

Vie Du Prophète Muhammad



**Adopter Des Caractéristiques Positives
Mène à la Tranquillité D'esprit**

La Vie Du Prophète Muhammad (PBUH)

Livres ShaykhPod

Publié par ShaykhPod Books, 2025

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

La vie du Prophète Muhammad (PBUH)

Quatrième édition. 25 mars 2025.

Droits d'auteur © 2025 ShaykhPod Books.

Écrit par ShaykhPod Books.

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Notes du compilateur

Introduction

La vie du Prophète Muhammad (PBUH)

La vie bénie à La Mecque

 Hommage aux orphelins

 Tahir la vérité

 Un jour béni

 Purification spirituelle

 Éducation guidée par Dieu

 Rejeter le mensonge

 Le pacte d'Al Fudul

 Noble marchand

 Une vie honnête

 Mariage avec Khadija (RA)

 Reconstruction de la Kaaba

En prévision du dernier Prophète (PBUH)

 Loyauté aveugle

 Nobles qualités

 Solitude dans la grotte de Hira

Début de la mission de prophétie

 La première révélation

 Sincérité et connaissance

 Peur et anxiété naturelles

Sincérité et noble caractère
Un avertissement de difficultés
Diffuser le message
Approche systématique
Les premiers croyants
Guider les autres vers la foi
La clé du bonheur
Écouter la connaissance
Rassemblement pour la connaissance
Un appel public à l'islam
Ferme sur la vérité
Accepter et rester ferme sur la vérité
Patience face au mal
Adorer les désirs
Retarder la punition et la prière
À la recherche de la vérité
La justice dans les affaires
Une intention pure
Demandes stupides
Proximité divine
Ferme dans la croyance
Compromis sur le Coran
La Résurrection
Cadeaux ou donateurs
Pas un contrôleur
Répit ou destruction
Faire face à des temps différents
Servir Allah (SWT)
Une bravoure inébranlable
Torture des croyants à La Mecque
Commander le mal et interdire le bien

Tests difficiles
Octroi de concessions
Aider les faibles
La foi avant tout
Conclusion des tests
Norme pour les femmes
Entêtement
Comploter des plans diaboliques
Percevoir positivement
Soyez neutre
Induire les autres en erreur
Commander le mal
Amis égarés
Compétition mondiale
Abstention
Un défi durable
L'avidité pour l'autorité et la richesse
Sincère à la vérité
Faire face aux circonstances avec patience
La première migration vers l'Éthiopie
Ressentir de l'empathie
Sacrifier pour la foi
Problèmes pour les croyants en Éthiopie
Négativité et correction des fausses croyances
Un appel à la bonté
Protection divine
Une leçon de gratitude
Le bon chemin
Défendre la vérité
L'ignorance et ses habitants
Omar Ibn Khattab (RA) accepte l'Islam

Renforcement de l'Islam
Agir selon la vérité
Choisir un chemin différent
Se protéger
La garde d'Allah (SWT)
Une autre migration vers l'Éthiopie
Résultat des plans diaboliques
Boycott social
Amis
Argumentation
Coopération sur le mensonge
L'Islam pour tous
Prédication douce et aimable
Famine à La Mecque
La meilleure entreprise
Rejeter la vérité
Décès d'Abou Talib, oncle du Prophète Muhammad (PBUH)
Décès de Khadija (RA) - Épouse du Prophète Muhammad (PBUH)
Maintenir les liens anciens
Le Gardien
Visite de Taïf
Conversations privées
Accepter le décret divin
Positivité
Pardon et négligence
Face à la réalité
Le voyage céleste
Le Tout-Puissant
En quête de certitude
Le rang le plus élevé
Compagnie des Grands

La vie est un miroir
Aborder des questions plus importantes
Les prières obligatoires
Abu Bakkar (RA) - Le Champion de la Vérité
Prêcher l'Islam à différentes tribus
Douce persévérance
Une bonne intention
Compagnons égarés
Les Secouristes (RA) de Médine acceptent l'Islam
Le premier serment des aidants (RA)
L'Islam se propage à Médine
Répandre le bien
Conseiller avec douceur
Adhérer à la voie prescrite
Le deuxième serment des aidants (RA)
Unis pour Allah (SWT)
Sous vos soins
Faire face aux défis
Migration des Compagnons (RA) à Médine
Sincérité envers les gens
Migration du Prophète Muhammad (PBUH) à Médine
Autorisation de migrer
Un rassemblement maléfique
Revendications à l'appui
Une issue
Remboursement des fiducies
En quête d'indépendance
Adhérer à la vérité
L'amour vrai
Le meilleur compagnon
Faire confiance correctement

Le meilleur des endroits

La vie bénie à Médine

La première ^{année} après la migration

Construction de Masjid Nabawi à Médine

Un bel héritage

Montrer l'exemple

Effets de la jalousie

Faire des affaires correctement

Grands sacrifices

Un signe d'amour

Suivre le bon chemin

Caractéristiques célestes

Soumission complète

L'amour du monde

De beaux alliés

Le premier sermon du vendredi à Médine

Les meilleurs endroits sur Terre

Appartements du Prophète Muhammad (PBUH)

L'appel à la prière

Traitement aimable

Fraternité entre aidants et migrants (RA)

Les deux parties de la gratitude

Générosité et Prévoyance

La vraie connaissance

Les hypocrites à Médine

À deux visages

Causer la désunion

La tutelle divine

L'importance d'une bonne gestion des affaires

Permission de combattre

La 2^e année après la migration

Changement de direction de prière

Toujours face à Allah, l'Exalté

La direction de la prière

Bon effort et établissement de la foi

Les gens du banc

Égarer les autres

Obligation du jeûne

Charité obligatoire

Une mauvaise intention

Mettre fin à la corruption

La bataille de Badr

La grandeur est dans l'humilité

Respecter les parents

La noblesse réside dans la piété

Demander conseil

La fin des complots maléfiques

Accepter les bons conseils

Sincérité envers les dirigeants

La bonté dans le destin

Bénédiction et soutien divins

Le véritable espoir

Conduite intègre

Conseiller sincèrement

Honorer ses promesses

Le Duel

Bravoure

L'aide du ciel

Un mauvais compagnon

Percevoir l'au-delà

Intransigeant dans la foi

La haine envers Allah (SWT)

Conséquences des actions

À la recherche de l'au-delà

La décision divine

Meilleure conduite

Après la bataille de Badr

Un acte de miséricorde

Une juste punition

Faire preuve de douceur

L'héritage du Prophète Ibrahim (PBUH)

L'amour pour le Prophète Muhammad (PBUH)

Diffusion de nouvelles

Personnage sublime

Douceur sans faiblesse

Pas de traitement préférentiel

Gagner mieux

Importance de l'éducation

Comment gagner

Deuxième chance

Comportement à deux visages

Être droit

Rompre les liens

Ali Ibn Abu Talib (RA) épouse Fatima Bint Muhammad (PBUH)

Une proposition judicieuse

Vivre simplement

La 3^e année après la migration

Représenter correctement

Prendre sa revanche

La noblesse dans l'Islam

Les Banu Qaynuqa

Mauvais conseils

Punition pour trahison

Garder les conversations privées

Plus ça change, plus c'est la même chose

La bataille d'Uhud

Une conversation maléfique

Être reconnaissant envers les gens

Garder les conversations

Maintenir le cap

Utiliser les moyens et faire confiance à Allah (SWT)

Choisir des compagnons appropriés

Des paroles sans action

Une certaine foi

Rester ferme dans la foi

Un discours inspirant à Uhud

Éviter la lâcheté

Plus fort que le sang

Au-delà du monde

Toujours sincère

Béni dans toutes les situations

Poursuivre la mission

Toutes les difficultés

Souci des gens

Désirant des conseils pour tous

Accepter et adhérer à la vérité

Surplomb et bonne volonté

Obtenir la récompense d'Allah (SWT)

Aide en cas de détresse

La référence pour les femmes

Faire face aux difficultés et aux épreuves

Tout sacrifier

Répondre à l'appel de la foi

Beaucoup pour peu
Dominant la colère
Une promesse tenue
Connaissances coraniques
Quand les autres partent
Attitude positive
Les temps du deuil
L'obéissance dans les difficultés
Provoquer des divisions
Sagesses de la bataille d'Uhud
Faire preuve de miséricorde
Deux langues
Stern sur la foi
Recherche de piété
La 4^e année après la migration

Faire face aux difficultés avec constance
Preuve d'amour
Surplombant et pardonnant
Fermeté dans les difficultés
Les Banu Nadir
Rompre les promesses
La vraie justice
Soutien maléfique
Renoncer à la vengeance
Aucune contrainte dans la foi
Extrême générosité
Imitation aveugle et illusion
Interdiction de l'alcool
Interdiction des jeux de hasard
Sincérité envers le Saint Coran
Beau personnage

Augmentation ou perte

Facilité avec difficulté

Le deuxième Badr

Perdre des êtres chers

La 5^e année après la migration

Bonne volonté envers les dirigeants

La bataille d'Ahzab

Un vrai leader

L'effort mène à la récompense

Faiblesse dans l'effort

La vraie vie

Gratitude avec patience

Résultat des tests

Souci des autres

L'un de nous

Une foi forte

Choisir ses amis avec sagesse

Amis et fiducies

Être méfiant

Inébranlable dans toutes les conditions

Souci du peuple

Obéissance inébranlable

Mener de bonnes affaires

Les plans diaboliques échouent

Courage et persévérance

Difficultés et facilités

Un état d'esprit de trahison

Une sortie

Les Banu Qurayza

Faire face aux conséquences

Prendre des décisions éclairées

Les meilleures personnes

Refuser la vérité

Adhérer à la vérité

Craignant les critiques

Trahison

Loyauté aveugle et imitation

Faire plaisir aux gens

Jardin ou fosse

Châtiment pour trahison – 2

Motifs maléfiques

Le Prophète Muhammad (PBUH) épouse Zaynab Bint Jahsh (RA)

Abandonner les coutumes sans fondement

Visiter les autres

La 6^e année après la migration

Faire preuve de miséricorde et de gentillesse

Les hypocrites luttent pour la désunion

Lien de foi

Causer la désunion

Deux langues de feu

Envie et haine

Rendre la foi excellente

Bon traitement

Obéissance au Saint Prophète (PBUH)

Bénéficiez-en

Le Prophète Muhammad (PBUH) épouse Juwairiyyah Bint Haarith (RA)

Calomnie contre Aïcha (RA), épouse du Prophète Muhammad (PBUH)

Une calomnie manifeste

Penser positivement

Bonne conduite

Réconforter les autres

Répandre des ragots
Corrompre l'unité
Occupe-toi de tes affaires
Problèmes de partage
Contrôler la colère
La patience mène à la récompense
Laisser les choses aller
Sentiment pour les autres
Le pacte de Hudaibiya
Le vrai pèlerinage
Rester neutre
Aller de l'avant
Importance de la prière
Rencontrer des difficultés
Accepter les bonnes choses
Testé pour la piété
Bonne volonté
Unis dans la foi
Montrer le véritable amour
Être flexible
Éviter de se comporter de manière précipitée
Être sincère envers les dirigeants
Adhérer au droit chemin
Le serment de Ridwan
Serment de servitude
Vérification des actualités
Le véritable amour et la sincérité
La grandeur est dans les difficultés
Rester ferme dans le doute
Demander des conseils
Une victoire claire

Les complots maléfiques échouent
Inviter les pays étrangers à l'Islam
Discours simple et doux
Conséquences du mal
La 7^e année après la migration
La bataille de Khaybar
Gagner l'amour d'Allah (SWT)
Guider les autres
Effets de l'intention
Ce que vous donnez est ce que vous recevez
Éviter la trahison
Accrochez-vous à la justice
Suppression des éléments défectueux
Être miséricordieux
Utiliser l'illégal
Votre héritage
Améliorer les relations
Les Migrateurs
Pas de préjugés sexistes
Interpréter les choses de manière positive
Agir par la foi
Aucune obéissance n'est une désobéissance à Allah (SWT)
La visite différée (Umra)
Fidèle aux promesses
Humilité sans faiblesse
La gentillesse est préférée
Mariages prophétiques
Honorar les femmes
La 8^e année après la migration
Vide dans la vie

La bataille de Muta

Perception correcte

Ce qui suit est le meilleur

La force dans la foi

Tacticien brillant

Consoler les autres

Deuil pour les autres

Respecter les dirigeants

L'empereur romain

Honte de mentir

Une preuve de prophétie

Compromis sur la vérité

Fidèle jusqu'au bout

Expédition à Dhu Al Salasil

Rechercher l'unité

Le bénéfice du doute

La conquête de la Mecque

Non-respect des accords

Réfléchir aux choses

L'obéissance avant tout

La sincérité envers l'Islam d'abord

Conversations secrètes

Observer les autres avec miséricorde

Faire preuve de miséricorde envers les autres

La grandeur réside dans le suivi

La supériorité n'est pas dans l'apparence

Sincérité envers le peuple

Sanctuaire et non vengeance

L'Islam est une obéissance sincère

La désobéissance mène à l'échec

Libérer la maison

Le summum de l'humilité
Facilitez les choses
Face à la justice
Pardonnez et allez de l'avant
Supériorité et succès
L'Islam est douceur
Adhérer aux enseignements islamiques
La vraie noblesse
Pas de racisme dans l'Islam
Pardonnez mène à l'élévation
Le serment des femmes
Les amis de la prophétie
Sincérité envers le public
Justice pour tous
Effort et bonne intention
Indiquant la fin

La bataille de Hunayn
Éliminer la corruption
Maintenir la pureté de l'Islam
Victoire dans l'obéissance
Être juste

Le siège de Taïf
Libération de l'esclavage humiliant
Les dangers d'être à deux visages
Clémence et seconde chance
Extrême gentillesse

Butin de la bataille de Hunayn
Éviter l'illégal
Que cherchez-vous
Lutter pour l'indépendance
Réduire les problèmes à leur plus simple expression

Les futurs rebelles
La gentillesse envers les proches
Faire le bien
Le bien contre le mal
Un pèlerinage réussi
Face au danger
Une vie simple
La 9^e année après la migration

Adhérer à la loi
La bataille de Tabuk
L'obéissance dans la facilité et la difficulté
Utiliser les bénédictions
Mauvaises excuses
Tromper les autres
Peine pour trahison
Richesse utile
Ressources et opportunités
La récompense pour les conseils
Pure dans l'intention
Beaucoup de paroles, peu d'action
Les fauteurs de troubles
La foi moqueuse
Aucune exigence de perfection
L'excellence dans l'Islam
Un étranger
Aveugle à la vérité
Patience et contentement
Être observateur
Miracle intemporel
En colère contre Allah (SWT)
Sermon prophétique à Tabuk

Une tombe bénie
La victoire est dans l'obéissance
Le pardon contre le mal
La mosquée pour avoir causé du tort
Utilisez vos moyens
Un comportement doux est préférable
Obéissance au Prophète (PBUH)
L'obéissance à la limite
La vérité mène au succès
Dépenses équilibrées selon les moyens
Obtenir le pardon

Deuil

La tribu Thaqif

Le compromis mène à l'échec
Les prières mènent au paradis
Un foyer et une société sûrs
Éviter l'usure
Mère du Mal
Flexibilité sans compromis
Le vrai bien
Un bon leader
Simplifiez les choses
Espérer en la miséricorde
Pardoner et oublier

Laisser les choses

Mort du chef des hypocrites

Persistance
Montrez votre gratitude à tous
La miséricorde mène au succès

Purification du Saint Pèlerinage

N'ayez pas peur de la pauvreté

Soyez un bon invité
Deux qualités bénies
Musaylima, la menteuse
La vraie beauté
Une délégation chrétienne visite Médine
 Le statut le plus élevé
 La vérité claire
 Esclaves du monde
Digne de confiance
Les plans diaboliques se retournent contre eux
Un caractère noble mène au paradis
Le véritable honneur dans l'humilité
Droits des musulmans
Laisser les choses aller
Sincérité dans le leadership
L'Indépendant
L'amour d'Allah (SWT) et des gens
Intercession
L'honnêteté dans tous les aspects de la vie
Histoire de l'Antéchrist
Se favoriser soi-même
Là où réside la grandeur
La vraie dévotion
La vraie croyance
Salutations de paix
Choix donné aux épouses du Prophète Muhammad (PBUH)
La 10^e année après la migration

Surplombant et pardonnant
Vaincre les ennemis
Envoi de gouverneurs au Yémen
 Sous votre autorité

Facilité et bonnes nouvelles
Aide au bien
Évitez l'obscurité
Compagnonnage prophétique
Le plus proche du Prophète Muhammad (PBUH)
Traiter avec Allah (SWT) et les gens
Une vie luxueuse
Utiliser correctement les connaissances
Obtenir une récompense de toutes choses
Une expédition au Yémen
Être juste
Soyez le meilleur
Nuire au Prophète Muhammad (PBUH)
Être vrai
Montrer la confiance
Juger les actions positivement
Le Saint Pèlerinage d'Adieu
Sincérité dans les actions
Qu'est-ce qui est sacré
Sermon à Arafat
Qu'est-ce que la piété
La bonne façon
Contrôler les tentations
La religion de la facilité
Le vrai sacrifice
L'amour est dans les actions
Ne pas nuire
Aider les autres
Sermon à Mina
Sermon à Ghadir Khumm
Discours sur la protection

La 11^e année après la migration

La dernière maladie du prophète Muhammad (PBUH)

- Se souvenir des autres
- Accrochez-vous à la foi
- Préférer l'Éternel
- Visite d'Uhud et sermon
- Exercer ses droits dans la facilité et la difficulté
- La noblesse est dans l'obéissance
- Évitez le désir de diriger
- Le sermon final
- Moulage de la vie
- Un modèle pratique
- Toutes les douleurs
- Bien penser à Allah (SWT)
- Vivre simplement
- Embellissement
- Amour Divin
- Le dernier conseil

Décès du Prophète Muhammad (PBUH)

- Dévotion à Allah (SWT)
- Une attitude positive

Discours d'Abou Bakr (RA) après la mort du Prophète Muhammad (PBUH)

- Rester obéissant

Abou Bakr (RA) - Le premier calife

- Soutenir la vérité

Enterrement du Prophète Muhammad (PBUH)

- Unité

Premier sermon d'Abou Bakr (RA)

- Se concentrer sur des questions plus pertinentes

- Une belle description du Prophète Muhammad (PBUH)

Conclusion

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

Autres médias ShaykhPod

Remerciements

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force d'achever ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad, dont la voie a été choisie par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, et plus particulièrement à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils constants ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Nous remercions également tout particulièrement notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a propulsé ShaykhPod vers de nouveaux sommets, autrefois inaccessibles.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes et bénédictions et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

Notes du compilateur

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être commis des erreurs inconsciemment, pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs. Nous apprécierions que vous nous en fassiez part. Nous vous invitons vivement à nous faire part de vos suggestions constructives à l' [adresse](mailto:ShaykhPod.Books@gmail.com) ShaykhPod.Books@gmail.com.

Introduction

Il est universellement admis qu'adopter des qualités positives conduit à la paix de l'esprit. Allah, le Très-Haut, a placé toutes les qualités positives dans la personnalité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 68 Al Qalam, verset 4 :

« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »

Par conséquent, ce livre discutera de nombreux événements de la vie bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin que chacun puisse apprendre et adopter ses caractéristiques positives afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Adopter des caractéristiques positives conduit à la tranquillité d'esprit.

La Vie Du Prophète Muhammad (PBUH)

La vie bénie à La Mecque

Hommage aux orphelins

Alors que la mère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Aminah Bint Wahb, était enceinte de lui, son père, Abdullah Bin Abdul Muttalib, mourut. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se retrouva donc orphelin avant même sa naissance. Ce point est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 20.

Le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était orphelin devrait suffire aux musulmans pour honorer et aider tous les orphelins, selon leurs capacités.

Les orphelins sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques, car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur fragilité sociale. Par conséquent, un musulman doit veiller à aider ceux qui sont considérés comme socialement faibles, comme les orphelins et les veuves, selon ses moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours, car il suffit de quelques minutes pour le faire en ligne. Le montant du parrainage est souvent inférieur à

une facture de téléphone mensuelle. Les musulmans ne doivent donc pas négliger cet aspect essentiel de l'islam, car il conduit au soutien constant d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Cela est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que celui qui prend soin d'un orphelin sera proche du Paradis. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne dans le besoin, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne chaque jour. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui éprouve des difficultés à accomplir de bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, devrait appliquer ce hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Il est important de toujours se rappeler que tout ce que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. On rembourse le prêt qu'Allah, l'Exalté, en l'utilisant de manière à Lui plaire. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser sa dette envers Allah, l'Exalté. Se rappeler cela évitera de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bienfaits matériels et en leur offrant l'opportunité d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne nécessiteuse a rendu service au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se souvenir de ces points évitera de détruire sa récompense en adoptant une attitude incorrecte.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime d'une personne, qu'il soit émotionnel, physique ou financier. Par conséquent, aucun musulman, aussi modeste soit-il, ne peut se dispenser d'aider les nécessiteux.

Trahir la vérité

Les savants parmi les gens du Livre, juifs et chrétiens, étaient bien conscients de la venue du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et du Saint Coran, car ils étaient tous deux mentionnés dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Beaucoup d'entre eux ont vécu à Médine pendant des générations, car ils étaient certains que ce serait la ville vers laquelle le dernier Saint Prophète, que la paix et les bénédictions soient sur lui, migrerait.

La nuit de la naissance du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Hassan Bin Thabit, qu'Allah l'agrée, était un garçon

de huit ans vivant à Médine. Cette nuit-là, un Juif instruit a crié pour attirer l'attention des gens et leur a annoncé que la naissance du dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui) allait avoir lieu cette nuit-là. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (Volume 1, pages 152).

Même s'ils reconnaissaient clairement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et le Saint Coran, beaucoup d'entre eux ont rejeté l'Islam par amour du gain mondain, comme le leadership et la richesse, qu'ils avaient obtenus en interprétant mal les enseignements divins qui leur avaient été accordés.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que celui qui acquiert des connaissances religieuses dans le but de se montrer aux savants, de discuter avec les autres ou d'attirer l'attention sur lui-même ira en Enfer.

Bien que la connaissance soit le fondement de tout bien, tant dans le monde que dans la religion, les musulmans doivent comprendre que la connaissance ne leur sera bénéfique que s'ils corrigent d'abord leur intention. Autrement dit, s'ils s'efforcent d'acquérir la connaissance et d'agir en conséquence afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Toute autre raison ne mènera qu'à une perte de récompense, voire à une punition, si le musulman ne se repent pas sincèrement.

En réalité, la connaissance est comparable à l'eau de pluie qui tombe sur différents types d'arbres. Certains arbres, comme les arbres fruitiers, poussent près de cette eau pour le bien d'autres. D'autres, au contraire, la gênent. Bien que l'eau de pluie soit la même dans les deux cas, les conséquences sont très différentes. De même, la connaissance religieuse est la même pour les gens, mais une intention erronée peut mener à leur destruction. À l'inverse, une intention correcte peut mener au salut.

Les musulmans doivent donc corriger leur intention en toute chose, car ils seront jugés sur cette base. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Et ils doivent se rappeler que l'un des premiers à entrer en Enfer sera un savant qui n'a acquis le savoir que pour se vanter. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4923.

De plus, il faut allier bonne intention et mise en pratique de ses connaissances, car la connaissance sans action n'est pas une connaissance utile, mais simplement une information. Ne pas mettre en pratique ses connaissances est comparable à un médecin qui ne met pas en pratique ses connaissances médicales. De la même manière qu'il ne profite ni à lui-même ni aux autres, il en va de même pour un musulman qui possède le savoir islamique et ne le met pas en pratique. D'ailleurs, cette personne a été comparée à un âne portant des livres de science. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ...et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

De plus, quiconque dissimule un savoir sans raison valable sera muselé par le feu au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2649. Par conséquent, les musulmans doivent partager le savoir utile qu'ils acquièrent avec les autres. Il serait tout simplement insensé de ne pas le faire, car cela fait partie des bonnes actions qui profiteront au musulman même après sa mort. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 241. Ceux qui ont accumulé le savoir ont été oubliés par l'histoire, tandis que ceux qui l'ont partagé avec les autres sont devenus les savants et les enseignants de l'humanité.

Enfin, l'objectif de l'acquisition du savoir n'est pas de vaincre les autres dans les débats. Le devoir du musulman est de présenter la vérité aux autres correctement, avec des preuves solides. Il ne lui incombe pas de forcer les gens à accepter la vérité par l'argumentation et le débat. Cette attitude ne fait qu'éloigner les gens de la vérité. Il faut plutôt expliquer la vérité aux gens sans argumenter et la démontrer en agissant soi-même. C'est ainsi que se comportaient nos pieux prédécesseurs, et cette méthode est bien plus efficace pour amener les autres vers la vérité.

De plus, cet événement enseigne aux musulmans à ne pas transiger sur les enseignements divins qui leur ont été accordés au nom du gain matériel. Ce compromis peut consister à mal interpréter les enseignements divins ou à choisir ceux qu'il faut suivre et ceux qu'il faut ignorer selon ses désirs. Un musulman ne doit pas traiter l'islam comme un manteau qu'il peut enfiler et retirer à sa guise. Celui qui agit ainsi n'adore que ce qu'il désire, même s'il est amené à croire qu'il obéit et adore Allah, le Très-Haut. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Celui qui se comporte de cette manière ne parviendra sans aucun doute pas à utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique, ce qui l'empêchera d'atteindre la paix intérieure, ni ici-bas ni dans l'au-delà, même s'il connaît des moments de plaisir. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui se comportent de cette manière. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer un état mental et physique équilibré. La connaissance de l'état mental et physique des humains que possède la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. Elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, en raison de ses connaissances, de son expérience et de sa clairvoyance limitées. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bénédictions qui leur ont été accordées conformément aux enseignements islamiques et ceux qui ne le font pas.

Un jour béni

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) jeûnait souvent le lundi. Interrogé à ce sujet, il répondit que c'était le jour de sa naissance et celui où la première révélation divine lui fut révélée. Ce fait est évoqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2750.

Il faut célébrer la naissance du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon sa tradition, qui est de jeûner le lundi.

Dans un hadith divin trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 2219, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que toutes les bonnes actions que les gens accomplissent sont pour eux-mêmes, à l'exception du jeûne, car cela appartient à Allah, l'Exalté, et Il le récompensera directement.

Ce hadith souligne le caractère unique du jeûne. L'une des raisons pour lesquelles il est décrit ainsi est que toutes les autres bonnes actions sont visibles, comme la prière, ou se déroulent entre personnes, comme l'aumône secrète. Or, le jeûne est une bonne action unique, car les autres ne peuvent pas savoir qu'une personne jeûne par son seul respect.

De plus, le jeûne est une bonne action qui protège chaque aspect de soi. Autrement dit, une personne qui jeûne correctement sera préservée des

péchés verbaux et physiques, tels que regarder et entendre des choses illicites. Cela se réalise également par la prière, mais celle-ci est brève et visible, tandis que le jeûne se déroule tout au long de la journée et est invisible. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Il ressort clairement du verset suivant que quiconque n'accomplit pas le jeûne obligatoire sans raison valable ne sera pas un véritable croyant, car les deux sont étroitement liés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« Ô vous qui avez cru, le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 723, que si un musulman n'accomplit pas un seul jeûne obligatoire sans raison valable, il ne peut pas compenser la récompense et les bénédictions perdues, même s'il jeûnait tous les jours pendant toute sa vie.

De plus, comme l'indique le verset cité précédemment, jeûner correctement conduit à la piété. Autrement dit, le simple fait de mourir de faim pendant la journée ne conduit pas à la piété, mais s'abstenir de péchés et accomplir de bonnes œuvres pendant le jeûne y conduit. C'est

pourquoi un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 707, avertit qu'un jeûne ne sera pas significatif si l'on ne s'abstient pas de paroles et d'actes mensongers. Un hadith similaire, retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1690, avertit que certains jeûneurs n'obtiennent rien d'autre que la faim. Lorsqu'on devient plus attentif et plus attentif à obéir à Allah, le Très-Haut, pendant le jeûne, cette habitude finira par l'affecter et par le faire se comporter de la même manière même en dehors du jeûne. C'est là, en réalité, la véritable piété.

La justice mentionnée dans le verset cité précédemment est liée au jeûne, car le jeûne réduit les désirs et passions mauvais. Il prévient l'orgueil et l'incitation au péché. En effet, le jeûne freine l'appétit et les désirs charnels. Ces deux choses conduisent à de nombreux péchés. De plus, le désir pour ces deux choses est plus grand que celui pour d'autres choses illicites. Ainsi, celui qui les maîtrise par le jeûne aura plus de facilité à maîtriser les désirs mauvais, plus faibles. Cela conduit à la véritable justice.

Comme indiqué brièvement précédemment, il existe différents niveaux de jeûne. Le premier, le plus bas, consiste à s'abstenir de tout ce qui rompt le jeûne, comme la nourriture. Le niveau suivant consiste à s'abstenir de tout péché qui nuit au jeûne et en réduit la récompense, comme le mensonge. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 2235. Le niveau suivant est le jeûne qui implique chaque membre du corps. Chaque partie du corps jeûne, par exemple les yeux pour ne pas regarder l'illicite, les oreilles pour ne pas l'entendre, etc. Le niveau suivant consiste à se comporter de la sorte même en dehors du jeûne. Enfin, le niveau le plus élevé consiste à s'abstenir de tout ce qui n'est pas lié à Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire à éviter d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, comme notre temps, de manière pécheresse ou vaine.

Le musulman doit jeûner intérieurement, comme son corps jeûne extérieurement, en s'abstenant de pensées pécheresses ou vaines. Il doit jeûner pour éviter de s'obstiner dans ses propres projets et de satisfaire ses désirs, et s'efforcer de se concentrer sur l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités. De plus, il doit jeûner pour éviter de remettre en question intérieurement le décret d'Allah, le Très-Haut, et plutôt ignorer le destin et tout ce qu'il apporte, sachant qu'Allah, le Très-Haut, ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils ne comprennent pas la sagesse de ces choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, un musulman devrait viser la plus haute récompense en gardant son jeûne secret et en n'informant pas les autres si cela est évitable, car informer les autres inutilement conduit à une perte de récompense car c'est un aspect de l'ostentation.

De plus, le hadith principal évoqué souligne l'importance de suivre les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), plutôt que d'innover en matière d'islam. Quiconque souhaite célébrer la naissance du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), doit donc jeûner le lundi et éviter toute pratique non conforme au Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), qu'il s'agisse de célébrer sa naissance ou de toute autre chose. Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources

de la guidance : le Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), a averti, dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non conforme aux deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. En fait, le verset suivant a été révélé spécifiquement lorsqu'un groupe de Compagnons, qu'Allah l'agrée, anciennement juifs ou chrétiens, a souhaité poursuivre les enseignements de leur ancienne religion qui ne contredisaient pas les préceptes de l'islam. Ce point a été abordé dans le Tafsir Al Qurtubi, volume 1, page 531, chapitre 2, Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on commence à agir en contradiction avec les enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, on conseillera à une personne en difficulté d'effectuer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a l'habitude d'agir en se basant sur d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et commencera à accomplir des exercices spirituels qui remettent directement en question les enseignements de l'islam. Elle commencera même à croire des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur connaissance provient d'autres sources que les deux sources de la guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées sont de la mécréance manifeste, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Un musulman peut donc perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur ces deux sources revient à suivre les traces du Diable.

Purification spirituelle

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait deux ans et qu'il était sous la garde de sa mère adoptive, Halimah Bint Dhu'ayb, deux hommes vêtus de blanc vinrent à lui avec une bassine en or remplie de neige. Ils le prirent et lui ouvrirent la poitrine. Ils extrayèrent son cœur, le fendirent, puis en extrayèrent un caillot noir. Ils lavèrent ensuite son cœur et sa poitrine avec cette neige jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement purifiés. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, pages 23-24.

Les musulmans doivent prendre des mesures pour purifier leur cœur spirituel et celui de ceux dont ils ont la charge, comme leurs enfants. Cela passe par l'apprentissage et la mise en pratique des connaissances islamiques.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 52, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que si le cœur spirituel d'une personne est sain, tout le corps deviendra sain, mais si son cœur spirituel est corrompu, alors tout le corps deviendra corrompu.

Tout d'abord, ce hadith réfute la croyance absurde selon laquelle on prétend avoir un cœur purifié alors que ses paroles et ses actes sont mauvais. En effet, ce qui est intérieur finira par se manifester extérieurement.

La purification du cœur spirituel n'est possible que si l'on élimine ses défauts et les remplace par les qualités décrites dans les enseignements islamiques. Cela n'est possible que si l'on apprend et met en pratique les enseignements islamiques afin d'obéir sincèrement aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Agir ainsi purifiera le cœur spirituel. Cette purification se reflétera ensuite sur les parties externes du corps, comme la langue et les yeux. Autrement dit, on n'utilisera ses bénédictions que de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est en fait un signe de l'amour qu'Allah, le Très-Haut, porte à Son serviteur vertueux, selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6502.

Il est important de noter que cette purification permettra de surmonter avec succès toutes les difficultés du monde, afin d'atteindre la paix et le succès, tant dans les affaires mondaines que religieuses. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, en abandonnant l'apprentissage et la mise en pratique du savoir islamique, on adopte les mauvaises habitudes prônées par la société, les réseaux sociaux, la culture et la mode. Ces mauvaises habitudes incitent à abuser des bienfaits reçus, ce qui engendre stress et difficultés dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Et le chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seul celui qui viendra à Allah avec un cœur pur. »

Éducation guidée par Dieu

Durant son enfance, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a toujours été sous la protection d'Allah, le Très-Haut. Allah, le Très-Haut, l'a préservé des maux qui sévissaient à l'époque de l'ignorance, avant l'islam. Son père est décédé avant sa naissance et sa mère alors qu'il n'était qu'un enfant, vers six ans. Il a ensuite été élevé par son grand-père, Abdul Muttalib, qui est décédé quelques années plus tard, alors que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait huit ans. Il a finalement été élevé par son oncle, Abu Talib Bin Abdul Muttalib.

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) atteignit sa maturité, il était l'homme le plus distingué de son peuple, le meilleur par son caractère et sa réputation, le meilleur voisin, le plus prudent, le plus honnête et le plus digne de confiance. Il était totalement exempt d'immoralité et d'autres mauvaises habitudes. C'est pourquoi il fut connu parmi les Mecquois sous le nom d'Al Amin, le digne de confiance. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 1, pages 168, 173 et 180.

De cette protection divine, de cette attention et de cette éducation du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il y a une leçon pour tous les musulmans afin qu'ils traitent et élèvent correctement ceux qui sont sous leur garde.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2409, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que chaque personne est un gardien et donc responsable des choses dont elle a la garde.

Le plus grand bien dont un musulman est le gardien est sa foi. Il doit donc s'efforcer d'en assumer la responsabilité en obéissant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Cette protection inclut également tous les bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut, qu'ils soient extérieurs, comme les biens, ou intérieurs, comme son corps. Le musulman doit assumer la responsabilité de ces biens en les utilisant conformément aux prescriptions de l'islam. Par exemple, il doit se limiter à regarder les choses licites avec ses yeux, à prononcer des paroles licites et bénéfiques avec sa langue, et à utiliser ses biens de manière vertueuse et bénéfique.

Cette tutelle s'étend également aux autres personnes qui l'entourent, comme sa famille et ses amis. Un musulman doit s'acquitter de cette responsabilité en respectant ses droits, notamment en subvenant à leurs besoins, en ordonnant avec douceur le bien et en interdisant le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas se couper des autres, surtout sur les questions matérielles. Au contraire, il faut continuer à les traiter avec bienveillance, en espérant qu'ils s'améliorent. Cette tutelle s'étend également à ses enfants. Un musulman doit les guider par l'exemple, car c'est de loin la manière la plus efficace de les guider. Il doit obéir à Allah, le Très-Haut, comme expliqué précédemment, et apprendre

à ses enfants à faire de même. Cela repose sur l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique.

En conclusion, selon ce hadith, chacun a une responsabilité. Il doit donc acquérir et mettre en pratique les connaissances nécessaires pour les accomplir, car cela fait partie de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et sera donc interrogé à ce sujet au Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ...Et honorez chaque engagement. En effet, l'engagement est toujours remis en question. »

L'importance d'élever correctement ceux dont on a la charge est également mentionnée dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1952, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le cadeau le plus vertueux qu'un parent puisse offrir à son enfant est de lui apprendre un bon caractère.

Ce hadith rappelle aux musulmans de se soucier davantage de la foi de leurs proches, notamment de leurs enfants, avant d'acquérir et de leur transmettre richesses et biens. Il est important de comprendre que les héritages matériels sont temporels. Combien de riches et puissants ont bâti d'immenses empires pour les voir disparaître et être oubliés peu après leur mort ? Les rares traces laissées par certains de ces héritages ne perdurent que pour nous mettre en garde contre leur emprise. Prenons l'exemple du grand empire de Pharaon. Malheureusement, de nombreux musulmans sont si soucieux d'apprendre à leurs enfants à bâtir un empire

et à acquérir richesses et biens qu'ils négligent de leur enseigner l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, le renoncement à Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut les bonnes manières envers Allah, le Très-Haut, et la création. Un musulman ne doit pas se laisser tromper en pensant qu'il a tout le temps d'enseigner les bonnes manières à ses enfants, car le moment de leur mort est inconnu et survient souvent de manière inattendue.

De plus, il est extrêmement difficile d'inculquer les bonnes manières aux enfants lorsqu'ils grandissent et s'enracinent. Si l'on ne parvient pas à leur inculquer les bonnes manières, ils ne feront que devenir une source de stress pour eux, dans les deux mondes.

La meilleure façon pour un parent d'inculquer les bonnes manières à son enfant est de montrer l'exemple. Il doit apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam et devenir un modèle à suivre pour son enfant.

Aujourd'hui est le jour où un musulman doit réfléchir sérieusement au don qu'il souhaite transmettre à ses enfants et à sa famille. C'est ainsi qu'un musulman transmet le bien à l'au-delà, mais laisse aussi le bien derrière lui, comme un enfant vertueux qui invoque pour son parent décédé lui est bénéfique. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1376. Il est à espérer que celui qui est ainsi entouré de bien sera pardonné par Allah, le Très-Haut.

Rejeter le mensonge

À l'âge de 12 ans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accompagna son oncle, Abou Talib, lors d'un voyage d'affaires en Syrie. En chemin, ils rencontrèrent un moine nommé Bahira. Ce dernier les accueillit et leur annonça que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était le maître de tous les humains et destiné à être le dernier Prophète (paix et bénédictions sur eux). Il le reconnut grâce à ses caractéristiques mentionnées dans les Écritures divines précédentes. Bahira s'entretint avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), confirmant ainsi sa destinée. Au cours de cet entretien, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara qu'il ne détestait rien tant que les deux célèbres idoles vénérées par les non-musulmans d'Arabie, Laat et Uzza. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, pages 174-176.

Bahira conseilla alors à Abou Talib de renvoyer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à La Mecque et de ne pas l'emmener plus loin en Syrie, car les érudits juifs le reconnaîtraient et pourraient ainsi lui nuire, de peur de perdre leur prestige et leur richesse avec l'avènement de l'islam. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 60-61.

Même à un si jeune âge, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a été guidé pour rejeter l'imitation aveugle de son peuple en adorant des idoles artificielles, sans vie et sans pouvoir.

D'une manière générale, l'imitation aveugle de ses ancêtres est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens rejettent la vérité. Il est essentiel de faire preuve de bon sens et de choisir un mode de vie fondé sur des preuves et des signes clairs, et de ne pas imiter aveuglément les autres comme le bétail. L'imitation aveugle est même détestée en islam.

Un hadith, tiré du Sunan Ibn Majah (numéro 4049), souligne l'importance de ne pas imiter aveuglément les autres en embrassant l'islam, notamment sa famille, sans acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique, afin de dépasser l'imitation aveugle et d'obéir à Allah, le Très-Haut, tout en reconnaissant véritablement sa souveraineté et son servitude. Tel est en réalité le but de l'humanité. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Comment peut-on véritablement adorer quelqu'un qu'on ne reconnaît même pas ? L'imitation aveugle est acceptable pour les enfants, mais les adultes doivent suivre les traces de leurs pieux prédécesseurs en comprenant véritablement le but de leur création grâce à la connaissance. L'ignorance est la raison même pour laquelle les musulmans qui accomplissent leurs devoirs obligatoires se sentent encore déconnectés d'Allah, le Très-Haut. Cette reconnaissance aide le musulman à se comporter en véritable serviteur d'Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée, et pas seulement pendant les cinq prières obligatoires quotidiennes. Cela implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à un état mental et

physique équilibré, qui à son tour apporte la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

C'est seulement ainsi que les musulmans accompliront leur véritable servitude envers Allah, le Très-Haut. C'est l'arme qui surmonte toutes les difficultés auxquelles un musulman est confronté au cours de sa vie. Sans elle, il affrontera des difficultés sans en tirer de récompense. En réalité, cela ne fera qu'aggraver les difficultés dans les deux mondes. Accomplir ses devoirs obligatoires par imitation aveugle peut permettre de s'acquitter de son obligation, mais cela ne permet pas de traverser toutes les difficultés pour atteindre la proximité d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. En réalité, dans la plupart des cas, l'imitation aveugle mènera finalement à l'abandon de ses devoirs obligatoires. Ce musulman ne s'acquittera de ses devoirs qu'en période difficile et s'en détournera en période de facilité, ou inversement.

En conclusion, il faut comprendre que l'imitation aveugle est inacceptable en islam. Chaque musulman doit reconnaître la véracité de l'islam par des preuves claires et connaître le but de la création, afin de l'accomplir à chaque instant. L'imitation aveugle peut permettre de rester musulman, mais elle ne permet pas de rester fidèle à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, et, par conséquent, de ne pas trouver la paix intérieure. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon souvenir, certes, aura une vie déprimée [c'est-à-dire difficile]... »

Et chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

La dernière partie de cet événement, où Bahira conseilla à Abou Talib de renvoyer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à La Mecque, de peur que les savants parmi les gens du Livre ne lui portent préjudice et ne perdent leur prestige et leur richesse avec l'avènement de l'islam, souligne l'importance d'éviter un amour excessif pour les biens matériels, comme les richesses. Le rôle du musulman n'est pas de les abandonner. Il doit considérer chaque bienfait matériel comme un outil qui doit l'aider à atteindre la paix intérieure. Cet objectif ne peut être atteint que s'il l'utilise correctement, conformément aux enseignements de l'islam. Celui qui oublie cet objectif important fera facilement un mauvais usage des bienfaits reçus et s'efforcera d'accumuler et de conserver ses biens matériels, même si cela implique de désobéir à Allah, le Très-Haut, en nuisant par exemple à autrui. Cela ne lui apportera que stress, difficultés et ennuis dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, un musulman ne doit jamais oublier la vérité importante : chaque bénédiction terrestre qui lui a été accordée n'est qu'un outil pour l'aider à atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Le pacte d'Al Fudul

Ce pacte stipulait qu'aucun habitant de La Mecque ne tirerait un avantage injuste sur quiconque, et surtout pas sur un étranger. Ce pacte fut conclu vingt ans avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'annonce sa prophétie à La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) prit part à ce noble pacte et, après avoir annoncé sa prophétie, déclara un jour qu'il le respecterait. Ce sujet est détaillé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, page 186.

Cet événement enseigne aux musulmans à toujours prendre part aux actions bénéfiques pour la société, quelles que soient les personnes impliquées. Depuis la disparition de nos pieux prédécesseurs, la force de la nation musulmane s'est considérablement affaiblie. Il est logique que plus un groupe est nombreux, plus il se renforce, mais les musulmans ont défié cette logique. La force de la nation musulmane n'a fait que diminuer à mesure que le nombre de musulmans augmentait. L'une des principales raisons de ce phénomène est liée au verset 2 du chapitre 5 d'Al-Ma'idah du Saint Coran :

« ... Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Allah, le Très-Haut, ordonne clairement aux musulmans de s'entraider dans toute bonne action et de ne pas se soutenir dans toute mauvaise. C'est ce qu'ont fait leurs pieux prédécesseurs, mais de nombreux

musulmans n'ont pas suivi leurs traces. Nombreux sont ceux qui observent désormais l'action de quelqu'un plutôt que ce qu'il fait. Si une personne leur est proche, par exemple un proche, ils la soutiennent même si ce n'est pas bien. De même, si elle n'a aucun lien avec eux, ils s'en détournent, même si ce n'est pas bien. Cette attitude est en totale contradiction avec les traditions de leurs pieux prédécesseurs. Ils soutenaient autrui dans le bien, quel que soit l'auteur. En fait, ils ont tellement appliqué ce verset du Saint Coran qu'ils soutenaient même ceux avec qui ils ne s'entendaient pas, pourvu que ce soit bien.

L'autre aspect lié à cela est que de nombreux musulmans ne se soutiennent pas mutuellement, croyant que la personne qu'ils soutiennent deviendra plus importante qu'eux. Cette situation a même affecté les érudits et les établissements d'enseignement islamique. Ils invoquent des excuses fallacieuses pour ne pas aider les autres, prétextant qu'ils n'entretiennent pas de relations avec eux et craignent que leur propre institution soit oubliée et que ceux qu'ils aident gagnent en respect au sein de la société. Or, c'est totalement faux, car il suffit de tourner les pages de l'histoire pour constater la vérité. Tant que l'intention est de plaire à Allah, le Très-Haut, soutenir les autres dans le bien accroîtra leur respect au sein de la société. Allah, le Très-Haut, attirera les cœurs vers eux, même si leur soutien se porte sur une autre organisation, institution ou personne. Par exemple, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a quitté ce monde, Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée) aurait pu facilement briguer le califat et aurait trouvé de nombreux soutiens en sa faveur. Mais il savait que la meilleure chose à faire était de nommer Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, comme premier calife de l'islam. Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, ne craignait pas d'être oublié par la société s'il soutenait autrui. Au contraire, il obéit au commandement du verset mentionné précédemment et soutint la justice. Ceci est confirmé par les hadiths du Sahih Al-Bukhari numéros 3667 et 3668. L'honneur et le respect d'Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, au sein de la société n'en ont fait que croître grâce à cet acte. Cela est évident pour ceux qui connaissent l'histoire de l'islam.

Les musulmans doivent y réfléchir profondément, changer de mentalité et s'efforcer d'aider les autres dans le bien, quel que soit l'auteur, sans hésiter, de peur que leur soutien ne les fasse oublier. Ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, ne seront jamais oubliés, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, leur respect et leur honneur ne feront que croître dans les deux mondes.

En outre, l'événement principal dont il est question enseigne aux musulmans l'importance de tenir leurs promesses.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle faite à Allah, le Très-Haut : lui obéir sincèrement. Cela implique d'obéir à ses commandements, de s'abstenir de ses interdits et d'affronter le destin avec patience. Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles qu'un parent fait à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ?

Enfin, l'événement principal en discussion enseigne aux musulmans l'importance d'aider ceux qui sont dans le besoin.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6853, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque soulage la détresse d'un musulman, Allah, l'Exalté, le soulagera d'une épreuve le Jour du Jugement.

Cela montre qu'Allah, le Très-Haut, traite un musulman de la même manière qu'il agit. On trouve de nombreux exemples de ce phénomène dans les enseignements de l'islam. Par exemple, le chapitre 2 d'Al-Baqarah, verset 152 :

« Alors souvenez-vous de moi ; je me souviendrai de vous... »

Un autre exemple est mentionné dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1924. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui fait preuve de miséricorde envers les autres recevra la miséricorde d'Allah, l'Exalté.

Une détresse est tout ce qui plonge quelqu'un dans l'anxiété et la difficulté. Par conséquent, quiconque soulage une telle détresse, qu'elle soit matérielle ou religieuse, par amour pour Allah, le Très-Haut, sera

protégé par Allah, le Très-Haut, de toute épreuve au Jour du Jugement. Cela a été indiqué de différentes manières dans de nombreux hadiths. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2449, que celui qui nourrit un musulman affamé recevra les fruits du Paradis le Jour du Jugement. Et celui qui donne à boire à un musulman assoiffé recevra, par Allah, le Très-Haut, une boisson du Paradis le Jour du Jugement.

Les difficultés de l'au-delà étant bien plus grandes que celles du monde, cette récompense est réservée au musulman jusqu'à son arrivée dans l'au-delà. Cela indique également qu'un musulman doit toujours se préoccuper davantage des difficultés du Jour du Jugement que des difficultés de ce monde. Il faut toujours se rappeler que les difficultés de ce monde seront toujours temporaires, moins graves et moins profondes que celles de l'au-delà. Cette compréhension l'incitera à s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, afin d'éviter les difficultés de l'au-delà.

Le hadith principal mentionné ensuite est qu'Allah, le Très-Haut, continuera d'aider un musulman tant qu'il aide les autres. Un musulman doit comprendre que lorsqu'il s'efforce d'accomplir quelque chose ou qu'il est aidé par quelqu'un pour accomplir une tâche particulière, le résultat peut être un succès ou un échec. Mais lorsqu'Allah, le Très-Haut, aide quelqu'un, le succès est garanti. Il est important de noter que cette aide divine s'obtient en aidant les autres, tant dans les domaines religieux que dans les domaines licites. De plus, un musulman doit aider les autres pour Allah, le Très-Haut, s'il désire cette récompense. Cela signifie qu'il ne doit ni attendre, ni espérer, ni demander de signe de gratitude de la part de celui qu'il aide.

Les musulmans devraient donc, pour leur propre bien, s'efforcer d'aider les autres dans toutes les bonnes choses afin qu'ils reçoivent l'aide d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes.

Noble marchand

Khadija Bint Khuwaylid, qu'Allah l'agrée, était une marchande de grande envergure et fortunée à La Mecque, avant et même après l'avènement de l'islam. Elle employait des hommes pour vendre ses marchandises en son nom dans des pays lointains. Avant l'annonce de sa prophétie et son mariage avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), elle entendit parler de sa véracité, de sa fiabilité et de sa noblesse. Elle lui proposa de vendre ses marchandises en Syrie. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta et vendit ses marchandises avec la plus grande sincérité et honnêteté en Syrie, ce qui lui rapporta un important profit. Cet incident est rapporté dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, pages 189-190.

Il est important que les musulmans comprennent que l'islam enseigne le bon caractère dans tous les aspects de la vie. Cet événement démontre clairement l'importance d'être honnête et sincère dans toutes les transactions commerciales. D'ailleurs, dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que les commerçants seront considérés comme des personnes immorales au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux

enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'adopter de bonnes qualités, car cela attire les bonnes personnes et les bonnes choses dans sa vie, comme de bonnes opportunités commerciales. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a rencontré sa future épouse, qui est devenue plus tard une source incomparable de force et d'encouragement pour lui parmi les gens, grâce à ses qualités. En réalité, chacun attire les gens selon ses propres qualités. Les qualités positives attirent les bonnes personnes, tandis que les qualités négatives attirent les mauvaises. Cela est évident lorsqu'on observe la société, car il est évident que les bonnes personnes

se rassemblent et que les mauvaises se rassemblent. Les mauvaises personnes qui ont de mauvaises qualités ne peuvent que causer du stress, même si cela ne leur est pas évident. Par conséquent, quiconque désire s'entourer de bonnes personnes, comme un bon conjoint et des amis qui contribuent à sa tranquillité d'esprit, doit adopter de bonnes qualités.

Une vie honnête

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2262, que chaque Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), envoyé par Allah, le Très-Haut, a été, à un moment de sa vie bénie, berger. Et avant d'annoncer sa prophétie, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était employé comme berger par des habitants de La Mecque.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2072, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que personne n'a jamais rien mangé de meilleur que ce qu'il a gagné de ses propres mains.

Il est important pour les musulmans de ne pas confondre paresse et confiance en Allah, le Très-Haut. Malheureusement, de nombreux musulmans se détournent d'un travail licite, se tournent vers les aides sociales et fréquentent les mosquées en prétendant faire confiance à Allah, le Très-Haut, pour subvenir à leurs besoins. Ce n'est pas du tout faire confiance à Allah, le Très-Haut. Seule la paresse contredit les enseignements de l'islam. La véritable confiance en Allah, le Très-Haut, pour s'enrichir consiste à utiliser les moyens qu'Allah, le Très-Haut, a mis à la disposition d'une personne, comme sa force physique, afin d'obtenir des biens licites conformément aux enseignements de l'islam, puis à croire qu'Allah, le Très-Haut, lui en fournira par ces moyens. Le but de la confiance en Allah, le Très-Haut, n'est pas de renoncer à utiliser les moyens qu'Il a créés, car cela les rendrait inutiles, et Allah, le Très-Haut, ne crée pas de choses inutiles. La confiance en Allah, le Très-Haut, vise

à empêcher l'acquisition de richesses par des moyens douteux ou illicites. Le musulman doit en effet être convaincu que sa subsistance, y compris ses biens, lui a été attribuée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Cette répartition ne peut en aucun cas être modifiée. Le devoir du musulman est de s'efforcer d'obtenir ces richesses par des moyens licites, conformément à la tradition des Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2072. Utiliser les moyens fournis par Allah, le Très-Haut, est une forme de confiance en Allah, le Très-Haut, car Il les a créés à cette fin. Le musulman ne doit donc pas se montrer paresseux en faisant confiance à Allah, le Très-Haut, en sollicitant des prestations sociales alors qu'il a les moyens de s'enrichir légalement par ses propres efforts et grâce aux moyens créés et fournis par Allah, le Très-Haut.

Enfin, comprendre et mettre en pratique les principaux hadiths encourage également à s'affranchir de toute dépendance envers autrui, comme l'État ou les proches, pour subvenir à ses besoins. Il convient plutôt d'utiliser les moyens mis à sa disposition par Allah, le Très-Haut, conformément aux enseignements de l'islam, tout en étant pleinement convaincu que les ressources légales qui lui sont allouées lui parviendront. Cela garantira sa confiance en Allah, le Très-Haut, seul.

De plus, l'événement principal dont il est question ici enseigne également aux musulmans à ne pas se laisser décourager par les professions légales, susceptibles d'être méprisées par la société. Mener une vie honnête, en s'efforçant de subvenir à ses besoins et à ses responsabilités, est le devoir du musulman. Il ne doit donc pas se laisser influencer par les opinions de la société, les réseaux sociaux, la mode ou la culture lors du choix d'un emploi, tant que ce noble objectif est respecté. L'islam prône l'égalité dans tous les aspects de la société. Par conséquent, une personne n'est pas considérée comme ayant un statut supérieur aux yeux

de l'islam du seul fait de son travail. Un seul critère définit qui a un statut supérieur aux yeux de l'islam : la piété. Autrement dit, plus une personne utilise les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son statut est élevé . Tous les autres critères, comme le sexe, l'origine ethnique ou le travail, n'ont aucune valeur à cet égard. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Un musulman doit donc travailler dur pour utiliser les ressources qui lui ont été données afin d'obtenir un bon emploi légal afin d'obtenir sa subsistance légale et ne pas se soucier des critiques des gens.

Mariage avec Khadija (RA)

Avant l'annonce de la prophétie, Khadija, qu'Allah l'agrée, constatant la noblesse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), lui demanda en mariage. Il accepta, car elle était elle-même une femme déterminée, noble, très respectée et intelligente. Ce fait est rapporté dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 1, page 190.

Cet événement montre clairement que les musulmans doivent choisir leur conjoint en fonction de sa moralité. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5090, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé de se marier pour quatre raisons : la richesse, la lignée, la beauté ou la piété. Il a conclu en avertissant qu'il faut se marier par piété, sous peine de perdre.

Il est important de comprendre que les trois premières choses mentionnées dans ce hadith sont très éphémères et imparfaites. Elles peuvent procurer un bonheur temporaire, mais à terme, elles deviendront un fardeau pour l'individu, car elles sont liées au monde matériel et non à la foi, source du succès ultime et permanent. Il suffit d'observer les riches et les célébrités pour comprendre que la richesse ne fait pas le bonheur. En réalité, les riches sont les personnes les plus insatisfaites et les plus malheureuses de la planète. Épouser quelqu'un pour sa lignée est une folie, car cela ne garantit pas que la personne fera un bon conjoint. En réalité, un mariage raté détruit les liens familiaux qui unissaient les deux familles avant le mariage. Se marier uniquement pour la beauté, c'est-à-dire l'amour, n'est pas judicieux, car c'est une émotion changeante qui

change avec le temps et l'humeur. Combien de couples, soi-disant noyés dans l'amour, ont fini par se détester ?

Il est important de noter que ce hadith ne signifie pas qu'il faille choisir un conjoint pauvre, car il est important d'épouser quelqu'un capable de subvenir aux besoins de sa famille. Cela ne signifie pas non plus qu'il ne faut pas être attiré par son conjoint, car c'est un aspect essentiel d'un mariage épanoui. Mais ce hadith signifie que ces qualités ne doivent pas être la raison principale ni ultime du mariage. La qualité principale et ultime qu'un musulman doit rechercher chez un conjoint est la piété. C'est la piété qui consiste à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En d'autres termes, celui qui craint Allah, le Très-Haut, traitera bien son conjoint dans les moments heureux comme dans les moments difficiles. À l'inverse, les impies maltraiteront leur conjoint dès qu'ils sont contrariés. C'est l'une des principales raisons de l'augmentation des violences conjugales chez les musulmans ces dernières années. Et même s'ils sont satisfaits de leur conjoint, ils ne parviennent pas à s'acquitter de leurs droits à cause de leur ignorance, que la piété contribue à dissiper. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls craignent Allah, parmi Ses serviteurs, ceux qui ont la connaissance... »

Enfin, la personne pieuse se soucie toujours davantage du respect des droits d'autrui, comme celui de son conjoint, que du respect des leurs. Elle comprend en effet qu'Allah, le Très-Haut, l'interrogera sur le respect des droits des autres. Il ne lui demandera pas si les autres ont respecté leurs

droits, car la question sera réglée lorsqu'Allah, le Très-Haut, interrogera les autres, et non lorsqu'Il les interrogera eux-mêmes. En revanche, le musulman impie ne se souciera que de ses propres droits, droits qu'il a empruntés à la société, à la culture, à la mode et à son imagination, et non à l'islam. Par conséquent, il ne sera jamais pleinement satisfait de son conjoint, même s'il respecte ses droits conformément aux préceptes de l'islam. C'est pourquoi l'ignorance de l'islam et le divorce sont si étroitement liés.

Enfin, si un musulman souhaite se marier, il doit d'abord acquérir les connaissances nécessaires, notamment sur les droits qu'il doit à son conjoint, sur les droits qu'il doit à son conjoint et sur la manière de se comporter correctement avec lui dans différentes situations. Malheureusement, l'ignorance de ces principes conduit à de nombreuses disputes et divorces, car les gens exigent des choses que leur conjoint n'est pas tenu de respecter. Par conséquent, la connaissance, source de piété, est le fondement d'un mariage sain et réussi.

Reconstruction de la Kaaba

Avant l'annonce de la prophétie, la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, avait été endommagée. Les Mecquois décidèrent donc de la reconstruire. Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque décidèrent de n'utiliser que les richesses obtenues par de bonnes voies pour reconstruire la Kaaba, par respect pour elle. Ce point est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 29.

Lorsqu'il fallut placer la Pierre Noire à sa place, une dispute sérieuse et potentiellement violente éclata pour savoir qui la placerait. Ils convinrent tous de laisser la première personne pénétrant dans l'espace sacré entourant la Kaaba décider. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était cette personne et, le reconnaissant comme digne de confiance, ils acceptèrent volontiers son conseil. Il suggéra de placer la Pierre Noire au milieu d'un tissu et ordonna aux chefs des tribus locales de tenir chacun un coin du tissu. Ils soulevèrent alors la Pierre Noire et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) la prit et la plaça. Cet événement est relaté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, pages 197-198.

Si les polythéistes comprenaient l'importance d'utiliser uniquement ce qui est bon, alors les musulmans devraient être encore plus prudents pour s'assurer qu'ils gagnent et utilisent uniquement ce qui est licite.

Un obstacle majeur à l'obéissance à Allah, l'Exalté, est l'acquisition et l'utilisation de biens illicites. C'est un péché majeur qu'il faut éviter à tout

prix. Il ressort clairement du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) qu'Allah, l'Exalté, n'accepte aucune bonne action fondée sur l'illicite. Par exemple, celui qui acquiert des biens illicites puis les utilise pour accomplir le Saint Pèlerinage constatera qu'il a perdu son temps et n'a rien gagné, hormis les péchés. Cette attitude est en totale contradiction avec la crainte d'Allah, l'Exalté. Il n'accepte que ceux qui Le craignent. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 27 :

« ...*En vérité, Allah n'accepte que de la part des pieux [qui Le craignent].*
»

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1410, avertit qu'Allah, le Très-Haut, n'accepte que les biens licites dépensés pour Lui plaire. De fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement averti, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2346, que même l'invocation de celui qui acquiert et utilise des biens illicites est rejetée par Allah, le Très-Haut.

En réalité, il suffit de peu pour survivre en ce monde. Il est clair, d'après nos pieux prédécesseurs, qu'il est possible de s'abstenir complètement de richesses illicites ou douteuses en menant une vie modérée, loin de l'extravagance. Il est évident que l'on ne s'oriente vers des richesses illicites que par désirs et désirs superflus.

De plus, la pose de la Pierre Noire témoigne de l'importance pour les musulmans d'adopter une attitude positive, visant à apaiser les querelles

et les désaccords. Cette caractéristique essentielle est d'ailleurs mentionnée dans le chapitre 4 d'An Nisa, verset 114 du Saint Coran :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche à obtenir l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

La conciliation entre les individus implique de dialoguer avec autrui dans un esprit constructif, rassembleur et positif, plutôt que d'adopter un état d'esprit destructeur, source de divisions au sein de la société. Si une personne ne parvient pas à rassembler les autres dans l'amour, le minimum qu'elle puisse faire est de ne pas les diviser. Même cela est considéré comme une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2518.

En fait, un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4919, recommande que la réconciliation entre deux musulmans opposés pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, est supérieure à la prière surérogatoire et au jeûne. Toutes les bonnes choses observées dans la société sont le fruit de cette attitude pieuse, comme la construction d'écoles, d'hôpitaux et de mosquées.

Mais il est important de noter qu'un musulman n'obtiendra la grande récompense mentionnée dans ce verset que s'il accomplit les bonnes actions pour la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Chaque personne Ils seront

récompensés en fonction de leur intention et non de leur acte physique. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Le musulman insincère se verra ordonner, le Jour du Jugement, d'obtenir sa récompense de ceux pour qui il a agi, ce qui sera impossible. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, l'événement de la pose de la Pierre Noire indique l'importance pour les gens d'adopter les caractéristiques positives qui conduisent à l'unité au sein de la société.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6541, aborde certains aspects de l'unité sociale. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a d'abord conseillé aux musulmans de ne pas s'envier les uns les autres.

C'est lorsqu'une personne désire obtenir le bienfait même qu'une autre personne possède, et souhaite que le bénéficiaire perde ce bienfait. Cela implique de détester que le bénéficiaire ait reçu ce bienfait d'Allah, l'Exalté, à sa place. Certains désirent simplement que cela se produise dans leur cœur, sans le manifester par leurs actes ou leurs paroles. S'ils détestent leurs pensées et leurs sentiments, on espère qu'ils ne seront pas tenus responsables de leur envie. Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de l'autre, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est de s'efforcer de priver le bénéficiaire du bienfait, même si l'envieux ne l'obtient pas.

L'envie n'est licite que lorsqu'une personne n'agit pas selon ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que son propriétaire perde le bien qu'elle possède. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, il est détestable si elle porte sur un bien matériel et n'est louable que si elle implique un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. Le premier est lorsqu'une personne envie celui qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, le Très-Haut. Le second est lorsqu'une personne envie celui qui utilise sa sagesse et son savoir de manière juste et les transmet aux autres.

L'envie, comme mentionné précédemment, remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. L'envieux se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis l'erreur d'accorder une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il s'agit d'un péché majeur. En effet, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4903, l'envie détruit les bonnes actions comme le feu consume le bois.

Un musulman envieux doit s'efforcer d'appliquer le hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Ce hadith indique qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même. Un musulman envieux doit donc s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne qu'il envie, par exemple en louant ses qualités et en l'invoquant jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il doit continuer à respecter les droits de la personne qu'il envie, conformément aux enseignements de l'islam. Il doit apprendre et mettre en pratique la connaissance islamique afin de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde le meilleur à chacun et que si un bienfait temporel ne

lui a pas été accordé, il est préférable pour lui de ne pas l'obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un autre conseil du hadith principal cité au début est que les musulmans ne doivent pas se haïr les uns les autres. Cela signifie qu'il ne faut détester quelque chose que si Allah, le Très-Haut, le déteste. Ceci a été décrit comme un aspect du perfectionnement de la foi dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Un musulman ne doit donc pas détester les choses ou les personnes selon ses propres désirs. Si l'on déteste autrui selon ses propres désirs, il ne doit jamais laisser cela influencer ses paroles ou ses actes, car c'est un péché. Un musulman doit s'efforcer d'éliminer ce sentiment en traitant l'autre conformément aux enseignements de l'islam, c'est-à-dire avec respect et bienveillance. Un musulman doit se rappeler que les autres ne sont pas parfaits, tout comme eux-mêmes. Et si autrui possède un défaut, il possède sans aucun doute aussi de bonnes qualités. Par conséquent, un musulman doit conseiller aux autres d'abandonner leurs défauts et de continuer à aimer leurs qualités. Un musulman doit détester les péchés, mais pas la personne, car chacun peut toujours se repentir devant Allah, le Très-Haut. Ils doivent manifester leur aversion pour les péchés dans les limites de l'islam. Ils doivent conseiller avec douceur les autres contre le mal, car la dureté éloigne souvent davantage du retour à Allah, l'Exalté.

Un autre point important à ce sujet est le suivant : un musulman qui suit un savant défendant une croyance particulière ne doit pas se comporter

comme un fanatique, croyant que son savant a toujours raison et haïssant ainsi ceux qui s'opposent à son opinion. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit la respecter et ne pas détester ceux qui diffèrent de ses convictions.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ne doivent pas se détourner les uns des autres. Cela signifie qu'ils ne doivent pas rompre les liens avec d'autres musulmans pour des raisons matérielles, refusant ainsi de les soutenir conformément aux enseignements de l'islam. Selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6077, il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle pendant plus de trois jours. En fait, celui qui rompt les liens avec un autre musulman pendant plus d'un an pour une question matérielle est considéré comme celui qui a tué un autre musulman. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4915. Rompre les liens avec autrui n'est licite qu'en matière de foi. Mais même dans ce cas, un musulman doit continuer à conseiller à ses compagnons de se repentir sincèrement et de ne les éviter que s'ils refusent de s'améliorer. Ils devraient toujours les soutenir dans les choses licites lorsqu'on le leur demande, car cet acte de bonté peut les inciter à se repentir sincèrement de leurs péchés.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ont pour commandement d'être frères les uns envers les autres. Cela n'est possible qu'en suivant les conseils donnés précédemment dans ce hadith et en s'efforçant d'accomplir leurs devoirs envers les autres musulmans conformément aux enseignements de l'islam, notamment en aidant les autres dans les bonnes choses et en les mettant en garde contre les mauvaises. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1240, recommande au musulman de respecter les droits des autres musulmans : rendre la paix à ses proches, rendre visite aux malades, participer à leurs prières funéraires et répondre à l'éternuement qui loue Allah, le Très-Haut. Le musulman doit apprendre et respecter tous les droits que les autres, et en particulier les autres musulmans, ont sur lui, car chacun sera interrogé sur le respect des droits des autres au Jour du Jugement. Il doit traiter les autres comme il souhaite être traité.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est qu'un musulman ne doit pas faire de tort à un autre musulman, ni l'abandonner, ni le haïr. Les péchés commis doivent être haïs, mais pas le pécheur, car il peut se repentir sincèrement à tout moment.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4884, que quiconque humilie un autre musulman, Allah, le Très-Haut, l'humiliera. Et quiconque protège un musulman de l'humiliation sera protégé par Allah, le Très-Haut.

Les traits négatifs mentionnés dans le hadith principal cité au début peuvent se développer lorsqu'on adopte l'orgueil. Selon un hadith du

Sahih Muslim, numéro 265, l'orgueil consiste à mépriser les autres. L'orgueilleux se considère comme parfait et perçoit les autres comme imparfaits. Cela l'empêche de respecter les droits d'autrui et l'encourage à les détester. L'orgueil, quant à lui, l'incite à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle ne vient pas de lui et contredit ses désirs.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que la véritable piété ne réside pas dans l'apparence physique, comme le port de vêtements islamiques, mais dans une qualité intérieure. Cette qualité intérieure se manifeste extérieurement par l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit que l'on utilise les bienfaits qui lui sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4094, que lorsque le cœur spirituel est purifié, le corps tout entier l'est également, mais que lorsque le cœur spirituel est corrompu, le corps tout entier l'est également. Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, ne juge pas sur la base des apparences, comme la richesse, mais considère les intentions et les actions des gens. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6542. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'adopter une piété intérieure en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin qu'elle se manifeste extérieurement dans la manière dont il interagit avec Allah, l'Exalté, et la création.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que la haine d'un musulman envers un autre musulman est un péché. Cette haine s'applique aux choses de ce monde, et non à l'aversion pour Allah, le Très-Haut. En fait, aimer et haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Mais même dans ce cas, un musulman doit

faire preuve de respect envers autrui en toutes circonstances et ne détester que ses péchés, sans pour autant haïr la personne. De plus, cette aversion ne doit jamais l'inciter à agir à l'encontre des enseignements de l'islam, car cela prouverait que sa haine est fondée sur ses propres désirs et non sur la volonté d'Allah, le Très-Haut. La cause profonde du mépris d'autrui pour des raisons matérielles est l'orgueil. Il est essentiel de comprendre qu'un atome d'orgueil suffit à nous mener en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 265.

Le hadith principal mentionne ensuite que la vie, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés. Un musulman ne doit violer aucun de ces droits. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'une personne ne peut être un véritable musulman tant qu'elle ne protège pas les autres, y compris les non-musulmans, de leurs paroles et actions nuisibles. Et un véritable croyant est celui qui protège la vie et les biens d'autrui de ses méfaits. Quiconque viole ces droits ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque sa victime lui pardonnera. S'il ne le fait pas, justice sera rendue au Jour du Jugement : les bonnes actions de l'opresseur seront imputées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront imputés à l'opresseur. Cela pourrait entraîner l'opresseur en Enfer. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce fait.

En conclusion, un musulman doit traiter les autres exactement comme il souhaite qu'on le traite. Cela lui apportera de nombreux bienfaits et créera une unité au sein de sa société.

En prévision du dernier Prophète (PBUH)

Avant l'annonce de la prophétie, les érudits du judaïsme et du christianisme, principalement à Médine, attendaient et anticipaient l'arrivée du dernier Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tel qu'il avait été décrit en détail dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Par exemple, un érudit juif nommé Yusha vivait à Médine. Il déclarait souvent que le temps était proche où le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui) serait envoyé au peuple d'Arabie. Il exhortait les gens à croire en ce dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui), s'ils vivaient jusqu'à son époque et étaient témoins de son appel. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) proclama la prophétie, les mêmes personnes que Yusha exhorta à accepter le dernier Prophète

(paix et bénédictions sur lui), l'acceptèrent et devinrent musulmanes. Cependant, Yusha lui-même rejeta le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'islam par envie et par malveillance. Cet incident est relaté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 212.

L'envie est un péché majeur qu'il faut éviter à tout prix. C'est un péché majeur car l'envieux remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. Il se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Quiconque laisse son envie s'acharner verbalement et physiquement contre celui qu'il envie ne fera que détruire ses propres bonnes actions. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4210, met en garde contre ce phénomène. L'envie licite consiste à vouloir obtenir une bénédiction similaire sans que ce dernier perde ce qu'il a reçu. Bien que licite, cette envie n'est louable que dans les domaines religieux et blâmable dans les domaines matériels. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé deux cas d'envie licite et louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier celui qui utilise correctement son savoir et l'enseigne aux autres. L'autre personne que l'on peut envier est celle qui obtient des richesses légales et les dépense de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Il faut éviter l'envie en comprenant qu'il s'agit d'un péché majeur qui remet en cause le choix d'Allah, le Très-Haut. Il faut comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, au lieu d'envier les autres, ils doivent s'efforcer d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur apportera davantage de bénédictions, la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, envier les autres ne fait qu'enlever l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui engendre des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Le musulman envié doit faire preuve de patience face aux actes et aux paroles de son envieux et se défendre uniquement dans les limites de l'islam. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre son envieux. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore... Et contre le mal de l'envieux quand il envie. » »

Allah, l'Exalté, les protégera alors des effets négatifs de leur envie, même si cela ne leur est pas évident, car Allah, l'Exalté, agit selon Sa connaissance et Sa sagesse infinies et non selon la pensée très limitée des gens.

De plus, les érudits juifs et chrétiens ont rejeté le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il était un descendant du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), au lieu d'être un descendant du Saint Prophète Ishaq (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Bien que ce soit une raison absurde de rejeter l'islam, ils pensaient en réalité que le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui) les honorerait grandement et les nommerait chefs de l'humanité par loyauté envers la fraternité. Selon leur croyance, ce leadership leur permettrait d'accroître leur statut social et leur richesse. Mais lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a critiqué de manière constructive leur désobéissance flagrante à Allah, le Très-Haut, alimentée par leur amour irrésistible de la richesse et du statut social, ils ont rejeté le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'islam. De plus, les gens du Livre, et en particulier les Juifs, étant profondément attachés à l'amour de la lignée, qui est l'élément central de leur foi, ne pouvaient accepter ni suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car il était issu d'une lignée différente. Accepter et suivre quelqu'un qui n'était pas de leur lignée leur semblait indigne, car cela leur ôterait la supériorité qu'ils prétendaient exercer sur l'humanité grâce à leur lignée, une supériorité qu'ils avaient inventée.

Un musulman doit donc éviter cette attitude raciste, car elle contredit totalement les enseignements de l'islam. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Allah, le Très-Haut, indique clairement que plus on obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, conformément aux enseignements divins, plus on devient supérieur. Cependant, il est important de noter que, l'intention et nombre de nos actions étant cachées, seul Allah, le Très-Haut, sait parfaitement qui Lui obéit sincèrement. Par conséquent, il ne faut jamais se présumer supérieur aux autres, même en s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Malheureusement, de nombreux musulmans ont suivi l'exemple des gens du Livre en se comportant comme si l'islam appartenait à leur nation et à leur ethnie. Ils méprisent les autres musulmans de nations et d'horizons différents, les croyant inférieurs. L'islam indique clairement qu'il s'agit d'une attitude ignorante, car aucune distinction, telle que l'ethnicité, le sexe ou la race, n'a d'influence sur leur statut aux yeux d'Allah, le Très-Haut.

Loyauté aveugle

Certains érudits du judaïsme et du christianisme admettent ouvertement que les signes mentionnés dans leurs Écritures divines concernant le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui) correspondent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)] comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais, certes, certains d'entre eux cachent la vérité alors qu'ils la savent. »

Mais certains l'ont simplement rejeté, lui et l'islam, par loyauté aveugle envers leur peuple, qui, par envie et hostilité, rejetait obstinément le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, un érudit juif nommé Abduallah Bin Suriya s'est assis un jour avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), après son émigration à Médine, et a admis qu'il était le dernier Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), car ses signes et caractéristiques étaient clairement indiqués dans leurs Écritures divines. Interrogé sur les raisons de son refus d'embrasser l'islam alors qu'il connaissait la vérité, il a répondu qu'il n'aimait pas être en désaccord avec son peuple et a ajouté que si son peuple acceptait l'islam, il le ferait aussi. Cet incident est relaté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 234.

Suivre aveuglément les autres par loyauté est une attitude hautement répréhensible. Allah, le Très-Haut, a créé les hommes avec bon sens et intelligence ; il ne faut donc pas se comporter comme du bétail. Contrairement aux autres religions et modes de vie, l'islam invite les gens à faire preuve de bon sens et d'intelligence afin de déduire la véracité de l'islam et de reconnaître la vérité dans tous les aspects de leur vie. Chapitre 12, Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtement sévère.

Par conséquent, il est essentiel d'éviter de suivre aveuglément les autres par loyauté, car cela est contraire à l'attitude du musulman. Il est essentiel d'apprendre et d'appliquer le Coran et les hadiths du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), même si cela contredit les désirs d'autrui, car c'est la seule façon d'atteindre un état d'équilibre mental et physique. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, suivre aveuglément la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture ne fera qu'encourager à abuser des bienfaits reçus, ce qui empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré. Cela empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, même en vivant des moments de plaisir. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

De plus, comme les gens sont difficiles à satisfaire et souvent ingrats, celui qui suit aveuglément les autres par loyauté n'obtiendra ni leur

satisfaction ni leur reconnaissance. Cela ne fera qu'engendrer l'amertume, ce qui l'empêchera d'atteindre la paix intérieure. En revanche, celui qui cherche à plaire à Allah, le Très-Haut, y parviendra facilement, car Il ne demande pas grand-chose et tout ce qu'Il demande aux gens leur profite et les conduit finalement à la paix intérieure. De plus, Allah, le Très-Haut, protégera cette personne de l'attitude négative des autres à son égard, même si cette protection ne lui est pas évidente.

Nobles qualités

Certains érudits du judaïsme et du christianisme admettent ouvertement que les signes mentionnés dans leurs Écritures divines concernant le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui) correspondent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)] comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais, certes, certains d'entre eux cachent la vérité alors qu'ils la savent. »

Mais certains l'ont tout simplement rejeté, lui et l'Islam, par loyauté aveugle envers leur peuple qui a obstinément rejeté le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), par envie et inimitié.

Certaines des qualités et caractéristiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mentionnées dans la Torah, qui ont été cachées par les savants des gens du Livre, ont été discutées dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2125. Il informe que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), a été envoyé à l'humanité comme un témoin, un donneur de bonnes nouvelles et un avertisseur.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) étant un témoin pour les gens, il témoignera soit en leur faveur, soit contre eux au Jour du Jugement. Malheureusement, les musulmans mentionnent souvent les enseignements islamiques qui expliquent comment ils intercéderont en leur faveur le Jour du Jugement, mais oublient souvent de mentionner qu'il témoignera également contre les musulmans. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messager dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Ceci s'applique aux musulmans, car on ne peut abandonner le Saint Coran qu'après l'avoir accepté. Le témoignage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) contre une personne le Jour du Jugement est une affaire sérieuse. Il faut s'efforcer d'éviter ce risque en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela permettra de faire bon usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Quiconque agit ainsi mérite de recevoir le témoignage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en sa faveur le Jour du Jugement. En revanche, le paresseux qui n'obéit pas sincèrement à Allah, le Très-Haut, risque fort de témoigner contre lui le Jour du Jugement.

De plus, comme mentionné dans le hadith principal, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) annonce de bonnes nouvelles et met en garde les gens. Il est important de noter que ces bonnes nouvelles et ces avertissements ne profitent qu'à celui qui les met en pratique. Quiconque ne suit pas les avertissements et les conseils de son médecin souffrira d'une mauvaise santé mentale et physique, tout comme

celui qui ignore les conseils et les avertissements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Le hadith principal mentionné ensuite mentionne que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut envoyé comme protecteur des illettrés. La mission du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) commença dans la péninsule arabique. Les Arabes de l'époque maîtrisaient l'arabe, mais la plupart ne savaient ni lire ni écrire, et n'étaient pas instruits dans les affaires de ce monde comme les autres sociétés de l'époque. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 2 :

« C'est Lui qui a envoyé parmi les illettrés [les Arabes] un Messager... »

Il est important de noter que le public initial du Saint Coran était composé de personnes sans instruction, et non de savants. Il ne faut donc pas croire que l'étude du Saint Coran pour en comprendre les enseignements est réservée aux savants. Il s'agit d'une attitude erronée, adoptée par les nations précédentes pour contrôler le grand public. L'islam encourage plutôt les gens à apprendre ses enseignements par eux-mêmes afin d'en reconnaître la véracité et de les suivre avec discernement, au lieu d'imiter aveuglément les autres. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtement sévère.

Il est donc essentiel d'éviter l'imitation aveugle et d'étudier les enseignements de l'islam afin de renforcer sa foi, ce qui lui permettra de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela conduit à un état mental et physique équilibré et, en fin de compte, à la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ignore les enseignements de l'islam adoptera une foi faible, ce qui l'empêchera de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, surtout dans les moments difficiles. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans accomplissant les devoirs fondamentaux et obligatoires de l'islam ne parviennent pas à atteindre la paix de l'esprit, car ils ne savent pas comment utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, en raison de leur ignorance des enseignements de l'islam.

Le hadith principal en discussion mentionne ensuite que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est considéré comme l'esclave d'Allah, l'Exalté, et Son Messager.

Ceci indique le rang le plus élevé qu'une personne puisse atteindre, à savoir celui de serviteur sincère d'Allah, l'Exalté. S'il existait un rang plus élevé, Allah, l'Exalté, aurait désigné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est indiqué dans de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Muslim, numéro 851, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'est présenté comme le serviteur d'Allah, l'Exalté, avant de proclamer sa mission de Messenger. Ceci est une leçon claire pour tous les musulmans : s'ils aspirent au succès ultime et aux plus hauts rangs dans les deux mondes, ils doivent devenir de véritables serviteurs d'Allah, l'Exalté. Cela ne peut être atteint qu'en suivant les traces du plus grand serviteur d'Allah, l'Exalté, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). La servitude ne peut être atteinte autrement. Chapitre 3, Ali Imran, verset 31 :

Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Le hadith principal en discussion mentionne ensuite que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a reçu un titre qui signifie celui qui fait entièrement confiance à Allah, l'Exalté.

Avoir confiance en Allah, le Très-Haut, implique d'utiliser correctement les ressources qui nous sont accordées, comme la force physique, dans les domaines religieux et matériels, comme pour gagner sa vie, puis d'avoir confiance que ce qu'Allah, le Très-Haut, choisit pour nous est le meilleur pour nous, même si nous ne comprenons pas la sagesse qui sous-tend son choix. Par exemple, le malade doit utiliser les ressources qui lui sont accordées par Allah, le Très-Haut, comme les médicaments, conformément aux enseignements de l'islam, puis avoir confiance que ce

qu'Allah, le Très-Haut, choisit pour nous, qu'il s'agisse de guérir ou non, est le meilleur pour nous, même si nous ne comprenons pas la sagesse qui sous-tend son choix. Abandonner les ressources accordées par Allah, le Très-Haut, n'est pas une condition pour avoir confiance en Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas non plus se fier excessivement à ses propres ressources, mais plutôt maintenir un équilibre en utilisant les ressources qui nous ont été accordées conformément aux enseignements de l'islam et en ayant confiance qu'Allah, le Très-Haut, choisira ce qui est le mieux pour nous en toute situation.

Le hadith principal mentionné ensuite mentionne que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'est ni grossier, ni dur, ni bruyant sur les marchés. Il ne fait pas de mal à ceux qui lui font du mal, mais il les traite avec pardon et bienveillance.

Cette description correspond à celle donnée par l'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mère des croyants, Aïcha Bint Abou Bakkar (qu'Allah les agrée tous les deux), mentionnée dans un hadith paru dans Jami At Tirmidhi, numéro 2016. Elle a indiqué qu'il n'était ni obscène ni grande gueule. Il ne répondait jamais au mal par le mal, mais pardonnait et ignorait les fautes d'autrui.

Tout d'abord, tous les musulmans doivent comprendre qu'il est de leur devoir d'adopter les nobles caractéristiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Et Chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Un musulman ne doit jamais agir ou parler de manière obscène, car cela est détesté par Allah, le Très-Haut, selon un hadith retrouvé dans l'Adab Al Mufrad (numéro 464) de l'imam Boukhari. Se comporter de la sorte est l'essence même du mauvais caractère. Et comme un bon caractère pèsera lourd dans la balance du Jour du Jugement, selon un hadith retrouvé dans le Jami At Tirmidhi (numéro 2003), on peut prédire le sort funeste de celui qui atteindra le Jour du Jugement en étant obscène. De plus, celui qui profère des propos obscènes risque beaucoup plus d'entrer en Enfer, car un seul mot obscène suffit à le précipiter en Enfer le Jour du Jugement. Un hadith retrouvé dans le Jami At Tirmidhi (numéro 2314) met en garde contre cela. En bref, la vraie foi et l'obscénité ne peuvent jamais se réunir dans un même cœur.

Un musulman ne doit pas être trop bavard, car cela entraîne une perte de respect de la part d'autrui, notamment de ses proches. Une personne bavarde peut paraître agressive et effrayer facilement les autres, ce qui est contraire au comportement d'un véritable musulman. Un musulman

doit être doux et bienveillant dans ses conversations, car cela témoigne de la nature authentique et pacifique de l'islam. Chapitre 31 Luqman, verset 19 :

« ...et baisse la voix ; en effet, le son le plus désagréable est la voix des ânes. »

Enfin, un musulman doit comprendre que, n'étant pas parfait, l'homme est voué à l'erreur. Tout comme on désire le pardon d'Allah, le Très-Haut, on doit pardonner aux autres. En d'autres termes, la façon dont on traite les autres détermine la façon dont on sera traité par Allah, le Très-Haut. Il est insensé de ne pas pardonner aux autres tout en espérant le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Le hadith principal mentionné ensuite mentionne qu'Allah, l'Exalté, ne laissera pas mourir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) tant qu'il n'aura pas redressé les gens corrompus en les incitant à accepter le témoignage de foi selon lequel nul n'est digne d'être adoré en dehors d'Allah, l'Exalté. Par le témoignage de foi, les yeux aveugles, les oreilles sourdes et les cœurs enveloppés s'ouvriront.

De nombreux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avertissent l'humanité que quiconque atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, le Très-Haut, et que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est le serviteur et le dernier messenger d'Allah, le Très-Haut, sera sauvé du feu de l'Enfer. Un exemple en est donné dans le Sahih Bukhari, numéro 128.

Ces hadiths signifient que quiconque meurt en croyant à ce témoignage entrera soit au Paradis et échappera à l'Enfer, soit en Enfer, selon la gravité de ses péchés, puis sera admis au Paradis pour y demeurer éternellement. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 7510.

Il est important de noter que ceux qui désirent entrer au Paradis sans entrer d'abord en Enfer doivent non seulement déclarer verbalement leur foi en l'Islam, mais aussi en remplir les conditions et obligations. L'attestation de foi est sans conteste la clé du Paradis, mais une clé a besoin de dents pour ouvrir une porte spécifique. Les dents de la clé du Paradis sont ses obligations et ses devoirs. Sans elles, la clé sans dents n'ouvrira pas la porte du Paradis. Ceci est confirmé par de nombreux hadiths qui indiquent que l'entrée au Paradis requiert le respect des conditions et des devoirs de l'Islam. Par exemple, un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1397, indique que l'attestation doit être appuyée par des actes relevant des piliers de l'Islam, tels que l'accomplissement des prières obligatoires.

La première partie du témoignage, à savoir qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, l'Exalté, signifie qu'Allah, l'Exalté, est le seul à qui il faut obéir et ne jamais désobéir. Quiconque accepte Allah, l'Exalté,

comme Dieu, ne doit obéir à rien qui puisse conduire à sa désobéissance, car Allah, l'Exalté, est son seul Maître et il n'est que Ses esclaves. Mais dès qu'on obéit à quoi que ce soit qui puisse conduire à la désobéissance à Allah, l'Exalté, on corrompt sa croyance en son unicité, comme l'indique le verset 23 du chapitre 45 d'Al Jathiyah :

« Avez-vous vu celui qui a pris pour dieu son désir... »

Le Saint Coran avertit les musulmans que quiconque commet des péchés adore en réalité le Diable, car il lui a obéi au détriment d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 36 Yaseen, verset 60 :

« Ne vous ai-je pas recommandé, ô enfants d'Adam, de ne pas adorer Satan ? Car il est pour vous un ennemi déclaré. »

Les musulmans qui rejettent leurs désirs, ceux des autres et les commandements du Diable, et n'obéissent qu'à Allah, l'Exalté, ont véritablement pris Allah, l'Exalté, pour Dieu. Ces musulmans ont bénéficié de la protection d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. Ils ont concrètement concrétisé l'attestation de l'islam en appuyant leurs revendications verbales et intérieures par des actes sincères, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En agissant selon ses hadiths, on accomplit le deuxième aspect de l'attestation, à savoir que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est le serviteur et le dernier messenger d'Allah, l'Exalté. Ces musulmans sont ceux mentionnés dans

un hadith du Sahih Bukhari, numéro 128, qui les prévient qu'Allah, l'Exalté, les sauvera de l'Enfer.

La personne qui déclare l'Islam avec la langue et l'accepte intérieurement est sans aucun doute un musulman, mais sa véritable croyance sincère en l'unicité d'Allah, l'Exalté, est diminuée en fonction de ses péchés.

Un aspect de la mise en pratique du témoignage consiste à aimer sincèrement Allah, l'Exalté. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'a indiqué dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Il y est indiqué que c'est un aspect du perfectionnement de la foi. C'est lorsqu'on aime ce qu'Allah, l'Exalté, aime et qu'on déteste ce qu'Il déteste. Comme c'était la caractéristique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith retrouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 2333, les musulmans ont reçu l'ordre de le suivre. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Il ressort clairement des enseignements islamiques qu'aimer ce qu'Allah, l'Exalté, déteste et détester ce qu'Allah, l'Exalté, aime est un signe clair qu'une personne suit ses propres désirs et leur obéit plutôt qu'à Allah, l'Exalté. Cette attitude affaiblit la croyance en l'unicité d'Allah, l'Exalté. Le verset suivant montre clairement qu'adopter cette mentalité constitue une déviation de la véritable croyance en l'attestation de l'islam. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 24 :

Dis : « Si vos pères, vos fils, vos frères, vos épouses, vos proches, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous craignez le déclin et les demeures que vous agréez vous sont plus chers qu'Allah, Son messager et la lutte pour Son sentier, alors attendez qu'Allah exécute Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers. »

Celui qui adore Allah, le Très-Haut, selon ses propres désirs, L'adore avec excès. Autrement dit, lorsqu'il traverse des périodes de facilité, il se réjouit, mais lorsqu'il rencontre des difficultés, il se détourne de Son obéissance avec colère. Chapitre 22, Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne son visage vers l'incrédulité. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6502, explique aux musulmans comment croire et agir conformément à l'attestation de foi, ce qui les préserve du feu de l'Enfer dans l'au-delà. Il s'agit d'abord d'accomplir correctement les devoirs obligatoires en respectant toutes les conditions et les règles de bienséance. Il faut ensuite accomplir des actes vertueux volontaires, dont les plus importants sont les traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à l'amour d'Allah, l'Exalté, et amène Allah, l'Exalté, à renforcer chaque organe de leur corps afin qu'ils ne Lui obéissent qu'à Lui. Cette obéissance véritable et sincère est l'accomplissement de l'attestation de

foi. Tel est le cœur sain qui ne contient que l'amour d'Allah, l'Exalté, et est exempt de désirs matériels et de l'amour du monde matériel. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seul celui qui viendra à Allah avec un cœur pur. »

Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'un musulman devient libre de commettre des péchés, mais cela signifie qu'il se repent sincèrement de ceux-ci chaque fois qu'ils sont rarement commis.

Pour conclure, il est vital pour les musulmans de ne pas seulement déclarer le témoignage de l'Islam intérieurement et verbalement, mais ils doivent également le montrer dans leurs actes, car c'est la seule façon d'atteindre un véritable succès dans ce monde et d'échapper complètement à la punition dans l'autre monde également.

Solitude dans la grotte de Hira

La première révélation au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prit la forme de rêves authentiques. Chacun de ses rêves se réalisa. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) développa alors un goût prononcé pour la solitude. Il passait du temps seul dans la grotte de Hira, près de La Mecque, où il recherchait la purification religieuse par la dévotion. Ce fait est rapporté dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 403.

Certains érudits ont suggéré que les dévotions religieuses accomplies par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à cette époque, avant que la première révélation ne lui soit révélée, relevaient de la réflexion. Cette réflexion sur la création des cieux et de la terre est une puissante façon de reconnaître la véracité de l'islam. Chapitre 3 Ali Imran, verset 119 :

« ...et réfléchissez à la création des cieux et de la terre, [en disant] : « Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela sans but ; exalté sois-Tu [au-dessus d'une telle chose] ; alors préserve-nous du châtimement du Feu. » »

Celui qui réfléchit à la création des cieux et de la terre avec un esprit ouvert conclura sans aucun doute à l'existence d'un seul Dieu, Allah, le Très-Haut, et à la venue du Jour du Jugement. Si un seul édifice ne peut être construit correctement sans un constructeur, comment les systèmes parfaits des cieux et de la terre pourraient-ils être créés sans un Créateur ? Tels que la distance parfaite entre la Terre et le Soleil, la

densité parfaite des océans, qui permet à la vie marine de prospérer tandis que d'immenses navires voguent sur eux, la composition parfaite de la Terre, qui permet aux plantes fragiles de pousser sur elle tandis que d'immenses bâtiments peuvent y être construits, et le système parfait du cycle de l'eau qui fournit à la création une eau pure et propre. Le hasard ne peut jamais engendrer autant de systèmes parfaits. S'il y avait plusieurs dieux, alors chacun désirerait quelque chose de différent, ce qui conduirait au chaos de la création. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Comme ce n'est pas évident, cela indique clairement qu'il ne peut y avoir qu'un seul Dieu, Allah, le Très-Haut. Les systèmes parfaits des cieux et de la terre, dont certains ont été mentionnés précédemment, sont tous parfaitement équilibrés, si bien que la création en bénéficie. Le principal déséquilibre de la création jusqu'à présent réside dans les actions des hommes. Celui qui fait le bien ne reçoit pas sa pleine récompense en ce monde, ni celui qui fait le mal ne reçoit son châtiment complet. Il est illogique d'accepter que Celui qui a créé d'innombrables systèmes équilibrés dans l'univers laisse les actions des hommes déséquilibrées. Par conséquent, un jour viendra où les actions de l'humanité seront équilibrées : le Jour du Jugement. De plus, la vérité est que sans le Jour du Jugement, la vie en ce monde n'a aucun sens, car tout y est imparfait et, quoi que l'on obtienne, on en sera finalement séparé par le passage du temps ou par la mort. L'existence dans ce monde serait donc inutile et dénuée de sens sans le Jour du Jugement et l'au-delà, car on n'aurait pas d'objectif plus élevé, parfait et permanent auquel aspirer.

De plus, la solitude adoptée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) indique que les musulmans devraient également réduire leurs relations sociales inutiles afin de pouvoir se concentrer sur des questions plus importantes.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2406, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné des conseils pour parvenir au salut. L'un d'eux est de ne pas quitter son domicile inutilement. Ce comportement entraîne une perte de temps et des péchés, tant verbaux que physiques. En y réfléchissant sincèrement, on se rendra compte que la plupart de ses péchés et des problèmes rencontrés sont dus à des interactions sociales inutiles. Cela ne signifie pas que la faute en incombe toujours aux autres, mais qu'en évitant de quitter son domicile inutilement, on commettra moins de péchés et rencontrera moins de problèmes et de difficultés. Cela libérera également du temps pour apprendre et mettre en pratique des connaissances utiles, comme la connaissance islamique, bénéfique dans tous les aspects de la vie. Les interactions sociales inutiles gaspillent le temps précieux, qui ne revient jamais. Ceux qui ont gaspillé leur temps en choses vaines et pécheresses connaîtront le stress en ce monde et un profond regret au Jour du Jugement, surtout lorsqu'ils verront la récompense de ceux qui ont bien utilisé leur temps. De plus, socialiser inutilement empêche de remplir ses responsabilités et ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et les autres. Cela empêche également l'introspection, essentielle pour s'assurer d'aller dans la bonne direction et de s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs. Le manque d'introspection mène à une vie sans but, sans direction claire ni dans sa vie matérielle ni dans sa vie religieuse. L'excès de socialisation encourage également la dépendance et l'attachement, ce qui entraîne inévitablement des problèmes émotionnels, mentaux et sociaux, car toute la vie, ses bonheurs et ses malheurs, tournent autour des gens et de ses relations. On peut se préserver de tous ces effets négatifs en ne socialisant que lorsque c'est nécessaire.

De plus, une socialisation excessive empêche de gérer correctement les différents problèmes de la vie. Même s'il est judicieux de demander conseil à quelques personnes bien informées et craignant Allah, le Très-Haut, comme personne ne peut pleinement appréhender un problème auquel l'autre est confronté, la personne confrontée doit prendre du temps à l'écart des autres pour y réfléchir attentivement et peser les différents aspects positifs et négatifs afin de prendre la meilleure décision en toute lucidité. L'excès de socialisation entrave ce processus et conduit souvent à prendre de mauvaises décisions hâtives, ce qui ne fait qu'accroître le stress et les regrets.

Début de la mission de prophétie

La première révélation

Sincérité et connaissance

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 403, relate la première révélation faite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Alors qu'il se trouvait dans la grotte de Hira, l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui) vint à lui et lui révéla le premier mot : « Récite ». Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit qu'il était illettré. Après plusieurs échanges, l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui récita les cinq premiers versets du chapitre 96 Al Alaq et s'en alla :

« Récitez au nom de votre Seigneur qui a créé. Il a créé l'homme d'une substance collante. Récitez, et votre Seigneur est le Plus Généreux. Il a enseigné par la plume. Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »

Le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit illettré était important, car il aurait été accusé de plagiat des Écritures divines antérieures s'il avait été instruit et instruit. Autrement dit, le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons utiles, bien qu'il fût illettré et

n'ait pas étudié les Écritures divines antérieures, que les non-musulmans de La Mecque connaissaient parfaitement, était un signe évident de sa prophétie.

De plus, le premier verset révélé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souligne l'importance de la sincérité envers Allah, le Très-Haut. Cela signifie qu'un musulman doit toujours agir et parler de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que l'Islam est la sincérité envers Allah, l'Exalté.

La sincérité envers Allah, le Très-Haut, implique l'accomplissement de tous les devoirs qu'Il nous a imposés, qu'il s'agisse de commandements ou d'interdictions, uniquement pour Son agrément. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1, chacun sera jugé selon son intention. Ainsi, quiconque manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, accomplit de bonnes actions sans en tirer de récompense, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, selon un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui ont commis des actes insincères seront invités, le Jour du Jugement, à rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Chapitre 98 Al Bayyinah, verset 5.

« Et il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, en étant sincères envers Lui... »

Quiconque néglige ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, fait preuve d'un manque de sincérité. Il doit donc se repentir sincèrement et s'efforcer de les accomplir. Il est important de garder à l'esprit qu'Allah, le Très-Haut, ne charge jamais une personne de devoirs qu'elle ne peut accomplir ou assumer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Être sincère envers Allah, le Très-Haut, signifie toujours privilégier son plaisir à celui de soi-même et des autres. Un musulman doit toujours privilégier les actions qui visent Allah, le Très-Haut, avant tout. Il faut aimer autrui et rejeter ses péchés pour Allah, le Très-Haut, et non pour satisfaire ses propres désirs. Lorsqu'on aide autrui ou qu'on refuse de participer aux péchés, cela doit être pour Allah, le Très-Haut. Celui qui adopte cette mentalité a perfectionné sa foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681.

Être sincère envers Allah, l'Exalté, c'est croire que Ses décrets et Ses choix sont les meilleurs pour les personnes concernées, même si la sagesse qui les sous-tend n'est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Se contenter des décrets qui satisfont ses désirs et s'irriter de ceux qui les contredisent est un manque flagrant de sincérité envers Allah, le Très-Haut. Celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en toute situation, est véritablement sincère.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'acquérir et d'appliquer des connaissances utiles, car les premiers versets qui lui ont été révélés traitent de l'éducation et du savoir. Chapitre 96 Al Alaq, versets 1 à 5 :

« Récitez au nom de votre Seigneur qui a créé. Il a créé l'homme d'une substance collante. Récitez, et votre Seigneur est le Plus Généreux. Il a enseigné par la plume. Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2645, que lorsqu'Allah, l'Exalté, désire donner du bien à quelqu'un, Il lui fournit la connaissance islamique.

Il ne fait aucun doute que chaque musulman, quelle que soit la force de sa foi, aspire au bien dans les deux mondes. Même si beaucoup croient à tort que le bien qu'ils désirent réside dans la célébrité, la richesse, l'autorité, la compagnie et la carrière, ce hadith montre clairement que le véritable bien durable réside dans l'acquisition et la mise en pratique du savoir islamique. Il est important de noter qu'une branche du savoir religieux est le savoir mondain utile, grâce auquel on acquiert des ressources légales pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches. Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ait indiqué où réside le bien, il est regrettable que de nombreux musulmans n'y accordent pas beaucoup d'importance. La plupart d'entre eux s'efforcent d'acquérir le strict minimum de connaissances islamiques pour accomplir leurs devoirs, sans en acquérir davantage ni en mettre en pratique, comme les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils se consacrent plutôt aux choses de ce monde, persuadés que c'est là que réside le véritable bien. Beaucoup de musulmans oublient que leurs pieux prédécesseurs devaient voyager des semaines durant pour apprendre un seul verset ou hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'aujourd'hui, on peut étudier les enseignements de l'islam sans quitter son domicile. Pourtant, nombreux sont ceux qui négligent de profiter de ce bienfait accordé aux musulmans d'aujourd'hui. Par son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire de son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), a non seulement indiqué où réside le véritable bien, mais l'a également mis à portée de main.

Un musulman ne doit pas se laisser tromper en croyant que la connaissance islamique se limite à expliquer l'accomplissement des rituels et à distinguer le licite du licite. En réalité, elle enseigne aux gens comment adopter une attitude et un comportement corrects afin d'utiliser correctement tous les bienfaits matériels qui leur ont été accordés, pour leur bien-être et celui des autres, et ainsi atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Le seul qui puisse enseigner cela à

l'humanité est Allah, le Créateur et le Savant de toute chose. Par conséquent, privilégier l'acquisition et l'application de la connaissance matérielle au détriment de la connaissance religieuse n'est pas sage.

Allah, le Très-Haut, a révélé à l'humanité l'emplacement d'un trésor éternel enfoui, capable de résoudre tous les problèmes qu'elle pourrait rencontrer dans les deux mondes. Mais les musulmans n'obtiendront ce bien qu'en s'efforçant de l'acquérir et de le mettre en pratique. Cela mènera à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Enfin, l'événement principal évoqué souligne également l'importance de témoigner sa gratitude à Allah, le Très-Haut, car tout ce que possède une personne a été créé et accordé par nul autre que Lui. Il est donc juste d'utiliser ce qui nous a été accordé conformément à Ses commandements. Chapitre 96 Al Alaq, versets 1-5 :

« Récitez au nom de votre Seigneur qui a créé. Il a créé l'homme d'une substance collante. Récitez, et votre Seigneur est le Plus Généreux. Il a enseigné par la plume. Il a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. »

La gratitude intentionnelle implique de toujours agir pour plaire à Allah, le Très-Haut. Comme indiqué précédemment, quiconque agit pour d'autres raisons ne sera pas récompensé par Allah, le Très-Haut. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, en avertit. La gratitude verbale implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude actionnelle implique d'utiliser correctement les bienfaits reçus, de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La personne reconnaissante recevra davantage de bénédictions, de miséricorde et de pardon dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

De plus, celui qui exprime ainsi sa gratitude obtiendra un équilibre mental et physique, source de paix intérieure. Par conséquent, chacun doit éprouver de la gratitude envers Allah, le Très-Haut, pour son propre bien, car cela lui est bénéfique dans les deux mondes, tout comme un patient accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le meilleur pour lui, même s'il lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict.

Peur et anxiété naturelles

Comme le mentionne un hadith du Sahih Muslim numéro 403, après la première révélation divine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna chez lui auprès de sa femme, le cœur battant la chamade. Il demanda à sa femme de le couvrir d'une couverture, par crainte de son anxiété.

Cet incident montre qu'il est acceptable d'exprimer ses émotions, dans certaines limites, face à diverses situations, comme la tristesse dans une période difficile. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) réagissait de manière naturelle et naturelle, sans être critiqué par Allah, le Très-Haut, car exprimer ses émotions fait partie intégrante de la nature humaine. Tant que l'émotion reste dans les limites de l'islam, il est tout à fait acceptable de la manifester. Personne n'attend d'un musulman qu'il se comporte comme un robot dans les situations difficiles. Dans chaque situation, le musulman doit maintenir un équilibre afin de libérer ses tensions par ses émotions, sans dépasser les limites de l'islam. Ceci est indiqué dans le chapitre 57 d'Al Hadid, verset 23 :

« Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé et que vous ne vous réjouissiez pas de ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime pas tout homme égaré et vantard. »

Ce verset n'interdit pas d'être triste ou heureux. Il conseille cependant de ne pas exagérer dans ces deux émotions, à savoir le chagrin et l'exultation, qui peuvent toutes deux conduire au péché.

Un musulman doit toujours se rappeler que tant qu'il reste dans ces limites, il surmontera toutes les difficultés et obtiendra récompense et bénédictions dans les deux mondes. Cela a été démontré à la fin de ce grand événement où Allah, le Très-Haut, a accordé la sécurité à celui qui lui obéit. Cette sécurité peut ne pas être évidente pour un musulman à court terme, mais elle lui sera finalement révélée dans ce monde ou dans l'au-delà.

Sincérité et noble caractère

Comme mentionné dans un hadith du Sahih Muslim numéro 403, après la première révélation divine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna chez lui auprès de sa femme, le cœur battant la chamade. Il demanda à sa femme de le couvrir d'une couverture, par crainte et anxiété. Après avoir raconté à sa femme ce qui était arrivé à l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui), elle fit preuve de sincérité en le réconfortant dans ce moment de stress. Elle y parvint en restant fidèle à la vérité et en lui racontant certaines des qualités bénies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de le rassurer sur le fait qu'il n'avait rien à craindre.

Comme l'indique cet événement, il est important pour les musulmans de faire preuve de sincérité envers autrui, car elle fait partie intégrante de la foi. Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le public. Cela implique de vouloir le meilleur pour eux en tout temps et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un seul hadith du Sahih Muslim numéro 170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on n'aime pas pour les autres ce qu'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de

comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Être sincère envers autrui implique de l'aider à satisfaire Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas rechercher la gratitude, car cela ruine sa récompense et constitue un manque de sincérité flagrant envers Allah, le Très-Haut, et les gens.

L'événement principal dont il est question indique également que celui qui adopte un caractère noble sera toujours honoré par Allah, l'Exalté, même s'il est confronté à des épreuves et des tests.

Adopter un caractère noble implique d'apprendre et d'adopter les qualités positives décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la gratitude et la patience, et d'éviter les défauts tels que l'orgueil, l'avidité et l'envie. Un caractère noble encourage donc à adopter les qualités qui contribuent à un équilibre mental et physique, source de paix intérieure. De plus, un caractère noble garantit une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, conformément aux enseignements islamiques. Cela contribue également à un équilibre mental et physique, source de paix intérieure et extérieure. En revanche, adopter de mauvaises qualités ne fait qu'engendrer un déséquilibre mental et physique, qui s'accroît lorsqu'on abuse des bienfaits reçus. Cette constatation est évidente lorsqu'on observe ceux qui possèdent des qualités positives et ceux qui n'en possèdent pas. De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des

cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est clair qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, dont la base réside dans l'adoption de bonnes qualités. Il est donc essentiel d'adopter de bonnes qualités pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs, car cela seul conduit à la paix de l'esprit.

La première caractéristique bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Khadija, qu'Allah soit satisfait d'elle, mentionnée dans l'événement principal en discussion est qu'il a toujours maintenu ses liens de parenté.

L'Islam prodigue toujours des conseils globaux. Dans ce cas, il recommande souvent de bien traiter ses proches, car suivre ce seul conseil assurerait la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chacun traitait ses proches avec bienveillance, aucune aide extérieure ne serait nécessaire. Ainsi, chaque membre de chaque cellule familiale serait traité avec bienveillance, ce qui aurait un effet positif sur la société tout entière.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5, Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et aident les autres en fonction de leur relation, que ce soit en bien ou en mal. Un musulman doit respecter l'ordre du verset 83 et n'aider ses proches que dans les cas directement liés à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« ... N'adorez qu'Allah ; faites du bien à vos père et mère, et à vos proches... »

Il faut aider ses proches selon ses moyens, notamment émotionnels, physiques et financiers. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on le souhaite. Il ne faut pas prêter trop d'attention aux critères et à la définition d'un bon parent, car ces critères sont souvent en contradiction avec ceux de l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam, pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, qu'ils soient considérés comme de bons parents ou non. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5984, que quiconque rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un

musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

La prochaine caractéristique bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mentionnée par Khadija, qu'Allah soit satisfait d'elle, dans l'événement principal en discussion était qu'il disait toujours la vérité.

Les paroles peuvent être divisées en trois catégories. La première est la mauvaise parole, qu'il faut éviter à tout prix. La seconde est la bonne parole, qu'il faut prononcer au moment opportun. La dernière catégorie est la parole vaine. Ce type de parole n'est considéré ni comme un péché ni comme une bonne action, mais comme il conduit à la mauvaise parole, il est préférable de l'éviter également. De plus, la parole vaine sera source de regrets le Jour du Jugement, lorsqu'elle constatera les occasions et le temps perdus en paroles vaines. Par conséquent, le musulman doit soit dire le bien, soit se taire. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 176. De plus, comme le recommande un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1971, celui qui dit la vérité et agit conformément à la vérité sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand véridique. En revanche, celui qui profère des mensonges et les met en pratique sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour deviner ce qui arrivera à celui qu'Allah, le Très-Haut, a qualifié de grand menteur, ici-bas et au Jour du Jugement. En fait, le même hadith mentionne que le mensonge mène au péché et que les péchés mènent à l'Enfer.

La prochaine caractéristique bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Khadija, qu'Allah soit satisfait d'elle, mentionnée dans l'événement principal en discussion est qu'il a toujours aidé les nécessiteux et ceux qui faisaient face à des difficultés.

Les nécessiteux sont souvent mentionnés dans les enseignements islamiques, car ils sont souvent privés de leurs droits en raison de leur fragilité sociale. Par conséquent, un musulman doit veiller à aider ceux qui sont considérés comme socialement faibles, comme les orphelins et les veuves, en fonction de leurs moyens. Parrainer des orphelins et des veuves est devenu extrêmement facile de nos jours, car il suffit de quelques minutes pour le faire en ligne. Le montant du parrainage est souvent inférieur à leur facture téléphonique mensuelle. Les musulmans ne doivent donc pas négliger cet aspect essentiel de l'islam, car il conduit au soutien constant d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que celui qui prend soin d'un orphelin sera proche du Paradis. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6005. Enfin, celui qui prend soin d'une personne dans le besoin, comme une veuve, recevra la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne chaque jour. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6006. Par conséquent, celui qui éprouve des difficultés à accomplir de bonnes actions surérogatoires, comme la prière nocturne surérogatoire et le jeûne surérogatoire, devrait appliquer ce hadith afin d'obtenir cette récompense avec un minimum d'effort.

Il est important de toujours se rappeler que tout bien que l'on possède, comme la richesse, nous a été accordé par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être remboursé à son propriétaire. On rembourse le prêt qu'Allah, l'Exalté, en l'utilisant de manière à Lui plaire. Par conséquent, celui qui aide les nécessiteux ne fait que rembourser sa

dette envers Allah, l'Exalté. Se rappeler cela évitera de se comporter comme s'il faisait une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne nécessiteuse. En réalité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bienfaits matériels et en leur offrant l'opportunité d'obtenir d'innombrables récompenses en aidant les nécessiteux. La personne nécessiteuse a rendu service au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne nécessiteuse rejette l'aide des autres, comment obtiendra-t-elle la récompense mentionnée dans les enseignements divins ? Se rappeler ces points évitera de gâcher sa récompense en adoptant une attitude erronée.

Enfin, aider les nécessiteux implique de répondre à tout besoin légitime d'une personne, qu'il soit émotionnel, physique ou financier. Par conséquent, aucun musulman, aussi modeste soit-il, ne peut se dispenser d'aider les nécessiteux.

Enfin, dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1601, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui console une personne accablée de chagrin sera vêtu d'un vêtement d'honneur le Jour du Jugement.

Comme affronter les difficultés est une garantie pour tous, c'est un moyen extrêmement simple d'obtenir une grande récompense, sans grand investissement de temps, d'énergie ou d'argent. Cela implique de s'efforcer d'aider la famille en difficulté selon ses moyens, notamment en lui apportant un soutien émotionnel, financier et physique. Le musulman doit encourager gentiment les personnes en difficulté à rester patientes tout au long de l'épreuve et leur rappeler les versets du Coran et les hadiths du prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui

soulignent l'importance et la grande récompense de la patience. Il doit leur parler positivement en leur rappelant que les choses n'arrivent que pour une bonne raison, même si les gens n'en comprennent pas la sagesse. En réalité, il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour accomplir cette bonne action, car dans la plupart des cas, quelques mots de soutien bienveillants suffisent à reconforter une personne en difficulté. Et parfois, la simple présence physique suffit à leur apporter un sentiment de soutien, même sans paroles.

Enfin, il est important que les musulmans corrigent leur intention lorsqu'ils accomplissent cette bonne action : ils doivent l'accomplir pour Allah, le Très-Haut, et non pour se mettre en avant auprès d'autrui, notamment de leurs proches, ni par crainte d'être critiqués s'ils ne l'accomplissent pas. Ceux qui agissent pour le bien d'autrui seront avertis, le Jour du Jugement, qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Un avertissement de difficultés

Comme mentionné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 403, après la première révélation divine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna chez lui et raconta l'incident avec l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à son épouse Khadija (qu'Allah l'agrée). Elle le conduisit ensuite chez son cousin, Waraqah Bin Nawfal, un chrétien qui avait étudié les Écritures divines antérieures. Informé de ce qui s'était passé, il confirma qu'il s'agissait de l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et avertit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) que son peuple lui deviendrait hostile en raison du message qu'il leur apporterait, à savoir le message de l'islam.

Il est important de comprendre que, généralement, lorsqu'on choisit une voie différente de celle des autres, comme ses proches, on se heurte à leurs critiques et à leur résistance. En réalité, la majorité des critiques proviennent de la famille. Par exemple, si un musulman décide de se concentrer davantage sur la mise en pratique des enseignements de l'islam et que sa famille ne l'a pas elle-même suivie, il sera critiqué. Il sera taxé d'insensé et d'extrémiste par ceux qui, selon lui, le soutiendraient sur sa voie. Il est important pour les musulmans de rester fermes sur la voie licite qu'ils ont choisie et de faire confiance à Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, afin de surmonter ces difficultés.

C'est une réaction courante chez les gens : lorsqu'une personne choisit un chemin différent de celui des autres, elle a le sentiment que son chemin est mauvais, voire mauvais, et que c'est la raison pour laquelle elle a

choisi un chemin différent. Même si elle n'y croit pas, mais choisit simplement un chemin différent, croyant qu'il est meilleur pour elle, elle sera néanmoins critiquée. C'est la même raison pour laquelle tous les saints prophètes (sur eux la paix) ont été critiqués par leur peuple, car ils ont choisi et invité passivement les autres à suivre un chemin différent et meilleur.

En conclusion, tant que le chemin de vie est licite, chacun doit rester ferme et ne pas se laisser décourager par les critiques d'autrui. Mais cela ne signifie pas qu'il ne doit pas chercher à améliorer sa situation et son caractère. Cela signifie qu'il ne doit pas se laisser dissuader de poursuivre son choix licite, conformément aux enseignements de l'islam.

Un musulman doit toujours se rappeler qu'il existe deux types de personnes. Les premières sont bien guidées, car leurs critiques envers autrui s'appuient sur les critiques et les conseils du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes sont toujours constructives et guident vers la bénédiction et la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ces personnes s'abstiennent également de louer autrui de manière excessive ou insuffisante. Louer autrui de manière excessive peut les rendre orgueilleux et arrogants. Louer autrui de manière insuffisante peut les conduire à la paresse et les dissuader de faire le bien. Cette réaction est souvent observée chez les enfants. Louer selon les enseignements de l'islam incitera les autres à se dépasser, tant dans les domaines matériels que religieux, et les empêchera de devenir arrogants. Par conséquent, les éloges et les critiques constructives de ces personnes doivent être acceptés et pris en compte, même s'ils proviennent d'un inconnu.

Le deuxième type de personne critique en fonction de ses propres désirs. Ces critiques sont généralement peu constructives et ne font que refléter sa mauvaise humeur et son attitude. Ces personnes ont tendance à surestimer ou à sous-estimer les autres, agissant selon leurs propres désirs. Les effets négatifs de ces deux types de critiques ont été évoqués précédemment. Par conséquent, les critiques et les compliments de cette personne doivent être ignorés dans la plupart des cas, même s'ils proviennent d'un proche, car ils ne feront qu'attrister inutilement les critiques et devenir arrogants les compliments.

Il est important de se rappeler qu'une personne qui fait trop d'éloges aux autres les critiquera souvent aussi excessivement. La règle à suivre est d'accepter les critiques et les éloges uniquement en fonction des enseignements de l'islam. Tout le reste doit être ignoré et ne pas être pris personnellement.

Diffuser le message

La révélation divine au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut ensuite brièvement retardée. Un jour, alors qu'il se promenait à La Mecque, il leva les yeux vers le ciel et aperçut l'ange Gabriel (paix et bénédictions sur lui) assis sur une chaise entre le ciel et la terre. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rentra chez lui, effrayé, et demanda à sa famille de le couvrir d'une couverture. Allah, le Très-Haut, lui révéla alors les versets suivants du Saint Coran : Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 1 à 5 :

« Ô toi qui te couvres [d'un vêtement] ! Lève-toi et avertis. Glorifie ton Seigneur. Purifie tes vêtements. Et évite l'impureté. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3238.

Même s'il existe de nombreuses caractéristiques que l'on doit adopter avant de diffuser le message de l'Islam, ces versets indiquent l'une des plus importantes, à savoir montrer l'exemple.

Ceux qui propagent l'Islam doivent d'abord s'efforcer d'agir selon leur savoir. Aux débuts de l'Islam, assister à un rassemblement de savoir islamique nécessitait des jours de voyage, mais aujourd'hui,

d'innombrables conférences sont disponibles en ligne. Pourtant, l'ignorance du droit chemin n'a fait que croître depuis la disparition des pieux prédécesseurs. En effet, certains ont acquis le savoir en mémorisant des versets du Coran et des hadiths du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais ne les ont pas utilisés pour purifier leur caractère. Autrement dit, ils n'ont pas mis en pratique leur savoir. Ceux qui agissent ainsi perdront le pouvoir d'influencer le cœur des autres par leurs conseils. Certains conférenciers sont comme des bulletins d'information qui ne font que diffuser des informations sans inciter les autres à agir, manquant ainsi à leur devoir de guider les autres par le savoir divin. Les non-musulmans embrassent l'islam principalement par leurs propres recherches sur l'islam, au lieu d'observer l'exemple concret d'un musulman accompli. Quiconque souhaite propager l'islam doit faire de la purification de son caractère par le savoir sa priorité. Chapitre 61 As Saf, verset 3 :

« Ce qui est très détestable auprès d'Allah, c'est que vous disiez ce que vous ne faites pas. »

En agissant ainsi, un minimum de connaissance correcte aura un impact considérable sur soi-même et sur les autres. En revanche, ceux qui rejettent cette attitude correcte peuvent posséder davantage de connaissances, mais cela n'aura aucun effet positif sur quiconque. Ce type de personne est décrit dans le Saint Coran. Chapitre 62, Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite ils ne l'ont pas accepté (ils n'ont pas agi en fonction de leurs connaissances) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

Approche systématique

Lorsque le chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 214 a été révélé :

« *Et préviens tes proches.* »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) gravit le mont Safa, à La Mecque, et rassembla sa famille autour de lui. Il leur rappela d'abord sa fiabilité et son honnêteté en leur demandant s'ils le croiraient s'il leur annonçait la présence d'une cavalerie dans la vallée, prête à les attaquer. Ils répondirent tous par l'affirmative et reconnurent son honnêteté. Il les mit ensuite en garde contre la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et les invita à se convertir à l'islam. Son oncle non musulman, Abou Lahab, le maudit. En réponse, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 111 d'Al Masad, versets 1 à 5 :

Que les mains d'Abou Lahab soient ruinées, et il est ruiné. Ses richesses ne lui serviront à rien, ni ce qu'il a acquis. Il brûlera dans un Feu de flammes ardentes. Et sa femme aussi, la porteuse de bois. Autour de son cou, une corde de fibres torsadées.

Cet incident a été évoqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4770.

Dans le Saint Coran, Allah , le Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé de commencer à propager la parole de l'islam auprès de sa famille. C'est un autre aspect important. de la diffusion de l' islam . Il faut toujours commencer par les proches, puis s'adresser aux autres membres de la société. En raison des liens étroits et de la familiarité d'une personne avec ses proches, les conseiller aura plus d'impact que de conseiller des inconnus. En fait, si chacun se concentrait sur ses proches, les conseillerait à d'autres. Les proches ne seraient requis qu'en quelques occasions. Chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 214 :

« Et préviens tes proches. »

Après cette étape, le Saint Coran conseille de se propager la parole de l'Islam au sein de leur société locale. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 7 :

« Et ainsi Nous t'avons révélé un Coran en arabe afin que tu avertisses la Mère des Cités [c'est-à-dire La Mecque] et ceux qui l'entourent... »

L'étape finale consiste à inviter l'humanité à l'échelle nationale à se tourner vers l'islam. Chapitre 34 Saba, verset 28 :

« Et Nous ne t'avons envoyé aux gens qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur... »

Allah , l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Muhammad , paix et bénédictions sur lui, d'adopter ce processus progressif. Par conséquent , chaque musulman qui entreprend cette tâche devrait également adopter cette méthode.

L'événement principal dont il est question ici montre également l'importance d'être digne de confiance, en particulier lorsque l'on souhaite diffuser l'appel de l'Islam.

Pour bien propager la parole de l'islam, il est essentiel d'être digne de confiance. Le Saint Coran mentionne expressément que les Saints Prophètes (sur eux tous) ont déclaré qu'ils étaient dignes de confiance et ne recherchaient que le bien d'autrui. Par exemple, le chapitre 26 d'Ash Shu'ara, versets 161-162 :

« Quand leur frère Lot leur dit : « Ne craignez-vous pas Allah ? Je suis pour vous un messager digne de confiance. »

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a proclamé sa prophétie, tous ont reconnu sa fiabilité, même si

beaucoup sont revenus sur leurs paroles et l'ont renié. Ceci est mentionné dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 10, pages 622-623 .

Enfin, l'événement principal dont il est question ici enseigne aux musulmans l'importance d'agir avec douceur et patience. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas répondu à son oncle, ignorant plutôt son comportement vulgaire. Un musulman a le droit de se défendre, surtout en cas de préjudice physique, mais il ne doit pas se comporter de manière vulgaire. Il doit toujours parler et se comporter avec respect et bienveillance envers autrui et éviter de laisser la colère dominer ses paroles et ses actes. Une excellente façon de procéder est de garder le silence jusqu'à ce que la colère disparaisse et d'adopter une posture neutre afin d'éviter de riposter physiquement à celui qui l'a irrité.

Les premiers croyants

Il est notoire qu'Abou Bakr Ibn Abou Quhafa, qu'Allah l'agrée, fut le premier homme adulte à accepter sans hésitation l'appel du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à l'islam, alors que tous les autres hommes manifestèrent des hésitations plus ou moins marquées. Ce fait est évoqué dans la biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'imam Muhammad As Sallaabi, page 51, et mentionné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3661.

L'une des raisons pour lesquelles Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, a accepté l'islam avec empressement est qu'il entretenait déjà une profonde amitié avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ainsi, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, a été témoin de la vérité de l'islam en connaissant le caractère irréprochable du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), avant même son appel à l'islam. Bien que les non-musulmans de La Mecque aient observé la même chose, ils ont obstinément rejeté l'islam.

De plus, il acceptait volontiers la vérité, car il était un homme de vérité. Autrement dit, avant l'islam, il recherchait, acceptait et adoptait les caractéristiques de la véracité. Ainsi, lorsque la vérité de l'islam lui fut présentée, il l'accepta sans hésitation.

Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, ayant grandi au sein du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), adopta la sincérité en toutes choses. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur

lui) fut investi de cette fonction, il invita Ali (paix et bénédictions sur lui) à l'islam. Ali, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il souhaitait d'abord en discuter avec son père, Abou Talib. Mais le lendemain, sans en discuter avec son père, il se rendit auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et accepta l'islam. Il avait alors environ 10 ans. Il devint ainsi le premier enfant à embrasser l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abou Talib, volume 1, pages 68-69.

De plus, Khadija, qu'Allah soit satisfait d'elle, a accepté sans hésitation l'appel de son mari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et est devenue la première femme à accepter l'Islam.

Zaid Ibn Haritha, qu'Allah l'agrée, était un serviteur affranchi du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Enfant à l'avènement de l'islam, il accepta volontiers la vérité lorsqu'elle lui fut présentée. Il devint ainsi le premier esclave affranchi à embrasser l'islam.

Tous les Compagnons, qu'Allah les agrée, y compris leurs enfants, ont reconnu que les idoles artificielles et sans vie n'étaient pas dignes d'adoration et ont donc accepté l'islam et son concept d'un Dieu unique. De plus, même s'ils remettaient en cause l'ordre social de leur société, ce qui allait évidemment leur causer des problèmes, ils comprenaient qu'imiter aveuglément les autres dans leur mode de vie, source de stress, de difficultés et de difficultés, n'avait aucun sens. Malheureusement, cette vérité est souvent négligée par la plupart des gens, qui préfèrent se comporter comme des animaux qui suivent aveuglément les tendances des réseaux sociaux, la mode et la culture, même si cela ne fait que nuire à leur santé mentale et physique. Ce résultat est flagrant lorsqu'on

observe ceux qui se comportent ainsi. De plus, ces Compagnons, qu'Allah les agrée, ont compris qu'obéir à un seul Seigneur était bien supérieur à obéir à plusieurs Seigneurs, tels que la société, la mode et la culture. Il est évident qu'obéir à un seul Seigneur, Allah, le Très-Haut, qui ne décrète que ce qui est bon pour soi, conduit à une bonne santé mentale et physique. Tandis que celui qui obéit à plusieurs Seigneurs sera entraîné dans tant de directions différentes qu'il ne parviendra jamais à la paix de l'esprit. C'est comme un employé qui a un seul supérieur miséricordieux, comparé à un employé qui a plusieurs supérieurs qui lui demandent des choses différentes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 29 :

Allah propose un exemple : un homme appartenant à des partenaires querelleurs et un autre appartenant exclusivement à un seul homme : sont-ils égaux ? Louange à Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne le savent pas.

Par conséquent, les musulmans doivent éviter d'obéir aux réseaux sociaux, à la mode et à la culture, même si cela contredit leurs désirs, et au contraire obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, afin d'atteindre un équilibre mental et physique, source de paix intérieure. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Ils doivent se comporter comme le patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Tout comme le médecin connaît la santé, Allah, le Très-Haut, seul sait comment atteindre la paix intérieure et extérieure.

Guider les autres vers la foi

Après avoir embrassé l'islam, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) s'employa à inviter les autres à la vérité. Grâce à ses efforts, de nombreuses personnes embrassèrent l'islam. Ces personnes devinrent les compagnons éminents et les plus importants du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Parmi ces personnes figuraient : Zubair Bin Awwam, Uthman Ibn Affan, Talhah Ibn Ubaidullah, Sa'd Ibn Abi Waqas, Abou Ubaidah Ibn Jarrah, Abdur Rahman ibn Auf et bien d'autres, qu'Allah les agrée. Ce sujet est abordé dans la biographie d'Abou Bakr As Siddeeq, page 55, de l'imam Muhammad As Sallaabi.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 31 Luqman, verset 15 :

« ...et suis le chemin de ceux qui reviennent à moi... »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 31:15, page 126.

Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, a accompli cet exploit en montrant l'exemple. Lorsque les autres ont observé les signes de l'islam dans son caractère et ses actes, et non seulement dans ses paroles, cela les a encouragés à accepter la vérité.

Il est important pour tous les musulmans, et particulièrement pour les parents, de mettre en pratique leurs conseils. L'histoire montre clairement que ceux qui ont appliqué leurs préceptes ont eu un impact bien plus positif sur les autres que ceux qui n'ont pas montré l'exemple. Le meilleur exemple est celui du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui a non seulement mis en pratique ses préceptes, mais a également adhéré à ces enseignements plus strictement que quiconque. Ce n'est qu'avec cette attitude que les musulmans, et particulièrement les parents, auront un impact positif sur les autres. Par exemple, si une mère avertit ses enfants de ne pas mentir, car c'est un péché, mais qu'elle ment souvent devant eux, il est peu probable que ses enfants suivent ses conseils. Les actes d'une personne auront toujours plus d'impact sur les autres que ses paroles. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille être parfait avant de conseiller les autres. Cela signifie qu'il faut s'efforcer sincèrement de suivre ses propres conseils avant d'en conseiller d'autres. Le Saint Coran indique clairement dans le verset suivant qu'Allah, le Très-Haut, déteste ce comportement. En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3267, que quiconque ordonne le bien mais s'en abstient et interdit le mal mais l'exécute sera sévèrement puni en Enfer. Chapitre 61 As Saf, verset 3 :

« Ce qui est très détestable auprès d'Allah, c'est que vous disiez ce que vous ne faites pas. »

Il est donc essentiel que tous les musulmans s'efforcent d'appliquer eux-mêmes leurs conseils, puis de conseiller les autres à faire de même. Montrer l'exemple est la tradition de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, et constitue le meilleur moyen d'influencer positivement les autres.

La clé du bonheur

Bien que nombre de ceux qui ont embrassé l'islam fussent considérés comme appartenant aux classes inférieures de la société, comme les esclaves, de nombreux membres éminents et respectés de la société ont également accepté le message divin de l'islam, tels qu'Abou Bakr, Zubair Ibn Awwam, Uthman Ibn Affan, Talhah Ibn Ubaidullah, Sa'd Ibn Abi Waqas, Abu Ubaidah Ibn Jarrah, Abdur Rahman ibn Auf, Sa'eed Ibn Zaid, Abdullah Ibn Jahsh, Ali Ibn Abu Talib, Jafar Ibn Abu Talib et bien d'autres, qu'Allah les agrée. Mais lorsque ces membres éminents de la société ont embrassé l'islam, ils ont perdu le respect et l'honneur dont ils jouissaient autrefois à La Mecque. C'est pourquoi la plupart des historiens musulmans affirment que la majorité des personnes qui ont embrassé l'islam à ses débuts étaient considérées comme appartenant aux classes inférieures de la société. Ceci a été discuté dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, Volume 1, Pages 161-163.

D'une manière générale, cela indique l'importance de rechercher la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, plutôt que celle des gens et de la société. Si ces Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient recherché la satisfaction des gens, ils n'auraient jamais accepté l'islam.

Nombreux sont ceux qui fixent leurs critères de bonheur selon les règles et les désirs d'autrui. Le problème avec cette mentalité est que l'on devient triste ou heureux selon les désirs des autres. S'obstiner dans cette attitude, c'est en arriver à aimer, haïr, donner, retenir et agir selon les désirs des autres. Cette attitude ne peut qu'engendrer une tristesse généralisée, car il est impossible de plaire véritablement aux autres. Les

gens ne sont pas satisfaits d'Allah, le Très-Haut, alors qu'Il leur a accordé d'innombrables bienfaits. Comment pourraient-ils être satisfaits de ceux qui, par nature, ne leur ont rien donné ? Vivre avec cette attitude qui vise toujours à plaire aux autres ne mène qu'à la tristesse.

De plus, comme les gens sont généralement ingrats, ceux qui s'efforcent de plaire aux autres ne recevront aucune reconnaissance réelle, ce qui ne fera qu'accroître leur amertume et leur tristesse. Or, Allah, le Très-Haut, apprécie chaque bonne intention, parole et action qu'une personne accomplit pour Lui plaire. On peut oublier les petites actions, mais Allah, le Très-Haut, ne les oubliera pas et les récompensera au centuple dans les deux mondes. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 661, que lorsqu'on fait un don d'une petite quantité de charité, comme une datte, sur ses revenus licites, Allah, le Très-Haut, lui accordera une récompense équivalente à une montagne. Nul ne bénéficiera d'une telle reconnaissance pour ses efforts.

Le musulman doit donc s'efforcer d'obtenir la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, ce qui est facile à obtenir. Il aimera, détestera, donnera et retiendra pour Allah, le Très-Haut, ce qui est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est confirmé par un passage du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Cela ne s'obtient que par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Cela mènera au véritable bonheur dans les deux mondes et en est donc la clé.

Écouter la connaissance

Au début de la révélation divine, désireux de la recevoir, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se joignait à l'ange Gabriel (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pour réciter. Allah, l'Exalté, lui ordonna alors d'écouter attentivement la révélation et lui promit de la conserver dans son cœur et de lui permettre de la comprendre, de l'appliquer et de la transmettre aux autres. Chapitre 75 Al Qiyamah, versets 16-19 :

« Ne fais pas bouger ta langue avec [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], pour hâter [la récitation du Coran]. Certes, c'est à Nous qu'incombe sa collecte [dans ton cœur] et sa récitation. Quand Nous l'avons récité, poursuis sa récitation. Puis, c'est à Nous qu'incombe sa clarification [pour toi]. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 936.

L'une des leçons à tirer de cet incident est qu'un musulman doit écouter la connaissance islamique de la bonne manière afin d'être encouragé à agir en conséquence.

Écouter correctement la parole d'Allah, le Très-Haut, est le seul moyen d'adhérer correctement à ses enseignements. Il est important de comprendre la différence entre entendre et écouter. Entendre consiste simplement à reconnaître un son avec son esprit, même si l'on ne parvient pas à le comprendre. Par exemple, une personne peut entendre quelqu'un lui crier dessus de très loin, sans toutefois comprendre ce qu'il dit. En revanche, écouter implique d'entendre un son et de le comprendre, ce qui modifie son comportement. Par exemple, une personne donne une instruction verbale spécifique à une autre personne qui réagit de manière appropriée après l'avoir entendue et comprise.

Les musulmans doivent entendre la parole d'Allah, le Très-Haut, et s'efforcer de la comprendre afin qu'elle influence positivement leur comportement. Malheureusement, de nombreux musulmans ne parviennent pas à respecter ce principe concernant le Saint Coran. Ils sont doués pour entendre sa récitation, mais ne parviennent pas à l'écouter correctement, ce qui implique de comprendre et d'appliquer ses enseignements. De plus, comprendre et appliquer le Saint Coran n'est possible que si l'on l'écoute et l'étudie dans une langue qu'on comprend.

Pour conclure, le simple fait d'entendre la parole d'Allah, l'Exalté, ne suffit pas pour obtenir le succès ; il faut plutôt s'efforcer de l'écouter véritablement.

Rassemblement pour la connaissance

Alors que l'appel à l'islam parvenait secrètement à différents foyers, la menace et le danger que représentaient les dirigeants non musulmans de La Mecque commencèrent à augmenter de façon exponentielle. Mais même durant cette période dangereuse, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) continua de se réunir avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, afin de leur enseigner l'islam. La maison d'Al-Arqam fut choisie comme lieu de rencontre secret. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 167-168.

Même face à un grand danger, les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont continué à rechercher la connaissance islamique et à la mettre en pratique. Il est regrettable que de nombreux musulmans, aujourd'hui, puissent accéder facilement et en toute sécurité à cette connaissance, sans y prêter attention.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6853, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque suit un chemin en quête de connaissance, Allah, l'Exalté, lui facilitera le chemin du Paradis.

Cela désigne à la fois un chemin physique emprunté par une personne en quête de connaissance, comme assister à des conférences et des cours, et un cheminement par lequel une personne recherche la connaissance sans déplacement physique. Cela englobe toutes les

formes de connaissance, comme l'écoute, la lecture, l'étude et l'écriture sur la science. Le chemin vers le Paradis est semé d'embûches qui empêchent le musulman d'y accéder. Seul celui qui les connaît et sait comment les surmonter y parviendra en toute sécurité. De plus, il est évident qu'on ne peut atteindre une ville en ce monde sans connaître son emplacement et le chemin qui y mène. De même, on ne peut atteindre le Paradis sans connaître ces aspects, comme le chemin qui y mène.

Mais il est important de noter que l'intention d'un musulman dans sa quête du savoir et son application doit être de plaire à Allah, le Très-Haut. Quiconque recherche le savoir religieux pour des raisons matérielles, comme l'ostentation, finira en Enfer s'il ne se repent pas sincèrement. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 253.

De plus, le musulman doit s'efforcer d'agir selon ses connaissances, car la connaissance sans action n'a aucune valeur ni aucun bénéfice. C'est comme celui qui possède la connaissance d'un chemin vers la sécurité, mais ne l'emprunte pas et reste dans une zone pleine de dangers. C'est pourquoi la connaissance peut être divisée en deux catégories. La première est celle où l'on met en pratique ses connaissances, ce qui conduit à la piété et accroît l'obéissance à Allah, le Très-Haut. La seconde est celle où l'on ne met pas en pratique ses connaissances. Ce type de comportement n'accroît pas l'obéissance à Allah, le Très-Haut ; au contraire, il ne fait qu'accroître l'arrogance, se croyant supérieur aux autres, alors qu'on est comme des ânes portant des livres qui ne leur sont d'aucune utilité. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ...et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

De plus, l'événement principal dont il est question ici montre clairement que les Compagnons, qu'Allah les agrée, comprenaient que la simple conversion à l'islam ne suffisait pas. Ils savaient qu'ils devaient apprendre les enseignements de l'islam afin de pouvoir utiliser correctement les bienfaits qui leur avaient été accordés et ainsi atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Malheureusement, c'est une autre réalité souvent négligée par les musulmans. Nombre d'entre eux pensent que la simple déclaration de foi orale suffit à atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans qui accomplissent les devoirs minimaux obligatoires ne parviennent pas à atteindre la paix de l'esprit, car ils n'utilisent pas correctement les bienfaits qui leur ont été accordés en raison de leur ignorance des enseignements de l'islam.

De plus, l'ignorance ne fait qu'affaiblir la foi en l'islam. Celui qui a une foi faible ne restera pas ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, notamment dans les moments difficiles. Son comportement l'empêchera donc d'atteindre la paix de l'esprit, car il obéira occasionnellement à Allah, le Très-Haut. C'est comme un patient qui suit occasionnellement les conseils de son médecin. Il est évident que ce patient ne parviendra pas à une bonne santé mentale et physique à cause de son attitude. Il faut donc suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, en s'efforçant d'apprendre et d'agir conformément aux preuves claires de l'islam enseignées dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'acquérir une foi solide. Cela garantira une obéissance ferme à Allah, le Très-Haut, en toute situation, ce qui mènera à la paix de l'esprit et à la réussite dans les deux mondes. C'est comme un patient qui suit toutes les instructions de son médecin et obtient ainsi une bonne santé mentale et physique.

Un appel public à l'islam

Lorsque le nombre des Compagnons du Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) atteignit environ 38, Abou Bakr Siddiq (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) exhorta le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) à proclamer et à inviter ouvertement les autres. Après accord, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et ses Compagnons entrèrent dans l'espace sacré entourant la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba. Abou Bakr (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) se leva et s'adressa à tous ceux qui étaient présents dans et autour de la mosquée, tandis que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) restait assis à ses côtés. Il fut le premier homme à appeler ouvertement les gens à accepter Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui). Lorsque les non-musulmans de La Mecque entendirent son appel, ils entrèrent dans une colère noire et de violentes bagarres éclatèrent dans la mosquée entre eux et les Compagnons (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui). Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, fut grièvement blessé. Il fut ramené chez lui où il reprit connaissance et s'enquit de l'état de santé du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cet incident est relaté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 1, pages 319-320.

Lorsqu'une personne décide d'embrasser l'islam ou de l'étudier plus en profondeur, elle se heurte généralement aux critiques et à l'opposition de son entourage, notamment de ses proches. Un musulman doit donc rester ferme dans son engagement à apprendre l'islam et à le pratiquer, au lieu de se laisser décourager par les critiques. Surmonter ces critiques est une épreuve que la plupart des gens doivent franchir pour prouver leur détermination. De même qu'on ne parvient pas à la réussite matérielle, comme l'obtention d'un diplôme, sans efforts et sacrifices, on n'atteint pas

la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes sans les efforts et les sacrifices liés à l'apprentissage et à la pratique de l'islam. Les critiques ne doivent être acceptées que si elles sont conformes aux enseignements de l'islam et donc constructives. Toute autre critique doit être ignorée, sous peine de sombrer dans une tristesse constante. De plus, ce n'est pas parce que les autres ne voient pas l'intérêt d'apprendre et de pratiquer l'islam qu'il faut s'en abstenir pour leur faire plaisir. Au contraire, chacun doit prendre sa vie en main, car il sera tenu responsable de chaque intention, parole et action dans les deux mondes, et il ne pourra rejeter la faute sur autrui s'il choisit d'ignorer les enseignements de l'islam à cause des critiques de ceux qu'il subit. Chapitre 30, Ar Rum, verset 60 :

Soyez donc patients. La promesse d'Allah est vérité. Et que ceux qui doutent ne vous troublent pas.

Ferme sur la vérité

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) continuait d'appeler les gens à croire en Allah, le Très-Haut, jour et nuit, secrètement et ouvertement, sans que personne ne puisse le dissuader ou l'en empêcher. Il suivait les gens partout dans leurs célébrations, leurs réunions et leurs rassemblements, aux foires et aux lieux de pèlerinage. Tous ceux qu'il rencontrait, homme libre ou esclave, faible ou puissant, riche ou pauvre, étaient appelés à l'islam ; pour lui, tous étaient égaux et semblables. Face aux violences physiques et verbales, il poursuivait sa mission sans faiblesse ni désespoir. Ceci est rapporté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, page 334.

À de nombreuses reprises, les non-musulmans de La Mecque ont exhorté le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à abandonner sa mission, mais il n'a jamais renoncé. Il a déclaré un jour que même si les dirigeants des non-musulmans de La Mecque plaçaient le Soleil dans sa main droite et la Lune dans sa main gauche, il n'abandonnerait jamais son appel à l'islam, même si cela devait entraîner sa mort. Il voulait dire qu'aucune influence ni faveur terrestre ne l'empêcherait d'accomplir sa mission. Ce point est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 44.

Il est important pour les musulmans d'être fidèles aux enseignements de l'islam. Dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de déclarer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un

hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel.

Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

En outre, l'événement principal en discussion indique également l'importance de l'égalité dans l'Islam, puisque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a invité tous les peuples à l'Islam sans aucune discrimination ni favoritisme.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6543, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, ne juge pas les gens en fonction de leur apparence extérieure ou de leur richesse, mais qu'il observe et juge l'intention intérieure des gens et leurs actions physiques.

La première chose à noter est qu'un musulman doit toujours corriger son intention avant d'accomplir une action, car Allah, le Très-Haut, ne le récompensera que s'il accomplit de bonnes actions pour Lui. Ceux qui accomplissent des actions pour le bien d'autrui et des choses seront avertis qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi le Jour du Jugement, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, ce hadith souligne l'importance de l'égalité en islam. Une personne n'est pas supérieure aux autres par des considérations matérielles telles que son origine ethnique ou sa richesse. Bien que de nombreux musulmans aient érigé des barrières, telles que les castes sociales et les sectes, croyant ainsi que certains sont supérieurs aux autres, l'islam a clairement rejeté ce concept et déclaré que, de ce point de vue, tous les êtres humains sont égaux devant l'islam. La seule chose qui distingue un musulman des autres est sa piété, c'est-à-dire sa capacité à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

De plus, le hadith principal dont il est question ici indique également que les femmes ne doivent pas perdre leur temps à débattre et à argumenter sur leur position dans le monde par rapport aux hommes. Elles doivent plutôt comprendre que la supériorité ne réside pas dans le fait de copier ou de surpasser les hommes. Elle réside uniquement dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit donc s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en respectant Ses droits et ceux des autres, et ne pas croire que ce qu'il possède ou à quoi il appartient le sauvera du châtement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, que le musulman qui manque de bonnes œuvres, c'est-à-dire d'obéissance à Allah, le Très-Haut, ne verra pas son rang élevé en raison de sa lignée. En réalité, cela s'applique à tous les aspects de ce monde, tels que la richesse, l'origine ethnique, le sexe, les fraternités sociales et les castes.

Enfin, tout comme l'Islam juge les gens sur leur obéissance à Allah, le Très-Haut, il en va de même pour les gens. Ils ne doivent pas juger les autres inférieurs à eux ou selon des critères mondains, car cela conduit souvent à l'orgueil et au manquement aux droits d'autrui, deux causes de désastre dans les deux mondes.

Le véritable statut d'une personne est caché, tout comme ses intentions sont cachées aux yeux des autres, même s'ils peuvent observer ses actions. Il est donc insensé de mépriser les autres, car ils pourraient bien nous être supérieurs.

Accepter et rester ferme sur la vérité

Bien que la majorité des proches du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se soient violemment opposés à lui, son oncle, Abou Talib, le préférait à tous les autres hommes pour ses qualités. Il traitait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avec une compassion et une bienveillance infinies et lui apportait soutien et protection. Ce faisant, il s'opposait à son propre peuple et à sa religion. Bien qu'Abou Talib ait accordé sa protection tribale au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'ait profondément aimé, il n'a jamais embrassé l'islam par loyauté déplacée envers son peuple, même s'il savait que l'islam était la vérité. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, page 337.

Il est essentiel de comprendre que le but d'une personne sur cette Terre n'est pas de plaire aux autres. Celui qui vit pour plaire aux autres ne trouvera jamais la paix de l'esprit, car on attendra de lui qu'il fasse des choses contraires à son propre bonheur pour plaire aux autres. Et comme les gens sont généralement ingrats, cette personne n'obtiendra pas non plus l'appréciation d'autrui. Par conséquent, elle deviendra amère et triste, ce qui l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit. De plus, ayant agi pour plaire aux autres, elle n'obtiendra aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Cela ne fera qu'accroître sa misère dans les deux mondes. Au contraire, il faut s'efforcer de respecter les droits des autres conformément aux enseignements de l'islam, tout en cherchant toujours à plaire à Allah, le Très-Haut. Allah, le Très-Haut, apprécie les efforts des gens et les récompensera généreusement dans les deux mondes. Cette récompense et cette miséricorde les aideront à trouver la paix de l'esprit. De plus, comme la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, réside dans l'utilisation judicieuse des bienfaits qui nous sont accordés, selon les enseignements de l'islam, cela accroîtra encore la paix de l'esprit, car un

tel comportement favorise un état mental et physique équilibré. En effet, l'islam enseigne à placer chaque chose et chaque personne à sa juste place afin d'atteindre la paix de l'esprit. C'est comparable à une bibliothèque bien organisée : trouver un livre précis demande peu d'efforts et de stress. En revanche, une bibliothèque mal organisée engendrera un stress important lorsqu'elle cherchera un livre précis. De même, faire un mauvais usage des bienfaits reçus et égarer les personnes dans sa vie ne sera source que de stress, dans les deux mondes. Par conséquent, il est essentiel de toujours chercher à plaire à Allah, le Très-Haut, dans toutes ses activités, car c'est le seul moyen d'atteindre la paix de l'esprit. Un signe positif est qu'une personne ne recherche ni n'attend aucune gratitude ni appréciation de la part des autres.

Patience face au mal

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) saisissait chaque occasion pour appeler les gens à l'islam. Mais ceux qui s'opposaient à lui, comme son oncle Abou Lahab, l'opposaient avec acharnement afin d'empêcher la propagation du message de l'islam. Par exemple, pendant la fête de Dhu Al Majaz, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) appelait les gens à l'islam. Son oncle, Abou Lahab, le suivait partout où il allait et le harcelait de mensonges et d'insultes. Cet incident est relaté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 335.

Cet incident illustre l'importance de la patience lorsqu'on s'efforce de faire le bien. Chaque fois qu'on invite les autres à l'islam, qu'on commande le bien et qu'on interdit le mal, on remet en question le mode de vie insouciant de beaucoup, ce qui les pousse à résister à la vérité par tous les moyens. La principale raison pour laquelle toutes les nations du passé ont rejeté leurs saints prophètes (sur eux la paix) est précisément cette raison. Elles ne pouvaient abandonner leur mode de vie et leurs caractéristiques et, pour les défendre, étaient prêtes à déclarer la guerre à Allah, le Exalté, et leur Saint Prophète, paix. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui. Quiconque assume cette importante responsabilité doit être prêt à affronter de nombreuses difficultés causées par autrui, y compris ses propres proches. Les Saints Prophètes, paix et bénédiction d'Allah sur lui, sont sur eux, sont les plus aimés d'Allah, les Exaltés, ils ont pourtant rencontré d'innombrables difficultés de leurs nations. Il suffit d'étudier le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). Et que la paix et la bénédiction soient sur lui, d'observer ce fait. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et que les bénédictions soient sur lui, a déclaré une fois dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro

2472 , que personne dans la création n'a été persécuté dans le chemin d'Allah , le Exalté, plus que lui.

Dans des cas comme celui-ci , la réponse à la mauvaise attitude des autres doit être éduquée et respectueuse. et doux. On en trouve un exemple dans le chapitre 19 de Maryam , versets 46-47 :

*[Son père] dit : « Ne désires-tu pas mes divinités, ô Abraham ? Si tu persistes, je te lapiderai certainement. Évite-moi donc longtemps. »
[Abraham] dit : « Que la paix [c'est-à-dire la sécurité] soit sur toi. J'implorerai pour toi le pardon de mon Seigneur. Certes, Il est toujours miséricordieux envers moi. »*

Voici la réponse aimable et respectueuse du Saint Prophète Ibrahim , que la paix soit sur lui. sur lui, à l' attitude dure de son aîné est discuté.

Dans la plupart des cas , une personne doit présenter un défaut de caractère si elle prétend s'entendre avec tout le monde. En raison des différences au sein de la société, une personne ne s'entendra jamais avec tout le monde. Il y aura toujours une ou plusieurs personnes en désaccord. avec leur mentalité, leur mode de vie et leurs conseils. Cette diversité engendrera des tensions et parfois des problèmes. Mais si une personne est appréciée de tous, cela montre généralement qu'elle a adopté la mentalité des hypocrites en étant hypocrite. Si les Saints Prophètes , paix et bénédictions sur eux, soient sur eux, n'étaient pas aimés de tous comment une personne normale peut-elle Comment atteindre ce statut ? C'est la raison pour laquelle il ne faut pas croire à la

propagande, car le groupe le plus maltraité était celui des Saints Prophètes , paix et bénédictions sur lui. soit sur eux. Ceci est confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4023 .

Par exemple, le Saint Prophète Moïse (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) fut un jour faussement accusé de relations illicites par une femme sans vergogne. Elle fut incitée à le calomnier par l'ennemi d'Allah , le Exalté , Quraoun. Lorsqu'elle accusait le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui Il l'interrogea publiquement lors d'un rassemblement religieux. Voyant sa réaction, elle se rétracta immédiatement et admit la vérité. Par conséquent, Allah , le Exalté soit-Il, il détruisit Quraoun en ordonnant à la Terre de l'engloutir, lui et son immense trésor. Cet incident est rapporté dans Les Péchés Majeurs de l' Imam Dhahabi, pages 166-167 . Chapitre 28 Al Qasas, verset 81 :

« Et Nous fîmes engloutir par la terre, lui et sa demeure... »

Les Saints Prophètes , paix soient sur eux, ont été calomniés à de nombreuses reprises, mais ils sont restés fidèles à leur mission jusqu'à ce qu'ils obtiennent la victoire d'Allah , le Exalté . Quand Allah , l'Exalté, décide d'accomplir une tâche comme aider celui qui répand la vraie parole de foi à toute la création combinée ne peut pas l'arrêter.

Les musulmans doivent accepter qu'eux aussi seront confrontés à des difficultés lorsqu'ils diffuseront la parole. de l'Islam. Ils doivent donc suivre les traces des Saints Prophètes , paix et bénédictions sur eux. Que Dieu les aide à rester fermes face aux difficultés. Telle était l'attitude des

Compagnons , qu'Allah les bénisse. Soyez satisfaits d'eux et de leurs justes prédécesseurs. Si l'on désire les rejoindre dans l'au-delà, il faut également adopter cette attitude.

De plus, l'attitude démontrée par Abou Lahab lors de l'événement principal en discussion est un aspect de l'hypocrisie que les musulmans doivent éviter.

Ce type de personne sème la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du leur. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude maléfique détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres.

Adorer les désirs

Les non-musulmans de La Mecque ont passé leur vie auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et savaient pertinemment qu'il n'était ni un menteur ni un fou. Maîtrisant parfaitement la langue arabe, ils savaient pertinemment que le Saint Coran n'était pas la parole d'un homme ou d'un djinn.

Le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons bénéfiques même s'il était illettré et n'avait pas étudié les écritures divines précédentes, que les non-musulmans de La Mecque connaissaient parfaitement, était un signe clair de sa prophétie.

De plus, le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ait passé toute sa vie parmi les non-musulmans de La Mecque constituait une preuve suffisante de sa proclamation de prophétie. Lorsqu'il invita les non-musulmans de La Mecque à embrasser l'islam, il utilisa ses 40 années parmi eux comme preuve de sa véracité. Cette preuve était indéniable, même pour les non-musulmans. Cet incident est rapporté dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4553. Seule l'arrogance de certains les empêcha de se soumettre à la vérité. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Même si les non-musulmans de La Mecque étaient convaincus de la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et du Saint Coran, beaucoup d'entre eux ont rejeté l'Islam et sont restés fermes dans leur religion.

En vérité, chaque adorateur de fausses divinités n'adore que ses propres désirs. Leurs divinités ne sont que la manifestation physique de leurs désirs. Ceci est évident, car celui qui adore une divinité sous la forme d'une idole sait que l'idole sans vie ne peut lui imposer un mode de vie précis. Il décide donc lui-même de la manière dont il imagine que son idole sans vie voudrait le voir vivre. Et ce code de conduite ne repose que sur ses propres désirs. Par conséquent, l'adoration de ses désirs est la racine de son adoration. Les personnes influentes et riches sont d'autant plus engluées dans cette mentalité qu'elles savent qu'accepter la vérité, c'est-à-dire l'islam, les obligera à vivre selon un code de conduite spécifique qui les empêchera d'agir selon leurs désirs égarés. Elles conseillent aux autres de les suivre, car elles ne souhaitent pas perdre leur influence et leur autorité. C'est pourquoi l'histoire montre qu'elles furent les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Cette attitude n'a rien à voir avec une religion islamique fondée sur des preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire ses désirs. À notre époque, les idoles qui permettent à chacun de satisfaire tous ses désirs sont désormais les réseaux sociaux, la mode et la culture. Il faut donc éviter d'obéir à ces pratiques, car cela ne fera qu'encourager l'adoration de ses propres désirs, même en se réclamant d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Si l'on désire la paix de l'esprit dans les deux mondes, il faut s'élever au niveau d'un animal qui n'agit que selon ses désirs. Il faut plutôt apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés et d'atteindre un état mental et physique équilibré. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Les idoles du monde moderne n'encourageront jamais à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, car cela contredirait leur objectif de richesse et d'influence. Par conséquent, celui qui suit ces idoles en fera un mauvais usage, ce qui l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, même s'il connaît des moments de plaisir. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Retarder la punition et la prière

Abou Jahl, l'oncle non musulman du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), a un jour déclaré que s'il voyait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prier près de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, il lui piétinerait le cou en prosternation. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) commença à prier, Abou Jahl s'approcha de lui pour exécuter son plan machiavélique, mais il s'éloigna rapidement, fuyant comme un âne devant un lion. Interrogé sur ses actes, il répondit avoir vu un fossé de feu, rempli d'effroi et d'ailes, apparaître entre lui et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara plus tard que si Abou Jahl poursuivait son plan machiavélique, les anges l'auraient mis en pièces. Puis Allah, l'Exalté, a révélé les versets suivants, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a été commandé de continuer à prier, chapitre 96 Al Alaq, versets 6-19 :

Non ! Certes, l'homme transgresse. Car il se croit suffisant. C'est vers ton Seigneur que sera le retour. As-tu vu celui qui interdit... Un serviteur en prière ? As-tu vu s'il est sur la bonne voie ? Ou s'il ordonne la piété ? As-tu vu s'il renie et se détourne ? Ne sait-il pas qu'Allah voit ? Non ! S'il persiste, Nous le tirerons par le toupet. Un toupet menteur et pécheur. Qu'il appelle alors ses associés. Nous appellerons les anges de l'Enfer. Non ! Ne lui obéis pas. Prosterne-toi et approche-toi [d'Allah].

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7065.

Allah, l'Exalté, aurait pu détruire Abu Jahl lors de cet incident, mais il a retenu Son châtement afin de lui donner l'occasion de se repentir sincèrement.

Allah, le Très-Haut, n'accélère pas le châtement de celui qui le mérite par indulgence. Il lui donne plutôt l'occasion de se repentir sincèrement et de rectifier son comportement. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur la terre aucune créature sans les en différer le cours jusqu'à un terme déterminé. Et lorsque leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, ni ne le devanceront. »

Le musulman qui comprend cela ne perdra jamais espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, mais ne dépassera pas les bornes et ne se laissera pas aller à la illusion en croyant qu'Allah, le Très-Haut, ne le punira jamais. Il comprend que le châtement est seulement différé, et non abandonné, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Cet attribut divin suscite donc espoir et crainte chez le musulman. Il doit profiter de ce délai pour se repentir et accomplir rapidement de bonnes actions.

Un musulman doit agir selon cet attribut divin en étant indulgent envers les autres, en particulier lorsqu'ils font preuve de mauvaise conduite. Il doit faire preuve d'indulgence envers les autres, tout comme il souhaite qu'Allah, le Très-Haut, soit indulgent envers lui dans ses moments

d'insouciance. Mais il ne doit pas non plus être indulgent envers ses propres défauts, sachant que le châtement des péchés est différé et non définitivement abandonné jusqu'à ce qu'il se repente sincèrement. Il doit également demeurer indulgent en répondant au mal par le bien, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

De plus, il est important de noter, à partir de l'événement principal dont il est question, que même face à un tel danger et à une telle violence, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, n'ont jamais abandonné la prière à Allah, le Très-Haut, même avant que les cinq prières quotidiennes ne soient rendues obligatoires. Ceci souligne donc l'importance de l'accomplissement de ces prières.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que la différence entre la croyance et la mécréance est l'abandon des prières obligatoires.

De nos jours, cela est devenu bien trop courant. Nombreux sont ceux qui abandonnent leurs prières obligatoires pour des raisons futilles, toutes indéniablement rejetées. Si l'obligation de la prière n'est pas levée pour

celui qui combat, comment pourrait-elle l'être pour quelqu'un d'autre ?
Chapitre 4 An Nisa, verset 102 :

« Et lorsque tu [le commandant d'une armée] es parmi eux et que tu les conduis dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se tienne [en prière] avec toi et qu'ils portent leurs armes. Et lorsqu'ils se prosternent, qu'ils se placent derrière toi et que l'autre groupe s'avance, celui qui n'a pas [encore] prié, et qu'ils prient avec toi, en prenant leurs précautions et en portant leurs armes... »

Ni le voyageur ni le malade ne sont dispensés de leurs prières obligatoires. Il a été conseillé au voyageur de réduire le nombre de cycles de certaines prières obligatoires afin d'alléger son fardeau, mais il n'en est pas dispensé. Chapitre 4 An Nisa, verset 101 :

« Et lorsque vous parcourez le pays, il n'y a aucun mal à ce que vous raccourcissiez la prière... »

Il est conseillé aux malades d'effectuer des ablutions sèches si le contact avec l'eau leur est nocif. Chapitre 5, Al Maidah, verset 6 :

« ...Mais si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il fait ses besoins, ou si vous avez contacté des femmes et ne

trouvez pas d'eau, alors cherchez de la terre pure et essuyez-en vos visages et vos mains... »

De plus, les malades peuvent accomplir la prière obligatoire d'une manière qui leur est plus facile. Autrement dit, s'ils ne peuvent pas se tenir debout, ils peuvent s'asseoir, et s'ils ne peuvent pas s'asseoir, ils peuvent s'allonger et accomplir la prière obligatoire. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 372. Cependant, aucune exemption totale n'est accordée aux malades, sauf en cas de maladie mentale les empêchant de comprendre l'obligation de la prière.

L'autre problème majeur est que certains musulmans retardent leurs prières obligatoires et les accomplissent au-delà de leur heure légale. Cela est clairement en contradiction avec le Saint Coran, car les croyants sont décrits comme ceux qui accomplissent leurs prières obligatoires à l'heure. Chapitre 4 An Nisa, verset 103 :

« ...En effet, la prière a été prescrite aux croyants à des moments précis. »

Beaucoup pensent que le verset suivant du Saint Coran fait référence à ceux qui retardent inutilement leurs prières obligatoires. Ce point est abordé dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 10, pages 603-604. Chapitre 107, Al Ma'un, versets 4-5 :

« Malheur à ceux qui prient, mais qui ne prêtent pas attention à leur prière. »

Ici, Allah, le Très-Haut, a clairement maudit ceux qui ont adopté ce mauvais trait. Comment peut-on réussir ici-bas ou dans l'au-delà si l'on a été privé de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut ?

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 512, que retarder inutilement les prières obligatoires est un signe d'hypocrisie. Le Saint Coran a clairement indiqué que l'une des principales raisons pour lesquelles les gens entreront en Enfer est le fait de ne pas accomplir les prières obligatoires. Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 42-43 :

« [Et leur demandant] : « Qu'est-ce qui vous a fait entrer à Saqar ? » Ils répondront : « Nous n'étions pas de ceux qui priaient. »

Abandonner les prières obligatoires est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2621, que quiconque commet ce péché a mécré en l'Islam.

De plus, aucune autre bonne action ne profitera au musulman tant que ses prières obligatoires ne seront pas accomplies. Un hadith du Sahih Al-

Bukhari, numéro 553, avertit clairement que les bonnes actions sont anéanties si l'on manque la prière obligatoire de l'après-midi. Si tel est le cas pour l'abandon d'une seule prière obligatoire, peut-on imaginer la punition de l'abandon de toutes les prières ?

L'accomplissement des prières obligatoires à leurs heures exactes a été recommandé comme l'un des actes les plus aimés d'Allah, l'Exalté, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 252. De cela, on peut déterminer que retarder les prières obligatoires au-delà de leur heure ou les manquer complètement est l'un des actes les plus détestés par Allah, l'Exalté.

Il est du devoir de tous les aînés d'encourager les enfants dont ils ont la charge à accomplir les prières obligatoires dès leur plus jeune âge, afin qu'ils les accomplissent avant qu'elles ne deviennent obligatoires. Les adultes qui tardent à le faire et attendent que les enfants soient plus grands manquent à ce devoir crucial. Les enfants qui n'ont été encouragés à accomplir les prières obligatoires que lorsque cela est devenu obligatoire les ont rarement accomplies rapidement. Dans la plupart des cas, il leur faut des années pour accomplir correctement ce devoir important. La faute en incombe aux aînés de la famille, en particulier aux parents. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 495, que les familles encouragent leurs enfants à accomplir les prières obligatoires dès l'âge de sept ans.

Un autre problème majeur auquel sont confrontés de nombreux musulmans est qu'ils accomplissent les prières obligatoires sans les faire correctement. Par exemple, beaucoup ne terminent pas correctement les

étapes de la prière et la font à la va-vite. D'ailleurs, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 757, avertit clairement que celui qui prie ainsi n'a pas prié du tout. Autrement dit, il n'est pas enregistré comme ayant accompli sa prière et son obligation n'est donc pas remplie. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 265, avertit clairement que la prière de celui qui ne se place pas dans chaque position n'est pas acceptée.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a qualifié de pire voleur celui qui ne s'incline pas ou ne se prosterne pas correctement pendant la prière. Un hadith du livre 9 de Muwatta Malik, hadith numéro 75, met en garde contre ce phénomène. Malheureusement, de nombreux musulmans qui ont passé des décennies à accomplir leurs prières obligatoires et leurs nombreuses prières surérogatoires de cette manière constateront qu'aucune d'elles n'a été comptée et seront donc traités comme des personnes n'ayant pas accompli leur obligation. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1313.

Le Saint Coran souligne l'importance d'accomplir les prières obligatoires en groupe, généralement à la mosquée. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 43 :

« ...et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent [en adoration et en obéissance] ».

En fait, en raison de ce verset et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), certains érudits dignes de foi

ont déclaré cette pratique obligatoire pour les musulmans. Par exemple, un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 550, avertit clairement que les musulmans qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée étaient considérés comme des hypocrites par les Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a même menacé d'incendier les maisons des hommes qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée sans excuse valable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 1482. Les musulmans qui sont en mesure d'accomplir cette action importante devraient le faire. Ils ne devraient pas se leurrer en prétendant accomplir d'autres bonnes actions, comme aider leur famille dans les tâches ménagères. Bien qu'il s'agisse d'une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith du Sahih Bukhari numéro 676, il est important de ne pas réorienter ses traditions selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne suit pas ses traditions, ne fait que suivre ses propres désirs, même s'il accomplit une bonne action. D'ailleurs, ce même hadith conclut en conseillant qu'à l'heure de la prière obligatoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendait à la mosquée.

De plus, l'accomplissement des prières obligatoires est souvent mentionné dans le Saint Coran, car il constitue la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont étalées, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

À la recherche de la vérité

Abou Dharr Ghafari, qu'Allah l'agrée, était quelqu'un qui n'adorait pas d'idoles et croyait en un Dieu unique, même avant d'embrasser l'islam. Ayant entendu parler de l'islam, il entra à La Mecque dans le but de rencontrer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en secret, car il était conscient de la haine des non-musulmans de La Mecque pour l'islam. Ali Bin Abou Talib rencontra Abou Dharr (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et, après avoir découvert son intention, il contribua à organiser une rencontre secrète entre lui et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Abou Dharr (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta alors l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ali Ibn Abi Talib, volume 1, pages 71-72, de l'imam Muhammad As Sallaabi.

Il est important de comprendre que celui qui désire sincèrement une bonne direction dans la vie, même si elle contredit ses désirs, sera guidé vers la vérité par Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui ne recherche que la satisfaction de ses désirs ici-bas ne sera pas guidé correctement, même en acceptant l'islam. Être guidé en toute situation, pour atteindre la paix intérieure dans les deux mondes, est un bienfait précieux qui ne s'obtient pas sans sacrifices et efforts. De même qu'on ne réussit pas dans ce monde, comme devenir médecin, sans efforts et sacrifices, on n'obtiendra la bonne direction pour atteindre la paix intérieure dans les deux mondes que si l'on lutte, sacrifie et contrôle ses désirs. C'est comme un patient qui sacrifie et contrôle ses désirs en acceptant et en suivant les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De même, celui qui sacrifie et contrôle ses désirs en acceptant et en suivant les enseignements de l'islam parviendra à une bonne santé mentale et physique. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, l'ont compris et ont donc pris de grands risques pour apprendre et mettre en pratique les

enseignements de l'islam. Les gens devraient être reconnaissants de ce que, dans la plupart des cas, ils n'ont pas besoin de prendre de tels risques de nos jours pour apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam et ainsi trouver la paix intérieure.

En outre, l'événement principal en discussion indique également l'importance de guider les autres vers de bonnes choses.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que celui qui guide les autres vers le bien recevra la même récompense que ceux qui suivent ses conseils. Et que ceux qui guident les autres vers le péché seront tenus responsables comme s'ils avaient commis ces péchés.

Il est important pour les musulmans d'être prudents lorsqu'ils conseillent et guident les autres. Un musulman ne doit conseiller les autres que sur les bonnes choses afin d'en tirer une récompense et éviter de les inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut. Nul n'échappera au châtimement du Jour du Jugement en prétendant simplement avoir incité les autres à commettre des péchés, même s'il ne les a pas commis lui-même. Allah, le Très-Haut, tiendra le guide et le disciple responsables de leurs actes. Les musulmans ne doivent donc conseiller aux autres que ce qu'ils feraient eux-mêmes. S'ils désapprouvent qu'une action soit inscrite dans leur livre de bonnes œuvres, ils ne doivent pas la recommander.

En raison de ce principe islamique, les musulmans doivent s'assurer d'acquérir les connaissances adéquates avant de conseiller les autres, car ils peuvent facilement multiplier leurs propres péchés s'ils conseillent les autres de manière incorrecte.

De plus, ce principe constitue pour les musulmans un moyen extrêmement simple d'obtenir une récompense pour des actions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes faute de moyens, comme la richesse. Par exemple, une personne qui n'a pas les moyens de faire la charité peut encourager les autres à le faire, ce qui lui permettra d'obtenir la même récompense que celle qui a fait la charité.

De plus, ce principe islamique est un excellent moyen de pérenniser ses bonnes actions, même après sa mort. Plus on guide les autres vers ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, plus leurs bonnes actions s'accroîtront. C'est l'héritage dont le musulman doit se préoccuper, car tous les autres héritages, comme les empires immobiliers, sont cycliques et ne lui seront d'aucune utilité après sa mort. Au contraire, il sera tenu responsable d'avoir gagné et accumulé son empire, tandis que ses héritiers profiteront de celui laissé par le défunt.

La justice dans les affaires

Un homme apporta un jour à La Mecque des chameaux qu'il vendit à Abou Jahl, l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais Abou Jahl tarda à les payer. Lorsque l'homme demanda de l'aide aux Mecquois, étant étranger dans la ville, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'aida. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) conduisit l'homme chez Abou Jahl, frappa à sa porte et, lorsqu'il ouvrit, lui ordonna de lui payer ce qu'il devait. Pris de peur, Abou Jahl se précipita chez lui et revint avec l'argent. L'homme partit après avoir remercié le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Plus tard, Abou Jahl raconta aux gens que, lors de l'incident, son cœur était emplí de terreur et qu'en ouvrant la porte, il vit un chameau dangereux et furieux à côté du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il craignit que la créature ne le dévore, alors il paya à l'homme ce qui lui était dû. Cet incident a été rapporté dans la Vie du Prophète, Volume 1, Pages 340-341, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement montre l'importance de s'opposer aux pratiques maléfiques.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de rejeter le mal dans un hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 4340. Ce hadith montre clairement qu'il est du devoir de tout musulman de rejeter toute forme de mal, selon sa force et ses moyens. Le niveau le plus bas, comme mentionné dans ce hadith, est de rejeter le mal avec son cœur.

Cela montre qu'approuver intérieurement les mauvaises actions est l'une des choses les plus répugnantes et interdites. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4345, que celui qui est présent lorsqu'une mauvaise action est commise et la dénonce est comme celui qui n'y était pas présent. Mais celui qui était absent et qui l'approuvait est comme celui qui était présent et silencieux lorsqu'elle a été commise.

Les deux premiers aspects de l'opposition au mal, mentionnés dans le hadith principal, concernent les actes et les paroles. Ce devoir incombe uniquement au musulman qui en a la force ; par exemple, il ne subira aucun préjudice par ses actes ou ses paroles.

Il est important de noter que s'opposer au mal de la main ne signifie pas combattre. Il s'agit de corriger les mauvaises actions d'autrui, par exemple en rétablissant les droits d'autrui après une violation illégale. Celui qui est en mesure de le faire et qui s'en abstient est averti d'un châtement dans un hadith rapporté dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4338.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux musulmans, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2191, de ne pas craindre la création en matière de vérité. En effet, celui qui se laisse intimider par la création est décrit comme celui qui se déteste et sera critiqué par Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 4008. Il est important de noter que cela ne concerne pas celui qui garde le silence par crainte d'être blessé, car c'est une excuse acceptable. Il s'agit plutôt de celui qui garde le silence en raison de la position que les gens

ont à leurs yeux, même s'il n'a rien à craindre en dénonçant le mal qui se produit.

Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (n° 4341), conseille de renoncer à s'opposer au mal par ses actes et ses paroles lorsque les autres obéissent à sa cupidité, suivent ses opinions et désirs erronés et préfèrent le monde matériel à l'au-delà. Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour conclure que ce moment est arrivé. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 105.

Ô vous qui croyez, vous êtes responsables de vos personnes. Les égarés ne vous feront aucun mal, une fois que vous serez bien guidés...

Mais il est important de noter qu'un musulman doit continuer à accomplir ce devoir important à l'égard de ses personnes à charge, car c'est un devoir qui lui incombe selon un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2928, et à l'égard de ceux dont il se sent physiquement et verbalement en sécurité, car c'est l'attitude supérieure.

Le hadith principal dont il est question ici est de s'opposer aux mauvaises choses apparentes. Autrement dit, il n'autorise pas les musulmans à espionner autrui pour trouver des mauvaises choses auxquelles s'opposer. L'espionnage et tout ce qui y est associé sont interdits. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui avez cru... n'espionnez pas... »

Il est important de noter qu'un musulman doit s'opposer au mal conformément aux enseignements de l'islam et non à ses propres désirs. Un musulman peut croire agir pour Allah, le Très-Haut, alors qu'il n'en est rien. Cela se prouve lorsqu'il s'oppose au mal d'une manière qui contredit les enseignements de l'islam. En fait, ce qui est considéré comme une bonne action peut devenir un péché à cause de cette attitude négative.

Un musulman doit s'opposer au mal avec douceur, de préférence en privé, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela est impossible sans l'apprentissage et la mise en pratique de la connaissance islamique. Le contraire ne fera que dissuader les gens de se repentir sincèrement et pourrait les conduire à commettre d'autres péchés en provoquant la colère d'autrui. Enfin, il faut s'opposer au mal au bon moment, car critiquer quelqu'un de manière constructive au mauvais moment, par exemple lorsqu'il est en colère, a peu de chances de l'influencer positivement.

De plus, l'événement principal dont il est question ici montre que ne pas mener ses affaires de manière juste et intègre n'est pas le propre d'un musulman. Dans un hadith rapporté dans le Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que les commerçants seront considérés comme des personnes immorales au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Enfin, l'événement principal évoqué souligne l'importance d'aider autrui selon ses moyens. Chaque bienfait que l'on possède étant un prêt d'Allah,

le Très-Haut , il doit être remboursé, tout comme les prêtres de ce monde, sous peine d'être puni dans les deux mondes. Ce prêtre n'est remboursé que si l'on utilise correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon, ni amitié, ni intercession. Et les mécréants sont les injustes. »

Rembourser ce prêtre implique d'aider les autres selon ses moyens, par un soutien physique, émotionnel et financier. Il ne faut donc jamais croire qu'on rend service aux autres en les aidant. En réalité, on ne fait service qu'à soi-même, car on rembourse le prêtre qu'on doit à Allah, le Très-Haut. Chapitre 17 Al Isra, verset 7 :

« Si vous faites le bien, vous le faites à vous-mêmes ; et si vous faites le mal, c'est à eux que vous le faites... »

De plus, en remboursant ce prêtre, une personne obtient d'innombrables récompenses. Par exemple, celui qui aide les autres pour Allah, le Très-Haut, bénéficiera de son soutien constant. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui obtient le soutien d'Allah, le Très-Haut, traversera avec succès toutes les épreuves et trouvera la paix intérieure. Ce même hadith conseille que celui qui soulage un musulman de sa détresse, Allah, le Très-Haut, le soulagera d'une épreuve le Jour du

Jugement. Puisque la détresse du Jour du Jugement surpasse toute détresse en ce monde, c'est une récompense importante que chacun a désespérément besoin d'obtenir.

Une intention pure

Un jour, les chefs des non-musulmans de La Mecque offrirent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) toutes les richesses qu'il désirait. Ils proposèrent également de faire de lui leur chef de tribu, voire leur roi, à condition qu'il abandonne la prédication de l'islam. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'en transmettant le message de l'islam, il ne cherchait ni richesse, ni honneur, ni souveraineté. Son seul but était d'accomplir sa mission de dernier Saint Prophète d'Allah, le Très-Haut, afin de lui plaire. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, pages 347-348.

De cet incident, un musulman peut apprendre l'importance de ne pas désirer les choses de ce monde lorsqu'il diffuse la connaissance de l'Islam.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que celui qui acquiert des connaissances religieuses dans le but de se montrer aux savants, de discuter avec les autres ou d'attirer l'attention sur lui-même ira en Enfer.

Bien que la connaissance soit le fondement de tout bien, tant dans le monde que dans la religion, les musulmans doivent comprendre que la connaissance ne leur sera bénéfique que s'ils corrigent d'abord leur intention. Autrement dit, s'ils s'efforcent d'acquérir la connaissance et

d'agir en conséquence afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Toute autre raison ne mènera qu'à une perte de récompense, voire à une punition, si le musulman ne se repent pas sincèrement.

En réalité, la connaissance est comparable à l'eau de pluie qui tombe sur différents types d'arbres. Certains arbres, comme les arbres fruitiers, poussent près de cette eau pour le bien d'autres. D'autres, au contraire, la gênent. Bien que l'eau de pluie soit la même dans les deux cas, les conséquences sont très différentes. De même, la connaissance religieuse est la même pour les gens, mais une intention erronée peut mener à leur destruction. À l'inverse, une intention correcte peut mener au salut.

Les musulmans doivent donc corriger leur intention en toute chose, car ils seront jugés sur cette base. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Et ils doivent se rappeler que l'un des premiers à entrer en Enfer sera un savant qui n'a acquis le savoir que pour se vanter. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4923.

De plus, il faut allier bonne intention et mise en pratique de ses connaissances, car la connaissance sans action n'est pas une connaissance utile, mais simplement une information. Ne pas mettre en pratique ses connaissances est comparable à un médecin qui ne met pas en pratique ses connaissances médicales. De la même manière qu'il ne profite ni à lui-même ni aux autres, il en va de même pour un musulman qui possède le savoir islamique et ne le met pas en pratique. D'ailleurs, cette personne a été comparée à un âne portant des livres de science. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ...et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

De plus, quiconque dissimule un savoir sans raison valable sera muselé par le feu au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2649. Par conséquent, les musulmans doivent partager le savoir utile qu'ils acquièrent avec les autres. Il serait tout simplement insensé de ne pas le faire, car cela fait partie des bonnes actions qui profiteront au musulman même après sa mort. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 241. Ceux qui ont accumulé le savoir ont été oubliés par l'histoire, tandis que ceux qui l'ont partagé avec les autres sont devenus les savants et les enseignants de l'humanité.

Enfin, l'objectif de l'acquisition du savoir n'est pas de vaincre les autres dans les débats. Le devoir du musulman est de présenter la vérité aux autres correctement, avec des preuves solides. Il ne lui incombe pas de forcer les gens à accepter la vérité par l'argumentation et le débat. Cette attitude ne fait qu'éloigner les gens de la vérité. Il faut plutôt expliquer la vérité aux gens sans argumenter et la démontrer en agissant soi-même. C'est ainsi que se comportaient nos pieux prédécesseurs, et cette méthode est bien plus efficace pour amener les autres vers la vérité.

D'une manière générale, un musulman doit veiller à agir dans tous les aspects de sa vie afin de plaire à Allah, le Très-Haut, afin d'obtenir récompense et bénédictions dans les deux mondes. Celui qui agit pour la cause d'autrui n'obtiendra aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, met en garde contre ce

phénomène. De plus, celui qui agit pour plaire aux autres constatera qu'il n'y parviendra jamais, car il est impossible de plaire à tout le monde. De plus, étant généralement ingrats, les gens n'apprécieront pas leurs actions et, par conséquent, deviendront amers et tristes. Cela les empêchera de respecter les droits des autres, ce qui est un devoir important en islam, et les empêchera d'atteindre la paix intérieure. Il est donc essentiel que les musulmans corrigent leurs intentions afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, ce qui leur apportera miséricorde et récompense dans les deux mondes.

Demandes stupides

Afin de dissuader les gens d'embrasser l'islam, les non-musulmans de La Mecque formulaient des requêtes insensées, dont certaines sont rapportées dans le Saint Coran, comme celle de demander à un ange d'apparaître ouvertement devant eux et de confirmer qu'il était bien le Saint Prophète d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, pages 348-349. Chapitre 15 Al Hijr, verset 7 :

« Pourquoi ne nous amènes-tu pas les anges, si tu es du nombre des véridiques ? »

La croyance en l'invisible est un élément fondamental de la foi, et sans elle, elle perd sa valeur. Si les choses invisibles, comme les anges, étaient révélées aux hommes en ce monde, la qualité de leur foi en serait diminuée. Mais même dans ce cas, ces éléments invisibles sont corroborés par de nombreuses preuves et indices, dans les cieux et sur la terre. Par exemple, la présence d'un tableau indique l'existence d'un peintre. La présence de la création indique un Créateur, surtout lorsqu'elle est parfaitement créée. De plus, il existe d'innombrables choses de ce monde que l'on ignore et pourtant on utilise sans se plaindre. Par exemple, d'innombrables personnes prennent des médicaments sans percevoir ni comprendre leur action sur le corps humain. Bien que le code de conduite inculqué à l'humanité par l'islam soit entièrement fondé sur des preuves et le bon sens, certains aspects de l'islam reposent néanmoins sur l'invisible, ce qui confère de la valeur à la foi. C'est pourquoi la prétention à la foi d'une personne qui est témoin des éléments invisibles, tels que les Anges, ne sera pas acceptée par Allah, l'Exalté, car

croire en ces choses invisibles lorsqu'elles sont observées n'a rien de spécial.

L'épreuve des hommes réside dans leur acceptation de la réalité, même s'ils ne peuvent la percevoir directement par leurs sens, et dans leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, même s'ils ont la force et la capacité de Lui désobéir. En envoyant les Saints Prophètes (sur eux la paix) et en révélant les Écritures divines, Allah, le Très-Haut, a toujours pris soin de laisser aux hommes la possibilité de tester leur jugement et leur obéissance. Il n'a jamais révélé la réalité à un point tel que les hommes seraient inévitablement contraints de l'accepter. Car si cela était fait, il ne resterait plus rien à tester et la notion même de réussite ou d'échec des hommes serait vaine. Par conséquent, ce verset souligne que les hommes ne doivent pas attendre qu'Allah, le Très-Haut, et Ses Anges se présentent à eux. Si cela devait arriver, ce serait la fin de tout et il ne resterait plus aux hommes aucune possibilité de décision. Croire et obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, n'ont de valeur que tant que la réalité est présentée de manière à rendre son rejet possible. Si la vérité était pleinement dévoilée et si les hommes voyaient les éléments invisibles de l'univers et de l'au-delà, leur foi et leur obéissance n'auraient pas beaucoup de valeur. Si tout cela était physiquement observable, même les mécréants les plus obstinés et les plus grands pécheurs ne mécroiraient ni ne désobéiraient. L'acceptation de la foi et de l'obéissance n'a de valeur que tant qu'un voile subsiste sur la réalité. Le moment où la réalité sera totalement dévoilée marquera la fin du temps accordé aux hommes pour décider et de leur période d'épreuve. Ce moment est le Jour du Jugement.

De plus, le musulman qui croit sincèrement à l'invisible, comme le Paradis, même s'il n'en a pas été témoin, doit également croire fermement que tout ce qui se produit dans sa vie, qu'il soit agréable ou non, survient pour une bonne raison, même si cette raison lui est invisible. De même

qu'on croit fermement à ces choses invisibles, on doit croire aux sages choix d'Allah, le Très-Haut, qui sont également invisibles. Cela l'encouragera à la patience et le mènera à une récompense incalculable. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Les non-musulmans de La Mecque trouvaient même étrange qu'Allah, l'Exalté, envoie un humain comme Saint Prophète, que la paix soit sur eux, au lieu d'un ange.

Puisqu'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est envoyé aux humains, il est absurde de l'envoyer sous une autre forme, comme un ange. La fonction même d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est d'offrir aux gens un exemple concret de la manière dont ils doivent se comporter dans tous les aspects de leur vie. Un ange ne ressent pas ce que les humains ressentent, comme la fatigue. Les gens ne pourraient donc pas s'identifier à leur ange Prophète (sur lui la paix et le salut), ce qui leur donnerait une excuse devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement.

Alors, pourquoi les non-musulmans s'étonnaient-ils qu'un être humain ait été désigné pour avertir les autres humains ? De même, y a-t-il quelque chose d'étrange à désigner un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) pour guider l'humanité ? Car si les gens sont plongés dans l'égarement et oublient la vérité, qu'y a-t-il alors d'étrange : que leur Créateur et Seigneur

prenne des dispositions pour les guider ou les laisse poursuivre dans l'égarement et l'erreur ? Et si la guidance divine est accessible aux êtres humains, n'est-il pas logique que ceux qui l'acceptent et la suivent, plutôt que ceux qui la rejettent, méritent d'être honorés par Allah, l'Exalté ? Le comportement de ceux qui expriment leur étonnement à ce sujet est véritablement étonnant.

Proximité divine

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne reçut pas de révélation divine pendant deux ou trois jours, une noble non musulmane déclara qu'il était abandonné. En réponse, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 93 Ad Duhaa, versets 1 à 3 :

« Par la clarté de l'aube. Et par la nuit lorsqu'elle est plongée dans les ténèbres. Ton Seigneur ne t'a pas quitté et ne t'a pas détesté. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4950.

Comment Allah, le Très-Haut, a-t-Il pu abandonner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), alors qu'il se souvenait constamment de Lui ? Dans un long hadith divin, publié dans le Sahih Bukhari, numéro 7405, Allah, le Très-Haut, prévient qu'Il est avec quiconque se souvient de Lui.

Face à l'augmentation des troubles mentaux, comme la dépression, il est essentiel que les musulmans comprennent l'importance de cette déclaration. Le risque de souffrir de troubles mentaux est faible lorsqu'on est constamment entouré et soutenu par une personne qui nous aime vraiment. Si cela est vrai pour une personne, cela est sans aucun doute

plus approprié pour Allah, le Très-Haut, qui a promis d'être avec celui qui se souvient de Lui. La mise en pratique de cette déclaration à elle seule éliminerait les troubles mentaux, comme la dépression. C'est pourquoi l'isolement ou la présence parmi les autres n'affectait pas l'état mental des pieux prédécesseurs, car ils étaient toujours en compagnie d'Allah, le Très-Haut. Il est évident que lorsqu'on obtient la compagnie d'Allah, le Très-Haut, on surmonte tous les obstacles et toutes les difficultés jusqu'à atteindre Sa proximité dans l'au-delà.

De plus, dans Son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, n'a restreint en rien cette déclaration. Par exemple, Il n'a pas déclaré qu'Il était réservé aux vertueux ou à ceux qui accomplissent de bonnes actions. En réalité, Il a inclus tous les musulmans, quelle que soit la force de leur foi ou le nombre de péchés qu'ils ont commis. Par conséquent, un musulman ne doit jamais perdre espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Il est important de noter la condition mentionnée dans ce hadith : se souvenir d'Allah, le Très-Haut. Ce souvenir implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, et donc de ne pas attendre ni espérer de gratitude de la part des autres. Se souvenir avec la langue implique de dire du bien ou de se taire. Et le plus haut niveau de souvenir consiste à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Voilà le véritable souvenir d'Allah, le Très-Haut. Celui qui se comporte de cette manière sera béni par la compagnie et le soutien d'Allah, l'Exalté.

En termes simples, plus on obéit et se souvient d'Allah, le Très-Haut, plus on reçoit Sa compagnie. Ce que l'on donne, c'est ce que l'on reçoit.

D'une manière générale, un musulman ne doit jamais juger s'il bénéficie du soutien d'Allah, le Très-Haut, selon les normes mondaines. Par exemple, ce n'est pas parce qu'il traverse une épreuve qu'Allah, le Très-Haut, l'abandonne. De même, connaître des périodes de facilité ne signifie pas qu'il bénéficie du soutien d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 89 Al Fajr, versets 15-20 :

Et quant à l'homme, lorsque son Seigneur l'éprouve et le comble de bienfaits, il dit : « Mon Seigneur m'a honoré. » Mais lorsqu'Il l'éprouve et restreint sa subsistance, il dit : « Mon Seigneur m'a humilié. » Non ! Vous n'honorez pas l'orphelin. Et vous ne vous encouragez pas mutuellement à nourrir les pauvres. Et vous dévorez l'héritage, le dévorant entièrement. Et vous aimez les richesses d'un amour immense.

En réalité, les moments difficiles comme les moments faciles ne sont qu'un test pour Allah, l'Exalté. Ce test consiste à savoir s'ils feront preuve de gratitude dans les moments faciles et de patience dans les moments difficiles. La gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actions implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, l'Exalté, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceci est indiqué dans les versets ci-dessus. De plus, la patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien et de la miséricorde constants d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500, chapitre 5, Al Ma'idah, versets 15-16 :

« ... Il vous est venu d'Allah une lumière et un Livre explicite. Par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Sa satisfaction vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres à la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Ferme dans la croyance

Harith Bin Uthman, l'un des chefs des non-musulmans de La Mecque, a un jour dit au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) que les chefs des non-musulmans savaient qu'il disait la vérité sur l'islam, mais qu'ils craignaient qu'en se convertissant à l'islam, les autres Arabes non-musulmans ne les chassent de leur pays. À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 57 du chapitre 28 d'Al Qasas :

Et ils disent : « Si nous suivions avec vous la bonne voie, nous serions balayés de notre terre. » Ne leur avons-Nous pas établi un sanctuaire sûr où sont apportés, de Notre part, les fruits de toute chose ? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 28:57, pages 123-124.

Ce n'était pas une excuse valable, car toute la péninsule arabique, à l'époque, respectait hautement les Mecquois, gardiens de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, un lieu hautement respecté même à l'époque de l'ignorance. Même si leur excuse était fondée jusqu'à un certain point, la foi exige de rester ferme dans la vérité, même face aux épreuves, à l'instar du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. De plus, si Allah, le Très-Haut, leur a accordé sécurité et subsistance alors qu'ils étaient plongés dans l'idolâtrie, pourquoi les leur aurait-Il retirés après leur obéissance sincère ? Chapitre 106 Quraysh, versets 1-4 :

« Pour la sécurité habituelle des Qurayshites. Leur sécurité habituelle [dans] la caravane, hiver comme été. Qu'ils adorent le Seigneur de cette Maison. Qui les a nourris, [sauvés] de la faim, et les a protégés, [sauvés] de la peur. »

De plus, toute perte de pouvoir, d'influence sociale et de richesse qu'ils auraient subie en supprimant les idoles vénérées à La Mecque, qui appartenaient aux tribus de la péninsule arabique, aurait été compensée par Allah, le Très-Haut. Il leur aurait accordé davantage de pouvoir, d'autorité et de richesse s'ils lui obéissaient sincèrement, tout comme il l'a finalement accordé aux Compagnons, qu'Allah les agrée. Chapitre 24, An Nur, verset 55 :

Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'Il leur accorderait la succession sur terre comme Il l'a accordée à ceux qui les ont précédés, qu'Il leur établirait la religion qu'Il leur a préférée et qu'Il leur substituerait, après leur crainte, la sécurité, car ils M'adorent sans M'associer quoi que ce soit. Et quiconque mécroit après cela, ceux-là sont les pervers.

Par conséquent, si les musulmans aspirent à la supériorité dans ce monde, ils doivent abandonner toute excuse qui les empêche d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Telle était l'attitude des Compagnons, qu'Allah les agrée, qui ont concrétisé leur déclaration de foi par des actes, ce qui

leur a valu la supériorité, la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 3 Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Compromis sur le Coran

Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque demandèrent un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de réviser le Saint Coran afin que tous puissent en accepter les enseignements et s'y unir. À cet égard, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 15 du chapitre 10 du Livre de la Loi :

Et quand Nos versets leur sont récités comme preuves évidentes, ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre disent : « Apportez-nous un autre Coran que celui-ci ou modifiez-le. » Dis : « Je ne peux pas le modifier de mon propre chef. Je ne fais que suivre ce qui m'a été révélé. Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtement d'un Jour terrible. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 10:15, page 95.

Un musulman peut se comporter de cette manière lorsqu'il ignore intentionnellement certaines parties du Saint Coran qui contredisent ses désirs et accepte les autres qui les satisfont. Cette attitude doit être évitée, car traiter un livre divin de cette manière est considéré comme de la mécréance et entraîne un châtement dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 84-85 :

Et [rappelez-vous] quand Nous avons pris votre engagement, [disant] : « Ne versez pas votre sang [c'est-à-dire les uns des autres] et ne vous expulsez pas les uns les autres de vos demeures. » Puis vous avez reconnu cela en étant témoins. Alors, vous êtes ceux qui s'entretuent et expulsent une partie de votre peuple de ses demeures, coopérant contre eux dans le péché et la violence. Et s'ils viennent à vous captifs, vous les rançonnez, bien que leur expulsion vous ait été interdite. Croyez-vous donc à une partie du Livre et mécroyez-vous à une autre ? Quelle est donc la rétribution de ceux d'entre vous qui font cela, sinon l'ignominie dans la vie présente ? Et au Jour de la Résurrection, ils seront renvoyés au châtement le plus dur. Et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »

La tradition d'Allah, le Très-Haut, étant immuable, le même sort promis à ceux qui ont traité les Écritures divines antérieures de cette manière sera réservé aux musulmans qui traitent le Saint Coran de la même manière. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...Mais tu ne trouveras jamais dans le sentier d'Allah aucun changement, et tu ne trouveras jamais dans le sentier d'Allah aucune altération. »

Par conséquent, un musulman doit accomplir son devoir envers le Saint Coran, sinon il fera face aux conséquences de sa désobéissance dans les deux mondes.

Dans un hadith extrait du numéro 30 du livre « Conscience et Appréhension » de l'imam Munzari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que le Saint Coran intercéderait le Jour du Jugement. Ceux qui le suivent durant leur vie terrestre seront conduits par lui au Paradis le Jour du Jugement. En revanche, ceux qui le négligent verront qu'il les précipite en Enfer le Jour du Jugement.

Le Saint Coran est un livre de guidance. Il ne se limite pas à la récitation. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'en respecter tous les aspects afin qu'il les guide vers la réussite dans les deux mondes. Premièrement, le réciter correctement et régulièrement. Deuxièmement, le comprendre grâce à un érudit fiable. Enfin, mettre en pratique ses enseignements conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira une mise en pratique correcte du Saint Coran, car la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est la mise en pratique concrète du Saint Coran. Ceux qui se comportent ainsi sont ceux qui recevront la bonne nouvelle d'une bonne guidance à travers toutes les difficultés de ce monde et de son intercession au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais comme l'indique le hadith principal, le Saint Coran n'est qu'une guidance et une miséricorde pour ceux qui agissent correctement selon ses enseignements, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, ceux qui

évitent de le comprendre et de le mettre en pratique, ou qui l'interprètent intentionnellement de manière erronée et agissent selon leurs désirs, seront privés de cette guidance et de son intercession le Jour du Jugement. En fait, leur perte totale dans les deux mondes ne fera qu'augmenter jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Saint Coran est un remède aux problèmes matériels, un musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté, puis que l'on remet dans sa boîte à outils une fois le problème résolu. La fonction principale du Saint Coran est de guider l'homme à travers les difficultés de ce monde afin d'atteindre l'au-delà en toute sécurité. Cet objectif est impossible à atteindre sans la compréhension et la mise en pratique du Saint Coran. La récitation aveugle ne suffit tout simplement pas. Négliger cette fonction principale et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais qui ne peut pas être conduite, ce qui est la fonction principale d'une voiture. Il ne fait aucun doute que cette personne est tout simplement insensée. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

La Résurrection

Ubayy Bin Khalaf, l'un des chefs des non-musulmans, tenait un jour un os en décomposition et se moquait de l'affirmation de l'islam selon laquelle Allah, le Très-Haut, ressusciterait les morts après que leurs os se seraient décomposés et transformés en poussière. À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 66 du chapitre 19 de Maryam :

« Et l'homme [le mécréant] dit : « Quand je serai mort, ressusciterai-je vivant ? » »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 19:66, page 110.

Lorsque Allah, le Très-Haut, a créé l'humanité à partir de rien, la ressusciter de la poussière et des os sera plus facile pour Lui, même si les deux sont faciles pour Lui.

Logiquement parlant, le Jour du Jugement est inévitable. Si l'on observe l'univers, on remarque de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre se trouve à une distance parfaitement équilibrée du Soleil. Si elle était légèrement plus proche ou plus éloignée du Soleil, elle ne serait pas habitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère, puis sa condensation pour produire la pluie,

est parfaitement équilibré, permettant à la création de continuer à vivre sur Terre. Le sol a été créé de manière équilibrée afin que les branches et les pousses fragiles puissent le traverser et fournir les cultures nécessaires à la création, tout en étant suffisamment résistant pour supporter la construction de lourds bâtiments. De nombreux exemples de ce genre témoignent non seulement d'un Créateur, mais aussi d'un équilibre. Mais un élément majeur de ce monde est clairement déséquilibré : les actions de l'humanité. On observe souvent des individus oppressifs et tyranniques échapper au châtement. À l'inverse, d'innombrables personnes opprimées par d'autres et confrontées à d'autres difficultés ne reçoivent pas la pleine récompense de leur patience. De nombreux musulmans qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent de nombreuses difficultés ici-bas et ne reçoivent qu'une faible part de sa récompense, tandis que ceux qui désobéissent ouvertement à Allah, le Très-Haut, profitent du luxe de ce monde et ne rencontrent que quelques difficultés. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi un équilibre dans toutes Ses créations, la récompense et le châtement des actions doivent également être équilibrés. Mais cela n'arrive évidemment pas ici-bas, et cela doit donc arriver à un autre moment, le Jour de la Rétribution .

Allah, le Très-Haut, pourrait récompenser et punir pleinement en ce monde. Mais l'une des sagesse derrière cette absence de punition totale en ce monde est qu'Allah, le Très-Haut, leur offre occasion après occasion afin qu'ils se repentent sincèrement et corrigent leur comportement. Il ne récompense pas pleinement les musulmans en ce monde, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, croire à l'invisible, c'est-à-dire à la pleine récompense qui attend le musulman dans l'au-delà, est un aspect important de la foi. En fait, croire à l'invisible est ce qui rend la foi spéciale. Croire en quelque chose qui peut être perçu par les cinq sens, comme recevoir la pleine récompense ici-bas, ne serait pas si spécial.

Avoir peur du châtimeur complet et espérer recevoir une pleine récompense dans l'au-delà encouragera l'individu à s'abstenir des péchés et à accomplir de bonnes actions.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde matériel doit prendre fin. En effet, la punition et la récompense ne peuvent être accordées qu'une fois les actions de chacun terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu tant que les actions des hommes ne sont pas terminées. Cela indique que le monde matériel doit prendre fin, tôt ou tard.

De plus, nier la possibilité de résurrection des humains au Jour du Jugement est une affirmation étrange, alors que de nombreux exemples de résurrection se produisent au fil des jours, des mois et des années. Par exemple, Allah, le Très-Haut, utilise la pluie pour redonner vie à une terre stérile et morte et fait jaillir une graine morte afin de nourrir la création. De même, Allah, le Très-Haut, peut et redonnera vie à la graine morte appelée humain, enfouie dans la terre, comme la graine morte qui germe. Le changement des saisons illustre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, et l'arbre paraît sans vie. Mais en d'autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre paraît plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, le Très-Haut, rend alors l'âme de la personne qui est destinée à vivre, lui redonnant ainsi la vie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété

la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.

En réfléchissant à ces exemples et à bien d'autres, on constate clairement la possibilité de la résurrection finale au Jour du Jugement.

Cadeaux ou donateurs

Afin de dissuader les gens d'embrasser l'islam, les non-musulmans de La Mecque ont formulé des demandes insensées. Ils ont même demandé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de demander à Allah, le Très-Haut, de lui accorder des jardins, des châteaux et des trésors d'or et d'argent afin de subvenir à ses besoins. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a répondu qu'il ne demanderait pas de telles choses à Allah, le Très-Haut, car cela ne faisait pas partie de sa mission. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 1, pages 348-349.

Il est important de noter que, contrairement à d'autres religions et sectes, l'islam n'a pas pour but d'aider l'individu à acquérir des biens matériels, tels que la richesse et l'autorité. Au contraire, il aide à atteindre le plus grand bienfait des deux mondes : la paix de l'esprit. Celle-ci s'obtient en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela permet de placer chaque chose et chaque personne correctement dans sa vie et d'atteindre un état mental et physique équilibré. Tout cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. L'islam n'est pas une monnaie d'échange pour acquérir des biens matériels, tels que la richesse, la famille ou l'autorité. Il enseigne aux musulmans à viser plus haut et au-delà de ce monde matériel afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, comme les gens manquent de connaissances et sont extrêmement myopes, ils ne savent pas ce qui est bon pour eux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

L'islam enseigne donc à rechercher le bien-être général en ce monde et à éviter de rechercher des choses matérielles spécifiques. Celui qui ne recherche que les biens matériels par sa foi ne parviendra donc pas à la paix intérieure. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« ...Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous ce qui est bien ici-bas », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. Mais il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Considérer l'islam comme une monnaie d'échange pour obtenir des biens matériels, comme des enfants et un visa, est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans ne parviennent pas à la paix de l'esprit, même s'ils accomplissent leurs devoirs fondamentaux, car ils abusent des enseignements de l'islam. Abuser des enseignements de l'islam ne fait qu'encourager à abuser des bienfaits matériels qui leur ont été accordés, ce qui les empêche d'atteindre la paix de l'esprit. Et leur stress, leur tristesse et leur anxiété ne font qu'augmenter s'ils n'obtiennent pas les biens matériels qu'ils désirent. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne son visage

vers l'incrédulité. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Il faut donc comprendre le but de l'Islam et sa propre ignorance et viser la paix de l'esprit dans les deux mondes au lieu de viser des choses mondaines spécifiques, ce qui conduit souvent au stress, aux difficultés et aux ennuis dans les deux mondes.

Pas un contrôleur

Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque discutaient souvent avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) afin de dissuader les autres d'embrasser l'islam. Lors de ces conversations, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'efforçait vivement de les convaincre de la vérité. Mais souvent, ils ne faisaient que l'aliéner et l'insulter, ce qui le ramenait chez lui triste et plein de regrets de ne pas les avoir convaincus d'embrasser l'islam. Un tel incident est relaté dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 1, pages 348-349).

Il est important que les musulmans comprennent un point essentiel concernant le conseil aux autres. Il est de leur devoir de conseiller les autres sur le bien et d'interdire le mal, mais ils ne doivent pas se comporter comme s'ils étaient placés sous leur autorité. Cette attitude ne peut qu'engendrer colère et amertume, surtout lorsque les autres ne suivent pas leurs conseils. Il est préférable pour les musulmans d'accomplir leur devoir en conseillant les autres, mais ils doivent éviter de s'inquiéter des conséquences de leurs conseils, c'est-à-dire de savoir si la personne les suivra ou non. Si Allah, le Très-Haut, a conseillé au plus grand maître et guide de l'humanité, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), de ne pas s'inquiéter des conséquences, dans de nombreux passages du Saint Coran, comment un musulman peut-il prétendre ou se comporter comme s'il était placé sous leur autorité ? Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Le musulman qui se comporte comme un contrôleur ne deviendra pas seulement amer lorsque les gens ne suivent pas ses conseils, mais cela peut le conduire à renoncer à conseiller les autres, ce qui est un devoir pour tous les musulmans selon leurs capacités.

De plus, cette attitude amènera les musulmans à se négliger eux-mêmes et à négliger leurs propres devoirs, trop préoccupés par les devoirs des autres. Par conséquent, les musulmans doivent rester fermes dans l'ordre du bien et l'interdiction du mal, mais s'abstenir d'observer et de se soucier des conséquences de leurs conseils.

Répit ou destruction

Les non-musulmans de La Mecque demandèrent un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de transformer une montagne de La Mecque, le mont Safa, en or et d'éloigner les autres montagnes afin qu'ils puissent cultiver. Allah, le Très-Haut, lui répondit qu'il lui appartenait de décider s'il accordait un répit et ignorait leurs demandes insensées ou, s'il le souhaitait, qu'Allah, le Très-Haut, les exaucerait. Mais s'ils mécroyaient en l'islam après cela, ils seraient complètement détruits, tout comme les nations précédentes qui avaient rejeté les miracles spécifiques qu'ils demandaient. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) choisit de leur accorder un répit et d'ignorer leurs demandes insensées, sachant qu'ils continueraient à mécroire par la suite. Allah, le Très-Haut, révéla alors le verset 59 du Saint Coran, chapitre 17, Al Isra :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des signes [c'est-à-dire des miracles], sauf que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons de signes qu'en guise d'avertissement. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage d'Imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul, 17:59, page 104.

Allah, le Très-Haut, n'accélère pas le châtiment de celui qui le mérite par indulgence. Il lui donne plutôt l'occasion de se repentir sincèrement et de rectifier son comportement. Chapitre 16 An Nahl, verset 61 :

« Et si Allah imposait aux gens un blâme pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur la terre aucune créature sans les en différer le cours jusqu'à un terme déterminé. Et lorsque leur terme sera venu, ils ne resteront pas en arrière d'une heure, ni ne le devanceront. »

Le musulman qui comprend cela ne perdra jamais espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, mais ne dépassera pas les bornes et ne se laissera pas aller à la illusion en croyant qu'Allah, le Très-Haut, ne le punira jamais. Il comprend que le châtement est seulement différé, et non abandonné, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Ce nom divin suscite donc espoir et crainte chez le musulman. Il doit profiter de ce délai pour se repentir et accomplir rapidement de bonnes actions.

Un musulman doit agir selon ce nom divin en étant indulgent envers les autres, en particulier lorsqu'ils font preuve de mauvaise conduite. Il doit faire preuve d'indulgence envers les autres, tout comme il souhaite qu'Allah, le Très-Haut, soit indulgent envers lui dans ses moments d'insouciance. Mais il ne doit pas non plus être indulgent envers ses propres défauts, sachant que le châtement des péchés est différé et non définitivement abandonné jusqu'à ce qu'il se repente sincèrement. Il doit également rester indulgent en répondant au mal par le bien, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de comprendre que la manière dont Allah, l'Exalté, traite la création n'a jamais changé et ne changera jamais. De génération en génération, Allah, l'Exalté, a toujours béni ceux qui Lui ont obéi sincèrement en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, et Il a puni ceux qui Lui ont désobéi avec persistance, et cette méthode ne changera jamais. Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté la fausse croyance selon laquelle, étant la nation du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les préceptes et les traditions d'Allah, l'Exalté, ont changé pour eux. Par exemple, même s'ils persistent dans Sa désobéissance, Il ne les punira ni ici-bas ni dans l'au-delà. C'est la même croyance absurde adoptée par les nations précédentes, qui a été vivement critiquée dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut... »

Croire que la manière dont Allah, le Très-Haut, traite la création varie d'une nation à l'autre indiquerait qu'Allah, le Très-Haut, est injuste et inéquitable, ce qui est hautement irrespectueux et constitue un acte de mécréance. Par conséquent, il faut éviter cette attitude insensée, car elle ne fait qu'encourager la paresse et la persistance à désobéir à Allah, le Très-Haut, tout en croyant qu'Il ne nous punira ni ici-bas ni dans l'au-delà.

Même si Allah, le Très-Haut, pardonne à qui Il veut, sa tradition et sa façon de traiter les gens n'ont jamais changé et ne changeront jamais. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« [À cause de] l'orgueil sur terre et des complots du mal. Or, le complot du mal ne touche que son propre peuple. N'attendent-ils donc que la voie des anciens peuples ? Or, vous ne trouverez jamais de changement dans la voie d'Allah, et vous ne trouverez jamais de changement dans le sentier d'Allah. »

Faire face à des temps différents

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2347, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré un jour qu'Allah, l'Exalté, lui avait proposé de transformer la vallée de la Mecque en or. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu qu'il désirait manger un jour pour être reconnaissant envers Allah, l'Exalté, et avoir faim le lendemain pour faire preuve de patience et d'humilité envers Lui, l'Exalté.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) étant un modèle pour l'humanité jusqu'au Jour du Jugement, il a connu des périodes de facilité comme des périodes difficiles. Par conséquent, celui qui prétend croire en lui doit adopter le même comportement, qu'il soit confronté à la facilité ou à la difficulté. Dans les moments de facilité, il doit faire preuve de gratitude. La gratitude dans ses intentions implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans ses paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans ses actions implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). De plus, dans les moments difficiles, il doit faire preuve de patience. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien constant et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. C'est ce que recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

De plus, l'événement principal dont il est question ici indique également que le but principal de la vie n'est pas d'accumuler et de profiter du luxe. Au contraire, un musulman doit adopter un mode de vie simple, s'efforçant de satisfaire ses besoins et ses responsabilités tout en évitant l'extravagance. Une vie simple contribue à la paix de l'esprit. En effet, plus on aspire aux biens matériels, comme la richesse, plus on est stressé et plus on est distrait de l'apprentissage et de la mise en pratique de la connaissance islamique. Cela l'empêche d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui l'empêche d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer chaque chose et chaque personne à sa juste place. Ces attitudes l'empêchent finalement d'atteindre la paix de l'esprit. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4118, que la simplicité fait partie intégrante de la foi.

Servir Allah (SWT)

Les chefs des non-musulmans de La Mecque envoyèrent deux de leurs hommes rencontrer les érudits juifs de Médine afin de s'enquérir du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car ils étaient les détenteurs des Écritures divines antérieures et étaient donc les plus savants sur ce sujet. Les érudits juifs leur conseillèrent de tester la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en lui posant trois questions. Les Mecquois connaissaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et n'avaient pas étudié les Écritures divines antérieures. Il ne pourrait répondre correctement aux questions que s'il était un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui). Ces trois questions portaient sur les habitants de la caverne, le roi qui voyagea à l'est et à l'ouest et ce qu'il y rencontra, et enfin sur l'âme humaine. Interrogé sur ces questions, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'il y répondrait le lendemain, mais ometta la phrase « si Allah, le Très-Haut, le veut ». Les réponses à ces questions furent révélées quinze jours plus tard dans le Saint Coran. Cet incident est relaté dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, pages 350-352.

Tout d'abord, il est important de noter qu'un retard dans la réponse à ces questions était en fait un signe clair de la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car un menteur aurait répondu aux questions immédiatement afin de tromper les gens et de réaliser leurs désirs mondains le plus rapidement possible.

De plus, ce retard révèle une réalité importante à comprendre concernant l'islam. L'islam a été accordé à l'humanité afin qu'elle puisse jouir de la

paix intérieure. L'islam ne tire aucun bénéfice des hommes, car il tire son honneur et sa force directement d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 61 As Saf, verset 8 :

« Ils veulent éteindre la lumière d'Allah avec leurs bouches, mais Allah parachèvera Sa lumière, bien que les mécréants le détestent. »

Par conséquent, l'islam ne satisfait pas les désirs des gens, comme ceux des non-musulmans de La Mecque qui désiraient mettre à l'épreuve le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), même s'ils étaient déjà convaincus de sa véracité. Les non-musulmans de La Mecque connaissaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) depuis 40 ans avant qu'il n'annonce sa prophétie et étaient convaincus qu'il était digne de confiance et honnête. Ils maîtrisaient la langue arabe et savaient pertinemment que le Saint Coran n'était issu d'aucune créature. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

De plus, le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) récitait des récits historiques véridiques et des leçons bénéfiques même s'il était illettré et n'avait pas étudié les écritures divines précédentes, que les non-musulmans de La Mecque connaissaient parfaitement, était un signe clair de sa prophétie et de la véracité de l'Islam.

Par conséquent, la réponse à leurs questions a été retardée car Allah, l'Exalté, n'agit pas selon le calendrier et les désirs des gens.

D'une manière générale, les musulmans doivent donc éviter de considérer l'islam comme une monnaie d'échange pour rechercher des biens matériels, car sa fonction n'est pas de satisfaire les désirs et les souhaits des gens. Ils doivent plutôt servir Allah, le Très-Haut, et ainsi trouver la paix de l'esprit en suivant Ses enseignements. En effet, l'islam enseigne aux hommes comment utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés afin d'atteindre un état mental et physique équilibré, et il leur apprend à placer chaque chose et chaque personne à la bonne place dans leur vie. Ces deux choses mènent à la paix de l'esprit. Celui qui se comporte comme si l'islam devait satisfaire ses désirs et ses souhaits n'obtiendra pas cette paix de l'esprit et son comportement ne fera que lui causer stress, anxiété et problèmes dans les deux mondes. Celui qui n'est pas satisfait de servir Allah, le Très-Haut, et de trouver la paix de l'esprit, peut donc chercher à satisfaire ses désirs ailleurs, car Allah, le Très-Haut, et l'islam n'ont aucun besoin de lui. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croie donc ; et que celui qui veut nie la foi. »... »

Une bravoure inébranlable

Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, a un jour déclaré qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, était le plus courageux des hommes. Les non-musulmans de La Mecque ont un jour agressé physiquement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et c'est Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, qui l'a défendu en frappant l'un d'eux, en maîtrisant un autre et en renversant un autre. Ce sujet est abordé dans l'Imam Suyuti, Tarikh Al Khulafa, page 13.

Cet événement illustre l'importance de s'opposer aux mauvaises choses et pratiques, conformément aux enseignements de l'islam et selon ses forces. Le plus haut degré d'opposition au mal, comme l'a montré Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), consiste à s'opposer au mal par ses actes. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille recourir à la violence pour y mettre fin. Un musulman est autorisé à se défendre et à défendre les autres contre la violence, mais il ne doit pas l'initier. Il doit plutôt utiliser sa force physique pour corriger le mal commis par autrui. Si l'on ne peut s'opposer physiquement au mal, il faut le faire verbalement. Là encore, cela doit se faire conformément aux enseignements de l'islam, en évitant le langage vulgaire qui ne ferait qu'aggraver le comportement du malfaiteur. Il faut plutôt s'opposer verbalement au mal d'autrui avec politesse et respect, et en s'appuyant sur des preuves claires, afin que la société voie clairement la différence entre le malfaiteur et celui qui le conteste. Malheureusement, ce point est souvent négligé par de nombreux musulmans. Par conséquent, la société ne peut faire la distinction entre le malfaiteur et celui qui s'oppose à son comportement, en raison du comportement et des propos injurieux de celui qui s'oppose au mal. Le niveau le plus bas d'opposition au mal est de le détester intérieurement. Si une personne craint un préjudice et n'est pas en mesure de s'y opposer verbalement ou physiquement, elle doit au moins

s'y opposer intérieurement. Ces différentes étapes sont décrites dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4340.

Torture des croyants à La Mecque

Commander le mal et interdire le bien

Le chef non musulman, Abou Jahl, était celui qui incitait les non-musulmans de La Mecque à attaquer les Compagnons, qu'Allah les agrée. Lorsqu'il entendait parler d'un homme de statut et d'influence qui avait embrassé l'islam, il le critiquait, l'insultait et l'accusait d'avoir abandonné les bonnes pratiques de leurs ancêtres. Il s'efforçait de déprécier leur valeur sociale, de critiquer leurs opinions et de nuire à leur réputation. Si le Compagnon, qu'Allah les agrée, était commerçant, il encourageait les autres à boycotter leurs affaires. Si le Compagnon, qu'Allah les agrée, était socialement faible, Abou Jahl le torturait physiquement et encourageait les autres à faire de même. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, page 358.

Il est crucial pour les musulmans de ne pas adopter cette mentalité perverse. Il s'agit en réalité d'une forme d'hypocrisie. Non seulement cette personne commet elle-même de mauvaises actions et s'abstient de bonnes actions, mais elle encourage les autres à en faire autant. Elle souhaite que les autres soient dans le même bateau que elle afin de trouver un peu de réconfort dans sa mauvaise nature. Non seulement elle se noie, mais elle entraîne les autres avec elle. Les musulmans doivent savoir qu'une personne sera tenue responsable de toute personne qui commet un péché suite à son invitation. Cette personne sera traitée comme si elle avait commis le péché, même si elle n'a fait qu'inviter les autres à le faire. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 203. C'est pourquoi certains disent que bénie est celle dont le mal

disparaît avec elle, car ses péchés augmenteront si d'autres suivent ses conseils maléfiques, même après sa mort.

De plus, un musulman doit toujours se rappeler que chacun subira les conséquences de ses mauvaises actions, ici-bas et dans l'au-delà, même si cela ne lui paraît pas évident. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Dans ce monde, les biens mêmes qu'une personne possède, comme la richesse et la famille, deviennent une source de stress, de souffrance et de problèmes. Cette personne sera privée de paix intérieure, même si elle profite de moments de divertissement et a accès aux luxes de ce monde. De plus, elle ne comprendra pas ses problèmes de santé mentale et, par conséquent, elle blâmera les rares personnes bienveillantes qui l'entourent, comme son conjoint. Elle coupera alors tout lien avec ces choses et ces personnes, ce qui ne fera qu'aggraver sa santé mentale. Dans certains cas, le stress, la dépression et la toxicomanie peuvent la pousser au suicide. Mais ce qui l'attend dans l'au-delà est bien pire, s'il ne se repent pas sincèrement et ne se détourne pas de son caractère maléfique qui propage la corruption, l'inimitié et le mal au sein de la société. Il faut se rappeler que s'il ne peut pas répandre le bien dans la société, le minimum qu'il puisse faire est de ne pas y propager le mal.

Tests difficiles

Lorsque l'agression des non-musulmans de La Mecque s'intensifia, ils commencèrent à attaquer les Compagnons, qu'Allah les agrée, sans défense et socialement faibles. Ils les emprisonnèrent, les torturèrent verbalement et physiquement, les privèrent de nourriture et d'eau et les soumettaient à des formes extrêmes de persécution. Par exemple, Bilal Bin Rabah, qu'Allah les agrée, était l'esclave d'un non-musulman de La Mecque, Umayya Bin Khalaf. Umayya forçait Bilal, qu'Allah les agrée, à s'allonger sur le sable brûlant, puis plaçait une énorme pierre sur sa poitrine afin de le contraindre à abandonner l'islam. Mais Bilal, qu'Allah les agrée, resta ferme dans son islam. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 1, pages 356-357.

Les musulmans devraient être reconnaissants qu'Allah, le Très-Haut, ne leur impose pas d'épreuves aussi terribles que celles qu'ont connues les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Allah, le Très-Haut, ne soumet pas non plus les musulmans aux épreuves et aux difficultés que les Compagnons du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ont connues. Ils ont sacrifié leurs biens, leurs foyers, leurs familles et leurs vies. Au contraire, Allah, le Très-Haut, a confié aux musulmans quelques devoirs obligatoires et les a encouragés à utiliser correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés afin qu'ils obtiennent la paix de l'esprit dans les deux mondes. Si l'on réfléchit à l'importance de la paix de l'esprit et à la grandeur du Paradis dans l'au-delà, on réalisera que les sacrifices qu'ils ont été encouragés à faire sont bien peu de chose comparés à la récompense promise. Par conséquent, les musulmans devraient exprimer leur gratitude en se soumettant avec obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits, en affrontant le destin avec patience et en utilisant les bienfaits qu'Il leur a accordés de manière à Lui plaire.

De plus, l'islam est une religion qui exige sacrifice et lutte. De même qu'on ne peut réussir ici-bas, comme devenir médecin, sans sacrifice et lutte, on ne peut obtenir la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes sans lutte. Il est donc essentiel de comprendre qu'accepter l'islam et le pratiquer n'est pas un simple moment de détente et de satisfaction, servi par Allah, le Très-Haut. L'islam diffère des autres religions qui promettent faussement le succès sans lutte ni sacrifice. Ce monde n'est pas le paradis ; il ne faut donc pas agir comme tel en espérant être épargné par toutes les épreuves, le stress et les difficultés simplement parce qu'on a proféré sa foi en l'islam. La véritable foi et l'obéissance à Allah, le Très-Haut, se manifestent par l'expérience de situations variées, faciles comme difficiles, tout en restant fidèle à Lui. Il est donc essentiel de continuer à obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, en toute situation, afin de prouver notre foi verbale et d'atteindre la paix intérieure promise par l'islam à ceux qui luttent et se sacrifient pour plaire à Allah, le Très-Haut. Quiconque aspire au Paradis ici-bas et dans l'au-delà sans effort vit dans un monde imaginaire. Il doit donc soit corriger son attitude, soit chercher à assouvir son fantasme ailleurs, car il ne parviendra pas à réaliser son désir insensé par l'islam. Chapitre 29 Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

Octroi de concessions

Après avoir embrassé l'islam, Ammar Bin Yasir, qu'Allah l'agrée, fut persécuté et torturé par son maître. Il fut si brutalement torturé qu'il fut contraint de prononcer des paroles d'incroyance pour échapper à la persécution. Lorsqu'il informa le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de ce qui s'était passé, ce dernier l'interrogea sur l'état de son cœur spirituel. Lorsqu'Ammar, qu'Allah l'agrée, confirma que son cœur spirituel était sûr de sa foi, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui recommanda de répéter ses actes si cela pouvait lui sauver la vie. C'est à son sujet que fut révélé le verset 106 du chapitre 16 d'An Nahl :

« Quiconque nie Allah après y avoir cru, sauf celui qui y est contraint, alors que son cœur est en sécurité dans la foi. Mais ceux qui ouvrent volontairement leur cœur à la mécréance, voilà la colère d'Allah, et un énorme châtement les attend. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 399-401.

Par son exemple, Allah, le Très-Haut, a accordé la facilité et la concession à ceux qui traversaient des épreuves similaires. Ceci témoigne, de manière générale, de la nature facile de l'islam.

Dans un hadith du Sahih Bukhari numéro 39, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que la religion soit simple et directe. Et qu'un musulman ne se surcharge pas, car il ne pourrait pas la suivre.

Cela signifie qu'un musulman doit toujours mener une vie religieuse et mondaine simple. L'islam n'exige pas des musulmans qu'ils se surchargent de bonnes œuvres. Au contraire, il enseigne la simplicité, qui est la religion la plus chère à Allah, le Très-Haut, selon un hadith retrouvé dans l'Adab Al Mufrad, numéro 287, de l'imam Boukhari. Un musulman doit d'abord s'efforcer d'accomplir ses devoirs obligatoires, qui sont sans aucun doute à sa portée, car Allah, le Très-Haut, ne charge pas un musulman au-delà de ses capacités. Ceci est confirmé dans le chapitre 2 d'Al Baqarah, verset 286 du Saint Coran :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Ensuite, ils devraient consacrer du temps à l'étude des enseignements islamiques afin de pouvoir mettre en pratique le Saint Coran et les traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), selon leurs forces. Cela attire l'amour d'Allah, le Très-Haut, selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 6502.

Si un musulman persiste dans ce comportement, il bénéficiera d'une telle miséricorde qu'il accomplira tous ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et les gens et trouvera le temps de profiter des plaisirs licites de ce monde sans excès, gaspillage ou extravagance.

C'est ainsi qu'un musulman se facilite la vie. Et s'il a des personnes à charge, comme des enfants, il doit leur apprendre la même chose, ce qui leur facilitera également la vie. Se surcharger rend les choses difficiles et peut pousser à l'abandon total. Trop se relâcher rendra les choses difficiles, car on se prive de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes par paresse. L'équilibre est donc préférable, ce que l'islam encourage toujours.

L'islam étant simple, le licite et l'illicite sont clairs, faciles à comprendre et à respecter. Il ne faut donc pas se compliquer la vie, ni celle de ses proches, en recherchant et en appliquant des connaissances religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de guidance, à savoir le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En adhérant strictement à ces deux sources, l'islam sera facile à comprendre et à mettre en pratique.

Enfin, par extension, il faut s'efforcer de maintenir une vie matérielle simple. On y parvient en s'efforçant d'acquérir les biens matériels, comme les richesses légales, en fonction de ses besoins et de ses responsabilités, tout en évitant l'extravagance et le gaspillage. Plus on adhère à cette règle, plus sa vie matérielle deviendra détendue. Associée à une religion simple, elle conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes.

Aider les faibles

Lorsque les Compagnons, socialement faibles, (qu'Allah les agrée), étaient violemment persécutés par les non-musulmans de La Mecque, Abou Bakr Siddîdî (qu'Allah les agrée) les a aidés en achetant et en libérant les esclaves, hommes et femmes, convertis à l'islam, comme Bilâl (qu'Allah les agrée). Ceci est mentionné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3754. De plus, les versets suivants du Saint Coran ont été révélés en raison de ses actes pieux. Chapitre 92 Al Layl, versets 5-7 :

*« Quant à celui qui donne, craint Allah et croit à la meilleure [récompense],
Nous lui faciliterons la tâche. »*

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 1, Pages 357-358, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6853, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque soulage la détresse d'un musulman, Allah, l'Exalté, le soulagera d'une épreuve le Jour du Jugement.

Cela montre qu'Allah, le Très-Haut, traite un musulman de la même manière qu'il agit. On trouve de nombreux exemples de ce phénomène dans les enseignements de l'islam. Par exemple, le chapitre 2 d'Al-Baqarah, verset 152 :

« Alors souvenez-vous de moi ; je me souviendrai de vous... »

Un autre exemple est mentionné dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1924. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui fait preuve de miséricorde envers les autres recevra la miséricorde d'Allah, l'Exalté.

Une détresse est tout ce qui plonge quelqu'un dans l'anxiété et la difficulté. Par conséquent, quiconque soulage une telle détresse, qu'elle soit matérielle ou religieuse, par amour pour Allah, le Très-Haut, sera protégé par Allah, le Très-Haut, de toute épreuve au Jour du Jugement. Cela a été indiqué de différentes manières dans de nombreux hadiths. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2449, que celui qui nourrit un musulman affamé recevra les fruits du Paradis le Jour du Jugement. Et celui qui donne à boire à un musulman assoiffé recevra, par Allah, le Très-Haut, une boisson du Paradis le Jour du Jugement.

Les difficultés de l'au-delà étant bien plus grandes que celles du monde, cette récompense est réservée au musulman jusqu'à son arrivée dans l'au-delà. Cela indique également qu'un musulman doit toujours se préoccuper davantage des difficultés du Jour du Jugement que des difficultés de ce monde. Il faut toujours se rappeler que les difficultés de ce monde seront toujours temporaires, moins graves et moins profondes

que celles de l'au-delà. Cette compréhension l'incitera à s'efforcer d' obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, afin d'éviter les difficultés de l'au-delà.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est qu'Allah, le Très-Haut, continuera d'aider le musulman tant qu'il aide les autres. Un musulman doit comprendre que lorsqu'il s'efforce d'accomplir quelque chose ou qu'il est aidé par quelqu'un pour accomplir une tâche particulière, le résultat peut être un succès ou un échec. Mais lorsqu'Allah, le Très-Haut, aide quelqu'un, le succès est garanti. Il est important de noter que cette aide divine s'obtient en aidant les autres, tant dans les affaires religieuses que dans les affaires terrestres licites. De plus, un musulman doit aider les autres pour Allah, le Très-Haut, s'il désire cette récompense. Cela signifie qu'il ne doit ni attendre, ni espérer, ni demander aucune marque de gratitude de la part de celui qu'il aide.

Les musulmans devraient donc, pour leur propre bien, s'efforcer d'aider les autres dans toutes les bonnes choses afin qu'ils reçoivent l'aide d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes.

De plus, il est important de comprendre qu'il existe d'autres formes d'esclavage auxquelles les musulmans doivent remédier, comme l'esclavage financier par l'endettement. Cela implique d'aider les autres à rembourser leurs dettes ou de faciliter la vie d'un musulman endetté. En effet, celui qui renonce à une dette pour Allah, le Très-Haut, sera soulagé par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 225.

La foi avant tout

Lorsque Sa'd Ibn Abi Waqqas, qu'Allah l'agrée, se convertit à l'islam, sa mère, non musulmane, fit vœu de ne rien manger ni boire jusqu'à ce qu'il abjure sa foi. Sa'd, qu'Allah l'agrée, était très dévoué envers sa mère, mais son amour et son attention pour elle ne l'amenèrent pas à transiger sur sa foi. Quelques jours plus tard, il l'avertit que, même si elle mourait cent fois, il ne renierait pas sa foi. Voyant son caractère inébranlable, elle rompit son vœu. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 8 du chapitre 29 d'Al Ankabut :

« Et Nous avons recommandé à l'homme la bienveillance envers ses parents. Mais s'ils cherchent à vous associer à Moi ce dont vous n'avez aucune connaissance, ne leur obéissez pas. C'est vers Moi que sera votre retour, et Je vous informerai de ce que vous faisiez. »

Ceci a été discuté dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, Volume 1, Page 402.

L'islam enseigne aux musulmans qu'ils ne doivent jamais transiger sur leur foi pour obtenir quelque chose du monde matériel. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez persévérants dans la justice, témoins d'Allah, même si c'est contre vous-mêmes ou contre vos père et mère ou vos proches... »

Le monde matériel étant éphémère, tout ce que l'on en retire finira par s'estomper, et l'on sera tenu responsable de ses actes et de son attitude dans l'au-delà. En revanche, la foi est le joyau précieux qui guide le musulman à travers toutes les difficultés, ici-bas et dans l'au-delà. Il est donc tout simplement insensé de compromettre ce qui est plus bénéfique et durable au nom d'une chose éphémère.

De nombreuses personnes, et notamment des femmes, traverseront des moments dans leur vie où elles devront choisir de faire des compromis sur leur foi. Par exemple, une musulmane peut croire qu'en retirant son foulard et en s'habillant d'une certaine manière, elle sera plus respectée au travail et pourra même gravir les échelons plus rapidement. De même, dans le monde de l'entreprise, il est important de se mêler à ses collègues après les heures de travail. Ainsi, une musulmane peut être invitée dans un pub ou une boîte de nuit après le travail.

En des temps comme ceux-ci, il est important de se rappeler que la victoire et le succès ultimes ne seront accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles aux enseignements de l'islam. Ceux qui agissent ainsi connaîtront le succès matériel et religieux. Mais surtout, leur réussite matérielle ne deviendra pas un fardeau pour eux. Au contraire, elle deviendra pour Allah, le Très-Haut, un moyen d'accroître leur rang et leur souvenir parmi les hommes. Les califes bien guidés de l'islam en sont un exemple. Ils n'ont pas transigé sur leur foi et sont restés fidèles toute leur vie. En retour, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un empire matériel et religieux.

Toutes les autres formes de succès sont très éphémères et, tôt ou tard, elles deviennent une difficulté pour celui qui les porte. Il suffit d'observer les nombreuses célébrités qui ont sacrifié leurs idéaux et leurs convictions pour accéder à la gloire et à la fortune, pour constater que ces compromis sont devenus une cause de tristesse, d'anxiété, de dépression, de toxicomanie et même de suicide.

De plus, l'événement principal dont il est question ici enseigne également aux musulmans l'importance de privilégier la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, à celle des autres. Il est essentiel de comprendre qu'il est impossible de plaire à chacun, en raison de la diversité de ses désirs et de ses aspirations. Par conséquent, malgré tous ses efforts, on ne parviendra jamais à satisfaire tout le monde. De plus, étant généralement ingrats, les gens ne témoignent pas leur reconnaissance à celui qui s'efforce de leur plaire. Cela ne fera qu'engendrer amertume et tristesse, ce qui les empêchera d'atteindre la paix intérieure. De plus, celui qui s'efforce de plaire aux autres ignorera facilement les enseignements de l'islam. Par conséquent, il ne fera pas bon usage des bienfaits qui lui ont été accordés et ne placera pas chaque personne et chaque chose à sa juste place. Ces deux facteurs l'empêcheront d'atteindre la paix intérieure. Par conséquent, celui qui désire atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes devrait chercher à plaire à Allah, l'Exalté, dans chaque situation, car cela seul l'encouragera à utiliser chaque bénédiction qui lui a été accordée correctement et à plaire à tout et à chacun dans sa vie au bon endroit afin qu'il atteigne un état mental et physique équilibré. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Conclusion des tests

Après avoir embrassé l'islam, Khabbab Bin Aratt, qu'Allah l'agrée, fut persécuté et torturé par les non-musulmans de La Mecque. Par exemple, ils allumaient un feu et le forçaient à s'allonger dessus. Khabbab, qu'Allah l'agrée, resta fidèle à l'islam malgré les difficultés rencontrées. Il se plaignit un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) des terribles tortures physiques que lui et les autres subissaient et lui demanda de prier Allah, l'Exalté, pour qu'il l'aide. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'encouragea à la patience en évoquant les difficultés rencontrées par les croyants des nations précédentes. Par exemple, les anciens croyants étaient torturés de telle manière qu'un peigne métallique leur était passé sur la peau afin de l'arracher des os, sans qu'ils renoncent à leur foi en Allah, l'Exalté. D'autres se faisaient couper le corps en deux à l'aide d'une scie placée sur la tête, sans qu'ils renoncent à leur foi en Allah, l'Exalté. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conclu qu'Allah, l'Exalté, leur accorderait certainement la victoire. Ceci est mentionné dans un hadith retrouvé dans le Sahih de Boukhari, numéro 3852.

Bien que les épreuves et les corvées aient affecté les croyants depuis la nuit des temps, notamment à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il semble que les épreuves modernes ne fassent qu'accroître les difficultés et l'humiliation des musulmans. Or, les épreuves auxquelles ont été confrontés les pieux prédécesseurs n'ont fait que leur apporter l'honneur dans les deux mondes. La principale raison de cette différence d'issue est que, lorsque les pieux prédécesseurs ont été confrontés à des épreuves, plus graves que celles des musulmans modernes, comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, ils ont affronté leurs épreuves et leurs difficultés en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses

commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en faisant preuve de patience envers le destin. C'est ainsi qu'ils ont réussi l'épreuve sans encombre et reçu de grands honneurs et bénédictions d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. De nos jours, de nombreux musulmans sont confrontés à des épreuves, mais ne demeurent pas fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Ils ne comprennent pas que la réussite et l'honneur, même dans les épreuves, ne sont accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tandis que la désobéissance ne mène qu'à la disgrâce. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas adorer Allah, le Très-Haut, de manière à ne Lui obéir que dans les moments de facilité et à s'en détourner avec colère et désobéissance dans les moments difficiles. Il ne s'agit pas là d'une véritable servitude ni d'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut. Autrement dit, aucune action ne sera bénéfique aux musulmans à long terme si elle n'est pas fondée sur l'obéissance à Allah, le Très-Haut. La désobéissance ne fera qu'engendrer une difficulté après l'autre, une disgrâce après l'autre. Chapitre 4 An Nisa, verset 147 :

« Que ferait Allah de votre châtiment si vous êtes reconnaissants et croyez ?... »

De plus, l'événement principal dont il est question ici enseigne également à accroître sa patience face aux difficultés. Il est conseillé de comparer ses difficultés à celles, plus grandes, que d'autres ont rencontrées et rencontrent encore dans le monde. Cela minimisera la difficulté rencontrée et, par conséquent, il sera plus enclin à la gérer avec patience. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes, et de maintenir une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, tout en croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour nous, même si cela ne nous paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

De plus, il faut toujours se rappeler que, quelle que soit la difficulté de la situation, elle pourrait toujours être pire. Celui qui en est pleinement conscient exprimera sa gratitude envers Allah, le Très-Haut, même dans les moments difficiles. La gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Enfin, même s'il est plus facile de conseiller sur la bonne attitude que de mettre en œuvre la bonne attitude, cela ne change pas pour autant la véracité d'un bon conseil et il ne faut donc pas rejeter un bon conseil pour cette raison.

Norme pour les femmes

La première martyre de l'islam fut une femme, Sumayya Bint Khabbat, qu'Allah l'agrée. Elle fut cruellement torturée par les chefs non musulmans de La Mecque, mais refusa d'abjurer l'islam, ce qui lui valut le martyre. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, page 358.

Le Saint Coran précise que la personne la plus honorable et la plus noble est celle qui possède la plus grande piété. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ... En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

C'est lorsqu'on s'efforce d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter son destin avec patience. Malheureusement, le Diable a piégé de nombreuses femmes en les poussant à débattre de leur statut par rapport à celui des hommes. Pourtant, l'islam leur a accordé un honneur qu'aucune autre institution ou religion n'a jamais accordé, comme placer le Paradis, qui est la félicité ultime, sous les pieds d'une femme, c'est-à-dire de sa mère. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3106. Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3895, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que le meilleur homme est celui qui traite le mieux sa femme. Il existe d'innombrables autres exemples. Mais il est important de noter que les

femmes ne devraient pas se soucier de se comparer aux hommes, car ce n'est pas ce que désire Allah, le Très-Haut. Au contraire, elles devraient s'efforcer d'adopter la piété et, si elles y parviennent, elles seront supérieures à tout homme ou femme moins pieux qu'elles. C'est le critère qui distingue qui est supérieur à qui. Et il ressort clairement de ce verset que cela ne se limite pas aux hommes. Si l'on parcourt l'histoire, on observe de grandes musulmanes qui se sont concentrées sur cette tâche importante au lieu de se disputer et de débattre des différences entre hommes et femmes, devenant ainsi supérieures à la grande majorité des hommes et des femmes. Même si les femmes musulmanes obtenaient tous les droits dont elles rêvaient, cela ne les rendrait pas supérieures aux autres tant qu'elles n'adopteraient pas la piété. Cela est évident lorsqu'on observe l'actualité et ceux qui se comportent comme ils l'entendent, et cela sera parfaitement clair dans l'au-delà. Par conséquent, si un musulman désire être supérieur aux autres, il doit le rechercher dans la piété et non dans les disputes et les débats.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de comprendre la valeur de la foi et de la mettre en pratique à tout prix. Sumayya Bint Khabbat, qu'Allah l'agrée, comprenait que la vie sans foi n'avait ni sens ni valeur, car elle ne conduirait jamais à la paix de l'esprit, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Comme la foi enseigne à utiliser correctement les bienfaits reçus pour atteindre un état mental et physique équilibré, et à placer chaque chose et chaque individu à sa juste place, tout en se préparant adéquatement à ses responsabilités dans l'au-delà, la mise en pratique de la foi conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. En revanche, vivre sans foi, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus, en égarant les personnes et les choses de sa vie, sans se préparer adéquatement à ses responsabilités dans l'au-delà, ne mène qu'au stress, aux ennuis et aux difficultés, même s'il y a des moments de plaisir. C'est cette vérité qui explique pourquoi elle a préféré être tuée plutôt que de rester en vie sans foi. Car une telle mort conduisait au Paradis dans l'au-delà et à un héritage honorable en ce monde. Et cela valait mieux qu'une vie sans paix en ce monde, source de troubles dans l'au-delà. Il est donc essentiel d'apprendre cette importante réalité et de s'efforcer d'accepter

et d'appliquer les enseignements de l'islam, même s'ils contredisent ses désirs, car c'est le seul moyen d'atteindre la paix intérieure. Il faut se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et applique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul détenteur de la connaissance nécessaire pour assurer un équilibre mental et physique. La connaissance de l'état mental et physique des humains, telle que la société la possède, ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. Elles ne peuvent résoudre tous les problèmes rencontrés, ni éviter tout stress mental et physique dû à des connaissances, une expérience et une prévoyance limitées. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en ses enseignements, mais plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Entêtement

Bien que de nombreux non-musulmans aient compris et cru en la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils l'ont rejeté et violemment opposé par pure obstination et envie. Par exemple, Walid Bin Mughira, un dirigeant non musulman de La Mecque, a un jour écouté le Saint Coran du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et en a été visiblement impressionné. Maître en poésie arabe, il savait que le Saint Coran n'était pas de la poésie et le considérait plutôt comme spécial et unique. Il a même admis que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était extrêmement gracieux et avait atteint des sommets intellectuels et moraux supérieurs à quiconque. Il l'a avoué en privé à Abou Jahl, un autre dirigeant non musulman de La Mecque. Abou Jahl a insisté pour que Walid Bin Mughira dénonce publiquement l'islam et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Au lieu d'admettre la vérité, son entêtement et son envie l'ont poussé à accuser publiquement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de sorcellerie. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, page 361.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 74 Al Muddaththir, versets 11-24 :

« Laissez-Moi seul avec celui que J'ai créé. Et à qui J'ai accordé d'immenses richesses. Et des enfants présents [avec lui]. Et étalez [tout] devant lui, facilitant [sa vie]. Puis il désire que J'y ajoute davantage. Non ! Certes, il s'est obstiné envers Nos versets. Je le couvrirai d'un châtiment pénible. Certes, il a réfléchi et délibéré. Qu'il soit détruit pour ses réflexions. Puis il réfléchit [à nouveau]. Puis il fronça les sourcils et se

renfroigna. Puis il se retourna et s'enorgueillit. Et dit : « Ceci n'est que de la magie imitée [par d'autres]. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 74:11-24, pages 160-161.

Certains s'obstinent dans les affaires du monde et, par conséquent, ne s'améliorent pas. Au contraire, ils restent fermes dans leur attitude, persuadés que c'est un signe de leur grande force et de leur sagesse. La constance dans la foi est une attitude louable, mais dans la plupart des affaires du monde, on la qualifie simplement d'entêtement, ce qui est condamnable.

Malheureusement, certains pensent qu'un changement d'attitude témoigne d'une faiblesse ou d'une reconnaissance de leurs torts, et c'est pourquoi ils s'obstinent à ne pas s'améliorer. Les adultes se comportent comme des enfants immatures, croyant qu'un changement de comportement signifie leur défaite, tandis que ceux qui restent inflexibles ont gagné. C'est tout simplement puéril.

En réalité, une personne intelligente restera ferme dans sa foi, mais dans les affaires du monde, elle changera d'attitude, tant que ce n'est pas un péché, afin de se faciliter la vie. Ainsi, changer pour améliorer sa vie n'est pas un signe de faiblesse, mais bien un signe d'intelligence.

Souvent, une personne refuse de changer d'attitude et attend des autres qu'ils changent la sienne, notamment de ses proches. Mais il arrive souvent qu'à force d'obstination, tout le monde reste dans le même état, ce qui ne fait qu'engendrer des désaccords et des disputes. Une personne sage comprend que si son entourage ne change pas, ce changement améliorera sa qualité de vie et ses relations avec les autres, ce qui est bien mieux que de tourner en rond. Cette attitude positive finira par susciter le respect des autres, car il faut une réelle force pour changer de caractère.

Ceux qui restent obstinés trouveront toujours une source d'irritation qui perturbera leur vie. Cela engendrera de nouvelles difficultés dans tous les domaines, notamment au niveau de leur santé mentale. Mais ceux qui s'adaptent et changent pour le mieux progresseront toujours d'un stade de paix à un autre. Si l'on atteint cette paix, est-ce vraiment important si les autres pensent que l'on a changé uniquement parce qu'on avait tort ?

En conclusion, il est louable de rester fidèle aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Mais dans les affaires de ce monde et en l'absence de péché, il est essentiel d'apprendre à s'adapter et à changer d'attitude afin de trouver la paix en ce monde.

De plus, cet événement souligne l'importance d'éviter le péché majeur qu'est l'envie. Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4210, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que l'envie détruit les bonnes actions, tout comme le feu consume le bois.

L'envie est un péché grave et majeur, car le problème de l'envieux ne vient pas d'autrui. En réalité, son problème vient d'Allah, le Très-Haut, car c'est Lui qui a accordé le bienfait envié. Ainsi, l'envie d'une personne ne fait que manifester son mécontentement envers l'attribution et le choix d'Allah, le Très-Haut. Elle croit qu'Allah, le Très-Haut, a commis une erreur en attribuant un bienfait particulier à une autre personne plutôt qu'à elle.

Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de la personne enviée, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est celui où l'envieux s'efforce de priver le bienfait de son propriétaire, même s'il ne l'obtient pas lui-même. L'envie n'est licite que lorsqu'une personne ne suit pas ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que le propriétaire ne perde son bienfait. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, elle est détestable si l'envie porte sur un bien profane, et louable si elle porte sur un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. La première personne légalement enviable est celle qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté. La deuxième personne légalement enviable est celle qui utilise son savoir de manière appropriée et l'enseigne aux autres.

Un musulman envieux doit s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne envinée, en louant ses qualités et en l'invoquant, jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il ne doit jamais laisser l'envie l'empêcher de respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam.

Le musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, répartit toujours les bienfaits selon Son infini savoir et Sa sagesse. Autrement dit, Il accorde à chacun ce qui lui convient le mieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, au lieu d'envier les autres, il faut s'employer à utiliser les bienfaits d'Allah, le Très-Haut, de manière à Lui plaire. Cela augmentera ses bienfaits, car cette attitude témoigne de la gratitude envers Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

De plus, cela apportera la paix de l'esprit, que l'envieux persistant n'obtient jamais. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Enfin, comme Walid Bin Mughira fut encouragé à s'opposer à l'islam par son ami Abou Jahl, cet événement souligne l'importance d'adopter de bons compagnons. Il est évident qu'une personne est influencée par ses proches, que cette influence soit évidente ou subtile, positive ou négative. Ceci est démontré par un hadith extrait du Sunan Abou Dawud, numéro 4833. Par conséquent, l'islam encourage toujours les musulmans à adopter de bons compagnons afin d'être influencés positivement, tant dans les domaines matériels que religieux. Être influencé positivement aide toujours à utiliser correctement les bienfaits reçus. Cela garantit un état mental et physique équilibré, source de paix intérieure. En revanche, être influencé négativement incite toujours à prendre de mauvaises décisions, notamment à mal utiliser les bienfaits reçus. Cela ne peut qu'engendrer stress, problèmes et difficultés, tels que péchés, crimes et prison. Il est donc essentiel d'adopter de bons compagnons et d'encourager ses proches, notamment ses enfants, à faire de même.

Comploter des plans diaboliques

Walid Bin Mughira, l'un des dirigeants non musulmans de La Mecque, tint un jour une réunion avec les autres dirigeants non musulmans à l'époque du Saint Pèlerinage. Ce dernier existait bien avant l'avènement de l'islam, mais les pratiques du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) avaient été complètement modifiées. Walid Bin Mughira avertit les autres dirigeants que de nombreuses personnes entreraient bientôt à La Mecque grâce au Saint Pèlerinage et qu'elles y découvriraient le message de l'islam. Il leur fallait donc s'accorder sur ce qu'il fallait dire du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de dissuader les gens d'embrasser l'islam. Quelqu'un suggéra de qualifier le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) de devin. Mais Walid répondit qu'il était évident que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) n'était pas un devin, car il ne possédait aucune de leurs caractéristiques extravagantes, et que les gens ne l'accepteraient donc pas. Un autre conseilla de dire aux gens que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était fou et possédé par des esprits maléfiques. Mais Walid répondit qu'il était évident que ce n'était pas vrai, car ces signes n'étaient pas apparents chez lui. Finalement, quelqu'un conseilla de qualifier le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de poète afin que les gens ne prêtent pas attention à ses paroles. Mais Walid rétorqua qu'il était évident que le Saint Coran et ses discours n'étaient pas de la poésie, les Arabes étant des maîtres de la poésie. Walid conseilla à tous de prétendre que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était un sorcier qui cherchait à semer la division entre les gens et leur religion, ainsi que des divisions au sein des familles. Après avoir accepté ce plan, ils se dispersèrent et attendirent l'afflux de personnes à La Mecque pour le Saint Pèlerinage, et les avertirent de ne pas parler au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme ils l'avaient prévu. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 362.

Les musulmans ne doivent jamais comploter pour commettre le mal, car cela se retournera toujours contre eux, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils y seront confrontés tôt ou tard. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) ont voulu lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances n'ont fait que les éloigner davantage de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

De plus, cet incident souligne l'importance de toujours se rassembler pour le bien et non pour le mal. Ceci est lié au chapitre 4, An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

Dans ce verset, Allah, le Très-Haut, explique comment les gens doivent se comporter dans leurs conversations afin d'en tirer profit, tant pour eux-mêmes que pour les autres. Premièrement, lorsque les musulmans se rassemblent, ils doivent discuter des moyens d'aider les autres, ce qui comprend la charité sous forme de biens et d'aide matérielle. Si un musulman n'est pas en mesure d'aider une personne dans le besoin, c'est un excellent moyen d'obtenir une récompense équivalente à celle qu'il lui apporte. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6800, conseille que celui qui inspire autrui au bien sera récompensé comme s'il avait lui-même accompli cette bonne action. Si l'on ne peut aider une personne en difficulté ou inspirer quelqu'un à accomplir cette tâche, on peut au moins encourager les autres à invoquer pour elle. L'invocation pour une personne absente incite les anges à prier pour celui qui l'invoque. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 1534. Cette mentalité peut inciter le groupe à rendre visite à la personne dans le besoin, ce qui lui apporte un soutien émotionnel. Cela a un impact psychologique puissant et leur donne une nouvelle force pour affronter les difficultés. Il est important de noter que lorsqu'on évoque la situation d'une personne dans le besoin, l'intention doit être de l'aider dans son moment de détresse. Il ne faut jamais le faire pour passer le temps et la ridiculiser.

La deuxième façon d'obtenir des bénédictions est de discuter de tout sujet licite susceptible d'apporter un bénéfice à quelqu'un, ici-bas ou dans l'au-delà. Cela inclut de conseiller aux autres de faire le bien et de s'abstenir du mal dans tous les aspects de leur vie.

Le troisième aspect mentionné dans ce verset implique de dialoguer avec les autres avec un état d'esprit constructif, rassembleur et positif, plutôt qu'avec un état d'esprit destructeur, source de divisions au sein de la société. Si une personne ne parvient pas à rassembler les gens dans l'amour, le minimum qu'elle puisse faire est de ne pas les diviser. Même cela est considéré comme une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2518.

En fait, un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4919, recommande que la réconciliation entre deux musulmans opposés pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, est supérieure à la prière surérogatoire et au jeûne. Toutes les bonnes choses observées dans la société sont le fruit de cette attitude pieuse, comme la construction d'écoles, d'hôpitaux et de mosquées.

Mais il est important de noter qu'un musulman n'obtiendra la grande récompense mentionnée dans ce verset que s'il accomplit les bonnes actions pour la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Chaque personne Ils seront récompensés en fonction de leur intention et non de leur acte physique. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Le musulman insincère se verra ordonner, le Jour du Jugement, d'obtenir sa récompense de ceux pour qui il a agi, ce qui sera impossible. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de comprendre que, chaque fois que l'on souhaite répandre le bien au sein de la société, à l'instar du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction sur lui), les membres de cette société qui profitent de cette entrave s'efforceront de l'en empêcher. Cela ne doit pas dissuader quiconque de faire le bien. Au contraire, le musulman doit accepter et agir conformément à son devoir de répandre le plus de bien possible au sein de sa société et ignorer ceux qui s'y opposent. Même si le musulman a le droit de se défendre, il ne doit pas répondre au mal par le mal, par exemple en répandant de mauvaises rumeurs sur ceux qui les répandent. Au contraire, il doit persévérer dans la propagation du bien au sein de la société, selon ses forces, et compter sur Allah, le Très-Haut, pour traiter ceux qui s'opposent à lui et pour la propagation du bien au sein de la société. Par exemple, nombreux sont ceux qui s'efforcent d'empêcher la diffusion des enseignements islamiques corrects sur les réseaux sociaux et, par conséquent, de nombreux musulmans s'efforcent de s'y opposer en produisant des contenus médiatiques qui remettent en question leurs propres contenus. Cela ne fait que détourner les musulmans de la diffusion des enseignements corrects de l'islam et de la résolution des problèmes fondamentaux auxquels ils sont confrontés aujourd'hui. Un musulman devrait plutôt se concentrer sur la diffusion des enseignements corrects de l'islam et sur la discussion des problèmes fondamentaux auxquels ils sont confrontés, et éviter de gaspiller son énergie et son temps à produire des contenus qui s'opposent et critiquent les contenus médiatiques des opposants à l'islam.

Percevoir positivement

Lorsque les fils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) moururent, laissant derrière lui des filles, les chefs des non-musulmans de La Mecque l'insultèrent en prétendant que sa lignée était coupée et que son nom serait oublié après sa mort. Allah, le Très-Haut, révéla alors le chapitre 108 Al Kawthar, versets 1 à 3 :

« Certes, Nous vous avons accordé un bien immense. Invoquez donc votre Seigneur et sacrifiez-lui [à Lui seul]. Certes, votre ennemi est celui qui sera retranché. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul, 108:1-3, page 166.

Ces versets enseignent aux musulmans à toujours considérer les situations de manière positive, car Allah, le Très-Haut, n'a pas demandé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de faire preuve de patience face à la perte de ses fils. Il lui a plutôt recommandé d'être reconnaissant pour les innombrables bienfaits qu'il lui avait accordés. La gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actions implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Il est important pour les musulmans d'adopter un état d'esprit positif, car c'est un outil précieux pour surmonter les difficultés et rester obéissants à Allah, le Très-Haut. Face à une difficulté, il est essentiel de comprendre que celle-ci aurait pu être bien pire. S'il s'agissait d'un problème matériel, il est essentiel d'être reconnaissant qu'il ne s'agisse pas d'une affliction affectant sa foi. Au lieu de s'attarder sur la tristesse immédiate qui accompagne la difficulté, il est préférable de se concentrer sur la fin et la récompense qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd quelques bénédictions, il est important de se rappeler les innombrables bénédictions qu'elle possède encore. Face à chaque difficulté, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui rappelle aux musulmans que les difficultés et les épreuves recèlent de nombreuses sagesses cachées, qu'ils n'ont pas observées. Par conséquent, la situation à laquelle ils font face est meilleure que celle qu'ils désiraient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un musulman devrait réfléchir à ces faits et à d'autres afin d'adopter un état d'esprit positif, élément clé pour affronter les difficultés et recevoir d'innombrables bénédictions dans les deux mondes. N'oubliez pas que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

De plus, l'événement dont il est question ici enseigne également à rester ferme sur son objectif d'obéir à Allah, le Très-Haut, même en période difficile. Il est essentiel de rester concentré sur le but de sa création et de ne pas le perdre de vue face à une difficulté. Rester concentré sur son objectif d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, l'aidera à gérer les difficultés avec patience. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme sur l'obéissance à Allah, le Très-Haut, convaincu qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour soi, même si cela ne lui paraît pas évident. En revanche, perdre de vue son but à cause d'une difficulté peut facilement l'éloigner du droit chemin. Cela ne fera qu'encourager à mal utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui engendrera davantage de stress, de difficultés et de difficultés dans les deux mondes.

Soyez neutre

Un noble non-musulman de La Mecque, Utba Bin Rabia, s'adressa un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pour lui demander de compromettre sa mission. En réponse, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui récita quelques versets du Coran. Utba retourna alors auprès des dirigeants non-musulmans de La Mecque et fut visiblement touché par ce qu'il entendit. Il leur dit que le Coran était unique, qu'il n'était ni poésie ni sorcellerie. Il leur conseilla ensuite de se tenir à l'écart du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et de ses activités, car il pensait que le Coran aurait des répercussions sur toute l'Arabie. Il ajouta que si les autres non-musulmans d'Arabie détruisaient l'islam, cela résoudrait leur problème, mais que si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prenait le pouvoir, ils en partageraient les conséquences, car ils étaient ses proches qui s'abstenaient de lui nuire, lui et sa mission. Mais les dirigeants des non-musulmans de La Mecque rejetèrent son conseil. Ce point est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 1, pages 365-366.

Le conseil d'Utba indique l'importance de rester neutre envers les autres, surtout si l'on ne désire pas aider les autres dans leur bonne cause.

D'une manière générale, les musulmans affirment souvent qu'étant très occupés par leurs activités mondaines, ils ont du mal à accomplir de bonnes actions volontaires, notamment celles liées aux personnes, comme apporter un soutien physique. Même si les musulmans doivent s'efforcer d'accomplir autant de bonnes actions volontaires que possible, car cela leur sera bénéfique dans les deux mondes, alors que leurs

activités mondaines ne leur seront bénéfiques que dans ce monde. Le moins que l'on puisse faire est d'adopter une attitude neutre envers autrui. Cela signifie que si un musulman ne peut aider les autres, il ne doit pas les entraver dans leurs activités licites et bonnes. S'il ne peut pas rendre les autres heureux, il ne doit pas les attrister. S'il ne peut pas faire rire les autres, il ne doit pas les faire pleurer. Cela peut s'appliquer à de nombreux cas. Il est important de comprendre que de nombreux musulmans peuvent faire du bien aux autres, par exemple en leur apportant un soutien émotionnel, mais en même temps, ils détruisent leurs bonnes actions en étant négatifs envers les autres. Il est important de noter que si un musulman est excessivement négatif envers les autres, il risque d'être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Adopter une mentalité neutre est une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est également recommandé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 250.

En conclusion, il est préférable de traiter les autres de manière positive, ce qui est un signe de véritable foi, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Mais si l'on ne peut pas le faire, le moins qu'on puisse faire est de traiter les autres de manière neutre. Car traiter les autres de manière négative peut mener à la destruction.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'éviter toute précipitation. La précipitation est une cause majeure de péchés, de crimes et de disputes. En effet, elle incite à réagir aux situations en fonction de ses émotions, ce qui conduit facilement à de mauvais choix, paroles et actes, au lieu d'agir selon les faits, la logique et le bon sens. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi (numéro 2012), que la réflexion vient d'Allah, l'Exalté, tandis que la précipitation vient du Diable. Par conséquent, il est essentiel

d'aborder chaque situation avec patience, en réfléchissant à tous les aspects avant de prendre une décision, et d'éviter les décisions hâtives, car elles entraînent souvent des regrets.

Induire les autres en erreur

Nadr Bin Harith, un noble non-musulman de La Mecque, avait pour habitude d'acheter des chanteuses qui, par leurs charmes et leurs chants, détournaient les gens de l'islam. À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 6 du chapitre 31 de Luqman :

« Et parmi les gens, il y a celui qui achète le divertissement de la parole pour égarer [les autres] du sentier d'Allah, sans aucune connaissance, et qui le prend [Son sentier] en ridicule. Ceux-là auront un châtiment avilissant. »

Ceci a été discuté dans le livre de l'Imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, page 91.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que celui qui guide les autres vers le bien recevra la même récompense que ceux qui suivent ses conseils. Et que ceux qui guident les autres vers le péché seront tenus responsables comme s'ils avaient commis ces péchés.

Il est important pour les musulmans d'être prudents lorsqu'ils conseillent et guident les autres. Un musulman ne doit conseiller les autres que sur

les bonnes choses afin d'en tirer une récompense et éviter de les inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut. Nul n'échappera au châtement du Jour du Jugement en prétendant simplement avoir incité les autres à commettre des péchés, même s'il ne les a pas commis lui-même. Allah, le Très-Haut, tiendra le guide et le disciple responsables de leurs actes. Les musulmans ne doivent donc conseiller aux autres que ce qu'ils feraient eux-mêmes. S'ils désapprouvent qu'une action soit inscrite dans leur livre de bonnes œuvres, ils ne doivent pas la recommander.

En raison de ce principe islamique, les musulmans doivent s'assurer d'acquérir les connaissances adéquates avant de conseiller les autres, car ils peuvent facilement multiplier leurs propres péchés s'ils conseillent les autres de manière incorrecte.

De plus, ce principe constitue pour les musulmans un moyen extrêmement simple d'obtenir une récompense pour des actions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes faute de moyens, comme la richesse. Par exemple, une personne qui n'a pas les moyens de faire la charité peut encourager les autres à le faire, ce qui lui permettra d'obtenir la même récompense que celle qui a fait la charité.

De plus, ce principe islamique est un excellent moyen de pérenniser ses bonnes actions, même après sa mort. Plus on guide les autres vers ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, plus leurs bonnes actions s'accroîtront. C'est l'héritage dont le musulman doit se préoccuper, car tous les autres héritages, comme les empires immobiliers, sont cycliques et ne lui seront d'aucune utilité après sa mort. Au contraire, il sera tenu responsable d'avoir gagné et accumulé son empire, tandis que ses héritiers profiteront de celui laissé par le défunt.

L' événement principal dont il est question ici enseigne également aux musulmans que ceux qui profitent de la distraction des autres de l'islam, comme l'industrie du divertissement, s'efforceront d'atteindre cet objectif. Afin de surmonter cette distraction, il est essentiel de peser le pour et le contre des activités auxquelles on souhaite s'adonner avant de décider de s'y engager ou non. Si les inconvénients l'emportent sur les avantages, il est conseillé de s'en abstenir. Ces inconvénients incluent le gaspillage de ressources, comme le temps, l'énergie et les biens. Ces inconvénients incluent les actes vains, ainsi que les péchés. Les actes vains ne sont pas considérés comme des péchés, mais comme ils ne conduisent pas à utiliser correctement les bénédictions reçues, ils ne conduisent pas à la paix de l'esprit. De plus, comme les actes vains sont un gaspillage de ressources, celui qui s'y adonne repartira les mains vides au Jour du Jugement et plein de regrets, surtout lorsque d'autres accompliront de bonnes actions, car ils auront évité les actes vains et utilisé leurs ressources correctement. Lorsque l'on évalue s'il faut ou non participer à des activités de cette manière, il est alors moins probable que l'on désobéisse à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées.

Commander le mal

Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque ont déployé de grands efforts pour nuire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), à ses Compagnons (qu'Allah les agrée), et à l'islam. Abou Lahab, l'oncle non-musulman du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), était particulièrement malfaisant. Il ordonna un jour à ses deux fils de divorcer de leurs épouses, Ruqayyah et Oum Kalthoum (qu'Allah les agrée), les deux filles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Abou Lahab a rompu et ruiné les mariages de ses deux fils uniquement pour nuire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 93.

L'hypocrisie consiste non seulement à commettre soi-même de mauvaises actions et à s'abstenir de bonnes actions, mais aussi à encourager les autres à en faire autant. Ils souhaitent que les autres soient dans le même bateau afin de trouver un peu de réconfort dans leur mauvaise conduite. Non seulement ils se noient, mais ils entraînent les autres avec eux. Les musulmans doivent savoir qu'une personne sera tenue responsable de toute personne qui commet un péché suite à leur invitation. Cette personne sera traitée comme si elle avait commis le péché, même si elle n'a fait qu'inviter les autres à le faire. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 203. C'est pourquoi certains disent que béni soit celui dont le mal meurt avec lui, car ses péchés augmenteront si d'autres suivent ses conseils maléfiques, même après sa mort.

De plus, l'événement principal dont il est question ici enseigne également aux musulmans à éviter d'agir de manière inappropriée par loyauté aveugle envers autrui, notamment envers leurs proches. Le devoir d'un musulman est de ne pas obéir à son entourage, car cela mène systématiquement à des péchés et à des crimes. Le devoir d'un musulman est d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et de respecter les droits de son entourage de manière à Lui plaire. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Celui qui adopte cette compréhension comparera toujours les conseils des autres aux enseignements de l'islam avant d'agir. Cela l'empêchera de faire de mauvais choix. Il est essentiel de se rappeler que celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui des effets négatifs d'autrui, même si cette protection ne lui est pas évidente. En revanche, celui qui obéit aux autres tout en désobéissant à Allah, le Très-Haut, ne sera pas protégé du châtement d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 166-167 :

« [Et ils doivent considérer que] lorsque ceux qui ont été suivis se dissocieront de ceux qui les ont suivis, et qu'ils verront tous le châtement, et que leurs liens seront rompus, ceux qui ont suivi diront : « Si seulement nous avions un autre tour [dans la vie présente] pour nous dissocier d'eux comme ils se sont dissociés de nous. » Ainsi Allah leur montrera leurs actes comme des regrets. Et ils ne sortiront jamais du Feu. »

Amis égarés

Un jour, trois nobles non-musulmans de La Mecque, Abu Jahl, Abu Sufyan et Akhnas Bin Shariq, passèrent la nuit à écouter secrètement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) réciter le Saint Coran. Ils se cachèrent même les uns des autres et ne comprirent ce qu'ils avaient fait qu'en rentrant chez eux à l'aube. Ils se réprimandèrent mutuellement et s'enjoignirent mutuellement de ne pas récidiver, car cela ne ferait que donner l'impression que l'islam était la vérité. Mais aucun d'eux ne tint parole et répétèrent la même chose la nuit suivante et la nuit suivante. La troisième nuit, ils se critiquèrent à nouveau et se promirent mutuellement de ne pas récidiver. Ceci est rapporté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, pages 366-367.

S'ils n'avaient pas été de si mauvais compagnons, peut-être auraient-ils accepté la vérité, sur-le-champ. D'où l'importance d'éviter les mauvaises fréquentations.

Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, en particulier dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtiments, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

L'événement principal évoqué témoigne également de la puissance du Saint Coran. Les trois chefs des non-musulmans de La Mecque écoutèrent le Coran à plusieurs reprises et en secret, émerveillés par son contenu. Un musulman a le devoir d'apprécier les qualités extraordinaires et miraculeuses du Saint Coran. Mais cela ne peut se produire que par l'étude du Coran, au lieu de le réciter dans une langue inconnue. Celui qui s'efforce de le comprendre renforcera sa foi grâce aux qualités extraordinaires et miraculeuses du Coran et aux preuves évidentes de l'islam qui y sont présentées. Une foi solide l'encouragera à rester fidèle

à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela conduira à un état mental et physique équilibré et, finalement, à la paix de l'esprit. Mais la base de ce résultat réside dans la compréhension et l'application du Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, versets 15-16 :

« ...Il vous est venu d'Allah une lumière et un Livre explicite. Par lesquels Allah guide ceux qui recherchent Sa satisfaction vers les chemins de la paix, les fait sortir des ténèbres à la lumière, par Sa permission, et les guide vers un chemin droit. »

Compétition mondiale

On demanda un jour à Abou Jahl, chef non musulman de La Mecque et oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), quelle était son opinion sincère sur le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et sur le Saint Coran. Il répondit qu'il savait que l'islam était la vérité, mais expliqua que sa tribu et celle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avaient toujours été rivales de statut social. Elles rivalisaient pour nourrir les pauvres, aider les gens, faire la charité et autres actions sociales. Mais lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) annonça sa prophétie, sa propre tribu ne put la concurrencer. Face à cette concurrence terrestre, il jura de ne jamais accepter la prophétie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), même s'il savait qu'il disait la vérité. Ceci est rapporté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 1, page 367.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 6 Al An'am, verset 33 :

« Nous savons que ce qu'ils disent vous attriste. Et certes, ils ne vous traitent pas de menteurs, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes traitent de mensonges. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 6:33, pages 75-76.

Cet événement met en garde contre la compétition mondaine car elle peut encourager à désobéir à Allah, l'Exalté, en rejetant la vérité et en adoptant des caractéristiques négatives, telles que l'envie.

Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3997, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti qu'il ne craignait pas la pauvreté pour la nation musulmane. Il craignait plutôt que les biens matériels deviennent faciles à obtenir et abondants. Cela les pousserait à se disputer ces biens et, par conséquent, à disparaître, comme cette même concurrence a détruit les nations précédentes.

Il est important de comprendre que cela ne s'applique pas seulement à la richesse. Cet avertissement s'applique à tous les aspects des désirs matériels, notamment la gloire, la richesse, l'autorité et les aspects sociaux de la vie, comme la famille, les amis et une carrière. Toute personne cherchant à satisfaire ses désirs en poursuivant ces choses au-delà de ses besoins, même licites, détourne son attention de la préparation concrète de l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela la conduira à de mauvais comportements, comme le gaspillage et l'extravagance, et pourrait même la pousser à commettre des péchés pour obtenir ces biens. Ne pas les obtenir peut conduire à l'impatience et à d'autres actes de défiance et de désobéissance envers Allah, le Très-Haut. La compétition pour les bienfaits matériels conduit à l'adoption d'autres traits négatifs, tels que l'envie, la méchanceté et l'inimitié, qui conduisent à la désunion, au manque de sincérité et au non-respect des droits d'autrui. Cette compétition peut même conduire à nuire aux autres. Cela ne mène qu'à la destruction dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour une personne dans ce monde.

Il est évident que ces désirs mondains ont pris le contrôle de nombreux musulmans, car ils se lèvent volontiers au milieu de la nuit pour obtenir des bénédictions matérielles, comme la richesse, ou pour partir en vacances, mais ils ne le font pas lorsqu'on leur conseille d'accomplir la prière nocturne volontaire ou d'assister à la prière obligatoire du matin à la mosquée en congrégation.

Il n'y a aucun mal à acquérir ces biens, tant qu'ils sont licites et nécessaires à la satisfaction de ses besoins et de ceux de ses proches. Mais au-delà, on s'en préoccupe, au risque de perdre son avenir, car cela peut l'amener à violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Plus on poursuit ses désirs terrestres, moins on s'efforce de préparer l'au-delà, car on peut utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés soit pour plaire à Allah, le Très-Haut, soit selon ses propres désirs. Cela mènera à la destruction annoncée dans le hadith principal. Une destruction qui commence par le stress et l'anxiété ici-bas et mène à d'extrêmes difficultés dans l'au-delà. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

L'événement principal évoqué souligne également l'importance d'éviter l'envie. L'envie est un péché majeur, car elle remet en cause le choix d'Allah, le Très-Haut, d'accorder un bienfait spécifique à autrui plutôt qu'à l'envieux. Il est essentiel de maîtriser son envie et de l'empêcher d'influencer ses paroles et ses actes, et de s'efforcer de respecter les droits de la personne enviée. Celui qui agit ainsi sera protégé des effets négatifs de son envie. De plus, l'envieux doit se rappeler qu'Allah, le Très-

Haut, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui, même si cela ne lui paraît pas évident. Par conséquent, chacun doit se concentrer sur l'utilisation des bienfaits qui lui sont accordés afin d'atteindre la paix de l'esprit, au lieu de se concentrer sur ce qui a été accordé aux autres. Chapitre 42 Ash Shuraa, verset 27 :

« Si Allah avait largement pourvu à Ses serviteurs, ils auraient commis la tyrannie sur terre. Mais Il fait descendre ce qu'Il veut. Certes, Il est, parmi Ses serviteurs, Omniscient et Clairvoyant. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Ne pas le faire ne fera qu'encourager à mal utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, ce qui nous empêchera d'atteindre la paix de l'esprit. Il est donc essentiel de se protéger des effets négatifs de l'envie si l'on souhaite atteindre la paix de l'esprit.

Abstention

L'oncle non musulman du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Jahl, implora un jour Allah, le Très-Haut, que si l'islam était la vérité venant de Lui, il fasse pleuvoir des pierres sur eux ou leur inflige un châtiment douloureux. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 8, Anfal, versets 32-33 :

« Et [rappelle-toi] quand ils dirent : « Ô Allah, si telle est Ta vérité, fais donc pleuvoir sur nous des pierres du ciel ou fais-nous venir un châtiment douloureux. » Mais Allah ne les punira pas [c'est-à-dire la destruction totale] tant que tu [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] seras parmi eux, et Allah ne les punira pas tant qu'ils implorent le pardon. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4649.

D'une manière générale, il est important de comprendre un principe de l'islam. Le châtiment d'Allah, le Très-Haut, n'est pas toujours évident, comme une pluie de pierres. Souvent, le châtiment est si subtil que le malfaiteur peut même avoir du mal à comprendre qu'il est puni pour sa désobéissance persistante. Par exemple, les problèmes mentaux et émotionnels tels que le stress et l'anxiété, qui dépassent les limites normales et entraînent de graves problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires, en sont un exemple. Cela se produit lorsque les bienfaits accordés sont mal utilisés

et deviennent une source de stress pour celui qui les reçoit, même s'ils connaissent des moments de plaisir. Ce résultat est flagrant lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

De plus, détruire complètement une nation obstinée et mauvaise avant que le message n'ait été complètement délivré et avant que le Saint Prophète (paix sur eux) ne reçoive l'ordre de quitter sa nation est contraire à la tradition d'Allah, l'Exalté.

Allah, le Très-Haut, n'accélère pas le châtimement de celui qui le mérite par indulgence. Au contraire, Il lui offre l'opportunité de se repentir sincèrement et de rectifier son comportement. Le musulman qui comprend cela ne perdra jamais espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-

Haut, mais ne dépassera pas les bornes et ne se laissera pas aller à des illusions en croyant qu'Allah, le Très-Haut, ne le punira jamais. Il comprend que le châtement est seulement différé, et non abandonné, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Cet attribut divin suscite donc espoir et crainte chez le musulman. Il doit profiter de ce délai pour se repentir et accomplir rapidement de bonnes actions.

Un musulman doit agir selon cet attribut divin en étant indulgent envers les autres, en particulier lorsqu'ils font preuve de mauvaise conduite. Il doit faire preuve d'indulgence envers les autres, tout comme il souhaite qu'Allah, le Très-Haut, soit indulgent envers lui dans ses moments d'insouciance. Mais il ne doit pas non plus être indulgent envers ses propres défauts, sachant que le châtement des péchés est différé et non définitivement abandonné jusqu'à ce qu'il se repente sincèrement. Il doit également demeurer indulgent en répondant au mal par le bien, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Un défi durable

Les non-musulmans de La Mecque ont passé leur vie auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et savaient pertinemment qu'il n'était ni un menteur ni un fou. Maîtrisant parfaitement la langue arabe, ils savaient pertinemment que le Saint Coran n'était ni la parole d'un homme ni d'un djinn. Mais ils ne pouvaient pas proclamer ouvertement cette vérité, car embrasser l'islam les encouragerait à utiliser correctement les bénédictions qui leur avaient été accordées. Ils prétendaient donc que l'auteur était soit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), soit quelqu'un d'autre. Allah, le Très-Haut, leur a lancé à plusieurs reprises le défi de produire quelque chose de semblable au Saint Coran. Malgré tous leurs efforts, ils n'y sont jamais parvenus, et personne d'autre non plus. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Le Saint Coran possède d'innombrables qualités qui le distinguent de tout autre livre. Cet aspect du Saint Coran est si intense qu'il ne peut être ni expliqué ni discuté au cours d'innombrables vies. Nous en mentionnerons cependant quelques-unes ici. Tout d'abord, dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, a lancé un défi ouvert à l'univers tout entier (et pas seulement aux humains), non seulement à ceux qui étaient présents lors de cette révélation divine, mais à toute la création jusqu'à la fin des temps. Le défi est que si les gens croyaient que le Saint Coran n'était pas une révélation divine d'Allah, le Très-Haut, ils devraient alors produire un chapitre

capable de rivaliser avec un chapitre du Saint Coran. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 23 :

« Et si vous avez un doute sur ce que Nous avons fait descendre sur Notre dévot, apportez alors un chapitre semblable, et invoquez tous vos alliés en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

Aucun livre sur la planète entière ne peut et n'a jamais lancé un tel défi. Pourtant, il y a plus de 1 400 ans, le Saint Coran a lancé ce défi à l'univers entier, et à ce jour, les non-musulmans n'ont pas réussi à le relever, et ce défi ne sera jamais remporté, si Dieu le veut.

Une autre qualité du Saint Coran est d'annoncer l'issue d'événements futurs. Mais le plus étonnant dans ces déclarations est que ces résultats semblaient impossibles à l'époque. Par exemple, le chapitre 48 d'Al-Fath, verset 28 :

« C'est Lui qui a envoyé Son Messenger avec la guidée et la religion de la vérité afin qu'il la fasse prévaloir sur toutes les autres religions. Et Allah suffit comme témoin.

Lorsque ce verset fut révélé, la ville entière de La Mecque était musulmane. Malheureusement pour eux, lorsque les Mecquois entendirent ce verset, ils crurent que l'islam était trop faible et ne survivrait

donc pas longtemps, et ne se propagerait certainement pas au-delà des frontières de La Mecque, et encore moins dans le monde entier. Mais quelques années plus tard, Allah, le Très-Haut, accomplit sa promesse.

Un autre exemple de la façon dont le Saint Coran a prophétisé un événement futur qui était unimaginable à l'époque se trouve dans le chapitre 30 d'Ar Rum, versets 2 à 5 :

Les Romains ont été soumis. Dans les terres voisines et après leur soumission, ils triompheront bientôt. Dans quelques années. Le commandement n'appartient qu'à Allah, avant et après. Et ce jour-là, les croyants se réjouiront. Avec l'aide d'Allah, Il aide qui Il veut. Et Il est Puissant et Miséricordieux.

Ces versets du Saint Coran furent révélés à une époque où les Romains (chrétiens) étaient en guerre contre les Perses (adorateurs du Feu). Cette guerre a été confirmée par de nombreux livres historiques authentiques. À cette époque, les Perses étaient sur le point de remporter la guerre. À un moment donné, Rome elle-même fut encerclée par les Perses. Mais Allah, le Très-Haut, déclara que les Romains finiraient par régner victorieux. Les non-musulmans de La Mecque, eux-mêmes idolâtres, favorisèrent les Perses et convinrent, comme la majorité, qu'il était impossible aux Romains de gagner. Mais Allah, le Très-Haut, comme toujours, confirma ces versets et permit la victoire aux Romains.

Un dernier exemple qui plaît aux scientifiques du monde entier se trouve dans le chapitre 21 Al Anbiya, verset 33 :

« Et c'est Lui qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune. Chacun d'eux flotte dans une circonférence. »

Pendant des siècles, les scientifiques ont débattu de théories sur la structure exacte du système solaire, par exemple si le Soleil est immobile et la Terre tourne sur elle-même, ou inversement. Ce n'est que relativement récemment que des scientifiques de toutes confessions et de tous horizons ont prouvé que chaque objet – le Soleil, la Lune et la Terre – tournent sur leur propre axe et les uns autour des autres selon une orbite déterminée. Mais Allah, le Très-Haut, l'a déclaré il y a plus de 1 400 ans. Tous les versets scientifiques du Saint Coran sont progressivement confirmés par les scientifiques aujourd'hui. C'est une preuve majeure que le Saint Coran est la parole du seul et unique vrai Dieu, Allah, le Très-Haut, qui a créé l'univers et tout ce qu'il contient, car seul un Créateur peut véritablement expliquer ses créations.

En étudiant le Saint Coran, on se rend compte qu'il contient différents niveaux de supériorité, à travers des significations à la fois évidentes et subtiles. Chapitre 11, Hud, verset 1 :

« ...[Ceci est] un Livre dont les versets sont perfectionnés puis présentés en détail par [quelqu'un qui est] Sage et Conscient. »

Les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est expliqué avec simplicité. Ses mots et ses versets sont d'une éloquence exceptionnelle, et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'en était pas historien. Il ordonne le bien et interdit le mal, celui qui touche un individu comme celui qui touche la société tout entière, afin que la justice, la sécurité et la paix règnent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges et toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués concrètement. Même lorsqu'une même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran ne s'ennuie pas malgré une étude répétée. Il contient des promesses et des avertissements, étayés par des preuves irréfutables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme la patience, il propose toujours un moyen simple et pratique de le mettre en pratique. Il encourage les hommes à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à Lui plaire, garantissant ainsi la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui aspire à la paix de l'esprit et à la réussite réelle dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle, car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. Compréhensible et appliqué correctement, il est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques. Il apporte la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de constater comment les sociétés qui ont appliqué correctement les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé, mais aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le préserver. Aucun autre livre de l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les problèmes fondamentaux d'une communauté et a détaillé la solution pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes secondaires qui en découlent seraient automatiquement résolus. C'est ainsi que le Saint Coran a abordé tout ce dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent la vérité et agissent selon elle en bénéficieront, tandis que ceux qui suivent leurs désirs et la sélectionnent avec soin ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Même si de nombreux commandements du Saint Coran ne sont pas compris, cela ne signifie pas qu'ils sont erronés. Certains versets du Saint Coran, dont la sagesse était cachée aux hommes, sont devenus apparents lorsque la société a atteint un certain niveau de développement. Le Saint Coran étant un livre de sagesse et de guidance, il doit être accepté, que l'on en comprenne ou non les commandements. La situation est comparable à celle d'un enfant enrhumé qui désire une glace, mais que ses parents refusent d'en offrir. Il continuera à pleurer sans comprendre la sagesse qui se cache derrière, mais ceux qui possèdent le savoir seront d'accord avec ses parents, même si, en apparence, leur décision semble léser l'enfant. Par conséquent, il est essentiel d'accepter et d'appliquer les enseignements du Saint Coran et, par extension, les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est dans son intérêt, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer un équilibre mental et physique. La connaissance de l'état mental et physique des humains, telle que la possède la société, ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. En effet, elles ne peuvent résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, faute de connaissances, d'expérience et de clairvoyance suffisantes. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en apprécier les bienfaits. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes.

Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

L'avidité pour l'autorité et la richesse

L'une des principales raisons pour lesquelles les dirigeants non musulmans de La Mecque ont rejeté le Coran et le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), malgré leur conviction de leur véracité, était leur soif d'autorité et de richesse. Ces dirigeants étaient connus dans la péninsule arabique comme les gardiens de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, ce qui leur a ouvert des perspectives commerciales et leur a permis d'acquérir d'autres richesses, comme la protection de leurs caravanes commerciales contre les bandits de grand chemin. Ils craignaient donc de perdre leur leadership et leurs richesses s'ils se convertissaient à l'islam. Chapitre 28 Al Qasas, verset 57 :

Et ils [les Qurayshites] disent : « Si nous suivions votre guide, nous serions balayés de notre terre. » Ne leur avons-Nous pas établi un sanctuaire sûr où sont apportés les fruits de toute chose, comme provision de Notre part ? Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. »

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que le désir de richesse et de statut est plus destructeur pour la foi que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons.

Cela montre que la foi d'un musulman ne peut guère rester stable s'il aspire à la richesse et à la gloire dans ce monde, tout comme il est rare qu'une brebis soit sauvée de deux loups affamés. Cette grande similitude

contient donc un avertissement sévère contre le mal que constitue la soif de richesse excessive et de statut social.

Le premier type de soif de richesse se manifeste par un amour irrésistible pour la richesse et une quête incessante de l'acquérir par des moyens licites. Un tel comportement n'est pas le signe d'une personne sage, car un musulman doit être fermement convaincu que sa subsistance lui est garantie et que cette allocation ne peut être modifiée. En effet, la subsistance de la création a été allouée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Cette personne négligera sans aucun doute ses devoirs et responsabilités, trop préoccupée par l'acquisition de richesses. Un corps trop occupé à acquérir des richesses ne se préparera jamais adéquatement à l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. En fait, cette personne consacrera tant d'efforts à acquérir davantage de richesses qu'elle n'aura peut-être même pas la chance d'en profiter. Au lieu de cela, elle quittera ce monde et le laissera derrière elle pour que d'autres puissent en profiter, même si elle en sera tenue responsable. Cette personne peut acquérir des richesses légalement, mais elle ne trouvera pas la paix intérieure, car, quelle que soit la richesse obtenue, elle ne désirera que davantage. Cette personne est nécessiteuse et, par conséquent, un véritable indigent, même si elle possède de grandes richesses. S'efforcer d'accroître ses richesses implique d'ouvrir davantage de portes et de préoccupations matérielles. Plus elle s'efforce d'accroître ses richesses, moins elle trouvera la paix intérieure et intérieure. Et plus elle abusera des bienfaits qui lui ont été accordés pour s'enrichir. Seul celui qui oublie Allah, l'Exalté, abuse des bienfaits qu'Il lui a accordés. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Le seul désir qui est bénéfique est le désir d'accumuler de véritables richesses, à savoir des actes justes afin de se préparer pour le jour de son retour.

Le deuxième type d'avidité est similaire au premier, mais en plus, cette personne acquiert des richesses par des moyens illicites et néglige de respecter les droits des personnes, comme l'aumône obligatoire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre cela dans de nombreux hadiths. Par exemple, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6576, il avertit que cette attitude a détruit les nations du passé, car elles ont légalisé des choses illicites, privé autrui de ses droits et tué autrui pour s'enrichir. Cette personne aspire à des richesses auxquelles elle n'a pas droit, ce qui la conduit à commettre d'innombrables péchés majeurs. Adopter cette attitude la rend intensément avide. Comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1961, l'avidité est loin d'Allah, le Très-Haut, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. En fait, un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3114, avertit que l'avidité extrême et la vraie foi ne se combineront jamais dans le cœur d'un vrai musulman.

Si un musulman adopte ce type de désir, le danger extrême qu'il représente est évident, même pour un musulman inculte. Cela détruira sa foi jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un peu. Comme le souligne le hadith principal, cette destruction de la foi est plus grave que celle causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Ce musulman risque de perdre le peu de foi qu'il possède au moment de sa mort, ce qui constitue la plus grande perte.

La soif de célébrité et de statut social est sans doute plus destructrice pour la foi que la soif de richesse. On dépense souvent sa fortune pour acquérir gloire et statut social.

Il est rare d'obtenir un statut et une renommée tout en restant fidèle au droit chemin, privilégiant l'au-delà au monde matériel. Un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6723, prévient d'ailleurs que quiconque aspire à un statut social, comme un poste de direction, devra s'en occuper seul. En revanche, si quelqu'un l'obtient sans l'avoir demandé, Allah, le Très-Haut, l'aidera à rester obéissant envers Lui. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne nommait pas à un poste d'autorité une personne qui le demandait ou en manifestait le désir. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6923. Un autre hadith du Sahih Boukhari, numéro 7148, prévient que les gens aspireront à un statut et à une autorité, mais qu'ils en seront profondément désolés le Jour du Jugement. C'est un désir dangereux car il oblige à lutter intensément pour l'obtenir, puis à lutter davantage pour s'y accrocher, même si cela encourage à commettre l'oppression et d'autres péchés.

La pire forme de désir de statut social est celle qu'on obtient par la religion. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2654, que cette personne irait en Enfer.

Par conséquent, il est plus sûr pour un musulman d'éviter le désir de richesse excessive et d'un statut social élevé, car ce sont deux choses qui peuvent conduire à la destruction de sa foi en le distrayant de la

préparation adéquate pour l'au-delà, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière agréable à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, la crainte des non-musulmans de La Mecque de perdre leurs richesses et leur statut social n'était pas une raison suffisante pour rejeter l'islam. Allah, le Très-Haut, leur avait fourni protection et richesse alors qu'ils étaient idolâtres. Pourquoi ne leur aurait-Il pas accordé ces choses alors qu'ils Lui obéissaient sincèrement ? Chapitre 106, Quraysh, versets 1-4 :

« Pour la sécurité habituelle des Qurayshites. Leur sécurité habituelle [dans] la caravane, hiver comme été. Qu'ils adorent le Seigneur de cette Maison. Qui les a nourris, [sauvés] de la faim, et les a protégés, [sauvés] de la peur. »

Enfin, lorsqu'une personne accepte et met en pratique les enseignements de l'islam, elle sera contestée par la société et même par ses proches, mais cela ne doit pas la détourner de son objectif. Celui qui demeure ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, trouvera la paix intérieure dans les deux mondes, car Allah, le Très-Haut, seul contrôle toute chose, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure. Et cela est bien meilleur que tout bienfait temporel que l'on puisse obtenir en Lui désobéissant tout en satisfaisant les autres. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, et ceux qui ne l'obéissent pas. Allah, le Très-Haut, protège celui qui s'efforce de Lui obéir, même si cette protection ne lui est pas évidente. En revanche, celui qui Lui désobéit tout en satisfaisant les autres ne sera pas

protégé du châtimeht d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, si l'on aspire à la paix intérieure, il faut s'efforcer de satisfaire Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques.

Sincère à la vérité

Avant d'embrasser l'islam, Dimaad, qu'Allah l'agrée, était considéré comme un sorcier capable de guérir les personnes atteintes de magie noire. Lorsqu'il entendit les non-musulmans de La Mecque accuser le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'être atteint de magie noire, il décida de le guérir. Lorsqu'il trouva le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et lui proposa ses services, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dit : « Louange à Allah, nous Le louons, implorons Son secours ; et quiconque Allah guide, nul ne l'égare, et quiconque s'égare, nul ne le guide. Et j'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, qu'Il est Unique et sans associé, et que Muhammad est Son Serviteur et Son Messager. » Dimaad, qu'Allah l'agrée, lui demanda de répéter sa déclaration. Après l'avoir répétée trois fois, Dimaad, qu'Allah l'agrée, répondit que ces paroles n'étaient ni celles d'un devin, ni celles d'un magicien, ni celles d'un poète. Il accepta alors l'islam. Ce point est évoqué dans un hadith paru dans Sahih Muslim, numéro 2008.

Dimaad, qu'Allah l'agrée, ne s'est pas interrogé sur des questions spirituelles complexes ou profondes qui l'étonnaient, et aucun miracle ne lui a été montré pour le convaincre de la véracité de l'islam. Pourtant, il s'est soumis à la vérité et a radicalement changé sa croyance, son comportement et son mode de vie. C'est parce qu'il a accepté la vérité. Lorsqu'on fait preuve de sincérité en déclarant qu'on acceptera la vérité et qu'on la suivra du mieux qu'on peut, même si elle contredit ses désirs, alors même la plus simple des vérités, celle que les autres négligent, nous transformera complètement. En revanche, celui qui s'adresse à Allah, le Très-Haut, en choisissant ce qu'il accepte et suit et ce qu'il ignore selon ses désirs, ne se soumettra jamais correctement à la vérité, même s'il est musulman. C'est grâce à cette sincérité que de nombreuses personnes ont embrassé l'islam après avoir rencontré des choses simples, et non à

travers des expériences spirituelles profondes. Par exemple, on peut accepter la réalité d'un Dieu unique simplement en méditant sur les Cieux et la Terre. Lorsqu'on observe les innombrables systèmes équilibrés de l'univers, tels que la distance parfaite entre le Soleil et la Terre, le cycle de l'eau, la densité des océans qui permet aux navires de naviguer et à la vie marine de s'y épanouir, et bien d'autres encore, on constate l'intervention d'un Créateur. Tant de systèmes parfaitement équilibrés ne peuvent être le fruit d'événements aléatoires. De plus, s'il y avait plusieurs dieux, cela mènerait au chaos, car chacun désirerait quelque chose de différent dans l'univers. Ce n'est clairement pas le cas et cela indique donc un Dieu unique, Allah, l'Exalté. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Ainsi, celui qui désire sincèrement comprendre et réaliser sa mission ici-bas trouvera, reconnaîtra, acceptera et mettra en pratique les enseignements de l'islam. En revanche, celui qui ne désire pas comprendre sa mission ici-bas et ne recherche que la réalisation de ses désirs ne mettra pas en pratique les enseignements de l'islam, même s'il est musulman. C'est donc cette sincérité que les musulmans doivent s'efforcer d'adopter, car sans elle, il est impossible de suivre l'islam correctement.

Faire face aux circonstances avec patience

Lorsque l'agression des non-musulmans de La Mecque s'intensifia, ils commencèrent à attaquer les Compagnons, sans défense et socialement faibles, qu'Allah les agrée. Bien que certains d'entre eux, qu'Allah les agrée, aient exhorté le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à se battre, il leur ordonna de s'abstenir de combattre et de pardonner à leurs oppresseurs. Ce sujet est abordé dans « La noble vie du Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) » de l'imam Muhammad As Sallaabi, volume 1, page 416.

L'une des sagesses de la position pacifique envers les non-musulmans de La Mecque consistait à apprendre aux Compagnons, qu'Allah les agrée, à faire preuve de patience face aux gens et aux difficultés. On les formait à accepter les commandements d'Allah, l'Exalté, et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), même si cela contredisait leur point de vue.

Combattre les non-musulmans de La Mecque leur aurait donné une raison supplémentaire d'employer la force meurtrière contre les musulmans, même contre les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui étaient sous protection tribale. Cela aurait détourné la mission de l'islam de la prédication vers le combat.

Les combats à l'intérieur de la Mecque auraient conduit à la mort de personnes innocentes qui n'étaient pas directement impliquées dans l'agression montrée contre les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Combattre et tuer les non-musulmans de La Mecque aurait également scellé leur destin en Enfer. La patience a permis à nombre de ces non-musulmans violents d'embrasser l'islam, comme Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée.

Combattre et tuer les non-musulmans de La Mecque aurait provoqué la colère de leurs proches, qui auraient pu être enclins à se convertir à l'islam. Le sentiment de vengeance aurait pu vaincre leur penchant pour l'islam, les empêchant ainsi de l'accepter.

Faire preuve de patience face à l'agression a également encouragé certains puissants non-musulmans à protéger leurs proches musulmans, par loyauté tribale. Cette protection aurait disparu si les Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient commencé à combattre les non-musulmans de La Mecque.

Les combats n'auraient fait que réduire le nombre de musulmans nécessaires pour diffuser le message de l'islam dans toute la péninsule arabique.

Combattre les non-musulmans aurait également servi à alimenter la propagande mensongère contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il aurait été accusé de ne rechercher que

l'autorité sur le pays. L'histoire a montré que nombre de ceux qui ne recherchaient que le pouvoir ont rapidement eu recours à la violence.

Les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, étaient formés à rester unis pendant cette période de patience, renforçant ainsi leur unité.

Il existe de nombreuses autres raisons et sagesse expliquant pourquoi Allah, l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), de ne pas combattre durant sa vie à La Mecque.

La première migration vers l'Éthiopie

Alors que la violence des non-musulmans de La Mecque envers les Compagnons socialement faibles (qu'Allah les agrée) s'intensifiait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) conseilla à certains d'entre eux d'émigrer en Éthiopie. Il les avertit que leur roi était un homme juste et qu'ils n'y seraient pas persécutés. Plusieurs Compagnons (qu'Allah les agrée) partirent, abandonnant derrière eux familles, commerces et maisons, tout cela pour Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 2, pages 1-2).

Il est important que les musulmans comprennent qu'Allah, le Très-Haut, n'exige pas des musulmans qu'ils surmontent les difficultés qu'ont endurées le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Par exemple, cet événement évoque la migration de certains Compagnons, qu'Allah les agrée, vers l'Éthiopie.

En comparaison, les difficultés auxquelles les musulmans sont confrontés aujourd'hui ne sont pas aussi grandes que celles de leurs pieux prédécesseurs. Les musulmans devraient donc être reconnaissants de n'avoir à faire que quelques petits sacrifices, comme sacrifier un peu de sommeil pour accomplir la prière obligatoire de l'aube et un peu d'argent pour faire l'aumône obligatoire. Allah, le Très-Haut, ne leur ordonne pas de quitter leurs foyers et leurs familles pour Lui. Cette gratitude doit se manifester concrètement en utilisant les bienfaits dont on dispose de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

De plus, lorsqu'un musulman rencontre des difficultés, il doit se souvenir des difficultés rencontrées par ses pieux prédécesseurs et de la manière dont ils les ont surmontées grâce à une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Cette connaissance peut donner au musulman la force de surmonter ses difficultés, car il sait que ses pieux prédécesseurs étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, mais qu'ils ont enduré des épreuves plus difficiles grâce à leur patience. D'ailleurs, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, indique que les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont enduré les épreuves les plus difficiles et qu'ils sont sans aucun doute les plus aimés d'Allah, le Très-Haut.

Si un musulman suit l'attitude inébranlable de ses pieux prédécesseurs, il est à espérer qu'il finira avec eux dans l'au-delà.

L'événement principal évoqué souligne également l'importance de comprendre que l'islam exige des sacrifices pour atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. De même qu'une personne, dans la plupart des cas, ne peut atteindre la réussite matérielle, comme devenir médecin, sans sacrifices, de même elle ne peut obtenir le don inestimable de la paix de l'esprit dans les deux mondes sans sacrifices. Malheureusement, de nombreux musulmans commettent l'erreur de croire qu'une simple adhésion verbale à l'islam suffit à obtenir le bienfait inestimable de la paix de l'esprit dans les deux mondes. C'est une attitude étrange, car ils comprennent que la réussite matérielle ne s'obtient pas sans sacrifices, alors qu'ils espèrent obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes sans sacrifices ni efforts. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 2 :

« Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons » et qu'ils ne seront pas jugés ? »

Il faut abandonner cette attitude erronée et s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, selon le degré de paix intérieure que l'on désire. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent les enseignements de l'islam. Plus on obéit à Allah, le Très-Haut, plus on acquiert la paix intérieure. Ce que l'on donne, c'est ce que l'on reçoit, c'est aussi simple que cela. Chapitre 47 Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ressentir de l'empathie

Alors qu'un groupe de Compagnons, qu'Allah l'agrée, quittait La Mecque pour émigrer en Éthiopie, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, qui était encore non-musulman à l'époque, s'interrogea sur leurs activités. Ils lui dirent qu'ils quittaient La Mecque car ils en avaient assez de lui et des autres non-musulmans qui les persécutaient constamment. Au lieu de faire preuve de sa dureté habituelle, Omar, qu'Allah l'agrée, leur adressa des paroles bienveillantes qui leur donnèrent l'impression qu'ils lui manqueraient. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, pages 49-50.

Bien qu'Omar, qu'Allah l'agrée, se soit montré dur envers eux, sa dureté n'était pas due au mal, mais plutôt à une loyauté mal placée envers les non-musulmans de La Mecque et à leurs pratiques erronées. Il semble qu'il n'ait agi ainsi que pour l'unité de son peuple, comme il l'était avant l'avènement de l'islam.

D'une manière générale, cette empathie pour autrui est un aspect important de l'islam. Ce fut probablement le premier sentiment qui poussa Omar (qu'Allah l'agrée) à reconsidérer son attitude envers l'islam, car son comportement chassait son propre peuple de ses foyers. En revanche, beaucoup d'autres non-musulmans de La Mecque ne se préoccupaient que de préserver leur mode de vie, par avidité de richesse et d'autorité, que l'islam remettait en question. Ils se réjouirent donc du départ des Compagnons (qu'Allah l'agrée).

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 6586), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage sa douleur.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres, souligne l'importance de ne pas se concentrer sur sa propre vie, comme si l'univers tournait autour de soi et de ses problèmes. Le Diable pousse le musulman à se focaliser sur sa propre vie et ses problèmes au point de perdre de vue la situation globale. Ce qui engendre l'impatience et l'indifférence envers les autres, manquant ainsi à son devoir de soutien envers les autres selon ses moyens. Le musulman doit toujours garder cela à l'esprit et s'efforcer d'aider les autres autant qu'il le peut. Cela va au-delà de l'aide financière et inclut toute aide verbale et physique, comme les conseils judicieux et sincères.

Les musulmans devraient suivre régulièrement l'actualité et observer ceux qui traversent des situations difficiles partout dans le monde. Cela les incitera à éviter l'égoïsme et à aider les autres. En réalité, celui qui ne se soucie que de lui-même est inférieur à l'animal, car lui aussi se soucie de sa progéniture. En réalité, un musulman devrait être supérieur à l'animal en prenant soin des autres, au-delà de sa propre famille.

Ce hadith indique également l'importance de l'unité et de l'égalité dans l'Islam, car chacun doit aider les autres musulmans selon ses moyens, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique ou de toute autre chose.

De la même manière qu'une personne désire se libérer de sa propre détresse, elle doit s'efforcer d'agir de la même manière envers les autres, car le hadith principal indique clairement que, pour un musulman, il n'y a aucune différence entre lui et un autre musulman confronté à une détresse. C'est une seule et même chose.

Enfin, même si un musulman ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde, il peut jouer son rôle et aider les autres selon ses moyens, car c'est ce qu'Allah, l'Exalté, commande et attend.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de comprendre qu'accepter et accomplir sa mission ici-bas est plus important que tout, y compris les liens de parenté et d'amitié. Il semble qu'Omar, qu'Allah l'agrée, en ait pris conscience par la suite, ce qui fut l'une des raisons de sa conversion à l'islam. Le véritable bonheur et la paix intérieure ne résident pas dans les biens et les relations de ce monde. Ils résident uniquement dans l'accomplissement de sa mission ici-bas, qui est d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le stipulent les enseignements de l'islam. Cela seul permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, afin d'obtenir la paix intérieure dans les deux mondes. C'est la seule façon de mener une vie pleine de sens. Par conséquent, une personne qui n'accomplit pas sa mission mènera une vie vaine, même en cas de réussite dans ce monde. Placer les biens de ce monde au-dessus de sa mission l'empêchera d'atteindre sa mission et, par conséquent, d'atteindre la paix intérieure et une existence enrichissante. Cela est tout à fait évident lorsqu'on observe ceux qui consacrent tout leur temps, leur énergie et leurs ressources à des choses terrestres, comme plaire aux gens ou satisfaire leurs propres désirs.

Sacrifier pour la foi

Avant d'embrasser l'islam, Mus'ab Bin Umayr, qu'Allah l'agrée, était issu d'une famille aisée et menait donc une vie luxueuse. Après sa conversion, sa famille le captura et l'emprisonna jusqu'à ce qu'il parvienne à s'échapper et à émigrer en Éthiopie avec d'autres Compagnons, qu'Allah l'agrée. Il retourna ensuite à La Mecque et, en raison de sa foi profonde, vécut dans la pauvreté jusqu'à la fin de ses jours. Ce sujet est abordé dans Hayatus Sahabah, volume 1, page 312, de l'imam Muhammad Kandhlawi.

Mus'ab, qu'Allah l'agrée, a préféré la pauvreté à une vie de luxe, car il comprenait que la paix de l'esprit est le bien le plus précieux qu'une personne puisse obtenir. Celle-ci ne s'obtient pas en profitant des luxes du monde et en satisfaisant tous ses désirs. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célébrités mener une vie stressante et déprimée malgré leurs luxes. La paix de l'esprit ne réside que dans l'utilisation judicieuse des bienfaits reçus et dans la juste place accordée à chaque chose et à chaque personne dans sa vie, conformément aux enseignements de l'islam. Peu importe le savoir acquis, l'homme ne parviendra jamais à acquérir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit. Par conséquent, ce code de conduite parfait ne peut venir que de Celui qui sait toute chose : Allah, l'Exalté. Par conséquent, il est essentiel d'accepter et d'appliquer les enseignements de l'islam pour obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si cela contredit ses désirs. Ils doivent se comporter comme un patient sage qui accepte et agit selon les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais s'ils négligent cela et se comportent comme le patient insensé qui ignore les conseils de son médecin, car cela défie ses désirs, alors cela ne mènera qu'à une mauvaise santé mentale et physique, même s'ils ont des moments de plaisir. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Les deux chemins ont été clairement définis, il appartient désormais aux gens de décider s'ils désirent ou non la paix de l'esprit dans les deux mondes et d'agir en conséquence.

Problèmes pour les croyants en Éthiopie

Négativité et correction des fausses croyances

Après l'émigration de certains Compagnons (qu'Allah les agrée), en Éthiopie, les chefs des non-musulmans de La Mecque envoyèrent deux de leurs hommes auprès du roi d'Éthiopie afin de semer le trouble entre lui et les Compagnons (qu'Allah les agrée). Ils tentèrent de nourrir le cœur du roi d'inimitié et d'aversion envers les Compagnons (qu'Allah les agrée), par des mensonges. Le roi d'Éthiopie étant chrétien, ils tentèrent de montrer que l'islam était un manque de respect envers le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère, Marie (sur lui la paix). Mais lorsque les Compagnons (qu'Allah les agrée) furent interrogés, ils dirent la vérité et récitèrent le Saint Coran au roi, qui, après l'avoir entendu, accepta la prophétie du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Il autorisa les Compagnons (qu'Allah les agrée) à vivre en paix sur son territoire et les traita avec respect et bienveillance. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 5-6, de l'Imam Ibn Kathir.

Les musulmans doivent éviter de parler négativement des autres, car cela engendre de l'inimitié. Dans un hadith rapporté dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4860, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre les propos négatifs sur autrui, car cela suscite des sentiments négatifs à leur égard.

On observe souvent que les familles, notamment celles de la communauté asiatique, se désagrègent avec le temps. C'est l'une des

principales plaintes des membres de la famille, notamment des parents. Ils se demandent pourquoi leurs enfants sont séparés alors qu'ils étaient autrefois profondément unis.

L'une des principales causes de rupture des relations entre proches est le fait que quelqu'un ait tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche. Ce comportement est souvent imputable à un membre de la famille. Par exemple, une mère parle négativement de son fils à son autre enfant. Cela engendre une inimitié entre les deux proches et, avec le temps, elle s'intensifie et crée un fossé entre eux. Ceux qui étaient autrefois une seule personne deviennent comme des étrangers l'un pour l'autre.

Il est important de comprendre que les gens ne sont pas des anges. À l'exception de quelques rares personnes, lorsqu'une personne tient des propos négatifs à son égard, elle en est affectée, même si elle ne le souhaite pas. Cette hostilité persiste même si la personne qui a initialement tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche n'a pas l'intention de créer de conflit. Certains agissent souvent ainsi par habitude et ne cherchent pas à nuire aux relations. Par exemple, les parents adoptent souvent cette habitude et ne souhaitent sans doute pas que les relations de leurs enfants se brisent.

Cette attitude a un impact si profond sur la mentalité qu'elle affecte également les proches qui se voient ou se parlent très rarement. Par exemple, une personne peut tenir des propos négatifs sur un proche, même si ce dernier ne vit pas forcément dans le même pays. Ce comportement sème l'inimitié dans leur cœur et, avec le temps, ils finissent par détester ce parent éloigné, même s'ils le connaissent à peine.

Ce problème survient souvent lorsque deux personnes discutent de choses négatives sur autrui devant d'autres personnes. Par exemple, des parents peuvent évoquer des choses négatives sur leurs proches devant leurs enfants. Même s'ils ne le disent pas directement à leurs enfants, cela les touche néanmoins. En y réfléchissant un instant, on se rend compte que la plupart des ressentiments qu'ils éprouvent envers autrui ne sont pas causés par ce que cette personne leur a dit ou fait directement. Dans la plupart des cas, ils sont dus à une tierce personne qui leur a dit quelque chose de négatif à son sujet.

Lorsqu'on souhaite avertir autrui d'un danger, il est parfaitement acceptable de mentionner une personne de manière négative. Si l'on souhaite donner une leçon, il faut suivre l'exemple du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et mentionner le négatif sans nommer la personne. Un exemple de cette belle mentalité est donné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6979. Mentionner un négatif sans nommer la personne suffit à donner une leçon.

En conclusion, les musulmans devraient réfléchir profondément avant de parler négativement de leurs proches ou d'autres personnes, en privé ou en public. Sinon, ils risquent de constater, avec le temps, que leur famille et leurs amis s'éloignent et s'éloignent émotionnellement.

Celui qui entend des propos négatifs sur autrui doit avertir son interlocuteur de cesser toute médisance et lui expliquer les conséquences de ses actes. Il doit éviter de se focaliser sur les propos négatifs et se rappeler qu'un seul trait négatif ne définit pas la personnalité d'une personne. Il doit continuer à faire preuve de bonté envers la personne

dont il a entendu parler et à respecter ses droits conformément aux préceptes de l'islam. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité par les autres. Se comporter ainsi minimisera les effets négatifs sur son cœur causés par ceux qui parlent négativement des autres.

En outre, l'événement principal en discussion s'adressait également au Saint Prophète Jésus, que la paix soit sur lui.

Les raisons de la propagation des fausses croyances concernant le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) incluent sa naissance miraculeuse, les miracles qu'il a accomplis et son ascension au ciel de son vivant. Le Saint Coran confirme la naissance miraculeuse du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) et décrit clairement sa naissance sans père comme un signe de la puissance infinie d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 47 :

Elle [Marie, qu'Allah l'agrée] dit : « Seigneur, comment aurais-je un enfant si aucun homme ne m'a touchée ? » [L'ange] dit : « Tel est Allah ; Il crée ce qu'Il veut. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : “Sois”, et elle est. »

Allah, le Très-Haut, a créé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) sans père, tout comme Il a créé le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) sans père ni mère. Cette réalité ne signifie pas qu'ils sont divins. Chapitre 3, Ali Imran, verset 59 :

« En vérité, l'exemple de Jésus pour Allah est comme celui d'Adam. Il l'a créé de poussière, puis Il lui a dit : « Sois ! » et il fut. »

Il est étrange que les chrétiens croient que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) est le fils d'Allah, le Très-Haut, puisqu'il est né sans père. Or, ils ne croient pas qu'Adam (sur lui la paix) soit le fils d'Allah, le Très-Haut, bien qu'il soit né sans père ni mère. Selon leur mentalité, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) a plus de droit à être appelé fils d'Allah, le Très-Haut, que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais ils ne le revendiquent pas. Il est étrange qu'ils fassent preuve de logique et de bon sens dans le cas du Saint Prophète Adam (sur lui la paix), sans pour autant appliquer la logique et le bon sens au cas du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix).

Les miracles du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) ont été confirmés par le Saint Coran. Il précise cependant que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) a accompli ces miracles avec la volonté, la permission et l'ordre d'Allah, le Très-Haut. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il n'aurait eu besoin ni de la volonté ni de la permission d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 49 :

« Et [que le Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui] soit un messenger pour les Enfants d'Israël, [qui dira] : « Je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur : je façonne pour vous avec de l'argile [ce qui ressemble] à la forme d'un oiseau, puis je souffle dedans et il devient un oiseau, par la permission d'Allah. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux,

et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous amassez dans vos maisons... »

L'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) au Ciel de son vivant témoigne de la puissance d'Allah, le Très-Haut, qui l'a accompagné dans ce voyage. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) était divin, il aurait pu entreprendre ce voyage grâce à sa propre puissance innée. Chapitre 3, Ali Imran, verset 55 :

« [Rappelle] quand Allah dit : « Ô Jésus, en vérité, Je te prendrai et t'élèverai vers Moi et te purifierai [c'est-à-dire te libérerai] de ceux qui ne croient pas... » »

Le Saint Coran dit aux chrétiens que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), contrairement à leur croyance, n'a pas été crucifié. Celui dont l'image a été vue sur la croix n'était pas le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais quelqu'un qui lui ressemblait. Allah, l'Exalté, avait déjà élevé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) vers les cieux à ce moment-là. Chapitre 4 An Nisa, versets 156-158 :

« Et à cause de leur mécréance et de leur grande calomnie contre Marie. Et à cause de leur parole : « Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah. » Ils ne l'ont ni tué, ni crucifié ; mais un autre leur a été créé à son image... Allah l'a élevé vers Lui. »

La croyance chrétienne erronée selon laquelle le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) aurait été crucifié, c'est-à-dire tué, est étrange en soi, car un être divin authentique est bien au-delà de l'expérience de la mort. Si une entité peut mourir, elle ne peut être divine. Ainsi, en réalité, leur croyance erronée concernant sa mort par crucifixion nie leur croyance erronée en sa divinité.

Un être divin est par nature autonome, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin de quelqu'un d'autre pour le soutenir. Si un être est soutenu par un autre, il ne peut être divin. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère, Marie (qu'Allah l'agrée), n'étaient pas des êtres divins, car ils avaient besoin de la nourriture d'Allah, l'Exalté. Autrement dit, ils n'étaient pas autonomes. Chapitre 5 Al Maidah, verset 75 :

Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un messenger. D'autres messagers l'ont précédé. Et sa mère était véridique. Ils mangeaient tous deux. Regarde comme Nous leur expliquons les signes ; puis regarde comme ils sont égarés.

De plus, nul ne peut prétendre que, puisque les anges ne mangent pas, ils peuvent être considérés comme des dieux. En réalité, ils sont également soutenus par Allah, le Très-Haut, d'une autre manière, et ne sont donc pas non plus autonomes. Le fait qu'ils aient été créés et qu'ils connaissent la mort, comme le reste de la création, suffit à nier leur divinité.

Un enfant biologique partagera toujours certaines caractéristiques avec ses parents. Mais dans le cas du Saint Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui, il ne partage aucune qualité avec Allah, le Très-Haut. En réalité, toutes ses caractéristiques sont partagées avec les autres humains. Il a été créé, il a été nourri et arrosé, il mourra et ressuscitera, comme tous les autres humains. Ses caractéristiques suffisent à nier toute divinité.

Les Romains, qui ont adopté le christianisme, ont introduit dans leur foi le concept de divinité du Saint Prophète Jésus (que la paix soit sur lui), concept qu'ils avaient hérité de leur ancienne foi, le paganisme. Ils ont choisi un Saint Prophète (que la paix soit sur lui) noble et béni, et l'ont associé à des fables et des mythes, tels que Zeus, Hercule et Oden. Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre qu'un être créé, soutenu par quelqu'un d'autre et susceptible de mourir ne peut jamais être divin, car ces choses contredisent la qualité d'un être divin.

Un appel à la bonté

Après l'émigration de certains Compagnons (qu'Allah l'agrée) en Éthiopie, Jafar ibn Abou Talib (qu'Allah l'agrée) adressa les paroles suivantes au roi d'Éthiopie au sujet de l'islam et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces paroles sont rapportées dans Sirat Ibn Hisham, pages 58-59.

Il dit : « Ô roi ! Nous étions plongés dans les profondeurs de l'ignorance et nous étions idolâtres. Nous mangions des cadavres, commettions des abominations, rompions les liens du sang, négligeions nos devoirs d'hospitalité et de bon voisinage et n'appliquions que la loi du plus fort. Telle était notre vie jusqu'à ce qu'Allah, l'Exalté, suscite parmi nous un homme dont nous connaissions bien la lignée, la véracité, l'honnêteté et la pureté. Il nous a appelés à l'Unicité d'Allah, l'Exalté, et nous a appris à ne rien Lui associer. Il nous a interdit l'adoration des idoles. Il nous a enjoint de dire la vérité, d'être fidèles à nos dépôts, d'être miséricordieux envers autrui, de respecter les droits du voisin, de respecter les droits des proches et de nous abstenir de crimes et de carnages. Il nous a ordonné d'accomplir des prières, de faire l'aumône et d'observer le jeûne. Nous avons cru en lui, accepté ses enseignements et l'avons suivi. Nous avons permis ce qu'il a permis et interdit ce qu'il a interdit. C'est pourquoi notre peuple Ils nous ont attaqués et persécutés afin de nous contraindre à abandonner l'adoration d'Allah, le Très-Haut, à revenir à l'idolâtrie et à considérer comme licites les mauvaises actions que nous avons commises. Lorsqu'ils nous ont torturés et encerclés, et que nous n'avons trouvé aucun refuge parmi eux, nous sommes venus dans votre pays, espérant que vous nous protégeriez de l'oppression tant que nous serons parmi vous, ô roi !

De nombreux enseignements peuvent être tirés de cet événement. Le premier est que l'ignorance mène au péché et à la corruption au sein de la société. L'ignorant ne sait pas utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés et, par conséquent, en abuse. L'utilisation abusive de ces bienfaits, comme la richesse et la force, conduit à des péchés et à des crimes, ainsi qu'à la propagation de la corruption au sein de la société, comme ceux mentionnés dans l'événement principal. Il est donc essentiel que les musulmans apprennent et pratiquent les enseignements de l'islam, car cela seul peut les empêcher d'abuser des bienfaits qui leur ont été accordés.

De plus, Jafar, qu'Allah l'agrée, a clairement indiqué que tous les habitants de La Mecque connaissaient et acceptaient l'honnêteté, la fiabilité et la pureté du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Puisque les musulmans ont reçu l'ordre de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils doivent s'inspirer de sa noblesse et agir en conséquence. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Cela ne peut être atteint qu'en étudiant la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est choquant de constater combien de musulmans prétendent le suivre sans rien savoir de sa vie ni de ses enseignements. Comment peut-on suivre quelqu'un dont on ignore les enseignements et le caractère ? Il est donc essentiel de consacrer du temps et de l'énergie à l'apprentissage de la vie et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur

lui), afin d'acquérir, à son tour, un caractère noble. Adopter des qualités positives, telles que la patience, la gratitude et la générosité, contribuera à la paix de l'esprit et à l'équilibre mental et physique. En revanche, adopter des qualités négatives, telles que l'orgueil, l'hostilité et l'envie, ne parviendra pas à atteindre cet équilibre. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit.

Comme mentionné dans l'événement principal, le rôle fondamental du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était d'appeler l'humanité à n'obéir qu'à Allah, le Très-Haut, et à l'adorer. Allah, le Très-Haut, étant omniscient, est le seul à pouvoir fournir aux hommes le code de conduite parfait à suivre pour atteindre la paix de l'esprit en utilisant correctement les bienfaits qu'il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, afin qu'ils placent chaque chose et chaque personne dans leur vie de manière appropriée et se préparent adéquatement à leur responsabilité dans l'au-delà. En revanche, celui qui obéit à d'autres principes, tels que les réseaux sociaux, la mode et la culture, n'atteindra pas la paix de l'esprit, car aucun de ces principes ne peut ni ne conseillera à une personne d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Les personnes qui se cachent derrière ces principes ont leurs propres objectifs, tels que l'acquisition de richesses et d'influence sociale. Celui qui obéit à d'autres principes en fera un mauvais usage et égarera tout et chaque personne dans sa vie. Un tel comportement ne peut jamais conduire à la paix de l'esprit, ni ici-bas ni dans l'au-delà.

L'événement principal évoqué évoque également certains commandements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à son peuple. La première chose à faire est de dire la vérité. Les paroles se divisent en trois catégories : les mauvaises paroles, qu'il faut absolument éviter. Les bonnes paroles, qu'il faut prononcer au bon moment. Enfin, les paroles vaines, qui ne sont ni considérées comme un

péché ni comme une bonne action, sont également à éviter, car elles conduisent à des paroles mauvaises. De plus, les paroles vaines seront source de regrets le Jour du Jugement, lorsqu'elles seront prises en compte pour le temps et les occasions perdus. Par conséquent, le musulman doit soit dire le bien, soit se taire. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 176.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ensuite ordonné la fidélité à ses mandats. Cela inclut les mandats entre une personne et Allah, le Très-Haut, et ceux entre les autres. Allah, le Très-Haut, a confié des bienfaits matériels aux hommes. Ils doivent donc être fidèles en les remplissant correctement. Cela ne peut se faire qu'en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Quiconque agit ainsi recevra bénédictions, miséricorde et paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

De plus, il est impératif de respecter les engagements pris envers autrui, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas croire que tant qu'on respecte les engagements pris envers Allah, le Très-Haut, on peut trahir ceux qui nous lient aux autres. La justice sera établie au Jour du Jugement. Celui qui commet un tort à autrui sera contraint de transmettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, de supporter les péchés de ses victimes jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien le conduire en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en

garde contre ce problème. Il faut donc s'efforcer de respecter les engagements pris envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ensuite ordonné d'être miséricordieux envers autrui. L'islam repose sur un principe simple : la manière dont on traite autrui détermine la manière dont Allah, le Très-Haut, nous traitera. Par exemple, si l'on traite autrui avec miséricorde, Allah, le Très-Haut, lui témoignera sa miséricorde. Ceci est indiqué dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1922. Par conséquent, il faut traiter autrui comme on souhaite être traité par Allah, le Très-Haut. Cela garantira le respect des droits de chacun, ce qui est un aspect essentiel de l'islam.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ensuite ordonné d'être bienveillant envers son prochain. Tout d'abord, il est important de noter qu'en islam, le prochain d'une personne comprend toute personne vivant dans un rayon de quarante maisons autour du domicile d'un musulman. Ceci est confirmé par l'Adab Al Mufrad (numéro 109) de l'imam Boukhari. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a un jour lié la croyance en Allah, le Très-Haut, et au Jour du Jugement dernier à la bienveillance envers son prochain, dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 174). Ce hadith suffit à lui seul à illustrer l'importance de bienveillance envers son prochain. Il faut donc toujours traiter son prochain avec bienveillance. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter son prochain comme on souhaite être traité par lui.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ensuite ordonné de respecter les droits de ses proches. L'islam prodigue toujours des conseils globaux à l'humanité. Dans ce cas, il recommande

souvent de bien traiter ses proches, car suivre ce seul conseil assurerait la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chacun traitait ses proches avec bienveillance, aucune aide extérieure ne serait nécessaire. Ainsi, chaque membre de chaque cellule familiale serait traité avec bienveillance, ce qui aurait un effet positif sur la société tout entière.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5, Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et aident les autres en fonction de leur relation, que ce soit en bien ou en mal. Un musulman doit suivre l'ordre recommandé dans le verset suivant et n'aider ses proches que dans les cas directement liés à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« ... N'adorez qu'Allah ; faites du bien à vos père et mère, et à vos proches... »

Il faut aider ses proches selon ses moyens, notamment émotionnels, physiques et financiers. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on le souhaite. Il ne faut pas prêter trop d'attention aux

critères et à la définition d'un bon parent définis par les gens, car ces critères et ces définitions sont souvent en contradiction avec ceux de l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam, pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, qu'ils soient considérés comme de bons parents ou non. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5984, que quiconque rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ensuite ordonné l'accomplissement des prières obligatoires. L'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de leurs conditions et de leurs bienséances, notamment leur ponctualité. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent répété dans le Saint Coran, car il constitue la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont étalées, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaaffin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ensuite ordonné de faire l'aumône obligatoire. L'aumône obligatoire ne représente qu'une infime partie des revenus et n'est versée que lorsque l'on possède un montant fixe. L'un des objectifs de cette aumône est de rappeler au musulman que ses biens ne lui appartiennent pas, sans quoi il serait libre de les dépenser comme bon lui semble. Ces biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, le Très-Haut, et doivent donc être utilisés selon Sa volonté. En réalité, chaque bienfait que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son véritable propriétaire, Allah, le Très-

Haut. Cela se réalise lorsque l'on utilise les biens reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bienfaits qui lui ont été accordés, comme ses biens, lui appartenaient, et s'abstient donc de faire l'aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt matériel. Par exemple, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 1403, avertit que quiconque ne fait pas l'aumône obligatoire sera confronté à un grand serpent venimeux qui le mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui retiennent [par cupidité] ce qu'Allah leur a donné de Sa grâce ne pensent pas que c'est meilleur pour eux. Au contraire, c'est pire pour eux. Leurs nuques seront cernées par ce qu'ils ont retenu, au Jour de la Résurrection... »

Dans ce monde, les biens mêmes dont ils ne font pas don à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de malheur, car ils auront oublié qu'Allah, le Très-Haut, a droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

La chose suivante que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ordonnée était de faire don de la charité obligatoire.

La chose suivante que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ordonnée était d'observer le jeûne.

Dans un hadith divin trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 2219, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que toutes les bonnes actions que les gens accomplissent sont pour eux-mêmes, à l'exception du jeûne, car cela appartient à Allah, l'Exalté, et Il le récompensera directement.

Ce hadith souligne le caractère unique du jeûne. L'une des raisons pour lesquelles il est décrit ainsi est que toutes les autres bonnes actions sont visibles, comme la prière, ou se déroulent entre personnes, comme l'aumône secrète. Or, le jeûne est une bonne action unique, car les autres ne peuvent pas savoir qu'une personne jeûne par son seul respect.

De plus, le jeûne est une bonne action qui protège chaque aspect de soi. Autrement dit, une personne qui jeûne correctement sera préservée des péchés verbaux et physiques, tels que regarder et entendre des choses illicites. Cela se réalise également par la prière, mais celle-ci est brève et visible, tandis que le jeûne se déroule tout au long de la journée et est invisible. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Il ressort clairement du verset suivant que quiconque n'accomplit pas le jeûne obligatoire sans raison valable ne sera pas un véritable croyant, car les deux sont étroitement liés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« Ô vous qui avez cru, le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 723, que si un musulman n'accomplit pas un seul jeûne obligatoire sans raison valable, il ne peut pas compenser la récompense et les bénédictions perdues, même s'il jeûnait tous les jours pendant toute sa vie.

De plus, comme l'indique le verset cité précédemment, jeûner correctement conduit à la piété. Autrement dit, le simple fait de mourir de faim pendant la journée ne conduit pas à la piété, mais s'abstenir de péchés et accomplir de bonnes œuvres pendant le jeûne y conduit. C'est pourquoi un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 707, avertit qu'un jeûne ne sera pas significatif si l'on ne s'abstient pas de paroles et d'actes mensongers. Un hadith similaire, retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1690, avertit que certains jeûneurs n'obtiennent rien d'autre que la faim. Lorsqu'on devient plus attentif et plus attentif à obéir à Allah, le Très-Haut, pendant le jeûne, cette habitude finira par l'affecter et par le faire se comporter de la même manière même en dehors du jeûne. C'est là, en réalité, la véritable piété.

La justice mentionnée dans le verset cité précédemment est liée au jeûne, car le jeûne réduit les désirs et passions mauvais. Il prévient l'orgueil et l'incitation au péché. En effet, le jeûne freine l'appétit et les désirs charnels. Ces deux choses conduisent à de nombreux péchés. De plus, le désir pour ces deux choses est plus grand que celui pour d'autres choses illicites. Ainsi, celui qui les maîtrise par le jeûne aura plus de facilité à maîtriser les désirs mauvais, plus faibles. Cela conduit à la véritable justice.

Comme indiqué brièvement précédemment, il existe différents niveaux de jeûne. Le premier, le plus bas, consiste à s'abstenir de tout ce qui rompt le jeûne, comme la nourriture. Le niveau suivant consiste à s'abstenir de tout péché qui nuit au jeûne et en réduit la récompense, comme le mensonge. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 2235. Le niveau suivant est le jeûne qui implique chaque membre du corps. Chaque partie du corps jeûne, par exemple les yeux pour ne pas regarder l'illicite, les oreilles pour ne pas l'entendre, etc. Le niveau suivant consiste à se comporter de la sorte même en dehors du jeûne. Enfin, le niveau le plus élevé consiste à s'abstenir de tout ce qui n'est pas lié à Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire à éviter d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, comme notre temps, de manière pécheresse ou vaine.

Le musulman doit jeûner intérieurement, comme son corps jeûne extérieurement, en s'abstenant de pensées pécheresses ou vaines. Il doit jeûner pour éviter de s'obstiner dans ses propres projets et de satisfaire ses désirs, et s'efforcer de se concentrer sur l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités. De plus, il doit jeûner pour éviter de remettre en question intérieurement le décret d'Allah, le Très-Haut, et plutôt ignorer le destin et tout ce qu'il apporte, sachant qu'Allah, le Très-Haut, ne choisit

que le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils ne comprennent pas la sagesse de ces choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, un musulman devrait viser la plus haute récompense en gardant son jeûne secret et en n'informant pas les autres si cela est évitable, car informer les autres inutilement conduit à une perte de récompense car c'est un aspect de l'ostentation.

L'événement principal évoqué souligne également l'importance d'obéir sincèrement et de suivre les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout en évitant toute innovation en religion. Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté sera invitée à pratiquer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, elle

tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en cause les enseignements de l'islam. Elle en viendra même à croire à des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler son destin, car sa connaissance provient d'autres sources que ces deux sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Protection divine

Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, décida également d'émigrer en Éthiopie afin de pouvoir adorer Allah, le Très-Haut, en paix. Selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 3905, arrivé à une certaine distance de La Mecque, il rencontra un noble mecquois non musulman, Ibn Ad Daghina. Lors de leur conversation, Ibn Ad Daghina lui fit remarquer qu'une personne aussi honorable que lui ne devrait pas être forcée de quitter son pays. Ibn Ad Daghina poursuivit en évoquant quelques-uns des nobles traits d'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, notamment son empressement à aider les nécessiteux et les pauvres, à maintenir ses liens familiaux et à aider les personnes en deuil. Ibn Ad Daghina encouragea alors Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, à retourner à La Mecque où il lui offrirait sa protection contre les non-musulmans mecquois. À leur retour, les chefs des non-musulmans de La Mecque accédèrent aux exigences d'Ibn Ad Daghina, mais insistèrent pour qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, prie et adore Allah, le Très-Haut, dans l'intimité de sa maison et non en public. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, accepta, mais fit construire une mosquée devant sa maison où il priait et récitait le Saint Coran, à l'oreille des passants. Lorsque les chefs des non-musulmans de La Mecque interpellèrent Ibn Ad Daghina à ce sujet, il demanda à Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, d'adorer Allah, le Très-Haut, en privé ou de le libérer de sa promesse de protection. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, le libéra et rechercha plutôt la protection d'Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes.

De nombreux enseignements peuvent être tirés de cet événement. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, était toujours prêt à aider les nécessiteux, sachant que c'était un moyen facile d'obtenir le soutien constant d'Allah, le Très-Haut. Cela est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui bénéficie du soutien constant d'Allah, le Très-Haut, surmontera facilement les difficultés et obtiendra la paix de l'esprit et des bénédictions dans les deux mondes. L'aide aux nécessiteux comprenant un soutien

émotionnel, financier et physique, nul n'a d'excuse pour ne pas aider autrui afin de bénéficier du soutien constant d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes.

De plus, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, entretenait toujours des liens de parenté, conscient de leur impact positif sur la société tout entière. Si chaque famille respectait les droits de ses proches, la grande majorité des membres de la société n'aurait besoin d'aucune aide extérieure. Il faut aider ses proches dans le bien et les mettre en garde contre le mal. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Ils doivent placer leur loyauté envers Allah, le Très-Haut, au-dessus de toute loyauté envers quiconque, y compris leurs proches. Cela s'accomplit en plaçant correctement leurs proches dans leur vie, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur permettra de respecter leurs droits et de recevoir ainsi d'innombrables récompenses dans les deux mondes.

Enfin, l'événement principal évoqué souligne l'importance de rechercher la protection d'Allah, le Très-Haut, dans toutes ses affaires. Cela s'obtient en Lui obéissant sincèrement. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Quiconque agit ainsi recevra la protection et le secours d'Allah, le Très-Haut, dans toutes les situations. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce secours d'Allah, le Très-Haut, est accordé selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, et non selon les désirs des gens. Le secours d'Allah, le Très-Haut, viendra donc selon Son calendrier et de la manière la plus avantageuse pour la personne, même si cela ne lui paraît pas évident. Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même si Son secours ne lui paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Une leçon de gratitude

Certains Compagnons, qu'Allah les agrée, revinrent d'Éthiopie auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), accompagnés d'une délégation envoyée par le roi d'Éthiopie. Lorsque cette délégation rejoignit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il se leva pour les servir personnellement. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, demandèrent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de rester assis et de les laisser servir la délégation. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que, puisqu'ils honoraient ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il désirait les récompenser en les servant personnellement. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 19.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque n'est pas reconnaissant envers les gens ne peut pas être reconnaissant envers Allah, l'Exalté.

Même s'il ne fait aucun doute que la source de toutes les bénédictions n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, la gratitude envers les autres est un aspect important de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, utilise parfois une personne pour aider les autres, comme ses parents. Puisque ce moyen a été créé et utilisé par Allah, le Très-Haut, leur être reconnaissant revient à lui témoigner sa gratitude. Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bonté et toujours témoigner leur reconnaissance pour toute aide ou tout soutien qu'ils reçoivent, quelle que soit son importance. Ils doivent témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant la bénédiction conformément à Ses commandements, car Il en

est la source, et ils doivent témoigner leur gratitude à la personne qui les a aidés, car ils sont le moyen créé et choisi par Allah, le Très-Haut. Un musulman doit témoigner sa gratitude verbalement aux autres et concrètement en réciproquant leur acte de bonté, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une invocation en leur faveur. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 216.

Celui qui ne montre pas de gratitude envers la manifestation extérieure de l'aide d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire une personne, sera moins susceptible de la montrer directement à Allah, l'Exalté.

Celui qui ne témoigne pas de gratitude aux autres ne peut témoigner une véritable gratitude à Allah, le Très-Haut, et ne recevra donc pas davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Si un musulman désire une augmentation de ses bénédictions, il doit accomplir les deux aspects de la gratitude, à savoir envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

Le bon chemin

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) observa un jour les non-musulmans de La Mecque adorant des idoles. Il les critiqua et affirma que leurs ancêtres, les Saints Prophètes Ibrahim et Ismaël (paix et bénédictions d'Allah sur eux), ne se comportaient pas ainsi et étaient tous deux musulmans, se soumettant uniquement à Allah, l'Exalté. Les non-musulmans répondirent qu'ils adoraient les idoles par amour pour Allah, l'Exalté, et pour se rapprocher de Lui. En réponse, Allah, l'Exalté, révéla le verset 31 du chapitre 3 du Coran :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 3:31, page 32 de l'Imam Wahidi.

La sincérité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est fondamentale pour suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela inclut l'acquisition du savoir afin de mettre en pratique ses traditions. Ces traditions incluent celles liées à Allah, l'Exalté, sous forme d'adoration, et à sa noble nature bénie envers la création. Chapitre 68 Al Qalam, verset 4 :

« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »

Cela implique d'accepter ses commandements et ses interdictions en tout temps. Allah, le Très-Haut, en a fait un devoir. Chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

La sincérité implique de privilégier ses traditions aux actes d'autrui, car tous les chemins menant à Allah, l'Exalté, sont fermés, à l'exception du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Il faut aimer tous ceux qui l'ont soutenu durant sa vie et après sa mort, qu'ils soient de sa famille ou de ses compagnons, qu'Allah les agrée tous. Soutenir ceux qui suivent son chemin et enseignent ses traditions est un

devoir pour quiconque désire lui être sincère. La sincérité implique également d'aimer ceux qui l'aiment et de rejeter ceux qui le critiquent, quelle que soit sa relation avec eux. Tout cela est résumé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 16. Il conseille qu'une personne ne peut avoir la vraie foi tant qu'elle n'aime pas Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus que toute la création. Cet amour doit se manifester par des actes et non par des paroles. Être sincère envers lui signifie le respecter, l'aimer et le suivre concrètement. Mais cela est impossible sans connaître sa vie et ses enseignements bénis. Comment respecter, aimer et suivre quelqu'un qu'on ne connaît même pas ? Celui qui prétend l'aimer et le respecter mais ne parvient pas à le suivre dans la pratique n'est pas sincère dans ses affirmations.

Défendre la vérité

Abou Jahl a un jour agressé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Hamza Bin Abdul Motalib, qu'Allah l'agrée, qui n'était pas encore musulman, s'est mis en colère lorsqu'il a appris que son frère avait agressé leur neveu, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il a alors attaqué Abou Jahl, l'a blessé et a ensuite proclamé ouvertement sa conversion à l'islam. Les musulmans sont devenus beaucoup plus forts le jour où Hamza, qu'Allah l'agrée, a embrassé l'islam. Ce sujet est abordé dans Hayatus Sahabah, volume 1, pages 282-283, de l'imam Muhammad Kandhlawi.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 6 Al An'am, verset 122 :

« Et celui qui est mort et à qui Nous avons rendu la vie et donné une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres et n'en sort jamais ? Ainsi a été agréée aux mécréants ce qu'ils faisaient. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 6:122, page 79 de l'Imam Wahidi.

Cet événement souligne l'importance de comprendre que, quels que soient les efforts d'une société pour nuire à l'islam et l'extirper du cœur

des gens, Allah, le Très-Haut, le protégera par divers moyens, notamment par la sincérité des musulmans. Chapitre 61 As Saf, verset 8 :

« Ils veulent éteindre la lumière d'Allah avec leurs bouches, mais Allah parachèvera Sa lumière, bien que les mécréants le détestent. »

Par conséquent, un musulman ne doit pas perdre courage face à l'état de la nation musulmane. Au contraire, il doit s'efforcer de contribuer au renforcement de l'islam par Allah, le Très-Haut. Cela se réalise en représentant fidèlement l'islam au monde extérieur. Cela passe par l'apprentissage et la mise en pratique des enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Représenter l'islam de cette manière est un devoir pour tout musulman et il sera donc interrogé à ce sujet au Jour du Jugement.

L'ignorance et ses habitants

Alors que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prêchait ouvertement l'islam à La Mecque, vingt érudits chrétiens vinrent le trouver et l'interrogèrent sur l'islam. Après avoir répondu à leurs questions et leur avoir récité le Saint Coran, ils acceptèrent l'islam car ils reconnaissaient les signes du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), consignés dans leurs Écritures divines, et reconnaissaient le Saint Coran car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté. Alors qu'ils se levaient pour le quitter, le chef non musulman de La Mecque, Abou Jahl, leur barra le chemin et les insulta en prétendant qu'ils avaient abandonné leur foi. Ils répondirent simplement qu'ils ne l'insulteraient pas en retour, le saluèrent avec paix et le quittèrent. Allah, l'Exalté, révéla alors la sourate 28 Al Qasas, versets 52 à 55 du Saint Coran :

Ceux à qui Nous avons donné le Livre avant lui, ceux-là y croient. Et lorsqu'on le leur récite, ils disent : « Nous y croyons, c'est la vérité venant de notre Seigneur. Nous étions, avant lui, musulmans. » Ceux-là recevront une double récompense pour ce qu'ils ont enduré, pour avoir détourné le mal par le bien, et pour avoir dépensé de ce que Nous leur avons attribué. Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Cet incident a été rapporté dans la Vie du Prophète, Volume 2, Pages 24-25, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet incident est lié au chapitre 25 d'Al Furqan, verset 63 :

« ... et lorsque les ignorants s'adressent à eux [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

Plus précisément, lorsque les gens agissent de manière insensée, ils ne réagissent pas de la même manière. Au contraire, ils font preuve de patience et de bienveillance, ce qui transparaît dans leurs paroles et leurs actes. Ils comprennent que la meilleure réponse à apporter à une personne insensée est de la laisser tranquille, car lui répondre de manière malveillante ne fait que l'inciter à la colère. Cela ne signifie pas qu'ils ne se défendent pas, comme l'Islam le permet, mais qu'ils ont adopté une humilité sans faiblesse. Ils ne veulent pas perdre leur temps avec des personnes qui ne cherchent que des ennuis. L'ignorance est une caractéristique détestée en Islam et c'est l'une des raisons pour lesquelles la recherche du savoir est un devoir pour tous les musulmans. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224. Les ignorants commettent des péchés sans même s'en rendre compte. C'est pourquoi les véritables serviteurs du Tout Miséricordieux évitent ses fidèles et cette caractéristique en consacrant du temps à l'étude du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et s'efforcent d'intégrer ces enseignements dans leur vie par leurs actes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 9 :

« ...Dis : « Ceux qui savent sont-ils égaux à ceux qui ne savent pas ? »... »

Le Saint Coran a clairement indiqué qu'un ignorant ne peut atteindre la véritable piété. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ... Parmi Ses serviteurs, seuls craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

En effet, la connaissance est nécessaire pour adopter les bonnes qualités et éviter les défauts recommandés par les enseignements islamiques. Si l'on ignore un défaut, comment peut-on l'éviter ou l'éliminer de son caractère ?

Il ne faut pas seulement s'efforcer d'acquérir et d'agir selon la connaissance islamique, mais il faut toujours maintenir le respect envers ceux qui possèdent la connaissance, car cela éloigne l'orgueil.

Le Saint Coran conseille aux musulmans de se détourner de la compagnie des ignorants, car ils ne peuvent qu'inciter leurs amis à des choses futiles ou mauvaises. Chapitre 28, Al Qasas, verset 55 :

« Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous sont nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas conseiller ou enseigner aux ignorants, mais cela doit être laissé aux musulmans instruits qui ont adopté les caractéristiques appropriées requises pour diffuser correctement le message de l'Islam.

Le véritable ignorant n'est pas celui qui manque de savoir. En réalité, l'ignorant est celui qui n'agit pas en fonction de son savoir. Une telle personne est ignorante même si elle possède un savoir considérable. Agir en fonction de son savoir est un savoir bénéfique. Tout le reste n'est qu'un savoir oral, inutile à son détenteur. En réalité, ce savoir témoignera contre lui le Jour du Jugement. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'apprendre et d'agir en fonction du savoir islamique et chercher refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre le savoir inutile, comme l'a conseillé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3843.

Omar Ibn Khattab (RA) accepte l'Islam

Renforcement de l'Islam

Avant d'embrasser l'islam, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, fut encouragé à tuer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par les chefs des non-musulmans de La Mecque. Alors qu'il quittait leur réunion, l'épée à la main, à la recherche du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il rencontra Nu'aym Ibn Abdullah, qu'Allah l'agrée, qui tenta de détourner son attention du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il réprimanda Omar (paix et bénédictions sur lui) en l'informant que des membres de sa propre famille avaient embrassé l'islam : sa sœur, son beau-frère et son cousin. Omar (paix et bénédictions sur lui) se dirigea alors vers la maison de sa sœur. Il les entendit réciter le Saint Coran et, après être entrés chez elle, ils nièrent d'abord ce qu'ils faisaient. Finalement, ils se convertirent avec défiance à l'islam, même si cela leur valut d'être battus par Omar (paix et bénédictions sur lui). Finalement, Omar (qu'Allah l'agrée) se calma et demanda à sa sœur de lui montrer ce qu'ils récitaient. Elle lui ordonna de se laver d'abord, car il était impur. Après cela, il prit le papier qu'ils récitaient et commença à réciter le chapitre 20 Taha du Saint Coran. Pendant sa récitation, la lumière de la foi pénétra son cœur spirituel. Il s'enquit alors de l'endroit où se trouvait le Saint Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui). Khabbab Bin Aratt (qu'Allah l'agrée) se cachait dans la maison. Après avoir vu la vérité pénétrer le cœur spirituel d'Omar (qu'Allah l'agrée), il se révéla et lui raconta l'invocation que le Saint Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) avait faite pour sa guidée ou celle d'Abou Jahl. Cette invocation a été évoquée dans un hadith retrouvé dans le Jami At Tirmidhi, numéro 3681. Omar (qu'Allah l'agrée) se rendit alors auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui était accompagné de ses Compagnons (qu'Allah l'agrée). Arrivés

sur place, les Compagnons (qu'Allah l'agrée) furent d'abord effrayés, mais le laissèrent entrer. Ils le saisirent, voulant protéger le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais ce dernier leur ordonna de le laisser partir. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'enquit alors de ses intentions, et Omar (qu'Allah l'agrée) se convertit alors à l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Umar Ibn Al Khattab, His Life & Times, volume 1, pages 51-56.

Tout comme la sœur d'Omar (qu'Allah l'agrée) est restée ferme dans sa foi face à l'oppression, les musulmans ne doivent pas se laisser dissuader de pratiquer l'islam, même face à la pression sociale et aux critiques. Ils doivent apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam afin de comprendre la sagesse qui sous-tend les règles de l'islam et d'y rester fidèles. En revanche, ignorer le savoir islamique ne fera que susciter le doute sur sa propre foi face aux contestations. Il ne s'agit pas de débattre avec autrui de la véracité de l'islam, mais de vivre selon le code de conduite islamique, convaincu de sa véracité par la connaissance et les preuves. Cela évitera de céder à la pression sociale visant à dissuader les musulmans de pratiquer l'islam. Tous les musulmans doivent s'efforcer d'atteindre cette force et encourager la génération suivante à faire de même.

Il convient également de noter qu'Omar, qu'Allah l'agrée, étudiait le Saint Coran avec un esprit ouvert et impartial, et en acceptait les preuves évidentes. Les musulmans doivent donc suivre ses traces en étudiant les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert afin d'apprécier et de comprendre les preuves évidentes qui y sont présentées. Cela conduit à la certitude de la foi. Cette certitude les assurera de rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'il s'agisse de facilités ou de difficultés. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés. Cela conduit à un état

mental et physique équilibré et les aide à bien placer chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement au Jour du Jugement. Cela apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Agir selon la vérité

Lorsqu'Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, se convertit à l'islam, il convainquit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de prier ouvertement à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, à La Mecque, avec les Compagnons, qu'Allah l'agrée. Cela était auparavant impossible, car leur nombre, leur pouvoir social et leur influence étaient faibles. Les non-musulmans de La Mecque n'osaient pas les attaquer lorsqu'ils voyaient Omar, qu'Allah l'agrée, parmi eux. Après cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) attribua à Omar, qu'Allah l'agrée, le titre d'Al Farooq, c'est-à-dire celui qui distingue le vrai du faux. Ce sujet est abordé dans le livre de l'imam Al Asfahani, Hilyat Al Awliya, numéro 63.

Les musulmans doivent s'efforcer de suivre ses traces en adoptant la véracité dans tous les aspects de leur vie.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de la véracité et de l'évitement du mensonge. La première partie explique que la véracité mène à la droiture, laquelle mène au Paradis. Quiconque persiste dans la véracité est considéré par Allah, le Très-Haut, comme une personne véridique.

Il est important de noter que la véracité comporte trois niveaux. Le premier est la véracité de l'intention et la sincérité. Autrement dit, on agit uniquement pour Allah, le Très-Haut, et on ne profite pas aux autres pour

des motifs cachés, comme la gloire. C'est là le fondement de l'islam, car chaque action est jugée selon l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. La sincérité se manifeste lorsqu'on ne désire ni n'espère la gratitude d'autrui.

Le niveau suivant consiste à être sincère dans ses paroles. Cela signifie en réalité éviter tout type de péché verbal, et pas seulement le mensonge. Car celui qui se livre à d'autres péchés verbaux ne peut être véritablement sincère. Un excellent moyen d'y parvenir est de mettre en pratique un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2317, qui conseille d'exceller dans l'Islam en évitant de s'impliquer dans des sujets qui ne le concernent pas. La plupart des péchés verbaux surviennent lorsqu'un musulman discute de sujets qui ne le concernent pas. Cela implique également d'éviter les paroles vaines, car elles conduisent souvent à des propos pécheurs et constituent une perte de temps précieux, regrettable au Jour du Jugement. On peut atteindre ce niveau de sincérité en disant simplement quelque chose de bien ou en gardant le silence.

L'étape finale est la sincérité dans les actes. Elle s'accomplit par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en faisant preuve de patience envers le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sans choisir ni mal interpréter les enseignements de l'islam selon ses propres désirs. Il est impératif de respecter la hiérarchie et l'ordre de priorité établis par Allah, le Très-Haut, dans toutes ses actions. Celui qui se comporte ainsi utilisera chaque bienfait qui lui est accordé de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Selon le hadith principal, les conséquences du contraire de ces niveaux de véracité, à savoir le mensonge, sont qu'il mène à la désobéissance, laquelle mène au feu de l'Enfer. Persévérer dans cette attitude sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Selon les trois niveaux évoqués précédemment, mentir dans son intention implique de manquer de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et d'accomplir de bonnes actions pour le bien des gens. Mentir en paroles implique tous les types de paroles pécheresses. Mentir en actes implique de persister dans les péchés, ce qui implique de violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Celui qui englobe tous ces niveaux de mensonge est un grand menteur, et nul besoin d'être un érudit pour prévoir ce qui arrivera, le Jour du Jugement, à celui qui sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur.

Choisir un chemin différent

Après avoir embrassé l'islam, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, rendit visite à son oncle maternel Abou Jahl. Omar, qu'Allah l'agrée, lui annonça sa conversion. Abou Jahl, furieux, rentra chez lui et lui claqua la porte au nez. Il en fut de même lorsqu'il rendit visite à un autre noble non musulman de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, page 57.

Il est important de comprendre que, généralement, lorsqu'on choisit une voie différente de celle des autres, comme ses proches, on se heurte à leurs critiques et à leur résistance. En réalité, la majorité des critiques proviennent de la famille. Par exemple, si un musulman décide de se concentrer davantage sur la mise en pratique des enseignements de l'islam et que sa famille ne l'a pas elle-même suivie, il sera critiqué. Il sera taxé d'insensé et d'extrémiste par ceux qui, selon lui, le soutiendraient sur sa voie. Il est important pour les musulmans de rester fermes sur la voie licite qu'ils ont choisie et de faire confiance à Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, afin de surmonter ces difficultés.

C'est une réaction courante chez les gens : lorsqu'une personne choisit un chemin différent de celui des autres, elle a le sentiment que son chemin est mauvais, voire mauvais, et que c'est la raison pour laquelle elle a choisi un chemin différent. Même si elle n'y croit pas, mais choisit simplement un chemin différent, croyant qu'il est meilleur pour elle, elle sera néanmoins critiquée. C'est la même raison pour laquelle tous les saints prophètes (sur eux la paix) ont été critiqués par leur peuple, car ils

ont choisi et invité passivement les autres à suivre un chemin différent et meilleur.

En conclusion, tant que le chemin de vie est licite, chacun doit rester ferme et ne pas se laisser décourager par les critiques d'autrui. Mais cela ne signifie pas qu'il ne doit pas chercher à améliorer sa situation et son caractère. Cela signifie qu'il ne doit pas se laisser dissuader de poursuivre son choix licite, conformément aux enseignements de l'islam.

Se protéger

Comme les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient socialement faibles, ils ne pouvaient prier à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, jusqu'à ce qu'Omar Ibn Khattab, qu'Allah les agrée, se convertisse à l'islam. Une fois converti, il défendit les Compagnons, qu'Allah les agrée, et continua à combattre les non-musulmans de La Mecque jusqu'à ce qu'ils les laissent seuls. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, page 59.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1931, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque protège l'honneur d'un autre musulman sera protégé du feu de l'Enfer par Allah, l'Exalté.

Tout comme un musulman souhaite que les autres protègent leur honneur, en leur présence comme en leur absence, il doit également protéger l'honneur des autres, en leur présence comme en leur absence. En effet, aimer pour autrui ce que l'on désire pour soi-même est la caractéristique d'un véritable croyant, selon un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Un musulman doit protéger l'honneur d'autrui lorsque quelqu'un le calomnie, par exemple en le médisant ou en le calomniant, que ses propos soient vrais ou non. C'est une façon de dissimuler les défauts d'autrui et cela conduit Allah, Exalté soit-Il, à dissimuler leurs défauts dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 225. Se comporter ainsi est une preuve évidente d'amour pour autrui pour Allah, Exalté soit-Il, ce qui est une caractéristique qui mène au Paradis, selon un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2688.

Le hadith principal dont il est question montre clairement qu'un musulman tire profit du soutien apporté aux autres. Ainsi, même s'il est trop préoccupé par le bien-être des autres, il devrait au moins agir ainsi pour son propre bien. Cette réalité s'applique à toutes les bonnes actions, comme la charité. On ne tire profit que de la récompense obtenue en accomplissant de bonnes actions. Allah, le Très-Haut, n'a besoin de personne pour lui obéir et les nécessiteux seront pourvus, d'une manière ou d'une autre. Allah, le Très-Haut, ne donne aux gens la possibilité d'être récompensés qu'en aidant autrui.

De plus, celui qui ne parvient pas à défendre l'honneur des autres lorsqu'il en a l'opportunité et la force, sans crainte de préjudice, devrait craindre qu'Allah, l'Exalté, ne protège pas son honneur à un moment et dans un lieu où il est violé par d'autres et en particulier, le Jour de la Résurrection.

Enfin, comme le hadith principal dont il est question recommande de protéger l'honneur d'autrui, il souligne indirectement l'importance de ne pas porter atteinte à l'honneur d'autrui. C'est d'ailleurs le signe distinctif d'un véritable musulman et croyant, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Plus précisément, il recommande à un véritable musulman et croyant de se protéger, tant verbalement que physiquement, contre lui-même et les biens d'autrui.

La garde d'Allah (SWT)

Uthman Bin Madh'oon, qu'Allah l'agrée, fut lourdement persécuté lorsqu'il se convertit à l'islam. Il réussit à émigrer en Éthiopie, mais revint plus tard après avoir été informé à tort que la situation à La Mecque s'était améliorée pour les musulmans.

À La Mecque, certains Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient protégés des persécutions des non-musulmans en raison de leur appartenance tribale. Uthman Bin Madh'oon, qu'Allah les agrée, bénéficiait de la protection de l'un des chefs des non-musulmans, Walid Bin Mughiera. Un jour, Uthman, qu'Allah les agrée, se sentit contrarié d'être protégé par un polythéiste alors que ses frères et sœurs musulmans étaient persécutés pour Allah, le Très-Haut. Il renonça donc publiquement à la protection que Walid lui avait accordée. Peu après, il se battit avec un non-musulman et fut blessé à l'œil. Walid lui rappela que cette blessure ne serait pas survenue s'il ne l'avait pas absous. Othman, qu'Allah l'agrée, répondit avec assurance qu'il était heureux d'être blessé sur le chemin d'Allah, l'Exalté, et qu'il était désormais sous la protection de Celui qui est plus honorable et plus puissant que Walid, c'est-à-dire Allah, l'Exalté. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 413-415.

La première chose à retenir de cet événement est l'importance d'aimer pour autrui ce que l'on désire pour soi-même. C'est d'ailleurs la définition du croyant selon le hadith du Sahih Bukhari, numéro 13. Cela ne signifie pas qu'il faille se compliquer la vie, mais qu'il faut sincèrement aider les autres selon les moyens dont on dispose, tout comme on désire qu'on nous aide dans les moments difficiles.

Cet événement principal souligne également l'importance de comprendre que la protection d'Allah, l'Exalté, ne dépend pas des désirs et des pensées des gens. Allah, l'Exalté, protège Ses serviteurs vertueux selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, et donc de la manière la plus bénéfique pour les gens, même si cela ne leur paraît pas évident. Celui qui comprend cela trouvera la paix intérieure, car il demeurera ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, même si Sa protection ne lui paraît pas évidente. Chapitre 64, At Taghabun, verset 11 :

« Aucun malheur ne survient sans la permission d'Allah. Et quiconque croit en Allah, Il guidera son cœur... »

De plus, Allah, le Très-Haut, se soucie davantage de préserver la foi de Son serviteur que de lui offrir une protection matérielle, car la foi est le joyau inestimable qui apporte la paix intérieure. Finalement, on ne peut obtenir la protection d'Allah, le Très-Haut, que par son obéissance sincère. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Une autre migration vers l'Éthiopie

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui avaient émigré en Éthiopie pour la première fois avaient été informés à tort que la situation à La Mecque s'était améliorée pour les musulmans. Nombre d'entre eux décidèrent alors de retourner à La Mecque, mais découvrirent que la situation à La Mecque n'avait fait que s'aggraver pour les musulmans. Après l'intensification des violences et des agressions des non-musulmans contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et les Compagnons, qu'Allah les agrée, ils furent autorisés à émigrer à nouveau en Éthiopie. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 102.

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre cette vérité. En effet, l'étude du Saint Coran révèle que la plupart des événements évoqués impliquent des difficultés. Cela indique que la véritable grandeur ne réside pas dans l'expérience constante de la facilité. Elle réside plutôt dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Ceci est confirmé par le fait que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques aboutit à la réussite ultime de ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Le musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller et reconnaître sa

véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Résultat des plans diaboliques

Lorsque la résistance et la violence des non-musulmans de La Mecque contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) s'intensifièrent, les dirigeants non-musulmans décidèrent ouvertement de l'assassiner. L'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Talib, ordonna à sa tribu de faire venir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans leur région de La Mecque et de le protéger des dirigeants non-musulmans de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 27.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire

une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Boycott social

Lorsque les dirigeants non musulmans de La Mecque eurent connaissance du projet d'Abou Talib de protéger le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils conclurent un pacte selon lequel ils ne s'assiéraient pas, ne commerceraient pas avec les tribus qui le protégeaient et n'entreraient pas dans leurs foyers jusqu'à ce qu'elles le livrent à l'exécution. Ce boycott social dura trois ans, durant lesquels le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ses Compagnons, qu'Allah l'agrée, et même la tribu d'Abou Talib en souffrirent énormément. Leurs marchés furent coupés, aucune nourriture n'était autorisée dans leur région de La Mecque et toutes leurs activités commerciales furent perturbées. Mais au début de la troisième année du boycott, certains hommes appartenant au camp des non musulmans de La Mecque critiquèrent ce pacte et reconnurent qu'ils brisaient les liens de parenté et méprisaient le bien. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 27-28, de l'Imam Ibn Kathir.

De plus, Allah, l'Exalté, envoya des vers qui attaquèrent le document sur lequel était consigné leur pacte maléfique. Ils dévorèrent tout ce qui y faisait référence. Seul le polythéisme, l'injustice et la rupture des liens de parenté restaient du document. Allah, l'Exalté, révéla cela au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui le rapporta à son tour à son oncle Abou Talib. Abou Talib prit quelques membres de son clan et se dirigea vers la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, où le document avait été déposé. Il s'adressa d'abord aux chefs des non-musulmans et leur raconta ce qui était arrivé au document, ajoutant que s'il disait la vérité, ils devaient accepter ce signe et rompre leur pacte. Ils acceptèrent, croyant qu'il avait tort, mais lorsque les documents furent récupérés, ils constatèrent qu'Abou Talib disait la vérité. Malgré ce signe clair, non seulement ils refusèrent d'accepter l'islam, mais devinrent encore plus violents envers le Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction d'Allah sur lui), et l'islam. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 27-29, de l'Imam Ibn Kathir.

La première chose à noter est que chaque fois que l'on invite les autres à l'islam, que l'on commande le bien et que l'on interdit le mal, on remet en question le mode de vie insouciant de beaucoup d'autres, ce qui les incite à résister à la vérité par tous les moyens. La principale raison pour laquelle toutes les nations du passé ont rejeté leurs saints prophètes (sur eux la paix) est précisément cette raison. Elles ne pouvaient abandonner leur mode de vie et leurs caractéristiques et, pour les défendre, étaient prêtes à déclarer la guerre à Allah , le Exalté, et leur Saint Prophète , paix Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui . Quiconque assume cette importante responsabilité doit être prêt à affronter de nombreuses difficultés causées par autrui, y compris ses propres proches. Les Saints Prophètes , paix et bénédiction d'Allah sur lui. soient sur eux, sont les plus aimés d'Allah , les Exaltés, ils ont pourtant rencontré d'innombrables difficultés de leurs nations. Il suffit d'étudier le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). Et que la paix et la bénédiction soient sur lui, d'observer ce fait. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah soient sur lui) et que les bénédiction soient sur lui, a déclaré une fois dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2472 , que personne dans la création n'a été persécuté dans le chemin d'Allah , le Exalté, plus que lui.

Dans des cas comme celui-ci , la réponse à la mauvaise attitude des autres doit être éduquée et respectueuse. et doux. On en trouve un exemple dans le chapitre 19 de Maryam , versets 46-47 :

[Son père] dit : « Ne désires-tu pas mes divinités, ô Abraham ? Si tu persistes, je te lapiderai certainement. Évite-moi donc longtemps. »
[Abraham] dit : « Que la paix [c'est-à-dire la sécurité] soit sur toi. J'implorerai pour toi le pardon de mon Seigneur. Certes, Il est toujours miséricordieux envers moi. »

Voici la réponse aimable et respectueuse du Saint Prophète Ibrahim , que la paix soit sur lui. sur lui, à l' attitude dure de son aîné est discuté.

Dans la plupart des cas , une personne doit présenter un défaut de caractère si elle prétend s'entendre avec tout le monde. En raison des différences au sein de la société, une personne ne s'entendra jamais avec tout le monde. Il y aura toujours une ou plusieurs personnes en désaccord. avec leur mentalité, leur mode de vie et leurs conseils. Cette diversité engendrera des tensions et parfois des problèmes. Mais si une personne est appréciée de tous, cela montre généralement qu'elle a adopté la mentalité des hypocrites en étant hypocrite. Si les Saints Prophètes , paix et bénédictions sur eux, soient sur eux, n'étaient pas aimés de tous comment une personne normale peut-elle Comment atteindre ce statut ? C'est la raison pour laquelle il ne faut pas croire à la propagande, car le groupe le plus maltraité était celui des Saints Prophètes , paix et bénédictions sur lui. soit sur eux. Ceci est confirmé dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4023 .

Par exemple, le Saint Prophète Moïse (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) fut un jour faussement accusé de relations illicites par une femme sans vergogne. Elle fut incitée à le calomnier par l'ennemi d'Allah , le Exalté , Quraoon. Lorsqu'elle accusait le Saint Prophète Moïse, que la paix soit sur lui Il l'interrogea publiquement lors d'un

rassemblement religieux. Voyant sa réaction, elle se rétracta immédiatement et admit la vérité. Par conséquent, Allah , le Exalté soit-Il, il détruisit Quraoun en ordonnant à la Terre de l'engloutir, lui et son immense trésor. Cet incident est rapporté dans Les Péchés Majeurs de l'Imam Dhahabi, pages 166-167 . Chapitre 28 Al Qasas, verset 81 :

« Et Nous fîmes engloutir par la terre, lui et sa demeure... »

Les Saints Prophètes , paix soient sur eux, ont été calomniés à de nombreuses reprises, mais ils sont restés fidèles à leur mission jusqu'à ce qu'ils obtiennent la victoire d'Allah , le Exalté . Quand Allah , l'Exalté, décide d'accomplir une tâche comme aider celui qui répand la vraie parole de foi à toute la création combinée ne peut pas l'arrêter.

Les musulmans doivent accepter qu'eux aussi seront confrontés à des difficultés lorsqu'ils diffuseront la parole. de l'Islam. Ils doivent donc suivre les traces des Saints Prophètes , paix et bénédictions sur eux. Que Dieu les aide à rester fermes face aux difficultés. Telle était l'attitude des Compagnons , qu'Allah les bénisse. Soyez satisfaits d'eux et de leurs justes prédécesseurs. Si l'on désire les rejoindre dans l'au-delà, il faut également adopter cette attitude.

De plus, le fait que les critiques du boycott social contre les musulmans proviennent de non-musulmans, indique encore plus l'importance pour les musulmans de comprendre l'importance de maintenir les liens de parenté.

Maintenir les liens de parenté est un aspect essentiel de l'Islam qui ne peut être abandonné si l'on désire réussir. Dans les deux mondes. Un véritable signe de foi ne consiste pas à passer toute la journée à adorer Allah, le Très-Haut, dans une mosquée, mais à accomplir les droits d'Allah, le Très-Haut, et ceux de la création. L'un des droits les plus importants de la création est de préserver les liens de parenté. On peut feindre la piété en s'habillant de façon islamique, mais on ne peut tromper Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on se tourne L'histoire montrera toujours que les pieux serviteurs d'Allah, le Très-Haut, ont préservé leurs liens de parenté. Même lorsque leurs proches les maltraièrent, ils répondaient avec bonté. Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6525, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aidera toujours celui qui s'efforce de maintenir ses liens de parenté même si ses proches rendent les choses difficiles. pour eux.

Répondre au bien par le bien n'a rien d'exceptionnel, tandis que répondre au mal par le bien est le signe d'un croyant sincère. Ce premier comportement s'observe même chez les animaux. Dans la plupart des cas, lorsqu'on traite un animal avec gentillesse, il lui témoignera de l'affection en retour. Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5991, confirme que celui qui entretient véritablement les liens de parenté est celui qui les maintient même lorsque ses proches les rompent. Le Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était constamment terrorisé. par la plupart de ses proches, mais il a toujours fait preuve de gentillesse envers eux.

Il est communément admis qu'il est impossible de réussir sans la proximité d'Allah, le Très-Haut. Or, dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 5987, Allah, le Très-Haut, a clairement déclaré qu'Il rompra les liens avec quiconque rompt ses liens de parenté pour des raisons matérielles. Ceci est vrai, quels que soient les efforts déployés pour accomplir les devoirs d'Allah, le Très-Haut, par le biais d'actes d'adoration tels que les prières obligatoires. Si Allah, le Très-Haut, rompt les liens avec un musulman, comment celui-ci peut-il atteindre Sa proximité et la réussite éternelle ?

De plus, dans la plupart des cas, Allah, l'Exalté, retarde le châtement. des péchés afin de donner aux gens l'opportunité Se repentir. Mais rompre les liens de parenté pour des raisons matérielles est rapidement puni. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4212.

Malheureusement, la rupture des liens est monnaie courante dans le monde d'aujourd'hui. Les gens rompent facilement les liens de parenté pour des raisons mondaines. Ils oublient que toute perte Ce qui se produit dans le monde matériel est temporaire, mais s'ils sont déconnectés d'Allah, l'Exalté, ils seront confrontés à des souffrances prolongées dans les deux mondes.

Une raison de rupture des liens de parenté que l'on observe couramment au sein de la communauté islamique C'est lorsqu'une personne accède à un statut social supérieur grâce à sa profession. Cela l'incite à abandonner ses proches. Ils se croient indignes d'interagir avec eux. Leur amour pour leur richesse et leur statut social les pousse à la paranoïa, les persuadant que leurs proches ne souhaitent que leur prendre leur richesse.

Le Saint Coran indique que ces liens seront remis en question le Jour du Jugement. Chapitre 4 An Nisa, verset 1 :

« ...Et craignez Allah, par qui vous interrogez les uns les autres, ainsi que les matrices. Allah est certes sur vous, Parfaitement Observateur. »

Ce verset indique aussi clairement qu'on ne peut atteindre la piété sans maintenir les liens de parenté. Ainsi, ceux qui croient ils peuvent y parvenir par un culte excessif et le jeûne sont prouvés comme étant faux et doivent donc changer leur comportement.

L'islam enseigne aux musulmans à préserver tous les liens de parenté en aidant leurs proches dans les bonnes actions, chaque fois que cela est possible. Il leur est ordonné d'adopter un état d'esprit constructif qui unit les proches pour le bien de la société plutôt que pour le bien commun. Une mentalité destructrice qui ne fait que semer la division au sein des familles. Selon un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4919, créer des divisions entre les gens mène à la destruction.

Ceux qui rompent leurs liens de parenté sont maudits dans le Saint Coran.
Chapitre 47 de Muhammad, versets 22-23 :

« Si vous vous détourniez, semez-vous la corruption sur terre et rompez-vous vos liens de parenté ? Ceux-là sont ceux qu'Allah a maudits... »

Comment peut-on satisfaire ses désirs légitimes dans ce monde ou dans l'autre lorsqu'on est entouré de la malédiction d'Allah, l'Exalté , et privé de Sa miséricorde ?

L'Islam n'ordonne pas à quelqu'un d'aller au-delà de ses moyens pour soutenir ses proches, ni de sacrifier les limites d'Allah, l'Exalté, pour ses proches, car il n'y a pas d'obéissance à la création si cela signifie Désobéissance au Créateur. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2625. Par conséquent, il ne faut jamais se joindre à ses proches dans des actes répréhensibles. Dans ce cas , le musulman doit Ordonnez à vos proches de faire le bien et interdisez-leur doucement le mal tout en les respectant . Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

D'innombrables avantages sont obtenus par celui qui maintient les liens de parenté Par amour pour Allah, le Très-Haut. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui entretient des liens bénéficiera d'une grâce supplémentaire dans ses ressources et sa vie. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 1693. Cela signifie que ses ressources, aussi minimes soient-elles, lui suffiront et lui procureront la paix de l'esprit. et leur corps. La grâce dans la vie signifie qu'ils trouveront le temps d'accomplir tous leurs devoirs religieux et mondains. Ce sont deux bénédictions. Les musulmans passent toute leur vie et leur richesse à essayer d'obtenir, mais beaucoup ne parviennent pas à reconnaître qu'Allah, l'Exalté, les a placés tous les deux dans le maintien des liens de parenté.

Maintenir les liens de parenté est si important que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ordonné aux musulmans d'accomplir ce devoir vital, même envers leurs proches non musulmans . Un hadith le recommandant figure dans le Sahih Muslim, numéro 2324.

L'un des pièges du Diable est qu'il cherche à créer des dissensions entre les proches et au sein de la société, ce qui conduit à des familles brisées. et les divisions sociales. Son objectif ultime est d'affaiblir l'islam en tant que nation. Malheureusement, certains sont devenus tristement célèbres pour nourrir des rancunes qui durent des décennies et se transmettent de génération en génération. Une personne traitera bien un proche pendant des décennies, mais pour une erreur ou une dispute, ce dernier jurera de ne plus jamais lui adresser la parole. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde dans un hadith. Il a été constaté dans le Sahih Muslim, numéro 6526, qu'il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle pendant plus de trois jours. Si tel est le commandement concernant la rupture des liens avec une personne non apparentée, peut-

on imaginer la gravité de cette rupture ? Cette question a été répondu dans Sahih Bukhari, numéro 5984. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que celui qui rompt les liens avec un proche pour des raisons mondaines n'entrera pas au Paradis.

Il faut méditer sur les versets et les hadiths qui traitent de ce sujet important et comprendre que si, après des décennies de péchés, Allah, le Très-Haut, ne ferme pas Ses portes ni Ses serviteurs aux hommes, pourquoi les gens tournent-ils si facilement le dos à leurs proches pour des brouilles ? Cela doit changer si l'on souhaite préserver son lien avec Allah, le Très-Haut.

Enfin, l'événement principal dont il est question ici indique que certaines personnes sont tellement noyées dans le monde matériel qu'aucune preuve tangible ne peut pénétrer leurs cœurs voilés. Le Saint Coran décrit comment ce groupe de personnes possède un cœur plus dur que la pierre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« Ensuite, vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs... »

À ce stade, ceux qui souhaitent propager l'islam devraient s'éloigner de ce type de personnes et se concentrer sur les autres . Il est important de noter que , même dans ce cas, le musulman doit toujours faire preuve de bonté envers les pécheurs, car ils peuvent se repentir à tout moment. Chapitre 25, Al Furqan, verset 63:

« ... et lorsque les ignorants s'adressent à eux [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

De même, dans un autre verset du Saint Coran, Allah , le Exalté, conseille que lorsqu'une limite est atteinte, il est préférable de se séparer et de laisser les personnes têtues et égarées à leurs fausses croyances. Un jour viendra sans aucun doute où Allah , le Exalté, informera l'humanité qui était bien guidé et qui était perdu dans l'obscurité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 55 :

« Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Les musulmans ne devraient jamais se sentir déprimés et désorientés lorsque leurs bons conseils n'ont aucun effet sur les autres. Dans certains cas, ces personnes sont Noyés dans le péché à tel point que leur cœur se voile. Ce voile les empêche de recevoir les bons conseils qui les concernent. de manière positive. Un hadith a été trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4244 , explique comment un péché provoque une tache noire sur le cœur spirituel. Plus on pêche, plus le cœur spirituel est envahi par cette obscurité. Chapitre 83 Al Mutaaffifin, verset 14 :

« Non ! Au contraire, la tache a recouvert leurs cœurs de ce qu'ils avaient gagné. »

Ceci est similaire à un autre verset où Allah , le Exalté, déclare que leurs oreilles, leurs yeux et les coeurs ont été voilés de la vérité et ne peuvent donc pas être guidés vers la vérité . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 7 :

« Allah a scellé leurs cœurs et leur ouïe, et un voile a recouvert leur vision... »

La faute ne vient pas du message de l'islam, mais du cœur des égarés. Tout comme la faute vient des yeux d'un aveugle et non du soleil. Malheureusement, cet entêtement est devenu un problème généralisé. Au sein de la société. Certaines de ces personnes croient en l'islam, mais ont fermé leur cœur et leur esprit aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). et que les bénédictions soient sur lui. Ils refusent d'accepter tout bon conseil qui leur serait bénéfique dans les deux mondes.

Ceux qui choisissent de propager l'islam doivent comprendre qu'il existe deux types d'états d'esprit. Le premier consiste à se forger une opinion sur une question, puis à rechercher et accepter uniquement les éléments qui soutiennent sa croyance. En revanche , la bonne attitude consiste à vivre avec un esprit ouvert en recherchant et en acceptant des preuves solides sur différentes questions. La première mentalité ne peut que causer des problèmes, tant au niveau personnel qu'au niveau national. Malheureusement, c'est ainsi que certains aspects se dégradent. du

travail médiatique. Ils prédéterminent les informations qu'ils souhaiteraient publier, trouvent des éléments de preuves faibles à l'appui et ensuite exagérer la situation pour que le monde entier la voie. Ceux qui propagent l'islam devraient éviter le premier groupe et plutôt s'attacher à inviter le second à la vérité.

Amis

Un dirigeant non musulman de La Mecque, Ubayy Bin Khalaf, s'est un jour mis en colère contre son ami, Uqba Bin Abu Muayt, qui avait écouté le Saint Coran récité par le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ubayy a exigé de son ami qu'il manque de respect au Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), faute de quoi il ne le regarderait plus jamais. Uqba a manqué de respect au Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), par amour aveugle pour son ami. Après cela, Allah, le Très-Haut, a révélé le chapitre 25 Al Furqan, versets 27-28 du Saint Coran :

« Et le jour où le injuste se mordra les mains, il dira : « Ah ! Si seulement j'avais pris avec le Messenger une voie ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris celui-là pour allié. » »

Cet incident a été évoqué dans La vie du Prophète, volume 2, page 35, de l'Imam Ibn Kathir.

Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite

matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, en particulier dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtiments, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Argumentation

Un non-musulman, Ibn Zibarra, a un jour affirmé que si tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, l'Exalté, devait aller en Enfer, cela signifierait que les anges qu'ils adoraient, ainsi que les saints prophètes Uzayr et Jésus (sur eux la paix), adorés par certains juifs et chrétiens, iraient également en Enfer. Lorsque cela fut rapporté au Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), il répondit que tous ceux qui veulent et exigent qu'on les adore en dehors d'Allah, l'Exalté, seront en Enfer avec ceux qui les adoraient. Allah, l'Exalté, révéla alors le chapitre 21 Al Anbiya, versets 101-102 du Saint Coran :

« Certes, ceux à qui la meilleure récompense a été réservée, ceux-là sont loin de l'Enfer. Ils n'en entendront pas le bruit, tandis qu'ils demeureront éternellement dans ce que leurs âmes désirent. »

Ce verset fait référence aux saints prophètes Ouzayr et Jésus (sur eux la paix), ainsi qu'aux anges vénérés par certaines communautés. Pour illustrer leur esprit argumentatif et négatif, les versets 57 et 58 du chapitre 43 d'Az Zukhruf ont été révélés :

« Et quand le fils de Marie fut présenté en exemple, aussitôt votre peuple éclata de rire. Et ils dirent : « Nos dieux sont-ils meilleurs, ou lui ? » Ils ne l'ont pas présenté [c'est-à-dire la comparaison], mais pour [simple] argumentation. Mais, [en réalité], c'est un peuple enclin à la dispute. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 34, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important, en particulier pour les musulmans, de nos jours, de comprendre la différence entre ceux qui abordent des sujets controversés afin d'apporter un réel bénéfice à la société et ceux qui abordent ces questions simplement pour attirer l'attention. Ceux qui aspirent à un changement positif dans la société feront toujours preuve de respect et de bonne conduite envers autrui, en particulier envers ceux qu'ils contestent par leurs paroles. Ils n'utilisent jamais de langage ou d'actes vulgaires pour exprimer leur point de vue. Au contraire, ils étudient et comprennent le sujet dont ils débattent sans déformer ni falsifier les informations pour étayer leur point de vue. Leurs critiques sont toujours constructives et leur intention sincère d'améliorer la société transparaît dans leur comportement et leurs paroles. Ce sont ces personnes que les musulmans devraient considérer comme pertinentes, car si elles ont raison, cela améliorera la société pour tous. En revanche, si leur point de vue est erroné, ils accepteront la vérité lorsqu'elle leur sera expliquée. En revanche, ceux qui s'opposent à cette attitude, que ce soit dans les médias ou ailleurs, doivent être ignorés, car ils ne souhaitent pas améliorer la vie des gens. Ils sont en manque d'attention et, comme un enfant, agissent pour attirer l'attention des autres. Les musulmans ne devraient pas diffuser de vidéos ou d'autres contenus liés à de telles personnes, car ils leur font directement plaisir et leur accordent l'attention qu'ils désirent tant. Débattre avec ces personnes est une perte de temps totale en raison de leurs intentions et de leur comportement malveillants. Les musulmans devraient plutôt concentrer leurs efforts sur d'autres sujets utiles, pour eux-mêmes et pour les autres dans les deux mondes.

Coopération sur le mensonge

Un jour, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) effectuait une circumambulation autour de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba. Au cours de son acte d'adoration, il fut gêné par certains dirigeants non musulmans de La Mecque, qui prétendaient qu'il était préférable pour tous de coopérer en transigeant sur leurs croyances. Ils adoreraient Allah, l'Exalté, si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) acceptait d'adorer leurs idoles. Ainsi, tout le monde s'entendrait sans hostilité. Après cela, Allah, l'Exalté, révéla le chapitre 109 Al Kafirun, versets 1 à 6 :

Dis : « Ô mécréants ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'adorez pas ce que j'adore. Et je n'adorerai pas ce que vous adorez. Et vous n'adorerez pas ce que j'adore. À vous votre religion, et à moi la mienne. »

Cet incident est rapporté dans La vie du Prophète, volume 2, pages 35-36, de l'imam Ibn Kathir.

L'islam enseigne aux musulmans la souplesse et l'abstinence, évitant ainsi tout entêtement dans les choses matérielles qui ne contredisent pas les enseignements de l'islam. Cependant, face à ces contradictions, le musulman doit rester ferme et éviter de transiger sur sa foi, car cela ne ferait que compromettre sa paix intérieure. Allah, le Très-Haut, contrôle tout, y compris les cœurs spirituels des gens, et seul décide qui obtient la paix intérieure et qui n'en obtient pas. Par conséquent, il ne faut jamais

transiger sur sa foi en Lui désobéissant, car les biens matériels qu'on acquiert, comme la richesse et les amis, deviendront une source de stress et de souffrance dans les deux mondes, même s'il connaît des moments de plaisir, car il ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Un patient sage ne transige pas sur les conseils de son médecin, même si cela lui permet de satisfaire ses désirs, car il sait que cela lui causera des dommages physiques et mentaux à long terme. De même, un musulman doit comprendre que désobéir à Allah, le Très-Haut, lui causera toujours des dommages physiques et mentaux, dans les deux mondes. Celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, n'atteindra pas un état mental et physique équilibré, égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Il ne connaîtra donc la paix de l'esprit ni dans ce monde ni dans l'au-delà,

même s'il connaît des moments de plaisir. Par conséquent, un musulman doit rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et éviter de compromettre sa foi pour sa propre santé mentale et physique. Chapitre 41 Fussilat, verset 30 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, les anges descendront sur eux en disant : « N'ayez pas peur et ne vous affligez pas, mais recevez la bonne nouvelle du Paradis qui vous a été promis. »

L'Islam pour tous

Un jour, un dirigeant non musulman très respecté de La Mecque conversait avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce dernier était impatient de le convaincre d'embrasser l'islam, car cela signifiait que toute sa tribu le suivrait. Au cours de leur conversation, un compagnon aveugle et pauvre, Abdullah Ibn Umm Maktum (qu'Allah l'agrée), interrompit involontairement leur conversation et demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de lui en apprendre davantage sur l'islam. Ne souhaitant pas interrompre sa conversation avec le dirigeant non musulman, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se détourna temporairement du pauvre Compagnon (qu'Allah l'agrée) et ne lui répondit pas, espérant qu'il comprendrait l'importance de la situation et reviendrait plus tard. C'est alors qu'Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 80 de l'Abasa, versets 1 à 10 :

Il [le Prophète (paix et bénédictions sur lui)] fronça les sourcils et se détourna . Car un aveugle vint à lui, [l'interrompant]. Mais qui vous ferait comprendre qu'il pourrait se purifier ? Ou qu'il se rappellerait, et que le souvenir lui serait utile ? Quant à celui qui se croit inutile, vous lui accordez votre attention. Et vous n'êtes pas blâmable s'il ne se purifie pas. Mais quant à celui qui vient à vous en luttant [pour la science], tout en craignant [Allah], vous êtes détournés de lui.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 36, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans cet événement, Allah, le Très-Haut, enseigne à l'humanité que tous les êtres humains sont égaux face à l'appel à l'islam et après l'avoir accepté. Nul ne doit être prioritaire dans cet appel pour des raisons matérielles, comme le statut social, même avec une bonne intention. Allah, le Très-Haut, favorise les gens par l'appel à l'islam ; on ne lui rend pas service en écoutant ou en acceptant l'appel. Si quelqu'un souhaite rejeter l'islam, cela ne change rien à Allah, car il en subira les conséquences, tout comme celui qui écoute et accepte l'appel à l'islam en subira les conséquences.

De plus, l'événement principal dont il est question ici souligne l'importance de comprendre que la seule norme qui distingue les gens les uns des autres est celle établie par Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Plus on obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, plus on est supérieur. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tous les autres critères imposés par la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture, tels que le genre, l'origine ethnique, la richesse et le statut social, n'ont aucune valeur aux yeux de l'islam et doivent donc être ignorés. Il est important de noter que, l'intention étant cachée, nul ne doit revendiquer une supériorité, ni pour soi-même ni pour autrui. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Ne pas comprendre et agir selon cette norme unique conduit à la discrimination comme le racisme, qui est strictement interdit dans l'Islam.

douce et aimable

Un jour, lors d'une visite à La Mecque, Tufayl Bin Amr, un homme respecté et honoré de la tribu des Daws, les chefs non musulmans de la ville le mirent en garde contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et insistèrent pour qu'il ne l'écoute ni ne converse avec lui. Il se boucha même les oreilles pour éviter d'entendre ses paroles. Mais après l'avoir vu, il fit preuve de bon sens et en déduisit que si l'invitation du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était bonne, il l'accepterait, mais si elle était mauvaise, il la rejetterait purement et simplement. Après avoir écouté les enseignements de l'islam, il les accepta et retourna auprès de sa tribu, les exhortant à embrasser l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui conseilla de prêcher sa tribu avec douceur et bienveillance. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 48-49, de l'Imam Ibn Kathir.

Il convient tout d'abord de noter que Tufayl, qu'Allah l'agrée, a fait preuve de bon sens au lieu de suivre aveuglément les conseils d'autrui. Suivre aveuglément les autres a toujours été une cause majeure d'égarement, de péchés et de crimes, et est donc vivement critiqué par l'islam. En fait, même suivre aveuglément les enseignements de l'islam a été critiqué par l'islam, car Allah, le Très-Haut, attend des gens qu'ils étudient les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert, puis qu'ils acceptent et pratiquent l'islam sur la base de la connaissance et des preuves, au lieu d'imiter aveuglément les autres, comme sa famille. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtiment sévère.

Imiter aveuglément les autres en Islam conduit souvent à l'égarement, car cette personne ne reconnaît pas les écarts des enseignements du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Dans ce cas, elle croit agir selon les enseignements de l'Islam alors qu'elle suit en réalité des pratiques coutumières qui n'y sont pas liées. Celui qui persiste dans cette attitude s'égare sans même s'en rendre compte. En revanche, celui qui agit selon la connaissance de l'Islam au lieu d'imiter aveuglément les autres reconnaîtra facilement les pratiques non enracinées dans l'Islam et les évitera. Par conséquent, il adhérera aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qui lui apportera la paix intérieure.

Il est donc essentiel que chacun évite d'imiter aveuglément les autres, tant sur le plan matériel que religieux. Il doit plutôt aborder chaque situation avec ouverture d'esprit et évaluer les preuves et les connaissances avant de prendre une décision logique. Cette approche

permettra d'être bien guidé face à chaque problème matériel ou religieux rencontré.

L'événement principal évoqué souligne également l'importance de propager l'islam avec douceur et bienveillance. La beauté de l'islam réside dans la douceur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a recommandé dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 3689. Le Saint Coran mentionne même que les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, accompagnaient constamment et avec amour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en raison de sa douceur et de sa nature douce. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, [ô Muhammad], tu as été indulgent envers eux. Et si tu avais été grossier [en paroles] et dur de cœur, ils se seraient dispersés autour de toi... »

paix et à la volonté du Saint Prophète Muhammad , que les bénédictions soient sur lui, leur tempérament doux a fait fondre leurs cœurs durs et ils ont ainsi adopté Cette qualité leur a permis de devenir des phares pour guider le reste de l'humanité . Voilà pourquoi le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions soient sur lui, averti dans un Hadith On trouve dans le Sunan d'Abou Dawud, numéro 4809, que celui qui est privé de douceur est privé de bien. Chapitre 3, Ali Imran, verset 103 :

« ... Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque vous étiez ennemis, qu'Il a rapproché vos cœurs et que vous êtes devenus, par Sa faveur, frères... »

Ceci est un message clair adressé à ceux qui souhaitent propager l'islam. Ils doivent adopter un état d'esprit constructif et bienveillant plutôt qu'un état d'esprit destructeur et brutal . Ils doivent unir les peuples et s'efforcer d'en faire bénéficier les autres plutôt que de propager. controverse au sein de la société. Un bon exemple de ce Cela se reflète dans l'attitude de chacun envers ses enfants. Les parents qui ont fait preuve de douceur envers leurs enfants ont eu un impact positif plus important sur eux que ceux qui les ont adoptés. Un tempérament dur. Certains éloignent souvent les gens de l'islam par leur attitude dure, ce qui remet complètement en cause les traditions. du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, un jour, un Bédouin sans instruction a uriné dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) . Lorsque les Compagnons Allah soit satisfait d'eux tous, et voulut le punir. le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions d'Allah soient sur lui, les leur interdit et leur expliqua avec douceur les règles de bienséance à respecter dans une mosquée. Cet incident est mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 529. Cette approche douce eut un effet positif sur l'homme.

Cette caractéristique importante est également mentionné à de nombreux endroits du Saint Coran. Par exemple, bien que Pharaon se soit proclamé le Seigneur suprême, Pourtant, Allah , l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Moïse et au Saint Prophète Haroun , que la paix soit sur eux les deux, pour inviter Pharaon vers l'orientation en utilisant un langage doux et bienveillant. Chapitre 79 An Naziat, verset 24 :

« Et il dit : « Je suis votre seigneur le plus exalté. » »

et Chapitre 20 Taha, versets 43-44 :

« Allez tous deux vers Pharaon. Il a certes transgressé. Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

Enfants Et même les animaux comprennent le langage de la douceur. Comment un adulte pourrait-il ne pas être bien guidé s'il adopte cette caractéristique en l'invitant à l'islam et au bien ? C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et que les bénédictions soient sur lui, a été conseillé une fois dans un Hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6601 , qu'Allah , le Exalté, il est bon et doux selon son infinie dignité et aime que la création agisse avec douceur les uns envers les autres. Malheureusement, beaucoup de ceux qui propagent cette nouvelle Les musulmans ont adopté la croyance erronée selon laquelle la douceur est un signe de faiblesse. Ce n'est qu'un stratagème du Diable, qui cherche à éloigner l'humanité de l'islam .

Famine à La Mecque

Lorsque la violence des non-musulmans de La Mecque s'intensifia contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, Allah, le Très-Haut, soumit La Mecque à une grave famine. La famine était si grave que les non-musulmans furent contraints de se nourrir de charogne, de cuir et d'os. Certains dirigeants non-musulmans de La Mecque vinrent trouver le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), affirmant qu'il considérait sa mission comme une miséricorde pour l'humanité et qu'il devait donc prier pour que cette famine leur soit épargnée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pria en ce sens, et La Mecque fut bénie par des pluies abondantes, ce qui supprima les effets de la famine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 59-60.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 23 Al Mu'minun, verset 76 :

« Et Nous les avons saisis d'un châtiment [en guise d'avertissement], mais ils ne se soumettaient pas à leur Seigneur et ne l'invoquaient pas humblement. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 23:76, page 114.

L'islam est une mission de miséricorde, car il vise à aider les gens à surmonter l'épreuve de la vie présente. Cette épreuve consiste à savoir si l'on utilise correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Celui qui se comporte correctement obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes. Utiliser correctement les bienfaits accordés conduit à un état mental et physique équilibré et garantit une vie bienveillante, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Allah, le Très-Haut, sait toute chose et seul peut fournir le code de conduite parfait qui permet de surmonter l'épreuve de la vie et d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cette connaissance a été accordée par miséricorde à l'humanité à travers le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, il est important de comprendre que même avertir les gens de l'Enfer et les soumettre à un châtiment ici-bas sont des actes de miséricorde de la part d'Allah, l'Exalté. Avertir les gens de l'Enfer peut être effrayant, mais cela leur permet de se préparer adéquatement pour éviter d'y entrer. Si Allah, l'Exalté, n'avait pas averti les gens de l'Enfer, par crainte de les effrayer, la grande majorité des gens iraient en Enfer le Jour du Jugement, car ils ne prendraient pas les mesures nécessaires pour y éviter d'y entrer, par ignorance et en minimisant la sévérité de l'Enfer. Ses avertissements empêcheront quiconque y prête attention d'y entrer et constituent donc un acte de miséricorde de Sa part. De plus, lorsqu'on est puni pour ses péchés ici-bas, cela nous encourage à nous repentir sincèrement et à nous réformer avant le Jour du Jugement, où aucun repentir ne sera accepté. Si une personne n'avait rencontré aucun problème ici-bas, elle persisterait dans sa désobéissance jusqu'à son entrée en Enfer. Par conséquent, un châtiment ici-bas qui ne détruit pas une personne est également une miséricorde d'Allah, l'Exalté. Chapitre 32 Comme Sajdah, verset 21 :

« Et Nous leur ferons certes goûter le châtement le plus proche, sans compter le plus grand châtement, celui où peut-être ils reviendront. »

D'une manière générale, il est important pour un musulman de comprendre une vérité fondamentale : rien dans la création n'arrive sans une sage raison, même si les gens n'observent pas immédiatement cette sagesse. Un musulman doit considérer tout ce qui se passe, qu'il s'agisse de moments faciles ou difficiles, comme un message dans une bouteille. Il ne doit pas se laisser obséder par l'évaluation et l'examen de la bouteille, car elle n'est qu'un messenger délivrant un message important. Cela se produit lorsque les musulmans se réjouissent des bonnes choses qui se produisent, négligeant ainsi le message qu'elles contiennent. Ou bien, ils s'attristent face aux difficultés, devenant trop distraits pour comprendre le message qu'elles contiennent. Ils doivent plutôt se concentrer sur l'application des conseils du Saint Coran et aborder chaque situation avec pondération. Chapitre 57 Al Hadid, verset 23 :

« Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé, et que vous ne vous réjouissiez pas [avec orgueil] de ce qu'il vous a donné... »

Ce verset n'interdit pas d'être heureux ou triste dans différentes situations, car cela fait partie de la nature humaine. Il recommande cependant une approche équilibrée, évitant les émotions extrêmes, comme l'exultation, synonyme de bonheur excessif, ou le chagrin, synonyme de tristesse excessive. Cette approche équilibrée permettra de se concentrer sur le message le plus important contenu dans la bouteille, c'est-à-dire dans la situation, qu'elle soit facile ou difficile. En évaluant, en comprenant et en mettant en pratique ce message caché, le musulman peut améliorer sa

vie matérielle et religieuse. Parfois, ce message sera un signal d'alarme pour revenir à Allah, le Très-Haut, avant la fin de son temps. Parfois, ce sera un moyen d'élever son rang. D'autres fois, un moyen d'effacer ses péchés, et parfois un rappel à ne pas s'attacher au monde matériel et à ce qu'il contient. Sans cette évaluation, on ne fera que traverser les événements sans améliorer sa vie matérielle ou religieuse.

La meilleure entreprise

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souhaitait toujours que les gens embrassent l'islam pour leur propre bien. Il souhaitait particulièrement que les dirigeants non musulmans le fassent, sachant que leurs fidèles accepteraient plus facilement l'islam si cela se produisait. Lorsque les non musulmans de La Mecque, considérés comme des nobles, désiraient discuter de l'islam avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils lui demandaient d'ordonner à ses Compagnons pauvres, qu'Allah les agrée, de s'éloigner de leurs réunions, car ils ne souhaitaient pas s'asseoir en leur compagnie. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) réfléchit à cela, uniquement par désir de les voir embrasser l'islam, les versets suivants et d'autres similaires furent révélés : chapitre 6 Al An'am, versets 52-54 :

« Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa face [c'est-à-dire Sa grâce]. Ils ne vous incombent pas, et vous ne leur incomberez pas. Si vous les renvoyiez, vous seriez du nombre des injustes. C'est ainsi que Nous avons éprouvé les uns par les autres, afin qu'ils [c'est-à-dire les mécréants] disent : « Est-ce ceux-là qu'Allah a favorisés parmi nous ? » Allah n'est-Il pas le plus savant des reconnaissants ? Et lorsque ceux qui croient en Nos versets viennent à vous, dites : « Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur s'est assigné une miséricorde : quiconque d'entre vous commet un péché par ignorance, puis se repent et se corrige, certes, Il est Pardonneur et Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage d'Imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul, 6:52, page 76.

Cet événement démontre que l'islam est une religion universelle et que, par conséquent, les barrières matérielles, telles que le genre, l'origine ethnique, la richesse et le statut social, qui séparent les individus, n'ont aucune valeur et ne doivent jamais être considérées comme importantes par les musulmans. Il est préférable de traiter chacun conformément aux enseignements de l'islam. Même si certaines personnes, comme ses parents, ont davantage droit à la bienveillance, il est néanmoins nécessaire de traiter chacun avec respect et bienveillance. En effet, nul ne peut être un véritable musulman ou croyant tant qu'il ne s'abstient pas de toute violence verbale et physique envers autrui et ses biens. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. De plus, il ne faut jamais se croire supérieur aux autres en raison de ses biens matériels, car cette attitude ne ferait que l'empêcher de traiter les autres conformément aux enseignements de l'islam. Nul n'a le droit de se croire supérieur aux autres, car chaque bienfait matériel qu'il possède a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. Ils n'ont donc aucun droit de s'enorgueillir de ce qui appartient à autrui. La supériorité réside uniquement dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Puisque l'intention et la plupart des actes sont cachés, nul ne doit se croire supérieur aux autres ni prétendre qu'ils le sont. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Rejeter la vérité

Les non-musulmans de La Mecque souhaitaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur montre un miracle, autre que le Saint Coran, afin de confirmer sa déclaration. Il leur montra la division de la Lune. Malgré ce signe évident, ils prétendirent simplement qu'il les avait trompés. C'est à cette époque que furent révélés les versets 1 à 3 du chapitre 54 d'Al Qamar :

« L'Heure est proche, et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un signe [un miracle], ils se détournent et disent : « Magie passagère. » Et ils ont nié et suivi leurs passions. Mais à chaque affaire son terme. »

Cela a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 2, Pages 77-78 de l'Imam Ibn Kathir et un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3637, discute également de cet événement.

Le Saint Coran enseigne à l'humanité que certaines personnes sont tellement noyées dans le monde matériel qu'aucun conseil ne peut pénétrer leurs cœurs voilés. Le Saint Coran décrit comment ces personnes possèdent un cœur plus dur que la pierre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« Ensuite, vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs... »

À ce stade, ceux qui souhaitent propager l'islam devraient s'éloigner de ce type de personnes et se concentrer sur les autres . Il est important de noter que , même dans ce cas, le musulman doit toujours faire preuve de bonté envers les pécheurs, car ils peuvent se repentir à tout moment. Chapitre 25, Al Furqan, verset 63:

« ... et lorsque les ignorants s'adressent à eux [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

De même, dans un autre verset du Saint Coran, Allah , le Exalté, conseille que lorsqu'une limite est atteinte, il est préférable de se séparer et de laisser les personnes têtues et égarées à leurs fausses croyances. Un jour viendra sans aucun doute où Allah , le Exalté, informera l'humanité qui était bien guidé et qui était perdu dans l'obscurité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 55 :

« Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Les musulmans ne devraient jamais se sentir déprimés et désorientés lorsque leurs bons conseils n'ont aucun effet sur les autres. Dans certains cas, ces personnes sont Noyés dans le péché à tel point que leur cœur se voile. Ce voile les empêche de recevoir les bons conseils qui les concernent. de manière positive. Un hadith a été trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4244 , explique comment un péché provoque une tache noire sur le cœur spirituel. Plus on pêche, plus le cœur spirituel est envahi par cette obscurité. Chapitre 83 Al Mutaaffifin, verset 14 :

« Non ! Au contraire, la tache a recouvert leurs cœurs de ce qu'ils avaient gagné. »

Ceci est similaire à un autre verset où Allah , le Exalté, déclare que leurs oreilles, leurs yeux et les coeurs ont été voilés de la vérité et ne peuvent donc pas être guidés vers la vérité . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 7 :

« Allah a scellé leurs cœurs et leur ouïe, et un voile a recouvert leur vision... »

La faute ne vient pas du message de l'islam, mais du cœur des égarés. Tout comme la faute vient des yeux d'un aveugle et non du soleil. Malheureusement, cet entêtement est devenu un problème généralisé. Au sein de la société. Certaines de ces personnes croient en l'islam, mais ont fermé leur cœur et leur esprit aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). et que les bénédictions soient sur lui. Ils refusent d'accepter tout bon conseil qui leur serait bénéfique dans les deux mondes.

Ceux qui choisissent de propager l'islam doivent comprendre qu'il existe deux types d'états d'esprit. Le premier consiste à se forger une opinion sur une question, puis à rechercher et accepter uniquement les éléments qui soutiennent sa croyance. En revanche, la bonne attitude consiste à vivre avec un esprit ouvert en recherchant et en acceptant des preuves solides sur différentes questions. La première mentalité ne peut que causer des problèmes, tant au niveau personnel qu'au niveau national. Malheureusement, c'est ainsi que certains aspects se dégradent. du travail médiatique. Ils prédéterminent les informations qu'ils souhaiteraient publier, trouvent des éléments de preuves faibles à l'appui et ensuite exagérer la situation pour que le monde entier la voie. Ceux qui propagent l'islam devraient éviter le premier groupe et plutôt s'attacher à inviter le second à la vérité.

Décès d'Abou Talib, oncle du Prophète Muhammad (PBUH)

Alors que l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Talib, était sur son lit de mort, ses proches non musulmans se sont réunis chez lui pour l'inciter à accepter un compromis. Or, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a souhaité et encouragé Abou Talib à embrasser l'islam, mais sa famille l'a constamment contesté jusqu'à sa mort, non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré qu'il continuerait à implorer le pardon pour lui jusqu'à ce qu'Allah, l'Exalté, le lui interdise. Allah, l'Exalté, a alors révélé le verset 113 du chapitre 9 :

« Il n'appartient pas au Prophète et à ceux qui ont cru de demander pardon pour les polythéistes, fussent-ils des proches, après qu'il leur soit devenu évident qu'ils sont des gens de l'Enfer. »

Et chapitre 28 Al Qasas, verset 56 :

« Vous ne guidez pas qui vous voulez, mais Allah guide qui Il veut. Et Il connaît le mieux les bien guidés. »

Cela a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 2, Pages 83-84 de l'Imam Ibn Kathir et un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4772, discute également de cet événement.

Bien qu'Abou Talib soit mort non musulman, ses efforts pour protéger le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'ont pas été vains. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a confirmé un jour qu'à cause de lui, Abou Talib résiderait dans la partie superficielle de l'Enfer plutôt que dans ses profondeurs, conséquence de sa mécréance en Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 510.

Cet événement souligne l'importance de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, n'impose ni la bonne direction ni l'égarement à quiconque, car cela irait à l'encontre du but de la vie en ce monde. Allah, le Très-Haut, présente la vérité sur la base de preuves évidentes, puis laisse les gens faire leur propre choix. Par conséquent, si l'on désire la bonne direction, il faut étudier la science islamique avec ouverture d'esprit et s'y soumettre en s'appuyant sur des preuves évidentes. Cette soumission implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Par conséquent, nul ne parviendra à la bonne direction sans cet effort pratique, car Allah, le Très-Haut, n'impose pas la bonne direction aux gens.

De plus, on ne peut imposer la bonne voie à autrui, notamment à ses proches. Le rôle du musulman est de faire comprendre les enseignements de l'islam aux autres afin qu'ils l'acceptent et agissent conformément à l'islam, en se fondant sur des preuves et non sur une imitation aveugle. Ainsi, chacun est libre de choisir sa propre voie, et le musulman qui lui a correctement expliqué les enseignements de l'islam sera exempt de tout reproche et il ne sera pas tenu responsable des choix d'autrui. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Par conséquent, un musulman doit se concentrer sur son devoir et ses responsabilités et ne pas s'inquiéter des choses dont il ne sera pas tenu responsable, comme les choix de vie des autres après avoir rempli son devoir envers eux.

Décès de Khadija (RA) - Épouse du Prophète Muhammad (PBUH)

Durant ces années difficiles, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) perdit son épouse bien-aimée, Khadija (qu'Allah l'agrée). Elle avait été sa conseillère de confiance dans tous ses problèmes et il recherchait toujours son réconfort auprès d'elle. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 2, page 81).

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour fait son éloge en se souvenant d'elle des années plus tard. Il a dit qu'elle avait cru en lui alors que personne d'autre ne l'avait fait. Elle avait embrassé l'islam alors que les gens ne croyaient pas en lui. Et elle l'avait aidé et réconforté par sa personne et ses biens alors que personne d'autre ne pouvait lui prêter main-forte. Ceci est évoqué dans un hadith du Musnad Ahmad, 6/118.

Il existe d'innombrables exemples de personnes ayant incité un ami à prendre le mauvais chemin, ce qui lui a causé de graves problèmes, comme la prison. Il ne faut pas seulement se méfier des personnes mal intentionnées, car elles influenceront négativement ses amis, comme le confirme un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4833. Un musulman doit également se méfier des personnes qui semblent lui témoigner un amour sincère, surtout celles qui ne possèdent pas le savoir véritable. En effet, celui qui ne possède pas le savoir véritable peut parfois conseiller ses proches à tort, croyant avoir accompli et démontré son amour pour son compagnon. Par exemple, une épouse peut conseiller à son mari, fatigué, d'accomplir sa prière obligatoire à la maison plutôt qu'à la

mosquée en congrégation. Même si, selon certains érudits, il est permis d'accomplir sa prière obligatoire à la maison , ce conseil ne fait que s'éloigner de l'une des plus grandes traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela ne fait que l'éloigner encore plus d'Allah, le Très-Haut. Cette épouse peut croire avoir agi avec amour, même si ce n'est pas le cas. C'est pourquoi l'acquisition de connaissances utiles est extrêmement importante et un devoir pour tout musulman, selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224. En effet, certaines choses peuvent paraître difficiles en apparence, mais elles recèlent de nombreux bienfaits. Et beaucoup peuvent paraître faciles, voire licites, mais elles ne font qu'éloigner d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, le musulman doit être prudent et rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, sans se laisser tromper par les conseils d'un proche. Il ne doit pas présumer que ces conseils lui seront bénéfiques simplement parce qu'ils viennent d'un compagnon bien-aimé.

Maintenir les liens anciens

Après le décès de Khadija, l'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a maintenu des liens avec sa famille et ses amis. Par exemple, il leur offrait souvent de la nourriture et des cadeaux. Ceci est mentionné dans un hadith retrouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 3818.

Entretenir ainsi ses liens avec les autres ne demande pas beaucoup d'efforts. Un musulman doit être disponible pour aider les autres selon ses moyens, chaque fois que cela est nécessaire. Il doit également veiller sur ses proches pour s'assurer de leur bien-être, ce qui, à l'ère du numérique, est assez simple et direct.

De plus, les Compagnons du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur eux) constituaient le meilleur groupe jamais créé après les Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur eux). Le fait qu'ils aient observé physiquement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de son vivant est certainement un facteur. Mais quiconque connaît leur vie et leurs bonnes actions comprend que leur supériorité ne repose pas uniquement sur cet acte unique et grandiose.

L'une des principales raisons de leur supériorité est illustrée par un hadith impliquant le compagnon Abdullah Bin Umar, qu'Allah l'agrée, publié dans le Sahih Muslim, numéro 6515. Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, était un jour à cheval dans le désert lorsqu'il rencontra un Bédouin. Ibn Umar, qu'Allah

l'agrée, salua le Bédouin, plaça son turban sur sa tête et insista pour qu'il monte à bord. On dit à Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, que son salut était plus que suffisant, car le Bédouin aurait été ravi d'être salué par le grand compagnon du Saint Prophète Muhammad, qu'Allah l'agrée. Pourtant, Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, alla bien plus loin et témoigna un grand respect aux Bédouins. Ibn Omar, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il avait agi ainsi uniquement parce que le Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait un jour conseillé que l'une des meilleures façons d'honorer ses parents était de témoigner de l'amour et du respect à leurs proches. Ibn Omar, qu'Allah l'agrée, ajouta que le père du Bédouin était un ami de son père, le Commandeur des Croyants, Omar Bin Khataab, qu'Allah l'agrée.

Cet incident témoigne de la supériorité des Compagnons, qu'Allah les agrée. Ils se sont entièrement soumis aux enseignements de l'islam. Non seulement ils ont accompli les devoirs obligatoires et évité tout péché, mais ils ont aussi accompli tous les actes qui leur étaient recommandés, au plus haut degré. Leur soumission les a poussés à mettre de côté leurs propres désirs et à n'agir que pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ibn Omar, qu'Allah les agrée, aurait pu facilement ignorer le Bédouin, car aucun de ses actes n'était obligatoire. Pourtant, contrairement à de nombreux musulmans qui invoquent cette excuse, il s'est entièrement soumis aux enseignements de l'islam et a agi comme il l'a fait.

C'est le manque de soumission aux enseignements de l'islam qui a affaibli la foi des musulmans. Certains se contentent d'accomplir les devoirs obligatoires et se détournent des autres bonnes actions, comme l'aumône volontaire, qui contredisent leurs désirs en prétendant que ces actions ne sont pas obligatoires. Tous les musulmans aspirent à rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, dans l'au-delà. Mais comment cela est-il possible s'ils ne suivent pas leur voie ? Si un musulman suit une voie différente de la sienne, comment peut-il y parvenir ? Pour y parvenir, il

faut suivre leur voie. Mais cela n'est possible qu'en se soumettant pleinement aux enseignements de l'islam, comme ils l'ont fait, au lieu de choisir les actes qui correspondent à ses désirs.

Le Gardien

En une seule année, Khadija, l'épouse bien-aimée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et son oncle Abou Talib, moururent. Elle avait été sa conseillère de confiance dans tous ses problèmes et il cherchait toujours du réconfort auprès d'elle. La mort de son oncle, Abou Talib, signifiait qu'il perdait une source de soutien et de protection contre les non-musulmans de La Mecque. Les difficultés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'intensifièrent considérablement après leur mort. La violence physique des non-musulmans de La Mecque à son égard s'intensifia. Par exemple, ils lui versèrent un jour de la terre sur la tête. De retour chez lui, une de ses filles lava la terre en pleurant. Il lui dit de ne pas pleurer, car Allah, le Très-Haut, était son Protecteur. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 81.

À d'autres occasions, ses voisins, qui étaient aussi ses proches, lui jetaient des saletés alors qu'il était chez lui, allant même jusqu'à les mettre dans sa marmite. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne réagissait jamais de la même manière et préférait emporter les saletés hors de sa maison et les jeter. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 99.

Allah, le Très-Haut, était le Protecteur du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais il a été gravement blessé tout au long de sa vie. Cela montre que la protection d'Allah, le Très-Haut, n'est pas toujours évidente pour les gens et ne se manifeste pas toujours de la manière souhaitée. Allah, le Très-Haut, accorde sa protection à Ses serviteurs vertueux selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, même

si cette protection ne leur est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

De plus, Allah, le Très-Haut, se soucie davantage de protéger la foi du musulman que de le protéger des difficultés de ce monde, car la première est plus importante. Or, dans bien des cas, se protéger des difficultés de ce monde ne lui sera d'aucune utilité, car ces difficultés sont pour lui l'occasion d'obtenir d'innombrables récompenses. Il est donc essentiel d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, afin d'obtenir Sa protection dans les deux mondes, et d'accepter la manière dont Il le protège, même si cela ne lui paraît pas évident. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Quelle que soit la difficulté à laquelle on est confronté, tant qu'on obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, on obtiendra la paix de l'esprit et le succès ultime dans les deux mondes.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'éviter de nuire à son prochain, car cela contredit l'attitude

du musulman. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6014, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé de traiter ses voisins avec bienveillance, à tel point qu'il pensait qu'un voisin deviendrait l'héritier de son voisin musulman.

Malheureusement, ce devoir est souvent négligé, alors que la bienveillance envers son prochain est un aspect important de l'islam. Il est important de noter qu'en islam, le voisin d'une personne comprend toute personne vivant dans un rayon de quarante maisons autour du domicile d'un musulman. Ceci est confirmé par l'imam Boukhari dans son livre « Adab Al Mufrad », numéro 109.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour lié la croyance en Allah, le Très-Haut, et au Jour du Jugement dernier à la bienveillance envers son prochain, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 174. Ce hadith suffit à lui seul à illustrer l'importance de bienveillance envers son prochain. Un hadith de l'Imam Bukhari, Adab Al Mufrad, numéro 119, prévient qu'une femme qui accomplit ses devoirs obligatoires et accomplit de nombreuses adorations surérogatoires ira en Enfer pour avoir maltraité son prochain par ses paroles. Si tel est le cas pour celui qui porte atteinte à son prochain par ses paroles, peut-on imaginer la gravité de porter atteinte physiquement à son prochain ?

Un musulman doit faire preuve de patience face aux mauvais traitements infligés par son voisin. En fait, il doit le traiter avec bienveillance dans de tels cas. Rendre le bien pour le bien n'est pas difficile. Un bon voisin est celui qui rend le mal par le bien. Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié entre toi et lui deviendra comme un ami dévoué. »

Il est toutefois important de noter qu'il ne faut pas laisser ses voisins ou d'autres personnes franchir les limites et qu'il faut se défendre lorsque cela est approprié. L'indifférence et le pardon s'appliquent aux situations mineures qui ne risquent pas de nuire à l'avenir et qui ne se reproduiront pas entre les personnes concernées.

Un musulman doit respecter l'espace privé de son voisin, tout en le saluant et en lui proposant son aide sans être trop intrusif. Il doit être soutenu par tous les moyens à sa disposition, comme un soutien financier ou affectif.

Un musulman doit dissimuler les défauts de son prochain tant qu'ils n'en subiront aucune conséquence négative. Celui qui dissimule les défauts des autres verra ses défauts dissimulés par Allah, le Très-Haut. Et celui qui expose les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, les exposera et les déshonorera publiquement. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4880.

Pour conclure, il faut traiter son voisin de la manière dont on souhaite que son voisin nous traite, ce qui implique de faire preuve de gentillesse et de respect.

Visite de Taïf

Conversations privées

À la mort de l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Abou Talib, il perdit une source de soutien et de protection contre les non-musulmans de La Mecque. Il décida donc de se rendre dans la ville voisine de Taïf afin d'appeler ses habitants à l'islam et de solliciter leur aide contre les non-musulmans de La Mecque. Lorsqu'il rencontra les dirigeants de Taïf, ils l'insultèrent et le ridiculisèrent. En quittant Taïf, il leur demanda de garder le secret sur leur rencontre et leur conversation, sachant que les non-musulmans de La Mecque ne feraient qu'intensifier leurs violences à son égard s'ils l'apprenaient. Mais les dirigeants de Taïf refusèrent même cet acte de décence élémentaire. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, pages 99-100.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1959, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué que les conversations privées sont une confiance qui doit être protégée.

Malheureusement, nombreux sont ceux qui ont la mauvaise habitude de divulguer les conversations privées. C'est un comportement extrêmement néfaste, car cela contredit l'attitude d'un véritable musulman. Nombreux sont ceux qui le font avec leurs proches, croyant que c'est acceptable, alors que ce n'est clairement pas le cas. Un musulman doit toujours garder secrets les propos tenus lors d'une conversation, sauf s'il est

absolument certain que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ces informations soient divulguées à un tiers. Si tel était le cas, cela le trahirait et contredirait sa sincérité. La sincérité est prescrite dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4204. Il est important de noter que même si une personne estime que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ses conversations soient divulguées à d'autres, il est néanmoins plus prudent et préférable de s'abstenir de les partager avec un tiers.

Il est important de suivre les hadiths principaux, car ils préviennent les péchés, tels que la médisance et les commérages, et empêchent le développement de sentiments négatifs entre les personnes. Cela se produit souvent lorsque des conversations divulguées à un tiers entraînent des erreurs d'interprétation et des malentendus, ce qui ne fait que fragiliser et briser les relations. Si l'on réfléchit honnêtement à sa vie, on se rendra compte que la plupart des sentiments négatifs envers les personnes envers lesquelles on a éprouvé des sentiments négatifs sont dus à ce qu'on lui a dit à leur sujet, et non à ce qu'on a vu directement d'elles. La divulgation de conversations privées nuit à l'unité entre les personnes, en particulier entre les membres d'une même famille. Or, l'unité est prescrite dans de nombreux enseignements de l'islam, comme le hadith du Sahih Bukhari, numéro 6065, chapitre 4, An Nisa, verset 58 :

« Certes, Allah vous ordonne de rendre les dépôts à qui ils sont dus... »

Il faut traiter les paroles des autres de la même manière que l'on souhaite que les autres traitent ses conversations.

Accepter le décret divin

Alors que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quittait Taïf après avoir été rejeté par ses dirigeants, ceux-ci incitèrent une foule à l'insulter, à l'injurier et à le chasser de leur ville. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) chercha refuge dans un jardin pour échapper à la foule. Il prononça alors l'invocation suivante : « Ô Allah, je me plains à Toi de ma faiblesse et de mon incompetence face aux gens. Ô Toi le Plus Miséricordieux, Toi qui es le Seigneur des opprimés, Toi qui es mon Seigneur, à qui me confierais-Tu ? À ceux qui m'accueillent au loin avec mécontentement ou à un ennemi à qui Tu me confies ? Tant que Tu n'es pas en colère contre moi, cela m'est égal, mais je préfère Tes faveurs. Je me réfugie auprès de la lumière de Ton visage qui éclaire les ténèbres, répare les maux de ce monde et de l'au-delà, veillant à ce que Ta colère et Ton mécontentement ne s'abattent pas sur moi. Puisses-Tu être satisfait et satisfait ; toute puissance et toute force viennent de Toi. » Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 99-100, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 7500), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que toute situation soit bénie pour le croyant. La seule condition est de réagir à chaque situation rencontrée en obéissant à Allah, le Très-Haut, en faisant preuve de patience dans les difficultés et de gratitude dans les moments de facilité.

La vie comporte deux aspects. Le premier concerne les situations que chacun traverse, qu'il s'agisse de moments de facilité ou de difficultés. Le contrôle de la situation à laquelle il est confronté lui échappe. Allah, le Très-Haut, en a décidé ainsi et il est impossible d'y échapper. Par

conséquent, s'inquiéter des situations auxquelles on est confronté est absurde, car elles sont prédestinées et donc inévitables. Le second aspect concerne la réaction de chacun à chaque situation. Elle est sous son contrôle et c'est sur elle qu'il est jugé, par exemple, sa patience ou son impatience face à une situation difficile. Par conséquent, un musulman doit se concentrer sur son comportement et sa réaction dans chaque situation au lieu de s'angoisser, car cela est inévitable. Si un musulman souhaite réussir dans les deux mondes, il doit évaluer chaque situation et toujours agir dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par exemple, dans les moments de facilité, il doit utiliser les bénédictions dont il dispose, comme le prescrit l'islam, ce qui constitue une véritable gratitude envers Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Et dans les moments difficiles, ils doivent faire preuve de patience, sachant qu'Allah, l'Exalté, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils ne comprennent pas la sagesse qui sous-tend ces choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que, dans le hadith principal, la réussite en toute situation est attribuée au croyant et non au musulman. En effet, le croyant

possède une foi plus forte, ancrée dans la connaissance islamique. Grâce à cette foi plus forte, il adhère plus strictement à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique patience dans les difficultés et gratitude dans les moments de facilité. En revanche, le musulman est celui qui a accepté l'islam, mais dont la foi est faible, due à son ignorance de la connaissance islamique, peut ne pas réagir aux différentes situations avec l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Il est donc vital d'acquérir la connaissance islamique et d'agir en conséquence afin d'atteindre le rang de croyant et de maintenir ainsi son obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances.

Positivité

Lorsque les habitants de Taïf furent incités à chasser le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de leur ville par leurs chefs, il chercha refuge dans un jardin. Ce jardin appartenait à deux frères, Utba et Shayba, témoins de la scène et éprouvant de la compassion pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ils envoyèrent alors leur serviteur, Addas (qu'Allah l'agrée), lui apporter un plateau de raisins. Addas (qu'Allah l'agrée) était chrétien, mais après avoir vu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) réciter le nom d'Allah, l'Exalté, avant de manger et après une brève conversation avec lui, il embrassa l'islam, le reconnaissant grâce aux signes décrits dans les enseignements divins de la Bible. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 2, pages 99-101.

Il convient tout d'abord de noter que si les non-musulmans ont fait preuve de compassion envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les musulmans ont davantage le droit de faire preuve de compassion envers les autres. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith paru dans *Jami At Tirmidhi*, numéro 1922, que quiconque ne fait pas preuve de miséricorde envers autrui ne bénéficiera pas de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cette miséricorde se manifeste au mieux en traitant les autres comme on souhaite soi-même être traité par les autres. Cela inclut l'aide sincère apportée aux autres selon ses moyens, notamment par un soutien financier, émotionnel et physique. Tant que l'on se comporte ainsi pour plaire à Allah, le Très-Haut, on recevra son soutien, sa miséricorde et ses bénédictions dans les deux mondes.

De plus, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas réussi à obtenir le soutien des habitants de Taïf, au moins une personne a embrassé l'islam. Ceci souligne l'importance d'envisager les choses et les situations avec un état d'esprit positif.

Il est important pour les musulmans d'adopter un état d'esprit positif, car c'est un outil précieux pour surmonter les difficultés et rester obéissants à Allah, le Très-Haut. Face à une difficulté, il est essentiel de comprendre que celle-ci aurait pu être bien pire. S'il s'agissait d'un problème matériel, il est essentiel d'être reconnaissant qu'il ne s'agisse pas d'une affliction affectant sa foi. Au lieu de s'attarder sur la tristesse immédiate qui accompagne la difficulté, il est préférable de se concentrer sur la fin et la récompense qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd quelques bénédictions, il est important de se rappeler les innombrables bénédictions qu'elle possède encore. Face à chaque difficulté, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui rappelle aux musulmans que les difficultés et les épreuves recèlent de nombreuses sagesses cachées, qu'ils n'ont pas observées. Par conséquent, la situation à laquelle ils font face est meilleure que celle qu'ils désiraient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, un musulman devrait réfléchir à ces faits et à d'autres afin d'adopter un état d'esprit positif, élément clé pour affronter les difficultés et recevoir d'innombrables bénédictions dans les deux mondes. Rappelez-vous que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

Pardon et négligence

Lorsque les habitants de Taïf furent incités à chasser le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de leur ville par leurs chefs, celui-ci chercha refuge dans un jardin. Allah, le Très-Haut, envoya l'Ange des montagnes au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui proposa d'écraser la ville entre deux montagnes. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclina l'offre, déclarant plutôt espérer que la ville accepterait un jour l'islam et n'adorerait plus qu'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3231.

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit problème qui nous a contrariés. Apprendre à ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même pardonner aux autres ne signifie pas qu'il

faillie leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

Face à la réalité

Après son retour de Taïf, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dut se rendre à La Mecque sous la protection d'un noble non musulman, Mut'im Ibn Adi, car les dirigeants non musulmans de La Mecque étaient furieux de sa tentative de convertir les habitants de Taïf. Des années plus tard, après sa victoire à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara que si Mut'im Ibn Adi était vivant et avait intercédé pour les prisonniers de guerre non musulmans, il les aurait tous libérés gratuitement. Ce point est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4024, et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 534.

Il convient tout d'abord de noter que, même si l'adhésion des habitants de Taïf à l'islam pouvait sembler faciliter la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), elle n'aurait été meilleure ni pour lui ni pour l'islam. Il est essentiel de comprendre que, la connaissance et la prévoyance des gens étant extrêmement limitées, ce qui leur semble le plus facile peut ne pas être le meilleur. Or, Allah, le Très-Haut, choisit le meilleur pour les gens selon Son infinie connaissance, Sa sagesse et Sa prévoyance, ce qui souvent ne correspond pas à la solution la plus facile. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut donc accepter le choix d'Allah, le Très-Haut, sachant qu'il est le meilleur pour soi, même si l'on néglige les sagesse qui sous-tendent son choix et si ce choix n'est pas le plus facile. Il faut plutôt demeurer ferme dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cette attitude mènera à la paix de l'esprit, même face aux difficultés de la vie.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance de faire preuve de gratitude envers les autres. Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque n'est pas reconnaissant envers les autres ne peut être reconnaissant envers Allah, l'Exalté.

Même s'il ne fait aucun doute que la source de toutes les bénédictions n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, la gratitude envers les autres est un aspect important de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, utilise parfois une personne pour aider les autres, comme ses parents. Puisque ce moyen a été créé et utilisé par Allah, le Très-Haut, leur être reconnaissant revient à lui témoigner sa gratitude. Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bonté et toujours témoigner leur reconnaissance pour toute aide ou tout soutien qu'ils reçoivent, quelle que soit son importance. Ils doivent témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant la bénédiction conformément à Ses commandements, car Il en est la source, et ils doivent témoigner leur gratitude à la personne qui les a aidés, car ils sont le moyen créé et choisi par Allah, le Très-Haut. Un musulman doit témoigner sa gratitude verbalement aux autres et concrètement en réciproquant leur acte de bonté, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une invocation en leur faveur. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 216.

Celui qui ne montre pas de gratitude envers la manifestation extérieure de l'aide d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire une personne, sera moins susceptible de la montrer directement à Allah, l'Exalté.

Celui qui ne témoigne pas de gratitude aux autres ne peut témoigner une véritable gratitude à Allah, le Très-Haut, et ne recevra donc pas davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Si un musulman désire une augmentation de ses bénédictions, il doit accomplir les deux aspects de la gratitude, à savoir envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

Le voyage céleste

Le Tout-Puissant

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a effectué un voyage céleste miraculeux. Il a d'abord été emmené à la mosquée Aqsa à Jérusalem, puis aux sept cieux pendant une courte partie de la nuit. Chapitre 17 Al Isra, verset 1 :

« Gloire à Celui qui a emmené Son Serviteur [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui)] de nuit de la Mosquée d'al-Harâm à la Mosquée d'al-Aqsa, dont Nous avons béni les environs, pour lui montrer de Nos signes... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 61, de l'Imam Ibn Kathir.

La première chose à retenir est que les musulmans ne doivent jamais douter du pouvoir d'Allah, le Très-Haut, pour résoudre leurs problèmes et leur permettre de sortir des difficultés. Ce voyage céleste paraît impossible, pourtant il a eu lieu, car rien n'échappe à la puissance infinie d'Allah, le Très-Haut. La condition pour obtenir une issue à toutes les difficultés est une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique

l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdictions et la patience face au destin. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que la solution qu'Allah, le Très-Haut, accorde aux gens dépend de ce qui est le mieux pour eux, et non de leurs désirs et souhaits. Souvent, la sagesse derrière le choix d'Allah, le Très-Haut, n'est pas évidente. Dans ces cas, ils doivent rester fermes dans Son obéissance, tout en étant confiants qu'Il choisira la meilleure issue pour eux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En quête de certitude

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a effectué un voyage céleste miraculeux. Chapitre 17, Al Isra, verset 1 :

« Gloire à Celui qui a emmené Son Serviteur [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui)] de nuit de la Mosquée d'al-Harâm à la Mosquée d'al-Aqsa, dont Nous avons béni les environs, pour lui montrer de Nos signes... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 66-68, de l'Imam Ibn Kathir.

Comme l'indique le verset ci-dessus, l'une des principales raisons pour lesquelles le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a reçu le voyage céleste était de renforcer sa foi en étant témoin des signes d'Allah, l'Exalté.

Il est donc important pour les musulmans de s'efforcer d'obtenir la certitude de la foi.

Tous les musulmans ont foi en l'islam, mais la force de leur foi varie d'une personne à l'autre. Par exemple, celui qui suit les enseignements de l'islam parce que sa famille le lui a enseigné n'est pas le même que celui qui y croit par des preuves. Une personne qui a entendu parler d'une chose n'y croira pas de la même manière que celle qui en a été témoin.

Comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224, acquérir des connaissances utiles est un devoir pour tout musulman. C'est notamment le meilleur moyen pour un musulman de renforcer sa foi en l'islam. Il est important de s'y efforcer, car plus la foi est forte, plus grandes sont ses chances de rester sur le droit chemin, surtout face aux difficultés. De plus, la certitude de la foi est décrite comme l'une des meilleures choses que l'on puisse posséder dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3849. Cette connaissance doit être acquise en étudiant le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), auprès d'une source fiable.

Allah, le Très-Haut, n'a pas seulement énoncé une vérité dans le Saint Coran, mais l'a également prouvée par des exemples. Non seulement des exemples issus des nations passées, mais aussi des exemples vécus par chacun. Par exemple, dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, conseille d'aimer une chose même si elle lui cause des ennuis. De même, il peut arriver qu'une personne déteste une chose alors qu'elle recèle de nombreux bienfaits cachés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

L'histoire regorge d'exemples de cette vérité, comme le pacte de Hudaiba. Certains musulmans pensaient que ce pacte, conclu avec les non-musulmans de La Mecque, favoriserait totalement ces derniers. Pourtant, l'histoire montre clairement qu'il a favorisé l'islam et les musulmans. Cet événement est relaté dans les hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731 et 2732.

Si l'on réfléchit à sa propre vie, on trouvera de nombreux exemples de personnes ayant cru que quelque chose était bon alors que cela était en réalité mauvais pour elles, et vice versa. Ces exemples prouvent l'authenticité de ce verset et renforcent la foi.

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 79 An Naziat, verset 46 :

« Le Jour où ils le verront (le Jour du Jugement), ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans ce monde] qu'un après-midi ou une matinée. »

En feuilletant les pages de l'histoire, on constate clairement comment les grands empires sont apparus et disparus. Mais lorsqu'ils sont partis, ils ont disparu comme s'ils n'étaient restés qu'un instant sur Terre. Presque tous leurs signes se sont estompés, comme s'ils n'avaient jamais existé sur Terre. De même, en réfléchissant à sa propre vie, on réalise que, quel que soit son âge et la lenteur de certains jours, sa vie s'est écoulée en un éclair. Comprendre la véracité de ce verset renforce la foi et incite à se préparer pour l'au-delà avant la fin de son temps.

Le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) regorgent de tels exemples. Il est donc essentiel d'apprendre et d'appliquer ces enseignements divins afin d'acquérir la certitude de la foi. Celui qui y parviendra ne sera ébranlé par aucune difficulté et restera ferme sur le chemin qui mène aux portes du Paradis. Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »

Le rang le plus élevé

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a effectué un voyage céleste miraculeux. Chapitre 17, Al Isra, verset 1 :

« Gloire à Celui qui a emmené Son Serviteur [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui)] de nuit de la Mosquée d'al-Harâm à la Mosquée d'al-Aqsa, dont Nous avons béni les environs, pour lui montrer de Nos signes... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 61, de l'Imam Ibn Kathir.

Ce grand événement et le verset cité indiquent le rang le plus élevé qu'une personne puisse atteindre, à savoir celui de serviteur sincère d'Allah, l'Exalté. S'il existait un rang plus élevé, Allah, l'Exalté, aurait désigné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ceci est indiqué dans de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Muslim, numéro 851, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'est présenté comme le serviteur d'Allah, l'Exalté, avant de proclamer sa mission de Messenger. Ceci est une leçon claire pour tous les musulmans : s'ils aspirent au succès ultime et aux plus hauts rangs dans les deux mondes, ils doivent devenir de véritables serviteurs d'Allah, l'Exalté. Cela ne peut être atteint qu'en suivant les traces du plus grand serviteur d'Allah, l'Exalté, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur

lui). La servitude ne peut être atteinte autrement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Compagnie des Grands

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a entrepris un voyage céleste miraculeux. Il a été accueilli par de nombreux prophètes (paix et bénédictions sur eux) aux différents niveaux du Ciel. Par exemple, il a rencontré le Saint Prophète Adam (paix et bénédictions sur lui) au premier Ciel. Il a rencontré les Saints Prophètes Yahya et Jésus (paix sur eux) au deuxième Ciel. Il a rencontré le Saint Prophète Idris (paix sur lui) au quatrième Ciel. Il a rencontré le Saint Prophète Moïse (paix sur lui) au sixième Ciel et le Saint Prophète Ibrahim (paix sur lui) au septième Ciel. Ces événements sont rapportés dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 2, page 66.

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration

réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

La vie est un miroir

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a entrepris un voyage céleste miraculeux. Il a rencontré le Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédictions sur lui) et l'a observé adossé à la Maison d'Allah, l'Exalté, au septième Ciel, la Bayt Al Mamur. Cette Maison d'Allah, l'Exalté, se trouve juste au-dessus de Sa maison à La Mecque, la Kaaba. La Bayt Al Mamur est si sacrée que chaque jour, 70 000 anges y adorent Allah, l'Exalté, et en font le tour. Ils n'auront plus l'occasion de le faire avant le Jour du Jugement. Ceci est rapporté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 2, page 66.

Les Écritures divines regorgent d'exemples indiquant qu'une personne doit être traitée selon ses actes. Par exemple, dans un verset du Saint Coran, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il se souviendra de celui qui se souvient de Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152.

« Souviens-toi donc de moi ; je me souviendrai de toi. »

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 2 d'Al Baqarah, verset 40 :

« ...accomplis mon alliance [avec toi], et j'accomplirai ton alliance [de ma part]... »

Enfin, dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1924, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque fait preuve de miséricorde envers les autres recevra la miséricorde d'Allah, l'Exalté.

De même, cet incident montre comment le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) s'est vu accorder une station près de la maison d'Allah, l'Exalté, Bayt Al Mamur, située au septième ciel, alors qu'il s'efforçait de construire et d'établir la maison d'Allah, l'Exalté, à La Mecque, il y a des milliers d'années. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 127 :

« Et [rappelez] quand Abraham et Ismaël élevaient les fondations de la Maison, [disant] : « Notre Seigneur, accepte [ceci] de nous. En vérité, Tu es l'Audient, l'Omniscient. »

De plus, cette discussion est liée au chapitre 47 de Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ce verset signifie que si l'on soutient l'Islam, Allah, le Très-Haut, l'aidera dans les deux mondes. Il est étrange de constater combien d'individus désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans pour autant respecter la première partie de ce verset par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. L'excuse la plus répandue est le manque de temps pour accomplir les bonnes œuvres. Ils désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, mais ne prennent pas le temps de faire ce qui Lui plaît. Est-ce logique ? Ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs obligatoires et attendent ensuite l'aide d'Allah, le Très-Haut, en cas de besoin sont bien insensés. Et ceux qui accomplissent leurs devoirs obligatoires mais refusent de les dépasser constateront que l'aide qu'ils reçoivent est limitée. La façon dont on se comporte détermine la façon dont on est traité. Plus on consacre de temps et d'énergie à Allah, le Très-Haut, plus on reçoit de soutien. C'est aussi simple que cela.

Un musulman doit comprendre que la plupart des obligations, comme les cinq prières quotidiennes, ne prennent que peu de temps dans une journée. Un musulman ne peut s'attendre à consacrer à peine une heure par jour aux prières obligatoires, puis négliger Allah, le Très-Haut, le reste de la journée, tout en s'attendant à son soutien constant face aux difficultés. On n'apprécierait pas un ami qui le traiterait ainsi. Comment peut-on alors traiter Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, de la sorte ?

Certains consacrent du temps supplémentaire à plaire à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils rencontrent un problème matériel, puis Lui demandent de le résoudre comme s'ils Lui avaient rendu service en accomplissant de bonnes actions volontaires. Cette mentalité insensée est en contradiction flagrante avec le devoir de servir Allah, l'Exalté. Il est étonnant de constater que ce type de personnes trouve le temps de vaquer à toutes leurs autres activités de loisir, comme passer du temps avec sa famille et

ses amis, regarder la télévision et assister à des réceptions, sans pour autant trouver le temps de se consacrer à plaire à Allah, l'Exalté. Elles semblent incapables de trouver le temps de réciter et d'adopter les enseignements du Saint Coran. Elles ne semblent pas trouver le temps d'étudier et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes trouvent tant bien que mal de quoi se permettre des luxes superflus, sans pour autant en trouver à donner en charité volontaire.

Il est important de comprendre qu'un musulman sera traité selon son comportement. Autrement dit, si un musulman consacre du temps à satisfaire Allah, le Très-Haut, il trouvera le soutien nécessaire pour traverser les épreuves en toute sécurité. En revanche, s'il néglige ses obligations ou s'il se contente de les accomplir sans y consacrer du temps, il recevra une réponse similaire de sa part. En d'autres termes, plus on donne, plus on reçoit. Si l'on ne donne pas beaucoup, on ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour.

Aborder des questions plus importantes

Durant ses dernières années à La Mecque, avant son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a effectué un voyage céleste miraculeux. Les érudits débattent depuis des générations pour savoir si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a eu la chance d'observer physiquement Allah, l'Exalté, ou l'Ange Gabriel (paix sur lui), sous sa véritable forme durant son voyage céleste. Les deux camps ont présenté des preuves à l'appui de leurs thèses. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 2, pages 66-68).

Mais il est important de noter que les musulmans ne doivent jamais se lancer dans des disputes sur ce sujet ou d'autres sujets similaires au point de créer de l'inimitié entre eux. De plus, croire d'une manière ou d'une autre n'affectera pas leur foi et leur obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela ne sera pas non plus remis en question par Allah, le Très-Haut, sinon la nation musulmane en aurait été informée. Consacrer des heures interminables à débattre et à publier des livres sur ce sujet est donc absurde. Les musulmans devraient plutôt se concentrer sur les choses qui, une fois clarifiées, renforceront leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, à savoir l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et se concentrer sur les points qui seront remis en question le Jour du Jugement, comme le respect des droits des personnes. Malheureusement, les disputes et les débats sur ce type de questions ont détourné les musulmans de leur concentration sur des choses et des questions plus importantes et c'est l'une des raisons pour lesquelles la force générale de la nation musulmane a décliné au fil du temps.

Cette question est liée à un hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2518. Ce hadith recommande au musulman d'abandonner ce qui suscite le doute et d'agir conformément à ce qui ne suscite aucun doute. La grande majorité des musulmans connaissent les obligations et la plupart des interdits, comme la consommation d'alcool. Ces choses ne suscitent donc aucun doute chez les musulmans, qui doivent donc agir en conséquence, c'est-à-dire accomplir les obligations et s'abstenir des interdits.

Tout ce qui n'est pas obligatoire et suscite le doute dans la société doit donc être évité. Allah, le Très-Haut, ne se demandera pas pourquoi quelqu'un n'a pas accompli d'acte volontaire le Jour du Jugement. Au contraire, Il se demandera pourquoi il l'a accompli. Par conséquent, abandonner l'acte volontaire n'aura aucune conséquence dans l'au-delà, tandis qu'accomplir un acte volontaire entraînera une punition, une récompense ou un pardon. Il est important pour les musulmans de mettre en pratique ce hadith court mais extrêmement important, car il résoudra et évitera de nombreux problèmes et débats. C'est d'ailleurs le conseil donné dans un autre hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1205. Il recommande que le licite et l'illicite de l'islam soient clarifiés et que tout autre acte volontaire suscitant le doute soit abandonné. Cette attitude protégera la religion et l'honneur.

Les prières obligatoires

Un hadith, publié dans le Jami At Tirmidhi, numéro 213, évoque une étape spécifique du voyage céleste. C'est à ce moment-là que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) reçut les prières obligatoires. Le fait que ce soit le seul devoir obligatoire ainsi donné, tandis que les autres lui furent révélés alors qu'il était sur Terre, illustre l'importance de l'instauration des prières obligatoires. Ce hadith précise qu'initialement, cinquante prières obligatoires furent prescrites, puis progressivement réduites jusqu'à n'en rester que cinq. Si un musulman devait accomplir cinquante prières obligatoires chaque jour, cela l'empêcherait de faire quoi que ce soit d'autre. Cela illustre l'importance des prières obligatoires. Cela enseigne aux musulmans que leur vie doit s'articuler autour des prières obligatoires. Il faut donc structurer sa vie autour de ces prières et non ses devoirs religieux.

De plus, les prières obligatoires sont une indication de l'attachement à Allah, le Très-Haut, tout en se détachant du monde matériel. Un musulman qui prie n'a pas le droit de parler, de manger ou d'accomplir d'autres actes licites pendant la prière. Cela souligne l'importance de se connecter à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience dans ses activités quotidiennes. L'ordre initial d'accomplir cinquante prières obligatoires quotidiennes rappelle aux musulmans que cette obéissance et cette connexion à Allah, le Très-Haut, doivent être leur priorité absolue et que chaque chose doit être placée à sa juste place, conformément aux enseignements de l'islam. Tel est le véritable but de l'humanité. Son but n'est pas de rechercher les choses inutiles et vaines de ce monde matériel. Ce monde matériel est un pont qui nous relie à l'au-delà. Il n'est pas une demeure permanente. Les prières obligatoires et ce grand événement le rappellent aux musulmans. Ils doivent donc

s'efforcer de traverser ce pont conformément aux enseignements de l'Islam afin de pouvoir atteindre l'au-delà en toute sécurité.

D'une manière générale, l'accomplissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bienséances, notamment leur respect des horaires. L'accomplissement des prières obligatoires est souvent mentionné dans le Saint Coran, car il constitue la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont étalées, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Abu Bakkar (RA) - Le Champion de la Vérité

Après son retour de voyage céleste, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en informa les non-musulmans de La Mecque. Il leur fournit de nombreux détails prouvant la réalité de ce voyage. Par exemple, il fit une description détaillée de la mosquée Al-Aqsa, ce qui était impossible, car il n'y était jamais allé auparavant, ce que les non-musulmans savaient. Il décrivit en détail une caravane en route pour La Mecque et arriva exactement à l'heure annoncée. Il mentionna d'autres voyageurs rencontrés sur le chemin du retour et décrivit en détail leurs biens. Mais l'obstination des non-musulmans de La Mecque était telle qu'ils le rejetèrent, lui et cet événement. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 551-552.

Les non-musulmans de La Mecque tentèrent de convaincre les Compagnons, qu'Allah les agrée, de renoncer à l'islam, estimant ce voyage impossible. Mais Abou Bakr Siddique, qu'Allah les agrée, répondit simplement que croire en ce voyage était une mince affaire, car il croyait en des choses plus importantes que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui avait révélées, comme la révélation divine. C'est alors qu'il reçut le titre d'As Siddique, signifiant « le véridique ». Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 63.

Abou Bakr Siddique, qu'Allah soit satisfait de lui, a fait preuve d'une véritable sincérité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à tout moment et cette attitude doit être adoptée par tous les musulmans.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers lui. Cela inclut l'acquisition du savoir afin de mettre en pratique ses traditions. Ces traditions incluent celles liées à Allah, l'Exalté, sous forme d'adoration, et à sa noble nature bénie envers la création. Chapitre 68 Al Qalam, verset 4 :

« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »

Cela implique d'accepter ses commandements et ses interdictions en tout temps. Allah, le Très-Haut, en a fait un devoir. Chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

La sincérité implique de privilégier ses traditions aux actes d'autrui, car tous les chemins menant à Allah, l'Exalté, sont fermés, à l'exception du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Il faut aimer tous ceux qui l'ont soutenu durant sa vie et après sa mort, qu'ils soient de sa famille ou de ses compagnons, qu'Allah les agrée tous. Soutenir ceux qui suivent son chemin et enseignent ses traditions est un devoir pour quiconque désire lui être sincère. La sincérité implique également d'aimer ceux qui l'aiment et de rejeter ceux qui le critiquent, quelle que soit sa relation avec eux. Tout cela est résumé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 16. Il conseille qu'une personne ne peut avoir la vraie foi tant qu'elle n'aime pas Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus que toute la création. Cet amour doit se manifester par des actes et non par des paroles. Être sincère envers lui signifie le respecter, l'aimer et le suivre concrètement. Mais cela est impossible sans connaître sa vie et ses enseignements bénis. Comment respecter, aimer et suivre quelqu'un qu'on ne connaît même pas ? Celui qui prétend l'aimer et le respecter mais ne parvient pas à le suivre dans la pratique n'est pas sincère dans ses affirmations.

Prêcher l'Islam à différentes tribus

Douce persévérance

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est resté fidèle à sa mission et a invité tous ceux qu'il rencontrait à se convertir à l'islam. Il a visité de nombreuses tribus et clans afin de propager le message de l'islam. La grande majorité, aux débuts de l'islam, a rejeté son invitation. Il a notamment visité les tribus de Kinda, de Kalb, de Hanifa et bien d'autres. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 105.

Celui qui désire propager la parole de l'islam doit s'efforcer de rappeler fréquemment aux autres le bien. Les gens peuvent vite devenir inattentifs ; il est donc important de le leur rappeler régulièrement. Chapitre 28, Al Qasas, verset 51 :

« Et Nous leur avons transmis la parole [c'est-à-dire le Coran] afin qu'ils se rappellent. »

Tout comme les étudiants qui révisent leurs notes à plusieurs reprises afin de renforcer leurs connaissances dans leur esprit, il sera bénéfique d'être fréquemment rappelé de la véritable parole de l'islam. Il ne faut pas se contenter de prodiguer un bon conseil une seule fois, puis l'abandonner. Répéter de bonnes paroles est comme des gouttes d'eau qui, avec le

temps, pénètrent la plus solide des structures. C'est la tradition d'Allah , le Gloire et bénédiction à tous les saints prophètes , que la paix soit sur eux tous . Par exemple, Allah , le Exalté soit-Il, Il n'a eu besoin d'ordonner aux musulmans d'accomplir les prières obligatoires qu'une seule fois, mais Il l'a fait à de nombreuses reprises dans le Saint Coran.

Le Saint Prophète Noé (sur lui la paix) a consacré environ 950 ans à propager sans relâche la foi auprès de son peuple. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 14 :

« Et Nous avons certes envoyé Noé vers son peuple, et il demeura parmi eux mille ans moins cinquante ans... »

Le Saint Prophète Muhammad , paix Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, a profité de chaque instant pour propager la parole de l'islam et, même dans ses derniers instants, a conseillé aux Compagnons , qu'Allah les agrée tous, d'adhérer aux enseignements de l'islam. Ceci est rapporté dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2697. Il est donc important d'adopter cette attitude et de ne pas céder aux ruses du Diable en renonçant à prodiguer des conseils après quelques occasions. Le devoir du musulman qui invite les autres à l'islam est de le faire systématiquement, mais l'impact que cela aura sur le cœur des gens est indépendant de sa volonté.

Il est important de souligner qu'il existe une différence entre être régulier et harceler les autres. Un musulman ne doit pas constamment ordonner le bien aux autres, car cela peut devenir autoritaire et pénible. D'ailleurs,

le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'abstenait de donner trop de conférences, car il ne voulait pas que les Compagnons (qu'Allah les agrée tous) s'ennuient et se surchargent. C'est pourquoi le Compagnon, Abdullah Bin Masood (qu'Allah l'agrée), ne donnait des conférences que le jeudi, alors qu'on lui demandait d'en donner davantage. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 7127.

Une bonne intention

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) visita de nombreuses tribus et clans afin de propager le message de l'islam. Par exemple, les chefs tribaux de Kinda se demandèrent s'il les placerait à des postes d'autorité s'ils l'aidaient. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que le pouvoir appartient toujours à Allah, l'Exalté, et qu'Il le place où Il le veut. Autrement dit, il n'était pas en mesure de leur garantir des postes d'autorité s'ils l'aidaient. Après avoir entendu cette réponse, ils rejetèrent son appel à l'islam. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 2, page 106.

Nombreux sont ceux qui ont défendu une cause, qu'elle soit liée aux droits des femmes, aux droits humains, aux pauvres ou à d'autres causes. Pourtant, seul un faible pourcentage d'entre eux a eu un impact positif sur la société. La majorité n'a eu aucun impact positif et est passée au second plan dans l'histoire. L'une des raisons en est le manque de sincérité. Si l'on tourne les pages de l'histoire, on constate que ceux qui ont agi avec la bonne intention, c'est-à-dire pour le bien de la société, sans arrière-pensées, ont réussi, même s'ils n'étaient pas musulmans. Allah, le Très-Haut, aime le bien d'autrui et accorde donc la réussite à tous ceux qui s'y efforcent sincèrement.

Ceux qui n'ont pas eu d'impact positif sur la société manquaient de bonnes intentions, aspirant à autre chose, comme la célébrité. Dans la plupart des cas, leurs mauvaises intentions sont évidentes, leurs paroles et leurs actes se contredisant clairement. Par exemple, certains prétendent défendre les droits des femmes et participent allègrement à des campagnes publicitaires qui les présentent comme de simples ornements à admirer. Si leurs actions corroboraient leurs affirmations, ils

auraient plutôt enseigné aux agences de publicité que l'intelligence, la qualité de caractère et la force intérieure d'une femme doivent être mises en avant au monde entier à travers leurs campagnes publicitaires.

Nombre de ceux qui prétendent défendre différentes causes jouissent d'une influence politique et sociale considérable et possèdent une fortune considérable. Pourtant, leur influence positive sur la société est minime et de courte durée. En revanche, ceux qui n'ont peut-être pas exercé une telle influence ont changé l'attitude de millions de personnes par leur sincérité. Leur seul désir était d'aider la société ; ils ne cherchaient rien d'autre. Grâce à leur sincérité, leur influence positive et leur souvenir ont perduré longtemps après leur départ, tandis que ceux dont les intentions étaient corrompues ont été rapidement oubliés de leur vivant.

Ainsi, si l'on désire réussir dans le monde matériel, ou plus important encore dans la foi, il faut s'efforcer de corriger son intention. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, juge les gens en fonction de leur intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Compagnons égarés

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) visita de nombreuses tribus et clans afin de propager le message de l'islam. Lors des fêtes, il invitait tous les participants, mais aucun ne lui répondit positivement. Un homme nommé Maysara Bin Masruq, qu'Allah l'agrée, s'intéressa à ses enseignements et exhorta sa tribu à l'accepter et à le protéger. Mais sa tribu rejeta son conseil et, par conséquent, Maysara, qu'Allah l'agrée, suivit son peuple et refusa l'islam à cette époque. Sur le chemin du retour, il passa par Fadak et s'enquit auprès de certains savants parmi les gens du Livre au sujet du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ces savants lui expliquèrent les caractéristiques du dernier Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), qui correspondaient parfaitement à lui. Ces érudits conseillèrent à Maysara (qu'Allah l'agrée) d'embrasser l'islam, mais ajoutèrent qu'ils s'y opposeraient, car ils enviaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Maysara (qu'Allah l'agrée) réussit à convaincre certains membres de sa tribu de revenir au pèlerinage suivant pour rencontrer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et d'embrasser l'islam, mais leurs aînés les en empêchèrent. Des années plus tard, Maysara (qu'Allah l'agrée) rencontra le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lors du pèlerinage d'adieu, où il embrassa l'islam et loua Allah, le Très-Haut, de l'avoir sauvé de la mécréance. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 114-115.

Maysara, qu'Allah l'agrée, a tardé à se convertir à l'islam simplement parce qu'il suivait aveuglément les membres de sa tribu. Il est essentiel d'éviter de suivre aveuglément les autres, car cela conduit souvent à l'égarement. Il faut plutôt faire appel au bon sens et à l'intelligence qui nous ont été accordés afin d'être bien guidés, tant dans les affaires de ce monde que dans les affaires religieuses. Il faut évaluer chaque situation

en s'appuyant sur des preuves et des connaissances avant de prendre une décision. Celui qui se comporte ainsi a plus de chances d'être bien guidé. De plus, l'imitation aveugle est fortement critiquée par l'islam, car Allah, le Très-Haut, veut que les gens évaluent les preuves et les arguments clairs de l'islam, puis fassent un choix rationnel, basé sur le bon sens et la logique. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtiment sévère.

De plus, imiter aveuglément les autres en islam conduit souvent à l'égarement, car cette personne ne reconnaît pas les écarts des enseignements du Coran et des traditions du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Dans ce cas, elle croit agir selon les enseignements de l'islam alors qu'elle suit en réalité des pratiques coutumières qui n'y sont pas liées. Celui qui persiste dans cette attitude s'égare sans même s'en rendre compte. En revanche, celui qui agit selon la connaissance de l'islam au lieu d'imiter aveuglément les autres reconnaîtra facilement les pratiques non enracinées dans l'islam et les évitera. Par conséquent, il adhérera aux enseignements du Coran et aux

traditions du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui lui apportera la paix intérieure.

Les Secouristes (RA) de Médine acceptent l'Islam

Lors des fêtes, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) invitait tous les participants, mais aucun ne répondait favorablement à ses vœux. Cela dura jusqu'à ce qu'il rencontre les habitants de Médine, connue sous le nom de Yathrib avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'y émigre. Ils acceptèrent son message islamique et le soutinrent dans sa mission. Ils apprirent la révélation divine qui avait été révélée jusque-là et retournèrent à Médine, invitant leur peuple à l'islam. Finalement, plus aucune maison de Médine ne fut vide de musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 131.

De plus, les Médinois furent encouragés à embrasser l'islam grâce aux connaissances acquises auprès des gens du Livre qui vivaient à Médine. Ces connaissances comprenaient les concepts de prophétie, les Écritures divines et la prophétie du dernier Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui avait émigré dans leur pays à leur époque. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, pages 83-84.

L'un des premiers habitants de Médine à accepter l'Islam fut Abou Umama, qu'Allah soit satisfait de lui. Il a démontré sa fermeté par ses paroles : « Ô Messenger d'Allah, il y a un chemin vers chaque appel. Si certains chemins sont faciles, d'autres sont difficiles. Aujourd'hui, tu nous as appelés à quelque chose de nouveau et de difficile à accepter. Tu nous as appelés à abandonner notre religion et à te suivre dans ta foi. Ce n'est pas une tâche facile. Cependant, nous avons accepté ton appel. Tu nous as appelés à rompre tous les liens que nous entretenons avec nos proches et nos lointains (en te suivant à leur place). Ce n'est pas une tâche facile. Cependant, nous avons accepté ton appel. Tu nous as invités

à l'islam alors que nous sommes un groupe fort vivant dans un lieu puissant et puissant (où nos vies et nos biens sont en sécurité). Personne ne pourrait imaginer que notre chef serait quelqu'un d'extérieur à nous, rejeté par son peuple et abandonné par sa famille. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous l'avons acceptée. Ces choses semblent difficiles pour tous, sauf pour ceux dont Allah, Exalté soit-Il, a décidé le bien-être et qui en prévoient de bonnes conséquences. Nous avons accepté votre appel de nos paroles, de notre cœur et de nos mains, car nous avons cru en ce que vous nous avez dit et nous l'acceptons avec une conviction profondément ancrée en nous. Nous vous engageons envers vous en tout cela, et nous l'engageons également envers notre Seigneur et le vôtre. La main d'Allah, le Très-Haut, est au-dessus de la nôtre (approuvant cet engagement). Nous verserons notre sang pour protéger le vôtre et donnerons nos vies pour le vôtre. Nous vous protégerons comme nous protégeons nous-mêmes, nos enfants et nos épouses. Si nous tenons cet engagement, ce sera pour Allah, le Très-Haut. Trahir cet engagement, ce serait trahir Allah, le Très-Haut, au prix de faire de nous le peuple le plus misérable. Ô Messenger d'Allah , tout ce que nous vous avons dit est la vérité absolue et nous implorons l'assistance et le secours d'Allah, le Très-Haut. » Ceci est traité dans Hayatus Sahabah de l'Imam Muhammad Kandhlawi, Volume 1, pages 125-126.

Cet événement illustre l'importance de rester fidèle à l'islam après l'avoir accepté, en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en toute situation. Dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de professer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne

obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel. Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en

mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

Le premier serment des aidants (RA)

Durant la période du pèlerinage à La Mecque, qui avait lieu avant l'avènement de l'islam, malgré la corruption des bonnes pratiques, les Médinois, les Auxiliaires (qu'Allah les agrée), rendirent visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et lui prêtèrent serment. Ce serment consistait à ne rien associer à Allah, l'Exalté, à ne pas voler, à ne pas commettre de fornication, à ne pas tuer leurs enfants, à ne pas porter de fausses accusations et à ne pas désobéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en quoi que ce soit de bien. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 120.

La première partie de leur engagement était qu'ils n'associeraient rien à Allah, le Très-Haut.

La racine de cela est d'être sincère envers Allah, l'Exalté.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que l'Islam est la sincérité envers Allah, l'Exalté.

La sincérité envers Allah, le Très-Haut, implique l'accomplissement de tous les devoirs qu'Il nous a imposés, qu'il s'agisse de commandements

ou d'interdictions, uniquement pour Son agrément. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1, chacun sera jugé selon son intention. Ainsi, quiconque manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, accomplit de bonnes actions sans en tirer de récompense, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, selon un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui ont commis des actes insincères seront invités, le Jour du Jugement, à rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Chapitre 98 Al Bayyinah, verset 5.

« Et il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, en étant sincères envers Lui... »

Quiconque néglige ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, fait preuve d'un manque de sincérité. Il doit donc se repentir sincèrement et s'efforcer de les accomplir. Il est important de garder à l'esprit qu'Allah, le Très-Haut, ne charge jamais une personne de devoirs qu'elle ne peut accomplir ou assumer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Être sincère envers Allah, le Très-Haut, signifie toujours privilégier son plaisir à celui de soi-même et des autres. Un musulman doit toujours privilégier les actions qui visent Allah, le Très-Haut, avant tout. Il faut aimer autrui et rejeter ses péchés pour Allah, le Très-Haut, et non pour satisfaire ses propres désirs. Lorsqu'on aide autrui ou qu'on refuse de participer aux péchés, cela doit être pour Allah, le Très-Haut. Celui qui

adopte cette mentalité a perfectionné sa foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681.

Être sincère envers Allah, l'Exalté, c'est croire que Ses décrets et Ses choix sont les meilleurs pour les personnes concernées, même si la sagesse qui les sous-tend n'est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Se contenter des décrets qui satisfont ses désirs et s'irriter de ceux qui les contredisent est un manque flagrant de sincérité envers Allah, le Très-Haut. Celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en toute situation, est véritablement sincère.

La partie suivante de l'engagement était qu'ils ne voleraient pas.

D'une manière générale, l'usage de l'illicite constitue un péché majeur. Cela inclut l'utilisation de richesses illicites, l'usage d'objets illicites et la

consommation d'aliments illicites. Il est important de noter que les choses spécifiquement qualifiées d'illicites par l'islam, comme l'alcool, ne sont pas les seules illicites. En fait, même des choses licites peuvent devenir illicites si elles ont été obtenues grâce à des biens illicites. Par exemple, un aliment licite peut devenir illicite s'il est acheté avec des richesses illicites. Il est donc important pour les musulmans de veiller à ne consommer que des choses licites, car un seul élément illicite suffit à ruiner quelqu'un.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Muslim numéro 2346, que quiconque recourt à l'illicite verra toutes ses invocations rejetées. Si ses invocations sont rejetées par Allah, le Très-Haut, peut-on espérer que ses bonnes actions soient acceptées ? Ceci a d'ailleurs été répondu dans un autre hadith du Sahih Bukhari numéro 1410. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a clairement averti qu'Allah, le Très-Haut, n'accepte que le licite. Par conséquent, tout acte fondé sur l'illicite, comme accomplir le Saint Pèlerinage avec des biens illicites, sera rejeté.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3118, que ce type de personne serait envoyé en Enfer le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne consommez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux dirigeants, afin qu'ils vous aident à consommer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illégal]. »

De plus, le vol est contraire à la nature du croyant, car un véritable croyant protège son prochain et ses biens de toute atteinte verbale et physique. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il est important de se rappeler que justice sera faite au Jour du Jugement, même si l'on croit pouvoir échapper aux conséquences de ses actes ici-bas. Le malfaiteur sera contraint de transmettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, assumera les péchés de ses victimes. Cela pourrait le conduire en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce phénomène. Il est donc essentiel de veiller à respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres afin d'obtenir la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Le meilleur moyen de respecter les droits des autres est de traiter les autres comme on souhaite être traité.

La partie suivante de l'engagement était qu'ils ne commettraient pas de fornication.

Ceci est lié au chapitre 25 Al Furqan, verset 68 :

« ...et ne commettez pas de relations sexuelles illicites. Quiconque le fait sera puni. »

Les véritables serviteurs d'Allah, le Très-Haut, évitent toute forme de relations illicites. Le fait que l'adultère soit placé à côté du polythéisme et du meurtre d'un innocent dans ce verset témoigne de sa gravité.

Les musulmans doivent prendre des précautions pour éviter d'être tentés par des relations illégales. Premièrement, ils doivent apprendre à baisser le regard. Cela ne signifie pas qu'il faut toujours fixer ses chaussures, mais qu'il faut éviter de regarder inutilement autour de soi, surtout dans les lieux publics. Ils doivent éviter de fixer les autres et respecter le sexe opposé. Tout comme un musulman n'aime pas que quelqu'un fixe sa sœur ou sa fille, il ne doit pas fixer les sœurs et les filles des autres. Chapitre 24, An Nur, verset 30 :

« Dis aux croyants de réduire leur vue et de protéger leurs parties ^{intimes}. Cela est plus pur pour eux... »

Dans la mesure du possible, un musulman doit éviter de passer du temps seul avec une personne du sexe opposé, sauf si son lien de parenté interdit le mariage. C'est ce que recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 1862.

Les musulmans doivent s'habiller et se comporter avec pudeur. S'habiller avec pudeur permet d'éviter d'attirer le regard des étrangers et d'éviter de commettre des actes qui pourraient mener à une relation illégale, comme parler inutilement à une personne du sexe opposé.

Comprendre les bienfaits d'éviter les relations illégales est une autre façon de s'en protéger. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a garanti le Paradis à celui qui préserve sa langue et sa chasteté. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2408.

La crainte d'être puni pour avoir eu des relations illégales aidera également un musulman à les éviter. Par exemple, la foi de celui qui commet la fornication s'éloignera. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4690.

En réalité, un musulman n'a pas besoin de relations illégales, car l'Islam prescrit le mariage. Ceux qui n'ont pas les moyens de se marier devraient jeûner souvent, car cela permet de contrôler ses désirs et ses actes. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 3398.

Allah, le Très-Haut, encourage le mariage et interdit les relations illicites. Lorsqu'un couple ne se voue pas sincèrement l'un à l'autre, comme un couple marié, toute difficulté réelle engendre un stress émotionnel accru, car il ne se soutient pas correctement. Enchaîner les relations multiples au cours d'une vie a sans aucun doute un effet néfaste sur la santé mentale. Il n'est pas surprenant que les personnes qui se séparent finissent souvent par consulter un psychologue. Elles souffrent davantage de troubles mentaux, comme la dépression, que celles qui évitent ces relations. De plus, celles qui sont connues pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint qui satisfasse leurs droits. En effet, celles qui ont eu plusieurs partenaires au cours de leur vie adoptent un comportement distrait et indésirable, ce que les personnes en quête d'un engagement sérieux, comme le mariage,

n'apprécieront pas. Cela ne fait qu'accroître le stress émotionnel de celles qui ont eu plusieurs partenaires. Dans les relations sans lendemain, les membres du couple ne sont souvent pas sur la même longueur d'onde. Autrement dit, l'un des deux conjoints prend toujours la relation plus au sérieux, souhaitant par exemple s'installer avec son partenaire. L'autre, quant à lui, ne partage pas les mêmes sentiments quant à son avenir. Lorsque cette différence d'attitude finit par apparaître, elle entraîne souvent un traumatisme émotionnel durable pour celui qui prenait la relation plus au sérieux. En revanche, un couple marié, dès le début, est sur la même longueur d'onde quant à son engagement à long terme. Un couple marié est dévoué l'un à l'autre en toute circonstance, qu'il soit prévu ou non, comme avoir des enfants. Cette attitude est très rare chez les couples normaux. Être en couple avec quelqu'un d'autre le trompe également en lui faisant croire qu'il connaît parfaitement son partenaire. Ainsi, s'ils se marient, ils se plaignent souvent des changements de leur conjoint après le mariage. Dans la plupart des cas, il n'a pas changé. Seuls les responsabilités et les pressions de leur relation ont changé. Ce problème entraîne souvent des problèmes de couple pour les couples qui étaient en couple avant le mariage. Même s'ils vivaient ensemble avant le mariage, le même problème se posera. De plus, il est bien connu que toute difficulté conjugale affecte profondément tous les autres aspects de la vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études simplement parce qu'ils ne peuvent plus voir leur ex-partenaire tous les jours. Le mariage étant un lien et un engagement profonds entre deux personnes, les ruptures sont moins susceptibles de se produire pour des raisons aussi insignifiantes que celles qui perturbent les couples normaux.

De plus, il ne faut pas se laisser abuser par l'apparence d'une relation illicite, croyant qu'elle ne présente aucun danger pour le couple ou la société en général. Étant donné leur manque de connaissances, leur manque de vision et leur contrôle émotionnel, les individus peuvent croire à tort qu'une relation hors mariage est inoffensive, sans pour autant percevoir le poison caché qui les affectera, eux et les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite sera incité à commettre des péchés avec son partenaire, au fil du temps. Les émotions et les

sentiments étant difficiles à contrôler et ces péchés, comme la fornication, étant devenus monnaie courante dans la plupart des sociétés, un couple non marié peut facilement y succomber. Cela entraîne d'innombrables autres problèmes pour eux et pour la société, comme des grossesses non désirées et même la dépréciation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même si l'on ne commet aucun autre péché grave au cours de sa relation illicite, comme la fornication, ses sentiments l'empêcheront de réfléchir clairement et, par conséquent, il est possible qu'il épouse son partenaire sans se rendre compte qu'il n'est pas un bon conjoint, même s'il semblait être un bon partenaire. Comme indiqué précédemment, cela est dû au stress et aux responsabilités du mariage, comme le respect des droits du conjoint et des enfants, qui altèrent la relation au sein du couple, ce qui entraîne souvent des problèmes conjugaux. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage s'accusent souvent mutuellement de changer de comportement après le mariage. De plus, quel que soit le temps passé avec son partenaire, on ne le connaîtra jamais aussi bien que des couples mariés se connaissent. Des traits négatifs cachés chez chacun se manifesteront après le mariage, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes conjugaux. Une vérité souvent négligée par les personnes engagées dans une relation illicite est qu'un bon partenaire ne garantit pas forcément un bon époux ou un bon parent. En effet, les qualités requises pour être un bon époux et un bon parent sont différentes de celles requises pour être un bon partenaire. En raison de ses sentiments pour son partenaire, une personne néglige souvent l'importance de choisir une personne pieuse, car elle est la seule à respecter les droits de son conjoint et de ses enfants et à éviter de leur nuire, même en cas de colère. À l'inverse, une personne dépourvue de piété ne respectera pas les droits de son conjoint et de ses enfants et leur fera du tort, surtout en cas de colère. Celui qui a un partenaire négligera ce point important et, par conséquent, épousera son partenaire par amour, même s'il ne fait preuve d'aucune piété. Les émotions, comme l'amour, rendent aveugle et sourd aux défauts de son bien-aimé. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 5130, met en garde contre ce point.

De plus, la naissance d'enfants nés de manière non intentionnelle au sein d'une relation accentue le stress, ce qui conduit souvent à la séparation, car les parents refusent de partager la responsabilité de l'éducation. L'enfant grandit alors dans un foyer brisé, privé du soutien et de la supervision de ses deux parents, ce qui engendre souvent des problèmes pour tous. Il est clair que la majorité des jeunes impliqués dans des crimes, des gangs, des enfants manipulés par des prédateurs sexuels et victimes de violences conjugales sont issus de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on en désire un est extrêmement difficile. Imaginez alors le stress émotionnel que cela représente lorsque le parent ne le désirait pas au départ ? Cela a des conséquences négatives sur l'éducation de l'enfant et conduit souvent aux problèmes mentionnés précédemment. Ce stress conduit souvent le parent seul à confier l'enfant à une famille d'accueil ou à l'adoption, ce qui, dans la plupart des cas, a des conséquences néfastes à long terme sur l'enfant, comme mentionné précédemment. Cela augmente encore les risques de mal-orientation de l'enfant.

Tous ces aspects négatifs, et bien d'autres, des relations illicites ne peuvent être appréciés par une personne émotive ou ignorante, même si ces relations semblent inoffensives. S'engager dans des relations illicites, c'est comme consommer un plat apparemment délicieux alors qu'il est en réalité empoisonné. Ce poison étant caché, il faut s'en remettre à quelqu'un qui le connaît et suivre ses conseils pour éviter de manger ce plat apparemment délicieux, même si cela contredit ses désirs. Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute chose, et en particulier les poisons cachés dans certaines actions et relations, Ses conseils doivent être acceptés et appliqués, même s'ils contredisent ses désirs. C'est comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour assurer l'équilibre mental et

physique. Malgré toutes les recherches menées, la connaissance des états mentaux et physiques des humains par la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, faute de connaissances, d'expérience et de clairvoyance suffisantes. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui mettent en pratique les enseignements de l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, et ceux qui ne le font pas.

Allah, le Très-Haut, a éliminé ces nombreux problèmes secondaires en s'attaquant au problème fondamental, en interdisant les relations illicites et en encourageant le mariage, par lequel un couple se consacre sincèrement l'un à l'autre et à ses enfants.

De nombreux penseurs se sont penchés sur les problèmes auxquels sont confrontés les individus et la société. Cependant, comme ces solutions ciblent des problèmes spécifiques, leur efficacité est minime. Or, Allah, le Très-Haut, par cette approche des problèmes fondamentaux, qui affectent l'individu et la société, a clarifié toute chose afin que chacun puisse réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde... »

La partie suivante de leur engagement était qu'ils ne tueraient pas leurs enfants.

Les non- musulmans d'Arabie tuaient souvent leurs filles nouveau-nées car ils les considéraient comme une malédiction.

Dans un hadith extrait du livre Adab Al Mufrad (n° 78) de l'imam Boukhari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé la bonne nouvelle du Paradis aux parents qui élèvent correctement deux filles. Il est surprenant de constater combien de musulmans, notamment asiatiques, désirent systématiquement des garçons et adoptent l'ignorance de ne pas être aussi heureux lorsqu'ils ont des filles, même si la bonne nouvelle mentionnée dans ce hadith et bien d'autres n'a pas été annoncée concernant les garçons. Il est acceptable de croire qu'un parent soit plus stressé par une fille que par un garçon, surtout de nos jours, mais cela ne signifie pas pour autant que les parents musulmans devraient être moins heureux d'avoir une fille plutôt qu'un garçon. Ils doivent se rappeler que leur devoir est d'éduquer et de guider leurs enfants conformément aux enseignements de l'islam, sans se soucier de leur destin, car il ne dépend pas d'eux.

Ne pas aimer avoir de filles est une mentalité ignorante qui contredit totalement les enseignements de l'islam. En réalité, ne pas aimer avoir de filles est l'attitude des polythéistes, et il faut éviter leurs caractéristiques à tout prix. Chapitre 16 An Nahl, versets 58-59 :

« Et quand l'un d'eux apprend la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et il réprime sa tristesse. Il se cache du peuple à cause du malheur dont il a été informé... »

Les musulmans devraient éviter d'adopter cette mentalité et se contenter plutôt de l'enfant qui leur est donné, car il existe de nombreux couples mariés qui n'ont pas d'enfants.

Certaines personnes tuent également leurs enfants par peur de la pauvreté. Dans ce cas, le musulman doit toujours se rappeler que la subsistance de chacun lui a été attribuée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, le Très-Haut, ne crée les cieux et la terre, et que cette répartition est immuable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Le devoir du musulman est d'utiliser les moyens qui lui sont accordés, comme sa force physique, conformément aux enseignements de l'islam, afin d'assurer sa subsistance et celle de ses proches, notamment ses enfants, puis de croire qu'Allah, le Très-Haut, tiendra Sa promesse et veillera à ce que la subsistance qui lui est attribuée lui parvienne. Un parent n'est qu'un moyen de subvenir aux besoins d'un enfant, et Allah, le Très-Haut, peut remplacer ce moyen par quelque chose ou quelqu'un d'autre, à sa guise, comme des proches ou une organisation caritative. Chapitre 17 Al Isra, verset 31 :

« Et ne tuez pas vos enfants par crainte de la pauvreté. Nous pourvoyons à leurs besoins et à votre subsistance. Leur meurtre est un grand péché. »

L'autre partie de leur engagement était qu'ils ne porteraient pas de fausses accusations.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6593, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a expliqué la signification de la médisance et de la calomnie.

La médisance consiste à critiquer quelqu'un en son absence d'une manière qui lui déplairait, même si c'est la vérité. La calomnie, quant à elle, est similaire à la médisance, sauf que l'affirmation est fausse. Ces péchés concernent principalement la parole, mais peuvent également inclure d'autres choses, comme l'utilisation de signes de la main. Ce sont deux péchés majeurs, et la médisance a été comparée dans le Saint Coran à la consommation de la chair du cadavre de son frère. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« ...Et ne vous espionnez pas et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous voudrait-il manger la chair de son frère mort ? Vous le détesteriez... »

Il est important de comprendre que ces péchés sont pires que la plupart des péchés commis entre une personne et Allah, le Très-Haut. En effet, les péchés commis entre une personne et Allah, le Très-Haut, seront pardonnés par Lui si le pécheur se repent sincèrement. Mais Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas au médisant ou au calomniateur tant que sa victime ne lui pardonne pas. S'il ne le fait pas, le Jour du Jugement, les bonnes actions du médisant ou du calomniateur seront reversées à sa

victime en compensation et, si nécessaire, les péchés de la victime seront reversés à son médisant ou calomniateur jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien entraîner le médisant ou le calomniateur en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

La médisance n'est légale que lorsqu'elle vise à avertir et à protéger une autre personne d'un préjudice ou si une personne résout une plainte contre une autre personne avec un tiers, comme dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Il faut éviter la médisance et la calomnie en s'informant d'abord des conséquences néfastes de ces péchés majeurs. Ensuite, il faut se contenter de prononcer des paroles qu'on aurait volontiers prononcées devant quelqu'un, sachant pertinemment qu'il ne les prendrait pas mal. Enfin, un musulman ne doit proférer des paroles contre autrui que s'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on le dise. Autrement dit, il doit parler des autres comme il souhaite qu'on le dise. Enfin, un musulman doit s'attacher à corriger ses propres défauts et, en toute sincérité, éviter de médire et de calomnier les autres.

Il faut éviter la compagnie des médisants et des calomniateurs, car ce sont des fauteurs de troubles qui, tôt ou tard, finiront par les médire ou les calomnier. Il faut mettre en garde les autres avec douceur contre ces péchés majeurs, tant qu'ils sont à l'abri de tout danger physique. Il ne faut jamais croire les ragots sur autrui, car la grande majorité d'entre eux sont soit totalement faux, soit empreints de nombreux mensonges. Il faut plutôt défendre l'honneur d'autrui, comme on aimerait que les autres défendent le sien en son absence. Quiconque se comporte ainsi sera protégé du feu de l'Enfer par Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith

retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1931. Il faut ignorer les ragots entendus sur autrui et ne jamais les laisser influencer son comportement envers lui. Il faut plutôt respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam.

Un musulman ne doit jamais se laisser tromper par le fait que la médisance et la calomnie sont devenues monnaie courante dans la société. Les péchés d'autrui ne diminueront jamais la gravité de ses péchés aux yeux d'Allah, le Très-Haut, et ne sauraient justifier la commission de péchés. C'est une attitude insensée qu'un juge profane n'accepterait même pas. Alors, comment un musulman peut-il espérer qu'Allah, le Très-Haut, le Juge des juges, l'accepte ?

La dernière partie de l'engagement était qu'ils ne désobéiraient pas au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en quoi que ce soit de bon.

Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'ait ordonné que le bien, cette clause a été ajoutée pour les futurs dirigeants de la nation islamique, qui avaient le pouvoir d'ordonner le mal. Obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est un devoir obligatoire selon le Saint Coran. Chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Il faut donc lui obéir concrètement en apprenant et en mettant en pratique sa vie et ses enseignements. L'obéissance étant pragmatique, obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne se résume pas à lui exprimer son amour et son respect sans suivre concrètement ses enseignements. Malheureusement, de nombreux musulmans croient que lui exprimer son amour suffit à obtenir la bonne direction, son intercession au Jour du Jugement et sa compagnie dans l'au-delà. En réalité, celui qui ne suit pas concrètement ses enseignements risque fort de les contredire le Jour du Jugement, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est à la fois témoin et intercesseur. Chapitre 4, An Nisa, verset 41 :

« Comment en sera-t-il lorsque Nous ferons venir de chaque communauté un témoin, et que Nous te ferons venir contre eux comme témoin ? »

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« Et le Messenger a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »

Puisque ce sont les musulmans qui ont accepté le Saint Coran, ce verset fait référence aux musulmans qui n'ont pas mis en pratique le Coran. Il ne peut pas s'appliquer aux non-musulmans, car ils n'ont jamais accepté le Saint Coran pour l'abandonner. Nul besoin d'être un érudit pour prédire ce qui arrivera à la personne contre laquelle le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoignera au Jour du Jugement.

Par conséquent, un musulman doit soutenir sa déclaration verbale d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en suivant pratiquement ses enseignements, afin d'obtenir la paix de l'esprit, son intercession et sa compagnie dans l'au-delà.

L'Islam se propage à Médine

Répandre le bien

À la demande des habitants de Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya Mus'ab Bin Umayr, qu'Allah l'agrée, à Médine pour leur enseigner l'islam. Il travailla sans relâche jusqu'à ce que chaque foyer de Médine soit occupé par des musulmans. Ce sujet est abordé dans Hayatus Sahabah de l'imam Muhammad Kandhlawi, volume 1, pages 136-137.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que celui qui guide les autres vers le bien recevra la même récompense que ceux qui suivent ses conseils. Et que ceux qui guident les autres vers le péché seront tenus responsables comme s'ils avaient commis ces péchés.

Il est important pour les musulmans d'être prudents lorsqu'ils conseillent et guident les autres. Un musulman ne doit conseiller les autres que sur les bonnes choses afin d'en tirer une récompense et éviter de les inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut. Nul n'échappera au châtimement du Jour du Jugement en prétendant simplement avoir incité les autres à commettre des péchés, même s'il ne les a pas commis lui-même. Allah, le Très-Haut, tiendra le guide et le disciple responsables de leurs actes. Les musulmans ne doivent donc conseiller aux autres que ce qu'ils

feraient eux-mêmes. S'ils désapprouvent qu'une action soit inscrite dans leur livre de bonnes œuvres, ils ne doivent pas la recommander.

En raison de ce principe islamique, les musulmans doivent s'assurer d'acquérir les connaissances adéquates avant de conseiller les autres, car ils peuvent facilement multiplier leurs propres péchés s'ils conseillent les autres de manière incorrecte.

De plus, ce principe constitue pour les musulmans un moyen extrêmement simple d'obtenir une récompense pour des actions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes faute de moyens, comme la richesse. Par exemple, une personne qui n'a pas les moyens de faire la charité peut encourager les autres à le faire, ce qui lui permettra d'obtenir la même récompense que celle qui a fait la charité.

De plus, ce principe islamique est un excellent moyen de pérenniser ses bonnes actions, même après sa mort. Plus on guide les autres vers ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, plus leurs bonnes actions s'accroîtront. C'est l'héritage dont le musulman doit se préoccuper, car tous les autres héritages, comme les empires immobiliers, sont cycliques et ne lui seront d'aucune utilité après sa mort. Au contraire, il sera tenu responsable d'avoir gagné et accumulé son empire, tandis que ses héritiers profiteront de celui laissé par le défunt.

Conseiller avec douceur

Alors que Mus'ab Bin Umayr, qu'Allah l'agrée, prêchait l'islam à Médine, deux chefs médinois non musulmans l'ont attaqué agressivement, l'un après l'autre, et l'ont critiqué pour sa prédication. Mus'ab, qu'Allah l'agrée, ne lui a pas répondu durement, mais leur a gentiment conseillé de s'asseoir et d'écouter ce qu'il avait à dire. S'ils étaient satisfaits, ils pouvaient l'accepter, sinon ils étaient libres de le rejeter et de partir en paix. Après avoir écouté le Saint Coran et les enseignements de l'islam, les deux chefs, Usaid Ibn Hudair et Sa'd Ibn Mu'adh, qu'Allah l'agrée, ont tous deux embrassé l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 154-155.

La beauté de l'islam réside dans la douceur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a recommandé dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 3689. Le Saint Coran mentionne même que les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, accompagnaient constamment et avec amour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en raison de sa douceur et de sa nature douce. Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 159 :

« Par miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

paix et à la volonté du Saint Prophète Muhammad , que les bénédictions soient sur lui, leur tempérament doux a fait fondre leurs cœurs durs et ils

ont ainsi adopté Cette qualité leur a permis de devenir des phares pour guider le reste de l'humanité . Voilà pourquoi le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions soient sur lui, averti dans un Hadith On trouve dans le Sunan d'Abou Dawud, numéro 4809, que celui qui est privé de douceur est privé de bien. Chapitre 3, Ali Imran, verset 103 :

« ... Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque vous étiez ennemis, qu'Il a rapproché vos cœurs et que vous êtes devenus, par Sa faveur, frères... »

Ceci est un message clair adressé à ceux qui souhaitent propager l'islam. Ils doivent adopter un état d'esprit constructif et bienveillant plutôt qu'un état d'esprit destructeur et brutal . Ils doivent unir les peuples et s'efforcer d'en faire bénéficier les autres plutôt que de propager. controverse au sein de la société. Un bon exemple de ce Cela se reflète dans l'attitude de chacun envers ses enfants. Les parents qui ont fait preuve de douceur envers leurs enfants ont eu un impact positif plus important sur eux que ceux qui les ont adoptés. Un tempérament dur. Certains éloignent souvent les gens de l'islam par leur attitude dure, ce qui remet complètement en cause les traditions. du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, un jour, un Bédouin sans instruction a uriné dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) . Lorsque les Compagnons Allah soit satisfait d'eux tous, et voulut le punir. le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions d'Allah soient sur lui, les leur interdit et leur expliqua avec douceur les règles de bienséance à respecter dans une mosquée. Cet incident est mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 529. Cette approche douce eut un effet positif sur l'homme.

Cette caractéristique importante est également mentionné à de nombreux endroits du Saint Coran. Par exemple, bien que Pharaon se soit proclamé le Seigneur suprême, Pourtant, Allah , l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Moïse et au Saint Prophète Haroun , que la paix soit sur eux les deux, pour inviter Pharaon vers l'orientation en utilisant un langage doux et bienveillant. Chapitre 79 An Naziat, verset 24 :

« Et il dit : « Je suis votre seigneur le plus exalté. » »

et Chapitre 20 Taha, versets 43-44 :

« Allez tous deux vers Pharaon. Il a certes transgressé. Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

Enfants Et même les animaux comprennent le langage de la douceur. Comment un adulte pourrait-il ne pas être bien guidé s'il adopte cette caractéristique en l'invitant à l'islam et au bien ? C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et que les bénédictions soient sur lui, a été conseillé une fois dans un Hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6601 , qu'Allah , le Exalté, il est bon et doux selon son infinie dignité et aime que la création agisse avec douceur les uns envers les autres. Malheureusement, beaucoup de ceux qui propagent cette nouvelle Les musulmans ont adopté la croyance erronée selon laquelle la douceur est un signe de faiblesse. Ce n'est qu'un stratagème du Diable, qui cherche à éloigner l'humanité de l'islam .

Adhérer à la voie prescrite

Certains Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, se rendirent à La Mecque pendant la saison du pèlerinage pour rencontrer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Durant leur voyage, l'un d'eux, Bara Ibn Marur, qu'Allah les agrée, insista pour prier en direction de la Maison d'Allah, le Très-Haut, à La Mecque, la Kaaba, alors que la méthode prescrite à l'époque était de prier en direction de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem. Malgré les critiques des autres Compagnons, qu'Allah les agrée, il persista jusqu'à son arrivée à La Mecque et discuta de ce sujet avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce dernier lui recommanda de rester dans la direction prescrite de la prière, en direction de la mosquée Al-Aqsa. Ce point est abordé dans Sirat Ibn Hisham, pages 85-86.

Cet incident montre l'importance de respecter la procédure prescrite dans tous les cas.

Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté se verra

conseiller d'effectuer des exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a l'habitude de s'appuyer sur d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en question les enseignements de l'islam. Ils commenceront même à croire à propos d'Allah, le Très-Haut, et de l'univers, des choses qui contredisent les enseignements de l'islam. Ils croiront par exemple que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur savoir provient d'autres sources que les deux sources de la guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées relèvent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Le deuxième serment des aidants (RA)

Lors d'un autre pèlerinage à La Mecque, qui avait lieu avant l'avènement de l'islam, même si les bonnes pratiques s'étaient corrompues, les habitants de Médine, les Auxiliaires, qu'Allah les agrée, rendirent de nouveau visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et prirent un autre engagement envers lui. Cet engagement impliquait d'écouter et d'obéir aux enseignements de l'islam, de partager les biens matériels qui leur étaient accordés avec les nécessiteux, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles, d'ordonner le bien et d'interdire le mal, de s'opposer au mal sans craindre la critique, et de défendre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), de la même manière qu'ils aidaient et défendaient leurs proches. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 132.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur annonça qu'ils obtiendraient le Paradis en échange de ce serment. Abdullah Bin Rawahah, qu'Allah l'agrée, affirma alors qu'il s'agissait d'une transaction prospère et qu'ils ne la révoqueraient ni ne la résilieraient jamais. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 111 du chapitre 9 d'At Tawbah :

certes racheté aux croyants leurs vies et leurs biens, en échange du Paradis. Ils combattent pour le sentier d'Allah, tuent et sont tués. C'est une promesse véritable qui Lui est faite dans la Torah, l'Évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle à son engagement qu'Allah ? Réjouissez-vous donc de votre engagement. Et c'est là la grande réussite.

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:111, page 94.

La première partie de l'engagement impliquait d'écouter et d'obéir aux enseignements de l'islam. Il est important de noter qu'entendre correctement signifie se concentrer sur ce qui a été dit, y réfléchir, essayer de relier la déclaration à ses propres expériences, déterminer comment l'appliquer dans sa vie et s'efforcer de le faire concrètement. Ce processus et son résultat sont décrits au verset 285. En revanche, se contenter d'écouter ce qui a été dit sans suivre ce processus étape par étape n'aura jamais d'effet positif sur son comportement. Au contraire, les mots traverseront nos oreilles sans affecter notre pensée ni nos actions futures. Malheureusement, nombreux sont ceux qui croient que le simple fait d'écouter les enseignements islamiques de cette manière suffit à atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Comme l'indique clairement le verset 285, il faut écouter correctement, ce qui conduit à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. De plus, concernant le Saint Coran, ce verset précise qu'il est essentiel de l'écouter et de le mettre en pratique. Or, il est impossible de le mettre en pratique sans le comprendre. Par conséquent, réciter ou écouter le Saint Coran dans une langue inconnue ne suffit pas à garantir la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Les musulmans doivent s'efforcer d'écouter, de réciter, de comprendre et de mettre en pratique les enseignements du Saint Coran. De nombreux contenus médiatiques disponibles en différentes langues abordent les enseignements du Saint Coran, et les musulmans n'ont aucune excuse s'ils ne comprennent pas et ne mettent pas en pratique le Saint Coran et, par extension, les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Enfin, écouter et obéir contredit l'attitude erronée qui consiste à suivre aveuglément les autres dans leurs choix et décisions. En effet, celui qui écoute correctement déterminera lui-même s'il est juste ou non d'obéir. L'imitation aveugle est fortement critiquée dans les enseignements islamiques, car Allah, le Très-Haut, attend des gens qu'ils étudient les enseignements islamiques avec un esprit ouvert afin de déterminer par eux-mêmes que l'islam est la vérité. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtiment sévère.

Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bon sens et d'intelligence pour déterminer par eux-mêmes la véracité de l'islam et agir en conséquence avec conviction. Cela leur permettra de rester fermes dans leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Cela favorisera un équilibre mental et physique et permettra de placer correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie. Cela leur apportera la paix intérieure. En revanche, suivre aveuglément les autres en islam ne mène qu'à une foi affaiblie. Cette personne fera

facilement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés lorsque ses désirs seront contrariés, par exemple en période difficile. Cela l'empêchera d'atteindre la paix intérieure.

La partie suivante de l'engagement que les habitants de Médine, les Secours, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont pris auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), était qu'ils partageraient sincèrement les bénédictions matérielles qui leur étaient accordées avec les nécessiteux, aussi bien dans les moments de difficulté que dans les moments de facilité.

Lorsqu'un musulman croit sincèrement que tout ce qu'il possède appartient à Allah, l'Exalté, il lui est alors facile d'utiliser correctement ses biens, notamment en faisant l'aumône, par la grâce d'Allah, l'Exalté. Celui qui adopte cette attitude réalise qu'il ne fait que rembourser un prêt qu'Allah, l'Exalté, lui a fait. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué... »

Ce comportement protège également de la destruction de sa bonne action caritative par l'orgueil. L'orgueil pousse à croire qu'en faisant l'aumône, on rend service à Allah, Exalté soit-Il, et aux nécessiteux. Mais de la même manière qu'on rembourse un prêt bancaire sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur aumône est un moyen de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté soit-Il. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en acceptant leur aumône. Les nécessiteux sont pour eux un moyen d'obtenir la récompense d'Allah, Exalté soit-Il, et sans eux, cela

serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il faut comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté soit-Il. Par conséquent, ce prêt, sous forme de bénédictions telles que la richesse, doit être restitué à Allah, Exalté soit-Il, sous peine d'encourir un châtement qui commencera ici-bas et se poursuivra dans l'au-delà.

Lorsqu'on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec un nécessiteux, mais avec Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on fait sincèrement affaire avec Allah, le Très-Haut, on peut être assuré d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans les principaux versets abordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

De plus, aider les autres lorsque l'on traverse des moments difficiles témoigne d'une foi profonde, car il est facile d'aider les autres dans les moments de facilité. Pour adopter ce comportement juste, il faut éviter d'adopter une attitude égocentrique qui se concentre uniquement sur ses propres problèmes. Celui qui se comporte ainsi ne parviendra pas à aider les autres lorsqu'il traverse lui-même des moments difficiles. Il est important de se rappeler que celui qui s'investit dans l'aide aux autres pour Allah, le Très-Haut, bénéficiera du soutien constant d'Allah, le Très-Haut. Ce soutien divin aidera le donateur à surmonter tous les problèmes qu'il rencontre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853.

La partie suivante de l'engagement que les habitants de Médine, les Auxiliaires, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont pris envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), était qu'ils commanderaient le bien et interdiraient le mal.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 2686), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que le manquement à l'important devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal peut être illustré par l'exemple d'un bateau à deux niveaux rempli de passagers. Les occupants du niveau inférieur perturbent constamment ceux du niveau supérieur chaque fois qu'ils cherchent de l'eau. Ils décident alors de percer un trou dans le niveau inférieur afin d'y accéder directement. Si les occupants du niveau supérieur ne les en empêchent pas, ils se noieront tous.

Il est important pour les musulmans de ne jamais renoncer à ordonner le bien et à interdire le mal, conformément à la science islamique, avec douceur. Un musulman ne doit jamais croire que tant qu'il obéit à Allah, le Très-Haut, les autres personnes égarées ne pourront pas l'affecter négativement. Une bonne pomme finira par être affectée lorsqu'elle est placée parmi les mauvaises. De même, le musulman qui n'ordonne pas aux autres de faire le bien finira par être affecté par leur comportement négatif, qu'il soit subtil ou apparent. Même si la société dans son ensemble est devenue inattentive, il ne faut jamais renoncer à conseiller ses proches, comme sa famille, car non seulement leur comportement négatif les affectera davantage, mais c'est aussi un devoir pour tous les musulmans, selon un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Même si un musulman est ignoré par les autres, il doit s'acquitter de son devoir en les conseillant avec constance et douceur, en s'appuyant sur des preuves et des connaissances solides. Ordonner le bien et interdire le mal en étant ignorant et avec de mauvaises manières ne fera

qu'éloigner les gens de la vérité et de la bonne direction, ce qui à son tour affectera négativement toute la communauté.

Ce n'est qu'en ordonnant le bien et en interdisant le mal correctement qu'on sera protégé des effets négatifs de la société et pardonné au Jour du Jugement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

Et lorsqu'une communauté parmi eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtement sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. »

Mais s'ils ne se soucient que d'eux-mêmes et ignorent les actions des autres, il est à craindre que les effets négatifs des autres ne les conduisent à s'égarer.

La partie suivante de l'engagement que les habitants de Médine, les Auxiliaires, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont pris envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), était qu'ils s'opposeraient au mal pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et ne craindraient aucune critique dirigée contre eux pour avoir agi ainsi.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de rejeter le mal dans un hadith tiré du Sunan Abu

Dawud, numéro 4340. Ce hadith montre clairement qu'il est du devoir de tout musulman de rejeter toute forme de mal, selon sa force et ses moyens. Le niveau le plus bas, comme mentionné dans ce hadith, est de rejeter le mal avec son cœur.

Cela montre qu'approuver intérieurement les mauvaises actions est l'une des choses les plus répugnantes et interdites. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4345, que celui qui est présent lorsqu'une mauvaise action est commise et la dénonce est comme celui qui n'y était pas présent. Mais celui qui était absent et qui l'approuvait est comme celui qui était présent et silencieux lorsqu'elle a été commise.

Les deux premiers aspects de l'opposition au mal, mentionnés dans le hadith principal, concernent les actes et les paroles. Ce devoir incombe uniquement au musulman qui en a la force ; par exemple, il ne subira aucun préjudice par ses actes ou ses paroles.

Il est important de noter que s'opposer au mal de la main ne signifie pas combattre. Il s'agit de corriger les mauvaises actions d'autrui, par exemple en rétablissant les droits d'autrui après une violation illégale. Celui qui est en mesure de le faire et qui s'en abstient est averti d'un châtement dans un hadith rapporté dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4338.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux musulmans, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2191, de ne pas craindre la création en matière de vérité. En effet,

celui qui se laisse intimider par la création est décrit comme celui qui se déteste et sera critiqué par Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 4008. Il est important de noter que cela ne concerne pas celui qui garde le silence par crainte d'être blessé, car c'est une excuse acceptable. Il s'agit plutôt de celui qui garde le silence en raison de la position que les gens ont à leurs yeux, même s'il n'a rien à craindre en dénonçant le mal qui se produit.

Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (n° 4341), conseille de renoncer à s'opposer au mal par ses actes et ses paroles lorsque les autres obéissent à sa cupidité, suivent ses opinions et désirs erronés et préfèrent le monde matériel à l'au-delà. Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour conclure que ce moment est arrivé. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 105.

Ô vous qui croyez, vous êtes responsables de vos personnes. Les égarés ne vous feront aucun mal, une fois que vous serez bien guidés...

Mais il est important de noter qu'un musulman doit continuer à accomplir ce devoir important à l'égard de ses personnes à charge, car c'est un devoir qui lui incombe selon un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2928, et à l'égard de ceux dont il se sent physiquement et verbalement en sécurité, car c'est l'attitude supérieure.

Le hadith principal dont il est question ici est de s'opposer aux mauvaises choses apparentes. Autrement dit, il n'autorise pas les musulmans à espionner autrui pour trouver des mauvaises choses auxquelles

s'opposer. L'espionnage et tout ce qui y est associé sont interdits.
Chapitre 49, Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui avez cru... n'espionnez pas... »

Il est important de noter qu'un musulman doit s'opposer au mal conformément aux enseignements de l'islam et non à ses propres désirs. Un musulman peut croire agir pour Allah, le Très-Haut, alors qu'il n'en est rien. Cela se prouve lorsqu'il s'oppose au mal d'une manière qui contredit les enseignements de l'islam. En fait, ce qui est considéré comme une bonne action peut devenir un péché à cause de cette attitude négative.

Un musulman doit s'opposer au mal avec douceur, de préférence en privé, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela est impossible sans l'apprentissage et la mise en pratique de la connaissance islamique. Le contraire ne fera que dissuader les gens de se repentir sincèrement et pourrait les conduire à commettre d'autres péchés en provoquant la colère d'autrui. Enfin, il faut s'opposer au mal au bon moment, car critiquer quelqu'un de manière constructive au mauvais moment, par exemple lorsqu'il est en colère, a peu de chances de l'influencer positivement.

La partie suivante de l'engagement que les habitants de Médine, les Auxiliaires, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont pris envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), était qu'ils aideraient et défendraient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui),

de la même manière qu'ils aideraient et défendraient leurs propres proches.

De nos jours, cela se réalise en apprenant et en mettant en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela inclut l'étude et la mise en pratique du Saint Coran. Cela permet d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés et de placer chaque chose et chaque personne dans notre vie. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, un tel comportement permet de représenter correctement Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) auprès du monde extérieur. C'est un devoir pour tout musulman, qui en sera donc tenu responsable. Il faut donc veiller à ne pas dénaturer l'islam auprès du monde extérieur, afin que les non-musulmans et les autres musulmans ne soient pas rebutés par ses actes.

Unis pour Allah (SWT)

Après avoir rendu visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les Compagnons de Médine, les Auxiliaires (qu'Allah les agrée), lui prêtèrent un nouveau serment d'obéissance. L'un d'eux exprima sa crainte qu'une fois qu'Allah, le Très-Haut, lui aurait accordé la victoire, il ne retourne à La Mecque et ne laisse les Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée). Cela pourrait leur causer des problèmes, surtout après avoir soutenu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) contre d'innombrables ennemis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) sourit et répondit que si leurs ennemis recherchaient leur sang, ce serait comme si c'était le sien. Et leur défaite serait sa défaite. Il promit de combattre ceux qui les combattraient et de faire la paix avec ceux avec qui ils feraient la paix. Il conclut qu'il était des leurs et qu'ils étaient des siens. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 134, de l'Imam Ibn Kathir.

Au fil du temps, de nombreuses personnes se divisent et perdent le lien fort qu'elles entretenaient autrefois. Les causes sont multiples, mais la principale est le fondement sur lequel ces liens ont été tissés par leurs parents et leurs proches. Il est bien connu que des fondations fragiles peuvent endommager un bâtiment, voire s'effondrer. De même, lorsque les fondements des liens qui unissent les gens sont défaillants, ces liens finissent par s'affaiblir, voire se rompre. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a réuni les Compagnons, qu'Allah les agrée, il a tissé des liens pour Allah, l'Exalté. Aujourd'hui, la plupart des musulmans rassemblent les gens par souci de tribalisme, de fraternité et pour se faire remarquer. Même si la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, n'étaient pas apparentés, leurs liens se sont renforcés grâce à la solidité de leurs fondements, à savoir pour Allah, l'Exalté. Alors que de nombreux musulmans sont aujourd'hui liés par le sang, au fil du

temps, ils se sont séparés car le fondement de leurs liens était basé sur le mensonge, à savoir le tribalisme et des choses similaires.

Les musulmans doivent comprendre que s'ils souhaitent que leurs liens perdurent et soient récompensés pour l'accomplissement de l'important devoir de préserver les liens de parenté et les droits des personnes non apparentées, ils ne doivent les tisser que pour Allah, le Très-Haut. Le fondement de cette exigence est que les gens ne se lient les uns aux autres et n'agissent ensemble que d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Ceci est prescrit dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Sous vos soins

Après avoir rendu visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les Compagnons de Médine, les Auxiliaires (qu'Allah les agrée), lui prêtèrent à nouveau serment d'obéissance. Après avoir choisi douze chefs parmi les Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les informa que le peuple de Médine leur serait confié, tout comme les apôtres représentaient le Saint Prophète Jésus (paix sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 2, page 135).

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2409, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que chaque personne est un gardien et donc responsable des choses dont elle a la garde.

Le plus grand bien dont un musulman est le gardien est sa foi. Il doit donc s'efforcer d'en assumer la responsabilité en obéissant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Cette protection inclut également tous les bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut, qu'ils soient extérieurs, comme les biens, ou intérieurs, comme son corps. Le musulman doit assumer la responsabilité de ces biens en les utilisant conformément aux prescriptions de l'islam. Par exemple, il

doit se limiter à regarder les choses licites avec ses yeux, à prononcer des paroles licites et bénéfiques avec sa langue, et à utiliser ses biens de manière vertueuse et bénéfique.

Cette tutelle s'étend également aux autres personnes qui l'entourent, comme sa famille et ses amis. Un musulman doit s'acquitter de cette responsabilité en respectant ses droits, notamment en subvenant à leurs besoins, en ordonnant avec douceur le bien et en interdisant le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas se couper des autres, surtout sur les questions matérielles. Au contraire, il faut continuer à les traiter avec bienveillance, en espérant qu'ils s'améliorent. Cette tutelle s'étend également à ses enfants. Un musulman doit les guider par l'exemple, car c'est de loin la manière la plus efficace de les guider. Il doit obéir à Allah, le Très-Haut, comme expliqué précédemment, et apprendre à ses enfants à faire de même. Cela repose sur l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique.

En conclusion, selon ce hadith, chacun a une responsabilité. Il doit donc acquérir et mettre en pratique les connaissances nécessaires pour les accomplir, car cela fait partie de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et sera donc interrogé à ce sujet au Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ...Et honorez chaque engagement. En effet, l'engagement est toujours remis en question. »

Faire face aux défis

Après avoir rendu visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les Compagnons de Médine, les Auxiliaires (qu'Allah les agrée), lui prêtèrent un nouveau serment d'obéissance. Après cette rencontre, ils reçurent l'ordre de rentrer chez eux. Les dirigeants non musulmans de La Mecque apprirent que des Médinois avaient embrassé l'islam et tentèrent de les appréhender avant qu'ils ne s'enfuient à Médine. Tous réussirent à s'échapper, sauf Sa'd Bin Ubadah (qu'Allah l'agrée). Il fut rattrapé, ligoté et traîné à La Mecque où il fut violemment battu. Sa'd (qu'Allah l'agrée) resta ferme dans sa foi et ne vacilla jamais. Il parvint à être libéré en rendant visite à des nobles de La Mecque qui avaient l'habitude de faire des affaires avec lui. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, pages 88-89.

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre cette vérité. En effet, l'étude du Saint Coran révèle que la plupart des événements évoqués comportent des difficultés. Cela indique que la véritable grandeur ne réside pas dans l'expérience constante de la facilité. Elle réside plutôt dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. La preuve en est que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques aboutit à la réussite ultime de ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Un

musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller et reconnaître sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes.

Migration des Compagnons (RA) à Médine

Après l'escalade des violences contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il leur a accordé la permission d'émigrer à Médine. Ils ont commencé à émigrer clandestinement, abandonnant derrière eux tout ce qu'ils possédaient et connaissaient.

Le seul qui n'émigre pas en secret est Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée. Lorsqu'il décide d'émigrer, il revêt son épée, place son arc sur son épaule, ramasse ses flèches et porte son bâton à son côté. Il se rend à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, où les non-musulmans sont assis, fait le tour de la Kaaba et prie derrière la Station d'Ibrahim, que la paix soit sur lui. Puis il se rend à chaque rassemblement de non-musulmans et leur annonce qu'il émigre et que quiconque souhaite prier sa mère, rendre son enfant orphelin et sa femme veuve doit le rencontrer derrière une vallée. Personne n'ose le défier. Au lieu de cela, quelques personnes faibles et opprimées le suivent et il leur instruit de l'islam, puis quitte La Mecque pour Médine, accompagné de quelques Compagnons, qu'Allah l'agrée. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, Umar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, Page 60.

Plusieurs compagnons, dont Uthman Ibn Affan et son épouse Ruqayyah, qu'Allah les agrée, partirent pour l'Éthiopie, abandonnant familles, commerces et maisons pour Allah, le Très-Haut. Quelque temps plus tard, ils apprirent que les Mecquois avaient embrassé l'islam. Certains d'entre eux retournèrent à La Mecque, dont Uthman et son épouse Ruqayyah, qu'Allah

les agréée, mais ils comprirent alors que la nouvelle était fausse. Ils restèrent à La Mecque jusqu'à ce qu'on leur ordonne finalement d'émigrer à Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 1-2, et dans la biographie d'Uthman Ibn Affan, Dhun-Noorayn, pages 22-26, de l'imam Muhammad As Sallaabee.

Il est important que les musulmans comprennent qu'Allah, le Très-Haut, ne leur demande pas de surmonter les difficultés qu'ont endurées le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agréée. Par exemple, ils ont émigré de La Mecque à Médine, laissant derrière eux familles, maisons et commerces pour émigrer vers un pays étranger, tout cela pour Allah, le Très-Haut.

En comparaison, les difficultés auxquelles les musulmans sont confrontés aujourd'hui ne sont pas aussi grandes que celles de leurs pieux prédécesseurs. Les musulmans devraient donc être reconnaissants de n'avoir à faire que quelques petits sacrifices, comme sacrifier un peu de sommeil pour accomplir la prière obligatoire de l'aube et un peu d'argent pour faire l'aumône obligatoire. Allah, le Très-Haut, ne leur ordonne pas de quitter leurs foyers et leurs familles pour Lui. Cette gratitude doit se manifester concrètement en utilisant les bienfaits dont on dispose de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

De plus, lorsqu'un musulman rencontre des difficultés, il doit se souvenir des difficultés rencontrées par ses pieux prédécesseurs et de la manière dont ils les ont surmontées grâce à une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses

interdits et la patience face au destin. Cette connaissance peut donner au musulman la force de surmonter ses difficultés, car il sait que ses pieux prédécesseurs étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, mais qu'ils ont enduré des épreuves plus difficiles grâce à leur patience. D'ailleurs, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, indique que les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont enduré les épreuves les plus difficiles et qu'ils sont sans aucun doute les plus aimés d'Allah, le Très-Haut.

Si un musulman suit l'attitude inébranlable de ses pieux prédécesseurs, il est à espérer qu'il finira avec eux dans l'au-delà.

Sincérité envers les gens

Après son émigration à Médine, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, fut informé que deux non-musulmans mecquois, Abou Jahl Ibn Hisham et Harith Ibn Hisham, se rendaient à Médine afin de convaincre leur demi-frère musulman, Ayyash Ibn Abi Rabee'ah, qu'Allah l'agrée, de retourner à La Mecque avec eux. Ils lui promirent qu'ils ne voulaient pas lui faire de mal et souhaitaient seulement qu'il retourne à La Mecque rendre visite à leur mère, qui avait juré de ne plus se soucier d'elle avant de le voir. Omar, qu'Allah l'agrée, fut perspicace et comprit que les deux non-musulmans complotaient contre Ayyash, qu'Allah l'agrée. Omar, qu'Allah l'agrée, lui dit de ne pas les accompagner. Par amour pour sa mère, Ayyash (qu'Allah l'agrée) souhaita se rendre à La Mecque et proposa qu'après avoir vu sa mère, il ramènerait également une partie de ses biens de La Mecque à Médine. Pour le décourager, Omar (qu'Allah l'agrée) lui offrit la moitié de ses biens. Mais Ayyash (qu'Allah l'agrée) refusa toujours de rester à Médine. Finalement, Omar (qu'Allah l'agrée) lui donna son propre chameau rapide et l'avertit de fuir immédiatement les non-musulmans de La Mecque s'il les soupçonnait de trahison. Sur le chemin du retour à La Mecque, Ayyash (qu'Allah l'agrée) fut trahi et kidnappé. Ils le torturèrent jusqu'à ce qu'il renonce à l'islam et revienne à son ancienne religion.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, croyaient qu'Allah, le Très-Haut, n'accepterait jamais le repentir d'un apostat. Plus tard, après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, les versets suivants furent révélés concernant les apostats. Chapitre 39 Az Zumar, versets 53-55 :

Dis : « Ô Mes serviteurs, vous qui avez commis des excès contre vous-mêmes, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Allah pardonne tous les péchés. C'est Lui, en vérité, le Pardonneur, le Miséricordieux. Repentez-vous à votre Seigneur et soumettez-vous à Lui avant que le châtiment ne vous atteigne ; alors, vous ne serez point secourus. Et suivez le meilleur de ce qui vous a été révélé de la part de votre Seigneur, avant que le châtiment ne vous atteigne subitement, sans que vous vous en rendiez compte. »

Omar, qu'Allah l'agrée, a ensuite consigné ces versets et les a envoyés à ceux qui avaient été torturés et contraints à l'apostasie. Ils se sont sincèrement repentis et ont finalement réussi à émigrer à Médine pour rejoindre leurs frères musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, pages 61-64.

À chaque étape, Omar (qu'Allah l'agrée) fit preuve d'une sincérité absolue envers ses frères musulmans. Il commença par avertir Ayyash (qu'Allah l'agrée) de ne pas accompagner les deux non-musulmans à La Mecque et offrit même la moitié de ses biens pour le garder à Médine. Il lui donna ensuite son propre chameau pour le voyage. Enfin, il leur transmit ces versets du Saint Coran afin de les encourager à se repentir sincèrement et à réintégrer l'islam. Cette sincérité envers autrui est un aspect essentiel de l'islam.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le grand public. Cela implique de vouloir le meilleur pour eux

en tout temps et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un seul hadith du Sahih Muslim numéro 170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant que lorsqu'on aime pour les autres ce que l'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Être sincère envers autrui implique de l'aider à satisfaire Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas rechercher la gratitude, car cela ruine sa récompense et constitue un manque de sincérité flagrant envers Allah, le Très-Haut, et les gens.

Migration du Prophète Muhammad (PBUH) à Médine

Autorisation de migrer

Allah, l'Exalté, a donné au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), la permission d'émigrer à Médine en révélant le chapitre 17 Al Isra, verset 80 :

« Et dis : « Seigneur, fais-moi entrer par une entrée saine et sortir par une sortie saine, et accorde-moi de Toi une autorité qui me soutienne. » »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 151, de l'Imam Ibn Kathir.

L'invocation dans ce verset englobe à la fois l'intention intérieure et l'action extérieure. Être sincère peut indiquer que, quelle que soit la situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse, un musulman doit le faire avec l'intention de plaire à Allah, le Très-Haut. Un musulman sera récompensé pour tous les actes licites accomplis avec cette intention, même s'ils paraissent matériels. Par exemple, acquérir des biens licites et subvenir aux besoins de sa famille semble être une action matérielle, mais accomplie avec une intention juste, elle devient une bonne action. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4006. Il est important de noter qu'une intention sincère est toujours soutenue par des actes conformes au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui nourrit une intention erronée ne sera pas récompensé par Allah, le Très-Haut. En fait, le Jour du Jugement, il lui sera demandé de rechercher sa récompense auprès de celui pour qui il a agi. Cela a été confirmé dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Entrer dans la vérité implique également de se confronter physiquement à chaque situation d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, et de n'accomplir que les actes qui Lui plaisent, tout en évitant toute situation et tout acte fondés sur le mensonge et le péché. Cela ne peut se faire qu'en apprenant et en mettant en pratique les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Sortir de la vérité, c'est quitter toute situation avec une intention qui satisfait Allah, le Très-Haut. Autrement dit, un musulman doit maintenir sa bonne intention du début à la fin de chaque action, sans la modifier. Cela implique concrètement de quitter les situations d'une manière qui satisfait Allah, le Très-Haut. Par exemple, affronter une difficulté ou une épreuve avec patience, conformément aux enseignements de l'islam, sachant qu'Allah, le Très-Haut, choisit la meilleure situation pour chacun, même s'il ne respecte pas la sagesse de Ses choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

La dernière partie de cette invocation souligne l'importance de se conformer à l'autorité suprême du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Dans un hadith publié dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4606, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que toute pratique non conforme à l'islam serait rejetée.

Si les musulmans souhaitent une réussite durable, tant matérielle que religieuse, ils doivent adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Même si certaines actions qui ne sont pas directement inspirées de ces deux sources de guidance peuvent néanmoins être considérées comme de bonnes actions, il est important de les privilégier. En effet, plus on agit en fonction de ce qui ne provient pas de ces deux sources, même si c'est une bonne action, moins on les appliquera. Un exemple flagrant est le nombre de musulmans qui ont adopté des pratiques culturelles qui ne reposent pas sur ces deux sources de guidance. Même si ces pratiques ne constituent pas des péchés, elles les empêchent d'apprendre et d'agir en fonction de ces deux sources, se sentant satisfaits de leur comportement. Cela conduit à l'ignorance de ces deux sources de guidance, ce qui ne peut que les égarer.

C'est pourquoi le musulman doit apprendre et mettre en pratique ces deux sources de guidance établies par les guides, puis accomplir d'autres bonnes actions volontaires seulement s'il en a le temps et l'énergie. Mais s'il choisit l'ignorance et des pratiques inventées, même si elles ne constituent pas des péchés, plutôt que d'apprendre et de mettre en pratique ces deux sources de guidance, il ne réussira pas.

Enfin, une autorité de soutien pourrait également indiquer une demande à Allah, l'Exalté, de bénir un musulman avec la force d'utiliser son autorité sur son propre corps et ses bénédictions d'une manière agréable à Allah, l'Exalté.

Un rassemblement maléfique

Lorsque les Compagnons, qu'Allah les agrée, commencèrent à émigrer à Médine, les dirigeants non musulmans de La Mecque comprirent que ce n'était qu'une question de temps avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'émigre à son tour à Médine. Ils craignaient que la conversion de Médine en État islamique ne menace leur influence et leur pouvoir dans la région. Ils tinrent donc une réunion à Dar Al Nadwa, située à La Mecque, près de la Kaaba, la maison d'Allah, l'Exalté. Même le Diable, déguisé en vieillard, se joignit à la réunion. Les participants échangèrent leurs opinions sur le sort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'anéantir sa mission. Mais le Diable les réfuta jusqu'à ce que l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Abou Jahl, leur propose son avis. Il conseilla de l'assassiner avec un groupe de personnes appartenant à différentes tribus. Cela empêcherait la tribu du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de les attaquer tous en représailles, et ils se contenteraient de payer sa tribu pour mettre fin à l'affaire. Le Diable et tous les autres membres de cette réunion approuvèrent ce plan machiavélique. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, pages 152-153.

Il est important que les musulmans comprennent une leçon simple mais profonde : ils ne réussiront jamais, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, ni dans les affaires matérielles ni dans la religion, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours et jusqu'à la fin des temps, personne n'a jamais atteint le véritable succès, et personne n'y parviendra jamais par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela est dû au fait qu'Allah, le Très-Haut, contrôle toute chose. Il fait en sorte que les biens matériels obtenus par sa désobéissance deviennent une source de stress, de souffrance et de troubles pour chacun, dans les deux mondes. De plus, comme Allah, le Très-Haut,

contrôle les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui atteint la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Ainsi, celui qui Lui désobéit n'atteindra jamais la paix de l'esprit, ni dans ce monde ni dans l'autre, même s'il connaît des moments de divertissement. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui désobéissent à Allah, l'Exalté, même s'ils jouissent des luxes de ce monde. Par conséquent, lorsqu'un musulman se trouve dans une situation où il souhaite obtenir une issue positive et heureuse, il ne doit jamais choisir de désobéir à Allah, l'Exalté, aussi tentant ou facile que cela puisse paraître. Même si ses proches le lui conseillent, car il n'y a pas d'obéissance à la création si cela implique de désobéir au Créateur. Et en vérité, ils ne pourront jamais se protéger d'Allah, l'Exalté, et de Son châtiment, ni ici-bas ni dans l'au-delà. De même qu'Allah, l'Exalté, accorde la réussite à ceux qui Lui obéissent, Il prive de la réussite ceux qui Lui désobéissent, même si cette élimination prend du temps à être constatée. Le musulman ne doit pas se laisser tromper, car cela arrivera tôt ou tard. Le Saint Coran est très clair : un plan ou une action maléfique n'atteint que son auteur, même si le châtiment est différé. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

Par conséquent, quelle que soit la difficulté de la situation et du choix, les musulmans doivent toujours choisir l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans les affaires terrestres et religieuses, car cela seul mènera au véritable succès dans les deux mondes, même si ce succès n'est pas évident immédiatement.

Revendications à l'appui

Lorsque les dirigeants non musulmans de La Mecque complotèrent pour assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils ordonnèrent au groupe chargé de cette mission d'attendre devant sa demeure et de l'attaquer pendant son sommeil. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna à Ali Ibn Abu Talib, qu'Allah l'agrée, de prendre sa place dans son lit et de garantir sa sécurité afin qu'il puisse émigrer en secret. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 152-153.

Comme tous les Compagnons, Ali, qu'Allah soit satisfait d'eux, a soutenu sa déclaration verbale d'aimer et de croire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par des actes.

La mécréance peut être un rejet littéral de l'islam ou, par des actes, une désobéissance à Allah, le Très-Haut, même si l'on croit en Lui. Un exemple illustre bien ce phénomène. Si une personne inconsciente est avertie par une autre personne de l'approche d'un lion et qu'elle prend des mesures concrètes pour se mettre en sécurité, elle sera considérée comme ayant cru à l'avertissement et ayant adapté son comportement en conséquence. En revanche, si la personne inconsciente ne change pas concrètement de comportement après avoir été avertie, on la soupçonnera de ne pas y croire, même si elle affirme verbalement y croire.

Certains prétendent que leur croyance et leur obéissance à Dieu sont ancrées dans leur cœur et qu'ils n'ont donc pas besoin de les démontrer concrètement. Malheureusement, cette mentalité absurde a contaminé de nombreux musulmans qui croient posséder un cœur pur et fidèle, même s'ils négligent les devoirs de l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement déclaré dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, que lorsque le cœur est pur, le corps le devient, ce qui signifie que les actions deviennent correctes. Mais si le cœur est corrompu, le corps le devient également, ce qui signifie que les actions seront corrompues et incorrectes. Par conséquent, celui qui n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, en accomplissant ses devoirs concrètement ne peut jamais avoir un cœur pur.

De plus, démontrer sa foi en Allah, le Très-Haut, est une preuve concrète, indispensable au Jour du Jugement pour accéder au Paradis. Ne pas posséder cette preuve concrète est aussi absurde qu'un étudiant qui rend une copie vierge à son professeur, prétendant que son savoir est dans sa tête et qu'il n'a donc pas besoin de le transcrire en répondant aux questions. De la même manière que cet étudiant échouerait sans aucun doute, celui qui atteindra le Jour du Jugement sans obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, même s'il a la foi au plus profond de son cœur, échouera.

Enfin, il est essentiel de comprendre que la foi est comparable à une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante privée de nutriments, comme la lumière du soleil, meurt, la foi d'une personne peut s'éteindre si elle ne la nourrit pas par de bonnes actions. C'est la plus grande perte. Par conséquent, il est essentiel d'appuyer sa déclaration de foi verbale par de bonnes actions, en utilisant les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques, si l'on souhaite éviter ce risque.

Une issue

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta sa demeure pour émigrer en Médine, il récita le Saint Coran et Allah, le Très-Haut, fit disparaître temporairement les assassins postés devant sa demeure pour le tuer. Passant au milieu d'eux, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur versa de la terre sur la tête et s'en alla. Les assassins ne comprirent ce qui s'était passé qu'après le départ du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et lorsqu'un passant les informa de ce qui leur était arrivé. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 153.

Ce miracle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) enseigne aux musulmans que, face à une situation difficile, ils doivent rester fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), confiants qu'Il leur fournira une issue, même si cela semble impossible sur le moment. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Un musulman doit comprendre qu'Allah, le Très-Haut, choisit le meilleur pour Ses serviteurs, même si la sagesse derrière la difficulté n'est pas évidente. C'est la réaction d'une personne qui mène soit à la bénédiction,

soit à la colère d'Allah, le Très-Haut. Il suffit de réfléchir aux innombrables exemples de personnes qui ont cru que quelque chose était mauvais, pour ensuite changer d'avis et vice versa. C'est comme lorsqu'une personne prend un médicament amer prescrit par un médecin. Même amer, elle le prend quand même, croyant qu'il lui sera bénéfique. Il est étrange qu'un musulman puisse faire confiance à un médecin dont les connaissances sont limitées et qui n'est pas absolument certain que le médicament amer lui sera bénéfique, et ne pas faire confiance à Allah, le Très-Haut, dont le savoir est infini et qui ne décrète que le meilleur pour Ses serviteurs.

Le musulman doit comprendre la différence entre les vœux pieux et la confiance en Allah, le Très-Haut. Celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, et s'attend ensuite à ce qu'Il l'aide dans les difficultés est un illusionniste. Celui qui obtiendra l'aide d'Allah, le Très-Haut, comme indiqué dans cet événement, est celui qui s'efforce sincèrement d'obéir à Allah, le Très-Haut, et qui fait confiance à Son jugement sans se plaindre ni remettre en question Son choix.

Remboursement des fiducies

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) émigra à Médine avec Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée. Il laissa derrière lui Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, lui ordonnant d'émigrer à Médine après avoir restitué aux Mecquois leurs biens précieux, qu'ils avaient confiés au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car sa réputation d'honnêteté et de fiabilité était largement reconnue. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 155.

Même lorsque les non-musulmans tentèrent de l'assassiner, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) resta fidèle à l'honnêteté et à la bonne conduite en restituant les biens qu'ils lui avaient confiés. Cela illustre l'importance d'adhérer aux enseignements de l'islam en toutes circonstances. On ne peut choisir entre se comporter en bon musulman et se comporter en infidèle. L'islam est un code de conduite complet qui doit être appliqué en toutes circonstances. L'islam ne peut être considéré comme un manteau que l'on peut enfiler et retirer selon ses envies. Celui qui agit ainsi ne fait qu'adorer ses désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Par conséquent, un musulman doit mettre en œuvre les enseignements de l'Islam dans chaque situation s'il désire obéir et adorer Allah, le Très-Haut, correctement.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance de respecter ses engagements. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que trahir ses engagements est une forme d'hypocrisie.

Cela inclut toutes les confiances que l'on a reçues d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Chaque bienfait que l'on possède nous a été confié par Allah, le Très-Haut. La seule façon de remplir ces confiances est d'utiliser ces bénédictions de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci a été expliqué et décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur assurera d'autres bénédictions, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on confie les biens d'autrui ne doit pas en abuser et les utiliser uniquement selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes valeurs de confiance entre les personnes est de garder le secret sur les conversations, sauf s'il y a un intérêt évident à en informer les autres. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les musulmans. Il faut traiter les devoirs de confiance entre soi et les autres

de la même manière qu'on souhaite que les autres traitent les devoirs de confiance qui nous unissent.

De plus, ces responsabilités incluent les personnes dont il a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de les respecter en respectant les droits de ces personnes conformément aux préceptes de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, comprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

En quête d'indépendance

Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, avait acheté et préparé deux chameaux pour son émigration avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'il offrit le meilleur des deux chameaux au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce dernier refusa et accepta plutôt de l'acheter à Abou Bakr (paix et bénédictions sur lui). Ce point est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 98.

Cela montre l'importance d'être indépendant.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6470), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque s'abstient de solliciter les autres obtiendra l'indépendance. Et quiconque s'efforce sincèrement d'être patient sera accordé par Allah, l'Exalté. Et quiconque se contente de ce qu'il possède sera rendu autonome. Il a conclu qu'il n'y a pas de plus grand don que la patience.

Il n'y a aucun mal à demander de l'aide aux autres en cas de besoin, mais un musulman ne doit pas prendre cette habitude, car elle peut entraîner une perte de respect de soi. Cela peut être dangereux, car celui qui perd le respect de soi est plus susceptible de commettre des péchés, car il ne se soucie plus de ce qu'Allah, le Très-Haut, et des autres pensent de lui. Celui qui demande inutilement de l'aide aux autres commencera également à compter sur eux au lieu de faire confiance à Allah, le Très-Haut. Faire confiance à Allah, le Très-Haut, implique d'utiliser les moyens qui nous sont accordés de manière licite, puis de croire que le résultat,

choisi par Allah, le Très-Haut, sera le meilleur pour tous. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'utiliser tous les moyens qui lui sont accordés avant de se tourner vers les autres. Celui qui agit ainsi gagnera l'indépendance d'Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit s'imposer la patience, surtout dans les moments difficiles. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'acquérir la connaissance islamique et de la mettre en pratique. Par exemple, celui qui connaît Allah, le Très-Haut, accordera une récompense incalculable au musulman patient. Il est plus susceptible d'être patient que celui qui l'ignore. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Il est important de noter que la véritable patience se manifeste dès le début d'une situation, et non plus tard. Faire preuve de patience ultérieurement est une forme d'acceptation, que même la personne la plus impatiente éprouve.

Le véritable riche est celui qui n'est ni nécessiteux ni avide de biens. Cela se produit lorsqu'on se satisfait de ce qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordé. Cela se réalise lorsqu'on croit sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, donne à chacun ce qu'il y a de meilleur selon Son infinie connaissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Cette personne est véritablement riche, tandis que celui qui est toujours avide et nécessiteux est pauvre, même s'il possède de grandes richesses. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2420. Par conséquent, se contenter de ses biens est la véritable richesse, tandis que l'avidité rend nécessiteux, c'est-à-dire pauvre.

Enfin, la patience est essentielle, car elle est indispensable à chaque étape de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin. En d'autres termes, la réussite, dans les domaines matériels ou religieux, est impossible sans patience. C'est donc un don précieux accordé par Allah, le Très-Haut, à ceux qui s'efforcent de l'adopter.

Adhérer à la vérité

Lors de leur migration vers Médine, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) fut interrogé par un passant qui était le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il ne le reconnaissait pas. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) refusa de lui dire la vérité, de peur que cette information ne parvienne aux non-musulmans de La Mecque qui les poursuivaient. Cependant, il refusa de mentir, car il était le summum de l'honnêteté et de la véracité. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) répondit à l'homme que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'était que son guide. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) voulait dire son guide ici-bas, tandis que l'homme supposa qu'il voulait dire qu'il était son guide durant son voyage. Ce sujet est abordé dans la biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'imam Muhammad As Sallaabee, pages 104-105.

C'est une grande honte que les musulmans d'aujourd'hui mentent sans raison valable, même si Abou Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, est resté honnête, même face à une situation mortelle.

Le mensonge est inacceptable, qu'il s'agisse d'un petit mensonge, souvent appelé « mensonge blanc », ou d'une plaisanterie. Tous ces types de mensonges sont interdits. En fait, celui qui ment pour faire rire, sans chercher à tromper, a été maudit à trois reprises dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2315.

Un autre mensonge courant, souvent utilisé sans le croire, est celui de mentir aux enfants. C'est indéniablement un péché selon des hadiths tels

que celui du Sunan Abu Dawud, numéro 4991. Mentir aux enfants est une pure folie, car ils ne feront qu'adopter cette habitude pécheresse de la part de l'aîné qui leur ment. Se comporter ainsi montre aux enfants que le mensonge est acceptable, alors qu'il ne l'est pas selon les enseignements de l'islam. Le mensonge n'est acceptable que dans des cas très rares et extrêmes, par exemple pour protéger la vie d'une personne innocente.

Il est essentiel d'éviter le mensonge, car selon un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971, il conduit à d'autres péchés, comme la médisance et la moquerie. Ce comportement mène aux portes de l'Enfer. Quiconque persiste à mentir est considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Nul besoin d'être un érudit pour prédire ce qui arrivera au Jour du Jugement dernier à celui qu'Allah, le Très-Haut, a qualifié de grand menteur.

Tous les musulmans désirent la compagnie des anges, mais lorsqu'une personne ment, elle en est privée. En fait, la puanteur qui s'échappe de la bouche d'un menteur éloigne les anges de lui à des kilomètres. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1972.

Dire des mensonges qui se propagent à d'autres membres de la société est un péché si grave que, selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 7047, quiconque commet un tel acte sans se repentir sera puni après sa mort : un crochet de fer lui sera enfoncé dans la bouche et la peau de son visage sera arrachée. Son visage se régénérera instantanément, puis le processus se répétera. Cela se reproduira sans interruption jusqu'au Jour du Jugement.

Pour conclure, tous les musulmans devraient éviter toute forme de mensonge, quelle que soit la personne avec laquelle ils discutent.

L'amour vrai

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) émigra à Médine avec Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée. Durant leur voyage, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, se plaçait d'abord devant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il marchait, puis parfois derrière lui. Interrogé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il répondit que chaque fois qu'il craignait une attaque par derrière, il se plaçait derrière lui. Mais il craignait alors une attaque frontale, ce qui le poussait à changer de position. Ils finirent par se réfugier dans la grotte du mont Thawr pendant quelques jours. Avant d'y pénétrer, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, insista pour y pénétrer afin de la nettoyer et d'en retirer toute trace de danger. Il posa même son pied sur une crevasse à l'intérieur de la grotte, de peur qu'une créature n'en sorte et ne s'attaque au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 157.

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

Le meilleur compagnon

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et Abou Bakr Siddique (qu'Allah l'agrée) cherchèrent refuge dans la grotte du mont Thawr lors de leur migration vers Médine, ils furent poursuivis par les non-musulmans de La Mecque déterminés à tuer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Les non-musulmans de La Mecque finirent par atteindre la grotte où ils se cachaient. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) fit remarquer que si les non-musulmans baissaient les yeux, ils les verraient, lui et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), cachés dans la grotte. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) fit clairement comprendre qu'il ne s'inquiétait pas pour sa propre sécurité, mais qu'il craignait qu'il arrive quelque chose au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Sur ce, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui conseilla de ne pas s'affliger, car Allah, le Très-Haut, était leur troisième Compagnon. Ce sujet a été abordé dans un hadith du Sahih de Boukhari, numéro 3922, et dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 159-160. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 40 :

« ...quand ils étaient dans la grotte, il [le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] dit à son compagnon : « Ne t'afflige pas ; Allah est avec nous. »... »

Dans un hadith divin trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 7405, Allah, l'Exalté, conseille qu'Il est avec quiconque se souvient de Lui.

Face à l'augmentation des troubles mentaux, comme la dépression, il est essentiel que les musulmans comprennent l'importance de cette déclaration. Le risque de souffrir de troubles mentaux est faible lorsqu'on est constamment entouré et soutenu par une personne qui nous aime vraiment. Si cela est vrai pour une personne, cela est sans aucun doute plus approprié pour Allah, le Très-Haut, qui a promis d'être avec celui qui se souvient de Lui. La mise en pratique de cette déclaration à elle seule éliminerait les troubles mentaux, comme la dépression. C'est pourquoi l'isolement ou la présence parmi les autres n'affectait pas l'état mental des pieux prédécesseurs, car ils étaient toujours en compagnie d'Allah, le Très-Haut. Il est évident que lorsqu'on obtient la compagnie d'Allah, le Très-Haut, on surmonte tous les obstacles et toutes les difficultés jusqu'à atteindre Sa proximité dans l'au-delà.

De plus, dans Son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, n'a restreint en rien cette déclaration. Par exemple, Il n'a pas déclaré qu'Il était réservé aux vertueux ou à ceux qui accomplissent de bonnes actions. En réalité, Il a inclus tous les musulmans, quelle que soit la force de leur foi ou le nombre de péchés qu'ils ont commis. Par conséquent, un musulman ne doit jamais perdre espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Il est important de noter la condition mentionnée dans ce hadith : se souvenir d'Allah, le Très-Haut. Ce souvenir implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut, et donc de ne pas attendre ni espérer de gratitude de la part des autres. Se souvenir avec la langue implique de dire du bien ou de se taire. Et le plus haut niveau de souvenir consiste à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Voilà le véritable souvenir d'Allah, le Très-Haut. Celui qui se comporte de cette manière sera béni par la compagnie et le soutien d'Allah, l'Exalté.

En termes simples, plus on obéit et se souvient d'Allah, le Très-Haut, plus on reçoit Sa compagnie. Ce que l'on donne, c'est ce que l'on reçoit.

Faire confiance correctement

L'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prouve que la confiance en Allah, l'Exalté, consiste à utiliser les moyens qui nous ont été fournis par Allah, l'Exalté, de la bonne manière et à croire fermement que tout ce qu'Allah, l'Exalté, décide, est le meilleur pour tous ceux qui sont concernés.

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2344, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que si les gens faisaient vraiment confiance à Allah, l'Exalté, Il pourvoirait à leurs besoins comme Il pourvoit aux besoins des oiseaux. Ils quittent leurs nids affamés le matin et reviennent le soir rassasiés.

La véritable confiance en Allah, l'Exalté, se ressent dans le cœur, mais se manifeste par les membres. C'est-à-dire lorsqu'on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 65, At Talaq, verset 3 :

« ...Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit... »

La confiance intérieure implique la ferme conviction que seul Allah, le Très-Haut, peut procurer des bienfaits et nous protéger des dangers, tant

dans le monde matériel que religieux. Le musulman comprend que la source du don, du refus, du préjudice ou du bienfait n'est autre qu'Allah, le Très-Haut. Le musulman croit sincèrement que tout ce qui se passe dans sa vie, décidé par Allah, le Très-Haut, est le meilleur pour tous, même si cela n'est pas évident pour lui-même et pour les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que faire véritablement confiance à Allah, l'Exalté, ne signifie pas renoncer à utiliser les moyens qu'Allah, l'Exalté, nous a fournis, comme les médicaments. Comme le mentionne clairement le hadith principal, les oiseaux quittent leurs nids à la recherche active de nourriture. Utiliser la force et les moyens fournis par Allah, l'Exalté, selon les enseignements de l'islam, c'est sans aucun doute Lui obéir et Lui faire confiance. C'est en fait l'aspect extérieur de la confiance en Allah, l'Exalté. Cela est clairement exprimé dans de nombreux versets et hadiths. Chapitre 4 An Nisa, verset 71 :

« Ô vous qui avez cru, prenez garde... »

En réalité, l'activité extérieure est une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et la confiance intérieure en Allah, le Très-Haut, est l'état intérieur du Saint Prophète Muhammad (paix

et bénédictions sur lui). Il ne faut pas abandonner cette tradition extérieure, même si l'on possède la confiance intérieure.

Les actions et l'utilisation des moyens fournis par Allah, le Très-Haut, sont une forme de confiance en Lui. À cet égard, les actions peuvent être divisées en trois catégories. La première est celle de l'obéissance qu'Allah, le Très-Haut, ordonne aux musulmans d'accomplir afin qu'ils obtiennent la paix et la réussite dans les deux mondes. Abandonner ces actions tout en prétendant croire qu'Allah, le Très-Haut, nous accordera la paix et la réussite relève du vœu pieux et n'a aucune valeur en islam.

Le deuxième type d'actions est constitué des moyens qu'Allah, le Très-Haut, a créés en ce monde pour que les gens puissent y vivre en sécurité, comme manger quand on a faim, boire quand on a soif et porter des vêtements chauds par temps froid. Quiconque les abandonne et se nuit à soi-même est blâmable. Cependant, certaines personnes ont reçu d'Allah, le Très-Haut, une force spéciale leur permettant d'éviter ces moyens sans se nuire. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) jeûnait des jours entiers sans interruption, mais interdisait aux autres de faire de même, car Allah, le Très-Haut, l'avait pourvu directement, sans besoin de nourriture. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 1922. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prié pour le quatrième calife bien guidé, Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée), afin qu'il ne ressente ni froid ni chaleur excessive. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 117. Par conséquent, si une personne se détourne de ces moyens mais est dotée de la force d'endurer sans faillir à ses devoirs envers Allah, l'Exalté, et les gens, alors cela est acceptable, sinon c'est blâmable.

Le troisième type d'actions relatives à la confiance en Allah, l'Exalté, concerne les pratiques établies qu'Allah, l'Exalté, brise parfois pour certaines personnes. Par exemple, les personnes guéries de maladies sans avoir recours à des médicaments. Ce phénomène est fréquent, notamment dans les pays pauvres où les médicaments sont difficiles à obtenir. Ceci est lié à un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2144, qui recommande que nul ne meure avant d'avoir utilisé toute la provision qui lui a été allouée. Selon un autre hadith du Sahih Muslim, numéro 6748, cela remonte à plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, l'Exalté, ne crée les cieux et la terre. Ainsi, celui qui réalise pleinement ce hadith pourrait ne pas rechercher activement la provision, sachant que ce qui lui a été alloué il y a si longtemps ne peut lui manquer. Ainsi, pour cette personne, les moyens habituels d'obtenir la provision, comme le travail, sont brisés par Allah, l'Exalté. Il s'agit d'un rang élevé et rare. Seul celui qui se comporte ainsi, sans se plaindre, sans paniquer et sans attendre quoi que ce soit des autres, est exempt de tout blâme s'il choisit cette voie. Il est important de noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 1692, que c'est un péché pour une personne de ne pas subvenir aux besoins de ses proches, même s'ils occupent un rang aussi élevé.

Il est important de noter que, selon les enseignements de l'islam, utiliser les moyens qui nous sont accordés est bien préférable à les abandonner, car rien n'est supérieur à la voie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Avoir une véritable confiance en Allah, l'Exalté, conduit à se satisfaire du destin. Autrement dit, quel que soit le choix d'Allah, l'Exalté, on l'accepte sans se plaindre et sans vouloir de changement, car on est fermement convaincu qu'Allah, l'Exalté, ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Pour conclure, il est préférable de suivre les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en utilisant les moyens licites qui nous ont été accordés selon les enseignements de l'Islam, en croyant fermement qu'ils viennent d'Allah, l'Exalté, et en ayant confiance intérieurement que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décide se produira, ce qui est sans aucun doute le meilleur choix pour chaque personne concernée, qu'elle l'observe et s'en rende compte ou non.

Le meilleur des endroits

Avant d'entrer à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a résidé pendant dix jours à Quba où il a construit la première mosquée de l'Islam, qui est considérée comme la mosquée indiquée dans le chapitre 9 At Tawbah, verset 108 :

« ...Une mosquée fondée sur la droiture dès le premier jour est plus digne d'être fréquentée. Elle abrite des hommes qui aiment se purifier ; et Allah aime ceux qui se purifient. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3906.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1528, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que les endroits les plus aimés d'Allah, l'Exalté, sont les mosquées et les endroits les plus détestés par Lui sont les marchés.

L'islam n'interdit pas aux musulmans de fréquenter d'autres lieux que les mosquées, ni ne leur ordonne de toujours y séjourner. Il est cependant important qu'ils privilégient la fréquentation des mosquées pour les prières en commun et les rassemblements religieux, plutôt que la fréquentation inutile des marchés et autres lieux.

En cas de besoin, il n'y a aucun mal à fréquenter d'autres lieux, comme les centres commerciaux, mais un musulman doit éviter de s'y rendre inutilement, car ce sont des lieux où les péchés sont plus fréquents. Lorsqu'il fréquente d'autres lieux, il doit veiller à éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, ce qui inclut de nuire à autrui. Il doit également éviter la sursociabilité, car c'est la cause de la plupart des péchés qui se produisent en société.

Les mosquées sont censées être un sanctuaire contre les péchés et un lieu confortable pour obéir à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme un étudiant bénéficie d'une bibliothèque, un environnement propice à l'étude, les musulmans peuvent également bénéficier des mosquées, dont la vocation est d'encourager les musulmans à acquérir et à mettre en pratique des connaissances utiles afin d'obéir correctement à Allah, le Très-Haut.

Les mosquées sont également un excellent lieu pour rappeler leur vocation : obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Elles encouragent également à prioriser ses activités de manière appropriée, afin de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités, de bien se préparer pour l'au-delà et de profiter des plaisirs licites avec modération. Quiconque évite les mosquées gaspille souvent son temps et ses ressources dans des activités vaines et inutiles, se privant ainsi de bénéfices dans les deux mondes.

Un musulman devrait non seulement privilégier les mosquées, mais aussi encourager les autres, notamment ses enfants, à faire de même. C'est un excellent endroit pour les jeunes afin d'éviter les péchés, les crimes et les mauvaises fréquentations, qui ne mènent qu'à des ennuis et des regrets.

La vie bénie à Médine

La première ^{année} après la migration

Construction de Masjid Nabawi à Médine

Un bel héritage

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) arriva à Médine, l'une de ses premières actions fut de construire une maison d'Allah, le Très-Haut, la mosquée An Nabawi. Le terrain appartenait à deux orphelins, Suhayl et Sahl, qu'Allah les agrée, qui l'offrirent gratuitement. Cependant, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa de le prendre gratuitement et le leur acheta. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 165-166.

Tout d'abord, il est important de comprendre que les héritages matériels sont temporels. Combien de riches et puissants ont bâti d'immenses empires pour finalement les voir disparaître et tomber dans l'oubli peu après leur mort ? Les rares traces laissées par certains de ces héritages ne perdurent que pour nous mettre en garde contre leur imitation. Prenons l'exemple du grand empire pharaonique. L'islam enseigne non seulement

aux musulmans à transmettre des bénédictions dans l'au-delà sous forme de bonnes actions, mais aussi à laisser un héritage précieux dont les autres pourront bénéficier. En effet, lorsqu'un musulman décède et laisse derrière lui une œuvre utile, comme une aumône continue sous forme d'un puits, il en sera récompensé. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 4223. Le musulman doit donc s'efforcer d'accomplir de bonnes actions et de transmettre autant de bien que possible, tout en s'efforçant de laisser un héritage précieux qui lui sera bénéfique après sa mort.

Malheureusement, de nombreux musulmans sont tellement préoccupés par leurs richesses et leurs biens qu'ils finissent par les abandonner, ce qui ne leur apporte aucun bénéfice. Chaque musulman ne doit pas se laisser berner en pensant avoir tout le temps de se constituer un héritage, car la mort est inconnue et survient souvent de manière inattendue. Aujourd'hui est le jour où un musulman doit réfléchir sérieusement à l'héritage qu'il laissera. Si cet héritage est bon et bénéfique, il doit louer Allah, le Très-Haut, de lui en avoir donné la force. Mais s'il ne lui est pas bénéfique, il doit préparer quelque chose qui le sera, afin de non seulement transmettre le bien dans l'au-delà, mais aussi de laisser le bien derrière lui. Il est à espérer que celui qui est ainsi entouré de bien sera pardonné par Allah, le Très-Haut. Chaque musulman devrait donc se demander quel est son héritage.

Montrer l'exemple

Lors de la construction de la mosquée An Nabawi, la maison d'Allah, le Très-Haut, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a activement participé à sa construction. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 166. Lors de la construction de la mosquée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) chantait : « Ô Allah, il n'y a de bien que celui de l'au-delà ; aide les Secoueurs et les Émigrants ! » Ce sujet est abordé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 453.

L'événement principal évoqué souligne l'importance de montrer l'exemple. Il est essentiel que tous les musulmans, et en particulier les parents, mettent en pratique les conseils qu'ils donnent aux autres. C'est une évidence. si l'on tourne les pages de l'histoire que ceux qui ont agi selon ce qu'ils prêchaient avait un effet beaucoup plus positif sur les autres Comparé à ceux qui n'ont pas montré l'exemple, le meilleur exemple est celui du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui non seulement pratiquait ce qu'il prêchait, mais adhéraient à ses enseignements plus rigoureusement que quiconque. Seule une telle attitude permettra aux musulmans, et plus particulièrement aux parents, d'avoir un impact positif sur les autres. Par exemple, si une mère avertit ses enfants de ne pas mentir, car c'est un péché mais il se trouve souvent devant eux, ses enfants sont peu susceptibles d'agir selon ses conseils. Les actions d'une personne aura toujours plus d'impact sur les autres que ses paroles. Il est important de noter que cela ne signifie pas Il faut être parfait avant de conseiller les autres. Cela signifie qu'il faut s'efforcer sincèrement d'agir selon leurs propres conseils Avant de conseiller les autres. Le Saint Coran indique clairement, dans le verset suivant, qu'Allah, le Très-Haut, déteste ce comportement. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Al-Bukhari (numéro 3267), que l'homme qui a

commandé le bien mais s'en est abstenu lui-même et le mal interdit mais ils ont eux-mêmes agi en conséquence seront sévèrement punis en Enfer. Chapitre 61 As Saf, verset 3 :

« Ce qui est très détestable auprès d'Allah, c'est que vous disiez ce que vous ne faites pas. »

Il est donc essentiel que tous les musulmans s'efforcent d'agir eux-mêmes selon leurs conseils. puis conseillez les autres faire de même. Montrer l'exemple est une tradition. de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, et c'est le meilleur moyen d'influencer les autres de manière positive.

De plus, l'invocation faite par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lors de la construction de la mosquée indique que l'on n'atteindra le bien dans les deux mondes que lorsqu'on reliera ses bénédictions terrestres à l'au-delà.

En réalité, dans la plupart des cas, rien dans ce monde matériel n'est bon ou mauvais en soi, comme la richesse. Ce qui rend une chose bonne ou mauvaise, c'est la façon dont on l'utilise. Il est important de comprendre que le but même de toute création d'Allah, le Très-Haut, était d'être utilisée correctement, conformément aux enseignements de l'Islam. Mal utilisée, une chose devient inutile. Par exemple, la richesse est utile dans les deux mondes lorsqu'elle est utilisée correctement, par exemple pour subvenir aux besoins d'une personne et de ses proches. Mais elle peut devenir inutile, voire une malédiction pour son détenteur, si elle n'est pas utilisée

correctement, par exemple en étant thésaurisée ou dépensée pour des actes répréhensibles. Le simple fait d'accumuler des richesses entraîne une perte de valeur. Comment les papiers et les pièces de monnaie thésaurisés peuvent-ils être utiles ? À cet égard, il n'y a aucune différence entre une feuille de papier vierge et un billet de banque. Elle n'est utile que lorsqu'elle est utilisée correctement.

Ainsi, si un musulman souhaite que tous ses biens matériels deviennent une bénédiction pour lui dans les deux mondes, il lui suffit de les utiliser correctement, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, s'il les utilise mal, ces mêmes biens deviendront un fardeau et une malédiction pour lui dans les deux mondes. C'est aussi simple que cela.

On peut adopter la bonne attitude lorsqu'on comprend le but de ces bénédictions.

Chaque bienfait matériel dont dispose un musulman n'est qu'un moyen de parvenir à l'au-delà en toute sécurité. Ce n'est pas une fin en soi. Par exemple, la richesse est un moyen d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en subvenant à ses besoins et à ceux de ses proches. Ce n'est ni une fin ni un but ultime en soi.

Cela aide non seulement le musulman à se concentrer sur l'au-delà, mais aussi à se libérer de ses biens matériels. Lorsqu'un musulman considère chaque bienfait matériel, comme un enfant, comme un moyen de

satisfaire Allah, le Très-Haut, et d'atteindre l'au-delà en toute sécurité, sa perte n'aura pas d'impact aussi néfaste. Il peut ressentir de la tristesse, ce qui est une émotion acceptable, mais il ne ressentira pas le chagrin, qui engendre l'impatience et d'autres troubles mentaux, comme la dépression. En effet, il est convaincu que le bien matériel qu'il possédait n'était qu'un moyen, et que sa perte n'entraîne pas la perte du but ultime, le Paradis, dont la perte est désastreuse. Par conséquent, continuer à le posséder et à se concentrer sur le but ultime l'empêchera de s'affliger.

De plus, ils comprendront que, tout comme ce qu'ils ont perdu n'était qu'un moyen, ils seront fermement convaincus qu'Allah, le Très-Haut, leur fournira un autre moyen d'atteindre et d'accomplir leur but ultime. Cela les préservera également du deuil. En revanche, celui qui considère son bien-être matériel comme une fin plutôt qu'un moyen éprouvera un profond chagrin en le perdant, car il aura perdu tout son but et son objectif. Ce deuil entraînera dépression et autres troubles mentaux.

Les musulmans doivent considérer chaque bienfait qu'ils possèdent comme un moyen d'atteindre l'au-delà en toute sécurité, et non comme une fin en soi. C'est ainsi qu'on peut posséder des choses sans être possédé par elles. C'est ainsi qu'on peut garder les biens matériels entre ses mains et non dans son cœur.

En conclusion, celui qui adopte la bonne attitude utilisera correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au

Jour du Jugement. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Il est important de se rappeler que seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance et la clairvoyance nécessaires pour offrir aux hommes le code de conduite parfait afin qu'ils atteignent la paix intérieure. Les codes de conduite créés par l'homme ne peuvent atteindre cet objectif, car ils manquent de connaissance, d'expérience, de clairvoyance et sont influencés par des préjugés. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam, même s'ils contredisent ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime strict. Tout comme ce patient retrouvera une bonne santé physique, celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam atteindra la paix intérieure.

Effets de la jalousie

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) entra à Médine, il passa devant la maison d'un des chefs médinois, Abdullah Bin Ubayy, qui devint plus tard le chef des hypocrites. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'attendait à une invitation de sa part, mais Abdullah Bin Ubayy lui ordonna brutalement de rester avec ceux qui l'avaient invité à Médine. Sa'd Bin Ubada, qu'Allah l'agrée, s'excusa du comportement d'Abdullah et lui fit remarquer qu'avant son arrivée à Médine, ils se préparaient à faire d'Abduallah leur roi. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 180.

L'envie est un péché majeur qu'il faut éviter à tout prix. C'est un péché majeur car l'envieux remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. Il se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis une erreur en accordant une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre à sa place. Quiconque laisse son envie s'acharner verbalement et physiquement contre celui qu'il envie ne fera que détruire ses propres bonnes actions. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4210, met en garde contre ce phénomène. L'envie licite consiste à vouloir obtenir une bénédiction similaire sans que ce dernier perde ce qu'il a reçu. Bien que licite, cette envie n'est louable que dans les domaines religieux et blâmable dans les domaines matériels. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé deux cas d'envie licite et louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. On peut envier celui qui utilise correctement son savoir et l'enseigne aux autres. L'autre personne que l'on peut envier est celle qui obtient des richesses légales et les dépense de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Il faut éviter l'envie en comprenant qu'il s'agit d'un péché majeur qui remet en cause le choix d'Allah, le Très-Haut. Il faut comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde à chacun ce qui est le meilleur pour lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, au lieu d'envier les autres, ils doivent s'efforcer d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur apportera davantage de bénédictions, la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, envier les autres ne fait qu'enlever l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui engendre des problèmes dans les deux mondes. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Le musulman envié doit faire preuve de patience face aux actes et aux paroles de son envieux et se défendre uniquement dans les limites de l'islam. La patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles et ses actes et de maintenir une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est ainsi que l'on cherche refuge auprès d'Allah, le Très-Haut, contre son envieux. Chapitre 113 Al Falaq, versets 1 et 5 :

« Dis : « Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'aurore... Et contre le mal de l'envieux quand il envie. » »

Allah, l'Exalté, les protégera alors des effets négatifs de leur envie, même si cela ne leur est pas évident, car Allah, l'Exalté, agit selon Sa

connaissance et Sa sagesse infinies et non selon la pensée très limitée des gens.

Faire des affaires correctement

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a émigré à Médine, de nombreux marchands commerçaient de manière déloyale et Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 83 Al Mutaaffin, versets 1 à 6 :

« Malheur à ceux qui donnent moins que ce qui leur est dû ! Ils prennent la mesure des gens, mais s'ils leur donnent selon la mesure ou le poids, ils causent une perte. Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités pour un jour terrible, le jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur de l'univers ? »

Après cela, les marchands commencèrent à commercer de manière juste et honnête. Ce point est abordé dans Asbab Al Nuzul, 83:1, page 162, de l'imam Wahidi.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que

ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Grands sacrifices

Après qu'Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, eut exécuté l'ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de restituer aux Mecquois les biens qui lui avaient été confiés, Ali, qu'Allah l'agrée, émigra à Médine pour rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il partit seul, sans monture, et le voyage fut donc extrêmement dangereux et difficile. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abi Talib, volume 1, page 83.

Lorsque l'un des Compagnons, Shoaib (qu'Allah l'agrée), décida d'émigrer, les non-musulmans de La Mecque tentèrent de l'en empêcher. Ils prétendirent qu'à son arrivée à La Mecque, il était pauvre et que, grâce aux opportunités financières qui lui avaient été offertes, il s'était enrichi. Ils ne le laisseraient donc pas quitter La Mecque après en avoir bénéficié. Shoaib (qu'Allah l'agrée) leur offrit toute sa fortune, qu'il avait enfouie à La Mecque, en échange de sa libération, ou bien ils pourraient le combattre jusqu'à la victoire d'un camp. Ils choisirent de le laisser partir en échange de sa fortune. À son arrivée à Médine, le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) lui conseilla que son commerce était très lucratif. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 207 du chapitre 2 d'Al Baqarah :

« Et parmi les gens, il en est qui se vendent, cherchant l'agrément d'Allah. Et Allah est Compatissant envers Ses serviteurs. »

Ceci a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 1, Page 580.

Dhamra, qu'Allah l'agrée, était un riche aveugle de La Mecque converti à l'islam. Bien qu'exempté de l'obligation d'émigrer à Médine en raison de son handicap, il désirait obtenir la récompense et rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il mourut pendant son émigration, et le verset suivant fut révélé à son sujet : Chapitre 4, An Nisa, verset 100 :

« Quiconque émigre pour la cause d'Allah trouvera sur terre de nombreux lieux de résidence et l'abondance. Et quiconque quitte sa demeure pour Allah et Son Messenger, et que la mort le rattrape, sa récompense incombe déjà à Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans Hayatus Sahabah, Volume 1, Pages 365-367 de l'Imam Muhammad Kandhlawi.

Il est important que les musulmans comprennent qu'Allah, le Très-Haut, n'exige pas des musulmans qu'ils surmontent les difficultés qu'ont endurées le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Par exemple, cet épisode évoque la migration de La Mecque à Médine, au cours de laquelle ils ont quitté familles, maisons et commerces pour émigrer vers une terre étrangère, tout cela pour Allah, le Très-Haut.

En comparaison, les difficultés auxquelles les musulmans sont confrontés aujourd'hui ne sont pas aussi grandes que celles de leurs pieux prédécesseurs. Les musulmans devraient donc être reconnaissants de n'avoir à faire que quelques petits sacrifices, comme sacrifier un peu de sommeil pour accomplir la prière obligatoire de l'aube et un peu d'argent pour faire l'aumône obligatoire. Allah, le Très-Haut, ne leur ordonne pas de quitter leurs foyers et leurs familles pour Lui. Cette gratitude doit se manifester concrètement en utilisant les bienfaits dont on dispose de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

De plus, lorsqu'un musulman rencontre des difficultés, il doit se souvenir des difficultés rencontrées par ses pieux prédécesseurs et de la manière dont ils les ont surmontées grâce à une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Cette connaissance peut donner au musulman la force de surmonter ses difficultés, car il sait que ses pieux prédécesseurs étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, mais qu'ils ont enduré des épreuves plus difficiles grâce à leur patience. D'ailleurs, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, indique que les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont enduré les épreuves les plus difficiles et qu'ils sont sans aucun doute les plus aimés d'Allah, le Très-Haut.

Si un musulman suit l'attitude inébranlable de ses pieux prédécesseurs, il est à espérer qu'il finira avec eux dans l'au-delà.

Un signe d'amour

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé que s'il n'avait pas été contraint d'effectuer la migration de La Mecque à Médine, faisant ainsi de lui un migrant, un Mouhajir, il aurait préféré être un Secours de Médine, qu'Allah soit satisfait d'eux tous. Et si on avait demandé aux gens de voyager vers n'importe quelle vallée, il serait allé dans la vallée des Compagnons de Médine, les Secours, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Il a également déclaré une fois que les Secours de Médine, qu'Allah soit satisfait d'eux, faisaient partie de sa famille.

À une autre occasion, il a averti que nul n'aime les Secours de Médine, qu'Allah les agrée, sauf le croyant, et nul ne les déteste, sauf l'hypocrite. Quiconque les aime est aimé d'Allah, l'Exalté, et quiconque les déteste est haï d'Allah, l'Exalté.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 2, page 186, de l'Imam Ibn Kathir.

Il existe d'innombrables versets et hadiths qui parlent du statut élevé de tous les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, et de l'importance de les honorer, de les aimer et de les suivre en toutes occasions.

Un signe d'amour véritable pour Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, C'est aimer tous ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pour Allah, l'Exalté, même si cela contredit notre opinion personnelle à leur sujet. Cet amour inclut ceux qui proclament l'amour par leurs paroles et, plus important encore, par leurs actes. Par exemple, il est évident que toute la famille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tous les Compagnons (paix et bénédictions sur lui), et les pieux prédécesseurs, possédaient cet amour véritable. Aimer chacun d'eux est donc un devoir pour celui qui prétend aimer Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est attesté par de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Bukhari, numéro 17. Il recommande que l'amour pour les alliés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), autrement dit les habitants de la ville sainte de Médine, fait partie de la foi et que la haine à leur égard est un signe d'hypocrisie. Dans un autre hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3862, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement mis en garde les musulmans contre toute critique envers les Compagnons, qu'Allah les agrée. Les aimer est un signe d'amour envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et les haïr est un signe de haine envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et envers Allah, le Très-Haut. Cette personne ne réussira que si elle se repent sincèrement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait une déclaration similaire concernant sa famille bénie, qu'Allah les agrée, dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 143.

Si un musulman critique injustement un musulman qui manifeste son amour pour Allah, le Très-Haut, cela prouve son manque d'amour pour Allah, le Très-Haut. Si un musulman commet un péché, les autres musulmans devraient le détester, mais ils devraient, par amour pour Allah,

le Très-Haut, continuer à l'aimer, en raison de leur amour pour Allah, le Très-Haut, et pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le signe de l'amour pour autrui est de le traiter avec bienveillance et respect. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le traitent.

De plus, le musulman doit rejeter tous ceux qui manifestent de l'aversion pour ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qu'il s'agisse d'un proche ou d'un étranger. Les sentiments d'un musulman ne doivent jamais l'empêcher d'accomplir ce véritable acte d'amour envers Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela ne signifie pas qu'il doive leur nuire, mais qu'il doit leur faire comprendre que détester ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) est inacceptable. S'ils persistent dans cette attitude déviante, il faut s'en séparer jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement.

Suivre le bon chemin

Après l'arrivée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Abdullah Bin Salam (qu'Allah l'agrée), érudit juif respecté et instruit, se convertit immédiatement à l'islam après avoir vu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il reconnut ses signes mentionnés dans les révélations divines précédentes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)] comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais, certes, certains d'entre eux cachent la vérité alors qu'ils la savent. »

Il a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) que les autres érudits juifs le respectaient profondément, mais que s'ils découvraient sa conversion à l'islam, ils inventeraient des mensonges à son sujet. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a convoqué les érudits juifs et leur a demandé d'admettre qu'ils le reconnaissaient comme le dernier Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), ils l'ont renié. Ils ont d'abord loué Abdullah Bin Salam, qu'Allah l'agrée, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'a mentionné, mais après avoir découvert sa conversion à l'islam, ils l'ont traité de menteur. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 194-195.

Les gens du Livre étaient jaloux du fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit un descendant du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), au lieu d'être un descendant de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur religion étant entièrement axée sur l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait une supériorité sur le reste de l'humanité, ils ne pouvaient accepter et suivre un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) issu d'une lignée différente. Cela ne ferait que détruire le complexe de supériorité qu'ils s'étaient forgé. De plus, ils savaient qu'embrasser l'islam leur interdirait de dénaturer les enseignements divins pour s'approprier des biens matériels, tels que le pouvoir et la richesse. De ce fait, ils ont nié l'islam et ont ainsi égaré leurs disciples ignorants.

Il ne faut jamais transiger sur les enseignements de l'islam au nom du gain matériel, comme la richesse et le leadership. Les biens matériels obtenus en désobéissant à Allah, le Très-Haut, deviendront une source de troubles, de misère et de difficultés dans les deux mondes, car on ne peut échapper à la puissance d'Allah, le Très-Haut. De plus, celui qui se comporte de cette manière fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui l'empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré, de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes, même s'il profite de moments de divertissement. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde cette personne contre l'Enfer dans un hadith extrait du Sunan Ibn Majah, numéro 253. Il est donc essentiel de suivre les traces d'Abdullah Bin Salam, qu'Allah l'agrée, en acceptant et en obéissant aux enseignements de l'islam afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si cela contredit nos désirs. En effet, contrôler ses désirs est un faible prix à payer pour atteindre la paix de l'esprit et du corps, tout comme contrôler son alimentation pour être en bonne santé physique. En revanche, la vie devient une prison sombre pour celui qui ne parvient pas à atteindre la paix de l'esprit, même en satisfaisant tous ses désirs. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Caractéristiques célestes

À son entrée à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux gens, entre autres, de répandre la paix, d'offrir de la nourriture et de prier la nuit pendant que les autres dorment, leur promettant en échange le Paradis. Ce point est évoqué dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 1334.

La première chose que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillée était de répandre la paix.

Dans un hadith du Sahih Bukhari numéro 12, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé une vertu inhérente à l'islam : transmettre la salutation islamique à ceux que l'on connaît et à ceux que l'on ne connaît pas.

Il est important d'agir selon cette bonne habitude, car de nos jours, les musulmans ne transmettent souvent la salutation islamique de paix qu'à leurs connaissances. Il est important de la transmettre à tous, car cela favorise l'amour entre les gens et renforce l'islam. D'ailleurs, cette qualité mène au paradis, selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 194. Il faut éviter la mauvaise habitude de se contenter de serrer la main à d'autres musulmans sans leur adresser la salutation islamique de paix. La salutation verbale est plus importante que la simple poignée de main.

Un musulman ne doit jamais oublier qu'il recevra au moins dix récompenses pour chaque salut de paix adressé à autrui, même si celui-ci ne lui répond pas. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 5195.

Enfin, un musulman doit accomplir correctement la salutation islamique en manifestant cette paix dans ses paroles et ses actes envers autrui, en évitant de nuire verbalement et physiquement aux personnes et à leurs biens. C'est d'ailleurs la définition d'un véritable musulman et croyant, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il est hypocrite de saluer quelqu'un et de lui nuire ensuite par ses paroles et ses actes. Une telle attitude va à l'encontre de l'objectif de la salutation.

La chose suivante que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillée était d'offrir de la nourriture aux gens.

Allah, le Très-Haut, récompense les gens selon leurs œuvres. Par exemple, le Saint Coran mentionne que si l'on se souvient d'Allah, le Très-Haut, Il se souviendra à son tour de nous. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« Alors souvenez-vous de moi ; je me souviendrai de vous... »

Nourrir autrui pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, est la même chose. Celui qui accomplit cette bonne action sera nourri au Paradis, et quiconque donne à boire à autrui sera abreuvé au Paradis le Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2449.

Lorsqu'on lui a demandé quel était le meilleur type d'Islam, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6236, que nourrir les autres et saluer les autres avec des paroles aimables sont les meilleurs traits de l'Islam.

Les musulmans devraient faire de cette bonne action une priorité absolue et s'efforcer de nourrir régulièrement les autres, en particulier les pauvres. C'est une action remarquable qui ne nécessite pas de grandes richesses. Chacun doit nourrir les autres selon ses moyens, ne serait-ce qu'une demi-datte, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé dans un hadith du Sahih Al-Bukhari (numéro 1417) que cela les protégerait du feu de l'Enfer le Jour du Jugement. Il n'y a donc aucune excuse pour s'abstenir de cette bonne action.

La dernière chose que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillée était d'offrir la prière de la nuit lorsque les autres dorment.

Dans un Hadith Divin trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1145, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah,

l'Exalté, descend chaque nuit au Ciel le plus proche selon Sa majesté infinie et invite les gens à Lui demander de répondre à leurs besoins afin qu'Il puisse les satisfaire.

L'adoration nocturne volontaire témoigne de la sincérité envers Allah, le Très-Haut, car aucun autre regard ne les observe. L'accomplir est un moyen d'avoir une conversation intime avec Allah, le Très-Haut, et un signe de notre servitude envers Lui. Elle possède d'innombrables vertus ; par exemple, un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1614, recommande qu'elle soit la meilleure prière volontaire.

Personne n'aura un rang plus élevé, au Jour du Jugement dernier ou au Paradis, que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et ce rang est directement lié à la prière nocturne surérogatoire. Cela montre que ceux qui accomplissent la prière nocturne surérogatoire seront bénis des plus hauts rangs dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 79 :

« Et priez avec elle (c'est-à-dire la récitation du Coran) pendant une partie de la nuit, comme un rite additionnel pour vous. Il est attendu que votre Seigneur vous ressuscite à une station louée. »

Un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 3579, indique que le musulman est le plus proche d'Allah, le Très-Haut, durant la dernière partie de la nuit. Par conséquent, il peut recevoir d'innombrables bénédictions en se souvenant d'Allah, le Très-Haut, à ce moment-là.

Tous les musulmans souhaitent que leurs invocations soient exaucées et leurs besoins comblés. C'est pourquoi ils doivent s'efforcer d'accomplir la prière nocturne surérogatoire, car un hadith du Sahih Muslim, numéro 1770, recommande qu'il existe une heure particulière dans chaque nuit où les bonnes invocations sont toujours exaucées.

L'instauration de la prière nocturne surérogatoire est un excellent moyen de prévenir les péchés, d'éviter les rassemblements sociaux inutiles et de se protéger de nombreuses maladies. Ce conseil est tiré d'un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3549.

Il faut se préparer à la prière nocturne surérogatoire en évitant de trop manger ni de trop boire, surtout avant de se coucher, car cela favorise la paresse. Il ne faut pas se fatiguer inutilement pendant la journée. Une courte sieste peut y contribuer. Enfin, il faut éviter les péchés et s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car il est plus facile pour les obéissants d'accomplir la prière nocturne surérogatoire.

Enfin, le hadith principal souligne l'importance de ne jamais perdre espoir, car la porte du repentir et du succès est toujours ouverte. Chaque jour et chaque nuit, l'homme a l'occasion de revenir à une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, afin de trouver la paix et le succès dans les deux mondes. Il faut apprécier la grande miséricorde d'Allah, le Très-Haut, qui

n'a pas besoin de la création, mais l'invite à Lui pour qu'elle réussisse. Il faut saisir ces opportunités avant que le temps ne s'épuise et qu'il ne reste que des regrets.

Soumission complète

Certains Compagnons, autrefois parmi les gens du Livre, comme Abdullah Bin Salam (qu'Allah les agrée), souhaitèrent mettre en pratique les enseignements de l'islam et ceux de leur ancienne religion qui ne contredisaient pas les enseignements de l'islam. Allah, le Très-Haut, les a mis en garde dans les versets suivants contre ce comportement, car il n'y a de véritable guide que l'islam. Chapitre 2, Al Baqarah, versets 208-209 :

Ô vous qui avez cru ! Entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré. Mais si vous dérapez après que les preuves évidentes vous soient venues, sachez qu'Allah est Puissant et Sage.

Cela a été discuté dans Tafsir Al Qurtubi, Volume 1, Page 531.

Le but du Diable est d'empêcher les musulmans d'agir selon les deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car il sait que c'est là que réside leur salut. Les musulmans doivent donc s'attacher avant tout à ces deux sources de guidance.

Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté se verra conseiller d'effectuer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a l'habitude de s'appuyer sur d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en question les enseignements de l'islam. Ils commenceront même à croire à propos d'Allah, le Très-Haut, et de l'univers, des choses qui contredisent les enseignements de l'islam. Ils croiront par exemple que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur savoir provient d'autres sources que les deux sources de la guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées relèvent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est

pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

L'amour du monde

De nombreux hadiths et incidents ont été rapportés, témoignant du rejet du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de l'islam par de nombreux érudits juifs et chrétiens de son époque, alors même qu'ils étaient convaincus qu'il était le dernier Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qu'ils reconnaissaient dans leurs Écritures divines. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)] comme ils connaissent leurs propres enfants. Mais, certes, certains d'entre eux cachent la vérité alors qu'ils la savent. »

Par exemple, deux érudits juifs revinrent un jour de leur rencontre avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'un d'eux jura par Allah, le Très-Haut, qu'il était sans conteste le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui), car ils le reconnaissaient grâce aux signes consignés dans leurs Écritures divines. Mais il jura ensuite par Allah, le Très-Haut, qu'il traiterait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avec hostilité toute sa vie. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 197.

Deux raisons principales expliquent leur comportement : leur amour irrésistible de la richesse et du statut social. Ils comprenaient qu'accepter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) signifierait perdre leur influence sociale et la richesse qu'elle leur procurait. De chefs

de tribu et de religion, ils deviendraient de simples disciples du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, les musulmans doivent maîtriser leur soif de richesse et de statut social, car elle peut mener à leur perte dans les deux mondes.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que le désir de richesse et de statut est plus destructeur pour la foi que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons.

Cela montre que la foi d'un musulman ne peut guère rester stable s'il aspire à la richesse et à la gloire dans ce monde, tout comme il est rare qu'une brebis soit sauvée de deux loups affamés. Cette grande similitude contient donc un avertissement sévère contre le mal que constitue la soif de richesse excessive et de statut social.

Le premier type de soif de richesse se manifeste par un amour irrésistible pour la richesse et une quête incessante de l'acquérir par des moyens licites. Un tel comportement n'est pas le signe d'une personne sage, car un musulman doit être fermement convaincu que sa subsistance lui est garantie et que cette allocation ne peut être modifiée. En effet, la subsistance de la création a été allouée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Cette personne négligera sans aucun doute ses devoirs et responsabilités, trop préoccupée par l'acquisition de richesses. Un corps trop occupé à acquérir des richesses ne se préparera jamais adéquatement à l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. En fait, cette personne consacrera tant d'efforts à acquérir davantage de richesses qu'elle n'aura

peut-être même pas la chance d'en profiter. Au lieu de cela, elle quittera ce monde et le laissera derrière elle pour que d'autres puissent en profiter, même si elle en sera tenue responsable. Cette personne peut acquérir des richesses légalement, mais elle ne trouvera pas la paix intérieure, car, quelle que soit la richesse obtenue, elle ne désirera que davantage. Cette personne est nécessiteuse et, par conséquent, un véritable indigent, même si elle possède de grandes richesses. S'efforcer d'accroître ses richesses implique d'ouvrir davantage de portes et de préoccupations matérielles. Plus elle s'efforce d'accroître ses richesses, moins elle trouvera la paix intérieure et intérieure. Et plus elle abusera des bienfaits qui lui ont été accordés pour s'enrichir. Seul celui qui oublie Allah, l'Exalté, abuse des bienfaits qu'Il lui a accordés. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Le seul désir qui est bénéfique est le désir d'accumuler de véritables richesses, à savoir des actes justes afin de se préparer pour le jour de son retour.

Le deuxième type d'avidité est similaire au premier, mais en plus, cette personne acquiert des richesses par des moyens illicites et néglige de respecter les droits des personnes, comme l'aumône obligatoire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre cela dans de nombreux hadiths. Par exemple, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6576, il avertit que cette attitude a détruit les nations du passé, car elles ont légalisé des choses illicites, privé autrui de ses droits et tué autrui pour s'enrichir. Cette personne aspire à des richesses auxquelles elle n'a pas droit, ce qui la conduit à commettre

d'innombrables péchés majeurs. Adopter cette attitude la rend intensément avide. Comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1961, l'avidité est loin d'Allah, le Très-Haut, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. En fait, un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3114, avertit que l'avidité extrême et la vraie foi ne se combineront jamais dans le cœur d'un vrai musulman.

Si un musulman adopte ce type de désir, le danger extrême qu'il représente est évident, même pour un musulman inculte. Cela détruira sa foi jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un peu. Comme le souligne le hadith principal, cette destruction de la foi est plus grave que celle causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Ce musulman risque de perdre le peu de foi qu'il possède au moment de sa mort, ce qui constitue la plus grande perte.

La soif de célébrité et de statut social est sans doute plus destructrice pour la foi que la soif de richesse. On dépense souvent sa fortune pour acquérir gloire et statut social.

Il est rare d'obtenir un statut et une renommée tout en restant fidèle au droit chemin, privilégiant l'au-delà au monde matériel. Un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6723, prévient d'ailleurs que quiconque aspire à un statut social, comme un poste de direction, devra s'en occuper seul. En revanche, si quelqu'un l'obtient sans l'avoir demandé, Allah, le Très-Haut, l'aidera à rester obéissant envers Lui. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne nommait pas à un poste d'autorité une personne qui le demandait ou en manifestait le désir. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6923. Un

autre hadith du Sahih Boukhari, numéro 7148, prévient que les gens aspireront à un statut et à une autorité, mais qu'ils en seront profondément désolés le Jour du Jugement. C'est un désir dangereux car il oblige à lutter intensément pour l'obtenir, puis à lutter davantage pour s'y accrocher, même si cela encourage à commettre l'oppression et d'autres péchés.

La pire forme de désir de statut social est celle qu'on obtient par la religion. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2654, que cette personne irait en Enfer.

Par conséquent, il est plus sûr pour un musulman d'éviter le désir de richesse excessive et d'un statut social élevé, car ce sont deux choses qui peuvent conduire à la destruction de sa foi en le distrayant de la préparation adéquate pour l'au-delà, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière agréable à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De beaux alliés

Après que certains érudits juifs, comme Abdullah Bin Salam (qu'Allah les agrée), aient embrassé l'islam, nombre de leurs compatriotes les ont abandonnés et ont juré de ne plus les fréquenter. Cela leur était difficile, car ils étaient leurs proches et leurs amis. À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le chapitre 5 d'Al-Ma'idah, versets 55-56 :

« Votre allié n'est qu'Allah, Son Messenger et ceux qui ont cru, ceux qui accomplissent la Salat, acquittent la Zakât et s'inclinent. Et quiconque est allié à Allah, à Son Messenger et à ceux qui ont cru, constitue le parti d'Allah, ceux-là seront les plus nombreux. »

En entendant ces versets, Abdullah Bin Salam, qu'Allah l'agrée, répondit qu'ils acceptaient Allah, l'Exalté, Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et les croyants comme leurs protecteurs. Ce point a été abordé dans Asbab Al Nuzul, 5:55, page 69, de l'imam Wahidi.

Celui qui s'efforce d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, sera confronté à la critique et à l'opposition de son entourage. Mais il est important de comprendre que celui qui demeure ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, bénéficiera d'une paix intérieure inestimable, bien plus précieuse que les éloges et la compagnie des gens de ce monde, même de sa famille et de ses amis. En revanche, celui qui transige avec les enseignements de l'islam pour plaire aux autres fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été

accordés. Cela l'empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré, de placer correctement chaque personne et chaque chose dans sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Tout cela l'empêchera d'atteindre la paix intérieure, même avec les éloges et la compagnie des autres. Par conséquent, il faut, pour son propre bien, rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, car atteindre la paix de l'esprit est bien mieux que de plaire aux gens et d'en subir les conséquences négatives.

Le premier sermon du vendredi à Médine

Voici le sermon du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), prononcé le premier vendredi de sa prière à Médine :

Louange à Allah, l'Exalté ; je Le loue et j'implore Son secours. J'implore Son pardon et Sa guidance. Je crois en Lui, je ne renierai pas en Lui et je combattrai ceux qui y croient. J'atteste qu'il n'y a de divinité qu'Allah, qu'Il n'a point d'associé, que Muhammad est Son serviteur et Son Messenger, qu'Il a envoyé avec la guidée et la religion de vérité et de lumière, à une époque sans Messagers, où le savoir est rare, où les gens sont égarés, où le temps est dérégulé et où le jour du châtiment et du destin est proche. Quiconque obéit à Allah, l'Exalté, et à Son Messenger est bien guidé ; quiconque désobéit à Allah, l'Exalté, et à Son Messenger est égaré, égaré et profondément égaré. Je vous enjoins de craindre Allah, l'Exalté ; c'est le meilleur conseil qu'un musulman puisse donner à un autre musulman, pour l'inciter à l'au-delà, pour lui ordonner de craindre Allah, l'Exalté. Méfiez-vous de ce qu'Allah, l'Exalté, a Lui-même vous a mis en garde. Il n'y a pas de meilleur conseil ni de meilleure accusation que cela. C'est un acte de piété pour ceux qui l'accomplissent avec appréhension et crainte, et un véritable moyen de contribuer à vos aspirations pour l'au-delà. Quiconque cultive, ouvertement ou en secret, sa relation avec Allah, l'Exalté, en recherchant uniquement Sa faveur, recevra une reconnaissance à court terme et une récompense après la mort, alors qu'il regrettera d'avoir agi différemment et voudra s'éloigner de ce comportement. Allah, l'Exalté, vous enjoint de vous méfier de Lui, bien qu'Il soit Miséricordieux envers Ses adorateurs. Quiconque croit en Ses paroles et tient Ses promesses ne verra aucun retrait, car Allah, l'Exalté, déclare : « *Ce que je dis ne sera pas modifié, et je ne suis pas injuste envers Mes adorateurs .* » (Chapitre 50 Qaf, verset 29). Craignez Allah, le Très-Haut, dans les affaires présentes et futures, en secret comme au grand jour, car « ... *Quiconque craint Allah, Allah l'éloignera de ses*

mauvaises voies et lui accordera une énorme récompense . » (Chapitre 65 At Talaq, verset 5). Et « ... *Quiconque obéit à Allah et à Son Messager remportera un immense succès.* » (Chapitre 33 Al Ahzab, verset 71). Craignez Allah, le Très-Haut, préviendra Sa désapprobation, Son châtiment et Sa colère. Craignez Allah, le Très-Haut, vous procurera la satisfaction, la satisfaction du Seigneur et élèvera votre statut. Profitez de votre chance et ne soyez pas négligents envers Allah, le Très-Haut. Allah, le Très-Haut, vous a instruits dans Son Livre et a tracé pour vous Son chemin, afin de distinguer clairement ceux qui disent la vérité de ceux qui mentent. Soyez bienfaisants, comme Allah, le Très-Haut, vous fait du bien. Opposez-vous à Ses ennemis et lutez avec énergie pour Allah, l'Exalté. C'est Lui qui vous a choisis et vous a nommés musulmans, de sorte que ceux qui périssent le font pour des raisons évidentes, tandis que ceux qui vivent le font pour des raisons évidentes. Point de pouvoir si ce n'est auprès d'Allah, l'Exalté. Invoquez fréquemment Allah, l'Exalté. Lutez pour l'après-mort. Car celui qui entretient une relation solide avec Allah, l'Exalté, trouvera sa relation avec les gens satisfaisante. Car Allah, l'Exalté, juge les gens, tandis qu'ils ne le jugent pas. C'est Lui qui contrôle les gens, tandis qu'ils ne le contrôlent pas. Allah, l'Exalté, est vraiment Grand ! Point de pouvoir si ce n'est auprès d'Allah, l'Exalté et le Glorieux. » Ceci est rapporté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 2, Pages 197-199.

Les meilleurs endroits sur Terre

La mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine fut initialement construite en briques, surmontée d'un toit léger en feuilles de palmier. Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, ne la rénova pas durant son califat. Cependant, durant son califat, Omar ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, l'agrandit et la reconstruisit à l'identique de l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), c'est-à-dire en briques et en feuilles de palmier, et restaura ses piliers en bois. Durant son califat, Othman ibn Affan, qu'Allah l'agrée, y apporta des modifications et des ajouts majeurs. Il fit construire ses murs en pierre de taille et en plâtre, ses piliers en pierre et son toit en teck. Il mettait en pratique le hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), rapporté dans le Sunan Ibn Majah, numéro 738. Ce hadith conseille à quiconque construit une mosquée pour Allah, le Très-Haut, même aussi petite qu'un nid de moineaux ou plus petite, Allah, le Très-Haut, lui construira une demeure au Paradis. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 201-202.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1528, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que les endroits les plus aimés d'Allah, l'Exalté, sont les mosquées et les endroits les plus détestés par Lui sont les marchés.

L'islam n'interdit pas aux musulmans de fréquenter d'autres lieux que les mosquées, ni ne leur ordonne de toujours y séjourner. Il est cependant important qu'ils privilégient la fréquentation des mosquées pour les prières en commun et les rassemblements religieux, plutôt que la fréquentation inutile des marchés et autres lieux.

En cas de besoin, il n'y a aucun mal à fréquenter d'autres lieux, comme les centres commerciaux, mais un musulman doit éviter de s'y rendre inutilement, car ce sont des lieux où les péchés sont plus fréquents. Lorsqu'il fréquente d'autres lieux, il doit veiller à éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, ce qui inclut de nuire à autrui. Il doit également éviter la sursociabilité, car c'est la cause de la plupart des péchés qui se produisent en société.

Les mosquées sont censées être un sanctuaire contre les péchés et un lieu confortable pour obéir à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme un étudiant bénéficie d'une bibliothèque, un environnement propice à l'étude, les musulmans peuvent également bénéficier des mosquées, dont la vocation est d'encourager les musulmans à acquérir et à mettre en pratique des connaissances utiles afin d'obéir correctement à Allah, le Très-Haut.

Les mosquées sont également un excellent lieu pour rappeler leur vocation : obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Elles encouragent également à prioriser ses activités de manière appropriée, afin de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités, de bien se préparer pour l'au-delà et de profiter des plaisirs licites avec modération. Quiconque évite les mosquées gaspille souvent son temps et ses ressources dans des activités vaines et inutiles, se privant ainsi de bénéfices dans les deux mondes.

Un musulman devrait non seulement privilégier les mosquées, mais aussi encourager les autres, notamment ses enfants, à faire de même. C'est un excellent endroit pour les jeunes afin d'éviter les péchés, les crimes et les mauvaises fréquentations, qui ne mènent qu'à des ennuis et des regrets.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne l'importance de se concentrer sur l'édification de l'au-delà plutôt que de construire et d'embellir inutilement ce monde. Aussi embelli soit-il, ce monde finira par disparaître et celui qui y a consacré ses ressources ne trouvera la paix intérieure ni ici-bas ni dans l'au-delà. En effet, celui qui se concentre sur l'édification inutile de ce monde fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré, de placer correctement chaque personne et chaque chose dans sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette personne ne trouvera la paix intérieure ni ici-bas ni dans l'au-delà, même en s'efforçant d'embellir sa vie présente. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

En revanche, celui qui se concentre sur la construction de son avenir jouira d'une paix intérieure, ici-bas comme dans l'au-delà, car il utilisera correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à sa responsabilité dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Le résultat de ces deux attitudes est évident lorsqu'on observe le mode de vie des autres.

Appartements du Prophète Muhammad (PBUH)

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) construisit des appartements autour de sa mosquée, destinés à lui et à sa famille. Il s'agissait de petites habitations avec des cours étroites. Elles étaient de petite taille, car un adulte pouvait toucher le plafond le plus haut de ces appartements en se tenant debout. Ce fait est rapporté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 207.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2482, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que toutes les dépenses licites gagnent une récompense d'Allah, l'Exalté, à l'exception de la richesse qui est dépensée pour la construction.

Cela inclut toutes les dépenses licites, exemptes d'excès, de gaspillage ou d'extravagance. Les dépenses de construction nécessaires ne sont pas incluses dans ce hadith, contrairement à celles qui dépassent les besoins. Ceci est déconseillé, car les dépenses de construction conduisent facilement au gaspillage et à l'extravagance. De plus, celui qui dépense de l'argent pour la construction est moins susceptible de faire la charité et de dépenser de manière agréable à Allah, le Très-Haut. De plus, ce comportement encourage souvent le musulman à espérer une longue vie, car celui qui croit que sa vie ici-bas est extrêmement courte ne gaspillera pas son énergie et son argent à construire une belle demeure. Plus l'espoir d'une longue vie est grand, moins on accomplit de bonnes actions, croyant pouvoir toujours accomplir de bonnes actions dans le futur. Cela pousse également à retarder le repentir sincère, croyant pouvoir toujours s'améliorer. Enfin, cela incite à consacrer davantage

d'efforts au monde afin de créer une vie plus confortable pour son prétendu long séjour ici-bas.

Participer activement à des travaux de construction inutiles accapare le temps, ce qui, par fatigue extrême, empêche d'accomplir les bonnes œuvres volontaires, comme le jeûne et la prière nocturne surérogatoire. Cela empêche également d'acquérir et de mettre en pratique la connaissance islamique.

En réalité, participer à des constructions inutiles ne cesse jamais. Autrement dit, dès qu'une personne termine une partie de sa maison, elle passe à la suivante, jusqu'à ce que le cycle se répète.

Par conséquent, les musulmans doivent s'en tenir à ce qui est nécessaire en tout, et pas seulement en matière de construction, afin d'éviter ces conséquences négatives.

L'appel à la prière

Après la construction de la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il était nécessaire d'avertir les fidèles du début des prières collectives. Des suggestions furent avancées, comme l'utilisation d'un cor ou d'une cloche, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les rejeta, ne souhaitant pas imiter les gens du Livre. Quelqu'un suggéra d'appeler à haute voix au moment où la prière collective allait commencer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) privilégia cette option. Abdullah Bin Zayd, qu'Allah l'agrée, fit un rêve où quelqu'un lui dictait le contenu de l'appel à la prière. Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, fit également un rêve similaire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna à Bilal Bin Rabah, qu'Allah l'agrée, de lancer l'appel à la prière collective. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 731-733.

Il convient tout d'abord de noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a choisi un ancien esclave éthiopien pour lancer l'appel à la prière. C'était quelqu'un qui était souvent méprisé par la société arabe en raison de son origine ethnique et de son statut social. Cela témoigne de l'importance de l'égalité en islam.

L'islam juge le statut des gens selon un seul critère : la piété. Autrement dit, plus une personne utilise correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son statut est élevé. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Il est important de noter que, l'intention d'une personne étant cachée, elle ne doit pas se juger elle-même ni juger les autres comme supérieurs sur la base de ses actes. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Ne pas se comporter correctement ne peut qu'entraîner des discriminations, comme le racisme. Par conséquent, un musulman doit ignorer tous les autres critères, tels que le genre, l'origine ethnique ou le statut social, et s'efforcer plutôt d'atteindre la supériorité par la piété et encourager les autres à faire de même.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'accomplir les prières obligatoires à la mosquée en congrégation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 43 :

« ...et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent [en adoration et en obéissance] ».

En fait, en raison de ce verset et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), certains érudits dignes de foi ont déclaré cette pratique obligatoire pour les musulmans. Par exemple, un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 550, avertit clairement que les musulmans qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée étaient considérés comme des hypocrites par les Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a même menacé d'incendier les maisons des hommes qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée sans excuse valable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 1482. Les musulmans qui sont en mesure d'accomplir cette action importante devraient le faire. Ils ne devraient pas se leurrer en prétendant accomplir d'autres bonnes actions, comme aider leur famille dans les tâches ménagères. Bien qu'il s'agisse d'une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith du Sahih Bukhari numéro 676, il est important de ne pas réorganiser ses traditions selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne suit pas ses traditions, mais seulement ses propres désirs, même s'il accomplit une bonne action. D'ailleurs, ce même hadith conclut en conseillant qu'à l'heure de la prière obligatoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendait à la mosquée.

Enfin, l'événement principal évoqué souligne l'importance de nouer des liens avec les autres musulmans de la communauté par le biais des prières collectives, afin de s'entraider. La plupart des personnes dans le besoin ne font pas de publicité et ne sollicitent pas d'aide. Par conséquent, les musulmans sont encouragés à connaître les membres de leur communauté afin qu'ils puissent se confier mutuellement leurs difficultés et ainsi manifester leur besoin d'aide. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'accomplissement des prières obligatoires en groupe à la mosquée est un élément important des enseignements islamiques. Cela permet aux musulmans d'entrer en contact avec les autres et, grâce à ces

liens, d'aider ceux qui n'expriment pas clairement leurs besoins. De plus, ces liens permettent d'orienter la personne dans le besoin vers une personne mieux placée pour l'aider. Par exemple, une personne à la recherche d'un emploi peut être mise en relation avec un membre de la communauté à la recherche d'un employé.

Traitement aimable

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a établi un contrat entre les différents groupes musulmans et non musulmans de Médine. Ce contrat garantissait que les non-musulmans de Médine, comme les Juifs, ne seraient jamais maltraités. Par exemple, il était interdit à un musulman d'aider quelqu'un qui cherchait à l'opprimer. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 213.

Dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a présenté les signes d'un véritable musulman et d'un véritable croyant. Un véritable musulman est celui qui évite de nuire verbalement et physiquement à autrui. Cela inclut tous les individus, quelle que soit leur foi. Cela inclut tout type de discours et d'actes susceptibles de nuire ou de blesser autrui. Cela peut inclure le fait de ne pas donner les meilleurs conseils, car cela contredit la sincérité envers autrui. Ceci est prescrit dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4204. Cela inclut le fait de conseiller aux autres de désobéir à Allah, le Très-Haut, les incitant ainsi à commettre des péchés. Un musulman doit éviter ce comportement, car il sera tenu responsable de toute personne qui suit ses mauvais conseils. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 2351. Cela inclut également de ne pas s'immiscer dans les affaires d'autrui, car cela conduit souvent à nuire à autrui. Un musulman doit parler de manière positive envers les autres, en leur présence et en leur absence, tout comme il désire que les autres parlent positivement de lui.

Les atteintes physiques incluent le fait de nuire aux moyens de subsistance d'autrui, de commettre une fraude, d'escroquer autrui et de maltraiter physiquement. Toutes ces caractéristiques sont contraires aux enseignements de l'islam et doivent être évitées.

Un véritable croyant, selon le hadith principal abordé, est celui qui préserve la vie et les biens d'autrui de tout préjudice. Cela s'applique à tous, quelle que soit leur religion. Cela inclut le vol, l'usage abusif ou la dégradation des biens d'autrui. Lorsqu'on se voit confier les biens d'autrui, il doit veiller à ne les utiliser qu'avec la permission de son propriétaire et d'une manière qui lui soit agréable. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 5421, que quiconque s'empare illégalement des biens d'autrui, sous un faux serment, même s'il ne s'agit que d'une petite branche d'arbre, ira en Enfer.

Pour conclure, un musulman doit appuyer sa déclaration de foi verbale par des actes, car ils constituent la preuve matérielle de sa foi, nécessaire à la réussite dans les deux mondes. De plus, un musulman doit exprimer les qualités d'une véritable foi envers Allah, le Très-Haut, et envers les hommes. Un excellent moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on souhaite être traité, c'est-à-dire avec respect et paix.

Fraternité entre aidants et migrants (RA)

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a établi une fraternité entre ses compatriotes émigrés de La Mecque et les Compagnons de Médine, les Secoureurs, qu'Allah les agrée tous. Il leur a conseillé de devenir frères dans la cause d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 215.

Avec le temps, les gens se divisent et perdent le lien fort qu'ils entretenaient autrefois. Les causes sont multiples, mais la principale est le fondement sur lequel ces liens ont été tissés par leurs parents et leurs proches. Il est bien connu que des fondations fragiles peuvent endommager un bâtiment, voire s'effondrer. De même, lorsque les fondements des liens qui unissent les gens sont défaillants, ces liens finissent par s'affaiblir, voire se rompre. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a réuni les Compagnons, qu'Allah les agrée, il a tissé des liens pour Allah, l'Exalté. Aujourd'hui, la plupart des musulmans rassemblent les gens par souci de tribalisme, de fraternité et pour se faire remarquer. Même si la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, n'étaient pas apparentés, leurs liens se sont renforcés grâce à la solidité de leurs fondements, à savoir pour Allah, l'Exalté. Alors que de nombreux musulmans sont aujourd'hui liés par le sang, au fil du temps, ils se sont séparés car le fondement de leurs liens était basé sur le mensonge, à savoir le tribalisme et des choses similaires.

Les musulmans doivent comprendre que s'ils souhaitent que leurs liens perdurent et soient récompensés pour l'accomplissement de l'important devoir de préserver les liens de parenté et les droits des personnes non

apparentées, ils ne doivent les tisser que pour Allah, le Très-Haut. Le fondement de cette exigence est que les gens ne se lient les uns aux autres et n'agissent ensemble que d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Ceci est prescrit dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Les deux parties de la gratitude

Les Compagnons de La Mecque, qu'Allah les agrée, ont un jour félicité les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils ont dit qu'ils n'avaient jamais rencontré de peuple qui les aidait autant et qui, pourtant, ne désirait rien en retour que les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Ils ont ajouté que les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, leur avaient épargné bien des difficultés et partagé leur réconfort avec eux. Ils ont conclu qu'ils craignaient que les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, reçoivent toute la récompense d'Allah, l'Exalté, et qu'eux, les Compagnons de La Mecque, qu'Allah les agrée, ne reçoivent rien, car ils n'étaient pas en mesure de leur rendre la pareille. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit que les Compagnons de La Mecque, qu'Allah les agrée, seraient récompensés s'ils avaient correctement loué et invoqué les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 217.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque n'est pas reconnaissant envers les gens ne peut pas être reconnaissant envers Allah, l'Exalté.

Même s'il ne fait aucun doute que la source de toutes les bénédictions n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, la gratitude envers les autres est un aspect important de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, utilise parfois une personne pour aider les autres, comme ses parents. Puisque ce moyen a été créé et utilisé par Allah, le Très-Haut, leur être reconnaissant

revient à lui témoigner sa gratitude. Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bonté et toujours témoigner leur reconnaissance pour toute aide ou tout soutien qu'ils reçoivent, quelle que soit son importance. Ils doivent témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant la bénédiction conformément à Ses commandements, car Il en est la source, et ils doivent témoigner leur gratitude à la personne qui les a aidés, car ils sont le moyen créé et choisi par Allah, le Très-Haut. Un musulman doit témoigner sa gratitude verbalement aux autres et concrètement en réciproquant leur acte de bonté, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une invocation en leur faveur. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 216.

Celui qui ne montre pas de gratitude envers la manifestation extérieure de l'aide d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire une personne, sera moins susceptible de la montrer directement à Allah, l'Exalté.

Celui qui ne témoigne pas de gratitude aux autres ne peut témoigner une véritable gratitude à Allah, le Très-Haut, et ne recevra donc pas davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Si un musulman désire une augmentation de ses bénédictions, il doit accomplir les deux aspects de la gratitude, à savoir envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

De plus, l'événement principal en discussion indique l'importance d'aider les autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté.

Lorsqu'un musulman croit sincèrement que tout ce qu'il possède appartient à Allah, l'Exalté, il lui est alors facile d'utiliser correctement ses biens, notamment en faisant l'aumône, par la grâce d'Allah, l'Exalté. Celui qui adopte cette attitude réalise qu'il ne fait que rembourser un prêt qu'Allah, l'Exalté, lui a fait. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué... »

Ce comportement protège également de la destruction de sa bonne action caritative par l'orgueil. L'orgueil pousse à croire qu'en faisant l'aumône, on rend service à Allah, Exalté soit-Il, et aux nécessiteux. Mais de la même manière qu'on rembourse un prêt bancaire sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur aumône est un moyen de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté soit-Il. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en acceptant leur aumône. Les nécessiteux sont pour eux un moyen d'obtenir la récompense d'Allah, Exalté soit-Il, et sans eux, cela serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il faut comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté soit-Il. Par conséquent, ce prêt, sous forme de bénédictions telles que la richesse, doit être restitué à Allah, Exalté soit-Il, sous peine d'encourir un châtement qui commencera ici-bas et se poursuivra dans l'au-delà.

Lorsqu'on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec un nécessiteux, mais avec Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on fait sincèrement affaire avec Allah, le Très-Haut, on peut être assuré d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans les principaux versets abordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Générosité et Prévoyance

Les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, demandèrent un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), de partager équitablement leurs plantations de palmiers entre eux et les Compagnons de La Mecque, qu'Allah les agrée. Ne voulant pas les contrarier, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur conseilla de conserver la propriété de leurs terres et de laisser les Compagnons de La Mecque, qu'Allah les agrée, travailler avec eux sur leurs terres, puis d'en partager les fruits. Ce point est évoqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 3782.

Bien que les Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée) aient partagé leurs biens et leurs maisons avec les Compagnons de La Mecque (qu'Allah les agrée), ces derniers ne sont pas devenus paresseux ni dépendants. Au contraire, ils ont travaillé dur pour gagner des provisions légales afin de subvenir à leurs besoins et à ceux des autres. Par exemple, Sa'd Ibn Ar Rabee a offert la moitié de ses biens à Abdur Rahman Bin Awf (qu'Allah les agrée), mais ce dernier a gentiment décliné et s'est rendu au marché pour gagner ses provisions légales. Ce point est abordé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2048.

Le premier incident est lié au chapitre 3 d'Alee Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est certes Omniscient. »

Ce verset montre clairement qu'une personne ne peut être un véritable croyant, c'est-à-dire qu'elle aura un défaut dans sa foi tant qu'elle ne sera pas disposée à consacrer ses biens à Allah, le Très-Haut. Bien que beaucoup pensent que ce verset s'applique à la richesse, sa signification est bien plus vaste. Il inclut tous les bienfaits qu'un musulman apprécie et apprécie. Par exemple, les musulmans sont heureux de consacrer leur temps précieux à ce qui leur plaît. Mais ils refusent de consacrer du temps à plaire à Allah, le Très-Haut, au-delà des obligations qui ne prennent qu'une heure ou deux par jour. Nombreux sont les musulmans qui sont heureux de consacrer leur force physique à diverses activités agréables, mais beaucoup refusent de la consacrer à ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, comme le jeûne surérogatoire. Plus généralement, les gens se contentent de s'efforcer d'obtenir ce qu'ils désirent, comme acquérir des richesses superflues, même si cela implique de faire des heures supplémentaires et de renoncer à leur sommeil. Pourtant, combien s'efforcent ainsi d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience ? Combien renoncent à leur précieux sommeil pour accomplir des prières surérogatoires ?

Il est étrange que les musulmans aspirent aux bénédictions légales, matérielles et religieuses, tout en négligeant un fait simple : ils n'y parviendront qu'en consacrant leurs biens à Allah, le Très-Haut. Comment peuvent-ils Lui consacrer des choses minimales et espérer réaliser tous leurs rêves ? Cette attitude est véritablement étrange.

De plus, les principaux événements évoqués soulignent l'importance d'éviter la paresse, qui consiste à se priver des ressources qui lui sont accordées, comme sa force physique, et à compter plutôt sur l'aide

d'autrui pour subvenir à ses besoins fondamentaux. Le devoir du musulman est d'utiliser les ressources qui lui sont accordées conformément aux enseignements de l'islam afin de gagner sa subsistance et de pouvoir s'acquitter de ses besoins et de ses responsabilités. Il faut se rappeler que cette subsistance lui a été attribuée plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, le Très-Haut, ne crée les cieux et la terre, et que cette répartition est immuable. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Il suffit de remplir sa part et d'attendre patiemment de recevoir la subsistance qui lui est attribuée. Le musulman se caractérise par sa capacité à subvenir à ses besoins et à ses responsabilités et à aider les autres. Il ne devient pas un fardeau pour la société en vivant aux crochets d'autrui, sauf s'il y a légitimement droit, comme les personnes handicapées.

La vraie connaissance

À Médine, la plupart des érudits juifs rejetaient l'islam avec arrogance et nourrissaient une hostilité farouche envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Ils lui posaient de nombreuses questions futiles afin de semer la confusion et d'exprimer leur obstination et leur mécréance. Ils rendaient l'islam difficile et tentaient sans relâche de l'anéantir, tout en reconnaissant sa véracité. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 2, page 227, de l'Imam Ibn Kathir.

Ces érudits se comportaient ainsi, car accepter et suivre l'islam les aurait empêchés de satisfaire leurs désirs matériels, notamment en détournant les bénédictions qui leur avaient été accordées pour obtenir des biens matériels, tels que la richesse et le pouvoir. Par conséquent, ils ont intentionnellement mal interprété et modifié leurs enseignements divins afin de justifier leur rejet de l'islam et de s'assurer que leurs disciples ignorants leur resteraient fidèles au lieu de l'accepter.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 253, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que celui qui acquiert des connaissances religieuses dans le but de se montrer aux savants, de discuter avec les autres ou d'attirer l'attention sur lui-même ira en Enfer.

Bien que la connaissance soit le fondement de tout bien, tant dans le monde que dans la religion, les musulmans doivent comprendre que la connaissance ne leur sera bénéfique que s'ils corrigent d'abord leur intention. Autrement dit, s'ils s'efforcent d'acquérir la connaissance et d'agir en conséquence afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Toute autre raison ne mènera qu'à une perte de récompense, voire à une punition, si le musulman ne se repent pas sincèrement.

En réalité, la connaissance est comparable à l'eau de pluie qui tombe sur différents types d'arbres. Certains arbres, comme les arbres fruitiers, poussent près de cette eau pour le bien d'autres. D'autres, au contraire, la gênent. Bien que l'eau de pluie soit la même dans les deux cas, les conséquences sont très différentes. De même, la connaissance religieuse est la même pour les gens, mais une intention erronée peut mener à leur destruction. À l'inverse, une intention correcte peut mener au salut.

Les musulmans doivent donc corriger leur intention en toute chose, car ils seront jugés sur cette base. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Et ils doivent se rappeler que l'un des premiers à entrer en Enfer sera un savant qui n'a acquis le savoir que pour se vanter. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4923.

De plus, il faut allier bonne intention et mise en pratique de ses connaissances, car la connaissance sans action n'est pas une connaissance utile, mais simplement une information. Ne pas mettre en pratique ses connaissances est comparable à un médecin qui ne met pas en pratique ses connaissances médicales. De la même manière qu'il ne profite ni à lui-même ni aux autres, il en va de même pour un musulman qui possède le savoir islamique et ne le met pas en pratique. D'ailleurs, cette personne a été comparée à un âne portant des livres de science. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ...et ne l'ont pas accepté (n'ont pas agi selon leur connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

De plus, quiconque dissimule un savoir sans raison valable sera muselé par le feu au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2649. Par conséquent, les musulmans doivent partager le savoir utile qu'ils acquièrent avec les autres. Il serait tout simplement insensé de ne pas le faire, car cela fait partie des bonnes actions qui profiteront au musulman même après sa mort. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro

241. Ceux qui ont accumulé le savoir ont été oubliés par l'histoire, tandis que ceux qui l'ont partagé avec les autres sont devenus les savants et les enseignants de l'humanité.

Enfin, l'objectif de l'acquisition du savoir n'est pas de vaincre les autres dans les débats. Le devoir du musulman est de présenter la vérité aux autres correctement, avec des preuves solides. Il ne lui incombe pas de forcer les gens à accepter la vérité par l'argumentation et le débat. Cette attitude ne fait qu'éloigner les gens de la vérité. Il faut plutôt expliquer la vérité aux gens sans argumenter et la démontrer en agissant soi-même. C'est ainsi que se comportaient nos pieux prédécesseurs, et cette méthode est bien plus efficace pour amener les autres vers la vérité.

Les hypocrites à Médine

À deux visages

Il est bien connu qu'outre les Compagnons (qu'Allah les agrée) et ceux qui mécroyaient ouvertement, un troisième groupe est apparu à Médine, connu sous le nom d'hypocrites. Ils feignaient d'accepter l'islam en apparence afin de récolter les fruits de la foi musulmane, mais étaient mécréants car ils rejetaient l'islam intérieurement et secrètement. Ils possédaient de nombreux traits pervers, largement décrits dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, l'un d'eux écoutait attentivement la récitation du Saint Coran par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout en complotant secrètement contre l'islam avec ses compagnons hypocrites. Cet homme a un jour déclaré que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'était qu'une oreille qui croyait tout ce qu'on lui disait. Alors, Allah, l'Exalté, a révélé le verset 61 du chapitre 9 de la sourate At Tawbah :

« Parmi eux, il y en a qui insultent le Prophète et disent : « C'est une oreille. » Dis : « C'est pour vous une oreille pleine de bien, qui croit en Allah et croit aux croyants, et une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient. » Et ceux qui insultent le Messager d'Allah auront un châtiment douloureux. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 9:61-62, pages 88-89 de l'Imam Wahidi.

Un signe d'hypocrisie est l'hypocrisie. Il s'agit de celui qui change de comportement afin de plaire à différents groupes de personnes, dans l'espoir d'obtenir ainsi des biens matériels. Il parle en plusieurs langues, manifestant son soutien à différentes personnes tout en nourrissant de l'aversion pour elles. Il manque de sincérité envers les gens, contrairement à ce que recommande un hadith rapporté dans Sunan An Nasai, numéro 4204. S'il ne se repent pas, il se retrouvera dans l'au-delà avec deux langues de feu. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4873. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 14 :

« Lorsqu'ils rencontrent les croyants, ils disent : « Nous croyons », mais lorsqu'ils rencontrent leurs mauvais compagnons (en privé), ils disent : « Nous sommes certainement avec vous ; nous ne faisons que plaisanter. » »

D'une manière générale, les caractéristiques de l'hypocrisie ont été abordées en détail dans les enseignements islamiques afin que les musulmans les évitent. Il est essentiel de comprendre que la déclaration verbale de foi en l'islam doit être appuyée par de bonnes actions, fondées sur de bonnes qualités. Mais si l'on adopte de mauvaises qualités, comme celles des hypocrites, on abusera inévitablement des bienfaits qui lui ont été accordés, désobéissant ainsi à Allah, le Très-Haut. Leur attitude contredira donc leur déclaration de foi verbale et, selon la gravité de leur égarement, ils risquent d'éteindre la lumière de leur foi. C'est la plus grande perte. Car la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante meurt faute de nourriture, la foi d'une personne qui ne nourrit pas sa foi intérieure par des actes d'obéissance peut mourir. Il est donc essentiel pour les musulmans d'apprendre et d'éviter les défauts évoqués dans les enseignements

islamiques, tels que l'envie, l'orgueil et l'avidité, et d'adopter plutôt les qualités évoquées dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la gratitude et la patience, afin de les amener à demeurer fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela leur assurera la paix de l'esprit dans les deux mondes, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste place dans chaque chose et chaque personne. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Causer la désunion

Lorsque les non-musulmans de La Mecque apprirent que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait établi un État islamique à Médine et même signé des traités avec les non-musulmans locaux, ils envoyèrent une lettre de menaces au chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, l'enjoignant de combattre et d'expulser le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), sous peine de lancer une campagne militaire contre lui et de détruire Médine. Abdullah rassembla quelques-uns de ses proches afin de défier les Compagnons, qu'Allah les agrée. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les calma et leur rappela que les non-musulmans de La Mecque ne cherchaient qu'à semer la discorde entre eux. Abdullah Bin Ubayy et ses partisans reculèrent, mais il continua à nourrir de l'animosité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'islam. Ceci a été discuté dans le livre de l'Imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, page 199.

Un signe d'hypocrisie est la propagation de la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du sien. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude malveillante détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira

les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres.

La tutelle divine

Au début, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était protégé par ses Compagnons, qu'Allah les agrée, surtout la nuit, car ils craignaient une attaque surprise de leurs ennemis. Par la suite, Allah, le Très-Haut, révéla les paroles suivantes dans le chapitre 5 d'Al-Ma'idah, verset 67 :

« ... Et Allah vous protégera des gens... »

Après cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, de ne pas le protéger, car Allah, l'Exalté, le protégeait. Ceci est expliqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3046.

Allah, le Très-Haut, protège et préserve la création et en prend soin avec une attention particulière. Il protège les obéissants des ruses et des pièges du Diable et préserve les désobéissants de son châtiment immédiat afin de leur donner l'occasion de se repentir sincèrement.

Le musulman doit agir selon cet attribut divin en utilisant les moyens mis à sa disposition par Allah, le Très-Haut, mais toujours faire confiance à Sa protection divine et à Ses choix dans chaque situation et résultat auquel il est confronté, même s'il ne respecte pas la sagesse qui sous-

tend certains choix. Cela inspire la patience, voire la satisfaction envers le choix d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 65, At Talaq, verset 3 :

« ...Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit... »

Il est important de noter que la protection d'Allah, le Très-Haut, ne dépend pas des désirs des gens. Elle repose plutôt sur Son infinie connaissance et Sa sagesse. Par conséquent, elle intervient au moment opportun et de la manière la plus avantageuse pour les personnes concernées. Il faut donc continuer à obéir à Allah, le Très-Haut, même si l'on ne reconnaît pas Sa protection. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Le musulman doit également comprendre que seul le Gardien, Allah, le Très-Haut, le protégera de l'égarement et du châtement. Cela dissipe toute trace d'orgueil et garantit sa protection par une obéissance sincère. Le musulman doit agir selon cet attribut divin en préservant tout ce qui lui est confié, notamment ses bénédictions, en les utilisant conformément aux enseignements de l'islam. Il doit protéger ses actes et ses paroles de la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela lui assurera davantage de bénédictions de la part d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

L'importance d'une bonne gestion des affaires

Les principaux marchés commerciaux étaient contrôlés par les Juifs, qui se livraient à des pratiques illicites et injustes, comme l'usure. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) établit alors un marché près de sa mosquée. Il souligna l'importance de relations commerciales justes et équitables afin que les gens commercent équitablement entre eux. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 923-925.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Permission de combattre

Alors que les ennemis de l'islam, les non-musulmans de La Mecque, persistaient dans leur agression contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Allah, le Très-Haut, autorisa les musulmans à combattre pour se défendre et instaurer la paix et la justice. Chapitre 22 du Hajj, verset 39 :

« La permission [de combattre] a été donnée à ceux qui sont combattus, car ils ont été lésés. Et certes, Allah est compétent pour leur donner la victoire. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 200-201.

Il est essentiel de comprendre que pour bien saisir le sens des versets du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il est essentiel de les replacer dans leur contexte. Autrement dit, aucun verset ou hadith ne peut être pris isolément sans observer le contexte dans lequel il a été révélé afin de justifier les actes de quelqu'un. Pour bien comprendre ce contexte, il faut évaluer les versets et les hadiths qui lui sont liés à la lumière de la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). C'est seulement ainsi que l'on comprendra clairement à quoi ou à qui un verset ou un hadith spécifique fait référence.

De plus, les musulmans ne peuvent prendre les armes contre des agresseurs extérieurs que sous la bannière d'un dirigeant légitime et conformément aux prescriptions du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui combattent doivent constamment craindre Allah, le Très-Haut, en transgressant ces limites et ces règles. L'une de ces règles est de ne recourir à la guerre qu'en cas d'attaque, comme l'indique le verset principal en question. Par conséquent, toute agression physique contre un ennemi en temps de paix est interdite. Une autre règle est que lorsque l'ennemi cesse son agression, les musulmans doivent également cesser. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 193 :

« ... Mais s'ils cessent, alors il n'y aura plus d'agression [c'est-à-dire d'assaut], sauf contre les contrevenants. »

Si l'ennemi désire la paix doit être accordée. Chapitre 4 An Nisa, verset 90 :

« ... S'ils s'éloignent de vous, ne vous combattent pas et vous offrent la paix, alors Allah ne vous a pas donné de motif de combat contre eux. »

La troisième règle est qu'il est interdit de nuire aux civils. Le verset principal en question l'indique, car il s'agit d'une transgression. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a interdit à plusieurs reprises de nuire aux femmes, aux enfants, aux vieillards, aux

malades, ainsi qu'aux moines et aux ermites en temps de guerre. Ceci est confirmé par de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Abu Dawud (n° 2614) et du Musnad Ahmad (n° 2728).

Le premier calife de l'islam, Abou Bakr Siddiq, qu'Allah l'agrée, a interdit de tuer les enfants, les femmes et les personnes âgées. Il a également interdit de couper les arbres fruitiers, de détruire les biens et de tuer le bétail. Ceci est indiqué dans le Musannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33121.

Le deuxième calife de l'islam, Omar ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, a clairement indiqué aux armées musulmanes de ne pas s'en prendre aux non-soldats, comme les agriculteurs. Ce conseil est repris dans le Moussannaf Ibn Abi Shayba, numéro 33120.

En cas de conflit imminent, la nation musulmane est tenue de se préparer du mieux qu'elle peut. Cette préparation vise à dissuader l'ennemi d'attaquer. Dans ce cas, si l'ennemi souhaite la paix, celle-ci doit lui être accordée. Chapitre 8 An Anfal, versets 60-61 :

« Et préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme montures de guerre, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre... Et s'ils penchent pour la paix, penchez-vous aussi pour elle... »

Il est permis de combattre ceux qui ne respectent pas les traités avec les musulmans. Chapitre 9 : At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils rompent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les] afin qu'ils cessent. Ne combattriez-vous pas un peuple qui a rompu ses serments et a décidé d'expulser le Messenger, alors qu'ils vous ont attaqués pour la première fois ? »

L'islam a interdit d'attaquer ceux qui respectent ses traités. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 7 :

« ...Tant qu'ils sont droits envers toi, sois-en donc un. Car Allah aime les pieux. »

Il n'est pas question de forcer qui que ce soit à accepter l'islam, car il s'agit d'une conversion qui doit être faite par le cœur, et non seulement par la parole et les actes. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 256 :

« Il n'y aura aucune contrainte dans [l'acceptation de] la religion... »

Ceux qui sont en paix avec les musulmans doivent être traités avec justice en tout temps. Chapitre 60, Al Mumtahanah, versets 8-9 :

Allah ne vous interdit pas d'être justes envers ceux qui ne vous combattent pas pour la religion et ne vous expulsent pas de vos demeures. Allah aime les justes. Allah ne vous interdit que ceux qui vous combattent pour la religion. de religion et vous expulser de vos maisons et aider à votre expulsion... »

La guerre est odieuse à Allah, le Très-Haut, et les musulmans doivent y être contraints et non la désirer. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 216 :

« La bataille vous a été ordonnée, alors qu'elle vous est odieuse... »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a même mis en garde les musulmans contre le désir de se battre et leur a plutôt recommandé de rechercher la sécurité auprès d'Allah, le Très-Haut. Mais s'ils étaient contraints d'affronter l'ennemi, ils devaient rester fermes. Ceci est mentionné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2966.

L'intention réelle de ces versets est de souligner que la force ne doit être utilisée que lorsque son utilisation est inévitable, uniquement dans la mesure où elle est absolument nécessaire et sous la direction du Saint

Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Comme mentionné précédemment, il est essentiel d'analyser un verset ou un hadith dans son contexte afin de comprendre à qui, à quoi et où il s'applique. Malheureusement, nombreux sont ceux qui, intentionnellement ou non, omettent d'interpréter ainsi les versets et les hadiths sur le combat. Un exemple très célèbre est celui d'un verset appelé « verset de l'épée », bien que le mot « épée » ne soit pas mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 9, At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les mois inviolables seront passés, tuez les polythéistes partout où vous les trouverez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade... »

Comme expliqué précédemment en détail, même cette déclaration de guerre est limitée à des conditions et concessions de paix spécifiques. De plus, l'étude du contexte historique de ce verset et d'autres versets apparentés démontre clairement qu'il ne s'agit pas d'un principe universel pour combattre les non-musulmans. Autrement dit, le verset fait référence à un groupe de personnes spécifique, à un moment et à un lieu précis.

Les versets qui entourent le verset de l'Épée indiquent clairement, à plusieurs reprises, que les polythéistes visés sont uniquement ceux qui ont violé à plusieurs reprises les traités de paix conclus avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et se sont livrés à des actes d'agression violente contre la communauté musulmane et ses

alliés. Par exemple, le verset précédant immédiatement le verset de l'Épée, soit le chapitre 9, At Tawbah, verset 4, stipule :

« Sauf ceux avec qui vous avez conclu un pacte parmi les associateurs, et qui ne vous ont rien lésé ni soutenu qui que ce soit contre vous. Complétez donc leur pacte jusqu'à leur terme. Allah aime vraiment les pieux. »

Ceci est suivi d'un autre commandement dans un verset connexe, chapitre 9 At Tawbah, verset 7 :

Comment les polythéistes pourraient-ils conclure un pacte auprès d'Allah et de Son Messenger, sauf ceux avec qui vous avez conclu un pacte à la mosquée d'al-Harâm ? Aussi longtemps qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Allah aime vraiment les pieux.

Les crimes de ces polythéistes contre lesquels le combat fut ordonné sont mentionnés dans d'autres versets connexes. Chapitre 9, At Tawbah, versets 8-10 :

Comment [pourrait-il y avoir un traité] alors que, s'ils dominent sur vous, ils ne respectent envers vous ni le pacte de parenté ni le pacte de protection ? Ils vous satisfont de leurs paroles, mais leurs cœurs refusent [d'obéir], et la plupart d'entre eux sont résolument désobéissants. Ils ont

troqué les signes d'Allah contre un vil prix et ont détourné [les gens] de Son sentier. Vraiment, c'était une mauvaise action. Ils ne respectent envers un croyant ni le pacte de parenté ni le pacte de protection. Et ce sont eux les transgresseurs.

Et chapitre 9 At Tawbah, versets 12-13 :

« Et s'ils violent leurs serments après leur traité et diffament votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance, car il n'y a point de serment [sacré] pour eux ; [combattez-les] afin qu'ils cessent. Ne combattiez-vous pas un peuple qui a violé ses serments et a décidé d'expulser le Messenger, alors qu'ils vous ont attaqués pour la première fois ?... »

Ces polythéistes ont constamment rompu leurs accords et aidé d'autres personnes à s'opposer à l'islam. Ils ont déclenché des hostilités contre les musulmans, empêché les gens d'embrasser l'islam et expulsé des musulmans de La Mecque et de la mosquée Al-Haram. Leurs crimes contre les musulmans sont mentionnés au moins huit fois dans les versets cités.

Dans le chapitre 9 de la Tawbah, verset 12, cité plus haut, le but de la lutte contre les « chefs de la mécréance » est de les empêcher de commettre des actes d'agression. Ces versets, comme les autres, soulignent l'importance de respecter certaines conditions en temps de guerre, comme ne combattre que ceux qui les combattent en premier.

De plus, ces polythéistes reçurent encore de nombreux avertissements et concessions. Une période de répit et de paix de quatre mois leur fut accordée. Chapitre 9 : At Tawbah, verset 2 :

« Parcourez donc librement le pays, [ô mécréants], pendant quatre mois. Mais sachez que vous ne pouvez pas faire échouer Allah... »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 5 :

« Et lorsque les [quatre] mois inviolables seront passés, tuez les polythéistes où que vous les trouviez, capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans tous les lieux d'embuscade... »

Ce répit leur a été accordé afin qu'ils acceptent l'islam ou quittent pacifiquement la péninsule arabique. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a reçu l'ordre d'accorder sa protection à tous ces polythéistes qui le demandent, afin qu'ils puissent écouter les enseignements de l'islam sans crainte ni pression, ou qu'ils puissent quitter pacifiquement la péninsule arabique sans crainte de préjudice. Chapitre 9, At Tawbah, verset 6 :

« Et si l'un des associateurs implore ta protection, accorde-lui alors protection afin qu'il entende la parole d'Allah [le Coran]. Puis, conduis-le en lieu sûr. Car ce sont des gens qui ne savent pas. »

L'ordre, énoncé dans le verset de l'épée, de combattre et de tuer ces polythéistes ne s'appliquerait que s'ils restaient dans la péninsule arabique après le répit de quatre mois sans embrasser l'islam. Il est important de noter que de nombreux polythéistes ont profité de ce répit pour embrasser l'islam. Grâce à ce répit, les combats ont pris fin et aucune effusion de sang n'a eu lieu, conformément au verset de l'épée, qui visait à dissuader toute nouvelle effusion de sang. Autrement dit, soit ces polythéistes embrassent l'islam, soit ils quittent la péninsule arabique pacifiquement.

En conclusion, les versets qui l'entourent et la vie bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) replacent le verset de l'Épée dans son contexte. Autrement dit, ces versets ont été révélés spécifiquement pour mettre fin aux attaques de polythéistes hostiles contre la communauté musulmane. Par conséquent, ils ne peuvent être appliqués sans ambiguïté à d'autres après eux.

La 2^e année après la migration

Changement de direction de prière

Toujours face à Allah, l'Exalté

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, la direction de la prière, la Qibla, fut déplacée de la mosquée Aqsa à Jérusalem vers la Kaaba à La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) désira ce changement et manifesta son désir en tournant son visage béni vers le Ciel. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 144 du chapitre 2 d'Al Baqarah :

« Nous avons certes vu votre visage se tourner vers le ciel, et Nous vous orienterons certainement vers une Qiblah qui vous agréera. Tournez donc votre visage vers la mosquée du Haram. Et où que vous soyez, tournez-y vos visages... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 248, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important de noter que l'une des raisons pour lesquelles les musulmans se tournent vers la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, à La Mecque pendant leurs prières est de leur rappeler l'importance de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). L'islam est un mode de vie complet qui exige l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée et en toute situation. L'islam ne se résume pas à un ensemble de rituels religieux accomplis quelques fois par jour, par semaine ou par an. Si l'on considère l'islam de cette manière, on fera inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui nous ont été accordées, même en accomplissant les rituels religieux de base. Cela nous empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et nous conduira à égarer tout et chacun dans notre vie. Cette attitude nous empêchera donc d'atteindre la paix intérieure. Adopter cette attitude incorrecte est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans n'atteignent pas la paix de l'esprit même s'ils accomplissent les rituels religieux de base de l'Islam, tels que les cinq prières quotidiennes obligatoires.

La direction de la prière

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, la direction de la prière, la Qibla, fut déplacée de la mosquée Aqsa à Jérusalem à la Kaaba à La Mecque. Allah, le Très-Haut, a expliqué l'utilité de ces deux directions de prière, l'une après l'autre, dans le chapitre 2 d'Al Baqarah, verset 143 :

« ...Et Nous n'avons établi la Qiblah vers laquelle vous vous dirigiez que pour distinguer clairement qui suivrait le Messenger de qui tournerait les talons... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 249, de l'Imam Ibn Kathir.

L'objectif de la succession de deux directions de prière était de montrer qui était véritablement sincère envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en le suivant dans ce changement et dans la direction de vie qu'il choisissait. Il est donc essentiel de soutenir sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique. Chapitre 3, Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif. Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Bon effort et établissement de la foi

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, la direction de la prière, la Qibla, fut modifiée de la mosquée Aqsa à Jérusalem à la Kaaba à La Mecque. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, demandèrent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), s'il acceptait les prières des autres Compagnons, morts avant ce changement. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 143 du chapitre 2 d'Al Baqarah :

« ...Et jamais Allah ne vous aurait fait perdre la foi [c'est-à-dire vos prières précédentes]. Certes, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens. »

Ceci a été enregistré dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2964.

Cet incident est lié au chapitre 11 Hud, verset 115 :

« ...Allah ne laisse pas perdre la récompense de ceux qui font le bien. »

Ce verset laisse espérer que tant que l'on s'efforce d'accomplir une œuvre licite et bénéfique, ses efforts ne seront pas vains. Si Allah, le Très-Haut, ne gâche pas les efforts de ceux qui ne croient même pas en Lui, pourquoi ne soutiendrait-Il pas les musulmans qui croient en Son Unicité et Sa Seigneurie ? Si Allah, le Très-Haut, ne gâche pas les efforts des gens qui luttent pour le monde matériel, comment pourrait-Il alors gâcher les efforts de ceux qui aspirent au bien dans l'au-delà ?

Il ne faut donc jamais abandonner ses efforts pour atteindre le bien, ici-bas comme dans l'au-delà. Malheureusement, certains musulmans ont renoncé à gagner leur vie après avoir traversé des épreuves. Ils préfèrent percevoir des prestations sociales et devenir un fardeau pour la société. Ceux qui y ont droit devraient continuer à en bénéficier, car c'est leur droit. Mais ceux qui en ont les moyens devraient le faire.

Ce verset encourage également les musulmans à continuer de faire du bien aux autres, même s'ils n'apprécient pas leurs efforts. Si l'on agit avec sincérité, c'est-à-dire pour Allah, le Très-Haut, on peut être sûr que ses efforts seront reconnus et récompensés dans les deux mondes.

Pour conclure, quelle que soit l'action licite qu'un musulman accomplit, qu'elle soit profane, comme une opportunité commerciale, ou qu'il accomplisse un acte religieux, il doit y mettre tous ses efforts, sachant qu'Allah, l'Exalté, le soutiendra et lui accordera le succès, tôt ou tard.

De plus, l'événement principal dont il est question ici relie clairement la foi aux prières obligatoires. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 143 :

« ...Et jamais Allah ne vous aurait fait perdre la foi [c'est-à-dire vos prières précédentes]. Certes, Allah est Compatissant et Miséricordieux envers les gens. »

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, a utilisé le mot « foi » à la place des prières dans ce verset. Cela indique qu'on ne peut posséder la vraie foi sans accomplir les prières obligatoires.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que la différence entre la croyance et la mécréance est l'abandon des prières obligatoires.

De nos jours, cela est devenu bien trop courant. Nombreux sont ceux qui abandonnent leurs prières obligatoires pour des raisons futilles, toutes indéniablement rejetées. Si l'obligation de la prière n'est pas levée pour celui qui combat, comment pourrait-elle l'être pour quelqu'un d'autre ?
Chapitre 4 An Nisa, verset 102 :

« Et lorsque tu [le commandant d'une armée] es parmi eux et que tu les conduis dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se tienne [en prière] avec toi et qu'ils portent leurs armes. Et lorsqu'ils se prosternent, qu'ils se placent derrière toi et que l'autre groupe s'avance, celui qui n'a pas

[encore] prié, et qu'ils prient avec toi, en prenant leurs précautions et en portant leurs armes... »

Ni le voyageur ni le malade ne sont dispensés de leurs prières obligatoires. Il a été conseillé au voyageur de réduire le nombre de cycles de certaines prières obligatoires afin d'alléger son fardeau, mais il n'en est pas dispensé. Chapitre 4 An Nisa, verset 101 :

« Et lorsque vous parcourez le pays, il n'y a aucun mal à ce que vous raccourcissiez la prière... »

Il est conseillé aux malades d'effectuer des ablutions sèches si le contact avec l'eau leur est nocif. Chapitre 5, Al Maidah, verset 6 :

« ...Mais si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il fait ses besoins, ou si vous avez contacté des femmes et ne trouvez pas d'eau, alors cherchez de la terre pure et essuyez-en vos visages et vos mains... »

De plus, les malades peuvent accomplir la prière obligatoire d'une manière qui leur est plus facile. Autrement dit, s'ils ne peuvent pas se tenir debout, ils peuvent s'asseoir, et s'ils ne peuvent pas s'asseoir, ils peuvent s'allonger et accomplir la prière obligatoire. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 372. Cependant, aucune

exemption totale n'est accordée aux malades, sauf en cas de maladie mentale les empêchant de comprendre l'obligation de la prière.

L'autre problème majeur est que certains musulmans retardent leurs prières obligatoires et les accomplissent au-delà de leur heure légale. Cela est clairement en contradiction avec le Saint Coran, car les croyants sont décrits comme ceux qui accomplissent leurs prières obligatoires à l'heure. Chapitre 4 An Nisa, verset 103 :

*« ...En effet, la prière a été prescrite aux croyants à des moments précis.
»*

Beaucoup pensent que le verset suivant du Saint Coran fait référence à ceux qui retardent inutilement leurs prières obligatoires. Ce point est abordé dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 10, pages 603-604. Chapitre 107, Al Ma'un, versets 4-5 :

*« Malheur à ceux qui prient, mais qui ne prêtent pas attention à leur prière.
»*

Ici, Allah, le Très-Haut, a clairement maudit ceux qui ont adopté ce mauvais trait. Comment peut-on réussir ici-bas ou dans l'au-delà si l'on a été privé de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut ?

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 512, que retarder inutilement les prières obligatoires est un signe d'hypocrisie. Le Saint Coran a clairement indiqué que l'une des principales raisons pour lesquelles les gens entreront en Enfer est le fait de ne pas accomplir les prières obligatoires. Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 42-43 :

« [Et leur demandant] : « Qu'est-ce qui vous a fait entrer à Saqar ? » Ils répondront : « Nous n'étions pas de ceux qui priaient. »

Abandonner les prières obligatoires est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2621, que quiconque commet ce péché a mécru en l'Islam.

De plus, aucune autre bonne action ne profitera au musulman tant que ses prières obligatoires ne seront pas accomplies. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 553, avertit clairement que les bonnes actions sont anéanties si l'on manque la prière obligatoire de l'après-midi. Si tel est le cas pour l'abandon d'une seule prière obligatoire, peut-on imaginer la punition de l'abandon de toutes les prières ?

L'accomplissement des prières obligatoires à leurs heures exactes a été recommandé comme l'un des actes les plus aimés d'Allah, l'Exalté, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 252. De cela, on peut

déterminer que retarder les prières obligatoires au-delà de leur heure ou les manquer complètement est l'un des actes les plus détestés par Allah, l'Exalté.

Il est du devoir de tous les aînés d'encourager les enfants dont ils ont la charge à accomplir les prières obligatoires dès leur plus jeune âge, afin qu'ils les accomplissent avant qu'elles ne deviennent obligatoires. Les adultes qui tardent à le faire et attendent que les enfants soient plus grands manquent à ce devoir crucial. Les enfants qui n'ont été encouragés à accomplir les prières obligatoires que lorsque cela est devenu obligatoire les ont rarement accomplies rapidement. Dans la plupart des cas, il leur faut des années pour accomplir correctement ce devoir important. La faute en incombe aux aînés de la famille, en particulier aux parents. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 495, que les familles encouragent leurs enfants à accomplir les prières obligatoires dès l'âge de sept ans.

Un autre problème majeur auquel sont confrontés de nombreux musulmans est qu'ils accomplissent les prières obligatoires sans les faire correctement. Par exemple, beaucoup ne terminent pas correctement les étapes de la prière et la font à la va-vite. D'ailleurs, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 757, avertit clairement que celui qui prie ainsi n'a pas prié du tout. Autrement dit, il n'est pas enregistré comme ayant accompli sa prière et son obligation n'est donc pas remplie. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 265, avertit clairement que la prière de celui qui ne se place pas dans chaque position n'est pas acceptée.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a qualifié de pire voleur celui qui ne s'incline pas ou ne se prosterne pas correctement pendant la prière. Un hadith du livre 9 de Muwatta Malik, hadith numéro 75, met en garde contre ce phénomène. Malheureusement, de nombreux musulmans qui ont passé des décennies à accomplir leurs prières obligatoires et leurs nombreuses prières surérogatoires de cette manière constateront qu'aucune d'elles n'a été comptée et seront donc traités comme des personnes n'ayant pas accompli leur obligation. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1313.

Le Saint Coran souligne l'importance d'accomplir les prières obligatoires en groupe, généralement à la mosquée. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 43 :

« ...et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent [en adoration et en obéissance] ».

En fait, en raison de ce verset et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), certains érudits dignes de foi ont déclaré cette pratique obligatoire pour les musulmans. Par exemple, un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 550, avertit clairement que les musulmans qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée étaient considérés comme des hypocrites par les Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a même menacé d'incendier les maisons des hommes qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée sans excuse valable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 1482. Les musulmans qui sont en mesure

d'accomplir cette action importante devraient le faire. Ils ne devraient pas se leurrer en prétendant accomplir d'autres bonnes actions, comme aider leur famille dans les tâches ménagères. Bien qu'il s'agisse d'une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith du Sahih Bukhari numéro 676, il est important de ne pas réorienter ses traditions selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne suit pas ses traditions, ne fait que suivre ses propres désirs, même s'il accomplit une bonne action. D'ailleurs, ce même hadith conclut en conseillant qu'à l'heure de la prière obligatoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendait à la mosquée.

De plus, comme les prières quotidiennes sont réparties sur plusieurs jours, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Les gens du banc

Après le changement de direction de la prière, la Qibla, la partie sud de la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), devint l'arrière de la mosquée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna qu'un toit soit construit sur cette partie afin que les Compagnons, qu'Allah l'agrée, qui n'avaient pas de logement et étaient pauvres, puissent y loger. Les Compagnons de Médine, qu'Allah l'agrée, ne pouvaient pas loger tout le monde. Leur nombre variait au fil des ans et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les hébergeait personnellement. Toute aumône qui lui était versée, lui et sa famille n'en prenaient aucune part, mais la distribuaient aux pauvres de Médine, et en particulier à ces Compagnons, qu'Allah l'agrée. Si quelqu'un envoyait un don au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il en utilisait une partie pour lui-même et sa famille et donnait le reste aux pauvres, et en particulier à ces Compagnons, qu'Allah les agrée. Ces gens furent appelés les « Gens de Suffa », c'est-à-dire les « Gens du Banc ». Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 734-736.

Il faut garder à l'esprit que beaucoup de ces Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, possédaient des richesses et des biens, mais ont choisi de tout laisser derrière eux pour émigrer et rester avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'apprendre directement de lui.

Ceci est lié au chapitre 47 de Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ce verset signifie que si l'on soutient l'Islam, Allah, le Très-Haut, l'aidera dans les deux mondes. Il est étrange de constater combien d'individus désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans pour autant respecter la première partie de ce verset par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. L'excuse la plus répandue est le manque de temps pour accomplir les bonnes œuvres. Ils désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, mais ne prennent pas le temps de faire ce qui Lui plaît. Est-ce logique ? Ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs obligatoires et attendent ensuite l'aide d'Allah, le Très-Haut, en cas de besoin sont bien insensés. Et ceux qui accomplissent leurs devoirs obligatoires mais refusent de les dépasser constateront que l'aide qu'ils reçoivent est limitée. La façon dont on se comporte détermine la façon dont on est traité. Plus on consacre de temps et d'énergie à Allah, le Très-Haut, plus on reçoit de soutien. C'est aussi simple que cela.

Un musulman doit comprendre que la plupart des obligations, comme les cinq prières quotidiennes, ne prennent que peu de temps dans une journée. Un musulman ne peut s'attendre à consacrer à peine une heure par jour aux prières obligatoires, puis négliger Allah, le Très-Haut, le reste de la journée, tout en s'attendant à son soutien constant face aux difficultés. On n'apprécierait pas un ami qui le traiterait ainsi. Comment peut-on alors traiter Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, de la sorte ?

Certains consacrent du temps supplémentaire à plaire à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils rencontrent un problème matériel, puis Lui demandent de le résoudre comme s'ils Lui avaient rendu service en accomplissant de bonnes actions volontaires. Cette mentalité insensée est en contradiction flagrante avec le devoir de servir Allah, l'Exalté. Il est étonnant de constater que ce type de personnes trouve le temps de vaquer à toutes leurs autres activités de loisir, comme passer du temps avec sa famille et ses amis, regarder la télévision et assister à des réceptions, sans pour autant trouver le temps de se consacrer à plaire à Allah, l'Exalté. Elles semblent incapables de trouver le temps de réciter et d'adopter les enseignements du Saint Coran. Elles ne semblent pas trouver le temps d'étudier et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes trouvent tant bien que mal de quoi se permettre des luxes superflus, sans pour autant en trouver à donner en charité volontaire.

Il est important de comprendre qu'un musulman sera traité selon son comportement. Autrement dit, si un musulman consacre du temps à satisfaire Allah, le Très-Haut, il trouvera le soutien nécessaire pour traverser les épreuves en toute sécurité. En revanche, s'il néglige ses obligations ou s'il se contente de les accomplir sans y consacrer du temps, il recevra une réponse similaire de sa part. En d'autres termes, plus on donne, plus on reçoit. Si l'on ne donne pas beaucoup, on ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour.

Égarer les autres

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, la direction de la prière, la Qibla, fut déplacée de la mosquée Aqsa à Jérusalem à la Kaaba à La Mecque. Les Juifs trouvèrent ce changement difficile, car la direction précédente coïncidait avec la leur et ils l'utilisèrent donc comme preuve de leur bonne direction. L'un des chefs juifs, Ka'b Bin Ashraf, conseilla à certains de ses fidèles de croire d'abord à l'islam et de prier en direction de La Mecque avec les Compagnons, qu'Allah les agrée, puis de mécroire à l'islam et à la direction de la prière des musulmans avant la fin de la journée. Il cherchait à semer la confusion chez les Compagnons, qu'Allah les agrée, et espérait qu'ils les suivraient, car ils étaient les savants et les érudits de Médine. Autrement dit, si les érudits rejetaient l'islam après l'avoir appris, il était forcément erroné. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 72 du chapitre 3 du Coran :

« Et une faction des gens du Livre se dit : « Croyez à ce qui a été révélé aux croyants au commencement du jour et rejetez-le à sa fin, de peur qu'ils ne reviennent [c'est-à-dire qu'ils abandonnent leur religion]. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 3:72, page 35.

L'hypocrisie consiste non seulement à commettre soi-même de mauvaises actions et à s'abstenir de bonnes actions, mais aussi à encourager les autres à en faire autant. Ils souhaitent que les autres soient dans le même bateau afin de trouver un peu de réconfort dans leur mauvaise conduite. Non seulement ils se noient, mais ils entraînent les autres avec eux. Les musulmans doivent savoir qu'une personne sera tenue responsable de toute personne qui commet un péché suite à leur invitation. Cette personne sera traitée comme si elle avait commis le péché, même si elle n'a fait qu'inviter les autres à le faire. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 203. C'est pourquoi certains disent que béni soit celui dont le mal meurt avec lui, car ses péchés augmenteront si d'autres suivent ses conseils maléfiques, même après sa mort.

De plus, l'événement principal en question met également en garde contre le fait de suivre aveuglément les autres. Il faut s'efforcer d'évaluer chaque situation en fonction des connaissances et des preuves avant de décider d'accepter ou de rejeter quelque chose. Allah, le Très-Haut, a doté les gens de bon sens et d'intelligence pour cette raison. Même suivre aveuglément les enseignements de l'islam a été critiqué par l'islam, car Allah, le Très-Haut, souhaite que les gens évaluent les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et les suivent avec compréhension et perspicacité. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Et chapitre 34 Saba, verset 46 :

Dis : « Je ne vous conseille qu'une chose : que vous vous teniez debout pour Allah, en couple et individuellement, puis que vous réfléchissiez. » Votre compagnon n'est point fou. Il n'est pour vous qu'un avertisseur avant un châtiment sévère.

Il faut donc éviter d'imiter aveuglément les autres, même si c'est l'opinion populaire, et faire plutôt appel à son bon sens et à son intelligence pour évaluer chaque situation en fonction des connaissances et des preuves avant de prendre une décision. Celui qui se comporte ainsi est plus susceptible de prendre les bonnes décisions, tant dans ses affaires religieuses que dans ses affaires matérielles.

Obligation du jeûne

La deuxième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, le jeûne du Ramadan devint obligatoire pour tous les musulmans adultes, sauf dispense de l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 2, page 250).

Dans un hadith divin trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 2219, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que toutes les bonnes actions que les gens accomplissent sont pour eux-mêmes, à l'exception du jeûne, car cela appartient à Allah, l'Exalté, et Il le récompensera directement.

Ce hadith souligne le caractère unique du jeûne. L'une des raisons pour lesquelles il est décrit ainsi est que toutes les autres bonnes actions sont visibles, comme la prière, ou se déroulent entre personnes, comme l'aumône secrète. Or, le jeûne est une bonne action unique, car les autres ne peuvent pas savoir qu'une personne jeûne par son seul respect.

De plus, le jeûne est une bonne action qui protège chaque aspect de soi. Autrement dit, une personne qui jeûne correctement sera préservée des péchés verbaux et physiques, tels que regarder et entendre des choses illicites. Cela se réalise également par la prière, mais celle-ci est brève et visible, tandis que le jeûne se déroule tout au long de la journée et est invisible. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Il ressort clairement du verset suivant que quiconque n'accomplit pas le jeûne obligatoire sans raison valable ne sera pas un véritable croyant, car les deux sont étroitement liés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 183 :

« Ô vous qui avez cru, le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui ont précédé vous, afin que vous deveniez justes. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 723, que si un musulman n'accomplit pas un seul jeûne obligatoire sans raison valable, il ne peut pas compenser la récompense et les bénédictions perdues, même s'il jeûnait tous les jours pendant toute sa vie.

De plus, comme l'indique le verset cité précédemment, jeûner correctement conduit à la piété. Autrement dit, le simple fait de mourir de faim pendant la journée ne conduit pas à la piété, mais s'abstenir de péchés et accomplir de bonnes œuvres pendant le jeûne y conduit. C'est pourquoi un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 707, avertit qu'un jeûne ne sera pas significatif si l'on ne s'abstient pas de paroles et d'actes mensongers. Un hadith similaire, retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1690, avertit que certains jeûneurs n'obtiennent rien d'autre que la faim. Lorsqu'on devient plus attentif et plus attentif à obéir à Allah, le Très-Haut,

pendant le jeûne, cette habitude finira par l'affecter et par le faire se comporter de la même manière même en dehors du jeûne. C'est là, en réalité, la véritable piété.

La justice mentionnée dans le verset cité précédemment est liée au jeûne, car le jeûne réduit les désirs et passions mauvais. Il prévient l'orgueil et l'incitation au péché. En effet, le jeûne freine l'appétit et les désirs charnels. Ces deux choses conduisent à de nombreux péchés. De plus, le désir pour ces deux choses est plus grand que celui pour d'autres choses illicites. Ainsi, celui qui les maîtrise par le jeûne aura plus de facilité à maîtriser les désirs mauvais, plus faibles. Cela conduit à la véritable justice.

Comme indiqué brièvement précédemment, il existe différents niveaux de jeûne. Le premier, le plus bas, consiste à s'abstenir de tout ce qui rompt le jeûne, comme la nourriture. Le niveau suivant consiste à s'abstenir de tout péché qui nuit au jeûne et en réduit la récompense, comme le mensonge. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 2235. Le niveau suivant est le jeûne qui implique chaque membre du corps. Chaque partie du corps jeûne, par exemple les yeux pour ne pas regarder l'illicite, les oreilles pour ne pas l'entendre, etc. Le niveau suivant consiste à se comporter de la sorte même en dehors du jeûne. Enfin, le niveau le plus élevé consiste à s'abstenir de tout ce qui n'est pas lié à Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire à éviter d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés, comme notre temps, de manière pécheresse ou vaine.

Le musulman doit jeûner intérieurement, comme son corps jeûne extérieurement, en s'abstenant de pensées pécheresses ou vaines. Il doit jeûner pour éviter de s'obstiner dans ses propres projets et de satisfaire

ses désirs, et s'efforcer de se concentrer sur l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités. De plus, il doit jeûner pour éviter de remettre en question intérieurement le décret d'Allah, le Très-Haut, et plutôt ignorer le destin et tout ce qu'il apporte, sachant qu'Allah, le Très-Haut, ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils ne comprennent pas la sagesse de ces choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, un musulman devrait viser la plus haute récompense en gardant son jeûne secret et en n'informant pas les autres si cela est évitable, car informer les autres inutilement conduit à une perte de récompense car c'est un aspect de l'ostentation.

Charité obligatoire

La deuxième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, l'aumône obligatoire fut instaurée. Auparavant, les musulmans donnaient l'aumône, mais le montant exact et les détails n'ont été révélés et prescrits que cette année-là. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 933-934.

L'aumône obligatoire ne représente qu'une infime partie des revenus et n'est donnée que lorsque l'on possède un montant fixe. L'un des objectifs de cette aumône est de rappeler au musulman que ses biens ne lui appartiennent pas, sans quoi il serait libre de les dépenser comme bon lui semble. Ces biens ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, le Très-Haut, et doivent donc être utilisés selon Sa volonté. En effet, chaque bienfait que l'on possède n'est qu'un prêt qui doit être remboursé à son véritable propriétaire, Allah, le Très-Haut. Cet objectif est atteint lorsque l'on utilise les biens reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui ne comprend pas cette vérité et se comporte comme si les bienfaits qui lui ont été accordés, comme ses biens, lui appartenaient, et s'abstient donc de faire l'aumône obligatoire, sera puni, tout comme celui qui ne rembourse pas un prêt matériel. Par exemple, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 1403, avertit que quiconque ne fait pas l'aumône obligatoire sera confronté à un grand serpent venimeux qui le mordra continuellement le Jour du Jugement. Chapitre 3 Ali Imran, verset 180 :

« Et que ceux qui retiennent [par cupidité] ce qu'Allah leur a donné de Sa grâce ne pensent pas que c'est meilleur pour eux. Au contraire, c'est pire pour eux. Leurs nuques seront cernées par ce qu'ils ont retenu, au Jour de la Résurrection... »

Dans ce monde, les biens mêmes dont ils ne font pas don à la charité obligatoire deviendront une source de stress et de malheur, car ils auront oublié qu'Allah, le Très-Haut, a droit sur les bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Une mauvaise intention

Un homme nommé Thalabah, qui se disait musulman, demanda un jour au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'implorer Allah, l'Exalté, de lui accorder des richesses afin qu'il puisse faire la charité en abondance. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avertit Thalabah qu'il valait mieux pour lui avoir peu et être reconnaissant que d'avoir trop et de ne pas pouvoir témoigner sa gratitude à Allah, l'Exalté. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui affirma également qu'il valait mieux pour lui suivre ses conseils et adopter un mode de vie simple. Face à l'insistance persistante de Thalabah, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pria pour lui. Peu après, les affaires de Thalabah commencèrent à prospérer au point qu'il dut quitter Médine. À cette époque, on ne voyait Thalabah à la mosquée que pour la prière du vendredi. Donner une certaine somme à la charité devint alors une obligation pour ceux qui en avaient les moyens. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya ses Compagnons, qu'Allah les agrée, dans les différentes régions islamiques pour collecter l'aumône, y compris là où résidait Thalabah. Lorsque ce dernier, qu'Allah l'agrée, lui demanda l'aumône obligatoire, ce fut à ce moment-là que Thalabah révéla son hypocrisie. L'avidité le rongea et il proféra des paroles irrespectueuses en disant qu'Allah, l'Exalté, l'avait désormais taxé. Après avoir dit cela, Thalabah dit au Compagnon, qu'Allah l'agrée, d'aller collecter l'aumône obligatoire auprès des autres et de profiter de ce temps pour réfléchir à la donner ou non. Lorsque ce Compagnon, qu'Allah l'agrée, retourna finalement auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il déclara que Thalabah avait été détruite. Allah, l'Exalté, révéla alors le chapitre 9, At Tawbah, versets 75-77 :

*« Parmi eux [les hypocrites], il en est qui ont pris l'engagement envers Allah :
« S'il nous accorde de Sa grâce, nous ferons certes l'aumône, et nous
serons certainement du nombre des gens de bien. » Mais lorsqu'Il leur
accorda de Sa grâce, ils furent avares et se détournèrent, refusant. Il les
châtia donc d'une hypocrisie dans leurs cœurs jusqu'au jour où ils Le
rencontreront, car ils trahirent Allah dans leurs promesses et mentirent. »*

Informé de cela, Thalabah se rendit immédiatement auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pour lui offrir son aumône obligatoire. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'informa qu'Allah, le Très-Haut, lui interdisait désormais de prendre son aumône. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rappela alors à Thalabah ses intentions initiales. Thalabah essaya pendant de nombreuses années, mais à chaque fois, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rétorqua qu'il était trop tard et qu'il ne pourrait jamais contrevenir à l'ordre d'Allah, le Très-Haut. Après le départ du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, devint calife de la nation islamique. Thalabah tenta une fois de plus de restaurer son statut en faisant don de son aumône obligatoire. Mais le chef répondit simplement que si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne prenait pas l'aumône, comment aurait-il pu le faire ? Thalabah tenta cette démarche auprès des deux califes suivants de la nation islamique, mais ils rejetèrent à nouveau ses tentatives. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:75, pages 90-91.

Comme son seul désir était de restaurer son statut social au sein de la communauté, ses offrandes furent rejetées. Ceci est indiqué dans les versets cités précédemment . S'il s'était sincèrement repenti de son

hypocrisie afin de plaire à Allah, le Très-Haut, il aurait été pardonné. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens.

De plus, l'événement principal dont il est question ici souligne l'importance d'éviter de demander des choses matérielles spécifiques, comme la richesse, car on ne sait pas ce qui est le mieux pour soi, faute de connaissance et de prévoyance. Les gens désirent souvent des choses qui deviennent pour eux une source de stress, et parfois ils détestent des choses qui deviennent pour eux une source de bien dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

C'est pourquoi l'islam encourage les musulmans à implorer le bien commun dans les affaires de ce monde, car ils ne possèdent pas la connaissance nécessaire pour savoir ce qui est bon ou mauvais pour eux. Chapitre 2 Al Baqarah, versets 200-201 :

« ...Et parmi les gens, il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous ce qui est bien ici-bas », et il n'aura aucune part dans l'au-delà. Mais il y en a qui disent : « Notre Seigneur, accorde-nous ce qui est bien ici-bas et ce qui est bien dans l'au-delà, et préserve-nous du châtiment du Feu. »

Mettre fin à la corruption

Alors que les non-musulmans de La Mecque indiquaient clairement que tant que Médine resterait un État islamique établi, il n'y aurait que guerre entre les deux villes, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) tenta d'affaiblir leur détermination en attaquant leurs infrastructures financières. Les non-musulmans de La Mecque passaient par Médine lors de leurs déplacements commerciaux. Par conséquent, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ciblait ces caravanes itinérantes afin de perturber les finances des non-musulmans de La Mecque et d'obtenir réparation pour les biens et les richesses que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) avaient été contraints d'abandonner à La Mecque lors de leur émigration à Médine.

Un jour, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya une unité de Compagnons, qu'Allah les agrée, à Nakhlah afin d'espionner les non-musulmans de La Mecque et de rapporter des informations sur leurs activités. Il ne leur ordonna pas de combattre. Mais au cours de cette expédition, ces Compagnons, qu'Allah les agrée, saisirent une opportunité pour attaquer l'une de leurs caravanes et s'emparer de leurs biens. Au cours de l'opération, un non-musulman fut tué et deux non-musulmans furent ramenés prisonniers à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) critiqua les Compagnons, qu'Allah les agrée, car il ne leur avait pas ordonné de combattre et les avait seulement envoyés recueillir des renseignements. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, ne se rendirent pas compte non plus qu'ils avaient attaqué la caravane durant l'un des quatre mois sacrés, durant lesquels le combat était unanimement interdit aux Arabes, même si les non-musulmans ne respectaient pas cette règle et modifiaient souvent l'ordre des mois de l'année pour se permettre le combat. Chapitre 9 : At Tawbah, versets 36-37 :

« Certes, le nombre des mois auprès d'Allah est de douze mois [lunaires] dans le registre d'Allah [depuis] le jour où Il a créé les cieux et la terre ; de ceux-ci, quatre sont sacrés. Telle est la religion juste [c'est-à-dire la voie]. Ne vous faites donc pas de tort à vous-mêmes pendant ces mois. Et combattez collectivement les mécréants comme ils vous combattent collectivement. Et sachez qu'Allah est avec les pieux [qui Le craignent]. Certes, le report [de la restriction au sein des mois sacrés] est un accroissement de la mécréance qui égare davantage les mécréants. Ils rendent licite une année et illicite une autre année, pour correspondre au nombre d'années qu'Allah a illicites, et [ainsi] rendent licite ce qu'Allah a illicite. Leurs mauvaises actions leur sont agréées ; et Allah ne guide pas les gens mécréants. »

Au début, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas pris de décision concernant les prisonniers de guerre ou le butin de guerre, mais ensuite Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 2 Al Baqarah, verset 217, accordant ainsi aux Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, un soulagement :

Ils vous interrogent sur le mois sacré, sur le fait d'y combattre. Dis : « Y combattre est un grand péché. Mais détourner les gens du sentier d'Allah, mécréer en Lui, empêcher l'accès à la mosquée et en expulser les habitants sont de plus grands maux auprès d'Allah. Et la fitnah est plus grave que le meurtre. » Et ils continueront à vous combattre jusqu'à ce qu'ils vous détournent de votre religion, s'ils le peuvent. Et quiconque d'entre vous se détourne de sa religion et meurt mécréant, leurs œuvres sont vaines ici-bas et dans l'au-delà. Ceux-là sont les gens du Feu, où ils demeureront éternellement. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta ensuite les prisonniers et le butin de guerre. L'un des prisonniers accepta l'islam, tandis que l'autre fut racheté par les non-musulmans de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 879-881 et 890.

Combattre pendant les quatre mois sacrés de l'année était interdit même avant l'avènement de l'islam (Dhul Al Qa'dah, Dhul Al Hijjah, Muharram et Rajab). Mais Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que la corruption généralisée causée par les non-musulmans de La Mecque, mentionnée dans ce verset, était pire que le combat pendant les mois sacrés. Les non-musulmans de La Mecque avaient continuellement soumis leurs proches musulmans à d'indicibles torts pendant treize ans, avant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, simplement parce qu'ils croyaient en Allah, le Très-Haut. Ils n'étaient donc pas compétents pour s'opposer au combat pendant les mois sacrés. Non seulement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, avaient été chassés de leurs foyers, mais l'accès à la Mosquée Al Haram leur avait également été fermé, une interdiction que personne n'avait imposée depuis des millénaires. Avec un tel bilan de corruption, il n'appartenait pas à eux ou à quiconque d'autre de s'opposer à ce que des combats soient menés pendant les mois sacrés si le besoin s'en faisait sentir.

La corruption dans le verset cité fait référence aux vastes conséquences négatives de l'oppression causée par les ennemis de l'islam, c'est-à-dire les non-musulmans de La Mecque. Au cœur de cette corruption se trouvaient leur foi erronée et leur loyauté envers leurs tribus, leur amour

des richesses, de la culture et des faux dieux. Ce verset prouve également que le combat a été ordonné contre un groupe spécifique de non-musulmans à La Mecque ; par conséquent, ces versets ne peuvent s'appliquer à d'autres.

Par conséquent, la corruption mentionnée dans ces versets fait référence à la persécution d'innocents. Elle désigne une situation où une personne ou un groupe est victime de harcèlement et d'intimidation pour avoir accepté comme vraies des idées contraires à celles du moment et pour avoir cherché à réformer l'ordre social en prêchant le bien et en interdisant le mal. Par conséquent, la seule façon d'empêcher que cette corruption ne porte préjudice à des innocents était de combattre l'ennemi jusqu'à ce que l'islam soit autorisé à être pratiqué ouvertement et sans opposition, et que les dommages causés à la société par les non-musulmans soient stoppés.

De plus, l'oppression généralisée causée par des dirigeants oppresseurs, tels que les Romains et les Perses, à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), était notoire. Ils opprimaient constamment les populations du territoire qu'ils contrôlaient. Combattre ces populations aurait pu entraîner la mort de soldats, engagés pour combattre et mourir, mais à long terme, cela a mis fin à l'oppression subie par les citoyens innocents. Et si l'islam était correctement établi, comme ce fut le cas à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et des califes bien guidés qui lui ont succédé, la justice régnerait sur terre. On comprend donc que l'oppression persistante du peuple est pire que le massacre de soldats si elle permet l'instauration de la justice.

La bataille de Badr

La grandeur est dans l'humilité

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, eut lieu la première bataille de l'islam, la bataille de Badr. En route pour attaquer une caravane marchande de non-musulmans de La Mecque, les Compagnons, qu'Allah les agrée, montèrent leurs chameaux à tour de rôle, car ils en avaient peu. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partagea un chameau avec Ali Ibn Abu Talib et Abu Lubaba (paix et bénédictions d'Allah sur eux). Lorsque le moment fut venu pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de marcher, ses deux Compagnons, qu'Allah les agrée, lui offrirent de le remplacer pour qu'il puisse monter sur le chameau. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit qu'ils n'étaient pas plus forts que lui, c'est-à-dire qu'il n'était ni blessé ni malade, ce qui pouvait l'empêcher de marcher, ajoutant qu'il désirait la récompense de la marche. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 258, de l'Imam Ibn Kathir.

Contrairement aux dirigeants d'aujourd'hui qui refusent d'affronter les mêmes difficultés que leurs disciples, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partageait les difficultés rencontrées par ses Compagnons, qu'Allah les agrée. C'était une preuve de sa grande humilité. Chapitre 25, Al Furqan, verset 63 :

« Et les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent facilement sur la terre... »

Les serviteurs d'Allah, l'Exalté, ont compris que tout bien qu'ils possèdent ne leur est accordé que par Allah, l'Exalté, et tout mal dont ils sont préservés, c'est parce qu'Allah, l'Exalté, les a protégés. N'est-il pas insensé d'être fier de quelque chose qui n'appartient pas à quelqu'un ? Tout comme on ne se vante pas d'une voiture de sport. Les musulmans doivent comprendre que rien en réalité ne leur appartient. Cette attitude permet de rester humble en toutes circonstances. Les humbles serviteurs d'Allah, le Très-Haut, croient pleinement au hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), rapporté dans le Sahih Bukhari, numéro 5673, qui déclare que les bonnes actions ne mèneront pas au Paradis. Seule la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, peut y parvenir. En effet, toute bonne action n'est possible que lorsqu'Allah, le Très-Haut, nous donne la connaissance, la force, l'opportunité et l'inspiration nécessaires pour l'accomplir. Même l'acceptation de l'action en dépend. La miséricorde d' Allah, l'Exalté. Garder cela à l'esprit préserve de l'orgueil et incite à l'humilité. Il faut toujours se rappeler que l'humilité n'est pas un signe de faiblesse, car l'islam encourage à se défendre si nécessaire. Autrement dit, l'islam enseigne aux musulmans l'humilité sans faiblesse. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2029, que quiconque s'humilie devant Allah, l'Exalté, sera élevé par Lui. En réalité, l'humilité mène à l'honneur dans les deux mondes. Il suffit de réfléchir au plus humble de la création pour comprendre cela, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Allah, l'Exalté, a clairement ordonné aux gens, en ordonnant au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), d'adopter cette qualité importante. Chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 215 :

« Et abaisse ton aile [c'est-à-dire fais preuve de bonté] envers ceux qui te suivent parmi les croyants. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) menait une vie humble. Par exemple, il accomplissait avec bonheur les tâches ménagères, prouvant ainsi que ces tâches sont neutres. Ceci est confirmé par l'Adab Al Mufrad (numéro 538) de l'imam Boukhari.

Le chapitre 25 d'Al Furqan, verset 63, montre que l'humilité est une qualité intérieure qui se manifeste à l'extérieur, notamment par la démarche. Ce point est abordé dans un autre verset, le chapitre 31 de Luqman, verset 18 :

« Et ne tends pas ta joue [avec mépris] aux hommes, et ne marche pas sur la terre avec allégresse... »

Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que le Paradis est réservé aux humbles serviteurs dénués de tout orgueil. Chapitre 28, Al Qasas, verset 83 :

« Nous réservons la demeure de l'au-delà à ceux qui ne désirent ni l'élévation sur terre ni la corruption. Et le meilleur sort est pour les pieux. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith paru dans Jami At Tirmidhi, numéro 1998, que quiconque possède ne serait-ce qu'un atome d'orgueil n'entrera pas au Paradis. Seul Allah, le Très-Haut, a le droit d'être fier, car Il est le Créateur, le Soutien et le Maître de l'univers tout entier.

Il est important de noter que l'orgueil se manifeste lorsqu'une personne se croit supérieure aux autres et rejette la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle n'aime pas accepter la vérité lorsqu'elle vient d'autrui. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4092.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance de saisir chaque occasion d'accomplir de bonnes actions. Il ne faut jamais sous-estimer une bonne action, car Allah, le Très-Haut, juge les actions en fonction de leur qualité et non de leur quantité. Par exemple, celui qui fait une aumône sincère, même minime, d'une datte, recevra une récompense plus grande qu'une montagne. Ceci est recommandé dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 661. Par conséquent, il faut s'efforcer de saisir chaque occasion qui s'offre à lui pour accomplir de bonnes actions, qu'elles soient grandes ou petites.

Respecter les parents

Abou Umama, qu'Allah l'agrée, souhaitait partir avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pour la mission qui le mena à la bataille de Badr, mais il reçut l'ordre de rester sur place pour prendre soin de sa mère malade, qui mourut plus tard. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1011-1012.

Bien que partir avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fût une tâche et une vertu très importantes, il lui fut néanmoins ordonné de rester et de soigner sa mère malade. Cela témoigne de l'importance de respecter et d'honorer ses parents en toutes circonstances.

Être bienveillant envers ses parents est une qualité bien connue des musulmans. Pourtant, malheureusement, beaucoup négligent ce devoir important. Allah, le Très-Haut, a placé la bienveillance envers ses parents au même rang que l'adoration exclusive de Lui dans de nombreux passages du Saint Coran, comme dans le chapitre 17 Al-Isra, verset 23 :

« Et votre Seigneur a décrété que vous n'adoriez que Lui, et que vous traitiez bien vos père et mère. Si l'un d'eux, ou les deux, atteignent la vieillesse avec vous, ne leur dites pas même « ouf ! » et ne ^{les} repoussez pas, mais adressez-leur une parole bienveillante. »

En fait, ce même verset interdit aux musulmans de prononcer ne serait-ce qu'un seul mot par irritation envers leurs parents. Dans un autre passage du Saint Coran, Allah, le Très-Haut, associe la gratitude envers Lui à la gratitude envers les parents. Chapitre 31 Luqman, verset 14 :

« ... Soyez reconnaissants envers Moi et envers vos parents... »

Bien qu'il existe d'innombrables hadiths ordonnant de bien traiter les parents, un seul hadith, tiré du Sunan Ibn Majah, numéro 3662, suffit à en comprendre l'importance. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu à quelqu'un qui s'interrogeait sur les droits de ses parents en déclarant qu'ils étaient le Paradis ou l'Enfer pour un enfant. Autrement dit, si l'on traite ses parents avec bienveillance pour Allah, l'Exalté, on peut accéder au Paradis grâce à cela. Mais ceux qui maltraitent leurs parents peuvent être précipités en Enfer pour cela.

Même s'il est très difficile d'obéir à ses parents, tant que cela n'implique pas de désobéir à Allah, le Très-Haut, les musulmans doivent, de nos jours, s'efforcer de faire preuve de patience et de ne pas se disputer avec leurs parents. Si un musulman est en désaccord avec eux, ils peuvent et doivent néanmoins les respecter en toutes circonstances.

La noblesse réside dans la piété

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, eut lieu la première bataille de l'islam, la bataille de Badr. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta Médine pour attaquer une caravane de non-musulmans de La Mecque, il désigna Ibn Umm Maktum, qu'Allah l'agrée, pour diriger les prières en son absence. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 257.

Ibn Oum Maktoum, qu'Allah l'agrée, était un homme aveugle et pauvre. Bien que d'autres personnes fussent considérées comme les chefs de leurs tribus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a désigné pour diriger les prières en commun. Cela témoigne de l'importance de l'égalité en islam.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6543, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, ne juge pas les gens en fonction de leur apparence extérieure ou de leur richesse, mais qu'Il observe et juge l'intention intérieure des gens et leurs actions physiques.

La première chose à noter est qu'un musulman doit toujours corriger son intention avant d'accomplir une action, car Allah, le Très-Haut, ne le récompensera que s'il accomplit de bonnes actions pour Lui. Ceux qui accomplissent des actions pour le bien d'autrui et des choses seront avertis qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi le Jour du

Jugement, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, ce hadith souligne l'importance de l'égalité en islam. Une personne n'est pas supérieure aux autres par des considérations matérielles telles que son origine ethnique ou sa richesse. Bien que de nombreux musulmans aient érigé des barrières, telles que les castes sociales et les sectes, croyant ainsi que certains sont supérieurs aux autres, l'islam a clairement rejeté ce concept et déclaré que, de ce point de vue, tous les êtres humains sont égaux devant l'islam. La seule chose qui distingue un musulman des autres est sa piété, c'est-à-dire sa capacité à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

De plus, le hadith principal dont il est question ici indique également que les femmes ne doivent pas perdre leur temps à débattre et à argumenter sur leur position dans le monde par rapport aux hommes. Elles doivent plutôt comprendre que la supériorité ne réside pas dans le fait de copier ou de surpasser les hommes. Elle réside uniquement dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit donc s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en respectant Ses droits et ceux des autres, et ne pas croire que ce qu'il possède ou à quoi il appartient le sauvera du châtement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, que le musulman qui manque de bonnes œuvres, c'est-à-dire d'obéissance à Allah, le Très-Haut, ne verra pas son rang élevé en raison de sa lignée. En réalité, cela s'applique à tous les aspects de ce monde, tels que la richesse, l'origine ethnique, le sexe, les fraternités sociales et les castes.

Enfin, tout comme l'Islam juge les gens sur leur obéissance à Allah, le Très-Haut, il en va de même pour les gens. Ils ne doivent pas juger les autres inférieurs à eux ou selon des critères mondains, car cela conduit souvent à l'orgueil et au manquement aux droits d'autrui, deux causes de désastre dans les deux mondes.

Le véritable statut d'une personne est caché, tout comme ses intentions sont cachées aux yeux des autres, même s'ils peuvent observer ses actions. Il est donc insensé de mépriser les autres, car ils pourraient bien nous être supérieurs.

Demander conseil

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, eut lieu la première bataille de l'islam, la bataille de Badr. Alors qu'il attaquait une caravane de non-musulmans de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut informé que les chefs non-musulmans de La Mecque avaient organisé une armée pour affronter les musulmans. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) demanda à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, leur avis sur la conduite à tenir.

À ce moment-là, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, se leva et réconforta le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en lui promettant son soutien en toutes circonstances et en encourageant les autres Compagnons, qu'Allah l'agrée, à faire de même. Puis Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, se leva et fit de même : il prometta son soutien au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et encouragea les autres à faire de même. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, pages 93-94.

Al Miqdad Bin Amr, qu'Allah l'agrée, a également déclaré que les Compagnons, qu'Allah l'agrée, ne l'abandonneraient pas en suivant les traces de la nation du Saint Prophète Moïse (paix sur lui), lorsqu'ils ont déclaré irrespectueusement que le Saint Prophète Moïse (paix sur lui) et son Seigneur pouvaient aller combattre, car ils n'allaient pas le secourir. Chapitre 5 Al Maidah, verset 24 :

Ils dirent : « Ô Moïse, nous n'y entrerons jamais, tant qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combats. Nous resterons ici. »

Au contraire, Miqdad, qu'Allah l'agrée, déclara que les Compagnons, qu'Allah l'agrée, le combattraient en toutes circonstances. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, pages 250-260.

Comme la majorité de cette armée musulmane était composée de Compagnons de Médine (qu'Allah l'agrée), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur demanda leur avis. L'un de leurs chefs, Sa'd Bin Mu'adh (qu'Allah l'agrée), comprit cela et déclara au nom de tous les Compagnons de Médine (qu'Allah l'agrée) qu'ils lui obéiraient dans tout ce qu'il leur ordonnerait. Il ajouta que si on leur ordonnait de se jeter à l'eau pour combattre, ils le feraient sans hésiter. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 212-213.

Il convient tout d'abord de noter que, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était guidé par Dieu, il consultait néanmoins les autres dans les affaires publiques afin de montrer l'exemple. Chapitre 3, Ali Imran, verset 159 :

« ...Pardonnez-leur donc, implorez pardon pour eux et consultez-les à ce sujet... »

Il est donc conseillé de suivre son exemple en demandant conseil aux autres. Il est important de noter qu'il est conseillé de ne consulter que quelques personnes possédant certaines caractéristiques. Consulter de nombreuses personnes ne peut qu'engendrer la confusion, car les conseils reçus seront variés. De plus, il est conseillé de ne consulter qu'une personne possédant les connaissances appropriées. Par exemple, si une personne a des problèmes de santé, elle doit consulter un médecin, car c'est un expert en santé humaine. Si elle a un problème religieux, elle doit consulter un spécialiste de l'islam. Il est surprenant de constater que les musulmans consultent souvent des experts pour les questions matérielles, mais suivent les conseils d'ignorants pour leurs questions religieuses. Deuxièmement, il faut consulter uniquement ceux qui craignent Allah, le Très-Haut, car ils ne leur conseilleront jamais de Lui désobéir. En revanche, celui qui ne craint pas Allah, le Très-Haut, le conseillera facilement. En réalité, ceux qui craignent Allah, le Très-Haut, possèdent la véritable connaissance, et seule cette connaissance guidera les autres dans leurs problèmes. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

L'événement principal évoqué ici encourage également à exprimer sa foi en Allah, le Très-Haut, en Lui obéissant sincèrement en toute situation, qu'il s'agisse de facilité ou de difficulté. L'islam n'est pas un manteau que l'on peut revêtir ou ôter selon ses désirs. C'est plutôt un code de conduite complet qui doit être appliqué à chaque situation à laquelle un musulman est confronté. Quiconque traite l'islam comme un manteau ne fait qu'obéir et adorer ses désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Par conséquent, il est essentiel de demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation afin de prouver sa foi en Lui. Dans les moments de facilité, il faut faire preuve de gratitude et dans les moments difficiles, de patience. La gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actions implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De plus, la patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien constant et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. C'est ce que recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

La fin des complots maléfiques

La caravane non musulmane, dirigée par Abou Sufyan, décida d'emprunter un autre itinéraire qui la conduisit en toute sécurité loin des musulmans. Abou Sufyan fit alors dire aux non-musulmans de La Mecque, qui avaient mobilisé une importante armée pour affronter les musulmans, de retourner à La Mecque, leur caravane étant en sécurité. Mais Abou Jahl, l'un des chefs de l'armée non musulmane, insista pour qu'ils poursuivent leur marche vers Badr, affrontent et détruisent définitivement les musulmans. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, pages 211-212.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complotte le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire

une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Accepter les bons conseils

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) arriva à Badr, il s'arrêta à un certain endroit. Hubab Bin Mundhir, qu'Allah l'agrée, demanda si cet arrêt était un ordre divin ou un choix du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'il répondit que c'était son choix et non un ordre divin, Hubab, qu'Allah l'agrée, conseilla au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'établir son camp à un autre endroit, plus avantageux d'un point de vue tactique. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta et suivit son conseil. Ce point est traité dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 267.

Il est essentiel pour un musulman de rester fidèle aux commandements et aux interdits de l'islam, sans transiger, afin de trouver la paix intérieure. Mais pour les questions qui ne contredisent pas les enseignements de l'islam, il est essentiel de faire preuve d'ouverture d'esprit et de prendre des décisions rationnelles après avoir évalué les conseils et les opinions d'autrui, en s'appuyant sur des connaissances et des preuves. Cela lui permettra de prendre les bonnes décisions dans tous les aspects de sa vie. Il convient donc d'éviter l'obstination consistant à n'accepter que ce qui correspond à ses propres opinions et désirs, car cette attitude ne fera qu'encourager à prendre de mauvaises décisions, source de stress.

Sincérité envers les dirigeants

Lorsque l'armée musulmane atteignit le champ de bataille de Badr, un compagnon, Sa'd Bin Mu'adh (qu'Allah l'agrée), conseilla de construire un abri temporaire pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Si l'armée musulmane perdait la bataille, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pourrait alors se retirer et rejoindre le reste de ses Compagnons (qu'Allah l'agrée) à Médine. Il ajouta que ces Compagnons (qu'Allah l'agrée) étaient restés à Médine, ignorant qu'une bataille allait avoir lieu et s'efforçant toujours de protéger le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et de lui prodiguer de bons conseils. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) approuva son idée, mais participa néanmoins à la bataille plus que quiconque. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 268.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une forme de sincérité envers les dirigeants de la société. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith du Muwatta de l'imam Malik, livre numéro 56, hadith numéro 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

La bonté dans le destin

Lorsque l'armée non musulmane atteignit le champ de bataille de Badr en premier, elle installa son campement à un emplacement apparemment supérieur, tandis que les Compagnons, qu'Allah les agrée, se retrouvèrent à un emplacement apparemment inférieur. Mais après la pluie, la situation s'inversa et le camp des Compagnons, qu'Allah les agrée, devint l'emplacement supérieur. La pluie rendit le terrain où ils campaient plus ferme. Elle leur permit également de recueillir facilement l'eau de pluie pour les ablutions et autres besoins. Chapitre 8 Al Anfal, verset 11 :

« Souvenez-vous du moment où Il vous a saisis de somnolence, vous a rassurés de Sa part et a fait descendre du ciel une pluie pour vous purifier, éloigner de vous les mauvaises pensées de Satan, affermir vos cœurs et y affermir vos pas. »

Ceci a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 4, Pages 271-272.

La somnolence qui leur était accordée était due à un sentiment de sécurité qu'Allah, le Très-Haut, avait placé dans leurs cœurs, les protégeant ainsi des murmures du Diable. S'ils avaient été terrifiés, ils n'auraient pas dormi. Ce sommeil leur permettait également d'être pleinement reposés avant la bataille. Le seul à ne pas dormir fut le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il passa la nuit à prier et à implorer Allah, le

Très-Haut, pour la victoire. Ce sujet est abordé dans un hadith du Musnad Ahmad, numéro 1161.

Le verset cité indique également que lorsque les choses ne semblent pas optimales, il faut rester ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, car les bénédictions et le succès nous seront accordés quelle que soit l'apparence de la situation.

Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4168, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux musulmans de ne pas remettre en question le destin, car cela ouvre la porte au Diable. Il les encourage à remettre en question le choix d'Allah, le Très-Haut, car ils n'en observent pas la sagesse en raison de leur myopie et de leur manque de compréhension. Cela conduit à l'impatience et à la perte de récompense. Il est important de réfléchir à ses expériences passées où l'on a cru que quelque chose était bon alors que c'était mauvais, et vice versa, afin de s'inspirer de la patience, car ces bienfaits lui seront démontrés tôt ou tard. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, n'a aucune obligation d'explication quant aux bienfaits de Ses décrets. Chacun doit comprendre sa place dans l'univers en tant que serviteur d'Allah, le Très-Haut. Le maître n'a aucune obligation d'explication quant aux décrets d'Allah. La croyance en Allah, le Très-Haut, exige de rester patient et de continuer à Lui obéir, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, même en cas d'oubli de la sagesse de Ses choix, tout en croyant qu'Il l'aidera au moment et de la manière qui lui conviennent le mieux, même si cela ne lui paraît pas évident. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Ceci fait partie du test pour être musulman. Chapitre 29 Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

et soutien divins

Lors de la bataille de Badr, Allah, le Très-Haut, a d'abord montré que les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient peu nombreux aux yeux des non-musulmans et vice-versa, afin que la bataille ait lieu et que la vérité l'emporte sur le mensonge. Par exemple, l'un des Compagnons, qu'Allah les agrée, estimait le nombre de l'ennemi à 70, et le Compagnon, qu'Allah les agrée, à ses côtés, estimait que l'ennemi était au nombre de 100. Mais une fois la bataille engagée, Allah, le Très-Haut, a montré que les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient deux fois plus nombreux que les non-musulmans afin de semer la peur dans leurs cœurs et ainsi porter secours au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Le nombre réel était d'environ 310 musulmans contre 1 000 non-musulmans. Chapitre 8 Al Anfal, verset 44 :

« Et [rappelez-vous] quand Il vous les a montrés, quand vous vous êtes rencontrés, aussi peu nombreux à vos yeux, et Il vous a fait paraître aussi peu nombreux à leurs yeux afin qu'Allah accomplisse une œuvre déjà destinée... »

Et chapitre 3 Alea Imran, verset 13 :

« Vous avez déjà eu un signe dans les deux armées qui se sont affrontées à Badr, l'une combattant pour le sentier d'Allah, l'autre pour les mécréants. Ils les ont vus deux fois plus nombreux qu'eux. Mais Allah soutient de Sa victoire qui Il veut. Il y a là, certes, une leçon pour les voyants. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Page 269, de l'Imam Ibn Kathir.

D'une manière générale, comme l'indiquent les versets cités, il est essentiel d'adopter une attitude observateur, tirant les leçons des événements passés et de son entourage, afin de choisir le bon chemin et d'éviter de reproduire les erreurs commises par d'autres, qui ont privé de paix intérieure, comme rechercher le plaisir des autres au détriment de celui d'Allah, le Très-Haut, et abuser des bienfaits qui lui ont été accordés. Allah, le Très-Haut, indique clairement que tant que l'on demeure ferme dans Son obéissance, Il veillera à ce que l'on surmonte toutes les difficultés rencontrées, afin d'obtenir la paix intérieure et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce succès ne dépend pas des désirs des gens. Il dépend toujours de la connaissance et de la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, ce succès survient au moment le plus opportun pour les gens et de la manière qui leur convient le mieux, même si cela ne leur est pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, sachant que la paix de l'esprit et la réussite lui seront accordées dans les deux mondes, d'une manière ou d'une autre, que cela soit évident ou non. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Le véritable espoir

Avant le début de la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) implora Allah, le Très-Haut, avec insistance et ardeur, de leur accorder la victoire. Ses supplications étaient si intenses que son manteau glissait de ses épaules lorsqu'il levait les mains en signe d'invocation. Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, était auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et repositionnait son manteau pour lui. Par compassion, il lui demanda de se calmer, car Allah, le Très-Haut, tiendrait sa promesse et lui accorderait la victoire. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 273.

Cet événement illustre l'importance d'avoir un véritable espoir en Allah, le Très-Haut, plutôt que de se laisser aller à des illusions quant à Sa miséricorde et à Son secours. L'espoir véritable en Allah, le Très-Haut, impliquant de s'efforcer de Son obéissance, en utilisant correctement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pu craindre qu'en raison d'une faiblesse dans son obéissance et celle de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, la promesse d'Allah, le Très-Haut, d'accorder la victoire à ceux qui Lui obéissent sincèrement ne s'applique pas à eux dans cette bataille. Craignant ainsi qu'ils ne perdent la bataille, il a continué à implorer Allah, le Très-Haut, pour Son secours. Le musulman doit donc veiller à rester ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, et éviter de se laisser aller à des illusions.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) décrit la différence entre le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut,

et les vœux pieux. Le véritable espoir consiste à maîtriser son âme en évitant de désobéir à Allah, le Très-Haut, et à lutter activement pour se préparer à l'au-delà. En revanche, le rêveur insensé suit ses désirs et s'attend ensuite à ce qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonne et exauce ses vœux.

Il est important pour les musulmans de ne pas confondre ces deux attitudes afin d'éviter de vivre et de mourir en rêvant, car cette personne a très peu de chances de réussir ici-bas ou dans l'au-delà. Rêver est comparable à un agriculteur qui omet de préparer la terre, de semer, d'arroser, et espère ensuite récolter une récolte abondante. C'est une pure folie, et cet agriculteur a très peu de chances de réussir. En revanche, le véritable espoir est comparable à un agriculteur qui prépare la terre, sème, arrose, et espère ensuite qu'Allah, le Très-Haut, lui accordera une récolte abondante. La différence essentielle réside dans le fait que celui qui nourrit un véritable espoir s'efforcera activement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Et chaque fois qu'il commet une erreur, il se repent sincèrement. Alors que le penseur optimiste ne s'efforcera pas activement d'obéir à Allah, l'Exalté, et suivra plutôt ses désirs et s'attendra toujours à ce qu'Allah, l'Exalté, lui pardonne et exauce ses souhaits.

Les musulmans doivent donc comprendre la différence fondamentale afin d'abandonner les vœux pieux et d'adopter un véritable espoir en Allah, le Très-Haut, qui ne mène qu'au bien et au succès dans les deux mondes. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 7405.

Un type particulier de vœu pieux, qui a affecté les nations passées, et même la nation musulmane, est celui d'une personne qui croit pouvoir ignorer les commandements et les interdits d'Allah, le Très-Haut, et qui, d'une manière ou d'une autre, verra quelqu'un intercéder pour elle le Jour du Jugement et la sauver de l'Enfer. Bien que l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) soit un fait avéré et a été évoquée dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, malgré son intercession, certains musulmans, dont le châtiment sera allégé, iront tout de même en Enfer. Même un seul instant en Enfer est véritablement insupportable. Il faut donc abandonner ses vœux pieux et adopter un véritable espoir en s'efforçant concrètement d'obéir à Allah, le Très-Haut.

Le Diable convainc ceux qui ne croient pas au Jour du Jugement que même s'il survient, ils feront la paix avec Allah, le Très-Haut, ce jour-là, en prétendant qu'ils n'étaient pas si mauvais, ayant évité des crimes majeurs comme le meurtre. Ils se persuadent que leurs supplications seront acceptées et qu'ils seront envoyés au Paradis, même s'ils ont mécru en Allah, le Très-Haut, durant leur vie terrestre. C'est une folie incroyable, car Allah, le Très-Haut, ne traitera pas celui qui a cru en Lui et tenté de Lui obéir comme celui qui a mécru. Un seul verset a dissipé ce genre de vœux pieux. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 85 :

« Et quiconque désire une autre religion que l'Islam, elle ne sera jamais agréée de lui, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

Enfin, un musulman ne doit pas se laisser aller à des illusions en croyant qu'en tant que musulman, il entrera un jour au Paradis, même s'il doit d'abord entrer en Enfer, conséquence de ses péchés. Nul n'est assuré de

quitter ce monde avec la foi. Quiconque abandonne l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est important de comprendre que la foi est comme une plante qui doit être nourrie et entretenue, par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Lorsque la plante de la foi est négligée, elle risque de mourir, laissant l'individu sans rien pour assurer sa réussite dans les deux mondes.

Conduite intègre

Lors de la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, de ne pas tuer certains combattants non musulmans, venus sur le champ de bataille à contrecœur. De plus, il interdit le meurtre d'Abou Al-Bakhtari, car il protégeait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) des dirigeants non musulmans de La Mecque, et annula le document de boycott du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant son émigration à Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 290.

Cet événement souligne l'importance de maintenir la justice, même dans les moments difficiles, comme lors d'une bataille. Les musulmans doivent donc toujours demeurer justes, même lorsque leurs désirs sont contrariés. Il est facile de demeurer juste dans ses relations avec les autres lorsque l'on est dans une situation et une humeur positives. Le véritable test consiste à demeurer juste dans ses relations avec les autres dans une situation difficile et bouleversante. Par exemple, un bon conjoint ne se définit pas par une personne qui traite son conjoint avec bienveillance lorsqu'il est satisfait de lui. Un bon conjoint se définit en réalité par une personne qui traite son conjoint avec bienveillance et droiture, et qui respecte ses droits même lorsqu'il est contrarié. Par conséquent, il faut s'efforcer d'adopter les qualités d'un musulman et de respecter les droits d'autrui en toutes circonstances, et éviter de choisir quand se comporter en bon musulman ou quand ne pas se comporter en bon musulman, selon ses désirs.

Conseiller sincèrement

Avant le début de la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) observa l'un des chefs non musulmans, Utbah Ibn Rabee'ah, au sein de l'armée non musulmane. Il déclara alors que s'il y avait bien quelqu'un au sein de l'armée non musulmane, c'était lui, et que si l'armée lui obéissait, elle agirait correctement. Pendant ce temps, Utbah exhortait les non musulmans à rentrer chez eux et à ne pas s'engager dans la bataille. Il leur rappela que nombre de musulmans étaient leurs proches et que s'ils étaient tués, les non musulmans pourraient gagner la bataille, mais qu'à leur retour, ils se seraient haïs les uns les autres, car ils avaient déjà tué leurs proches. Abou Jahl souhaitait la destruction de l'islam à tout prix et l'accusait donc de lâcheté, uniquement pour l'inciter, lui et d'autres, à se battre. Ce sujet est abordé dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 962, de l'imam Muhammad As Sallaabee.

Bien qu'Utbah ne fût pas musulman, il fit néanmoins preuve d'une certaine sincérité envers ses concitoyens, tandis qu'Abou Jahl fit preuve d'insincérité envers tout le monde en leur conseillant de combattre et de tuer leurs propres proches, tout cela pour des raisons de gain matériel, comme l'autorité et la richesse.

La sincérité envers autrui implique de l'aider pour Allah, le Très-Haut, selon ses moyens, qu'il s'agisse d'une aide physique, émotionnelle ou financière. Un signe positif d'une bonne intention est de ne pas rechercher la gratitude ou une compensation de la part d'autrui. Il faut plutôt aider autrui pour Allah, le Très-Haut, et espérer Sa récompense. Quiconque agit pour toute autre raison ne sera pas récompensé par Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro

3154. Il faut garder à l'esprit qu'en aidant autrui, on reçoit le soutien constant d'Allah, le Très-Haut. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. Celui qui reçoit l'aide constante d'Allah, le Très-Haut, sera inspiré à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, afin d'être guidé dans toutes les situations. Cela conduit finalement à la paix de l'esprit et aux bénédictions dans les deux mondes. Être sincère envers autrui implique également de respecter les droits des personnes conformément aux enseignements de l'islam. Il est important de noter qu'on ne peut respecter les droits des autres selon ses propres définitions, car cela ne ferait que les conduire à nuire à autrui. Il est donc essentiel d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam afin de respecter correctement les droits d'autrui, notamment ceux de ses proches. Être sincère envers autrui s'obtient facilement en traitant les autres comme on souhaite être traité par eux. C'est d'ailleurs la définition même d'un véritable croyant. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 13.

Honorer ses promesses

Au moment de la bataille de Badr, Hudaifa Bin Yamaan et son père, qu'Allah les agrée, quittaient tous deux La Mecque pour rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Badr. En chemin, ils furent capturés par les non-musulmans de La Mecque, mais ils réussirent à les convaincre que leur intention était de se rendre à Médine et non de rejoindre l'armée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Badr. Ils prirent un engagement en ce sens auprès des non-musulmans. Lorsqu'ils atteignirent finalement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), près de Badr, et l'informèrent de la situation, il leur dit de tenir leur promesse et de poursuivre leur route vers Médine au lieu de rejoindre leur armée largement inférieure en nombre, à raison de trois contre un. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1055-1056.

Même dans une situation aussi désespérée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur a conseillé de ne pas rompre leur promesse.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela

implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

Le Duel

Avant le début des combats de la bataille de Badr, trois non-musulmans défièrent trois musulmans en combat singulier. Ali Ibn Abu Talib, Hamza Ibn Abdul Mutalib et Ubaidah Bin Harith, qu'Allah l'agrée, prirent part à ce duel contre trois chefs non-musulmans. Ali et Hamza, qu'Allah l'agrée, vainquirent rapidement leurs adversaires et les tuèrent. Ubaidah, qu'Allah l'agrée, blessa mortellement son adversaire, mais fut lui-même mortellement blessé. Lorsqu'il fut porté auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce dernier confirma qu'il était un martyr. Avant de mourir, Ubaidah, qu'Allah l'agrée, commenta que le poème suivant, récité par Abu Talib, l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), lui était plus pertinent : « Nous le protégerons (le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) jusqu'à ce que nous soyons blessés et que nous tombions morts autour de lui. Totalement inconscients de nos propres enfants et épouses. » Ceci a été discuté dans Hayatus Sahabah, Volume 1, Pages 500-501 de l'Imam Muhammad Kandhlawi et dans The Sealed Nectar, Page 219 de l'Imam Safi Ur Rahman.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 22 Al Hajj, verset 19 :

"Ces Voici deux adversaires qui se disputent au sujet de leur Seigneur. Mais ceux qui ont mécru se feront tailler des vêtements de feu. Une eau bouillante sera versée sur leurs têtes.

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2835.

Cet événement souligne l'importance d'appuyer par des actes sa prétention à aimer et à respecter Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration verbale d'amour et de respect, sans mise en pratique sincère de la vie et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), n'a aucune valeur en islam, car les actes sont la preuve nécessaire à la réussite dans les deux mondes. Chapitre 3, Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Il est important de rappeler que même les nations précédentes prétendent aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix), mais il est évident qu'elles ne les rejoindront pas dans l'au-delà, car elles ne les ont pas suivis concrètement ici-bas. Par conséquent, quiconque ne suit pas concrètement le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) en mettant en pratique ses enseignements ne le rejoindra pas dans l'au-delà, même s'il prétend l'aimer et le respecter.

Bravoure

Lors de la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était le plus proche de l'ennemi et l'homme le plus courageux ce jour-là. Ce fait est rapporté dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, pages 282.

Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, a un jour déclaré qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, était l'homme le plus courageux. Durant la bataille de Badr, il est resté auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et l'a défendu contre toutes les attaques. Ce sujet est abordé dans l'imam Suyuti, Tarikh Al Khulafa, page 13.

D'une manière générale, un musulman ne doit pas avoir peur d'affronter les difficultés et les épreuves de la vie. Il doit adopter une attitude ferme et les affronter avec un état d'esprit positif afin de les surmonter. Il ne doit pas adopter un état d'esprit négatif qui le pousserait à s'effondrer sous la pression des épreuves et des difficultés, car il doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, ne met jamais personne à l'épreuve au-delà de ses limites. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

De plus, une attitude ferme et positive peut être adoptée lorsqu'on adopte une foi solide. La certitude de la foi s'acquiert en apprenant et en mettant

en pratique les enseignements de l'islam. Celui qui possède une foi solide restera ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'il s'agisse de facilités ou de difficultés. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Il fera preuve de patience dans les moments difficiles et de gratitude dans les moments de facilité. La gratitude dans ses intentions implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans ses paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans ses actions implique d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De plus, la patience implique d'éviter de se plaindre de ses paroles ou de ses actes et de demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien constant et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. C'est ce que recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

Or, l'ignorance des enseignements de l'islam peut conduire à une foi faible. Cette faiblesse peut facilement conduire à abandonner l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans certaines situations, notamment

les moments difficiles. Par conséquent, celui qui désire une attitude ferme et positive lui permettant de surmonter chaque épreuve avec confiance doit adopter la certitude de sa foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques.

L'aide du ciel

Lors de la bataille de Badr, Allah, le Très-Haut, envoya des milliers d'anges pour aider le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Chapitre 8 Al Anfal, verset 12 :

« [Rappelez-vous] quand votre Seigneur révéla aux anges : « Je suis avec vous. Renforcez donc ceux qui ont cru. Je jetterai la terreur dans les cœurs de ceux qui ont mécru. Frappez-les donc au cou et arrachez-leur tous les doigts. »

Un jour, un Compagnon, qu'Allah l'agrée, poursuivait un soldat non musulman et entendit le bruit d'un fouet et des paroles, alors que personne d'autre n'était présent. Il trouva le non-musulman mort. Lorsqu'il informa le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de ce qui s'était passé, celui-ci confirma qu'il s'agissait d'un ange venu du troisième ciel. Ceci est mentionné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4588.

En une autre occasion, un ange aida un Compagnon, qu'Allah l'agrée, à capturer l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Abbas Bin Abdul Muttalib, contraint par les non-musulmans de La Mecque à les rejoindre lors de cette bataille. Ce fait est relaté dans un hadith du Musnad Ahmad, numéro 948.

Durant la bataille, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lança une poignée de sable et de cailloux en direction de l'armée non musulmane, ce qui attira l'attention de tous les soldats non musulmans et les détourna du combat. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 17 du chapitre 8 d'Al Anfal :

« ...Et tu ne jetais pas quand tu jetais, mais c'est Allah qui lançait... »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 977-978 et dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 8:17, Page 82.

Ces événements démontrent clairement que lorsqu'on demeure ferme dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques, on obtient le soutien d'Allah, l'Exalté, en toute situation. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de comprendre que cette aide divine se manifeste selon la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut, et non selon les désirs ou le calendrier des gens. Par conséquent, cette aide divine

arrive au meilleur moment et se produit de la meilleure façon, même si cela n'est pas évident pour les gens. Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, tout en croyant qu'on sera soutenu dans les deux mondes, même si ce soutien ne lui est pas évident.

De plus, l'événement principal dont il est question ici indique également que ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, n'atteindront jamais la paix de l'esprit et le succès, même si cela ne leur paraît pas évident. Il ne faut pas commettre l'erreur de croire que l'obtention de biens matériels, comme la richesse et le pouvoir, est un signe de véritable réussite. Si tel était le cas, les riches et célèbres seraient les personnes les plus satisfaites de la Terre. Or, il n'en est rien, car les riches et célèbres qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés sont souvent les plus touchés par les troubles mentaux, tels que la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires. Il est donc essentiel de comprendre que le véritable succès réside dans l'acquisition de la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cela ne s'obtient qu'en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement au Jour du Jugement. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer un état mental et physique équilibré. La connaissance de l'état mental et physique des humains que possède la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. Elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, en raison de ses connaissances, de son expérience et de sa

clairvoyance limitées. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite les gens à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais il veut qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Un mauvais compagnon

Lors de la bataille de Badr, le Diable prit la forme d'un chef non musulman et rejoignit l'armée des non musulmans. Il les encouragea à combattre les musulmans, leur promettant protection et assistance. Mais après avoir vu les anges descendre du ciel pour aider l'armée musulmane, le Diable se retira du champ de bataille avec ses sbires. Critiqué par les non musulmans, il répondit qu'il avait vu ce qu'ils ne pouvaient voir et qu'il craignait Allah, le Très-Haut, et Son châtement. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 288.

Chapitre 8 Al Anfal, verset 48 :

Et [rappelez-vous] quand Satan leur agréa leurs actions et dit : « Nul parmi les gens ne peut vous vaincre aujourd'hui, et je suis votre protecteur. » Mais lorsque les deux armées se virent, il tourna les talons et dit : « Je suis vraiment séparé de vous. Je vois ce que vous ne voyez pas ; je crains Allah. Et Allah est dur en châtement. »

Cet événement montre l'importance d'éviter les mauvaises fréquentations, car elles ne conduisent qu'à des problèmes dans les deux mondes.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 5534), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) décrit la différence entre

un bon et un mauvais compagnon. Un bon compagnon est comparable à un vendeur de parfum. Son compagnon se procurera du parfum ou ressentira au moins un effet positif de son agréable odeur. Un mauvais compagnon, quant à lui, est comparable à un forgeron : si son compagnon ne brûle pas ses vêtements, il sera certainement affecté par la fumée.

Les musulmans doivent comprendre que les personnes qu'ils accompagnent auront un impact sur eux, qu'il soit positif ou négatif, évident ou subtil. Il est impossible d'accompagner quelqu'un sans être affecté par lui. Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (n° 4833), confirme qu'une personne est attachée à la religion de son compagnon. Autrement dit, elle adopte les caractéristiques de son compagnon. Il est donc important pour les musulmans de toujours accompagner les personnes vertueuses, car elles auront sans aucun doute un impact positif sur eux, c'est-à-dire qu'elles les inciteront à obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, les mauvais compagnons inciteront le musulman à désobéir à Allah, le Très-Haut, ou l'encourageront à se concentrer sur le monde matériel plutôt que sur la préparation concrète de l'au-delà. Autrement dit, ils l'empêcheront d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cette attitude leur causera un grand regret dans les deux mondes, même si leurs efforts sont licites mais dépassent leurs besoins, car utiliser les bienfaits reçus de manière vaine ou pécheresse est la racine de l'oubli d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, comme chacun retrouvera ceux qu'il aime dans l'au-delà, selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 3688, un musulman doit concrètement montrer son amour pour les vertueux en les accompagnant ici-bas et en adoptant leur mode de vie et leur comportement. En revanche, s'il accompagne des personnes mauvaises ou insouciantes, cela prouve et indique son amour pour elles et leur compagnie ultime dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 4031, chapitre 43 d'Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

De plus, l'événement principal dont il est question ici indique également que, quelle que soit l'embellissement de la désobéissance à Allah, le Très-Haut, par le Diable, il faut s'en abstenir, car cela ne peut jamais apporter la paix intérieure. En effet, celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne parviendra pas à un équilibre mental et physique, il égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela l'empêchera d'atteindre la paix intérieure dans les deux mondes, quels que soient les luxes dont il jouit. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible.
Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira :
« Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? »
[Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ;
et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

Percevoir l'au-delà

Lors de la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) encouragea les Compagnons, qu'Allah les agrée, à combattre les non-musulmans et leur promit le Paradis en échange. Lorsqu'Umayr Bin Hamaam, qu'Allah l'agrée, entendit cette promesse, il jeta à terre les dattes qu'il mangeait, prit son épée et combattit jusqu'à son martyre. Ce sujet est abordé dans Hayatus Sahabah, volume 1, pages 409-410, de l'imam Muhammad Kandhlawi.

Omayr, qu'Allah soit satisfait de lui, a répondu de cette manière car il a adopté la perception et la compréhension correctes concernant ce monde matériel et l'au-delà.

Il est important pour les musulmans de développer une perception juste afin d'accroître leur obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. C'est ce que possédaient nos pieux prédécesseurs et cela les encourageait à éviter les excès du luxe matériel et à se préparer pour l'au-delà. C'est une caractéristique importante à posséder, illustrée par un exemple concret. Deux personnes ont très soif et tombent sur une coupe d'eau trouble. Elles désirent toutes deux la boire, même si elle n'est pas pure et même si cela implique une dispute. Plus leur soif grandit, plus elles se concentrent sur la coupe d'eau trouble, au point de perdre tout le reste de vue. Mais si l'une d'elles détournait son attention et observait une rivière d'eau pure à quelques pas, elle la perdrait immédiatement de vue, au point de ne plus s'en soucier et de ne plus se disputer à son sujet. Au contraire, elles supporteraient patiemment leur soif, sachant qu'une rivière d'eau pure est proche. Celui qui ignore l'existence du fleuve croirait probablement l'autre fou après avoir observé

son changement d'attitude. C'est le cas de deux types de personnes en ce monde. Les uns se concentrent avidement sur le monde matériel. Les autres se concentrent sur l'au-delà et ses bénédictions pures et éternelles. Lorsqu'on se concentre sur la félicité de l'au-delà, les problèmes matériels ne semblent pas si importants. La patience devient alors plus facile à adopter. Mais si l'on reste concentré sur ce monde, il lui semblera tout. Ils se disputeront, se battront, aimeront et haïront pour lui. Tout comme la personne mentionnée plus haut qui ne se concentre que sur la coupe d'eau trouble.

Cette perception correcte ne peut être atteinte qu'en acquérant et en mettant en pratique le savoir islamique contenu dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »

Intransigent dans la foi

Lors de la bataille de Badr, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, affronta et tua son oncle maternel, Aas Ibn Hashim. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, volume 1, pages 93-94.

Omar, qu'Allah soit satisfait de lui, n'a permis à aucune relation de surmonter sa sincérité et sa loyauté envers Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui.

De plus, lors de cette bataille, le fils d'Abou Bakr, Abdur Rahman (qu'Allah l'agrée), combattait aux côtés des non-musulmans. Des années plus tard, après avoir embrassé l'islam, il raconta à son père que, lors de la bataille de Badr, il avait eu l'occasion de l'attaquer, mais qu'il avait refusé de le frapper par respect. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) répondit que s'il avait eu l'occasion ce jour-là de le combattre et de le tuer, il l'aurait fait. Ce sujet est abordé dans le Tarikh Al Khulafa de l'Imam Suyuti, page 12.

Le frère non musulman de Mus'ab Bin Umayr fut capturé par un autre Compagnon, qu'Allah l'agrée, lors de la bataille de Badr. Mus'ab ordonna au Compagnon, qu'Allah l'agrée, d'accepter une forte rançon de leur mère, car elle était riche. Lorsque son frère non musulman mentionna son lien de parenté avec lui, il répondit que le Compagnon, qu'Allah l'agrée, était son frère et non lui. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 226.

Lors de la bataille de Badr, Abou Ubaidah Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée, combattit et tua son père. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 22 du chapitre 58 d'Al Mujadila :

Tu ne trouveras pas de gens qui croient en Allah et au Jour dernier qui éprouvent de l'affection pour ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou leurs proches. Ceux-là, Il a décrété dans leurs cœurs la foi et les a soutenus par un esprit venant de Lui. Et Nous les ferons entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrègent : ceux-là sont le parti d'Allah. Assurément, le parti d'Allah : ceux-là sont les prospères.

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 58:22, page 150.

Les musulmans doivent adopter cette attitude intransigeante s'ils désirent réussir dans les deux mondes.

L'islam enseigne aux musulmans qu'ils ne doivent jamais transiger sur leur foi pour obtenir quelque chose du monde matériel. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez persévérants dans la justice, témoins d'Allah, même si c'est contre vous-mêmes ou contre vos père et mère ou vos proches... »

Le monde matériel étant éphémère, tout ce que l'on en retire finira par s'estomper, et l'on sera tenu responsable de ses actes et de son attitude dans l'au-delà. En revanche, la foi est le joyau précieux qui guide le musulman à travers toutes les difficultés, ici-bas et dans l'au-delà. Il est donc tout simplement insensé de compromettre ce qui est plus bénéfique et durable au nom d'une chose éphémère.

De nombreuses personnes, et notamment des femmes, traverseront des moments dans leur vie où elles devront choisir de faire des compromis sur leur foi. Par exemple, une musulmane peut croire qu'en retirant son foulard et en s'habillant d'une certaine manière, elle sera plus respectée au travail et pourra même gravir les échelons plus rapidement. De même, dans le monde de l'entreprise, il est important de se mêler à ses collègues après les heures de travail. Ainsi, une musulmane peut être invitée dans un pub ou une boîte de nuit après le travail.

En des temps comme ceux-ci, il est important de se rappeler que la victoire et le succès ultimes ne seront accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles aux enseignements de l'islam. Ceux qui agissent ainsi connaîtront le succès matériel et religieux. Mais surtout, leur réussite matérielle ne deviendra pas un fardeau pour eux. Au contraire, elle deviendra pour Allah, le Très-Haut, un moyen d'accroître leur rang et leur souvenir parmi les hommes. Les califes bien guidés de l'islam en sont un exemple. Ils n'ont pas transigé sur leur foi et sont restés fidèles toute leur vie. En retour, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un empire matériel et religieux.

Toutes les autres formes de succès sont très éphémères et, tôt ou tard, elles deviennent une difficulté pour celui qui les porte. Il suffit d'observer les nombreuses célébrités qui ont sacrifié leurs idéaux et leurs convictions pour accéder à la gloire et à la fortune, pour constater que ces compromis sont devenus une cause de tristesse, d'anxiété, de dépression, de toxicomanie et même de suicide.

Réfléchissez un instant à ces deux chemins, puis décidez lequel doit être préféré et choisi.

La haine envers Allah (SWT)

Après la bataille de Badr et la défaite des non-musulmans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna que leurs corps soient enterrés dans un vieux puits. Abou Hudhaifah Bin Utbah, qu'Allah l'agrée, fut visiblement attristé à la vue de son père non-musulman mort. Interrogé sur sa réaction, le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'il ne doutait pas de sa foi, mais qu'il était triste, souhaitant que son père embrasse l'islam et ne meure pas mécréant. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne le réprimanda pas et lui adressa plutôt des paroles réconfortantes. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 226.

Cela montre l'importance de ne pas haïr les non-musulmans, mais plutôt de désirer et d'espérer le bien pour eux tout en restant ferme sur les enseignements de l'Islam.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4681, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé les caractéristiques qui perfectionnent la foi d'un musulman.

L'une de ces caractéristiques est de haïr pour Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'il faut détester ce qu'Allah, l'Exalté, déteste, comme Sa désobéissance. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille haïr autrui, car chacun peut sincèrement se repentir devant Allah, l'Exalté. Au contraire, un musulman doit détester le péché lui-même, ce qui se

prouve par son évitement et la mise en garde des autres. Les musulmans doivent continuer à conseiller les autres au lieu de rompre avec eux, car cet acte de bonté pourrait bien les inciter à se repentir sincèrement. Cela implique de ne pas détester certaines choses par sentiment personnel, comme une action, qui est licite. Enfin, la preuve de l'aversion pour Allah, l'Exalté, est que lorsque l'on manifeste son aversion par ses paroles et ses actes, cela ne contredit jamais les enseignements de l'islam. Autrement dit, son aversion pour quelque chose ne l'amènera jamais à commettre un péché, car cela prouverait que son aversion est motivée par son propre intérêt.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance d'accepter que l'islam puisse parfois exiger des musulmans qu'ils contredisent leurs désirs pour leur propre bien. Dans ces cas, un musulman doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est dans son intérêt, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage retrouve une bonne santé physique, celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam atteindra la paix intérieure et extérieure, car il atteindra un état mental et physique équilibré et placera chaque personne et chaque être dans la bonne humeur. Il faut garder à l'esprit qu'Allah, le Très-Haut, seul possède la connaissance nécessaire pour établir le code de conduite nécessaire à la paix intérieure et extérieure. Or, tous les codes de conduite créés par l'homme ne mèneront jamais à ce résultat, car ils manquent toujours de connaissance, d'expérience, de prévoyance et sont biaisés.

Conséquences des actions

Lors de la bataille de Badr, l'ennemi juré de l'islam, Abou Jahl, fut tué par deux jeunes Compagnons, qu'Allah les agrée. Lorsqu'on le leur montra, ils le chargèrent jusqu'à le blesser mortellement. Puis, Abdullah Bin Mas'ud, qu'Allah les agrée, trouva Abou Jahl à son dernier souffle et l'acheva. Ce fait est relaté dans des hadiths du Sahih de Boukhari, numéros 3988 et 4020.

Après la fin de la bataille et la défaite des non-musulmans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna que leurs corps soient déposés dans un vieux puits. Il les appela ensuite, les dénombra et leur demanda s'ils avaient trouvé ce qu'Allah, le Très-Haut, leur avait promis. Interrogé sur l'appel aux morts, il répondit qu'ils entendaient ses paroles, mais qu'ils ne pouvaient pas lui répondre. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 300.

Il est important de comprendre que, quelle que soit la force physique ou sociale d'une personne, un jour viendra où elle devra faire face aux conséquences de ses actes. Dans la plupart des cas, cela se produit au cours de la vie, où les actions d'une personne la conduisent à des ennuis, comme la prison, et où elle en subira les conséquences dans l'au-delà. Cela s'applique à tous, pas seulement aux dirigeants.

Un musulman ne doit donc jamais maltraiter autrui, notamment ses proches. Il devrait s'inspirer des dirigeants tyranniques de l'histoire, plus

puissants qu'eux. Pourtant, un jour est venu où leur force ne leur a pas profité et où ils ont subi les conséquences de leurs méfaits. L'influence sociale et la force sont des choses changeantes, car elles passent rapidement d'une personne à l'autre, ne restant jamais longtemps avec personne. Par conséquent, un musulman qui possède une telle force doit l'utiliser d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il, en profitant à lui-même et aux autres. Mais s'il abuse de son autorité, il finira par la perdre. faire face à une punition dont personne ne peut les protéger.

De plus, il est important Ne pas abuser de son autorité, car cela pourrait entraîner la mort en Enfer le Jour du Jugement. Chaque oppresseur devra offrir ses bonnes œuvres à ses victimes et, si nécessaire, assumer leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela entraînera la mort de nombreux oppresseurs en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

En conclusion, un musulman ne doit jamais oublier de se responsabiliser pour ses actes. Ceux qui le font éviteront de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui. Mais ceux qui ne se jugent pas continueront de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui sans réfléchir. Sans savoir qu'en réalité, ils ne font que se nuire à eux-mêmes. Mais lorsqu'ils s'en rendront compte, il sera trop tard pour eux d'échapper à la punition.

De plus, il est important de comprendre et d'appliquer les leçons tirées des événements historiques ainsi que les enseignements de l'islam, sans se laisser distraire par des sujets hors sujet. Par exemple, la capacité des morts à entendre la parole des vivants est une question sans importance, car elle ne sera pas remise en question au Jour du Jugement. Il faut toujours se concentrer sur les sujets et les questions qui seront remis en

question au Jour du Jugement, comme le bon usage des ressources qui nous ont été accordées en ce monde. Si un sujet ou une question particulière ne sera pas remis en question au Jour du Jugement, il faut éviter d'y réfléchir, d'en discuter et d'y faire des recherches.

À la recherche de l'au-delà

Après la bataille de Badr, certains Compagnons, qu'Allah les agrée, se disputèrent le butin de guerre. Certains le récupérèrent, d'autres poursuivirent les soldats non musulmans pour s'assurer qu'ils ne reviennent pas, et d'autres encore restèrent pour protéger le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'une attaque surprise. Ce conflit amena Allah, le Très-Haut, à confier l'ensemble du butin à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 8 Al Anfal, verset 1 :

Ils t'interrogent, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], au sujet des bienfaits [de la guerre]. Dis : « Les bienfaits sont pour Allah et le Messager. » Craignez donc Allah, réparez ce qui est entre vous et obéissez à Allah et à Son Messager, si vous êtes croyants.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) la répartit à parts égales entre les soldats. Ce point est abordé dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 4, page 253, et dans le Sirat d'Ibn Hisham, page 134.

D'une manière générale, ce verset encourageait les Compagnons, qu'Allah les agrée, à se concentrer sur l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plutôt que sur le gain matériel. Il est important de noter que le butin était toujours perçu comme un avantage pour eux, et ce n'était jamais leur objectif principal. Leur intention était toujours de combattre pour plaire à Allah, l'Exalté. S'ils ne s'intéressaient qu'au butin, il était absurde de

combattre aux côtés de l'armée musulmane, car ils étaient souvent inférieurs en nombre et en puissance et en armement. Le différend survint après la fin de la bataille, lorsque le butin leur fut accordé.

Il est important pour les musulmans de comprendre pourquoi ils adorent Allah, le Très-Haut, car cette raison peut favoriser leur obéissance à Allah, le Très-Haut, ou, dans certains cas, conduire à la désobéissance. En adorant Allah, le Très-Haut, pour obtenir de Lui des biens licites, on court le risque de Lui désobéir. Ce type de personne est mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 22, Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Lorsqu'ils obéissent à Allah, le Très-Haut, afin de recevoir des bénédictions terrestres, lorsqu'ils ne les reçoivent pas ou rencontrent une difficulté, ils se mettent souvent en colère, ce qui les détourne de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Ces personnes obéissent ou désobéissent souvent à Allah, le Très-Haut, selon la situation à laquelle elles sont confrontées, ce qui est en contradiction avec le véritable service à Allah, le Très-Haut.

Bien que désirer d'Allah, le Très-Haut, des biens licites soit acceptable en Islam, si l'on persiste dans cette attitude, on risque de ressembler à ceux mentionnés dans ce verset. Il est de loin préférable d'adorer Allah, le Très-Haut, pour être sauvé dans l'au-delà et accéder au Paradis. Il est peu

probable que cette personne change de comportement face aux difficultés. Mais la meilleure raison est d'obéir à Allah, le Très-Haut, simplement parce qu'Il est leur Seigneur et le Seigneur de l'univers. Ce musulman, s'il est sincère, restera inébranlable en toutes circonstances et, grâce à cette obéissance, il recevra des bénédictions, matérielles et religieuses, bien supérieures à celles que recevrait la première catégorie de personnes.

Pour conclure, il est important pour les musulmans de réfléchir à leur intention et si nécessaire de la corriger afin qu'elle les encourage à rester fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, dans toutes les situations.

La décision divine

Avant de quitter La Mecque pour la bataille de Badr, les chefs non musulmans de La Mecque se sont accrochés aux rideaux de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, et ont imploré Allah, le Très-Haut, d'accorder la victoire au groupe qu'Il favorisait. À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 19 du chapitre 8 d'Al Anfal :

Si vous [les mécréants] recherchez la décision [la victoire], la décision [la défaite] vous est venue. Et si vous cessez [les hostilités], c'est mieux pour vous ; mais si vous retournez [à la guerre], Nous reviendrons, et votre [nombreuse] armée ne vous sera d'aucune utilité, même si elle s'accroît ; et [cela], car Allah est avec les croyants.

Ceci a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 4, Pages 281-282 et dans Asbab Al Nuzul, 8:19, Page 82 de l'Imam Wahidi.

Allah, le Très-Haut, exauça leur appel et accorda la victoire aux musulmans. Les non-musulmans de La Mecque auraient donc dû prêter attention à ce signe évident et se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut.

D'une manière générale, il est important pour un musulman d'être pratiquant au quotidien et d'éviter de se concentrer sur ses propres affaires, au risque de devenir indifférent à ce qui se passe autour de lui et

à ce qui s'est déjà produit. C'est une qualité essentielle, car elle renforce la foi et contribue à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Par exemple, lorsqu'un musulman voit une personne malade, il doit non seulement l'aider par tous les moyens à sa disposition, ne serait-ce qu'une invocation, mais aussi réfléchir à sa propre santé et comprendre qu'elle finira par la perdre, que ce soit par la maladie, le vieillissement ou même la mort. Cela devrait l'inciter à être reconnaissant pour sa bonne santé et à le manifester par ses actes, en profitant de sa santé dans les affaires matérielles et religieuses qui plaisent à Allah, le Très-Haut.

Lorsqu'ils assistent au décès d'un riche, ils ne devraient pas seulement ressentir de la tristesse pour le défunt et sa famille, mais aussi comprendre qu'un jour, inconnu pour eux, ils mourront eux aussi. Ils devraient comprendre que, tout comme le riche a été abandonné par sa fortune, sa renommée et sa famille sur sa tombe, il ne restera que ses œuvres dans sa tombe. Cela les encouragera à se préparer pour leur mort et l'au-delà.

Cette attitude peut et doit s'appliquer à tout ce que l'on observe. Le musulman doit tirer une leçon de tout ce qui l'entoure, comme le recommande le Saint Coran. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 191 :

« ...et réfléchissez à la création des cieux et de la terre, [en disant] : « Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela sans but ; exalté sois-Tu [au-dessus d'une telle chose] ; alors préserve-nous du châtement du Feu. » »

Ceux qui se comportent de cette manière renforceront leur foi au quotidien, tandis que ceux qui sont trop absorbés par leur vie mondaine resteront insouciantes, ce qui pourrait les conduire à leur destruction.

Meilleure conduite

Avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne quitte Médine pour l'expédition qui allait devenir la bataille de Badr, il ordonna à son gendre Uthman Bin Affan (qu'Allah l'agrée) de rester à Médine pour soigner sa femme, la fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Ruqayya (qu'Allah l'agrée), car elle était gravement malade et en mourut. À son retour à Médine après la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) donna à Uthman (qu'Allah l'agrée) une part du butin de guerre, indiquant ainsi clairement qu'il était considéré comme un participant à la bataille de Badr. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 315.

Bien que partir en expédition avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fût important, Othman (qu'Allah l'agrée) reçut l'ordre de rester pour prendre soin de sa femme malade. Les musulmans doivent donc s'efforcer de respecter les droits d'autrui, notamment ceux de leur famille, ainsi que ceux d'Allah, le Très-Haut, car ces deux aspects sont essentiels à la réussite.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2612, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui possède une foi complète est celui qui a la meilleure conduite et le plus gentil avec sa famille.

Malheureusement , certains ont pris la mauvaise habitude de traiter les personnes extérieures avec bienveillance, tout en maltraitant leur propre famille. Ils agissent ainsi car ils ne comprennent pas l'importance de traiter sa propre famille avec bienveillance et ne la respectent pas. Un musulman ne parviendra à la réussite que s'il accomplit les deux aspects de la foi. Le premier est d'accomplir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'utiliser tous les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Le deuxième est de respecter les droits des personnes, ce qui inclut de les traiter avec bienveillance. Personne n'a plus droit à ce traitement bienveillant que sa propre famille. Un musulman doit aider sa famille dans tout ce qui est bon et la mettre en garde contre les mauvaises pratiques avec douceur, conformément aux préceptes de l'islam. Il ne doit pas la soutenir aveuglément dans les mauvaises choses simplement parce qu'elle est sa famille, ni la négliger dans les bonnes choses par ressentiment envers elle, car cela est contraire aux préceptes de l'islam. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

La meilleure façon de guider les autres est de leur donner un exemple pratique, car c'est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et c'est beaucoup plus efficace qu'un simple conseil verbal.

Il est essentiel de connaître les droits qui nous sont dus et ceux que nous devons aux autres, en particulier à nos proches, afin de les respecter. Le musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, demandera à chacun s'il a respecté les droits d'autrui, et non pas s'il a respecté les siens. Il doit donc se préoccuper de ce sur quoi il sera interrogé, c'est-à-dire les droits d'autrui, et s'efforcer de les respecter conformément aux enseignements de l'islam.

Enfin, il est conseillé de privilégier la douceur en toutes choses, notamment envers sa famille. Même s'ils commettent des péchés, il faut les avertir avec douceur et les aider dans les bonnes actions, car cette bienveillance est plus efficace pour les ramener à l'obéissance à Allah, l'Exalté, que la dureté.

Après la bataille de Badr

Un acte de miséricorde

Après la victoire des musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) consulta ses Compagnons, qu'Allah les agrée, sur le sort de leurs prisonniers de guerre. Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, conseilla de les exécuter pour leurs nombreux crimes et actes de guerre. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) désapprouva cette suggestion. Alors, Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, suggéra de les exempter de l'exécution et de leur permettre d'acheter leur liberté. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta ce conseil et le mit en pratique. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 2, page 305.

Tout au long du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il est recommandé aux musulmans d'être miséricordieux envers autrui. Par exemple, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1924, recommande que ceux qui font preuve de miséricorde envers la création bénéficieront de la miséricorde d'Allah, l'Exalté.

Il est important de noter que la miséricorde ne se limite pas à des actes, comme le don de biens aux pauvres. Elle englobe tous les aspects de la vie et des relations avec autrui, y compris les paroles. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, avertit ceux qui font preuve de miséricorde envers

autrui en faisant l'aumône : ne pas faire preuve de miséricorde par leurs paroles, comme le fait de compter les bienfaits rendus aux autres, ne fait qu'annuler leur récompense. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des injures... »

La véritable miséricorde se manifeste en tout : l'expression du visage, le regard et le ton des paroles. Telle était la miséricorde totale manifestée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et c'est donc ainsi que les musulmans doivent agir.

De plus, faire preuve de miséricorde est si important qu'Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué dans le Saint Coran que, malgré les innombrables qualités du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), celle qui a attiré les cœurs vers lui et vers l'islam était la miséricorde. Chapitre 3 : « Ali Imran, verset 159 »

« Par la miséricorde d'Allah, [ô Muhammad], tu as été indulgent envers eux. Et si tu avais été grossier [en paroles] et dur de cœur, ils se seraient dispersés autour de toi... »

Il met clairement en garde contre le fait que, sans miséricorde, les gens auraient fui le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Si

tel était le cas à son égard, malgré ses innombrables autres qualités, comment les musulmans, dépourvus de telles qualités, peuvent-ils espérer avoir un impact positif sur les autres, notamment leurs enfants, sans faire preuve d'une véritable miséricorde ?

En termes simples, les musulmans doivent traiter les autres comme ils souhaitent être traités par Allah, le Très-Haut, et les autres, c'est-à-dire sans aucun doute avec une miséricorde véritable et totale.

Une juste punition

En s'efforçant d'acquérir et de mettre en pratique la connaissance islamique, Omar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée) acquit une compréhension profonde de l'islam, une compréhension que peu de gens pouvaient égaler. Il atteignit un tel niveau que ses opinions et ses déclarations furent souvent confirmées par la révélation divine. C'est pourquoi Ali Bin Abu Talib écrivit un jour que les Compagnons (qu'Allah l'agrée) croyaient qu'un ange parlait la langue d'Omar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est abordé dans le livre de l'imam Al Asfahani, Hilyat Al Awliya, numéro 64.

Après la victoire des musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) rejeta la suggestion d'Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée) d'exécuter les prisonniers de guerre et leur permit d'acheter leur liberté. Le lendemain, Omar (qu'Allah l'agrée) trouva le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) en pleurs. Interrogé sur leur comportement, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit qu'Allah, l'Exalté, lui avait montré le châtiment qui les aurait frappés pour avoir accepté une rançon pour les prisonniers au lieu de les exécuter. Puis Allah, l'Exalté, révéla le chapitre 8 Al Anfal, versets 67-68 :

Il n'appartient pas à un prophète de garder des captifs [de guerre] avant d'avoir massacré [les ennemis d'Allah] sur terre. Vous [c'est-à-dire certains musulmans] convoitez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah désire [pour vous] l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. N'eût été un décret d'Allah qui l'avait précédé, vous auriez été frappés d'un énorme châtiment pour ce que vous avez pris.

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 2, Page 305 de l'Imam Ibn Kathir et dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 4588.

L'exécution des prisonniers était une juste punition pour leurs crimes et aurait eu un effet dissuasif puissant contre le comportement violent des non-musulmans de La Mecque. À long terme, cette dissuasion aurait pu empêcher de nouveaux combats et sauver des vies. D'une manière générale, cet événement illustre l'importance d'accepter son imprévoyance et de se fier aux conseils, aux commandements et aux interdictions d'Allah, le Très-Haut, et d'agir en conséquence. Il arrive souvent qu'une personne oublie les conséquences négatives de ses choix et, pour les éviter, elle doit se fier aux conseils islamiques et les appliquer afin d'atteindre la paix intérieure. Tout comme un patient sage se fie aux conseils de son médecin et les suit, même s'ils sont souvent contraires à ses désirs, une personne doit se fier aux conseils d'Allah, le Très-Haut, et les appliquer afin d'atteindre la paix intérieure et intérieure. Il faut toujours se souvenir des moments où l'on a cru que quelque chose était bon pour soi, même si cela devenait une source de stress, et des moments où l'on a cru que quelque chose était mauvais pour soi, mais qui s'est transformé en une source de bien. Cela encouragera à faire confiance aux conseils, aux commandements et aux interdictions d'Allah, le Très-Haut, même s'il néglige d'en observer les sagesses. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Faire preuve de douceur

Après la victoire des musulmans à la bataille de Badr, des prisonniers de guerre furent faits, dont Suhayl Bin Amr, un chef non musulman. Il s'opposa farouchement au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) durant son séjour à La Mecque. C'est pourquoi Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, demanda la permission de le punir afin de l'empêcher de parler contre lui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que s'il autorisait la torture, Allah, le Très-Haut, permettrait qu'il soit torturé, même s'il était Son Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui). Il ajouta que peut-être Suhayl interviendrait un jour pour empêcher lui et les autres de le critiquer. Suhayl, qu'Allah l'agrée, finit par embrasser l'islam. Après la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), lorsque certaines tribus musulmanes apostasièrent, il se leva à La Mecque pour les exhorter à rester fidèles à l'islam et les menacer si elles apostasiaient. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles La Mecque resta fidèle à l'islam à cette époque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1026-1027.

La douceur dont il a fait preuve envers Suhayl, qu'Allah soit satisfait de lui, l'a encouragé à accepter la véracité de l'Islam et à y rester ferme.

La beauté de l'islam réside dans la douceur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a recommandé dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 3689. Le Saint Coran mentionne même que les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, accompagnaient constamment et avec amour le Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en raison de sa douceur et de sa nature douce. Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

paix et à la volonté du Saint Prophète Muhammad , que les bénédictions soient sur lui, leur tempérament doux a fait fondre leurs cœurs durs et ils ont ainsi adopté Cette qualité leur a permis de devenir des phares pour guider le reste de l'humanité . Voilà pourquoi le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions soient sur lui, averti dans un Hadith On trouve dans le Sunan d'Abou Dawud, numéro 4809, que celui qui est privé de douceur est privé de bien. Chapitre 3, Ali Imran, verset 103 :

« ... Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque vous étiez ennemis, qu'Il a rapproché vos cœurs et que vous êtes devenus, par Sa faveur, frères... »

Ceci est un message clair adressé à ceux qui souhaitent propager l'islam. Ils doivent adopter un état d'esprit constructif et bienveillant plutôt qu'un état d'esprit destructeur et brutal . Ils doivent unir les peuples et s'efforcer d'en faire bénéficier les autres plutôt que de propager. controverse au sein de la société. Un bon exemple de ce Cela se reflète dans l'attitude de chacun envers ses enfants. Les parents qui ont fait preuve de douceur envers leurs enfants ont eu un impact positif plus important sur eux que

ceux qui les ont adoptés. Un tempérament dur. Certains éloignent souvent les gens de l'islam par leur attitude dure, ce qui remet complètement en cause les traditions. du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, un jour, un Bédouin sans instruction a uriné dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) . Lorsque les Compagnons Allah soit satisfait d'eux tous, et voulut le punir. le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions d'Allah soient sur lui, les leur interdit et leur expliqua avec douceur les règles de bienséance à respecter dans une mosquée. Cet incident est mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 529. Cette approche douce eut un effet positif sur l'homme.

Cette caractéristique importante est également mentionné à de nombreux endroits du Saint Coran. Par exemple, bien que Pharaon se soit proclamé le Seigneur suprême, Pourtant, Allah , l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Moïse et au Saint Prophète Haroun , que la paix soit sur eux les deux, pour inviter Pharaon vers l'orientation en utilisant un langage doux et bienveillant. Chapitre 79 An Naziat, verset 24 :

« Et il dit : « Je suis votre seigneur le plus exalté. » »

et Chapitre 20 Taha, versets 43-44 :

« Allez tous deux vers Pharaon. Il a certes transgressé. Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

Enfants Et même les animaux comprennent le langage de la douceur. Comment un adulte pourrait-il ne pas être bien guidé s'il adopte cette caractéristique en l'invitant à l'islam et au bien ? C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et que les bénédictions soient sur lui, a été conseillé une fois dans un Hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6601 , qu'Allah , le Exalté, il est bon et doux selon son infinie dignité et aime que la création agisse avec douceur les uns envers les autres. Malheureusement, beaucoup de ceux qui propagent cette nouvelle Les musulmans ont adopté la croyance erronée selon laquelle la douceur est un signe de faiblesse. Ce n'est qu'un stratagème du Diable, qui cherche à éloigner l'humanité de l'islam .

L'héritage du Prophète Ibrahim (PBUH)

Après la victoire des musulmans à la bataille de Badr, des prisonniers de guerre furent faits, dont l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Abbas Bin Abdul Mutalib. Les Compagnons, dont Ali Ibn Abu Talib, qu'Allah les agrée, critiquèrent Abbas pour son incrédulité et s'adressèrent à lui avec dureté. Abbas se demanda pourquoi ils mentionnaient tous ses mauvaises actions et non ses bonnes. Il en énuméra quelques-unes, notamment : s'occuper de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, en être les gardiens et fournir de l'eau aux pèlerins pendant la saison du pèlerinage. À ce propos, Allah, l'Exalté, révéla le chapitre 9, At Tawbah, versets 17-18 :

« Il n'appartient pas aux polythéistes d'entretenir les mosquées d'Allah tout en témoignant contre eux-mêmes avec mécréance. Leurs œuvres sont vaines et ils demeureront éternellement dans le Feu. Les mosquées d'Allah ne doivent être entretenues que par ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la Salat, s'acquittent de la Zakât et ne craignent qu'Allah. Car il est attendu que ceux-là soient du nombre des bien guidés. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:17, pages 85-86.

Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque se vantaient souvent d'être supérieurs à tous les autres, notamment aux Compagnons, qu'Allah les agrée. Avant la conquête de La Mecque, ils étaient les gardiens de la

Maison d'Allah, l'Exalté, à La Mecque, la Kaaba. Ils ne servaient les pèlerins à la Maison d'Allah, l'Exalté, que pour se mettre en valeur et gagner le respect des gens. Cette affirmation reposait sur le fait qu'ils étaient les descendants du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), celui qui a bâti la Maison d'Allah, l'Exalté, et à qui sont initialement attribués les actes du Saint Pèlerinage. Ainsi, à leurs yeux, leur rôle de gardien était l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut).

Mais dans ces versets, Allah, le Très-Haut, rappelle aux Arabes non musulmans qu'en choisissant de rejeter la vérité évidente de l'islam, ils ne sont plus aptes à perpétuer l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), et que celui-ci sera accordé à ceux qui ont suivi sa voie, à savoir le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), et ses Compagnons (qu'Allah les agrée). Si les Arabes non musulmans persistent dans leur désobéissance, ils ne bénéficieront pas de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), ni ici-bas ni dans l'au-delà.

Cela rappelle aux musulmans la position très importante qu'Allah, le Très-Haut, leur a attribuée : celle d'ambassadeurs de l'islam. Il est crucial pour eux d'accomplir ce devoir selon leurs capacités. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'être patients face à Ses choix. L'islam s'est répandu dans le monde entier parce que nos pieux prédécesseurs ont pris ce devoir très au sérieux. Lorsqu'ils ont acquis et mis en pratique des connaissances utiles, le monde extérieur a reconnu la véracité de l'islam par leur comportement. Cela a incité d'innombrables personnes à adhérer à l'islam. Malheureusement, de nombreux musulmans aujourd'hui croient que montrer l'islam aux autres se limite à l'apparence, comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard. Ce n'est qu'un aspect de la représentation de l'islam. Le plus important est d'adopter les traits du

Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), décrits dans le Saint Coran et ses hadiths. Seule cette attitude permettra au monde extérieur de percevoir la véritable nature de l'islam. Un musulman doit toujours se rappeler qu'adopter une apparence islamique tout en présentant des caractéristiques contraires aux enseignements de l'islam ne fait qu'inciter le monde extérieur à manquer de respect envers l'islam. Il sera tenu responsable de ce manque de respect, car il en est la cause. Un musulman doit donc se comporter en véritable ambassadeur de l'islam en adoptant ses enseignements intérieurs ainsi que son apparence extérieure.

Cette position importante devrait rappeler aux musulmans qu'ils seront tenus responsables et interrogés sur leur accomplissement de ce rôle au Jour du Jugement. De même qu'un roi s'irriterait contre son diplomate et son représentant s'ils manquaient à leur devoir, Allah, le Très-Haut, s'irriterait contre le musulman qui manque à son devoir d'ambassadeur de l'islam.

De plus, l'événement principal évoqué indique également que l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), sur lequel repose tout musulman, est un héritage d'actions et non de simples paroles. Ceci est corroboré par les versets révélés à ce sujet. Chapitre 9 : At Tawbah, versets 17-18 :

« Il n'appartient pas aux polythéistes d'entretenir les mosquées d'Allah tout en témoignant contre eux-mêmes avec mécréance. Leurs œuvres sont vaines et ils demeureront éternellement dans le Feu. Les mosquées d'Allah ne doivent être entretenues que par ceux qui croient en Allah et au Jour dernier, accomplissent la Salat, s'acquittent de la Zakât et ne

craignent qu'Allah. Car il est attendu que ceux-là soient du nombre des bien guidés. »

Il est donc essentiel d'appuyer sa déclaration de foi verbale par des actes d'obéissance. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques. Les paroles sans actes ont peu de valeur aux yeux de l'islam. En fait, celui qui se comporte ainsi court le risque de perdre sa foi. Car la foi est comme une plante qui doit être nourrie par de bonnes actions. Tout comme une plante meurt faute de nourriture, comme l'eau, la foi d'un musulman risque fort de s'éteindre s'il ne traduit pas sa déclaration de foi verbale en actes. C'est la plus grande perte.

L'amour pour le Prophète Muhammad (PBUH)

Après la victoire des musulmans à la bataille de Badr, des prisonniers de guerre furent faits, dont l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abbas Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), qui devint plus tard musulman. Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée) encouragea Abbas (qu'Allah l'agrée) à se convertir à l'islam, lui faisant remarquer que sa conversion lui ferait plus plaisir que celle de son propre père, car son adhésion à la foi serait très agréable au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 2, pages 307-308).

Omar, qu'Allah l'agrée, a prouvé son amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par ses actes. Cette preuve implique d'apprendre et d'appliquer la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Quiconque se comporte en contradiction avec les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) démontre son manque d'amour et de respect pour lui. Par conséquent, tout musulman qui prétend aimer et respecter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) doit apprendre et appliquer ses enseignements. Cela lui permettra de le rejoindre dans l'au-delà, comme chacun y retrouvera ceux qu'il aime sincèrement. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3688. Mais tout comme les nations précédentes qui prétendent aimer leurs Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, mais ne les rejoindront pas, car elles n'ont pas agi selon leurs enseignements, le musulman qui ne parvient pas à apprendre et à agir selon les enseignements du Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, ne le rejoindra pas dans l'au-delà.

Diffusion de nouvelles

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à Médine. Il envoya deux de ses compagnons, Zayd Bin Haritha et Abdullah Bin Rawaha, qu'Allah les agrée, à Médine afin d'annoncer la victoire. Arrivés à Médine, ils racontèrent à tout le monde ce qui s'était passé à Badr. Des hypocrites commencèrent à répandre des rumeurs à Médine selon lesquelles l'armée musulmane avait été vaincue, et les deux compagnons, qu'Allah les agrée, étaient désorientés. Cela sema la confusion et la peur dans la ville. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 2, page 316.

Il est important pour les musulmans d'appliquer le verset suivant du Saint Coran et de ne pas diffuser d'informations, même si elles sont perçues comme utiles à autrui, sans les vérifier au préalable. Autrement dit, ils doivent s'assurer qu'elles proviennent d'une source fiable et sont exactes. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 6 :

« Ô vous qui avez cru ! Si un désobéissant vous apporte une information, enquêtez, de peur que par ignorance vous ne nuisiez à un peuple et que vous ne regrettiez ce que vous avez fait. »

Bien que ce verset désigne une personne malveillante diffusant des informations, il s'applique également à toute personne partageant des informations. Comme mentionné dans ce verset, une personne peut croire aider autrui, mais en diffusant des informations non vérifiées, elle

risque de nuire à autrui, notamment émotionnellement. Malheureusement, de nombreux musulmans négligent ce principe et ont pour habitude de transmettre des informations par SMS et sur les réseaux sociaux sans les vérifier. Lorsque l'information est liée à des questions religieuses, il est encore plus important de la vérifier avant de la diffuser. On peut être puni pour les actes d'autrui en raison d'informations erronées. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2351.

De plus, compte tenu de tout ce qui se passe dans le monde et de son impact sur les musulmans, il est d'autant plus important de vérifier les informations, car avertir autrui de faits qui ne se sont pas produits ne fait que créer de la détresse dans la société et creuser le fossé entre les musulmans et les autres communautés. Cela est contraire aux enseignements de l'islam.

Un musulman doit comprendre qu'Allah, le Très-Haut, ne lui demandera pas pourquoi il n'a pas partagé d'informations non vérifiées avec d'autres au Jour du Jugement. Mais Il l'interrogera certainement s'il partage des informations, qu'elles soient vérifiées ou non. Par conséquent, un musulman intelligent ne partagera que des informations vérifiées et il laissera derrière lui toute information non vérifiée, sachant qu'il n'en sera pas tenu responsable.

Personnage sublime

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à Médine. Il confia les prisonniers de Badr aux Compagnons, qu'Allah les agrée, et leur ordonna de bien se comporter envers eux. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, donnaient leur pain, leur meilleure nourriture, aux prisonniers et consommaient eux-mêmes des dattes, leur nourriture la plus basse. Ils autorisaient également les prisonniers à monter leurs montures tandis qu'eux-mêmes marchaient. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Ibn Kathir, Volume 2, page 319, et dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Volume 1, page 1020.

L'Islam recommande d'adopter un bon caractère afin de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Un bon caractère encourage également à utiliser chaque bienfait accordé conformément aux enseignements de l'Islam, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré et de bien placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Adopter un bon caractère conduit donc à la paix de l'esprit et à la réussite dans les deux mondes.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2003, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que le plus lourd fardeau du Jour du Jugement dernier sera le bon caractère. Cela implique de faire preuve de bon caractère envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela

incitera chacun à utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. L'essentiel est d'apprendre et d'appliquer le savoir islamique.

Le hadith principal inclut également la bonne conduite envers autrui. Malheureusement, de nombreux musulmans s'efforcent d'accomplir leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, mais négligent ce second aspect en maltraitant autrui. Ils n'en comprennent pas l'importance. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515, indique clairement qu'une personne ne sera pas un véritable croyant tant qu'elle n'aimera pas pour autrui ce qu'elle aime pour elle-même. Autrement dit, de la même manière qu'une personne désire être bien traitée, elle doit également traiter autrui avec bonté.

De plus, une personne ne peut être véritablement croyante et musulmane tant qu'elle ne protège pas autrui et ses biens de toute atteinte verbale ou physique, quelle que soit sa foi. Ceci est confirmé par un hadith publié dans Sunan An Nasai, numéro 4998.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 3318), qu'une femme entrerait en Enfer pour avoir maltraité un chat, entraînant sa mort. Un autre hadith, cité dans les Sunan Abu Dawud (numéro 2550), rapporte qu'un homme a été pardonné pour avoir nourri un chien assoiffé. Si tel est le résultat d'une bonne conduite et les conséquences d'une mauvaise conduite envers les animaux, peut-on imaginer l'importance d'une bonne conduite envers Allah, le Très-Haut, et les gens ? En fait, le hadith principal en question conclut en conseillant que celui qui possède une bonne conduite sera récompensé comme le musulman qui adore Allah, le Très-Haut, et jeûne régulièrement.

Enfin, selon le hadith principal, si le bon caractère est le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en faveur d'une personne, cela signifie que le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en sa défaveur sera le mauvais caractère. Mauvais caractère envers Allah, le Très-Haut, en ne Lui obéissant pas sincèrement, et envers la création, en ne la traitant pas comme on souhaite être traité par les autres.

Douceur sans faiblesse

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) retourna à Médine. L'un des prisonniers de Badr prétendit être très pauvre et ne pas avoir assez d'argent pour payer sa rançon. Il implora la clémence du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et lui demanda de le libérer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui témoigna sa miséricorde et accéda à sa requête à condition qu'il ne combatte plus l'islam. Mais après sa libération, il rompit sa promesse et combattit l'islam aux côtés des non-musulmans. Il fut de nouveau capturé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lors d'une autre bataille, celle d'Uhud. Il demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de le libérer, mais celui-ci répondit qu'un croyant ne se fait pas mordre deux fois du même trou. Ce prisonnier fut alors exécuté pour ses crimes contre la nation islamique. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 2, Pages 326-327, de l'Imam Ibn Kathir.

Même si l'Islam enseigne aux musulmans à faire preuve de miséricorde envers les autres selon leurs moyens, comme en les soutenant émotionnellement, financièrement et physiquement, cela ne signifie pas pour autant qu'un musulman ne doit pas se protéger du mal des autres.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6133, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé à un croyant de ne pas se faire piquer deux fois par le même trou.

Cela signifie qu'un croyant ne se laisse pas tromper deux fois par quelque chose ou quelqu'un. Cela inclut le péché. Un vrai croyant n'est pas à l'abri du péché. Mais lorsqu'il en commet, il ne le répète pas, mais apprend et s'améliore en se repentant sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut. Le repentir sincère implique d'éprouver des remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux hommes.

Un vrai croyant ne fait pas une confiance aveugle aux autres, augmentant ainsi le risque d'être lésé. Mais s'il est trompé par quelqu'un, il doit ignorer et pardonner, car cela mène à son pardon. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Mais ils devraient aussi changer de comportement et faire preuve de prudence dans leurs relations avec cette personne à l'avenir, afin de ne plus se faire avoir. Il y a une grande différence entre pardonner aux autres et leur faire aveuglément confiance, surtout après avoir fait du tort à quelqu'un.

De plus, ce hadith s'applique à tous les aspects de la vie. Le véritable croyant est celui qui tire constamment des leçons de ses expériences et de ses connaissances afin de s'améliorer et d'accroître son obéissance à

Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Enfin, le hadith principal dissipe la notion erronée de pardon et d'oubli. Comme mentionné précédemment, pardonner aux autres est un élément important de l'islam, mais oublier ne fait qu'ouvrir la porte à de nouvelles injustices. Les humains ne peuvent effacer leurs souvenirs et ne devraient pas les effacer. Il faut plutôt pardonner aux autres, s'efforcer de respecter leurs droits conformément aux enseignements de l'islam, mais faire preuve de prudence dans ses relations avec les autres, en particulier avec ceux qui nous ont fait du tort par le passé, afin d'éviter que l'histoire ne se répète.

Pas de traitement préférentiel

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à Médine. Bien qu'il ait libéré certains prisonniers de Badr sans rançon, il s'assura que les Compagnons, qu'Allah les agrée, acceptèrent une rançon auprès de son oncle, Abbas Bin Abdul Mutilib, malgré l'offre de ces derniers, car il était l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Abbas dut d'ailleurs payer plus cher que quiconque pour sa libération. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 2, page 345.

Abul As, le gendre non musulman du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), fut également capturé lors de la bataille de Badr. Zaynab (qu'Allah l'agrée), l'épouse d'Abul As, envoya son collier à son père, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en guise de rançon pour son mari. Le collier appartenait à sa mère et à la première épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Khadija Bint Khuwaylid (qu'Allah l'agrée). À la vue du collier, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut saisi d'une profonde émotion. Malgré cela, il n'usa pas de son autorité pour convaincre les Compagnons (qu'Allah l'agrée) de libérer son gendre sans rançon. Ils choisirent de libérer Abul As et rendirent le collier à Zaynab (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar Scellé*, page 231.

Ces événements illustrent l'importance de ne pas privilégier les individus. Comme l'enseigne l'Islam, la loi et les règles doivent être appliquées à tous de manière égale. L'une des principales raisons de cette déviance

sociale est l'abandon de la justice. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6787), que les nations précédentes étaient détruites, car les autorités punissaient les faibles qui enfreignaient la loi, mais pardonnaient aux riches et aux influents. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), alors chef de l'État, a même déclaré dans ce hadith que si sa propre fille commettait un crime, il lui infligerait la peine légale dans son intégralité. Même si le grand public n'est pas en mesure de conseiller à ses dirigeants de rester justes dans leurs actions, il peut les influencer indirectement en agissant avec justice dans tous leurs actes. Par exemple, un musulman doit agir avec justice envers les personnes à sa charge, comme ses enfants, en les traitant sur un pied d'égalité. Ceci est spécifiquement recommandé dans un hadith extrait du Sunan Abu Dawud, numéro 3544. Il est important d'agir avec justice dans toutes ses transactions commerciales, quel que soit son interlocuteur. Si chacun agit avec justice au niveau individuel, les communautés pourront s'améliorer et, à leur tour, ceux qui occupent des postes influents, comme les politiciens, agiront avec justice, qu'ils le veuillent ou non.

Gagner mieux

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) retourna à Médine. Son oncle, Abbas Bin Abdul Mutalib, alors prisonnier de guerre, fut contraint de racheter sa liberté. Allah, le Très-Haut, révéla alors le chapitre 8, Al Anfal, versets 70-71 :

Ô Prophète, dis à tous ceux des captifs qui sont entre tes mains : « Si Allah connaît quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris, et Il vous pardonnera ; et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » Mais s'ils ont l'intention de te trahir, alors ils ont déjà trahi Allah, et Il t'a donné pouvoir sur eux. Et Allah est Omniscient et Sage.

Plus tard, Abbas, qu'Allah l'agrée, se convertit à l'islam et reçut vingt serviteurs en compensation de ses pertes lors de la bataille de Badr, ou quarante selon une autre source. Il espérait toujours qu'Allah, l'Exalté, lui pardonnerait également. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1021-1022.

D'une manière générale, cet événement indique l'importance d'obéir sincèrement et de se soumettre à Allah, l'Exalté, à tout moment, car cela conduit au bien dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour une personne.

Ceux qui mécroient ou évitent d'agir selon leur foi en Islam le font par amour du monde matériel et de ce qu'il contient. Ils croient que croire ou agir selon leur foi les empêchera de jouir des bienfaits de ce monde. Autrement dit, pour eux, la foi restreint leurs désirs et ils s'en détournent, littéralement ou concrètement. Ils se tournent plutôt vers le monde matériel et s'efforcent de satisfaire leurs désirs sans restriction, persuadés que la véritable paix réside en lui. Ils méprisent ceux qui acceptent et vivent leur foi en contrôlant leurs actions et en utilisant leurs biens matériels de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ils croient que ces musulmans pieux sont de humbles esclaves privés de leurs plaisirs, alors qu'eux, les mécréants et les égarés, sont libres. Or, rien n'est plus faux : les véritables esclaves sont ceux qui refusent d'accepter et de se soumettre à Allah, le Très-Haut, et les supérieurs sont ceux qui ont agi ainsi en se libérant de l'esclavage du monde. Un exemple suffit à le comprendre. Un bon parent limitera l'alimentation de son enfant, c'est-à-dire qu'il ne le laissera manger de la malbouffe et des aliments malsains qu'occasionnellement, l'obligeant à suivre un régime alimentaire sain. Cet enfant croit donc que son parent lui a imposé des restrictions indésirables et qu'il est devenu esclave de son parent et de son alimentation saine. À l'inverse, un autre enfant a reçu de son parent la permission de manger ce qu'il veut, quand il le veut et en quantité. Cet enfant se croit donc totalement libre de toute restriction. Lorsque ces enfants se rencontrent, celui qui a bénéficié d'une liberté totale critique et méprise celui qui a été restreint par son parent. Ce dernier s'apitoiera également sur son sort en constatant que l'autre enfant a eu carte blanche pour se comporter comme il l'entend. Extérieurement, l'enfant libéré semble avoir trouvé le bonheur, tandis que l'autre enfant est trop prisonnier des restrictions pour profiter de la vie. Mais des années plus tard, la vérité éclatera au grand jour. L'enfant qui n'a subi aucune restriction grandit en devenant extrêmement malade, notamment en raison de l'obésité, du diabète, de l'hypertension artérielle, etc. De ce fait, il devient même mentalement déficient, perdant confiance en son corps et en son apparence. De ce fait, il devient esclave des médicaments, des maladies et des problèmes mentaux et sociaux. Tous ces facteurs entravent son bonheur et sa vie. À l'inverse, l'enfant soumis à des restrictions parentales grandit en bonne santé physique et mentale. Il acquiert ainsi confiance en son corps et en

ses capacités, ce qui l'aide à réussir dans la vie. Il se libère de l'esclavage des médicaments, des maladies et des problèmes mentaux et sociaux, grandissant avec un équilibre et un encadrement appropriés. Ainsi, l'enfant qui n'a subi aucune restriction a grandi esclave de nombreuses choses, tandis que l'enfant soumis à des restrictions a grandi indépendant de toutes les restrictions.

Pour conclure, le véritable esclave est celui qui devient esclave de toutes les autres choses sauf d'Allah, l'Exalté, comme les médias sociaux, la société, la mode et la culture, et cela conduit à des problèmes mentaux, physiques et sociaux, tandis que la véritable personne libre est celle qui se soumet uniquement à Allah, l'Exalté, atteignant ainsi la paix de l'esprit et du corps.

Importance de l'éducation

Après qu'Allah, le Très-Haut, eut accordé la victoire aux musulmans à la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) retourna à Médine avec quelques prisonniers de guerre. Certains d'entre eux n'avaient pas de rançon disponible pour se libérer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en demanda donc à certains d'entre eux de payer leur rançon en enseignant l'écriture aux enfants de Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 345.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aurait pu faire travailler ces prisonniers pour acquitter leur rançon de différentes manières, notamment par le travail physique, mais il a choisi de les utiliser de manière plus importante. Cela témoigne de l'importance de l'éducation et du savoir.

L'ignorance est une grande distraction qui empêche de se soumettre à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. On peut soutenir qu'elle est à l'origine de tout péché, car celui qui connaît véritablement les conséquences des péchés ne les commettra jamais. Il s'agit de la véritable connaissance bénéfique, c'est-à-dire la connaissance mise en pratique. En réalité, toute connaissance non mise en pratique n'est pas une connaissance bénéfique. L'exemple de celui qui se comporte ainsi est décrit dans le Saint Coran comme un âne transportant des livres de science qui ne lui sont d'aucune utilité. Chapitre 62 Al Jumu'ah, verset 5 :

« ... et ensuite je ne l'ai pas pris sur moi (n'a pas agi selon la connaissance) est comme celui d'un âne qui porte des volumes [de livres]... »

Une personne qui agit selon ses connaissances commet rarement des erreurs et commet intentionnellement des péchés. En fait, lorsque cela se produit, c'est uniquement à cause d'un moment d'ignorance où l'on oublie d'agir selon ses connaissances, ce qui conduit à pécher.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné la gravité de l'ignorance dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2322. Il a déclaré que tout dans le monde matériel est maudit, sauf l'invocation d'Allah, le Très-Haut, tout ce qui est lié à cette invocation, le savant et l'étudiant en science. Cela signifie que toutes les bénédictions du monde matériel deviendront une malédiction pour l'ignorant, qui en fera un mauvais usage et commettra ainsi des péchés.

En fait, l'ignorance peut être considérée comme le pire ennemi de l'homme, car elle l'empêche de se protéger du mal et d'en tirer profit, ce qui ne peut être obtenu que par la connaissance. L'ignorant commet des péchés sans en être conscient. Comment éviter un péché si l'on ignore ce qui est considéré comme un péché ? L'ignorance conduit à négliger ses devoirs obligatoires. Comment accomplir ses devoirs si l'on ignore ce que sont ses devoirs ?

Il est donc du devoir de tout musulman d'acquérir suffisamment de connaissances pour accomplir tous ses devoirs et éviter les péchés. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224.

Comment gagner

Les non-musulmans de La Mecque furent saisis d'une grande anxiété lorsqu'ils apprirent les lourdes pertes subies et le nombre de leurs chefs tués lors de la bataille de Badr. Abou Lahab s'excusa et envoya quelqu'un à sa place, échappant ainsi au massacre. Après le retour de l'armée non-musulmane vaincue à La Mecque, Abou Lahab interrogea l'un des hommes sur les événements survenus pendant la bataille. L'homme raconta avoir vu des hommes étranges à cheval détruire leur armée. Abou Raafai, le serviteur d'Abbas Ibn Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), était musulman à l'époque, mais cachait sa foi. Il surprit cette conversation et s'exclama qu'il s'agissait d'anges. Abou Lahab frappa alors et roua de coups Abou Raafai (qu'Allah l'agrée). Umm Fadl, l'épouse d'Abbas Ibn Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), également musulmane, frappa Abou Lahab à la tête avec un piquet de tente. Abou Lahab quitta alors le rassemblement blessé. Quelques jours plus tard, il mourut d'une maladie affreuse : son corps se couvrit d'ulcères. Personne ne s'approcha de son corps pendant des jours, de peur d'être contaminé. Après que ses fils eurent été critiqués pour avoir abandonné le corps de leur père, ils engagèrent des hommes pour le traîner jusqu'à sa tombe et lui jetèrent des pierres à distance jusqu'à son enterrement. Ce sujet est abordé dans le livre de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, page 227, et dans le livre de l'imam Muhammad As Sallaabee, *La Noble Vie du Prophète* (PBUH), volume 1, pages 1032-1033.

Deux prisonniers de la bataille de Badr, Nadr Bin Harith et Uqbah Ibn Abu Muait, furent exécutés sur ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En effet, ils s'étaient donné beaucoup de mal pour infliger de graves dommages au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et à ses Compagnons (qu'Allah les agrée), alors qu'ils résidaient à La Mecque et qu'ils étaient des influenceurs clés à La Mecque, encourageant la propagation de la corruption et du mal. Un jour,

avant l'émigration vers Médine, Uqbah aurait étranglé à mort le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) si Abou Bakr (qu'Allah les agrée) n'était pas intervenu. Leur exécution constituait également un puissant moyen de dissuasion et un message clair adressé aux ennemis de l'islam : les musulmans n'avaient pas peur de se défendre. Cette dissuasion a permis d'éviter de nombreux combats et attaques qui auraient fait de nombreuses victimes. Enfin, il ressort clairement de leur comportement passé et présent que, s'ils avaient été rançonnés, ils auraient continué à propager la corruption et le mal à grande échelle. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 229.

Il est important que les musulmans comprennent une leçon simple mais profonde : ils ne réussiront jamais, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, ni dans les affaires matérielles ni dans la religion, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Depuis la nuit des temps jusqu'à la fin des temps, personne n'a jamais véritablement réussi, et n'y parviendra jamais, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela est évident lorsqu'on tourne les pages de l'histoire. Par conséquent, lorsqu'un musulman se trouve dans une situation où il souhaite obtenir une issue positive et heureuse, il ne doit jamais choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, aussi tentant ou facile que cela puisse paraître. Même si ses proches le lui conseillent, il n'y a pas d'obéissance à la création si cela implique de désobéir au Créateur. Et en vérité, ils ne pourront jamais se protéger d'Allah, le Très-Haut, et de Son châtement, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. De la même manière qu'Allah, le Très-Haut, accorde la réussite à ceux qui Lui obéissent, Il prive de succès ceux qui Lui désobéissent, même si cette élimination prend du temps à se manifester. Le musulman ne doit pas se laisser tromper, car cela arrivera tôt ou tard. Le Saint Coran est très clair : un plan ou une action maléfique n'atteint que son auteur, même si le châtement est différé. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

Par conséquent, quelle que soit la difficulté de la situation et du choix, les musulmans doivent toujours choisir l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans les affaires terrestres et religieuses, car cela seul mènera au véritable succès dans les deux mondes, même si ce succès n'est pas évident immédiatement.

Deuxième chance

Après la bataille de Badr, Umayr Bin Wahb était assis avec Safwan Bin Umayya à la mosquée Al-Harâm de La Mecque. Umayr était particulièrement en colère à cause de la bataille de Badr, car son fils était capturé par les musulmans. Umayr dit à Safwan que si sa famille à La Mecque n'avait personne pour prendre soin d'elle, il se rendrait à Médine pour assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Safwan l'encouragea à mettre son plan machiavélique à exécution et lui promit de prendre soin de sa famille. Umayr prépara son épée en la trempant dans du poison et se dirigea vers Médine. À son arrivée, Umar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée) le remarqua et comprit parfaitement sa nature maléfique et corrompue. Il escorta physiquement Umayr jusqu'au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de s'assurer qu'il ne lui soit fait aucun mal. Lorsqu'ils atteignirent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il demanda à Omar (qu'Allah l'agrée) de laisser partir Umayr et l'interrogea sur son voyage. Umayr tenta d'être évasif, expliquant qu'il n'était venu que pour s'assurer que les prisonniers de guerre étaient traités avec respect. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'informa alors de son plan et de la conversation secrète qu'il avait eue avec Safwan à La Mecque. Comme personne d'autre n'écoutait leur conversation, Umayr comprit la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et accepta l'islam (qu'Allah l'agrée). Il demanda ensuite l'autorisation de retourner à La Mecque afin de propager l'islam et de s'opposer au polythéisme, tout comme il s'était opposé à l'islam avant de l'accepter. Après avoir obtenu l'autorisation, il retourna à La Mecque et encouragea ouvertement les gens à embrasser l'islam, ce qui, grâce à lui, a conduit de nombreuses personnes à l'accepter. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (Volume 2, pages 327-329).

Omayr, qu'Allah l'agrée, saisit sa seconde chance d'embrasser l'islam au lieu de s'obstiner. Il s'efforça ensuite de propager l'islam pour Allah, le Très-Haut. Cet événement illustre l'importance de saisir les secondes chances qui nous sont offertes avant qu'elles ne soient épuisées.

Chaque instant accordé à une personne en ce monde est une seconde chance de changer ses intentions et ses actions afin d'atteindre la paix intérieure dans les deux mondes. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le préconisent les enseignements islamiques. Il ne faut pas croire que ces secondes chances dureront éternellement, car l'heure de leur mort est inconnue. Même si des secondes chances sont accordées aux gens en ce monde, elles ne le seront pas dans l'au-delà. Chapitre 30, Ar Rum, verset 57 :

« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »

Il ne faut donc pas tarder à saisir les secondes chances qui nous sont offertes, car cela ne ferait que nous conduire à poursuivre sur la mauvaise voie, à abuser des bienfaits qui nous ont été accordés. Cela nous empêcherait d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et nous conduirait à égarer tout et tous dans notre vie. Cette attitude engendre donc stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même si l'on profite de moments de divertissement et de quelques luxes matériels. Si l'on meurt dans cet état, on entrera au Jour du Jugement les mains vides et sans seconde chance. Chapitre 89 Al Fajr, versets 23-24 :

*Et ce jour-là, l'Enfer sera présenté. Ce jour-là, l'homme s'en souviendra.
Mais à quoi lui servira ce souvenir ? Il dira : « Ah ! Si seulement j'avais
envoyé quelque chose de bon pour ma vie. »*

Comportement à deux visages

Le chef non musulman, Abou Soufyan, jura de venger la bataille de Badr. Il se dirigea vers les faubourgs de Médine avec 200 hommes. Il passa la nuit chez Sallam Ibn Mishkam, chef de la tribu juive des Banu An Nadir. Sallam hébergea Abou Soufyan et lui rapporta toutes les informations qu'il possédait sur le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Au matin, Abou Soufyan et ses hommes attaquèrent les faubourgs de Médine et réussirent à tuer un Compagnon de Médine, qu'Allah les agrée. Lorsque la nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il poursuivit Abou Soufyan avec une armée, mais celui-ci réussit à s'échapper. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 138.

Le chef de la tribu juive, Sallam, rompit l'accord de paix qu'il avait conclu avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en accueillant Abou Soufyan et en divulguant les informations qu'il avait recueillies sur les musulmans. Nombre de ces tribus non musulmanes de Médine et des environs se comportèrent ainsi par hostilité à l'islam.

Un signe d'hypocrisie est l'hypocrisie. C'est lorsqu'une personne change de comportement en fonction de ses interlocuteurs afin de leur plaire et d'acquérir ainsi des avantages matériels, comme le respect et la renommée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4873, que quiconque adopte une mentalité à double visage aura deux langues de feu le Jour du Jugement. Le musulman a le devoir de rester honnête et cohérent dans ses paroles et ses actes, et de ne rechercher que la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, dans toutes ses activités. Celui qui se comporte ainsi sera protégé par Allah, le Très-Haut,

des conséquences négatives à long terme pouvant résulter d'une honnêteté constante. En revanche, celui qui suit la voie des hypocrites se prive de la miséricorde et de la protection d'Allah, le Très-Haut, et s'égare aveuglément. Allah, le Très-Haut, fera en sorte que, tôt ou tard, leurs mauvaises intentions soient révélées à ceux qu'ils cherchent à satisfaire, de sorte qu'ils seront privés des bienfaits de ce monde et détestés par leur société. Ce châtiment terrestre est minime comparé à celui qui leur sera réservé dans l'au-delà, à moins qu'ils ne se repentent sincèrement.

Être droit

Après la bataille de Badr, Zaynab (qu'Allah l'agrée), fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), malgré de grandes difficultés, émigra chez son père à Médine. À cette époque, son mari, Abul As, encore non musulman, l'autorisa à émigrer, car c'était l'une des conditions de sa libération lors de sa capture lors de la bataille de Badr. Après son émigration, il partit pour la Syrie pour un voyage commercial. Sur le chemin du retour, il tomba dans une embuscade et se vit dépouillé de tous ses biens, la plupart appartenant aux non-musulmans de La Mecque, qui l'envoyèrent commercer pour leur compte. Il réussit à s'échapper et gagna Médine où il chercha protection auprès de son épouse, Zaynab (qu'Allah l'agrée). Elle lui accorda sa protection, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fit de même. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) demanda également aux personnes qui avaient attaqué sa caravane commerciale de restituer les marchandises, car ils avaient conclu un pacte de paix, et ils acceptèrent. Abul As retourna à La Mecque avec ses marchandises et restitua tous les biens qui lui avaient été confiés. Une fois cette opération terminée, il se convertit à l'islam et expliqua qu'il attendait d'avoir restitué les biens des non-musulmans de La Mecque avant de se convertir, car il ne voulait pas qu'ils croient qu'il avait embrassé l'islam uniquement pour conserver leurs biens. Il émigra ensuite à Médine et vécut avec son épouse, qu'Allah les agrée tous les deux. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète d'Ibn Kathir, volume 2, page 350.

Abul As, qu'Allah soit satisfait de lui, aurait pu garder les biens qui lui avaient été confiés et rester à Médine, mais il est resté intègre et a conclu son accord commercial comme convenu.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le

Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Rompre les liens

Shas Bin Qais, un vieux non-musulman jaloux vivant à Médine, passa un jour devant un rassemblement de Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Ces derniers étaient originaires de deux tribus principales, les Aws et les Khazraj. Ces deux tribus se faisaient la guerre depuis des générations et ne s'unirent qu'après leur conversion à l'islam. Constatant l'amour et l'affection profonds que les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, se portaient les uns aux autres, alors qu'ils étaient ennemis jurés quelques années auparavant, Shas nourrit une haine accrue envers l'islam. Il encouragea un jeune poète à raconter une ancienne bataille qui avait opposé les deux tribus, les Aws et les Khazraj, au cours de laquelle plusieurs de leurs chefs éminents furent tués. Cette poésie raviva les sentiments négatifs anciens, enfouis par l'islam, provoquant ainsi des disputes entre certains Compagnons, qu'Allah les agrée. Avant tout combat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut informé de ce qui se passait. Il se rendit auprès d'eux et leur rappela l'ère nouvelle dans laquelle ils étaient entrés. Une ère nouvelle, loin des pratiques ignorantes et de la violence insensée au nom de la loyauté tribale. Ces sentiments négatifs furent rapidement dissipés par ces paroles prophétiques, jusqu'à ce que les Compagnons, qu'Allah les agrée, corrigent leur attitude et leur comportement les uns envers les autres et retrouvent leur amour fraternel. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, pages 236-237.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 3 Ali Imran, verset 100 :

« Ô vous qui avez cru ! Si vous obéissez à un groupe de ceux à qui le Livre a été donné, ils vous feront redevenir, après votre foi, mécréants. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 3:100, page 38.

D'une manière générale, un musulman doit éviter de parler négativement des autres, car cela crée des sentiments négatifs dans le cœur des gens.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4860, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a mis en garde les gens contre le fait de parler négativement des autres, car cela provoque de mauvais sentiments à leur égard dans le cœur des gens.

On observe souvent que les familles, notamment celles de la communauté asiatique, se désagrègent avec le temps. C'est l'une des principales plaintes des membres de la famille, notamment des parents. Ils se demandent pourquoi leurs enfants sont séparés alors qu'ils étaient autrefois profondément unis.

L'une des principales causes de rupture des relations entre proches est le fait que quelqu'un ait tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche. Ce comportement est souvent imputable à un membre de la famille. Par exemple, une mère parle négativement de son fils à son autre enfant. Cela engendre une inimitié entre les deux proches et, avec le temps, elle s'intensifie et crée un fossé entre eux. Ceux qui étaient autrefois une seule personne deviennent comme des étrangers l'un pour l'autre.

Il est important de comprendre que les gens ne sont pas des anges. À l'exception de quelques rares personnes, lorsqu'une personne tient des propos négatifs à son égard, elle en est affectée, même si elle ne le souhaite pas. Cette hostilité persiste même si la personne qui a initialement tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche n'a pas l'intention de créer de conflit. Certains agissent souvent ainsi par habitude et ne cherchent pas à nuire aux relations. Par exemple, les parents adoptent souvent cette habitude et ne souhaitent sans doute pas que les relations de leurs enfants se brisent.

Cette attitude a un impact si profond sur la mentalité qu'elle affecte également les proches qui se voient ou se parlent très rarement. Par exemple, une personne peut tenir des propos négatifs sur un proche, même si ce dernier ne vit pas forcément dans le même pays. Ce comportement sème l'inimitié dans leur cœur et, avec le temps, ils finissent par détester ce parent éloigné, même s'ils le connaissent à peine.

Ce problème survient souvent lorsque deux personnes discutent de choses négatives sur autrui devant d'autres personnes. Par exemple, des parents peuvent évoquer des choses négatives sur leurs proches devant leurs enfants. Même s'ils ne le disent pas directement à leurs enfants, cela les touche néanmoins. En y réfléchissant un instant, on se rend compte que la plupart des ressentiments qu'ils éprouvent envers autrui ne sont pas causés par ce que cette personne leur a dit ou fait directement. Dans la plupart des cas, ils sont dus à une tierce personne qui leur a dit quelque chose de négatif à son sujet.

Lorsqu'on souhaite avertir autrui d'un danger, il est parfaitement acceptable de mentionner une personne de manière négative. Si l'on souhaite donner une leçon, il faut suivre l'exemple du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et mentionner le négatif sans nommer la personne. Un exemple de cette belle mentalité est donné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6979. Mentionner un négatif sans nommer la personne suffit à donner une leçon.

En conclusion, les musulmans devraient réfléchir profondément avant de parler négativement de leurs proches ou d'autres personnes, en privé ou en public. Sinon, ils risquent de constater, avec le temps, que leur famille et leurs amis s'éloignent et s'éloignent émotionnellement.

Celui qui entend des propos négatifs sur autrui doit avertir son interlocuteur de cesser toute médisance et lui expliquer les conséquences de ses actes. Il doit éviter de se focaliser sur les propos négatifs et se rappeler qu'un seul trait négatif ne définit pas la personnalité d'une personne. Il doit continuer à faire preuve de bonté envers la personne dont il a entendu parler et à respecter ses droits conformément aux préceptes de l'islam. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité par les autres. Se comporter ainsi minimisera les effets négatifs sur son cœur causés par ceux qui parlent négativement des autres.

De plus, l'événement principal en discussion met en garde les musulmans contre la désunion, souvent source de disputes et de conflits. Les musulmans doivent plutôt rester unis dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les

hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En manquant de sincérité envers Allah, le Très-Haut, on interprète intentionnellement mal les enseignements divins afin d'obtenir des biens matériels, comme le leadership et la richesse, ce qui conduit à la désunion. Ou encore, en négligeant d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam, on abuse inévitablement des bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui l'empêche de respecter les droits d'autrui. Ce comportement conduit également à la désunion. Par conséquent, la désunion ne peut être évitée que par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en étudiant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam. Cela leur permettra de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et du peuple, ce qui à son tour conduira à l'unité entre les musulmans.

Ali Ibn Abu Talib (RA) épouse Fatima Bint Muhammad (PBUH)

Une proposition judicieuse

La deuxième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) demanda en mariage la fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Fatima (qu'Allah l'agrée). L'accord fut conclu et le mariage eut lieu. Sa dot consistait en une cotte de mailles valant la modique somme de quatre pièces d'argent. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 2, page 368.

Il convient tout d'abord de noter que la dot était dérisoire. Cela illustre l'importance de la simplicité et de la rentabilité des mariages, un aspect que beaucoup de musulmans négligent aujourd'hui. Il faut s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, et de suivre les enseignements de l'islam en organisant un mariage simple et en évitant le gaspillage et l'extravagance. Un musulman doit éviter de se laisser influencer par les coutumes de la société qui organisent des mariages coûteux et extravagants, et s'efforcer plutôt d'obéir à Allah, le Très-Haut, car cela permettra au mariage de commencer par la miséricorde et les bénédictions d'Allah, le Très-Haut.

De plus, les musulmans doivent suivre les traces des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, en s'efforçant d'acquérir le bon conjoint en choisissant celui qui est basé sur les enseignements de l'Islam.

Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5090, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé de se marier pour quatre raisons : la richesse, la lignée, la beauté ou la piété. Il a conclu en avertissant qu'il faut se marier par piété, sous peine de perdre.

Il est important de comprendre que les trois premières choses mentionnées dans ce hadith sont très éphémères et imparfaites. Elles peuvent procurer un bonheur temporaire, mais à terme, elles deviendront un fardeau pour l'individu, car elles sont liées au monde matériel et non à la foi, source du succès ultime et permanent. Il suffit d'observer les riches et les célébrités pour comprendre que la richesse ne fait pas le bonheur. En réalité, les riches sont les personnes les plus insatisfaites et les plus malheureuses de la planète. Épouser quelqu'un pour sa lignée est une folie, car cela ne garantit pas que la personne fera un bon conjoint. En réalité, un mariage raté détruit les liens familiaux qui unissaient les deux familles avant le mariage. Se marier uniquement pour la beauté, c'est-à-dire l'amour, n'est pas judicieux, car c'est une émotion changeante qui change avec le temps et l'humeur. Combien de couples, soi-disant noyés dans l'amour, ont fini par se détester ?

Il est important de noter que ce hadith ne signifie pas qu'il faille choisir un conjoint pauvre, car il est important d'épouser quelqu'un capable de subvenir aux besoins de sa famille. Cela ne signifie pas non plus qu'il ne faut pas être attiré par son conjoint, car c'est un aspect essentiel d'un mariage épanoui. Mais ce hadith signifie que ces qualités ne doivent pas être la raison principale ni ultime du mariage. La qualité principale et ultime qu'un musulman doit rechercher chez un conjoint est la piété. C'est la piété qui consiste à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience,

conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En d'autres termes, celui qui craint Allah, le Très-Haut, traitera bien son conjoint dans les moments heureux comme dans les moments difficiles. À l'inverse, les impies maltraiteront leur conjoint dès qu'ils sont contrariés. C'est l'une des principales raisons de l'augmentation des violences conjugales chez les musulmans ces dernières années. Et même s'ils sont satisfaits de leur conjoint, ils ne parviennent pas à s'acquitter de leurs droits à cause de leur ignorance, que la piété contribue à dissiper. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls craignent Allah, parmi Ses serviteurs, ceux qui ont la connaissance... »

Enfin, la personne pieuse se soucie toujours davantage du respect des droits d'autrui, comme celui de son conjoint, que du respect des leurs. Elle comprend en effet qu'Allah, le Très-Haut, l'interrogera sur le respect des droits des autres. Il ne lui demandera pas si les autres ont respecté leurs droits, car la question sera réglée lorsqu'Allah, le Très-Haut, interrogera les autres, et non lorsqu'il les interrogera eux-mêmes. En revanche, le musulman impie ne se souciera que de ses propres droits, droits qu'il a empruntés à la société, à la culture, à la mode et à son imagination, et non à l'islam. Par conséquent, il ne sera jamais pleinement satisfait de son conjoint, même s'il respecte ses droits conformément aux préceptes de l'islam. C'est pourquoi l'ignorance de l'islam et le divorce sont si étroitement liés.

Enfin, si un musulman souhaite se marier, il doit d'abord acquérir les connaissances nécessaires, notamment sur les droits qu'il doit à son conjoint, sur les droits qu'il doit à son conjoint et sur la manière de se

comporter correctement avec lui dans différentes situations. Malheureusement, l'ignorance de ces principes conduit à de nombreuses disputes et divorces, car les gens exigent des choses que leur conjoint n'est pas tenu de respecter. Par conséquent, la connaissance, source de piété, est le fondement d'un mariage sain et réussi.

Vivre simplement

Ali Ibn Abou Talib et son épouse Fatima, qu'Allah les agrée, menaient une vie extrêmement simple, à l'image du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils privilégiaient la préparation de l'au-delà et l'entraide plutôt que le luxe. Par exemple, Ali, qu'Allah l'agrée, a dit un jour qu'il ne possédait chez lui aucun meuble, à l'exception d'une peau de bœuf sur laquelle ils dormaient.

Tous deux travaillaient pour gagner leur vie et peinaient à subvenir à leurs besoins essentiels. Un jour, des prisonniers de guerre furent amenés au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et ils lui demandèrent de leur fournir un serviteur pour les aider dans leurs tâches. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa, préférant vendre les prisonniers et en distribuer le prix aux pauvres de Médine. Il privilégiait les autres aux dépens de sa propre famille. Plus tard dans la nuit, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur enseigna à tous deux un exercice spirituel à lire avant d'aller se coucher et leur fit remarquer que cet exercice était préférable à l'embauche d'un serviteur. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abi Talib, volume 1, pages 147-149.

Les musulmans doivent soutenir leur déclaration d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, en les suivant dans leur mode de vie et leur comportement. Leur conduite est le seul moyen de bénéficier de la miséricorde et des bénédictions d'Allah, le Très-Haut, qu'ils ont reçues, et de

s'unir à eux dans l'au-delà. Il est important de noter que même les nations précédentes prétendent aimer et respecter leurs Saints Prophètes (paix et bénédictions sur eux), mais elles ne s'uniront pas à eux dans l'au-delà, car elles ne les ont pas suivis dans la pratique ici-bas.

Un aspect du comportement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, comme indiqué dans l'événement principal, est l'adoption d'une vie simple.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4118, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la simplicité fait partie de la foi.

L'islam n'enseigne pas aux musulmans à renoncer à leurs richesses et à leurs désirs licites, mais plutôt à adopter un mode de vie simple dans tous les aspects de leur vie, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement et les affaires, afin de leur laisser le temps de bien préparer l'au-delà. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vie simple implique de s'efforcer, ici-bas, de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans excès, gaspillage ni extravagance. Plus on se concentre sur une vie simple, plus il devient facile d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

De plus, un musulman doit comprendre que plus sa vie est simple, moins il se préoccupe des choses de ce monde et, par conséquent, plus il sera en mesure d'œuvrer pour l'au-delà, obtenant ainsi la paix de l'esprit, du corps et de l'âme. En revanche, plus sa vie est complexe, plus il sera stressé, rencontrera des difficultés et s'efforcera moins d'atteindre l'au-delà, car ses préoccupations matérielles sembleront incessantes. Cette attitude l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, du corps et de l'âme.

La simplicité mène à une vie aisée en ce monde et à un compte rendu clair au Jour du Jugement. En revanche, une vie compliquée et complaisante ne mènera qu'à une vie stressante et à un compte rendu sévère et difficile au Jour du Jugement. Plus on est strict dans ses comptes, plus on sera puni. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103.

La 3^e année après la migration

Représenter correctement

Chaque fois que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quittait Médine, il désignait toujours une personne de confiance pour gérer les affaires de la ville jusqu'à son retour. Par exemple, la troisième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour une expédition connue sous le nom de Dhu Amarr et nomma Uthman Bin Affan, qu'Allah l'agrée, à la tête de Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 1.

Il faut toujours se rappeler que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a désigné chaque musulman comme son représentant à sa mort. C'est un devoir qui sera remis en question au Jour du Jugement. Il faut donc s'efforcer de l'accomplir en représentant fidèlement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) auprès du monde extérieur, afin que les non-musulmans et les autres musulmans comprennent les véritables enseignements de l'islam. Cela ne peut se faire qu'en étudiant et en mettant en pratique le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela permettra d'adopter les qualités décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et d'éviter les défauts qui y sont mentionnés, tels que l'envie, la cupidité et l'égoïsme. Celui qui adopte un comportement juste représentera fidèlement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) auprès du monde extérieur. Mais de la même manière qu'un ambassadeur d'un roi est puni s'il déforme le roi, celui qui déforme le Saint Prophète Muhammad (paix

et bénédictions sur lui) sera tenu responsable de son échec dans les deux mondes.

Prendre sa revanche

La troisième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) partit en expédition. Au cours de cette expédition, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fit une sieste sous un arbre. L'armée non musulmane saisit l'occasion pour envoyer furtivement un soldat auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), avec l'intention de l'assassiner. Ce soldat surprit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et, brandissant son épée, lui demanda qui le protégerait. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit avec assurance qu'Allah, l'Exalté, le lui accorderait. L'ange Gabriel (paix et bénédictions sur lui) jeta alors l'homme à terre. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ramassa son épée et posa la même question au soldat. Le soldat supplia le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de le libérer, ce qu'il fit sans le punir. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 1-2, de l'Imam Ibn Kathir.

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit problème qui nous a contrariés. Apprendre à

ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même en pardonnant aux autres, cela ne signifie pas qu'il faille leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

La noblesse dans l'Islam

Chaque fois que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quittait Médine, il désignait toujours un responsable digne de confiance pour gérer les affaires jusqu'à son retour. Par exemple, la troisième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit en expédition vers un lieu appelé Buhran et désigna un compagnon aveugle et pauvre, Ibn Umm Maktum (qu'Allah l'agrée), à la tête de Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 3, page 2.

En désignant un Compagnon pauvre, qu'Allah soit satisfait de lui, même s'il s'agissait d'autres Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, qui étaient riches et chefs de leurs tribus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) enseignait à tous que les critères mondains qui séparent les gens, comme la richesse, n'ont aucune valeur en Islam pour déterminer le statut d'une personne aux yeux d'Allah, l'Exalté.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 5116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement averti que la noblesse ne réside pas dans la lignée, car tous les êtres humains descendent du Saint Prophète Adam (paix et bénédictions d'Allah sur lui), créé à partir de poussière. Il a conclu qu'il fallait cesser de se vanter de sa famille et de sa lignée.

Il est important de comprendre que, même si certains musulmans ignorants ont adopté l'attitude d'autres nations en créant des castes et des sectes, croyant ainsi que certaines personnes sont supérieures à d'autres en fonction de ces groupes, l'islam a établi un critère simple de supériorité : la piété. Autrement dit, plus un musulman obéit aux commandements d'Allah, le Très-Haut, s'abstient de Ses interdits et affronte son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son rang auprès d'Allah, le Très-Haut, est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Ce verset détruit toutes les autres normes qui ont été créées par des personnes ignorantes, telles que la race, l'origine ethnique, la richesse, le sexe ou le statut social.

De plus, si un musulman est fier d'une personne pieuse de sa lignée, il doit démontrer sa foi en louant Allah, le Très-Haut, et en suivant ses traces. Se vanter des autres sans suivre leurs traces ne servira à rien, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Ceci est clairement expliqué dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2945.

Celui qui est fier des autres mais ne suit pas leurs traces les déshonore indirectement, car le monde extérieur constatera leur mauvaise conduite et supposera que leur ancêtre vertueux s'est comporté de la même manière. Ces personnes devraient donc s'efforcer davantage d'obéir à

Allah, le Très-Haut. Elles sont comparables à celles qui adoptent les traditions et les conseils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard, mais qui négligent sa noblesse intérieure. Le monde extérieur ne pensera que négativement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en constatant la mauvaise conduite de ces musulmans.

Enfin, se souvenir des origines de l'humanité préviendra l'orgueil, dont un atome peut suffire à nous mener en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, met en garde contre ce phénomène. L'orgueil ne fait qu'encourager à mépriser les autres, même si tout ce qu'ils possèdent de bon a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. L'orgueil incite également à rejeter la vérité, même si elle ne vient pas d'eux. Par conséquent, il faut absolument éviter de s'enorgueillir de quoi que ce soit, comme de ses pieux ancêtres.

Les Banu Qaynuqa

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une tribu juive, les Banu Qaynuqa, qui y résidait, rompit obstinément le pacte de paix et combattit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ils se comportèrent ainsi, bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur rappelât sans cesse qu'ils le reconnaissaient comme le dernier Saint Prophète d'Allah, le Très-Haut, tel qu'il était décrit dans leurs Écritures. Mais ils rejetèrent obstinément l'islam et, au contraire, le menacèrent et le combattirent. Ils se comportèrent ainsi car ils savaient qu'embrasser l'islam les empêcherait de faire un mauvais usage des bénédictions qui leur avaient été accordées et craignaient de perdre leur influence sociale en embrassant l'islam. De plus, les gens du Livre étaient les descendants du Saint Prophète Isaac (sur lui la paix), tandis que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) était le descendant du frère du Saint Prophète Isaac, le Saint Prophète Ismaël (sur eux la paix et le salut). Les gens du Livre, et en particulier les Juifs, étant profondément attachés à l'amour de la lignée, qui est l'élément central de leur foi, ne pouvaient ni accepter ni suivre le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), car il était issu d'une lignée différente. Accepter et suivre quelqu'un qui n'était pas de leur lignée leur était indigne, car cela leur ôterait leur supériorité sur l'humanité, croyance qu'ils avaient forgée.

En raison des avantages matériels, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, qui s'était allié aux Banu Qaynuqa avant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, insista pour que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) évite de leur nuire. Il leur resta fidèle, même s'ils rompirent leur pacte avec lui. Cependant, un compagnon, Ubada Bin Samit (qu'Allah l'agrée), qui entretenait également une ancienne alliance avec les Banu Qaynuqa, renonça ouvertement à son alliance et réaffirma son alliance avec Allah,

l'Exalté, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et ses Compagnons, qu'Allah l'agrée. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 51 du chapitre 5, Al Ma'idah :

Ô vous qui avez cru ! Ne prenez pas les juifs et les chrétiens pour alliés. Ils sont alliés les uns des autres. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés est certes des leurs. Allah ne guide pas les injustes.

Et chapitre 5 Al Ma'idah, verset 56 :

« Et quiconque est allié à Allah et à Son Messenger, et ceux qui ont cru, sont en vérité le parti d'Allah, ceux-là seront les plus nombreux. »

Grâce à l'intercession d'Abdullah Bin Ubayy, le chef des hypocrites, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) autorisa la tribu non musulmane des Banu Qaynuqa à quitter Médine pacifiquement après son siège. Ils se rendirent sans combattre, même après avoir trahi à plusieurs reprises leur pacte de paix avec les musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 3-4.

Il faut suivre les traces d' Ubada Bin Samit, qu'Allah soit satisfait de lui, en maintenant sa loyauté envers l'Islam et l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en toutes occasions.

L'islam enseigne aux musulmans qu'ils ne doivent jamais transiger sur leur foi pour obtenir quelque chose du monde matériel. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez persévérants dans la justice, témoins d'Allah, même si c'est contre vous-mêmes ou contre vos père et mère ou vos proches... »

Le monde matériel étant éphémère, tout ce que l'on en retire finira par s'estomper, et l'on sera tenu responsable de ses actes et de son attitude dans l'au-delà. En revanche, la foi est le joyau précieux qui guide le musulman à travers toutes les difficultés, ici-bas et dans l'au-delà. Il est donc tout simplement insensé de compromettre ce qui est plus bénéfique et durable au nom d'une chose éphémère.

De nombreuses personnes, et notamment des femmes, traverseront des moments dans leur vie où elles devront choisir de faire des compromis sur leur foi. Par exemple, une musulmane peut croire qu'en retirant son foulard et en s'habillant d'une certaine manière, elle sera plus respectée au travail et pourra même gravir les échelons plus rapidement. De même, dans le monde de l'entreprise, il est important de se mêler à ses collègues après les heures de travail. Ainsi, une musulmane peut être invitée dans un pub ou une boîte de nuit après le travail.

En des temps comme ceux-ci, il est important de se rappeler que la victoire et le succès ultimes ne seront accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles aux enseignements de l'islam. Ceux qui agissent ainsi connaîtront le succès matériel et religieux. Mais surtout, leur réussite matérielle ne deviendra pas un fardeau pour eux. Au contraire, elle deviendra pour Allah, le Très-Haut, un moyen d'accroître leur rang et leur souvenir parmi les hommes. Les califes bien guidés de l'islam en sont un exemple. Ils n'ont pas transigé sur leur foi et sont restés fidèles toute leur vie. En retour, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un empire matériel et religieux.

Toutes les autres formes de succès sont très éphémères et, tôt ou tard, elles deviennent une difficulté pour celui qui les porte. Il suffit d'observer les nombreuses célébrités qui ont sacrifié leurs idéaux et leurs convictions pour accéder à la gloire et à la fortune, pour constater que ces compromis sont devenus une cause de tristesse, d'anxiété, de dépression, de toxicomanie et même de suicide.

Réfléchissez un instant à ces deux chemins, puis décidez lequel doit être préféré et choisi.

Mauvais conseils

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Ka'b Bin Ashraf, un érudit juif et ennemi acharné de l'islam, se rendit à La Mecque afin de l'inciter davantage à s'opposer à l'islam. Un dirigeant non musulman de La Mecque lui demanda qui était le mieux guidé et favorisé par Allah, l'Exalté, les idolâtres de La Mecque ou le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'islam. Ka'b répondit que les idolâtres de La Mecque étaient les mieux guidés. C'était une réponse insensée, car en tant qu'érudit juif, il savait pertinemment que l'idolâtrie était loin d'être une bonne direction. À cette occasion, Allah, l'Exalté, révéla le verset 51 du chapitre 4 :

« N'as-tu pas vu ceux à qui a été donnée une portion du Livre, qui croient à la superstition et aux faux objets d'adoration, et qui disent des mécréants : « Ceux-là sont mieux guidés que les croyants quant au chemin ? » »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Page 7, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement souligne l'importance d'éviter les mauvaises fréquentations, car elles conduisent à l'égarement. Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin

avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, surtout dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtements, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Punition pour trahison

Au cours de la troisième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Ka'b Bin Ashraf, un érudit juif et ennemi acharné de l'islam, rompit à plusieurs reprises son pacte de paix avec le chef de l'État, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il continua d'inciter les non-musulmans de La Mecque, de Médine et des environs à le combattre. Suite à ses nombreux actes de trahison, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna son exécution. Muhammad Bin Maslama (qu'Allah l'agrée) tint une réunion secrète avec Ka'b pendant la nuit et le tua. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 5-6), et dans un hadith paru dans Sahih Bukhari, numéro 4037.

Dans de nombreux pays, même de nos jours, la trahison est punie de mort. Cette peine était donc justifiée.

Cet événement illustre l'importance du respect des limites d'Allah, l'Exalté. Il ne fait aucun doute qu'Allah, l'Exalté, est Pardonneur et Miséricordieux, mais il ne faut pas oublier qu'Il punit également ceux qui persistent dans Sa désobéissance. Ne pas comprendre correctement les attributs divins d'Allah, l'Exalté, peut inciter à se bercer d'illusions et à persister dans Sa désobéissance, tout en espérant Son pardon, car Il est Pardonneur. Si Allah, l'Exalté, se comportait ainsi, cela signifierait qu'Il traiterait le bienfaiteur comme le malfaiteur sur un pied d'égalité, ce qui contredirait Son attribut de justice et d'équité. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

C'est l'attitude adoptée par certains savants parmi les gens du Livre, comme Ka'b Bin Ashraf, qui persistaient à rejeter l'islam tout en reconnaissant sa véracité. Il faut donc éviter de se laisser aller à la chimère et espérer sincèrement en Allah, le Très-Haut. Espérer en Allah, le Très-Haut, implique de Lui obéir sincèrement, d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et de se repentir sincèrement de tout péché commis. Se repentir sincèrement implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les hommes. Il faut donc à tout prix éviter de se laisser aller à la chimère, car cela ne mène qu'à des problèmes dans les deux mondes.

Garder les conversations privées

Lorsque Hafsa (qu'Allah l'agrée), la fille d'Omar Ibn Khattab, devint veuve, il discuta d'une possible demande en mariage avec Othman Ibn Affan (qu'Allah l'agrée). Ce dernier déclina l'offre, ne se sentant pas en mesure de se marier. Omar discuta alors d'une demande en mariage avec Abou Bakr (qu'Allah l'agrée), qui ne répondit pas immédiatement. Plus tard, le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) demanda Hafsa (qu'Allah l'agrée) en mariage et l'épousa. Abou Bakr expliqua alors à Omar (qu'Allah l'agrée) qu'il n'avait pas initialement répondu, sachant que le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) avait exprimé son désir de l'épouser. Au lieu de divulguer cette information, il préféra préserver leur conversation privée et ne lui répondit donc pas immédiatement. Ce point est évoqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 3261.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1959, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué que les conversations privées sont une confiance qui doit être protégée.

Malheureusement, nombreux sont ceux qui ont la mauvaise habitude de divulguer les conversations privées. C'est un comportement extrêmement néfaste, car cela contredit l'attitude d'un véritable musulman. Nombreux sont ceux qui le font avec leurs proches, croyant que c'est acceptable, alors que ce n'est clairement pas le cas. Un musulman doit toujours garder secrets les propos tenus lors d'une conversation, sauf s'il est absolument certain que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ces informations soient divulguées à un tiers. Si tel était le cas, cela le trahirait et contredirait sa sincérité. La sincérité est prescrite dans

un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4204. Il est important de noter que même si une personne estime que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ses conversations soient divulguées à d'autres, il est néanmoins plus prudent et préférable de s'abstenir de les partager avec un tiers.

Il est important de suivre les hadiths principaux, car ils préviennent les péchés, tels que la médisance et les commérages, et empêchent le développement de sentiments négatifs entre les personnes. Cela se produit souvent lorsque des conversations divulguées à un tiers entraînent des erreurs d'interprétation et des malentendus, ce qui ne fait que fragiliser et briser les relations. Si l'on réfléchit honnêtement à sa vie, on se rendra compte que la plupart des sentiments négatifs envers les personnes envers lesquelles on a éprouvé des sentiments négatifs sont dus à ce qu'on lui a dit à leur sujet, et non à ce qu'on a vu directement d'elles. La divulgation de conversations privées nuit à l'unité entre les personnes, en particulier entre les membres d'une même famille. Or, l'unité est prescrite dans de nombreux enseignements de l'islam, comme le hadith du Sahih Bukhari, numéro 6065, chapitre 4, An Nisa, verset 58 :

« Certes, Allah vous ordonne de rendre les dépôts à qui ils sont dus... »

Il faut traiter les paroles des autres de la même manière que l'on souhaite que les autres traitent ses conversations.

Plus ça change, plus c'est la même chose

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les chefs non musulmans de La Mecque envoyèrent une caravane commerciale chargée de 100 000 pièces d'argent en direction de la Syrie. Mais, les musulmans tendant une embuscade à leurs caravanes commerciales, ils décidèrent d'emprunter un autre itinéraire, traversant le Najd pour rejoindre l'Irak. Cette information fut divulguée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui envoya Zaid Bin Haritha avec 100 cavaliers, qu'Allah les agrée, pour capturer la caravane. Ils réussirent à maîtriser les hommes qui escortaient la caravane commerciale, ce qui permit aux non musulmans de s'enfuir. Les musulmans s'emparèrent des richesses et de trois prisonniers de guerre, dont l'un finit par se convertir à l'islam peu de temps après. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 243-244.

De la même manière, des années plus tôt, avant d'émigrer à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, furent soumis à un boycott social à La Mecque, par lequel leurs richesses et leurs approvisionnements alimentaires furent complètement coupés. Allah, l'Exalté, soumit les non-musulmans de La Mecque à une situation similaire par laquelle leurs routes commerciales furent coupées par les musulmans.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par

exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

La bataille d'Uhud

Une conversation maléfique

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les dirigeants non musulmans de La Mecque se réunirent avec les non musulmans qui avaient perdu des proches lors de la bataille de Badr. Ils déclarèrent que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur avait causé un grand tort et tué leurs élites et leurs proches. Ils les exhortèrent à les soutenir financièrement et physiquement dans leur vengeance. La soif de vengeance et les difficultés financières persistantes causées par les attaques des musulmans contre leurs caravanes commerciales les poussèrent au combat alors qu'elles auraient dû les inciter à l'humilité et à la vérité. Ils prêtèrent tous allégeance à cette campagne maléfique qui mena finalement à la bataille d'Uhud. À cette occasion, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 36 du chapitre 8 d'Al Anfal :

« Certes, ceux qui ont mécru dépensent leurs biens pour détourner les gens du sentier d'Allah. Ils les dépenseront donc ; alors ce sera pour eux une source de regret ; puis ils seront vaincus. Et ceux qui ont mécru... c'est vers l'Enfer qu'ils seront rassemblés. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 12, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet incident est lié au chapitre 4 An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

Dans ce verset, Allah, le Très-Haut, explique comment les gens doivent se comporter dans leurs conversations afin d'en tirer profit, tant pour eux-mêmes que pour les autres. Premièrement, lorsque les musulmans se rassemblent, ils doivent discuter des moyens d'aider les autres, ce qui comprend la charité sous forme de biens et d'aide matérielle. Si un musulman n'est pas en mesure d'aider une personne dans le besoin, c'est un excellent moyen d'obtenir une récompense équivalente à celle qu'il lui apporte. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6800, conseille que celui qui inspire autrui au bien sera récompensé comme s'il avait lui-même accompli cette bonne action. Si l'on ne peut aider une personne en difficulté ou inspirer quelqu'un à accomplir cette tâche, on peut au moins encourager les autres à invoquer pour elle. L'invocation pour une personne absente incite les anges à prier pour celui qui l'invoque. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 1534. Cette mentalité peut inciter le groupe à rendre visite à la personne dans le besoin, ce qui lui apporte un soutien émotionnel. Cela a un impact psychologique puissant et leur donne une nouvelle force pour affronter les difficultés. Il est important de noter que lorsqu'on évoque la situation d'une personne dans le besoin, l'intention doit être de l'aider dans son moment de détresse. Il ne faut jamais le faire pour passer le temps et la ridiculiser.

La deuxième façon d'obtenir des bénédictions est de discuter de tout sujet licite susceptible d'apporter un bénéfice à quelqu'un, ici-bas ou dans l'au-delà. Cela inclut de conseiller aux autres de faire le bien et de s'abstenir du mal dans tous les aspects de leur vie.

Le troisième aspect mentionné dans ce verset implique de dialoguer avec les autres avec un état d'esprit constructif, rassembleur et positif, plutôt qu'avec un état d'esprit destructeur, source de divisions au sein de la société. Si une personne ne parvient pas à rassembler les gens dans l'amour, le minimum qu'elle puisse faire est de ne pas les diviser. Même cela est considéré comme une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2518.

En fait, un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4919, recommande que la réconciliation entre deux musulmans opposés pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, est supérieure à la prière surérogatoire et au jeûne. Toutes les bonnes choses observées dans la société sont le fruit de cette attitude pieuse, comme la construction d'écoles, d'hôpitaux et de mosquées.

Mais il est important de noter qu'un musulman n'obtiendra la grande récompense mentionnée dans ce verset que s'il accomplit les bonnes actions pour la satisfaction d'Allah, l'Exalté. Chaque personne Ils seront récompensés en fonction de leur intention et non de leur acte physique. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. Le musulman insincère se verra ordonner, le Jour du Jugement, d'obtenir sa

récompense de ceux pour qui il a agi, ce qui sera impossible. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Être reconnaissant envers les gens

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les chefs non musulmans de La Mecque décidèrent de venger la défaite de la bataille de Badr survenue l'année précédente. Après la bataille de Badr, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) libéra un prisonnier de guerre non musulman, Abou Azza Al Jumahi, car il était pauvre et ne pouvait pas payer sa rançon. Un chef non musulman exhorta Abou Azza à les aider en encourageant une tribu non musulmane à se joindre à leur campagne. Bien qu'il ait admis que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était bienveillant envers lui et qu'il ne souhaitait pas s'opposer à lui, il finit par se laisser convaincre de rejoindre la campagne contre l'islam. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 12-13.

Cet événement illustre l'importance de la gratitude envers les autres. Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque n'est pas reconnaissant envers les autres ne peut être reconnaissant envers Allah, l'Exalté.

Même s'il ne fait aucun doute que la source de toutes les bénédictions n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, la gratitude envers les autres est un aspect important de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, utilise parfois une personne pour aider les autres, comme ses parents. Puisque ce moyen a été créé et utilisé par Allah, le Très-Haut, leur être reconnaissant revient à lui témoigner sa gratitude. Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bonté et toujours témoigner leur reconnaissance pour toute aide ou tout soutien qu'ils reçoivent, quelle que soit son

importance. Ils doivent témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant la bénédiction conformément à Ses commandements, car Il en est la source, et ils doivent témoigner leur gratitude à la personne qui les a aidés, car ils sont le moyen créé et choisi par Allah, le Très-Haut. Un musulman doit témoigner sa gratitude verbalement aux autres et concrètement en réciproquant leur acte de bonté, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une invocation en leur faveur. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 216.

Celui qui ne montre pas de gratitude envers la manifestation extérieure de l'aide d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire une personne, sera moins susceptible de la montrer directement à Allah, l'Exalté.

Celui qui ne témoigne pas de gratitude aux autres ne peut témoigner une véritable gratitude à Allah, le Très-Haut, et ne recevra donc pas davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Si un musulman désire une augmentation de ses bénédictions, il doit accomplir les deux aspects de la gratitude, à savoir envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

De plus, l'événement principal dont il est question ici souligne l'importance d'éviter d'aider les autres dans leurs mauvaises actions et de les aider plutôt dans ce qui plaît à Allah, le Très-Haut. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Par conséquent, un musulman doit éviter d'observer celui qui l'invite à participer à quelque chose, mais plutôt observer ce à quoi il est invité et n'y participer que si c'est une bonne chose. Aider autrui dans de mauvaises actions ne mènera qu'à des péchés et des crimes, sources de stress, de difficultés et de problèmes pour l'homme dans les deux mondes. Il faut garder à l'esprit que tant qu'on obéit à Allah, le Très-Haut, Il le protégera des effets négatifs d'autrui, même si cela ne lui est pas évident. En revanche, on ne le protégera pas du châtement d'Allah, le Très-Haut, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Il faut donc rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dont une partie consiste à aider autrui dans le bien.

Garder les conversations

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les dirigeants non musulmans de La Mecque décidèrent de venger la défaite de la bataille de Badr survenue l'année précédente. La nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par l'intermédiaire de son oncle, Abbas Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), qui se trouvait alors à La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) tint une réunion secrète avec les principaux Compagnons (qu'Allah l'agrée) et sollicita leur avis. Avant la fin de la réunion, il leur demanda de garder l'information secrète afin que les ennemis de l'islam à Médine ne l'apprennent pas et n'en informent pas les non musulmans de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1098-1100.

Il convient tout d'abord de noter que, bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fût guidé par Dieu, il a néanmoins sollicité l'avis d'autres personnes afin d'établir cette pratique importante. Chapitre 3, Ali Imran, verset 159 :

« ...Pardonnez-leur donc, implorez pardon pour eux et consultez-les à ce sujet... »

Il est conseillé de solliciter l'avis de plusieurs personnes afin d'éviter d'être déconcerté par une multitude de conseils. Il est conseillé de ne consulter qu'une personne compétente sur le sujet. Par exemple, si votre voiture a

un problème, consultez un mécanicien. Il est regrettable de constater que, pour les questions matérielles, les musulmans recherchent l'avis d'experts, mais qu'en matière de religion, ils acceptent les conseils de n'importe quelle personne ignorante. C'est un signe évident de manque de vigilance en matière de religion. Il est essentiel de s'assurer de consulter une personne possédant une connaissance islamique. Enfin, il est conseillé de ne consulter qu'une personne qui craint Allah, le Très-Haut, car elle ne vous conseillera jamais de désobéir à Allah, le Très-Haut, car cela ne ferait que vous causer des ennuis et du stress dans les deux mondes.

L'événement principal évoqué souligne également l'importance de respecter autrui en préservant la confidentialité des conversations. Malheureusement, de nombreux musulmans ont l'habitude de divulguer leurs conversations privées, une pratique devenue courante. Cela est contraire à la sincérité, un aspect important de l'islam selon le hadith du Sahih Muslim numéro 196. Ne pas préserver la confidentialité des conversations conduit souvent à des préjugés négatifs sur les autres et à une négativité entre les individus, ce qui conduit à des ruptures relationnelles. Il est donc essentiel de traiter les autres comme on souhaite être traité par eux, en préservant la confidentialité de ses conversations.

Maintenir le cap

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les chefs non musulmans de La Mecque décidèrent de venger la défaite de la bataille de Badr survenue l'année précédente. Alors que l'armée non musulmane approchait d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fit un rêve suggérant que l'armée musulmane devait rester à Médine et affronter l'ennemi dans la ville. Le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, accepta ce plan, ne souhaitant pas affronter l'armée. Mais les jeunes Compagnons, qu'Allah les agrée, qui n'avaient pas assisté à la bataille de Badr, le pressèrent sans cesse d'avancer et d'affronter l'armée non musulmane à Uhud, ce qu'il finit par accepter. Après que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) eut revêtu son armure de combat, les jeunes Compagnons, qu'Allah les agrée, comprirent leur erreur et conseillèrent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de revenir à sa suggestion initiale : affronter l'armée non musulmane à Médine. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'il n'était pas convenable pour un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) de retirer son armure de combat sans affronter les ennemis d'Allah, l'Exalté. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 14.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne changea pas d'avis, même si son rêve lui indiquait qu'il préférait rester à Médine. Il souhaitait ainsi donner le bon exemple à tous les dirigeants jusqu'à la fin des temps. Un bon dirigeant ne se montre pas hésitant en changeant ses ordres sans raison valable, par exemple pour obtenir de nouvelles informations sur l'ennemi. Un tel comportement ne ferait que faire perdre confiance aux soldats, ce qui est extrêmement dangereux en temps de guerre. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) resta ferme sur son ordre de marcher vers Uhud. D'une manière

générale, il est essentiel d'adopter une attitude ferme, de rester ferme dans ses décisions licites et religieuses, et de ne changer de cap que sur la foi des preuves et de la connaissance. Celui qui adopte une attitude hésitante ne s'engagera jamais pleinement dans ses décisions, perdant ainsi une partie des bénéfices qu'il aurait pu tirer d'un engagement et d'un dévouement sans faille. De plus, cette personne regardera constamment en arrière, même si elle ne peut pas changer l'histoire, ce qui l'empêchera de regarder vers l'avant et de profiter de ses opportunités et de sa situation actuelle.

Utiliser les moyens et faire confiance à Allah (SWT)

Lors de la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) portait deux armures, l'une en cotte de mailles superposée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 19.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a adopté les deux aspects de la confiance en Allah, l'Exalté. Le premier consiste à utiliser les moyens qui nous sont accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Le second consiste à croire que l'issue, décidée par Allah, l'Exalté seul, sera la meilleure pour tous.

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2344, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que si les gens faisaient vraiment confiance à Allah, l'Exalté, Il pourvoirait à leurs besoins comme Il pourvoit aux besoins des oiseaux. Ils quittent leurs nids affamés le matin et reviennent le soir rassasiés.

La véritable confiance en Allah, l'Exalté, se ressent dans le cœur, mais se manifeste par les membres. C'est-à-dire lorsqu'on obéit sincèrement à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 65, At Talaq, verset 3 :

« ...Et quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffit... »

La confiance intérieure implique la ferme conviction que seul Allah, le Très-Haut, peut procurer des bienfaits et nous protéger des dangers, tant dans le monde matériel que religieux. Le musulman comprend que la source du don, du refus, du préjudice ou du bienfait n'est autre qu'Allah, le Très-Haut. Le musulman croit sincèrement que tout ce qui se passe dans sa vie, décidé par Allah, le Très-Haut, est le meilleur pour tous, même si cela n'est pas évident pour lui-même et pour les autres. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que faire véritablement confiance à Allah, l'Exalté, ne signifie pas renoncer à utiliser les moyens qu'Allah, l'Exalté, nous a fournis, comme les médicaments. Comme le mentionne clairement le hadith principal, les oiseaux quittent leurs nids à la recherche active de nourriture. Utiliser la force et les moyens fournis par Allah, l'Exalté, selon les enseignements de l'islam, c'est sans aucun doute Lui obéir et Lui faire confiance. C'est en fait l'aspect extérieur de la confiance en Allah, l'Exalté. Cela est clairement exprimé dans de nombreux versets et hadiths. Chapitre 4 An Nisa, verset 71 :

« Ô vous qui avez cru, prenez garde... »

En réalité, l'activité extérieure est une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et la confiance intérieure en Allah, le Très-Haut, est l'état intérieur du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il ne faut pas abandonner cette tradition extérieure, même si l'on possède la confiance intérieure.

Les actions et l'utilisation des moyens fournis par Allah, le Très-Haut, sont une forme de confiance en Lui. À cet égard, les actions peuvent être divisées en trois catégories. La première est celle de l'obéissance qu'Allah, le Très-Haut, ordonne aux musulmans d'accomplir afin qu'ils obtiennent la paix et la réussite dans les deux mondes. Abandonner ces actions tout en prétendant croire qu'Allah, le Très-Haut, nous accordera la paix et la réussite relève du vœu pieux et n'a aucune valeur en islam.

Le deuxième type d'actions est constitué des moyens qu'Allah, le Très-Haut, a créés en ce monde pour que les gens puissent y vivre en sécurité, comme manger quand on a faim, boire quand on a soif et porter des vêtements chauds par temps froid. Quiconque les abandonne et se nuit à soi-même est blâmable. Cependant, certaines personnes ont reçu d'Allah, le Très-Haut, une force spéciale leur permettant d'éviter ces moyens sans se nuire. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) jeûnait des jours entiers sans interruption, mais interdisait aux autres de faire de même, car Allah, le Très-Haut, l'avait pourvu directement, sans besoin de nourriture. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 1922. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prié pour le quatrième calife bien guidé, Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée), afin qu'il ne ressente

ni froid ni chaleur excessive. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 117. Par conséquent, si une personne se détourne de ces moyens mais est dotée de la force d'endurer sans faillir à ses devoirs envers Allah, l'Exalté, et les gens, alors cela est acceptable, sinon c'est blâmable.

Le troisième type d'actions relatives à la confiance en Allah, l'Exalté, concerne les pratiques établies qu'Allah, l'Exalté, brise parfois pour certaines personnes. Par exemple, les personnes guéries de maladies sans avoir recours à des médicaments. Ce phénomène est fréquent, notamment dans les pays pauvres où les médicaments sont difficiles à obtenir. Ceci est lié à un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2144, qui recommande que nul ne meure avant d'avoir utilisé toute la provision qui lui a été allouée. Selon un autre hadith du Sahih Muslim, numéro 6748, cela remonte à plus de cinquante mille ans avant qu'Allah, l'Exalté, ne crée les cieux et la terre. Ainsi, celui qui réalise pleinement ce hadith pourrait ne pas rechercher activement la provision, sachant que ce qui lui a été alloué il y a si longtemps ne peut lui manquer. Ainsi, pour cette personne, les moyens habituels d'obtenir la provision, comme le travail, sont brisés par Allah, l'Exalté. Il s'agit d'un rang élevé et rare. Seul celui qui se comporte ainsi, sans se plaindre, sans paniquer et sans attendre quoi que ce soit des autres, est exempt de tout blâme s'il choisit cette voie. Il est important de noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 1692, que c'est un péché pour une personne de ne pas subvenir aux besoins de ses proches, même s'ils occupent un rang aussi élevé.

Il est important de noter que, selon les enseignements de l'islam, utiliser les moyens qui nous sont accordés est bien préférable à les abandonner, car rien n'est supérieur à la voie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Avoir une véritable confiance en Allah, l'Exalté, conduit à se satisfaire du destin. Autrement dit, quel que soit le choix d'Allah, l'Exalté, on l'accepte sans se plaindre et sans vouloir de changement, car on est fermement convaincu qu'Allah, l'Exalté, ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Pour conclure, il est préférable de suivre les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en utilisant les moyens licites qui nous ont été accordés selon les enseignements de l'Islam, en croyant fermement qu'ils viennent d'Allah, l'Exalté, et en ayant confiance intérieurement que seul ce qu'Allah, l'Exalté, décide se produira, ce qui est sans aucun doute le meilleur choix pour chaque personne concernée, qu'elle l'observe et s'en rende compte ou non.

Choisir des compagnons appropriés

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta Médine pour affronter l'ennemi à Uhud, il rencontra un bataillon qui marchait pour rejoindre les musulmans au combat. Lorsqu'il apprit qu'il s'agissait de non-musulmans de Médine, alliés des Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée), venus soutenir les musulmans dans cette bataille, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'interrogea sur leur conversion à l'islam. Apprenant qu'ils étaient restés fermes dans leur foi, il rejeta leur aide et déclara qu'il n'accepterait pas l'aide des mécréants contre les non-musulmans de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 249.

Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fût largement inférieur en nombre, d'abord de 3 contre 1, puis de 4 contre 1 avant le début de la bataille, il refusa de solliciter l'aide des mécréants, car il respectait les deux principes de la confiance en Allah, le Très-Haut. Premièrement, il utilisa les moyens qu'Allah, le Très-Haut, lui avait fournis, ce qu'il fit en organisant les Compagnons, qu'Allah les agrée, pour combattre. Deuxièmement, il crut que tout ce qu'Allah, le Très-Haut, décidait était le mieux pour tous, une conviction qu'il a toujours nourrie au plus haut degré.

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était parfaitement conscient des complots et intrigues incessants des non-musulmans de Médine contre l'islam, bien qu'ils aient signé des traités de paix avec lui. S'il les avait ensuite autorisés à rejoindre son armée, ils auraient pu se retourner contre les Compagnons (qu'Allah les agrée) pendant la bataille, ce qui aurait entraîné un désastre majeur pour eux.

C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a refusé leur aide pendant la bataille.

D'une manière générale, cela indique l'importance d'éviter les mauvaises fréquentations.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 5534), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) décrit la différence entre un bon et un mauvais compagnon. Un bon compagnon est comparable à un vendeur de parfum. Son compagnon se procurera du parfum ou ressentira au moins un effet positif de son agréable odeur. Un mauvais compagnon, quant à lui, est comparable à un forgeron : si son compagnon ne brûle pas ses vêtements, il sera certainement affecté par la fumée.

Les musulmans doivent comprendre que les personnes qu'ils accompagnent auront un impact sur eux, qu'il soit positif ou négatif, évident ou subtil. Il est impossible d'accompagner quelqu'un sans être affecté par lui. Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (n° 4833), confirme qu'une personne est attachée à la religion de son compagnon. Autrement dit, elle adopte les caractéristiques de son compagnon. Il est donc important pour les musulmans de toujours accompagner les personnes vertueuses, car elles auront sans aucun doute un impact positif sur eux, c'est-à-dire qu'elles les inciteront à obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, les mauvais compagnons inciteront le musulman à désobéir à Allah, le Très-Haut, ou l'encourageront à se concentrer sur le monde matériel plutôt que sur la préparation concrète de l'au-delà. Autrement dit,

ils l'empêcheront d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cette attitude leur causera un grand regret dans les deux mondes, même si leurs efforts sont licites mais dépassent leurs besoins, car utiliser les bienfaits reçus de manière vaine ou pécheresse est la racine de l'oubli d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, comme chacun retrouvera ceux qu'il aime dans l'au-delà, selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 3688, un musulman doit concrètement montrer son amour pour les vertueux en les accompagnant ici-bas et en adoptant leur mode de vie et leur comportement. En revanche, s'il accompagne des personnes mauvaises ou insouciantes, cela prouve et indique son amour pour elles et leur compagnie ultime dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 4031, chapitre 43 d'Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Des paroles sans action

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta Médine pour affronter l'ennemi à Uhud, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, accepta initialement de prendre part à la bataille avec son peuple. À l'approche d'Uhud, Abdullah Bin Ubayy battit en retraite avec ses 300 hommes, laissant l'armée musulmane avec 700 hommes face à une armée non musulmane de 3 000 hommes. Il prétexta que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'avait pas suivi sa suggestion de combattre à Médine pour se retirer avec ses complices. Une piètre excuse pour quelqu'un qui se prétendait musulman et qui devait obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en toutes circonstances. De plus, s'il s'était opposé au plan, il aurait pu rester à Médine, mais il préféra accompagner l'armée jusqu'à Uhud et, sous les yeux de l'ennemi, il abandonna l'armée musulmane afin d'affaiblir la détermination des musulmans et de renforcer celle des non-musulmans. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, pages 16-17 de l'Imam Ibn Kathir et dans Le nectar scellé, pages 250-251 de l'Imam Safi Ur Rahman.

L'hypocrisie se manifeste lorsqu'on exprime verbalement son soutien aux autres et à leurs projets, comme la construction d'une mosquée, mais qu'on semble disparaître lorsqu'il s'agit de s'y engager, par exemple en faisant un don. De même, lorsque les gens traversent une période faste, on les soutient verbalement, rappelant aux autres leur loyauté. Mais dès que les gens rencontrent des difficultés, ces hypocrites ne leur offrent aucun soutien émotionnel ou physique. Ils les critiquent plutôt. Telle était l'attitude des hypocrites à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 4 An Nisa, verset 62 :

« Alors, comment [en sera-t-il] lorsqu'un malheur les frappera à cause de ce qu'ils ont fait, et qu'ils viendront à toi en jurant par Allah : « Nous ne voulions que la bonne conduite et l'accommodement. » »

Il est donc vital pour les musulmans de soutenir leur profession de foi verbale en respectant les droits d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Quiconque manque à cette obligation constatera que sa profession de foi verbale a peu d'importance aux yeux d'Allah, le Très-Haut. En effet, la foi est comparable à une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, ne fleurit pas et peut même mourir, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance ne s'épanouira pas et court un grave danger de mort. C'est la plus grande perte. Chapitre 61 As Saf, versets 2-3 :

« Ô vous qui croyez ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? Ce que vous dites est une grande abomination auprès d'Allah. »

Une certaine foi

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quitta Médine pour affronter l'ennemi à Uhud, Abdullah Bin Ubayy se retira avec ses 300 hommes dans le but d'affaiblir la détermination des musulmans. Son plan faillit réussir, car la détermination de quelques Compagnons, qu'Allah les agrée, s'affaiblit, mais leur foi inébranlable en Allah, l'Exalté, surmonta les murmures du Diable et ils demeurèrent fermes. Allah, l'Exalté, révéla le verset 122 du chapitre 3 du Ali Imran, à propos de ce moment critique :

« Quand deux groupes parmi vous étaient sur le point de perdre courage, mais Allah était leur allié ; et c'est à Allah que les croyants doivent s'appuyer. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 250-251.

La force de leur foi les a empêchés de désobéir à Allah, l'Exalté, par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'apprendre et d'agir sur la base de la connaissance islamique afin d'obtenir la certitude de la foi afin qu'eux aussi restent fermes dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, en toutes occasions.

Tous les musulmans ont foi en l'islam, mais la force de leur foi varie d'une personne à l'autre. Par exemple, celui qui suit les enseignements de l'islam parce que sa famille le lui a enseigné n'est pas le même que celui qui y croit par des preuves. Une personne qui a entendu parler d'une chose n'y croira pas de la même manière que celle qui en a été témoin.

Comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224, acquérir des connaissances utiles est un devoir pour tout musulman. C'est notamment le meilleur moyen pour un musulman de renforcer sa foi en l'islam. Il est important de s'y efforcer, car plus la foi est forte, plus grandes sont ses chances de rester sur le droit chemin, surtout face aux difficultés. De plus, la certitude de la foi est décrite comme l'une des meilleures choses que l'on puisse posséder dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3849. Cette connaissance doit être acquise en étudiant le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), auprès d'une source fiable.

Allah, le Très-Haut, n'a pas seulement énoncé une vérité dans le Saint Coran, mais l'a également prouvée par des exemples. Non seulement des exemples issus des nations passées, mais aussi des exemples vécus par chacun. Par exemple, dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, conseille d'aimer une chose même si elle lui cause des ennuis. De même, il peut arriver qu'une personne déteste une chose alors qu'elle recèle de nombreux bienfaits cachés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

L'histoire regorge d'exemples de cette vérité, comme le pacte de Hudaiba. Certains musulmans pensaient que ce pacte, conclu avec les non-musulmans de La Mecque, favoriserait totalement ces derniers. Pourtant, l'histoire montre clairement qu'il a favorisé l'islam et les musulmans. Cet événement est relaté dans les hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731 et 2732.

Si l'on réfléchit à sa propre vie, on trouvera de nombreux exemples de personnes ayant cru que quelque chose était bon alors que cela était en réalité mauvais pour elles, et vice versa. Ces exemples prouvent l'authenticité de ce verset et renforcent la foi.

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 79 An Naziat, verset 46 :

« Le Jour où ils le verront (le Jour du Jugement), ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans ce monde] qu'un après-midi ou une matinée. »

En feuilletant les pages de l'histoire, on constate clairement comment les grands empires sont apparus et disparus. Mais lorsqu'ils sont partis, ils ont disparu comme s'ils n'étaient restés qu'un instant sur Terre. Presque tous leurs signes se sont estompés, comme s'ils n'avaient jamais existé sur Terre. De même, en réfléchissant à sa propre vie, on réalise que, quel que soit son âge et la lenteur de certains jours, sa vie s'est écoulée en un éclair. Comprendre la véracité de ce verset renforce la foi et incite à se préparer pour l'au-delà avant la fin de son temps.

Le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) regorgent de tels exemples. Il est donc essentiel d'apprendre et d'appliquer ces enseignements divins afin d'acquérir la certitude de la foi. Celui qui y parviendra ne sera ébranlé par aucune difficulté et restera ferme sur le chemin qui mène aux portes du Paradis. Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »

Rester ferme dans la foi

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta Médine pour affronter l'ennemi à Uhud, Abdullah Bin Ubayy se retira avec ses 300 hommes dans le but d'affaiblir la détermination des musulmans. Abdullah Bin Haram, qu'Allah l'agrée, exhorta les hypocrites à au moins défendre Médine, même s'ils ne souhaitaient pas combattre pour Allah, l'Exalté. Mais cela n'affecta pas les lâches, qui continuèrent à quitter le champ de bataille. Il les critiqua alors et leur dit qu'Allah, l'Exalté, suffirait à Son Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), et que l'armée n'avait pas besoin de l'aide des hypocrites. Allah, l'Exalté, révéla le verset 167 du chapitre 3 d'Ali Imran à ce sujet :

Et afin qu'il révèle ceux qui sont hypocrites. Car il leur fut dit : « Venez, combattez dans le sentier d'Allah, ou défendez-vous. » Ils dirent : « Si nous avions su qu'il y aurait un combat, nous vous aurions suivis. » Ce jour-là, ils étaient plus proches de la mécréance que de la foi, disant de leurs bouches ce qu'ils ne portaient pas dans leurs cœurs. Et Allah est le plus savant de ce qu'ils cachent. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 250-252.

Il convient tout d'abord de noter que, tout comme Abdullah Bin Haram, qu'Allah l'agrée, les musulmans doivent demeurer fermes dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, même en l'absence de soutien extérieur. Quiconque obéit à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement

les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, obtiendra son soutien. Ce soutien lui assurera la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, même s'il obtient le soutien d'autrui. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce succès résulte de la connaissance et de la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut, et non des désirs et des plans des gens. Il survient donc au meilleur moment et de la meilleure façon, même si cela n'est pas évident pour les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

De plus, l'événement principal dont il est question indique que les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude d'un hypocrite qui abandonne l'obéissance à Allah, le Très-Haut, lorsqu'ils traversent des moments difficiles. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne le dos . Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Faire face aux difficultés est l'un des principaux tests pour un musulman, afin de déterminer s'il obéit véritablement à Allah, le Très-Haut, ou non. Être satisfait d'Allah, le Très-Haut, et de l'islam en période de facilité n'est pas difficile. Le véritable test, c'est lorsqu'on affronte les difficultés tout en restant ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 29, Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

De plus, un musulman ne doit pas adopter une attitude naïve en croyant qu'il ne sera pas mis à l'épreuve dans ce monde. Le but même de la vie ici-bas est d'être mis à l'épreuve. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action... »

Par conséquent, un musulman doit appuyer sa profession de foi verbale par une fermeté dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, aussi bien dans les moments de facilité, en faisant preuve de gratitude, que dans les moments difficiles, en faisant preuve de patience. La gratitude dans ses intentions implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans ses paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans ses actions implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De plus, la patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien constant et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. C'est ce que recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

Un discours inspirant à Uhud

Avant le début de la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prononcé le discours suivant :

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « Ô gens ! Ce qu'Allah, le Très-Haut, m'a ordonné de faire dans Son Livre, je vous l'ordonne. Agissez dans Son obéissance et renoncez à ce qu'Il a interdit. Allah est avec ceux qui Lui obéissent et le Diable est avec ceux qui Lui désobéissent. Aujourd'hui, vous êtes dans une position de récompense et d'économie, du moins pour ceux d'entre vous qui connaissent leurs responsabilités et se préparent à les assumer, avec patience, certitude de la foi, sérieux et dynamisme. Commencez donc vos actions avec patience, combattez dans le sentier d'Allah et, ce faisant, recherchez ce qu'Allah vous a promis. Vous devez suivre ce que je vous ordonne de faire, car je désire ardemment que vous fassiez ce qui est juste. La discorde, le désaccord et le découragement font partie de l'incapacité et de la faiblesse, qu'Allah n'aime pas et pour lesquelles Allah n'accorde ni secours ni victoire. »

Ceci a été enregistré dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, Volume 1, Pages 1113-1114.

La première partie de ce discours souligne l'importance de montrer l'exemple. Il est essentiel pour tous les musulmans, et en particulier pour les parents, de mettre en pratique leurs conseils. L'histoire montre clairement

que ceux qui ont appliqué leurs préceptes ont eu un impact bien plus positif sur les autres que ceux qui n'ont pas montré l'exemple. Le meilleur exemple est celui du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui a non seulement mis en pratique ses préceptes, mais a également adhéré à ces enseignements plus strictement que quiconque. Ce n'est qu'avec cette attitude que les musulmans, et en particulier les parents, auront un impact positif sur les autres. Par exemple, si une mère avertit ses enfants de ne pas mentir, car c'est un péché, mais qu'elle ment souvent devant eux, il est peu probable que ses enfants suivent ses conseils. Les actes d'une personne auront toujours plus d'impact sur les autres que ses paroles. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille être parfait avant de conseiller les autres. Cela signifie qu'il faut s'efforcer sincèrement de suivre ses propres conseils avant de conseiller les autres. Le Saint Coran indique clairement dans le verset suivant qu'Allah, le Très-Haut, déteste ce comportement. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3267, que quiconque ordonne le bien mais s'en abstient et interdit le mal mais l'applique sera sévèrement puni en Enfer. Chapitre 61 As Saf, verset 3 :

« Ce qui est très détestable auprès d'Allah, c'est que vous disiez ce que vous ne faites pas. »

Il est donc essentiel que tous les musulmans s'efforcent d'appliquer eux-mêmes leurs conseils, puis de conseiller les autres à faire de même. Montrer l'exemple est la tradition de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, et constitue le meilleur moyen d'influencer positivement les autres.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ensuite conseillé aux musulmans, dans son discours, d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et d'éviter Sa désobéissance afin d'obtenir Son soutien. Il est essentiel de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute chose, est le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Or, tous les codes de conduite créés par l'homme n'atteindront jamais cet objectif, par manque de connaissance, d'expérience, de prévoyance et de préjugés. Allah, le Très-Haut, est le seul à pouvoir enseigner à l'humanité comment utiliser correctement les bienfaits qu'il lui a accordés afin qu'elle atteigne un état mental et physique équilibré, qu'elle place correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela conduit donc à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est essentiel d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui nous ont été accordés, tels que décrits dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), même si cela contredit nos désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils médicaux de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs sur sa vie. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais il souhaite qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Dans son discours, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a également conseillé aux musulmans de comprendre leurs responsabilités ici-bas et de s'efforcer de les assumer. Il est de bon sens qu'une personne doit d'abord comprendre ses responsabilités et ses devoirs avant d'accepter un emploi. Quiconque accepte un emploi sans les comprendre serait considéré comme un fou. Malheureusement, de nombreux musulmans acceptent l'islam comme mode de vie, mais ne comprennent pas les responsabilités et les devoirs qui y sont liés, car ils n'apprennent pas et ne mettent pas en pratique le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cette attitude les empêche d'utiliser correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, les conduit à égarer tout et chacun dans leur vie et les empêche

de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Cette attitude les empêche donc d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'apprendre et d'assumer ses responsabilités et ses devoirs islamiques et terrestres s'il souhaite atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Dans son discours, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a également insisté sur l'importance de la patience dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. La patience consiste à éviter de se plaindre en cas de difficulté, que ce soit par ses actes ou ses paroles, et à demeurer ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. La patience s'acquiert au mieux par la certitude de la foi. Une foi solide s'acquiert en apprenant et en mettant en pratique les preuves et les preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui expliquent comment ceux qui demeurent patients dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, atteignent la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Lorsqu'on acquiert une foi solide, on demeure patient dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, car on est convaincu que la tradition d'Allah, l'Exalté, d'aider ceux qui Lui obéissent sera toujours respectée, même s'Il doit remuer les cieux et la terre pour aider Son serviteur obéissant. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Mais une foi solide permet également de comprendre que l'aide d'Allah, le Très-Haut, à ceux qui Lui obéissent avec patience, se manifeste selon Sa science et Sa sagesse, et non selon les désirs ou les plans des gens. Ainsi, la personne patiente sera aidée de la manière qui lui convient le mieux et au moment qui lui convient le mieux, même si cela ne lui paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, celui qui désire adopter la patience doit s'efforcer d'adopter la certitude de la foi en apprenant et en agissant selon les enseignements islamiques.

Dans son discours, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a également insisté sur l'importance de lui obéir. Obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est un devoir obligatoire pour tout musulman. Chapitre 4, An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah... »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Mais obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'est possible que si l'on apprend et met en pratique sa vie et ses enseignements. Malheureusement, de nombreux musulmans qui prétendent croire, aimer et

respecter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'apprennent ni ne mettent en pratique sa vie et ses enseignements. Leurs actes contredisent clairement leur déclaration verbale d'amour et de respect pour lui. Comment peut-on obéir, aimer et respecter quelqu'un qu'on ne connaît même pas ? Il est donc vital pour chaque musulman d'apprendre et de mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin de trouver la paix intérieure.

Dans son discours, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a également souligné l'importance de l'unité entre les musulmans. L'unité ne peut être atteinte que lorsque les musulmans acceptent et suivent les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en tout temps. L'unité est obtenue lorsqu'un groupe de personnes suit un code de conduite unique. L'une des principales raisons de la désunion des musulmans est leur division en factions aux codes de conduite différents. Les musulmans doivent abandonner tout autre code de conduite et s'unir sous la bannière du Saint Coran et des traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), s'ils souhaitent acquérir la force de leurs pieux prédécesseurs.

Enfin, dans son discours, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a également souligné l'importance de ne pas perdre courage dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela peut être évité en acquérant une foi solide grâce à l'étude et à la mise en pratique des enseignements de l'islam. Celui qui possède une foi solide acceptera que ce monde est un lieu d'épreuves afin de séparer ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, de ceux qui ne l'obéissent pas. Chapitre 29 Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

Il faut donc éviter d'adopter une attitude naïve qui consiste à croire qu'on ne sera pas éprouvé par les difficultés. Cette attitude naïve nous fera perdre courage face aux difficultés et nous entraînera à l'impatience. Accepter que le but de la vie ici-bas est de tester l'obéissance des gens à Allah, le Très-Haut, nous aidera à rester fermes face aux épreuves et aux difficultés qui nous découragent.

Éviter la lâcheté

Avant le début de la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) brandit une épée et demanda à ses soldats si quelqu'un accepterait de la lui prendre et d'en respecter les droits. Beaucoup levèrent la main pour la prendre, mais Abou Dujana Sammak Bin Kharsha, qu'Allah l'agrée, s'interrogea sur les droits de l'épée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui répondit qu'il fallait la combattre contre l'ennemi jusqu'à ce qu'elle soit endommagée et brisée. Abou Dujana, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il la prendrait et en respecterait les droits, et c'est ainsi qu'elle lui fut donnée. Il coiffa ensuite son bandeau rouge, surnommé le bandeau de la mort. Chaque fois qu'il combattait jusqu'à la mort, il le portait. Il se mit alors à se pavaner entre les soldats musulmans afin de provoquer les soldats non musulmans. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) observa sa démarche et déclara que c'était une démarche détestée par Allah, l'Exalté, sauf dans des situations comme celle-ci, par exemple au combat. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 254-255.

Au cours de la bataille, Abou Dujana, qu'Allah l'agrée, tua de nombreux non-musulmans. Il se précipita sur un non-musulman qui incitait l'armée non-musulmane à tuer les musulmans. Alors qu'Abou Dujana, qu'Allah l'agrée, s'apprêtait à tuer cet homme avec l'épée qu'on lui avait donnée, celui-ci poussa un cri et réalisa qu'il s'agissait d'une femme, Hind Bint Utbah. Il retint sa main et ne la blessa pas, car il ne voulait pas déshonorer l'épée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en tuant une femme avec. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 260.

Dans un hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 2511, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre la lâcheté. Cette attitude nuit à la confiance en Allah, le Très-Haut, et à ce qu'Il a promis, comme la subsistance garantie. Elle peut conduire à rechercher cette subsistance par des moyens douteux et illicites, ce qui entraînera la perte de l'homme dans les deux mondes. Allah, le Très-Haut, n'accepte aucun acte fondé sur l'illicite. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2342. De même que le fondement intérieur de l'islam réside dans l'intention, le fondement extérieur de l'islam réside dans l'acquisition et l'utilisation du licite.

De plus, être lâche empêche de lutter contre le Diable et son propre Diable intérieur, ce qui exige un combat sincère. Cela conduit à l'échec dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, qui implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Et cela l'empêche donc de respecter les droits des gens. La réussite, tant matérielle que religieuse, exige des efforts et du temps. Un lâche aura trop peur d'entreprendre ce combat et sera plutôt paresseux, ce qui mènera à l'échec, tant matériel que religieux.

De plus, un lâche prétendra facilement faire de son mieux pour obéir à Allah, le Très-Haut, alors qu'il n'y consacre pratiquement aucun effort. Il prétend cela alors que le Saint Coran indique clairement que celui qui fait de son mieux et agit selon ses capacités s'acquittera correctement des droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. En effet, Allah, le Très-Haut, ne confie jamais à une personne des devoirs qui dépassent ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

La lâcheté incitera également à viser le minimum, tant dans les domaines religieux que matériels. On s'abstiendra d'exploiter son potentiel, car cela exige un réel effort. Cette attitude ne mènera qu'au stress et aux regrets, dans les deux mondes.

Plus fort que le sang

Avant le début de la bataille d'Uhud, le chef non musulman, Abou Soufyan, envoya un message aux Compagnons de Médine (qu'Allah l'agrée), les exhortant à se retirer du champ de bataille, car les non-musulmans ne souhaitaient combattre que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les Compagnons de La Mecque (qu'Allah l'agrée). Il souhaitait transformer la situation en une situation de fraternité et de tribus plutôt que de vérité contre mensonge. Les Compagnons de Médine (qu'Allah l'agrée) rejetèrent sa requête, car leur loyauté envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les autres Compagnons (qu'Allah l'agrée) était bien plus profonde et plus forte que les liens tribaux et consanguins.

Par ailleurs, un non-musulman, Abou Amir Al Fasiq, autrefois un dirigeant éminent du peuple de Médine avant l'avènement de l'islam, se rangeait également du côté des non-musulmans. Il perdit son statut lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) émigra à Médine. Jaloux, il s'enfuit à La Mecque et exhorta les non-musulmans à combattre l'islam. Avant le début de la bataille d'Uhud, il appela les Compagnons (qu'Allah les agrée), espérant les persuader de se joindre à lui, mais ils l'insultèrent en retour. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, page 256.

Ces événements illustrent l'importance de placer le lien de foi au-dessus de toute autre relation. Avec le temps, les gens se divisent souvent et perdent le lien fort qu'ils entretenaient autrefois. Les causes sont multiples, mais la principale est le fondement sur lequel ces liens ont été tissés par leurs parents et leurs proches. Il est bien connu que des fondations fragiles peuvent endommager un bâtiment, voire s'effondrer.

De même, lorsque les fondements des liens qui unissent les gens sont défaillants, ces liens finissent par s'affaiblir, voire se rompre. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a réuni les Compagnons, qu'Allah les agrée, il a tissé des liens pour Allah, l'Exalté. Aujourd'hui, la plupart des musulmans rassemblent les gens par souci de tribalisme, de fraternité et pour se faire remarquer. Même si la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, n'étaient pas apparentés, leurs liens se sont renforcés grâce à la solidité de leurs fondements, à savoir pour Allah, l'Exalté. Alors que de nombreux musulmans sont aujourd'hui liés par le sang, au fil du temps, ils se sont séparés car le fondement de leurs liens était basé sur le mensonge, à savoir le tribalisme et des choses similaires.

Les musulmans doivent comprendre que s'ils souhaitent que leurs liens perdurent et soient récompensés pour l'accomplissement de l'important devoir de préserver les liens de parenté et les droits des personnes non apparentées, ils ne doivent les tisser que pour Allah, le Très-Haut. Le fondement de cette exigence est que les gens ne se lient les uns aux autres et n'agissent ensemble que d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Ceci est prescrit dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Au-delà du monde

Lorsque la bataille d'Uhud commença, les Compagnons, qu'Allah les agrée, vainquirent rapidement l'armée non musulmane, ce qui les força à battre en retraite. Cependant, certains archers, sur ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avaient décidé de rester sur une petite montagne, Jabal Al Rumah, face au mont Uhud, quelle que soit l'issue de la bataille. Ils croyaient que la bataille était terminée et que l'ordre était caduc. Lorsqu'ils descendirent du Jabal Al Rumah pour récupérer le butin, l'arrière de l'armée musulmane fut exposé. L'armée non musulmane se rassembla alors et attaqua les musulmans des deux côtés. Cela entraîna le martyre de nombreux Compagnons, qu'Allah les agrée. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, pages 29-30.

Bien que les Compagnons, qu'Allah les agrée, n'aient commis aucun péché, estimant que l'ordre n'était plus valable, la bataille semblant terminée, leur désir pieux de collecter le butin de guerre et de l'utiliser à la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, a mené à des ennuis. Rester stationné là où ils étaient était directement lié à l'au-delà, tandis que collecter le butin de guerre et l'utiliser à la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, était lié à l'au-delà par le biais du monde matériel. Dans ce cas, l'action directement liée à l'au-delà était meilleure.

Il faut adopter une perception correcte à l'égard de ce monde matériel et de l'au-delà afin d'éviter de donner la priorité aux choses de ce monde au détriment de l'au-delà.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4108, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le monde matériel comparé à l'au-delà est comme une goutte d'eau comparée à un océan.

En réalité, cette parabole a été donnée pour que les gens comprennent combien le monde matériel est insignifiant comparé à l'au-delà. Mais en réalité, ils ne peuvent être comparés, car le monde matériel est temporel tandis que l'au-delà est éternel. Autrement dit, le limité ne peut être comparé à l'illimité. Le monde matériel peut être divisé en quatre catégories : la renommée, la fortune, l'autorité et la vie sociale, comme la famille et les amis. Quelle que soit la bénédiction terrestre obtenue dans ces catégories, elle sera toujours imparfaite, transitoire, et la mort la privera de cette bénédiction. En revanche, les bénédictions de l'au-delà sont durables et parfaites. Ainsi, à cet égard, le monde matériel n'est qu'une goutte d'eau comparée à un océan infini.

De plus, une vie longue en ce monde n'est pas garantie, car l'heure de la mort est inconnue. Or, chacun est assuré de connaître la mort et d'atteindre l'au-delà. Il est donc insensé de viser un jour, comme la retraite, qu'on n'atteindra peut-être jamais, plutôt que de viser l'au-delà, qu'on est assuré d'atteindre.

Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner le monde, car il est un pont à franchir pour atteindre l'au-delà en toute sécurité. Au contraire, le musulman doit tirer de ce monde matériel suffisamment pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, conformément aux préceptes de l'islam, sans gaspillage, excès ni extravagance. Puis, consacrer le reste de ses efforts à la préparation de l'au-delà en accomplissant les

commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux préceptes de l'islam.

Une personne intelligente ne donnera pas la priorité à une goutte d'eau plutôt qu'à un océan sans fin et un musulman intelligent ne donnera pas la priorité au monde matériel temporel plutôt qu'à l'au-delà éternel.

Toujours sincère

Lorsque la bataille d'Uhud commença, les Compagnons, qu'Allah les agrée, vainquirent rapidement l'armée non musulmane, la forçant à battre en retraite. Lorsque certains archers musulmans quittèrent leurs positions, l'armée non musulmane se rassembla et attaqua les musulmans des deux côtés. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), posté à l'arrière de l'armée musulmane, observa comment les non-musulmans parvinrent à contourner l'armée musulmane et à la rejoindre. Nombre de Compagnons, qu'Allah les agrée, ne comprirent pas ce qui se passait et se retrouvèrent sans défense. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aurait pu rester silencieux et laisser ses Compagnons, qu'Allah les agrée, être massacrés, car les non-musulmans ignoraient sa position exacte. Au lieu de cela, il cria et avertit ses compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, révélant ainsi sa position aux non-musulmans, qui se rassemblèrent pour l'attaquer. Ce point est traité dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 263-264.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait preuve d'une grande sincérité envers ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, tout en mettant sa propre vie en danger.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le grand public. Cela implique de vouloir le meilleur pour eux en tout temps et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un seul hadith du Sahih Muslim numéro

170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant que lorsqu'on aime pour les autres ce que l'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants

du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Béni dans toutes les situations

Lorsque la bataille d'Uhud commença, les Compagnons, qu'Allah les agrée, vainquirent rapidement l'armée non musulmane, ce qui les força à battre en retraite. Lorsque certains archers musulmans quittèrent leurs positions, l'armée non musulmane se rassembla et attaqua les musulmans des deux côtés. Cela provoqua le martyre de nombreux Compagnons, qu'Allah les agrée. La confusion et le chaos s'accrochèrent lorsque des voix se firent entendre affirmant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait été martyrisé. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 29-30.

Il est essentiel pour les musulmans de rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles, car ces deux situations peuvent les détourner de son obéissance. Cela les empêchera d'obtenir la récompense et la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 7500), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que toute situation soit bénie pour le croyant. La seule condition est de réagir à chaque situation rencontrée en obéissant à Allah, le Très-Haut, en faisant preuve de patience dans les difficultés et de gratitude dans les moments de facilité.

La vie comporte deux aspects. Le premier concerne les situations que chacun traverse, qu'il s'agisse de moments de facilité ou de difficultés. Le contrôle de la situation à laquelle il est confronté lui échappe. Allah, le Très-Haut, en a décidé ainsi et il est impossible d'y échapper. Par conséquent, s'inquiéter des situations auxquelles on est confronté est absurde, car elles sont prédestinées et donc inévitables. Le second aspect concerne la réaction de chacun à chaque situation. Elle est sous son contrôle et c'est sur elle qu'il est jugé, par exemple, sa patience ou son impatience face à une situation difficile. Par conséquent, un musulman doit se concentrer sur son comportement et sa réaction dans chaque situation au lieu de s'angoisser, car cela est inévitable. Si un musulman souhaite réussir dans les deux mondes, il doit évaluer chaque situation et toujours agir dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par exemple, dans les moments de facilité, il doit utiliser les bénédictions dont il dispose, comme le prescrit l'islam, ce qui constitue une véritable gratitude envers Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Et dans les moments difficiles, ils doivent faire preuve de patience, sachant qu'Allah, l'Exalté, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils ne comprennent pas la sagesse qui sous-tend ces choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il est important de noter que, dans le hadith principal, la réussite en toute situation est attribuée au croyant et non au musulman. En effet, le croyant possède une foi plus forte, ancrée dans la connaissance islamique. Grâce à cette foi plus forte, il adhère plus strictement à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique patience dans les difficultés et gratitude dans les moments de facilité. En revanche, le musulman est celui qui a accepté l'islam, mais dont la foi est faible, due à son ignorance de la connaissance islamique, peut ne pas réagir aux différentes situations avec l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Il est donc vital d'acquérir la connaissance islamique et d'agir en conséquence afin d'atteindre le rang de croyant et de maintenir ainsi son obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances.

Poursuivre la mission

Lorsque certains archers musulmans quittèrent leurs positions pendant la bataille d'Uhud, l'armée non musulmane se rassembla et attaqua les musulmans des deux côtés. La confusion et le chaos s'accrochèrent lorsque des voix se firent entendre affirmant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était tombé en martyr. Cela fit perdre espoir à certains Compagnons, qu'Allah les agrée, car leur force et leur inspiration avaient été prétendument sacrifiées. Mais un Compagnon, Anas Bin Nadr, qu'Allah les agrée, déclara que même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était tombé en martyr, Allah, l'Exalté, est Vivant et ne peut mourir. Ils devaient donc continuer à se battre pour ce que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) représentait. Anas Bin Nadr, qu'Allah les agrée, continua le combat jusqu'à son martyre. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 29-31.

De même, Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, croyait qu'il n'y avait aucune raison de vivre sans le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il brisa donc le fourreau de son épée et continua le combat jusqu'à ce qu'il aperçoive le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il continua de le protéger jusqu'à leur retraite. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abi Talib, volume 1, pages 163-164.

Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 3 Ali Imran, verset 144, en rapport avec cet événement :

« Muhammad n'est qu'un messenger. [D'autres] messagers l'ont précédé. S'il venait à mourir ou à être tué, retourneriez-vous sur vos pas [à la mécréance] ? Et quiconque retourne sur ses pas ne nuira en rien à Allah ; mais Allah récompensera les reconnaissants. »

Allah, le Très-Haut, les préparait à sa mort et à l'attitude qu'ils devraient adopter le jour J. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) mourut, des années plus tard, les Compagnons, qu'Allah les agrée, restèrent reconnaissants et fidèles à leur foi, malgré l'apostasie de certaines tribus arabes musulmanes. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 1196-1199.

Même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'est plus physiquement parmi les musulmans aujourd'hui, ceux-ci doivent continuer à œuvrer pour ce qu'il représentait en devenant les véritables ambassadeurs de l'islam. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'être patients face à Ses choix. L'islam s'est répandu dans le monde entier parce que ses pieux prédécesseurs ont pris ce devoir très au sérieux. Lorsqu'ils ont acquis et mis en pratique des connaissances utiles, le monde extérieur a reconnu la véracité de l'islam par leur comportement. Cela a incité d'innombrables personnes à adhérer à l'islam. Malheureusement, de nombreux musulmans aujourd'hui croient que montrer l'islam aux autres se limite à son apparence, comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard. Ce n'est qu'un aspect de la représentation de l'islam. Le plus important est d'adopter les caractéristiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), décrites dans le Saint Coran et ses hadiths. Seule cette attitude permettra au monde extérieur de percevoir la véritable nature de l'islam. Un musulman doit toujours se rappeler qu'adopter une apparence

islamique tout en présentant des caractéristiques contraires aux enseignements de l'islam ne fait qu'inciter le monde extérieur à manquer de respect envers l'islam. Il sera tenu responsable de ce manque de respect, car il en est la cause. Un musulman doit donc se comporter en véritable ambassadeur de l'islam en adoptant ses enseignements intérieurs ainsi que son apparence extérieure.

De plus, cette position importante devrait rappeler aux musulmans qu'ils seront tenus responsables et interrogés sur leur accomplissement de ce rôle au Jour du Jugement. De même qu'un roi s'irriterait contre son diplomate et son représentant s'ils manquaient à leur devoir, Allah, le Très-Haut, s'irriterait contre le musulman qui manque à son devoir d'ambassadeur de l'islam.

Enfin, accomplir son devoir d'ambassadeur de l'islam garantit l'union avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà. En revanche, celui qui persiste dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés ne s'unira pas avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il ne l'a pas suivi concrètement en ce monde. Il est logique de comprendre que si l'on emprunte un chemin différent de celui de l'autre, on ne s'unira pas au bout de son chemin. Il faut garder à l'esprit que même les nations précédentes prétendent aimer et respecter leurs Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), mais elles ne s'uniront pas avec eux dans l'au-delà, car elles ne les ont pas suivis concrètement en ce monde.

Toutes les difficultés

Lors de la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut grièvement blessé. Ses dents furent brisées et son visage et ses lèvres furent coupés. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 30.

Au cours de la bataille, alors que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) regagnait le mont Uhud avec ses Compagnons, poursuivis par des non-musulmans déterminés à le tuer, de nombreux Compagnons, qu'Allah les agrée, sacrifièrent leur vie pour le défendre. Talha Bin Ubaidullah, qu'Allah les agrée, le défendit à tel point qu'il reçut plus de trente blessures, ce qui lui laissa la main paralysée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, pages 269-270.

Même si les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, sont néanmoins protégés contre les péchés, les musulmans doivent se rappeler des avantages qu'il y a à faire face aux blessures physiques et émotionnelles.

Dans un hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 492, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne soit confronté à aucun type de difficulté physique, quelle que soit sa taille, comme une piqûre d'épine, ou à aucune difficulté émotionnelle, comme le stress, sauf qu'Allah, l'Exalté, efface ses péchés à cause de cela.

Il s'agit de péchés mineurs, car les péchés majeurs exigent un repentir sincère. Ce résultat se produit lorsqu'un musulman fait preuve de patience du début à la fin de sa vie. Il est important de le comprendre, car beaucoup pensent pouvoir se plaindre au début, puis faire preuve de patience. Il ne s'agit pas de véritable patience, mais simplement d'acceptation, qui s'accomplit naturellement avec le temps. Cela est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1870. De plus, la patience doit être démontrée tout au long de la vie, car une personne peut détruire sa récompense en faisant preuve d'impatience par la suite.

Un musulman doit se rappeler qu'il est bien préférable d'effacer ses péchés mineurs malgré ces difficultés plutôt que d'arriver au Jour du Jugement dernier en les portant encore. Il doit constamment se repentir et s'efforcer d'accomplir de bonnes œuvres afin d'effacer ses péchés mineurs. Et s'il rencontre des difficultés physiques ou émotionnelles, il doit patienter en espérant que ses péchés mineurs seront effacés et qu'il obtiendra une récompense inestimable. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Celui qui affronte chaque difficulté avec patience, en évitant de se plaindre ou de désobéir à Allah, le Très-Haut, par la parole ou par les actes, et en ajoutant un repentir sincère à son comportement, verra ses péchés, petits et grands, effacés. Le repentir sincère implique le remords, la recherche du pardon d'Allah, le Très-Haut, et des personnes lésées, tant que cela

n'entraîne pas de nouveaux problèmes, la promesse sincère de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire, et inclut la réparation des droits violés envers Allah, le Très-Haut, et les personnes.

Celui qui affronte ainsi les difficultés et les moments de facilité avec gratitude, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, trouvera la paix et le succès dans toutes les situations qu'il rencontrera, dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Souci des gens

Lors de la bataille d'Uhud, lorsque des compagnons, tels qu'Abou Bakr Siddique et Abou Ubaidah Bin Jarrah, qu'Allah les agrée, parvinrent à atteindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils soignèrent immédiatement ses blessures. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur dit de soigner d'abord les blessures de Talha Bin Ubaidullah, qu'Allah les agrée. Ils insistèrent tous deux pour soigner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Avec ses dents, Abou Ubaidah, qu'Allah les agrée, arracha les deux anneaux du casque cerclé de fer du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui étaient logés dans son visage. Il retira ensuite une flèche qui frappa également le visage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), avec ses dents, afin de ne pas le blesser. En conséquence, sa dent de devant tomba. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur conseilla alors de retrouver Talha (qu'Allah l'agrée) et de l'aider, ce qu'ils firent. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 269-271.

Même dans des circonstances aussi difficiles, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se souciait davantage des autres que de lui-même.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 6586), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage sa douleur.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres, souligne l'importance de ne pas se concentrer sur sa propre vie, comme si l'univers tournait autour de soi et de ses problèmes. Le Diable pousse le musulman à se focaliser sur sa propre vie et ses problèmes au point de perdre de vue la situation globale. Ce qui engendre l'impatience et l'indifférence envers les autres, manquant ainsi à son devoir de soutien envers les autres selon ses moyens. Le musulman doit toujours garder cela à l'esprit et s'efforcer d'aider les autres autant qu'il le peut. Cela va au-delà de l'aide financière et inclut toute aide verbale et physique, comme les conseils judicieux et sincères.

Les musulmans devraient suivre régulièrement l'actualité et observer ceux qui traversent des situations difficiles partout dans le monde. Cela les incitera à éviter l'égoïsme et à aider les autres. En réalité, celui qui ne se soucie que de lui-même est inférieur à l'animal, car lui aussi se soucie de sa progéniture. En réalité, un musulman devrait être supérieur à l'animal en prenant soin des autres, au-delà de sa propre famille.

Ce hadith indique également l'importance de l'unité et de l'égalité dans l'Islam, car chacun doit aider les autres musulmans selon ses moyens, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique ou de toute autre chose.

De la même manière qu'une personne désire se libérer de sa propre détresse, elle doit s'efforcer d'agir de la même manière envers les autres, car le hadith principal indique clairement que, pour un musulman, il n'y a aucune différence entre lui et un autre musulman confronté à une détresse. C'est une seule et même chose.

Enfin, même si un musulman ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde, il peut jouer son rôle et aider les autres selon ses moyens, car c'est ce qu'Allah, l'Exalté, commande et attend.

Désirant des conseils pour tous

Lors de la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était si inquiet et affligé pour son peuple qu'en essuyant le sang de son visage, il se demanda comment Allah, le Très-Haut, pouvait pardonner à ceux qui avaient ainsi fait du mal à leur Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui). Allah, le Très-Haut, révéla alors le verset suivant et rassura le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) que la porte du pardon leur était encore ouverte. Chapitre 3 Ali Imran, verset 128 :

« Ce n'est pas à vous de décider s'il leur pardonne ou s'il les punit, car ce sont vraiment des malfaiteurs. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4027.

Face à ce mal infligé par les non-musulmans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) implorait Allah, le Très-Haut, de leur pardonner, car ils ne possédaient ni la connaissance ni la pleine compréhension de ce qu'ils faisaient. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 268-269.

D'une manière générale, cet incident indique la nature miséricordieuse et indulgente du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Tous les musulmans espèrent qu'au Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, oubliera, oubliera et pardonnera leurs erreurs et péchés passés. Mais le plus étrange est que la plupart de ces musulmans qui espèrent et prient pour cela ne traitent pas les autres de la même manière. Autrement dit, ils s'accrochent souvent aux erreurs passées des autres et les utilisent comme armes contre eux. Cela ne fait pas référence aux erreurs qui ont un impact sur le présent ou l'avenir. Par exemple, un accident de voiture causé par un conducteur et qui handicape physiquement une autre personne est une erreur qui affectera la victime dans le présent et l'avenir. Ce type d'erreur est naturellement difficile à oublier et à ignorer. Mais beaucoup de musulmans s'accrochent souvent aux erreurs des autres qui n'ont aucune influence sur l'avenir, comme une insulte verbale. Même si l'erreur s'est estompée, ces personnes persistent à la raviver et à l'utiliser contre les autres dès que l'occasion se présente. C'est une mentalité bien triste, car il faut comprendre que les gens ne sont pas des anges. À tout le moins, un musulman qui espère qu'Allah, le Très-Haut, oublie ses erreurs passées devrait ignorer celles des autres. Ceux qui refusent d'agir ainsi verront la plupart de leurs relations brisées, car aucune relation n'est parfaite. Il y aura toujours des désaccords, ce qui peut conduire à une erreur dans chaque relation. Par conséquent, celui qui se comporte ainsi finira par se sentir seul, car sa mauvaise mentalité le pousse à détruire ses relations avec les autres. Il est étrange que ces mêmes personnes détestent la solitude et adoptent une attitude qui éloigne les autres d'elles. Cela défie la logique et le bon sens. Tout le monde désire être aimé et respecté de son vivant et après sa mort, mais cette attitude produit l'effet inverse. De son vivant, on en a assez et, à sa mort, on ne se souvient pas d'eux avec affection et amour véritables. S'ils se souviennent d'eux, c'est simplement par habitude.

Laisser le passé derrière soi ne signifie pas nécessairement être excessivement gentil avec autrui, mais le minimum est d'être respectueux, conformément aux enseignements de l'islam. Cela ne coûte

rien et demande peu d'efforts. Il faut donc apprendre à ignorer et à oublier les erreurs passées des gens. Peut-être qu'alors Allah, le Très-Haut, les oubliera le Jour du Jugement. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Il est important de noter que cette discussion ne signifie pas qu'il faille pardonner aux autres sans prendre des mesures pour se protéger de leurs préjudices futurs. L'islam stipule clairement qu'il faut prendre des mesures pour se protéger des préjudices d'autrui afin que l'histoire ne se répète pas, puis s'efforcer de pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut.

Enfin, l'événement principal évoqué souligne également l'importance de ne pas haïr les non-musulmans. Le devoir d'un musulman est de haïr les péchés, mais il ne doit pas haïr les autres, car il peut se repentir sincèrement à tout moment, comme l'ont fait de nombreux non-musulmans présents à la bataille d'Uhud. Lorsqu'un musulman hait les non-musulmans, cela ne fait qu'éloigner ces derniers de la bonne voie, car ils croiront que l'islam prêche la haine des non-musulmans, alors que ce n'est pas le cas. Au contraire, les musulmans doivent haïr les péchés et prouver leur haine en s'en abstenant eux-mêmes et en faisant preuve de bonté et de respect envers tous, quelle que soit leur foi. Il est important de se rappeler qu'un véritable musulman et croyant évite toute atteinte verbale et physique à autrui et à ses biens, quelle que soit sa foi. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998.

Accepter et adhérer à la vérité

Lors de la bataille d'Uhud, alors que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) battait en retraite sur le mont Uhud avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, ils étaient poursuivis par les non-musulmans. L'un des chefs des non-musulmans, Ubayy Bin Khalaf, se mit à crier et à menacer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout en le poursuivant. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, de le laisser approcher. Il prit alors une lance et transperça Ubayy au cou à travers une ouverture dans son armure. Ubayy tomba de cheval et hurla de douleur. Lorsque les autres non-musulmans l'emportèrent et examinèrent sa blessure, ils constatèrent que la blessure au cou n'était qu'une égratignure, même si Ubayy gémissait comme s'il était physiquement torturé. Il leur dit alors qu'il mourrait de cette blessure, car des années auparavant, il avait menacé de tuer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'avait à son tour averti qu'il le tuerait. Ubayy commenta alors que même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) crachait sur lui, il mourrait, car il croyait fermement à sa promesse de le tuer. Ubayy mourut peu après, alors que les non-musulmans retournaient à La Mecque. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, page 148.

Il est étrange qu'Ubayy ait été si certain de la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) face à sa menace, sans pour autant croire en lui comme tel. Cela montre qu'au fond de lui, il connaissait la vérité, comme il avait connu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) toute sa vie, et savait donc qu'il n'était pas un menteur.

Ubayy a rejeté la vérité de l'islam, bien qu'il en fût convaincu, car il ne voulait pas suivre les enseignements de l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui lui avaient été accordés. Il souhaitait plutôt les utiliser selon ses propres désirs. Il est essentiel d'éviter une telle attitude, car il n'atteindra jamais le plus grand bienfait de ce monde, à savoir la paix de l'esprit. La paix de l'esprit n'est possible que par un état mental et physique équilibré et par une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. Cela ne peut être atteint qu'en acceptant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour établir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Tous les codes de conduite créés par l'homme ne mèneront jamais à ce résultat, car ils manquent de connaissance, d'expérience, de prévoyance et sont influencés par des préjugés. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés et comment cela les empêche d'atteindre la paix de l'esprit, même s'ils possèdent et jouissent des luxes de ce monde. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science derrière les médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs sur leur vie. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais il veut qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Surplomb et bonne volonté

Lors de la bataille d'Uhud, la confusion provoquée par les attaques des non-musulmans contre les musulmans des deux côtés poussa certains Compagnons, qu'Allah l'agrée, à martyriser par erreur un autre Compagnon, Al Yamman, qu'Allah l'agrée. Son fils Hudaifa Bin Yamman, qu'Allah l'agrée, également présent à Uhud, fut témoin des événements, mais ne leur en voulut jamais. Il ne prit jamais le prix du sang offert par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pour la mort accidentelle de son père. Il le distribua plutôt aux musulmans pauvres. Il maintint cette bonne volonté jusqu'à sa mort, des années plus tard. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 46, de l'Imam Ibn Kathir, dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 3824 et dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1148-1149, de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Même si Al Yamman, qu'Allah l'agrée, est tombé par erreur en martyr, l'islam enseigne néanmoins aux musulmans à pardonner et à ignorer les péchés intentionnels d'autrui. Il faut accepter que les gens ne sont pas des anges et qu'ils sont donc parfois amenés à faire du tort à autrui. Dans de tels cas, un musulman a le droit de se défendre et doit prendre des mesures pour empêcher que l'histoire ne se répète, mais l'islam l'encourage également à pardonner aux autres, tout comme il souhaite qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonne dans les deux mondes. Il faut éviter de garder rancune envers les autres, car cette attitude pourrait amener Allah, le Très-Haut, à les tenir strictement responsables, le Jour du Jugement, de tous leurs actes sur Terre. En revanche, celui qui prend l'habitude d'ignorer les erreurs des autres pour Allah, le Très-Haut, constatera qu'Allah, le Très-Haut, ignorera ses erreurs et ses péchés le Jour du Jugement. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Obtenir la récompense d'Allah (SWT)

Lors de la bataille d'Uhud, un homme nommé Quzman combattait aux côtés des musulmans. Lorsque sa bravoure fut mentionnée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il déclara qu'il irait en Enfer. Durant la bataille, il combattit farouchement les non-musulmans et fit preuve d'un grand courage. Finalement, ses blessures le rendirent infirme et il fut transporté hors du champ de bataille. Il fut loué par les Compagnons, qu'Allah les agrée, mais ils répondirent qu'il ne combattait que pour l'honneur et le statut social de sa tribu, c'est-à-dire qu'il ne combattait pas pour Allah, le Très-Haut. Lorsque la douleur de ses blessures devint extrême, il se tua d'une flèche. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 50.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que ceux qui accomplissent des actes pour le bien des gens, comme se montrer, au lieu de les faire pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, seront invités à obtenir leur récompense au Jour du Jugement des personnes pour lesquelles ils ont agi, ce qui en réalité n'est pas possible à faire.

Il est important de comprendre que le fondement de toute action, et même de l'islam lui-même, est l'intention. C'est sur elle qu'Allah, le Très-Haut, juge les gens. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Un musulman doit veiller à accomplir toutes ses actions religieuses et utiles dans le monde pour Allah, le Très-Haut, afin d'en être récompensé dans les deux mondes. Un signe de cette mentalité juste est qu'il ne s'attend ni ne souhaite que les autres le reconnaissent ou lui témoignent de la gratitude pour ses actes. Si tel est le cas, cela révèle une intention erronée.

De plus, agir avec une intention juste prévient la tristesse et l'amertume, car celui qui agit pour le bien des autres finira par rencontrer des ingrats qui le rendront irrité et amer, car il aura le sentiment d'avoir gaspillé son temps et ses efforts. Malheureusement, cela se constate chez les parents et les proches, qui accomplissent souvent leurs devoirs envers leurs enfants et leurs proches pour eux plutôt que pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui agit pour Allah, le Très-Haut, accomplira tous ses devoirs envers les autres, notamment ses enfants, et ne s'amertumera ni ne s'enflammera jamais s'il ne leur témoigne pas de gratitude. Cette attitude conduit à la paix de l'esprit et au bonheur général, car il sait qu'Allah, le Très-Haut, est pleinement conscient de ses bonnes actions et les récompensera pour elles. C'est ainsi que tous les musulmans doivent agir, sous peine de se retrouver les mains vides le Jour du Jugement. Chapitre 18 Al Kahf, verset 110 :

« ...Quiconque espère donc rencontrer son Seigneur, qu'il accomplisse une bonne œuvre et n'associe à son Seigneur personne. »

Aide en cas de détresse

Durant les difficultés de la bataille d'Uhud, Allah, le Très-Haut, fit descendre la tranquillité sur les Compagnons, qu'Allah les agrée, ce qui apaisa leur stress et leur anxiété. Abou Talhah, qu'Allah les agrée, fut l'un de ceux qui reçurent cette bénédiction. Cette tranquillité prit la forme d'un sommeil profond, qui le poussa à lâcher son épée à plusieurs reprises au combat. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 154 :

« Puis, après la détresse, Il a fait descendre la sérénité sous forme de somnolence qui a envahi certains d'entre vous... »

Ceci a été discuté dans le livre de l'Imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, page 277.

Dans un hadith du Musnad Ahmad, numéro 2803, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de comprendre que chaque difficulté rencontrée sera suivie d'une amélioration. Cette réalité est également mentionnée dans le Saint Coran, par exemple au chapitre 65, At Talaq, verset 7 :

« ...Allah fera venir, après la difficulté, la facilité [c'est-à-dire le soulagement]. »

Il est important pour les musulmans de comprendre cette réalité, car elle engendre la patience, voire le contentement. L'incertitude face aux changements de circonstances peut conduire à l'impatience, à l'ingratitude, voire à l'illégalité, comme la fourniture de biens illicites. Mais celui qui croit fermement que toutes les difficultés finiront par être remplacées par la facilité attendra patiemment ce changement, pleinement confiant dans les enseignements de l'islam. Cette patience est très appréciée d'Allah, le Très-Haut, et largement récompensée. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 146 :

« ...Et Allah aime les endurants. »

C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a cité de nombreux exemples dans le Saint Coran où des situations difficiles ont été suivies d'aisance et de bénédictions. Par exemple, le verset suivant du Saint Coran évoque la grande difficulté à laquelle le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) a été confronté de la part de son peuple et comment Allah, le Très-Haut, l'a sauvé du déluge. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 76 :

« Et [mentionnez] Noé, lorsqu'il invoqua [Allah] avant [ce temps-là], alors Nous lui avons répondu et l'avons sauvé, lui et sa famille, du grand malheur [c'est-à-dire, du déluge]. »

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 21 Al Anbiya, verset 69 :

« Nous [c'est-à-dire Allah] avons dit : « Ô feu, sois fraîcheur et sécurité sur Abraham. »

Le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a fait face à une grande difficulté sous la forme d'un grand feu, mais Allah, l'Exalté, l'a rendu frais et paisible pour lui.

Ces exemples et bien d'autres ont été mentionnés dans le Saint Coran et les Hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin que les musulmans comprennent qu'un moment de difficulté sera finalement suivi d'une facilité pour ceux qui obéissent à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience.

Il est donc important pour les musulmans d'étudier ces enseignements islamiques afin d'observer les innombrables cas où Allah, le Très-Haut, a accordé la facilité à Ses serviteurs obéissants après avoir traversé des difficultés. Si Allah, le Très-Haut, a sauvé Ses serviteurs obéissants des grandes difficultés mentionnées dans les enseignements divins, alors Il peut et sauvera également les musulmans obéissants confrontés à des difficultés plus légères.

La référence pour les femmes

Durant la bataille d'Uhud, des femmes, comme Aïcha Bint Abou Bakr (qu'Allah les agrée toutes deux), soignèrent les blessés et approvisionnèrent en eau les soldats. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 279-280.

Ces femmes pieuses ont joué leur rôle en soutenant l'islam. Elles ne se sont pas comparées aux hommes et n'ont pas cherché à reproduire leurs actions. Au contraire, elles ont compris que pour atteindre le bien, il ne s'agissait pas de copier ce que faisaient les hommes, mais simplement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant leur rôle et leurs devoirs.

Dans le verset suivant du Saint Coran, Allah, le Très-Haut, explique un enseignement important de l'islam : la personne la plus honorable et la meilleure est celle qui possède la plus grande piété. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« Ô hommes ... Certes, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

C'est lorsqu'on s'efforce d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, qu'on s'abstienne de Ses interdits et qu'on affronte son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Malheureusement, le Diable a incité de

nombreuses femmes à débattre du statut des femmes par rapport aux hommes. Pourtant, l'islam a accordé aux femmes des honneurs qu'aucune autre institution ou religion n'a jamais accordés, comme le fait de placer le Paradis, qui est la félicité ultime, sous les pieds d'une femme, à savoir sa mère. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3106. Dans un autre hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3895, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le meilleur homme est celui qui traite le mieux sa femme. Il existe d'innombrables autres exemples. Mais il est important de noter que les femmes ne devraient pas se gêner pour se comparer aux hommes, car ce n'est pas ce que désire Allah, le Très-Haut. Les femmes devraient plutôt s'efforcer d'adopter la piété. Si elles y parviennent, elles seront supérieures à tout homme ou femme moins pieux qu'elles. C'est le critère qui distingue ceux qui sont supérieurs. Et il ressort clairement de ce verset que cela ne se limite pas aux hommes.

Si l'on tourne les pages de l'histoire, on observe de grandes musulmanes qui se sont concentrées sur cette tâche importante au lieu de se disputer et de débattre des différences entre hommes et femmes. Elles sont ainsi devenues supérieures à la grande majorité des hommes et des femmes. Même si les femmes musulmanes avaient obtenu tous les droits dont elles rêvaient à l'époque, cela ne les rendrait pas supérieures aux autres tant qu'elles n'auraient pas adopté la piété. Cela est évident lorsqu'on observe l'actualité et ceux qui se comportent comme ils l'entendent. Et cette réalité sera parfaitement claire dans l'au-delà. Par conséquent, si un musulman désire être supérieur aux autres, il doit le rechercher dans la piété, et non dans les disputes et les débats.

Faire face aux difficultés et aux épreuves

Après que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) se soient retirés sains et saufs au mont Uhud à la fin de la bataille, Abou Sufyan, le chef non musulman, les interpella pour savoir si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Bakr Siddique et Omar Ibn Khattab (qu'Allah les agrée) avaient été tués ou non. Abou Sufyan comprit que la pérennité de l'islam dépendait de ces grandes personnalités. Au début, personne ne lui répondit, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur ayant demandé de garder le silence. Mais lorsqu'Abou Sufyan commença à se vanter de ce qui s'était passé, Omar Ibn Khattab (qu'Allah les agrée) ne put rester silencieux et le réprimanda. Abou Sufyan leur raconta alors que ses soldats avaient mutilé les corps des Compagnons tombés (qu'Allah les agrée), bien qu'il ne le leur ait pas ordonné, mais que leurs actes ne lui déplaisaient pas. Abou Soufyane se vanta que cette bataille était une revanche de celle de Badr, mais Omar, qu'Allah l'agrée, rétorqua qu'il se trompait : les non-musulmans tués étaient en Enfer, tandis que les Compagnons tombés, qu'Allah l'agrée, étaient au Paradis. Avant de partir, Abou Soufyane lança un défi au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de le rencontrer l'année suivante à Badr pour combattre à nouveau, ce que ce dernier accepta. Après le départ de l'armée non-musulmane, Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, fut envoyé pour recueillir des renseignements et déterminer si l'armée non-musulmane rentrait à La Mecque ou attaquait Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) déclara que s'ils se dirigeaient vers Médine, il s'y rendrait et les combattrait. Mais après qu'Ali (paix et bénédictions d'Allah sur lui) eut évalué la situation, il réalisa qu'ils rentraient à La Mecque. Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 281-282.

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre cette vérité. En effet, l'étude du Saint Coran révèle que la plupart des événements évoqués comportent des difficultés. Cela indique que la véritable grandeur ne réside pas dans l'expérience constante de la facilité. Elle réside plutôt dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. La preuve en est que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques aboutit à la réussite ultime de ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Un musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller et reconnaître sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes.

De plus, l'événement principal indique également que face aux difficultés, il ne faut pas perdre courage et demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, sans craindre les situations matérielles. Tant que l'on craint Allah, le Très-Haut, en demeurant ferme dans Son obéissance, on ne craint aucune difficulté, car Allah, le Très-Haut, nous donne la force de les surmonter, afin d'atteindre la paix de l'esprit et la récompense dans les deux mondes. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce soutien s'exerce selon la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut, et non selon les désirs et les plans des gens. Par conséquent, il intervient au meilleur moment et de la meilleure façon, même si cela n'est pas évident pour les gens. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En revanche, celui qui ne craint pas Allah, l'Exalté, et persiste dans sa désobéissance, vivra dans la peur constante des difficultés de ce monde et ne trouvera pas la force de les surmonter. Cela entraînera d'autres problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et même des tendances suicidaires, même s'il possède et profite des luxes de ce monde. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, pour son propre bien. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Tout sacrifier

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour prendre des nouvelles de leurs camarades tombés au combat. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) demanda à Zaid Bin Thabit de trouver Sa'd Bin Ar Rabi (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de s'enquérir de son état. Il le trouva finalement parmi les soldats, à son dernier souffle, couvert de plus de soixante-dix blessures. Zaid (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui transmit les vœux de paix de la part du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et s'enquit de son état. Sa'd (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui rendit son salut et déclara qu'il pouvait sentir l'odeur du Paradis. Ses derniers mots étaient un avertissement aux Compagnons de Médine (paix et bénédictions d'Allah sur eux). Il leur dit qu'ils n'auraient aucune excuse devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était atteint de leur vivant. Puis il décéda, qu'Allah l'agrée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 282-283.

Allah, le Très-Haut, n'attend ni n'exige de tels sacrifices des musulmans d'aujourd'hui. Il attend plutôt d'eux des sacrifices moindres par rapport aux biens matériels qu'ils possèdent. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est certes Omniscient. »

Ce verset montre clairement qu'une personne ne peut être un véritable croyant, c'est-à-dire qu'elle aura un défaut dans sa foi tant qu'elle ne sera pas disposée à consacrer ses biens à Allah, le Très-Haut. Bien que beaucoup pensent que ce verset s'applique à la richesse, sa signification est bien plus vaste. Il inclut tous les bienfaits qu'un musulman apprécie et apprécie. Par exemple, les musulmans sont heureux de consacrer leur temps précieux à ce qui leur plaît. Mais ils refusent de consacrer du temps à plaire à Allah, le Très-Haut, au-delà des obligations qui ne prennent qu'une heure ou deux par jour. Nombreux sont les musulmans qui sont heureux de consacrer leur force physique à diverses activités agréables, mais beaucoup refusent de la consacrer à ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, comme le jeûne surérogatoire. Plus généralement, les gens se contentent de s'efforcer d'obtenir ce qu'ils désirent, comme acquérir des richesses superflues, même si cela implique de faire des heures supplémentaires et de renoncer à leur sommeil. Pourtant, combien s'efforcent ainsi d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience ? Combien renoncent à leur précieux sommeil pour accomplir des prières surérogatoires ?

Il est étrange que les musulmans aspirent aux bénédictions légales, matérielles et religieuses, tout en négligeant un fait simple : ils n'y parviendront qu'en consacrant leurs biens à Allah, le Très-Haut. Comment peuvent-ils Lui consacrer des choses minimales et espérer réaliser tous leurs rêves ? Cette attitude est véritablement étrange.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de concrétiser sa déclaration verbale d'amour envers Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par des actes. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont prouvé leur déclaration en sacrifiant leur vie pour plaire à Allah, l'Exalté, et défendre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Les musulmans ne

sont pas tenus de prouver leur déclaration verbale d'amour de cette manière, mais d'obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration verbale d'amour sans actes n'a aucune valeur en islam et il faut craindre de quitter ce monde sans sa foi s'ils ne la soutiennent pas par des actes d'obéissance. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, ne fleurit pas et risque même de mourir, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance ne s'épanouit pas et court un grave danger de mort. C'est la plus grande perte.

Répondre à l'appel de la foi

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs camarades tombés au combat. Ne trouvant pas le corps de Hanzalah Ibn Abou Amir, qu'Allah les agrée, ils furent informés par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de son emplacement et du fait que son corps avait été lavé par les anges. Normalement, le corps d'un martyr n'est pas lavé avant l'enterrement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur demanda d'interroger sa femme sur sa situation. De retour à Médine, ils interrogèrent sa femme, qui leur expliqua que Hanzalah, qu'Allah l'agrée, venait de l'épouser et l'avait intimidée avant l'appel du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), convoquant les soldats à la bataille d'Uhud. Bien qu'il fût obligatoire pour lui de se laver, cela lui aurait fait rater l'occasion de rejoindre les soldats et de répondre immédiatement à l'appel. Il retarda donc son bain et rejoignit les soldats pour marcher vers Uhud, où il tomba en martyr. Obéissant à l'appel du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les anges lavèrent son corps avant son enterrement. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 284-285.

D'une manière générale, il faut répondre à l'appel du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, avant la fin de son temps. Chapitre 8, An Anfal, verset 24 :

« Ô vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la vie... »

La sonnerie de la trompette entraînera la mort de la création. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 7381. Il est important de comprendre qu'il s'agit d'un appel auquel nul ne peut ni ne refusera de répondre. Il mènera à la résurrection et au jugement dernier. Par conséquent, les musulmans doivent répondre à l'appel d'Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), par une obéissance sincère, en accomplissant les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur permettra d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés et de placer chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela leur apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes. De plus, quiconque répond à cet appel en ce monde trouvera l'appel final facile à supporter et à accepter. Tandis que celui qui vit indifféremment à l'appel d'Allah, le Très-Haut, en ce monde ne trouvera pas la paix et sera contraint de répondre à l'appel de la Trompe, ce qui sera un lourd fardeau à supporter et à accepter. On ne peut qu'ignorer l'appel d'Allah, le Très-Haut, tant que l'appel final se fera entendre, tôt ou tard, et nul ne pourra l'éviter ou l'ignorer. Si cela est inévitable, il est logique d'y répondre maintenant, au lieu de vivre dans l'insouciance. Si l'on entend la trompette retentir alors que l'on est insouciant, aucune action ni aucun regret ne lui sera bénéfique, et la suite sera encore plus terrifiante.

Beaucoup pour peu

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs camarades tombés au combat. Ils trouvèrent Usairim Amr Ibn Thaabit, qu'Allah les agrée, à son dernier souffle. Ils furent surpris de le voir, car il était l'un des rares polythéistes de Médine à refuser l'islam. De retour d'un voyage à Médine, il la trouva déserte. Interrogé par les habitants, on lui répondit qu'ils étaient partis pour Uhud combattre les non-musulmans de La Mecque. Il accepta alors l'islam et se dirigea vers Uhud où il combattit avec acharnement les non-musulmans jusqu'à être mortellement blessé. Dans son dernier souffle, il raconta aux Compagnons, qu'Allah les agrée, qu'il avait embrassé l'islam puis était mort. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) confirma qu'il faisait partie des habitants du Paradis et déclara qu'il avait obtenu beaucoup pour peu de travail. Abou Hourayra, qu'Allah l'agrée, racontait son histoire et ajoutait qu'il était entré au Paradis sans avoir accompli une seule prière. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1150-1151.

Cet événement est lié au chapitre 47 de Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ce verset signifie que si l'on soutient l'Islam, Allah, le Très-Haut, l'aidera dans les deux mondes. Il est étrange de constater combien d'individus désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans pour autant respecter la première partie de ce verset par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. L'excuse la plus répandue est le manque de temps pour accomplir les bonnes œuvres. Ils désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, mais ne prennent pas le temps de faire ce qui Lui plaît. Est-ce logique ? Ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs obligatoires et attendent ensuite l'aide d'Allah, le Très-Haut, en cas de besoin sont bien insensés. Et ceux qui accomplissent leurs devoirs obligatoires mais refusent de les dépasser constateront que l'aide qu'ils reçoivent est limitée. La façon dont on se comporte détermine la façon dont on est traité. Plus on consacre de temps et d'énergie à Allah, le Très-Haut, plus on reçoit de soutien. C'est aussi simple que cela.

Un musulman doit comprendre que la plupart des obligations, comme les cinq prières quotidiennes, ne prennent que peu de temps dans une journée. Un musulman ne peut s'attendre à consacrer à peine une heure par jour aux prières obligatoires, puis négliger Allah, le Très-Haut, le reste de la journée, tout en s'attendant à son soutien constant face aux difficultés. On n'apprécierait pas un ami qui le traiterait ainsi. Comment peut-on alors traiter Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, de la sorte ?

Certains consacrent du temps supplémentaire à plaire à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils rencontrent un problème matériel, puis Lui demandent de le résoudre comme s'ils Lui avaient rendu service en accomplissant de bonnes actions volontaires. Cette mentalité insensée est en contradiction flagrante avec le devoir de servir Allah, l'Exalté. Il est étonnant de constater que ce

type de personnes trouve le temps de vaquer à toutes leurs autres activités de loisir, comme passer du temps avec sa famille et ses amis, regarder la télévision et assister à des réceptions, sans pour autant trouver le temps de se consacrer à plaire à Allah, l'Exalté. Elles semblent incapables de trouver le temps de réciter et d'adopter les enseignements du Saint Coran. Elles ne semblent pas trouver le temps d'étudier et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes trouvent tant bien que mal de quoi se permettre des luxes superflus, sans pour autant en trouver à donner en charité volontaire.

Il est important de comprendre qu'un musulman sera traité selon son comportement. Autrement dit, si un musulman consacre du temps à satisfaire Allah, le Très-Haut, il trouvera le soutien nécessaire pour traverser les épreuves en toute sécurité. En revanche, s'il néglige ses obligations ou s'il se contente de les accomplir sans y consacrer du temps, il recevra une réponse similaire de sa part. En d'autres termes, plus on donne, plus on reçoit. Si l'on ne donne pas beaucoup, on ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour.

Dominant la colère

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs camarades tombés au combat. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aperçut les corps mutilés de ses Compagnons, en particulier celui de son oncle, Hamzah Ibn Abdul Motalib, qu'Allah les agrée, il se mit en colère et annonça qu'il se vengerait en mutilant les non-musulmans la prochaine fois qu'ils les remporteraient. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, firent des commentaires similaires. Allah, l'Exalté, révéla le verset 126 du chapitre 16 d'An Nahl, à ce propos :

Si vous vous vengez, que ce soit à la mesure de vos souffrances. Mais si vous endurez avec patience, c'est certainement le meilleur pour ceux qui sont patients.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est revenu sur ses propos et a toujours explicitement interdit à toute armée qu'il envoyait de mutiler les soldats ennemis. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1160-1161.

Il convient tout d'abord de noter que la réaction du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souligne son appartenance à un

être humain et non à un ange. Cette caractéristique a été soulignée à maintes reprises dans le Saint Coran et tout au long de sa vie, afin que les gens puissent s'identifier à lui, car il ressentait ce qu'ils ressentent, il éprouvait ce qu'ils ressentent, comme la colère. Chapitre 18 Al Kahf, verset 110 :

« Dis : « Je ne suis qu'un homme comme toi, à qui il a été révélé que ton Dieu est un seul Dieu... » »

Un modèle auquel les gens ne s'identifient pas n'est pas un bon modèle. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est un modèle parfait, car il est humain et a ressenti ce que ressentent tous les autres humains, tout en restant fidèle aux principes de l'islam et à la noblesse de caractère. De plus, cet événement montre qu'un musulman doit s'empressement de corriger ses paroles et ses actes lorsqu'il dépasse les limites du comportement correct, car cela lui permettra de rester sur le droit chemin, qui mène à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes.

Deuxièmement, l'événement principal en discussion indique l'importance de contrôler sa colère.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé à une personne de ne pas se mettre en colère.

En réalité, ce hadith ne signifie pas qu'il ne faut jamais se mettre en colère, car la colère est une caractéristique innée que l'on retrouve même chez les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). En réalité, dans de rares cas, la colère peut être utile, par exemple en cas de légitime défense. Ce hadith signifie en réalité qu'il faut maîtriser sa colère afin qu'elle ne mène pas à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, ce que les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) ont parfaitement démontré.

De plus, ce Hadith montre que la colère peut conduire à de nombreux maux et que la contrôler conduit à beaucoup de bien.

Tout d'abord, ce conseil est un commandement d'adopter toutes les bonnes caractéristiques qui encourageront à contrôler sa colère, comme la patience.

Ce hadith indique également qu'il ne faut pas se laisser aller à la colère. Il faut plutôt lutter contre soi-même afin de la maîtriser et éviter qu'elle ne mène au péché. Maîtriser sa colère pour Allah, le Très-Haut, est une grande œuvre et conduit à l'amour divin. Chapitre 3 Ali Imran, verset 134 :

« ...qui maîtrisent la colère et qui pardonnent aux gens – et Allah aime les bienfaisants. »

De nombreux enseignements de l'islam encouragent les musulmans à maîtriser leur colère. Par exemple, la colère étant liée au Diable et inspirée par lui, un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3282, recommande à toute personne en colère de chercher refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre le Diable.

Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2191, recommande au musulman en colère de se cramponner au sol. Cela pourrait signifier qu'il devrait se prosterner jusqu'à ce qu'il se calme. En réalité, plus on reste immobile, moins on risque de se laisser emporter par la colère. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4782, l'indique. Suivre ce conseil permet de contenir sa colère jusqu'à ce qu'elle disparaisse, afin qu'elle n'affecte pas les autres.

Un musulman en colère devrait suivre le conseil donné dans le hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 4784. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé au musulman en colère de faire ses ablutions. En effet, l'eau neutralise la chaleur inhérente à la colère. Si l'on accomplit ensuite la prière, cela l'aidera à mieux contrôler sa colère et lui vaudra une grande récompense.

Les conseils évoqués jusqu'à présent aident un musulman en colère à contrôler ses actes. Pour maîtriser ses paroles, il est préférable de s'abstenir de parler sous l'effet de la colère. Malheureusement, les mots ont souvent un effet plus durable sur les autres que les actes. D'innombrables relations

ont été brisées à cause de paroles prononcées sous l'effet de la colère. Ce comportement conduit souvent à d'autres péchés et crimes. Il est important pour un musulman de noter le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3970, qui avertit qu'une seule mauvaise parole peut précipiter une personne en Enfer le Jour du Jugement.

Maîtriser sa colère est une grande vertu, et celui qui la maîtrise a été décrit par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comme une personne forte dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6114. En effet, celui qui ravale sa colère pour Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire qui ne commet pas de péché à cause de sa colère, trouvera son cœur en paix et en foi véritable. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4778. C'est une caractéristique du cœur sain mentionnée dans le Saint Coran. Seul le cœur sera en sécurité le Jour du Jugement. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seul celui qui viendra à Allah avec un cœur pur. »

Comme mentionné précédemment, la colère, dans une certaine mesure, peut être utile. Elle doit être utilisée pour repousser le mal causé à soi-même, à sa foi et à ses biens. Si elle est bien exercée, conformément aux enseignements de l'islam, elle est considérée comme une colère pour Allah, le Très-Haut. Tel était l'état du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui ne s'est jamais mis en colère pour ses propres désirs. Il ne s'est mis en colère que pour Allah, le Très-Haut, ce qui est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6050. Le caractère du

Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était celui du Saint Coran, comme le recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 1739. Cela signifie qu'il était satisfait de ce qui lui plaisait et irrité de ce qui le mettait en colère. De plus, haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4681. La racine de la haine est la colère. Cela montre clairement que l'islam n'ordonne pas d'abolir la colère, car cela est impossible à réaliser, mais qu'il enseigne plutôt à la maîtriser dans les limites de l'islam.

Il est important de noter que se mettre en colère uniquement pour Allah, le Très-Haut, est louable, mais si cette colère pousse à dépasser les limites, elle devient blâmable. Il est absolument vital de maîtriser sa colère conformément aux enseignements de l'islam, même lorsqu'on se met en colère pour Allah, le Très-Haut. Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (numéro 4901), met en garde contre un fidèle qui, avec colère, prétendait qu'Allah, le Très-Haut, ne pardonnerait pas à un pécheur en particulier. En conséquence, ce fidèle sera envoyé en Enfer, tandis que le pécheur sera pardonné au Jour du Jugement.

Les origines du mal résident dans quatre choses : l'incapacité à contrôler ses désirs, la peur, les appétits maléfiques et la colère. Par conséquent, celui qui accepte le conseil de ce hadith éliminera un quart du mal de sa personnalité et de sa vie.

Pour conclure, il est vital pour les musulmans de contrôler leur colère afin qu'elle ne les pousse pas à agir ou à parler d'une manière qui les conduira à un grand regret dans ce monde et dans l'autre.

Une promesse tenue

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs compagnons tombés au combat. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) passa devant un Compagnon martyr, Musab Bin Umayr, qu'Allah les agrée, et récita le verset 23 du chapitre 33 d'Al Ahzab :

« Parmi les croyants, il y a des hommes fidèles à leurs promesses envers Allah. Parmi eux, il y en a qui ont accompli leur vœu [jusqu'à la mort], et parmi eux, il y en a qui attendent [son heure]. Et ils n'ont rien modifié [aux termes de leur engagement]. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 62, de l'Imam Ibn Kathir.

Musab Bin Umayr, qu'Allah l'agrée, ne possédait rien d'autre qu'un manteau de laine. Lors de son enterrement, lorsque sa tête était couverte du manteau, ses pieds étaient exposés, et lorsque ses pieds étaient couverts du manteau de laine, sa tête était laissée exposée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ordonné que sa tête soit couverte du manteau de laine et que de l'herbe soit utilisée pour couvrir ses pieds. Il en fut de même pour Hamza, qu'Allah l'agrée. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 46, et dans Le Nectar scellé de l'Imam Safi Ur Rahman, page 285.

De plus, au cours de cette bataille, Hamza Ibn Abdul Motalib, qu'Allah l'agrée, fut assassiné. Wahshi Bin Harb était l'esclave d'un non-musulman, Jubair Bin Mut'im. Jubair promit de libérer Wahshi s'il tuait Hamza, qu'Allah l'agrée, à la bataille d'Uhud. Durant la bataille, Wahshi s'approcha furtivement de Hamza, qu'Allah l'agrée, et, de loin, lança une lance qui lui transperça le ventre et le tua. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 261.

D'une manière générale, cet événement souligne l'importance d'honorer sa promesse d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en toute circonstance, dès lors qu'on embrasse l'islam. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bienfaits reçus, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Être musulman va donc au-delà d'une simple déclaration de foi verbale et implique une obéissance concrète à Allah, le Très-Haut. Quiconque manque à sa promesse envers Allah, le Très-Haut, n'obtiendra pas la paix de l'esprit et le succès qu'Allah, le Très-Haut, a promis à ceux qui Lui obéissent sincèrement. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

De plus, cette personne devra rendre des comptes au Jour du Jugement pour avoir rompu sa promesse. Nul besoin d'être un érudit pour savoir ce qui lui arrivera au Jour du Jugement.

Connaissances coraniques

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs camarades tombés au combat. En raison du manque de provisions, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait pour habitude de placer un vêtement sur deux Compagnons martyrs, qu'Allah les agrée, lors de leurs funérailles. Il ordonna que celui qui connaissait le mieux le Coran soit enterré en premier. Ce fait est décrit dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 56-57, et est rapporté dans un hadith retrouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 1343.

Cet événement indique l'importance de comprendre et d'agir selon le Saint Coran, car c'est ce qui a donné la supériorité à un Compagnon sur un autre, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Dans un hadith extrait du numéro 30 du livre « Conscience et Appréhension » de l'imam Munzari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que le Saint Coran intercéderait le Jour du Jugement. Ceux qui le suivent durant leur vie terrestre seront conduits par lui au Paradis le Jour du Jugement. En revanche, ceux qui le négligent verront qu'il les précipite en Enfer le Jour du Jugement.

Le Saint Coran est un livre de guidance. Il ne se limite pas à la récitation. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'en respecter tous les aspects afin qu'il les guide vers la réussite dans les deux mondes. Premièrement, le réciter correctement et régulièrement. Deuxièmement, le comprendre

grâce à un érudit fiable. Enfin, mettre en pratique ses enseignements conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira une mise en pratique correcte du Saint Coran, car la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est la mise en pratique concrète du Saint Coran. Ceux qui se comportent ainsi sont ceux qui recevront la bonne nouvelle d'une bonne guidance à travers toutes les difficultés de ce monde et de son intercession au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais comme l'indique le hadith principal, le Saint Coran n'est qu'une guidance et une miséricorde pour ceux qui agissent correctement selon ses enseignements, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, ceux qui évitent de le comprendre et de le mettre en pratique, ou qui l'interprètent intentionnellement de manière erronée et agissent selon leurs désirs, seront privés de cette guidance et de son intercession le Jour du Jugement. En fait, leur perte totale dans les deux mondes ne fera qu'augmenter jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Saint Coran est un remède aux problèmes matériels, un musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté, puis que l'on remet dans sa boîte à outils une fois le problème résolu. La fonction principale du Saint Coran est de guider l'homme à travers les difficultés de ce monde afin d'atteindre l'au-delà en toute sécurité. Cet objectif est impossible à atteindre sans la compréhension et la mise en pratique du Saint Coran. La récitation aveugle ne suffit tout simplement pas. Négliger cette fonction principale et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais qui ne peut pas être conduite, ce qui est la fonction principale d'une voiture. Il ne fait aucun doute que cette personne est tout simplement insensée. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Quand les autres partent

Après la bataille d'Uhud, les Compagnons, qu'Allah les agrée, descendirent du mont Uhud pour rendre visite à leurs camarades tombés au combat. Après avoir observé la tristesse de Jabir Bin Abdullah, dont le père avait été martyrisé lors de la bataille d'Uhud, qu'Allah les agrée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le réconforta en lui disant qu'Allah, l'Exalté, ne parlait à une personne que derrière un écran, alors qu'Il parlait à son père face à face. Allah, l'Exalté, demanda à son père de Lui demander quoi que ce soit. Abdullah, son père, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il désirait retourner dans ce monde, combattre dans Son chemin et être tué à nouveau. Allah, l'Exalté, lui rappela alors qu'Il avait déjà décrété que nul ne reviendrait sur Terre après sa mort. Allah, l'Exalté, a plutôt révélé le chapitre 3 Ali Imran, verset 169, informant les gens de l'état de son père et de l'état des autres martyrs :

« Et ne considérez pas comme morts ceux qui ont été tués pour le sentier d'Allah. Au contraire, ils sont vivants auprès de leur Seigneur, nourris. »

Ceci a été discuté dans La Vie du Prophète d'Ibn Kathir, Volume 3, Page 61.

D'une manière générale, cet incident montre l'importance de gérer positivement la perte de personnes.

Chaque jour, des personnes perdent des êtres chers. C'est une conséquence inévitable. Un musulman peut se souvenir et agir en conséquence pour surmonter cette épreuve. Il peut notamment observer la situation de manière positive. Autrement dit, au lieu de s'attrister de ce qu'il a perdu, il devrait se concentrer sur les bienfaits qu'il a reçus grâce à la personne disparue, comme ses bons conseils. En y réfléchissant, on comprend qu'il valait mieux connaître la personne avant de la perdre que de ne pas la connaître du tout. Cela ressemble à l'affirmation « mieux vaut avoir aimé et perdu que ne pas avoir aimé du tout ». Bien que souvent, cette affirmation soit sortie de son contexte et mal utilisée, elle est juste et utile.

De plus, un musulman qui croit indéniablement en l'au-delà doit toujours se rappeler que les gens ne se rencontrent pas ici-bas pour se quitter. Ils quittent ce monde uniquement pour se retrouver dans l'au-delà. Cette attitude peut aider à rester patient face à une telle épreuve. Elle devrait également inciter à accroître son obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, afin de retrouver l'être aimé dans sa dernière demeure, dans les jardins du refuge, pour l'éternité.

Attitude positive

Lorsque l'armée musulmane revint à Médine après la bataille d'Uhud, une femme apprit que son mari, son père et son frère avaient été martyrisés à Uhud. Sa seule réponse fut de s'assurer que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) était en bonne santé. Lorsqu'on lui apprit qu'il était vivant, elle insista pour qu'on la conduise auprès de lui afin qu'elle puisse constater par elle-même. Ce faisant, elle déclara que tous les malheurs n'étaient rien tant qu'il était sain et sauf. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, page 287.

Il est important pour les musulmans d'adopter un état d'esprit positif, car c'est un outil précieux pour surmonter les difficultés et rester obéissants à Allah, le Très-Haut. Face à une difficulté, il est essentiel de comprendre que celle-ci aurait pu être bien pire. S'il s'agissait d'un problème matériel, il est essentiel d'être reconnaissant qu'il ne s'agisse pas d'une affliction affectant sa foi. Au lieu de s'attarder sur la tristesse immédiate qui accompagne la difficulté, il est préférable de se concentrer sur la fin et la récompense qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd quelques bénédictions, il est important de se rappeler les innombrables bénédictions qu'elle possède encore. Face à chaque difficulté, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui rappelle aux musulmans que les difficultés et les épreuves recèlent de nombreuses sagesse cachées, qu'ils n'ont pas observées. Par conséquent, la situation à laquelle ils font face est meilleure que celle qu'ils désiraient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, un musulman devrait réfléchir à ces faits et à d'autres afin d'adopter un état d'esprit positif, élément clé pour affronter les difficultés et recevoir d'innombrables bénédictions dans les deux mondes. Rappelez-vous que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

Les temps du deuil

Lorsque l'armée musulmane revint à Médine après la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) entendit les femmes pleurer leurs proches tombés. Il fut attristé car personne ne pleurait son oncle, Hamza Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), tombé en martyr pendant la bataille. Il faut garder à l'esprit que, selon Ibn Mas'ud, lui et les autres Compagnons (qu'Allah l'agrée) n'avaient jamais vu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pleurer autant qu'il le fit en voyant le corps mutilé de Hamza (qu'Allah l'agrée). Ces femmes furent alors invitées par leurs proches masculins à pleurer Hamza (qu'Allah l'agrée). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pria pour elles, mais répondit qu'il ne le souhaitait pas et conclut qu'il n'aimait pas pleurer. Il interdit ensuite de pleurer. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, pages 66-67 de l'Imam Ibn Kathir et dans Le nectar scellé, page 285 de l'Imam Safi Ur Rahman.

Un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 3127, avertit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a interdit aux gens de se lamenter.

Malheureusement, certains pensent qu'il est interdit de pleurer dans les moments difficiles, comme la perte d'un être cher. C'est faux, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré à maintes reprises lors du décès d'un proche. Par exemple, il a pleuré à la mort de son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée). Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 3126.

En réalité, pleurer la mort d'un être cher est un signe de miséricorde qu'Allah, le Très-Haut, a placé dans le cœur de Ses serviteurs. Et seuls ceux qui font preuve de miséricorde envers autrui bénéficieront de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 1284. Ce même hadith mentionne clairement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré son petit-fils décédé.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2137, conseille qu'une personne ne sera pas punie pour avoir pleuré la mort d'un proche ou pour le chagrin qu'elle ressent. En revanche, elle risque d'être punie si elle prononce des paroles témoignant de son impatience face au choix d'Allah, le Très-Haut.

Il est clair que ressentir du chagrin ou verser des larmes n'est pas interdit en Islam. Sont interdits les gémissements, ainsi que l'expression de l'impatience par des paroles ou des actes, comme déchirer ses vêtements ou se raser la tête de chagrin. De sévères avertissements sont adressés à ceux qui agissent ainsi. Il faut donc s'en abstenir à tout prix. Non seulement une personne peut être punie pour un tel acte, mais si le défunt a souhaité et ordonné à d'autres d'agir ainsi à son décès, il en sera également tenu responsable. En revanche, si le défunt ne l'a pas souhaité, il est dégagé de toute responsabilité. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1006. Il est logique de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, ne punirait pas quelqu'un pour les actes d'un autre si celui-ci ne lui a pas conseillé d'agir ainsi. Chapitre 35 Fatir, verset 18 :

« Et aucun porteur de fardeaux ne portera le fardeau d'un autre... »

L'obéissance dans les difficultés

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) retournèrent à Médine après la bataille d'Uhud, ils apprirent que les chefs non musulmans de La Mecque envisageaient de retourner vers Médine afin d'anéantir définitivement l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna aux Compagnons (qu'Allah les agrée), malgré leurs graves blessures et leur fatigue, de se lancer à la poursuite des non musulmans. Lorsque les Compagnons (qu'Allah les agrée) répondirent positivement, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 172 du verset 3 d'Ali Imran :

« Ceux [les croyants] qui ont répondu à Allah et au Messager après avoir été blessés. Ceux d'entre eux qui ont fait le bien et qui ont craint Allah auront une énorme récompense. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 67-68, de l'Imam Ibn Kathir.

Un homme nommé Ma'bad Ibn Abou Ma'bad rencontra le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et son armée, et leur présenta ses condoléances et leurs condoléances. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui demanda de rejoindre l'armée non musulmane et de la dissuader d'attaquer Médine. Il finit par la rejoindre et la mit en garde contre toute attaque contre Médine, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait rassemblé une armée

redoutable, prête à se battre jusqu'au bout. Par ce geste, Allah, le Très-Haut, sema la peur dans le cœur des non-musulmans, qui décidèrent de retourner à La Mecque, malgré l'échec de leurs objectifs premiers, à savoir tuer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et sécuriser leur commerce au-delà de Médine. Chapitre 3, Ali Imran, verset 151 :

« Nous jetterons la terreur dans les cœurs de ceux qui ne croient pas, à cause de ce qu'ils ont associé à Allah, sans qu'il ait révélé aucune preuve. Leur refuge sera le Feu, et malheur à la demeure des injustes. »

Abou Soufyan, le chef non musulman, envoya un message au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par l'intermédiaire d'une caravane commerciale, l'informant que l'armée non musulmane avait rallié davantage de soutiens et était prête à en finir avec les musulmans. Il espérait que cette fausse information dissuaderait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de les poursuivre. Son plan échoua : ils les poursuivirent, mais les non-musulmans leur échappèrent. Dans ce contexte, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 3 du Coran, versets 173-174 :

Ceux à qui les gens disaient : « Les gens se sont ligués contre vous, craignez-les donc. » Mais cela ne fit qu'accroître leur foi, et ils dirent : « Allah nous suffit, et Il est le meilleur pourvoyeur. » Ils revinrent donc avec une faveur d'Allah et une grâce, sans aucun mal. Et ils recherchèrent l'agrément d'Allah, car Allah est le Détenteur d'une immense grâce.

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 288-291 et dans Asbab Al Nuzul de l'Imam Wahidi, 3:151, page 42.

La réponse positive des Compagnons, qu'Allah les agrée, même en période de stress et de difficultés, témoigne de leur profond zèle pour l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Louer Allah, le Très-Haut, et Lui obéir en période de facilité n'est pas si difficile. Le véritable test consiste à faire face aux difficultés tout en louant Allah, le Très-Haut, et en Lui obéissant, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Faire face aux difficultés est donc le test qui distingue ceux qui prétendent sincèrement croire en Allah, le Très-Haut, de ceux qui ne le font pas. Chapitre 29 Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

Les musulmans doivent donc prouver leur profession de foi verbale en restant fermes dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Cela leur permettra d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Sinon, comme l'indiquent ces versets, ils risquent d'être traités comme des menteurs ici-bas et dans

l'au-delà s'ils ne concrétisent pas leur profession de foi verbale par des actes. Nul besoin d'être un érudit pour comprendre que celui qui est traité de menteur dans les deux mondes par Allah, le Très-Haut, ne connaîtra la paix de l'esprit ni ici-bas ni dans l'au-delà.

Provoquer des divisions

Lorsque l'armée musulmane revint à Médine après la bataille d'Uhud, les hypocrites tentèrent, sans succès, d'exploiter les Compagnons endeuillés, qu'Allah les agréa, en les coupant émotionnellement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Les érudits juifs et les hypocrites prétendirent que si l'islam était la vérité, ils n'auraient pas été vaincus. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 109 du chapitre 2 d'Al Baqarah :

« Nombreux sont ceux parmi les gens du Livre qui, par jalousie, souhaitent vous ramener à la mécréance après que vous ayez cru, même après que la vérité leur soit apparue clairement. Pardonnez donc et laissez tomber jusqu'à ce qu'Allah vous donne Son ordre. Allah est véritablement Omnipotent. »

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Page 67 de l'Imam Ibn Kathir et dans Asbab Al Nuzul, 2:109, Page 7 de l'Imam Wahidi.

Un signe d'hypocrisie est la propagation de la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du sien. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude malveillante détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui

passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres.

De plus, il est clair que tous les saints prophètes, que la paix soit sur eux, ont été éprouvés par diverses épreuves. D'ailleurs, selon le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, ils ont été les plus éprouvés de toute l'humanité. Par conséquent, les musulmans doivent comprendre que la pratique de la foi en l'islam, en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques, ne garantit pas une protection contre les difficultés. Au contraire, elle garantit un voyage sûr à travers les épreuves et une récompense abondante, garantissant la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ... En effet, le patient recevra sa récompense sans compte. »

Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Sagesses de la bataille d'Uhud

Lors de la bataille d'Uhud, lorsque certains archers musulmans quittèrent leurs positions, l'arrière de l'armée musulmane fut découvert. L'armée non musulmane se rassembla alors et attaqua les musulmans des deux côtés. Cela provoqua le martyre de nombreux Compagnons, qu'Allah les agrée, et leurs corps furent mutilés par les non-musulmans. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 29-30.

Il est clair que la principale raison des pertes si lourdes subies par les musulmans est l'erreur de jugement des archers. Ils ont involontairement désobéi au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), croyant la guerre terminée et son ordre caduc. Cela indique que tant qu'un musulman obéit sincèrement au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il connaîtra le succès, mais s'il lui désobéit, ce soutien lui sera retiré. Chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Quiconque obéit au Messenger a véritablement obéi à Allah... »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et chapitre 24 An Nur, verset 63 :

« Ne faites pas de votre appel du Messenger entre vous, comme si vous vous adressiez à d'autres. Allah connaît ceux d'entre vous qui s'écartent, cachés par les autres. Que ceux qui désobéissent à son ordre [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] se méfient donc de la calamité ou d'un châtement douloureux. »

De plus, il est de coutume que les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) prennent parfois le dessus sur leurs ennemis, et parfois, ce sont leurs ennemis qui prennent le dessus, même si la victoire finale leur revient toujours. Cette alternance de circonstances vise à séparer les vrais croyants des hypocrites et des opportunistes, qui s'allient toujours au groupe des gagnants pour s'enrichir. Si les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) gagnaient toujours, alors les hypocrites et les opportunistes deviendraient indissociables des croyants sincères. Si les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) perdaient toujours, cela entraverait leur mission. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 140 :

Si une blessure vous touche, une blessure semblable a déjà touché le peuple [opposé]. Et en ces jours [aux conditions diverses], Nous alternons parmi les gens afin qu'Allah révèle ceux qui croient et qu'Il prenne parmi vous des martyrs...

Une autre raison de cette alternance de victoires et de défaites est d'apprendre aux croyants à adopter à la fois la patience et la gratitude. S'ils perdaient constamment, ils pourraient devenir patients, mais auraient du mal à être reconnaissants. S'ils gagnaient constamment, ils pourraient être reconnaissants, mais auront du mal à faire preuve d'une véritable patience. L'alternance des situations leur permet d'adopter à la fois la patience et la gratitude : deux qualités essentielles à la réussite dans les deux mondes. La gratitude dans l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actions implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De plus, la patience implique d'éviter de se plaindre par ses paroles ou ses actes et de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, croyant qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour eux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, celui qui agit correctement en toute situation bénéficiera du soutien constant et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera la paix intérieure. C'est ce que recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500.

Faire preuve de miséricorde

Après la bataille d'Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a jamais réprimandé ni blâmé les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui ont abandonné leurs positions, ce qui a conduit à leur défaite à la bataille d'Uhud. Allah, l'Exalté, a ensuite révélé le verset 159 du Coran (sourate 3) :

Par miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers et durs de cœur, ils se seraient dispersés parmi vous. Pardonnez-leur donc, implorez pardon pour eux et consultez-les à ce sujet. Et lorsque vous avez décidé, confiez-vous à Allah. Allah aime vraiment ceux qui placent leur confiance en Lui.

En réalité, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a même pas critiqué les hypocrites pour avoir abandonné l'armée à un moment aussi critique. Cela n'aurait fait que les exaspérer et les éloigner encore plus de l'islam. Au contraire, il a continué à leur témoigner respect et bienveillance, espérant qu'ils accueilleraient positivement cet acte de miséricorde et se repentiraient sincèrement et accepteraient l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1203-1204.

Tout au long du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il est recommandé aux musulmans d'être miséricordieux envers autrui. Par exemple, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1924, recommande que ceux qui font preuve de

miséricorde envers la création bénéficieront de la miséricorde d'Allah, l'Exalté.

Il est important de noter que la miséricorde ne se limite pas à des actes, comme le don de biens aux pauvres. Elle englobe tous les aspects de la vie et des relations avec autrui, y compris les paroles. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, avertit ceux qui font preuve de miséricorde envers autrui en faisant l'aumône : ne pas faire preuve de miséricorde par leurs paroles, comme le fait de compter les bienfaits rendus aux autres, ne fait qu'annuler leur récompense. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des injures... »

La véritable miséricorde se manifeste en tout : l'expression du visage, le regard et le ton des paroles. Telle était la miséricorde totale manifestée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et c'est donc ainsi que les musulmans doivent agir.

De plus, faire preuve de miséricorde est si important qu'Allah, l'Exalté, a clairement indiqué dans le Saint Coran que même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) possédait d'innombrables caractéristiques belles et nobles, celle qui a attiré le cœur des gens vers lui et vers l'Islam était la miséricorde.

Le verset cité précédemment avertit clairement que, sans miséricorde, les gens auraient fui le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Si tel était le cas à son égard, malgré ses innombrables autres qualités, comment les musulmans, dépourvus de telles qualités, peuvent-ils espérer avoir un impact positif sur les autres, notamment leurs enfants, sans faire preuve d'une véritable miséricorde ?

En termes simples, les musulmans doivent traiter les autres comme ils souhaitent être traités par Allah, le Très-Haut, et les autres, c'est-à-dire sans aucun doute avec une miséricorde véritable et totale.

Deux langues

Lors de la bataille d'Uhud, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, se retira d'Uhud avec ses partisans avant le début de la bataille. Avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne prononce son sermon du vendredi, Abdullah Bin Ubayy se levait souvent pour déclarer que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était parmi eux et qu'Allah, le Très-Haut, leur avait donné honneur et gloire à travers lui. Il ordonnait ensuite aux habitants de Médine de soutenir, d'écouter et d'obéir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Après la bataille d'Uhud et avant le sermon du vendredi, il se leva pour prononcer son habituel discours hypocrite, mais cette fois, il fut malmené par les Compagnons (qu'Allah les agrée), qui lui dirent de s'asseoir et de se taire, car il n'était plus digne de s'adresser aux fidèles dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 71-72, de l'Imam Ibn Kathir.

Un signe d'hypocrisie est l'hypocrisie. Il s'agit de celui qui change de comportement afin de plaire à différents groupes de personnes, dans l'espoir d'obtenir ainsi des biens matériels. Il parle en plusieurs langues, manifestant son soutien à différentes personnes tout en nourrissant de l'aversion pour elles. Il manque de sincérité envers les gens, contrairement à ce que recommande un hadith rapporté dans Sunan An Nasai, numéro 4204. S'il ne se repent pas, il se retrouvera dans l'au-delà avec deux langues de feu. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4873. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 14 :

« Lorsqu'ils rencontrent les croyants, ils disent : « Nous croyons », mais lorsqu'ils rencontrent leurs mauvais compagnons (en privé), ils disent : «

Nous sommes certainement avec vous ; nous ne faisons que plaisanter.

» »

Abdullah Bin Ubayy quitta alors la mosquée, furieux, et rencontra des Compagnons, qu'Allah les agréa, à son entrée. Lorsqu'il les informa de ce qui s'était passé, ils lui conseillèrent d'implorer le pardon d'Allah, l'Exalté, et de demander également pardon au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il se détourna avec arrogance de leurs conseils sincères. Allah, l'Exalté, révéla à ce propos le chapitre 63 d'Al Munafiqun, versets 5-6 :

Et quand on leur dit : « Venez, le Messager d'Allah implorera pardon pour vous », ils détournent la tête et tu les vois esquiver, orgueilleux. Que tu implores pardon pour eux ou que tu ne le fasses pas, cela leur est égal ; Allah ne leur pardonnera jamais. Allah ne guide pas les gens rebelles. »

Ceci a été discuté dans Tafsir Ibn Kathir, Volume 9, Pages 653-654.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 265, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti qu'une personne possédant ne serait-ce qu'un atome d'orgueil dans son cœur spirituel n'entrera pas au Paradis. Il a précisé que l'orgueil se manifeste lorsqu'une personne rejette la vérité et méprise les autres.

Aucune bonne action ne profitera à celui qui est orgueilleux. Cela est évident lorsqu'on observe le Diable et comment ses innombrables années d'adoration ne lui ont servi à rien lorsqu'il est devenu orgueilleux. En fait, le verset suivant établit clairement un lien entre l'orgueil et la mécréance ; le musulman doit donc éviter ce trait maléfique à tout prix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 34 :

« Et [rappelez-vous] quand Nous avons dit aux anges : « Prosternez-vous devant Adam ! » Ils se prosternèrent, sauf Iblis. Il refusa, s'enorgueillit et devint du nombre des mécréants. »

L'orgueilleux est celui qui rejette la vérité lorsqu'elle lui est présentée, simplement parce qu'elle ne vient pas de lui et qu'elle défie ses désirs et sa mentalité. Il se croit également supérieur aux autres, même s'il ignore son véritable statut aux yeux d'Allah, le Très-Haut. Il peut se croire grand grâce à ses rares bonnes actions insincères et imparfaites, alors qu'Allah, le Très-Haut, le déteste en raison de ses nombreux péchés. De plus, mépriser autrui est une folie, car on ignore sa propre fin ultime et celle des autres. Autrement dit, la personne méprisée peut très bien mourir en étant un musulman sincère, alors qu'elle peut mourir en étant mécréante.

En réalité, il est insensé d'être fier de quoi que ce soit, car Allah, le Très-Haut, a créé et accordé tout ce que possède l'homme. Même les bonnes actions ne sont dues qu'à l'inspiration, à la connaissance et à la force accordées par Allah, le Très-Haut. Par conséquent, être fier de quelque chose qui ne nous appartient pas instinctivement est une pure folie. C'est comme quelqu'un qui s'enorgueillit d'une demeure qu'il ne possède ni n'habite.

C'est pourquoi l'orgueil appartient à Allah, le Très-Haut, car Lui seul est le Créateur et le Maître inné de toute chose. Quiconque défie Allah, le Très-Haut, par orgueil sera jeté en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4090.

Un musulman devrait plutôt suivre les traces du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et adopter l'humilité. Les humbles reconnaissent sincèrement que tout le bien qu'ils possèdent et tout le mal dont ils sont protégés ne proviennent de personne d'autre qu'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, l'humilité est plus juste que l'orgueil. Il ne faut pas croire que l'humilité mène à la disgrâce, car personne n'a été plus honoré que les humbles serviteurs d'Allah, le Très-Haut. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a garanti une promotion sociale à celui qui adopte l'humilité pour Allah, le Très-Haut, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2029. Une personne humble accepte la vérité, quelle qu'en soit l'origine, car elle sait que la source de la vérité n'est autre qu'Allah, le Très-Haut. Au lieu de mépriser les autres, ils les regardent avec miséricorde et compassion et les soutiennent par des actes sincères, espérant qu'Allah, le Très-Haut, les traitera avec miséricorde et compassion. Ils comprennent qu'Allah, le Très-Haut, traitera chacun selon la façon dont il traite les autres. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 7376.

Stern sur la foi

Peu après la bataille d'Uhud, des non-musulmans de haut rang de La Mecque, dont Abou Sufyan et Ikrimah Ibn Abou Jahl, rendirent visite au chef des hypocrites Abdullah Bin Ubayy. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur accorda sa protection lors de leur visite à Médine, espérant peut-être que leur cœur s'adoucissait à l'islam durant leur séjour. Lors de leur visite, ils s'adressèrent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et lui dirent de ne pas critiquer leurs idoles, mais de déclarer que celles-ci avaient le pouvoir d'intercéder auprès d'Allah, le Très-Haut, et qu'en retour, ils le laisseraient tranquille. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna alors à Omar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée) de les escorter hors de Médine. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 1 du chapitre 33 d'Al Ahzab :

« Ô Prophète, crains Allah et n'obéis pas aux mécréants et aux hypocrites. Allah est Omniscient et Sage. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 33:1, pages 127-128.

Cet événement et ce verset soulignent l'importance de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, étant Omniscient et Sage, est le seul à pouvoir offrir à l'humanité le meilleur code de conduite à suivre pour atteindre la paix intérieure et la réussite dans les deux mondes. Lui seul peut enseigner aux gens comment utiliser correctement les bienfaits qu'Il leur

a accordés afin qu'ils atteignent un état mental et physique équilibré , qu'ils placent chaque chose et chaque personne dans leur vie et se préparent adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Or, les gens ne possèdent ni la connaissance, ni la sagesse, ni la clairvoyance, ni l'expérience nécessaires pour créer un code de conduite qui mène à la paix intérieure. Par conséquent, chacun doit accepter cette vérité et agir selon le code de conduite islamique pour son propre bien. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en apprécier les bienfaits. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer.* »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Recherche de piété

La troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Othman ibn Affan épousa Oum Kalthoum (qu'Allah l'agrée), la fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), après le décès de Ruqayya (qu'Allah l'agrée), sœur de sa précédente épouse. Othman (qu'Allah l'agrée) fut le seul homme à épouser successivement deux filles d'un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 82).

Après le mariage, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) interrogea sa fille au sujet d'Outhman (qu'Allah l'agrée), elle le qualifia de meilleur mari. Ce sujet est abordé dans la biographie d'Outhman Ibn Affan, Dhun-Noorayn, pages 54-55, de l'imam Muhammad As Sallaabi.

Selon un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 110, c'est Allah, l'Exalté, qui a ordonné à Othman d'épouser Oum Kulthoom, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a autorisé ces mariages que parce qu'Outhman, qu'Allah l'agrée, était un homme pieux. Par conséquent, si les musulmans désirent une épouse digne et respectueuse de leurs droits, ils doivent la choisir en se basant sur les préceptes de l'islam.

Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5090, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé de se marier pour quatre raisons : la richesse, la lignée, la beauté ou la piété. Il a conclu en avertissant qu'il faut se marier par piété, sous peine de perdre.

Il est important de comprendre que les trois premières choses mentionnées dans ce hadith sont très éphémères et imparfaites. Elles peuvent procurer un bonheur temporaire, mais à terme, elles deviendront un fardeau pour l'individu, car elles sont liées au monde matériel et non à la foi, source du succès ultime et permanent. Il suffit d'observer les riches et les célébrités pour comprendre que la richesse ne fait pas le bonheur. En réalité, les riches sont les personnes les plus insatisfaites et les plus malheureuses de la planète. Épouser quelqu'un pour sa lignée est une folie, car cela ne garantit pas que la personne fera un bon conjoint. En réalité, un mariage raté détruit les liens familiaux qui unissaient les deux familles avant le mariage. Se marier uniquement pour la beauté, c'est-à-dire l'amour, n'est pas judicieux, car c'est une émotion changeante qui change avec le temps et l'humeur. Combien de couples, soi-disant noyés dans l'amour, ont fini par se détester ?

Il est important de noter que ce hadith ne signifie pas qu'il faille choisir un conjoint pauvre, car il est important d'épouser quelqu'un capable de subvenir aux besoins de sa famille. Cela ne signifie pas non plus qu'il ne faut pas être attiré par son conjoint, car c'est un aspect essentiel d'un mariage épanoui. Mais ce hadith signifie que ces qualités ne doivent pas être la raison principale ni ultime du mariage. La qualité principale et ultime qu'un musulman doit rechercher chez un conjoint est la piété. C'est la piété qui consiste à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience,

conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En d'autres termes, celui qui craint Allah, le Très-Haut, traitera bien son conjoint dans les moments heureux comme dans les moments difficiles. À l'inverse, les impies maltraiteront leur conjoint dès qu'ils sont contrariés. C'est l'une des principales raisons de l'augmentation des violences conjugales chez les musulmans ces dernières années. Et même s'ils sont satisfaits de leur conjoint, ils ne parviennent pas à s'acquitter de leurs droits à cause de leur ignorance, que la piété contribue à dissiper. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls craignent Allah, parmi Ses serviteurs, ceux qui ont la connaissance... »

Enfin, la personne pieuse se soucie toujours davantage du respect des droits d'autrui, comme celui de son conjoint, que du respect des leurs. Elle comprend en effet qu'Allah, le Très-Haut, l'interrogera sur le respect des droits des autres. Il ne lui demandera pas si les autres ont respecté leurs droits, car la question sera réglée lorsqu'Allah, le Très-Haut, interrogera les autres, et non lorsqu'il les interrogera eux-mêmes. En revanche, le musulman impie ne se souciera que de ses propres droits, droits qu'il a empruntés à la société, à la culture, à la mode et à son imagination, et non à l'islam. Par conséquent, il ne sera jamais pleinement satisfait de son conjoint, même s'il respecte ses droits conformément aux préceptes de l'islam. C'est pourquoi l'ignorance de l'islam et le divorce sont si étroitement liés.

Enfin, si un musulman souhaite se marier, il doit d'abord acquérir les connaissances nécessaires, notamment sur les droits qu'il doit à son conjoint, sur les droits qu'il doit à son conjoint et sur la manière de se

comporter correctement avec lui dans différentes situations. Malheureusement, l'ignorance de ces principes conduit à de nombreuses disputes et divorces, car les gens exigent des choses que leur conjoint n'est pas tenu de respecter. Par conséquent, la connaissance, source de piété, est le fondement d'un mariage sain et réussi.

La 4^e année après la migration

Faire face aux difficultés avec constance

Au cours de la quatrième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les menaces extérieures sur la ville s'intensifièrent considérablement après les pertes subies par les musulmans lors de la bataille d'Uhud. Les différentes tribus non musulmanes estimèrent que les événements d'Uhud affaiblissaient les musulmans et qu'ils n'étaient plus la force victorieuse de la bataille de Badr. Nombre d'entre elles saisirent cette occasion pour combattre les musulmans afin de conquérir Médine. Par exemple, la tribu des Banu Asad rassembla des combattants pour attaquer les musulmans. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) devança leur attaque en envoyant une armée musulmane de 150 combattants sur le territoire des non-musulmans, neutralisant leur mission, dispersant leurs combattants et s'emparant d'un butin de guerre. Une autre tribu non musulmane rassembla des combattants pour attaquer les musulmans. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya contre eux une force qui parvint à tuer leur chef et à vaincre leur groupe de combattants. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, pages 296-297.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont fait face à chaque difficulté et à chaque attaque avec patience et constance.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de déclarer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel. Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

Preuve d'amour

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une tribu vivant hors de Médine prétendit avoir embrassé l'islam et demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'envoyer des Compagnons, qu'Allah les agrée, dans leur tribu afin de leur enseigner davantage l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envoya des Compagnons, qu'Allah les agrée, mais ils furent trahis. Certains Compagnons, qu'Allah les agrée, tombèrent en martyrs, d'autres furent capturés et livrés aux non-musulmans de La Mecque comme prisonniers. Alors que l'un de ces prisonniers, Zayd Bin Ad-Dathina, qu'Allah les agrée, était sur le point d'être exécuté, on lui demanda s'il préférerait échanger sa place avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il jura qu'il ne voudrait pas que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit piqué par une épine, même s'il échappait ainsi à l'exécution. Un dirigeant non musulman, Abu Suyfan, a déclaré n'avoir jamais vu un groupe de personnes aimer quelqu'un plus que les Compagnons (qu'Allah les agrée) n'aimaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 86-88.

De plus, Khubayb Bin Adi, qu'Allah l'agrée, fut également capturé et vendu à un non-musulman de La Mecque, qui souhaitait l'exécuter en représailles de son parent Khubayb, qu'Allah l'agrée, tué lors de la bataille de Badr. Khubayb, qu'Allah l'agrée, demanda un rasoir pour se nettoyer le jour de son exécution. Une esclave envoya son jeune fils avec le rasoir à Khubayb, qu'Allah l'agrée, qui était enchaîné chez eux. Elle réalisa alors son erreur et craignit que Khubayb, qu'Allah l'agrée, ne tue l'enfant pour se venger de son exécution. Elle trouva l'enfant assis sur ses genoux, et il le lui remit en déclarant qu'il ne ferait jamais de mal à un enfant. Ce jour-

là, alors qu'on l'emmenait à son exécution, il demanda à accomplir deux cycles de prières, ce qu'on lui permit. Ils le torturèrent dans l'espoir qu'il renie l'islam, mais il tint bon. Finalement, il fut exécuté et crucifié par les non-musulmans de La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 86-88), et dans celui de l'imam Muhammad Kandhlawi, Hayatus Sahabah (volume 1, pages 509-510).

tous deux prouvé leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en restant fermes dans l'Islam et en désirant sa sécurité plus que la leur.

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des

enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

De plus, Khubayb, qu'Allah l'agrée, est resté droit même lorsqu'il savait qu'il allait être exécuté par les non-musulmans de La Mecque. Cela illustre l'importance de rester ferme sur les enseignements de l'islam, même

lorsqu'on est lésé. Un musulman a le droit de se défendre, mais dans les limites de l'islam. Il ne peut donc pas choisir entre se comporter comme un musulman et ne pas le faire. Il doit éviter de considérer l'islam comme un manteau que l'on enlève et remet au gré de ses envies. L'islam est un code de conduite complet qui doit être appliqué en toute situation. Quiconque ne se comporte pas ainsi ne fait qu'obéir et se prosterner, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Par conséquent, une personne doit soutenir sa déclaration verbale de foi en l'Islam en agissant selon ses enseignements dans chaque situation à laquelle elle est confrontée, même si ses désirs sont contredits.

Surplombant et pardonnant

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, le chef non musulman, Abou Soufyan, proposa d'envoyer quelqu'un assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Un Bédouin, qui avait entendu ses propos, le rencontra secrètement et accepta de mettre à exécution ce plan machiavélique contre rémunération. Le Bédouin partit pour Médine et trouva le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans sa mosquée avec ses Compagnons (qu'Allah les agrée). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara que l'homme avait l'intention de trahir, mais qu'Allah, l'Exalté, déjouerait son plan. Lorsqu'il s'approcha du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Usayd Bin Hudayr (qu'Allah l'agréa) l'éloigna et, ce faisant, trouva un poignard sur lui. Le Bédouin fut maîtrisé, mais avant que quiconque ne puisse lui nuire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'interrogea sur son plan. Après l'avoir informé de son plan, le Bédouin fut remis à Usayd, qu'Allah l'agréa, comme prisonnier, avec l'ordre de ne pas le tuer. Le lendemain, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'adressa au Bédouin et lui proposa d'être libéré sain et sauf ou d'embrasser l'islam. L'homme accepta l'islam. Il raconta qu'il avait reconnu la véracité de l'islam dès son arrivée à Médine. Lorsqu'il aperçut le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il perdit toute force, ce qui ne lui était jamais arrivé auparavant. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) perçut sa trahison avant même qu'il ne fasse quoi que ce soit. Ces événements le convainquirent de la véracité de l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 92-93.

D'une manière générale, cet événement illustre l'importance de saisir les secondes chances offertes sans cesse par Allah, le Très-Haut. Chaque jour est une nouvelle occasion pour chacun de rectifier son comportement

et de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il lui a accordés. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré, de bien placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela lui assurera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il est toutefois important de noter que ces secondes chances ne sont pas éternelles ; il est donc essentiel de les saisir avant leur expiration et avant le Jour du Jugement, car il n'y en aura pas ce jour-là.

De plus, l'événement principal évoqué souligne également l'importance de traiter autrui avec miséricorde. Même si un musulman a le droit de se défendre et doit prendre des mesures pour se protéger contre les mêmes préjudices à l'avenir, il doit néanmoins s'efforcer d'ignorer et de pardonner les erreurs d'autrui, tout comme il désire qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonne ses erreurs. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Comme indiqué dans l'événement principal en discussion, cette attitude miséricordieuse est également plus efficace pour changer le mauvais caractère des gens.

Fermeté dans les difficultés

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un non-musulman, Abou Bara Amir Bin Malik, rendit visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine. Il n'accepta pas l'islam et ne manifesta aucune hostilité à son égard. Il suggéra que des Compagnons, qu'Allah les agrée, soient envoyés dans sa région du Najd pour inviter les gens à l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) hésita, craignant qu'ils ne s'en prennent à ses Compagnons, mais Abou Bara assura leur sécurité. Environ soixante-dix Compagnons érudits, qu'Allah les agrée, furent dépêchés, mais ils furent attaqués par une autre tribu du Najd, les Banu Sulaim. Ils tombèrent tous en martyrs, sauf un qui fut emporté blessé. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, Pages 299-301 et dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1234-1235.

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre cette vérité. En effet, l'étude du Saint Coran révèle que la plupart des événements évoqués comportent des difficultés. Cela indique que la véritable grandeur ne réside pas dans l'expérience constante de la facilité. Elle réside plutôt dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et

en affrontant le destin avec patience. La preuve en est que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques aboutit à la réussite ultime de ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Un musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller et reconnaître sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes.

Les Banu Nadir

Rompre les promesses

La quatrième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rendit visite à une tribu non musulmane, les Banu Nadir, à qui il avait auparavant fait serment de soutien et de paix, afin de solliciter une aide financière. Ils répondirent qu'ils l'aideraient tout en complotant secrètement pour l'assassiner. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut une révélation divine les informant de leur trahison et partit pour Médine avant qu'ils n'aient eu le temps de mettre leur plan machiavélique à exécution. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 100-101.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 5 Al Ma'idah, verset 11 :

« Ô vous qui avez cru ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'un peuple voulut porter la main contre vous, mais qu'Il retira sa main de vous. Et craignez Allah. Et que les croyants placent leur confiance en Allah. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 5:11, page 67 de l'Imam Wahidi.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

De plus, l'événement principal dont il est question indique également que tant que l'on demeure ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques, Allah, l'Exalté, nous protégera dans les deux mondes. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que cette protection ne dépend pas des désirs des gens. Elle dépend toujours de la connaissance et de la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cette protection intervient au moment opportun et de la manière qui leur convient le mieux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en tout temps, sachant que la paix de l'esprit et le succès lui seront accordés dans les deux mondes, d'une manière ou d'une autre, que cela soit évident ou non. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

La vraie justice

Après que la tribu non musulmane des Banu Nadir eut tenté d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), malgré un traité de paix avec les musulmans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envoya un message aux Banu Nadir les avertissant de quitter son territoire et sa protection. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 100-101).

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) aurait pu se venger immédiatement de cette tribu non musulmane qui a rompu son engagement et a comploté pour l'assassiner, mais au lieu de cela, il est allé au-delà de la justice et leur a donné l'opportunité de partir pacifiquement.

D'une manière générale, cela signifie que le comportement et le caractère d'un musulman doivent toujours être supérieurs à ceux des autres, même dans des situations émotionnelles comme une dispute. Le monde extérieur doit observer une nette différence entre le caractère d'un musulman et celui des autres. Cela permettra de représenter correctement l'islam auprès du monde extérieur, ce qui est un devoir pour tout musulman. Un musulman doit donc éviter de traiter le caractère et la conduite islamiques comme un manteau que l'on peut enlever et remettre selon ses envies. Il ne doit pas afficher le caractère islamique juste uniquement lorsque cela lui convient. Il doit le manifester en toute situation, quels que soient ses désirs et ses sentiments. C'est cette attitude qui distingue un musulman d'un hypocrite, car ce dernier modifie son comportement en fonction de ses sentiments et de ses envies.

Soutien maléfique

Après que la tribu non musulmane des Banu Nadir eut tenté d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), malgré un traité de paix avec les musulmans, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envoya un message aux Banu Nadir les avertissant de quitter son territoire et sa protection. Les hypocrites les exhortèrent à rester et leur offrirent leur soutien. Ils prétendirent que si les Banu Nadir résistaient au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils les soutiendraient ; si les Banu Nadir combattaient, ils combattraient à leurs côtés ; et s'ils étaient expulsés du territoire, ils partiraient avec eux. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 59 d'Al-Hashr, versets 11-12 :

« N'as-tu pas vu ceux qui pratiquent l'hypocrisie et disent à leurs frères mécréants parmi les gens du Livre : « Si vous êtes chassés, nous partirons avec vous, et nous n'obéirons à personne à votre égard ; et si vous êtes combattus, nous vous secourrons. » Mais Allah atteste qu'ils sont menteurs. S'ils sont chassés, ils ne partiront pas avec eux, et s'ils sont combattus, ils ne leur porteront pas secours. Et même s'ils les secouraient, ils tourneraient le dos ; puis [après] ils ne seront plus secourus. »

Cela encouragea les Banu Nadir à s'opposer au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Finalement, les hypocrites restèrent inactifs lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) décida de les combattre. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète (volume 3, pages 100-101) de l'imam Ibn Kathir et dans Le Nectar scellé (pages 302-303) de l'imam Safi Ur Rahman.

Cet événement met en garde contre les mauvaises fréquentations, car elles sont toujours source de problèmes. Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, surtout dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtements, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Renoncer à la vengeance

Après que la tribu non musulmane des Banu Nadir eut tenté d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), malgré un traité de paix avec les musulmans, et refusé de quitter le territoire pacifiquement, ces derniers les assiégèrent. Les Banu Nadir demandèrent alors au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'épargner leur sang et de leur accorder un passage sûr afin qu'ils puissent évacuer la zone avec leurs biens. Au lieu de se venger de leur plan machiavélique, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur permit de prendre tout ce qu'ils pouvaient emporter, sauf des armes. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 100-101).

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit problème qui nous a contrariés. Apprendre à ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même pardonner aux autres ne signifie pas qu'il faille leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

Aucune contrainte dans la foi

Après que la tribu non musulmane des Banu Nadir eut tenté d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), malgré un traité de paix avec les musulmans, et refusé de quitter le territoire pacifiquement, ces derniers les assiégèrent. En conséquence, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les vainquit et choisit de les exiler plutôt que de les tuer pour leurs nombreux actes de trahison. Avant l'avènement de l'islam, lorsqu'une femme polythéiste de Médine perdait ses enfants en bas âge, elle faisait le vœu d'élever son prochain enfant dans la religion juive, espérant ainsi éviter sa mort. Ces enfants furent alors élevés au sein de la tribu des Banu Nadir et furent donc expulsés avec le reste de la tribu. Lorsque leurs parents biologiques, devenus musulmans, voulurent garder leurs enfants à Médine et leur imposer l'islam, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 256 du chapitre 2 d'Al Baqarah :

« Il n'y aura aucune contrainte dans la religion. Le droit chemin se distingue du mal. Quiconque mécroit aux faux objets d'adoration et croit en Allah saisit la plus solide prise, inébranlable. Et Allah est Audient et Omniscient. »

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Pages 100-101 de l'Imam Ibn Kathir et dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, Numéro 2682.

L'islam doit être accepté par le cœur, et non seulement par les paroles et les actes. Puisque le cœur d'une personne est caché, le forcer à accepter l'islam devient une entreprise vaine. Ceci réfute clairement ceux qui prétendent que l'islam s'est propagé par l'épée. Allah, le Très-Haut, a condamné et sévèrement critiqué à maintes reprises ceux qui acceptent l'islam par la bouche mais le rejettent intérieurement, c'est-à-dire les hypocrites. Tel serait le sort de celui qui est contraint d'accepter l'islam. Allah, le Très-Haut, ne se satisferait jamais de ce code de conduite, car la mécréance ouverte est préférée à l'hypocrisie. Cela est évident, car le niveau le plus bas de l'Enfer a été réservé aux hypocrites. Chapitre 4 An Nisa, verset 145 :

« Certes, les hypocrites seront dans les profondeurs les plus profondes du Feu... »

De plus, le Saint Coran précise que les gens du Livre (juifs et chrétiens) vivant dans un État islamique peuvent vivre en paix et jouir de tous leurs droits, même s'ils n'acceptent pas l'islam, en s'acquittant d'un impôt. Si les musulmans étaient autorisés à contraindre les autres à accepter l'islam, il n'y aurait aucune raison de prescrire cet impôt. Chapitre 9, At Tawbah, verset 29 :

« Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui ne considèrent pas comme illicite ce qu'Allah et Son Messager ont interdit, et qui n'adoptent pas la religion de la vérité parmi ceux à qui le Livre a été donné, jusqu'à ce qu'ils acquittent la jizyah [impôt]... »

D'une manière générale, l'événement principal évoqué souligne également l'importance de comprendre que la bonne direction, tant dans les domaines matériels que religieux, ne peut être imposée. Le devoir du musulman est de présenter la vérité aux autres, avec des preuves solides, puis de laisser les gens décider de l'accepter ou de la rejeter. Même lorsqu'une personne a affaire à ses proches, comme ses enfants adultes, un parent ne peut pas la forcer à choisir le bon chemin. Il ne peut accomplir son devoir parental qu'en éduquant son enfant sur le droit chemin, conformément aux enseignements de l'islam. Cependant, le choix final de la bonne direction ou de l'égarement appartient à l'enfant. Il faut se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, ne les interrogera que sur leur devoir d'éduquer leurs enfants, et non sur leurs choix indépendants.

Extrême générosité

Après l'expulsion de la tribu Banu Nadir de Médine pour trahison, le butin fut récupéré sans combat et remis au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il rassembla les Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée) et leur proposa de partager le butin à parts égales avec les Compagnons de La Mecque (qu'Allah les agrée) ou de les laisser s'en emparer entièrement, leur permettant ainsi de ne plus avoir besoin de l'aide financière des Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée), comme vivre avec eux. Les Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée) répondirent qu'il devait distribuer tout le butin aux Compagnons de La Mecque (qu'Allah les agrée) et qu'ils continueraient à les aider financièrement. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, pages 100-101 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 1269-1270 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Il est essentiel d'adopter une attitude juste pour adopter la noble générosité. Lorsqu'un musulman croit sincèrement que tout ce qu'il possède appartient à Allah, le Très-Haut, il lui est alors facile d'utiliser correctement ses biens, comme la charité, par la grâce d'Allah, le Très-Haut. Celui qui adopte cette attitude réalise qu'il ne fait que rembourser un prêt qu'Allah, le Très-Haut, lui a accordé. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 254 :

« Ô vous qui croyez ! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué... »

Ce comportement protège également de la destruction de sa bonne action caritative par l'orgueil. L'orgueil pousse à croire qu'en faisant l'aumône, on rend service à Allah, Exalté soit-Il, et aux nécessiteux. Mais de la même manière qu'on rembourse un prêt bancaire sans orgueil, les musulmans doivent comprendre que leur aumône est un moyen de rembourser le prêt accordé par Allah, Exalté soit-Il. De plus, les nécessiteux rendent service au donateur en acceptant leur aumône. Les nécessiteux sont pour eux un moyen d'obtenir la récompense d'Allah, Exalté soit-Il, et sans eux, cela serait impossible. Si l'on croit que sa richesse a été accumulée grâce à son intelligence et sa force, il faut comprendre que ces choses ont également été données par Allah, Exalté soit-Il. Par conséquent, ce prêt, sous forme de bénédictions telles que la richesse, doit être restitué à Allah, Exalté soit-Il, sous peine d'encourir un châtement qui commencera ici-bas et se poursuivra dans l'au-delà.

Lorsqu'on fait une aumône, on ne fait pas affaire avec un nécessiteux, mais avec Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on fait sincèrement affaire avec Allah, le Très-Haut, on peut être assuré d'un profit inimaginable qui lui sera bénéfique ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans les principaux versets abordés. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 245 :

« Qui est-ce qui ferait un bon prêt à Allah afin qu'Il le lui multiplie plusieurs fois ?... »

Imitation aveugle et illusion

Après l'exil de la tribu Banu Nadir de Médine, un érudit juif nommé Amr Bin Su'da, membre de la tribu Banu Qurayza vivant près de Médine, passa devant les maisons abandonnées des Banu Nadir. Témoin de ce fait, il retourna auprès de sa tribu, les Banu Qurayza, et rassembla leurs chefs. Il reconnut ouvertement que cela était dû à leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, en refusant d'accepter et de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chacun de leurs chefs reconnut que les signes trouvés dans leurs écritures divines indiquaient clairement la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et du Saint Coran. Ils mentionnèrent même certains érudits juifs de haut rang, décédés avant la venue du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et comment ils avaient exhorté leur peuple à l'accepter et à le suivre, avant leur mort. L'un de ces dirigeants a déclaré que la seule chose qui l'empêchait, et par extension ses disciples, d'embrasser l'islam était l'autre dirigeant, car il ne se sentait pas à l'aise de s'opposer à lui. Il a ajouté que si ce dirigeant acceptait l'islam, lui et ses disciples le feraient aussi. Mais par crainte de perdre leur prestige et leurs avantages matériels, et par imitation aveugle les uns des autres, ils refusèrent d'embrasser l'islam. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 100-101 et 108-109.

L'imitation aveugle des autres est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens rejettent la vérité. Il est essentiel de faire preuve de bon sens et de choisir un mode de vie fondé sur des preuves et des signes clairs, et de ne pas imiter aveuglément les autres comme du bétail. L'imitation aveugle est même détestée en islam.

Un hadith, tiré du Sunan Ibn Majah (numéro 4049), souligne l'importance de ne pas imiter aveuglément les autres en embrassant l'islam, notamment sa famille, sans acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique, afin de dépasser l'imitation aveugle et d'obéir à Allah, le Très-Haut, tout en reconnaissant véritablement sa souveraineté et son servitude. Tel est en réalité le but de l'humanité. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Comment peut-on véritablement adorer quelqu'un qu'on ne reconnaît même pas ? L'imitation aveugle est acceptable pour les enfants, mais les adultes doivent suivre les traces de leurs pieux prédécesseurs en comprenant véritablement le but de leur création grâce à la connaissance. L'ignorance est la raison même pour laquelle les musulmans qui accomplissent leurs devoirs obligatoires se sentent encore déconnectés d'Allah, le Très-Haut. Cette reconnaissance aide le musulman à se comporter en véritable serviteur d'Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée et pas seulement pendant les cinq prières obligatoires quotidiennes. Ce n'est qu'ainsi qu'il accomplira sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut. Et c'est l'arme qui surmonte toutes les difficultés auxquelles le musulman est confronté au cours de sa vie. Sans elle, il rencontrera des difficultés sans en être récompensé. En réalité, cela ne fera qu'aggraver les difficultés dans les deux mondes. Accomplir ses devoirs obligatoires par l'imitation aveugle peut permettre de s'acquitter de son obligation, mais cela ne permettra pas de surmonter toutes les difficultés pour se rapprocher d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. En fait, dans la plupart des cas, l'imitation aveugle mènera finalement à l'abandon de ses devoirs obligatoires. Ce musulman n'accomplira ses devoirs qu'en période difficile et s'en détournera en période de facilité, ou les accomplira en période de facilité et les délaissera en période difficile. De plus, même s'il accomplit ses devoirs

obligatoires par imitation aveugle, son attitude l'empêchera d'utiliser correctement tous les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie. L'imitation aveugle l'empêchera donc d'atteindre la paix de l'esprit.

Étant les bénéficiaires de la révélation divine et donc détenteurs du savoir divin, les gens du Livre occupaient une place privilégiée au sein de la société, même parmi les idolâtres. Mais ce statut particulier fut directement remis en cause par l'avènement de l'islam. Bien que les érudits des gens du Livre aient reconnu le Saint Coran, car ils connaissaient très bien son Auteur, Allah, l'Exalté, et qu'ils aient reconnu à la fois le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), leur envie les a encouragés à rejeter l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

De plus, les gens du Livre comme les non-musulmans de La Mecque savaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas étudié les Écritures divines antérieures et qu'il lui était donc impossible de fabriquer le Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »

Les gens du Livre étaient encore plus jaloux du fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit un descendant du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), au lieu d'être un descendant de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur religion étant entièrement axée sur l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait une supériorité sur le reste de l'humanité, ils ne pouvaient accepter et suivre un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) issu d'une lignée différente. Cela ne ferait que détruire leur complexe de supériorité qu'ils avaient forgé.

De plus, les érudits du peuple du Livre savaient qu'en acceptant l'islam, ils seraient contraints d'utiliser les bienfaits qui leur avaient été accordés conformément aux enseignements divins. Ils craignaient également que leur conversion à l'islam ne leur fasse perdre le leadership, le respect et l'influence sociale qu'ils avaient acquis au sein de leur société. Cela les a encore davantage encouragés à rejeter l'islam.

Leur envie et leur amour des choses terrestres les ont poussés à mal interpréter et à modifier intentionnellement leurs Écritures divines afin de prouver que l'islam était erroné. Ils ont même combattu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela les a conduits à mécroire en Allah, l'Exalté, après avoir cru en Lui, et ils ont ainsi scellé leur destin dans les deux mondes. Chapitre 3, Ali Imran, verset 69 :

« Une faction du peuple du Livre voudrait vous égarer. Mais ils ne s'égarent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. »

Leurs illusions concernant Allah, l'Exalté, les ont empêchés de percevoir comment leurs actions les mènent à la mécréance et au châtiment dans les deux mondes. Ils ont adopté la fausse croyance qu'ils étaient les favoris et les bien-aimés d'Allah, l'Exalté, car ils étaient les descendants du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Par leur croyance erronée, ils ont faussement attribué le racisme à Allah, l'Exalté. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut... »

Par cette fausse croyance, ils attribuèrent injustice et iniquité à Allah, le Très-Haut, prétendant qu'Il traiterait le malfaiteur parmi eux comme le bienfaiteur parmi les autres nations. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

De plus, leur illusion les a conduits à croire à tort que même s'ils étaient punis en Enfer pour leurs crimes, ce ne serait que pour une courte période, car ils se considéraient comme croyants. Il est universellement admis qu'un croyant n'ira pas éternellement en Enfer. Mais ils se sont trompés et sont devenus mécréants en rejetant l'islam et en combattant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en croyant encore aux autres Écritures divines et à certains autres Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur eux). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pour quelques jours. » Dis : « Avez-vous pris un engagement envers Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »

Et chapitre 4 An Nisa, versets 150-151 :

« Certes, ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, qui veulent faire la distinction entre Allah et Ses messagers, qui disent : « Nous croyons en certains et mécréons en d'autres », et qui veulent

adopter une voie intermédiaire, ceux-là sont vraiment des mécréants. Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »

Leurs illusions concernant Allah, le Très-Haut, les ont donc conduits à la mécréance sans qu'ils s'en rendent compte. Chapitre 3, Ali Imran, verset 69 :

« Une faction du peuple du Livre voudrait vous égarer. Mais ils ne s'égarent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. »

Il est donc vital pour les musulmans d'éviter de suivre les traces des gens du Livre, car cela engendre des problèmes, du stress et des difficultés dans les deux mondes. Les musulmans doivent comprendre la différence entre les vœux pieux et l'espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Les vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, tout en espérant sa miséricorde et son pardon dans les deux mondes. Espérer en Allah, le Très-Haut, implique donc de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements islamiques, puis en espérant sa miséricorde et son pardon dans les deux mondes. La perfection n'étant pas attendue des gens, espérer en Allah, le Très-Haut, implique également de se repentir sincèrement chaque fois que l'on commet un péché. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et les autres. La différence entre un vœu pieux et l'espoir en Allah, le Très-Haut,

est expliquée ainsi dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

De plus, les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre en les considérant comme les favoris d'Allah, l'Exalté, puisqu'ils sont les disciples du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Agir ainsi est hautement irrespectueux et proche de la mécréance, car prétendre qu'Allah, l'Exalté, traitera le malfaiteur parmi les musulmans de la même manière que le bienfaiteur. Cela remet directement en cause la justice et l'équité d'Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, a répété à maintes reprises dans le Saint Coran que sa façon de traiter les gens est immuable. Tout comme Il a puni les désobéissants des nations précédentes qui croyaient en Lui, Il punira également les musulmans qui persistent dans Sa désobéissance. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...Mais vous ne trouverez jamais dans la voie [c'est-à-dire la méthode établie] d'Allah aucun changement, et vous ne trouverez jamais dans la voie d'Allah aucune altération. »

De plus, les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre qui pensaient que, étant encore croyants, ils ne resteraient pas éternellement en Enfer. Celui qui persiste dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés court le grand danger de perdre la foi avant même de quitter ce monde. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, ne fleurira pas et risque même de mourir, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance ne s'épanouira pas et risque sérieusement de mourir. C'est la plus grande

perte. Par conséquent, le musulman qui ne soutient pas sa déclaration de foi verbale risque fort d'être jugé comme non-musulman au Jour du Jugement, tout comme les gens du Livre, qui prétendaient croire en Allah, le Très-Haut, mais qui ont mécru en Lui en Lui désobéissant.

Interdiction de l'alcool

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, Allah, le Très-Haut, a interdit l'alcool. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1281.

L'abrogation est le processus par lequel un commandement ou une interdiction est remplacé, après un certain temps, par un autre commandement ou une autre interdiction.

Allah, le Très-Haut, a employé cette technique pour faciliter la transition de la non-musulmane à la foi musulmane. Si tous les commandements et interdictions étaient appliqués d'un seul coup, ce processus devient difficile. C'est pourquoi l'alcool n'a pas été interdit immédiatement en islam, car y renoncer instantanément aurait été difficile pour la plupart des buveurs. Au contraire, il a été interdit progressivement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 219 :

Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : « Il y a en eux un grand péché, et pourtant ils procurent un bienfait aux gens. Mais leur péché est plus grand que leur bienfait. »...

Et chapitre 4 An Nisa, verset 43 :

« Ô vous qui avez cru ! N'approchez pas de la prière en état d'ivresse, jusqu'à ce que vous sachiez ce que vous dites... »

Et enfin le chapitre 5 Al Ma'idah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Certes, les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Diable. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Ce procédé est également adopté par les médecins qui ne prescrivent pas immédiatement la dose complète des médicaments, mais la dose progressivement afin que les patients s'y adaptent positivement. Cette stratégie était en réalité une grande bénédiction et une grande miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car d'innombrables personnes ayant accepté l'islam l'auraient rejeté si tous les commandements et interdictions définitifs avaient été révélés d'un seul coup, au début de la révélation. Comme l'indique la dernière partie de ce verset, même si Allah, le Très-Haut, a indéniablement l'autorité pour agir ainsi, Il a choisi la voie de la facilité et de la miséricorde pour les gens.

De plus, les interdictions et les commandements d'Allah, le Très-Haut, n'existent pas pour compliquer la vie des gens. Ils existent uniquement pour le bien des gens, ici-bas et dans l'au-delà, même si ces bienfaits ne

sont pas évidents. Par exemple, les effets négatifs de l'alcool, comme son effet sur les organes, ont été scientifiquement prouvés. Il est devenu illégal en Islam uniquement pour protéger les gens de ces méfaits et d'autres. De plus, accepter quelque chose sans en comprendre la sagesse fait partie de la foi. Si toute la sagesse des commandements et des interdictions était révélée, les musulmans ne pourraient pas avoir une foi complète. Allah, le Très-Haut, ne tire aucun bénéfice de ces commandements et interdictions, seuls les humains en bénéficient.

Ce processus d'abrogation est en fait un aspect de la protection et de l'aide d'Allah, l'Exalté, afin que l'on puisse réussir dans les deux mondes avec facilité.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah numéro 3371, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'un musulman ne doit jamais consommer d'alcool, car c'est la clé de tous les maux.

Malheureusement, ce péché majeur a progressé parmi les musulmans au fil du temps. C'est la clé de tous les maux, car il engendre d'autres péchés. Cela est évident : un ivrogne perd le contrôle de sa langue et de ses actes. Il suffit de consulter les informations pour constater le nombre de crimes commis à cause de l'alcool. Même ceux qui boivent avec modération ne font que nuire à leur corps, comme le prouve la science. Les maladies physiques et mentales associées à l'alcool sont nombreuses et représentent un lourd fardeau pour le système de santé national et les contribuables. C'est la clé de tous les maux, car il affecte négativement les trois aspects de l'individu : le corps, l'esprit et l'âme. Il détruit les relations interpersonnelles, car l'alcool affecte négativement le

comportement. Par exemple, il existe une corrélation claire entre la consommation d'alcool et la violence domestique. Chapitre 5 Al Maidah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Certes, les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Diable. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Le fait que la consommation d'alcool soit placée à côté de choses associées au polythéisme dans ce verset, souligne à quel point il est important de l'éviter.

C'est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 3376, que celui qui boit régulièrement de l'alcool n'entrera pas au Paradis.

La diffusion du salut islamique de paix est une clé pour obtenir le Paradis selon un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 68. Néanmoins, un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 1017, conseille aux musulmans de ne pas saluer quelqu'un qui boit régulièrement de l'alcool.

L'alcool est un péché majeur unique, car il est maudit de dix manières différentes dans un seul hadith, retrouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 3380. Ces maudits incluent l'alcool lui-même, celui qui le produit, celui pour qui il est produit, celui qui le vend, celui qui l'achète, celui qui le transporte, celui à qui il est apporté, celui qui utilise les richesses obtenues par sa vente, celui qui le boit et celui qui le sert. Quiconque traite une chose ainsi maudite ne connaîtra pas le véritable succès sans un repentir sincère.

Même s'il est difficile de se libérer de l'alcool, il faut néanmoins s'efforcer d'éviter tout ce qui pourrait nous y inciter, comme les mauvais amis. Il faut recourir à toute l'aide possible, comme les consultations psychologiques. Il ne faut jamais oublier qu'Allah, le Très-Haut, n'impose pas à l'homme un devoir qu'il ne puisse accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Ces choses les aideront à se détourner définitivement de ce péché majeur.

Interdiction des jeux de hasard

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, Allah, le Très-Haut, a interdit les jeux de hasard. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1281.

Le fait que les jeux d'argent soient placés à côté de choses associées au polythéisme dans le verset suivant souligne l'importance de les éviter. Chapitre 5, Al Maidah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Certes, les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Diable. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith retrouvé dans l'Adab Al Mufrad (n° 1262) de l'imam Boukhari, qu'un musulman fasse une aumône en compensation de ce qu'il a suggéré à un autre de parier. Si le fait de parier est sanctionné, peut-on imaginer la gravité du jeu lui-même ?

Le jeu détruit non seulement une personne, mais aussi tous ceux qui lui sont proches, comme sa famille. Il est associé à de nombreux autres péchés et maladies, comme l'alcoolisme et la dépression.

Une personne peut gagner de l'argent grâce au jeu, mais à long terme, elle ne sera jamais qu'un perdant.

Sincérité envers le Saint Coran

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour une expédition appelée Dhat Al Riqa. Alors qu'ils s'arrêtaient dans une vallée pour la nuit, il ordonna à deux Compagnons, qu'Allah les agrée, de monter la garde à l'entrée de la vallée pendant que l'armée dormait. L'un d'eux, Abbad Bin Bishr, qu'Allah les agrée, prit la relève tandis que le second, Ammar Bin Yâsîr, qu'Allah les agrée, dormait. Abbad Bin Bishr, qu'Allah les agrée, commença à prier. Pendant sa prière, un soldat ennemi non musulman le repéra et le frappa d'une flèche. Abbad Bin Bishr, qu'Allah les agrée, retira la flèche de son corps et continua à prier. Cela se produisit quatre fois avant qu'il ne réveille Ammar Bin Yâsîr, qu'Allah les agrée. Le soldat non musulman s'enfuit lorsqu'il réalisa la présence de deux gardes. Ammar Bin Yasir demanda pourquoi Abbad Bin Bishr, qu'Allah les agrée, ne l'avait pas réveillé lorsqu'il avait été touché par la première flèche. Il répondit qu'il ne voulait pas interrompre la récitation du Saint Coran avant d'avoir terminé sa prière. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 115-116.

On n'attend pas des musulmans qu'ils se comportent de cette manière, mais on attend d'eux qu'ils fassent preuve d'une véritable sincérité envers le Saint Coran.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le Saint Coran. Cette sincérité se démontre par l'accomplissement des trois aspects du Saint Coran. Le

premier est de le réciter correctement et régulièrement. Le deuxième est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un enseignant fiables. Le dernier aspect est d'agir conformément aux enseignements du Saint Coran afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Le musulman sincère privilégie l'application de ses enseignements plutôt que la satisfaction de ses désirs contraires au Saint Coran. Modeler son caractère sur le Saint Coran est le signe d'une véritable sincérité envers le livre d'Allah, le Très-Haut. Telle est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), confirmée par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Être sincère envers le Saint Coran implique de l'aborder avec l'intention sincère de le comprendre et de le mettre en pratique, même si ses désirs sont contredits par le Coran. Celui qui choisit avec enthousiasme les commandements, les interdictions et les conseils à suivre et à ignorer au gré de ses caprices fait preuve d'insincérité envers lui et ne bénéficiera donc pas pleinement de ses enseignements. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Coran est un remède aux problèmes matériels, le musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté pour le remettre dans sa boîte à outils. La fonction principale du Coran est de guider vers l'au-delà en toute sécurité. Négliger cette fonction essentielle et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais sans moteur. Se comporter ainsi est un manque de sincérité envers elle.

Beau personnage

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, au retour d'une expédition, le faible chameau de Jabir Bin Abdullah (qu'Allah l'agrée) traînait derrière le reste de l'armée. Voyant cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui ordonna de descendre de chameau. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) poussa alors le chameau à plusieurs reprises avec un bâton et lui ordonna de remonter. Le chameau devint alors fort et rapide. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui demanda de lui vendre le chameau. Jabir (qu'Allah l'agrée) lui proposa de le lui offrir, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa et un prix fut convenu. Comme Jabir (qu'Allah l'agrée) venait de se marier, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) organisa un festin de mariage en son honneur. De retour à Médine, Jabir (qu'Allah l'agrée) apporta le chameau qu'il avait accepté de vendre au Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui). Lorsque le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) aperçut le chameau, il l'offrit à Jabir (qu'Allah l'agrée) et lui remit le prix convenu, plus un supplément. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 117-118).

Telle était l'attitude du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envers les autres.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2003, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que le plus lourd fardeau du Jour du Jugement dernier sera le bon caractère.

Cela implique de faire preuve de bon caractère envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela incitera chacun à utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. L'essentiel est d'apprendre et d'appliquer le savoir islamique.

Le hadith principal inclut également la bonne conduite envers autrui. Malheureusement, de nombreux musulmans s'efforcent d'accomplir leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, mais négligent ce second aspect en maltraitant autrui. Ils n'en comprennent pas l'importance. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515, indique clairement qu'une personne ne sera pas un véritable croyant tant qu'elle n'aimera pas pour autrui ce qu'elle aime pour elle-même. Autrement dit, de la même manière qu'une personne désire être bien traitée, elle doit également traiter autrui avec bonté.

De plus, une personne ne peut être véritablement croyante et musulmane tant qu'elle ne protège pas autrui et ses biens de toute atteinte verbale ou physique, quelle que soit sa foi. Ceci est confirmé par un hadith publié dans Sunan An Nasai, numéro 4998.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 3318), qu'une femme entrerait en Enfer pour avoir maltraité un chat, entraînant sa mort. Un autre hadith, cité dans les Sunan Abu Dawud (numéro 2550), rapporte qu'un homme a été pardonné pour avoir nourri un chien assoiffé. Si tel est le résultat d'une bonne conduite et les conséquences d'une mauvaise conduite envers les animaux, peut-on imaginer l'importance d'une bonne

conduite envers Allah, le Très-Haut, et les gens ? En fait, le hadith principal en question conclut en conseillant que celui qui possède une bonne conduite sera récompensé comme le musulman qui adore Allah, le Très-Haut, et jeûne régulièrement.

Enfin, selon le hadith principal, si le bon caractère est le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en faveur d'une personne, cela signifie que le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en sa défaveur sera le mauvais caractère. Mauvais caractère envers Allah, le Très-Haut, en ne Lui obéissant pas sincèrement, et envers la création, en ne la traitant pas comme on souhaite être traité par les autres.

Augmentation ou perte

La quatrième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) épousa Zaynab Bint Khuzayma (qu'Allah l'agrée). Elle était connue comme la « mère des pauvres » pour ses dons généreux et constants, ainsi que pour sa bonté et sa compassion envers les pauvres et les nécessiteux. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 112).

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 2336, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que chaque jour, deux anges implorant Allah, le Très-Haut. Le premier demande à Allah, le Très-Haut, de récompenser celui qui dépense pour Lui. Le second demande à Allah, le Très-Haut, de détruire celui qui retient.

L'objectif de ce hadith est d'encourager à la générosité et à éviter l'avarice. Il est important de noter que dépenser pour Allah, l'Exalté, ne se limite pas à la charité obligatoire, mais inclut également les dépenses pour ses propres besoins et ceux de ses proches, sans gaspillage ni extravagance, comme le prescrit l'islam. Quiconque ne dépense pas pour ces éléments mérite la destruction de ses biens, car il a manqué à son objectif, ce qui rend les biens inutiles. Il est important de noter que dépenser pour Allah, l'Exalté, n'entraîne jamais de perte globale, car la personne est récompensée d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a garanti que la charité ne diminue pas les biens dans un hadith extrait du Jami At Tirmidhi, numéro 2029, chapitre 34 Saba, verset 39 :

« ...Mais tout ce que vous dépensez [pour Sa cause], Il vous le rendra... »

Un musulman doit se rappeler qu'une personne généreuse est proche d'Allah, le Très-Haut, proche du Paradis, proche des gens et loin de l'Enfer. En revanche, une personne avare est loin d'Allah, le Très-Haut, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1961.

Enfin, il est important de noter que ce hadith s'applique à tous les biens que l'on possède, comme la santé, et pas seulement à la richesse. Ainsi, si l'on ne consacre pas et n'utilise pas ses biens correctement, comme l'a ordonné Allah, le Très-Haut, l'invocation de l'Ange sera contre soi. La destruction mentionnée dans le hadith principal ne se réfère pas nécessairement à la perte du bien, mais inclut le fait que le bien terrestre devienne une source de stress et de difficultés dans les deux mondes. Cela est facilement observable chez ceux qui n'utilisent pas correctement leurs biens, comme leur richesse. Ces richesses qu'ils acquièrent et accumulent, espérant qu'elles deviendront une source de paix, deviennent la source de leur stress et de leur anxiété. Il est donc essentiel pour les musulmans d'utiliser correctement chaque bienfait, conformément aux enseignements de l'islam, afin d'en recevoir davantage dans les deux mondes, ce qui est en réalité la véritable gratitude. Sinon, ils risquent de perdre leur bienfait à jamais. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Facilité avec difficulté

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, celui-ci épousa Oum Salama (qu'Allah l'agrée). Elle avait d'abord épousé un compagnon, Abou Salama (qu'Allah l'agrée), mais il fut grièvement blessé à la bataille d'Uhud et mourut peu après. Après sa mort, elle suivit le conseil du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), reconnaissant que tout appartient à Allah, l'Exalté, et que tout reviendra à Lui, et implorant Allah, l'Exalté, de la dédommager pour la perte de son mari et de lui donner quelque chose de meilleur en échange. Elle se demandait comment trouver quelqu'un de plus distingué qu'Abou Salama (qu'Allah l'agrée), mais Allah, l'Exalté, exauça sa supplication et accepta la demande en mariage du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Pages 123-124 de l'Imam Ibn Kathir et a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 2126.

Dans un hadith du Musnad Ahmad, numéro 2803, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de comprendre que chaque difficulté rencontrée sera suivie d'une amélioration. Cette réalité est également mentionnée dans le Saint Coran, par exemple au chapitre 65, At Talaq, verset 7 :

« ...Allah fera venir, après la difficulté, la facilité [c'est-à-dire le soulagement]. »

Il est important pour les musulmans de comprendre cette réalité, car elle engendre la patience, voire le contentement. L'incertitude face aux changements de circonstances peut conduire à l'impatience, à l'ingratitude, voire à l'illégalité, comme la fourniture de biens illicites. Mais celui qui croit fermement que toutes les difficultés finiront par être remplacées par la facilité attendra patiemment ce changement, pleinement confiant dans les enseignements de l'islam. Cette patience est très appréciée d'Allah, le Très-Haut, et largement récompensée. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 146 :

« ...Et Allah aime les endurants. »

C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a cité de nombreux exemples dans le Saint Coran où des situations difficiles ont été suivies d'aisance et de bénédictions. Par exemple, le verset suivant du Saint Coran évoque la grande difficulté à laquelle le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) a été confronté de la part de son peuple et comment Allah, le Très-Haut, l'a sauvé du déluge. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 76 :

« Et [mentionnez] Noé, lorsqu'il invoqua [Allah] avant [ce temps-là], alors Nous lui avons répondu et l'avons sauvé, lui et sa famille, du grand malheur [c'est-à-dire, du déluge]. »

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 21 Al Anbiya, verset 69 :

« Nous [c'est-à-dire Allah] avons dit : « Ô feu, sois fraîcheur et sécurité sur Abraham. »

Le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a fait face à une grande difficulté sous la forme d'un grand feu, mais Allah, l'Exalté, l'a rendu frais et paisible pour lui.

Ces exemples et bien d'autres ont été mentionnés dans le Saint Coran et les Hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin que les musulmans comprennent qu'un moment de difficulté sera finalement suivi d'une facilité pour ceux qui obéissent à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience.

Il est donc important pour les musulmans d'étudier ces enseignements islamiques afin d'observer les innombrables cas où Allah, le Très-Haut, a accordé la facilité à Ses serviteurs obéissants après avoir traversé des difficultés. Si Allah, le Très-Haut, a sauvé Ses serviteurs obéissants des grandes difficultés mentionnées dans les enseignements divins, alors Il peut et sauvera également les musulmans obéissants confrontés à des difficultés plus légères.

Le deuxième Badr

Avant de quitter la bataille d'Uhud, le chef non musulman, Abou Soufyan, annonça un rendez-vous pour que les deux armées se rencontrent à Badr l'année suivante. Le moment venu, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) marcha avec 1 500 soldats et campa à Badr, attendant les non-musulmans. L'armée non musulmane, composée d'environ 2 000 soldats, établit son camp loin de Badr. Allah, le Très-Haut, sema la terreur dans leurs cœurs et, bien qu'il ait lui-même fixé le rendez-vous, Abou Soufyan encouragea les soldats à retourner à La Mecque. Craignant d'affronter les musulmans, ils ne manifestèrent aucune opposition et retournèrent à La Mecque. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, restèrent à Badr et se livrèrent à un commerce lucratif. Huit jours plus tard, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta Badr avec un sentiment de crainte et de supériorité qui s'était répandu dans le cœur des Arabes. Ceci a été discuté dans le livre de l'Imam Safi Ur Rahman, *The Sealed Nectar*, pages 306-307.

En raison de leur fermeté, Allah, l'Exalté, a accordé aux musulmans une victoire psychologique qui a eu un retentissement plus grand dans toute l'Arabie qu'une victoire militaire.

Allah, le Très-Haut, a accordé la supériorité aux Compagnons (qu'Allah les agrée), car ils ont rempli la condition de la vraie foi. Chapitre 3, Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

La véritable foi implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toute situation. Ce qui s'obtient en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permet d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes, et constitue un aspect de la supériorité en ce monde. Mais si les musulmans n'obéissent pas à Allah, le Très-Haut, de cette manière, ils n'atteindront pas la supériorité promise à ceux qui croient sincèrement en Lui. En conclusion, la véritable foi se manifeste par des actes, pas seulement par des paroles.

Perdre des êtres chers

La quatrième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, le fils d'Uthman Ibn Affan (qu'Allah l'agrée), âgé de six ans et petit-fils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mourut. Ce sujet est abordé dans la biographie d'Uthman Ibn Affan, Dhun-Noorayn, page 55, de l'imam Muhammad As Sallaabi.

Quelques années plus tard, Oum Koulthoom, épouse d'Outhman (qu'Allah l'agrée), et fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mourut également. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara que s'il avait eu une autre fille célibataire, il l'aurait également mariée à Outhman (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est abordé dans la biographie d'Outhman Ibn Affan, Dhun-Noorayn, page 56, de l'imam Muhammad As Sallaabi.

Dans un autre hadith, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que s'il avait quarante filles, il les marierait à Othman, qu'Allah l'agrée, l'une après l'autre, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus aucune. Ce point est abordé dans le Tarikh Al Khulafa de l'Imam Suyuti, page 163.

Chaque jour, des personnes perdent des êtres chers. C'est une conséquence inévitable. Un musulman peut se souvenir et agir en conséquence pour surmonter cette épreuve. Il peut notamment observer la situation de manière positive. Autrement dit, au lieu de s'attrister de ce

qu'il a perdu, il devrait se concentrer sur les bienfaits qu'il a reçus grâce à la personne disparue, comme ses bons conseils. En y réfléchissant, on comprend qu'il valait mieux connaître la personne avant de la perdre que de ne pas la connaître du tout. Cela ressemble à l'affirmation « mieux vaut avoir aimé et perdu que ne pas avoir aimé du tout ». Bien que souvent, cette affirmation soit sortie de son contexte et mal utilisée, elle est juste et utile.

De plus, un musulman qui croit indéniablement en l'au-delà doit toujours se rappeler que les gens ne se rencontrent pas ici-bas pour se quitter. Ils quittent ce monde uniquement pour se retrouver dans l'au-delà. Cette attitude peut aider à rester patient face à une telle épreuve. Elle devrait également inciter à accroître son obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, afin de retrouver l'être aimé dans sa dernière demeure, dans les jardins du refuge, pour l'éternité.

De plus, les principaux événements évoqués soulignent l'importance de trouver un bon conjoint. Cela n'est possible que si l'on choisit son conjoint conformément aux enseignements de l'islam. Selon le hadith du Sahih Bukhari, numéro 5090, un musulman doit choisir son conjoint en fonction de sa piété, sous peine de perdre. En effet, celui qui est pieux s'efforcera d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Coran et aux hadiths du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des personnes, comme son conjoint et ses enfants. De plus, celui qui est pieux respectera les droits des autres, comme son conjoint, même en cas de mécontentement. Ainsi, lorsque les deux conjoints sont pieux, ils respecteront les droits de l'autre, que leur mariage traverse des périodes de prospérité ou de difficultés. En revanche, celui qui ne le fait pas ne respectera pas les droits des autres, comme son conjoint, surtout en cas de mécontentement. Par conséquent, choisir un conjoint impie ne

peut qu'engendrer des problèmes conjugaux et une instabilité au sein du foyer. C'est une évidence lorsqu'on observe la plupart des musulmans d'aujourd'hui.

La 5^e année après la migration

Bonne volonté envers les dirigeants

Après l'absence des non-musulmans à Badr et le retour du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il repartit avec une armée en direction de Daumatul Jandal. Cette région se trouvait à la frontière de l'Empire romain, ce qui rendait le voyage long. À Daumatul Jandal, l'ennemi attaquait les caravanes commerciales appartenant aux musulmans et à ceux qui avaient signé des traités de paix avec eux. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) apprit également qu'ils prévoyaient de se diriger également vers Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souhaitait envoyer un message clair à toute l'Arabie, et par extension à l'Empire romain, selon lequel les terres musulmanes étaient protégées et hors de leur contrôle. Lorsque l'armée atteignit Daumatul Jandal, l'armée ennemie prit la fuite par peur et aucun combat n'eut lieu. Après un certain temps, l'armée musulmane retourna saine et sauve à Médine. Durant son absence de Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) nomma Sibaa, qu'Allah l'agrée, à la tête de Médine. Il est intéressant de noter que Sibaa, qu'Allah l'agrée, n'était pas originaire de Médine et appartenait à la tribu des Ghaffar. Nommer un étranger à l'autorité était une épreuve pour les Compagnons, qu'Allah l'agrée, qui auraient pu s'y opposer pendant la longue absence du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mais ils ne l'ont pas fait. En embrassant l'islam, les Compagnons, qu'Allah l'agrée, abandonnèrent leurs appartenances tribales et furent tous unis par la foi. Ils firent donc preuve de loyauté envers leur chef, quelle que soit son origine. Ce point est abordé dans La noble vie du Prophète (PBUH) de l'imam Muhammad As Sallaabi, volume 1, pages 1300-1305.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une forme de sincérité envers les dirigeants de la société. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith du Muwatta de l'imam Malik, livre numéro 56, hadith numéro 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

De plus, l'événement principal évoqué illustre clairement l'importance de privilégier le lien de foi avec les autres musulmans par rapport à tout autre lien, comme le lien du sang. L'une des principales attaques contre l'islam a consisté à semer la discorde parmi les musulmans en les encourageant à privilégier d'autres relations avec les autres, comme le nationalisme, au détriment du lien de foi. C'est l'une des principales raisons de cette désunion, car ils se souciaient davantage de leurs liens avec les autres que du lien de foi qu'ils partageaient avec les autres musulmans. Par conséquent, les pays islamiques ignorent facilement les souffrances des musulmans d'autres nations, simplement parce qu'ils n'appartiennent pas à leur nation.

De plus, lorsque les musulmans sont encouragés à tisser des liens entre eux pour des raisons matérielles, telles que l'appartenance ethnique et la caste, au lieu de privilégier le lien de foi, ils seront encouragés à soutenir ceux avec qui ils entretiennent des liens matériels, même s'ils les soutiennent dans des actions néfastes. À l'inverse, ceux qui privilégient leur lien de foi avec d'autres musulmans par rapport à tout autre lien ne feront qu'aider les autres dans de bonnes actions, car leur loyauté envers la foi prime.

De plus, les liens matériels étant fragiles, ils se brisent avec le temps. C'est une autre raison pour laquelle les musulmans unis par des liens matériels finissent par s'éloigner, comme les frères et sœurs. Si leur lien principal était fondé sur la foi, leur lien se serait renforcé au fil du temps.

La bataille d'Ahzab

Un vrai leader

Cinq ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les ennemis de l'islam de Médine encouragèrent les non-musulmans de La Mecque et diverses autres tribus non musulmanes à attaquer la ville. Cela conduisit à la bataille de Khandaq, également connue sous le nom de bataille d'Ahzab. Informé de leur attaque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna, sur les conseils de Salman Al Farsi (qu'Allah l'agrée), de creuser une immense tranchée du seul côté de Médine par lequel l'armée ennemie pouvait attaquer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) participa activement au creusement de cette tranchée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 128).

Cet événement souligne l'importance de montrer l'exemple. Il est essentiel que tous les musulmans, et en particulier les parents, mettent en pratique les conseils qu'ils donnent aux autres. C'est une évidence. si l'on tourne les pages de l'histoire que ceux qui ont agi selon ce qu'ils prêchaient avait un effet beaucoup plus positif sur les autres Comparé à ceux qui n'ont pas montré l'exemple, le meilleur exemple est celui du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui non seulement pratiquait ce qu'il prêchait, mais adhéraient à ses enseignements plus rigoureusement que quiconque. Seule une telle attitude permettra aux musulmans, et plus particulièrement aux parents, d'avoir un impact positif sur les autres. Par exemple, si une mère avertit ses enfants de ne pas mentir, car c'est un péché mais il se trouve souvent devant eux, ses enfants sont peu susceptibles d'agir selon ses conseils. Les actions d'une

personne aura toujours plus d'impact sur les autres que ses paroles. Il est important de noter que cela ne signifie pas Il faut être parfait avant de conseiller les autres. Cela signifie qu'il faut s'efforcer sincèrement d'agir selon leurs propres conseils Avant de conseiller les autres. Le Saint Coran indique clairement, dans le verset suivant, qu'Allah, le Très-Haut, déteste ce comportement. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Al-Bukhari (numéro 3267), que l'homme qui a commandé le bien mais s'en est abstenu lui-même et le mal interdit mais ils ont eux-mêmes agi en conséquence seront sévèrement punis en Enfer. Chapitre 61 As Saf, verset 3 :

« Ce qui est très détestable auprès d'Allah, c'est que vous disiez ce que vous ne faites pas. »

Il est donc essentiel que tous les musulmans s'efforcent d'agir eux-mêmes selon leurs conseils. puis conseillez les autres faire de même. Montrer l'exemple est une tradition. de tous les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, et c'est le meilleur moyen d'influencer les autres de manière positive.

L'effort mène à la récompense

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement dans Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) participa activement au creusement de cette tranchée. Il encouragea les Compagnons, qu'Allah les agrée, à y prendre part activement et à rechercher la récompense de l'au-delà. Ils travaillèrent tous à ses côtés. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 128.

Cet incident est lié au chapitre 47 de Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ce verset signifie que si l'on soutient l'Islam, Allah, le Très-Haut, l'aidera dans les deux mondes. Il est étrange de constater combien d'individus désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans pour autant respecter la première partie de ce verset par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. L'excuse la plus répandue est le manque de temps pour accomplir les bonnes œuvres. Ils désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, mais ne prennent pas le temps de faire ce qui Lui plaît. Est-ce logique ? Ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs obligatoires et attendent ensuite l'aide d'Allah, le Très-Haut, en cas de besoin sont bien insensés. Et ceux qui accomplissent leurs devoirs

obligatoires mais refusent de les dépasser constateront que l'aide qu'ils reçoivent est limitée. La façon dont on se comporte détermine la façon dont on est traité. Plus on consacre de temps et d'énergie à Allah, le Très-Haut, plus on reçoit de soutien. C'est aussi simple que cela.

Un musulman doit comprendre que la plupart des obligations, comme les cinq prières quotidiennes, ne prennent que peu de temps dans une journée. Un musulman ne peut s'attendre à consacrer à peine une heure par jour aux prières obligatoires, puis négliger Allah, le Très-Haut, le reste de la journée, tout en s'attendant à son soutien constant face aux difficultés. On n'apprécierait pas un ami qui le traiterait ainsi. Comment peut-on alors traiter Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, de la sorte ?

Certains consacrent du temps supplémentaire à plaire à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils rencontrent un problème matériel, puis Lui demandent de le résoudre comme s'ils Lui avaient rendu service en accomplissant de bonnes actions volontaires. Cette mentalité insensée est en contradiction flagrante avec le devoir de servir Allah, l'Exalté. Il est étonnant de constater que ce type de personnes trouve le temps de vaquer à toutes leurs autres activités de loisir, comme passer du temps avec sa famille et ses amis, regarder la télévision et assister à des réceptions, sans pour autant trouver le temps de se consacrer à plaire à Allah, l'Exalté. Elles semblent incapables de trouver le temps de réciter et d'adopter les enseignements du Saint Coran. Elles ne semblent pas trouver le temps d'étudier et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes trouvent tant bien que mal de quoi se permettre des luxes superflus, sans pour autant en trouver à donner en charité volontaire.

Il est important de comprendre qu'un musulman sera traité selon son comportement. Autrement dit, si un musulman consacre du temps à satisfaire Allah, le Très-Haut, il trouvera le soutien nécessaire pour traverser les épreuves en toute sécurité. En revanche, s'il néglige ses obligations ou s'il se contente de les accomplir sans y consacrer du temps, il recevra une réponse similaire de sa part. En d'autres termes, plus on donne, plus on reçoit. Si l'on ne donne pas beaucoup, on ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour.

Faiblesse dans l'effort

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) participa activement au creusement de cette tranchée. Certains hypocrites s'abstinrent d'y participer physiquement, se plaignant de faiblesse. Certains d'entre eux, sans permission, quittèrent secrètement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée), pendant qu'ils creusaient la tranchée. Allah, l'Exalté, révéla alors le chapitre 24 An Nur, versets 62-64 :

Les croyants sont ceux qui croient en Allah et en Son Messenger. Lorsqu'ils le rencontrent pour une affaire d'intérêt commun, ils ne s'en vont pas sans lui avoir demandé la permission. Ceux qui vous demandent la permission, ceux-là croient en Allah et en Son Messenger. Lorsqu'ils vous demandent la permission pour quelque chose de leur vie, accordez la permission à qui vous voulez parmi eux et implorez le pardon d'Allah pour eux. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Ne faites pas de votre appel du Messenger entre vous un appel à un autre. Allah connaît ceux d'entre vous qui s'éloignent, cachés par les autres. Que ceux qui désobéissent à son ordre [c'est-à-dire au Prophète] se méfient, de peur qu'un malheur ou un châtiment douloureux ne les frappe. À Allah appartient tout ce qui est dans les cieux et la terre. Il sait ce sur quoi vous vous tenez et connaît le jour où ils seront ramenés à Lui et où Il les informera. de ce qu'ils ont fait. Et Allah est Omniscient.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 128-129, de l'Imam Ibn Kathir.

L'hypocrisie se manifeste lorsqu'on exprime verbalement son soutien aux autres et à leurs projets, comme la construction d'une mosquée, mais qu'on semble disparaître lorsqu'il s'agit de s'y engager, par exemple en faisant un don. De même, lorsque les gens traversent une période faste, on les soutient verbalement, rappelant aux autres leur loyauté. Mais dès que les gens rencontrent des difficultés, ces hypocrites ne leur offrent aucun soutien émotionnel ou physique. Ils les critiquent plutôt. Telle était l'attitude des hypocrites à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 4 An Nisa, verset 62 :

« Alors, comment [en sera-t-il] lorsqu'un malheur les frappera à cause de ce qu'ils ont fait, et qu'ils viendront à toi en jurant par Allah : « Nous ne voulions que la bonne conduite et l'accommodement. » »

De plus, cet événement souligne l'importance de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans les moments de facilité ou de difficulté. Celui qui choisit quand obéir à Allah, le Très-Haut, et quand ne pas l'obéir, ne fait qu'adorer ses passions, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Comme l'indiquent les versets cités précédemment, la personne qui se comporte ainsi sera frappée de malheurs. En effet, son comportement l'amènera à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique, et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie. Cela l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit. Par conséquent, tout et tous dans sa vie deviendront une source de stress, ce qui la conduira à des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et même des tendances suicidaires. Il suffit d'observer ceux qui font un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés pour comprendre cette vérité. Il est donc essentiel d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Il faut toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, est le seul à pouvoir fournir le code de conduite parfait qui mène à la paix de l'esprit. Tous les codes de conduite créés par l'homme ne peuvent y parvenir, faute de connaissance, de prévoyance, d'expérience et de préjugés.

La vraie vie

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) participa activement à son creusement. Un jour, par une froide matinée, il se rendit auprès des Compagnons, qu'Allah les agrée, et constata leur faim et leur extrême fatigue pendant le creusement de la tranchée. Il implora Allah, l'Exalté, de leur pardonner et ajouta que la vraie vie est celle de l'au-delà. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 129), et est rapporté dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4099.

Cet événement souligne l'importance de se rappeler que la vie ici-bas est comparable à celle d'une personne voyageant à l'étranger avec un visa de travail temporaire. Son objectif n'est pas de profiter des luxes du monde, mais de travailler dur pour économiser le plus d'argent possible, qu'elle pourra ensuite ramener dans son pays d'origine après l'expiration de son visa. De la même manière qu'un employé serait critiqué s'il consacrait la majeure partie de ses efforts aux plaisirs du monde sans rien rapporter de significatif, le musulman qui consacre la majeure partie de ses ressources aux plaisirs du monde et retourne à Allah, le Très-Haut, les mains vides le Jour du Jugement. Un musulman est libre de profiter occasionnellement des plaisirs licites, mais il ne doit jamais oublier qu'il a été envoyé dans ce monde avec un devoir précis. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Mais si l'on privilégie les plaisirs de

ce monde, on négligera ce devoir et, au contraire, on fera un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés. Par conséquent, on n'atteindra pas la paix intérieure en ce monde et on ne se préparera pas adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, on sera perdant dans les deux mondes, même si cela ne lui apparaît pas clairement ici-bas.

Gratitude avec patience

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. Pendant ce temps, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) chantait des invocations et des couplets pour encourager les Compagnons, qu'Allah les agrée. L'un d'eux comprenait le couplet suivant : « Au nom d'Allah et par Lui, nous avons été guidés, et si nous avons adoré un autre que Lui, nous aurions souffert. Quel Seigneur excellent ! Quelle belle religion ! » Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 130-131.

Cet événement met en lumière un trait négatif de l'âme. C'est lorsqu'une personne croit devoir faire preuve de patience alors qu'en réalité, elle devrait exprimer sa gratitude envers Allah, le Très-Haut. Face à une difficulté, elle doit se souvenir des innombrables bienfaits qu'elle possède encore. Elle doit comprendre que la difficulté qu'elle rencontre aurait pu être pire et qu'Allah, le Très-Haut, ne décrète que le meilleur pour Ses serviteurs, même s'ils n'observent pas immédiatement la sagesse qui sous-tend leur choix. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ces vérités inspireront la gratitude, même dans les situations difficiles où la plupart des gens s'attendent à de la patience. La gratitude dans

l'intention implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude dans les paroles implique de dire du bien ou de se taire. Et la gratitude dans les actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Résultat des tests

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) participa activement à son creusement. Pendant ce temps, les Compagnons, qu'Allah les agrée, lui parlèrent d'une étendue de sol extrêmement dur qu'ils ne pouvaient percer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) frappa le sol dur avec une bêche, le transformant en sable mou. Ils furent également témoins de la façon dont le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) attacha une pierre à son ventre afin de calmer la faim, car ils n'avaient rien mangé depuis trois jours faute de ressources. Ce fait est évoqué dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 131, ainsi que dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4101.

Bien que les épreuves et les corvées aient affecté les croyants depuis la nuit des temps, notamment à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il semble que les épreuves modernes ne fassent qu'accroître les difficultés et l'humiliation des musulmans. Or, les épreuves auxquelles ont été confrontés les pieux prédécesseurs n'ont fait que leur apporter l'honneur dans les deux mondes. La principale raison de cette différence d'issue est que, lorsque les pieux prédécesseurs ont été confrontés à des épreuves, plus graves que celles des musulmans modernes, comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, ils ont affronté leurs épreuves et leurs difficultés en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en faisant preuve de patience envers le destin. C'est ainsi qu'ils ont réussi l'épreuve sans encombre et reçu de grands honneurs et bénédictions d'Allah, l'Exalté, dans les deux mondes. De nos jours, de nombreux musulmans sont confrontés à des épreuves, mais ne demeurent

pas fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Ils ne comprennent pas que la réussite et l'honneur, même dans les épreuves, ne sont accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tandis que la désobéissance ne mène qu'à la disgrâce. Par conséquent, les musulmans ne doivent pas adorer Allah, le Très-Haut, de manière à ne Lui obéir que dans les moments de facilité et à s'en détourner avec colère et désobéissance dans les moments difficiles. Il ne s'agit pas là d'une véritable servitude ni d'une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut. Autrement dit, aucune action ne sera bénéfique aux musulmans à long terme si elle n'est pas fondée sur l'obéissance à Allah, le Très-Haut. La désobéissance ne fera qu'engendrer une difficulté après l'autre, une disgrâce après l'autre. Chapitre 4 An Nisa, verset 147 :

« Que ferait Allah de votre châtement si vous êtes reconnaissants et croyez ?... »

Souci des autres

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) participa activement à son creusement. Pendant ce temps, les Compagnons, qu'Allah les agrée, virent le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) attacher une pierre à son ventre afin de calmer la faim, car ils n'avaient rien mangé depuis trois jours faute de ressources. L'un des Compagnons, Jabir (paix et bénédictions sur lui), demanda la permission de rentrer chez lui et demanda à sa femme de préparer à manger pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Après avoir préparé suffisamment de nourriture pour quelques personnes, il invita le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il informa le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) du peu de nourriture disponible. Cependant, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) invita les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui étaient présents par centaines et, miraculeusement, la nourriture fut suffisante pour tous. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 131-132), ainsi que dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4101.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) aurait pu accepter l'invitation pour lui-même, mais il est resté, comme toujours, sincère envers tous les gens.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que l'Islam est la

sincérité envers le grand public. Cela implique de désirer le meilleur pour eux en tout temps et de le manifester par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on n'aime pas pour les autres ce qu'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Être sincère envers autrui implique de l'aider à satisfaire Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas rechercher la gratitude, car cela ruine sa récompense et constitue un manque de sincérité flagrant envers Allah, le Très-Haut, et les gens.

L'un de nous

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement dans Médine. Pendant ce creusement, les Compagnons de La Mecque et ceux de Médine, qu'Allah les agrée, commencèrent à se disputer au sujet de Salman Al Farsi, qu'Allah les agrée. Chaque camp affirmait qu'il leur appartenait, bien qu'il ne fût ni un résident de Médine ni un émigré de La Mecque, mais un Perse. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) mit fin au débat en déclarant que Salman, qu'Allah les agrée, était un membre de sa famille. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 135.

Cet honneur fut accordé à Salman, qu'Allah l'agrée, en raison de sa piété, car il n'avait aucun lien de sang avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 5116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a clairement averti que la noblesse ne réside pas dans la lignée, car tous les êtres humains descendent du Saint Prophète Adam (paix et bénédictions sur lui), qui a été créé de poussière. Il a conclu que chacun devrait cesser de se vanter de sa famille et de sa lignée.

Il est important de comprendre que, même si certains musulmans ignorants ont adopté l'attitude d'autres nations en créant des castes et des sectes, croyant ainsi que certaines personnes sont supérieures à d'autres en fonction de ces groupes, l'islam a établi un critère simple de supériorité : la piété. Autrement dit, plus un musulman obéit aux commandements d'Allah,

le Très-Haut, s'abstient de Ses interdits et affronte son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son rang auprès d'Allah, le Très-Haut, est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Ce verset détruit toutes les autres normes qui ont été créées par des personnes ignorantes, telles que la race, l'origine ethnique, la richesse, le sexe ou le statut social.

De plus, si un musulman est fier d'une personne pieuse de sa lignée, il doit démontrer sa foi en louant Allah, le Très-Haut, et en suivant ses traces. Se vanter des autres sans suivre leurs traces ne servira à rien, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Ceci est clairement expliqué dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2945.

Celui qui est fier des autres mais ne suit pas leurs traces les déshonore indirectement, car le monde extérieur constatera leur mauvaise conduite et supposera que leur ancêtre vertueux s'est comporté de la même manière. Ces personnes devraient donc s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut. Elles sont comparables à celles qui adoptent les traditions et les conseils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme

se laisser pousser la barbe ou porter un foulard, mais qui négligent sa noblesse intérieure. Le monde extérieur ne pensera que négativement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en constatant la mauvaise conduite de ces musulmans.

Enfin, se souvenir des origines de l'humanité préviendra l'orgueil, dont un atome peut suffire à nous mener en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, met en garde contre ce phénomène. L'orgueil ne fait qu'encourager à mépriser les autres, même si tout ce qu'ils possèdent de bon a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. L'orgueil incite également à rejeter la vérité, même si elle ne vient pas d'eux. Par conséquent, il faut absolument éviter de s'enorgueillir de quoi que ce soit, comme de ses pieux ancêtres.

Une foi forte

En prévision de la bataille d'Ahzab, une immense tranchée fut creusée pour empêcher l'ennemi d'entrer facilement à Médine. En creusant, certains Compagnons, qu'Allah l'agrée, tombèrent sur un rocher blanc et solide, incassable. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'en aperçut, il le frappa à trois reprises avec une pioche. À chaque coup, un immense éclair de lumière, semblable à celui d'une immense lanterne dans une nuit très sombre, apparut. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), raconta qu'à chaque fois qu'il frappait le rocher, on lui montrait trois grandes régions alors gouvernées par des empires dominants, et qu'il recevait la bonne nouvelle que sa nation les vaincra toutes. Les Compagnons, qu'Allah l'agrée, louèrent Allah, l'Exalté, et furent extrêmement satisfaits de cette bonne nouvelle. D'un autre côté, les hypocrites et les croyants faibles se moquaient de la situation et se demandaient comment le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pouvait prétendre que ces grands empires seraient vaincus par sa nation, alors que les pauvres Compagnons, qu'Allah les agrée, creusaient une tranchée et ne pouvaient même pas sortir à découvert par crainte d'une attaque ennemie. Allah, le Très-Haut, révéla alors le verset 12 du chapitre 33 d'Al Ahzab :

« Et [rappelez-vous] quand les hypocrites et ceux dont le cœur est malade dirent : « Allah et Son Messenger ne nous ont promis que des illusions. » »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 135, de l'Imam Ibn Kathir.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 135, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important de noter que cela s'est produit à une époque extrêmement difficile pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée). Ils creusaient une immense tranchée avec des provisions minimales et s'attendaient à une attaque ennemie massive. Malgré ces difficultés, les Compagnons (qu'Allah les agrée) ont accepté la parole du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car leur foi était extrêmement forte. Cela souligne l'importance d'une foi forte, car elle conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes.

Une foi solide est essentielle pour rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'il s'agisse de facilités ou de difficultés. Une foi solide s'acquiert en étudiant et en mettant en pratique les preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui expliquent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. À l'inverse, celui qui ignore les enseignements de l'islam aura une foi faible. Il désobéira facilement à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs seront contrariés, car il ne comprendra pas comment abandonner ses désirs et obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est essentiel d'acquérir la certitude de sa foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant

un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement tout et chacun dans leur vie.

Choisir ses amis avec sagesse

Avant le début de la bataille d'Ahzab, un compagnon, Ubadah Bin Samit (qu'Allah l'agrée), avait des alliés parmi les Juifs et suggéra de les emmener au combat afin d'effrayer l'ennemi. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 28 du chapitre 3 d'Ali Imran :

« Que les croyants ne prennent pas les mécréants pour alliés [c'est-à-dire pour soutiens ou protecteurs] plutôt que les croyants. Et quiconque [d'entre vous] fait cela n'a rien [c'est-à-dire pour rien] auprès d'Allah, sauf en se prémunissant contre eux par prudence. Allah vous met en garde contre Lui-même, et c'est vers Allah que se dirige la fin. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 3:28, page 32 de l'Imam Wahidi.

Ce verset ne signifie pas qu'un musulman ne peut pas se lier d'amitié avec un non-musulman, car il fait référence aux non-musulmans du temps du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Se lier d'amitié avec un non-musulman désireux de détruire l'islam était particulièrement dangereux à cette époque, car les non-musulmans espionnaient la communauté musulmane afin d'obtenir des renseignements cruciaux pour les aider dans leur lutte contre l'islam.

D'une manière générale, le Saint Coran indique clairement qu'Allah, le Très-Haut, n'interdit pas de se lier d'amitié avec les non-musulmans. Chapitre 60, Al Mumtahanah, verset 8 :

Allah ne vous interdit pas, à ceux qui ne vous combattent pas pour la religion et ne vous expulsent pas de vos demeures, d'être bienfaisants envers eux et d'être justes envers eux. Allah aime en vérité les justes.

Ceci est confirmé par le verset principal en question : on ne prend des précautions que contre quelqu'un dont on craint qu'il ne nous fasse du mal. Tel était le comportement de la plupart des non-musulmans à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

En réalité, le verset principal met en garde les musulmans contre toute complicité avec ceux qui les détournent de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela s'applique aussi bien aux musulmans qu'aux non-musulmans. Comme l'indique un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4833, chacun adoptera le mode de vie de son compagnon. Cela signifie qu'il adoptera les qualités, bonnes ou mauvaises, de son compagnon, que cela lui paraisse évident ou non.

De plus, traiter autrui avec bienveillance, musulman comme non-musulman, est la caractéristique d'un véritable musulman. Un hadith, tiré du Sunan An Nasai, numéro 4998, recommande qu'un véritable musulman et croyant soit celui qui évite tout mal verbal et physique envers autrui et ses biens. Ce verset exhorte donc les musulmans à accompagner les pieux, car ils les guideront vers la miséricorde et l'obéissance d'Allah, le Très-Haut.

Il est important de comprendre qu'il existe une différence entre une saine conduite sociale et une profonde amitié. Une profonde amitié peut conduire à transiger avec sa foi par amour pour son prochain, tandis qu'une bonne conduite sociale ne l'amènera jamais à ce point. Par conséquent, les musulmans doivent adopter un bon caractère et de bonnes manières envers tous, mais réserver une profonde amitié à ceux qui les encourageront à une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Seul un musulman peut le faire envers un autre musulman. Un non-musulman, en revanche, encouragera directement ou indirectement un musulman à désobéir à Allah, le Très-Haut, même sans le vouloir. En effet, un non-musulman vit selon un code de conduite différent de celui d'un musulman. Et un comportement acceptable pour un non-musulman peut ne pas l'être aux yeux de l'islam. Ce comportement inacceptable deviendra normal aux yeux des musulmans s'ils fréquentent de telles personnes. Lorsqu'une chose devient normale à ses yeux, il devient plus facile de la faire.

Amis et fiduciaires

Lors de la bataille d'Ahzab, une tribu non musulmane de Médine, les Banu Qurayza, qui avaient signé un traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ont verrouillé leurs forteresses. Un soldat de l'armée non musulmane est venu et a exhorté l'un des chefs des Banu Qurayza, Ka'b Bin Asad, à rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et à rejoindre l'armée non musulmane en attaquant les Compagnons, qu'Allah les agrée, depuis Médine dès le début des combats. Initialement, Ka'b Bin Asad ne souhaitait pas rompre son engagement, affirmant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était tout simplement digne de confiance et véridique. Mais le non-musulman a continué à exhorter Ka'b jusqu'à ce qu'il finisse par céder à son plan machiavélique. Ka'b Bin Asad a alors rompu son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et a déchiré le document sur lequel il était écrit. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 139-140, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement souligne l'importance d'éviter les mauvaises fréquentations. Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, en particulier dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtements, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

De plus, cet événement indique l'importance d'éviter de trahir sa confiance.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que trahir les fiducies est un aspect de l'hypocrisie.

Cela inclut toutes les confiances que l'on a reçues d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Chaque bienfait que l'on possède nous a été confié par Allah, le Très-Haut. La seule façon de remplir ces confiances est d'utiliser ces bénédictions de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci a été expliqué et décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur assurera d'autres bénédictions, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on confie les biens d'autrui ne doit pas en abuser et les utiliser uniquement selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes valeurs de confiance entre les personnes est de garder le secret sur les conversations, sauf s'il y a un intérêt évident à en informer les autres. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les musulmans. Il faut traiter les devoirs de confiance entre soi et les autres de la même manière qu'on souhaite que les autres traitent les devoirs de confiance qui nous unissent.

De plus, ces responsabilités incluent les personnes dont il a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de les respecter en respectant les droits de ces personnes conformément aux préceptes de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, comprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Être méfiant

Lors de la bataille d'Ahzab, les Banu Qurayza, tribu non musulmane, furent convaincus par l'ennemi de rompre leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Apprenant la nouvelle, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dépêcha quelques-uns de ses compagnons, qu'Allah les agrée, pour rencontrer les Banu Qurayza et vérifier la véracité de la nouvelle. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 140-141).

Il est important pour les musulmans d'éviter une mentalité négative particulière qui est mentionnée dans le chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Malheureusement, adopter cet état d'esprit négatif affecte les individus, de la famille à la nation. Tout d'abord, interpréter les choses de manière négative conduit souvent à des péchés, tels que la médisance et la calomnie. Dans tous les cas, un musulman doit interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin d'accorder le bénéfice du doute aux autres. Par exemple, combien de fois une nation est-elle entrée en guerre à cause d'une supposition ou d'un soupçon ? La grande majorité des scandales rapportés par les médias reposent sur des suppositions. Même des lois ont été créées pour encourager ces suppositions et ces soupçons.

Cela conduit souvent à des relations brisées, car les personnes ayant cet état d'esprit croient toujours que les autres s'en prennent à elles par leurs paroles ou leurs actes. Cela les empêche de suivre les conseils des autres, car ils pensent qu'ils sont simplement moqués par celui qui les donne. Et cela les empêche de donner des conseils, car ils pensent que l'autre ne prêterait aucune attention à ce qu'ils disent. Et on s'abstiendra de conseiller quelqu'un qui possède cet état d'esprit négatif, car on pense que cela ne mènera qu'à une dispute. Cela conduit à d'autres traits négatifs, comme l'amertume. Il est important pour les musulmans d'accepter tout bon conseil, même s'ils pensent qu'on leur lance une pique. Ils doivent s'efforcer d'interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin de développer une mentalité positive.

Inébranlable dans toutes les conditions

Lors de la bataille d'Ahzab, la tribu non musulmane des Banu Qurayza fut convaincue par l'ennemi de rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'anxiété et la peur s'accrurent à mesure que les ennemis se trouvaient à l'extérieur et à l'intérieur de Médine. Craignant pour leur vie et désirant abandonner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les hypocrites lui demandèrent la permission de rentrer chez eux afin qu'ils puissent les protéger. Allah, le Très-Haut, révéla alors le verset 13 du chapitre 33 d'Al Ahzab :

« Et lorsqu'une faction d'entre eux dit : « Ô gens de Yathrib, il n'y a pas de stabilité pour vous [ici], alors retournez [chez vous] ! » Un groupe d'entre eux demanda la permission au Prophète, en disant : « Nos maisons sont vraiment exposées [c'est-à-dire sans protection] », alors qu'eux ne l'étaient pas. Ils n'avaient d'autre intention que de fuir. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 141-142, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important pour les musulmans de comprendre pourquoi ils adorent Allah, le Très-Haut, car cette raison peut favoriser leur obéissance à Allah, le Très-Haut, ou, dans certains cas, conduire à la désobéissance. En adorant Allah, le Très-Haut, pour obtenir de Lui des biens licites, on court le risque

de Lui désobéir. Ce type de personne est mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 22, Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne son visage vers l'incrédulité. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Lorsqu'ils obéissent à Allah, le Très-Haut, afin de recevoir des bénédictions terrestres, lorsqu'ils ne les reçoivent pas ou rencontrent une difficulté, ils se mettent souvent en colère, ce qui les détourne de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Ces personnes obéissent ou désobéissent souvent à Allah, le Très-Haut, selon la situation à laquelle elles sont confrontées, ce qui est en contradiction avec le véritable service à Allah, le Très-Haut.

Bien que désirer d'Allah, le Très-Haut, des biens licites soit acceptable en Islam, si l'on persiste dans cette attitude, on risque de ressembler à ceux mentionnés dans ce verset. Il est de loin préférable d'adorer Allah, le Très-Haut, pour être sauvé dans l'au-delà et accéder au Paradis. Il est peu probable que cette personne change de comportement face aux difficultés. Mais la meilleure raison est d'obéir à Allah, le Très-Haut, simplement parce qu'Il est leur Seigneur et le Seigneur de l'univers. Ce musulman, s'il est sincère, restera inébranlable en toutes circonstances et, grâce à cette obéissance, il recevra des bénédictions, matérielles et religieuses, bien supérieures à celles que recevrait la première catégorie de personnes.

Pour conclure, il est important pour les musulmans de réfléchir à leur intention et si nécessaire de la corriger afin qu'elle les encourage à rester fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, dans toutes les situations.

Souci du peuple

Lors de la bataille d'Ahzab, la tribu non musulmane des Banu Qurayza fut convaincue par l'ennemi de rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souhaitait briser la puissance de l'armée non musulmane en offrant à une tribu qui les accompagnerait une compensation pour leur retraite et leur retour chez eux. Lorsqu'il consulta ses Compagnons, qu'Allah les agrée, ils lui demandèrent si ce désir était un ordre d'Allah, le Très-Haut, ou son propre choix. Il répondit que c'était son propre choix, car il était témoin de l'invasion des nombreuses tribus d'Arabie sur Médine et qu'il souhaitait désespérément aider ses Compagnons, qu'Allah les agrée, par tous les moyens possibles. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 142.

Cet événement reflète la grande sincérité et l'attention que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) portait à autrui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a un jour conseillé, dans un hadith du Sahih Bukhari numéro 13, qu'on ne peut devenir un véritable croyant que lorsqu'on aime pour autrui ce qu'on aime pour soi-même.

Cela ne signifie pas qu'un musulman perdra sa foi s'il n'adopte pas cette attitude. Cela signifie que sa foi ne sera complète que lorsqu'il suivra ce conseil. Ce hadith indique également qu'un musulman ne parachèvera sa foi que lorsqu'il détestera pour les autres ce qu'il déteste pour lui-même. Ceci est corroboré par un autre hadith du Sahih Muslim, numéro 6586. Il conseille que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps

souffre, le reste du corps partage la douleur. Ce sentiment mutuel implique d'aimer et de détester pour les autres ce que l'on aime et déteste pour soi-même.

Un musulman ne peut atteindre cet état que si son cœur est exempt de tout mauvais trait, comme l'envie. Ces traits incitent toujours à désirer le meilleur pour soi-même. En réalité, ce hadith indique qu'il faut purifier son cœur en adoptant de bonnes qualités, comme le pardon, et en éliminant les mauvais traits, comme l'envie. Cela n'est possible qu'en étudiant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il est important que les musulmans comprennent que désirer le bien d'autrui les prive de bonnes choses. Le trésor d'Allah, le Très-Haut, est sans limite ; nul besoin donc d'adopter une mentalité égoïste et cupide.

Désirer le bien d'autrui implique de s'efforcer de l'aider par tous les moyens possibles, par un soutien financier ou émotionnel, de la même manière qu'on souhaiterait qu'on l'aide dans un moment difficile. Cet amour doit donc se manifester par des actes et non par des paroles. Même lorsqu'un musulman interdit le mal et donne des conseils contraires aux désirs d'autrui, il doit le faire avec douceur, tout comme il souhaiterait être conseillé avec bienveillance.

Comme mentionné précédemment, le hadith principal dont il est question souligne l'importance d'éliminer tous les défauts qui contredisent l'amour et l'attention mutuels, comme l'envie. L'envie se manifeste lorsqu'une personne désire posséder un bienfait spécifique qui ne peut être obtenu que lorsqu'il est retiré à autrui. Cette attitude remet directement en cause la distribution des bienfaits choisis par Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi elle constitue un péché majeur et conduit à la destruction des bonnes actions de l'envieux. Un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4903, met en garde contre ce phénomène. Si un musulman désire les biens licites d'autrui, il doit implorer Allah, le Très-Haut, de lui accorder la même chose ou un bien similaire sans que l'autre personne perde ce bienfait. Ce type de jalousie est licite et louable sur le plan religieux. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896, recommande aux musulmans de n'être jaloux que d'une personne riche qui utilise ses biens correctement. Et soyez jaloux d'une personne bien informée qui utilise ses connaissances pour son propre bénéfice et celui des autres.

Un musulman doit non seulement aimer que les autres obtiennent des bénédictions terrestres légales, mais aussi qu'ils obtiennent des bénédictions religieuses dans les deux mondes. En fait, souhaiter cela pour les autres les encourage à s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Ce type de saine compétition est bienvenu en islam. Chapitre 83 Al Mutaaffin, verset 26 :

« ... Alors, que les concurrents concourent pour cela. »

Cet encouragement incitera également le musulman à s'auto-évaluer afin de déceler et d'éliminer ses défauts. Lorsque ces deux éléments se combinent, s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et de purifier son caractère, cela mène au succès dans les deux mondes.

Un musulman doit donc non seulement affirmer verbalement aimer pour autrui ce qu'il désire pour lui-même, mais aussi le manifester par ses actes. Il est à espérer que celui qui se soucie ainsi des autres recevra la sollicitude d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1930.

Obéissance inébranlable

Lors de la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souhaita briser la puissance de l'armée non musulmane en offrant à une tribu qui l'accompagnerait une compensation pour qu'elle se retire et retourne chez elle. Lorsqu'il en fit part aux Compagnons, qu'Allah les agrée, ils répondirent qu'avant l'islam, l'armée non musulmane n'aurait jamais osé attaquer Médine et que maintenant qu'Allah, le Très-Haut, les a honorés de l'islam et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils ne transigeraient jamais sur la vérité, même au prix de la guerre et de la mort. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 142.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de déclarer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel. Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté

du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

Mener de bonnes affaires

Durant la bataille d'Ahzab, hormis quelques escarmouches, aucun véritable combat n'eut lieu en raison de la tranchée creusée par les musulmans. Un petit groupe de non-musulmans parvint à franchir une partie étroite de la tranchée et fut bloqué par les musulmans. Ali Ibn Abu Talib, qu'Allah l'agrée, se battit en duel avec un noble non-musulman de La Mecque, Amr Bin Abd Wudd, et le tua. Les non-musulmans offrirent une forte somme d'argent, entre 10 000 et 12 000 pièces d'argent, pour son corps. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), déclara qu'ils ne tiraient aucun profit des morts et que son corps, ainsi que l'argent offert pour sa restitution, ne présentaient aucun intérêt. Son corps fut remis gratuitement aux non-musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 142-145.

Même dans des circonstances aussi désastreuses, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a refusé de prendre des richesses de manière inappropriée.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Les plans diaboliques échouent

Lors de la bataille d'Ahzab, la tribu non musulmane des Banu Qurayza fut convaincue par l'ennemi de rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Les Banu Qurayza envoyèrent de nombreuses cargaisons de chameaux pour apporter de la nourriture à l'armée non musulmane. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'apprit, il dépêcha un groupe de soldats musulmans qui attaquèrent et capturèrent la caravane avant qu'elle n'atteigne les non-musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1368.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on comploté le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une

malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement.
Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Courage et persévérance

Lors de la bataille d'Ahzab, la tribu non musulmane des Banu Qurayza fut convaincue par l'ennemi de rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Les Banu Qurayza envoyèrent un espion pour vérifier si les femmes et les enfants étaient gardés dans les forts où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les avait placés. La tante du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Safiyyah Bint Abdul Mutalib, qu'Allah l'agrée, aperçut l'espion, sortit du fort et le tua à coups de bâton. Apprenant que leur espion avait été tué, les Banu Qurayza supposèrent que les hommes musulmans gardaient les forts et ne les attaquèrent donc pas. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1401-1402.

D'une manière générale, cela rappelle aux musulmans l'importance de rester fermes face aux attaques de leurs ennemis, à savoir le Diable, leur Diable intérieur et ceux qui les incitent à désobéir à Allah, le Très-Haut. Un musulman ne doit pas se détourner de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il est tenté par ces ennemis. Il doit plutôt demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdictions et la patience face au destin. Cela se fait en évitant les lieux, les choses et les personnes qui les incitent et les poussent au péché et à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Éviter les pièges du Diable ne peut se faire qu'en acquérant et en appliquant la connaissance islamique. De même, on ne peut éviter les pièges du Diable qu'en les connaissant ; la connaissance islamique est nécessaire pour éviter les pièges du Diable. Par exemple, un musulman peut consacrer beaucoup de temps à la récitation du Saint Coran, mais, par ignorance, il risque de compromettre ses bonnes actions sans s'en rendre compte, en commettant

des péchés tels que la médisance. Un musulman est voué à ces attaques ; il doit donc s'y préparer par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, et obtenir en retour une récompense incalculable. Allah, le Très-Haut, a garanti la bonne direction à ceux qui luttent ainsi pour Lui. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 69 :

« Et ceux qui luttent pour Nous, Nous les guiderons certainement vers Nos chemins... »

Alors que faire face à ces attaques avec ignorance et désobéissance ne mènera qu'aux difficultés et à la honte dans les deux mondes. De même qu'un soldat sans armes pour se défendre serait vaincu, un musulman ignorant n'aura aucune arme pour se défendre face à ces attaques, ce qui entraînera sa défaite. Or, le musulman savant possède l'arme la plus puissante, invincible : l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela ne s'obtient que par l'acquisition sincère et la mise en pratique de la connaissance islamique.

Difficultés et facilités

Lors de la bataille d'Ahzab, les Banu Qurayza, tribu non musulmane, furent convaincus par l'ennemi de rompre leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'anxiété et la peur s'accrurent à mesure que les ennemis se trouvaient à l'extérieur et à l'intérieur de Médine. Voyant cette peur et cette anxiété, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) encouragea les Compagnons (qu'Allah les agrée) à rester fermes en déclarant qu'Allah, le Très-Haut, leur accorderait certainement du soulagement après cette épreuve. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 148.

Dans un hadith du Musnad Ahmad, numéro 2803, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de comprendre que chaque difficulté rencontrée sera suivie d'une amélioration. Cette réalité est également mentionnée dans le Saint Coran, par exemple au chapitre 65, At Talaq, verset 7 :

« ...Allah fera venir, après la difficulté, la facilité [c'est-à-dire le soulagement].
»

Il est important pour les musulmans de comprendre cette réalité, car elle engendre la patience, voire le contentement. L'incertitude face aux changements de circonstances peut conduire à l'impatience, à l'ingratitude, voire à l'illégalité, comme la fourniture de biens illicites. Mais celui qui croit

fermement que toutes les difficultés finiront par être remplacées par la facilité attendra patiemment ce changement, pleinement confiant dans les enseignements de l'islam. Cette patience est très appréciée d'Allah, le Très-Haut, et largement récompensée. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 146 :

« ...Et Allah aime les endurants. »

C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a cité de nombreux exemples dans le Saint Coran où des situations difficiles ont été suivies d'aisance et de bénédictions. Par exemple, le verset suivant du Saint Coran évoque la grande difficulté à laquelle le Saint Prophète Nuh (sur lui la paix) a été confronté de la part de son peuple et comment Allah, le Très-Haut, l'a sauvé du déluge. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 76 :

« Et [mentionnez] Noé, lorsqu'il invoqua [Allah] avant [ce temps-là], alors Nous lui avons répondu et l'avons sauvé, lui et sa famille, du grand malheur [c'est-à-dire, du déluge]. »

Un autre exemple se trouve dans le chapitre 21 Al Anbiya, verset 69 :

« Nous [c'est-à-dire Allah] avons dit : « Ô feu, sois fraîcheur et sécurité sur Abraham. »

Le Saint Prophète Ibrahim, que la paix soit sur lui, a fait face à une grande difficulté sous la forme d'un grand feu, mais Allah, l'Exalté, l'a rendu frais et paisible pour lui.

Ces exemples et bien d'autres ont été mentionnés dans le Saint Coran et les Hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin que les musulmans comprennent qu'un moment de difficulté sera finalement suivi d'une facilité pour ceux qui obéissent à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience.

Il est donc important pour les musulmans d'étudier ces enseignements islamiques afin d'observer les innombrables cas où Allah, le Très-Haut, a accordé la facilité à Ses serviteurs obéissants après avoir traversé des difficultés. Si Allah, le Très-Haut, a sauvé Ses serviteurs obéissants des grandes difficultés mentionnées dans les enseignements divins, alors Il peut et sauvera également les musulmans obéissants confrontés à des difficultés plus légères.

Un état d'esprit de trahison

Lors de la bataille d'Ahzab, la tribu non musulmane des Banu Qurayza fut convaincue par l'ennemi de rompre son traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'anxiété et la peur s'accrurent à mesure que les ennemis se trouvaient à l'extérieur et à l'intérieur de Médine. Na'im Bin Mas'ud, qu'Allah l'agrée, faisait partie de l'armée non musulmane, mais avait secrètement embrassé l'islam. Il se rendit auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), se convertit à l'islam et lui offrit ses services. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui ordonna de faire tout ce qui serait bénéfique aux musulmans. Na'im, qu'Allah l'agrée, rendit visite à la tribu des Banu Qurayza et les avertit de ne pas aider les non-musulmans, car ils n'étaient pas déterminés à les combattre et n'étaient pas convaincus de pouvoir gagner. Si les non-musulmans abandonnaient leur plan, les Banu Qurayza seraient sans aucun doute punis par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pour avoir violé leur traité de paix. Il dit aux Banu Qurayza de n'aider les non-musulmans que s'ils acceptaient de leur livrer une partie de leur élite qui resterait avec eux dans leurs forteresses, partageant ainsi le sort qui leur était réservé. Cela les obligerait à combattre les musulmans pour protéger leur élite. Na'im, qu'Allah l'agrée, alla alors trouver les non-musulmans et leur annonça que les Banu Qurayza regrettaient d'avoir rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et s'étaient à nouveau alliés à lui. En gage de leur sincérité, ils inciteraient une partie de l'élite non-musulmane à venir à eux et à les livrer au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pour qu'ils soient exécutés. Na'im, qu'Allah l'agrée, avertit les non-musulmans de n'envoyer aucun de leurs hommes aux Banu Qurayza, sous peine de trahison. Lorsque les chefs de l'armée non musulmane envoyèrent un message aux Banu Qurayza leur demandant d'attaquer les musulmans, ceux-ci répondirent qu'ils n'attaqueraient les musulmans qu'après que certains chefs non musulmans seraient venus les voir afin de s'assurer que ces derniers mèneraient à bien

leur plan de combat et de destruction de l'armée musulmane. Sur le conseil de Na'im, qu'Allah l'agrée, les non musulmans refusèrent. Cela sema la panique chez les Banu Qurayza, car l'avertissement de Na'im, qu'Allah l'agrée, semblait vrai. Cette méfiance et cette dissension parmi ces non musulmans empêchèrent les Banu Qurayza d'attaquer les musulmans depuis Médine. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 142, et dans Le Nectar scellé de l'imam Safi Ur Rahman, pages 318-319.

Les non-musulmans se méfièrent rapidement les uns des autres, car ils étaient eux-mêmes souvent traîtres. Ils appliquèrent le célèbre dicton « Pas d'honneur entre voleurs ».

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

Une sortie

Lors de la bataille d'Ahzab, les musulmans furent mis à rude épreuve, rongés par la peur et la destruction. Mais, comme ils restèrent fidèles à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, Il envoya un vent violent sur l'armée non musulmane, qui dévasta complètement leur camp et les plongea dans la confusion et la détresse. Les non-musulmans décidèrent de rentrer chez eux, le temps étant défavorable et ils échouèrent à pénétrer dans la tranchée et à entrer à Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 154-155.

Avant le départ de l'armée non musulmane, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya Hudaifa Bin Yamman, qu'Allah l'agrée, recueillir des renseignements auprès du camp ennemi, tout en l'avertissant de ne rien faire qui puisse attirer l'attention. Arrivé au camp ennemi, il aperçut le chef non musulman, Abou Soufyan. Hudaifa, qu'Allah l'agrée, chargea son arc et s'apprêtait à tirer sur Abou Soufyan, mais il retint sa main en se souvenant des ordres reçus. Il assista secrètement à une réunion des non-musulmans et constata qu'ils avaient décidé de partir et de rentrer chez eux, car ils étaient à court de provisions, le vent envoyé par Allah, le Très-Haut, les ravageait et ils ne pouvaient pénétrer dans la tranchée creusée par les musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1383-1384.

Une leçon importante à tirer de cet événement est la confiance en Allah, le Très-Haut. Même dans des situations apparemment inévitables et

désastreuses, comme ce grand événement, un musulman doit toujours faire confiance au choix d'Allah, le Très-Haut. Les musulmans doivent comprendre que leur savoir est très limité et qu'ils sont extrêmement myopes. Autrement dit, ils ne peuvent percevoir pleinement la sagesse qui sous-tend les choix d'Allah, le Très-Haut. En revanche, la connaissance et la perception divine d'Allah, le Très-Haut, sont illimitées. Par conséquent, un musulman doit faire confiance aux choix d'Allah, le Très-Haut, tout comme un aveugle fait confiance à son guide physique. Quelle que soit l'attitude d'un musulman, le choix d'Allah, le Très-Haut, se réalisera ; il est donc préférable de faire confiance à sa sagesse plutôt que de faire preuve d'impatience, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes.

De plus, il est important de se souvenir des innombrables exemples de personnes désirant quelque chose pour ensuite le regretter après l'avoir obtenu. Et de personnes qui détestaient quelque chose avant de changer d'avis par la suite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Le destin étant hors de notre contrôle, il est important pour les musulmans de se concentrer sur ce qui est sous leur contrôle s'ils souhaitent être sauvés des difficultés : l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Allah, le Très-Haut, a déjà garanti qu'Il sauverait le musulman

de toutes les difficultés, dans les deux mondes. Il leur suffit de Lui obéir.
Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce succès ne dépend pas des désirs des gens. Il est toujours issu de la connaissance et de la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, ce succès survient au moment qui leur convient le mieux et de la manière qui leur convient le mieux, même si cela ne leur paraît pas évident.

Les Banu Qurayza

Faire face aux conséquences

Lors de la bataille d'Ahzab, les Banu Qurayza, tribu non musulmane, furent convaincus par l'ennemi de rompre leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Après la bataille d'Ahzab, le lendemain matin, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) quitta la tranchée avec les Compagnons (qu'Allah les agrée) et rentra chez lui, déposant les armes. Revêtu de son armure de combat, l'ange Gabriel (paix et bénédictions sur lui) rendit visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et lui transmit l'ordre d'Allah, l'Exalté, d'attaquer les Banu Qurayza. Allah, l'Exalté, révéla également le chapitre 33, versets 25-27 :

Allah, dans leur colère, repoussa ceux qui avaient mécru, sans en tirer aucun bien. Allah suffit aux croyants dans le combat. Allah est Puissant et Très-Fort. Il fit descendre de leurs forteresses ceux qui les soutenaient parmi les gens du Livre, et répandit la terreur dans leurs cœurs. Vous tuâtes un groupe [leurs soldats], et vous capturâtes un autre groupe [femmes et enfants]. Il vous fit hériter de leurs terres, de leurs demeures, de leurs biens, et d'une terre que vous n'avez pas foulée. Allah est Omnipotent.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 158, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important de comprendre que chacun subit les conséquences de ses intentions, de ses paroles et de ses actes, ici-bas comme dans l'au-delà. Les conséquences dans l'au-delà sont évidentes. En revanche, les conséquences ici-bas sont plus subtiles. Désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus, c'est ne pas parvenir à la paix intérieure. Son comportement l'empêche d'atteindre un équilibre mental et physique et le conduit à égarer tout et tous dans sa vie. Cela engendre stress, troubles et difficultés. Plus il désobéit à Allah, le Très-Haut, plus il s'enfonce dans des problèmes de santé mentale, tels que la dépression, la toxicomanie et les tendances suicidaires, même s'il possède des biens matériels. Par ignorance, il blâmera les mauvaises personnes dans son entourage, comme son conjoint, pour ses problèmes de santé mentale. Il exclura alors ces bonnes personnes de sa vie, ce qui ne fera qu'aggraver ses problèmes de santé mentale. Par conséquent, il s'enfoncera davantage dans ces problèmes. Ce résultat est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, comme les riches et les célébrités. Chapitre 9 At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Il faut donc éviter de se laisser tromper en croyant que ses intentions, ses paroles et ses actes n'ont aucune conséquence. Chaque chose et chacun est responsable, il faut donc l'accepter et, pour son propre bien, veiller à corriger ses intentions, ses paroles et ses actes afin de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela conduira à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est dans son intérêt, même s'il lui prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière

que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam y parviendra.

Prendre des décisions éclairées

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur trahison. Ces derniers avaient rompu leur pacte de paix et de soutien avec lui, et s'étaient ralliés à l'armée non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna aux Compagnons, qu'Allah les agrée, de ne pas accomplir la prière de l'Asr de l'après-midi avant d'atteindre les forts des Banu Qurayza. Certains Compagnons, qu'Allah les agrée, ne prièrent qu'après avoir atteint les Banu Qurayza, tandis que d'autres prièrent en chemin, de peur de manquer la prière. Ils pensaient que l'ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'appliquait que s'ils atteignaient les Banu Qurayza à temps. Informé de ces deux décisions, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne les critiquait pas. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 158-159, de l'Imam Ibn Kathir.

Lorsqu'un érudit maîtrise les différentes sciences de l'islam, il peut atteindre un niveau appelé raisonnement indépendant. Cela lui permet d'appliquer les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avec son jugement professionnel et impartial, afin de parvenir à un jugement conforme à l'islam. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 4487, lorsqu'un érudit rend un jugement erroné, il sera récompensé une fois pour ses efforts. S'il rend un jugement correct, il sera doublement récompensé. De plus, cet événement souligne l'importance de comprendre que tous les aspects de l'islam ne sont pas clairs et donc sujets à des interprétations savantes. Par conséquent, un musulman qui suit un érudit particulier qui prône une croyance spécifique ne doit pas agir comme un fanatique et croire que son érudit a toujours raison, détestant ainsi ceux qui s'opposent à son avis. Ce comportement ne signifie

pas détester quelque chose ou quelqu'un au nom d'Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une différence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit respecter cela et ne pas détester les autres qui diffèrent de ce que croit le savant qu'il suit.

Les meilleures personnes

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur trahison. Ces derniers avaient rompu leur pacte de paix et de soutien avec lui, et s'étaient ralliés à l'armée non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) assiégea les Banu Qurayza et Allah, le Très-Haut, jeta la terreur dans leurs cœurs. Ils demandèrent alors conseil à un Compagnon, Abou Lubaba (qu'Allah l'agrée), car ils n'étaient pas en mesure de les combattre. Abou Lubaba (qu'Allah l'agrée) leur indiqua que s'ils se rendaient, leurs soldats mâles seraient probablement exécutés pour trahison, un châtement courant même de nos jours. Abou Lubaba, qu'Allah l'agrée, regretta profondément ce qu'il avait dit, estimant avoir trahi Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il s'enchaîna donc à un arbre dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), jusqu'à ce qu'Allah, l'Exalté, lui pardonne. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), commenta que s'il était venu le trouver, il aurait imploré le pardon d'Allah, l'Exalté, en son nom, mais comme il avait lui-même décidé de la situation, il la laisserait à Allah, l'Exalté. À ce propos, Allah, l'Exalté, révéla le verset 27 du chapitre 8 d'Al Anfal :

« Ô vous qui avez cru ! Ne trahissez pas Allah et le Messager, et ne trahissez pas vos dépôts, alors que vous savez. »

Et chapitre 9 At Tawbah, verset 102 :

« Et [il y en a] d'autres qui ont reconnu leurs péchés. Ils ont mêlé une bonne action à une mauvaise. Peut-être Allah leur pardonnera-t-il. Certes, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, Pages 162-164 et dans Asbab Al Nuzul, 8:27, Pages 82-83 de l'Imam Wahidi.

Cet événement montre que l'islam n'attend pas la perfection des hommes. Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4251, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé aux hommes de commettre des péchés, mais que la meilleure personne qui commet des péchés est celle qui se repent sincèrement.

N'étant pas des anges, les gens sont voués à commettre des péchés. Ce qui les rend spéciaux, c'est leur repentir sincère. Le repentir sincère implique d'éprouver des remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, de faire la promesse ferme de ne plus commettre ce péché ni un péché similaire, et de réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux autres.

Il est important de noter que les péchés mineurs peuvent être effacés par de bonnes actions. Cela est recommandé dans de nombreux hadiths, comme

celui du Sahih Muslim, numéro 550. Il recommande que les cinq prières obligatoires quotidiennes et les deux prières collectives consécutives du vendredi effacent les péchés mineurs commis entre les deux, à condition d'éviter les péchés majeurs.

Les péchés majeurs ne sont effacés que par un repentir sincère. Par conséquent, le musulman doit s'efforcer d'éviter tous les péchés, petits et grands, en évitant les mauvaises fréquentations et les lieux où les péchés sont fréquents. Il doit acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique afin d'adopter les qualités qui préviennent les péchés, telles que la persévérance, la patience et la crainte d'Allah, le Très-Haut. Il doit apprendre à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, afin d'éviter de les utiliser de manière illicite. Et chaque fois qu'un péché survient, il doit immédiatement se repentir sincèrement, car l'heure de la mort est inconnue. Il doit continuer à obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant ses commandements, en s'abstenant de ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sans abandonner.

Refuser la vérité

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur acte de trahison. Ils rompirent leur pacte de paix et de soutien avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et s'allièrent à l'armée non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) assiégea les Banu Qurayza et Allah, l'Exalté, sema la terreur dans leurs cœurs. L'un des chefs des Banu Qurayza, Ka'b Bin Asad, principal responsable de leur acte de trahison, exhorta alors sa tribu à accepter et à suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car tous les signes mentionnés dans leurs écritures divines concernant le dernier Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) se trouvaient en lui. Mais son peuple rejeta obstinément ce conseil et affirma qu'il n'abandonnerait pas les lois de la Torah, même s'il ne les avait jamais respectées correctement. En rejetant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il s'opposait au commandement de la Torah. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 163.

Ils se comportaient de cette manière car ils comprenaient qu'accepter l'Islam signifiait qu'ils devaient utiliser les bénédictions qui leur avaient été accordées correctement, comme le stipulent les enseignements divins, tandis que rester tels qu'ils étaient leur permettait d'utiliser ces bénédictions selon leurs désirs.

Leur amour des choses matérielles les a incités à mal interpréter, modifier et dissimuler intentionnellement leurs Écritures divines afin de prouver que

l'islam était erroné. Ils ont même combattu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela les a conduits à mécroire en Allah, l'Exalté, après avoir cru en Lui, et ils ont ainsi scellé leur destin dans les deux mondes. Chapitre 3, Ali Imran, verset 69 :

« Une faction du peuple du Livre voudrait vous égarer. Mais ils ne s'égarent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. »

Leurs illusions quant à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, les ont empêchés de percevoir comment leurs actions les conduisent à la mécréance et au châtement dans les deux mondes. Ils ont adopté la fausse croyance qu'ils étaient les favoris et les bien-aimés d'Allah, le Très-Haut, comme ils étaient les descendants du Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Par cette croyance erronée, ils ont faussement attribué le racisme à Allah, le Très-Haut. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut... »

Par cette fausse croyance, ils attribuèrent également injustice et iniquité à Allah, le Très-Haut, car ils prétendaient qu'Il traiterait le malfaiteur parmi eux

comme le bienfaiteur parmi les autres nations. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

De plus, leur illusion les a conduits à croire à tort que même s'ils étaient punis en Enfer pour leurs crimes, ce ne serait que pour une courte période, car ils se considéraient comme croyants. Il est universellement admis qu'un croyant n'ira pas éternellement en Enfer. Mais ils se sont trompés et sont devenus mécréants en rejetant l'islam et en combattant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en croyant encore aux autres Écritures divines et à certains autres Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur eux). Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

*Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pour quelques jours. »
Dis : « Avez-vous pris un engagement envers Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »*

Et chapitre 4 An Nisa, versets 150-151 :

« Certes, ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, qui veulent faire la distinction entre Allah et Ses messagers, qui disent : « Nous croyons en certains et mécréons en d'autres », et qui veulent adopter une voie intermédiaire, ceux-là sont vraiment des mécréants. Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtement avilissant. »

Leurs illusions concernant Allah, le Très-Haut, les ont donc conduits à la mécréance sans qu'ils s'en rendent compte. Chapitre 3, Ali Imran, verset 69 :

« Une faction du peuple du Livre voudrait vous égarer. Mais ils ne s'égarent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. »

Il est donc vital pour les musulmans d'éviter de suivre les traces des gens du Livre, car cela engendre des problèmes, du stress et des difficultés dans les deux mondes. Les musulmans doivent comprendre la différence entre les vœux pieux et l'espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Les vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, tout en espérant sa miséricorde et son pardon dans les deux mondes. Espérer en Allah, le Très-Haut, implique donc de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements islamiques, puis en espérant sa miséricorde et son pardon dans les deux mondes. La perfection n'étant pas attendue des gens, espérer en Allah, le Très-Haut, implique également de se repentir sincèrement chaque fois que l'on commet un

péché. Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et les autres. La différence entre un vœu pieux et l'espoir en Allah, le Très-Haut, est expliquée ainsi dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

De plus, les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre en les considérant comme les favoris d'Allah, l'Exalté, puisqu'ils sont les disciples du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Agir ainsi est hautement irrespectueux et proche de la mécréance, car prétendre qu'Allah, l'Exalté, traitera le malfaiteur parmi les musulmans de la même manière que le bienfaiteur. Cela remet directement en cause la justice et l'équité d'Allah, l'Exalté. Allah, l'Exalté, a répété à maintes reprises dans le Saint Coran que sa façon de traiter les gens est immuable. Tout comme Il a puni les désobéissants des nations précédentes qui croyaient en Lui, Il punira également les musulmans qui persistent dans Sa désobéissance. Chapitre 35 Fatir, verset 43 :

« ...Mais vous ne trouverez jamais dans la voie [c'est-à-dire la méthode établie] d'Allah aucun changement, et vous ne trouverez jamais dans la voie d'Allah aucune altération. »

De plus, les musulmans doivent éviter d'adopter l'attitude des gens du Livre qui pensaient que, étant encore croyants, ils ne resteraient pas éternellement en Enfer. Celui qui persiste dans la désobéissance à Allah, le

Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, court le grand danger de perdre la foi avant même de quitter ce monde. Car la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, ne fleurira pas et pourrait même mourir, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance ne s'épanouira pas et risque sérieusement de mourir. C'est la plus grande perte. Par conséquent, le musulman qui ne parvient pas à soutenir sa revendication verbale de foi pourrait bien se retrouver jugé comme non-musulman au Jour du Jugement, tout comme les gens du Livre, qui prétendaient croire en Allah, l'Exalté, mais qui ont mécru en Lui lorsqu'ils Lui ont désobéi en rejetant l'Islam.

Adhérer à la vérité

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur trahison. Ils avaient rompu leur pacte de paix et de soutien avec lui, et s'étaient alliés à l'armée non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) assiégea les Banu Qurayza et Allah, le Très-Haut, sema la terreur dans leurs cœurs. L'un des Banu Qurayza, Amr Bin Su'da, quitta leur forteresse et passa devant le Compagnon, Muhammad Bin Maslama (qu'Allah l'agrée), qui montait la garde. Comme Amr Bin Su'da refusait de commettre une trahison en rompant son pacte de paix et de soutien avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), le Compagnon, Muhammad Bin Maslama (qu'Allah l'agrée), le laissa partir. Amr Bin Su'da passa la nuit à la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), puis quitta Médine au matin. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) apprit cet incident, il déclara qu'Allah, le Très-Haut, avait sauvé Amr Bin Su'da grâce à sa loyauté, à son attachement à la vérité et à son refus de trahir. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 164-165).

D'une manière générale, il est important pour les musulmans d'adhérer à la vérité dans tous les aspects de leur vie s'ils désirent la protection et la bénédiction d'Allah, le Très-Haut. Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de la véracité et de l'évitement du mensonge. La première partie indique que la véracité mène à la droiture, laquelle mène au Paradis. Quiconque persiste dans la véracité est considéré par Allah, le Très-Haut, comme une personne véridique.

Il est important de noter que la véracité comporte trois niveaux. Le premier est la véracité de l'intention et la sincérité. Autrement dit, on agit uniquement pour Allah, le Très-Haut, et on ne profite pas aux autres pour des motifs cachés, comme la gloire. C'est là le fondement de l'islam, car chaque action est jugée selon l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. La sincérité se manifeste lorsqu'on ne désire ni n'espère la gratitude d'autrui.

Le niveau suivant consiste à être sincère dans ses paroles. Cela signifie en réalité éviter tout type de péché verbal, et pas seulement le mensonge. Car celui qui se livre à d'autres péchés verbaux ne peut être véritablement sincère. Un excellent moyen d'y parvenir est de mettre en pratique un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2317, qui conseille d'exceller dans l'Islam en évitant de s'impliquer dans des sujets qui ne le concernent pas. La plupart des péchés verbaux surviennent lorsqu'un musulman discute de sujets qui ne le concernent pas. Cela implique également d'éviter les paroles vaines, car elles conduisent souvent à des propos pécheurs et constituent une perte de temps précieux, regrettable au Jour du Jugement. On peut atteindre ce niveau de sincérité en disant simplement quelque chose de bien ou en gardant le silence.

L'étape finale est la sincérité dans les actes. Elle s'accomplit par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en faisant preuve de patience envers le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sans choisir ni mal interpréter les

enseignements de l'islam selon ses propres désirs. Il est impératif de respecter la hiérarchie et l'ordre de priorité établis par Allah, le Très-Haut, dans toutes ses actions. Celui qui se comporte ainsi utilisera chaque bienfait qui lui est accordé de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Selon le hadith principal, les conséquences du contraire de ces niveaux de véracité, à savoir le mensonge, sont qu'il mène à la désobéissance, laquelle mène au feu de l'Enfer. Persévérer dans cette attitude sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Selon les trois niveaux évoqués précédemment, mentir dans son intention implique de manquer de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et d'accomplir de bonnes actions pour le bien des gens. Mentir en paroles implique tous les types de paroles pécheresses. Mentir en actes implique de persister dans les péchés, ce qui implique de violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Celui qui englobe tous ces niveaux de mensonge est un grand menteur, et nul besoin d'être un érudit pour prévoir ce qui arrivera, le Jour du Jugement, à celui qui sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur.

Craignant les critiques

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur trahison. Ils avaient rompu leur pacte de paix et de soutien avec lui, et s'étaient alliés à l'armée non musulmane. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) assiégea les Banu Qurayza et Allah, le Très-Haut, sema la terreur dans leurs cœurs. Les Banu Qurayza acceptèrent de se soumettre à la décision d'un Compagnon, Sa'd Bin Mu'adh (qu'Allah l'agrée), qu'ils connaissaient bien, avant même qu'il ne se convertisse à l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) convoqua alors Sa'd (qu'Allah l'agrée) pour leur jugement. En chemin, certains Compagnons de Médine, anciens alliés des Banu Qurayza, exhortèrent Sa'd, qu'Allah l'agrée, à la clémence. Sa'd répondit simplement que, dans le chemin d'Allah, le Très-Haut, il ne craindrait pas les critiques des détracteurs. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, pages 164-165.

Cet événement souligne l'importance d'accepter les critiques constructives et de rejeter les critiques négatives. Un musulman doit toujours se rappeler qu'il existe deux types de personnes. Les premières sont bien guidées, car leurs critiques envers autrui se fondent sur les critiques et les conseils contenus dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Elles seront toujours constructives et guideront vers la bénédiction et la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ces personnes s'abstiendront également de louer autrui de manière excessive ou insuffisante. Louer autrui de manière excessive peut les rendre orgueilleux et arrogants. Louer autrui de manière insuffisante peut les conduire à la paresse et les dissuader de faire le bien. Cette réaction est souvent observée chez les enfants. Louer selon les enseignements de

l'islam incitera les autres à se dépasser, tant dans les domaines matériels que religieux, et les préviendra de l'arrogance. Par conséquent, les éloges et les critiques constructives de ces personnes doivent être acceptés et pris en compte, même s'ils proviennent d'un inconnu.

Le deuxième type de personne critique en fonction de ses propres désirs. Ces critiques sont généralement peu constructives et ne font que refléter sa mauvaise humeur et son attitude. Ces personnes ont tendance à surestimer ou à sous-estimer les autres, agissant selon leurs propres désirs. Les effets négatifs de ces deux types de critiques ont été évoqués précédemment. Par conséquent, les critiques et les compliments de cette personne doivent être ignorés dans la plupart des cas, même s'ils proviennent d'un proche, car ils ne feront qu'attrister inutilement les critiques et devenir arrogants les compliments.

Il est important de se rappeler qu'une personne qui fait trop d'éloges aux autres les critiquera souvent aussi excessivement. La règle à suivre est d'accepter les critiques et les éloges uniquement en fonction des enseignements de l'islam. Tout le reste doit être ignoré et ne pas être pris personnellement.

De plus, l'événement principal dont il est question ici souligne l'importance de ne pas compromettre sa foi au nom d'autrui. Il est essentiel de comprendre que personne ne pourra se protéger du châtement d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. En revanche, Allah, le Très-Haut, protégera celui qui demeure fidèle à Son obéissance, même s'il désobéit et contrarie les autres. Mais il est important de comprendre que cette protection

repose sur la connaissance et la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut, et qu'elle intervient donc de la manière et au moment qui lui conviennent le mieux.

De plus, celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, pour plaire aux autres deviendra une source de stress pour lui-même et pour les autres. En effet, celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et l'amènera à égarer tout et tous dans sa vie. Son attitude l'empêchera donc d'atteindre la paix intérieure. Au contraire, tout et tous dans sa vie deviendront une source de stress et de problèmes pour lui et pour les deux mondes.

Enfin, comme Allah, l'Exalté, contrôle les cœurs spirituels des gens, Il veille à ce que ceux-là mêmes qu'une personne cherche à satisfaire en désobéissant à Allah, l'Exalté, ne soient jamais satisfaits d'elle. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés pour satisfaire les gens. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Trahison

Après la bataille d'Ahzab, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut l'ordre de combattre les Banu Qurayza pour leur trahison. Ces derniers avaient rompu leur pacte de paix et de soutien avec lui, et s'étaient ralliés à l'armée non musulmane. Les Banu Qurayza acceptèrent de se soumettre à la décision d'un Compagnon, Sa'd Bin Mu'adh (qu'Allah l'agrée), qu'ils connaissaient bien avant même sa conversion à l'islam. Il décida que les soldats des Banu Qurayza seraient exécutés et leurs biens saisis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara alors avoir rendu son jugement conformément à la décision d'Allah, le Très-Haut. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 166.

Il est important de garder à l'esprit que la peine capitale pour trahison est un jugement très courant, même de nos jours. De plus, leur crime n'a pas visé une seule personne, mais une ville entière. S'ils avaient été exilés, ils n'auraient fait que déclarer à nouveau la guerre à Médine.

De plus, cet événement souligne l'importance de comprendre que nos actes ont toujours des conséquences, même si elles ne sont pas évidentes. Dans ce monde, les biens matériels que possède une personne qui désobéit à Allah, le Très-Haut, deviendront une source de stress, de troubles et de difficultés, même si elle jouit de luxes matériels, car elle ne peut échapper au contrôle d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Les conséquences dans l'au-delà seront plus évidentes et encore plus destructrices. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Il est important de garder cela à l'esprit et de s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela garantira un état mental et physique équilibré et une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans notre vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement apportera ainsi la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Loyauté aveugle et imitation

Alors que les soldats de la tribu des Banu Qurayza étaient exécutés pour leurs actes répétés de trahison envers les musulmans, Thabit Bin Qays, qu'Allah l'agrée, souhaita rendre la pareille à un non-musulman des Banu Qurayza, Zubayr Bin Bata, condamné à mort, pour lui avoir épargné la vie une fois de plus. Thabit, qu'Allah l'agrée, demanda sa libération au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et ce dernier accepta. Informé, Zubayr déclara que sans sa famille, sa vie n'aurait aucun sens. Thabit, qu'Allah l'agrée, obtint également la libération de sa famille. Zubayr déclara alors que sans biens, la vie ne serait pas belle pour eux. Thabit, qu'Allah l'agrée, obtint alors la restitution de tous ses biens et richesses. Zubayr commença alors à interroger un par un les nobles des Banu Qurayza, et à chaque fois, on lui répondit qu'ils avaient été exécutés. Il déclara alors que la vie sans eux était vaine et souhaita les rejoindre. Il fut alors exécuté par Thabit, qu'Allah l'agrée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 170-171.

L'homme a fait preuve d'un étrange niveau de loyauté aveugle et d'imitation, car il était clair que son peuple avait tort d'avoir d'abord trahi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et ensuite de l'avoir rejeté.

L'imitation aveugle de ses ancêtres est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens rejettent la vérité, comme le Jour du Jugement. Il est essentiel de faire preuve de bon sens et de choisir un mode de vie fondé sur

des preuves et des signes clairs, et de ne pas imiter aveuglément les autres comme le bétail. L'imitation aveugle est même détestée en islam.

Un hadith, tiré du Sunan Ibn Majah (numéro 4049), souligne l'importance de ne pas imiter aveuglément les autres en embrassant l'islam, notamment sa famille, sans acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique, afin de dépasser l'imitation aveugle et d'obéir à Allah, le Très-Haut, tout en reconnaissant véritablement sa souveraineté et son servitude. Tel est en réalité le but de l'humanité. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Comment peut-on véritablement adorer quelqu'un qu'on ne reconnaît même pas ? L'imitation aveugle est acceptable pour les enfants, mais les adultes doivent suivre les traces de leurs pieux prédécesseurs en comprenant véritablement le but de leur création grâce à la connaissance. L'ignorance est la raison même pour laquelle les musulmans, bien qu'ils accomplissent leurs devoirs, se sentent encore déconnectés d'Allah, le Très-Haut. En effet, l'imitation aveugle conduit à l'affaiblissement de la foi. Une foi faible empêche d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, lorsque ses désirs sont contrariés. Par conséquent, cette personne fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'empêchera d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et l'amènera à égarer tout et chacun dans sa vie. L'imitation aveugle empêchera donc d'atteindre la paix de l'esprit.

De plus, les gens du Livre ont adopté un vœu pieux qui les a encouragés à rester dans l'égarement, même s'ils reconnaissaient la véracité de l'islam. Ils croyaient qu'étant les favoris d'Allah, le Très-Haut, Il ne les punirait pas, même s'ils Lui désobéissaient. Chapitre 5 Al Maidah, verset 18 :

« Mais les Juifs et les Chrétiens disent : « Nous sommes les enfants d'Allah et Ses bien-aimés. » Dis : « Alors pourquoi vous punit-Il pour vos péchés ? » Vous êtes plutôt des êtres humains parmi ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut... »

En adoptant une croyance aussi absurde, ils attribuaient injustice et iniquité à Allah, le Très-Haut, car ils prétendaient qu'Il traiterait le malfaiteur parmi eux comme le bienfaiteur. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »

De plus, cette fausse croyance attribuait le racisme à Allah, l'Exalté, car ils prétendaient être favorisés par rapport au reste de l'humanité en raison de leur lignée.

De plus, ils croyaient que même s'ils étaient punis pour leur désobéissance, ce ne serait que pour un temps limité, car ils se considéraient comme croyants, même s'ils étaient devenus mécréants en rejetant l'islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 80 :

*Et ils disent : « Le Feu ne nous touchera jamais, sauf pour quelques jours. »
Dis : « Avez-vous pris un engagement envers Allah ? Car Allah ne viole jamais Son engagement. Ou dites-vous sur Allah ce que vous ne savez pas ? »*

Et chapitre 4 An Nisa, versets 150-151 :

« Certes, ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, qui veulent faire la distinction entre Allah et Ses messagers, qui disent : « Nous croyons en certains et mécroyons en d'autres », et qui veulent adopter une voie intermédiaire, ceux-là sont vraiment des mécréants. Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »

C'est ce vœu pieux qui les a encouragés à persister dans leur désobéissance et à rejeter l'islam, même s'ils reconnaissaient sa véracité, le Coran et le Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) étant tous deux mentionnés dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Les musulmans doivent éviter de suivre leurs traces en se laissant aller à des vœux pieux. Ils doivent éviter de croire à tort qu'ils sont les favoris d'Allah, l'Exalté, car ils appartiennent à la nation du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette fausse croyance ne fait qu'encourager à désobéir à Allah, l'Exalté, et à lui attribuer des injustices telles que l'injustice et le racisme. De plus, ils doivent demeurer fermes dans leur obéissance à Allah, l'Exalté, et ne pas présumer qu'ils quitteront ce monde avec leur foi, car persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, peut mener à la mécréance. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance. De même qu'une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, meurt, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance risque fort de mourir. C'est la plus grande perte.

Faire plaisir aux gens

Alors que les soldats de la tribu des Banu Qurayza étaient exécutés pour leurs actes répétés de trahison envers les musulmans, le chef des Banu Qurayza, Ka'b Bin Asad, fut amené pour être exécuté. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui rappela le conseil donné par l'un de leurs principaux érudits juifs, Ibn Khuraash, décédé avant sa venue. Ibn Khuraash ordonna à son peuple, dont Ka'b Bin Asad, de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il proclama la prophétie et de lui transmettre ses salutations. Ka'b admit cette vérité et, bien qu'il fût pleinement convaincu de la véracité de l'islam, lorsqu'il enjoignit à son peuple d'accepter et de suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pendant le siège des Banu Qurayza, il rejeta néanmoins l'islam, de peur que les autres juifs ne se moquent de lui pour son adhésion à l'islam et ne prétendent qu'il ne l'avait acceptée que pour échapper à l'exécution. Il fut ensuite exécuté. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1415-1416.

Bien que convaincu de la véracité de l'islam, son désir de plaire aux gens était si fort qu'il le rejetait. Ce désir doit être évité, car il peut conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut.

Les gens se plaignent souvent de ne pas pouvoir plaire à tout le monde, malgré tous leurs efforts. Quelle que soit la situation, on semble toujours mécontent. C'est une réalité que chacun vit, que ce soit dans sa vie familiale,

professionnelle ou amicale. Un musulman devrait toujours se rappeler quelques conseils simples pour éviter de se stresser à ce sujet.

Premièrement, la majorité des gens ne sont pas satisfaits d'Allah, le Très-Haut, même s'Il leur a accordé d'innombrables bienfaits sans qu'on le leur demande. Comment alors ces gens peuvent-ils être vraiment satisfaits d'une personne qui, en réalité, ne leur a rien donné ? Leur manque d'agrément envers Allah, le Très-Haut, est évident par leurs plaintes et leur manque de gratitude envers Lui.

Deuxièmement, même si une personne améliore son caractère, elle n'atteindra jamais le caractère sublime du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur eux), qui étaient pourtant détestés par certains. Dans ce cas, comment une personne normale peut-elle satisfaire tout le monde au cours de sa vie ?

Un musulman doit également se rappeler que, les individus étant créés avec des mentalités différentes, ils rencontreront toujours des personnes en désaccord avec leur attitude et leur comportement. De ce fait, il y aura toujours des personnes mécontentes d'une personne à un moment donné. Seul celui qui est hypocrite et qui change d'attitude et de croyances selon son interlocuteur peut plaire à tout le monde. Mais même cette personne finira par être publiquement déshonorée par Allah, le Très-Haut.

Par conséquent, obtenir la satisfaction de tous est inaccessible et seul un insensé s'efforcera d'obtenir l'impossible. Le musulman doit donc s'efforcer de privilégier la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, par-dessus tout, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas être respectueux envers autrui, car cela contredit la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela signifie qu'un musulman doit comprendre que s'il obéit à Allah, le Très-Haut, Il le protégera des attitudes et des influences négatives des autres, même si cette protection ne lui est pas évidente. En revanche, s'il privilégie la satisfaction des autres, il n'y parviendra pas et Allah, le Très-Haut, ne le protégera pas du mécontentement et des influences négatives des autres.

Jardin ou fosse

Après avoir décidé du châtiment pour la trahison commise par la tribu des Banu Qurayza, Sa'd Bin Mu'adh, qu'Allah l'agrée, succomba à ses blessures lors de la bataille d'Ahzab. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que le trône d'Allah, le Très-Haut, trembla à la mort de Sa'd Bin Mu'adh, qu'Allah l'agrée. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6346. Lors de ses funérailles, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que 70 000 anges étaient descendus du ciel pour son enterrement, que les anges avaient porté son cercueil et que sa tombe l'avait momentanément retenu jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, le libère. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 175-177.

Sa'd Bin Mu'adh, qu'Allah l'agrée, fut ainsi béni grâce à son obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Il persévéra dans l'utilisation des bienfaits qui lui avaient été accordés, conformément au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Allah, le Très-Haut, lui accorda ainsi la paix de l'esprit ici-bas et une généreuse récompense dans l'au-delà.

De plus, cet événement rappelle aux musulmans de se préparer activement à ce qui les attend dans leur tombe. Dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2460, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué qu'une tombe est soit un jardin du Paradis, soit un gouffre de l'Enfer. Ce hadith explique également que lorsqu'un croyant

accompli est placé dans sa tombe, celle-ci s'élargit et devient confortable, tandis que celle d'un pécheur devient extrêmement étroite et dangereuse.

Il est important de noter qu'en réalité, chaque personne emporte avec elle le Paradis ou l'Enfer lorsqu'elle quitte ce monde, par ses actes. Si un musulman obéit à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il fera alors usage des bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaira à Allah, le Très-Haut. Cela lui permettra de préparer les actes nécessaires pour faire de sa tombe un Paradis. Mais s'il désobéit à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ses péchés créeront l'Enfer où il reposera jusqu'au Jour du Jugement.

Par conséquent, les musulmans doivent agir dès aujourd'hui et ne pas tarder à se préparer, car l'heure de la mort est inconnue et survient souvent brutalement. Retarder un lendemain imprévisible est insensé et ne mène qu'à des regrets. De même qu'une personne consacre beaucoup d'énergie et de temps à embellir sa demeure ici-bas, où elle ne séjournera que pour un temps limité, elle doit redoubler d'efforts pour embellir sa tombe, car le chemin vers elle est inévitable et le séjour y est très long. Et si l'on souffre dans sa tombe, la suite ne sera que pire. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4267. Il ne faut jamais oublier que les personnes et les biens matériels, comme les affaires, auxquels elle consacre la majeure partie de son énergie, l'abandonneront une fois arrivée dans la tombe. Seules ses actions l'accompagneront, celles-là mêmes qui détermineront son envoi au Paradis ou en Enfer.

Enfin, il ne faut pas croire que sa foi est suffisante pour garantir le Paradis. La foi est un état intérieur qui doit se refléter extérieurement dans les actes. Tel est l'ordre de Celui qui connaît le contenu des cœurs. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant... Nous lui donnerons certes sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En vérité, la foi est comme un arbre : elle doit être arrosée et nourrie par des actes justes. Si l'on néglige de nourrir la plante de la foi, on risque fort de la voir se faner avant d'atteindre la tombe.

Châtiment pour trahison – 2

Après la bataille d'Ahzab et face à la trahison de la tribu des Bany Qurayza, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta l'exécution de Sallam Bin Abu Huqayq, qui persistait à rompre le pacte de paix avec le chef de l'État, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il continua d'inciter les non-musulmans de La Mecque, de Médine et des environs contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et fut l'un des principaux instigateurs de la bataille d'Ahzab. Sallam séjournait à Khaybar lorsqu'un petit groupe de Compagnons, qu'Allah les agrée, s'introduisit secrètement chez lui et le tua. L'épouse de Sallam trahit leur intention lorsqu'elle se mit à crier et brandit leurs épées pour la tuer. Mais, se souvenant des ordres stricts du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de ne faire de mal ni aux femmes ni aux enfants, ils s'abstinrent. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète d'Ibn Kathir, Volume 3, Pages 186-187.

Il est important de garder à l'esprit que la peine capitale pour trahison est un jugement très courant, même à notre époque.

Il est important de comprendre que, quelle que soit la force physique ou sociale d'une personne, un jour viendra où elle devra faire face aux conséquences de ses actes. Dans la plupart des cas, cela se produit au cours de la vie, où les actions d'une personne la conduisent à des ennuis, comme la prison, et où elle en subira les conséquences dans l'au-delà. Cela s'applique à tous, pas seulement aux dirigeants.

Un musulman ne doit donc jamais maltraiter autrui, notamment ses proches. Il devrait s'inspirer des dirigeants tyranniques de l'histoire, plus puissants qu'eux. Pourtant, un jour est venu où leur force ne leur a pas profité et où ils ont subi les conséquences de leurs méfaits. L'influence sociale et la force sont des choses changeantes, car elles passent rapidement d'une personne à l'autre, ne restant jamais longtemps avec personne. Par conséquent, un musulman qui possède une telle force doit l'utiliser d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il, en profitant à lui-même et aux autres. Mais s'il abuse de son autorité, il finira par la perdre. faire face à une punition dont personne ne peut les protéger.

De plus, il est important Ne pas abuser de son autorité, car cela pourrait entraîner la mort en Enfer le Jour du Jugement. Chaque oppresseur devra offrir ses bonnes œuvres à ses victimes et, si nécessaire, assumer leurs péchés jusqu'à ce que justice soit faite. Cela entraînera la mort de nombreux oppresseurs en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

En conclusion, un musulman ne doit jamais oublier de se responsabiliser pour ses actes. Ceux qui le font éviteront de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui. Mais ceux qui ne se jugent pas continueront de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui sans réfléchir. Sans savoir qu'en réalité, ils ne font que se nuire à eux-mêmes. Mais lorsqu'ils s'en rendront compte, il sera trop tard pour eux d'échapper à la punition.

Motifs maléfiques

Après l'exécution de Sallam Bin Abu Huqayq, un éminent non-musulman résidant à Khaybar, les habitants non-musulmans décidèrent de le venger. Ils mobilisèrent une armée pour attaquer Médine et tentèrent même d'encourager les tribus étrangères non-musulmanes à les aider. Apprenant cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya trente Compagnons (qu'Allah les agrée) encourager leur chef, Yusair Ibn Razaam, à retourner à Médine pour s'entretenir avec lui. Yusair accepta, mais insista pour que lui et 29 de ses soldats retournent à Médine avec les 30 Compagnons (qu'Allah les agrée). Sur le chemin du retour, Yusair trahit les Compagnons (qu'Allah les agrée) et une bagarre éclata. Les Compagnons (qu'Allah les agrée) réussirent à tous les tuer, sauf un non-musulman qui prit la fuite à pied. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1485-1486.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Le Prophète Muhammad (PBUH) épouse Zaynab Bint Jahsh (RA)

Abandonner les coutumes sans fondement

Cinq ans après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) épousa Zaynab Bint Jahsh, qu'Allah l'agrée. De nombreux versets furent révélés à propos de ce mariage, notamment le chapitre 33 d'Al Ahzab, versets 37 à 39 :

« Et lorsque tu [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] disais à celui qu'Allah avait comblé de faveurs, et que tu lui avais comblé de faveurs : « Garde ton épouse et crains Allah », tu cachais en toi-même ce qu'Allah devait révéler. Et tu craignais les gens, alors qu'Allah a plus de droit que toi de Le craindre. Alors, lorsque Zayd n'eut plus besoin d'elle, Nous te la mariâmes afin que les croyants ne soient pas gênés [c'est-à-dire coupables] par les épouses de leurs fils adoptifs, lorsqu'ils n'en auront plus besoin. Et l'ordre [c'est-à-dire le décret] d'Allah est toujours accompli. Il n'y a pas de gêne pour le Prophète concernant ce qu'Allah lui a imposé. [Telle est] la voie établie par Allah pour ceux [les prophètes] qui sont passés avant lui. Et l'ordre d'Allah est toujours une fatalité. [Allah loue] ceux qui transmettent les messages d'Allah, Le craignent et ne craignent personne d'autre qu'Allah. Et Allah suffit comme comptable. »

Ces versets évoquent le divorce du fils adoptif du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Zayd Ibn Harithah, avec sa femme, Zaynab Bint Jahsh (qu'Allah l'agrée) . Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) savait que cela arriverait et qu'Allah, le Très-Haut, lui donnerait alors Zaynab (qu'Allah l'agrée). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) appréhendait cette situation, sachant que les gens désapprouvaient ce type de mariage avant l'avènement de l'islam, même si le fils adoptif n'était pas leur fils biologique et qu'ils acceptaient des relations abominables, comme celle d'un homme épousant sa belle-mère. Cette appréhension était uniquement due à sa sincérité envers les autres, car il ne souhaitait pas semer le doute dans leur cœur sur l'islam. C'est cette pensée que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait initialement dissimulée. S'il craignait les gens plus que les commandements d'Allah, le Très-Haut, il n'aurait jamais proclamé la prophétie. Allah, le Très-Haut, a voulu éradiquer cette idée fausse de la société par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et n'a pas voulu que cet événement se produise pour lui compliquer la vie. Ceci est indiqué dans les versets étudiés.

D'une manière générale, un musulman ne devrait jamais craindre la critique de la société dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, car cela peut le conduire à compromettre sa foi au nom du gain terrestre.

L'islam enseigne aux musulmans qu'ils ne doivent jamais transiger sur leur foi pour obtenir quelque chose du monde matériel. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez persévérants dans la justice, témoins d'Allah, même si c'est contre vous-mêmes ou contre vos père et mère ou vos proches... »

Le monde matériel étant éphémère, tout ce que l'on en retire finira par s'estomper, et l'on sera tenu responsable de ses actes et de son attitude dans l'au-delà. En revanche, la foi est le joyau précieux qui guide le musulman à travers toutes les difficultés, ici-bas et dans l'au-delà. Il est donc tout simplement insensé de compromettre ce qui est plus bénéfique et durable au nom d'une chose éphémère.

De nombreuses personnes, et notamment des femmes, traverseront des moments dans leur vie où elles devront choisir de faire des compromis sur leur foi. Par exemple, une musulmane peut croire qu'en retirant son foulard et en s'habillant d'une certaine manière, elle sera plus respectée au travail et pourra même gravir les échelons plus rapidement. De même, dans le monde de l'entreprise, il est important de se mêler à ses collègues après les heures de travail. Ainsi, une musulmane peut être invitée dans un pub ou une boîte de nuit après le travail.

En des temps comme ceux-ci, il est important de se rappeler que la victoire et le succès ultimes ne seront accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles aux enseignements de l'islam. Ceux qui agissent ainsi connaîtront le succès matériel et religieux. Mais surtout, leur réussite matérielle ne deviendra pas un fardeau pour eux. Au contraire, elle deviendra pour Allah, le Très-Haut, un moyen d'accroître leur rang et leur souvenir parmi les hommes. Les califes bien guidés de l'islam en sont un exemple. Ils n'ont pas transigé sur

leur foi et sont restés fidèles toute leur vie. En retour, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un empire matériel et religieux.

Toutes les autres formes de succès sont très éphémères et, tôt ou tard, elles deviennent une difficulté pour celui qui les porte. Il suffit d'observer les nombreuses célébrités qui ont sacrifié leurs idéaux et leurs convictions pour accéder à la gloire et à la fortune, pour constater que ces compromis sont devenus une cause de tristesse, d'anxiété, de dépression, de toxicomanie et même de suicide.

Réfléchissez un instant à ces deux chemins, puis décidez lequel doit être préféré et choisi.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne l'importance d'adhérer strictement aux deux sources de la guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et d'éviter les autres sources de connaissance qui peuvent entraver cette adhésion, telles que les pratiques culturelles. Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté sera

invitée à pratiquer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en cause les enseignements de l'islam. Elle en viendra même à croire à des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler son destin, car sa connaissance provient d'autres sources que ces deux sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Visiter les autres

La cinquième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il épousa Zaynab Bint Jahsh (qu'Allah l'agrée). Un festin fut organisé en l'honneur de ce mariage et des invités furent conviés chez le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cependant, certains invités s'attardèrent et continuèrent à discuter après le repas. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne voulut pas les inviter à partir, alors il partit se promener. Après cela, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 53 du chapitre 33 d'Al Ahzab :

Ô vous qui avez cru ! N'entrez dans les maisons du Prophète que lorsqu'il vous est permis de manger, sans attendre qu'il soit prêt. Mais lorsque vous êtes invités, entrez ; et après avoir mangé, dispersez-vous sans chercher à rester pour discuter. Cela troublait le Prophète, et il hésite à vous renvoyer. Mais Allah ne se gêne pas de la vérité...

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Pages 199-200 de l'Imam Ibn Kathir et a été enregistré dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 5163.

Il est important pour un musulman de respecter les règles et les conditions de visite, conformément aux enseignements de l'islam, afin d'obtenir sa récompense. Il ne doit pas rester trop longtemps, au risque de causer des ennuis à son hôte et à sa famille. De nos jours, il est facile de contacter son

hôte et sa famille à l'avance afin de s'assurer qu'ils lui rendent visite au moment opportun. Il est conseillé d'éviter d'arriver à l'improviste, car cela met souvent l'hôte en difficulté. Dans ce cas, l'hôte ne doit pas hésiter à renvoyer le visiteur inattendu et à lui demander de revenir à un moment plus opportun s'il est occupé par d'autres choses. Il ne doit pas non plus s'en offusquer, car cela est ordonné par Allah, le Très-Haut, dans le Saint Coran. Chapitre 24 An Nur, verset 28 :

« Et si vous n'y trouvez personne, n'y entrez pas avant qu'on vous en ait donné la permission. Et si on vous dit : « Retournez », alors retournez-y ; c'est plus pur pour vous. Et Allah sait parfaitement ce que vous faites. »

Un visiteur doit maîtriser ses actes et ses paroles afin d'éviter tout type de péché, comme les commérages, la médisance et la calomnie. Il doit discuter de sujets bénéfiques pour ce monde et l'au-delà. Ce n'est qu'en se comportant ainsi qu'il obtiendra la récompense décrite dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). S'il manque à cette règle, il ne sera pas récompensé ou risque de se retrouver avec des péchés, selon son comportement. Malheureusement, de nombreux musulmans apprécient d'accomplir cette bonne action, mais ne remplissent pas correctement ses conditions. Chapitre 4, An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

La 6^e année après la migration

Faire preuve de miséricorde et de gentillesse

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il envoya un petit groupe de soldats pour contrer une menace extérieure. Ils dispersèrent les soldats ennemis et ramenèrent un mécréant convaincu, Thumamah Bin Uthal, chargé par Musaylima, le menteur, d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Thumamah fut attaché à un poteau dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), où il fut interrogé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Quelque temps plus tard, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna sa libération. Thumamah s'en alla se laver, puis revint et accepta l'islam. Il fut témoin du comportement exemplaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et de ses Compagnons (qu'Allah les agrée), à l'intérieur de la mosquée et à Médine, ce qui l'incita à accepter l'islam. Il partit ensuite pour La Mecque pour accomplir la Visitation (la Omra) et informa les non-musulmans de sa conversion à l'islam. Chef de tribu, il jura de ne pas permettre aux non-musulmans de La Mecque de se procurer un seul grain de Yamamah, l'une des régions où ils voyageaient pour faire du commerce. Ce boycott perdura jusqu'à ce que les non-musulmans de La Mecque demandent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'intercéder en leur faveur. Grâce à son intercession, Thumamah, qu'Allah l'agrée, leva le boycott. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 326.

Il convient tout d'abord de noter que Thumamah, qu'Allah l'agrée, a embrassé l'islam en observant le noble comportement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. L'histoire a clairement montré que la majorité des personnes ayant embrassé l'islam dans les premières générations l'ont fait en observant le noble comportement des musulmans. Ils n'ont pas embrassé l'islam par le biais de débats et en entendant les preuves évidentes de l'islam contenues dans les enseignements islamiques. Les musulmans doivent donc s'attacher à représenter l'islam correctement, à l'instar de leurs pieux prédécesseurs. Cela se fait en apprenant et en adoptant les qualités positives décrites dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la gratitude et la patience, et en abandonnant les qualités négatives décrites dans les enseignements islamiques, telles que l'avidité, l'envie et l'orgueil. Cela permettra au monde extérieur de percevoir le vrai visage de l'islam. En revanche, si les musulmans ignorent les enseignements islamiques, ils adopteront des qualités négatives. Par conséquent, leur mauvaise conduite éloignera les non-musulmans et les autres musulmans de l'islam. Représenter correctement l'Islam est un devoir pour chaque musulman et il en sera donc tenu responsable dans les deux mondes.

De plus, l'événement principal dont il est question ici enseigne également aux musulmans à ne pas réagir négativement aux mauvais comportements des autres. Au contraire, ils doivent y répondre positivement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a levé le boycott commercial imposé aux non-musulmans de La Mecque, même si, des années auparavant et avant l'émigration à Médine, ils l'avaient boycotté socialement, lui et ses compagnons, qu'Allah les agrée. Le monde extérieur doit faire une distinction claire entre la conduite d'un musulman et celle d'autrui. Un musulman a le droit de se défendre, notamment en cas de

violence physique, mais en dehors de cela, il doit réagir positivement, même s'il est traité avec brutalité et dureté. Chapitre 25 d'Al Furqan, verset 63 :

« Et les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent facilement sur la terre, et lorsque les ignorants les abordent [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

Et Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Se comporter de cette manière est rémunérateur dans les deux mondes et révèle le vrai visage de l'islam au monde extérieur. Ce bon comportement encouragera également ceux qui commettent des erreurs à se réformer, plus que si l'on réagissait négativement à leur mauvaise conduite.

Les hypocrites luttent pour la désunion

Lien de foi

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya une expédition. Au retour des Compagnons, qu'Allah les agrée, un groupe d'entre eux encerclèrent un puits pour étancher leur soif. Comme les environs étaient bondés, deux Compagnons, l'un de Médine et l'autre de La Mecque, qu'Allah les agrée, se querellèrent. Le Compagnon de La Mecque appela alors à l'aide les autres Compagnons de La Mecque, et le Compagnon de Médine appela à l'aide les autres Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Lorsque certains d'entre eux répondirent à cet appel, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les mit en garde contre ce type de comportement tribal, et ils mirent rapidement fin à l'affaire sans autre incident. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1314-1315.

Cela montre l'importance de connecter les gens par le lien de la foi et rien d'autre, car cela seul conduit à une véritable unité.

Avec le temps, les gens se divisent souvent et perdent le lien fort qu'ils entretenaient autrefois. Les causes sont multiples, mais la principale est le fondement sur lequel ces liens ont été tissés par leurs parents et leurs proches. Il est bien connu que des fondations fragiles peuvent endommager

un bâtiment, voire s'effondrer. De même, lorsque les fondements des liens qui unissent les gens sont défaillants, ces liens finissent par s'affaiblir, voire se rompre. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a réuni les Compagnons, qu'Allah les agrée, il a tissé des liens pour Allah, l'Exalté. Aujourd'hui, la plupart des musulmans rassemblent les gens par souci de tribalisme, de fraternité et pour se faire remarquer. Même si la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, n'étaient pas apparentés, leurs liens se sont renforcés grâce à la solidité de leurs fondements, à savoir pour Allah, l'Exalté. Alors que de nombreux musulmans sont aujourd'hui liés par le sang, au fil du temps, ils se sont séparés car le fondement de leurs liens était basé sur le mensonge, à savoir le tribalisme et des choses similaires.

Les musulmans doivent comprendre que s'ils souhaitent que leurs liens perdurent et soient récompensés pour l'accomplissement de l'important devoir de préserver les liens de parenté et les droits des personnes non apparentées, ils ne doivent les tisser que pour Allah, le Très-Haut. Le fondement de cette exigence est que les gens ne se lient les uns aux autres et n'agissent ensemble que d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Ceci est prescrit dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Causer la désunion

Après une petite dispute entre deux Compagnons, qu'Allah les agrée, au retour d'une expédition, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, saisit l'occasion pour provoquer de nouvelles perturbations en prétendant que les migrants de La Mecque ne leur causaient que des problèmes. Il commença à critiquer les autres hypocrites pour avoir permis aux migrants de La Mecque de s'installer à Médine. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 213.

Un signe d'hypocrisie est la propagation de la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du sien. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude malveillante détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres.

Deux langues de feu

Après une petite dispute entre deux Compagnons, qu'Allah les agrée, au retour d'une expédition, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, saisit l'occasion pour semer le trouble en prétendant que les migrants de La Mecque ne leur causaient que des ennuis. Un enfant, Zayd Bin Arqam, qu'Allah les agrée, entendit ses propos malveillants et les rapporta au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Abdullah Bin Ubayy fut convoqué, mais prêta le serment solennel de ne jamais prononcer ces paroles. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) resta inactif. Au cours de cet événement, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 63 d'Al Munafiqun, versets 7-8 :

Ce sont eux qui disent : « Ne dépensez pas pour ceux qui sont avec le Messenger d'Allah jusqu'à ce qu'ils se dispersent. » À Allah appartiennent les dépositaires des cieux et de la terre, mais les hypocrites ne comprennent pas. Ils disent : « Si nous retournons à Médine, les plus glorieux en chasseront certainement les plus humbles. » À Allah appartient la gloire, à Son Messenger et aux croyants, mais les hypocrites ne savent pas.

Après la révélation de ces versets, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) réconforta Zayd Bin Arqam, qu'Allah l'agrée, en lui prenant l'oreille et en lui disant que c'était lui qui avait consacré son oreille à Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 213-215.

Un signe d'hypocrisie est l'hypocrisie. Il s'agit de celui qui change de comportement afin de plaire à différents groupes de personnes, dans l'espoir d'obtenir ainsi des biens matériels. Il parle en plusieurs langues, manifestant son soutien à différentes personnes tout en nourrissant de l'aversion pour elles. Il manque de sincérité envers les gens, contrairement à ce que recommande un hadith rapporté dans Sunan An Nasai, numéro 4204. S'il ne se repent pas, il se retrouvera dans l'au-delà avec deux langues de feu. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4873. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 14 :

« Lorsqu'ils rencontrent les croyants, ils disent : « Nous croyons », mais lorsqu'ils rencontrent leurs mauvais compagnons (en privé), ils disent : « Nous sommes certainement avec vous ; nous ne faisons que plaisanter. » »

De plus, cet événement souligne l'importance de prendre en compte les sentiments d'autrui, même des enfants. Zayd, qu'Allah l'agrée, fut profondément blessé par l'inaction contre Abdullah Bin Ubayy, pensant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne le croyait pas. Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le croyât, il souhaitait éviter d'en faire tout un plat. Mais lorsqu'Allah, l'Exalté, révéla des versets du Saint Coran, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) réconforta d'abord Zayd, qu'Allah l'agrée, en tenant compte de ses sentiments.

D'une manière générale, un musulman doit toujours s'efforcer de prendre en compte les sentiments d'autrui et d'éviter de les blesser émotionnellement par ses paroles ou ses actes. Cela s'accomplit en apprenant à maîtriser sa langue et à ne parler que de manière à créer des sentiments positifs entre les personnes, tant que cela ne contredit pas les enseignements de l'islam. Malheureusement, les musulmans négligent souvent ce point, ce qui nuit à leurs relations avec les autres en ne tenant pas compte de leurs sentiments dans leurs paroles ou leurs actes. Il ne faut pas hésiter à dire la vérité, même si cela blesse les autres, mais cela doit être fait de manière appropriée et au moment opportun, conformément aux enseignements de l'islam. En revanche, dans les cas qui ne contredisent pas les enseignements de l'islam, il faut s'efforcer de parler et d'agir de manière à ne pas blesser les sentiments d'autrui.

Envie et haine

Après une petite dispute entre deux Compagnons, qu'Allah les agrée, au retour d'une expédition, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, saisit l'occasion pour provoquer de nouvelles perturbations en prétendant que les migrants de La Mecque ne leur causaient que des ennuis. Abdullah Bin Ubayy fut convoqué, mais prêta serment solennel de ne jamais prononcer ces paroles. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le congédia sans autre forme de procès. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) rapporta plus tard cet incident à un homme qui connaissait bien Abdullah Bin Ubayy. Cet homme, Usayd Bin Hudayr, qu'Allah les agrée, dit au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'être indulgent envers Abdullah Bin Ubayy, car les habitants de Médine s'apprêtaient à faire d'Abdullah Bin Ubayy leur roi avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'émigre. Ainsi, Abdullah Bin Ubayy a toujours cru que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui avait ravi son royaume. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 214.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4210, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que l'envie détruit les bonnes actions tout comme le feu consume le bois.

L'envie est un péché grave et majeur, car le problème de l'envieux ne vient pas d'autrui. En réalité, son problème vient d'Allah, le Très-Haut, car c'est Lui qui a accordé le bienfait envié. Ainsi, l'envie d'une personne ne fait que

manifester son mécontentement envers l'attribution et le choix d'Allah, le Très-Haut. Elle croit qu'Allah, le Très-Haut, a commis une erreur en attribuant un bienfait particulier à une autre personne plutôt qu'à elle.

Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de la personne enviée, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est celui où l'envieux s'efforce de priver le bienfait de son propriétaire, même s'il ne l'obtient pas lui-même. L'envie n'est licite que lorsqu'une personne ne suit pas ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que le propriétaire ne perde son bienfait. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, elle est détestable si l'envie porte sur un bien profane, et louable si elle porte sur un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. La première personne légalement enviable est celle qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, l'Exalté. La deuxième personne légalement enviable est celle qui utilise son savoir de manière appropriée et l'enseigne aux autres.

Un musulman envieux doit s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne envinée, en louant ses qualités et en l'invoquant, jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il ne doit jamais laisser l'envie l'empêcher de respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam.

Le musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, répartit toujours les bienfaits selon Son infini savoir et Sa sagesse. Autrement dit, Il

accorde à chacun ce qui lui convient le mieux. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Par conséquent, au lieu d'envier les autres, il faut s'employer à utiliser les bienfaits d'Allah, le Très-Haut, de manière à Lui plaire. Cela augmentera ses bienfaits, car cette attitude témoigne de la gratitude envers Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

De plus, cela apportera la paix de l'esprit, que l'envieux persistant n'obtient jamais. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Rendre la foi excellente

Après une petite dispute entre deux Compagnons, qu'Allah les agrée, au retour d'une expédition, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, saisit l'occasion pour semer le trouble en prétendant que les migrants de La Mecque ne leur causaient que des ennuis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne prit aucune autre mesure contre Abdullah Bin Ubayy, niant ses propos. Les événements se répandirent rapidement au sein de l'armée, qui commença à en parler. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna alors à l'armée de se mettre en marche à l'heure habituelle et les fit marcher toute la nuit et toute la matinée du lendemain. Lorsqu'ils finirent par installer le camp, les soldats étaient si fatigués qu'ils s'endormirent tous. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 214 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1315-1316 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

En faisant marcher les soldats toute la nuit, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les a empêchés de discuter davantage de ce qui s'était passé, car cela n'aurait mené à rien de bon. Cela montre l'importance d'éviter les choses nuisibles et inutiles.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2317, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne peut pas rendre son Islam excellent tant qu'il n'évite pas les choses qui ne le concernent pas.

Ce hadith contient un conseil global qui doit s'appliquer à tous les aspects de la vie. Il inclut les paroles et les actes. Cela signifie qu'un musulman désirant parfaire sa foi doit éviter, par ses paroles et ses actes, ce qui ne le concerne pas. Il doit plutôt s'occuper de ce qui le concerne. Il doit prendre très au sérieux ce qui le concerne et s'efforcer d'assumer les responsabilités qui l'accompagnent, conformément aux enseignements de l'islam, uniquement pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Il est important de noter que l'on ne parachèverait pas sa foi en évitant certaines choses selon ses propres pensées ou désirs. Or, celui qui parachève sa foi évite les choses que l'islam recommande d'éviter. Autrement dit, il doit s'efforcer d'accomplir tous ses devoirs, d'éviter tous les péchés et les choses détestées en islam, et même d'éviter l'abus de biens licites superflus. Atteindre cette excellence est une caractéristique de l'excellence de la foi mentionnée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. C'est agir et adorer Allah, le Très-Haut, comme s'il pouvait L'observer, ou du moins, en être pleinement conscient, observant chacune de ses pensées et de ses actions. Être conscient de cette surveillance divine encouragera le musulman à toujours s'abstenir des péchés et à s'empresse d'accomplir de bonnes œuvres. Celui qui n'évite pas ce qui ne le concerne pas n'atteindra pas ce niveau d'excellence.

Un aspect majeur de l'évitement des choses qui ne concernent pas une personne est lié à la parole. La plupart des péchés surviennent lorsqu'une personne prononce des paroles qui ne la concernent pas, comme la médisance et la calomnie. On définit une parole vaine comme une parole qui, sans être un péché, est inutile et ne la concerne donc pas. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2408, la parole vaine est détestée par Allah, le Très-Haut. D'innombrables disputes, bagarres et même des blessures physiques ont eu lieu simplement parce que quelqu'un a parlé de quelque chose qui ne le concernait pas. De nombreuses familles

ont été divisées ; de nombreux mariages ont été rompus parce que quelqu'un ne s'est pas occupé de ses affaires. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a recommandé dans le Saint Coran les différents types de paroles utiles dont les gens devraient se soucier. Chapitre 4 An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

En fait, prononcer des paroles qui ne concernent pas une personne sera la principale raison d'entrer en Enfer. Cela est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2412, que toute parole sera considérée comme néfaste, sauf si elle vise à conseiller le bien, à interdire le mal ou à invoquer Allah, le Très-Haut. Cela signifie que toute autre forme de parole ne concerne pas une personne, car elle ne lui sera d'aucun bénéfice. Il est important de noter que conseiller le bien englobe tout ce qui est bénéfique dans la vie profane et religieuse, comme son activité professionnelle.

Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'éviter, en paroles et en actes, les choses qui ne les concernent pas, afin de parfaire leur foi. En d'autres termes, celui qui consacre du temps à ce qui ne le concerne pas échouera dans ce qui le concerne. Et celui qui s'occupe de ce qui le concerne ne trouvera pas de temps à consacrer à ce qui ne le concerne pas.

Autrement dit, il réussira grâce à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes.

Enfin, celui qui s'occupe des choses qui le concernent accomplira toutes les tâches utiles, mondaines et religieuses, dont il est responsable, et obtiendra ainsi la paix de l'esprit. L'une des principales sources de stress est de s'occuper de choses qui ne le concernent pas, car cela l'empêche d'assumer ses responsabilités mondaines et religieuses. Un comportement correct permettra d'accomplir ses responsabilités importantes tout en s'assurant de disposer de suffisamment de temps libre pour se détendre et faire ce qu'on aime.

Bon traitement

Après une petite dispute entre deux Compagnons (qu'Allah l'agrée), au retour d'une expédition, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, saisit l'occasion pour semer le trouble en prétendant que les migrants de La Mecque ne leur causaient que des ennuis. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) ne prit aucune autre mesure contre Abdullah Bin Ubayy, car il niait ses propos. Son fils, Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy, qui était un fidèle Compagnon (qu'Allah l'agrée), vint trouver le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) et proposa de tuer son père hypocrite pour ses actes de trahison envers la ville de Médine et son chef, le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui). Mais le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) répondit qu'il pardonnerait et traiterait son père, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy avec bienveillance. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 215, de l'Imam Ibn Kathir.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'a traité avec gentillesse car ce comportement est toujours plus efficace pour changer les autres de manière positive.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la douceur dans toutes les affaires.

C'est une caractéristique importante que tous les musulmans doivent adopter. Elle doit être présente dans tous les aspects de la vie. Il est important de comprendre que la douceur est bénéfique pour le musulman lui-même plus que pour quiconque. Non seulement il recevra bénédictions et récompenses d'Allah, le Très-Haut, et minimisera ses péchés, car une personne douce est moins susceptible de commettre des péchés par ses paroles et ses actes, mais elle lui sera également bénéfique dans les affaires de ce monde. Par exemple, une personne qui traite son conjoint avec douceur gagnera plus d'amour et de respect en retour que si elle le traitait avec dureté. Les enfants sont plus enclins à obéir et à traiter leurs parents avec respect lorsqu'ils sont traités avec douceur. Les collègues de travail sont plus susceptibles d'aider celui qui fait preuve de douceur envers eux. Les exemples sont innombrables. Une attitude dure n'est requise que dans de très rares cas. Dans la plupart des cas, un comportement doux sera bien plus efficace qu'une attitude dure.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) possède d'innombrables qualités, mais Allah, le Très-Haut, a particulièrement mis en avant sa douceur dans le Saint Coran, car elle est essentielle pour influencer autrui de manière positive. Chapitre 3 Al-Imran, verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

Un musulman doit se rappeler qu'il ne sera jamais meilleur qu'un prophète (sur lui la paix), ni que son interlocuteur ne sera jamais pire que Pharaon.

Pourtant, Allah, le Très-Haut, a ordonné au prophète Moïse et au prophète Haroun (sur eux la paix) de traiter Pharaon avec bienveillance. Chapitre 20 Taha, verset 44 :

« *Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah].*
»

La dureté ne fait qu'éloigner les gens de l'islam et les conduit à croire qu'il s'agit d'une religion dure et cruelle. Dénaturer l'islam de cette manière est une faute grave que tous les musulmans doivent éviter.

Par conséquent, un musulman devrait adopter la douceur dans toutes les affaires, car cela conduit à beaucoup de récompense et affecte les autres, comme sa famille, de manière positive.

Il est important de noter que le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. Mais il enseigne aux musulmans à adopter généralement la douceur comme voie, sans se laisser abuser par les autres.

Enfin, il faut toujours se rappeler une philosophie islamique simple : la façon dont on traite les autres influence la façon dont Allah, le Très-Haut, nous traitera. Si l'on fait preuve de dureté envers les autres, dans ses paroles et ses actes, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière. En revanche, si l'on traite les autres avec douceur, en leur facilitant la vie, en les aidant dans leurs bonnes actions et en passant outre leurs erreurs et leurs défauts, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière.

Obéissance au Saint Prophète (PBUH)

Après que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) eut refusé la proposition du fils du chef des hypocrites, Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy (qu'Allah l'agrée), de tuer son père pour ses nombreux actes de trahison, Abdullah Bin Abdullah (qu'Allah l'agrée) rétablit la vérité en démontrant à tous que l'honorable était le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et que son père hypocrite était l'ignoble. Alors qu'ils entraient à Médine, après avoir terminé une expédition, Abdullah Bin Abdullah (qu'Allah l'agrée) empêcha son père d'entrer à Médine jusqu'à ce que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui en donne l'autorisation verbale. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 215 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1318-1319 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Abdullah Bin Abdullah, qu'Allah soit satisfait de lui, a clairement montré que l'obéissance au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a la priorité sur l'obéissance à toute la création.

Il faut appuyer sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique, à l'instar des Compagnons, qu'Allah les agrée. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. » »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... » »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... » »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. » »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif. Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Bénéficiez-en

Après que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) eut refusé la proposition du fils du chef des hypocrites, Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy (qu'Allah l'agrée), de tuer son père pour ses nombreux actes de trahison, les Médinois commencèrent à critiquer Abdullah Bin Ubayy chaque fois qu'il se comportait mal. Apprenant cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fit remarquer à Omar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée), qui avait suggéré d'exécuter Abdullah Bin Ubayy pour trahison, que s'il avait donné l'ordre de le faire auparavant, certains l'auraient défendu, tandis que maintenant, s'il le donnait, les gens n'hésiteraient pas à l'exécuter. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 215.

D'une manière générale, il est important pour les musulmans de comprendre que lorsqu'ils traitent autrui avec bienveillance, c'est en réalité leur propre bénéfice, et non celui des autres. Car traiter autrui avec bienveillance est un commandement d'Allah, le Très-Haut, et l'accomplissement de ce devoir important procure une récompense.

De plus, lorsqu'on est bienveillant envers autrui, on invoque pour lui de son vivant, ce qui lui sera bénéfique. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6929, qu'une invocation faite en secret pour quelqu'un est toujours exaucée.

De plus, les gens invoqueront pour eux après leur mort, ce qui est exaucé comme le rapporte le Saint Coran. Chapitre 59 Al Hashr, verset 10 :

« ...disant : « Notre Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi... »

Enfin, celui qui a fait preuve de bonté envers autrui bénéficiera de leur intercession le Jour du Jugement, jour où les gens auront désespérément besoin de l'intercession d'autrui. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 7439.

Mais ceux qui maltraitent autrui, même s'ils accomplissent leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, seront privés des bienfaits mentionnés précédemment. Et le Jour du Jugement, ils constateront qu'Allah, le Très-Haut, ne leur pardonnera pas tant que leur victime ne leur pardonne pas. S'ils refusent, les bonnes actions de l'oppresseur seront rétribuées à leur victime et, si nécessaire, ses péchés à leur oppresseur. Cela pourrait conduire l'oppresseur à être jeté en Enfer. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Par conséquent, le musulman doit être bienveillant envers lui-même en étant bienveillant envers les autres, car en réalité, il ne fait que se faire du bien, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 6 :

« *Et celui qui lutte ne lutte que pour lui-même...* »

Le Prophète Muhammad (PBUH) épouse Juwairiyyah Bint Haarith (RA)

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, lui et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) lancèrent une expédition contre les Banu Al Mustaliq. Cette expédition aboutit à la capture de nombreux butins et prisonniers de guerre. Ces prisonniers furent répartis entre les Compagnons (qu'Allah les agrée). Juwairiyyah Bint Haarith Bin Abu Diraar, fille du chef des Banu Al Mustaliq, fut également capturée et remise à l'un des Compagnons (qu'Allah les agrée). Elle accepta de racheter sa liberté et demanda l'aide du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce dernier, admirant sa personnalité, lui proposa de racheter sa liberté et de l'épouser. Lorsqu'elle accepta et que les Compagnons, qu'Allah les agrée, apprirent ce mariage, ils hésitèrent à retenir les prisonniers de guerre désormais apparentés au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et les libérèrent tous. Lorsque son père, le chef des Banu Al Mustaliq, apprit ce qui s'était passé, il entra à Médine et embrassa l'islam, comme toute sa tribu. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 1310-1311.

La sage prévoyance du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se reflète dans cet incident. Il savait qu'épouser la fille du chef tribal adoucissait les cœurs de sa tribu et les inclinait à l'islam. Le choix des Compagnons, qu'Allah les agrée, de libérer leurs prisonniers de guerre renforça cette stratégie, et ainsi, toute la tribu a été libérée et a embrassé l'islam. Les mariages du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avec des femmes de tribus étrangères étaient motivés par cette volonté et non par la satisfaction de ses désirs charnels, comme le

prétendent certains égarés. Ceci est d'autant plus corroboré par le fait que, durant toute sa jeunesse, au plus fort de ses désirs charnels, il est resté marié à une seule femme, Khadija (qu'Allah les agrée), alors qu'il était en mesure d'en épouser plusieurs.

Calomnie contre Aïcha (RA), épouse du Prophète Muhammad (PBUH)

Une calomnie manifeste

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, lui et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, partirent en expédition contre les Banu Al Mustaliq. Son épouse, Aïcha Bint Abou Bakr, qu'Allah les agrée tous les deux, l'accompagna également. Lors des voyages, les femmes s'asseyaient dans un petit compartiment placé et attaché sur un chameau. Lorsque l'armée installa le camp, Aïcha, qu'Allah l'agrée, partit se soulager et retourna au camp. À son retour, elle remarqua que son collier avait disparu. Elle retourna alors sur ses pas jusqu'à ce qu'elle le retrouve. De retour au camp, elle constata qu'ils étaient partis sans elle. Cela se produisit car les hommes chargés de placer et d'attacher son compartiment sur un chameau pensèrent qu'elle était déjà à l'intérieur. Elle resta au campement abandonné jusqu'à ce qu'un Compagnon, Safwan Bin Mu'attal, qu'Allah l'agrée, passe et la voie. Il fut chargé de suivre l'armée et de ramasser les bagages tombés involontairement des troupes en déplacement. Il reconnut Aïcha, qu'Allah l'agrée, pour l'avoir vue avant que le voile féminin ne devienne un devoir en islam. Il lui offrit respectueusement son chameau, tout en marchant d'un pas rapide. Arrivés à l'armée, les gens virent Aïcha, qu'Allah l'agrée, entrer dans le campement. Les hypocrites en profitèrent pour répandre une calomnie à son encontre, ce qui indigna vivement la population. Ce fait est relaté dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4750.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6593, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a expliqué la signification de la médisance et de la calomnie.

La médisance consiste à critiquer quelqu'un en son absence d'une manière qui lui déplairait, même si c'est la vérité. La calomnie, quant à elle, est similaire à la médisance, sauf que l'affirmation est fausse. Ces péchés concernent principalement la parole, mais peuvent également inclure d'autres choses, comme l'utilisation de signes de la main. Ce sont deux péchés majeurs, et la médisance a été comparée dans le Saint Coran à la consommation de la chair du cadavre de son frère. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« ...Et ne vous espionnez pas et ne médisez pas les uns des autres. L'un de vous voudrait-il manger la chair de son frère mort ? Vous le détesteriez... »

Il est important de comprendre que ces péchés sont pires que la plupart des péchés commis entre une personne et Allah, le Très-Haut. En effet, les péchés commis entre une personne et Allah, le Très-Haut, seront pardonnés par Lui si le pécheur se repent sincèrement. Mais Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas au médisant ou au calomniateur tant que sa victime ne lui pardonne pas. S'il ne le fait pas, le Jour du Jugement, les bonnes actions du médisant ou du calomniateur seront reversées à sa victime en compensation et, si nécessaire, les péchés de la victime seront reversés à son médisant ou calomniateur jusqu'à ce que justice soit faite. Cela pourrait bien entraîner le médisant ou le calomniateur en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

La médisance n'est légale que lorsqu'elle vise à avertir et à protéger une autre personne d'un préjudice ou si une personne résout une plainte contre une autre personne avec un tiers, comme dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Il faut éviter la médisance et la calomnie en s'informant d'abord des conséquences néfastes de ces péchés majeurs. Ensuite, il faut se contenter de prononcer des paroles qu'on aurait volontiers prononcées devant quelqu'un, sachant pertinemment qu'il ne les prendrait pas mal. Enfin, un musulman ne doit proférer des paroles contre autrui que s'il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on le dise. Autrement dit, il doit parler des autres comme il souhaite qu'on le dise. Enfin, un musulman doit s'attacher à corriger ses propres défauts et, en toute sincérité, éviter de médire et de calomnier les autres.

Il faut éviter la compagnie des médisants et des calomniateurs, car ce sont des fauteurs de troubles qui, tôt ou tard, finiront par les médire ou les calomnier. Il faut mettre en garde les autres avec douceur contre ces péchés majeurs, tant qu'ils sont à l'abri de tout danger physique. Il ne faut jamais croire les ragots sur autrui, car la grande majorité d'entre eux sont soit totalement faux, soit empreints de nombreux mensonges. Il faut plutôt défendre l'honneur d'autrui, comme on aimerait que les autres défendent le sien en son absence. Quiconque se comporte ainsi sera protégé du feu de l'Enfer par Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1931. Il faut ignorer les ragots entendus sur autrui et ne jamais les laisser influencer son comportement envers lui. Il faut

plutôt respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam.

Un musulman ne doit jamais se laisser tromper par le fait que la médisance et la calomnie sont devenues monnaie courante dans la société. Les péchés d'autrui ne diminueront jamais la gravité de ses péchés aux yeux d'Allah, le Très-Haut, et ne sauraient justifier la commission de péchés. C'est une attitude insensée qu'un juge profane n'accepterait même pas. Alors, comment un musulman peut-il espérer qu'Allah, le Très-Haut, le Juge des juges, l'accepte ?

Penser positivement

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites en profitèrent pour calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Certains Compagnons (qu'Allah l'agrée) en parlèrent involontairement, ce qui accéléra la propagation de la calomnie à Médine. Ce fait est décrit dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4750.

Si l'on choisit de parler d'une rumeur, cela doit toujours être de manière positive afin de défendre les personnes accusées d'un méfait, sinon, un musulman doit garder le silence sur le sujet.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4993, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que bien penser aux autres est un aspect de l'adoration correcte d'Allah, l'Exalté. Autrement dit, c'est un aspect de l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Interpréter les choses de manière négative conduit souvent à des péchés, comme la médisance et la calomnie. Un musulman devrait interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin d'accorder le bénéfice du doute aux autres. Malheureusement, adopter un état d'esprit négatif affecte les individus, de la cellule familiale à l'échelle nationale. Par exemple, combien de fois une nation est-elle entrée en guerre à cause d'une supposition ou d'un soupçon ? La grande majorité des scandales relayés par

les médias reposent sur des suppositions. Même des lois ont été créées pour encourager ces suppositions et ces soupçons. Cela conduit souvent à des relations brisées, car les personnes ayant cet état d'esprit croient toujours que les autres s'en prennent à elles par leurs paroles ou leurs actes. Cela les empêche de suivre les conseils des autres, car ils pensent être la cible de moqueries de la part de celui qui les donne, et de donner des conseils, car ils pensent que l'autre ne prêterait aucune attention à ce qu'ils disent. Et on s'abstiendra de conseiller celui qui possède cet état d'esprit négatif, car on pense que cela ne mènera qu'à une dispute. Cela entraîne d'autres traits négatifs, comme l'amertume.

Il est important que les musulmans comprennent que même s'ils supposent que quelqu'un leur lance une pique, ils doivent quand même accepter leurs conseils s'ils sont basés sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Interpréter constamment les choses de manière négative engendre également une maladie mentale grave : la paranoïa. Celui qui adopte la paranoïa soupçonnera toujours les autres de mauvaises choses. Cela peut être extrêmement destructeur pour les relations, notamment les mariages.

Il faut s'efforcer d'interpréter les choses de manière positive, autant que possible, ce qui favorise une mentalité positive. Et un état d'esprit positif favorise des relations saines, des sentiments sains et l'unité. En revanche, interpréter systématiquement les choses de manière négative encourage à toujours penser et agir négativement envers les autres, même lorsqu'ils se comportent bien. Cela ne fait qu'empêcher de respecter les droits d'autrui,

ce qui est ordonné par Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Bonne conduite

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites en profitèrent pour calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). De retour à Médine, Aïcha (qu'Allah l'agrée) tomba gravement malade et resta chez elle. Personne ne l'informa des calomnies qui se répandaient à Médine, et qui avaient désormais atteint toute sa famille. Elle remarqua seulement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) semblait plus distant d'elle, mais qu'il maintenait, comme toujours, son excellent comportement à son égard. Ce fait est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4750.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était émotionnellement distant d'Aïcha (qu'Allah l'agrée), car il craignait qu'une trop grande interaction avec elle ne lui fasse prendre conscience de quelque chose d'anormal et que les calomnies à son encontre ne la rendent encore plus malade. Un conjoint peut toujours déceler un problème, même s'il tente de le lui cacher. Par conséquent, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a tenté de lui dissimuler ces calomnies en limitant ses interactions avec elle.

Cet événement souligne également l'importance de traiter autrui avec respect et bienveillance, en particulier ses proches. Dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2612, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que celui qui possède une foi totale est celui qui a la meilleure conduite et la plus grande bienveillance envers sa famille.

Malheureusement, certains ont pris la mauvaise habitude de traiter les étrangers avec bienveillance, tout en maltraitant leur propre famille. Ils agissent ainsi car ils ne comprennent pas l'importance de traiter sa propre famille avec bienveillance et ne la respectent pas. Un musulman ne parviendra à la réussite que s'il accomplit les deux aspects de la foi. Le premier est d'accomplir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'utiliser tous les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Le deuxième est de respecter les droits des personnes, ce qui inclut de les traiter avec bienveillance. Personne n'a plus droit à ce traitement bienveillant que sa propre famille. Un musulman doit aider sa famille dans tout ce qui est bon et la mettre en garde contre les mauvaises pratiques avec douceur, conformément aux préceptes de l'islam. Il ne doit pas la soutenir aveuglément dans les mauvaises choses simplement parce qu'elle est sa famille, ni la négliger dans les bonnes choses par ressentiment envers elle, car cela est contraire aux préceptes de l'islam. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

La meilleure façon de guider les autres est de leur donner un exemple pratique, car c'est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et c'est beaucoup plus efficace qu'un simple conseil verbal.

Il est essentiel de connaître les droits qui nous sont dus et ceux que nous devons aux autres, en particulier à nos proches, afin de les respecter. Le musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, demandera à chacun s'il a respecté les droits d'autrui, et non pas s'il a respecté les siens. Il doit donc se préoccuper de ce sur quoi il sera interrogé, c'est-à-dire les droits d'autrui, et s'efforcer de les respecter conformément aux enseignements de l'islam.

Enfin, il est conseillé de privilégier la douceur en toutes choses, notamment envers sa famille. Même s'ils commettent des péchés, il faut les avertir avec douceur et les aider dans les bonnes actions, car cette bienveillance est plus efficace pour les ramener à l'obéissance à Allah, l'Exalté, que la dureté.

Réconforter les autres

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites en profitèrent pour calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). De retour à Médine, Aïcha (qu'Allah l'agrée) tomba gravement malade et s'installa chez ses parents pour l'aider à se rétablir. Après avoir appris la calomnie, elle interrogea sa mère sur les raisons pour lesquelles elle la lui avait cachée. Sa mère la réconforta et lui conseilla de ne pas la prendre au sérieux, car on médit toujours de ceux qui ont été bénis comme elle. Ce sujet est abordé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4750.

Réconforter émotionnellement les autres est un aspect de l'Islam qui doit être mis en pratique.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 1601, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui console une personne accablée de chagrin sera vêtu d'un vêtement d'honneur le Jour du Jugement.

Comme les difficultés sont inévitables pour tous, c'est un moyen extrêmement simple d'obtenir une grande récompense, sans grand investissement de temps, d'énergie ou d'argent. Cela implique de s'efforcer d'aider la famille en difficulté selon ses moyens, notamment en lui apportant un soutien émotionnel, financier et physique. Un musulman doit encourager

gentiment les personnes en difficulté à rester patientes tout au long de l'épreuve et leur rappeler les versets du Coran et les hadiths du prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui soulignent l'importance et la grande récompense de la patience. Il doit leur parler positivement en leur rappelant que les choses n'arrivent que pour une bonne raison, même si l'on n'en saisit pas la sagesse. En réalité, nul besoin d'être un érudit pour accomplir cette bonne action, car dans la plupart des cas, quelques mots de soutien bienveillants suffisent à réconforter une personne en difficulté. Et parfois, la simple présence physique suffit à leur apporter un sentiment de soutien, même sans paroles.

Cette attitude est facilement adoptée lorsque l'on traite simplement les autres comme on souhaite être traité par les autres.

Enfin, il est important que les musulmans corrigent leur intention lorsqu'ils accomplissent cette bonne action, c'est-à-dire qu'ils l'accomplissent pour Allah, le Très-Haut, et non par vanité, notamment auprès de leurs proches, ni par crainte d'être critiqués s'ils ne l'accomplissent pas. Ceux qui agissent pour le bien d'autrui seront avertis, le Jour du Jugement, qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Répandre des ragots

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites en profitèrent pour calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). De retour à Médine, Aïcha (qu'Allah l'agrée) tomba gravement malade et s'installa chez ses parents pour l'aider à se rétablir. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'adressa à la foule et s'interrogea publiquement sur les raisons de ces ragots et de ces calomnies à l'encontre de sa famille et de son compagnon, Safwan Bin Mu'attal (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est abordé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4750.

Cet événement montre clairement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a douté ni de son épouse ni de son Compagnon, qu'Allah les agrée. Cela souligne l'importance d'accorder le bénéfice du doute à autrui, sauf preuve évidente contre lui. Il ne faut pas se fier aux rumeurs, mais fonder ses sentiments et ses actes sur des preuves évidentes. Ne pas le faire conduit à d'autres péchés, comme la médisance, les commérages, l'espionnage et la dégradation des relations avec autrui.

De plus, l'événement principal dont il est question met également en garde contre la propagation de ragots. Dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 290, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que quiconque propage des ragots malveillants n'entrera pas au Paradis.

Il s'agit de celui qui répand des ragots, vrais ou faux, qui sèment le trouble et fragilisent les relations. C'est un trait de caractère maléfique, et ceux qui se comportent ainsi sont des démons humains, car cette mentalité n'appartient qu'au Diable. Il cherche toujours à semer la division. Allah, le Très-Haut, a maudit ce type de personne dans le Saint Coran. Chapitre 104 Al Humazah, verset 1 :

« Malheur à tout médissant et à tout calomniateur. »

Comment peut-on espérer qu'Allah, l'Exalté, résolve ses problèmes et lui accorde ses bénédictions si cette malédiction l'entoure ? Le seul cas où l'on peut diffamer quelqu'un est celui où il avertit les autres d'un danger.

Il est du devoir du musulman de ne prêter aucune attention aux rapporteurs, car ce sont des gens malfaisants à qui il ne faut pas faire confiance ni croire. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 6 :

« Ô vous qui croyez ! Si un désobéissant vous apporte une information, enquêtez, de peur que vous ne nuisiez à un peuple par ignorance... »

Et chapitre 24 An Nur, verset 12 :

« Pourquoi, après avoir entendu cela, les croyants et les croyantes n'ont-ils pas eu une bonne opinion d'eux-mêmes et n'ont-ils pas dit : « C'est un mensonge évident » ? »

Un musulman doit interdire au rapporteur de perpétuer ce comportement maléfique et l'exhorter à se repentir sincèrement. Comme le prescrit le Saint Coran, un musulman ne doit nourrir aucune rancune envers la personne qui aurait dit du mal de lui ou d'autrui. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Ce même verset enseigne aux musulmans à ne pas chercher à prouver ou à réfuter la véracité du dénonciateur en espionnant les autres. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« ...Et n'espionnez pas... »

Il faut plutôt ignorer le rapporteur. Un musulman ne doit pas mentionner à une autre personne les informations que lui a données le rapporteur, ni le mentionner, car cela ferait de lui un rapporteur.

Les musulmans doivent éviter de colporter des calomnies et de fréquenter des calomniateurs, car ils ne peuvent être dignes de confiance ni de compagnie tant qu'ils ne se repentent pas sincèrement. Il faut se rappeler que celui qui colporte des ragots sur quelqu'un en fera également d'autres.

Enfin, comme le rapporteur a fait du tort à des gens, il ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque ses victimes lui auront d'abord pardonné. Comme les gens ne sont pas aussi miséricordieux et indulgents, le rapporteur peut être amené à partager ses bonnes actions avec ses victimes et, si nécessaire, à assumer leurs péchés au Jour du Jugement. Cela peut entraîner leur envoi en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce risque. Enfin, l'avertissement du hadith principal, qui met en garde contre la perte du Paradis, peut facilement se produire pour un rapporteur, car les ragots qu'il a initiés peuvent se propager comme une traînée de poudre à travers la communauté, voire le monde, via les réseaux sociaux. Par conséquent, le rapporteur qui a initié les ragots aura une part des péchés de chaque personne qui les partage. Et ses péchés continueront de s'accroître même après sa mort, tant que les ragots qu'il a initiés continueront d'être partagés. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Il faut donc éviter ce danger en évitant systématiquement de médire des autres, tout comme on déteste qu'on médise sur soi. Si l'on doit parler des autres, il faut le faire de manière positive, sinon il faut se taire.

Corrompre l'unité

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites saisirent l'occasion de calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). De retour à Médine, Aïcha (qu'Allah l'agrée) tomba gravement malade et s'installa chez ses parents pour l'aider à se rétablir. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'adressa à la foule et s'interrogea publiquement sur les raisons de ces ragots et de ces calomnies à l'encontre de sa famille et de son compagnon, Safwan Bin Mu'attal (qu'Allah l'agrée). Après ce discours, les compagnons (qu'Allah l'agrée) entrèrent en colère face à la détresse que ces calomnies causèrent au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais comme les hypocrites dissimulaient leur mécréance et leur hostilité, il était difficile de les identifier. Cette tension a même poussé certains Compagnons, qu'Allah les agrée, à se disputer pour savoir qui était responsable de cette calomnie. Ce point est abordé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4750.

Un signe d'hypocrisie est la propagation de la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du sien. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude malveillante détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah,

numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres.

De plus, l'événement principal en discussion souligne également l'importance de garder le silence sur les questions pour lesquelles on ne peut fournir de preuves ou d'informations claires permettant de les résoudre. Discuter des problèmes de société sans proposer de solutions ne fait qu'accroître le stress.

Occupe-toi de tes affaires

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites en profitèrent pour calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Hamna, la sœur de Zaynab Bint Jahsh (qu'Allah l'agrée), l'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), participa à cette calomnie. Hamna prit part à cette calomnie, croyant que cela inciterait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à aimer sa sœur plus qu'Aïcha (qu'Allah l'agrée). Elle le fit alors que sa sœur, Zaynab Bint Jahsh (qu'Allah l'agrée), ne disait que du bien d'Aïcha (qu'Allah l'agrée). Ce fait est évoqué dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4750.

Tout d'abord, il est important de noter qu'un musulman doit comprendre qu'il ne peut jamais véritablement aider autrui en désobéissant à Allah, le Très-Haut. Tout bienfait matériel que l'on obtient, pour soi-même et pour les autres, finira par devenir une source de stress pour les deux mondes. Un musulman ne doit aider les autres que dans les domaines qui plaisent à Allah, le Très-Haut.

De plus, un musulman doit comprendre l'importance de s'occuper de ses affaires. Premièrement, celui qui n'adopte pas cette attitude sera privé de son précieux temps. Tout s'achète, sauf le temps supplémentaire. Perdre du temps sera un grand regret pour l'homme dans l'au-delà, lorsqu'il constatera la récompense de ceux qui ont bien utilisé leur temps. Même si certaines paroles prononcées par une personne qui ne s'occupe pas de ses affaires ne constituent pas un péché, il est évident qu'elle a perdu son temps à utiliser

de manière plus productive. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3976, qu'une personne ne peut parfaire son islam tant qu'elle ne s'éloigne pas de ce qui ne la concerne pas.

La définition de parler de quelque chose qui ne concerne pas une personne est que si une personne choisit de rester silencieuse sur ce type de discours, elle ne sera pas pécheresse. ni causer aucun tort par leur silence .

En réalité, il est déconseillé de parler de sujets qui nous concernent, sauf au moment et à l'endroit appropriés. Ignorer ce conseil ne peut qu'entraîner des ennuis, tant pour l'orateur que pour les autres.

Poser des questions sur des sujets qui ne nous concernent pas est un problème courant dans la société actuelle. Les gens posent souvent ce genre de questions et obligent ceux qui souhaitent garder cela privé à mentir, à éviter de répondre directement par ruse ou à les ignorer, ce qui est impoli. Un musulman devrait faire preuve de plus de considération et ne poser des questions que sur des sujets généraux qui le concernent.

Ceux qui consacrent leur discours à des choses qui ne les concernent pas seront privés de la possibilité de parler de ce qui les concerne. Et ceux qui concentrent véritablement leurs efforts sur ce qui les concerne ne trouveront

pas le temps de parler de choses qui ne les concernent pas. Ceux-là sont ceux qui ont réussi à utiliser leur langue correctement.

Si l'on réfléchit sérieusement à toutes les disputes qu'on a eues, on se rendra compte que la plupart d'entre elles étaient provoquées par quelqu'un qui parlait de quelque chose qui ne le concernait pas. Imaginez combien de disputes pourraient être évitées simplement en évitant cette attitude !

Problèmes de partage

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites saisirent l'occasion de calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Lorsque les conséquences de ces calomnies s'intensifièrent à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) convoqua ses deux proches compagnons, Ali Ibn Abou Talib et Oussama Bin Zayd (qu'Allah l'agrée), et les consulta. Ali (qu'Allah l'agrée) le conseilla sincèrement en lui exposant toutes les options possibles. De plus, tous deux parlèrent en bien d'Aïcha (qu'Allah l'agrée), et apportèrent même une preuve supplémentaire de sa noblesse en prenant à témoin une esclave qui travaillait dans la maison du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Elle ne dit que du bien d'Aïcha (qu'Allah l'agrée). Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4750.

Les musulmans devraient s'efforcer d'éviter de partager leurs problèmes avec trop de personnes. Le problème avec cette attitude est que, lorsqu'on en parle à trop de gens, partager ses problèmes et demander conseil devient un moyen de se plaindre de ses difficultés, signe évident d'impatience. De plus, cette attitude ne fera qu'engendrer la confusion, car les conseils reçus seront variés, ce qui rendra l'individu de plus en plus incertain quant à la bonne voie à suivre. En revanche, consulter quelques sages ne fera qu'accroître sa certitude. Répéter sans cesse ses problèmes à de nombreuses personnes l'amène également à se focaliser sur lui-même, le faisant paraître plus grand et plus important qu'il ne l'est en réalité, au point de négliger ses autres devoirs, ce qui ne fait qu'accroître son impatience.

Les musulmans ne devraient donc consulter qu'un nombre restreint de personnes face à leurs difficultés. Ils devraient choisir ces personnes selon les conseils du Saint Coran. Chapitre 16 An Nahl, verset 43 :

« ... Alors, interrogez les gens du message, si vous ne le savez pas. »

Ce verset rappelle aux musulmans de consulter ceux qui possèdent le savoir. Consulter un ignorant ne fait qu'engendrer davantage de problèmes. Tout comme il serait insensé de consulter un garagiste pour des questions de santé, un musulman ne devrait partager ses problèmes qu'avec ceux qui possèdent le savoir et les enseignements islamiques qui s'y rapportent.

De plus, un musulman ne doit partager ses problèmes qu'avec ceux qui craignent Allah, le Très-Haut. En effet, ils ne conseilleront jamais aux autres de désobéir à Allah, le Très-Haut. En revanche, ceux qui ne craignent ni n'obéissent à Allah, le Très-Haut, possèdent certes le savoir et l'expérience, mais ils conseilleront facilement aux autres de désobéir à Allah, le Très-Haut, ce qui ne fait qu'aggraver leurs problèmes. En réalité, ceux qui craignent Allah, le Très-Haut, possèdent la véritable connaissance, et seule cette connaissance guidera les autres dans leurs difficultés. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Contrôler la colère

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites saisirent l'occasion de calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Lorsque les conséquences de ces calomnies s'intensifièrent à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) vint trouver Aïcha (qu'Allah l'agrée) et lui rappela avec bienveillance qu'Allah, l'Exalté, pardonne à quiconque se repent sincèrement. Dès qu'Aïcha (qu'Allah l'agrée) entendit ces mots, elle cessa immédiatement de pleurer. Elle attendit que ses parents la défendent en présence du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mais par amour et respect pour lui, ils gardèrent le silence. Elle répondit alors directement au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en déclarant qu'elle n'admettrait jamais avoir commis un acte qu'elle n'avait pas commis et que sa seule option était de rester patiente, tout comme le Saint Prophète Jacob (paix et bénédictions sur lui) l'avait été lorsqu'il avait perdu son fils, le Saint Prophète Joseph (paix et bénédictions sur lui). Ce point est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4750.

Il est important de noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne l'a accusée de rien ; au contraire, il l'a publiquement défendue. Mais il devait remplir son rôle de Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en lui rappelant de se repentir si nécessaire. De plus, Aïcha (qu'Allah l'agrée) aurait pu facilement s'emporter contre son entourage, car elle estimait ne pas bénéficier de leur soutien total. Mais elle a su maîtriser sa colère et rester patiente.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé à une personne de ne pas se mettre en colère.

En réalité, ce hadith ne signifie pas qu'il ne faut jamais se mettre en colère, car la colère est une caractéristique innée que l'on retrouve même chez les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). En réalité, dans de rares cas, la colère peut être utile, par exemple en cas de légitime défense. Ce hadith signifie en réalité qu'il faut maîtriser sa colère afin qu'elle ne mène pas à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, ce que les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) ont parfaitement démontré.

De plus, ce Hadith montre que la colère peut conduire à de nombreux maux et que la contrôler conduit à beaucoup de bien.

Tout d'abord, ce conseil est un commandement d'adopter toutes les bonnes caractéristiques qui encourageront à contrôler sa colère, comme la patience.

Ce hadith indique également qu'il ne faut pas se laisser aller à la colère. Il faut plutôt lutter contre soi-même afin de la maîtriser et éviter qu'elle ne mène au péché. Maîtriser sa colère pour Allah, le Très-Haut, est une grande œuvre et conduit à l'amour divin. Chapitre 3 Ali Imran, verset 134 :

« ...qui maîtrisent la colère et qui pardonnent aux gens – et Allah aime les bienfaisants. »

De nombreux enseignements de l'islam encouragent les musulmans à maîtriser leur colère. Par exemple, la colère étant liée au Diable et inspirée par lui, un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3282, recommande à toute personne en colère de chercher refuge auprès d'Allah, l'Exalté, contre le Diable.

Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2191, recommande au musulman en colère de se cramponner au sol. Cela pourrait signifier qu'il devrait se prosterner jusqu'à ce qu'il se calme. En réalité, plus on reste immobile, moins on risque de se laisser emporter par la colère. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4782, l'indique. Suivre ce conseil permet de contenir sa colère jusqu'à ce qu'elle disparaisse, afin qu'elle n'affecte pas les autres.

Un musulman en colère devrait suivre le conseil donné dans le hadith du Sunan Abou Dawud, numéro 4784. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé au musulman en colère de faire ses ablutions. En effet, l'eau neutralise la chaleur inhérente à la colère. Si l'on accomplit ensuite la prière, cela l'aidera à mieux contrôler sa colère et lui vaudra une grande récompense.

Les conseils évoqués jusqu'à présent aident un musulman en colère à contrôler ses actes. Pour maîtriser ses paroles, il est préférable de s'abstenir de parler sous l'effet de la colère. Malheureusement, les mots ont souvent un effet plus durable sur les autres que les actes. D'innombrables relations ont été brisées à cause de paroles prononcées sous l'effet de la colère. Ce comportement conduit souvent à d'autres péchés et crimes. Il est important pour un musulman de noter le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3970, qui avertit qu'une seule mauvaise parole peut précipiter une personne en Enfer le Jour du Jugement.

Maîtriser sa colère est une grande vertu, et celui qui la maîtrise a été décrit par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comme une personne forte dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6114. En effet, celui qui ravale sa colère pour Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire qui ne commet pas de péché à cause de sa colère, trouvera son cœur en paix et en foi véritable. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4778. C'est une caractéristique du cœur sain mentionnée dans le Saint Coran. Seul le cœur sera en sécurité le Jour du Jugement. Chapitre 26 Ash Shu'ara, versets 88-89 :

« Le jour où ni richesse ni descendance ne profiteront à personne. Seul celui qui viendra à Allah avec un cœur pur. »

Comme mentionné précédemment, la colère, dans une certaine mesure, peut être utile. Elle doit être utilisée pour repousser le mal causé à soi-même, à sa foi et à ses biens. Si elle est bien exercée, conformément aux enseignements de l'islam, elle est considérée comme une colère pour Allah,

le Très-Haut. Tel était l'état du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui ne s'est jamais mis en colère pour ses propres désirs. Il ne s'est mis en colère que pour Allah, le Très-Haut, ce qui est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6050. Le caractère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était celui du Saint Coran, comme le recommande un hadith du Sahih Muslim, numéro 1739. Cela signifie qu'il était satisfait de ce qui lui plaisait et irrité de ce qui le mettait en colère. De plus, haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4681. La racine de la haine est la colère. Cela montre clairement que l'islam n'ordonne pas d'abolir la colère, car cela est impossible à réaliser, mais qu'il enseigne plutôt à la maîtriser dans les limites de l'islam.

Il est important de noter que se mettre en colère uniquement pour Allah, le Très-Haut, est louable, mais si cette colère pousse à dépasser les limites, elle devient blâmable. Il est absolument vital de maîtriser sa colère conformément aux enseignements de l'islam, même lorsqu'on se met en colère pour Allah, le Très-Haut. Un hadith, tiré du Sunan Abu Dawud (numéro 4901), met en garde contre un fidèle qui, avec colère, prétendait qu'Allah, le Très-Haut, ne pardonnerait pas à un pécheur en particulier. En conséquence, ce fidèle sera envoyé en Enfer, tandis que le pécheur sera pardonné au Jour du Jugement.

Les origines du mal résident dans quatre choses : l'incapacité à contrôler ses désirs, la peur, les appétits maléfiques et la colère. Par conséquent, celui qui accepte le conseil de ce hadith éliminera un quart du mal de sa personnalité et de sa vie.

Pour conclure, il est vital pour les musulmans de contrôler leur colère afin qu'elle ne les pousse pas à agir ou à parler d'une manière qui les conduira à un grand regret dans ce monde et dans l'autre.

La patience mène à la récompense

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites saisirent l'occasion de calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Lorsque les conséquences de ces calomnies s'intensifièrent à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendit auprès d'Aïcha (qu'Allah l'agrée) et discuta de la question avec elle. Avant même que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'ait pu se lever, Allah, l'Exalté, révéla les versets qui exonéraient et honoraient grandement Aïcha (qu'Allah l'agrée), et critiqua sévèrement ceux qui avaient initié et participé aux calomnies contre elle. Chapitre 24, An Nur, versets 11-26 :

« Certes, ceux qui sont venus avec le mensonge sont un groupe parmi vous. Ne pensez pas que cela vous soit mauvais, mais plutôt que cela vous soit bon... Ceux-là [les gens de bien] sont déclarés innocents de leurs propos [c'est-à-dire les calomniateurs]. À eux seront pardonnés et une généreuse récompense. »

Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4750.

Un hadith du Musnad Ahmad, numéro 2803, recommande que la patience face aux choses que l'on déteste mène à une grande récompense. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

La patience est essentielle pour accomplir les trois aspects de la foi : obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, s'abstenir de Ses interdits et affronter le destin. Mais la satisfaction est un niveau plus élevé et plus gratifiant que la patience. Elle se manifeste lorsqu'un musulman croit profondément qu'Allah, le Très-Haut, ne choisit que le meilleur pour Ses serviteurs et qu'il préfère donc Son choix au sien. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un musulman patient comprend que tout ce qui l'affecte, comme une difficulté, n'aurait pu être évité, même si la création entière l'avait aidé. De même, tout ce qui lui a manqué n'aurait pu l'affecter. Celui qui accepte sincèrement ce fait ne se réjouira pas et ne s'enorgueillira pas de ce qu'il obtient, sachant qu'Allah, l'Exalté, lui a attribué cette chose. Il ne s'affligera pas non plus de ce qu'il n'obtient pas, sachant qu'Allah, l'Exalté, ne lui a pas attribué cette chose et que rien dans l'existence ne peut changer cela. Chapitre 57 Al Hadid, versets 22-23 :

« Aucun malheur ne frappe la terre ni vous-mêmes sans qu'il ne soit consigné avant que Nous ne le créions. Cela est certes facile pour Allah. Afin que vous ne désespériez pas de ce qui vous a échappé et que vous ne vous réjouissiez pas de ce qu'Il vous a donné... »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 79, que lorsqu'un événement survient, le musulman doit croire fermement que c'était décrété et que rien n'aurait pu en changer l'issue. Et il ne doit pas regretter de croire qu'il aurait pu empêcher le résultat s'il avait agi différemment, car cette attitude ne fait qu'encourager le Diable à l'impatience et à se plaindre du destin. Un musulman patient comprend vraiment que tout ce qu'Allah, Exalté soit-Il, a choisi est le meilleur pour lui, même s'il n'en observe pas la sagesse. Celui qui est patient souhaite un changement dans sa situation et l'invoque même, mais il ne se plaint pas de ce qui est arrivé. Une patience persistante peut conduire le musulman à un niveau supérieur, à savoir le contentement.

Celui qui est satisfait ne désire pas que les choses changent, car il sait que le choix d'Allah, le Très-Haut, est meilleur que le sien. Ce musulman croit fermement au hadith du Sahih Muslim, numéro 7500, et le met en pratique. Il recommande que chaque situation soit la meilleure pour le croyant. En cas de difficulté, il doit faire preuve de patience, ce qui lui apportera des bénédictions. Et en cas de facilité, il doit faire preuve de gratitude, ce qui lui apportera également des bénédictions.

Il est important de savoir qu'Allah, le Très-Haut, met à l'épreuve ceux qu'Il aime. S'ils font preuve de patience, ils seront récompensés, mais s'ils se mettent en colère, cela ne fait que prouver leur manque d'amour pour Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2396.

Le musulman doit être patient ou se contenter du choix et du décret d'Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Cela atténuera sa détresse et lui procurera de nombreux bienfaits dans les deux mondes. En revanche, l'impatience ne fera que détruire la récompense qu'il aurait pu recevoir. Dans tous les cas, le musulman subira la situation décrétée par Allah, le Très-Haut, mais il lui appartient de choisir s'il désire ou non la récompense.

Un musulman n'atteindra jamais la plénitude tant que son comportement ne sera pas égal dans les moments difficiles comme dans les moments faciles. Comment un véritable serviteur peut-il s'adresser à son Maître, Allah, l'Exalté, pour un jugement, puis être malheureux si son choix ne correspond pas à ses désirs ? Il est fort possible que l'obtention de ce qu'il désire le détruise. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un musulman ne doit pas adorer Allah, le Très-Haut, à la marge. Autrement dit, lorsque le décret divin répond à ses souhaits, il loue Allah, le Très-Haut. Et lorsqu'il ne répond pas à ses souhaits, il s'irrite, faisant semblant d'en savoir plus qu'Allah, le Très-Haut. Chapitre 22, Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne son visage vers l'incrédulité. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Un musulman doit se comporter avec le choix d'Allah, Exalté soit-Il, comme il se comporterait avec un médecin compétent et digne de confiance. De même qu'un musulman ne se plaindrait pas de prendre un médicament amer prescrit par son médecin, sachant que c'est le meilleur pour lui, il devrait accepter les difficultés auxquelles il est confronté dans ce monde, sachant que c'est le meilleur pour lui. En fait, une personne sensée remercierait le médecin pour son remède amer, et de même un musulman intelligent remercierait Allah, Exalté soit-Il, pour toute situation qu'il rencontre.

De plus, le musulman devrait relire les nombreux versets du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui évoquent la récompense accordée au musulman patient et satisfait. Une réflexion approfondie sur ces points l'inspirera à rester persévérant face aux difficultés. Par exemple, le chapitre 39 d'Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Un autre exemple est mentionné dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2402. Il indique que lorsque ceux qui ont patiemment affronté les épreuves et les difficultés du monde recevront leur récompense au Jour du Jugement, ceux qui n'ont pas fait face à de telles épreuves souhaiteront avoir patiemment affronté des difficultés telles que leur peau coupée avec des ciseaux.

Pour gagner en patience et même en satisfaction envers les choix d'Allah, le Très-Haut, il est essentiel de rechercher et d'appliquer la connaissance du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin d'atteindre le plus haut niveau d'excellence de la foi. Ce point est abordé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. L'excellence de la foi se manifeste lorsqu'un musulman accomplit des actes, comme la prière, comme s'il pouvait témoigner d'Allah, le Très-Haut. Celui qui atteint ce niveau ne ressentira pas la douleur des difficultés et des épreuves, car il sera complètement immergé dans la conscience et l'amour d'Allah, le Très-Haut. Ceci est comparable à l'état des femmes qui n'ont pas ressenti de douleur en se coupant les mains en admirant la beauté du Saint Prophète Joseph (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 12, Joseph, verset 31 :

*...et leur donna à chacun un couteau et dit [à Joseph] : « Sors devant eux.
» Lorsqu'ils le virent, ils le serrèrent d'admiration et se coupèrent les mains
en disant : « Parfait est Allah ! Ce n'est pas un homme, ce n'est qu'un ange
noble. »*

Si un musulman ne peut atteindre ce niveau élevé de foi, il devrait au moins s'efforcer d'atteindre le niveau inférieur mentionné dans le hadith cité précédemment. C'est le niveau où l'on est constamment conscient d'être observé par Allah, le Très-Haut. De la même manière qu'une personne ne se plaindrait pas devant une autorité qu'elle craint, comme un employeur, un musulman constamment conscient de la présence d'Allah, le Très-Haut, ne se plaindra pas de ses choix.

Laisser les choses aller

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les hypocrites saisirent l'occasion de calomnier son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée). Après qu'Allah, le Très-Haut, l'eut disculpée de cette calomnie, son père, Abou Bakr Siddique (qu'Allah l'agrée), déclara qu'il n'aiderait plus financièrement son parent qui avait participé à la propagation de cette calomnie. Allah, le Très-Haut, révéla alors le verset 22 du chapitre 24 d'An Nur, l'encourageant, ainsi que tous les musulmans, à pardonner et à ignorer les erreurs des autres :

« Et que ceux d'entre vous qui sont vertueux et riches ne jurent pas de ne pas secourir leurs proches, les nécessiteux et les émigrés pour le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et passent outre. N'aimeriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Après cela, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, se rétracta et continua d'aider son proche. Ce fait est rapporté dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3180.

Tous les musulmans espèrent qu'au Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, oubliera, oubliera et pardonnera leurs erreurs et péchés passés. Mais le plus étrange est que la plupart de ces musulmans qui espèrent et prient pour cela ne traitent pas les autres de la même manière. Autrement dit, ils s'accrochent souvent aux erreurs passées des autres et les utilisent comme armes contre

eux. Cela ne fait pas référence aux erreurs qui ont un impact sur le présent ou l'avenir. Par exemple, un accident de voiture causé par un conducteur et qui handicape physiquement une autre personne est une erreur qui affectera la victime dans le présent et l'avenir. Ce type d'erreur est naturellement difficile à oublier et à ignorer. Mais beaucoup de musulmans s'accrochent souvent aux erreurs des autres qui n'ont aucune influence sur l'avenir, comme une insulte verbale. Même si l'erreur s'est estompée, ces personnes persistent à la raviver et à l'utiliser contre les autres dès que l'occasion se présente. C'est une mentalité bien triste, car il faut comprendre que les gens ne sont pas des anges. À tout le moins, un musulman qui espère qu'Allah, le Très-Haut, oublie ses erreurs passées devrait ignorer celles des autres. Ceux qui refusent d'agir ainsi verront la plupart de leurs relations brisées, car aucune relation n'est parfaite. Il y aura toujours des désaccords, ce qui peut conduire à une erreur dans chaque relation. Par conséquent, celui qui se comporte ainsi finira par se sentir seul, car sa mauvaise mentalité le pousse à détruire ses relations avec les autres. Il est étrange que ces mêmes personnes détestent la solitude et adoptent une attitude qui éloigne les autres d'elles. Cela défie la logique et le bon sens. Tout le monde désire être aimé et respecté de son vivant et après sa mort, mais cette attitude produit l'effet inverse. De son vivant, on en a assez et, à sa mort, on ne se souvient pas d'eux avec affection et amour véritables. S'ils se souviennent d'eux, c'est simplement par habitude.

Laisser le passé derrière soi ne signifie pas nécessairement être excessivement gentil avec les autres, mais le minimum est d'être respectueux, conformément aux enseignements de l'islam. Cela ne coûte rien et demande peu d'efforts. Il faut donc apprendre à ignorer et à oublier les erreurs passées des autres. Peut-être qu'alors, Allah, le Très-Haut, les oubliera le Jour du Jugement.

Sentiment pour les autres

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya une armée sous le commandement d'Abou Ubaidah Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée. Cette armée rencontra de graves difficultés, manquant de provisions. Abou Ubaidah, qu'Allah l'agrée, rassembla alors la nourriture de l'armée et la distribua équitablement aux soldats, soit à une époque une datte par personne et par jour. Ils furent même contraints de manger des feuilles de plantes pour se nourrir. Qais Bin Sa'd Bin Ubaadah, qu'Allah l'agrée, commença même à abattre ses chameaux pour nourrir l'armée. L'armée finit par trouver une baleine échouée sur la côte. Ils s'en nourrirent pendant un mois, puis, après avoir accompli leur mission, retournèrent à Médine, où ils partagèrent un peu de viande de baleine avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1452-1454 et dans un Hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4357.

Cet événement témoigne du profond souci que chaque soldat avait les uns pour les autres.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 6586), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage sa douleur.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres, souligne l'importance de ne pas se concentrer sur sa propre vie, comme si l'univers tournait autour de soi et de ses problèmes. Le Diable pousse le musulman à se focaliser sur sa propre vie et ses problèmes au point de perdre de vue la situation globale. Ce qui engendre l'impatience et l'indifférence envers les autres, manquant ainsi à son devoir de soutien envers les autres selon ses moyens. Le musulman doit toujours garder cela à l'esprit et s'efforcer d'aider les autres autant qu'il le peut. Cela va au-delà de l'aide financière et inclut toute aide verbale et physique, comme les conseils judicieux et sincères.

Les musulmans devraient suivre régulièrement l'actualité et observer ceux qui traversent des situations difficiles partout dans le monde. Cela les incitera à éviter l'égoïsme et à aider les autres. En réalité, celui qui ne se soucie que de lui-même est inférieur à l'animal, car lui aussi se soucie de sa progéniture. En réalité, un musulman devrait être supérieur à l'animal en prenant soin des autres, au-delà de sa propre famille.

Ce hadith indique également l'importance de l'unité et de l'égalité dans l'Islam, car chacun doit aider les autres musulmans selon ses moyens, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique ou de toute autre chose.

De la même manière qu'une personne désire se libérer de sa propre détresse, elle doit s'efforcer d'agir de la même manière envers les autres,

car le hadith principal indique clairement que, pour un musulman, il n'y a aucune différence entre lui et un autre musulman confronté à une détresse. C'est une seule et même chose.

Enfin, même si un musulman ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde, il peut jouer son rôle et aider les autres selon ses moyens, car c'est ce qu'Allah, l'Exalté, commande et attend.

Le pacte de Hudaibiya

Le vrai pèlerinage

Six ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons (qu'Allah les agrée) se dirigèrent vers La Mecque avec l'intention d'accomplir la Visitation (Omra) et de ne pas engager la guerre contre les non-musulmans de La Mecque. Leur décision reposait sur un rêve du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), de lui et de ses Compagnons (qu'Allah les agrée), accomplissant la Visitation (Omra). Ce fait est décrit dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 223), et est rapporté dans les hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731-2732.

D'une manière générale, un musulman doit s'assurer d'adopter l'intention et l'attitude correctes lorsqu'il voyage pour effectuer la Visitation ou le Saint Pèlerinage afin de s'assurer d'en bénéficier dans les deux mondes.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la récompense pour un pèlerinage sacré accepté n'est rien d'autre que le Paradis.

Le véritable but du Saint Pèlerinage est de préparer les musulmans à leur dernier voyage vers l'au-delà. De la même manière qu'un musulman abandonne sa maison, son entreprise, ses biens, sa famille, ses amis et son statut social pour accomplir le Saint Pèlerinage, ce même pèlerinage aura lieu à sa mort, lors de son dernier voyage vers l'au-delà. D'ailleurs, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2379, recommande que sa famille et ses biens l'abandonnent à sa tombe, ne laissant avec lui que ses bonnes et mauvaises actions.

Lorsqu'un musulman garde cela à l'esprit lors de son saint pèlerinage, il accomplira correctement tous les aspects de ce devoir. Il rentrera transformé, car il privilégiera la préparation de son voyage vers l'au-delà plutôt que l'accumulation des biens matériels. Il s'efforcera d'accomplir les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui inclut le fait de prendre de ce monde pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance. Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Les musulmans ne doivent pas considérer le Saint Pèlerinage comme une simple fête et une virée shopping, car cette attitude en va à l'encontre de son objectif. Il doit rappeler aux musulmans leur dernier voyage vers l'au-delà, un voyage sans retour ni seconde chance. C'est la seule façon de les inciter à accomplir correctement le Saint Pèlerinage et à se préparer adéquatement pour l'au-delà. Celui qui se comporte ainsi sera conduit au Paradis par son Saint Pèlerinage.

Rester neutre

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, partirent pour La Mecque avec l'intention d'accomplir la Visitation (Omra) et non de faire la guerre aux non-musulmans de La Mecque. Durant le voyage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut averti que les dirigeants non-musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'y entrer. Il déclara alors que les non-musulmans de La Mecque étaient obsédés par la guerre et qu'ils ne subiraient aucun mal s'ils le laissaient tranquille. Si d'autres non-musulmans le tuaient, les non-musulmans de La Mecque obtiendraient ce qu'ils désiraient et, s'il remportait la victoire, les non-musulmans pourraient se convertir à l'islam et participer à son succès. Cela a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, pages 223-224 de l'Imam Ibn Kathir, cela a été enregistré dans les Hadiths trouvés dans Sahih Bukhari, numéros 2731-2732 et dans La noble vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, volume 1, page 1492.

D'une manière générale, cela indique que si l'on ne peut pas aider quelqu'un dans ce qui est bien, le moins que l'on puisse faire est de ne pas l'entraver.

Les musulmans affirment souvent qu'étant très occupés par leurs activités matérielles, ils ont du mal à accomplir de bonnes actions volontaires, notamment celles liées aux personnes, comme apporter un soutien physique. Même s'ils doivent s'efforcer d'accomplir autant de bonnes actions volontaires que possible, car cela leur sera bénéfique dans les deux mondes,

alors que leurs activités matérielles ne leur seront bénéfiques que dans ce monde, le moins qu'ils puissent faire est d'adopter une attitude neutre envers autrui. Cela signifie que si un musulman ne peut aider les autres, il ne doit pas les entraver dans leurs activités licites et bonnes. S'il ne peut pas rendre les autres heureux, il ne doit pas les attrister. S'il ne peut pas faire rire les autres, il ne doit pas les faire pleurer. Cela peut s'appliquer à d'innombrables situations. Il est important de comprendre cela car de nombreux musulmans peuvent faire du bien aux autres, par exemple en leur apportant un soutien émotionnel, mais en même temps, ils détruisent leurs bonnes actions en étant négatifs envers les autres. Il est important de noter que si un musulman est excessivement négatif envers les autres, il risque d'être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Adopter une mentalité neutre est une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est également recommandé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 250.

En conclusion, il est préférable de traiter les autres de manière positive, ce qui est un signe de véritable foi, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Mais si l'on ne peut pas le faire, le moins qu'on puisse faire est de traiter les autres de manière neutre. Car traiter les autres de manière négative peut mener à la destruction.

Aller de l'avant

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il fut averti que les chefs non musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'y entrer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) consulta les Compagnons, qu'Allah les agrée, sur la conduite à tenir. Abou Bakr, qu'Allah les agrée, leur conseilla de se diriger vers La Mecque, n'ayant pas l'intention de combattre les non musulmans de La Mecque. S'ils étaient empêchés d'y entrer, ils combattraient en état de légitime défense. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) donna alors l'ordre de poursuivre leur route. Ce point est abordé dans les hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731-2732, et dans la Biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'Imam Muhammad As Sallaabee, pages 125-126.

Cet événement enseigne aux musulmans que, face à une situation difficile, ils doivent demeurer fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, confiants qu'Il leur fournira une issue, même si cela semble impossible sur le moment. Chapitre 65 At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Un musulman doit comprendre qu'Allah, le Très-Haut, choisit le meilleur pour Ses serviteurs, même si la sagesse derrière la difficulté n'est pas évidente.

C'est la réaction d'une personne qui mène soit à la bénédiction, soit à la colère d'Allah, le Très-Haut. Il suffit de réfléchir aux innombrables exemples de personnes qui ont cru que quelque chose était mauvais, pour ensuite changer d'avis et vice versa. C'est comme lorsqu'une personne prend un médicament amer prescrit par un médecin. Même amer, elle le prend quand même, croyant qu'il lui sera bénéfique. Il est étrange qu'un musulman puisse faire confiance à un médecin dont les connaissances sont limitées et qui n'est pas absolument certain que le médicament amer lui sera bénéfique, et ne pas faire confiance à Allah, le Très-Haut, dont le savoir est infini et qui ne décrète que le meilleur pour Ses serviteurs.

Le musulman doit comprendre la différence entre les vœux pieux et la confiance en Allah, le Très-Haut. Celui qui désobéit à Allah, le Très-Haut, et s'attend ensuite à ce qu'Il l'aide dans les difficultés est un illusionniste. Celui qui obtiendra le secours d'Allah, le Très-Haut, comme le montre ce grand événement, est celui qui s'efforce sincèrement d'obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, puis de se fier à Son jugement sans se plaindre ni remettre en question Son choix.

Importance de la prière

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il fut averti que les chefs non musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'y entrer. Durant ce voyage, les musulmans prièrent sous l'observation lointaine de l'armée non musulmane. Après la prière, les non musulmans se critiquèrent mutuellement pour ne pas avoir attaqué les musulmans pendant leur prière. Allah, Exalté soit-Il, révéla alors le verset 102 du chapitre 4, An Nisa, qui traite de la prière de la peur.

« Et lorsque tu [le commandant d'une armée] es parmi eux et que tu les diriges dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se tienne debout avec toi et qu'ils portent leurs armes. Et lorsqu'ils se prosternent, qu'ils se placent derrière toi et que le groupe qui n'a pas encore prié s'avance et qu'ils prient avec toi, en prenant leurs précautions et en portant leurs armes. Ceux qui mécroient souhaitent que vous oubliiez vos armes et vos bagages pour qu'ils vous attaquent d'un seul coup. Mais si vous êtes incommodés par la pluie ou si vous êtes malades, ne vous faites aucun mal de déposer vos armes, mais prenez vos précautions. Certes, Allah a préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 4:102, page 62 de l'Imam Wahidi.

Il faut noter que même dans une situation aussi dangereuse, Allah, le Très-Haut, n'a pas annulé la prière obligatoire, mais l'a seulement modifiée. Cet événement souligne donc l'importance d'instaurer les prières obligatoires.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que la différence entre la croyance et la mécréance est l'abandon des prières obligatoires.

De nos jours, cela est devenu bien trop courant. Nombreux sont ceux qui abandonnent leurs prières obligatoires pour des raisons futiles, toutes indéniablement rejetées. Si l'obligation de la prière n'est pas levée pour celui qui combat, comment pourrait-elle l'être pour quelqu'un d'autre ? Chapitre 4 An Nisa, verset 102 :

« Et lorsque tu [le commandant d'une armée] es parmi eux et que tu les conduis dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se tienne [en prière] avec toi et qu'ils portent leurs armes. Et lorsqu'ils se prosternent, qu'ils se placent derrière toi et que l'autre groupe s'avance, celui qui n'a pas [encore] prié, et qu'ils prient avec toi, en prenant leurs précautions et en portant leurs armes... »

Ni le voyageur ni le malade ne sont dispensés de leurs prières obligatoires. Il a été conseillé au voyageur de réduire le nombre de cycles de certaines

prières obligatoires afin d'alléger son fardeau, mais il n'en est pas dispensé.
Chapitre 4 An Nisa, verset 101 :

« Et lorsque vous parcourez le pays, il n'y a aucun mal à ce que vous raccourcissiez la prière... »

Il est conseillé aux malades d'effectuer des ablutions sèches si le contact avec l'eau leur est nocif. Chapitre 5, Al Maidah, verset 6 :

« ...Mais si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il fait ses besoins, ou si vous avez contacté des femmes et ne trouvez pas d'eau, alors cherchez de la terre pure et essuyez-en vos visages et vos mains... »

De plus, les malades peuvent accomplir la prière obligatoire d'une manière qui leur est plus facile. Autrement dit, s'ils ne peuvent pas se tenir debout, ils peuvent s'asseoir, et s'ils ne peuvent pas s'asseoir, ils peuvent s'allonger et accomplir la prière obligatoire. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 372. Cependant, aucune exemption totale n'est accordée aux malades, sauf en cas de maladie mentale les empêchant de comprendre l'obligation de la prière.

L'autre problème majeur est que certains musulmans retardent leurs prières obligatoires et les accomplissent au-delà de leur heure légale. Cela est clairement en contradiction avec le Saint Coran, car les croyants sont décrits comme ceux qui accomplissent leurs prières obligatoires à l'heure. Chapitre 4 An Nisa, verset 103 :

« ...En effet, la prière a été prescrite aux croyants à des moments précis. »

Beaucoup pensent que le verset suivant du Saint Coran fait référence à ceux qui retardent inutilement leurs prières obligatoires. Ce point est abordé dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 10, pages 603-604. Chapitre 107, Al Ma'un, versets 4-5 :

« Malheur à ceux qui prient, mais qui ne prêtent pas attention à leur prière. »

Ici, Allah, le Très-Haut, a clairement maudit ceux qui ont adopté ce mauvais trait. Comment peut-on réussir ici-bas ou dans l'au-delà si l'on a été privé de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut ?

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 512, que retarder inutilement

les prières obligatoires est un signe d'hypocrisie. Le Saint Coran a clairement indiqué que l'une des principales raisons pour lesquelles les gens entreront en Enfer est le fait de ne pas accomplir les prières obligatoires. Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 42-43 :

« [Et leur demandant] : « Qu'est-ce qui vous a fait entrer à Saqar ? » Ils répondront : « Nous n'étions pas de ceux qui priaient. »

Abandonner les prières obligatoires est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2621, que quiconque commet ce péché a mécru en l'Islam.

De plus, aucune autre bonne action ne profitera au musulman tant que ses prières obligatoires ne seront pas accomplies. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 553, avertit clairement que les bonnes actions sont anéanties si l'on manque la prière obligatoire de l'après-midi. Si tel est le cas pour l'abandon d'une seule prière obligatoire, peut-on imaginer la punition de l'abandon de toutes les prières ?

L'accomplissement des prières obligatoires à leurs heures exactes a été recommandé comme l'un des actes les plus aimés d'Allah, l'Exalté, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 252. De cela, on peut déterminer

que retarder les prières obligatoires au-delà de leur heure ou les manquer complètement est l'un des actes les plus détestés par Allah, l'Exalté.

Il est du devoir de tous les aînés d'encourager les enfants dont ils ont la charge à accomplir les prières obligatoires dès leur plus jeune âge, afin qu'ils les accomplissent avant qu'elles ne deviennent obligatoires. Les adultes qui tardent à le faire et attendent que les enfants soient plus grands manquent à ce devoir crucial. Les enfants qui n'ont été encouragés à accomplir les prières obligatoires que lorsque cela est devenu obligatoire les ont rarement accomplies rapidement. Dans la plupart des cas, il leur faut des années pour accomplir correctement ce devoir important. La faute en incombe aux aînés de la famille, en particulier aux parents. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 495, que les familles encouragent leurs enfants à accomplir les prières obligatoires dès l'âge de sept ans.

Un autre problème majeur auquel sont confrontés de nombreux musulmans est qu'ils accomplissent les prières obligatoires sans les faire correctement. Par exemple, beaucoup ne terminent pas correctement les étapes de la prière et la font à la va-vite. D'ailleurs, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 757, avertit clairement que celui qui prie ainsi n'a pas prié du tout. Autrement dit, il n'est pas enregistré comme ayant accompli sa prière et son obligation n'est donc pas remplie. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 265, avertit clairement que la prière de celui qui ne se place pas dans chaque position n'est pas acceptée.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a qualifié de pire voleur celui qui ne s'incline pas ou ne se prosterne pas correctement pendant la prière. Un hadith du livre 9 de Muwatta Malik, hadith numéro 75, met en garde contre ce phénomène. Malheureusement, de nombreux musulmans qui ont passé des décennies à accomplir leurs prières obligatoires et leurs nombreuses prières surérogatoires de cette manière constateront qu'aucune d'elles n'a été comptée et seront donc traités comme des personnes n'ayant pas accompli leur obligation. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1313.

Le Saint Coran souligne l'importance d'accomplir les prières obligatoires en groupe, généralement à la mosquée. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 43 :

« ...et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent [en adoration et en obéissance] ».

En fait, en raison de ce verset et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), certains érudits dignes de foi ont déclaré cette pratique obligatoire pour les musulmans. Par exemple, un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 550, avertit clairement que les musulmans qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée étaient considérés comme des hypocrites par les Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a même menacé d'incendier les maisons des hommes qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée sans excuse valable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 1482. Les musulmans qui sont en mesure d'accomplir cette action importante devraient le faire. Ils

ne devraient pas se leurrer en prétendant accomplir d'autres bonnes actions, comme aider leur famille dans les tâches ménagères. Bien qu'il s'agisse d'une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith du Sahih Bukhari numéro 676, il est important de ne pas réorienter ses traditions selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne suit pas ses traditions, ne fait que suivre ses propres désirs, même s'il accomplit une bonne action. D'ailleurs, ce même hadith conclut en conseillant qu'à l'heure de la prière obligatoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendait à la mosquée.

L'établissement des prières obligatoires est souvent mentionné dans le Saint Coran, car c'est la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont étalées, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Rencontrer des difficultés

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il fut averti que les chefs non musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'y entrer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna alors au groupe d'emprunter une route alternative pour entrer à La Mecque, une route difficile et extrêmement dangereuse. Ce fait est décrit dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, page 224), et est rapporté dans des hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731-2732.

Dans un hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 492, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé qu'un musulman ne soit confronté à aucun type de difficulté physique, quelle que soit sa taille, comme une piqûre d'épine, ou à aucune difficulté émotionnelle, comme le stress, sauf qu'Allah, l'Exalté, efface ses péchés à cause de cela.

Cela concerne les péchés mineurs, car les péchés majeurs exigent un repentir sincère. Ce résultat se produit lorsqu'un musulman fait preuve de patience du début à la fin de sa vie. Il est important de comprendre cela, car beaucoup pensent pouvoir se plaindre au début, puis faire preuve de patience. Il ne s'agit pas d'une véritable patience, mais d'une simple acceptation qui s'acquiert avec le temps. Cela est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1870. De plus, la patience doit être présente tout au long de la vie, car l'impatience peut compromettre sa récompense.

Le musulman doit se rappeler qu'il est bien préférable d'effacer ses péchés mineurs malgré ces difficultés plutôt que d'arriver au Jour du Jugement dernier en les portant encore. Il doit constamment se repentir et s'efforcer d'accomplir de bonnes œuvres afin d'effacer ses péchés mineurs. Et s'il rencontre des difficultés physiques ou émotionnelles, il doit patienter en espérant que ses péchés mineurs seront effacés et qu'il obtiendra une récompense inestimable. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Accepter les bonnes choses

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, il fut averti que les chefs non musulmans de La Mecque avaient dépêché une force pour les empêcher d'entrer. Finalement, lorsqu'ils arrivèrent près de Houdaibiya, le chameau du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'assit et refusa d'aller plus loin. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) comprit que rester dans cette zone était préférable pour eux plutôt que de marcher vers La Mecque. Il ordonna aux Compagnons, qu'Allah les agrée, d'établir leur campement à Houdaibiya et déclara qu'il accepterait tout ce que les chefs non musulmans de La Mecque lui demanderaient ce jour-là, tant que cela ne contredisait pas les commandements d'Allah, l'Exalté. Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Page 224 de l'Imam Ibn Kathir et a été enregistré dans les Hadiths trouvés dans Sahih Bukhari, numéros 2731-2732.

Cet événement indique l'importance d'éviter l'entêtement dans les questions qui ne contredisent pas l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Certains s'obstinent dans les affaires du monde et, par conséquent, ne s'améliorent pas. Au contraire, ils restent fermes dans leur attitude, persuadés que c'est un signe de leur grande force et de leur sagesse. La constance dans la foi est une attitude louable, mais dans la plupart des affaires du monde, on la qualifie simplement d'entêtement, ce qui est condamnable.

Malheureusement, certains pensent qu'un changement d'attitude témoigne d'une faiblesse ou d'une reconnaissance de leurs torts, et c'est pourquoi ils s'obstinent à ne pas s'améliorer. Les adultes se comportent comme des enfants immatures, croyant qu'un changement de comportement signifie leur défaite, tandis que ceux qui restent inflexibles ont gagné. C'est tout simplement puéril.

En réalité, une personne intelligente restera ferme dans sa foi, mais dans les affaires du monde, elle changera d'attitude, tant que ce n'est pas un péché, afin de se faciliter la vie. Ainsi, changer pour améliorer sa vie n'est pas un signe de faiblesse, mais bien un signe d'intelligence.

Souvent, une personne refuse de changer d'attitude et attend des autres qu'ils changent la sienne, notamment de ses proches. Mais il arrive souvent qu'à force d'obstination, tout le monde reste dans le même état, ce qui ne fait qu'engendrer des désaccords et des disputes. Une personne sage comprend que si son entourage ne change pas, ce changement améliorera sa qualité de vie et ses relations avec les autres, ce qui est bien mieux que de tourner en rond. Cette attitude positive finira par susciter le respect des autres, car il faut une réelle force pour changer de caractère.

Ceux qui restent obstinés trouveront toujours une source d'irritation qui perturbera leur vie. Cela engendrera de nouvelles difficultés dans tous les domaines, notamment au niveau de leur santé mentale. Mais ceux qui s'adaptent et changent pour le mieux progresseront toujours d'un stade de

paix à un autre. Si l'on atteint cette paix, est-ce vraiment important si les autres pensent que l'on a changé uniquement parce qu'on avait tort ?

En conclusion, il est louable de rester fidèle aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Mais dans les affaires de ce monde et en l'absence de péché, il est essentiel d'apprendre à s'adapter et à changer d'attitude afin de trouver la paix en ce monde.

Testé pour la piété

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Ce fait est décrit dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 224, et est rapporté dans les hadiths du Sahih de Boukhari, numéros 2731-2732.

À cette époque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux dirigeants des non-musulmans de La Mecque de cesser leurs mauvaises actions avant qu'Allah, le Très-Haut, n'envoie celui qui leur frapperait le cou en soutien à l'islam et dont Allah, le Très-Haut, avait éprouvé la piété. Interrogé sur la personne à qui il faisait référence, il a désigné Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée. Ce point est abordé dans Ali Ibn Abou Talib, volume 1, page 173, de l'Imam Muhammad As Sallaabi.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne peut pas devenir pieux tant qu'il n'évite pas quelque chose qui n'est pas nuisible à sa religion, par précaution, car cela conduira à quelque chose qui est nuisible.

La piété se résume à l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à l'abstention de Ses interdits et à la patience face au destin,

conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Elle inclut le respect des droits des personnes, ce qui implique de traiter les autres comme on souhaite être traité.

Un aspect de la piété consiste à éviter les choses douteuses et non seulement illicites. En effet, les choses douteuses rapprochent le musulman de l'illicite. Plus on s'en approche, plus il est facile d'y tomber. C'est pourquoi un hadith, publié dans Jami At Tirmidhi (numéro 1205), recommande que celui qui évite les choses illicites et douteuses et n'utilise que des choses licites protège sa religion et son honneur.

Si l'on observe ceux qui se sont égarés dans la société, on constate que, dans la plupart des cas, cela s'est produit progressivement, et non d'un coup. Autrement dit, la personne s'est d'abord adonnée à des choses douteuses avant de sombrer dans l'illicite. C'est pourquoi l'islam insiste sur la nécessité d'éviter les choses inutiles et vaines, car elles peuvent conduire à l'illicite. Par exemple, les paroles vaines et inutiles, c'est-à-dire celles qui ne sont ni utiles ni un péché, conduisent souvent à des propos malveillants, tels que la médisance, le mensonge et la calomnie. Si l'on évite la première étape en s'abstenant de paroles vaines, on évite les propos malveillants. Ce processus s'applique à tout ce qui est vain, inutile et surtout douteux. Par conséquent, le musulman doit s'efforcer d'adopter la piété décrite précédemment, dont une partie consiste à éviter les choses vaines et douteuses, de peur qu'elles ne conduisent à l'illicite.

Bonne volonté

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, ils furent empêchés d'entrer à La Mecque par les non-musulmans et établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Les chefs non-musulmans de La Mecque envoyèrent 40 à 50 hommes qui encerclèrent le camp du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de capturer un Compagnon, qu'Allah l'agrée. Mais ces hommes furent capturés par les Compagnons, qu'Allah l'agrée, et présentés comme prisonniers au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Au lieu de les punir, il leur pardonna et les libéra tous. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 24 du chapitre 48 d'Al Fath :

« Et c'est Lui qui a écarté leurs mains de vous, et vos mains d'eux, à La Mecque, après vous avoir vaincus. Et Allah est Clairvoyant sur ce que vous faites. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 227, de l'Imam Ibn Kathir.

Les punir n'aurait fait qu'exacerber les tensions entre les deux camps, ce qui aurait pu conduire à des combats et à des pertes humaines de part et d'autre. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a empêché cela, car il a toujours souhaité la paix entre les deux camps. D'une

manière générale, cela montre l'importance de prendre des mesures qui mènent à la réconciliation plutôt que de briser les liens entre les peuples. Un musulman ne doit pas craindre de se défendre lorsque cela est nécessaire, mais son attitude première doit être la réconciliation et la paix entre les peuples.

Unis dans la foi

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons (qu'Allah les agrée), les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Les chefs des non-musulmans de La Mecque envoyèrent différentes personnes pour s'entretenir avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin de connaître ses motivations. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dit à chacun d'eux qu'il souhaitait simplement accomplir la Visitation (Omra) en paix. L'un de ces hommes envoyés par les chefs non-musulmans de La Mecque était Urwa Bin Mas'ud. Après avoir observé les Compagnons (qu'Allah les agrée) et leurs différences tribales, ethniques et sociales, il déclara que si les non-musulmans de La Mecque décidaient de les attaquer, les Compagnons (qu'Allah les agrée) prendraient la fuite. Urwa croyait que les seuls à rester et à combattre aux côtés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) seraient les membres de sa propre tribu. Lui et beaucoup d'autres étaient convaincus de cela, car l'appartenance tribale était primordiale pour eux. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 226, et est rapporté dans les hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731-2732.

Cet événement indique l'importance de former des liens basés sur la foi et l'obéissance à Allah, l'Exalté, par rapport à tous les autres liens.

Avec le temps, les gens se divisent et perdent le lien fort qu'ils entretenaient autrefois. Les causes sont multiples, mais la principale est le fondement sur

lequel ces liens ont été tissés par leurs parents et leurs proches. Il est bien connu que des fondations fragiles peuvent endommager un bâtiment, voire s'effondrer. De même, lorsque les fondements des liens qui unissent les gens sont défaillants, ces liens finissent par s'affaiblir, voire se rompre. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a réuni les Compagnons, qu'Allah les agrée, il a tissé des liens pour Allah, l'Exalté. Aujourd'hui, la plupart des musulmans rassemblent les gens par souci de tribalisme, de fraternité et pour se faire remarquer. Même si la plupart des Compagnons, qu'Allah les agrée, n'étaient pas apparentés, leurs liens se sont renforcés grâce à la solidité de leurs fondements, à savoir pour Allah, l'Exalté. Alors que de nombreux musulmans sont aujourd'hui liés par le sang, au fil du temps, ils se sont séparés car le fondement de leurs liens était basé sur le mensonge, à savoir le tribalisme et des choses similaires.

Les musulmans doivent comprendre que s'ils souhaitent que leurs liens perdurent et soient récompensés pour l'accomplissement de l'important devoir de préserver les liens de parenté et les droits des personnes non apparentées, ils ne doivent les tisser que pour Allah, le Très-Haut. Le fondement de cette exigence est que les gens ne se lient les uns aux autres et n'agissent ensemble que d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Ceci est prescrit dans le Saint Coran. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Montrer le véritable amour

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Les chefs non-musulmans de La Mecque envoyèrent différentes personnes pour parler au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). L'un d'eux était Urwa Bin Mas'ud. Urwa remarqua le grand amour que les Compagnons (paix et bénédictions d'Allah sur lui) portaient au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De retour auprès des chefs non-musulmans de La Mecque, il déclara que chaque fois que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) faisait ses ablutions, ses Compagnons (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se disputaient l'eau qu'il utilisait. S'il crachait, les Compagnons (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'empêcheraient de tomber par terre. Et ils se disputaient ses cheveux s'ils tombaient de lui. Il conclut qu'il avait visité et observé le roi de Perse, Chosroé, le roi romain, César, et même le roi d'Éthiopie, Négus, mais qu'il n'avait jamais vu la dévotion et l'amour que les Compagnons, qu'Allah les agrée, portaient à leur chef, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 226-227, et est rapporté dans des hadiths du Sahih Bukhari, numéros 2731-2732.

Il est important de noter que les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont prouvé leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en suivant pratiquement ses enseignements.

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

Être flexible

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, ils furent empêchés d'entrer à La Mecque par les non-musulmans et établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Les dirigeants non-musulmans de La Mecque envoyèrent différentes personnes pour parler au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) traita chaque ambassadeur selon sa mentalité, sans transiger sur les enseignements de l'islam, afin de leur montrer son intention et de les convaincre que l'islam finirait par l'emporter sur les non-musulmans de La Mecque. Chacun de ces ambassadeurs retourna auprès des non-musulmans de La Mecque en les avertissant de ne pas empêcher le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'entrer à La Mecque, ni de le provoquer au combat. Par exemple, Hulais, l'un des chefs des Abyssiniens, fut envoyé par les non-musulmans de La Mecque auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) savait que Hulais était un homme dévoué aux rituels de l'époque, en particulier ceux du pèlerinage (Hajj) et de la Visitation (Omra). Il ordonna donc que les animaux sacrificiels soient conduits devant lui et demanda aux Compagnons, qu'Allah les agrée, de réciter à haute voix l'intention d'accomplir la Visitation (Omra). Voyant cela, Hulais fut saisi par son extrême dévotion aux rituels des Arabes et il retourna auprès des non-musulmans de La Mecque avant même d'avoir rencontré le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), exigeant qu'ils l'autorisent à entrer à La Mecque. Cela a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, pages 226-227 de l'Imam Ibn Kathir, cela a été enregistré dans les Hadiths trouvés dans Sahih Bukhari, numéros 2731-2732 et dans La noble vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, volume 1, pages 1507-1508.

Ce comportement adaptatif, tel qu'il a été démontré par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), est essentiel, car l'obstination ne mène qu'à de nombreux conflits et problèmes. Un musulman doit rester fidèle aux enseignements de l'islam et éviter de les contredire. Mais si l'adaptation ne conduit pas à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, il doit adapter son comportement pour son bien et celui des autres. C'est comparable à l'utilisation des nouvelles technologies qui améliorent la vie, à condition qu'elles ne contredisent pas les enseignements de l'islam, comme le fait d'utiliser la voiture plutôt qu'un animal comme moyen de transport.

Éviter de se comporter de manière précipitée

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, ils furent empêchés d'entrer à La Mecque par les non-musulmans et établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dépêcha Kharash Ibn Umayah, qu'Allah l'agrée, comme ambassadeur auprès des non-musulmans de La Mecque afin de les convaincre de son intention. Lorsque Kharash, qu'Allah l'agrée, entra à La Mecque, les non-musulmans l'attaquèrent immédiatement et tuèrent son chameau. Ils étaient sur le point de le tuer lorsque Houlais, l'ambassadeur des non-musulmans de La Mecque envoyé plus tôt auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et ses tribus intervinrent. Kharash, qu'Allah l'agrée, retourna auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais ce dernier ne se hâta pas de réagir face à leur trahison consistant à tenter d'assassiner un ambassadeur, acte largement considéré comme interdit, et préféra envoyer un autre ambassadeur. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 3, page 227), et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, *La Noble Vie du Prophète* (paix et bénédictions d'Allah sur lui), volume 1, pages 1509-1510.

Agir avec précipitation aurait entraîné la mort de nombreuses personnes, ce que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a évité en restant patient.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2012, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que réfléchir aux choses vient d'Allah, l'Exalté, tandis qu'être précipité vient du Diable.

Il s'agit d'un enseignement extrêmement important à comprendre et à mettre en pratique, car les musulmans qui accomplissent beaucoup de bonnes actions les détruisent souvent par précipitation. Par exemple, ils peuvent prononcer des paroles malveillantes dans un accès de colère, ce qui pourrait les précipiter en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2314.

La grande majorité des péchés et des difficultés, comme les disputes, surviennent parce que les gens ne réfléchissent pas suffisamment et agissent avec précipitation. Le signe de l'intelligence est de réfléchir avant de parler ou d'agir, et de ne le faire que lorsqu'on sait que ses paroles ou ses actes sont bons et bénéfiques, tant sur le plan profane que religieux.

Même si un musulman ne doit pas tarder à accomplir de bonnes actions, il doit néanmoins bien réfléchir avant de les accomplir. En effet, une bonne action peut ne pas être récompensée simplement parce que ses conditions et ses règles n'ont pas été respectées à cause de sa précipitation. À cet égard, il ne faut avancer dans toute affaire qu'après avoir bien réfléchi.

Celui qui se comporte de cette manière minimisera non seulement ses péchés et augmentera son obéissance à Allah, l'Exalté, mais il minimisera également les difficultés qu'il rencontre, telles que les disputes, les difficultés et les désaccords, dans tous les aspects de sa vie.

Être sincère envers les dirigeants

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) souhaita alors envoyer Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, comme ambassadeur auprès des non-musulmans de La Mecque afin d'éviter toute confrontation et de faire connaître clairement son intention pacifique. Omar lui conseilla d'envoyer plutôt Othman Ibn Affan, qu'Allah l'agrée, car les non-musulmans étaient irrités contre lui en raison de son attitude très dure à leur égard depuis sa conversion à l'Islam. De plus, Othman, qu'Allah l'agrée, obtiendrait facilement la protection des nobles de La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta sa recommandation. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 227, de l'Imam Ibn Kathir.

Omar, qu'Allah l'agrée, aurait pu accepter ce rôle important d'ambassadeur du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qui aurait clairement démontré sa supériorité. Mais, par loyauté et sincérité envers son guide, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il recommanda quelqu'un de plus apte à occuper ce poste.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une forme de sincérité envers les dirigeants de la société. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes

décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith du Muwatta de l'imam Malik, livre numéro 56, hadith numéro 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

Adhérez au droit chemin

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dépêcha finalement Othman Bin Affan (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comme ambassadeur auprès des dirigeants non-musulmans de La Mecque afin de les informer de son intention pacifique. Après qu'Othman (paix et bénédictions d'Allah sur lui) eut délivré ce message, il fut autorisé à faire le tour de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, mais il répondit qu'il ne pourrait jamais le faire avant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne le fasse. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 227.

Il est important d'adopter ce sens, en adhérant strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), au lieu de se livrer à des activités qui vont au-delà de ces deux sources de guidance, ce qui implique de se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, même si cela conduit à de bonnes actions. Plus on se fie à d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on se fie aux deux sources de guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on se fie à d'autres sources de connaissance religieuse, plus on se livre à des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne confrontée à des difficultés se verra conseiller d'effectuer

certaines exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Ignorante et habituée à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, cette personne tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en question les enseignements de l'islam. Elle en viendra même à croire des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler leur destin, car leur savoir provient d'autres sources que les deux sources de la guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Le serment de Ridwan

Serment de servitude

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dépêcha finalement Othman Bin Affan (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comme ambassadeur auprès des dirigeants non-musulmans de La Mecque afin de les informer de son intention pacifique. Après avoir délivré ce message, Othman (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut arrêté par les non-musulmans de La Mecque. La nouvelle se répandit jusqu'au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) qu'Othman (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était tombé en martyr. Il a obtenu des Compagnons, qu'Allah les agrée, le serment de ne pas quitter La Mecque avant d'avoir vengé Othman, qu'Allah les agrée, car il est entré à La Mecque non seulement sans armes, mais en tant qu'ambassadeur du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Les ambassadeurs ont toujours été traités avec respect, et leur nuire constitue une déclaration de guerre. Cela est encore vrai de nos jours. Lors de ce serment, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé une de ses mains dans l'autre et a commenté que sa main représentait celle d'Othman (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et son serment d'obéissance à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). À ce propos, Allah, l'Exalté, a révélé de nombreux versets, comme le chapitre 48 Al Fath, verset 10 :

« Certes, ceux qui te prêtent allégeance, prêtent en réalité allégeance à Allah. La main d'Allah est sur leurs mains. Quiconque manque à sa parole ne fait que la manquer à ses propres intérêts. Et quiconque tient ses promesses envers Allah, Il lui donnera une énorme récompense. »

Et chapitre 48 Al Fath, verset 18 :

« Certes, Allah a été satisfait des croyants lorsqu'ils t'ont prêté serment d'allégeance, sous l'arbre, et Il savait ce qu'il y avait dans leurs cœurs. Il a donc fait descendre sur eux la quiétude et les a récompensés par une conquête imminente. »

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Pages 227-228 de l'Imam Ibn Kathir et dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4066.

Il est important pour l'humanité de remplir l'engagement qu'elle a pris envers Allah, l'Exalté, qui a été mentionné dans le chapitre 7 Al A'raf, versets 172-173 du Saint Coran :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur prit des fils d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : «

Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. » [Ceci], de peur que vous ne disiez, au Jour de la Résurrection : « Nous n'en étions pas conscients. » Ou que vous ne disiez : « Nos ancêtres n'associaient [à Allah] qu'avant, et nous ne sommes que des descendants après eux. Nous ferais-tu périr alors pour ce qu'ont fait les menteurs ? »

Tous les êtres humains ont été créés pour prêter serment à Allah, le Très-Haut. La leçon à retenir de cet incident est que tous les hommes ont accepté Allah, le Très-Haut, comme leur Seigneur. Autrement dit, Celui qui les a créés, les soutient et jugera leurs actes au Jour du Jugement. Il est important pour tous les musulmans de tenir ce serment par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin qu'ils trouvent la paix de l'esprit et du corps dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Le verset principal indique qu'Allah, le Très-Haut, n'a pas demandé à la création si elle était Ses serviteurs, mais plutôt s'Il était Son Seigneur. Ceci indique que la volonté d'Allah, le Très-Haut, doit toujours primer sur la volonté et le désir d'une personne. Si un musulman a le choix entre plaire à Allah, le Très-Haut, ou à quelqu'un d'autre, ce serment doit lui rappeler que la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, doit primer.

Cette question témoigne également de l'infinie miséricorde d'Allah, le Très-Haut, qui a suggéré la réponse à la création en la formulant ainsi. Cela montre aux musulmans que, même si Allah, le Très-Haut, est le Seigneur qui jugera leurs actes, Il est aussi infiniment miséricordieux.

L'effet de cette alliance est profondément ancré dans le cœur de toute l'humanité. C'est d'ailleurs ce qu'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6755. On comprend ainsi l'importance de ne pas rechercher la vérité après avoir préalablement pris sa décision, puis de rechercher des preuves pour étayer sa croyance préétablie. Seuls ceux qui s'ouvrent l'esprit sans prendre de décision préétablie pourront libérer cette alliance profondément ancrée dans leur cœur. L'ouverture d'esprit est essentielle en toutes circonstances, et pas seulement en matière de foi, car elle aide à trouver la vérité et le meilleur chemin. Cette attitude renforce la société et favorise la paix entre les peuples. Cependant, l'entêtement de ceux qui prédéterminent leurs choix crée toujours des divisions entre les membres d'une société, ce qui peut affecter les populations à l'échelle nationale. Il est important pour les musulmans de ne pas toujours croire qu'ils ont raison dans les affaires de ce monde, sous peine d'adopter cette attitude obstinée. Cela les empêchera d'accepter l'opinion des autres, ce qui entraînera des disputes, de l'inimitié et des relations brisées. Il faut donc éviter cette attitude à tout prix.

Le fait que cette alliance soit profondément ancrée dans le cœur d'une personne indique qu'il est du devoir des musulmans de la découvrir. Cela conduira à une certitude de foi bien plus forte qu'une foi fondée sur des ouï-dire, ou sur la confirmation par sa famille de sa foi. La certitude de foi permet

au musulman de surmonter toutes les difficultés de ce monde tout en accomplissant ses devoirs religieux et mondains. On ne peut échouer aux épreuves et à ses devoirs qu'à cause d'une faiblesse de foi. La certitude de foi ne s'obtient qu'en acquérant et en mettant en pratique la connaissance contenue dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »

La dernière partie du verset principal met en garde l'humanité contre l'imitation aveugle des autres. Il est important d'utiliser l'intelligence qui nous a été donnée et d'éviter de se comporter comme du bétail. Suivre aveuglément les autres est une excuse inacceptable devant un tribunal profane ; comment pourrait-elle alors être acceptée devant le tribunal d'Allah, le Très-Haut ? L'imitation aveugle est critiquée en islam, car il est ordonné au musulman d'utiliser son bon sens et son intelligence afin de reconnaître la véracité et l'importance d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 12, Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Il est donc essentiel d'apprendre et d'appliquer la science islamique afin d'en apprécier les preuves claires et de la suivre avec certitude. Cela garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, notamment la patience dans les difficultés et la gratitude dans les moments de facilité. Ces deux qualités impliquent d'utiliser les bienfaits accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Vérification des actualités

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dépêcha finalement Othman Bin Affan, qu'Allah l'agrée, comme ambassadeur auprès des dirigeants non-musulmans de La Mecque afin de les informer de son intention pacifique. La nouvelle se répandit jusqu'au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) qu'Othman (paix et bénédictions sur lui) était tombé en martyr. Il obtint de ses Compagnons (paix et bénédictions sur lui) le serment de ne pas quitter La Mecque avant d'avoir vengé Othman (paix et bénédictions sur lui). Après cet engagement, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) apprit qu'Othman (paix et bénédictions sur lui) était bel et bien vivant et il retourna finalement à leur camp. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 228, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement souligne l'importance de vérifier les informations avant d'agir. La propagation de fausses informations est un problème majeur auquel la société est confrontée à notre époque. On imagine aisément la difficulté de contrôler ce phénomène, surtout à l'ère des réseaux sociaux. Il est donc essentiel que les musulmans agissent conformément au verset suivant du Saint Coran et s'abstiennent de diffuser des informations, même s'ils pensent en bénéficier, sans les vérifier au préalable. Autrement dit, ils doivent s'assurer qu'elles proviennent d'une source fiable et sont exactes. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 6 :

« Ô vous qui avez cru ! Si un désobéissant vous apporte une information, enquêtez, de peur que par ignorance vous ne nuisiez à un peuple et que vous ne regrettiez ce que vous avez fait. »

Bien que ce verset désigne une personne malveillante diffusant des informations, il s'applique également à toute personne partageant des informations. Comme mentionné dans ce verset, une personne peut croire aider autrui, mais en diffusant des informations non vérifiées, elle risque de nuire à autrui, notamment émotionnellement. Malheureusement, de nombreux musulmans négligent ce principe et ont pour habitude de transmettre des informations par SMS et sur les réseaux sociaux sans les vérifier. Lorsque l'information est liée à des questions religieuses, il est encore plus important de la vérifier avant de la diffuser. On peut être puni pour les actes d'autrui en raison d'informations erronées. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2351.

De plus, compte tenu de tout ce qui se passe dans le monde et de son impact sur les musulmans, il est d'autant plus important de vérifier les informations, car avertir autrui de faits qui ne se sont pas produits ne fait que créer de la détresse dans la société et creuser le fossé entre les musulmans et les autres communautés. Cela est contraire aux enseignements de l'islam.

Un musulman doit comprendre qu'Allah, le Très-Haut, ne lui demandera pas pourquoi il n'a pas partagé d'informations non vérifiées avec d'autres au Jour du Jugement. Mais Il l'interrogera certainement s'il partage des informations, qu'elles soient vérifiées ou non. Par conséquent, un musulman intelligent ne

partagera que des informations vérifiées et il laissera derrière lui toute information non vérifiée, sachant qu'il n'en sera pas tenu responsable.

Le véritable amour et la sincérité

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Après quelques incidents, les dirigeants non-musulmans de La Mecque dépêchent Suhayl Bin Amr auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de conclure un accord de paix. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 231.

Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, rédigea ce traité de paix. Les non-musulmans s'opposèrent à l'inscription du titre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), c'est-à-dire du Messenger d'Allah, le Très-Haut, et insistèrent pour qu'ils n'écrivent que son nom. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) demanda à Ali (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'effacer son titre du document et d'écrire uniquement son nom, mais par sincérité et par amour, il ne put le faire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) effaça alors son titre de ses propres mains afin que le traité soit conclu. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abi Talib, volume 1, pages 173-174.

Il faut suivre les traces d'Ali, qu'Allah l'agrée, en adoptant la sincérité pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il faut donc appuyer sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique.
Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif. Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la

pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

La grandeur est dans les difficultés

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Finalement, un traité de paix fut conclu entre les deux parties. L'une des conditions de ce traité était que si un Mecquois acceptait l'islam puis s'enfuyait à Médine, il serait renvoyé à La Mecque si les non-musulmans l'exigeaient. En revanche, si un homme fuyait de Médine pour La Mecque, il ne serait pas renvoyé à Médine. Une fois le pacte conclu, un Compagnon, Abou Jandal (paix et bénédictions d'Allah sur lui), emprisonné à La Mecque, parvint à s'échapper et à rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Mais une fois le pacte conclu, Abou Jandal (qu'Allah l'agrée) dut retourner à La Mecque et ne put se rendre à Médine avec les autres Compagnons (qu'Allah l'agrée). Ce spectacle les affligea profondément. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) ordonna à Abou Jandal (qu'Allah l'agrée) d'être patient et de se maîtriser. Il promit qu'Allah, le Très-Haut, lui apporterait secours et assistance, ainsi qu'aux autres Compagnons (qu'Allah l'agrée), bloqués à La Mecque. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 229-230).

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît que des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir

pour comprendre cette vérité. En effet, si l'on étudie le Saint Coran et la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), on comprendra que la plupart des événements évoqués, comme celui-ci, comportent des difficultés. Cela montre que la véritable grandeur ne réside pas dans le fait de toujours connaître des moments de facilité. Elle réside en réalité dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Ceci est prouvé par le fait que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques mène au succès ultime pour ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Un musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller, tout en reconnaissant sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes.

De plus, Allah, le Très-Haut, soulagera des difficultés tous ceux qui demeurent fermes dans Son obéissance. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est important de noter que ce soulagement ne dépend pas des désirs des gens. Il dépend toujours de la connaissance et de la sagesse infinies d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, ce soulagement survient au moment opportun

et de la manière qui leur convient le mieux, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Rester ferme dans le doute

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Finalement, un traité de paix fut conclu entre les deux parties, qui semblait favoriser les non-musulmans. L'une des conditions de ce traité était que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'accomplirait pas la Visitation (Omra) cette année-là et reviendrait l'année suivante. `Omar Bin Khattab, comme beaucoup d'autres Compagnons, qu'Allah les agrée, n'était pas satisfait de ces conditions. Il en parla donc à Abou Bakr Siddique, qu'Allah les agrée, et ce dernier lui rappela de rester fermement obéissant au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Omar (qu'Allah l'agrée) discuta alors de cette affaire avec le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui), et ce dernier déclara qu'il ne s'opposerait pas à l'ordre d'Allah, le Très-Haut, et qu'Il ne laisserait jamais échouer sa mission. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) répondit exactement à Omar comme Abou Bakr (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est traité dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 228-229).

Cet incident rappelle aux musulmans de toujours demeurer fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même dans les situations qui leur paraissent obscures, car Allah, le Très-Haut, choisit toujours ce qui est le mieux pour tous, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de déclarer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En

revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel. Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-

Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

De plus, il est important de noter que, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pu s'irriter face aux questions d'Omar (qu'Allah l'agrée), il est resté calme et a fait preuve de douceur à son égard. C'est ainsi qu'il faut se comporter avec autrui, en particulier les aînés envers les plus jeunes et les dirigeants envers leurs subordonnés. Dans la plupart des cas, la douceur est bien plus efficace pour guider les autres, comme ses enfants, que la dureté. La douceur était une qualité spécifique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), soulignée dans le Saint Coran, et doit donc être adoptée. Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 159 :

« Par miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

La dureté ne doit être utilisée que dans de rares cas, lorsque l'on ne répond pas positivement à des tentatives répétées de douceur. Mais même dans ce cas, la dureté doit rester dans les limites des enseignements islamiques afin de ne pas dépasser les limites d'une conduite bonne et acceptable.

Demander des conseils

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, qu'Allah les agrée, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Finalement, un traité de paix fut conclu entre les deux parties, qui semblait favoriser les non-musulmans. Après la signature du pacte, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna aux Compagnons, qu'Allah les agrée, d'accomplir les actes de leur Visitation (Omra), notamment le sacrifice de leurs animaux et le rasage de leurs cheveux. Au début, aucun des Compagnons, qu'Allah les agrée, ne répondit, tous plongés dans le chagrin et la tristesse. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à sa tente et demanda conseil à son épouse, Oum Salama (qu'Allah l'agrée). Elle lui conseilla d'accomplir silencieusement les actes de sa Visitation (Omra), et les Compagnons, qu'Allah les agrée, le suivirent sans aucun doute lorsqu'ils en furent témoins. Il fit ce qu'elle lui conseilla et les Compagnons, qu'Allah les agrée, répondirent positivement, sans manifester d'impatience ni de désobéissance. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 239.

Cet événement souligne l'importance de consulter les bonnes personnes. Il est essentiel de choisir soigneusement ses consultants et de se limiter à ceux qui possèdent les connaissances nécessaires. Par exemple, une personne souffrant d'un problème médical doit consulter un spécialiste, comme un médecin. Et celui qui recherche des conseils religieux doit consulter un spécialiste, comme un érudit. Il est regrettable de constater que, dans les affaires de ce monde, les musulmans consultent souvent des spécialistes, alors qu'en matière religieuse, ils suivent souvent les conseils de n'importe quel ignorant. De plus, il ne faut consulter que ceux qui

craignent Allah, le Très-Haut, car ils sont les seuls à posséder la véritable connaissance et ne conseilleront jamais aux autres de désobéir à Allah, le Très-Haut, en aucune situation. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Il ne faut donc consulter que ceux qui possèdent la connaissance exacte et qui craignent Allah, le Très-Haut. Sinon, ils suivront aveuglément ceux qui les égarent, même si telle n'est pas leur intention.

Une victoire claire

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, les non-musulmans les empêchèrent d'entrer à La Mecque et ils établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Finalement, un traité de paix fut conclu entre les deux parties, apparemment favorable aux non-musulmans. Après la signature du traité, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons retournèrent à Médine sans effectuer la Visitation (Omra), pourtant prévue par le traité de paix. Ce pacte de paix, conclu pendant dix ans, favorisa en réalité les musulmans. Avant ce pacte, chaque rencontre entre musulmans et non-musulmans donnait souvent lieu à des combats, mais une fois la guerre terminée, ils se contentaient de discuter. Lorsque l'islam fut expliqué aux non-musulmans, ils commencèrent à l'accepter. L'islam a pénétré le cœur d'un plus grand nombre de personnes au cours des deux années suivantes qu'au cours de toutes les années précédentes, soit environ 18 ans, depuis son avènement. Cette victoire éclatante a été reconnue par Allah, le Très-Haut, qui a révélé le chapitre 48 Al Fath après la signature de l'accord. Chapitre 48 Al Fath, verset 1 :

« Certes, Nous vous avons donné une conquête évidente. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 231, de l'Imam Ibn Kathir.

Cette supériorité et ce succès ont été accordés au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, car ils sont restés sincèrement obéissants à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Même si le nombre de musulmans a augmenté au fil du temps, il est évident que leur force n'a fait que diminuer. Chaque musulman, quelle que soit la force de sa foi, croit en l'authenticité du Saint Coran, car en douter le ferait perdre sa foi. Dans le verset suivant, Allah, le Très-Haut, a donné la clé de la supériorité et du succès, qui soulagerait la faiblesse et le chagrin que connaissent les musulmans du monde entier. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que les musulmans n'ont besoin que de devenir de véritables croyants pour atteindre cette supériorité et ce succès dans les deux mondes. La véritable foi implique l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut les devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres, comme aimer pour autrui ce que l'on aime pour soi-même, comme le recommande un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Cela exige d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam. C'est grâce à cette attitude que le succès et la supériorité ont été accordés aux Compagnons, qu'Allah les agrée. Et si les musulmans souhaitent y parvenir, ils doivent revenir à cette attitude bien guidée. Puisque les musulmans croient au Saint Coran, ils doivent comprendre ce simple enseignement et le mettre en pratique.

Les complots maléfiques échouent

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) partit pour la Visitation avec ses Compagnons, ils furent empêchés d'entrer à La Mecque par les non-musulmans et établirent donc un camp près de La Mecque, à Hudaibiya. Finalement, un traité de paix fut conclu entre les deux parties. L'une des conditions de ce traité était que si un Mecquois acceptait l'islam puis s'enfuyait à Médine, il serait renvoyé à La Mecque si les non-musulmans l'exigeaient. En revanche, si un homme fuyait de Médine pour La Mecque, il ne serait pas renvoyé à Médine. Après la signature du pacte, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, retournèrent à Médine. Un Compagnon, Abou Basir (paix et bénédictions d'Allah sur lui), s'échappa de prison à La Mecque et s'enfuit à Médine. Les chefs non musulmans de La Mecque envoyèrent deux hommes chercher Abou Basir, qu'Allah l'agrée, à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) honora l'accord et le livra à La Mecque. Sur le chemin du retour, Abou Basir, qu'Allah l'agrée, s'échappa et finit par se réfugier dans une autre région isolée, loin de Médine et de La Mecque. Par la suite, chaque fois qu'un Compagnon fuyait sa captivité à La Mecque, il rejoignait Abou Basir, qu'Allah l'agrée. Leur nombre augmenta jusqu'à ce qu'ils commencèrent à piller les caravanes commerciales des chefs non musulmans de La Mecque, car le pacte de paix ne les concernait pas, seuls les citoyens de Médine étant concernés. Cela causa de graves problèmes financiers aux Mecquois. Ils envoyèrent finalement un message au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), le suppliant d'appeler Abou Basir (qu'Allah l'agrée) et ses troupes à Médine afin de mettre fin aux raids et aux pillages. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta et ces hommes émigrèrent pacifiquement à Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 240.

Le pillage des caravanes commerciales des non-musulmans était une conséquence directe de leurs mauvaises intentions lors de l'établissement des conditions du traité de paix entre eux et les musulmans.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Inviter les pays étrangers à l'Islam

Discours simple et doux

Six ans après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) concentra ses efforts sur la propagation de l'islam, surtout après que la menace constante des non-musulmans de La Mecque eut été apaisée grâce au pacte de Hudaibiya. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envoya des messagers remettre ses lettres en mains propres à des personnalités importantes, telles que le vice-gérant d'Égypte, Chosroès, l'empereur perse, et Héraclius, le roi romain. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 350.

Lors de l'étude de ces lettres, deux techniques essentielles sont indiquées : la première est le langage simple et direct utilisé par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et la seconde est le langage doux.

Lors de la diffusion de l'islam, il est important d'éviter les termes inutilement compliqués et les discours fleuris. Cela remet en cause la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui a confirmé, dans un hadith du Sahih Muslim numéro 1167, qu'il était doué d'un langage compréhensif. Cela signifie que ses paroles étaient pertinentes, mais contenaient une connaissance immense. Cette attitude est similaire lorsque

l'on aborde volontairement des sujets secondaires, ce qui peut diviser la société. Certains adoptent cette méthode pour se démarquer, mais c'est une attitude erronée, car le devoir d'un musulman qui diffuse l'islam est d'aborder des sujets plus importants afin de renforcer la société.

De plus, la beauté de l'islam réside dans la douceur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a recommandé dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 3689. Le Saint Coran mentionne même que les Compagnons, qu'Allah les agrée tous, accompagnaient constamment et avec amour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en raison de sa douceur et de sa nature douce. Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, [ô Muhammad], tu as été indulgent envers eux. Et si tu avais été grossier [en paroles] et dur de cœur, ils se seraient dispersés autour de toi... »

paix et à la volonté du Saint Prophète Muhammad , que les bénédictions soient sur lui, leur tempérament doux a fait fondre leurs cœurs durs et ils ont ainsi adopté Cette qualité leur a permis de devenir des phares pour guider le reste de l'humanité . Voilà pourquoi le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions soient sur lui, averti dans un Hadith On trouve dans le Sunan d'Abou Dawud, numéro 4809, que celui qui est privé de douceur est privé de bien. Chapitre 3, Ali Imran, verset 103 :

« ... Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsque vous étiez ennemis, qu'Il a rapproché vos cœurs et que vous êtes devenus, par Sa faveur, frères... »

Ceci est un message clair adressé à ceux qui souhaitent propager l'islam. Ils doivent adopter un état d'esprit constructif et bienveillant plutôt qu'un état d'esprit destructeur et brutal . Ils doivent unir les peuples et s'efforcer d'en faire bénéficier les autres plutôt que de propager. controverse au sein de la société. Un bon exemple de ce Cela se reflète dans l'attitude de chacun envers ses enfants. Les parents qui ont fait preuve de douceur envers leurs enfants ont eu un impact positif plus important sur eux que ceux qui les ont adoptés. Un tempérament dur. Certains éloignent souvent les gens de l'islam par leur attitude dure, ce qui remet complètement en cause les traditions. du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par exemple, un jour, un Bédouin sans instruction a uriné dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) . Lorsque les Compagnons Allah soit satisfait d'eux tous, et voulut le punir. le Saint Prophète Muhammad , paix et que les bénédictions d'Allah soient sur lui, les leur interdit et leur expliqua avec douceur les règles de bienséance à respecter dans une mosquée. Cet incident est mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 529. Cette approche douce eut un effet positif sur l'homme.

Cette caractéristique importante est également mentionné à de nombreux endroits du Saint Coran. Par exemple, bien que Pharaon se soit proclamé le Seigneur suprême, Pourtant, Allah , l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Moïse et au Saint Prophète Haroun , que la paix soit sur eux les deux, pour inviter Pharaon vers l'orientation en utilisant un langage doux et bienveillant. Chapitre 79 An Naziat, verset 24 :

« Et il dit : « Je suis votre seigneur le plus exalté. » »

et Chapitre 20 Taha, versets 43-44 :

« Allez tous deux vers Pharaon. Il a certes transgressé. Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

Enfants Et même les animaux comprennent le langage de la douceur. Comment un adulte pourrait-il ne pas être bien guidé s'il adopte cette caractéristique en l'invitant à l'islam et au bien ? C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) et que les bénédictions soient sur lui, a été conseillé une fois dans un Hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6601 , qu'Allah , le Exalté, il est bon et doux selon son infinie dignité et aime que la création agisse avec douceur les uns envers les autres. Malheureusement, beaucoup de ceux qui propagent cette nouvelle Les musulmans ont adopté la croyance erronée selon laquelle la douceur est un signe de faiblesse. Ce n'est qu'un stratagème du Diable, qui cherche à éloigner l'humanité de l'islam .

Conséquences du mal

La sixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya des messagers qui remirent en main propre ses lettres à des personnalités importantes, telles que le vice-gérant d'Égypte, Chosroès, l'empereur perse, et Héraclius, le roi romain. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 350.

La lettre adressée à Chosroès, l'empereur perse, fut d'abord adressée à son adjoint, le roi de Bahreïn. L'arrogance de Chosroès le saisit et il déchira la lettre envoyée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), puis ordonna à son gouverneur du Yémen, Bazan, d'envoyer des hommes pour arrêter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et le conduire à son palais. Lorsque ces hommes rejoignirent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il les informa que leur empereur, Chosroès, avait été tué par son propre fils. Il leur demanda d'avertir leur nouvel empereur que l'islam prévaudrait partout et supplanterait l'empire perse. Ces hommes retournèrent auprès du gouverneur du Yémen, Bazan, et l'informèrent de la situation. Peu après, le nouveau Chosroès, Sherweh, envoya une lettre à Bazan confirmant les dires du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le nouveau Chosroès ordonna à Bazan de laisser la communauté musulmane tranquille. Après cela, Bazan et de nombreux Perses du Yémen embrassèrent l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 355.

Il est important que les musulmans comprennent une leçon simple mais profonde : ils ne réussiront jamais, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, ni dans les affaires matérielles ni dans la religion, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Depuis la nuit des temps jusqu'à la fin des temps, personne n'a jamais véritablement réussi, et n'y parviendra jamais, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela est évident lorsqu'on tourne les pages de l'histoire. Par conséquent, lorsqu'un musulman se trouve dans une situation où il souhaite obtenir une issue positive et heureuse, il ne doit jamais choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, aussi tentant ou facile que cela puisse paraître. Même si ses proches le lui conseillent, il n'y a pas d'obéissance à la création si cela implique de désobéir au Créateur. Et en vérité, ils ne pourront jamais se protéger d'Allah, le Très-Haut, et de Son châtiment, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. De la même manière qu'Allah, le Très-Haut, accorde la réussite à ceux qui Lui obéissent, Il prive de succès ceux qui Lui désobéissent, même si cette élimination prend du temps à se manifester. Le musulman ne doit pas se laisser tromper, car cela arrivera tôt ou tard. Le Saint Coran est très clair : un plan ou une action maléfique n'atteint que son auteur, même si le châtiment est différé. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

Par conséquent, quelle que soit la difficulté de la situation et du choix, les musulmans doivent toujours choisir l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans les affaires terrestres et religieuses, car cela seul mènera au véritable succès dans les deux mondes, même si ce succès n'est pas évident immédiatement.

La 7^e année après la migration

La bataille de Khaybar

Gagner l'amour d'Allah (SWT)

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il reçut l'ordre de combattre une tribu non musulmane vivant à Khaybar, près de Médine. Cet ordre fut donné car ils rompaient obstinément le traité de paix conclu avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en complotant constamment contre lui avec les chefs non musulmans de La Mecque. Arrivé à leurs forteresses, il déclara que le lendemain, il donnerait sa bannière à quelqu'un qui aimait Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et que cet homme était également un bien-aimé d'Allah, l'Exalté, et du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il conclut que cet homme prendrait l'initiative de la conquête de Khaybar. Le lendemain, il appela Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée), guérit son œil infecté avec sa salive bénie, puis lui confia la bannière. Ainsi, plusieurs forteresses de Khaybar furent conquises. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 251, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important pour les musulmans de suivre les traces d'Ali Ibn Abu Talib et des autres Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, en obéissant

sincèrement à Allah, l'Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui, afin qu'eux aussi deviennent des bien-aimés d'Allah, l'Exalté.

Dans un hadith divin du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), publié dans le Sahih Bukhari, numéro 6502, Allah, le Très-Haut, déclare des choses importantes. La première chose mentionnée est qu'Allah, le Très-Haut, déclare la guerre à quiconque manifeste de l'hostilité envers l'un de Ses amis pieux.

Cela se produit lorsque celui qui manifeste de l'hostilité envers l'ami d'une personne manifeste en réalité de l'hostilité envers cette personne indirectement. Ceci avertit indirectement les musulmans de ne se lier d'amitié qu'avec les serviteurs pieux d'Allah, le Très-Haut, et de ne jamais leur manifester d'hostilité ou d'aversion, car telle est l'attitude des ennemis d'Allah, le Très-Haut, comme le Diable. Chapitre 60 Al Mumtahanah, verset 1 :

« Ô vous qui avez cru, ne prenez pas Mes ennemis et vos ennemis pour alliés... »

Il est important de noter que toute forme de désobéissance à Allah, le Très-Haut, constitue une guerre contre Lui. Par conséquent, un musulman doit éviter toute forme de désobéissance, y compris détester ceux qui s'efforcent

de Lui obéir, car cela ne fait qu'attirer la colère d'Allah, le Très-Haut. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3862, qu'il ne faut jamais insulter ses Compagnons, qu'Allah les agrée, car les insulter revient à insulter le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et quiconque lui fait du mal insulte Allah, le Très-Haut. Et ce pécheur sera bientôt puni, à moins qu'il ne se repente sincèrement.

De plus, comme la vertu, qui repose sur l'intention, est cachée aux yeux des gens, les musulmans doivent éviter de haïr les autres musulmans, car ils ignorent qui est un ami pieux d'Allah, le Très-Haut. Cette partie du hadith principal encourage donc à faire preuve de bonnes manières envers tous les musulmans, en les traitant comme on aimerait être traité.

Le point suivant mentionné dans le hadith divin principal dont il est question est qu'un musulman ne peut se rapprocher d'Allah, le Très-Haut, qu'en accomplissant ses devoirs obligatoires. Et il peut acquérir l'amour d'Allah, le Très-Haut, par de bonnes œuvres volontaires.

Cette description divise les serviteurs d'Allah, l'Exalté, en deux catégories. Le premier groupe se rapproche d'Allah, l'Exalté, en accomplissant ses devoirs envers Allah, l'Exalté, comme la prière obligatoire, et envers les autres, comme l'aumône obligatoire. Cela se résume à l'accomplissement des commandements d'Allah, l'Exalté, à l'abstention de Ses interdits et à la patience envers le destin.

La deuxième catégorie de ceux qui se rapprochent d'Allah, le Très-Haut, est supérieure à la première, car non seulement ils accomplissent leurs devoirs, mais s'efforcent également d'accomplir de bonnes œuvres. Cela montre clairement que c'est la seule voie vers la proximité d'Allah, le Très-Haut. Quiconque emprunte une autre voie n'atteindra pas cet objectif vital. Cela rejette totalement l'idée d'atteindre la sainteté sans s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut. Quiconque prétend cela est un menteur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4094, que lorsque le cœur spirituel est pur, le reste du corps le devient également. Cela conduit aux bonnes œuvres. Ainsi, si une personne n'accomplit pas de bonnes œuvres, comme ses devoirs, son corps est impur, ce qui signifie que son cœur spirituel l'est également. Cette personne ne pourra jamais atteindre la proximité d'Allah, le Très-Haut.

Il est important de noter que les plus grandes bonnes actions volontaires sont celles fondées sur les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Quiconque choisit d'accomplir des bonnes actions volontaires non fondées sur ses hadiths est trompé par le Diable, car aucun chemin ne mène à Allah, l'Exalté, si ce n'est celui et les actions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, [alors] Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Les musulmans pieux appartenant au deuxième groupe supérieur sont également ceux qui évitent les choses inutiles et vaines de ce monde matériel. Cette attitude les aide à concentrer leurs efforts sur l'accomplissement de bonnes actions volontaires. Ce groupe a perfectionné sa foi en aimant, en haïssant, en donnant et en retenant tout pour Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4681.

De plus, les musulmans de ce groupe supérieur s'efforcent d'utiliser chaque bienfait qui leur est accordé, comme leur énergie et leur temps, de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ils évitent de les utiliser de manières qui ne plairont pas à Allah, le Très-Haut, ni ne leur seront bénéfiques dans l'au-delà, même si ces utilisations sont permises.

Le hadith principal mentionné ensuite est que lorsqu'une personne s'efforce d'accomplir ses obligations et de bonnes œuvres volontaires, Allah, le Très-Haut, bénit ses cinq sens afin qu'elle les utilise pour Lui obéir. Ce serviteur vertueux commettra très rarement des péchés. Cette meilleure guidance est indiquée au chapitre 29 d'Al Ankabut, verset 69 :

« Et ceux qui luttent pour Nous, Nous les guiderons certainement vers Nos chemins... »

Ce musulman atteint le niveau d'excellence évoqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. C'est lorsqu'un musulman accomplit des actes, comme la prière, comme s'il observait Allah, le Très-Haut. Celui qui atteint ce niveau préserve son esprit et son corps des péchés. C'est celui qui, lorsqu'il parle, parle au nom d'Allah, le Très-Haut ; lorsqu'il se tait, il se tait au nom d'Allah, le Très-Haut. Lorsqu'il agit, il agit pour Lui, et lorsqu'il se tait, il agit pour Lui. C'est un aspect du monothéisme et de la compréhension de l'unicité d'Allah, le Très-Haut.

Il est important de noter que cette habilitation implique de faire face aux difficultés avec patience et aux moments de facilité avec gratitude, ce qui implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cette habilitation inclut également l'obtention de la paix de l'esprit, car l'état mental de celui qui en est doté ne sera ni facilement ébranlé ni brisé par les différentes situations de ce monde.

Le hadith principal mentionné ensuite est que l'invocation de ce musulman sera exaucée et qu'il obtiendra le refuge et la protection d'Allah, le Très-Haut. C'est une leçon claire pour ceux qui désirent des biens licites. Ils ne doivent chercher à les obtenir que par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Aucun maître spirituel ni personne ne pourra accorder quoi que ce soit à une personne si celle-ci ne s'efforce pas d'obéir à Allah, le Très-Haut, et elle est destinée à les obtenir. De plus, personne ne peut et ne veut accorder refuge et protection contre le châtiment d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. On ne peut obtenir cette protection que par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Cela met fin aux illusions de certains qui croient pouvoir persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et obtenir néanmoins protection contre son châtiment, notamment dans l'au-delà, par l'intercession d'autrui. Même si l'intercession du Saint Prophète Muhammad

(paix et bénédictions sur lui) au Jour du Jugement est un fait, néanmoins, se comporter de cette manière moqueuse peut faire perdre cette intercession.

En conclusion, ce hadith montre clairement que la proximité d'Allah, le Très-Haut, ne s'obtient que par une obéissance sincère, qui se traduit par l'accomplissement de ses commandements, l'abandon de ses interdits et la patience envers le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Toutes les autres méthodes prescrites sont fausses et ne sont que des vœux pieux, sans valeur ni poids en islam.

Guider les autres

Lors de la bataille de Khaybar, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) confia sa bannière à Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée). Il lui fut ordonné de chevaucher près de leur fort et de les appeler à l'islam avant de les combattre. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) conseilla alors que si une seule personne acceptait sa guidance, cela serait préférable au troupeau de chameaux le plus précieux et le plus précieux que connaissent les Arabes. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 251.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que celui qui guide les autres vers le bien recevra la même récompense que ceux qui suivent ses conseils. Et que ceux qui guident les autres vers le péché seront tenus responsables comme s'ils avaient commis ces péchés.

Il est important pour les musulmans d'être prudents lorsqu'ils conseillent et guident les autres. Un musulman ne doit conseiller les autres que sur les bonnes choses afin d'en tirer une récompense et éviter de les inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut. Nul n'échappera au châtimement du Jour du Jugement en prétendant simplement avoir incité les autres à commettre des péchés, même s'il ne les a pas commis lui-même. Allah, le Très-Haut, tiendra le guide et le disciple responsables de leurs actes. Les musulmans ne doivent donc conseiller aux autres que ce qu'ils feraient eux-mêmes. S'ils désapprouvent qu'une action soit inscrite dans leur livre de bonnes œuvres, ils ne doivent pas la recommander.

En raison de ce principe islamique, les musulmans doivent s'assurer d'acquérir les connaissances adéquates avant de conseiller les autres, car ils peuvent facilement multiplier leurs propres péchés s'ils conseillent les autres de manière incorrecte.

De plus, ce principe constitue pour les musulmans un moyen extrêmement simple d'obtenir une récompense pour des actions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes faute de moyens, comme la richesse. Par exemple, une personne qui n'a pas les moyens de faire la charité peut encourager les autres à le faire, ce qui lui permettra d'obtenir la même récompense que celle qui a fait la charité.

De plus, ce principe islamique est un excellent moyen de pérenniser ses bonnes actions, même après sa mort. Plus on guide les autres vers ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, plus leurs bonnes actions s'accroîtront. C'est l'héritage dont le musulman doit se préoccuper, car tous les autres héritages, comme les empires immobiliers, sont cycliques et ne lui seront d'aucune utilité après sa mort. Au contraire, il sera tenu responsable d'avoir gagné et accumulé son empire, tandis que ses héritiers profiteront de celui laissé par le défunt.

Effets de l'intention

Lors de la bataille de Khaybar, un hypocrite combattait féroce­ment les non-musulmans. Informé de sa bravoure, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) annonça que l'homme irait en Enfer. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, constatèrent alors que l'homme avait été blessé au cours de la bataille et qu'il s'était finalement donné la mort, ce qui est interdit par l'islam. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 258.

Il est important que les musulmans comprennent que le fondement de l'islam réside dans leur intention. Si les fondations d'un édifice sont corrompues, tout ce qui sera construit dessus le sera également. De même, si l'intention est corrompue, tout acte sera corrompu et rejeté par Allah, le Très-Haut. Quiconque agit pour autre chose que pour plaire à Allah, le Très-Haut, ne recevra aucune récompense de sa part, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Il est donc essentiel de toujours veiller à agir pour plaire à Allah, le Très-Haut, afin d'être récompensé dans les deux mondes. Un signe positif d'une bonne intention est qu'une personne ne recherche ni reconnaissance ni rétribution.

Ce que vous donnez est ce que vous recevez

Lors de la bataille de Khaybar, un Bédouin embrassa l'islam et prit part à la bataille. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui confia un butin de guerre, mais il refusa. Il déclara que son objectif en participant à cette bataille était d'atteindre le Paradis par le martyre. Il désigna même sa gorge, montrant qu'il souhaitait qu'une flèche l'atteigne à cet endroit. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui dit que s'il remplissait son contrat avec Allah, le Très-Haut, Allah, le Très-Haut, remplirait le sien avec lui. Plus tard, au cours du combat, l'homme reçut une balle dans la gorge et tomba en martyr. Informé, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit que l'homme avait rempli son contrat avec Allah, le Très-Haut, et qu'Allah, le Très-Haut, avait rempli le sien avec lui. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 259-260.

Cet incident est lié au chapitre 47 de Muhammad, verset 7 :

« Ô vous qui croyez, si vous soutenez Allah, Il vous soutiendra et posera fermement vos pieds. »

Ce verset signifie que si l'on soutient l'Islam, Allah, le Très-Haut, l'aidera dans les deux mondes. Il est étrange de constater combien d'individus désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, sans pour autant respecter la première partie de ce verset par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en

accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. L'excuse la plus répandue est le manque de temps pour accomplir les bonnes œuvres. Ils désirent l'aide d'Allah, le Très-Haut, mais ne prennent pas le temps de faire ce qui Lui plaît. Est-ce logique ? Ceux qui n'accomplissent pas leurs devoirs obligatoires et attendent ensuite l'aide d'Allah, le Très-Haut, en cas de besoin sont bien insensés. Et ceux qui accomplissent leurs devoirs obligatoires mais refusent de les dépasser constateront que l'aide qu'ils reçoivent est limitée. La façon dont on se comporte détermine la façon dont on est traité. Plus on consacre de temps et d'énergie à Allah, le Très-Haut, plus on reçoit de soutien. C'est aussi simple que cela.

Un musulman doit comprendre que la plupart des obligations, comme les cinq prières quotidiennes, ne prennent que peu de temps dans une journée. Un musulman ne peut s'attendre à consacrer à peine une heure par jour aux prières obligatoires, puis négliger Allah, le Très-Haut, le reste de la journée, tout en s'attendant à son soutien constant face aux difficultés. On n'apprécierait pas un ami qui le traiterait ainsi. Comment peut-on alors traiter Allah, le Très-Haut, le Seigneur des mondes, de la sorte ?

Certains consacrent du temps supplémentaire à plaire à Allah, l'Exalté, lorsqu'ils rencontrent un problème matériel, puis Lui demandent de le résoudre comme s'ils Lui avaient rendu service en accomplissant de bonnes actions volontaires. Cette mentalité insensée est en contradiction flagrante avec le devoir de servir Allah, l'Exalté. Il est étonnant de constater que ce type de personnes trouve le temps de vaquer à toutes leurs autres activités de loisir, comme passer du temps avec sa famille et ses amis, regarder la télévision et assister à des réceptions, sans pour autant trouver le temps de se consacrer à plaire à Allah, l'Exalté. Elles semblent incapables de trouver

le temps de réciter et d'adopter les enseignements du Saint Coran. Elles ne semblent pas trouver le temps d'étudier et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces personnes trouvent tant bien que mal de quoi se permettre des luxes superflus, sans pour autant en trouver à donner en charité volontaire.

Il est important de comprendre qu'un musulman sera traité selon son comportement. Autrement dit, si un musulman consacre du temps à satisfaire Allah, le Très-Haut, il trouvera le soutien nécessaire pour traverser les épreuves en toute sécurité. En revanche, s'il néglige ses obligations ou s'il se contente de les accomplir sans y consacrer du temps, il recevra une réponse similaire de sa part. En d'autres termes, plus on donne, plus on reçoit. Si l'on ne donne pas beaucoup, on ne doit pas s'attendre à grand-chose en retour.

Éviter la trahison

Lors de la bataille de Khaybar, un esclave de Khaybar qui gardait des moutons pour son propriétaire se convertit à l'islam. Lorsqu'il demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ce qu'il devait faire des moutons, il lui ordonna de les rendre à son propriétaire en les conduisant vers une route menant à sa propriété. Cet esclave tomba en martyr lors de cette expédition et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui confirma l'accès au Paradis. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1590-1591.

Même au combat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ordonné à ce Compagnon, qu'Allah l'agrée, d'honorer sa confiance et de rendre le mouton à son propriétaire. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que trahir sa confiance est une forme d'hypocrisie.

Cela inclut toutes les confiances que l'on a reçues d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Chaque bienfait que l'on possède nous a été confié par Allah, le Très-Haut. La seule façon de remplir ces confiances est d'utiliser ces bénédictions de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci a été expliqué et décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur assurera d'autres bénédictions, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on confie les biens d'autrui ne doit pas en abuser et les utiliser uniquement selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes valeurs de confiance entre les personnes est de garder le secret sur les conversations, sauf s'il y a un intérêt évident à en informer les autres. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les musulmans. Il faut traiter les devoirs de confiance entre soi et les autres de la même manière qu'on souhaite que les autres traitent les devoirs de confiance qui nous unissent.

De plus, ces responsabilités incluent les personnes dont il a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de les respecter en respectant les droits de ces personnes conformément aux préceptes de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, comprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Accrochez -vous à la justice

Lors de la bataille de Khaybar, les non-musulmans de Khaybar se réfugièrent dans l'un de leurs forts et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prit le contrôle de leurs terres agricoles. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) voulut les expulser de son territoire, ils conclurent un accord avec lui. Ils s'occuperaient des terres agricoles et remettraient la moitié des récoltes au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), à condition qu'ils ne soient pas expulsés. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta, mais ajouta une clause stipulant que les musulmans pourraient les expulser ultérieurement s'ils le décidaient. Il délégua alors un compagnon, Abdullah Bin Rawaha (qu'Allah l'agrée), pour leur rendre visite chaque année et percevoir leur salaire. Ces non-musulmans tentèrent de corrompre Abdullah Bin Rawaha (qu'Allah l'agrée), afin qu'il leur permette de conserver plus que la moitié convenue. Il répondit que même si personne sur terre ne lui était plus cher que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et que ce sont les non-musulmans qu'il détestait le plus, il ne laisserait ni son amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ni son aversion pour eux l'empêcher de les traiter équitablement et de faire justice. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 270-271.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 4721, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que ceux qui ont agi avec justice seront assis sur des trônes de lumière, près d'Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cela inclut ceux qui sont justes dans leurs décisions, à l'égard de leur famille et de ceux qui sont sous leur garde et leur autorité.

Il est important pour les musulmans d'agir avec justice en toutes circonstances. Ils doivent faire preuve de justice envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils doivent utiliser tous les bienfaits qui leur ont été accordés de manière appropriée, conformément aux enseignements de l'islam. Cela inclut la justice envers leur corps et leur esprit, en respectant leurs droits à la nourriture et au repos, et en utilisant chaque membre conformément à sa véritable fonction. L'islam n'enseigne pas aux musulmans à pousser leur corps et leur esprit au-delà de leurs limites, au risque de se nuire.

Il faut être juste envers les autres en les traitant comme on souhaite être traité. Il ne faut jamais transiger avec les enseignements de l'islam en commettant des injustices pour obtenir des biens matériels, comme la richesse et le pouvoir. Cela constitue une cause majeure d'entrée en Enfer, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Ils doivent rester justes, même si cela contredit leurs désirs et ceux de leurs proches. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

Ô vous qui croyez ! Soyez fermes dans la justice, témoins d'Allah, même contre vous-mêmes ou contre vos père et mère. Qu'on soit riche ou pauvre,

Allah est plus digne des deux. Ne suivez donc pas votre inclination, de peur de manquer de justice...

Il faut être juste envers ses proches en respectant leurs droits et leurs besoins conformément aux préceptes de l'islam. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Un aspect important de cette responsabilité est d'enseigner à ses proches l'islam et l'importance d'en appliquer les préceptes. Il ne faut ni les négliger ni les confier à d'autres, comme les enseignants de l'école ou de la mosquée. Il ne faut pas assumer cette responsabilité si l'on est trop paresseux pour agir avec justice à leur égard.

Pour conclure, personne n'est exempté d'agir avec justice, car le minimum est d'agir avec justice par rapport à Allah, l'Exalté, et à soi-même.

Suppression des éléments défectueux

Lors de la bataille de Khaybar, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) autorisa les non-musulmans à rester sur place moyennant une somme d'argent au lieu de les expulser du pays, mais ajouta une clause stipulant que les musulmans pourraient les expulser ultérieurement s'ils le souhaitaient. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 3, pages 270-271.

Durant son califat, Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, garantissait la liberté religieuse aux non-musulmans vivant en terre d'Islam, mais il ne permettait à personne de rompre les accords conclus avec lui. Les non-musulmans vivant à Khaybar et Najran ne respectèrent pas les conditions qu'ils avaient acceptées et, motivés par leurs mauvaises intentions, Omar, qu'Allah l'agrée, les expulsa de leurs terres. Par exemple, Abdullah Bin Omar, qu'Allah l'agrée, fut un jour attaqué et grièvement blessé alors qu'il visitait sa propriété à Khaybar. Les autres non-musulmans qui n'avaient pas pris part à leurs plans furent laissés en paix. Même après leur expulsion, il veilla à ce qu'ils soient dédommagés par des richesses et de nouvelles propriétés. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, *Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times*, volume 1, pages 206-208.

L'élimination des éléments nocifs de la communauté est essentielle pour la sécurité de la communauté.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 2686), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que le manquement à l'important devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal peut être illustré par l'exemple d'un bateau à deux niveaux rempli de passagers. Les occupants du niveau inférieur perturbent constamment ceux du niveau supérieur chaque fois qu'ils cherchent de l'eau. Ils décident alors de percer un trou dans le niveau inférieur afin d'y accéder directement. Si les occupants du niveau supérieur ne les en empêchent pas, ils se noieront tous.

Il est important pour les musulmans de ne jamais renoncer à ordonner le bien et à interdire le mal, conformément à la science islamique, avec douceur. Un musulman ne doit jamais croire que tant qu'il obéit à Allah, le Très-Haut, les autres personnes égarées ne pourront pas l'affecter négativement. Une bonne pomme finira par être affectée lorsqu'elle est placée parmi les mauvaises. De même, le musulman qui n'ordonne pas aux autres de faire le bien finira par être affecté par leur comportement négatif, qu'il soit subtil ou apparent. Même si la société dans son ensemble est devenue inattentive, il ne faut jamais renoncer à conseiller ses proches, comme sa famille, car non seulement leur comportement négatif les affectera davantage, mais c'est aussi un devoir pour tous les musulmans, selon un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Même si un musulman est ignoré par les autres, il doit s'acquitter de son devoir en les conseillant avec constance et douceur, en s'appuyant sur des preuves et des connaissances solides. Ordonner le bien et interdire le mal en étant ignorant et avec de mauvaises manières ne fera qu'éloigner les gens de la vérité et de la bonne direction, ce qui à son tour affectera négativement toute la communauté.

Ce n'est qu'en ordonnant le bien et en interdisant le mal correctement qu'on sera protégé des effets négatifs de la société et pardonné au Jour du Jugement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 164 :

Et lorsqu'une communauté parmi eux dit : « Pourquoi conseillez-vous [ou avertissez] un peuple qu'Allah va détruire ou punir d'un châtiment sévère ? » Ils [les conseillers] dirent : « Pour être absous auprès de votre Seigneur et peut-être Le craindront-ils. »

Mais s'ils ne se soucient que d'eux-mêmes et ignorent les actions des autres, il est à craindre que les effets négatifs des autres ne les conduisent à s'égarer.

Être miséricordieux

Après la conquête de Khaybar, une femme juive présenta de la nourriture empoisonnée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Après en avoir mangé, il fut divinement informé que la nourriture était empoisonnée. Interrogé par la femme juive, elle répondit que s'il était un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, l'aurait informé du poison, mais que s'il était un imposteur, elle rendrait service au monde en le tuant. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) libéra la femme sans la punir. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 283-284.

Elle a été libérée car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne souhaitait pas se venger d'elle pour lui-même.

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit

problème qui nous a contrariés. Apprendre à ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même pardonner aux autres ne signifie pas qu'il faille leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

Utiliser l'illégal

De retour à Médine après la bataille de Khaybar, une flèche perdue frappa et tua un combattant du côté des musulmans. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, déclarèrent qu'il était béni du Paradis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit que l'homme serait puni pour avoir illégalement emporté un manteau à Khaybar au lieu de le remettre à l'homme chargé de distribuer le butin. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 287-288.

Obtenir et utiliser des choses illicites constitue un péché majeur. Cela inclut l'utilisation de richesses illicites, la consommation d'objets illicites et la consommation d'aliments illicites. Il est important de noter que les choses spécifiquement qualifiées d'illicites par l'islam, comme l'alcool, ne sont pas les seules illicites. En fait, même des choses licites peuvent devenir illicites si elles ont été obtenues grâce à des biens illicites. Par exemple, une nourriture licite peut devenir illicite si elle est achetée avec des richesses illicites. Il est donc important pour les musulmans de veiller à ne consommer que des choses licites, car un seul élément illicite suffit à ruiner quelqu'un.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Muslim numéro 2346, que quiconque recourt à l'illicite verra toutes ses invocations rejetées. Si ses invocations sont rejetées par Allah, le Très-Haut, peut-on espérer que ses bonnes actions soient acceptées ? Ceci a d'ailleurs été répondu dans un autre hadith du Sahih Bukhari numéro 1410. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions

sur lui) a clairement averti qu'Allah, le Très-Haut, n'accepte que le licite. Par conséquent, tout acte fondé sur l'illicite, comme accomplir le Saint Pèlerinage avec des biens illicites, sera rejeté.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3118, que ce type de personne serait envoyé en Enfer le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne consommez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux magistrats, afin qu'ils vous aident à consommer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illicite]. »

Votre héritage

Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, reçut une terre de la conquête de Khaybar, faisant partie de son butin de guerre. Il demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) comment l'utiliser au mieux. Il lui conseilla de la constituer en don de charité. Le produit de la propriété était ensuite régulièrement reversé aux pauvres. Ce sujet est abordé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2773.

Tout d'abord, il est important de comprendre que les héritages matériels sont temporels. Combien de riches et puissants ont bâti d'immenses empires pour finalement les voir disparaître et tomber dans l'oubli peu après leur mort ? Les rares traces laissées par certains de ces héritages ne perdurent que pour nous mettre en garde contre leur imitation. Prenons l'exemple du grand empire pharaonique. L'islam enseigne non seulement aux musulmans à transmettre des bénédictions dans l'au-delà sous forme de bonnes actions, mais aussi à laisser un héritage précieux dont les autres pourront bénéficier. En effet, lorsqu'un musulman décède et laisse derrière lui une œuvre utile, comme une aumône, il en sera récompensé. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 4223. Un musulman doit donc s'efforcer d'accomplir de bonnes actions et de transmettre autant de bien que possible, tout en s'efforçant de laisser un héritage précieux qui lui sera bénéfique après sa mort.

Malheureusement, de nombreux musulmans sont tellement préoccupés par leurs richesses et leurs biens qu'ils finissent par les abandonner, ce qui ne leur apporte aucun bénéfice. Chaque musulman ne doit pas se laisser berner

en pensant avoir tout le temps de se constituer un héritage, car la mort est inconnue et survient souvent de manière inattendue. Aujourd'hui est le jour où un musulman doit réfléchir sérieusement à l'héritage qu'il laissera. Si cet héritage est bon et bénéfique, il doit louer Allah, le Très-Haut, de lui en avoir donné la force. Mais s'il ne lui est pas bénéfique, il doit préparer quelque chose qui lui sera bénéfique, afin non seulement de transmettre le bien dans l'au-delà, mais aussi de laisser le bien derrière lui. Il est à espérer que celui qui est ainsi entouré de bien sera pardonné par Allah, le Très-Haut. Chaque musulman devrait donc se demander quel est son héritage.

Améliorer les relations

Après la bataille de Khaybar, sur les conseils d'un compagnon, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) libéra l'une des filles des dirigeants de Khaybar et l'épousa après sa conversion à l'islam, Safiyyah Bint Huyai (qu'Allah l'agrée). Son intention était d'apaiser la profonde inimitié et la haine que son ancien peuple, les Juifs, nourrissait envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a agi de la sorte à plusieurs reprises dans ce but, mais cette fois-ci, cela n'a pas modifié l'attitude des Juifs à son égard. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1599-1601.

Les mariages du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avec des femmes de tribus étrangères étaient motivés par cette raison, et non par la satisfaction de ses désirs charnels, comme le prétendent certains égarés. Ceci est d'autant plus corroboré par le fait que durant toute sa jeunesse, au plus fort de ses désirs charnels, il est resté marié à une seule femme, Khadija (qu'Allah l'agrée), alors qu'il était en mesure d'en épouser plusieurs.

Les Migrateurs

Après la bataille de Khaybar, un groupe de Compagnons, qu'Allah l'agrée, qui avaient auparavant émigré de La Mecque vers l'Éthiopie, s'installèrent à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut si satisfait de leur migration qu'il leur attribua une part du butin de Khaybar. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 373.

Plus tard, Omar Ibn Khattab (qu'Allah l'agrée) a déclaré que ceux qui avaient émigré à Médine directement de La Mecque, passant ainsi plus de temps avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), méritaient davantage sa présence que les migrants éthiopiens, arrivés à Médine bien plus tard. Informé de cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que ceux qui avaient émigré directement de La Mecque ne méritaient pas davantage sa présence, car les migrants éthiopiens avaient émigré deux fois pour Allah, l'Exalté. Ce point est abordé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 4231.

Il est important que les musulmans comprennent qu'Allah, le Très-Haut, ne leur demande pas de surmonter les difficultés qu'ont endurées le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Par exemple, ils ont émigré, abandonnant familles, maisons et commerces pour émigrer vers un pays étranger, tout cela pour Allah, le Très-Haut.

En comparaison, les difficultés auxquelles les musulmans sont confrontés aujourd'hui ne sont pas aussi grandes que celles de leurs pieux prédécesseurs. Les musulmans devraient donc être reconnaissants de n'avoir à faire que quelques petits sacrifices, comme sacrifier un peu de sommeil pour accomplir la prière obligatoire de l'aube et un peu d'argent pour faire l'aumône obligatoire. Allah, le Très-Haut, ne leur ordonne pas de quitter leurs foyers et leurs familles pour Lui. Cette gratitude doit se manifester concrètement en utilisant les bienfaits dont on dispose de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

De plus, lorsqu'un musulman rencontre des difficultés, il doit se souvenir des difficultés rencontrées par ses pieux prédécesseurs et de la manière dont ils les ont surmontées grâce à une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Cette connaissance peut donner au musulman la force de surmonter ses difficultés, car il sait que ses pieux prédécesseurs étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, mais qu'ils ont enduré des épreuves plus difficiles grâce à leur patience. D'ailleurs, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, indique que les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont enduré les épreuves les plus difficiles et qu'ils sont sans aucun doute les plus aimés d'Allah, le Très-Haut.

Si un musulman suit l'attitude inébranlable de ses pieux prédécesseurs, il est à espérer qu'il finira avec eux dans l'au-delà.

Pas de préjugés sexistes

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Asma Bint Umays, qu'Allah l'agrée, se rendit un jour auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et lui fit remarquer que les femmes étaient désemparées, car elles n'étaient pas mentionnées dans le Saint Coran comme les hommes. En réponse, Allah, l'Exalté, révéla le verset 35 du Coran, chapitre 33, Al Ahzab :

« Certes, les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, les obéissants et les obéissantes, les véridiques et les véridiques, les patients et les patientes, les humbles et les humbles, les charitables et les charitables, les jeûneurs et les jeûneuses, les hommes et les femmes qui surveillent leurs parties intimes, les hommes et les femmes qui le font, les hommes et les femmes qui invoquent Allah fréquemment, Allah a préparé pour eux un pardon et une énorme récompense. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 33:35, pages 129-130.

Dans le verset suivant du Saint Coran, Allah, le Très-Haut, explique un enseignement important de l'islam : la personne la plus honorable et la meilleure est celle qui possède la plus grande piété. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« Ô hommes ... Certes, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

C'est lorsqu'on s'efforce d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, qu'on s'abstienne de Ses interdits et qu'on affronte son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Malheureusement, le Diable a incité de nombreuses femmes à débattre du statut des femmes par rapport aux hommes. Pourtant, l'islam a accordé aux femmes des honneurs qu'aucune autre institution ou religion n'a jamais accordés, comme le fait de placer le Paradis, qui est la félicité ultime, sous les pieds d'une femme, à savoir sa mère. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3106. Dans un autre hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3895, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le meilleur homme est celui qui traite le mieux sa femme. Il existe d'innombrables autres exemples. Mais il est important de noter que les femmes ne devraient pas se gêner pour se comparer aux hommes, car ce n'est pas ce que désire Allah, le Très-Haut. Les femmes devraient plutôt s'efforcer d'adopter la piété. Si elles y parviennent, elles seront supérieures à tout homme ou femme moins pieux qu'elles. C'est le critère qui distingue ceux qui sont supérieurs. Et il ressort clairement de ce verset que cela ne se limite pas aux hommes.

Si l'on tourne les pages de l'histoire, on observe de grandes musulmanes qui se sont concentrées sur cette tâche importante au lieu de se disputer et de débattre des différences entre hommes et femmes. Elles sont ainsi devenues supérieures à la grande majorité des hommes et des femmes.

Même si les femmes musulmanes bénéficiaient de tous les droits dont elles rêvaient à l'époque, cela ne les rendrait pas supérieures aux autres tant qu'elles n'auraient pas adopté la piété. Cela est évident lorsqu'on observe l'actualité et ceux qui se comportent comme ils l'entendent. Et cette réalité sera parfaitement claire dans l'au-delà. Par conséquent, si un musulman désire être supérieur aux autres, il doit le rechercher dans la piété , et non dans les disputes et les débats.

Interpréter les choses de manière positive

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya une force ennemie pour affronter un ennemi. Un soldat ennemi combattit les Compagnons, qu'Allah l'agrée, jusqu'à sa défaite. Sur le point d'être tué, le soldat prononça l'acte de foi islamique. Certains Compagnons, qu'Allah l'agrée, s'éloignèrent, mais l'un d'eux, Oussama Ben Zayd, qu'Allah l'agrée, tua l'homme, persuadé qu'il n'avait professé la foi islamique que pour sauver sa vie. Lorsque la nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il fut profondément irrité contre Oussama Ben Zayd, qu'Allah l'agrée. Il ne cessait de demander à Oussama, qu'Allah l'agrée, pourquoi il avait tué quelqu'un qui professait l'acte de foi islamique, même après qu'Oussama, qu'Allah l'agrée, lui eut expliqué son raisonnement. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, page 301.

La première chose à noter est que cet événement souligne l'importance d'éviter d'accuser d'autres musulmans de mécréance sans preuve tangible. Malheureusement, certains musulmans divergent sur des questions islamiques secondaires, même si leurs divergences d'opinions ne reposent pas sur les principes fondamentaux de l'islam, tels que l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Si l'on doit débattre avec d'autres musulmans de questions islamiques, cela doit se faire avec respect et courtoisie.

D'une manière générale, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance d'avoir une attitude positive envers autrui. Dans un hadith publié dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4993, le Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que bien penser aux autres est un aspect de l'adoration d'Allah, le Très-Haut, et donc de l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

Interpréter les choses de manière négative conduit souvent à des péchés, comme la médisance et la calomnie. Un musulman devrait interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin d'accorder le bénéfice du doute aux autres. Malheureusement, adopter un état d'esprit négatif affecte les individus, de la cellule familiale à l'échelle nationale. Par exemple, combien de fois une nation est-elle entrée en guerre à cause d'une supposition ou d'un soupçon ? La grande majorité des scandales relayés par les médias reposent sur des suppositions. Même des lois ont été créées pour encourager ces suppositions et ces soupçons. Cela conduit souvent à des relations brisées, car les personnes ayant cet état d'esprit croient toujours que les autres s'en prennent à elles par leurs paroles ou leurs actes. Cela les empêche de suivre les conseils des autres, car ils pensent être la cible de moqueries de la part de celui qui les donne, et de donner des conseils, car ils pensent que l'autre ne prêterait aucune attention à ce qu'ils disent. Et on s'abstiendra de conseiller celui qui possède cet état d'esprit négatif, car on pense que cela ne mènera qu'à une dispute. Cela entraîne d'autres traits négatifs, comme l'amertume.

Il est important que les musulmans comprennent que même s'ils supposent que quelqu'un leur lance une pique, ils doivent quand même accepter leurs conseils s'ils sont basés sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Interpréter constamment les choses de manière négative engendre également une maladie mentale grave : la paranoïa. Celui qui adopte la paranoïa soupçonnera toujours les autres de mauvaises choses. Cela peut être extrêmement destructeur pour les relations, notamment les mariages.

Il faut s'efforcer d'interpréter les choses de manière positive, autant que possible, ce qui favorise une mentalité positive. Et un état d'esprit positif favorise des relations saines, des sentiments sains et l'unité. En revanche, interpréter systématiquement les choses de manière négative encourage à toujours penser et agir négativement envers les autres, même lorsqu'ils se comportent bien. Cela ne fait qu'empêcher de respecter les droits d'autrui, ce qui est ordonné par Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Agir par la foi

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il envoya une force pour affronter un ennemi. Au cours de cette expédition, l'armée croisa un homme qui les salua d'un salut islamique, signe de son appartenance à l'Islam. Un soldat l'attaqua et le tua à cause d'un différend non résolu avec lui. Lorsque la nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il parvint à convaincre la famille du défunt de pardonner au meurtrier et d'accepter une compensation. Ils finirent par accepter, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) critiqua sévèrement le soldat pour avoir tué un musulman. Quelques jours plus tard, le soldat mourut et, lors de son enterrement, la Terre rejeta son corps. Son peuple l'enterra à nouveau, mais la Terre rejeta à nouveau son corps. Ils finirent par l'enterrer sous des pierres. Lorsque la nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il déclara que la Terre accepte des gens pires que lui, mais que cela avait pour but de donner une leçon aux gens. À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 4 An Nise, verset 94 :

Ô vous qui croyez ! Lorsque vous combattez pour le sentier d'Allah, examinez attentivement. Et ne dites pas à celui qui vous salue : « Tu n'es pas croyant », aspirant aux biens de la vie présente. Car Allah a de nombreux biens. Vous étiez ainsi auparavant. Puis Allah vous a accordé Sa grâce. Examinez donc attentivement. Allah est parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète d'Ibn Kathir, Volume 3, Pages 304-306.

Cet événement souligne l'importance de traduire sa foi en l'islam par des actes. On ne peut pas traiter l'islam comme un manteau qu'on enfle ou qu'on retire selon ses envies. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

L'islam est un code de conduite complet qui influence chaque situation et la manière dont chacun utilise les bienfaits qui lui sont accordés. Celui qui choisit de se comporter comme un musulman et qui ne le fait pas court un grand risque de perdre sa foi. En effet, la foi est comparable à une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir et rester en vie. Tout comme une plante meurt faute de nourriture, comme la lumière du soleil, la foi d'une personne peut s'éteindre si elle ne la nourrit pas par des actes d'obéissance. Cette obéissance implique d'utiliser les bienfaits qui nous sont accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Aucune obéissance n'est une désobéissance à Allah (SWT)

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il envoya une expédition et plaça un certain Compagnon (qu'Allah l'agrée) à sa tête, et ordonna aux autres de lui obéir. Au cours de l'expédition, ce chef se mit en colère contre les autres Compagnons (qu'Allah l'agrée) et leur ordonna d'allumer un feu et d'y entrer. Mais ils répondirent qu'ils se convertissaient à l'islam et au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pour échapper au feu et au châtement. La colère du chef s'apaisa alors et le feu fut éteint. Lorsque la nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il les avertit que s'ils étaient entrés dans le feu, ils y seraient restés, et conclut que l'obéissance aux gens ne se limite qu'aux bonnes œuvres, à celles qui ne conduisent pas à la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Ce sujet est traité dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 306.

Il faut toujours privilégier l'obéissance à Allah, le Très-Haut, avant toute autre chose. Il faut se rappeler que si l'on obéit aux autres en désobéissant à Allah, le Très-Haut, on ne sera pas protégé du châtement d'Allah, le Très-Haut. Tout ce qu'on obtient en désobéissant à Allah, le Très-Haut, et ceux à qui on obéit, deviendront une source de stress et de problèmes dans les deux mondes. En effet, abuser des bienfaits accordés engendre un déséquilibre mental et physique et conduit à égarer tout et chacun dans sa vie. Ce comportement empêche donc toujours d'atteindre la paix intérieure. En revanche, celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, sera protégé des effets négatifs d'autrui, même si cette protection ne lui est pas évidente. Allah, le Très-Haut, protège les gens au moment qui leur convient le mieux et de la manière qui leur convient le mieux, mais Il ne protège pas les gens selon leurs propres désirs. Celui

qui obéit à Allah, le Très-Haut, utilisera correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, obéir à Allah, le Très-Haut, par-dessus tout, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il est donc essentiel d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer à une personne un état mental et physique équilibré et une bonne place dans sa vie. La connaissance de l'état mental et physique des humains, telle que la possède la société, ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tous les stress mentaux et physiques, ni guider l'individu dans sa vie, en raison de ses connaissances, de son expérience, de sa clairvoyance et de ses préjugés limités. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'islam, mais plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam.

Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

La visite différée (Umra)

Fidèle aux promesses

La septième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il se rendit à La Mecque pour y accomplir la Visitation (Omra), comme convenu avec les dirigeants non musulmans de La Mecque l'année précédente. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) vint accompagné de 2 000 Compagnons, qu'Allah les agrée, et apporta des armes. L'accord initial prévoyait qu'ils n'entreraient à La Mecque qu'avec leurs épées au fourreau. Lorsque les non-musulmans de La Mecque apprirent que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait établi un campement hors de La Mecque et emporté d'autres armes, ils envoyèrent Mikraz Ibn Hafs lui parler. Mikraz affirma n'avoir jamais vu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se comporter de manière perfide, ni dans sa jeunesse ni à un âge avancé, et s'interrogea ensuite sur les armes qu'il avait apportées. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les rassura en leur disant que les armes resteraient hors de La Mecque et que lui et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, entreraient à La Mecque avec seulement leurs épées au fourreau, comme ils l'avaient promis. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1629-1631.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

De plus, l'événement principal en discussion indique également l'importance d'être prudent avec les autres, en particulier avec ceux qui ont trahi dans le passé.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6133, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé à un croyant de ne pas se faire piquer deux fois par le même trou.

Cela signifie qu'un croyant ne se laisse pas tromper deux fois par quelque chose ou quelqu'un. Cela inclut le péché. Un vrai croyant n'est pas à l'abri du péché. Mais lorsqu'il en commet, il ne le répète pas, mais apprend et s'améliore en se repentant sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut. Le repentir sincère implique d'éprouver des remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, de promettre de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux hommes.

Un vrai croyant ne fait pas une confiance aveugle aux autres, augmentant ainsi le risque d'être lésé. Mais s'il est trompé par quelqu'un, il doit ignorer et pardonner, car cela mène à son pardon. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Mais ils devraient aussi changer de comportement et faire preuve de prudence dans leurs relations avec cette personne à l'avenir, afin de ne plus

se faire avoir. Il y a une grande différence entre pardonner aux autres et leur faire aveuglément confiance, surtout après avoir fait du tort à quelqu'un.

De plus, ce hadith s'applique à tous les aspects de la vie. Le véritable croyant est celui qui tire constamment des leçons de ses expériences et de ses connaissances afin de s'améliorer et d'accroître son obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Enfin, le hadith principal dissipe la notion erronée de pardon et d'oubli. Comme mentionné précédemment, pardonner aux autres est un élément important de l'islam, mais oublier ne fait qu'ouvrir la porte à de nouvelles injustices. Les humains ne peuvent effacer leurs souvenirs et ne devraient pas les effacer. Il faut plutôt pardonner aux autres, s'efforcer de respecter leurs droits conformément aux enseignements de l'islam, mais faire preuve de prudence dans ses relations avec les autres, en particulier avec ceux qui nous ont fait du tort par le passé, afin d'éviter que l'histoire ne se répète.

Humilité sans faiblesse

Lorsque les musulmans entrèrent à La Mecque pour accomplir la Visitation (Omra) convenue lors du Pacte de Hudaibiya, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) apprit que les dirigeants non musulmans de La Mecque répandaient de fausses nouvelles selon lesquelles les musulmans étaient en grande difficulté et en détresse. Les non-musulmans se rangèrent près de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, pour voir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), implora alors la bénédiction d'Allah, l'Exalté, sur ceux qui firent preuve de force ce jour-là. Afin de démontrer leur force, ils firent un petit jogging autour de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, tout en en faisant le tour. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, Page 308.

Dans un hadith tiré du livre « Conscience et Appréhension » de l'Imam Munzari, numéro 2556, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) annonce la bonne nouvelle à celui qui adopte l'humilité sans faiblesse ni défaut. L'humble se soumet, accepte et met en pratique les commandements et les interdits d'Allah, le Très-Haut, prouvant ainsi sa servitude envers Lui. Il accepte volontiers la vérité lorsqu'elle lui est présentée, même si elle contredit ses désirs et quel que soit celui qui la lui transmet. Autrement dit, il ne rejette pas la vérité en croyant savoir mieux. Il ne méprise pas les autres, se croyant supérieur à eux en raison de leurs biens matériels ou de leur obéissance à Allah, le Très-Haut. Il comprend que tous les biens matériels qu'il possède lui appartiennent et lui ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, le Très-Haut. Il n'a donc aucune raison d'être fier. De plus, ils comprennent que faire de bonnes actions n'est possible que par la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car l'inspiration, l'opportunité, la

force et la capacité d'accomplir une bonne action viennent toutes d'Allah, le Très-Haut. De plus, seul un imbécile adopte l'orgueil, ignorant son sort final ni celui des autres. Autrement dit, il peut mourir sans qu'Allah, le Très-Haut, ne soit satisfait de lui, et même en état d'incrédulité. Comprendre ces vérités préserve une personne du péché mortel de l'orgueil, dont un atome suffit à nous mener en Enfer. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 265. L'humilité sans faiblesse signifie qu'un musulman fait toujours preuve de bonté envers autrui, sans craindre de se défendre si nécessaire et de défendre la vérité. Son humilité ne le fait pas paraître déshonoré aux yeux des autres.

La gentillesse est préférée

Les musulmans entrèrent à La Mecque pour accomplir la Visitation (Omra) convenue lors du Pacte de Hudaibiya. Après l'expiration du délai de trois jours convenu, les dirigeants non musulmans de La Mecque exigèrent du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, qu'ils quittent La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur annonça qu'ayant demandé en mariage Maymunah Bint Harith (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à La Mecque, il souhaitait y célébrer le festin nuptial et que les non musulmans se joignent à lui. Mais ils exigèrent brutalement qu'il quitte La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta leur réponse et donna l'ordre de quitter La Mecque. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, Volume 3, pages 310-311.

Même si les non-musulmans de La Mecque persistaient à nuire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il essayait toujours de se lier d'amitié avec eux par la douceur, espérant que cela conduirait à la paix et à l'unité.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la douceur dans toutes les affaires.

C'est une caractéristique importante que tous les musulmans doivent adopter. Elle doit être présente dans tous les aspects de la vie. Il est important de comprendre que la douceur est bénéfique pour le musulman lui-même plus que pour quiconque. Non seulement il recevra bénédictions et récompenses d'Allah, le Très-Haut, et minimisera ses péchés, car une personne douce est moins susceptible de commettre des péchés par ses paroles et ses actes, mais elle lui sera également bénéfique dans les affaires de ce monde. Par exemple, une personne qui traite son conjoint avec douceur gagnera plus d'amour et de respect en retour que si elle le traitait avec dureté. Les enfants sont plus enclins à obéir et à traiter leurs parents avec respect lorsqu'ils sont traités avec douceur. Les collègues de travail sont plus susceptibles d'aider celui qui fait preuve de douceur envers eux. Les exemples sont innombrables. Une attitude dure n'est requise que dans de très rares cas. Dans la plupart des cas, un comportement doux sera bien plus efficace qu'une attitude dure.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) possède d'innombrables qualités, mais Allah, le Très-Haut, a particulièrement mis en avant sa douceur dans le Saint Coran, car elle est essentielle pour influencer autrui de manière positive. Chapitre 3 Al-Imran, verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

Un musulman doit se rappeler qu'il ne sera jamais meilleur qu'un prophète (sur lui la paix), ni que son interlocuteur ne sera jamais pire que Pharaon.

Pourtant, Allah, le Très-Haut, a ordonné au prophète Moïse et au prophète Haroun (sur eux la paix) de traiter Pharaon avec bienveillance. Chapitre 20 Taha, verset 44 :

« *Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah].*
»

La dureté ne fait qu'éloigner les gens de l'islam et les conduit à croire qu'il s'agit d'une religion dure et cruelle. Dénaturer l'islam de cette manière est une faute grave que tous les musulmans doivent éviter.

Par conséquent, un musulman devrait adopter la douceur dans toutes les affaires, car cela conduit à beaucoup de récompense et affecte les autres, comme sa famille, de manière positive.

Il est important de noter que le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. Mais il enseigne aux musulmans à adopter généralement la douceur comme voie, sans se laisser abuser par les autres.

Enfin, il faut toujours se rappeler une philosophie islamique simple : la façon dont on traite les autres influence la façon dont Allah, le Très-Haut, nous traitera. Si l'on fait preuve de dureté envers les autres, dans ses paroles et ses actes, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière. En revanche, si l'on traite les autres avec douceur, en leur facilitant la vie, en les aidant dans leurs bonnes actions et en passant outre leurs erreurs et leurs défauts, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière.

Mariages prophétiques

Les musulmans entrèrent à La Mecque pour accomplir la Visitation (Omra) convenue lors du Pacte de Hudaibiya. Au cours de ce voyage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) épousa Maymunah Bint Harith, qu'Allah l'agrée. Ce fut son dernier mariage. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 310-311).

Ceci est lié au chapitre 33 Al Ahzab, versets 50-52 :

Ô Prophète, Nous t'avons rendu licites tes épouses à qui tu as donné leur juste compensation, et celles que tu possèdes de ce qu'Allah t'a ramené [des captifs], ainsi que les filles de tes oncles paternels, les filles de tes tantes paternelles, les filles de tes oncles maternels, les filles de tes tantes maternelles qui ont émigré avec toi, et une croyante si elle se donne au Prophète [et] si le Prophète souhaite l'épouser ; ceci ne concerne que toi, à l'exclusion des [autres] croyants. Nous savons certes ce que Nous leur avons imposé concernant leurs épouses et celles que tu possèdes, [mais ceci ne concerne que toi], afin que tu ne sois point gêné [c'est-à-dire difficile]. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Toi, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], tu peux rejeter qui tu veux d'entre elles ¹ ou prendre pour toi qui tu veux. Et parmi celles-ci, celles que tu désires Celle que vous aviez séparée, il n'y a aucun mal à la lui rendre. Il est plus convenable qu'ils soient satisfaits, sans s'affliger, et qu'ils se contentent de ce que vous leur avez donné, à eux tous. Allah connaît vos cœurs. Allah est Omniscient et Indulgent. Il ne vous est pas permis, [Prophète Muhammad, paix et

bénédiction sur lui], d'avoir d'autres femmes après cela. Il ne vous est pas permis non plus de les échanger contre d'autres, même si leur beauté vous plaisait, sauf ce que possède votre main droite. Allah est Omniscient.

Ces versets indiquent que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui) était initialement autorisé à épouser plus de quatre femmes à la fois. Ces versets en expliquent clairement la raison pour qui les étudie avec ouverture d'esprit. Le malaise évoqué dans ces versets fait référence à la mission du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui) de transmettre les enseignements du Saint Coran et ses traditions à la communauté et, par extension, au monde. Ces enseignements peuvent être regroupés en deux aspects. Le premier concerne sa vie publique, que les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient chargés d'apprendre et de transmettre. Le second concerne sa vie privée, que sa famille, notamment ses épouses, étaient chargées d'apprendre et de transmettre. L'histoire montre clairement qu'il a fallu des milliers de Compagnons, qu'Allah les agrée, pour transmettre les enseignements de sa vie publique. Comment était-il possible que quatre épouses, la limite fixée par l'islam pour les musulmans, puissent transmettre les enseignements de sa vie privée ? C'est la raison pour laquelle il lui fut permis d'épouser plus de quatre femmes à la fois, afin de faciliter sa mission. Ceci est indiqué dans les versets étudiés. Ceci est également confirmé par la dernière partie des versets principaux étudiés, où il semble que l'autorisation d'épouser plusieurs femmes lui fut retirée, car il possédait suffisamment d'épouses parfaites, d'âge et de milieu social variés, pour transmettre les enseignements de sa vie privée à la communauté et au monde, et elles les accomplissaient au plus haut niveau, qu'Allah soit satisfait d'elles toutes.

De plus, les mariages du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avec des femmes de tribus étrangères visaient à adoucir le cœur de ses ennemis afin qu'ils acceptent les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial. Ses mariages n'étaient pas destinés à satisfaire ses désirs charnels, comme le prétendent certains égarés. Ceci est d'autant plus corroboré par le fait que durant toute sa jeunesse, au plus fort de ses désirs charnels, il est resté marié à une seule femme, Khadija (qu'Allah l'agrée), alors qu'il était en mesure d'épouser plusieurs femmes.

D'une manière générale, l'islam autorise les hommes à épouser jusqu'à quatre femmes à la fois, tandis que les femmes ne peuvent avoir qu'un seul mari à la fois. Cette différence s'explique par de nombreuses raisons. Par exemple, à l'avènement de l'islam, la plupart des femmes n'avaient pas de travail, comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, lorsqu'une femme était veuve ou divorcée, elle n'avait souvent aucun moyen de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Cela la contraignait à se tourner vers des activités illégales. Afin d'éradiquer ce phénomène, les hommes ont été autorisés à épouser jusqu'à quatre femmes.

De plus, lorsqu'un homme a plusieurs épouses, l'identité des parents est évidente dès que l'une d'elles accouche. Or, si une femme était autorisée à épouser plusieurs hommes simultanément, il serait difficile d'identifier le père, car beaucoup ne peuvent pas se permettre de payer les tests scientifiques modernes. Nombre de ceux qui en ont les moyens réfuteraient les données fournies par ces tests afin de se libérer du fardeau de la parentalité. Cela entraînerait d'innombrables problèmes sociaux, tels que des familles brisées et des foyers monoparentaux. Cette loi prenait également en compte la prophétie selon laquelle, vers la fin des temps, la population féminine augmenterait à un tel point que pour chaque homme, il

y aura cinquante femmes. Ce point est abordé dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4045.

Il est important de noter qu'il n'existe aucune contrainte en islam ; une femme est donc libre de refuser le mariage avec une personne en particulier. De plus, l'homme doit toujours s'efforcer de traiter ses coépouses avec égalité et respect, comme le prescrit l'islam.

Enfin, il est extrêmement étrange que certains s'opposent à la multiplicité des épouses et acceptent la multiplicité des partenaires, même si cette pratique oblige l'homme à traiter toutes ses épouses sur un pied d'égalité et à respecter les droits de chacune d'elles, alors que ce traitement bienveillant et équitable est tout simplement inexistant en cas de multiplicité des partenaires. Il est étrange que ces personnes s'opposent à un mariage fondé sur la justice et la bonté, tout en acceptant la fornication. Le mariage crée des foyers stables et bienveillants pour les enfants, tandis que la multiplicité des partenaires engendre des foyers brisés et dénués de soutien, ce qui entraîne une augmentation des crimes et des péchés au sein de la société.

Honorer les femmes

Alors qu'il quittait La Mecque après avoir effectué la Visitation, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut poursuivi par la fille de son oncle, Hamza Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée). Elle désirait quitter La Mecque et vivre parmi les musulmans de Médine. Ali Ibn Abu Talib la prit et dit à sa femme, Fatima (qu'Allah l'agrée), qu'ils la prendraient sous leur garde. Jafar Ibn Abu Talib (qu'Allah l'agrée) argua qu'il avait davantage le droit de la prendre sous sa garde, car elle était la fille de son oncle et sa tante maternelle était son épouse. Zaid Bin Haritha (qu'Allah l'agrée) argua qu'il avait davantage le droit de la prendre sous sa garde, car son père était son frère, grâce aux liens de foi noués par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des années auparavant. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a statué en faveur de Jafar, qu'Allah l'agrée, et a souligné que la tante maternelle avait un statut similaire à celui de la mère. Il les a ensuite tous consolés et félicités en expliquant qu'Ali était de sa famille et qu'il était de sa famille, qu'Allah l'agrée. Il a dit à Jafar, qu'Allah l'agrée, qu'il lui ressemblait le plus physiquement et par son caractère. Il a dit à Zaid, qu'Allah l'agrée, qu'il était son esclave affranchi et comme son frère. Ceci est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4251.

Il s'agit d'un événement tout à fait incroyable, car quelques années auparavant, les Arabes méprisaient les filles et les considéraient comme une malédiction pour leur foyer. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux enterraient vivantes leurs nouveau-nées. Une attitude vivement critiquée en islam. Chapitre 16 An Nahl, versets 58-59 :

« Et quand l'un d'eux apprend la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et il réprime sa tristesse. Il se cache du peuple à cause du malheur dont il a été informé. Doit-il la garder dans l'humiliation ou l'enterrer ? Incontestablement, c'est le mal qu'ils décident. »

En règle générale, avant l'islam, les femmes étaient considérées comme un héritage. L'islam a aboli cette pratique injuste et leur a accordé des droits supérieurs à ceux de toute autre société.

D'une manière générale, avant l'Islam, à l'ère de l'ignorance, il était courant d'assimiler les femmes à des objets domestiques. On les achetait et on les vendait comme du bétail. Une femme n'avait aucun droit au mariage. Loin d'avoir droit à une part de l'héritage de ses proches, elle était elle-même traitée comme un bien du ménage. Elle était considérée comme un bien appartenant aux hommes, sans rien posséder. Et elle ne pouvait dépenser qu'au gré des désirs de l'homme. Tandis que l'homme pouvait dépenser toute richesse qui lui appartenait, comme son salaire, selon ses désirs. Elle n'avait même pas le droit de remettre en question cette méthode. Certains groupes européens considéraient même les femmes comme des êtres non humains et les assimilaient à des animaux. Les femmes n'avaient aucune place dans la religion. Elles étaient considérées comme impropres à la vénération. Certains allaient jusqu'à déclarer qu'elles n'avaient pas d'âme. Il était tout à fait normal qu'un père tue son nouveau-né ou sa jeune fille, car ils étaient perçus comme une honte pour la famille. Certains pensaient même qu'aucune justice ne serait rendue contre celui qui tuait une femme. Certaines coutumes allaient jusqu'à tuer l'épouse d'un mari décédé, la jugeant incapable de vivre sans lui. Certaines proclamaient même que le seul but des femmes était de servir les hommes.

Mais Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a enseigné à l'homme le respect de tous les êtres humains, a instauré la justice et l'équité comme loi, et les hommes ont été tenus responsables du respect des droits des femmes, parallèlement à leurs propres droits sur elles. Les femmes ont été rendues libres et indépendantes. Elles sont devenues propriétaires de leur vie et de leurs biens, au même titre que les hommes. Aucun homme ne peut forcer une femme à épouser quelqu'un. Si elle est forcée de le faire sans son consentement, elle a le choix de poursuivre le mariage ou de l'annuler. Aucun homme n'a le droit de dépenser quoi que ce soit de ce qui lui appartient sans son consentement et son approbation. Après le décès de son mari ou après un divorce, elle devient indépendante et ne peut être contrainte par personne. Elle reçoit une part de l'héritage comme les hommes, selon les responsabilités qui lui ont été confiées par Allah, le Très-Haut. Dépenser pour les femmes et les traiter avec bienveillance est un acte d'adoration déclaré par Allah, le Très-Haut. Tous ces droits, et bien d'autres encore, ont été accordés aux femmes par nul autre qu'Allah, le Très-Haut. Il est étrange de voir comment ceux qui défendent les droits des femmes aujourd'hui critiquent l'Islam alors qu'il a accordé des droits aux femmes des siècles plus tôt.

La 8^e année après la migration

Vide dans la vie

Huit ans après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Khalid Bin Walid (qu'Allah l'agrée), un noble non-musulman de La Mecque, décida de s'y rendre et d'embrasser l'islam. Il expliqua qu'à cette époque, Allah, le Très-Haut, avait placé le désir de l'islam dans son cœur et lui avait donné la capacité d'y réfléchir. Il raconta ensuite comment il avait vu les pays d'Arabie se retourner contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors même que les actes de ces non-musulmans sur leurs terres étaient répréhensibles et qu'il avait le sentiment de ne plus avoir sa place parmi eux. Il conclut qu'il savait que la vérité, l'islam, finirait par triompher, et décida donc de se rendre à Médine et d'embrasser l'islam. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 323.

Ce qui l'encouragea davantage à embrasser l'islam fut la lettre qu'il reçut de son frère Walid Bin Walid, qu'Allah l'agrée. Dans cette lettre, son frère exprimait son étonnement devant la façon dont un homme comme Khalid pouvait être aussi intelligent et pourtant si ignorant en s'opposant à l'islam. Il ajouta que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'était même enquis de lui et avait déclaré qu'une personne comme lui ne devait pas ignorer l'islam et que s'il s'investissait dans sa cause, cela lui serait bénéfique et lui permettrait de se distinguer des autres. Son frère l'exhorta à ne pas manquer ce bien, car il en avait déjà manqué beaucoup.

auparavant. Ce sujet est abordé dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabi , Volume 1, Pages 1642-1643.

Amr Bin Aas décida d'émigrer en Éthiopie après la bataille d'Ahzab, persuadé que l'islam prévaudrait en Arabie. Il déclara que si l'islam prévalait en Arabie, il préférerait vivre sous le règne du roi d'Éthiopie, qui était son ami, et que si les non-musulmans l'emportaient sur l'islam, il entretenait déjà des liens étroits avec eux. Arrivé en Éthiopie, il vit l'un des Compagnons, qu'Allah l'agrée, quitter la cour du roi. Il demanda alors au roi de le lui livrer pour qu'il soit exécuté. Furieux, le roi se demanda comment il pouvait livrer le messager du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à l'exécution. Le roi encouragea alors Amr à accepter l'islam, car c'était la vérité. Amr accepta alors l'islam par l'intermédiaire du roi. Il décida ensuite de se rendre à Médine pour y accepter l'islam par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). En chemin, il croisa Khalid Bin Walid, qui se rendait également à Médine pour y accepter l'islam. Ils se rendirent tous deux auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et embrassèrent l'islam par sa main, qu'Allah les agrée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1639-1641.

Le vide que Khalid (qu'Allah l'agrée) a ressenti dans sa vie est commun à beaucoup de gens. Nombreux sont ceux, à tous âges, qui ressentent ce vide intérieur. Certains associent même ce sentiment à une crise de la quarantaine. Une personne qui en fait l'expérience remet souvent en question sa raison d'être et semble ressentir un immense vide dans sa vie, malgré ses nombreux biens et sa réussite matérielle. Cela se produit souvent parce que ces personnes ne réalisent pas le but de leur création, à savoir acquérir la connaissance d'Allah, le Très-Haut, afin de pouvoir L'obéir et

L'adorer correctement. C'est comme si quelqu'un possédait un téléphone portable dernier cri, doté de nombreuses fonctionnalités, mais qui, en raison d'un défaut, ne remplissait pas sa fonction première, à savoir téléphoner. Aussi performantes soient-elles, son propriétaire ressentira toujours un vide, car le téléphone ne remplit pas sa fonction première. De même, une personne ressentira un vide dans sa vie, même si elle possède de nombreux biens matériels. Ce sentiment touche aussi bien les musulmans que les non-musulmans. Il est évident que les non-musulmans ressentent cela : ils sont loin d'avoir accompli la mission de leur création. Ainsi, quoi qu'ils accomplissent, ils finissent par ressentir ce vide. Ce sentiment touche les musulmans qui accomplissent leurs devoirs, mais qui, faute d'efforts pour acquérir et mettre en pratique les connaissances essentielles à leur accomplissement, ressentent ce vide. La plupart du temps, ils ne comprennent même pas l'arabe ; l'adoration ne comble donc pas ce vide. Ce vide ne sera comblé que lorsqu'on s'efforcera d'accomplir la mission de la création, à savoir acquérir la connaissance d'Allah, le Très-Haut, afin de pouvoir Lui obéir et L'adorer correctement à chaque instant de sa vie.

La bataille de Muta

Perception correcte

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il envoya une armée participer à la bataille de Muta. Cette armée fut envoyée après que l'ambassadeur du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Harith Bin Umair (qu'Allah l'agrée), qui remettait une lettre au souverain de Busra, fut capturé et tué par le gouverneur de Balqa, allié du roi romain. Il s'agissait d'une déclaration de guerre contre les musulmans, car tuer un ambassadeur a toujours été interdit. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 382-383.

Comme à son habitude, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) envoya l'armée, il leur conseilla de craindre Allah, le Très-Haut, d'éviter toute trahison, de ne tuer ni enfant, ni femme, ni vieillard, ni personne isolée dans un monastère, de ne pas abattre d'arbres ni de démolir de bâtiments. Il leur dit que face à l'ennemi, ils devaient l'inviter à choisir entre trois options : se convertir à l'islam, payer l'impôt ou se préparer à la guerre. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, page 1651.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) nomma successivement un commandant de cette armée et deux autres successeurs. Le peuple comprit alors que ces Compagnons, qu'Allah les agrée, seraient martyrisés. Un Juif lui-même confirma, d'après les enseignements divins antérieurs, que chaque fois qu'un Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) nommait des successeurs à un commandant, cela signifiait qu'ils seraient certainement martyrisés. L'un des successeurs du premier commandant était Abduallah Bin Rawaha, qu'Allah l'agrée. Abduallah Bin Rawaha, qu'Allah l'agrée, pleura en faisant ses adieux au peuple. Interrogé sur son acte, il répondit que ses pleurs n'étaient pas dus à l'amour du monde ou des gens, mais qu'il se souvenait de l'au-delà et de la promesse d'Allah, le Très-Haut, selon laquelle chacun rencontrera l'Enfer, mais qu'il ne savait pas comment y échapper. Chapitre 19 Maryam, verset 71 :

« Et nul d'entre vous n'y ira [en Enfer]. C'est là une fatalité inéluctable pour votre Seigneur. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 326-327, de l'Imam Ibn Kathir.

Il convient tout d'abord de noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué que le combat obéissait à des règles précises, qu'il fallait respecter. Si ceux qui prétendent combattre au nom de l'islam ne respectent pas ces règles, ce sont eux qui doivent être critiqués, et non l'islam.

De plus, le comportement d'Abduallah Ibn Rawaha montre que les Compagnons, qu'Allah les agrée, se concentraient toujours sur l'au-delà et privilégiaient sa préparation plutôt que l'accumulation et l'accumulation des biens matériels. Il est important pour les musulmans d'adopter cette perception et cette attitude justes en comprenant la nature de ce monde et de l'au-delà.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4108, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le monde matériel comparé à l'au-delà est comme une goutte d'eau comparée à un océan.

En réalité, cette comparaison a été donnée afin que les gens comprennent combien le monde matériel est insignifiant comparé à l'au-delà. Mais en réalité, ils sont incomparables, car le monde matériel est temporel tandis que l'au-delà est éternel. Autrement dit, le limité ne peut être comparé à l'illimité. Le monde matériel peut être divisé en quatre catégories : la renommée, la fortune, l'autorité et la vie sociale, comme la famille et les amis. Quel que soit le bienfait matériel obtenu dans ces catégories, il sera toujours imparfait, passager, et la mort le privera de ce bienfait. En revanche, les bienfaits de l'au-delà sont durables et parfaits. Ainsi, à cet égard, le monde matériel n'est qu'une goutte d'eau comparée à un océan infini.

De plus, il n'est pas garanti à chacun de vivre longtemps ici-bas, car l'heure de sa mort est inconnue. Or, chacun est assuré de connaître la mort et d'atteindre l'au-delà. Il est donc insensé de privilégier l'aspiration à un jour, comme la retraite, qu'il n'atteindra peut-être jamais, plutôt que l'aspiration à l'au-delà, qu'il est assuré d'atteindre.

Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner le monde, car il est un pont à franchir pour atteindre l'au-delà en toute sécurité. Au contraire, le musulman doit tirer de ce monde matériel suffisamment pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, conformément aux enseignements de l'islam, sans gaspillage, excès ni extravagance. Puis, consacrer le reste de ses efforts à la préparation de l'au-delà en accomplissant les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettra d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Une personne intelligente ne donnera pas la priorité à une goutte d'eau plutôt qu'à un océan sans fin et un musulman intelligent ne donnera pas la priorité au monde matériel temporel plutôt qu'à l'au-delà éternel.

Ce qui suit est le meilleur

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, il envoya une armée participer à la bataille de Muta. Parmi ses membres se trouvait Abdullah Bin Rawaha, qu'Allah l'agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna à l'armée de partir tôt le matin, mais Abdullah Bin Rawaha, qu'Allah l'agrée, décida de retarder son départ afin de prier derrière lui, puis de rejoindre le reste de l'armée. Voyant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) présent à la mosquée pour la prière, le Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'interrogea sur ses actes. Ayant appris son intention, il lui dit que suivre l'ordre reçu était plus rémunérateur que tout le monde. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 327.

Cet incident montre l'importance d'adhérer aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), au lieu de suivre d'autres enseignements et actions, même si ceux-ci sont considérés comme bons dans l'Islam.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que toute question qui n'est pas basée sur l'Islam sera rejetée.

Si les musulmans souhaitent une réussite durable, tant matérielle que religieuse, ils doivent adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Même si certaines actions qui ne sont pas directement inspirées de ces deux sources de guidance peuvent néanmoins être considérées comme de bonnes actions, il est important de les privilégier. En réalité, plus on agit en fonction de ce qui ne provient pas de ces deux sources, même si ce sont de bonnes actions, moins on les appliquera. Un exemple flagrant est le nombre de musulmans qui ont adopté des pratiques culturelles qui ne reposent pas sur ces deux sources de guidance. Même si ces pratiques ne constituent pas des péchés, elles les empêchent d'apprendre et d'agir en conséquence, car ils se sentent satisfaits de leur comportement. Cela conduit à l'ignorance de ces deux sources de guidance, ce qui ne peut que les égarer.

C'est pourquoi le musulman doit apprendre et mettre en pratique ces deux sources de guidance établies par les guides, puis accomplir d'autres bonnes actions volontaires seulement s'il en a le temps et l'énergie. Mais s'il choisit l'ignorance et des pratiques inventées, même si elles ne constituent pas des péchés, au lieu d'apprendre et de mettre en pratique ces deux sources de guidance, il ne réussira pas.

Enfin, si l'on persiste à commettre des actes qui ne sont pas directement liés aux deux sources de la guidance, par ignorance, on tombe facilement dans des pratiques et des croyances contraires à la science islamique établie. Cela entraîne le musulman sur le chemin des péchés et de l'égarement, alors qu'il se croit bien guidé. Celui qui se sait égaré est susceptible d'accepter et de changer de direction sur les conseils d'autrui. En revanche, celui qui pense être sur la bonne voie est très peu susceptible de changer et

de corriger sa direction, même s'il est averti par des personnes possédant la connaissance et des preuves évidentes. La seule façon d'éviter ce résultat est de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance des deux sources de la guidance et d'éviter toute autre action, même si elle semble être une bonne action.

La force dans la foi

Lors de la bataille de Muta, l'armée musulmane atteignit Muta et campa près d'elle. On l'informa que l'armée ennemie comptait environ 200 000 hommes. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, hésitèrent à poursuivre la mission ou à envoyer un message au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pour l'informer de la situation et lui demander de nouveaux ordres. Mais Abdullah Bin Rawaha, qu'Allah les agrée, se leva et encouragea l'armée à se battre en lui rappelant que sa force ne résidait ni dans le nombre ni dans les armes, mais qu'elle venait d'Allah, le Très-Haut, et de son obéissance sincère. Il promit à l'armée le martyre ou la victoire. L'armée accepta et partit, inébranlable. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 328.

Cet événement montre l'importance de rester ferme dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans chaque situation.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 159, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a donné un conseil bref mais d'une grande portée. Il a recommandé aux gens de déclarer sincèrement leur foi en Allah, le Très-Haut, et d'y demeurer fidèles.

Rester ferme dans sa foi signifie s'efforcer d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Cela consiste à observer les commandements d'Allah, le Très-Haut, qui le concernent, comme le jeûne

obligatoire, et ceux qui concernent les gens, comme la bienveillance. Cela inclut l'abstention de tous les interdits de l'islam, qu'ils concernent Allah, le Très-Haut, ou les autres. Le musulman doit également faire face au destin avec patience, croyant sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, choisit ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Enfin, il s'agit d'accomplir ces aspects selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La persévérance peut inclure l'abstention des deux formes de polythéisme. La forme majeure consiste à adorer autre chose qu'Allah, le Très-Haut. La forme mineure consiste à accomplir de bonnes actions autrement que pour Allah, le Très-Haut, comme se mettre en avant. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. Par conséquent, un aspect de la persévérance consiste à toujours agir pour Allah, le Très-Haut.

Cela implique d'obéir à Allah, le Très-Haut, à tout moment et de s'abstenir de choisir quand et quels enseignements islamiques on suivra en fonction de ses désirs.

La persévérance implique l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, au lieu d'obéir et de se complaire ou de plaire aux autres. Si un musulman désobéit à Allah, le Très-Haut, en se complaisant ou en plaire aux autres, il doit savoir que ni ses désirs ni les gens ne le protégeront d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, sera protégé par Lui de toute chose, même si cette protection ne lui est pas apparente.

Rester fidèle à sa foi implique de suivre la voie tracée par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ne pas s'en écarter. Celui qui s'efforce d'adopter cette voie n'aura besoin de rien d'autre, car cela suffit à le maintenir fidèle à sa foi. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Comme l'indique ce verset, un aspect de la constance consiste à obéir à quiconque dont les commandements et les conseils sont enracinés dans l'obéissance sincère à Allah, l' Exalté, et au Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait, mais plutôt s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, comme indiqué précédemment, et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

Il est important de noter qu'on ne peut demeurer fidèle à Allah, le Très-Haut, par ses actes physiques sans purifier d'abord son cœur spirituel. Comme l'indique un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, les membres du corps ne fonctionneront de manière pure que si le cœur spirituel est pur. La pureté du cœur ne s'obtient qu'en assimilant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

L'obéissance inébranlable exige de maîtriser sa langue, car elle exprime le cœur. Sans maîtrise de sa langue, l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, est impossible. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2407.

Enfin, si l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est compromise, il faut se repentir sincèrement auprès d'Allah, le Très-Haut, et implorer le pardon des gens, si cela touche à leurs droits. Chapitre 46 Al Ahqaf, verset 13 :

« Certes, ceux qui ont dit : « Notre Seigneur est Allah », et qui sont restés sur le droit chemin, ne seront point effrayés et ne seront point affligés. »

Brillant Tacticien

En préparation de la bataille de Muta, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) nomma successivement un commandant de cette armée et deux autres successeurs. Le peuple comprit alors que ces Compagnons, qu'Allah l'agrée, seraient martyrisés. Le premier commandant, Zaid Bin Haritha, fut martyrisé, suivi de Jafar Ibn Abu Talib, puis d'Abdullah Bin Rawahah, qu'Allah l'agrée. L'armée nomma ensuite Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, à sa tête. Il comprit que poursuivre le combat entraînerait la destruction de ses hommes, ce qu'il ne pouvait accepter. Il décida d'une retraite tactique, car leur objectif d'instiller la peur et la crainte dans le cœur des Romains avait été atteint lorsque leur petite armée avait défié une armée 66 fois plus nombreuse. Il réorganisa d'abord ses unités afin de donner l'impression que des renforts étaient arrivés. Cela poussa les soldats romains à battre en retraite dès la reprise des combats, découragés par l'idée que les musulmans reçoivent des renforts. Cela donna à l'armée musulmane suffisamment de temps pour se replier tactiquement avec un minimum de pertes, environ dix. L'armée romaine ayant été la première à battre en retraite, la victoire fut accordée aux musulmans, comme l'a mentionné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans un hadith retrouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 1246. Ce sujet a été abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1656-1658.

Cela suffisait à envoyer un message clair à toutes les superpuissances et aux tribus non musulmanes d'Arabie : l'islam était là pour durer. Cette bataille encouragea de nombreuses tribus arabes à embrasser l'islam et incita nombre de ses ennemis à s'abstenir de toute hostilité envers les musulmans, la crainte et la crainte s'étant installées dans leurs cœurs. D'une manière générale, si les musulmans aspirent à la supériorité, comme l'ont

fait les Compagnons, qu'Allah les agrée , ils doivent suivre leurs traces en étayant leur profession de foi verbale par l'obéissance concrète à Allah, le Très-Haut. Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Si les musulmans ne sont pas supérieurs, cela prouve qu'ils ne remplissent pas la condition de la vraie croyance.

Consoler les autres

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut informé par Allah, le Très-Haut, des événements de la bataille de Muta, avant même le retour des soldats à Médine. Lorsqu'il rendit visite à la famille de Jafar Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) et l'informa de son martyre, sa famille commença à être en deuil. Après que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les eut consolés, l'épouse de Jafar Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) commença à parler de ses enfants orphelins et du manque de soutien dont ils bénéficiaient. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit : « Comment pouvait-elle s'inquiéter pour sa famille alors qu'il était leur protecteur ici-bas et dans l'au-delà ? » Après avoir quitté leur foyer, il demanda aux gens de s'occuper de la famille de Jafar Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) et de leur préparer à manger, car ils étaient en deuil. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 339-341).

Il convient tout d'abord de souligner que la famille du défunt doit être prise en charge par d'autres personnes, notamment ses proches, pendant son deuil. Il est regrettable de constater que de nombreux musulmans contredisent cette tradition islamique en obligeant la famille du défunt à fournir nourriture et hospitalité à ses visiteurs pendant cette période difficile.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne l'importance de consoler autrui. Dans un hadith rapporté dans le Sunan Ibn Majah, numéro 1601, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a

conseillé que celui qui console une personne accablée de chagrin sera revêtu d'un vêtement d'honneur le Jour du Jugement.

Comme les difficultés sont inévitables pour tous, c'est un moyen extrêmement simple d'obtenir une grande récompense, sans grand investissement de temps, d'énergie ou d'argent. Cela implique de s'efforcer d'aider la famille en difficulté selon ses moyens, notamment en lui apportant un soutien émotionnel, financier et physique. Un musulman doit encourager gentiment les personnes en difficulté à rester patientes tout au long de l'épreuve et leur rappeler les versets du Coran et les hadiths du prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui soulignent l'importance et la grande récompense de la patience. Il doit leur parler positivement en leur rappelant que les choses n'arrivent que pour une bonne raison, même si l'on n'en saisit pas la sagesse. En réalité, nul besoin d'être un érudit pour accomplir cette bonne action, car dans la plupart des cas, quelques mots de soutien bienveillants suffisent à reconforter une personne en difficulté. Et parfois, la simple présence physique suffit à leur apporter un sentiment de soutien, même sans paroles.

Cette attitude est facilement adoptée lorsque l'on traite simplement les autres comme on souhaite être traité par les autres.

Enfin, il est important que les musulmans corrigent leur intention lorsqu'ils accomplissent cette bonne action, c'est-à-dire qu'ils l'accomplissent pour Allah, le Très-Haut, et non par vanité, notamment auprès de leurs proches, ni par crainte d'être critiqués s'ils ne l'accomplissent pas. Ceux qui agissent pour le bien d'autrui seront avertis, le Jour du Jugement, qu'ils seront

récompensés par ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Deuil pour les autres

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut informé par Allah, le Très-Haut, des événements de la bataille de Muta, avant même le retour des soldats à Médine. Lorsque certains Médinois apprirent le sort des martyrs, ils commencèrent à pleurer de chagrin. Informé de cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) demanda aux gens de les en empêcher. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 340.

Un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 3127, avertit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a interdit aux gens de se lamenter.

Malheureusement, certains pensent qu'il est interdit de pleurer dans les moments difficiles, comme la perte d'un être cher. C'est faux, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré à maintes reprises lors du décès d'un proche. Par exemple, il a pleuré à la mort de son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée). Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 3126.

En réalité, pleurer la mort d'un être cher est un signe de miséricorde qu'Allah, le Très-Haut, a placé dans le cœur de Ses serviteurs. Et seuls ceux qui font preuve de miséricorde envers autrui bénéficieront de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari,

numéro 1284. Ce même hadith mentionne clairement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré son petit-fils décédé.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2137, conseille qu'une personne ne sera pas punie pour avoir pleuré la mort d'un proche ou pour le chagrin qu'elle ressent. En revanche, elle risque d'être punie si elle prononce des paroles témoignant de son impatience face au choix d'Allah, le Très-Haut.

Il est clair que ressentir du chagrin ou verser des larmes n'est pas interdit en Islam. Sont interdits les gémissements, ainsi que l'expression de l'impatience par des paroles ou des actes, comme déchirer ses vêtements ou se raser la tête de chagrin. De sévères avertissements sont adressés à ceux qui agissent ainsi. Il faut donc s'en abstenir à tout prix. Non seulement une personne peut être punie pour un tel acte, mais si le défunt a souhaité et ordonné à d'autres d'agir ainsi à son décès, il en sera également tenu responsable. En revanche, si le défunt ne l'a pas souhaité, il est dégagé de toute responsabilité. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1006. Il est logique de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, ne punirait pas quelqu'un pour les actes d'un autre si celui-ci ne lui a pas conseillé d'agir ainsi. Chapitre 35 Fatir, verset 18 :

« Et aucun porteur de fardeaux ne portera le fardeau d'un autre... »

Respecter les dirigeants

Lors de la bataille de Muta, un soldat musulman tua un soldat romain et s'empara de ses biens de grande valeur. Après avoir tué un soldat ennemi, il était permis au soldat musulman de s'emparer des biens que ce dernier transportait. Une fois la bataille terminée, le commandant Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, prit une partie de ces biens précieux du soldat musulman et les inclut dans le butin de guerre, distribué selon les modalités prescrites par l'islam et comprenant un partage entre tous les soldats présents. Auf Bin Malik, un autre soldat musulman, avertit Khalid, qu'Allah l'agrée, de restituer tout le butin au soldat musulman qui avait tué le soldat romain, mais ce dernier refusa. De retour auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Auf, qu'Allah l'agrée, lui raconta ce qui s'était passé et ordonna à Khalid, qu'Allah l'agrée, de restituer tout le butin au soldat musulman. Auf critiquait et rabaissait publiquement Khalid (qu'Allah l'agrée). Cela provoqua la colère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui ordonna alors à Khalid (qu'Allah l'agrée) de ne pas restituer le précieux butin qu'il avait pris au soldat musulman. Il avertit ensuite les musulmans de ne pas rabaïsser ni insulter ses dirigeants désignés, car cela ne ferait qu'encourager les autres à défier leur autorité. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1663-1665.

Cet incident montre l'importance de respecter ses dirigeants et d'exprimer ses critiques constructives à leur encontre de manière douce et bon enfant.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une forme de sincérité envers les dirigeants de la société. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith du Muwatta de l'imam Malik, livre numéro 56, hadith numéro 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout

ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

L'empereur romain

Honte de mentir

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, l'empereur romain Héraclius fit un rêve annonçant que son royaume serait finalement conquis par une nation étrangère. Après enquête, il soupçonna que cela faisait référence au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). À Jérusalem, il ordonna à ses hommes de lui amener un homme de sa famille, qu'il pourrait interroger. À cette époque, l'un des chefs des non-musulmans de La Mecque, Abou Sufyan, était en expédition commerciale. Lui et ses hommes furent retrouvés et amenés à Héraclius. Héraclius demanda à Abou Sufyan de s'asseoir devant lui, puis fit asseoir ses compagnons derrière lui et leur ordonna de protester si Abou Sufyan mentait à l'une des questions qui lui seraient posées. Abou Sufyan, qui devint plus tard musulman, raconte que même s'il avait menti, ses hommes ne l'auraient jamais réfuté, mais il a quand même dit la vérité, car c'était un homme digne et honorable, et il se sentait donc trop timide pour mentir. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 354-356.

Il est important de noter qu'à cette époque, Abou Soufyan n'était pas musulman, mais il détestait néanmoins le mensonge. Le mensonge est inacceptable, qu'il s'agisse d'un petit mensonge, souvent appelé « mensonge blanc », ou d'une plaisanterie. Tous ces types de mensonges sont interdits. En fait, celui qui ment pour faire rire, sans chercher à tromper,

a été maudit à trois reprises dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2315.

Un autre mensonge courant, souvent utilisé sans le croire, est celui de mentir aux enfants. C'est indéniablement un péché selon des hadiths tels que celui du Sunan Abu Dawud, numéro 4991. Mentir aux enfants est une pure folie, car ils ne feront qu'adopter cette habitude pécheresse de la part de l'aîné qui leur ment. Se comporter ainsi montre aux enfants que le mensonge est acceptable, alors qu'il ne l'est pas selon les enseignements de l'islam. Le mensonge n'est acceptable que dans des cas très rares et extrêmes, par exemple pour protéger la vie d'une personne innocente.

Il est essentiel d'éviter le mensonge, car selon un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971, il conduit à d'autres péchés, comme la médisance et la moquerie. Ce comportement mène aux portes de l'Enfer. Quiconque persiste à mentir est considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Nul besoin d'être un érudit pour prédire ce qui arrivera au Jour du Jugement dernier à celui qu'Allah, le Très-Haut, a qualifié de grand menteur.

Tous les musulmans désirent la compagnie des anges, mais lorsqu'une personne ment, elle en est privée. En fait, la puanteur qui s'échappe de la bouche d'un menteur éloigne les anges de lui à des kilomètres. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1972.

Dire des mensonges qui se propagent à d'autres membres de la société est un péché si grave que, selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 7047, quiconque commet un tel acte sans se repentir sera puni après sa mort : un crochet de fer lui sera enfoncé dans la bouche et la peau de son visage sera arrachée. Son visage se régénérera instantanément, puis le processus se répétera. Cela se reproduira sans interruption jusqu'au Jour du Jugement.

Pour conclure, tous les musulmans devraient éviter toute forme de mensonge, quelle que soit la personne avec laquelle ils discutent.

Une preuve de prophétie

Après avoir interrogé Abou Soufyan, Héraclius commenta : « Vous (Abou Soufyan) dites qu'il (le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui) est de votre lignée la plus pure. Allah, l'Exalté, choisit les Saints Prophètes, paix et bénédictions sur lui, de cette façon ; Il ne prend que des hommes issus des lignées les plus pures de leur peuple. Je vous ai demandé si d'autres membres de sa famille (le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui) disaient des choses similaires, c'est-à-dire s'il les imitait, vous (Abou Soufyan) avez répondu non. Je lui ai demandé s'il possédait des biens que vous auriez saisis et suggéré qu'il pourrait se réclamer de la prophétie afin de vous forcer à les lui restituer. Mais vous avez répondu non. Je vous ai interrogé sur ses disciples et vous affirmez qu'ils sont jeunes, impuissants et pauvres. C'est ainsi que sont les disciples des Saints Prophètes, paix et bénédictions sur eux, à toutes les époques. Je vous ai demandé si ceux qui le suivent l'aiment et le respectent ou le méprisent et l'abandonnent. Vous avez répondu qu'il est rare qu'on le suive puis l'abandonne. Dans de telles circonstances, la douceur de la foi ne pénètre pas le cœur d'une personne pour ensuite le quitter. Je (Héraclius) t'ai interrogé au sujet de la guerre qui vous oppose. Tu (Abou Soufyan) as répondu que parfois elle te favorise, parfois il (le Saint Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui). Ainsi est la guerre pour les Saints Prophètes, paix et bénédictions sur eux, et pourtant ils finissent par gagner. Je t'ai demandé s'il trahit sa parole et tu as répondu que non. Si ce que tu as dit est vrai, il conquiert le pays sous mes pieds. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, pages 356-357.

Il est essentiel pour tout musulman d'étudier les preuves et les arguments clairs exposés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui témoignent de la

véracité de l'islam. Cela lui permettra d'acquérir la certitude de sa foi. Une foi solide est essentielle, car elle garantit une obéissance ferme à Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'il s'agisse de facilités ou de difficultés. À l'inverse, celui qui ignore les enseignements de l'islam aura une foi faible. Il désobéira facilement à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs seront contrariés, car il ne comprend pas comment abandonner ses désirs et obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix intérieure. Par conséquent, il est essentiel d'acquérir la certitude de sa foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement tout et chacun dans leur vie.

Compromis sur la vérité

Après avoir interrogé Abou Soufyan, l'un des chefs des non-musulmans de La Mecque, Héraclius fut encore plus convaincu de l'authenticité des affirmations du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il reçut finalement une lettre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), l'invitant à se convertir à l'islam. Il interrogea un érudit chrétien capable de lire l'hébreu sur ses opinions. L'érudit lui expliqua que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était bien le dernier Prophète qu'ils attendaient. Héraclius, convaincu de l'islam, convoqua les dirigeants de sa nation dans sa chambre capitale, tandis que lui-même était assis dans une salle plus haute, par crainte d'eux. Il leur dit qu'ils devaient tous suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il est le dernier Prophète, comme leurs Écritures divines l'ont décrit en détail. Il les exhorta à l'accepter afin qu'ils réussissent tous ici-bas et dans l'au-delà. Mais tous les chefs rejetèrent sa supplication et commencèrent à quitter la salle. Il les convoqua et déclara qu'il ne faisait que tester leur loyauté envers leur foi et lui. Ils se prosternèrent alors devant lui, joyeux, et partirent. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 357.

Héraclius resta incrédule, craignant de perdre son statut au sein de sa communauté s'il acceptait seul l'islam. Il espérait que si son peuple acceptait l'islam avec lui, il resterait leur chef. C'était un plan logique, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne démettait pas de ses fonctions le dirigeant d'une société lorsqu'il acceptait l'islam, sauf motif légitime. Son désir de biens matériels, comme la richesse et le leadership, l'a donc encouragé à rejeter l'islam. Il faut donc éviter tout amour excessif pour les biens matériels, comme le leadership, car cela peut conduire à des compromis sur sa foi. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédictions sur lui) a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que le désir de leadership et de richesse est plus destructeur pour la foi que deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. En effet, un désir excessif pour ces deux choses peut facilement pousser quelqu'un à désobéir à Allah, le Très-Haut, en les obtenant, en les conservant et en les augmentant. Il est toujours plus sûr de rechercher des choses licites en fonction de ses besoins et de ses responsabilités. Agir de cette manière évite le stress et les sanctions potentielles dans les deux mondes.

Fidèle jusqu'au bout

Après avoir reçu une lettre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), l'invitant à se convertir à l'islam, Héraclius dit à Dihya Bin Khalifa, qu'Allah l'agrée, l'ambassadeur musulman qui lui avait transmis la lettre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qu'il était convaincu de l'islam mais craignait pour sa vie. Héraclius ordonna à Dihya, qu'Allah l'agrée, de rendre visite à un éminent évêque, Saghatir, que le peuple tenait en haute estime. Informé de la lettre, Saghatir confirma la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car leurs érudits possédaient des preuves détaillées à son sujet dans leurs écritures divines. Saghatir se rendit ensuite dans une église où il déclara publiquement sa conversion à l'islam et exhorta les gens présents à le suivre, mais ils l'attaquèrent et le tuèrent. Ce sujet est traité dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 362.

Saghatir a accepté, déclaré et a agi selon sa foi même s'il savait que cela lui causerait des problèmes.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7400, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui continue d'adorer Allah, l'Exalté, pendant les troubles et les séditions généralisées est comme celui qui a émigré vers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), au cours de sa vie.

La récompense d'avoir émigré auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), de son vivant, était un acte noble. En fait, cela effaçait tous les péchés antérieurs, selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 321.

Adorer Allah, le Très-Haut, signifie continuer à Lui obéir sincèrement, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en patientant avec le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permet de continuer à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Il est évident que le temps mentionné dans ce hadith est arrivé. Il est devenu très facile de s'écarter des enseignements de l'islam, à mesure que les désirs matériels se sont ouverts à la nation musulmane. Grâce aux progrès des réseaux sociaux, de la mode et de la culture, les musulmans ont de plus en plus tendance à croire à tort que la paix de l'esprit réside dans un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Il est devenu plus facile d'adopter la mentalité de la majorité, qui réduit la foi à des pratiques vaines, sans rapport avec la façon dont chacun utilise concrètement les bienfaits reçus. Le vœu pieux en Allah, l'Exalté, s'est répandu au sein de la nation musulmane, ignorant les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en espérant la paix et le salut dans les deux mondes. Ce qui était considéré comme un comportement déviant par toute personne sensée est devenu une incitation à l'adopter. Se détourner de tous ces égarements sera difficile, et même sa famille et ses amis le critiqueront pour s'être accroché aux enseignements de l'islam au lieu de suivre la majorité. Mais si l'on persiste, Allah, le Très-Haut, compensera toute perte subie, comme la perte de l'amour et du respect de ses proches, par quelque chose de bien

supérieur, à savoir la paix de l'esprit et du corps. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Et ce qu'Allah, le Très-Haut, leur a réservé dans l'au-delà est bien plus grand. En revanche, ceux qui se détournent de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, faisant ainsi un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, verront leurs relations et leurs bienfaits terrestres devenir pour eux une source de stress et de malédiction ici-bas. Et ce qu'ils recevront dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, les musulmans ne doivent pas se laisser distraire par les désirs mondains qui se sont répandus et éviter les questions et les personnes controversées et plutôt rester obéissants à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de leur vie, s'ils désirent obtenir la récompense mentionnée dans ce Hadith.

Expédition à Dhu Al Salalsil

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, ce dernier envoya une troupe à Dhu Al Salalsil. Il appela Amr Bin Aas, qu'Allah l'agrée, et lui annonça qu'il le nommait chef de l'expédition et qu'Allah, le Très-Haut, lui accorderait la victoire et beaucoup de richesses. Amr, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il n'avait pas embrassé l'islam pour s'enrichir, mais parce que c'était la vérité et par désir d'être avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'une richesse licite était une bonne chose entre les mains d'une personne vertueuse. Ceci est expliqué dans un hadith de l'imam Boukhari, Adab Al Mufrad, numéro 299.

Il est important que les musulmans comprennent qu'ils ne doivent pas définir une situation comme bonne ou mauvaise selon des critères mondains. Par exemple, selon une définition mondaine, être riche est bon, tandis qu'être pauvre est mauvais. Au contraire, les musulmans doivent attribuer le bien et le mal aux événements et aux choses, conformément aux enseignements de l'islam. Autrement dit, tout ce qui rapproche de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, par l'accomplissement de Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, est bon, même si cela est perçu comme mauvais d'un point de vue mondain. Et tout ce qui éloigne de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, est mauvais, même si cela paraît bon.

De nombreux exemples dans les enseignements de l'islam le démontrent. Par exemple, Qarun était un homme extrêmement riche qui vivait à l'époque

du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut). Beaucoup, à l'époque comme aujourd'hui, considèrent sa richesse comme une bonne chose, mais comme elle le conduisait à l'orgueil, elle devint un moyen de le détruire. Être riche était donc, dans son cas, une mauvaise chose. Chapitre 28, Al Qasas, versets 79-81.

» Mais ceux à qui le savoir avait été donné dirent : « Malheur à vous ! La récompense d'Allah est meilleure pour celui qui croit et fait le bien. Et elle n'est accordée qu'à celui qui est endurant. » Et Nous fîmes engloutir la terre, lui et sa demeure. Et il n'avait pour lui aucune compagnie pour le secourir en dehors d'Allah, et il n'était pas du nombre de ceux qui [pouvaient] se défendre. »

D'autre part, le troisième calife bien guidé de l'islam, Othman Bin Affan (qu'Allah l'agrée), était également riche, mais il utilisait ses biens à bon escient. D'ailleurs, après avoir fait don d'une importante somme d'argent, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui a dit que rien ne pourrait nuire à sa foi après ce jour. Cela est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3701. Dans son cas, la richesse était donc une bonne chose.

En conclusion, le musulman doit se rappeler que chaque difficulté qu'il rencontre cache une sagesse, même s'il ne la perçoit pas. Il ne doit donc pas croire qu'une chose est bonne ou mauvaise d'un point de vue matériel. Autrement dit, si une chose l'incite à obéir à Allah, le Très-Haut, alors elle est bonne, même si elle paraît mauvaise. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Rechercher l'unité

Lorsqu'Amr Bin As et ses hommes, qu'Allah l'agrée, atteignirent Dhu Al Salalsil, il nota le nombre d'ennemis et envoya un message au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), demandant des renforts. Il dépêcha une autre force sous le commandement d'Abou 'Ubaida Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée. Lorsque la seconde force atteignit Dhu Al Salalsil, les deux forces se mirent en désaccord sur le commandement et déclarèrent que chaque force devait être dirigée séparément. Mais Abou 'Ubaida Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée, était un homme de caractère et de nature facile à vivre. Il accepta donc de laisser Amr Bin As, qu'Allah l'agrée, commander les deux forces, souhaitant unifier les hommes et éviter les disputes. Lorsque cette nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il implora la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, pour Abou 'Ubaida Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 370-372, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement indique l'importance d'adopter une mentalité par laquelle on vise à unir les gens dans l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6541, aborde certains aspects de l'unité sociale. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a d'abord conseillé aux musulmans de ne pas s'envier les uns les autres.

C'est lorsqu'une personne désire obtenir le bienfait même qu'une autre personne possède, et souhaite que le bénéficiaire perde ce bienfait. Cela implique de détester que le bénéficiaire ait reçu ce bienfait d'Allah, l'Exalté, à sa place. Certains désirent simplement que cela se produise dans leur cœur, sans le manifester par leurs actes ou leurs paroles. S'ils détestent leurs pensées et leurs sentiments, on espère qu'ils ne seront pas tenus responsables de leur envie. Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de l'autre, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est de s'efforcer de priver le bénéficiaire du bienfait, même si l'envieux ne l'obtient pas.

L'envie n'est licite que lorsqu'une personne n'agit pas selon ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que son propriétaire perde le bien qu'elle possède. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, il est détestable si elle porte sur un bien matériel et n'est louable que si elle implique un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. Le premier est lorsqu'une personne envie celui qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, le Très-Haut. Le second est lorsqu'une personne envie celui qui utilise sa sagesse et son savoir de manière juste et les transmet aux autres.

L'envie, comme mentionné précédemment, remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. L'envieux se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis l'erreur d'accorder une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il s'agit d'un péché majeur. En effet, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah

sur lui), dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4903, l'envie détruit les bonnes actions comme le feu consume le bois.

Un musulman envieux doit s'efforcer d'appliquer le hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Ce hadith indique qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même. Un musulman envieux doit donc s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne qu'il envie, par exemple en louant ses qualités et en l'invoquant jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il doit continuer à respecter les droits de la personne qu'il envie, conformément aux enseignements de l'islam. Il doit apprendre et mettre en pratique la connaissance islamique afin de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde le meilleur à chacun et que si un bienfait temporel ne lui a pas été accordé, il est préférable pour lui de ne pas l'obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un autre conseil du hadith principal cité au début est que les musulmans ne doivent pas se haïr les uns les autres. Cela signifie qu'il ne faut détester quelque chose que si Allah, le Très-Haut, le déteste. Ceci a été décrit comme un aspect du perfectionnement de la foi dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Un musulman ne doit donc pas détester les choses ou les personnes selon ses propres désirs. Si l'on déteste autrui selon ses

propres désirs, il ne doit jamais laisser cela influencer ses paroles ou ses actes, car c'est un péché. Un musulman doit s'efforcer d'éliminer ce sentiment en traitant l'autre conformément aux enseignements de l'islam, c'est-à-dire avec respect et bienveillance. Un musulman doit se rappeler que les autres ne sont pas parfaits, tout comme eux-mêmes. Et si autrui possède un défaut, il possède sans aucun doute aussi de bonnes qualités. Par conséquent, un musulman doit conseiller aux autres d'abandonner leurs défauts et de continuer à aimer leurs qualités. Un musulman doit détester les péchés, mais pas la personne, car chacun peut toujours se repentir devant Allah, le Très-Haut. Ils doivent manifester leur aversion pour les péchés dans les limites de l'islam. Ils doivent conseiller avec douceur les autres contre le mal, car la dureté éloigne souvent davantage du retour à Allah, l'Exalté.

Un autre point important à ce sujet est le suivant : un musulman qui suit un savant défendant une croyance particulière ne doit pas se comporter comme un fanatique, croyant que son savant a toujours raison et haïssant ainsi ceux qui s'opposent à son opinion. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit la respecter et ne pas détester ceux qui diffèrent de ses convictions.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ne doivent pas se détourner les uns des autres. Cela signifie qu'ils ne doivent pas rompre les liens avec d'autres musulmans pour des raisons matérielles, refusant ainsi de les soutenir conformément aux enseignements de l'islam. Selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6077, il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle

pendant plus de trois jours. En fait, celui qui rompt les liens avec un autre musulman pendant plus d'un an pour une question matérielle est considéré comme celui qui a tué un autre musulman. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4915. Rompre les liens avec autrui n'est licite qu'en matière de foi. Mais même dans ce cas, un musulman doit continuer à conseiller à ses compagnons de se repentir sincèrement et de ne les éviter que s'ils refusent de s'améliorer. Ils devraient toujours les soutenir dans les choses licites lorsqu'on le leur demande, car cet acte de bonté peut les inciter à se repentir sincèrement de leurs péchés.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ont pour commandement d'être frères les uns envers les autres. Cela n'est possible qu'en suivant les conseils donnés précédemment dans ce hadith et en s'efforçant d'accomplir leurs devoirs envers les autres musulmans conformément aux enseignements de l'islam, notamment en aidant les autres dans les bonnes choses et en les mettant en garde contre les mauvaises. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1240, recommande au musulman de respecter les droits des autres musulmans : rendre la paix à ses proches, rendre visite aux malades, participer à leurs prières funéraires et répondre à l'éternuement qui loue Allah, le Très-Haut. Le musulman doit apprendre et respecter tous les droits que les autres, et en particulier les autres musulmans, ont sur lui, car chacun sera interrogé sur le respect des droits

des autres au Jour du Jugement. Il doit traiter les autres comme il souhaite être traité.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est qu'un musulman ne doit pas faire de tort à un autre musulman, ni l'abandonner, ni le haïr. Les péchés commis doivent être haïs, mais pas le pécheur, car il peut se repentir sincèrement à tout moment.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4884, que quiconque humilie un autre musulman, Allah, le Très-Haut, l'humiliera. Et quiconque protège un musulman de l'humiliation sera protégé par Allah, le Très-Haut.

Les traits négatifs mentionnés dans le hadith principal cité au début peuvent se développer lorsqu'on adopte l'orgueil. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, l'orgueil consiste à mépriser les autres. L'orgueilleux se considère comme parfait et perçoit les autres comme imparfaits. Cela l'empêche de respecter les droits d'autrui et l'encourage à les détester. L'orgueil, quant à lui, l'incite à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle ne vient pas de lui et contredit ses désirs.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que la véritable piété ne réside pas dans l'apparence physique, comme le port de vêtements islamiques, mais dans une qualité intérieure. Cette qualité intérieure se

manifeste extérieurement par l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit que l'on utilise les bienfaits qui lui sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4094, que lorsque le cœur spirituel est purifié, le corps tout entier l'est également, mais que lorsque le cœur spirituel est corrompu, le corps tout entier l'est également. Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, ne juge pas sur la base des apparences, comme la richesse, mais considère les intentions et les actions des gens. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6542. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'adopter une piété intérieure en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin qu'elle se manifeste extérieurement dans la manière dont il interagit avec Allah, l'Exalté, et la création.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que la haine d'un musulman envers un autre musulman est un péché. Cette haine s'applique aux choses de ce monde, et non à l'aversion pour Allah, le Très-Haut. En fait, aimer et haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Mais même dans ce cas, un musulman doit faire preuve de respect envers autrui en toutes circonstances et ne détester que ses péchés, sans pour autant haïr la personne. De plus, cette aversion ne doit jamais l'inciter à agir à l'encontre des enseignements de l'Islam, car cela prouverait que sa haine est fondée sur ses propres désirs et non sur la volonté d'Allah, le Très-Haut. La cause profonde du mépris d'autrui pour des raisons matérielles est l'orgueil. Il est essentiel de comprendre qu'un atome d'orgueil suffit à nous mener en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 265.

Le hadith principal mentionne ensuite que la vie, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés. Un musulman ne doit violer aucun de ces droits. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'une personne ne peut être un véritable musulman tant qu'elle ne protège pas les autres, y compris les non- musulmans, de leurs paroles et actions nuisibles. Et un véritable croyant est celui qui protège la vie et les biens d'autrui de ses méfaits. Quiconque viole ces droits ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque sa victime lui pardonnera. S'il ne le fait pas, justice sera rendue au Jour du Jugement : les bonnes actions de l'opresseur seront imputées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront imputés à l'opresseur. Cela pourrait entraîner l'opresseur en Enfer. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce fait.

En conclusion, un musulman doit traiter les autres exactement comme il souhaite qu'on le traite. Cela lui apportera de nombreux bienfaits et créera une unité au sein de sa société.

Le bénéfice du doute

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya une force sous le commandement d'Amr Bin As, qu'Allah l'agrée, à Dhu Al Salasil. De nombreux autres Compagnons de haut rang, dont Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, reçurent l'ordre de se joindre à l'expédition comme simples soldats. Par une nuit froide, Amr, qu'Allah l'agrée, ordonna à ses hommes de n'allumer aucun feu, car il ne voulait pas que l'ennemi les repère. Cela aurait pu provoquer une attaque ennemie inattendue. Certains Compagnons, qu'Allah l'agrée, ne comprirent pas la sagesse de son ordre et devinrent furieux contre lui, comme Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée. Mais Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, les calma et leur rappela que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait désigné Amr, qu'Allah l'agrée, comme leur chef, car il était expert en matière de guerre. Au retour de l'armée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) approuva les actions d'Amr, qu'Allah l'agrée. Ce point est abordé dans la Biographie d'Abou Bakr As Siddeeq, pages 136-137, et dans La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1671, de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Il convient tout d'abord de noter que nombre des Compagnons les plus anciens, qu'Allah les agrée, ont été envoyés dans cette expédition comme simples soldats, bien que leur chef, Amr Bin As, qu'Allah les agrée, ait récemment embrassé l'islam. Ceci souligne l'importance de ne pas laisser sa connaissance de l'islam et sa position sociale devenir un motif d'arrogance. Il faut accepter que d'autres, qui ne possèdent pas le même niveau de connaissance, soient mieux placés pour certains rôles au sein de la société ou d'une organisation, comme une institution islamique. Accepter qu'une autre personne soit mieux préparée à certains rôles, même si elle possède moins de connaissances islamiques, relève de l'humilité. Chacun

doit se concentrer sur son rôle au sein de la société afin d'unifier les gens sur le bien et de mettre en garde les autres contre le mal. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance d'éviter autant que possible les conflits avec autrui. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'apprendre à interpréter positivement les paroles et les actes d'autrui, autant que possible. Ce n'est que lorsque les actions d'autrui ne peuvent être interprétées positivement qu'il convient de les remettre en question. Mais même dans ce cas, il faut faire preuve de respect et de bonnes manières, afin d'obtenir le meilleur résultat possible. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

La conquête de la Mecque

Non-respect des accords

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les chefs des non-musulmans de La Mecque rompirent l'accord de paix conclu à Hudaibiya en soutenant une tribu qui attaqua une autre tribu alliée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). La trêve ne dura qu'environ 18 mois. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 377.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut, contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

Réfléchir aux choses

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ils envoyèrent l'un de leurs chefs à Médine, Abou Soufyan, afin de réaffirmer et de prolonger le pacte, car ils étaient extrêmement inquiets des conséquences de leur trahison. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 379.

S'ils avaient pensé aux conséquences de la rupture du traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), cela aurait été suffisant pour les empêcher de le faire.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2012, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que réfléchir aux choses vient d'Allah, l'Exalté, tandis qu'être précipité vient du Diable.

Il s'agit d'un enseignement extrêmement important à comprendre et à mettre en pratique, car les musulmans qui accomplissent beaucoup de bonnes actions les détruisent souvent par précipitation. Par exemple, ils peuvent prononcer des paroles malveillantes dans un accès de colère, ce qui pourrait les précipiter en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2314.

La grande majorité des péchés et des difficultés, comme les disputes, surviennent parce que les gens ne réfléchissent pas suffisamment et agissent avec précipitation. Le signe de l'intelligence est de réfléchir avant de parler ou d'agir, et de ne le faire que lorsqu'on sait que ses paroles ou ses actes sont bons et bénéfiques, tant sur le plan profane que religieux.

Même si un musulman ne doit pas tarder à accomplir de bonnes actions, il doit néanmoins bien réfléchir avant de les accomplir. En effet, une bonne action peut ne pas être récompensée simplement parce que ses conditions et ses règles n'ont pas été respectées à cause de sa précipitation. À cet égard, il ne faut avancer dans toute affaire qu'après avoir bien réfléchi.

Celui qui se comporte de cette manière minimisera non seulement ses péchés et augmentera son obéissance à Allah, l'Exalté, mais il minimisera également les difficultés qu'il rencontre, telles que les disputes, les difficultés et les désaccords, dans tous les aspects de sa vie.

L'obéissance avant tout

Après que les dirigeants des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Sufyan se rendit à Médine afin de réaffirmer et de prolonger ce pacte. Il rendit visite à sa fille, Oum Habiba (qu'Allah l'agrée), qui était également l'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce dernier l'épousa afin d'adoucir le cœur des non-musulmans de La Mecque envers lui et l'islam. Oum Habiba (qu'Allah l'agrée) empêcha son père de s'asseoir sur un tapis et le plia. Abou Sufyan lui fit remarquer qu'il ne savait pas si elle le pensait trop bien pour le tapis ou si le tapis était trop bien pour lui. Elle répondit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'assiérait sur ce tapis et qu'elle ne permettrait donc pas à un polythéiste de l'utiliser. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 379 de l'Imam Ibn Kathir et dans Le nectar scellé, pages 388-389 de l'Imam Safi Ur Rahman.

Bien qu'il fût son père, Oum Habiba (qu'Allah l'agrée) a parachevé sa foi, car tous ses actes étaient ancrés dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille manquer de respect aux non-musulmans, car elle a témoigné suffisamment de respect à son père en l'hébergeant chez elle.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4681, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé les caractéristiques qui perfectionnent la foi d'un musulman.

La première est d'aimer Allah, le Très-Haut. Cela implique de désirer le meilleur pour autrui, tant dans les domaines matériels que religieux. Cela doit se traduire concrètement par des actes, c'est-à-dire soutenir autrui financièrement, émotionnellement et physiquement, dans la mesure de ses moyens. Compter ses faveurs envers autrui non seulement annule la récompense, mais prouve également son manque d'amour pour Allah, le Très-Haut, car cette personne ne recherche que les louanges et autres formes de compensation. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

« Ô vous qui croyez ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des injures... »

Tout type de sentiments négatifs envers les autres pour des raisons mondaines, comme l'envie, contredit l'amour des autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, et doit être évité.

Cette noble qualité implique d'aimer pour autrui ce que l'on aime pour soi-même, par des actes et non par des paroles. C'est un aspect de la foi authentique, selon un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

Enfin, aimer pour Allah, l'Exalté, implique d'aimer ce qu'Allah, l'Exalté, aime, comme le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cet amour doit se manifester concrètement par

l'apprentissage et la mise en pratique de ces deux sources de guidance, et par l'attachement aux autres choses aimées d'Allah, l'Exalté, comme les bonnes œuvres et les mosquées.

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal est la haine pour Allah, l'Exalté. Cela signifie qu'il faut détester ce qu'Allah, l'Exalté, déteste, comme Sa désobéissance. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faut détester autrui, car chacun peut sincèrement se repentir devant Allah, l'Exalté. Au contraire, un musulman doit détester le péché lui-même, ce qui se prouve par son évitement et la mise en garde des autres. Les musulmans doivent continuer à conseiller les autres au lieu de rompre avec eux, car cet acte de bonté pourrait bien les inciter à se repentir sincèrement. Cela implique de ne pas détester certaines choses par sentiment personnel, comme une action, qui est licite. Enfin, la preuve de l'aversion pour Allah, l'Exalté, est que lorsque l'on manifeste son aversion par ses paroles et ses actes, cela ne contredit jamais les enseignements de l'islam. Autrement dit, son aversion pour quelque chose ne l'amènera jamais à commettre un péché, car cela prouverait que son aversion est motivée par son propre intérêt.

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal en question est le don pour Allah, l'Exalté. Cela désigne tout bienfait que l'on peut apporter à autrui, comme un soutien physique et émotionnel, et pas seulement de l'argent. Lorsqu'on donne, on le fait conformément aux enseignements de l'islam, c'est-à-dire dans des domaines qui plaisent à Allah, l'Exalté, comme donner des conseils sincères. En fait, c'est un aspect de la sincérité envers autrui, prescrit dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4204. Cela inclut le fait de donner et de partager ces bienfaits avec

autrui sans compter ses faveurs, car cela prouve que l'on a donné pour recevoir quelque chose d'autrui. Chapitre 76 Al Insan, verset 9 :

« [En disant] : « Nous ne vous nourrissons que pour la face [c'est-à-dire l'agrément] d'Allah. Nous ne souhaitons de vous ni récompense ni gratitude. » »

La dernière caractéristique mentionnée dans le hadith principal est le refus de donner pour Allah, le Très-Haut. Cela inclut le refus de donner à autrui les biens que l'on possède, comme les richesses, dans des situations qui déplaisent à Allah, le Très-Haut. Ce musulman n'observe pas la personne qui lui demande quelque chose, mais se contente d'en évaluer la raison. Si la raison est contraire aux enseignements de l'islam, il refuse la bénédiction et ne participe pas à l'activité. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Cela inclut le fait de se retenir de parler et d'agir dans des domaines qui déplaisent à Allah, le Très-Haut, comme la médisance ou la manifestation de la colère. Ce musulman ne parle ni n'agit selon ses désirs et n'agit que lorsque cela plaît à Allah, le Très-Haut. Sinon, il s'abstient d'agir et d'avancer.

En conclusion, l'adoption de ces caractéristiques conduit à la perfection de la foi, car elles sont basées sur les émotions et sont donc extrêmement difficiles à contrôler. Ce contrôle est mieux atteint lorsque l'on acquiert la certitude de la foi. Cela s'obtient en étudiant et en mettant en pratique la connaissance islamique. La certitude de la foi permet de diriger son intention, sa concentration et ses actions vers Allah, le Très-Haut, en tout temps. Cela permet de maîtriser les quatre aspects mentionnés dans le hadith principal. De plus, quiconque a la chance de les maîtriser trouvera plus facile l'accomplissement des autres devoirs de l'islam. Ces devoirs consistent à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permet d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est la clé de la paix et du succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

La sincérité envers l'Islam d'abord

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Soufyan se rendit à Médine afin de réaffirmer et de prolonger ce pacte. Abou Soufyan s'adressa à de nombreux Compagnons de haut rang, qu'Allah les agrée, les exhortant à intercéder en sa faveur auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il énuméra ses différentes affiliations, telles que les liens tribaux et familiaux, afin de les convaincre, mais tous répondirent de la même manière. Ils refusèrent de transiger sur leur foi pour lui plaire et ne souhaitèrent pas convaincre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de renouveler ou non le pacte. Ils laissèrent plutôt la décision à leur chef, confiant dans son choix divin. Lorsqu'il rencontra finalement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), celui-ci se détourna simplement de lui et ne discuta pas de la question de renouveler ou non le pacte. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, pages 381-382 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), Volume 1, pages 1678-1679 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Cet événement souligne l'importance de placer sa loyauté envers Allah, l'Exalté, au-dessus de toutes les autres relations et liens, tels que la famille et les amis. Celui qui accorde la priorité à sa loyauté envers Allah, l'Exalté, s'assurera de rester ferme dans son obéissance. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela conduit à un état mental et physique équilibré et permet de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, donner la priorité à sa

loyauté envers Allah, l'Exalté, conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

En revanche, celui qui privilégie sa loyauté envers les autres au détriment de sa loyauté envers Allah, le Très-Haut, fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. De ce fait, il ne parviendra pas à un état d'équilibre mental et physique, il égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cette attitude empêche donc d'atteindre la paix de l'esprit, même en profitant des luxes de ce monde. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : «

Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. En effet, contrôler ses désirs est un faible prix à payer pour atteindre la paix intérieure, tout comme contrôler son alimentation pour une bonne santé physique. En revanche, la vie devient une prison sombre pour celui qui ne parvient pas à atteindre la paix intérieure, même en satisfaisant tous ses désirs. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célébrités. Ils doivent se comporter en patients sages qui acceptent et suivent les conseils de leur médecin, sachant que c'est le mieux pour eux, même s'ils se voient prescrire des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car le seul qui possède la connaissance nécessaire pour assurer un état mental et physique équilibré et pour placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie est Allah, le Très-Haut. La connaissance de l'état mental et physique des humains, telle que la possède la société, ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tous les stress mentaux et physiques, ni guider l'individu dans sa vie, en raison de ses connaissances, de son expérience, de sa clairvoyance et de ses préjugés limités. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-

Haut, invite chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'islam, mais plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Conversations secrètes

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se rendre à La Mecque. Il dissimulait souvent des informations tactiques militaires au grand public afin de protéger la ville de Médine. Il demanda donc à sa femme, Aïcha (qu'Allah l'agrée), de préparer de la nourriture pour son expédition, tout en lui demandant de garder le secret. Lorsque son père, Abou Bakr Siddique (qu'Allah l'agrée), lui rendit visite, en l'absence du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il la vit préparer de la nourriture pour un voyage. Il l'interrogea sur ses actions, mais elle garda le silence. Il demanda sans cesse si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait reçu l'ordre de partir en expédition et énuméra de nombreux lieux. Mais Aïcha (qu'Allah l'agrée) garda le silence. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 382.

Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle, comprenait l'importance de garder les conversations privées.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1959, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué que les conversations privées sont une confiance qui doit être protégée.

Malheureusement, nombreux sont ceux qui ont la mauvaise habitude de divulguer les conversations privées. C'est un comportement extrêmement néfaste, car cela contredit l'attitude d'un véritable musulman. Nombreux sont ceux qui le font avec leurs proches, croyant que c'est acceptable, alors que ce n'est clairement pas le cas. Un musulman doit toujours garder secrets les propos tenus lors d'une conversation, sauf s'il est absolument certain que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ces informations soient divulguées à un tiers. Si tel était le cas, cela le trahirait et contredirait sa sincérité. La sincérité est prescrite dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4204. Il est important de noter que même si une personne estime que son interlocuteur ne verrait pas d'inconvénient à ce que ses conversations soient divulguées à d'autres, il est néanmoins plus prudent et préférable de s'abstenir de les partager avec un tiers.

Il est important de suivre les hadiths principaux, car ils préviennent les péchés, tels que la médisance et les commérages, et empêchent le développement de sentiments négatifs entre les personnes. Cela se produit souvent lorsque des conversations divulguées à un tiers entraînent des erreurs d'interprétation et des malentendus, ce qui ne fait que fragiliser et briser les relations. Si l'on réfléchit honnêtement à sa vie, on se rendra compte que la plupart des sentiments négatifs envers les personnes envers lesquelles on a éprouvé des sentiments négatifs sont dus à ce qu'on lui a dit à leur sujet, et non à ce qu'on a vu directement d'elles. La divulgation de conversations privées nuit à l'unité entre les personnes, en particulier entre les membres d'une même famille. Or, l'unité est prescrite dans de nombreux enseignements de l'islam, comme le hadith du Sahih Bukhari, numéro 6065, chapitre 4, An Nisa, verset 58 :

« Certes, Allah vous ordonne de rendre les dépôts à qui ils sont dus... »

Il faut traiter les paroles des autres de la même manière que l'on souhaite que les autres traitent ses conversations.

Observer les autres avec miséricorde

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se rendre à La Mecque. Hatib Ibn Abou Balta, qu'Allah l'agrée, envoya une messagère à La Mecque, chargée d'une lettre informant les non-musulmans que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se dirigeait vers La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), divinement informé de cette lettre, envoya Ali Ibn Abou Talib, Miqdad Bin Amr et Zubair Bin Awaam, qu'Allah l'agrée, pour l'intercepter et lui rapporter la lettre avant qu'elle n'atteigne La Mecque. Le plan réussit et la lettre fut rendue au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui convoqua alors Hatib (paix et bénédictions sur lui) et l'interrogea au sujet de sa lettre. Hatib, qu'Allah l'agrée, déclara qu'il n'avait ni apostasié ni préféré la mécréance à l'islam, mais qu'il avait simplement écrit cette lettre car il n'avait personne à La Mecque pour protéger sa famille et ses biens. Il croyait que, grâce à cette lettre, il gagnerait leur faveur et qu'ils ne porteraient ainsi aucun préjudice à sa famille et à ses biens. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) confirma qu'il avait dit vrai. Omar Ibn Khattab demanda la permission d'exécuter Hatib, qu'Allah l'agrée, pour trahison. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit qu'il avait combattu à la bataille de Badr et qu'Allah, le Très-Haut, avait déjà pardonné à tous les participants. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 379, et dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3007. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 1 du chapitre 60, Mumtahanah :

Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés mes ennemis et les vôtres, et ne leur accordez pas d'affection, alors qu'ils ont mécru à ce qui vous est

parvenu de vérité. Vous avez chassé le Prophète et vous-mêmes, simplement parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour combattre dans ma cause et rechercher les moyens de m'agrée, ne les prenez pas pour alliés. Vous leur confiez de l'affection, mais je suis le plus savant de ce que vous cachez et de ce que vous divulguez. Et quiconque parmi vous agit ainsi s'égare certainement du droit chemin.

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1684-1685.

Même si l'intention de Hatib, qu'Allah l'agrée, n'était pas mauvaise, car il désirait protéger sa famille et ses biens et savait pertinemment que sa lettre aux non-musulmans ne changerait rien à la conquête planifiée de La Mecque, ces derniers étant déjà convaincus de son accomplissement, il aurait néanmoins dû rester sincère envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et confier sa famille et ses biens à Allah, le Très-Haut. Au lieu de le punir pour cette seule erreur, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a observé toute sa vie de sacrifice pour Allah, le Très-Haut, et a donc fermé les yeux sur cette erreur.

La première chose à retenir est qu'il faut toujours demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même en cas de perte, comme celle d'un bien. En réalité, ce sont ces moments qui définissent la force de la foi d'une personne en Allah, le Très-Haut. Il n'est pas difficile de demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité. Le véritable test réside dans sa capacité à lui rester obéissant dans les moments difficiles et de perte potentielle. Par conséquent, il est essentiel de soutenir sa déclaration de foi

verbale en restant obéissant dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut s'efforcer d'acquérir la certitude de sa foi afin de rester obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Une foi solide s'acquiert en étudiant et en mettant en pratique les preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui expliquent comment l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. À l'inverse, celui qui ignore les enseignements de l'islam aura une foi faible. Il désobéira facilement à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs seront contrariés, car il ne comprendra pas comment abandonner ses désirs et obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est essentiel d'acquérir la certitude de sa foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela lui assurera la paix de l'esprit dans les deux mondes, en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque personne et chaque chose dans sa vie.

De plus, l'événement principal dont il est question ici rappelle que le bien accompli n'est pas effacé par un péché. Malheureusement, les musulmans attendent souvent des autres qu'ils se comportent de manière parfaite, sans commettre de péchés ni d'erreurs. Si une personne ne respecte pas cette norme, ils la condamnent facilement et oublient tout le bien qu'elle a accompli. C'est une attitude étrange, car Allah, le Très-Haut, n'attend même pas cela des gens et n'ignore pas le bien qu'une personne a accompli, même en cas de péché. Même si les péchés peuvent anéantir les bonnes actions d'une personne, mais que cela lui est caché, il ne faut pas oublier le bien d'autrui, même en cas de péché. Allah, le Très-Haut, seul connaît les bonnes et les mauvaises actions d'une personne, ainsi que leurs conséquences, et Lui seul décidera de leur sort ici-bas et dans l'au-delà. Un musulman doit

s'efforcer d'encourager les autres à se repentir lorsqu'ils commettent des péchés et à accomplir davantage de bonnes actions. Se comporter de cette manière est plus efficace pour encourager les autres à se repentir que pour les condamner.

Faire preuve de miséricorde envers les autres

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se rendre à La Mecque. En route pour La Mecque, deux nobles et proches du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), membres des non-musulmans de La Mecque, Abu Sufyan Bin Haarith (qui n'est pas le même Abu Sufyan Bin Harb qui était le chef des non-musulmans) et Abdullah Bin Umayyah, rejoignirent l'armée musulmane et demandèrent la permission de voir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Initialement, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa de les voir, car ils étaient deux de ses pires ennemis. Abou Sufyan Bin Haarith implora d'être vu et déclara que si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne le rencontrait pas, lui et son jeune enfant s'aventureraient dans le désert jusqu'à mourir de faim. Cela éveilla la compassion et la miséricorde du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui leur accorda la permission de le voir et les honora tous deux, ce qui les conduisit tous deux à embrasser l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1691-1692.

Cet événement montre l'importance de ne pas tenir compte des erreurs des autres et de les pardonner.

Il faut toujours se rappeler que, n'étant pas des anges, les gens sont voués à commettre des erreurs, tout comme eux-mêmes. Et de même qu'ils désirent qu'Allah, le Très-Haut, et les hommes leur pardonnent leurs erreurs, ils devraient apprendre à pardonner celles des autres. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Il est compréhensible qu'une personne puisse avoir du mal à pardonner à autrui suite à un problème persistant, comme une invalidité consécutive à un accident de la route. Si elle s'efforce de pardonner même dans ce cas, la récompense sera plus grande. Mais lorsque le tort causé à quelqu'un n'est pas persistant, il faut s'efforcer de pardonner aux autres et de ne pas garder rancune. Celui qui entretient ce genre de rancune doit craindre qu'Allah, le Très-Haut, examine ses actes au Jour du Jugement, tout comme il a examiné et retenu les erreurs des hommes en ce monde. Celui dont les actes seront examinés au Jour du Jugement sera puni. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103. Enfin, il est important de noter que pardonner aux autres implique de prendre des mesures pour se protéger du mal d'autrui afin que l'histoire ne se répète pas. Être patient et pardonner aux autres n'implique pas d'adopter une attitude passive consistant à laisser les autres nous faire du tort sans prendre les mesures nécessaires pour se protéger d'un nouveau préjudice. Cette attitude passive n'a rien à voir avec les enseignements de l'islam. Par exemple, une femme victime de violences physiques de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, même si cela implique d'appeler la police et de le quitter. Après s'être protégée, elle et ses enfants, et avoir repris sa vie, elle pourra demander justice ici-bas, auprès de l'État, et le Jour du Jugement,

auprès d'Allah, le Très-Haut. Mais si elle peut lui pardonner ses fautes passées envers elle par amour pour Allah, le Très-Haut, cela lui permettra d'obtenir son pardon.

La grandeur réside dans le suivi

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se diriger vers La Mecque. L'armée partit pendant le mois sacré du Ramadan, et tous jeûnèrent. Le voyage étant long et difficile, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut informé que certains Compagnons (qu'Allah les agrée) souffraient du jeûne, mais attendaient de voir ce qu'il ferait. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rompit son jeûne publiquement en demandant un récipient d'eau et en buvant. Certains Compagnons (qu'Allah les agrée) suivirent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et rompirent également leur jeûne, mais d'autres continuèrent à jeûner. Informé de cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) critiqua ceux qui continuaient à jeûner, car ils ne suivaient pas ses instructions. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 388, de l'Imam Ibn Kathir.

Même si rompre ou poursuivre le jeûne ne constituait pas un péché, ceux qui le poursuivaient étaient critiqués. En effet, la supériorité réside dans l'observance stricte des deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam.

C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté sera invitée à pratiquer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en cause les enseignements de l'islam. Elle en viendra même à croire à des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler son destin, car sa connaissance provient d'autres sources que ces deux sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

La supériorité n'est pas dans l'apparence

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se diriger vers La Mecque. L'armée fit plusieurs escales avant d'atteindre La Mecque, dont Al-Aqaba. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) envoya des hommes cueillir des fruits sur les arbres locaux. Alors que l'un des Compagnons, Abdullah Bin Mas'ud (qu'Allah l'agrée), grimpait à un arbre pour en cueillir les fruits, certains hommes se moquèrent de lui en voyant ses jambes menues et maigres. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) commenta que ses jambes maigres pèseraient plus lourd dans la balance du Jugement dernier que la montagne d'Uhud. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, Page 390.

Ceci souligne l'importance de comprendre que l'Islam juge le statut des individus selon un critère unique : leur sincérité à obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Tous les autres critères d'évaluation du statut social, tels que l'apparence physique, le sexe, l'origine ethnique et la classe sociale, n'ont aucune valeur. Les musulmans doivent les ignorer, sous peine de voir naître le racisme et la désunion au sein de la nation musulmane. Il est important de noter que, l'intention étant cachée aux autres, il est impossible de juger les autres supérieurs à d'autres sur la base de leurs actes. Il faut donc s'abstenir de toute prétention quant au statut d'autrui ou au sien, car Allah, le Très-Haut, seul connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Sincérité envers le peuple

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se diriger vers La Mecque. En chemin, l'armée musulmane rencontra Abbas Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée), l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il était resté à La Mecque tout ce temps pour espionner les non-musulmans, sur ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'Abbas (qu'Allah l'agrée) aperçut la grande armée musulmane, forte de 10 000 soldats, il comprit que s'ils entraient à La Mecque avant que les non-musulmans de La Mecque n'assurent leur sécurité par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), l'armée risquait de les anéantir tous. Il se précipita vers l'armée musulmane, espérant assurer la sécurité des non-musulmans de La Mecque. Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabee, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1692-1693.

Même s'ils n'étaient pas musulmans, Abbas, qu'Allah soit satisfait de lui, a montré comment il faut être sincère envers tous les gens, quelle que soit leur foi.

Il est essentiel d'adopter cette sincérité envers autrui, car c'est un aspect important de l'islam, selon le hadith du Sahih Muslim, numéro 196. La sincérité envers autrui consiste à l'aider selon ses moyens, financièrement, émotionnellement et physiquement. Par ses paroles et ses actes, il faut souhaiter et encourager les autres à atteindre la paix de l'esprit et la réussite,

tant matérielle que religieuse, grâce à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas adopter une attitude égoïste qui ne se préoccupe que de son propre bien-être et de celui de sa famille. Il faut dépasser l'état d'esprit animal et se préoccuper activement du bien-être d'autrui. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on souhaite qu'ils nous traitent. En fait, nul ne peut être croyant tant qu'on n'aime pas pour les autres ce qu'on aime pour soi-même. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 13.

Sanctuaire et non vengeance

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se diriger vers La Mecque. L'armée fit plusieurs escales avant d'atteindre La Mecque, dont Marr Al Zahran, près de La Mecque. Des notables mecquois se rendirent auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et embrassèrent l'islam. Parmi eux, Abou Soufyân Ibn Harb (qu'Allah l'agrée). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara que quiconque, parmi les non-musulmans mecquois, pénétrait dans les maisons de ces notables mecquois serait à l'abri de l'armée musulmane, que quiconque entrait dans ses propres maisons et fermait ses portes à clé serait à l'abri, et enfin que quiconque cherchait refuge dans la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, serait à l'abri de l'armée musulmane. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 3, Pages 391-392, de l'Imam Ibn Kathir.

Bien que de nombreux non-musulmans de La Mecque aient commis des atrocités contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souhaitait pour eux le succès, l'unité et la paix. En leur accordant l'asile, il leur a donné l'occasion d'écouter et d'apprendre ouvertement les enseignements de l'islam, afin qu'ils puissent en reconnaître la véracité sans aucune pression extérieure, qu'elle soit musulmane ou non.

Les musulmans doivent adopter une attitude positive envers les non-musulmans afin de les encourager à étudier les enseignements de l'islam

pour eux-mêmes et comprendre qu'ils sont synonymes de paix intérieure et de réussite. Le meilleur moyen d'y parvenir est de présenter l'islam au monde extérieur de manière appropriée, en adoptant les qualités évoquées dans les enseignements islamiques, telles que la générosité, la patience et la tolérance, et en évitant les défauts critiqués par les enseignements islamiques, tels que l'arrogance, l'envie et la cupidité. Représenter l'islam au monde extérieur est un devoir pour chaque musulman, et il en sera donc tenu responsable.

L'Islam est une obéissance sincère

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se rendre à La Mecque. En chemin, le chef des non-musulmans de La Mecque, Abou Soufyan, lui rendit visite et embrassa l'islam. Il observa les Compagnons (qu'Allah les agrée) participer à la prière collective derrière le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il demanda à l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abbas Bin Mutalib (qu'Allah les agrée), si les Compagnons (qu'Allah les agrée) feraient tout ce que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur ordonnerait. Abbas (qu'Allah les agrée) répondit par l'affirmative et ajouta que s'il leur ordonnait de renoncer à manger et à boire, ils lui obéiraient. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) effectuait ses ablutions, les Compagnons, qu'Allah les agrée, se ruaient sur l'eau restante pour en tirer des bénédictions. Témoin de ce fait, Abou Soufyan, qu'Allah les agrée, déclara n'avoir jamais rien vu de tel auparavant, même dans les palais des rois perses ou romains. Ce fait est évoqué dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 394.

Les Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont accompli leur déclaration verbale de foi au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en lui montrant de la sincérité.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une

sincérité envers lui. Cela inclut l'acquisition du savoir afin de mettre en pratique ses traditions. Ces traditions incluent celles liées à Allah, l'Exalté, sous forme d'adoration, et à sa noble nature bénie envers la création. Chapitre 68 Al Qalam, verset 4 :

« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »

Cela implique d'accepter ses commandements et ses interdictions en tout temps. Allah, le Très-Haut, en a fait un devoir. Chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

La sincérité implique de privilégier ses traditions aux actes d'autrui, car tous les chemins menant à Allah, l'Exalté, sont fermés, à l'exception du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Il faut aimer tous ceux qui l'ont soutenu durant sa vie et après sa mort, qu'ils soient de sa famille ou de ses compagnons, qu'Allah les agrée tous. Soutenir ceux qui suivent son chemin et enseignent ses traditions est un devoir pour quiconque désire lui être sincère. La sincérité implique également d'aimer ceux qui l'aiment et de rejeter ceux qui le critiquent, quelle que soit sa relation avec eux. Tout cela est résumé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 16. Il conseille qu'une personne ne peut avoir la vraie foi tant qu'elle n'aime pas Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus que toute la création. Cet amour doit se manifester par des actes et non par des paroles. Être sincère envers lui signifie le respecter, l'aimer et le suivre concrètement. Mais cela est impossible sans connaître sa vie et ses enseignements bénis. Comment respecter, aimer et suivre quelqu'un qu'on ne connaît même pas ? Celui qui prétend l'aimer et le respecter mais ne parvient pas à le suivre dans la pratique n'est pas sincère dans ses affirmations.

La désobéissance mène à l'échec

Après que les chefs des non-musulmans de La Mecque eurent rompu leur traité de paix avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Allah, le Très-Haut, lui ordonna de se diriger vers La Mecque. Lorsque l'immense armée musulmane entra à La Mecque en compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Soufyan, qu'Allah l'agrée, fut stupéfait par leur puissance et leur nombre. Il raconta avoir vu de nombreux visages qu'il ne reconnaissait pas, venus conquérir La Mecque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que ce n'était que la conséquence des actions des non-musulmans. L'armée musulmane crut en lui lorsque les non-musulmans de La Mecque le traitèrent de menteur et lui porta assistance lorsque les non-musulmans de La Mecque l'exilèrent. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 393.

Il est important que les musulmans comprennent une leçon simple mais profonde : ils ne réussiront jamais, ni dans ce monde ni dans l'au-delà, ni dans les affaires matérielles ni dans la religion, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Depuis la nuit des temps jusqu'à la fin des temps, personne n'a jamais véritablement réussi, et n'y parviendra jamais, par la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela est évident lorsqu'on tourne les pages de l'histoire. Par conséquent, lorsqu'un musulman se trouve dans une situation où il souhaite obtenir une issue positive et heureuse, il ne doit jamais choisir de désobéir à Allah, le Très-Haut, aussi tentant ou facile que cela puisse paraître. Même si ses proches le lui conseillent, il n'y a pas d'obéissance à la création si cela implique de désobéir au Créateur. Et en vérité, ils ne pourront jamais se protéger d'Allah, le Très-Haut, et de Son châtiment, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. De la même manière qu'Allah, le Très-Haut, accorde la réussite à ceux qui Lui obéissent, Il prive de succès

ceux qui Lui désobéissent, même si cette élimination prend du temps à se manifester. Le musulman ne doit pas se laisser tromper, car cela arrivera tôt ou tard. Le Saint Coran est très clair : un plan ou une action maléfique n'atteint que son auteur, même si le châtement est différé. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne touche que son propre peuple... »

Par conséquent, quelle que soit la difficulté de la situation et du choix, les musulmans doivent toujours choisir l'obéissance à Allah, l'Exalté, dans les affaires terrestres et religieuses, car cela seul mènera au véritable succès dans les deux mondes, même si ce succès n'est pas évident immédiatement.

Libérer la maison

Lorsque l'immense armée musulmane entra à La Mecque en compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il était évident pour tous qu'elle allait conquérir La Mecque ce jour-là. L'un des Compagnons, qu'Allah l'agrée, déclara que ce jour était un jour de grande bataille où l'asile était interdit à leurs ennemis. Informé de cela, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) rectifia ses propos en déclarant qu'aujourd'hui était bien le jour où Allah, l'Exalté, glorifie Sa Maison, la Kaaba, un jour où la Kaaba sera ornée, c'est-à-dire par l'adoration sincère d'Allah, l'Exalté. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 3, page 394.

Cet événement indique que l'une des principales missions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était de libérer la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, afin qu'elle redevienne un symbole d'obéissance sincère à Allah, l'Exalté. Par conséquent, il est important de se rappeler que, tout comme on prie cinq fois par jour à la Kaaba, il faut se tourner vers l'obéissance sincère à Allah, l'Exalté, tout au long de la journée et en toute situation. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, comme le précisent le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). C'est ainsi que l'on accomplit la mission de la Kaaba et que l'on obtient la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique, en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie et en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

L'ignorance de la finalité de la Kaaba est l'une des principales raisons pour lesquelles les musulmans, qui accomplissent les devoirs fondamentaux, tels que les cinq prières quotidiennes, ne parviennent pas à la paix intérieure. Ils ne se tournent pas vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tout au long de la journée et dans toutes les situations. Par conséquent, ils font un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Cela les empêche d'atteindre un état d'équilibre mental et physique et les conduit à égarer tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, leur comportement ne fait qu'engendrer stress, troubles et difficultés dans les deux mondes. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah]

dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Le summum de l'humilité

Lorsque l'immense armée musulmane entra à La Mecque en compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), celui-ci chevaucha jusqu'à la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, en s'inclinant si bas par humilité devant Allah, l'Exalté, que son visage touchait presque sa selle. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 397.

Ceci est lié au chapitre 25 Al Furqan, verset 63 :

« Et les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent facilement sur la terre... »

Les serviteurs d'Allah, l'Exalté, ont compris que tout bien qu'ils possèdent ne leur est accordé que par Allah, l'Exalté, et tout mal dont ils sont préservés, c'est parce qu'Allah, l'Exalté, les a protégés. N'est-il pas insensé d'être fier de quelque chose qui n'appartient pas à quelqu'un ? Tout comme on ne se vante pas d'une voiture de sport. Les musulmans doivent comprendre que rien en réalité ne leur appartient. Cette attitude permet de rester humble en toutes circonstances. Les humbles serviteurs d'Allah, le Très-Haut, croient pleinement au hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), rapporté dans le Sahih Bukhari, numéro 5673, qui déclare que les bonnes actions ne mèneront pas au Paradis. Seule la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, peut y parvenir. En effet, toute bonne action n'est

possible que lorsqu'Allah, le Très-Haut, nous donne la connaissance, la force, l'opportunité et l'inspiration nécessaires pour l'accomplir. Même l'acceptation de l'action en dépend. La miséricorde d' Allah, l'Exalté. Garder cela à l'esprit préserve de l'orgueil et incite à l'humilité. Il faut toujours se rappeler que l'humilité n'est pas un signe de faiblesse, car l'islam encourage à se défendre si nécessaire. Autrement dit, l'islam enseigne aux musulmans l'humilité sans faiblesse. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2029, que quiconque s'humilie devant Allah, l'Exalté, sera élevé par Lui. En réalité, l'humilité mène à l'honneur dans les deux mondes. Il suffit de réfléchir au plus humble de la création pour comprendre cela, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Allah, l'Exalté, a clairement ordonné aux gens, en ordonnant au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), d'adopter cette qualité importante. Chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 215 :

« Et abaisse ton aile [c'est-à-dire fais preuve de bonté] envers ceux qui te suivent parmi les croyants. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) menait une vie humble. Par exemple, il accomplissait avec bonheur les tâches ménagères, prouvant ainsi que ces tâches sont neutres. Ceci est confirmé par l'Adab Al Mufrad (numéro 538) de l'imam Boukhari.

Le chapitre 25 d'Al Furqan, verset 63, montre que l'humilité est une qualité intérieure qui se manifeste à l'extérieur, notamment par la démarche. Ce point est abordé dans un autre verset, le chapitre 31 de Luqman, verset 18 :

« Et ne tends pas ta joue [avec mépris] aux hommes, et ne marche pas sur la terre avec allégresse... »

Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que le Paradis est réservé aux humbles serviteurs dénués de tout orgueil. Chapitre 28, Al Qasas, verset 83 :

« Nous réservons la demeure de l'au-delà à ceux qui ne désirent ni l'élévation sur terre ni la corruption. Et le meilleur sort est pour les pieux. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith paru dans Jami At Tirmidhi, numéro 1998, que quiconque possède ne serait-ce qu'un atome d'orgueil n'entrera pas au Paradis. Seul Allah, le Très-Haut, a le droit d'être fier, car Il est le Créateur, le Soutien et le Maître de l'univers tout entier.

Il est important de noter que l'orgueil se manifeste lorsqu'une personne se croit supérieure aux autres et rejette la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle n'aime pas accepter la vérité lorsqu'elle vient d'autrui. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4092.

Facilitez les choses

Après la conquête de La Mecque par les musulmans, Abou Bakr Siddîh (qu'Allah l'agrée) conduisit son père âgé auprès du Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui), afin qu'il embrasse l'islam. Voyant leur arrivée, le Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui) leur fit remarquer qu'il aurait mieux valu laisser son père âgé à la maison et aller lui-même lui rendre visite. Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) répondit qu'il valait mieux que son père vienne auprès du Saint Prophète Muhammad (que la paix et le salut soient sur lui), plutôt que l'inverse. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathîr, La Vie du Prophète, volume 3, pages 398-399.

Bien qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, ait dit la vérité, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de faciliter les choses aux autres. Il s'agit là d'un aspect important de l'islam, souvent négligé par les musulmans.

Malheureusement, certains musulmans s'efforcent toujours d'obtenir pleinement leurs droits, voire davantage, des autres. De nos jours, l'ignorance rend plus difficile le respect des droits des autres, notamment ceux de ses parents. Même si un musulman n'a d'autre excuse que de s'efforcer de les respecter, il est important qu'ils soient miséricordieux les uns envers les autres. Comme le recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6655, Allah, le Très-Haut, fait miséricorde à ceux qui sont miséricordieux envers autrui.

Un aspect de cette miséricorde est que le musulman ne doit pas exiger des autres l'intégralité de ses droits. Il doit plutôt utiliser des moyens tels que sa force physique ou financière pour s'aider et faciliter la vie des autres. Dans certains cas, lorsqu'un musulman exige des autres l'intégralité de ses droits et ne les respecte pas, cela peut entraîner une punition. Par miséricorde envers autrui, il ne doit donc exiger ses droits que dans certains cas. Cela ne signifie pas qu'un musulman ne doit pas s'efforcer de respecter les droits d'autrui, mais qu'il doit s'efforcer de négliger et de justifier les personnes sur lesquelles il a des droits. Par exemple, un parent peut dispenser son enfant adulte d'une tâche ménagère particulière et la faire lui-même s'il en a les moyens, surtout s'il rentre du travail épuisé. Cette indulgence et cette miséricorde non seulement inciteront Allah, Exalté soit-Il, à être plus miséricordieux envers lui, mais elles augmenteront également l'amour et le respect que les gens lui portent. Celui qui exige toujours l'intégralité de ses droits n'est pas un pécheur, mais il perdra cette récompense et ce résultat s'il agit ainsi.

Les musulmans devraient faciliter les choses aux autres et espérer qu'Allah, le Très-Haut, leur facilitera les choses dans ce monde et dans l'autre.

Face à la justice

Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ait accordé l'asile aux non-musulmans de La Mecque, quelques exceptions étaient condamnées à l'exécution si elles étaient découvertes. Ces personnes ne bénéficiaient pas d'une protection accrue, leurs crimes étant trop graves, comme la trahison, qui, même de nos jours, est passible de la peine capitale. Par exemple, quelques années plus tôt, Miqyas Bin Subaba, arrivé à Médine en se déclarant musulman, demanda une compensation financière au nom de son frère musulman, Hisham Bin Subaba (qu'Allah l'agrée), tué accidentellement par un musulman au cours d'une bataille. Après avoir reçu cette somme du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il tua le soldat musulman qui avait accidentellement tué son frère. Miqyas s'enfuit alors à La Mecque où il apostasia. Miqyas fut condamné à mort par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lors de la conquête de La Mecque, pour avoir commis deux crimes capitaux, tous deux passibles de la peine capitale. Le premier était le meurtre du soldat musulman après avoir touché une compensation financière, et le second était pour apostasie après avoir embrassé l'islam. Il fut retrouvé et tué à La Mecque. À son sujet, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 93 du chapitre 4 d'An Nisa :

« Mais quiconque tue intentionnellement un croyant, sa récompense sera l'Enfer où il demeurera éternellement. Allah s'est mis en colère contre lui, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtiment. »

Un autre homme, Abdul Uzaa Bin Khatal, s'était initialement converti à l'islam. Envoyé collecter l'aumône obligatoire dans un village, il tua un musulman après une dispute. Il apostasia ensuite et se réfugia chez les non-musulmans. Il engagea même deux chanteuses pour composer des poèmes insultants à l'encontre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, lorsque l'armée musulmane entra à La Mecque, l'un des condamnés à mort pour apostasie, Abdullah Ibn Sa'd, se réfugia chez un compagnon, Uthman Bin Affan (qu'Allah l'agrée), en implorant sa sécurité. Il le conduisit ensuite auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et plaida en sa faveur. Malgré la gravité de ses crimes, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui accorda son pardon. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 212-213 et 402), dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé (pages 396-397) et dans l'ouvrage de l'imam Wahidi, Asbab Al Nuzul (4:93, page 59).

Chapitre 2 Al Baqarah, versets 178-179 :

... il vous est prescrit un châtiment pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, et la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quoi que ce soit de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une juste compensation et une rétribution en bonne conduite. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux. Et vous avez en châtiment la vie sauve, ô vous [gens] doués d'intelligence...

Dans la justice, la vie est assurée, car de nombreux meurtriers ne sont dissuadés par aucune peine inférieure à l'exécution. On recense d'innombrables cas où un meurtrier a purgé plusieurs années de prison pour son crime, avant de commettre un nouveau meurtre après sa libération. Ainsi, l'exécution d'une personne permet de sauver la vie d'autres personnes.

De plus, comme indiqué précédemment, cette rétribution légale est bénéfique pour la santé mentale des proches de la victime, car savoir que le meurtre a payé de sa vie le prix de leur crime les aide à aller de l'avant. Mais lorsque le meurtrier est simplement emprisonné, et souvent finalement libéré, la souffrance liée au souvenir du traumatisme subi par leur proche peut empêcher les proches de la victime de continuer leur vie et de vivre en paix. Prévenir cette torture mentale, c'est leur redonner la vie. De même, lorsque le gouvernement prend une décision concernant un agresseur, les proches de la victime ont souvent le sentiment que justice n'a pas été rendue. C'est l'une des raisons pour lesquelles, en cas de meurtre intentionnel, les proches de la victime ont le choix entre exécuter le meurtrier ou le gracier, avec ou sans compensation financière. Le fait de confier la décision aux proches de la victime réduit le risque de stress psychologique que provoquerait une décision du gouvernement. Cela permet aux proches de la victime de continuer leur vie au lieu de vivre dans le ressentiment, qui en réalité n'est pas une vie. Ce ressentiment peut être si puissant qu'il engendre des frictions au sein de la famille de la victime, lorsque ses membres ont des opinions divergentes sur la façon de continuer leur vie. Cela conduit systématiquement à des familles brisées, comme le divorce des parents du défunt. Ainsi, laisser à la famille le choix de décider du sort du meurtrier prévient la destruction de la famille de la victime, qui sera plus

susceptible de continuer sa vie si elle est laissée libre de décider du sort du meurtrier.

La rétribution légale par l'exécution sauve également des vies en prévenant les meurtres par vengeance, qui peuvent s'étendre sur plusieurs générations. Ainsi, l'exécution d'un meurtrier prévient de nombreux meurtres. De plus, lorsqu'une personne ayant des personnes à charge est tuée par vengeance, cela entraîne la destruction de la vie de ces personnes, comme leurs enfants. Cela peut être évité en laissant à la famille de la victime le choix du sort du meurtrier, ce qui prévient les meurtres par vengeance et la destruction qu'ils causent aux personnes à charge de toutes les personnes tuées ou blessées. La rétribution légale sauve donc la vie de toutes ces personnes.

Il est important de noter que ces principes sont tous vrais lorsque la loi islamique est respectée et appliquée correctement dans les affaires judiciaires. Condamner quelqu'un pour meurtre nécessite des preuves authentiques et solides, qui doivent être hors de tout doute raisonnable. En Islam, tout doute sur une affaire entraîne une dispense de la peine légale, telle que l'exécution. De plus, il est plus facile d'obtenir des preuves irréfutables de nos jours, où les images de vidéosurveillance, les tests ADN et d'autres procédures scientifiques permettent de condamner les coupables avec un degré de certitude très élevé. Tout cela réduit les chances de condamner un innocent. Même si les pays non musulmans appliquaient correctement la peine légale dans ces cas précis, cela réduirait considérablement la criminalité. Dans ces cas, l'excuse d'éviter l'exécution par crainte d'exécuter un innocent ne tient pas, car il ne fait aucun doute que la bonne personne a été exécutée.

Mais comme l'indiquent les principaux versets abordés, seuls ceux qui appliquent correctement leur raisonnement comprendront les bienfaits considérables de la rétribution légale . Par exemple, celui qui manque de compréhension refusera d'amputer un membre pour sauver sa vie, car il se concentre uniquement sur un aspect de cette déclaration, à savoir l'amputation. Il ne réfléchit pas à la signification plus large de l'amputation, et par conséquent, il refuse d'amputer un membre pour sauver sa vie. En revanche, celui qui réfléchit clairement admettra qu'amputer un membre est très grave, mais que l'abandonner entraînera pire encore, à savoir la mort. Il réfléchit donc à la situation dans son ensemble et décide d'amputer un membre pour sauver sa vie. Ceci s'applique également aux versets abordés. Exécuter un membre de la société pour meurtre semble dur, mais si cela conduit à de nombreux avantages pour le reste de la société, y compris les proches de la victime, alors c'est la bonne chose à faire, car un gouvernement doit considérer la situation dans son ensemble, c'est-à-dire le bien-être de la société entière plutôt que la vie d'un meurtrier condamné, qui a renoncé à ses droits humains lorsqu'il a cessé d'agir comme un être humain, ou dans de très rares cas, la vie d'une personne condamnée à tort.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

« Et il y a pour vous, en rétribution légale [sauvegarde de] la vie, ô vous [gens] intelligents, afin que vous deveniez justes. »

Comme l'indique la dernière partie de ce verset, la peine capitale légale a également un effet dissuasif important pour le grand public. Assister à l'exécution de meurtriers dissuadera ceux qui souhaitent blesser ou tuer quelqu'un de s'abstenir de le faire par crainte de perdre la vie, de se donner ainsi la vie à eux-mêmes ou à autrui. Cela peut s'appliquer à tous les types de crimes. Si la peine pour des crimes comme le viol était plus sévère, elle dissuaderait de nombreux délinquants potentiels de commettre des crimes. L'existence de lois souples est l'une des principales raisons pour lesquelles les taux de criminalité ne diminuent pas dans nos sociétés.

Un aspect de la rétribution légale consiste à pardonner au meurtrier. Cet acte de bonté peut encourager le meurtrier à se repentir sincèrement de sa vie criminelle, ce qui lui permet de sauver sa propre vie et celle d'autres personnes qu'il aurait pu blesser s'il persistait dans ses mauvaises voies. De plus, cela peut encourager d'autres victimes potentielles et leurs proches à pardonner également à leurs oppresseurs, ce qui permet de sauver de nombreuses vies et de répandre la paix et la compassion dans la société.

Pardonner et aller de l'avant

Après la conquête de La Mecque par les musulmans, Ikrima Bin Abu Jahl, farouche ennemi de l'islam et qui, dès le premier jour, saisit toutes les occasions de nuire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), s'enfuit de La Mecque. Son épouse embrassa l'islam et demanda sa protection au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qu'il lui accorda. Elle retrouva Ikrima et lui raconta ce qui s'était passé. Malgré ses difficultés à y croire, il retourna auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et embrassa l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) passa outre et lui pardonna son comportement passé à son égard. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 403-404.

Tous les musulmans espèrent qu'au Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, oubliera, oubliera et pardonnera leurs erreurs et péchés passés. Mais le plus étrange est que la plupart de ces musulmans qui espèrent et prient pour cela ne traitent pas les autres de la même manière. Autrement dit, ils s'accrochent souvent aux erreurs passées des autres et les utilisent comme armes contre eux. Cela ne fait pas référence aux erreurs qui ont un impact sur le présent ou l'avenir. Par exemple, un accident de voiture causé par un conducteur et qui handicape physiquement une autre personne est une erreur qui affectera la victime dans le présent et l'avenir. Ce type d'erreur est naturellement difficile à oublier et à ignorer. Mais beaucoup de musulmans s'accrochent souvent aux erreurs des autres qui n'ont aucune influence sur l'avenir, comme une insulte verbale. Même si l'erreur s'est estompée, ces personnes persistent à la raviver et à l'utiliser contre les autres dès que l'occasion se présente. C'est une mentalité bien triste, car il faut comprendre que les gens ne sont pas des anges. À tout le moins, un musulman qui espère qu'Allah,

le Très-Haut, oublie ses erreurs passées devrait ignorer celles des autres. Ceux qui refusent d'agir ainsi verront la plupart de leurs relations brisées, car aucune relation n'est parfaite. Il y aura toujours des désaccords, ce qui peut conduire à une erreur dans chaque relation. Par conséquent, celui qui se comporte ainsi finira par se sentir seul, car sa mauvaise mentalité le pousse à détruire ses relations avec les autres. Il est étrange que ces mêmes personnes détestent la solitude et adoptent une attitude qui éloigne les autres d'elles. Cela défie la logique et le bon sens. Tout le monde désire être aimé et respecté de son vivant et après sa mort, mais cette attitude produit l'effet inverse. De son vivant, on en a assez et, à sa mort, on ne se souvient pas d'eux avec affection et amour véritables. S'ils se souviennent d'eux, c'est simplement par habitude.

Laisser le passé derrière soi ne signifie pas nécessairement être excessivement gentil avec autrui, mais le minimum est d'être respectueux, conformément aux enseignements de l'islam. Cela ne coûte rien et demande peu d'efforts. Il faut donc apprendre à ignorer et à oublier les erreurs passées des gens. Peut-être qu'alors Allah, le Très-Haut, les oubliera le Jour du Jugement. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Enfin, il est important de noter qu'il est essentiel de prendre des mesures pour se protéger des préjudices futurs d'autrui afin d'éviter que l'histoire ne se répète, et de s'efforcer de pardonner à celui qui l'a offensé. Adopter une attitude passive, consistant à ne pas prendre de mesures pour se protéger

des préjudices d'autrui, n'a rien à voir avec la patience ou le pardon, et n'a donc rien à voir avec l'islam.

Supériorité et succès

Le jour de la conquête de La Mecque, 360 idoles étaient érigées autour de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) frappa chacune d'elles de son bâton, déclarant que la vérité était venue et que le mensonge avait disparu. La vérité était venue et le mensonge était impuissant. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 408-409.

Si l'on feuillette les pages de l'histoire, on constate clairement comment ceux qui ont persisté dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, impliquant de faire du tort à autrui, ont finalement été détruits, d'une manière ou d'une autre. En revanche, ceux qui sont restés fermes dans son obéissance en utilisant correctement les bienfaits qui leur avaient été accordés, conformément aux enseignements divins, ont finalement obtenu la paix de l'esprit, le soulagement et la réussite. Chapitre 47 de Muhammad, verset 10 :

« N'ont-ils pas parcouru le pays et vu quel a été le sort de ceux qui les ont précédés ? Allah a tout détruit sur eux... »

Il n'est pas nécessaire d'être musulman pour apprécier ces deux issues ; il suffit d'étudier l'histoire. Il faut donc décider quelle issue on souhaite et agir en conséquence.

L'Islam est douceur

Le jour de la conquête de La Mecque, Ali Bin Abu Talib, qu'Allah l'agrée, se rendit auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), porteur des clés de la Maison d'Allah, l'Exalté, la Kaaba, après les avoir prises au non-musulman qui en était auparavant le gardien, Othman Bin Talha. Ali Bin Abu Talib, qu'Allah l'agrée, demanda à garder les clés afin de devenir le gardien de la Kaaba. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) convoqua Othman Bin Talha, lui rendit les clés et lui annonça que ce jour était un jour de piété et de bonne foi. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 408.

Selon l'imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 4:58, page 54, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a rendu les clés à Uthman parce qu'Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 4 An Nisa, verset 58 :

Allah vous ordonne de restituer les dépôts à leurs ayants droit. Et lorsque vous jugez entre des gens, jugez avec équité. Quel noble commandement d'Allah vous a-t-il donné ! Allah est certes Audient et Clairvoyant.

En réponse à cela, Othman accepta l'Islam, qu'Allah soit satisfait de lui.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la douceur dans toutes les affaires.

C'est une caractéristique importante que tous les musulmans doivent adopter. Elle doit être présente dans tous les aspects de la vie. Il est important de comprendre que la douceur est bénéfique pour le musulman lui-même plus que pour quiconque. Non seulement il recevra bénédictions et récompenses d'Allah, le Très-Haut, et minimisera ses péchés, car une personne douce est moins susceptible de commettre des péchés par ses paroles et ses actes, mais elle lui sera également bénéfique dans les affaires de ce monde. Par exemple, une personne qui traite son conjoint avec douceur gagnera plus d'amour et de respect en retour que si elle le traitait avec dureté. Les enfants sont plus enclins à obéir et à traiter leurs parents avec respect lorsqu'ils sont traités avec douceur. Les collègues de travail sont plus susceptibles d'aider celui qui fait preuve de douceur envers eux. Les exemples sont innombrables. Une attitude dure n'est requise que dans de très rares cas. Dans la plupart des cas, un comportement doux sera bien plus efficace qu'une attitude dure.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) possède d'innombrables qualités, mais Allah, le Très-Haut, a particulièrement mis en avant sa douceur dans le Saint Coran, car elle est essentielle pour influencer autrui de manière positive. Chapitre 3 Al-Imran, verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

Un musulman doit se rappeler qu'il ne sera jamais meilleur qu'un prophète (sur lui la paix), ni que son interlocuteur ne sera jamais pire que Pharaon. Pourtant, Allah, le Très-Haut, a ordonné au prophète Moïse et au prophète Haroun (sur eux la paix) de traiter Pharaon avec bienveillance. Chapitre 20 Taha, verset 44 :

« Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

La dureté ne fait qu'éloigner les gens de l'islam et les conduit à croire qu'il s'agit d'une religion dure et cruelle. Dénaturer l'islam de cette manière est une faute grave que tous les musulmans doivent éviter.

Par conséquent, un musulman devrait adopter la douceur dans toutes les affaires, car cela conduit à beaucoup de récompense et affecte les autres, comme sa famille, de manière positive.

Il est important de noter que le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. Mais il enseigne aux musulmans à

adopter généralement la douceur comme voie, sans se laisser abuser par les autres.

Enfin, il faut toujours se rappeler une philosophie islamique simple : la façon dont on traite les autres influence la façon dont Allah, le Très-Haut, nous traitera. Si l'on fait preuve de dureté envers les autres, dans ses paroles et ses actes, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière. En revanche, si l'on traite les autres avec douceur, en leur facilitant la vie, en les aidant dans leurs bonnes actions et en passant outre leurs erreurs et leurs défauts, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière.

De plus, l'événement principal évoqué souligne également l'importance d'honorer ses engagements. Il faut honorer les engagements pris entre soi et Allah, le Très-Haut, ainsi que ceux pris entre soi et les autres. Chaque bienfait qu'Allah, le Très-Haut, accorde à une personne est un dépôt qui doit être honoré correctement. Cela implique d'utiliser ces bienfaits correctement, conformément aux enseignements islamiques. De plus, la confiance entre les personnes doit être honorée conformément aux termes convenus. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on souhaite être traité. L'islam étant un code de conduite complet, les dépôts que l'on doit honorer comprennent à la fois les dépôts religieux, comme les bénédictions qui nous ont été accordées, et les dépôts matériels, comme les contrats commerciaux. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ...Et honorez chaque engagement. En effet, l'engagement est toujours remis en question. »

Adhérer aux enseignements islamiques

Le jour de la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) entra dans la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, et vit des représentations physiques des anges et des hommes. Il vit le Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédictions sur lui) dessiné tenant une flèche divinatoire, symbole du polythéisme. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se mit en colère et déclara qu'Ibrahim (paix et bénédictions sur lui) n'avait rien à voir avec ces événements et qu'il n'était ni chrétien ni juif. Il ajouta qu'il était un musulman intègre et non un polythéiste. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna alors la destruction de ces représentations physiques. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 408.

L'une des principales façons de corrompre les croyances islamiques est lorsque les musulmans adoptent les coutumes et traditions de nations étrangères sans faire clairement la distinction entre celles-ci et leurs croyances religieuses. Les musulmans ne doivent pas suivre et adopter les pratiques coutumières des non-musulmans. Plus ils le font, moins ils suivront les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est particulièrement évident de nos jours, car de nombreux musulmans ont adopté les pratiques culturelles d'autres nations, ce qui les a éloignés des enseignements de l'islam. Par exemple, il suffit d'observer le mariage musulman moderne pour constater combien de pratiques culturelles non musulmanes ont été adoptées par les musulmans. Pire encore, de nombreux musulmans ne font pas la distinction entre les pratiques islamiques fondées sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les pratiques culturelles des non-musulmans. De ce fait, ces derniers ne peuvent pas non plus faire la distinction entre elles, ce qui a causé de graves problèmes à l'islam. Par

exemple, les crimes d'honneur sont une pratique culturelle qui n'a rien à voir avec l'islam. Pourtant, en raison de l'ignorance des musulmans et de leur habitude d'adopter des pratiques culturelles non musulmanes, l'islam est blâmé chaque fois qu'un crime d'honneur se produit dans la société. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a supprimé les barrières sociales sous forme de castes et de fraternités afin d'unir les peuples, mais les musulmans ignorants les ont ressuscitées en adoptant les pratiques culturelles des non-musulmans. En termes simples, plus les musulmans adoptent de pratiques culturelles, moins ils agiront conformément au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

La vraie noblesse

Le jour de la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) déclara publiquement que toute forme de noblesse et de prétention ancestrale avait été écrasée sous ses pieds ce jour-là. Il récita également le verset 13 du chapitre 49 d'Al-Hujurat :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 411 de l'Imam Ibn Kathir et dans Le nectar scellé, pages 394-395 de l'Imam Safi Ur Rahman.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 5116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement averti que la noblesse ne réside pas dans la lignée, car tous les êtres humains descendent du Saint Prophète Adam (paix et bénédictions d'Allah sur lui), créé à partir de poussière. Il a conclu qu'il fallait cesser de se vanter de sa famille et de sa lignée.

Il est important de comprendre que, même si certains musulmans ignorants ont adopté l'attitude d'autres nations en créant des castes et des sectes, croyant ainsi que certaines personnes sont supérieures à d'autres en fonction de ces groupes, l'islam a établi un critère simple de

supériorité : la piété. Autrement dit, plus un musulman obéit aux commandements d'Allah, le Très-Haut, s'abstient de Ses interdits et affronte son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son rang auprès d'Allah, le Très-Haut, est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Ce verset détruit toutes les autres normes qui ont été créées par des personnes ignorantes, telles que la race, l'origine ethnique, la richesse, le sexe ou le statut social.

De plus, si un musulman est fier d'une personne pieuse de sa lignée, il doit démontrer sa foi en louant Allah, le Très-Haut, et en suivant ses traces. Se vanter des autres sans suivre leurs traces ne servira à rien, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Ceci est clairement expliqué dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2945.

Celui qui est fier des autres mais ne suit pas leurs traces les déshonore indirectement, car le monde extérieur constatera leur mauvaise conduite et supposera que leur ancêtre vertueux s'est comporté de la même manière. Ces personnes devraient donc s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut. Elles sont comparables à celles qui adoptent les traditions et les conseils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard, mais qui négligent sa noblesse intérieure. Le monde extérieur ne

pensera que négativement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en constatant la mauvaise conduite de ces musulmans.

Enfin, se souvenir des origines de l'humanité préviendra l'orgueil, dont un atome peut suffire à nous mener en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, met en garde contre ce phénomène. L'orgueil ne fait qu'encourager à mépriser les autres, même si tout ce qu'ils possèdent de bon a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. L'orgueil incite également à rejeter la vérité, même si elle ne vient pas d'eux. Par conséquent, il faut absolument éviter de s'enorgueillir de quoi que ce soit, comme de ses pieux ancêtres.

Pas de racisme dans l'Islam

Le jour de la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna à Bilal Bin Rabah, qu'Allah l'agrée, d'annoncer l'appel à la prière depuis le toit de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 411.

Il est important de noter que Bilal, qu'Allah l'agrée, était un Éthiopien et ancien esclave, considéré comme humble et insignifiant par la société de l'époque. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aurait pu facilement confier à une personne considérée comme noble par la société de l'époque l'ordre d'annoncer l'appel à la prière, mais il a spécifiquement choisi Bilal, qu'Allah l'agrée.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6543, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, ne juge pas les gens en fonction de leur apparence extérieure ou de leur richesse, mais qu'il observe et juge l'intention intérieure des gens et leurs actions physiques.

La première chose à noter est qu'un musulman doit toujours corriger son intention avant d'accomplir une action, car Allah, le Très-Haut, ne le récompensera que s'il accomplit de bonnes actions pour Lui. Ceux qui accomplissent des actions pour le bien d'autrui et des choses seront avertis qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi le Jour du

Jugement, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, ce hadith souligne l'importance de l'égalité en islam. Une personne n'est pas supérieure aux autres par des considérations matérielles telles que son origine ethnique ou sa richesse. Bien que de nombreux musulmans aient érigé des barrières, telles que les castes sociales et les sectes, croyant ainsi que certains sont supérieurs aux autres, l'islam a clairement rejeté ce concept et déclaré que, de ce point de vue, tous les êtres humains sont égaux devant l'islam. La seule chose qui distingue un musulman des autres est sa piété, c'est-à-dire sa capacité à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

De plus, le hadith principal dont il est question ici indique également que les femmes ne doivent pas perdre leur temps à débattre et à argumenter sur leur position dans le monde par rapport aux hommes. Elles doivent plutôt comprendre que la supériorité ne réside pas dans le fait de copier ou de surpasser les hommes. Elle réside uniquement dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit donc s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en respectant Ses droits et ceux des autres, et ne pas croire que ce qu'il possède ou à quoi il appartient le sauvera du châtement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, que le musulman qui manque de bonnes œuvres, c'est-à-dire d'obéissance à Allah, le Très-Haut, ne verra pas son rang élevé en raison de sa lignée. En réalité, cela s'applique à tous les aspects de ce monde, tels que la richesse, l'origine ethnique, le sexe, les fraternités sociales et les castes.

Enfin, tout comme l'Islam juge les gens sur leur obéissance à Allah, le Très-Haut, il en va de même pour les gens. Ils ne doivent pas juger les autres inférieurs à eux ou selon des critères mondains, car cela conduit souvent à l'orgueil et au manquement aux droits d'autrui, deux causes de désastre dans les deux mondes.

Le véritable statut d'une personne est caché, tout comme ses intentions sont cachées aux yeux des autres, même s'ils peuvent observer ses actions. Il est donc insensé de mépriser les autres, car ils pourraient bien nous être supérieurs.

De plus, comme l'intention d'un individu est cachée aux autres, il ne peut juger les autres supérieurs aux autres sur la base de ses actes et doit donc s'abstenir de toute prétention quant à son propre statut ou à celui d'autrui, car Allah, l'Exalté, seul connaît les intentions, les paroles et les actes de tous. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Pardonne mène à l'élévation

Le jour de la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se tenait à la porte de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba, et interrogea les chefs des non-musulmans de La Mecque sur leurs espoirs. Ils répondirent qu'ils espéraient un bon traitement de sa part, car il était leur noble frère et le fils d'un homme noble. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara qu'ils étaient libres de partir sains et saufs. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 407-408.

Cet événement est lié au chapitre 12 Yusuf, verset 92 :

Il dit : « Aucun blâme ne sera porté sur toi aujourd'hui. Qu'Allah te pardonne ; car Il est le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

Ce verset mentionne une qualité extrêmement importante à adopter : la patience face aux difficultés, surtout celles qui viennent des autres. Il ne faut jamais répondre au mal par le mal, car cela contredit le comportement d'un musulman accompli. Chapitre 41, Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Répondre au bien par le bien n'a rien d'extraordinaire, car même les animaux font preuve de bonté en retour. Ce qui est exceptionnel, c'est de répondre au mal par le bien, surtout lorsqu'on est en position de se venger, à l'instar du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix). En réalité, ce comportement positif est bénéfique pour soi-même, car celui qui apprend à accepter les choses et à pardonner aux autres sera pardonné par Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

En fait, comme le prouve ce grand événement selon un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2029, celui qui pardonne aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera élevé en honneur par Allah, l'Exalté.

De plus, ce verset indique qu'il ne faut pas se croire supérieur à ceux à qui l'on a pardonné. En réalité, le supérieur est celui à qui Allah, le Très-Haut, a pardonné. Quiconque adopte ce type d'orgueil et ne se repent pas entrera en Enfer, selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4174.

Enfin, ce verset indique qu'il ne faut jamais perdre espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Tant qu'un musulman se repent sincèrement et s'efforce de s'améliorer, il doit espérer le pardon. Mais il ne doit pas

continuer à pécher sans essayer de changer et espérer qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonne, car ce n'est pas un espoir, c'est un vœu pieux.

Le repentir sincère comprend le fait de ressentir du remords, de demander pardon à Allah, l'Exalté, et si nécessaire aux gens, de promettre sincèrement de ne pas refaire le même péché ou un péché similaire et de réparer tous les droits qui ont été violés à l'égard d'Allah, l'Exalté, et des gens.

Le serment des femmes

Après la conquête de La Mecque et le pardon public du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) aux non-musulmans, tous se convertirent à l'islam. Même les femmes vinrent lui prêter serment d'allégeance. Parmi elles, Hind Bint Utbah, épouse d'Abou Sufyan Bin Harb (qu'Allah l'agrée). C'est Hind qui mutila le corps de Hamza Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée) après la bataille d'Uhud, et même mâcha son foie. Par honte et par peur, elle cacha d'abord son identité au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais lors de la cérémonie, elle posa des questions pour clarifier certains points et déclara même, lorsqu'il fut ordonné aux femmes de ne pas commettre la fornication ou l'adultère, qu'une femme libre ne commettrait jamais une telle chose. Lors de sa conversation avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il la reconnut et elle s'excusa pour ses actes passés avant d'embrasser l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui pardonna et accepta son serment. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1714-1715.

Avant d'embrasser l'islam, Hind était polythéiste, mais elle affirmait avec audace qu'aucune femme libre ne commettrait jamais la fornication ou l'adultère, car cela était considéré comme réservé aux femmes sans vergogne. Il est embarrassant de constater qu'aujourd'hui, des personnes qui se prétendent avant-gardistes croient le contraire.

Ceci est lié au chapitre 25 Al Furqan, verset 68 :

« ...et ne commettez pas de relations sexuelles illicites. Quiconque le fait sera puni. »

Les véritables serviteurs d'Allah, le Très-Haut, évitent toute forme de relations illicites. Le fait que l'adultère soit placé à côté du polythéisme et du meurtre d'un innocent dans ce verset témoigne de sa gravité.

Les musulmans doivent prendre des précautions pour éviter d'être tentés par des relations illégales. Premièrement, ils doivent apprendre à baisser le regard. Cela ne signifie pas qu'il faut toujours fixer ses chaussures, mais qu'il faut éviter de regarder inutilement autour de soi, surtout dans les lieux publics. Ils doivent éviter de fixer les autres et respecter le sexe opposé. Tout comme un musulman n'aime pas que quelqu'un fixe sa sœur ou sa fille, il ne doit pas fixer les sœurs et les filles des autres. Chapitre 24, An Nur, verset 30 :

« Dis aux croyants de réduire leur vue et de protéger leurs parties ^{intimes}. Cela est plus pur pour eux... »

Dans la mesure du possible, un musulman doit éviter de passer du temps seul avec une personne du sexe opposé, sauf si son lien de parenté interdit le mariage. C'est ce que recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 1862.

Les musulmans doivent s'habiller et se comporter avec pudeur. S'habiller avec pudeur permet d'éviter d'attirer le regard des étrangers et d'éviter de commettre des actes qui pourraient mener à une relation illégale, comme parler inutilement à une personne du sexe opposé.

Comprendre les bienfaits d'éviter les relations illégales est une autre façon de s'en protéger. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a garanti le Paradis à celui qui préserve sa langue et sa chasteté. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2408.

La crainte d'être puni pour avoir eu des relations illégales aidera également un musulman à les éviter. Par exemple, la foi de celui qui commet la fornication s'éloignera. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4690.

En réalité, un musulman n'a pas besoin de relations illégales, car l'Islam prescrit le mariage. Ceux qui n'ont pas les moyens de se marier devraient jeûner souvent, car cela permet de contrôler ses désirs et ses actes. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 3398.

Allah, le Très-Haut, encourage le mariage et interdit les relations illicites. Lorsqu'un couple ne se voue pas sincèrement l'un à l'autre, comme un couple marié, toute difficulté réelle engendre un stress émotionnel accru, car il ne se soutient pas correctement. Enchaîner les relations multiples au cours d'une vie a sans aucun doute un effet néfaste sur la santé mentale. Il n'est pas surprenant que les personnes qui se séparent

finissent souvent par consulter un psychologue. Elles souffrent davantage de troubles mentaux, comme la dépression, que celles qui évitent ces relations. De plus, celles qui sont connues pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint qui satisfasse leurs droits. En effet, celles qui ont eu plusieurs partenaires au cours de leur vie adoptent un comportement distrait et indésirable, ce que les personnes en quête d'un engagement sérieux, comme le mariage, n'apprécieront pas. Cela ne fait qu'accroître le stress émotionnel de celles qui ont eu plusieurs partenaires. Dans les relations sans lendemain, les membres du couple ne sont souvent pas sur la même longueur d'onde. Autrement dit, l'un des deux conjoints prend toujours la relation plus au sérieux, souhaitant par exemple s'installer avec son partenaire. L'autre, quant à lui, ne partage pas les mêmes sentiments quant à son avenir. Lorsque cette différence d'attitude finit par apparaître, elle entraîne souvent un traumatisme émotionnel durable pour celui qui prenait la relation plus au sérieux. En revanche, un couple marié, dès le début, est sur la même longueur d'onde quant à son engagement à long terme. Un couple marié est dévoué l'un à l'autre en toute circonstance, qu'il soit prévu ou non, comme avoir des enfants. Cette attitude est très rare chez les couples normaux. Être en couple avec quelqu'un d'autre le trompe également en lui faisant croire qu'il connaît parfaitement son partenaire. Ainsi, s'ils se marient, ils se plaignent souvent des changements de leur conjoint après le mariage. Dans la plupart des cas, il n'a pas changé. Seuls les responsabilités et les pressions de leur relation ont changé. Ce problème entraîne souvent des problèmes de couple pour les couples qui étaient en couple avant le mariage. Même s'ils vivaient ensemble avant le mariage, le même problème se posera. De plus, il est bien connu que toute difficulté conjugale affecte profondément tous les autres aspects de la vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études simplement parce qu'ils ne peuvent plus voir leur ex-partenaire tous les jours. Le mariage étant un lien et un engagement profonds entre deux personnes, les ruptures sont moins susceptibles de se produire pour des raisons aussi insignifiantes que celles qui perturbent les couples normaux.

De plus, il ne faut pas se laisser abuser par l'apparence d'une relation illicite, croyant qu'elle ne présente aucun danger pour le couple ou la société en général. Étant donné leur manque de connaissances, leur manque de vision et leur contrôle émotionnel, les individus peuvent croire à tort qu'une relation hors mariage est inoffensive, sans pour autant percevoir le poison caché qui les affectera, eux et les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite sera incité à commettre des péchés avec son partenaire, au fil du temps. Les émotions et les sentiments étant difficiles à contrôler et ces péchés, comme la fornication, étant devenus monnaie courante dans la plupart des sociétés, un couple non marié peut facilement y succomber. Cela entraîne d'innombrables autres problèmes pour eux et pour la société, comme des grossesses non désirées et même la dépréciation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même si l'on ne commet aucun autre péché grave au cours de sa relation illicite, comme la fornication, ses sentiments l'empêcheront de réfléchir clairement et, par conséquent, il est possible qu'il épouse son partenaire sans se rendre compte qu'il n'est pas un bon conjoint, même s'il semblait être un bon partenaire. Comme indiqué précédemment, cela est dû au stress et aux responsabilités du mariage, comme le respect des droits du conjoint et des enfants, qui altèrent la relation au sein du couple, ce qui entraîne souvent des problèmes conjugaux. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage s'accusent souvent mutuellement de changer de comportement après le mariage. De plus, quel que soit le temps passé avec son partenaire, on ne le connaîtra jamais aussi bien que des couples mariés se connaissent. Des traits négatifs cachés chez chacun se manifesteront après le mariage, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes conjugaux. Une vérité souvent négligée par les personnes engagées dans une relation illicite est qu'un bon partenaire ne garantit pas forcément un bon époux ou un bon parent. En effet, les qualités requises pour être un bon époux et un bon parent sont différentes de celles requises pour être un bon partenaire. En raison de ses sentiments pour son partenaire, une personne néglige souvent l'importance de choisir une personne pieuse, car elle est la seule à respecter les droits de son conjoint et de ses enfants et à éviter de leur nuire, même en cas de colère. À l'inverse, une personne dépourvue de piété ne respectera pas les droits de son conjoint et de ses enfants et leur fera du tort, surtout en cas de colère. Celui qui a un partenaire négligera

ce point important et, par conséquent, épousera son partenaire par amour, même s'il ne fait preuve d'aucune piété. Les émotions, comme l'amour, rendent aveugle et sourd aux défauts de son bien-aimé. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 5130, met en garde contre ce point.

De plus, la naissance d'enfants nés de manière non intentionnelle au sein d'une relation accentue le stress, ce qui conduit souvent à la séparation, car les parents refusent de partager la responsabilité de l'éducation. L'enfant grandit alors dans un foyer brisé, privé du soutien et de la supervision de ses deux parents, ce qui engendre souvent des problèmes pour tous. Il est clair que la majorité des jeunes impliqués dans des crimes, des gangs, des enfants manipulés par des prédateurs sexuels et victimes de violences conjugales sont issus de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on en désire un est extrêmement difficile. Imaginez alors le stress émotionnel que cela représente lorsque le parent ne le désirait pas au départ ? Cela a des conséquences négatives sur l'éducation de l'enfant et conduit souvent aux problèmes mentionnés précédemment. Ce stress conduit souvent le parent seul à confier l'enfant à une famille d'accueil ou à l'adoption, ce qui, dans la plupart des cas, a des conséquences néfastes à long terme sur l'enfant, comme mentionné précédemment. Cela augmente encore les risques de mal-orientation de l'enfant.

Tous ces aspects négatifs, et bien d'autres, des relations illicites ne peuvent être appréciés par une personne émotive ou ignorante, même si ces relations semblent inoffensives. S'engager dans des relations illicites, c'est comme consommer un plat apparemment délicieux alors qu'il est en réalité empoisonné. Ce poison étant caché, il faut s'en remettre à quelqu'un qui le connaît et suivre ses conseils pour éviter de manger ce plat apparemment délicieux, même si cela contredit ses désirs. Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute chose, et en particulier les poisons cachés dans certaines actions et relations, Ses conseils doivent

être acceptés et appliqués, même s'ils contredisent ses désirs. C'est comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour assurer l'équilibre mental et physique. Malgré toutes les recherches menées, la connaissance des états mentaux et physiques des humains par la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, faute de connaissances, d'expérience et de clairvoyance suffisantes. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui mettent en pratique les enseignements de l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, et ceux qui ne le font pas.

Allah, le Très-Haut, a éliminé ces nombreux problèmes secondaires en s'attaquant au problème fondamental, en interdisant les relations illicites et en encourageant le mariage, par lequel un couple se consacre sincèrement l'un à l'autre et à ses enfants.

De nombreux penseurs se sont penchés sur les problèmes auxquels sont confrontés les individus et la société. Cependant, comme ces solutions ciblent des problèmes spécifiques, leur efficacité est minime. Or, Allah, le Très-Haut, par cette approche des problèmes fondamentaux, qui affectent l'individu et la société, a clarifié toute chose afin que chacun puisse réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde... »

De plus, l'événement principal dont il est question ici indique également que la repentance et la réforme sont accessibles à tous, quels que soient leurs actes. Mais cela exige de saisir cette opportunité en se repentant sincèrement et en s'efforçant de réformer son comportement avant sa mort. Chapitre 4 An Nisa, versets 17-18 :

Le repentir accepté par Allah n'est accordé qu'à ceux qui commettent le mal par ignorance et se repentent peu après. Ce sont eux qu'Allah pardonnera, car Allah est Omniscient et Sage. Mais le repentir n'est pas accepté pour ceux qui commettent le mal jusqu'à ce que, lorsque la mort frappe l'un d'eux, il dise : « Je me suis repenti maintenant », ni pour ceux qui meurent mécréants. Nous leur avons préparé un châtiment douloureux.

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à quiconque a été lésé, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux autres.

Les amis de la prophétie

Après la conquête de La Mecque, les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, se demandèrent avec tristesse si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) resterait à La Mecque ou reviendrait avec eux à Médine. Informé de cette nouvelle, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur répondit qu'il vivrait là où ils vivaient et mourrait là où ils mourraient. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 415-416.

C'était une démonstration du grand amour que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) portait aux Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Ils l'ont aidé et secouru lorsque ses proches se sont retournés contre lui. Ils lui ont offert sécurité et asile dans leur ville lorsque son propre peuple l'a exilé. Les musulmans doivent s'efforcer d'adopter les qualités chères au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), s'ils souhaitent suivre les traces de ces grands Compagnons, qu'Allah les agrée.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2347, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que son véritable ami est celui qui possède les caractéristiques suivantes.

La première caractéristique est qu'ils s'efforcent d'obtenir uniquement ce dont ils ont besoin pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches, tout en évitant les excès, le gaspillage et l'extravagance. On peut

adopter cette attitude en s'efforçant d'utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci est souligné dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal est qu'ils ont une bonne part de la prière. Cela signifie qu'ils accomplissent correctement leurs prières obligatoires, en respectant toutes les conditions et les règles de bienséance, comme leur ponctualité. Cela inclut également l'accomplissement des prières surérogatoires, basées sur les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), comme la prière nocturne surérogatoire. C'est d'ailleurs la meilleure prière après les prières obligatoires, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1614. Une bonne part de la prière comprend également l'accomplissement des prières obligatoires en congrégation à la mosquée, lorsque cela est possible. Il est regrettable de constater combien de musulmans vivent à proximité d'une mosquée et ne se joignent pas à la congrégation, même lorsqu'ils ne travaillent pas.

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal est que ce musulman obéit à Allah, le Très-Haut, en public comme en privé. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit que chacun utilise les bienfaits qui lui sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Agir ainsi en privé témoigne de sa sincérité envers Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire qu'il accomplit de bonnes actions uniquement pour Lui. Il est celui qui se souvient fermement que, où qu'il soit, Allah, le Très-Haut, observe constamment ses aspects intérieurs et extérieurs. Persévérer dans cette croyance lui permettra d'adopter une foi excellente, mentionnée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. Cela signifie qu'il agit, par exemple en accomplissant la prière, comme s'il

pouvait observer Allah, le Très-Haut, le regarder. Cette attitude encourage les bonnes actions et prévient les péchés.

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal est leur évitement de toute forme de gloire ou d'honneur social. Selon un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, ce désir est plus destructeur pour la foi d'un musulman que la destruction que deux loups affamés causeraient à un troupeau de moutons. La soif de gloire et de statut social est sans doute plus destructrice pour la foi que la soif de richesse. Une personne est même prête à dépenser sa fortune pour acquérir gloire et prestige.

Il est rare d'obtenir un statut et une renommée tout en restant fidèle au droit chemin, privilégiant la préparation de l'au-delà aux plaisirs du monde matériel. Un hadith du Sahih Boukhari (numéro 6723) prévient d'ailleurs que celui qui aspire à un statut social, comme le leadership, devra s'en occuper seul, tandis que celui qui l'obtient sans l'avoir demandé sera aidé par Allah, le Très-Haut, dans son obéissance. Un autre hadith du Sahih Boukhari (numéro 7148) prévient que les gens aspireront à un statut et à une autorité considérables, mais qu'ils en seront profondément désolés le Jour du Jugement.

C'est un désir dangereux car il oblige à lutter intensément pour l'obtenir, puis à lutter davantage pour s'y accrocher, même si cela encourage à commettre l'oppression et d'autres péchés.

Le pire type de désir de statut social est celui qu'on obtient par la religion. Un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2654, prévient que cette personne ira en Enfer.

La recherche de la renommée conduit également à agir pour plaire aux autres plutôt que pour plaire à Allah, le Très-Haut. Il sera demandé à cette personne d'obtenir la récompense de ses actes le Jour du Jugement dernier auprès de ceux pour qui elle a agi, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

La recherche de la réputation conduit également à adopter des comportements négatifs, comme la duplicité, afin de plaire à tout le monde. Cela conduit à de nombreux péchés et cette personne finira par être publiquement déshonorée par Allah, l'Exalté. Ceux-là mêmes qu'elle cherchait à plaire la critiqueront et la haïront, même si elle le leur cache.

La dernière chose mentionnée dans le hadith principal est que leur mort survient rapidement, que leurs pleureurs sont peu nombreux et que l'héritage qu'ils laissent derrière eux est petit.

Leur mort survient soudainement afin qu'ils soient rapidement emmenés à la miséricorde d'Allah, l'Exalté, et afin de les protéger des difficultés d'une mort lente et prolongée.

Leurs pleureuses sont peu nombreuses, car elles évitent la recherche des honneurs sociaux et préfèrent rester anonymes, craignant d'étaler leurs bonnes actions. Mais les quelques pleureuses qu'elles ont sont bien meilleures que celles des riches et célèbres. Leurs quelques pleureuses sont sincères dans leur tristesse et implorant sincèrement Allah, le Très-Haut, pour leur pardon, contrairement aux nombreuses pleureuses des riches et célèbres.

L'héritage qu'ils laissent est modeste, car ils ont consacré la majeure partie de leurs biens à l'au-delà, en les utilisant de manière agréable à Allah, le Très-Haut. Ils comprenaient que tout ce qu'ils laissaient tomberait entre les mains d'autres qui en bénéficieraient, tandis qu'eux, les défunts, seraient tenus responsables de son obtention. C'est pourquoi un hadith, tiré du Jami At Tirmidhi (numéro 2379), avertit que la famille et les biens d'une personne l'abandonnent à sa tombe, et que seules ses actions l'accompagnent dans sa solitude. Par conséquent, ils se concentrent sur l'obtention de bonnes actions en utilisant leurs biens correctement et évitent d'en abuser, ce qui pourrait entraîner des péchés. Même s'ils laissent peu d'héritage, ils emportent en réalité beaucoup avec eux dans l'au-delà afin de subvenir à leurs besoins en cas de besoin. Chapitre 59 Al Hashr, verset 18 :

« Ô vous qui croyez, craignez Allah. Et que chaque âme considère ce qu'elle a préparé pour demain... »

Enfin, ils ne laissent peut-être pas beaucoup de biens matériels, tels que richesses et propriétés, mais ils laissent un immense héritage de bienfaisance, comme des œuvres de charité et des connaissances utiles,

qui continuent de leur être bénéfiques même après leur mort. Ceci est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1376.

En conclusion, ceux qui prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) doivent appuyer leurs paroles par des actes. Les affirmations sans actes ont peu de valeur, tant sur le plan matériel que religieux. L'une de ces preuves est d'adopter ces caractéristiques qui mènent à son amitié. Quiconque se lie d'amitié avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) sera en sa compagnie dans l'au-delà. Chapitre 4, An Nisa, verset 69 :

« Et quiconque obéit à Allah et au Messenger, ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de faveurs parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Et quels excellents compagnons ! »

Sincérité envers le public

Après la conquête de La Mecque, Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, fut envoyé auprès de la tribu des Banu Judhaymah afin de les appeler à l'islam. Bien qu'ils aient déjà embrassé l'islam, certains membres de leur tribu furent tués suite à un malentendu. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya Ali Ibn Abu Talib, qu'Allah l'agrée, pour dédommager la tribu de son erreur. Il versa une compensation aux victimes et les indemnisa pour la perte de leurs biens, dont une gamelle d'eau pour chien. Il leur remit même le reste de ses biens en cas d'erreur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) approuva ses actions. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Ali Ibn Abi Talib, volume 1, page 190.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une sincérité envers le grand public. Cela implique de vouloir le meilleur pour eux en tout temps et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un seul hadith du Sahih Muslim numéro 170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant que lorsqu'on aime pour les autres ce que l'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Être sincère envers autrui implique de l'aider à satisfaire Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas rechercher la gratitude, car cela ruine sa récompense et constitue un manque de sincérité flagrant envers Allah, le Très-Haut, et les gens.

Justice pour tous

Après la conquête de La Mecque, une femme issue d'une famille noble fut surprise en flagrant délit de vol à La Mecque, acte suffisamment grave pour justifier la sanction légale de l'islam. Sa famille s'adressa à un compagnon, Oussama Ben Zayd (qu'Allah l'agrée), et le supplia d'intercéder en sa faveur auprès du Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui). Face à cet incident, le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) entra dans une grande colère et critiqua Oussama (qu'Allah l'agrée) pour avoir tenté d'alléger la sanction légale. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) s'adressa alors à la communauté et l'avertit que les nations précédentes étaient détruites, car les autorités puniraient les faibles qui enfreignaient la loi, mais pardonneraient les riches et les influents. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui), en tant que chef de l'État, déclara que si sa propre fille commettait un crime, il lui appliquerait la sanction légale dans son intégralité. Il ordonna ensuite que la femme soit punie conformément à la loi. Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 3, Pages 348-349 de l'Imam Ibn Kathir et dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6787.

L'une des principales raisons pour lesquelles la société semble dévier de sa trajectoire est que les gens ont abandonné la justice. Même si le grand public n'est pas en mesure de conseiller à ses dirigeants de rester justes dans leurs actions, il peut les influencer indirectement en agissant avec justice dans toutes leurs relations et actions. Par exemple, un musulman doit agir avec justice envers les personnes à sa charge, comme ses enfants, en les traitant sur un pied d'égalité. Ceci est spécifiquement recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 3544. Il doit agir avec justice dans toutes ses transactions commerciales, quel que soit son interlocuteur. Si chacun agit avec justice au niveau individuel, les

communautés peuvent évoluer positivement et, à leur tour, ceux qui occupent des postes influents, comme les politiciens, agiront avec justice, qu'ils le veuillent ou non.

Effort et bonne intention

Après la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré qu'il n'y aurait plus d'émigration depuis La Mecque. Autrement dit, l'émigration n'était plus une obligation pour les musulmans, car La Mecque était devenue un lieu de résidence de l'islam. Seuls l'effort pour la cause d'Allah, le Très-Haut, et les intentions du musulman demeuraient en vigueur. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 433.

Il est essentiel de se rappeler que le fondement de l'islam réside dans l'intention d'une personne. Si cette intention est corrompue, tout ce que l'on fait le sera également. Il est donc essentiel de toujours veiller à ce que cette intention soit juste afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Quiconque agit pour toute autre raison ne recevra aucune récompense d'Allah, le Très-Haut. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, l'événement principal dont il est question souligne également l'importance de toujours demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de bien placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement apportera donc la paix de l'esprit dans les deux mondes.

De plus, comme lutter pour la cause d'Allah, le Très-Haut, implique une obéissance concrète à Allah, il est essentiel de concrétiser sa déclaration de foi verbale par des actes d'obéissance concrets. Il est essentiel de comprendre que la foi est comparable à une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, ne fleurira pas et risque même de mourir, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance ne s'épanouira pas et risque sérieusement de mourir. C'est la plus grande perte.

Indiquant la fin

Après la conquête de La Mecque, la grande majorité des Arabes embrassèrent l'islam. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le chapitre 110 d'An Nasr, versets 1 à 3 :

« Quand la victoire d'Allah sera venue et la victoire acquise, et que tu verras les gens adhérer en masse à la religion d'Allah, alors glorifie-Le en louant ton Seigneur et implore Son pardon. Car Il est certes accueillant au repentir. »

Selon le Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4430, Omar Bin Khattab et Abdullah Ibn Abbas, qu'Allah soit satisfait d'eux, croyaient qu'Allah, l'Exalté, lui avait annoncé le décès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans ces versets, alors que sa mission avait atteint son apogée.

Ces versets indiquent l'importance de rester ferme dans l'obéissance sincère et le souvenir d'Allah, l'Exalté, jusqu'à sa mort.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6407, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué que la différence entre la personne qui se souvient d'Allah, l'Exalté, et celle qui

ne le fait pas, est comme une personne vivante comparée à une personne morte.

Il est important pour les musulmans qui désirent établir un lien fort avec Allah, le Très-Haut, afin de surmonter toutes les difficultés ici-bas et dans l'au-delà, de se souvenir d'Allah, le Très-Haut, autant que possible. En d'autres termes, plus ils se souviennent de Lui, plus ils atteindront cet objectif vital.

Cela s'obtient en agissant concrètement sur les trois niveaux du souvenir d'Allah, l'Exalté. Le premier niveau consiste à se souvenir d'Allah, l'Exalté, intérieurement et silencieusement. Cela implique de corriger son intention afin d'agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. Le second niveau consiste à se souvenir d'Allah, l'Exalté, par la parole. Cela implique de parler d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté, ou de garder le silence. Comme l'indique un hadith du Sahih Muslim numéro 176, garder le silence lorsque quelqu'un n'a rien de bon à dire est une bonne action et fait donc partie du souvenir d'Allah, l'Exalté.

Le moyen le plus élevé et le plus efficace de renforcer son lien avec Allah, l'Exalté, est de se souvenir de Lui par ses propres moyens. Cela se fait en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Celui qui agit ainsi utilisera les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, l'Exalté. Mais cela exige d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique, source de tout bien et de toute réussite dans les deux mondes.

Ceux qui restent aux deux premiers niveaux recevront une récompense en fonction de leur intention, mais il est peu probable qu'ils augmentent la force de leur foi et de leur piété à moins qu'ils ne passent au troisième et plus haut niveau du souvenir d'Allah, l'Exalté.

Celui qui accomplit les trois niveaux se voit promettre la paix du corps et de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Malheureusement, de nombreux musulmans qui accomplissent leurs devoirs obligatoires et accomplissent des adorations volontaires négligent et ne parviennent pas à atteindre ces niveaux de rappel d'Allah, l'Exalté, et par conséquent, ils ne parviennent pas à trouver la paix dans ce monde, malgré leur adoration et leurs bonnes actions.

La bataille de Hunayn

Éliminer la corruption

Après la conquête de La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut informé qu'une tribu non musulmane, les Hawazin, s'était rassemblée pour l'attaquer. Cela mena à la bataille de Hunayn. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) demanda à un non-musulman, Safwan Bin Umayya, de prêter des armes et des armures à l'armée musulmane pour la bataille. Safwan demanda si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prévoyait de s'emparer de l'équipement par la force, puisqu'il contrôlait La Mecque. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui promit qu'il ne s'agissait que d'un prêt et qu'il lui rendrait tout. Après la bataille, il tint sa promesse et Safwan Bin Umayya (qu'Allah l'agrée) accepta l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 439-440).

Cet événement souligne l'importance de tenir ses promesses et contrats commerciaux. Un hadith, tiré du Sunan Ibn Majah (numéro 4019), prévient que lorsque les citoyens se trompent financièrement, Allah, le Très-Haut, les punit en leur nommant des dirigeants oppressifs. L'un des aspects de cette oppression est la corruption, source d'une grande détresse pour la population. Le même hadith prévient que si les citoyens rompent leur engagement d'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ils seront submergés par leurs ennemis qui confisqueront illégalement leurs richesses et leurs biens. Il s'agit là encore d'un aspect de la corruption : des personnes influentes, comme des fonctionnaires, s'approprient librement les biens d'autrui sans crainte de conséquences. Lorsque la population devient corrompue, ses dirigeants et autres personnes

influentes sont incités à agir de la même manière, convaincus que ce comportement est accepté par la population. Cela conduit à la corruption à l'échelle nationale. Mais si le peuple obéissait à Allah, le Très-Haut, et évitait de maltraiter autrui par la corruption, alors ses dirigeants et ses élites sociales n'oseraient pas se livrer à la corruption, sachant pertinemment que le peuple ne le tolérerait pas. Et selon le hadith cité précédemment, si le peuple demeurerait obéissant à Allah, le Très-Haut, Il le protégerait des fonctionnaires corrompus en nommant à des postes influents des personnes justes dans leurs affaires.

Au lieu de s'engager dans la voie immature consistant à blâmer les autres pour la corruption généralisée observée dans le monde, les musulmans devraient sincèrement réfléchir à leur propre comportement et, si nécessaire, ajuster leur attitude. Sinon, la corruption dans la société ne fera que s'accroître avec le temps. Nul ne devrait croire que, faute d'influence sociale, il n'a aucune influence sur la corruption qui règne dans la société. Comme le démontre cette discussion, la corruption est le résultat du comportement négatif de la population et ne peut donc être éliminée que par un bon comportement de la population. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 11 :

« ...En vérité, Allah ne change pas l'état d'un peuple jusqu'à ce qu'il change ce qui est en lui-même... »

Maintenir la pureté de l'Islam

Sur la route de Hunayn, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était accompagné de ses Compagnons, qu'Allah l'agrée, qui avaient conquis La Mecque avec lui, et de ceux qui, qu'Allah l'agrée, avaient récemment embrassé l'islam, après la conquête de La Mecque. Ces nouveaux convertis vénéraient un grand arbre appelé Dhat Anwat. Ils s'y rendaient chaque année, y suspendaient leurs armes, y faisaient des sacrifices et y passaient la journée. Lorsqu'ils passaient devant un grand arbre en route vers Hunayn, ils se souvenaient du Dhat Anwat et demandaient au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de leur implanter un arbre semblable à Dhat Anwat dans l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les critiquait et les avertissait que ces anciennes pratiques culturelles et religieuses étaient dénuées de valeur. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 441.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que toute question qui n'est pas basée sur l'Islam sera rejetée.

Si les musulmans souhaitent une réussite durable, tant matérielle que religieuse, ils doivent adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Même si certaines actions qui ne sont pas directement inspirées de ces deux sources de guidance peuvent néanmoins être considérées comme de bonnes actions, il est important de les privilégier. En réalité, plus on agit en fonction de ce qui ne provient pas de ces deux sources, même si ce sont de bonnes actions, moins on les appliquera . Un exemple flagrant est le nombre de musulmans qui ont

adopté des pratiques culturelles qui ne reposent pas sur ces deux sources de guidance. Même si ces pratiques ne constituent pas des péchés, elles les empêchent d'apprendre et d'agir en conséquence, car ils se sentent satisfaits de leur comportement. Cela conduit à l'ignorance de ces deux sources de guidance, ce qui ne peut que les égarer.

C'est pourquoi le musulman doit apprendre et mettre en pratique ces deux sources de guidance établies par les guides, puis accomplir d'autres bonnes actions volontaires seulement s'il en a le temps et l'énergie. Mais s'il choisit l'ignorance et des pratiques inventées, même si elles ne constituent pas des péchés, au lieu d'apprendre et de mettre en pratique ces deux sources de guidance, il ne réussira pas.

Enfin, si l'on persiste à commettre des actes qui ne sont pas directement liés aux deux sources de la guidance, par ignorance, on tombe facilement dans des pratiques et des croyances contraires à la science islamique établie. Cela entraîne le musulman sur le chemin des péchés et de l'égarement, alors qu'il se croit bien guidé. Celui qui se sait égaré est susceptible d'accepter et de changer de direction sur les conseils d'autrui. En revanche, celui qui pense être sur la bonne voie est très peu susceptible de changer et de corriger sa direction, même s'il est averti par des personnes possédant la connaissance et des preuves évidentes. La seule façon d'éviter ce résultat est de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance des deux sources de la guidance et d'éviter toute autre action, même si elle semble être une bonne action.

Victoire dans l'obéissance

Lors de la bataille de Hunayn, l'armée musulmane fut d'abord submergée et certains Compagnons, qu'Allah les agrée, se retirèrent temporairement du champ de bataille. Mais, après avoir été convoqués sur ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ils poursuivirent tous leur route jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, leur accorde la victoire. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 451.

Cette difficulté initiale est survenue lorsque certains des jeunes Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont déclaré, avant la bataille, que leur grande armée ne serait pas vaincue. Chapitre 9, At Tawbah, versets 25-26 :

Allah vous a déjà accordé la victoire dans de nombreux domaines, et même au jour de Hunayn, lorsque votre grand nombre vous a plu, mais cela ne vous a servi à rien. La terre était trop étroite pour vous malgré son immensité ; puis vous avez tourné le dos, fuyant. Allah a alors fait descendre Sa quiétude sur Son Messenger et sur les croyants, et a fait descendre des troupes [des anges] que vous n'avez pas vues, et a châtié les mécréants. Telle est la récompense des mécréants.

Cet incident souligne l'importance de comprendre que la véritable réussite n'est accordée qu'à ceux qui demeurent fidèles à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique l'obéissance à Ses commandements, le renoncement à Ses interdits et la patience face au destin,

conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La véritable réussite n'est liée ni aux biens matériels, ni à la quantité, ni à la force physique. Chapitre 3, Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

La condition pour obtenir la supériorité et le succès dans les deux mondes est d'adopter une foi sincère. Cela implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément au Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et va donc bien au-delà d'une simple déclaration verbale de foi en l'islam. Si les musulmans ne jouissent pas de cette supériorité aujourd'hui, c'est qu'ils ne sont pas de véritables croyants. Par conséquent, chaque musulman doit évaluer s'il concrétise sa déclaration verbale de foi en l'islam par des actes et, si nécessaire, corriger son comportement s'il aspire à la paix de l'esprit et à la supériorité dans les deux mondes.

De plus, la supériorité sous forme de paix de l'esprit sera accordée à celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut. Celui qui utilise correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, s'assurera d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement conduira donc à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Et chapitre 24 An Nur, verset 55 :

Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et accompli de bonnes œuvres qu'Il leur accorderait la succession sur terre comme Il l'a accordée à ceux qui les ont précédés, qu'Il leur établirait la religion qu'Il leur a préférée et qu'Il leur substituerait, après leur crainte, la sécurité, car ils M'adorent sans M'associer quoi que ce soit. Et quiconque mécroît après cela, ceux-là sont les pervers.

Or, désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, conduira les musulmans à être dominés par leurs ennemis et à ne pas obtenir la paix de l'esprit, car ils n'atteindront pas un état mental et physique équilibré et ils égareront tout et tous dans leur vie. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer un état mental et physique équilibré et une intégration harmonieuse de chaque personne dans sa vie. La connaissance de l'état mental et physique des humains que possède la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. En effet, ils ne peuvent résoudre tous les problèmes rencontrés, leurs conseils ne peuvent éviter tous les types de stress mental et physique, ni permettre une intégration harmonieuse de chaque personne dans sa vie, en raison de leurs connaissances, de leur expérience, de leur clairvoyance et de leurs préjugés limités. Allah, le Très-Haut, seul détient cette connaissance et l'a accordée à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite les gens à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs sur leur

vie. Il n'attend pas des gens une confiance aveugle en les enseignements de l'islam, mais il veut qu'ils reconnaissent leur véracité grâce à ses preuves évidentes. Mais cela exige une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Être juste

Lors de la bataille de Hunayn, Abou Qataadah, qu'Allah l'agrée, tua un soldat ennemi. Après la victoire, on leur annonça que quiconque prouverait avoir tué un soldat ennemi serait autorisé à prendre leurs biens, notamment leurs armes. Initialement, personne ne vérifia la version d'Abou Qataadah, qu'Allah l'agrée, jusqu'à ce qu'un autre confirme que les biens du soldat ennemi qu'il avait tué étaient avec lui. Cet homme demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de l'autoriser à conserver ses biens au lieu de les remettre à Abou Qataadah, qu'Allah l'agrée. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, intervint et fit remarquer qu'il ne devait pas être autorisé à conserver ces biens alors qu'ils appartenaient légitimement à l'un des lions d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire Abou Qataadah, qu'Allah l'agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fit alors remettre les biens à Abou Qataadah, qu'Allah l'agrée. Cela a été discuté dans la biographie d'Abou Bakr As Siddeeq, pages 142-143, de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Cette interjection d'Abou Bakr, qu'Allah soit satisfait de lui, indiquait clairement sa nature juste et équitable.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 4721, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que ceux qui ont agi avec justice seront assis sur des trônes de lumière, près d'Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cela inclut ceux qui sont justes dans leurs décisions, à l'égard de leur famille et de ceux qui sont sous leur garde et leur autorité.

Il est important pour les musulmans d'agir avec justice en toutes circonstances. Ils doivent faire preuve de justice envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils doivent utiliser tous les bienfaits qui leur ont été accordés de manière appropriée, conformément aux enseignements de l'islam. Cela inclut la justice envers leur corps et leur esprit, en respectant leurs droits à la nourriture et au repos, et en utilisant chaque membre conformément à sa véritable fonction. L'islam n'enseigne pas aux musulmans à pousser leur corps et leur esprit au-delà de leurs limites, au risque de se nuire.

Il faut être juste envers les autres en les traitant comme on souhaite être traité. Il ne faut jamais transiger avec les enseignements de l'islam en commettant des injustices pour obtenir des biens matériels, comme la richesse et le pouvoir. Cela constitue une cause majeure d'entrée en Enfer, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Ils doivent rester justes, même si cela contredit leurs désirs et ceux de leurs proches. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

Ô vous qui croyez ! Soyez fermes dans la justice, témoins d'Allah, même contre vous-mêmes ou contre vos père et mère. Qu'on soit riche ou pauvre, Allah est plus digne des deux. Ne suivez donc pas votre inclination, de peur de manquer de justice...

Il faut être juste envers ses proches en respectant leurs droits et leurs besoins conformément aux préceptes de l'islam. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Un aspect important de cette responsabilité est d'enseigner à ses proches l'islam et l'importance d'en appliquer les préceptes. Il ne faut ni les négliger ni les confier à d'autres, comme les enseignants de l'école ou de la mosquée. Il ne faut pas assumer cette responsabilité si l'on est trop paresseux pour agir avec justice à leur égard.

Pour conclure, personne n'est exempté d'agir avec justice, car le minimum est d'agir avec justice par rapport à Allah, l'Exalté, et à soi-même.

Le siège de Taïf

Libération de l'esclavage humiliant

Après la bataille de Hunayn, certains ennemis non musulmans se retirèrent à Taïf. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) mena alors une expédition vers Taïf. Il annonça à l'ennemi que tout esclave quittant l'ennemi et acceptant l'islam serait libéré. Certains esclaves ennemis quittèrent Taïf et rejoignirent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui les libéra. C'était d'ailleurs sa pratique habituelle avec les esclaves. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 471.

Que l'on veuille l'admettre ou non, en réalité, chaque être humain est esclave de quelque chose ou de quelqu'un. Certains sont au service d'autrui, comme les dirigeants d'Hollywood, et font tout ce qu'on leur ordonne, même si cela défie la pudeur et la honte. D'autres sont au service de leurs proches et amis et font tout ce qu'ils peuvent pour leur plaire. D'autres encore sont encore pires en étant au service de leurs propres désirs, une attitude animale qui agit généralement pour leur propre plaisir. La meilleure et la plus haute forme de servitude est d'être au service d'Allah, le Très-Haut. Cela est évident lorsqu'on tourne les pages de l'histoire, qui montre clairement que ceux qui étaient les serviteurs d'Allah, le Très-Haut, tels que les Saints Prophètes (sur eux la paix), ont reçu les plus grands honneurs et le plus grand respect en ce monde et le recevront encore dans le prochain. Des siècles et des millénaires ont passé, et pourtant leurs noms restent gravés dans les mémoires comme les piliers et les phares de l'histoire. Tandis que ceux qui se sont mis au service des autres, leurs propres désirs ont fini par être déshonorés en ce monde, même s'ils ont atteint un certain statut social,

et ils sont devenus de simples notes de bas de page dans l'histoire. Les médias se souviennent rarement de ceux qui disparaissent plus de quelques jours avant de passer à la personne suivante. Au cours de leur vie, ces personnes finissent par devenir tristes, seules, déprimées et même suicidaires, car vendre leur âme et leur décence à leurs maîtres terrestres ne leur a pas apporté le contentement qu'elles recherchaient. Nul besoin d'être un érudit pour comprendre cette vérité évidente. Si donc les gens doivent être serviteurs, qu'ils soient serviteurs d'Allah, le Très-Haut, car l'honneur durable, la grandeur et le véritable succès ne résident qu'en cela.

Les dangers d'être à deux visages

Durant le siège de Taïf, un homme demanda et obtint la permission de parler aux habitants de Taïf afin de les inviter à l'islam. Cet homme trahit l'islam en exhortant les habitants de Taïf à rester fermes contre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). De retour au camp des musulmans, il raconta au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) qu'il avait invité les habitants de Taïf à l'islam, mais que celui-ci le réprimanda et lui rapporta ses paroles. Cet homme comprit la vérité, se repentit sincèrement et accepta l'islam avec conviction. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 473.

Être hypocrite, c'est changer de comportement en fonction de ses interlocuteurs afin de leur plaire et d'acquérir ainsi des biens matériels, comme le respect et la renommée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 4873, que quiconque adopte une mentalité hypocrite aura deux langues de feu le Jour du Jugement. Le musulman a le devoir de rester honnête et cohérent dans ses paroles et ses actes, et de ne rechercher que la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, dans toutes ses activités. Celui qui se comporte ainsi sera protégé par Allah, le Très-Haut, des conséquences négatives à long terme que pourrait entraîner une honnêteté constante. En revanche, celui qui suit la voie des hypocrites se prive de la miséricorde et de la protection d'Allah, le Très-Haut, et s'égarera aveuglément. Allah, le Très-Haut, fera en sorte que, tôt ou tard, leurs mauvaises intentions soient révélées à ceux qu'ils cherchent à satisfaire, de sorte qu'ils seront privés des bienfaits de ce monde et détestés par leur société. Ce châtiment terrestre est minime comparé à celui qui leur sera réservé dans l'au-delà, à moins qu'ils ne se repentent sincèrement.

Clémence et seconde chance

Les non-musulmans de Taïf furent assiégés pendant environ 30 jours, mais ils ne furent pas conquis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna alors à l'armée musulmane de se retirer de Taïf et implora leur guide. Peut-être Allah, le Très-Haut, empêcha-t-il les musulmans de conquérir Taïf en raison du choix fait des années auparavant, avant l'émigration vers Médine, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se vit offrir la possibilité de détruire les habitants de Taïf pour les mauvais traitements qu'ils lui infligeaient. Mais il déclina cette option, préférant espérer qu'ils finiraient par embrasser l'islam. Ce point est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3231. Ce choix de protection persista et empêcha les musulmans de conquérir Taïf.

De plus, les habitants de Taïf finirent par saisir cette seconde chance offerte par Allah, le Très-Haut, pour accepter la vérité. Ils envoyèrent une délégation à Médine pour rendre visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et embrasser l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 3, page 476.

Allah, le Très-Haut, n'accélère pas le châtement de celui qui le mérite par indulgence. Au contraire, Il lui offre l'opportunité de se repentir sincèrement et de rectifier son comportement. Le musulman qui comprend cela ne perdra jamais espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, mais ne dépassera pas les bornes et ne se laissera pas aller à la illusion en croyant qu'Allah, le Très-Haut, ne le punira jamais. Il comprend que le châtement est seulement différé, et non abandonné, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Ainsi, ce nom divin suscite espoir et crainte

chez le musulman. Il doit profiter de ce délai pour se repentir et accomplir rapidement de bonnes actions.

Un musulman doit agir selon cet attribut divin en étant indulgent envers les autres, en particulier lorsqu'ils font preuve de mauvaise conduite. Il doit faire preuve d'indulgence envers les autres, tout comme il souhaite qu'Allah, le Très-Haut, soit indulgent envers lui dans ses moments d'insouciance. Mais il ne doit pas non plus être indulgent envers ses propres défauts, sachant que le châtement des péchés est différé et non définitivement abandonné jusqu'à ce qu'il se repente sincèrement. Il doit également demeurer indulgent en répondant au mal par le bien, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Extrême gentillesse

Après le siège de Taïf, un homme raconta qu'il chevauchait à côté du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), chaussé de lourdes bottes. Son chameau heurta accidentellement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et son orteil heurta et blessa sa jambe. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) frappa le pied de l'homme avec son fouet et lui ordonna de s'éloigner de lui, car il lui faisait mal. Le lendemain, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) convoqua l'homme et lui annonça que, pour avoir frappé son pied avec son fouet, il avait décidé de le dédommager. Il lui offrit alors 80 moutons. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, pages 481-482.

Cet événement montre l'importance de faire preuve de gentillesse et de miséricorde envers les autres.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 7376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'Allah, l'Exalté, ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux autres.

L'islam est une religion très simple. L'un de ses enseignements fondamentaux est que la façon dont les gens traitent les autres détermine la façon dont ils seront traités par Allah, le Très-Haut. Par exemple, ceux qui apprennent à ignorer et à pardonner les erreurs des autres seront pardonnés par Allah, le Très-Haut. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Ceux qui soutiennent les autres dans des domaines matériels et religieux bénéfiques, comme une aide affective ou financière, seront soutenus par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. Ce même hadith conseille que celui qui dissimule les défauts des autres verra les leurs dissimulés par Allah, le Très-Haut.

En termes simples, si l'on traite les autres avec bonté et respect, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, les traitera de la même manière. Et ceux qui maltraitent les autres seront traités de la même manière par Allah, le Très-Haut, même s'ils accomplissent les devoirs qui lui sont liés, comme les prières obligatoires. En effet, un musulman doit accomplir ces deux devoirs pour réussir, à savoir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres.

Un moyen facile d'obtenir la miséricorde divine est de simplement traiter les autres comme on désire être traité. Cela est vrai pour tous, quelle que soit leur foi, et s'étend même à toutes les créatures.

Enfin, il est important de noter qu'un musulman ne sera bienveillant envers Allah, le Très-Haut, que s'il traite les autres avec bienveillance

pour Lui. S'il le fait pour toute autre raison, il perdra sans aucun doute la récompense mentionnée dans ces enseignements. Le fondement de tout acte et de l'islam lui-même est l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Butin de la bataille de Hunayn

Éviter l'illégal

Après avoir quitté Taïf sans être conquis, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à La Mecque et, avant de distribuer le butin de la bataille de Hunayn, il déclara qu'aucun soldat musulman ne devait prendre quoi que ce soit du butin d'une bataille avant sa distribution conformément à la loi islamique, même s'il ne s'agissait que d'un fil ou d'une aiguille. Il ajouta qu'un tel comportement était une honte, un feu et une honte dans les deux mondes. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1790-1792.

D'une manière générale, l'usage de l'illicite constitue un péché majeur. Cela inclut l'utilisation de richesses illicites, l'usage d'objets illicites et la consommation d'aliments illicites. Il est important de noter que les choses spécifiquement qualifiées d'illicites par l'islam, comme l'alcool, ne sont pas les seules illicites. En fait, même des choses licites peuvent devenir illicites si elles ont été obtenues grâce à des biens illicites. Par exemple, un aliment licite peut devenir illicite s'il est acheté avec des richesses illicites. Il est donc important pour les musulmans de veiller à ne consommer que des choses licites, car un seul élément illicite suffit à ruiner quelqu'un.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Muslim numéro 2346, que quiconque

recourt à l'illicite verra toutes ses invocations rejetées. Si ses invocations sont rejetées par Allah, le Très-Haut, peut-on espérer que ses bonnes actions soient acceptées ? Ceci a d'ailleurs été répondu dans un autre hadith du Sahih Bukhari numéro 1410. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a clairement averti qu'Allah, le Très-Haut, n'accepte que le licite. Par conséquent, tout acte fondé sur l'illicite, comme accomplir le Saint Pèlerinage avec des biens illicites, sera rejeté.

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3118, que ce type de personne serait envoyé en Enfer le Jour du Jugement. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 188 :

« Et ne consommez pas injustement les biens des autres, et ne les envoyez pas [en pots-de-vin] aux dirigeants, afin qu'ils vous aident à consommer une partie des biens du peuple dans le péché, alors que vous savez [que c'est illégal]. »

Que cherchez-vous

Après le siège de Taïf, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) retourna à La Mecque. Lors de la distribution du butin de la bataille de Hunayn, il en donna davantage aux musulmans nouvellement convertis afin de fortifier leurs cœurs. Certains des jeunes Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, se sentaient négligés dans ce cas particulier. Lorsque cette nouvelle parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il les convoqua et leur demanda s'ils n'étaient pas satisfaits du fait que, tandis que d'autres emportaient le butin de guerre, ils emportaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ils répondirent à l'unisson qu'ils en étaient satisfaits. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ajouta que s'il n'avait pas émigré à Médine, faisant ainsi de lui un migrant, il aurait été parmi les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Et si le monde descendait une vallée et que les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée, descendaient une autre vallée, il descendrait assurément la vallée qu'ont parcourue les Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Ceci a été traité dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 3, page 483, et dans Sirat Ibn Hisham, pages 237-238 et page 483.

Il est important pour les musulmans de comprendre pourquoi ils adorent Allah, le Très-Haut, car cette raison peut favoriser leur obéissance à Allah, le Très-Haut, ou, dans certains cas, conduire à la désobéissance. En adorant Allah, le Très-Haut, pour obtenir de Lui des biens licites, on court le risque de Lui désobéir. Ce type de personne est mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 22, Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie ici-bas et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Lorsqu'ils obéissent à Allah, le Très-Haut, afin de recevoir des bénédictions terrestres, lorsqu'ils ne les reçoivent pas ou rencontrent une difficulté, ils se mettent souvent en colère, ce qui les détourne de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Ces personnes obéissent ou désobéissent souvent à Allah, le Très-Haut, selon la situation à laquelle elles sont confrontées, ce qui est en contradiction avec le véritable service à Allah, le Très-Haut.

Bien que désirer d'Allah, le Très-Haut, des biens licites soit acceptable en Islam, si l'on persiste dans cette attitude, on risque de ressembler à ceux mentionnés dans ce verset. Il est de loin préférable d'adorer Allah, le Très-Haut, pour être sauvé dans l'au-delà et accéder au Paradis. Il est peu probable que cette personne change de comportement face aux difficultés. Mais la meilleure raison est d'obéir à Allah, le Très-Haut, simplement parce qu'Il est leur Seigneur et le Seigneur de l'univers. Ce musulman, s'il est sincère, restera inébranlable en toutes circonstances et, grâce à cette obéissance, il recevra des bénédictions, matérielles et religieuses, bien supérieures à celles que recevrait la première catégorie de personnes.

Pour conclure, il est important pour les musulmans de réfléchir à leur intention et si nécessaire de la corriger afin qu'elle les encourage à rester fermes dans l'obéissance à Allah, l'Exalté, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, dans toutes les situations.

En outre, l'événement principal dont il est question indique également le grand amour que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait pour les Compagnons de Médine, et par extension pour le reste des Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Un signe d'amour véritable pour Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, C'est aimer tous ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pour Allah, l'Exalté, même si cela contredit notre opinion personnelle à leur sujet. Cet amour inclut ceux qui proclament l'amour par leurs paroles et, plus important encore, par leurs actes. Par exemple, il est évident que toute la famille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tous les Compagnons (paix et bénédictions sur lui), et les pieux prédécesseurs, possédaient cet amour véritable. Aimer chacun d'eux est donc un devoir pour celui qui prétend aimer Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est attesté par de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Bukhari, numéro 17. Il recommande que l'amour pour les alliés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), autrement dit les habitants de la ville sainte de Médine, fait partie de la foi et que la haine à leur égard est un signe d'hypocrisie. Dans un autre hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3862, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement mis en garde les musulmans contre toute critique envers les Compagnons, qu'Allah les agrée. Les aimer est un signe d'amour envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et les haïr est un signe de haine envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et envers Allah, le Très-Haut. Cette personne ne réussira que si elle se repent sincèrement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait une déclaration similaire concernant sa famille bénie, qu'Allah les agrée, dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 143.

Si un musulman critique injustement un musulman qui manifeste son amour pour Allah, le Très-Haut, cela prouve son manque d'amour pour Allah, le Très-Haut. Si un musulman commet un péché, les autres musulmans devraient le détester, mais ils devraient, par amour pour Allah, le Très-Haut, continuer à l'aimer, en raison de leur amour pour Allah, le Très-Haut, et pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le signe de l'amour pour autrui est de le traiter avec bienveillance et respect. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le traitent.

De plus, le musulman doit rejeter tous ceux qui manifestent de l'aversion pour ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qu'il s'agisse d'un proche ou d'un étranger. Les sentiments d'un musulman ne doivent jamais l'empêcher d'accomplir ce véritable acte d'amour envers Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela ne signifie pas qu'il doive leur nuire, mais qu'il doit leur faire comprendre que détester ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) est inacceptable. S'ils persistent dans cette attitude déviante, il faut s'en séparer jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement.

Lutter pour l'indépendance

Lors de la distribution du butin de la bataille de Hunayn, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en donna davantage aux musulmans nouvellement convertis afin de fortifier leur cœur. Lorsque certains s'en plaignirent, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'il donnait à ceux dont il craignait l'impatience et le ressentiment, et qu'il s'abstenait de donner à ceux qui étaient autosuffisants et dont la bonté leur était inspirée par Allah, le Très-Haut. Il conclut que l'un de ces derniers était Amr Bin Taghlib, qu'Allah l'agrée. Ce point est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 3, pages 490-491), et dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 3145).

Cet événement illustre l'importance de s'efforcer d'être indépendant. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6470, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque s'abstient de solliciter les autres obtiendra son indépendance. Et quiconque s'efforce sincèrement d'être patient sera accordé par Allah, l'Exalté. Et quiconque se contente de ce qu'il possède deviendra autonome. Il a conclu qu'il n'y a pas de plus grand don que la patience.

Dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6470), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque s'abstient de solliciter les autres obtiendra l'indépendance. Et quiconque s'efforce sincèrement d'être patient sera accordé par Allah, l'Exalté. Et quiconque se contente de ce qu'il possède sera rendu autonome. Il a conclu qu'il n'y a pas de plus grand don que la patience.

Il n'y a aucun mal à demander de l'aide aux autres en cas de besoin, mais un musulman ne doit pas prendre cette habitude, car elle peut entraîner une perte de respect de soi. Cela peut être dangereux, car celui qui perd le respect de soi est plus susceptible de commettre des péchés, car il ne se soucie plus de ce qu'Allah, le Très-Haut, et des autres pensent de lui. Celui qui demande inutilement de l'aide aux autres commencera également à compter sur eux au lieu de faire confiance à Allah, le Très-Haut. Faire confiance à Allah, le Très-Haut, implique d'utiliser les moyens qui nous sont accordés de manière licite, puis de croire que le résultat, choisi par Allah, le Très-Haut, sera le meilleur pour tous. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'utiliser tous les moyens qui lui sont accordés avant de se tourner vers les autres. Celui qui agit ainsi gagnera l'indépendance d'Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit s'imposer la patience, surtout dans les moments difficiles. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'acquérir la connaissance islamique et de la mettre en pratique. Par exemple, celui qui connaît Allah, le Très-Haut, accordera une récompense incalculable au musulman patient. Il est plus susceptible d'être patient que celui qui l'ignore. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Il est important de noter que la véritable patience se manifeste dès le début d'une situation, et non plus tard. Faire preuve de patience ultérieurement est une forme d'acceptation, que même la personne la plus impatiente éprouve.

Le véritable riche est celui qui n'est ni nécessiteux ni avide de biens. Cela se produit lorsqu'on se satisfait de ce qu'Allah, le Très-Haut, nous a accordé. Cela se réalise lorsqu'on croit sincèrement qu'Allah, le Très-Haut, donne à chacun ce qu'il y a de meilleur selon Son infinie connaissance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Cette personne est véritablement riche, tandis que celui qui est toujours avide et nécessiteux est pauvre, même s'il possède de grandes richesses. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2420. Par conséquent, se contenter de ses biens est la véritable richesse, tandis que l'avidité rend nécessiteux, c'est-à-dire pauvre.

Enfin, la patience est essentielle, car elle est indispensable à chaque étape de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'accomplir Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin. En d'autres termes, la réussite, dans les domaines matériels ou religieux, est impossible sans patience. C'est donc un don précieux accordé par Allah, le Très-Haut, à ceux qui s'efforcent de l'adopter.

Réduire les problèmes à leur plus simple expression

Lors de la distribution du butin de la bataille de Hunayn, un ignorant fit remarquer que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne cherchait pas à servir Allah, le Très-Haut, lors de cette distribution. Informé de cette nouvelle, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se mit en colère et implora la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, sur le Saint Prophète Moïse (paix sur lui), ajoutant ensuite qu'il avait subi davantage de souffrances de la part de son peuple, mais qu'il était resté patient. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 3, page 492), et dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 4335).

Une façon de gagner en patience face aux difficultés est de toujours comparer ses difficultés à des difficultés plus graves. Ce faisant, le problème paraîtra plus petit et moins important. Ce changement de perspective peut aider le musulman à être patient et à rester obéissant à Allah, le Très-Haut. Un exemple concret illustre cela. Une personne souffrant d'une migraine sévère peut être affectée au point de croire que le monde s'effondre autour d'elle. Mais si cette même personne se trouvait sur un navire sur le point de heurter un iceberg et de sombrer au milieu d'un océan glacial, sa migraine intense ne lui paraîtrait pas grave. En fait, elle ne serait probablement même pas affectée du tout, car toute son attention serait portée sur le danger imminent qui menace sa vie, à savoir le naufrage du navire. C'est ainsi qu'un musulman doit se comporter face aux difficultés. Lorsqu'il rencontre une difficulté, il doit réaliser qu'elle aurait pu être bien pire et essayer de se concentrer sur des difficultés plus graves. Cela peut se faire en observant d'autres personnes qui traversent des situations plus difficiles que la sienne. Par exemple, une personne souffrant de maux de dos peut méditer sur la personne handicapée physique. Ou bien elle pourrait réfléchir à des difficultés bien plus grandes, comme la mort et le Jugement Dernier. Cette comparaison

atténuera l'importance de sa difficulté et de ses conséquences, ce qui l'aidera à rester patiente et déterminée dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, qui implique l'accomplissement de Ses commandements, l'abandon de Ses interdits et la patience face au destin.

Les futurs rebelles

Lors de la distribution du butin de la bataille de Hunayn, un hypocrite nommé Dhu Al Khuwaysira fit remarquer que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'agissait pas avec justice. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se mit en colère et répondit que s'il n'agissait pas avec justice, qui le ferait ? Lorsqu'Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, demanda la permission de tuer cet hypocrite flagrant, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) la refusa, affirmant que cet homme finirait par diriger une faction rebelle qui entrerait et sortirait de l'islam comme une flèche entre et sort de sa cible. Il conclut que lorsque ces personnes récitent le Saint Coran, celui-ci ne descend pas au-delà de leur gorge, c'est-à-dire qu'il n'atteint pas leur cœur spirituel. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 492-493.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 9 At Tawbah, verset 58 :

« Parmi eux, il y en a qui vous critiquent au sujet de la distribution des aumônes. S'ils en reçoivent, ils approuvent ; mais s'ils n'en reçoivent pas, ils s'irritent aussitôt. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:58, page 88.

De nombreux hadiths, comme celui du Sahih Bukhari (numéro 6934), évoquent ces rebelles. Ces derniers ont défié le leadership du quatrième calife bien guidé de l'islam, Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée). Ce hadith, comme beaucoup d'autres, indique que les rebelles étaient pour la plupart de fervents adorateurs d'Allah, le Très-Haut, mais que leur ignorance les a conduits à s'écarter des véritables enseignements de l'islam. Ils ont, par leur insensé, accordé plus d'importance à l'adoration qu'à l'acquisition et à la mise en pratique du savoir islamique. Leur ignorance les a conduits à mal interpréter les enseignements de l'islam, ce qui les a conduits à commettre leurs péchés odieux. S'ils possédaient la véritable connaissance, cela ne serait pas arrivé.

Il est important pour les musulmans de comprendre comment la connaissance peut prévenir les péchés, notamment envers autrui, comme la violence domestique. On ne s'abstient de nuire à autrui que lorsqu'on craint les conséquences de ses actes, c'est-à-dire d'en être tenu responsable et puni par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Or, la crainte des conséquences de ses actes repose sur la connaissance. Sans connaissance, on ne craint jamais les conséquences de ses actes. L'ignorance peut alors encourager les péchés et nuire à autrui.

Si la société souhaite réduire les cas de violences conjugales et autres crimes contre les personnes, elle doit privilégier l'acquisition et l'application du savoir, car le culte seul n'y parviendra pas, tout comme il n'a pas empêché les rebelles de s'écarter de l'islam et de causer une grande détresse à des innocents. Chapitre 35, Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

L'événement principal dont il est question ici indique également que ces rebelles n'ont pas réussi à comprendre et à appliquer correctement les enseignements du Saint Coran.

Dans un hadith extrait du numéro 30 du livre « Conscience et Appréhension » de l'imam Munzari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que le Saint Coran intercéderait le Jour du Jugement. Ceux qui le suivent durant leur vie terrestre seront conduits par lui au Paradis le Jour du Jugement. En revanche, ceux qui le négligent verront qu'il les précipite en Enfer le Jour du Jugement.

Le Saint Coran est un livre de guidance. Il ne se limite pas à la récitation. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'en respecter tous les aspects afin qu'il les guide vers la réussite dans les deux mondes. Premièrement, le réciter correctement et régulièrement. Deuxièmement, le comprendre grâce à un érudit fiable. Enfin, mettre en pratique ses enseignements conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira une mise en pratique correcte du Saint Coran, car la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est la mise en pratique concrète du Saint Coran. Ceux qui se comportent ainsi sont ceux qui recevront la bonne nouvelle d'une bonne guidance à travers toutes les difficultés de ce monde et de son intercession au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais comme l'indique le hadith principal, le Saint Coran n'est qu'une guidance et une miséricorde pour ceux qui agissent correctement selon ses enseignements, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, ceux qui évitent de le comprendre et de le mettre en pratique, ou qui l'interprètent intentionnellement de manière erronée et agissent selon leurs désirs, seront privés de cette guidance et de son intercession le Jour du Jugement. En fait, leur perte totale dans les deux mondes ne fera qu'augmenter jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Saint Coran est un remède aux problèmes matériels, un musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté, puis que l'on remet dans sa boîte à outils une fois le problème résolu. La fonction principale du Saint Coran est de guider l'homme à travers les difficultés de ce monde afin d'atteindre l'au-delà en toute sécurité. Cet objectif est impossible à atteindre sans la compréhension et la mise en pratique du Saint Coran. La récitation aveugle ne suffit tout simplement pas. Négliger cette fonction principale et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est

incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais qui ne peut pas être conduite, ce qui est la fonction principale d'une voiture. Il ne fait aucun doute que cette personne est tout simplement insensée. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

La gentillesse envers les proches

Parmi les captives de la bataille de Hunayn figurait Shayma, la sœur adoptive du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qu'Allah l'agrée. Lorsqu'elle rejoignit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), elle prouva sa véritable identité en lui rappelant la marque de morsure qu'elle portait au dos, causée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'il était enfant. Il étendit alors son manteau pour qu'elle puisse s'asseoir dessus et la traita avec bienveillance. Elle accepta l'islam et il lui offrit le choix de rester avec lui, où il l'honorerait grandement, ou de retourner auprès des siens avec des présents et des provisions. Elle choisit la seconde option et fut donc libérée avec honneurs et présents. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 494.

Maintenir les liens de parenté est un aspect essentiel de l'Islam qui ne peut être abandonné si l'on désire réussir. Dans les deux mondes. Un véritable signe de foi ne consiste pas à passer toute la journée à adorer Allah, le Très-Haut, dans une mosquée, mais à accomplir les droits d'Allah, le Très-Haut, et ceux de la création. L'un des droits les plus importants de la création est de préserver les liens de parenté. On peut feindre la piété en s'habillant de façon islamique, mais on ne peut tromper Allah, le Très-Haut. Lorsqu'on se tourne L'histoire montrera toujours que les pieux serviteurs d'Allah, le Très-Haut, ont préservé leurs liens de parenté. Même lorsque leurs proches les maltraièrent, ils répondaient avec bonté. Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6525, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aidera toujours celui qui s'efforce de maintenir ses liens de parenté même si ses proches rendent les choses difficiles. pour eux.

Répondre au bien par le bien n'a rien d'exceptionnel, tandis que répondre au mal par le bien est le signe d'un croyant sincère. Ce premier comportement s'observe même chez les animaux. Dans la plupart des cas, lorsqu'on traite un animal avec gentillesse, il lui témoignera de l'affection en retour. Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5991, confirme que celui qui entretient véritablement les liens de parenté est celui qui les maintient même lorsque ses proches les rompent. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était constamment terrorisé. par la plupart de ses proches, mais il a toujours fait preuve de gentillesse envers eux.

Il est communément admis qu'il est impossible de réussir sans la proximité d'Allah, le Très-Haut. Or, dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 5987, Allah, le Très-Haut, a clairement déclaré qu'Il rompra les liens avec quiconque rompt ses liens de parenté pour des raisons matérielles. Gardez à l'esprit que cela est vrai, quelles que soient les circonstances. De tous les efforts que l'on déploie pour accomplir les devoirs d'Allah, le Très-Haut, par le biais d'actes d'adoration tels que les prières obligatoires. Si Allah, le Très-Haut, coupe les ponts avec un musulman, comment peut-il atteindre sa proximité et son succès éternel ?

De plus, dans la plupart des cas, Allah, l'Exalté, retarde le châtement. des péchés afin de donner aux gens l'opportunité Se repentir. Mais rompre les liens de parenté pour des raisons matérielles est rapidement puni. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4212.

Malheureusement, la rupture des liens est monnaie courante dans le monde d'aujourd'hui. Les gens rompent facilement les liens de parenté pour des raisons mondaines. Ils oublient que toute perte Ce qui se produit dans le monde matériel est temporaire, mais s'ils sont déconnectés d'Allah, l'Exalté, ils seront confrontés à des souffrances prolongées dans les deux mondes.

Une raison de rupture des liens de parenté que l'on observe couramment au sein de la communauté islamique C'est lorsqu'une personne accède à un statut social supérieur grâce à sa profession. Cela l'incite à abandonner ses proches. Ils se croient indignes d'interagir avec eux. Leur amour pour leur richesse et leur statut social les pousse à la paranoïa, les persuadant que leurs proches ne souhaitent que leur prendre leur richesse.

Le Saint Coran indique que ces liens seront remis en question le Jour du Jugement. Chapitre 4 An Nisa, verset 1 :

« ...Et craignez Allah, par qui vous interrogez les uns les autres, ainsi que les matrices. Allah est certes sur vous, Parfaitement Observateur. »

Ce verset indique aussi clairement qu'on ne peut atteindre la piété sans maintenir les liens de parenté. Ainsi, ceux qui croient ils peuvent y parvenir par un culte excessif et le jeûne sont prouvés comme étant faux et doivent donc changer leur comportement.

L'islam enseigne aux musulmans à préserver tous les liens de parenté en aidant leurs proches dans les bonnes actions, chaque fois que cela est possible. Il leur est ordonné d'adopter un état d'esprit constructif qui unit les proches pour le bien de la société plutôt que pour le bien commun. Une mentalité destructrice qui ne fait que semer la division au sein des familles. Selon un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4919, créer des divisions entre les gens mène à la destruction.

Ceux qui rompent leurs liens de parenté sont maudits dans le Saint Coran. Chapitre 47 de Muhammad, versets 22-23 :

« Si vous vous détourniez, semez-vous la corruption sur terre et rompez-vous vos liens de parenté ? Ceux-là sont ceux qu'Allah a maudits... »

Comment peut-on satisfaire ses désirs légitimes dans ce monde ou dans l'autre lorsqu'on est entouré de la malédiction d'Allah, l'Exalté, et privé de Sa miséricorde ?

L'Islam n'ordonne pas à quelqu'un d'aller au-delà de ses moyens pour soutenir ses proches, ni de sacrifier les limites d'Allah, l'Exalté, pour ses proches, car il n'y a pas d'obéissance à la création si cela signifie Désobéissance au Créateur. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 2625. Par conséquent, il ne faut jamais se joindre à ses proches dans des actes répréhensibles. Dans ce cas , le musulman doit Ordonnez à vos proches de faire le bien et interdisez-leur doucement le mal tout en les respectant . Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

D'innombrables avantages sont obtenus par celui qui maintient les liens de parenté Par amour pour Allah, le Très-Haut. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que celui qui entretient des liens bénéficiera d'une grâce supplémentaire dans ses ressources et sa vie. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 1693. Cela signifie que ses ressources, aussi minimes soient-elles, lui suffiront et lui procureront la paix de l'esprit. et leur corps. La grâce dans la vie signifie qu'ils trouveront le temps d'accomplir tous leurs devoirs religieux et mondains. Ce sont deux bénédictions. Les musulmans passent toute leur vie et leur richesse à essayer d'obtenir, mais beaucoup ne parviennent pas à reconnaître qu'Allah, l'Exalté, les a placés tous les deux dans le maintien des liens de parenté.

Maintenir les liens de parenté est si important que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a ordonné aux musulmans

d'accomplir ce devoir vital, même envers leurs proches non musulmans . Un hadith le recommandant figure dans le Sahih Muslim, numéro 2324.

L'un des pièges du Diable est qu'il cherche à créer des dissensions entre les proches et au sein de la société, ce qui conduit à des familles brisées. et les divisions sociales. Son objectif ultime est d'affaiblir l'islam en tant que nation. Malheureusement, certains sont devenus tristement célèbres pour nourrir des rancunes qui durent des décennies et se transmettent de génération en génération. Une personne traitera bien un proche pendant des décennies, mais pour une erreur ou une dispute, ce dernier jurera de ne plus jamais lui adresser la parole. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde dans un hadith. Il a été constaté dans le Sahih Muslim, numéro 6526, qu'il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle pendant plus de trois jours. Si tel est le commandement concernant la rupture des liens avec une personne non apparentée, peut-on imaginer la gravité de cette rupture ? Cette question a été répondu dans Sahih Bukhari, numéro 5984. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que celui qui rompt les liens avec un proche pour des raisons mondaines n'entrera pas au Paradis.

Il faut méditer sur les versets et les hadiths qui traitent de ce sujet important et comprendre que si, après des décennies de péchés, Allah, le Très-Haut, ne ferme pas Ses portes ni Ses serviteurs aux hommes, pourquoi les gens tournent-ils si facilement le dos à leurs proches pour des broutilles ? Cela doit changer si l'on souhaite préserver son lien avec Allah, le Très-Haut.

Faire le bien

Après la distribution du butin de la bataille de Hunayn, la tribu des Hawazin envoya une délégation auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), déclarant son adhésion à l'islam et demandant la restitution d'une partie du butin de guerre qui lui avait été confisqué. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur demanda s'ils préféraient la restitution de leurs biens ou celle de leurs proches captifs. La délégation des Hawazin répondit qu'elle préférerait la libération de leurs proches. Il leur conseilla alors de se lever après la prière commune et de l'exhorter publiquement, ainsi que les Compagnons, qu'Allah les agrée, à leur rendre leurs proches capturés. Lorsqu'ils obéirent, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit immédiatement et déclara que tous les captifs qui lui appartenaient parmi les butins de guerre leur seraient immédiatement restitués. Les Compagnons de La Mecque et de Médine, qu'Allah les agrée, offrirent immédiatement leurs captifs au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour qu'il en fasse ce qu'il voulait. Certains musulmans nouvellement convertis refusèrent de remettre leurs captifs à la délégation hawaïenne. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les exhorta alors tous à se conformer à son souhait et leur promit une part bien plus importante du prochain butin de guerre qu'ils recevraient. Finalement, tous les musulmans acceptèrent de remettre les captifs à la délégation hawaïenne. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 493, et dans Le Nectar scellé de l'imam Safi Ur Rahman, pages 414-415.

Cet événement souligne l'importance de répondre à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, en tout temps, même lorsque nos désirs sont contrariés.
Chapitre 3 Ali Imran, verset 92 :

« Vous n'obtiendrez la bonne récompense que lorsque vous dépenserez [dans le sentier d'Allah] de ce que vous aimez. Et quoi que vous dépensiez, Allah en est certes Omniscient. »

Ce verset montre clairement qu'une personne ne peut être un véritable croyant, c'est-à-dire qu'elle aura un défaut dans sa foi tant qu'elle ne sera pas disposée à consacrer ses biens à Allah, le Très-Haut. Bien que beaucoup pensent que ce verset s'applique à la richesse, sa signification est bien plus vaste. Il inclut tous les bienfaits qu'un musulman apprécie et apprécie. Par exemple, les musulmans sont heureux de consacrer leur temps précieux à ce qui leur plaît. Mais ils refusent de consacrer du temps à plaire à Allah, le Très-Haut, au-delà des obligations qui ne prennent qu'une heure ou deux par jour. Nombreux sont les musulmans qui sont heureux de consacrer leur force physique à diverses activités agréables, mais beaucoup refusent de la consacrer à ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, comme le jeûne surérogatoire. Plus généralement, les gens se contentent de s'efforcer d'obtenir ce qu'ils désirent, comme acquérir des richesses superflues, même si cela implique de faire des heures supplémentaires et de renoncer à leur sommeil. Pourtant, combien s'efforcent ainsi d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience ? Combien renoncent à leur précieux sommeil pour accomplir des prières surérogatoires ?

Il est étrange que les musulmans aspirent aux bénédictions légales, matérielles et religieuses, tout en négligeant un fait simple : ils n'y parviendront qu'en consacrant leurs biens à Allah, le Très-Haut. Comment peuvent-ils Lui consacrer des choses minimales et espérer réaliser tous leurs rêves ? Cette attitude est véritablement étrange.

Le bien contre le mal

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) marchait un jour lorsqu'un Bédouin s'approcha de lui et tira son manteau si brutalement qu'il en marqua l'épaule. Le Bédouin exigea alors grossièrement du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) un peu d'argent. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) sourit et ordonna qu'on lui donne un peu d'argent. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 3, page 489.

Il est facile de répondre au mal par le mal. Mais ce qui distingue un musulman, c'est sa capacité à répondre au mal par le bien. C'est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il est important de comprendre qu'un tel comportement ne dégradera en rien le rang d'une personne. Sinon, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'aurait pas agi ainsi. D'ailleurs, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2029, recommande que lorsqu'on répond au mal par le bien, par exemple en pardonnant aux autres, Allah, le Très-Haut, les honore. Cette attitude est donc bénéfique non seulement pour les autres, mais surtout pour le musulman lui-même. Chapitre 41 Fussilat, verset 34 :

« La bonne action et la mauvaise ne sont pas égales. Repousse le mal par la meilleure action ; et celui avec qui il y a inimitié deviendra comme un ami fidèle. »

De plus, comme le recommande ce verset, si quelqu'un adopte cette attitude, il constatera que ceux qui le traitent mal finiront par avoir honte

de leurs actes et changeront d'attitude. Même les cœurs les plus endurcis finissent par être affectés par ce traitement. Par exemple, lorsqu'un mari maltraite sa femme, il est préférable qu'elle s'élève au-dessus d'une réponse négative et réponde avec gentillesse. Cela incitera le mari à respecter et à aimer davantage sa femme. Lorsqu'un collègue de travail fait preuve de mauvaises manières, il est préférable de lui montrer la qualité d'un vrai musulman en répondant avec de bonnes manières. En agissant ainsi, son entourage le respectera et l'aimera davantage, ce qui facilitera sa vie. En revanche, répondre le mal par le mal entraînera toujours plus de mal de la part des autres, ce qui ne fera que rendre sa vie plus difficile dans les deux mondes. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant. Il est important de noter que lorsque les autres dépassent les limites, il faut se défendre et s'éloigner de la personne. Mais dans la plupart des cas, il faut répondre par le bien à une mauvaise conduite.

Un pèlerinage réussi

Après l'expédition de Taïf, qui eut lieu la huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il accomplit la Visitation (Omra) puis retourna à Médine. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, page 500.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la récompense pour un pèlerinage sacré accepté n'est rien d'autre que le Paradis.

Le véritable but du Saint Pèlerinage est de préparer les musulmans à leur dernier voyage vers l'au-delà. De la même manière qu'un musulman abandonne sa maison, son entreprise, ses biens, sa famille, ses amis et son statut social pour accomplir le Saint Pèlerinage, ce même pèlerinage aura lieu à sa mort, lors de son dernier voyage vers l'au-delà. D'ailleurs, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2379, recommande que sa famille et ses biens l'abandonnent à sa tombe, ne laissant avec lui que ses bonnes et mauvaises actions.

Lorsqu'un musulman garde cela à l'esprit lors de son saint pèlerinage, il accomplira correctement tous les aspects de ce devoir. Il rentrera transformé, car il privilégiera la préparation de son voyage vers l'au-delà plutôt que l'accumulation des biens matériels. Il s'efforcera d'accomplir les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et

en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui inclut le fait de prendre de ce monde pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance. Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Les musulmans ne doivent pas considérer le Saint Pèlerinage comme une simple fête et une virée shopping, car cette attitude en va à l'encontre de son objectif. Il doit rappeler aux musulmans leur dernier voyage vers l'au-delà, un voyage sans retour ni seconde chance. C'est la seule façon de les inciter à accomplir correctement le Saint Pèlerinage et à se préparer adéquatement pour l'au-delà. Celui qui se comporte ainsi sera conduit au Paradis par son Saint Pèlerinage.

Face au danger

Après l'échec de l'expédition de Taïf, qui eut lieu la huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, certains habitants de Taïf décidèrent d'embrasser l'islam, qui prévalait dans la péninsule arabique. Parmi eux, Urwa Bin Mas'ud, qu'Allah l'agrée, était l'un des chefs du peuple de Taïf. Après avoir embrassé l'islam, Urwa Bin Mas'ud, qu'Allah l'agrée, demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) la permission d'appeler sa tribu, les Banu Thaqif, à l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'avertit qu'ils le tueraient, car il savait combien sa tribu était têtue et dangereuse. Mais il répondit que sa tribu l'aimait et ne lui ferait aucun mal. De retour chez lui et invitant publiquement sa tribu à l'islam, ils le frappèrent de flèches et le tuèrent en martyr. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 3, page 500 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1777-1778 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Il est important que les musulmans comprennent qu'Allah, le Très-Haut, ne leur demande pas de surmonter les difficultés qu'ont endurées le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Par exemple, ils ont émigré de La Mecque à Médine, laissant derrière eux familles, maisons et commerces pour émigrer vers un pays étranger, tout cela pour Allah, le Très-Haut.

En comparaison, les difficultés auxquelles les musulmans sont confrontés aujourd'hui ne sont pas aussi grandes que celles de leurs pieux prédécesseurs. Les musulmans devraient donc être reconnaissants de n'avoir à faire que quelques petits sacrifices, comme sacrifier un peu de

sommeil pour accomplir la prière obligatoire de l'aube et un peu d'argent pour faire l'aumône obligatoire. Allah, le Très-Haut, ne leur ordonne pas de quitter leurs foyers et leurs familles pour Lui. Cette gratitude doit se manifester concrètement en utilisant les bienfaits dont on dispose de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

De plus, lorsqu'un musulman rencontre des difficultés, il doit se souvenir des difficultés rencontrées par ses pieux prédécesseurs et de la manière dont ils les ont surmontées grâce à une obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut, qui implique l'obéissance à Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Cette connaissance peut donner au musulman la force de surmonter ses difficultés, car il sait que ses pieux prédécesseurs étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, mais qu'ils ont enduré des épreuves plus difficiles grâce à leur patience. D'ailleurs, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4023, indique que les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux, ont enduré les épreuves les plus difficiles et qu'ils sont sans aucun doute les plus aimés d'Allah, le Très-Haut.

Si un musulman suit l'attitude inébranlable de ses pieux prédécesseurs, il est à espérer qu'il finira avec eux dans l'au-delà.

Une vie simple

La huitième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, la ville de La Mecque fut conquise. En quittant La Mecque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) nomma Attab Bin Asid, qu'Allah l'agrée, responsable de La Mecque et lui versa un salaire d'une pièce d'argent par jour. Attab, qu'Allah l'agrée, implora Allah, l'Exalté, de nourrir une personne affamée et avide si elle ne se contentait pas d'une pièce d'argent par jour. Il conclut qu'il n'avait plus besoin de personne après ce jour, c'est-à-dire en matière de richesse. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 3, pages 500-501.

Cet événement illustre l'importance d'adopter un mode de vie simple. Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4118, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que la simplicité fasse partie intégrante de la foi.

L'islam n'enseigne pas aux musulmans à renoncer à leurs richesses et à leurs désirs licites, mais plutôt à adopter un mode de vie simple dans tous les aspects de leur vie, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement et les affaires, afin de leur laisser le temps de bien préparer l'au-delà. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vie simple implique de s'efforcer, ici-bas, de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans excès, gaspillage ni extravagance. Plus on se concentre sur une vie simple, plus il devient

facile d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

De plus, un musulman doit comprendre que plus sa vie est simple, moins il se préoccupe des choses de ce monde et, par conséquent, plus il sera en mesure d'œuvrer pour l'au-delà, obtenant ainsi la paix de l'esprit, du corps et de l'âme. En revanche, plus sa vie est complexe, plus il sera stressé, rencontrera des difficultés et s'efforcera moins d'atteindre l'au-delà, car ses préoccupations matérielles sembleront incessantes. Cette attitude l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, du corps et de l'âme.

La simplicité mène à une vie aisée en ce monde et à un compte rendu clair au Jour du Jugement. En revanche, une vie compliquée et complaisante ne mènera qu'à une vie stressante et à un compte rendu sévère et difficile au Jour du Jugement. Plus on est strict dans ses comptes, plus on sera puni. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103.

La 9^e année après la migration

Adhérer à la loi

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya des hommes dans différentes régions pour collecter l'aumône obligatoire. L'un d'eux revint et remit l'aumône obligatoire au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en conservant une partie de ses biens, affirmant qu'il s'agissait d'un don. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) prononça alors un sermon sans mentionner le nom de l'homme afin de ne pas l'embarrasser, mais il évoqua ses actes. Il le critiqua vivement et précisa que le don ne lui avait été offert que pour collecter l'aumône obligatoire. Il précisa que seules les richesses attribuées à un collecteur par le chef lui étaient licites. Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 7174 et dans The Noble Life of the Prophet (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabee, Volume 1, Pages 1798-1800.

Accepter un cadeau dans cette situation est considéré comme un pot-de-vin.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1337, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que celui qui offre des pots-de-vin et celui qui en prend sont tous deux maudits.

Une malédiction implique la suppression de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Dans ce cas, la paix et le succès durables, tant dans le monde terrestre que religieux, sont impossibles. Tout succès matériel obtenu grâce à un pot-de-vin, comme la richesse, deviendra source de grandes difficultés, de stress et de châtement dans les deux mondes, à moins de se repentir sincèrement. Le pot-de-vin étant illégal, toute bonne action sur laquelle il est utilisé sera rejetée et considérée comme un péché. Même si le corrompu parvient à s'acquitter de ses obligations envers Allah, le Très-Haut, ses péchés contre les autres pourraient bien le conduire à la destruction au Jour du Jugement. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce phénomène.

De plus, sans la miséricorde d'Allah, l'Exalté, les trois aspects de la foi ne peuvent tout simplement pas être accomplis correctement, à savoir : accomplir les commandements d'Allah, l'Exalté, s'abstenir de Ses interdictions et affronter le destin avec patience.

Malheureusement, de nos jours, le péché majeur de la corruption est devenu très courant partout dans le monde. La seule différence est que dans les pays du tiers monde, il se pratique ouvertement, tandis que dans les pays plus développés, il se pratique en secret. Dans la plupart des cas, la corruption consiste à offrir des cadeaux à des personnes influentes, comme un juge, afin d'obtenir quelque chose qui ne leur appartient pas. Le seul cas où un pot-de-vin n'est pas considéré comme un péché est celui où une personne est contrainte d'en offrir un pour récupérer ses propres biens. Dans ce cas, la malédiction pèse sur celui qui accepte le pot-de-vin.

Il est important de noter que si les musulmans souhaitent éliminer la corruption et autres pratiques corrompues, ils doivent les éviter eux-mêmes. Seule une attitude correcte adoptée au niveau individuel aura un impact sur les personnes influentes sur le plan social et politique. Ces personnes agissent ainsi parce qu'elles observent la société dans son ensemble se livrer à des pratiques corrompues. Or, si la société, au niveau individuel, rejetait ces pratiques, aucune personne influente sur le plan social ou politique n'oserait agir de la sorte, sachant que la population ne les tolérerait pas.

La bataille de Tabuk

L'obéissance dans la facilité et la difficulté

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Allah, le Très-Haut, lui ordonna de combattre le grand empire byzantin. Conscient de la montée en puissance de l'islam, il apprit qu'ils se préparaient à attaquer les musulmans. Ceci mena à la bataille de Tabuk. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ordonna à ses Compagnons, qu'Allah les agrée, de se préparer à la bataille de Tabuk pendant une période de chaleur et d'inconfort extrêmes. De plus, le voyage serait long et extrêmement difficile. Trente mille soldats le rejoignirent pour cette expédition, mais certains s'abstinrent par négligence ou hypocrisie. Allah, le Très-Haut, révéla de nombreux versets du Saint Coran les critiquant, comme le verset 38 du chapitre 9, At Tawbah :

Ô vous qui avez cru ! Qu'avez-vous donc, lorsqu'on vous dit d'avancer dans le sentier d'Allah, à vous attacher à la terre ? Êtes-vous satisfaits de la vie présente plutôt que de l'au-delà ? Et qu'est-ce que la jouissance de la vie présente comparée à celle de l'au-delà, sinon peu de chose ?

Ceci a été discuté dans la Vie du Prophète, Volume 4, Page 1 de l'Imam Ibn Kathir et dans Asbab Al Nuzul, 9:38, Page 87 de l'Imam Wahidi.

Dans la vie, un musulman connaîtra toujours des moments de facilité et des moments difficiles. Personne ne connaît que des moments de facilité sans rencontrer de difficultés. Mais il est important de noter que, même si les difficultés sont par définition difficiles à gérer, elles constituent en réalité un moyen d'atteindre et de démontrer sa véritable grandeur et sa servitude envers Allah, le Très-Haut. De plus, dans la plupart des cas, les difficultés apprennent des leçons de vie plus importantes que les moments de facilité. Et les difficultés sont souvent synonymes de progrès. Il suffit d'y réfléchir pour comprendre cette vérité. En effet, l'étude du Saint Coran révèle que la plupart des événements évoqués, comme celui-ci, comportent des difficultés. Cela montre que la véritable grandeur ne réside pas dans le fait de toujours connaître des moments de facilité. Elle réside en réalité dans l'expérience des difficultés tout en restant obéissant à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Ceci est prouvé par le fait que chacune des grandes difficultés évoquées dans les enseignements islamiques mène au succès ultime pour ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut. Un musulman ne devrait donc pas s'inquiéter des difficultés, car ce sont simplement des moments où il peut briller, tout en reconnaissant sa véritable servitude envers Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. C'est la clé du succès ultime dans les deux mondes.

De plus, les difficultés séparent ceux qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, de ceux qui se contentent de proclamer leur foi verbalement. Celui qui demeure ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en période difficile, en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, prouve sa foi en Allah, le Très-Haut, car obéir à Allah, le Très-Haut, en période de facilité est souvent plus facile. De plus, un musulman doit s'efforcer d'acquérir une foi solide, car elle l'aidera à rester ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Une foi solide s'acquiert en étudiant et en mettant en pratique les preuves et les preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah

sur lui), qui expliquent comment l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. En revanche, celui qui ignore les enseignements de l'islam acquiert une foi faible. Cette personne désobéira facilement à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs seront contrariés, car elle ne comprend pas comment abandonner ses désirs et obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix intérieure. Il est donc essentiel d'acquérir la certitude de la foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin de demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela garantira la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique et en plaçant chaque personne et chaque chose dans sa vie.

Utiliser les bénédictions

L'expédition de Tabuk étant extrêmement difficile, certains s'abstinrent de s'y joindre par négligence ou hypocrisie. D'autres tentèrent de se justifier en invoquant leurs préoccupations matérielles et leur manque de moyens. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, révéla le verset 41 du chapitre 9 d'At Tawbah :

« Allez, que vous soyez léger ou lourd, et lutez de vos biens et de vos personnes pour le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si seulement vous saviez. »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:41, page 87.

Ce verset indique qu'une personne ne devrait pas se soucier de son manque de ressources et plutôt utiliser tout ce qu'elle possède de manière à plaire à Allah, l'Exalté.

Malheureusement, certains musulmans ont adopté une faiblesse qui ne fait que les empêcher de progresser. Ils comparent leur situation à celle d'autres personnes plus aisées et utilisent cela comme excuse pour ne pas obéir davantage à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad

(paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, une personne qui travaille à temps plein excuse son manque d'efforts dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en se comparant à quelqu'un qui travaille à temps partiel et prétend simplement qu'il lui est plus facile d'obéir davantage à Allah, le Très-Haut, car il a plus de temps libre. Ou encore, un musulman plus pauvre se détourne de toute forme de charité en observant ceux qui possèdent plus de richesses et en prétendant que les riches peuvent plus facilement faire la charité qu'eux. Ils ne comprennent pas que ces excuses peuvent leur apporter du réconfort, mais ne les aident ni ici-bas ni dans l'au-delà. Allah, Exalté soit-Il, ne désire pas que les gens agissent selon les moyens d'autrui. Il désire seulement que les gens agissent dans Son obéissance selon leurs propres moyens. Par exemple, une personne qui travaille à temps plein peut consacrer tout son temps libre à l'obéissance à Allah, Exalté soit-Il, même si c'est moins que celui qui travaille à temps partiel. De ce point de vue, les activités du travailleur à temps partiel n'ont aucun effet sur celles du travailleur à temps plein. L'utiliser comme excuse pour ne pas faire plus d'efforts est donc une excuse fallacieuse. Le musulman pauvre devrait simplement donner selon ses moyens, même si c'est bien moins que le riche, car Allah, Exalté soit-Il, le jugera sur ses actes et non sur ceux des autres musulmans.

Les musulmans devraient abandonner ces excuses inutiles et simplement obéir à Allah, l'Exalté, selon leurs propres moyens.

Mauvaises excuses

L'expédition de Tabuk étant extrêmement difficile, certains s'abstinrent d'y participer par négligence ou hypocrisie. Les hypocrites invoquèrent de nombreuses excuses futiles et dérisoires pour s'abstenir de participer à cette bataille difficile, alors qu'il leur était obligatoire d'y participer. Par exemple, un homme implora le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de l'excuser, craignant de ne pouvoir résister aux femmes byzantines qu'ils rencontreraient en chemin. Cet homme constituant clairement un handicap et non un atout pour l'expédition, il fut dispensé de participer. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 49 du chapitre 9 d'At Tawbah :

Et parmi eux, il en est un qui dit : « Laissez-moi [rester chez moi] et ne me soumettez pas à l'épreuve. » Assurément, ils sont tombés dans l'épreuve. Et l'Enfer entourera certainement les mécréants.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 2, de l'Imam Ibn Kathir.

Les musulmans ne doivent faire aucun compromis sur leurs devoirs envers les choses de ce monde, car ces choses finiront par devenir un fardeau et une punition pour eux dans les deux mondes.

Un musulman ne doit pas se laisser tromper en croyant qu'en manquant à ses devoirs, il trouvera un moyen d'échapper au jugement et au châtement d'Allah, le Très-Haut. Ignorer sa désobéissance et la réalité du Jour du Jugement ne suffira pas à les faire disparaître. En embrassant l'islam et en devenant musulman, on accepte la responsabilité d'accomplir les devoirs qui l'accompagnent. Accepter un emploi, par définition, accepte les devoirs qui l'accompagnent. S'il refuse purement et simplement de s'acquitter de ses devoirs, il sera sans aucun doute licencié. De même, celui qui refuse d'accomplir ses devoirs après avoir embrassé l'islam risque fort de se retrouver confronté à des sanctions et des difficultés dans les deux mondes.

En réalité, les obligations sont peu nombreuses et ne requièrent pas beaucoup de temps ni d'efforts. Allah, le Très-Haut, a d'ailleurs clairement indiqué dans le Saint Coran qu'Il n'impose à personne une charge supérieure à ses capacités. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Ainsi, tout devoir obligatoire peut être accompli. Seules leur paresse extrême et leur manque de jugement les en empêchent. Les musulmans doivent donc changer d'attitude et accomplir leurs devoirs conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Tromper les autres

L'expédition de Tabuk étant extrêmement difficile, certains s'abstinrent de s'y joindre par négligence ou hypocrisie. Les hypocrites s'efforcèrent même d'égarer les autres en les dissuadant de se joindre à cette expédition. À ce propos, Allah, Exalté soit-Il, révéla le chapitre 9 de la Tawbah, versets 81-82 :

Ceux qui sont restés se réjouirent d'être restés [chez eux] après [le départ] du Messenger d'Allah et détestèrent lutter de leurs biens et de leurs personnes pour le sentier d'Allah. Ils dirent : « Ne sortez pas par temps chaud. » Dis : « Le feu de l'Enfer est plus intense par temps chaud. » – s'ils comprenaient. Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup, en récompense de ce qu'ils ont acquis.

Ceci a été discuté dans Sirat Ibn Hisham, pages 241-242.

L'hypocrisie consiste non seulement à commettre soi-même de mauvaises actions et à s'abstenir de bonnes actions, mais aussi à encourager les autres à en faire autant. Ils souhaitent que les autres soient dans le même bateau afin de trouver un peu de réconfort dans leur mauvaise conduite. Non seulement ils se noient, mais ils entraînent les autres avec eux. Les musulmans doivent savoir qu'une personne sera tenue responsable de toute personne qui commet un péché suite à leur invitation. Cette personne sera traitée comme si elle avait commis le péché, même si elle n'a fait qu'inviter les autres à le faire. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 203. C'est pourquoi

certains disent que béni soit celui dont le mal meurt avec lui, car ses péchés augmenteront si d'autres suivent ses conseils maléfiques, même après sa mort.

En outre, l'événement principal en discussion met également en garde contre les mauvaises fréquentations.

Les musulmans doivent savoir qu'un signe majeur d'amour véritable est d'inciter son bien-aimé à obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience. En effet, l'obéissance mène au succès et à la sécurité, ici-bas comme dans l'au-delà. Celui qui ne désire pas la sécurité et la réussite pour autrui ne peut jamais l'aimer véritablement, quelles que soient ses prétentions ou sa façon de traiter l'autre. De même qu'une personne est heureuse lorsque son bien-aimé obtient la réussite matérielle, comme un emploi, elle désirera également la réussite de son bien-aimé dans l'au-delà. Si une personne ne se soucie pas de la sécurité et de la réussite d'autrui, en particulier dans l'au-delà, elle ne l'aime pas.

Un véritable amoureux ne supporterait pas de voir son bien-aimé affronter les difficultés et les châtements, ici-bas ou dans l'au-delà. Seule une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, peut l'éviter. C'est pourquoi il orientera toujours son bien-aimé vers l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Si une personne oriente une autre personne vers ses propres intérêts ou ceux d'autrui au lieu de l'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est un signe évident de manque d'amour. Cela s'applique à toutes les relations, qu'elles soient amicales ou familiales.

Par conséquent, le musulman doit déterminer si ses proches l'orientent vers Allah, le Très-Haut, ou non. S'ils le font, c'est un signe clair de leur amour pour eux. S'ils ne le font pas, c'est un signe clair de leur manque d'amour sincère. Chapitre 43 Az Zukhruf, verset 67 :

« Ce jour-là, les amis proches seront ennemis les uns des autres, à l'exception des justes. »

Enfin, l'événement principal dont il est question ici indique également que choisir une voie apparemment facile ne conduit ni à la paix intérieure ni au succès si cela empêche d'obéir à Allah, le Très-Haut. Tout comme réussir dans ce monde, comme devenir médecin, exige de choisir un chemin difficile, celui qui désire atteindre la paix intérieure dans les deux mondes doit choisir la voie de la lutte et de l'effort dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, une voie qui contredit souvent ses désirs. Cette voie implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement mènera donc à la paix intérieure dans les deux mondes. En revanche, celui qui choisit la voie apparemment facile et qui ne requiert pas de lutte dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela les empêchera d'atteindre un équilibre mental et physique et les conduira à égarer tout et chacun dans leur vie. Cela engendrera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même en profitant des luxes de ce monde. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. En effet, contrôler ses désirs est un faible prix à payer pour atteindre la paix de l'esprit et du corps, tout comme contrôler son

alimentation pour être en bonne santé physique. En revanche, la vie devient une prison sombre pour celui qui ne parvient pas à atteindre la paix de l'esprit, même en satisfaisant tous ses désirs. Cela est bien évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Peine pour trahison

L'expédition de Tabuk étant extrêmement difficile, certains s'abstinrent de s'y joindre par négligence ou hypocrisie. Les hypocrites s'efforcèrent même de tromper les autres en les dissuadant de se joindre à cette expédition. Ils organisèrent une réunion chez un non-musulman, Suwailim, afin de dissuader les gens de leur devoir de participer à l'expédition de Tabuk. Lorsque leur acte de trahison parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), au lieu d'exécuter les participants, il choisit d'envoyer un message à tous les hypocrites et envoya donc quelqu'un brûler la maison de Suwailim. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, Pages 1822-1823.

En règle générale, si une personne ne peut pas aider les autres dans le bien, le moins qu'elle puisse faire est de rester neutre.

Les musulmans affirment souvent qu'étant très occupés par leurs activités matérielles, ils ont du mal à accomplir de bonnes actions volontaires, notamment celles liées aux personnes, comme apporter un soutien physique. Même s'ils doivent s'efforcer d'accomplir autant de bonnes actions volontaires que possible, car cela leur sera bénéfique dans les deux mondes, alors que leurs activités matérielles ne leur seront bénéfiques que dans ce monde, le moins qu'ils puissent faire est d'adopter une attitude neutre envers autrui. Cela signifie que si un musulman ne peut aider les autres, il ne doit pas les entraver dans leurs activités licites et bonnes. S'il ne peut pas rendre les autres heureux, il ne doit pas les attrister. S'il ne peut pas faire rire les autres, il ne doit pas les faire pleurer. Cela peut s'appliquer à d'innombrables situations. Il est important de comprendre cela car de nombreux musulmans peuvent faire

du bien aux autres, par exemple en leur apportant un soutien émotionnel, mais en même temps, ils détruisent leurs bonnes actions en étant négatifs envers les autres. Il est important de noter que si un musulman est excessivement négatif envers les autres, il risque d'être jeté en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. Adopter une mentalité neutre est une bonne action lorsqu'elle est accomplie pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Ceci est également recommandé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 250.

En conclusion, il est préférable de traiter les autres de manière positive, ce qui est un signe de véritable foi, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Mais si l'on ne peut pas le faire, le moins qu'on puisse faire est de traiter les autres de manière neutre. Car traiter les autres de manière négative peut mener à la destruction.

Richesse utile

En préparation de la bataille de Tabuk, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a exhorté les gens à faire des dons pour l'expédition. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont apporté leur aide selon leurs forces et n'ont pas ménagé leurs efforts. Par exemple, un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3701 , évoque le moment où Uthman Bin Affan , qu'Allah Il fit don de 1 000 pièces d'or qu'il déposa sur les genoux du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). et que les bénédictions d'Allah soient sur lui, qui a déclaré que désormais rien ne pouvait nuire à sa foi. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 3.

Omar Ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, a fait don de la moitié de ses biens en aumône. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, a fait don de la totalité de ses biens. Interrogé sur ce qu'il avait laissé à sa famille, il a répondu qu'il avait laissé à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce fait est mentionné dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 3675.

Abdur Rahman, qu'Allah l'agrée, fit don de quatre mille pièces d'argent. Les hypocrites l'accusèrent de se mettre en avant, et Allah, Exalté soit-Il, révéla le verset 79 du chapitre 9 :

« Ceux qui critiquent les donateurs parmi les croyants au sujet de leurs aumônes et ceux qui ne trouvent rien d'autre à dépenser que leurs efforts,

alors qu'ils les ridiculisent, Allah les ridiculisera, et ils auront un châtiment douloureux. »

Abou Aqil, qu'Allah l'agrée, passa toute la nuit à travailler et donna ainsi une poignée de dattes pour l'expédition. Les hypocrites se moquèrent de son don, et Allah, Exalté soit-Il, révéla le verset 79 du chapitre 9 d'At Tawbah :

« Ceux qui critiquent les donateurs parmi les croyants au sujet de leurs aumônes et ceux qui ne trouvent rien d'autre à dépenser que leurs efforts, alors qu'ils les ridiculisent, Allah les ridiculisera, et ils auront un châtiment douloureux. »

Ceci a été discuté dans l'Imam Muhammad Kandhlawi, Hayatus Sahabah, Volume 2, Pages 191-192 et dans l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:79, Page 91.

Même les femmes ont fait don de tout ce qu'elles pouvaient pour cette expédition, notamment de leurs bijoux. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 426.

Ces événements soulignent l'importance de la qualité sur la quantité. Autrement dit, chacun doit s'efforcer d'obéir à Allah, l'Exalté, selon ses moyens.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1417, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé à un musulman de se sauver de l'enfer même en donnant la moitié d'une datte en charité.

Ce hadith, comme de nombreux autres enseignements de l'islam, souligne l'importance de la qualité sur la quantité. Le Diable dissuade souvent les musulmans d'accomplir de bonnes actions en leur faisant croire que ces actions sont insignifiantes et donc insignifiantes aux yeux d'Allah, le Très-Haut. Malheureusement, même des musulmans ignorants découragent souvent d'autres personnes d'accomplir certaines bonnes actions, les prétextant comme insignifiantes et inutiles.

Il est important pour un musulman de ne pas tomber dans ce piège et de s'efforcer d'accomplir toutes les bonnes actions, grandes ou petites, car Allah, le Très-Haut, observe indéniablement les qualités de chacun et les juge en fonction de celles-ci. Un aspect de cette qualité est l'intention, c'est-à-dire si l'on agit uniquement pour Allah, le Très-Haut, ou pour une autre raison, comme l'ostentation.

Un musulman doit d'abord s'attacher à corriger la qualité de sa bonne action, par exemple en ayant une bonne intention, puis s'assurer que la source de cette bonne action, comme la charité, est licite, car toute action fondée sur l'illicite ne sera pas acceptée. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 661, met en garde contre ce point. Ensuite, un musulman doit accomplir toutes les bonnes actions volontaires en fonction de ses

moyens et de ses forces. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6465, que les actions les plus aimées d'Allah, le Très-Haut, sont les actions régulières, même les plus petites.

De plus, accomplir régulièrement de bonnes actions est plus susceptible d'améliorer la vie d'un musulman que de faire une grande action de temps en temps. En matière de charité volontaire, un musulman doit donner régulièrement, selon ses moyens, ne serait-ce qu'une seule livre, et croire fermement qu'Allah, le Très-Haut, transformera ce don en une montagne de récompenses au Jour du Jugement. C'est d'ailleurs ce que promet un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 662.

Pour conclure, un musulman doit se concentrer sur la qualité plutôt que sur la quantité et accomplir régulièrement toutes sortes de bonnes actions en fonction de ses moyens et de ses forces.

Ressources et opportunités

Certains des Compagnons les plus pauvres, qu'Allah les agrée, n'avaient pas les moyens de participer à la longue et difficile expédition de Tabuk, et dans certains cas, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas non plus les moyens de les aider. Bien qu'Allah, le Très-Haut, les ait excusés, ils étaient si affligés qu'ils pleuraient de ne pouvoir participer à l'expédition. Chapitre 9, At Tawbah, verset 92 :

« Il n'y a pas de blâme non plus pour ceux qui, lorsqu'ils sont venus à toi pour que tu les emmènes, tu as dit : « Je ne trouve rien pour te porter. » Ils sont retournés, les yeux remplis de larmes, de chagrin de ne pas avoir trouvé de quoi dépenser [pour le sentier d'Allah]. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 5, de l'Imam Ibn Kathir.

Cet événement souligne l'importance d'apprécier et d'utiliser correctement chaque ressource et opportunité, comme le temps et la richesse, qui nous sont accordées. Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'utiliser correctement toutes leurs ressources et opportunités, conformément aux enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement leur apportera donc la paix de l'esprit dans les deux

mondes. En revanche, celui qui n'apprécie pas et n'utilise pas correctement les ressources et les opportunités qui lui sont accordées ne connaîtra pas la paix de l'esprit dans les deux mondes et ne restera que des regrets à sa mort et au Jour du Jugement. Chapitre 89 Al Fajar, versets 23-24 :

Et ce jour-là, l'Enfer sera présenté. Ce jour-là, l'homme s'en souviendra. Mais à quoi lui servira ce souvenir ? Il dira : « Ah ! Si seulement j'avais envoyé quelque chose de bon pour ma vie. »

La récompense pour les conseils

Certains des Compagnons les plus pauvres, qu'Allah les agrée, n'avaient pas les moyens de participer à la longue et difficile expédition vers Tabuk. Deux d'entre eux furent vus en pleurs par un autre, Ibn Yamin, qu'Allah les agrée. Ibn Yamin, qu'Allah les agrée, leur donna alors son chameau et leur fournit des dattes afin qu'ils puissent se joindre à l'expédition. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 5.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que celui qui guide les autres vers le bien recevra la même récompense que ceux qui suivent ses conseils. Et que ceux qui guident les autres vers le péché seront tenus responsables comme s'ils avaient commis ces péchés.

Il est important pour les musulmans d'être prudents lorsqu'ils conseillent et guident les autres. Un musulman ne doit conseiller les autres que sur les bonnes choses afin d'en tirer une récompense et éviter de les inciter à désobéir à Allah, le Très-Haut. Nul n'échappera au châtement du Jour du Jugement en prétendant simplement avoir incité les autres à commettre des péchés, même s'il ne les a pas commis lui-même. Allah, le Très-Haut, tiendra le guide et le disciple responsables de leurs actes. Les musulmans ne doivent donc conseiller aux autres que ce qu'ils feraient eux-mêmes. S'ils désapprouvent qu'une action soit inscrite dans leur livre de bonnes œuvres, ils ne doivent pas la recommander.

En raison de ce principe islamique, les musulmans doivent s'assurer d'acquérir les connaissances adéquates avant de conseiller les autres,

car ils peuvent facilement multiplier leurs propres péchés s'ils conseillent les autres de manière incorrecte.

De plus, ce principe constitue pour les musulmans un moyen extrêmement simple d'obtenir une récompense pour des actions qu'ils ne peuvent accomplir eux-mêmes faute de moyens, comme la richesse. Par exemple, une personne qui n'a pas les moyens de faire la charité peut encourager les autres à le faire, ce qui lui permettra d'obtenir la même récompense que celle qui a fait la charité.

De plus, ce principe islamique est un excellent moyen de pérenniser ses bonnes actions, même après sa mort. Plus on guide les autres vers ce qui plaît à Allah, le Très-Haut, plus leurs bonnes actions s'accroîtront. C'est l'héritage dont le musulman doit se préoccuper, car tous les autres héritages, comme les empires immobiliers, sont cycliques et ne lui seront d'aucune utilité après sa mort. Au contraire, il sera tenu responsable d'avoir gagné et accumulé son empire, tandis que ses héritiers profiteront de celui laissé par le défunt.

Pure dans l'intention

Certains des Compagnons les plus pauvres, qu'Allah les agrée, n'avaient pas les ressources nécessaires pour participer à la longue et difficile expédition de Tabuk. Waathilah Bin Aqsa, qu'Allah les agrée, était l'un d'eux, qui offrait sa part du butin de guerre à quiconque acceptait de l'aider à rejoindre l'armée. Un vieux Compagnon, qu'Allah les agrée, lui proposa de partager sa monture et sa nourriture afin qu'il puisse se joindre à l'expédition. Lors d'une expédition ultérieure, Waathilah, qu'Allah les agrée, récupéra un butin de guerre et l'offrit au vieux Compagnon, qu'Allah les agrée. Ce dernier refusa, déclarant qu'il ne désirait qu'une récompense d'Allah, le Très-Haut. Ce sujet est abordé dans La Noble Vie du Prophète (PBUH) de l'Imam Muhammad As Sallaabi, Volume 1, Pages 1818-1819.

Cela indique l'importance d'être sincère envers Allah, le Très-Haut.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que ceux qui accomplissent des actes pour le bien des gens, comme se montrer, au lieu de les faire pour le plaisir d'Allah, l'Exalté, seront invités à obtenir leur récompense au Jour du Jugement des personnes pour lesquelles ils ont agi, ce qui en réalité n'est pas possible à faire.

Il est important de comprendre que le fondement de toute action, et même de l'islam lui-même, est l'intention. C'est sur elle qu'Allah, le Très-Haut,

juge les gens. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Un musulman doit veiller à accomplir toutes ses actions religieuses et utiles dans le monde pour Allah, le Très-Haut, afin d'en être récompensé dans les deux mondes. Un signe de cette mentalité juste est qu'il ne s'attend ni ne souhaite que les autres le reconnaissent ou lui témoignent de la gratitude pour ses actes. Si tel est le cas, cela révèle une intention erronée.

De plus, agir avec une intention juste prévient la tristesse et l'amertume, car celui qui agit pour le bien des autres finira par rencontrer des ingrats qui le rendront irrité et amer, car il aura le sentiment d'avoir gaspillé son temps et ses efforts. Malheureusement, cela se constate chez les parents et les proches, qui accomplissent souvent leurs devoirs envers leurs enfants et leurs proches pour eux plutôt que pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. En revanche, celui qui agit pour Allah, le Très-Haut, accomplira tous ses devoirs envers les autres, notamment ses enfants, et ne s'amertumera ni ne s'enflammera jamais s'il ne leur témoigne pas de gratitude. Cette attitude conduit à la paix de l'esprit et au bonheur général, car il sait qu'Allah, le Très-Haut, est pleinement conscient de ses bonnes actions et les récompensera pour elles. C'est ainsi que tous les musulmans doivent agir, sous peine de se retrouver les mains vides le Jour du Jugement. Chapitre 18 Al Kahf, verset 110 :

« ...Quiconque espère donc rencontrer son Seigneur, qu'il accomplisse une bonne œuvre et n'associe à son Seigneur personne. »

Beaucoup de paroles, peu d'action

Lors de l'expédition de Tabuk, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) établit son camp à Thaniyyat Al Wada. Le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, et ses partisans étaient avec l'armée musulmane, mais s'installèrent à l'écart du camp principal. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reprit la route, Abdullah Bin Ubayy resta discrètement en arrière avec les hypocrites et ne se joignit pas à l'expédition comme ils l'avaient promis. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 7.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé de nombreux versets tels que le chapitre 9 At Tawbah, verset 47 :

S'ils étaient partis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre confusion, et ils auraient été actifs parmi vous, cherchant à vous semer la discorde. Et il y a parmi vous des auditeurs assidus. Et Allah connaît bien les injustes.

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 9:42-47, pages 87-88 de l'Imam Wahidi.

L'hypocrisie se manifeste lorsqu'on exprime verbalement son soutien aux autres et à leurs projets, comme la construction d'une mosquée, mais

qu'on semble disparaître lorsqu'il s'agit de s'y engager, par exemple en faisant un don. De même, lorsque les gens traversent une période faste, on les soutient verbalement, rappelant aux autres leur loyauté. Mais dès que les gens rencontrent des difficultés, ces hypocrites ne leur offrent aucun soutien émotionnel ou physique. Ils les critiquent plutôt. Telle était l'attitude des hypocrites à l'époque du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 4 An Nisa, verset 62 :

« Alors, comment [en sera-t-il] lorsqu'un malheur les frappera à cause de ce qu'ils ont fait, et qu'ils viendront à toi en jurant par Allah : « Nous ne voulions que la bonne conduite et l'accommodement. » »

De plus, le verset principal dont il est question souligne l'importance d'éviter le mal qui consiste à créer des problèmes au sein de la société. Si une personne ne peut aider les autres dans le bien, elle doit rester neutre et ne pas semer la corruption et les problèmes au sein de la société. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'éviter ce qui ne nous concerne pas. Cela conduit à la perfection de l'islam, comme le recommande un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2317. De plus, il faut soit dire du bien, soit se taire. Ces deux choses garantissent que l'on ne répande que le bien au sein de la société.

De plus, le verset principal en question met en garde les musulmans contre la compagnie de ceux qui répandent la négativité au sein de la société. Il est déconseillé de se lier d'amitié ou de discuter avec de telles personnes, car cela ne fait que les encourager à propager le mal. Il convient de les éviter poliment jusqu'à ce qu'elles changent de comportement.

Les fauteurs de troubles

Lors de l'expédition de Tabuk, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) laissa Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) à Médine pour s'occuper de sa famille. Les hypocrites répandirent des mensonges sur la raison de son séjour, affirmant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) l'avait abandonné par haine. Ali (paix et bénédictions sur lui) fut si bouleversé qu'il quitta Médine et rejoignit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) afin d'en discuter avec lui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) le rassura de ses intentions et lui demanda de retourner à Médine pour s'occuper de sa famille. Il conclut qu'Ali (paix et bénédictions sur lui) était pour lui semblable au Saint Prophète Haroun (paix et bénédictions sur lui) qui avait été suppléé par son frère le Saint Prophète Moïse (paix et bénédictions sur lui). La différence évidente était qu'il n'y aurait plus de Saint Prophète (paix et bénédictions sur eux) après le dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 7-8, de l'Imam Ibn Kathir.

Les musulmans doivent éviter de répandre des ragots malveillants sur les autres, car c'est une caractéristique de l'hypocrisie.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 290, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que celui qui répand des ragots malveillants n'entrera pas au Paradis.

Il s'agit de celui qui répand des ragots, vrais ou faux, qui sèment le trouble et fragilisent les relations. C'est un trait de caractère maléfique, et ceux qui se comportent ainsi sont des démons humains, car cette mentalité n'appartient qu'au Diable. Il cherche toujours à semer la division. Allah, le Très-Haut, a maudit ce type de personne dans le Saint Coran. Chapitre 104 Al Humazah, verset 1 :

« Malheur à tout médisant et à tout calomniateur. »

Comment peut-on espérer qu'Allah, l'Exalté, résolve ses problèmes et lui accorde ses bénédictions si cette malédiction l'entoure ? Le seul cas où l'on peut diffamer quelqu'un est celui où il avertit les autres d'un danger.

Il est du devoir du musulman de ne prêter aucune attention aux rapporteurs, car ce sont des gens malfaisants à qui il ne faut pas faire confiance ni croire. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 6 :

« Ô vous qui croyez ! Si un désobéissant vous apporte une information, enquêtez, de peur que vous ne nuisiez à un peuple par ignorance... »

Et chapitre 24 An Nur, verset 12 :

« Pourquoi, après avoir entendu cela, les croyants et les croyantes n'ont-ils pas eu une bonne opinion d'eux-mêmes et n'ont-ils pas dit : « C'est un mensonge évident » ? »

Un musulman doit interdire au rapporteur de perpétuer ce comportement maléfique et l'exhorter à se repentir sincèrement. Comme le prescrit le Saint Coran, un musulman ne doit nourrir aucune rancune envers la personne qui aurait dit du mal de lui ou d'autrui. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Ce même verset enseigne aux musulmans à ne pas chercher à prouver ou à réfuter la véracité du dénonciateur en espionnant les autres. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« ...Et n'espionnez pas... »

Il faut plutôt ignorer le rapporteur. Un musulman ne doit pas mentionner à une autre personne les informations que lui a données le rapporteur, ni le mentionner, car cela ferait de lui un rapporteur.

Les musulmans doivent éviter de colporter des calomnies et de fréquenter des calomniateurs, car ils ne peuvent être dignes de confiance ni de compagnie tant qu'ils ne se repentent pas sincèrement. Il faut se rappeler que celui qui colporte des ragots sur quelqu'un en fera également d'autres.

Enfin, comme le rapporteur a fait du tort à des gens, il ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque ses victimes lui auront d'abord pardonné. Comme les gens ne sont pas aussi miséricordieux et indulgents, le rapporteur peut être amené à partager ses bonnes actions avec ses victimes et, si nécessaire, à assumer leurs péchés au Jour du Jugement. Cela peut entraîner leur envoi en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce risque. Enfin, l'avertissement du hadith principal, qui met en garde contre la perte du Paradis, peut facilement se produire pour un rapporteur, car les ragots qu'il a initiés peuvent se propager comme une traînée de poudre à travers la communauté, voire le monde, via les réseaux sociaux. Par conséquent, le rapporteur qui a initié les ragots aura une part des péchés de chaque personne qui les partage. Et ses péchés continueront de s'accroître même après sa mort, tant que les ragots qu'il a initiés continueront d'être partagés. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Il faut donc éviter ce danger en évitant systématiquement de médire des autres, tout comme on déteste qu'on médise sur soi. Si l'on doit parler des autres, il faut le faire de manière positive, sinon il faut se taire.

La foi moqueuse

Lors de l'expédition de Tabuk, un hypocrite critiquait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et se moquait de sa prétention à la conquête de la Syrie par l'islam. Allah, l'Exalté, en informa le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et lorsqu'il interrogea l'hypocrite, il répondit qu'ils ne faisaient que bavarder et plaisanter. À ce propos, Allah, l'Exalté, révéla le chapitre 9 d'At Tawbah, versets 65-66 :

Et si tu les interrogues, ils diront sûrement : « Nous ne faisons que discuter et nous amuser. » Dis : « Est-ce Allah, Ses versets et Son Messenger dont vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas ; vous avez mécru après avoir cru. Si Nous pardonnons à l'un d'entre vous, Nous châtierons l'autre groupe, car ils étaient criminels.

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:65, page 89.

D'une manière générale, un musulman peut également se moquer de l'islam lorsqu'il affirme verbalement aimer et respecter Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), sans pour autant comprendre ni mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Même les nations du passé prétendent croire et aimer Allah, l'Exalté, et leurs Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), mais leur affirmation est inacceptable aux yeux d'Allah, l'Exalté, car elles n'ont pas appuyé leurs déclarations verbales par des actes d'

obéissance à Allah, l'Exalté. Les paroles sans les actes ont peu de valeur en islam . Par conséquent, un musulman doit éviter de se moquer de l'islam en appuyant sa déclaration verbale par des actes, sous peine de quitter ce monde sans sa foi. En effet, la foi est comme une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même qu'une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, meurt, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance risque de mourir. C'est la plus grande perte.

De plus, on peut se moquer de l'islam en adoptant des vœux pieux. Ces vœux pieux consistent à persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette attitude n'a aucune valeur en islam. En revanche, le véritable espoir consiste à s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser correctement les bienfaits reçus conformément aux enseignements islamiques, de réformer son comportement et d'espérer ensuite Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette différence a été abordée dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Il est donc essentiel d'en prendre conscience et de veiller à espérer réellement la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, et d'éviter les vœux pieux, car ils n'ont aucune valeur en islam.

Aucune exigence de perfection

Après le départ du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pour l'expédition de Tabuk, quelques Compagnons, qu'Allah les agrée, restèrent sur place par paresse. L'un d'eux était Abou Khaythama, qu'Allah les agrée. Plusieurs jours après le départ de l'armée, il rentra chez lui et trouva des boissons fraîches et de la nourriture préparées pour lui. Il se reprocha en se rappelant les difficultés rencontrées par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lors de cette expédition, alors qu'il se reposait chez lui. Il ordonna à sa famille de préparer son départ et rejoignit précipitamment l'expédition qui avait établi son camp à Tabuk. Lorsqu'Abou Khaythama, qu'Allah les agrée, rapporta la nouvelle au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce dernier invoqua en sa faveur. Ce sujet est traité dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, pages 8-9.

Comme les gens ne sont pas parfaits, ils commettront inévitablement des erreurs et des péchés. Être constant dans la foi ne signifie donc pas être parfait. Cela implique plutôt de s'efforcer d'obéir strictement à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdictions et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de se repentir sincèrement en cas de péché. Ceci est indiqué dans le chapitre 41 des Fussilat, verset 6 :

« ...marche donc droit vers Lui et implore Son pardon... »

Ceci est également corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1987, qui recommande de craindre Allah, le Très-Haut, et d'effacer un péché (mineur) commis en accomplissant une bonne action. Dans un autre hadith, tiré du Muwatta de l'Imam Malik, livre 2, hadith numéro 37, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a conseillé aux musulmans de faire de leur mieux pour rester fermes dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'ils ne parviendront pas à le faire parfaitement. Par conséquent, le devoir du musulman est de réaliser le potentiel qui lui a été donné par son intention et ses actes physiques dans l'obéissance inébranlable à Allah, le Très-Haut. Il ne leur a pas été ordonné d'atteindre la perfection, car cela est impossible.

L'excellence dans l'Islam

Lors de l'expédition de Tabuk, chaque fois qu'un membre de l'armée était en retard, les gens en informaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) disait simplement à l'informateur de laisser l'absent tranquille et, s'il y avait du bien en lui, Allah, l'Exalté, l'inspirait à rejoindre l'armée, sinon l'armée était débarrassée de cette personne. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 9.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2317, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne peut pas rendre son Islam excellent tant qu'il n'évite pas les choses qui ne le concernent pas.

Ce hadith contient un conseil global qui doit s'appliquer à tous les aspects de la vie. Il inclut les paroles et les actes. Cela signifie qu'un musulman désirant parfaire sa foi doit éviter, par ses paroles et ses actes, ce qui ne le concerne pas. Il doit plutôt s'occuper de ce qui le concerne. Il doit prendre très au sérieux ce qui le concerne et s'efforcer d'assumer les responsabilités qui l'accompagnent, conformément aux enseignements de l'Islam, uniquement pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Il est important de noter que l'on ne parachèverait pas sa foi en évitant certaines choses selon ses propres pensées ou désirs. Or, celui qui parachève sa foi évite les choses que l'Islam recommande d'éviter. Autrement dit, il doit s'efforcer d'accomplir tous ses devoirs, d'éviter tous les péchés et les choses détestées en Islam, et même d'éviter l'abus de biens licites superflus. Atteindre cette excellence est une caractéristique de l'excellence de la foi mentionnée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. C'est agir et adorer Allah, le Très-Haut, comme s'il pouvait

L'observer, ou du moins, en être pleinement conscient, observant chacune de ses pensées et de ses actions. Être conscient de cette surveillance divine encouragera le musulman à toujours s'abstenir des péchés et à s'empressement d'accomplir de bonnes œuvres. Celui qui n'évite pas ce qui ne le concerne pas n'atteindra pas ce niveau d'excellence.

Un aspect majeur de l'évitement des choses qui ne concernent pas une personne est lié à la parole. La plupart des péchés surviennent lorsqu'une personne prononce des paroles qui ne la concernent pas, comme la médisance et la calomnie. On définit une parole vaine comme une parole qui, sans être un péché, est inutile et ne la concerne donc pas. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2408, la parole vaine est détestée par Allah, le Très-Haut. D'innombrables disputes, bagarres et même des blessures physiques ont eu lieu simplement parce que quelqu'un a parlé de quelque chose qui ne le concernait pas. De nombreuses familles ont été divisées ; de nombreux mariages ont été rompus parce que quelqu'un ne s'est pas occupé de ses affaires. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a recommandé dans le Saint Coran les différents types de paroles utiles dont les gens devraient se soucier. Chapitre 4 An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

En fait, prononcer des paroles qui ne concernent pas une personne sera la principale raison d'entrer en Enfer. Cela est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. C'est pourquoi le Saint

Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2412, que toute parole sera considérée comme néfaste, sauf si elle vise à conseiller le bien, à interdire le mal ou à invoquer Allah, le Très-Haut. Cela signifie que toute autre forme de parole ne concerne pas une personne, car elle ne lui sera d'aucun bénéfice. Il est important de noter que conseiller le bien englobe tout ce qui est bénéfique dans la vie profane et religieuse, comme son activité professionnelle.

Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'éviter, en paroles et en actes, les choses qui ne les concernent pas, afin de parfaire leur foi. En d'autres termes, celui qui consacre du temps à ce qui ne le concerne pas échouera dans ce qui le concerne. Et celui qui s'occupe de ce qui le concerne ne trouvera pas de temps à consacrer à ce qui ne le concerne pas. Autrement dit, il réussira grâce à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes.

Enfin, celui qui s'occupe des choses qui le concernent accomplira toutes les tâches utiles, mondaines et religieuses, dont il est responsable, et obtiendra ainsi la paix de l'esprit. L'une des principales sources de stress est de s'occuper de choses qui ne le concernent pas, car cela l'empêche d'assumer ses responsabilités mondaines et religieuses. Un comportement correct permettra d'accomplir ses responsabilités importantes tout en s'assurant de disposer de suffisamment de temps libre pour se détendre et faire ce qu'on aime.

Un étranger

Lors de l'expédition de Tabuk, Abou Dharr, qu'Allah l'agrée, était à la traîne de l'armée en raison de la lenteur de son chameau. Il enleva ses affaires et marcha pour rattraper le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Lorsque l'armée installa le camp, les hommes aperçurent Abou Dharr, qu'Allah l'agrée, marchant seul vers le camp. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) implora alors la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, sur Abou Dharr, qu'Allah l'agrée, et déclara qu'il marchait seul, qu'il mourrait seul et qu'il ressusciterait seul. Des années plus tard, sous le califat d'Uthman ibn Affan, Abou Dharr, qu'Allah l'agrée, vécut dans un endroit isolé et y mourut. Ce sujet est abordé dans Sirat Ibn Hisham, pages 245-246.

Abou Dharr, qu'Allah soit satisfait de lui, a vécu comme un étranger et un voyageur dans ce monde.

Dans un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 6416, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour conseillé à Abdullah Bin Umar, qu'Allah l'agrée, de vivre ici-bas comme un étranger ou un voyageur. Abdullah Bin Umar, qu'Allah l'agrée, conseillait que lorsqu'on arrive au soir, on ne doit pas s'attendre à être en vie au matin. Et s'il arrive au matin, on ne doit pas s'attendre à être en vie au soir. Et qu'un musulman doit profiter de sa bonne santé avant de tomber malade et de sa vie avant de mourir.

Ce hadith enseigne aux musulmans à limiter leurs espoirs de longue vie. Or, cet espoir est la principale cause d'échec dans la préparation à l'au-delà, car il encourage à se consacrer entièrement au monde matériel, convaincu d'avoir tout le temps nécessaire pour se préparer à l'au-delà.

Un musulman ne devrait pas considérer ce monde temporaire comme sa demeure permanente. Il devrait plutôt se comporter comme quelqu'un qui s'apprête à le quitter pour ne jamais y revenir. Cela l'inciterait à consacrer la majeure partie de ses efforts à la préparation de sa destination finale, l'au-delà, et à limiter ses efforts à l'acquisition du monde matériel, qui dépasse ses besoins et ses responsabilités. Ce concept est abordé tout au long du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), par exemple dans le chapitre 40 de Ghafir, verset 39 :

« ... cette vie terrestre n'est qu'un plaisir [temporaire], et en effet, l'au-delà – c'est la demeure de l'établissement [permanent]. »

Dans un hadith similaire au hadith principal en question, tiré du Jami At Tirmidhi, numéro 2377, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se décrit lui-même en ce monde comme un cavalier qui se repose brièvement à l'ombre d'un arbre, puis repart rapidement. Afin d'illustrer la nature temporelle de ce monde, le Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le compare à une ombre qui, comme chacun sait, ne dure pas longtemps, même si elle semble permanente. C'est ainsi que le monde matériel peut apparaître à certains. Ils se comportent comme s'il était éternel, alors qu'en réalité, il disparaîtra rapidement.

De plus, ce hadith mentionne un cavalier et non un piéton. En effet, un cavalier se reposerait beaucoup moins qu'un piéton. Cela indique également que la vie d'une personne est très courte. C'est évident pour tous. Même ceux qui atteignent un âge avancé reconnaissent que leur vie a passé comme un éclair. Ainsi, en réalité, qu'on atteigne ou non un âge avancé, la vie n'est qu'un instant. Chapitre 10 Yunus, verset 45 :

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans le monde] qu'une heure du jour... »

En réalité, le monde matériel est comme un pont qu'il faut traverser et non considérer comme un lieu de résidence permanent. De même qu'une personne ne prend pas une gare routière pour domicile, sachant que son séjour n'y sera que de courte durée, le monde n'est qu'une courte étape avant d'atteindre l'au-delà.

Lorsqu'on part en vacances, la plupart du temps, on limite ses dépenses aux articles de luxe, comme un téléviseur grand écran, et on se contente des services proposés par l'hôtel. On se comporte ainsi car on comprend que son séjour à l'hôtel sera de courte durée et qu'on partira bientôt pour ne plus jamais revenir. Cette mentalité l'empêche de considérer cette destination comme son foyer permanent. De même, les humains ont été envoyés sur Terre dans un but qui n'est certainement pas d'en faire leur foyer permanent. Ils ont plutôt été envoyés pour y puiser des provisions afin de pouvoir atteindre en toute sécurité leur foyer permanent, c'est-à-dire l'au-delà. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à Lui plaire.

Lorsqu'une personne envisage de voyager, elle doit d'abord se procurer les provisions nécessaires pour que son voyage soit confortable et réussi. Comme l'indique le Saint Coran, la meilleure provision pour l'au-delà est la piété. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 197 :

« ...en vérité, la meilleure des subsistances est la crainte d'Allah... »

C'est lorsqu'un musulman obéit aux commandements d'Allah, le Très-Haut, s'abstient de Ses interdits et affronte son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), convaincu qu'Il ne choisit que ce qui est le meilleur pour Ses serviteurs. D'autres provisions, comme la nourriture, sont nécessaires pour achever le voyage de ce monde à l'au-delà. Mais la provision prioritaire est la piété, car c'est la seule qui profite à chacun, ici-bas comme dans l'au-delà. Elle mène à la paix ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Comme le monde matériel n'est pas le foyer permanent d'une personne, elle devrait donc agir selon le hadith principal en discussion et vivre comme si elle était un étranger ou un voyageur.

Le premier état d'étranger est celui d'une personne qui n'attache ni cœur ni esprit à son foyer temporaire. Son seul objectif est de rassembler suffisamment de provisions pour retourner en toute sécurité dans son foyer permanent, c'est-à-dire dans l'au-delà. C'est comme celui qui vit à l'étranger avec un visa de travail. Son lieu de travail n'est pas son domicile, mais seulement un moyen de gagner de l'argent pour pouvoir rentrer chez lui. Cette personne ne considérera jamais le pays étranger comme son foyer. Au contraire, elle ne dépensera que pour le nécessaire et se concentrera sur l'épargne afin de pouvoir en emporter le plus possible dans son foyer réel et permanent. Si cette personne dépensait la totalité ou la majeure partie de ses biens à l'étranger et retournait dans son pays d'origine les mains vides, elle serait sans aucun doute blâmée par ses proches. En effet, elle aurait manqué à sa mission et à son objectif de vivre dans un autre pays avec un visa de travail. De même, un musulman devrait consacrer la majeure partie de ses efforts à acquérir des provisions pour l'au-delà. Il ne devrait pas rivaliser avec les autres pour les luxes du monde matériel. Ils doivent plutôt se concentrer sur leur mission : acquérir des provisions pour l'au-delà. S'ils consacrent trop d'efforts à embellir leur demeure temporaire, ils entreront dans l'au-delà sans préparation et les mains vides, et échoueront ainsi dans la mission qu'Allah, le Très-Haut, leur a confiée. Le musulman doit être honnête avec lui-même et réfléchir au nombre d'heures qu'il consacre chaque jour au monde matériel et à la préparation de l'au-delà. Cette introspection lui montrera s'il a la bonne mentalité et si sa foi en l'au-delà est vraiment solide. Chapitre 87 Al A'la, versets 16-17 :

« Mais vous préférez la vie présente. Alors que l'au-delà est meilleur et plus durable. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut envoyé à l'humanité alors qu'elle était au plus bas de l'échelle et que la grande majorité d'entre elle menait une vie de péché qui la menait en Enfer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les appela à la vérité avec des preuves évidentes. Nombre d'entre eux acceptèrent son message clair et le suivirent. Il leur promit que l'islam conquerrait de nombreuses nations et que les musulmans obtiendraient de grandes richesses. Mais il les avertit de ne pas se laisser distraire par le luxe du monde matériel. Un exemple de cet avertissement est mentionné dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3997. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avertit que la compétition pour les luxes superflus du monde matériel entraînerait la destruction. Il conseilla donc aux musulmans de se contenter du minimum vital afin d'assumer leurs responsabilités et de se concentrer sur la préparation de l'au-delà. Toutes les promesses du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) aux musulmans se sont réalisées. Lorsque le monde s'ouvrit aux musulmans, la plupart d'entre eux se lancèrent dans la compétition, l'accumulation, la thésaurisation et la jouissance des biens matériels. Ils abandonnèrent alors la préparation de l'au-delà, comme le leur avait recommandé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Seuls quelques-uns suivirent ses conseils et ne prirent que ce dont ils avaient besoin dans le monde matériel pour subvenir à leurs besoins et à leurs responsabilités, consacrant l'essentiel de leurs efforts à la préparation de l'au-delà. Ce petit groupe, à savoir les Compagnons (qu'Allah les agrée) et les pieux prédécesseurs, rattrapa le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans l'au-delà, suivant ses conseils et ses pas. En revanche, la majorité persista dans son insouciance, poursuivant le monde matériel jusqu'à ce que la mort les surprenne.

La deuxième mentalité que les musulmans devraient adopter, comme le recommande le hadith principal, est celle du voyageur. Cette personne ne considère pas ce monde matériel comme sa demeure, mais chemine vers sa véritable demeure, l'au-delà. Cette mentalité est comparable à celle d'un voyageur qui dort dans différentes villes, sans jamais les considérer

comme sa demeure. Il n'emporte avec lui que ce qu'il peut emporter, c'est-à-dire l'essentiel. Cela comprend les choses nécessaires à sa survie et qui lui permettront d'atteindre sa destination en toute sécurité. Un voyageur n'emportera jamais d'objets superflus, sachant que ces objets ne seront qu'un fardeau pour lui. Il ne manquera pas non plus d'emporter l'essentiel pour terminer son voyage en toute sécurité. De même, un musulman intelligent ne recueille que les actes et les paroles de ce monde matériel, qui lui permettront d'atteindre l'au-delà en toute sécurité. Il se détournera de tout acte et de toute parole qui pourraient lui être un fardeau, ici-bas comme dans l'au-delà. C'est l'attitude que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, d'adopter dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4104. Chapitre 18 Al Kahf, versets 7-8 :

« Nous avons fait de ce qui est sur la terre un ornement pour elle, afin de les éprouver pour savoir lequel d'entre eux est le meilleur. Et nous ferons de ce qui est sur elle un sol aride. »

Un musulman doit comprendre que le jour et la nuit ne sont que de brèves étapes que l'on traverse, étape par étape, jusqu'à atteindre l'au-delà. Il doit donc profiter de chaque étape pour faire des bonnes actions. Il doit constamment être conscient que son voyage se terminera très bientôt et qu'il atteindra l'au-delà. Même si le voyage paraît long, il ne durera qu'un instant ; il faut donc en faire un moment d'obéissance avant qu'il ne se termine sans y être préparé. Chapitre 10 Yunus, verset 45 :

« Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans le monde] qu'une heure du jour... »

À chaque respiration, ils avancent vers l'au-delà, laissant le monde derrière eux. Même si l'on a l'impression de ne pas bouger, en réalité, le jour et la nuit sont leur moyen de transport qui les emmène rapidement, sans interruption, vers l'au-delà.

Les musulmans doivent comprendre qu'en tant que serviteurs d'Allah, le Très-Haut, un jour viendra où ils reviendront à Lui. À leur retour, ils seront interrogés. Ils doivent donc préparer une bonne préparation pour cet interrogatoire. Ils doivent utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés ici-bas de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Mais s'ils persistent dans l'insouciance et ne se préparent pas, ils seront punis pour ce qui s'est passé et pour ce qui reste à venir.

Passons maintenant au conseil du Compagnon, Abdullah Bin Umar, qu'Allah l'agrée, mentionné dans le hadith principal. Sa première partie souligne l'importance de réduire l'espoir d'une longue vie ici-bas. Un musulman ne doit pas croire que son séjour ici-bas est long, car il peut mourir à tout moment. Même après de nombreuses années, la vie semble s'être écoulée en un éclair. C'est ce qu'Abdullah Bin Umar, qu'Allah l'agrée, a indiqué en conseillant aux musulmans de ne pas croire qu'ils seront en vie au matin s'ils atteignent le soir. Cette mentalité est à l'origine du fait de ne prendre que ce dont on a besoin dans le monde matériel pour s'acquitter de ses responsabilités matérielles et se préparer pour l'au-delà. Alors que l'espoir d'une longue vie est la cause profonde du sens opposé, cela amène à retarder la préparation de l'au-delà en accomplissant de bonnes actions et en s'abstenant de péchés et cela encourage à collectionner et à thésauriser le monde matériel, croyant que leur séjour y sera extrêmement long.

De plus, Abdullah Bin Omar, qu'Allah l'agrée, a également conseillé aux musulmans de profiter de leur bonne santé avant de tomber malade. Malheureusement, la plupart des gens n'apprécient la valeur d'une bonne santé qu'après l'avoir perdue, comme le souligne un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6412. Profiter de sa santé signifie qu'un musulman doit utiliser ses forces physiques et mentales pour obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant de bonnes actions et en s'abstenant de tout péché avant d'atteindre le stade où il pourrait désirer accomplir de bonnes actions, mais ne peut plus les accomplir en raison d'une mauvaise santé. Celui qui profite de sa santé sera récompensé pour les bonnes actions qu'il a accomplies pendant sa bonne santé, même s'il est malade et ne peut plus les accomplir. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2996. En revanche, celui qui ne profite pas de sa santé perdra cette récompense potentielle en cas de maladie. En fait, il ne leur restera que des regrets.

Le dernier conseil d'Abdullah Bin Omar, qu'Allah l'agrée, est de bien utiliser sa vie avant la mort. Cela implique de profiter de tout ce qui mène aux bonnes actions, comme la richesse, et d'éviter tout ce qui entrave les bonnes actions, comme les préoccupations inutiles. Il est important pour les musulmans de bien utiliser leur temps avant de se laisser distraire par les responsabilités qui accompagnent naturellement le passage du temps, comme le mariage. Et de bien utiliser leurs richesses avant que leurs responsabilités financières ne s'accroissent. Bien utiliser son temps est essentiel à la réussite, car c'est un bienfait temporel étrange, qui ne revient jamais après son départ, contrairement à tous les autres. Il faut bien utiliser son temps en priorisant ses activités conformément aux enseignements de l'islam. Celui qui se comporte ainsi s'acquittera de toutes ses responsabilités, de ses devoirs et de ses besoins et aura amplement le temps de profiter des plaisirs licites de manière équilibrée.

Comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2403, chacun éprouvera des regrets au moment de sa mort. Le bienfaiteur regrettera de ne pas avoir accompli davantage de bonnes actions avant de mourir. Le pécheur regrettera de ne pas s'être sincèrement repenti avant de mourir. Dans ce monde, on accorde souvent une seconde chance, par exemple en repassant l'examen du permis de conduire, mais il n'y a pas de retour en arrière après la mort. Le regret ne servira à rien. Au contraire, il ne fera qu'accroître sa douleur et sa souffrance. Les musulmans doivent donc utiliser le temps qui leur est accordé pour s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, avant que ce moment ne s'achève, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Il faut abandonner la mentalité de remettre les choses à demain, car dans la plupart des cas, ce lendemain n'arrive jamais. Un musulman doit se concentrer sur aujourd'hui et donc faire les choses qui plaisent à Allah, l'Exalté, car demain peut venir dans ce monde mais il se peut qu'il ne soit pas en vie pour en être témoin.

Aveugle à la vérité

Lors de l'expédition de Tabuk, l'armée souffrit de la faim et de la soif. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut prié d'implorer Allah, le Très-Haut, pour obtenir son aide. Avant qu'il ne baisse les mains, la pluie se mit à tomber et les Compagnons, qu'Allah les agrée, constatèrent qu'il ne pleuvait que sur leur camp, pas au-delà. Lorsqu'on demanda à un hypocrite s'il désirait encore une preuve de sa foi dans l'islam après cela, il répondit que ce n'était qu'un nuage passager. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, pages 10-11.

Le Saint Coran enseigne à l'humanité que certaines personnes sont tellement noyées dans le monde matériel qu'aucun conseil ne peut pénétrer leurs cœurs voilés. Le Saint Coran décrit comment ces personnes possèdent un cœur plus dur que la pierre. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 74 :

« Ensuite, vos cœurs se sont endurcis après cela, devenant comme des pierres ou même plus durs... »

À ce stade, ceux qui souhaitent propager l'islam devraient s'éloigner de ce type de personnes et se concentrer sur les autres . Il est important de noter que , même dans ce cas, le musulman doit toujours faire preuve de bonté envers les pécheurs, car ils peuvent se repentir à tout moment. Chapitre 25, Al Furqan, verset 63:

« ... et lorsque les ignorants s'adressent à eux [durement], ils disent [des paroles de] paix. »

De même, dans un autre verset du Saint Coran, Allah , le Exalté, conseille que lorsqu'une limite est atteinte, il est préférable de se séparer et de laisser les personnes têtues et égarées à leurs fausses croyances. Un jour viendra sans aucun doute où Allah , le Exalté, informera l'humanité qui était bien guidé et qui était perdu dans l'obscurité. Chapitre 28 Al Qasas, verset 55 :

« Et lorsqu'ils entendent des paroles mauvaises, ils s'en détournent et disent : « À nous nos œuvres, et à vous vos œuvres. Que la paix soit sur vous ! Nous ne cherchons pas les ignorants. »

Les musulmans ne devraient jamais se sentir déprimés et désorientés lorsque leurs bons conseils n'ont aucun effet sur les autres. Dans certains cas, ces personnes sont Noyés dans le péché à tel point que leur cœur se voile. Ce voile les empêche de recevoir les bons conseils qui les concernent. de manière positive. Un hadith a été trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4244 , explique comment un péché provoque une tache noire sur le cœur spirituel. Plus on pêche, plus le cœur spirituel est envahi par cette obscurité. Chapitre 83 Al Mutaaffifin, verset 14 :

« Non ! Au contraire, la tache a recouvert leurs cœurs de ce qu'ils avaient gagné. »

Ceci est similaire à un autre verset où Allah , le Exalté, déclare que leurs oreilles, leurs yeux et les coeurs ont été voilés de la vérité et ne peuvent donc pas être guidés vers la vérité . Chapitre 2 Al Baqarah, verset 7 :

« Allah a scellé leurs cœurs et leur ouïe, et un voile a recouvert leur vision... »

La faute ne vient pas du message de l'islam, mais du cœur des égarés. Tout comme la faute vient des yeux d'un aveugle et non du soleil. Malheureusement, cet entêtement est devenu un problème généralisé. Au sein de la société. Certaines de ces personnes croient en l'islam, mais ont fermé leur cœur et leur esprit aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix sur lui). et que les bénédictions soient sur lui. Ils refusent d'accepter tout bon conseil qui leur serait bénéfique dans les deux mondes.

Ceux qui choisissent de propager l'islam doivent comprendre qu'il existe deux types d'états d'esprit. Le premier consiste à se forger une opinion sur une question, puis à rechercher et accepter uniquement les éléments qui soutiennent sa croyance. En revanche , la bonne attitude consiste à vivre avec un esprit ouvert en recherchant et en acceptant des preuves solides sur différentes questions. La première mentalité ne peut que causer des problèmes, tant au niveau personnel qu'au niveau national. Malheureusement, c'est ainsi que certains aspects se dégradent. du travail médiatique. Ils prédéterminent les informations qu'ils souhaiteraient publier, trouvent des éléments de preuves faibles à l'appui

et ensuite exagérer la situation pour que le monde entier la voie. Ceux qui propagent l'islam devraient éviter le premier groupe et plutôt s'attacher à inviter le second à la vérité.

Patience et contentement

Lors de l'expédition de Tabuk, l'armée souffrit de la faim et de la soif. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, demandèrent la permission d'abattre et de manger leurs chameaux de transport. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le leur accorda, mais avant qu'ils ne puissent le faire, Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, avertit que cela entraînerait une pénurie de moyens de transport. Il conseilla au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de rassembler toute la nourriture disponible et d'implorer Allah, l'Exalté, de la bénir. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) accepta à nouveau cette suggestion et, miraculeusement, une petite quantité de nourriture remplit tous leurs récipients, et ils mangèrent tous à satiété. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, pages 11-12.

Il est à noter que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aurait pu facilement suggérer de prier plutôt que d'abattre lui-même leurs chameaux. L'une des sagesses de son comportement est d'enseigner l'importance de se satisfaire des choix et des décrets d'Allah, le Très-Haut.

La différence entre la patience et le contentement réside dans le fait que celui qui est patient ne se plaint pas d'une situation, mais désire et même supplie pour qu'elle change. En revanche, celui qui est satisfait préfère le choix d'Allah, l'Exalté, à son propre choix et ne souhaite donc pas que les choses changent. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) aurait facilement pu implorer Allah, l'Exalté, au lieu de donner la permission d'égorger les chameaux. Mais il ne souhaitait pas contredire la volonté d'Allah, l'Exalté, car Allah, l'Exalté, aurait pu vouloir

qu'il reste satisfait. Même si une invocation aurait été licite, il désirait parfaire sa servitude envers Allah, l'Exalté, et est donc resté silencieux, confiant dans le choix d'Allah, l'Exalté. Ce n'est qu'après y avoir été invité qu'il a imploré. La leçon à retenir est que, même si certaines situations surviennent et semblent pénibles à la longue, elles sont meilleures pour un musulman que ce qu'il désire, même s'il n'en perçoit pas immédiatement la sagesse. Il est possible qu'une difficulté rencontrée soit la raison pour laquelle un musulman est admis au Paradis. Il est donc important d'être patient si l'on ne peut se satisfaire du décret d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être que vous haïssez une chose et qu'elle est bonne pour vous ; et peut-être que vous aimez une chose et qu'elle est mauvaise pour vous... »

Le musulman doit également se rappeler que celui qui a choisi la situation pour lui, à savoir Allah, l'Exalté, est le seul à pouvoir le sortir sain et sauf de cette situation. Cela ne peut se faire que par l'obéissance à Lui, l'accomplissement de Ses commandements, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Être observateur

Lors de l'expédition de Tabuk, l'armée traversa les anciennes demeures désolées d'une nation antique et très puissante, les Thamud. Leur désobéissance persistante à Allah, le Très-Haut, et leur destruction finale ont été évoquées dans les enseignements islamiques. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a ordonné à l'armée de ne pas pénétrer dans les demeures désolées de ceux qui se sont fait du mal, sauf en pleurant, sous peine de subir le châtimement qui a frappé les Thamud. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 12.

Il est important pour un musulman d'être pratiquant au quotidien et d'éviter de se concentrer sur ses propres affaires, au risque de devenir indifférent à ce qui se passe autour de lui et à ce qui s'est déjà produit. C'est une qualité essentielle, car c'est un excellent moyen de renforcer sa foi, ce qui contribue à demeurer obéissant à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Par exemple, lorsqu'un musulman voit une personne malade, il doit non seulement l'aider par tous les moyens à sa disposition, ne serait-ce qu'une invocation, mais aussi réfléchir à sa propre santé et comprendre qu'elle finira elle aussi par la perdre, que ce soit par la maladie, le vieillissement ou même la mort. Cela devrait l'inciter à être reconnaissant pour sa bonne santé et à le manifester par ses actes, en profitant de sa santé dans les affaires matérielles et religieuses qui plaisent à Allah, le Très-Haut.

Lorsqu'ils assistent au décès d'un riche, ils ne devraient pas seulement ressentir de la tristesse pour le défunt et sa famille, mais aussi comprendre qu'un jour, inconnu pour eux, ils mourront eux aussi. Ils devraient comprendre que, tout comme le riche a été abandonné par sa

fortune, sa renommée et sa famille sur sa tombe, il ne restera que ses œuvres dans sa tombe. Cela les encouragera à se préparer pour leur mort et l'au-delà.

Cette attitude peut et doit s'appliquer à tout ce que l'on observe. Le musulman doit tirer une leçon de tout ce qui l'entoure, comme le recommande le Saint Coran. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 191 :

« ...et réfléchissez à la création des cieux et de la terre, [en disant] : « Notre Seigneur, Tu n'as pas créé cela sans but ; exalté sois-Tu [au-dessus d'une telle chose] ; alors préserve-nous du châtiment du Feu. » »

Ceux qui se comportent de cette manière renforceront leur foi au quotidien, tandis que ceux qui sont trop absorbés par leur vie mondaine resteront insouciants, ce qui pourrait les conduire à leur destruction.

Miracle intemporel

Lors de l'expédition de Tabuk, l'armée traversa les anciennes demeures désolées d'une nation très puissante, les Thamud. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) recommanda aux gens de ne pas demander de signes (c'est-à-dire de miracles) comme le faisait la nation des Thamud. Les Thamud mécrurent ensuite après que des signes leur eurent été donnés, et furent ainsi détruits. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 13.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, n'ont jamais demandé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) d'accomplir un miracle pour étayer sa prétention à la prophétie. En effet, ils recherchaient une preuve de l'islam et s'efforçaient de consolider leur foi grâce au miracle intemporel du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Quiconque étudie le Saint Coran avec un esprit ouvert et impartial appréciera sans aucun doute un miracle plus grand que tous les autres accordés aux Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

D'une manière générale, les expressions du Saint Coran sont incomparables et son sens est expliqué de manière simple. Ses mots et ses versets sont d'une éloquence exceptionnelle, et aucun autre livre ne peut le surpasser. Le Saint Coran relate en détail l'histoire des nations précédentes, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'était pas instruit en histoire. Il ordonne le bien et interdit le mal, celui qui touche un individu comme celui qui touche la société tout entière, afin que la justice, la sécurité et la paix règnent dans chaque foyer et communauté. Le Saint Coran évite les exagérations, les mensonges et

toute fausseté, contrairement à la poésie, aux histoires et aux fables. Tous les versets sont bénéfiques et peuvent être appliqués concrètement. Même lorsqu'une même histoire est répétée dans le Saint Coran, différentes leçons importantes sont mises en évidence. Contrairement à tous les autres livres, le Saint Coran ne s'ennuie pas même après une étude répétée. Il contient des promesses et des avertissements, et les étaye par des preuves irréfutables et claires. Lorsque le Saint Coran aborde un sujet qui peut paraître abstrait, comme la patience, il propose toujours un moyen simple et pratique de le mettre en pratique. Il encourage les hommes à accomplir le but de leur création, qui implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à Lui plaire, garantissant ainsi la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Il rend le droit chemin évident et attrayant pour celui qui aspire à la paix de l'esprit et à la réussite réelle dans les deux mondes. La connaissance du Saint Coran est intemporelle, car elle peut être appliquée à toutes les sociétés et à toutes les époques. Compréhensible et appliqué correctement, il est un remède à toutes les difficultés émotionnelles, économiques et physiques. Il apporte la solution à tous les problèmes auxquels un individu ou une société entière peut être confronté. Il suffit d'observer l'histoire et de constater comment les sociétés qui ont appliqué correctement les enseignements du Saint Coran ont bénéficié de ses enseignements globaux et intemporels. Des siècles ont passé, mais aucune lettre du Saint Coran n'a été modifiée, car Allah, le Très-Haut, a promis de le préserver. Aucun autre livre de l'histoire ne possède cette qualité. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »

Allah, le Très-Haut, a abordé les problèmes fondamentaux d'une communauté et a détaillé la solution pratique à chacun d'eux. En corrigeant les problèmes fondamentaux, les innombrables problèmes

secondaires qui en découlent seraient automatiquement résolus. C'est ainsi que le Saint Coran a abordé tout ce dont une personne et une société ont besoin pour réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose... »

C'est le plus grand miracle intemporel qu'Allah, le Très-Haut, ait accordé à Son dernier Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Mais seuls ceux qui recherchent la vérité et agissent selon elle en bénéficieront, tandis que ceux qui suivent leurs désirs et la sélectionnent avec soin ne connaîtront que des pertes dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En colère contre Allah (SWT)

Lors de l'expédition de Tabuk, un compagnon, Omarah Ibn Hazm (qu'Allah l'agrée), partageait sans le savoir sa monture avec un hypocrite, Zayd Ibn Lusayt. Lorsque l'armée installa le camp, le chameau du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) disparut et certains de ses compagnons, qu'Allah l'agrée, partirent à sa recherche. Alors qu'il se reposait dans son camp, Zayd se moqua du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en déclarant qu'il prétendait avoir reçu des nouvelles du Ciel sans savoir où se trouvait son chameau. Au même moment, Omarah (qu'Allah l'agrée) était auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lorsqu'il fut divinement informé des paroles de Zayd. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) commenta qu'il avait bel et bien reçu des nouvelles du Ciel, notamment de l'endroit où se trouvait son chameau perdu. Il ordonna alors aux Compagnons, qu'Allah les agrée, de le récupérer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne mentionna pas que Zayd avait tenu ces propos à son égard. Lorsque Umarah, qu'Allah l'agrée, retourna à son camp, il raconta ce qui s'était passé et on lui répondit que c'était Zayd qui avait prononcé ces paroles. Umarah, qu'Allah l'agrée, saisit Zayd et le chassa de son camp. Ce sujet est traité dans Sirat Ibn Hisham, pages 244-245.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4681, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé les caractéristiques qui perfectionnent la foi d'un musulman.

L'une de ces caractéristiques est la haine envers Allah, le Très-Haut. Cela signifie qu'il faut détester ce qu'Allah, le Très-Haut, déteste, comme Sa

désobéissance. Il est important de noter que cela ne signifie pas qu'il faille détester autrui, car chacun peut sincèrement se repentir devant Allah, le Très-Haut. Au contraire, un musulman doit détester le péché lui-même, ce qui se prouve par son évitement et la mise en garde des autres. Les musulmans doivent continuer à conseiller les autres au lieu de rompre avec eux, car cet acte de bonté pourrait bien les inciter à se repentir sincèrement. Cela implique de ne pas détester certaines choses par sentiment personnel, comme une action, qui est licite. Enfin, la preuve de l'aversion envers Allah, le Très-Haut, est que lorsque l'on manifeste son aversion par ses paroles et ses actes, cela ne contredit jamais les enseignements de l'islam. Autrement dit, son aversion pour quelque chose ne l'amènera jamais à commettre un péché, car cela prouverait que son aversion est motivée par son propre intérêt.

Sermon prophétique à Tabuk

Lorsque l'armée atteignit Tabuk, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) prononça le discours suivant : « Ô gens, la parole la plus véridique est celle du Livre d'Allah, l'Exalté. Le lien le plus solide est la parole (c'est-à-dire l'attestation de foi). La meilleure des religions est celle du Saint Prophète Ibrahim, paix et bénédictions sur lui. Le meilleur mode de vie est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le plus noble des discours est l'évocation d'Allah, l'Exalté. Le plus beau des récits est le Saint Coran. Les meilleures pratiques sont celles qu'Allah, l'Exalté, approuve. Les pires pratiques sont celles qui sont innovées. La meilleure guidance est celle des Saints Prophètes, paix et bénédictions sur eux. La plus noble des morts est d'être tué en martyr. Le plus aveugle est de s'égarer après avoir été guidé. Les meilleures actions sont celles qui sont bénéfiques. La meilleure guidance est celle qui est suivie (et non innovée). Le pire aveuglement est celui du Cœur (spirituel). Mieux vaut donner l'aumône que recevoir l'aumône. Mieux vaut peu que beaucoup, mais inutile. La pire excuse est à l'approche de la mort. Le pire repentir est au Jour du Jugement. Certains n'assistent qu'à la prière du vendredi, à sa fin. D'autres n'invoquent Allah, le Très-Haut, qu'en vain. Le pire des péchés est la langue mensongère. Les plus belles richesses sont celles de l'âme (le contentement). La plus belle des qualités est la piété. Le summum de la sagesse est la crainte d'Allah, le Très-Haut. La meilleure qualité du cœur est la certitude (de la foi). Le doute vient de l'incrédulité. Les lamentations en deuil sont un acte de l'âge de l'ignorance (c'est-à-dire de l'ère préislamique). La fraude est le produit du sol de l'Enfer. (La plupart) de la poésie vient de Satan. Le vin est l'agrégat du péché. Les femmes (pour les hommes et les hommes pour les femmes) sont les pièges de Satan. La jeunesse est le fruit de la folie (due au manque de contrôle). Le pire revenu est l'intérêt financier. La pire nourriture est la consommation des richesses des orphelins. Heureux est celui que les autres avertissent. Il suffit à l'un d'entre vous de s'éloigner de quatre bras pour que l'affaire (la mort) mène à l'au-delà. Le fondement d'une action est déterminé par ses conséquences. Les pires récits sont ceux qui mentent. Tout ce qui est

à venir est proche. Injurier un croyant est un outrage. Combattre un croyant est de la mécréance. Manger sa chair (c'est-à-dire médire) est une désobéissance à Allah, l'Exalté. La sainteté de ses biens est comme la sainteté de son sang. Quiconque prête un faux serment par Allah, l'Exalté, Le ment. Quiconque implore Son pardon sera pardonné. Quiconque accorde Son pardon, Allah, l'Exalté, pardonnera. Quiconque réprime sa colère, Allah, l'Exalté, le récompensera. Quiconque résiste au malheur, Allah, l'Exalté, le compensera. Quiconque aspire à la gloire, Allah, l'Exalté, le discréditera. Quiconque reste ferme, Allah, l'Exalté, le récompensera doublement. Quiconque désobéit à Allah, l'Exalté, Allah, l'Exalté, le punira. Ô Allah, pardonne-moi et mon peuple. Ô Allah, pardonne-moi et mon peuple. Ô Allah, pardonne-moi et mon peuple. Je demande pardon pour moi-même et pour toi. » Ce sujet a été abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, pages 16-17.

Une tombe bénie

Lors de l'expédition à Tabuk, un compagnon, Abdullah Bin Mas'ud (qu'Allah l'agrée), rapporta qu'un jour, se levant au milieu de la nuit, il aperçut une lumière. S'en approchant pour examiner la situation, il trouva le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Abou Bakr Siddique et Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée), en train de creuser une tombe pour un compagnon décédé, Dhu Al Bijadayn (qu'Allah l'agrée). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se trouvait dans la tombe tandis qu'Abou Bakr et Omar y descendaient le corps de Dhu Al Bijadayn (qu'Allah l'agrée). Après avoir correctement placé son corps dans la tombe, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) implora Allah, l'Exalté, d'être satisfait de lui comme il l'était lui-même. Après avoir été témoin de cet événement, Abdullah Bin Mas'ud, qu'Allah l'agrée, disait souvent qu'il aurait souhaité que ce soit là sa tombe. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 4, pages 22-23.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1372, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a confirmé qu'il y a un châtiment dans la tombe.

De nombreux versets et hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) évoquent cette étape que chacun traversera d'une manière ou d'une autre. Inévitable, les musulmans doivent s'y préparer, car la lumière ou l'obscurité de la tombe ne provient pas de la tombe elle-même. Ce sont les actes qui obscurcissent ou illuminent la tombe. De même, ce sont les actes qui détermineront le châtiment ou la miséricorde qui nous attendront dans la tombe. La seule façon de s'y préparer est la piété, qui consiste à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à

s'abstenir de Ses interdits et à affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela permettra d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ces bonnes actions nous protégeront du châtement de la tombe, par la permission et la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

Il est étrange de voir comment un musulman consacre autant de temps, d'énergie et de richesses à rendre sa maison terrestre confortable, même si son séjour dans ce monde est court, alors qu'il accorde peu d'attention à rendre sa tombe confortable, même si son séjour dans la tombe sera long et plus sérieux.

Les musulmans se rendent souvent au cimetière pour enterrer leurs proches. Mais rares sont ceux qui réalisent réellement que tôt ou tard, leur tour viendra. Bien que la majorité des musulmans consacrent la majeure partie de leurs efforts à satisfaire leur famille et à s'enrichir plutôt qu'à plaire à Allah, le Très-Haut, par de bonnes actions, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2379, prévient que ces deux choses, auxquelles les musulmans accordent la priorité, les abandonneront sur leur tombe et que seules leurs actions resteront avec eux. Il est donc logique pour un musulman de privilégier les bonnes actions plutôt que de satisfaire sa famille et d'acquérir des richesses excessives. Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner sa famille et ses biens. Mais cela signifie qu'il doit s'acquitter de son devoir envers sa famille conformément aux enseignements de l'islam, sans exagérer en négligeant ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et n'acquérir que les richesses nécessaires à cet effet. Lorsqu'elle est accomplie correctement, elle devient également une bonne action. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4006. Il ne faut jamais abandonner ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, au nom de sa famille ou de ses biens, car cela ne mènerait qu'à une tombe isolée, solitaire et sombre. Chapitre 20 Taha, verset 55 :

« C'est d'elle [la terre] que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous ferons retourner, et d'elle Nous vous en extrairons une autre fois. »

La victoire est dans l'obéissance

Lorsque l'armée musulmane atteignit Tabuk, l'armée byzantine, trop effrayée pour combattre, se replia sur son territoire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) y resta quelques jours, puis retourna à Médine. Bien qu'aucun combat n'eut lieu, cette situation enracina davantage la crainte et la crainte des musulmans dans le cœur de leurs ennemis et encouragea de nombreux non-musulmans à embrasser l'islam, conscients de son invincibilité. De fait, de nombreuses tribus vivant à la frontière de l'empire byzantin et s'y étant alliées prêtèrent allégeance au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 429-430.

Même si le nombre de musulmans a augmenté au fil du temps, il est évident que leur force n'a fait que diminuer. Chaque musulman, quelle que soit la force de sa foi, croit en l'authenticité du Saint Coran, car en douter le conduirait à la perte de sa foi. Dans le verset suivant, Allah, le Très-Haut, a donné la clé de la supériorité et du succès, qui soulagera les faiblesses et les souffrances que connaissent les musulmans du monde entier. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 139 :

« Ne faiblis donc pas et ne t'afflige pas, et vous serez supérieurs si vous êtes de [vrais] croyants. »

Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que les musulmans n'ont besoin que de devenir de véritables croyants pour atteindre cette supériorité et

ce succès dans les deux mondes. La véritable foi implique l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut les devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres, comme aimer pour autrui ce que l'on aime pour soi-même, comme le recommande un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Cela exige d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam. C'est grâce à cette attitude que le succès et la supériorité ont été accordés aux Compagnons, qu'Allah les agrée. Et si les musulmans souhaitent y parvenir, ils doivent revenir à cette attitude bien guidée. Puisque les musulmans croient au Saint Coran, ils doivent comprendre ce simple enseignement et le mettre en pratique.

Le pardon contre le mal

Au retour de Tabuk, un groupe d'hypocrites tenta d'assassiner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Deux des Compagnons, qu'Allah les agrée, accompagnaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils gravissaient une crête étroite et escarpée. Les hypocrites se cachèrent le visage et tentèrent de le pousser du haut de la crête, mais ils furent repoussés par les deux Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut divinement informé de leur plan machiavélique et de leurs noms. Il ne punit pas les hypocrites, dissimulant plutôt leur grave péché. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 23-24.

À cet égard, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 9 At Tawbah, verset 74 :

« Ils jurent par Allah qu'ils n'ont rien dit [contre le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] alors qu'ils avaient prononcé la parole de mécréance et mécru après leur [prétendant à] l'Islam et projeté ce qu'ils ne devaient pas atteindre... »

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 9:74, pages 89-90.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'a pas dénoncé les personnes derrière le complot visant à l'assassiner, car il souhaitait qu'elles se repentent sincèrement et acceptent l'Islam.

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonnez aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit problème qui nous contrarie. Apprendre à ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'Islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même pardonner aux autres ne signifie pas qu'il faille leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'Islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

La mosquée pour avoir causé du tort

De retour de la bataille de Tabuk, Allah, le Très-Haut, ordonna au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de détruire un bâtiment que les hypocrites avaient construit près de Quba. Ils l'appelèrent mosquée, alors qu'ils voulaient y établir une base où se réunir et comploter contre l'islam, à l'abri des Compagnons, qu'Allah les agrée. Ils souhaitaient semer la division au sein de la communauté de Quba afin d'éloigner les musulmans locaux de l'islam. Le chef de ce plan était un homme malfaisant nommé Abou Amir, qui rejeta l'islam et émigra à La Mecque où il les incita à la guerre. Devant l'échec de son plan, il se rendit auprès du roi byzantin et l'encouragea à attaquer également le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ces hypocrites souhaitaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) bénisse le bâtiment en y priant. Cela aurait incité les Compagnons, qu'Allah les agrée, à y prier également, donnant ainsi aux hypocrites l'occasion de les égarer. Allah, le Très-Haut, a interdit au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'y pénétrer et lui a ordonné de détruire le bâtiment. De plus, Allah, le Très-Haut, a encouragé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et indirectement tous les musulmans, à occuper les véritables Maisons d'Allah, le Très-Haut, les mosquées, fondées sur la piété, c'est-à-dire l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 9, At Tawbah, versets 107-110 :

Et il y a ceux qui ont pris une mosquée pour semer le mal, la mécréance et la division parmi les croyants, et comme refuge pour ceux qui ont combattu Allah et Son Messenger auparavant. Et ils jureront certainement : « Nous n'avions que de bonnes intentions. » Et Allah atteste qu'ils sont vraiment menteurs. Ne vous y tenez jamais debout. Une mosquée fondée sur la piété dès le premier jour est plus digne d'y prier. Il y a des gens qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient. Alors, celui qui a fondé son édifice sur la piété [par crainte] d'Allah et [en recherchant] Son

agrément est-il meilleur, ou celui qui a fondé son édifice sur le bord d'un talus sur le point de s'effondrer, et qui s'est effondré avec lui dans le feu de l'Enfer ? Et Allah ne guide pas les injustes. Leur édifice qu'ils ont construit ne cessera d'être une source de doute dans leurs cœurs jusqu'à ce que leurs cœurs soient arrêtés. Et Allah est Omniscient et Sage."

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 26-27, de l'Imam Ibn Kathir.

Un signe d'hypocrisie est la propagation de la corruption dans la société. Ce trait négatif affecte tous les niveaux sociaux, de la cellule familiale à l'échelle internationale. Ce type de personne déteste voir des gens s'unir pour le bien, car cela pourrait élever le statut social des autres au-dessus du sien. Cela les pousse à médire et à calomnier afin de dresser les gens les uns contre les autres. Leur attitude malveillante détruit leurs propres liens familiaux et, lorsqu'ils voient d'autres familles heureuses, ils détruisent également leur propre bonheur. Ce sont des critiques qui passent leur temps à dévoiler les erreurs des autres afin de dégrader leur statut social. Ils sont les premiers à médire des autres et font la sourde oreille dès qu'on leur parle de bonnes choses. La paix et la tranquillité les perturbent, alors ils cherchent à créer des problèmes pour se divertir. Ils oublient le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, qui recommande que quiconque couvre les défauts des autres, Allah, le Très-Haut, couvrira les leurs. Mais quiconque cherche et dévoile les défauts des autres, Allah, Exalté soit-Il, les dévoilera aux gens. En réalité, cette personne ne fait que dévoiler ses propres défauts à la société, même si elle croit ainsi révéler ceux des autres. De plus, comme l'indiquent les versets cités, celui qui répand la corruption dans la société en subira les conséquences dans les deux mondes. Les avantages matériels qu'il obtient par son comportement, comme l'influence sociale, deviendront pour lui une source de stress, de troubles et de difficultés dans les deux mondes. Ceci est inévitable, car celui qui répand la corruption au sein de la société fera

un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il en résultera un déséquilibre mental et physique et égarera tout et tous dans sa vie. Son comportement l'entraînera donc dans le stress et les difficultés dans les deux mondes. De plus, comme Allah, Exalté soit-Il, seul contrôle toute chose, y compris les cœurs spirituels des gens, Il est le seul à décider qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Et Il ne l'accorde pas à ceux qui sèment la corruption au sein de la société. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

En outre, l'événement principal en discussion indique l'importance d'établir les Maisons d'Allah, l'Exalté, les Mosquées.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 1528, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que les endroits les plus aimés d'Allah, l'Exalté, sont les mosquées et les endroits les plus détestés par Lui sont les marchés.

L'islam n'interdit pas aux musulmans de fréquenter d'autres lieux que les mosquées, ni ne leur ordonne de toujours y séjourner. Il est cependant important qu'ils privilégient la fréquentation des mosquées pour les prières en commun et les rassemblements religieux, plutôt que la fréquentation inutile des marchés et autres lieux.

En cas de besoin, il n'y a aucun mal à fréquenter d'autres lieux, comme les centres commerciaux, mais un musulman doit éviter de s'y rendre inutilement, car ce sont des lieux où les péchés sont plus fréquents. Lorsqu'il fréquente d'autres lieux, il doit veiller à éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, ce qui inclut de nuire à autrui. Il doit également éviter la sursociabilité, car c'est la cause de la plupart des péchés qui se produisent en société.

Les mosquées sont censées être un sanctuaire contre les péchés et un lieu confortable pour obéir à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Tout comme un étudiant bénéficie d'une bibliothèque, un environnement propice à l'étude, les musulmans peuvent également bénéficier des mosquées, dont la vocation est d'encourager les musulmans à acquérir et à mettre en pratique des connaissances utiles afin d'obéir correctement à Allah, le Très-Haut.

Les mosquées sont également un excellent lieu pour rappeler leur vocation : obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés de manière à Lui plaire. Elles encouragent également à prioriser ses activités de manière appropriée, afin de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités, de bien se préparer pour l'au-delà et de profiter des plaisirs licites avec modération. Quiconque évite les mosquées gaspille souvent son temps et ses ressources dans des activités vaines et inutiles, se privant ainsi de bénéfices dans les deux mondes.

Un musulman devrait non seulement privilégier les mosquées, mais aussi encourager les autres, notamment ses enfants, à faire de même. C'est un excellent endroit pour les jeunes afin d'éviter les péchés, les crimes et les mauvaises fréquentations, qui ne mènent qu'à des ennuis et des regrets.

Utilisez vos moyens

De retour de la bataille de Tabuk, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) déclara que certains étaient restés à Médine pendant l'expédition, mais qu'ils étaient comptés parmi les compagnons, qu'Allah les agrée, qui avaient pris part à l'expédition, car ils avaient des excuses valables pour ne pas les rejoindre. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 28.

Malheureusement, certains musulmans ont adopté une faiblesse qui ne fait que les empêcher de progresser. Ils comparent leur situation à celle d'autres personnes plus aisées et utilisent cela comme excuse pour ne pas obéir davantage à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, une personne qui travaille à temps plein excuse son manque d'efforts dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en se comparant à quelqu'un qui travaille à temps partiel et prétend simplement qu'il lui est plus facile d'obéir davantage à Allah, le Très-Haut, car il a plus de temps libre. Ou encore, un musulman plus pauvre se détourne de toute forme de charité en observant ceux qui possèdent plus de richesses et en prétendant que les riches peuvent plus facilement faire la charité qu'eux. Ils ne comprennent pas que ces excuses peuvent leur apporter du réconfort, mais ne les aident ni ici-bas ni dans l'au-delà. Allah, Exalté soit-Il, ne désire pas que les gens agissent selon les moyens d'autrui. Il désire seulement que les gens agissent dans Son obéissance selon leurs propres moyens. Par exemple, une personne qui travaille à temps plein peut consacrer tout son temps libre à l'obéissance à Allah, Exalté soit-Il, même si c'est moins que quelqu'un qui travaille à temps partiel. De ce point de vue, les activités du travailleur à temps partiel n'ont aucun effet sur celles du travailleur à temps plein. L'utiliser comme excuse pour ne pas faire plus d'efforts est donc une excuse

fallacieuse. Le musulman pauvre devrait simplement donner selon ses moyens, même si c'est bien moins que le riche, car Allah, Exalté soit-Il, le jugera sur ses intentions et ses actes, et non sur les actions des autres musulmans.

Les musulmans devraient abandonner ces excuses inutiles et simplement obéir à Allah, le Très-Haut, selon leurs propres moyens.

Un comportement doux est préférable

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) revint à Médine après l'expédition de Tabuk, ceux qui n'avaient pas pris part à l'expédition vinrent le trouver, réitérant leurs excuses et lui déclarant allégeance. Il accepta toutes leurs excuses et invoqua Dieu en leur faveur. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 30.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) adopta une attitude douce avec eux afin d'encourager les hypocrites à se repentir sincèrement.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2701, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la douceur dans toutes les affaires.

C'est une caractéristique importante que tous les musulmans doivent adopter. Elle doit être présente dans tous les aspects de la vie. Il est important de comprendre que la douceur est bénéfique pour le musulman lui-même plus que pour quiconque. Non seulement il recevra bénédictions et récompenses d'Allah, le Très-Haut, et minimisera ses péchés, car une personne douce est moins susceptible de commettre des péchés par ses paroles et ses actes, mais elle lui sera également bénéfique dans les affaires de ce monde. Par exemple, une personne qui traite son conjoint avec douceur gagnera plus d'amour et de respect en retour que si elle le traitait avec dureté. Les enfants sont plus enclins à obéir et à traiter leurs

parents avec respect lorsqu'ils sont traités avec douceur. Les collègues de travail sont plus susceptibles d'aider celui qui fait preuve de douceur envers eux. Les exemples sont innombrables. Une attitude dure n'est requise que dans de très rares cas. Dans la plupart des cas, un comportement doux sera bien plus efficace qu'une attitude dure.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) possède d'innombrables qualités, mais Allah, le Très-Haut, a particulièrement mis en avant sa douceur dans le Saint Coran, car elle est essentielle pour influencer autrui de manière positive. Chapitre 3 Al-Imran, verset 159 :

« Par la miséricorde d'Allah, vous avez été indulgents envers eux. Si vous aviez été grossiers [en paroles] et durs de cœur, ils se seraient dispersés autour de vous... »

Un musulman doit se rappeler qu'il ne sera jamais meilleur qu'un prophète (sur lui la paix), ni que son interlocuteur ne sera jamais pire que Pharaon. Pourtant, Allah, le Très-Haut, a ordonné au prophète Moïse et au prophète Haroun (sur eux la paix) de traiter Pharaon avec bienveillance. Chapitre 20 Taha, verset 44 :

« Et parlez-lui avec douceur, afin qu'il se souvienne ou qu'il craigne [Allah]. »

La dureté ne fait qu'éloigner les gens de l'islam et les conduit à croire qu'il s'agit d'une religion dure et cruelle. Dénaturer l'islam de cette manière est une faute grave que tous les musulmans doivent éviter.

Par conséquent, un musulman devrait adopter la douceur dans toutes les affaires, car cela conduit à beaucoup de récompense et affecte les autres, comme sa famille, de manière positive.

Il est important de noter que le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. Mais il enseigne aux musulmans à adopter généralement la douceur comme voie, sans se laisser abuser par les autres.

Enfin, il faut toujours se rappeler une philosophie islamique simple : la façon dont on traite les autres influence la façon dont Allah, le Très-Haut, nous traitera. Si l'on fait preuve de dureté envers les autres, dans ses paroles et ses actes, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière. En revanche, si l'on traite les autres avec douceur, en leur facilitant la vie, en les aidant dans leurs bonnes actions et en passant outre leurs erreurs et leurs défauts, Allah, le Très-Haut, le traitera de la même manière.

En outre, l'événement principal en discussion montre également que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a accordé le bénéfice du doute à ceux qui sont restés après la bataille de Tabuk, car il n'a pas remis en question leurs intentions ou leurs excuses.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4993, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que bien penser aux autres est un aspect de l'adoration correcte d'Allah, l'Exalté. Autrement dit, c'est un aspect de l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Interpréter les choses de manière négative conduit souvent à des péchés, comme la médisance et la calomnie. Un musulman devrait interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin d'accorder le bénéfice du doute aux autres. Malheureusement, adopter un état d'esprit négatif affecte les individus, de la cellule familiale à l'échelle nationale. Par exemple, combien de fois une nation est-elle entrée en guerre à cause d'une supposition ou d'un soupçon ? La grande majorité des scandales relayés par les médias reposent sur des suppositions. Même des lois ont été créées pour encourager ces suppositions et ces soupçons. Cela conduit souvent à des relations brisées, car les personnes ayant cet état d'esprit croient toujours que les autres s'en prennent à elles par leurs paroles ou leurs actes. Cela les empêche de suivre les conseils des autres, car ils pensent être la cible de moqueries de la part de celui qui les donne, et de donner des conseils, car ils pensent que l'autre ne prêterait aucune attention à ce qu'ils disent. Et on s'abstiendra de conseiller celui qui possède cet état d'esprit négatif, car on pense que cela ne mènera qu'à une dispute. Cela entraîne d'autres traits négatifs, comme l'amertume.

Il est important que les musulmans comprennent que même s'ils supposent que quelqu'un leur lance une pique, ils doivent quand même accepter leurs conseils s'ils sont basés sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Interpréter constamment les choses de manière négative engendre également une maladie mentale grave : la paranoïa. Celui qui adopte la paranoïa soupçonnera toujours les autres de mauvaises choses. Cela peut être extrêmement destructeur pour les relations, notamment les mariages.

Il faut s'efforcer d'interpréter les choses de manière positive, autant que possible, ce qui favorise une mentalité positive. Et un état d'esprit positif favorise des relations saines, des sentiments sains et l'unité. En revanche, interpréter systématiquement les choses de manière négative encourage à toujours penser et agir négativement envers les autres, même lorsqu'ils se comportent bien. Cela ne fait qu'empêcher de respecter les droits d'autrui, ce qui est ordonné par Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Obéissance au Prophète (PBUH)

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) retourna à Médine après l'expédition de Tabuk, ceux qui n'avaient pas pris part à l'expédition vinrent le trouver, répétant leurs excuses et lui déclarant allégeance. Il accepta toutes leurs excuses et les supplia, laissant leurs intentions secrètes entre eux et Allah, le Très-Haut. Un Compagnon, Ka'b Bin Malik (qu'Allah l'agrée), resta par négligence et paresse. Bien qu'il ait vu d'autres s'excuser et obtenir le pardon du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il lui déclara la vérité, sachant qu'Allah, le Très-Haut, serait en colère contre lui pour avoir menti, même s'il parvenait temporairement à échapper à la colère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en mentant. Deux autres Compagnons (qu'Allah l'agrée) reconnurent également la vérité. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré qu'Allah, le Très-Haut, déciderait de l'issue de leur situation. Il a été demandé aux habitants de Médine de boycotter les trois hommes jusqu'à ce qu'une décision soit prise à leur sujet. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 31-32.

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna au peuple de boycotter les trois hommes, aucun de leurs proches ne leur adressa la parole. Cela peut paraître dur, mais il était nécessaire d'envoyer un message clair à tous les musulmans : éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, et cela faisait partie de l'épreuve que ces trois Compagnons, qu'Allah les agrée, durent affronter. La réponse du peuple à cet ordre témoigne de leur profond amour et de leur sincérité pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il faut donc appuyer sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif. Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

L'obéissance à la limite

Trois Compagnons, qu'Allah l'agrée, restés de l'expédition de Tabuk, furent socialement boycottés, tandis que les musulmans attendaient la décision d'Allah, le Très-Haut, à leur égard. À cette époque, un dirigeant non musulman envoya une lettre à l'un d'eux, Ka'b Bin Malik, qu'Allah l'agrée, l'informant qu'il était traité durement et qu'il devait quitter Médine et venir le rejoindre où il serait traité avec honneur et respect. Ka'b, qu'Allah l'agrée, comprit qu'il s'agissait d'une épreuve et brûla la lettre. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 31-32.

Cet événement illustre l'importance de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité comme dans les moments difficiles. Il est souvent plus facile d'obéir à Allah, le Très-Haut, dans les moments de facilité ; par conséquent, le véritable test de la foi réside dans la persévérance dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans les moments difficiles. Chapitre 29, Al Ankabut, versets 2-3 :

Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : "Nous croyons" sans qu'ils soient éprouvés ? Or, Nous avons éprouvé ceux qui les ont précédés. Allah révélera certainement ceux qui sont véridiques, et Il révélera certainement les menteurs.

Pour rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il est essentiel d'adopter une foi solide en toutes circonstances. Cette foi s'acquiert en étudiant et en mettant en pratique les preuves évidentes contenues dans

le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui expliquent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la paix intérieure. À l'inverse, celui qui ignore les enseignements de l'islam aura une foi faible. Il désobéira facilement à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs seront contrariés, car il ne comprendra pas comment abandonner ses désirs et obéir à Allah, le Très-Haut, apporte la paix intérieure. Par conséquent, il est essentiel d'acquérir la certitude de sa foi en étudiant et en mettant en pratique les connaissances islamiques afin de rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. Cela leur permettra d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement tout et chacun dans leur vie.

La vérité mène au succès

Trois Compagnons, qu'Allah les agrée, restés de l'expédition de Tabuk, furent socialement boycottés pendant que les musulmans attendaient la décision d'Allah, le Très-Haut, à leur égard. Après 50 jours difficiles, Allah, le Très-Haut, révéla leur pardon dans le Saint Coran, une bénédiction toute particulière pour eux en particulier, pour leur adhésion à la vérité. Chapitre 9, At Tawbah, verset 118 :

« Et [Il pardonna aussi] aux trois qui étaient restés seuls [c'est-à-dire boycottés, regrettant leur erreur] au point que la terre les enfermait malgré son immensité, et leurs âmes les angoissaient [c'est-à-dire les angoissaient], et ils étaient certains qu'il n'y a de refuge contre Allah qu'en Lui. Puis Il se repentit pour qu'ils se repentent. Certes, Allah est Acceptant le repentir, le Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 30-33, de l'Imam Ibn Kathir.

Les trois Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux, ont reçu cet honneur car ils ont adhéré à la vérité au lieu de mentir au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), lorsqu'ils ont présenté leurs excuses pour ne pas avoir pris part à l'expédition de Tabuk.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a souligné l'importance de la véracité et de l'évitement du mensonge. La première partie explique que la véracité mène à la droiture, laquelle mène au Paradis. Quiconque persiste dans la véracité est considéré par Allah, le Très-Haut, comme une personne véridique.

Il est important de noter que la véracité comporte trois niveaux. Le premier est la véracité de l'intention et la sincérité. Autrement dit, on agit uniquement pour Allah, le Très-Haut, et on ne profite pas aux autres pour des motifs cachés, comme la gloire. C'est là le fondement de l'islam, car chaque action est jugée selon l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1. La sincérité se manifeste lorsqu'on ne désire ni n'espère la gratitude d'autrui.

Le niveau suivant consiste à être sincère dans ses paroles. Cela signifie en réalité éviter tout type de péché verbal, et pas seulement le mensonge. Car celui qui se livre à d'autres péchés verbaux ne peut être véritablement sincère. Un excellent moyen d'y parvenir est de mettre en pratique un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2317, qui conseille d'exceller dans l'Islam en évitant de s'impliquer dans des sujets qui ne le concernent pas. La plupart des péchés verbaux surviennent lorsqu'un musulman discute de sujets qui ne le concernent pas. Cela implique également d'éviter les paroles vaines, car elles conduisent souvent à des propos pécheurs et constituent une perte de temps précieux, regrettable au Jour du Jugement. On peut atteindre ce niveau de sincérité en disant simplement quelque chose de bien ou en gardant le silence.

L'étape finale est la sincérité dans les actes. Elle s'accomplit par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en faisant preuve de patience envers le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sans choisir ni mal interpréter les enseignements de l'islam selon ses propres désirs. Il est impératif de respecter la hiérarchie et l'ordre de priorité établis par Allah, le Très-Haut, dans toutes ses actions. Celui qui se comporte ainsi utilisera chaque bienfait qui lui est accordé de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Selon le hadith principal, les conséquences du contraire de ces niveaux de véracité, à savoir le mensonge, sont qu'il mène à la désobéissance, laquelle mène au feu de l'Enfer. Persévérer dans cette attitude sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur. Selon les trois niveaux évoqués précédemment, mentir dans son intention implique de manquer de sincérité envers Allah, le Très-Haut, et d'accomplir de bonnes actions pour le bien des gens. Mentir en paroles implique tous les types de paroles pécheresses. Mentir en actes implique de persister dans les péchés, ce qui implique de violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des gens. Celui qui englobe tous ces niveaux de mensonge est un grand menteur, et nul besoin d'être un érudit pour prévoir ce qui arrivera, le Jour du Jugement, à celui qui sera considéré par Allah, le Très-Haut, comme un grand menteur.

Dépenses équilibrées selon les moyens

Après que les trois Compagnons, qu'Allah l'agrée, restés de l'expédition de Tabuk eurent été pardonnés par Allah, l'Exalté, l'un d'eux, Ka'b Bin Malik, qu'Allah l'agrée, rendit visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui le félicita. Ka'b, qu'Allah l'agrée, offrit tous ses biens en charité par gratitude envers Allah, l'Exalté. Mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui dit qu'il valait mieux qu'il n'en donne qu'une partie et garde le reste. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 30-33.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que quiconque dépense de manière agréable à Allah, le Très-Haut, sera récompensé à la mesure de ses dons. Il a également mis en garde contre l'accumulation, sinon Allah, le Très-Haut, refuserait ses bienfaits.

Il est important de noter qu'il faut uniquement acquérir et dépenser des biens licites, car toute bonne action fondée sur l'illicite sera rejetée par Allah, le Très-Haut, quelle que soit l'intention de l'auteur. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2342. De même que le fondement intérieur de l'islam est l'intention, le fondement extérieur de l'islam est l'acquisition et l'utilisation du licite.

De plus, ces dépenses ne relèvent pas uniquement de la charité, mais incluent les dépenses pour ses propres besoins et ceux de ses proches,

conformément aux préceptes de l'islam, sans gaspillage, excès ni extravagance. Il s'agit d'ailleurs d'une bonne action selon un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 4006. Le musulman doit dépenser de manière équilibrée, en aidant les autres sans se mettre lui-même dans le besoin. Chapitre 17 Al-Isra, verset 29 :

« Et ne laisse pas ta main enchaînée à ton cou, et ne l'étends pas complètement, de peur de devenir blâmé et insolvable. »

Un musulman doit faire des dons réguliers selon ses moyens, même modestes, car Allah, le Très-Haut, accorde une grande importance à la qualité, à la sincérité et non à la quantité d'un acte. Donner régulièrement un petit montant est bien meilleur et plus apprécié d'Allah, le Très-Haut, que de donner une somme importante de temps à autre. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6465.

Il est important de noter, comme mentionné dans le hadith principal, que lorsqu'une personne donne selon ses moyens, Allah, le Très-Haut, la récompensera selon Son infinie dignité. Mais celui qui s'abstient recevra une réponse similaire de la part d'Allah, le Très-Haut. Si un musulman amasse ses biens, il les laissera à d'autres pour qu'ils en profitent, tout en étant tenu responsable. S'il en fait un mauvais usage, cela deviendra pour lui une malédiction et un fardeau ici-bas, et un châtiment dans l'au-delà.

Enfin, ce hadith s'applique à tous les biens matériels dont on a bénéficié, et pas seulement aux richesses. En s'efforçant de les utiliser de manière

à plaire à Allah, le Très-Haut, on trouvera la paix de l'esprit, le succès et une augmentation de ses bienfaits, car on aura témoigné sa gratitude envers Allah, le Très-Haut. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Cela montre clairement qu'un musulman n'a pas besoin d'être riche pour obtenir bénédictions, paix et succès dans les deux mondes. Il lui suffit d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, aussi minimes soient-ils.

Obtenir le pardon

Sept autres Compagnons, qu'Allah les agrée, qui avaient également quitté l'expédition de Tabuk par négligence, ne présentèrent aucune excuse et s'attachèrent aux piliers de la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en signe de repentance. Voyant ce qu'ils avaient fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'en remit à Allah, l'Exalté. Finalement, Allah, l'Exalté, révéla le verset 102 du verset 9 du Coran, qui indiquait l'acceptation de leur repentir :

« Et [il y en a] d'autres qui ont reconnu leurs péchés. Ils ont mêlé une bonne action à une mauvaise. Peut-être Allah leur pardonnera-t-il. Certes, Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 34, de l'Imam Ibn Kathir.

Un hadith divin, publié dans le Jami At Tirmidhi, numéro 3540, souligne l'importance et l'immensité du pardon d'Allah, le Très-Haut. La première partie du hadith déclare que tant qu'un musulman implore sincèrement Allah, le Très-Haut, et espère en sa miséricorde, il lui sera pardonné.

Cette réponse est en effet garantie pour toutes les invocations licites dans le Saint Coran, et pas seulement pour l'invocation de pardon. Chapitre 40 Ghafir, verset 60 :

« Et ton Seigneur dit : « Invoque-Moi, Je te répondrai. »... »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné ce verset et déclaré que l'invocation est un acte d'adoration, c'est-à-dire une bonne action. Ceci est recommandé dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 1479. Un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3604, conseille que chaque invocation est acceptée de différentes manières, tant qu'elle est licite. Soit la personne obtient ce qu'elle a demandé, soit une récompense lui est réservée dans l'au-delà, soit un péché équivalent lui est pardonné. Mais il est important de noter que pour recevoir une réponse positive, un musulman doit remplir les conditions et les règles de l'invocation. S'agissant de l'invocation pour le pardon, cela implique de s'efforcer activement d'éviter les péchés et d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, car il est contraire au bon sens de demander pardon tout en persistant dans ses péchés.

L'une des plus grandes supplications qu'un musulman puisse faire est le pardon, car c'est un moyen d'obtenir des bénédictions, d'éviter les difficultés ici-bas et d'accéder au Paradis et d'échapper à l'Enfer dans l'au-delà. Chapitre 71 Nuh, versets 10-12 :

« Et il dit : « Implorez le pardon de votre Seigneur. Certes, Il est Pardonneur. Il fera tomber sur vous du ciel des pluies incessantes. Il vous

accordera des biens et des enfants, et vous fournira des jardins et des rivières. »

Comme l'indique le hadith principal en question, l'espoir en l'infinie miséricorde d'Allah, le Très-Haut, lorsque l'invocation est une condition du pardon, Allah, le Très-Haut, agit selon l'opinion de Son serviteur, ce qui est confirmé par un hadith divin retrouvé dans le Sahih de Boukhari, numéro 7405.

L'une des plus grandes causes de pardon est lorsqu'un musulman espère seulement qu'Allah, l'Exalté, lui pardonnera, sachant très bien que personne ne peut lui pardonner ou le protéger du châtiment, sauf Allah, l'Exalté.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que, quel que soit le nombre de péchés commis, la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, sont plus grands. En réalité, ils sont illimités, et les péchés limités d'une personne ne pourront jamais les surmonter. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé aux musulmans d'exalter leurs invocations, car rien n'est trop grand pour Allah, le Très-Haut, l'exaucer. Cela a été confirmé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6812. Il est toutefois important de noter qu'utiliser l'infinité du pardon d'Allah, le Très-Haut, comme excuse pour persister dans ses péchés revient à se moquer de cette vérité essentielle, et quiconque se comporte ainsi risque d'être privé de son pardon.

La partie suivante du hadith principal abordé souligne l'importance de rechercher sincèrement le pardon d'Allah, le Très-Haut, comme le mentionnent de nombreux versets et autres hadiths. Cette quête de pardon fait partie du repentir sincère. On comprend que la demande de pardon est un acte de parole, tandis que le reste du repentir sincère implique de se détourner du péché par des actes. Le repentir sincère implique également d'éprouver un remords sincère, de s'engager fermement à ne plus commettre le péché et de réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux hommes. Il est important de noter que ne pas persister dans le même péché est une condition pour que le repentir soit accepté. Chapitre 3 Ali Imran, verset 135 :

« Et ceux qui, lorsqu'ils commettent une impudicité ou se font du tort à eux-mêmes, invoquent Allah et implorent le pardon de leurs péchés. Et qui pardonne les péchés, si ce n'est Allah ? Et qui ne persiste pas dans ce qu'ils ont fait, tout en sachant. »

Il est extrêmement important pour un musulman de persévérer dans sa quête du pardon, car cela permet de se libérer de tout souci, de sortir de toute difficulté et d'obtenir du soutien là où on ne l'attend pas. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 1518.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est la plus grande cause de pardon, à savoir ne rien associer à Allah, l'Exalté. Il existe deux types d'association à Allah, l'Exalté : le polythéisme majeur et le polythéisme mineur. Le polythéisme majeur consiste à adorer d'autres choses qu'Allah, l'Exalté, ou en plus de Lui. Le polythéisme mineur consiste à agir pour autre chose que pour plaire à Allah, l'Exalté, par

exemple en se faisant valoir. Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3989, met en garde contre ce phénomène. En effet, celui qui agit pour le bien des gens sera averti par Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement, de rechercher sa récompense auprès de ceux pour qui il a agi, ce qui sera impossible. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Celui qui agit ainsi verra sa réputation révélée dans ce monde et, quelle que soit la bienveillance dont il fait preuve envers les autres, il ne gagnera jamais leur véritable amour ni leur respect en raison de ses mauvaises intentions. Cela a été indiqué dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6705.

Lorsqu'on réalise l'unicité d'Allah, le Très-Haut, on ne pense, ne pense, n'agit et ne parle que pour Lui plaire, par crainte et amour pour Lui. Ce comportement minimise les risques de commettre des péchés, et ceux-ci seront pardonnés par Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3797, que l'affirmation selon laquelle il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, le Très-Haut, efface tous les péchés.

C'est le comportement que tout musulman doit s'efforcer d'adopter. Le fondement de ce comportement est l'assimilation et la mise en pratique des enseignements du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettra d'utiliser les bienfaits accordés de manière agréable à Allah, le Très-Haut. Cela minimisera ses péchés et encouragera toujours le repentir sincère, chaque fois qu'il en commet. Cela mène au pardon, à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Deuil

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée) mourut à l'âge de dix-huit mois. Ce fait est évoqué dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, page 436).

Un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 3127, avertit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a interdit aux gens de se lamenter.

Malheureusement, certains pensent qu'il est interdit de pleurer dans les moments difficiles, comme la perte d'un être cher. C'est faux, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré à maintes reprises lors du décès d'un proche. Par exemple, il a pleuré à la mort de son fils Ibrahim (qu'Allah l'agrée). Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans le Sunan Abu Dawud, numéro 3126.

En réalité, pleurer la mort d'un être cher est un signe de miséricorde qu'Allah, le Très-Haut, a placé dans le cœur de Ses serviteurs. Et seuls ceux qui font preuve de miséricorde envers autrui bénéficieront de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 1284. Ce même hadith mentionne clairement que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a pleuré son petit-fils décédé.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 2137, conseille qu'une personne ne sera pas punie pour avoir pleuré la mort d'un proche ou pour le chagrin qu'elle ressent. En revanche, elle risque d'être punie si elle prononce des paroles témoignant de son impatience face au choix d'Allah, le Très-Haut.

Il est clair que ressentir du chagrin ou verser des larmes n'est pas interdit en Islam. Sont interdits les gémissements, ainsi que l'expression de l'impatience par des paroles ou des actes, comme déchirer ses vêtements ou se raser la tête de chagrin. De sévères avertissements sont adressés à ceux qui agissent ainsi. Il faut donc s'en abstenir à tout prix. Non seulement une personne peut être punie pour un tel acte, mais si le défunt a souhaité et ordonné à d'autres d'agir ainsi à son décès, il en sera également tenu responsable. En revanche, si le défunt ne l'a pas souhaité, il est dégagé de toute responsabilité. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1006. Il est logique de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, ne punirait pas quelqu'un pour les actes d'un autre si celui-ci ne lui a pas conseillé d'agir ainsi. Chapitre 35 Fatir, verset 18 :

« Et aucun porteur de fardeaux ne portera le fardeau d'un autre... »

La tribu Thaqif

Le compromis mène à l'échec

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation représentant la tribu non musulmane de Thaqif lui rendit visite afin d'accepter l'islam. Leur adhésion à l'islam était soumise à certaines conditions qu'ils attendaient du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'une de ces conditions était de conserver une de leurs idoles sur leur territoire pendant trois ans. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa catégoriquement cette condition, malgré la réduction constante de cette période. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 38-39.

D'une manière générale, cela montre l'importance pour les musulmans de rester fidèles aux principes de l'islam en toute situation. L'islam ne doit jamais être considéré comme un vêtement que l'on peut porter et retirer selon ses envies. Quiconque agit ainsi n'obéit pas à Allah, le Très-Haut ; il ne fait qu'adorer ses propres désirs. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »

Il faut donc éviter cette attitude en s'efforçant d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements

de l'islam, en toute situation. C'est ainsi que l'on concrétise sa foi verbale en l'islam par des actes. Les paroles sans actes n'ont aucune valeur en islam. Par conséquent, si l'on désire trouver la paix de l'esprit en parvenant à un état mental et physique équilibré et en accordant une place juste à tout et à tous, il faut obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en tout temps, en utilisant correctement les bienfaits qu'il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Les prières mènent au paradis

Lors de leur conversion à l'islam, la tribu de Tha'qif a tenté d'imposer des conditions. L'une d'elles était qu'ils seraient dispensés des cinq prières obligatoires quotidiennes. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu qu'il n'y avait rien de bon dans la foi sans les prières. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 39.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que la différence entre la croyance et la mécréance est l'abandon des prières obligatoires.

De nos jours, cela est devenu bien trop courant. Nombreux sont ceux qui abandonnent leurs prières obligatoires pour des raisons futiles, qui sont toutes indéniablement rejetées. Si l'obligation de la prière n'est pas levée pour celui qui combat, comment pourrait-elle l'être pour quelqu'un d'autre ? Chapitre 4 An Nisa, verset 102 :

« Et lorsque tu [le commandant d'une armée] es parmi eux et que tu les conduis dans la prière, qu'un groupe d'entre eux se tienne [en prière] avec toi et qu'ils portent leurs armes. Et lorsqu'ils se prosternent, qu'ils se placent derrière toi et que l'autre groupe s'avance, celui qui n'a pas [encore] prié, et qu'ils prient avec toi, en prenant leurs précautions et en portant leurs armes... »

Ni le voyageur ni le malade ne sont dispensés de leurs prières obligatoires. Il a été conseillé au voyageur de réduire le nombre de cycles de certaines prières obligatoires afin d'alléger son fardeau, mais il n'en est pas dispensé. Chapitre 4 An Nisa, verset 101 :

« Et lorsque vous parcourez le pays, il n'y a aucun mal à ce que vous raccourcissiez la prière... »

Il est conseillé aux malades d'effectuer des ablutions sèches si le contact avec l'eau leur est nocif. Chapitre 5, Al Maidah, verset 6 :

« ...Mais si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il fait ses besoins, ou si vous avez contacté des femmes et ne trouvez pas d'eau, alors cherchez de la terre pure et essuyez-en vos visages et vos mains... »

De plus, les malades peuvent accomplir la prière obligatoire d'une manière qui leur est plus facile. Autrement dit, s'ils ne peuvent pas se tenir debout, ils peuvent s'asseoir, et s'allonger pour accomplir la prière obligatoire. Ceci est confirmé par un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 372. Cependant, aucune exemption totale n'est accordée aux malades, sauf en cas de maladie mentale les empêchant de comprendre l'obligation de la prière.

L'autre problème majeur est que certains musulmans retardent leurs prières obligatoires et les accomplissent au-delà de leur heure légale. Cela est clairement en contradiction avec le Saint Coran, car les croyants sont décrits comme ceux qui accomplissent leurs prières obligatoires à l'heure. Chapitre 4 An Nisa, verset 103 :

*« ...En effet, la prière a été prescrite aux croyants à des moments précis.
»*

Beaucoup pensent que le verset suivant du Saint Coran fait référence à ceux qui retardent inutilement leurs prières obligatoires. Ce point est abordé dans le Tafsir d'Ibn Kathir, volume 10, pages 603-604. Chapitre 107, Al Ma'un, versets 4-5 :

*« Malheur à ceux qui prient, mais qui ne prêtent pas attention à leur prière.
»*

Ici, Allah, le Très-Haut, a clairement maudit ceux qui ont adopté ce mauvais trait. Comment peut-on réussir ici-bas ou dans l'au-delà si l'on a été privé de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut ?

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 512, que retarder

inutilement les prières obligatoires est un signe d'hypocrisie. Le Saint Coran a clairement indiqué que l'une des principales raisons pour lesquelles les gens entreront en Enfer est le fait de ne pas accomplir les prières obligatoires. Chapitre 74 Al Muddaththir, versets 42-43 :

« [Et leur demandant] : « Qu'est-ce qui vous a fait entrer à Saqar ? » Ils répondront : « Nous n'étions pas de ceux qui priaient. »

Abandonner les prières obligatoires est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2621, que quiconque commet ce péché a mécru en l'Islam.

De plus, aucune autre bonne action ne profitera au musulman tant que ses prières obligatoires ne seront pas accomplies. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 553, avertit clairement que les bonnes actions sont anéanties si l'on manque la prière obligatoire de l'après-midi. Si tel est le cas pour l'abandon d'une seule prière obligatoire, peut-on imaginer la punition de l'abandon de toutes les prières ?

L'accomplissement des prières obligatoires à leurs heures exactes a été recommandé comme l'un des actes les plus aimés d'Allah, l'Exalté, dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 252. De cela, on peut déterminer que retarder les prières obligatoires au-delà de leur heure ou les manquer complètement est l'un des actes les plus détestés par Allah, l'Exalté.

Il est du devoir de tous les aînés d'encourager les enfants dont ils ont la charge à accomplir les prières obligatoires dès leur plus jeune âge, afin qu'ils les accomplissent avant qu'elles ne deviennent obligatoires. Les adultes qui tardent à le faire et attendent que leurs enfants soient plus âgés manquent à ce devoir crucial. Les enfants qui n'ont été encouragés à accomplir les prières obligatoires que lorsque cela est devenu obligatoire les ont rarement accomplies rapidement. Dans la plupart des cas, il leur faut des années pour accomplir correctement ce devoir important. La faute en incombe aux aînés de la famille, en particulier aux parents. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 495, que les familles encouragent leurs enfants à accomplir les prières obligatoires dès l'âge de sept ans.

Un autre problème majeur auquel sont confrontés de nombreux musulmans est qu'ils accomplissent les prières obligatoires sans les faire correctement. Par exemple, beaucoup ne terminent pas correctement les étapes de la prière et la font à la va-vite. D'ailleurs, un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 757, avertit clairement que celui qui prie ainsi n'a pas prié du tout. Autrement dit, il n'est pas enregistré comme ayant accompli sa prière et son obligation n'est donc pas remplie. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 265, avertit clairement que la prière de celui qui ne se place pas dans chaque position n'est pas acceptée.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a qualifié de pire voleur celui qui ne s'incline pas ou ne se prosterne pas correctement pendant la prière. Un hadith du livre 9 de Muwatta Malik, hadith numéro 75, met en garde contre ce comportement. Malheureusement, de nombreux musulmans qui ont passé des décennies

à accomplir leurs prières obligatoires et leurs nombreuses prières surérogatoires de cette manière constateront qu'aucune d'elles n'a été comptée et seront donc traités comme des personnes n'ayant pas accompli leur obligation. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1313.

Le Saint Coran souligne l'importance d'accomplir les prières obligatoires en groupe, généralement à la mosquée. Chapitre 2, Al Baqarah, verset 43 :

« ...et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent [en adoration et en obéissance] ».

En fait, en raison de ce verset et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), certains érudits dignes de foi ont déclaré cette pratique obligatoire pour les musulmans. Par exemple, un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 550, avertit clairement que les musulmans qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée étaient considérés comme des hypocrites par les Compagnons, qu'Allah les agrée. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a même menacé d'incendier les maisons des hommes qui n'accomplissaient pas leurs prières obligatoires en groupe à la mosquée sans excuse valable. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 1482. Les musulmans qui sont en mesure d'accomplir cette action importante devraient le faire. Ils ne devraient pas se leurrer en prétendant accomplir d'autres bonnes actions, comme aider leur famille dans les tâches ménagères. Bien qu'il s'agisse d'une tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), selon un hadith du Sahih Bukhari numéro 676, il est important de ne pas

réorganiser ses traditions selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne suit pas ses traditions, mais seulement ses propres désirs, même s'il accomplit une bonne action. D'ailleurs, ce même hadith conclut en conseillant qu'à l'heure de la prière obligatoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) se rendait à la mosquée.

Enfin, comme le souligne le hadith principal, celui qui persiste à abandonner les prières obligatoires risque de quitter ce monde sans sa foi. En fait, il pourrait même la perdre de son vivant sans même s'en rendre compte. Il ne faut jamais se leurrer en pensant qu'il est acceptable de ne pas appuyer sa foi verbale par des actes, comme les prières obligatoires. Il faut garder à l'esprit que la définition même du musulman est celle de celui qui s'est soumis concrètement et intérieurement à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, il n'existe pas de musulman qui ne pratique pas l'islam, car cette attitude est en contradiction avec la définition du musulman. Si une personne ne correspond pas à la définition du musulman, comment peut-elle se considérer comme telle ?

L'établissement des prières obligatoires est souvent mentionné dans le Saint Coran, car c'est la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont étalées, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

et une société sûrs

Lors de leur conversion à l'islam, la tribu de Tha'qif a tenté de poser des conditions. L'une d'elles était l'autorisation de forniquer. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu que la fornication était interdite par Allah, le Très-Haut. Ce sujet a été abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 4, page 39), et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, *La Noble Vie du Prophète* (PBUH), volume 1, page 1899.

Allah, le Très-Haut, encourage le mariage et interdit les relations illicites. Lorsqu'un couple ne se voue pas sincèrement l'un à l'autre, comme un couple marié, toute difficulté réelle engendre un stress émotionnel accru, car il ne se soutient pas correctement. Enchaîner les relations multiples au cours d'une vie a sans aucun doute un effet néfaste sur la santé mentale. Il n'est pas surprenant que les personnes qui se séparent finissent souvent par consulter un psychologue. Elles souffrent davantage de troubles mentaux, comme la dépression, que celles qui évitent ces relations. De plus, celles qui sont connues pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint qui satisfasse leurs droits. En effet, celles qui ont eu plusieurs partenaires au cours de leur vie adoptent un comportement distrait et indésirable, ce que les personnes en quête d'un engagement sérieux, comme le mariage, n'apprécieront pas. Cela ne fait qu'accroître le stress émotionnel de celles qui ont eu plusieurs partenaires. Dans les relations sans lendemain, les membres du couple ne sont souvent pas sur la même longueur d'onde. Autrement dit, l'un des deux conjoints prend toujours la relation plus au sérieux, souhaitant par exemple s'installer avec son partenaire. L'autre, quant à lui, ne partage pas les mêmes sentiments quant à son avenir. Lorsque cette différence d'attitude finit par apparaître, elle entraîne souvent un traumatisme émotionnel durable pour celui qui prenait la relation plus au sérieux. En revanche, un couple marié, dès le début, est

sur la même longueur d'onde quant à son engagement à long terme . Un couple marié est dévoué l'un à l'autre en toute circonstance, qu'il soit prévu ou non, comme avoir des enfants. Cette attitude est très rare chez les couples normaux. Être en couple avec quelqu'un d'autre le trompe également en lui faisant croire qu'il connaît parfaitement son partenaire. Ainsi, s'ils se marient, ils se plaignent souvent des changements de leur conjoint après le mariage. Dans la plupart des cas, il n'a pas changé. Seuls les responsabilités et les pressions de leur relation ont changé. Ce problème entraîne souvent des problèmes de couple pour les couples qui étaient en couple avant le mariage. Même s'ils vivaient ensemble avant le mariage, le même problème se posera. De plus, il est bien connu que toute difficulté conjugale affecte profondément tous les autres aspects de la vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études simplement parce qu'ils ne peuvent plus voir leur ex-partenaire tous les jours. Le mariage étant un lien et un engagement profonds entre deux personnes, les ruptures sont moins susceptibles de se produire pour des raisons aussi insignifiantes que celles qui perturbent les couples normaux.

De plus, il ne faut pas se laisser abuser par l'apparence d'une relation illicite, croyant qu'elle ne présente aucun danger pour le couple ou la société en général. Étant donné leur manque de connaissances, leur manque de vision et leur contrôle émotionnel, les individus peuvent croire à tort qu'une relation hors mariage est inoffensive, sans pour autant percevoir le poison caché qui les affectera, eux et les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite sera incité à commettre des péchés avec son partenaire, au fil du temps. Les émotions et les sentiments étant difficiles à contrôler et ces péchés, comme la fornication, étant devenus monnaie courante dans la plupart des sociétés, un couple non marié peut facilement y succomber. Cela entraîne d'innombrables autres problèmes pour eux et pour la société, comme des grossesses non désirées et même la dépréciation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même si l'on ne commet aucun autre péché grave au cours de sa relation illicite, comme la fornication, ses sentiments l'empêcheront de réfléchir clairement et, par conséquent, il est possible qu'il épouse son partenaire sans se rendre compte qu'il n'est pas un bon conjoint, même

s'il semblait être un bon partenaire. Comme indiqué précédemment, cela est dû au stress et aux responsabilités du mariage, comme le respect des droits du conjoint et des enfants, qui altèrent la relation au sein du couple, ce qui entraîne souvent des problèmes conjugaux. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage s'accusent souvent mutuellement de changer de comportement après le mariage. De plus, quel que soit le temps passé avec son partenaire, on ne le connaîtra jamais aussi bien que des couples mariés se connaissent. Des traits négatifs cachés chez chacun se manifesteront après le mariage, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes conjugaux. Une vérité souvent négligée par les personnes engagées dans une relation illicite est qu'un bon partenaire ne garantit pas forcément un bon époux ou un bon parent. En effet, les qualités requises pour être un bon époux et un bon parent sont différentes de celles requises pour être un bon partenaire. En raison de ses sentiments pour son partenaire, une personne néglige souvent l'importance de choisir une personne pieuse, car elle est la seule à respecter les droits de son conjoint et de ses enfants et à éviter de leur nuire, même en cas de colère. À l'inverse, une personne dépourvue de piété ne respectera pas les droits de son conjoint et de ses enfants et leur fera du tort, surtout en cas de colère. Celui qui a un partenaire négligera ce point important et, par conséquent, épousera son partenaire par amour, même s'il ne fait preuve d'aucune piété. Les émotions, comme l'amour, rendent aveugle et sourd aux défauts de son bien-aimé. Un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 5130, met en garde contre ce point.

De plus, la naissance d'enfants nés de manière non intentionnelle au sein d'une relation accentue le stress, ce qui conduit souvent à la séparation, car les parents refusent de partager la responsabilité de l'éducation. L'enfant grandit alors dans un foyer brisé, privé du soutien et de la supervision de ses deux parents, ce qui engendre souvent des problèmes pour tous. Il est clair que la majorité des jeunes impliqués dans des crimes, des gangs, des enfants manipulés par des prédateurs sexuels et victimes de violences conjugales sont issus de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on en désire un est extrêmement difficile. Imaginez alors le stress émotionnel que cela représente lorsque le parent

ne le désirait pas au départ ? Cela a des conséquences négatives sur l'éducation de l'enfant et conduit souvent aux problèmes mentionnés précédemment. Ce stress conduit souvent le parent seul à confier l'enfant à une famille d'accueil ou à l'adoption, ce qui, dans la plupart des cas, a des conséquences néfastes à long terme sur l'enfant, comme mentionné précédemment. Cela augmente encore les risques de mal-orientation de l'enfant.

Tous ces aspects négatifs, et bien d'autres, des relations illicites ne peuvent être appréciés par une personne émotive ou ignorante, même si ces relations semblent inoffensives. S'engager dans des relations illicites, c'est comme consommer un plat apparemment délicieux alors qu'il est en réalité empoisonné. Ce poison étant caché, il faut s'en remettre à quelqu'un qui le connaît et suivre ses conseils pour éviter de manger ce plat apparemment délicieux, même si cela contredit ses désirs. Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute chose, et en particulier les poisons cachés dans certaines actions et relations, Ses conseils doivent être acceptés et appliqués, même s'ils contredisent ses désirs. C'est comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour assurer l'équilibre mental et physique. Malgré toutes les recherches menées, la connaissance des états mentaux et physiques des humains par la société ne suffira jamais à atteindre ce résultat. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tout stress mental et physique, faute de connaissances, d'expérience et de clairvoyance suffisantes. Allah, le Très-Haut, seul possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui mettent en pratique les enseignements de l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, et ceux qui ne le font pas.

Allah, le Très-Haut, a éliminé ces nombreux problèmes secondaires en s'attaquant au problème fondamental, en interdisant les relations illicites et en encourageant le mariage, par lequel un couple se consacre sincèrement l'un à l'autre et à ses enfants.

De nombreux penseurs se sont penchés sur les problèmes auxquels sont confrontés les individus et la société. Cependant, comme ces solutions ciblent des problèmes spécifiques, leur efficacité est minime. Or, Allah, le Très-Haut, par cette approche des problèmes fondamentaux, qui affectent l'individu et la société, a clarifié toute chose afin que chacun puisse réussir dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde... »

Éviter l'usure

Lors de son adhésion à l'islam, la tribu de Thaqif a tenté de poser des conditions. L'une d'elles était l'autorisation de pratiquer l'usure (intérêts financiers). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu que l'usure était illégale. Ce point a été abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 4, page 39), et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, *La Noble Vie du Prophète* (PBUH), volume 1, pages 1899-1900.

L'intérêt financier désigne le montant qu'un prêteur reçoit d'un emprunteur à un taux d'intérêt fixe. À l'époque de la révélation du Saint Coran, de nombreuses formes de transactions à intérêt étaient pratiquées. Parmi celles-ci, le vendeur vendait un article et fixait un délai de paiement, stipulant que si l'acheteur ne payait pas dans le délai imparti, il prolongerait ce délai mais augmenterait le prix de l'article. Une autre forme de transaction consistait à prêter une somme d'argent à une autre personne et à stipuler que l'emprunteur devait restituer un montant supérieur au montant prêté dans un délai donné. Une troisième forme de transaction à intérêt consistait à ce que l'emprunteur et le vendeur conviennent que le premier rembourserait le prêt dans un délai déterminé à un taux d'intérêt fixe, et qu'en cas de non-respect de ce délai, le prêteur prolongerait le délai mais augmenterait simultanément le taux d'intérêt. C'est à de telles transactions que s'appliquent les injonctions mentionnées ici.

Ceux qui croient cela ne font pas la distinction entre le profit tiré d'un investissement légal et l'intérêt financier. Du fait de cette confusion, certains soutiennent que si le profit sur l'argent investi dans une entreprise est légal, pourquoi le profit réalisé sur un prêt devrait-il être considéré

comme illégal ? Ils soutiennent qu'au lieu d'investir sa fortune, une personne la prête à quelqu'un qui en tire un profit. Dans de telles circonstances, pourquoi l'emprunteur ne verserait-il pas une partie du profit au prêteur ? Ils ignorent qu'aucune entreprise n'est à l'abri du risque. Aucune entreprise n'offre une garantie absolue de profit. Par conséquent, il est injuste que seul le financier ait droit à un profit à taux fixe en toutes circonstances et soit protégé contre tout risque de perte. Il est contraire à la justice que ceux qui consacrent leurs ressources ne soient pas assurés d'un profit à un taux fixe, alors que ceux qui prêtent leur fortune sont entièrement protégés contre tous les risques de perte et bénéficient d'un profit garanti à taux fixe.

Dans une transaction légale normale, un acheteur tire un avantage d'un bien qu'il achète à un vendeur. Le vendeur reçoit une compensation pour les efforts et le temps consacrés à la fabrication du bien. En revanche, dans les transactions portant intérêt, l'échange de bénéfices n'est pas équitable. La partie bénéficiaire reçoit un montant fixe en guise de paiement du prêt qu'elle a accordé, garantissant ainsi son gain. L'autre partie peut utiliser les fonds prêtés, mais cela ne génère pas toujours de profit. Si une telle personne dépense les fonds empruntés pour un besoin, il n'y aura aucun profit. Même si les fonds sont investis, il existe un risque de profit ou de perte. Ainsi, une transaction portant intérêt entraîne soit une perte d'un côté et un profit de l'autre, soit un profit assuré et fixe d'un côté et un profit incertain de l'autre. Par conséquent, commerce légal n'est pas synonyme d'intérêt financier.

De plus, le poids des intérêts rend le remboursement du prêt extrêmement difficile pour les emprunteurs. Ils peuvent même être contraints de recourir à un autre prêt pour rembourser le prêt initial et les intérêts. En raison du mécanisme des intérêts, le montant dû reste souvent impayé même après le remboursement du prêt. Cette pression financière peut empêcher les

personnes de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ce stress peut entraîner de nombreux problèmes physiques et mentaux.

En fin de compte, dans ce type de système, seuls les riches s'enrichissent tandis que les pauvres s'appauvrissent.

Même si, en apparence, l'intérêt financier peut sembler une source de richesse, il ne lui cause en réalité qu'une perte globale. Cette perte peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, elle peut lui faire perdre des affaires licites et honorables qu'il aurait pu obtenir s'il s'était abstenu de recourir à l'intérêt financier. Allah, le Très-Haut, peut l'inciter à utiliser ses richesses à son gré. Par exemple, il peut être atteint de maladies physiques qui le poussent à dépenser ses précieuses richesses illicites, au détriment de leur satisfaction. Cette perte globale a également une dimension spirituelle. Plus il s'intéresse à l'intérêt financier, plus son avidité prend tout son sens. Son avidité pour les biens matériels n'est jamais satisfaite, ce qui, par définition, le rend pauvre, même s'il possède de grandes richesses. Ces personnes vont d'une affaire matérielle à une autre tout au long de la journée, sans parvenir à la satisfaction, car elles ont perdu la grâce qui accompagne les affaires et les richesses licites. Cela peut même les pousser à accumuler davantage de richesses illicites par l'intérêt financier et par d'autres moyens. La perte dans l'au-delà est plus évidente. Ils resteront les mains vides le Jour du Jugement, car aucune bonne action fondée sur l'illicite, comme le don de biens illicites, n'est agréée par Allah, le Très-Haut. Nul besoin d'un érudit pour savoir où cette personne risque de se retrouver le Jour du Jugement.

Il existe une différence considérable entre les transactions commerciales légales et les transactions liées aux intérêts. Les premières jouent un rôle

bénéfique pour la société, tandis que les secondes la conduisent à son déclin. Par nature, l'intérêt engendre la cupidité, l'égoïsme, l'apathie et la cruauté envers autrui. Il conduit au culte de la richesse et détruit la compassion et l'unité avec autrui. Il peut ainsi ruiner la société, tant sur le plan économique que moral.

La charité, en revanche, est le fruit de la générosité et de la compassion. Grâce à la coopération et à la bonne volonté mutuelles, la société se développera positivement, ce qui profitera à tous. Il est évident que si une société est égoïste dans ses relations, où les intérêts des riches s'opposent directement à ceux du commun des mortels, elle ne repose pas sur des bases solides. Dans une telle société, au lieu de l'amour et de la compassion, la rancœur et l'amertume mutuelles ne peuvent que croître.

En conclusion, lorsque les gens satisfont leurs propres besoins et ceux de leurs proches, puis dépensent leurs excédents de richesse à des fins charitables ou participent à des entreprises commerciales mutuellement légales, le commerce, l'industrie et l'agriculture d'une telle société s'améliorent. Le niveau de vie s'élève et la production y est bien supérieure à celle des sociétés où l'activité économique est limitée par les intérêts financiers.

Mère du Mal

Lors de son adhésion à l'islam, la tribu de Thaqif a tenté de poser des conditions. L'une d'elles était la consommation d'alcool. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a répondu que l'alcool était interdit par Allah, le Très-Haut. Ce sujet a été abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, page 39), et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1900.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah numéro 3371, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'un musulman ne doit jamais consommer d'alcool, car c'est la clé de tous les maux.

Malheureusement, ce péché majeur a progressé parmi les musulmans au fil du temps. C'est la clé de tous les maux, car il engendre d'autres péchés. Cela est évident : un ivrogne perd le contrôle de sa langue et de ses actes. Il suffit de consulter les informations pour constater le nombre de crimes commis à cause de l'alcool. Même ceux qui boivent avec modération ne font que nuire à leur corps, comme le prouve la science. Les maladies physiques et mentales associées à l'alcool sont nombreuses et représentent un lourd fardeau pour le système de santé national et les contribuables. C'est la clé de tous les maux, car il affecte négativement les trois aspects de l'individu : le corps, l'esprit et l'âme. Il détruit les relations interpersonnelles, car l'alcool affecte négativement le comportement. Par exemple, il existe une corrélation claire entre la consommation d'alcool et la violence domestique. Chapitre 5 Al Maidah, verset 90 :

« Ô vous qui croyez ! Certes, les boissons alcoolisées, les jeux de hasard, les sacrifices sur des autels de pierre et les flèches de divination ne sont que des souillures provenant de l'œuvre du Diable. Évitez-les donc, afin que vous réussissiez. »

Le fait que la consommation d'alcool soit placée à côté de choses associées au polythéisme dans ce verset, souligne à quel point il est important de l'éviter.

C'est un péché si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti dans un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 3376, que celui qui boit régulièrement de l'alcool n'entrera pas au Paradis.

La diffusion du salut islamique de paix est une clé pour obtenir le Paradis selon un Hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 68. Néanmoins, un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 1017, conseille aux musulmans de ne pas saluer quelqu'un qui boit régulièrement de l'alcool.

L'alcool est un péché majeur unique, car il est maudit de dix manières différentes dans un seul hadith, retrouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 3380. Ces maudits incluent l'alcool lui-même, celui qui le produit, celui pour qui il est produit, celui qui le vend, celui qui l'achète, celui qui le

transporte, celui à qui il est apporté, celui qui utilise les richesses obtenues par sa vente, celui qui le boit et celui qui le sert. Quiconque traite une chose ainsi maudite ne connaîtra pas le véritable succès sans un repentir sincère.

Même s'il est difficile de se libérer de l'alcool, il faut néanmoins s'efforcer d'éviter tout ce qui pourrait nous y inciter, comme les mauvais amis. Il faut recourir à toute l'aide possible, comme les consultations psychologiques. Il ne faut jamais oublier qu'Allah, le Très-Haut, n'impose pas à l'homme un devoir qu'il ne puisse accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Ces choses les aideront à se détourner définitivement de ce péché majeur.

Flexibilité sans compromis

Lors de leur conversion à l'islam, la tribu de Thaqif a tenté de poser des conditions. Deux d'entre elles étaient que leur tribu ne serait pas tenue de participer aux batailles et que seul un membre de leur tribu puisse en être nommé responsable. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a accepté ces deux conditions. Il a cependant déclaré par la suite qu'une fois devenus de véritables musulmans, ils participeraient sans aucun doute aux batailles de leur plein gré. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 39.

Ces deux conditions furent acceptées car elles n'étaient pas si importantes et ne remettaient pas en cause les enseignements fondamentaux de l'islam. De plus, accepter certaines de leurs conditions était le meilleur moyen de les encourager à embrasser l'islam. D'une manière générale, cela montre l'importance de ne pas s'entêter en toutes choses.

Certains s'obstinent dans les affaires du monde et, par conséquent, ne s'améliorent pas. Au contraire, ils restent fermes dans leur attitude, persuadés que c'est un signe de leur grande force et de leur sagesse. La constance dans la foi est une attitude louable, mais dans la plupart des affaires du monde, on la qualifie simplement d'entêtement, ce qui est condamnable.

Malheureusement, certains pensent qu'un changement d'attitude témoigne d'une faiblesse ou d'une reconnaissance de leurs torts, et c'est

pourquoi ils s'obstinent à ne pas s'améliorer. Les adultes se comportent comme des enfants immatures, croyant qu'un changement de comportement signifie leur défaite, tandis que ceux qui restent inflexibles ont gagné. C'est tout simplement puéril.

En réalité, une personne intelligente restera ferme dans sa foi, mais dans les affaires du monde, elle changera d'attitude, tant que ce n'est pas un péché, afin de se faciliter la vie. Ainsi, changer pour améliorer sa vie n'est pas un signe de faiblesse, mais bien un signe d'intelligence.

Souvent, une personne refuse de changer d'attitude et attend des autres qu'ils changent la sienne, notamment de ses proches. Mais il arrive souvent qu'à force d'obstination, tout le monde reste dans le même état, ce qui ne fait qu'engendrer des désaccords et des disputes. Une personne sage comprend que si son entourage ne change pas, ce changement améliorera sa qualité de vie et ses relations avec les autres, ce qui est bien mieux que de tourner en rond. Cette attitude positive finira par susciter le respect des autres, car il faut une réelle force pour changer de caractère.

Ceux qui restent obstinés trouveront toujours une source d'irritation qui perturbera leur vie. Cela engendrera de nouvelles difficultés dans tous les domaines, notamment au niveau de leur santé mentale. Mais ceux qui s'adaptent et changent pour le mieux progresseront toujours d'un stade de paix à un autre. Si l'on atteint cette paix, est-ce vraiment important si les autres pensent que l'on a changé uniquement parce qu'on avait tort ?

En conclusion, il est louable de rester fidèle aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Mais dans les affaires de ce monde et en l'absence de péché, il est essentiel d'apprendre à s'adapter et à changer d'attitude afin de trouver la paix en ce monde.

Le vrai bien

Après l'adoption de l'islam par la tribu de Thaqif, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) nomma l'un de ses membres comme commandant, Uthman Bin Abu Al As (qu'Allah l'agrée). Il le fit, bien qu'il fût l'un des plus jeunes, car il manifestait un grand désir de comprendre le Saint Coran. Il devint un expert du Saint Coran et fut très apprécié du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 40.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2645, que lorsqu'Allah, l'Exalté, désire donner du bien à quelqu'un, Il lui fournit la connaissance islamique.

Il ne fait aucun doute que chaque musulman, quelle que soit la force de sa foi, aspire au bien dans les deux mondes. Même si beaucoup croient à tort que le bien qu'ils désirent réside dans la célébrité, la richesse, l'autorité, la compagnie et la carrière, ce hadith montre clairement que le véritable bien durable réside dans l'acquisition et la mise en pratique du savoir islamique. Il est important de noter qu'une branche du savoir religieux est le savoir mondain utile, grâce auquel on acquiert des ressources légales pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches. Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ait indiqué où réside le bien, il est regrettable que de nombreux musulmans n'y accordent pas beaucoup d'importance. La plupart d'entre eux s'efforcent d'acquérir le strict minimum de connaissances islamiques pour accomplir leurs devoirs, sans en acquérir davantage ni en mettre en pratique, comme les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction d'Allah sur lui). Ils se consacrent plutôt aux choses de ce monde, persuadés que c'est là que réside le véritable bien. Beaucoup de musulmans oublient que leurs pieux prédécesseurs devaient voyager des semaines durant pour apprendre un seul verset ou hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction sur lui), alors qu'aujourd'hui, on peut étudier les enseignements de l'islam sans quitter son domicile. Pourtant, nombreux sont ceux qui négligent de profiter de ce bienfait accordé aux musulmans d'aujourd'hui. Par son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire de son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction sur lui), a non seulement indiqué où réside le véritable bien, mais l'a également mis à portée de main.

Un musulman ne doit pas se laisser tromper en croyant que la connaissance islamique se limite à expliquer l'accomplissement des rituels et à distinguer le licite du licite. En réalité, elle enseigne aux gens comment adopter une attitude et un comportement corrects afin d'utiliser correctement tous les bienfaits matériels qui leur ont été accordés, pour leur bien-être et celui des autres, et ainsi atteindre la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Le seul qui puisse enseigner cela à l'humanité est Allah, le Créateur et le Savant de toute chose. Par conséquent, privilégier l'acquisition et l'application de la connaissance matérielle au détriment de la connaissance religieuse n'est pas sage.

Allah, le Très-Haut, a révélé à l'humanité l'emplacement d'un trésor éternel enfoui, capable de résoudre tous les problèmes qu'elle pourrait rencontrer dans les deux mondes. Mais les musulmans n'obtiendront ce bien qu'en s'efforçant de l'acquérir et de le mettre en pratique. Cela mènera à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Un bon leader

Après l'adoption de l'islam par la tribu de Tha'qif, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) désigna l'un de ses membres comme commandant, Uthman Bin Abu Al As, qu'Allah l'agrée. À son départ de Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) recommanda à Uthman (paix et bénédictions sur lui) d'être concis dans ses prières et d'évaluer les gens selon leur point faible, qu'il s'agisse des personnes âgées, des jeunes, des faibles ou des nécessiteux. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 40.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2409, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que chaque personne est un gardien et donc responsable des choses dont elle a la garde.

Le plus grand bien dont un musulman est le gardien est sa foi. Il doit donc s'efforcer d'en assumer la responsabilité en obéissant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Cette protection inclut également tous les bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut, qu'ils soient extérieurs, comme les biens, ou intérieurs, comme son corps. Le musulman doit assumer la responsabilité de ces biens en les utilisant conformément aux prescriptions de l'islam. Par exemple, il

doit se limiter à regarder les choses licites avec ses yeux, à prononcer des paroles licites et bénéfiques avec sa langue, et à utiliser ses biens de manière vertueuse et bénéfique.

Cette tutelle s'étend également aux autres personnes qui l'entourent, comme sa famille et ses amis. Un musulman doit s'acquitter de cette responsabilité en respectant ses droits, notamment en subvenant à leurs besoins, en ordonnant avec douceur le bien et en interdisant le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas se couper des autres, surtout sur les questions matérielles. Au contraire, il faut continuer à les traiter avec bienveillance, en espérant qu'ils s'améliorent. Cette tutelle s'étend également à ses enfants. Un musulman doit les guider par l'exemple, car c'est de loin la manière la plus efficace de les guider. Il doit obéir à Allah, le Très-Haut, comme expliqué précédemment, et apprendre à ses enfants à faire de même. Cela repose sur l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique.

En conclusion, selon ce hadith, chacun a une responsabilité. Il doit donc acquérir et mettre en pratique les connaissances nécessaires pour les accomplir, car cela fait partie de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et sera donc interrogé à ce sujet au Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ...Et honorez chaque engagement. En effet, l'engagement est toujours remis en question. »

Simplifiez les choses

Alors que la tribu de Thaqif quittait Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna à leur chef, Uthman Bin Abu Al As, qu'Allah l'agrée, de réciter les sourates les plus courtes du Coran lorsqu'il dirigeait les prières en commun afin de faciliter la tâche des fidèles. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 40.

Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6125, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé de faciliter les choses aux autres plutôt que de les compliquer. Et d'annoncer la bonne nouvelle aux autres sans les effrayer.

Un musulman doit toujours se faciliter la vie, d'abord pour lui-même, en apprenant et en appliquant les connaissances islamiques, afin de pouvoir accomplir ses devoirs, se conformer aux traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches. Cela lui permettra de profiter pleinement des biens licites sans gaspillage ni extravagance. Un musulman doit agir selon ses forces en accomplissant des bonnes actions volontaires et éviter de se surcharger, car cela est déconseillé en islam. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6465. Une approche équilibrée est toujours préférable.

De plus, les musulmans devraient faciliter la vie des autres, notamment en matière religieuse, afin que les gens ne s'éloignent pas de l'islam, le

considérant comme une religion pénible alors qu'il s'agit d'une religion simple et facile. Ceci est confirmé par un hadith de l'imam Boukhari, Adab Al Mufrad, numéro 287. Il est important d'enseigner cela aux autres, en particulier aux enfants. Si les enfants croient à tort que l'islam est une religion difficile, ils s'en détourneront en grandissant. Il faut enseigner aux enfants que l'islam comporte des obligations qui ne prennent pas beaucoup de temps à respecter et qui leur laissent suffisamment de temps pour s'amuser de manière saine et agréable.

Il est important de noter que faciliter les choses, pour soi-même ou pour les autres, en matière religieuse ne signifie pas qu'un musulman doive être paresseux et enseigner aux autres à l'être. En effet, les obligations minimales doivent être respectées en tout temps, sauf si l'islam en dispense. Celui qui agit avec paresse n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, mais seulement à ses propres désirs.

Un autre aspect de la facilitation des choses pour les autres consiste pour un musulman à ne pas exiger d'autrui l'intégralité de ses droits. Il doit plutôt utiliser les moyens qui lui sont accordés, comme sa force physique ou financière, pour s'aider lui-même et faciliter la vie des autres. Dans certains cas, ne pas respecter les droits d'autrui peut entraîner une sanction. Afin de faciliter la vie des autres, un musulman ne devrait donc exiger leurs droits que dans certains cas. Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas s'efforcer de respecter les droits d'autrui, mais qu'il doit s'efforcer de négliger et de justifier les personnes sur lesquelles il a des droits. Par exemple, un parent peut dispenser son enfant adulte d'une tâche ménagère particulière et la faire lui-même, s'il en a les moyens, surtout s'il rentre du travail épuisé. Cette indulgence et cette miséricorde non seulement inciteront Allah, Exalté soit-Il, à être plus miséricordieux envers lui, mais elles augmenteront également l'amour et le respect que les gens lui portent. Celui qui exige toujours l'intégralité de ses droits n'est pas un

pécheur, mais il perdra cette récompense et ce résultat s'il se comporte ainsi.

Les musulmans devraient faciliter la vie des autres et espérer qu'Allah, le Très-Haut, leur facilite la vie ici-bas et dans l'au-delà. Mais ceux qui compliquent la vie des autres pourraient constater qu'Allah, le Très-Haut, leur complique la vie dans les deux mondes.

Le musulman doit se rappeler, ainsi qu'aux autres, les innombrables bienfaits d'Allah, le Très-Haut, et l'immense récompense qu'Il accorde aux musulmans, ici-bas et dans l'au-delà, à ceux qui Lui obéissent en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche, dans la plupart des cas, est plus efficace pour encourager les gens à obéir à Allah, le Très-Haut. Ce n'est que dans certains cas, lorsqu'une personne se laisse aller à des illusions et désobéit à Allah, le Très-Haut, tout en espérant sa réussite, qu'un musulman devrait l'avertir des conséquences de ses actes, inspirant ainsi la crainte d'Allah, le Très-Haut.

Le meilleur équilibre est celui qui consiste à espérer en Allah, le Très-Haut, pour encourager Son obéissance et Sa crainte, afin d'éviter les péchés. Et chaque fois qu'on se sent déséquilibré ou qu'on constate que d'autres le sont, le musulman doit agir de manière appropriée afin de se réajuster, lui et les autres, à la juste voie.

Espérer en la miséricorde

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation représentant la tribu non musulmane de Thaqif rendit visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) afin d'embrasser l'islam. Wahshi, l'homme qui tua Hamza Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée) lors de la bataille d'Uhud, se joignit à cette délégation afin d'assurer sa sécurité et d'embrasser l'islam auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Lorsqu'il rejoignit le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il lui demanda si Allah, l'Exalté, accepterait son repentir, malgré ses associations avec Allah, l'Exalté, ses homicides illégaux et ses adultères. En réponse, Allah, l'Exalté, révéla le chapitre 25 d'Al Furqan, versets 68-70 :

« Et ceux qui n'invoquent pas avec Allah une autre divinité, ne tuent pas l'âme qu'Allah a défendue, sauf en cas de droit, et ne commettent pas d'actes sexuels illicites. Quiconque fait cela aura un châtement. Le châtement lui sera multiplié au Jour de la Résurrection, et il y demeurera humilié pour l'éternité. Sauf ceux qui se repentent, croient et accomplissent de bonnes œuvres. Allah remplacera leurs mauvaises actions par de bonnes. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Wahshi observa que le repentir ne serait accepté que s'il continuait à accomplir de bonnes œuvres. En réponse, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 48 du chapitre 4 d'An Nisa :

Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés, mais Il pardonne à qui Il veut ce qui est moindre. Et quiconque donne des associés à Allah commet certes un énorme péché.

Wahshi a commenté que cela conditionne le pardon à la volonté d'Allah, le Très-Haut, et que se passerait-il s'il en était exclu ? En réponse, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 53 du chapitre 39 d'Az Zumar :

« Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès contre vous-mêmes, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Allah pardonne tous les péchés. C'est Lui, certes, le Pardonneur, le Miséricordieux. »

Après avoir entendu ce verset, il a accepté l'Islam.

Ceci a été discuté dans l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 25:68-70, pages 122-123 et dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4072.

Même si Allah, le Très-Haut, pardonne tous les péchés dans ce monde, il faut éviter de se faire des illusions car cela n'a aucune valeur dans l'Islam.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) décrit la

différence entre le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, et les vœux pieux. Le véritable espoir consiste à maîtriser son âme en évitant de désobéir à Allah, le Très-Haut, et à lutter activement pour se préparer à l'au-delà. En revanche, le rêveur insensé suit ses désirs et s'attend ensuite à ce qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonne et exauce ses vœux.

Il est important pour les musulmans de ne pas confondre ces deux attitudes afin d'éviter de vivre et de mourir en rêvant, car cette personne a très peu de chances de réussir ici-bas ou dans l'au-delà. Rêver est comparable à un agriculteur qui omet de préparer la terre, de semer, d'arroser, et espère ensuite récolter une récolte abondante. C'est une pure folie, et cet agriculteur a très peu de chances de réussir. En revanche, le véritable espoir est comparable à un agriculteur qui prépare la terre, sème, arrose, et espère ensuite qu'Allah, le Très-Haut, lui accordera une récolte abondante. La différence essentielle réside dans le fait que celui qui nourrit un véritable espoir s'efforcera activement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Et chaque fois qu'il commet une erreur, il se repent sincèrement. Alors que le penseur optimiste ne s'efforcera pas activement d'obéir à Allah, l'Exalté, et suivra plutôt ses désirs et s'attendra toujours à ce qu'Allah, l'Exalté, lui pardonne et exauce ses souhaits.

Les musulmans doivent donc comprendre la différence fondamentale afin d'abandonner les vœux pieux et d'adopter un véritable espoir en Allah, le Très-Haut, qui ne mène qu'au bien et au succès dans les deux mondes. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 7405.

Un type particulier de vœu pieux, qui a affecté les nations passées, et même la nation musulmane, est celui d'une personne qui croit pouvoir ignorer les commandements et les interdits d'Allah, le Très-Haut, et qui, d'une manière ou d'une autre, verra quelqu'un intercéder pour elle le Jour du Jugement et la sauver de l'Enfer. Bien que l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) soit un fait avéré et a été évoquée dans de nombreux hadiths, comme celui du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, malgré son intercession, certains musulmans, dont le châtement sera allégé, iront tout de même en Enfer. Même un seul instant en Enfer est véritablement insupportable. Il faut donc abandonner ses vœux pieux et adopter un véritable espoir en s'efforçant concrètement d'obéir à Allah, le Très-Haut.

Le Diable convainc ceux qui ne croient pas au Jour du Jugement que même s'il survient, ils feront la paix avec Allah, le Très-Haut, ce jour-là, en prétendant qu'ils n'étaient pas si mauvais, ayant évité des crimes majeurs comme le meurtre. Ils se persuadent que leurs supplications seront acceptées et qu'ils seront envoyés au Paradis, même s'ils ont mécru en Allah, le Très-Haut, durant leur vie terrestre. C'est une folie incroyable, car Allah, le Très-Haut, ne traitera pas celui qui a cru en Lui et tenté de Lui obéir comme celui qui a mécru. Un seul verset a dissipé ce genre de vœux pieux. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 85 :

« Et quiconque désire une autre religion que l'Islam, elle ne sera jamais agréée de lui, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. »

Enfin, un musulman ne doit pas se laisser aller à des illusions en croyant qu'en tant que musulman, il entrera un jour au Paradis, même s'il doit d'abord entrer en Enfer, conséquence de ses péchés. Nul n'est assuré de

quitter ce monde avec la foi. Quiconque abandonne l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, court le grand danger de quitter ce monde sans sa foi. Il est important de comprendre que la foi est comme une plante qui doit être nourrie et entretenue, par l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Lorsque la plante de la foi est négligée, elle risque de mourir, laissant l'individu sans rien pour assurer sa réussite dans les deux mondes.

Pardonner et oublier

Lorsque Wahshi, l'homme qui tua Hamza Bin Abdul Mutalib (qu'Allah l'agrée) lors de la bataille d'Uhud, se rendit à Médine pour se convertir à l'islam, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'interrogea sur ce qu'il avait fait à Hamza (qu'Allah l'agrée), puis accepta son serment de foi. Il lui demanda ensuite s'il pouvait éviter de le rencontrer inutilement à l'avenir, car sa vue lui rappelait le meurtre et la mutilation de son oncle, Hamza (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 4072.

Bien que les péchés de Wahshi aient été pardonnés après sa conversion à l'islam, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui a demandé d'éviter toute rencontre inutile. Cela témoigne avant tout de la nature humaine du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il ressentait les mêmes sentiments que tout autre être humain, comme la colère et le chagrin. Il est important de toujours garder cela à l'esprit, car cela permet de s'identifier au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ce qui encourage à le suivre concrètement. Malheureusement, certains érudits se limitent à l'éminence du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), donnant ainsi l'impression qu'il est impossible de le suivre concrètement. Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit le meilleur de la création, il n'en demeure pas moins un être humain qui peut et doit être suivi concrètement.

De plus, cette demande fut un grand soulagement pour la communauté musulmane, car elle lui facilita la vie. Si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'était comporté comme si Wahshi n'avait rien fait, cela aurait contraint tous les musulmans à se comporter de la

même manière, car adopter la voie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est obligatoire. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

La grande majorité des musulmans ne seraient pas capables de traiter les autres de cette manière. C'est pourquoi la prière du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur a facilité la tâche. Cela corrige la fausse idée du pardon et de l'oubli. Cet incident prouve que les humains ne sont pas des ordinateurs capables d'effacer les souvenirs de leur mémoire. On ne demande pas aux gens d'oublier les actions d'autrui, mais on les encourage à prendre des mesures pour se protéger des préjudices futurs afin que l'histoire ne se répète pas. Ils doivent ensuite pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, et continuer à respecter les droits d'autrui. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6133), qu'un croyant ne se fait pas piquer deux fois par le même trou. Autrement dit, un musulman doit pardonner aux autres et respecter leurs droits, mais il ne doit pas leur faire aveuglément confiance, surtout lorsqu'ils lui ont fait du tort par le passé. Ignorer les actions passées des autres pourrait les encourager à se comporter de la même manière à l'avenir. Par

conséquent, les musulmans doivent tirer les leçons de cet incident et apprendre à pardonner aux autres et à s'efforcer de respecter leurs droits, mais ils ne sont pas censés oublier les actions des autres ni leur faire aveuglément confiance. Au contraire, ils doivent prendre des mesures pour se protéger d'une répétition de l'histoire.

Laisser les choses

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation représentant la tribu non musulmane de Bali visita Médine et embrassa l'islam. Leur chef, Abu Ad Dabeeb (qu'Allah l'agrée), posa une série de questions au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'une d'elles concernait la conduite à tenir face à un chameau égaré. Ce dernier répondit que le chameau perdu ne le regardait pas et qu'il devait laisser son propriétaire le retrouver au lieu de le prendre pour lui-même. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 446.

D'une manière générale, cela indique l'importance de s'occuper de ses affaires.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2317, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne peut pas rendre son Islam excellent tant qu'il n'évite pas les choses qui ne le concernent pas.

Ce hadith contient un conseil global qui doit s'appliquer à tous les aspects de la vie. Il inclut les paroles et les actes. Cela signifie qu'un musulman désirant parfaire sa foi doit éviter, par ses paroles et ses actes, ce qui ne le concerne pas. Il doit plutôt s'occuper de ce qui le concerne. Il doit prendre très au sérieux ce qui le concerne et s'efforcer d'assumer les responsabilités qui l'accompagnent, conformément aux enseignements

de l'islam, uniquement pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Il est important de noter que l'on ne parachèverait pas sa foi en évitant certaines choses selon ses propres pensées ou désirs. Or, celui qui parachève sa foi évite les choses que l'islam recommande d'éviter. Autrement dit, il doit s'efforcer d'accomplir tous ses devoirs, d'éviter tous les péchés et les choses détestées en islam, et même d'éviter l'abus de biens licites superflus. Atteindre cette excellence est une caractéristique de l'excellence de la foi mentionnée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. C'est agir et adorer Allah, le Très-Haut, comme s'il pouvait L'observer, ou du moins, en être pleinement conscient, observant chacune de ses pensées et de ses actions. Être conscient de cette surveillance divine encouragera le musulman à toujours s'abstenir des péchés et à s'empressement d'accomplir de bonnes œuvres. Celui qui n'évite pas ce qui ne le concerne pas n'atteindra pas ce niveau d'excellence.

Un aspect majeur de l'évitement des choses qui ne concernent pas une personne est lié à la parole. La plupart des péchés surviennent lorsqu'une personne prononce des paroles qui ne la concernent pas, comme la médisance et la calomnie. On définit une parole vaine comme une parole qui, sans être un péché, est inutile et ne la concerne donc pas. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2408, la parole vaine est détestée par Allah, le Très-Haut. D'innombrables disputes, bagarres et même des blessures physiques ont eu lieu simplement parce que quelqu'un a parlé de quelque chose qui ne le concernait pas. De nombreuses familles ont été divisées ; de nombreux mariages ont été rompus parce que quelqu'un ne s'est pas occupé de ses affaires. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, a recommandé dans le Saint Coran les différents types de paroles utiles dont les gens devraient se soucier. Chapitre 4 An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et

quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

En fait, prononcer des paroles qui ne concernent pas une personne sera la principale raison d'entrer en Enfer. Cela est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2616. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2412, que toute parole sera considérée comme néfaste, sauf si elle vise à conseiller le bien, à interdire le mal ou à invoquer Allah, le Très-Haut. Cela signifie que toute autre forme de parole ne concerne pas une personne, car elle ne lui sera d'aucun bénéfice. Il est important de noter que conseiller le bien englobe tout ce qui est bénéfique dans la vie profane et religieuse, comme son activité professionnelle.

Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'éviter, en paroles et en actes, les choses qui ne les concernent pas, afin de parfaire leur foi. En d'autres termes, celui qui consacre du temps à ce qui ne le concerne pas échouera dans ce qui le concerne. Et celui qui s'occupe de ce qui le concerne ne trouvera pas de temps à consacrer à ce qui ne le concerne pas. Autrement dit, il réussira grâce à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes.

Enfin, celui qui s'occupe des choses qui le concernent accomplira toutes les tâches utiles, mondaines et religieuses, dont il est responsable, et obtiendra ainsi la paix de l'esprit. L'une des principales sources de stress est de s'occuper de choses qui ne le concernent pas, car cela l'empêche d'assumer ses responsabilités mondaines et religieuses. Un comportement correct permettra d'accomplir ses responsabilités

importantes tout en s'assurant de disposer de suffisamment de temps libre pour se détendre et faire ce qu'on aime.

De plus, l'événement principal en discussion indique l'importance de poser des questions pertinentes.

Dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 3257, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre le fait de trop interroger, car cela conduirait à la destruction des nations passées. Les musulmans devraient plutôt faire ce qui leur est ordonné, selon leurs capacités, et s'abstenir de ce qui leur est interdit.

Les musulmans ne devraient pas adopter cette mentalité, car ceux qui ont l'habitude de poser trop de questions manquent souvent à leurs devoirs et à l'acquisition de connaissances utiles, trop occupés à poser des questions et à faire des recherches sur des informations moins importantes, voire inutiles. Cette mentalité peut également inciter à la polémique et au débat sur ce type de questions. Malheureusement, cette attitude est très répandue parmi les musulmans d'aujourd'hui, car ils se disputent souvent sur des questions non obligatoires et moins importantes, au lieu de se concentrer sur l'accomplissement de leurs devoirs et des traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), c'est-à-dire de les respecter pleinement et dans le respect de leurs convenances.

Un musulman devrait plutôt se renseigner sur des sujets pertinents et importants à comprendre, tant sur le plan matériel que religieux, sinon il

suivra les traces des personnes mentionnées dans ce hadith et ne fera que compliquer sa vie. Concernant la foi, la pertinence d'un apprentissage se mesure à la capacité d'accroître sa sincère obéissance à Allah, le Très-Haut. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas perdre son temps à le rechercher et à l'acquérir. Concernant la vie matérielle, la pertinence se mesure à la capacité d'un apprentissage à accomplir ses devoirs, notamment professionnels. Si ce n'est pas le cas, il ne faut pas perdre son temps à le rechercher et à l'acquérir.

Enfin, il faut veiller à éviter la mentalité mentionnée dans le hadith principal, en particulier lorsqu'on étudie les enseignements islamiques. En effet, on peut facilement transformer ce qui devrait être un moyen d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie, en une étude académique de l'islam, sans effet pratique sur sa vie et son comportement. Cette dernière attitude peut facilement être adoptée en s'obstinant à rechercher et à acquérir des connaissances qui ne renforcent pas son obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Il s'agit là d'une connaissance qu'Allah, le Très-Haut, n'a pas mentionnée dans le Saint Coran ni dont le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a parlé dans ses hadiths. Toute connaissance religieuse non abordée dans ces deux sources de guidance est sans importance et donc inutile pour guider vers la paix et la réussite dans les deux mondes. Si elle était nécessaire, elle aurait été abordée dans ces deux sources de guidance. Par conséquent, toute connaissance religieuse ancrée dans ces deux sources de guidance est pertinente et doit être étudiée et mise en pratique ; toute autre connaissance religieuse doit être évitée.

Mort du chef des hypocrites

Persistance

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, mourut. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui rendit régulièrement visite pendant sa dernière maladie, espérant qu'il se repentirait sincèrement et deviendrait un véritable musulman. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 45.

Celui qui désire propager la parole de l'islam doit s'efforcer de rappeler fréquemment aux autres le bien. Les gens peuvent vite devenir inattentifs ; il est donc important de le leur rappeler régulièrement. Chapitre 28, Al Qasas, verset 51 :

« Et Nous leur avons transmis la parole [c'est-à-dire le Coran] afin qu'ils se rappellent. »

Tout comme les étudiants qui révisent leurs notes à plusieurs reprises afin de renforcer leurs connaissances dans leur esprit, il sera bénéfique d'être fréquemment rappelé de la véritable parole de l'islam. Il ne faut pas se contenter de prodiguer un bon conseil une seule fois, puis l'abandonner. Répéter de bonnes paroles est comme des gouttes d'eau qui, avec le

temps, pénètrent la plus solide des structures. C'est la tradition d'Allah , le Gloire et bénédiction à tous les saints prophètes , que la paix soit sur eux tous . Par exemple, Allah , le Exalté soit-Il, Il n'a eu besoin d'ordonner aux musulmans d'accomplir les prières obligatoires qu'une seule fois, mais Il l'a fait à de nombreuses reprises dans le Saint Coran.

Le Saint Prophète Noé (sur lui la paix) a consacré environ 950 ans à propager sans relâche la foi auprès de son peuple. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 14 :

« Et Nous avons certes envoyé Noé vers son peuple, et il demeura parmi eux mille ans moins cinquante ans... »

Le Saint Prophète Muhammad , paix Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui, a profité de chaque instant pour propager la parole de l'islam et, même dans ses derniers instants, a conseillé aux Compagnons , qu'Allah les agrée tous, d'adhérer aux enseignements de l'islam. Ceci est rapporté dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2697. Il est donc important d'adopter cette attitude et de ne pas céder aux ruses du Diable en renonçant à prodiguer des conseils après quelques occasions. Le devoir du musulman qui invite les autres à l'islam est de le faire systématiquement, mais l'impact que cela aura sur le cœur des gens est indépendant de sa volonté.

Il est important de souligner qu'il existe une différence entre être régulier et harceler les autres. Un musulman ne doit pas constamment ordonner le bien aux autres, car cela peut devenir autoritaire et pénible. D'ailleurs,

le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'abstenait de donner trop de conférences, car il ne voulait pas que les Compagnons (qu'Allah les agrée tous) s'ennuient et se surchargent. C'est pourquoi le Compagnon, Abdullah Bin Masood (qu'Allah l'agrée), ne donnait des conférences que le jeudi, alors qu'on lui demandait d'en donner davantage. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 7127.

Montrez votre gratitude à tous

Après la mort du chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy, son fils Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy (qu'Allah l'agrée) demanda la chemise du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) afin d'envelopper le corps de son père. Il lui demanda également de diriger la prière funéraire pour son père. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui offrit sa chemise et se leva pour diriger la prière funéraire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) exauça non seulement le souhait de son fils, Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy, qui était un compagnon sincère (qu'Allah l'agrée), mais il lui rendit également la pareille en offrant sa chemise à l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abbas Bin Motalib (qu'Allah l'agrée), après sa capture à la bataille de Badr, car aucune autre chemise ne lui allait. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 46-47, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1954, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que quiconque n'est pas reconnaissant envers les gens ne peut pas être reconnaissant envers Allah, l'Exalté.

Même s'il ne fait aucun doute que la source de toutes les bénédictions n'est autre qu'Allah, le Très-Haut, la gratitude envers les autres est un aspect important de l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, utilise parfois une personne pour aider les autres, comme ses parents. Puisque ce moyen a été créé et utilisé par Allah, le Très-Haut, leur être reconnaissant revient à lui témoigner sa gratitude. Par conséquent, les musulmans doivent faire preuve de bonté et toujours témoigner leur reconnaissance pour toute aide ou tout soutien qu'ils reçoivent, quelle que soit son

importance. Ils doivent témoigner leur gratitude à Allah, le Très-Haut, en utilisant la bénédiction conformément à Ses commandements, car Il en est la source, et ils doivent témoigner leur gratitude à la personne qui les a aidés, car ils sont le moyen créé et choisi par Allah, le Très-Haut. Un musulman doit témoigner sa gratitude verbalement aux autres et concrètement en réciproquant leur acte de bonté, selon ses moyens, même s'il ne s'agit que d'une invocation en leur faveur. Ceci a été conseillé dans un Hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 216.

Celui qui ne montre pas de gratitude envers la manifestation extérieure de l'aide d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire une personne, sera moins susceptible de la montrer directement à Allah, l'Exalté.

Celui qui ne témoigne pas de gratitude aux autres ne peut témoigner une véritable gratitude à Allah, le Très-Haut, et ne recevra donc pas davantage de bénédictions. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Si un musulman désire une augmentation de ses bénédictions, il doit accomplir les deux aspects de la gratitude, à savoir envers Allah, l'Exalté, et envers les gens.

La miséricorde mène au succès

En réponse à la demande d'Abdullah Bin Abdullah Bin Ubayy, qu'Allah l'agrée, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se rendit à la prière funéraire de son père, le chef des hypocrites, Abdullah Bin Ubayy. Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, saisit sa robe et l'exhorta à ne pas diriger la prière funéraire de l'homme qui n'avait reculé devant rien pour détruire l'islam et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Omar, qu'Allah l'agrée, rappela même au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) le verset qui stipule clairement que même s'il implorait le pardon pour les hypocrites soixante-dix fois, Allah, Exalté soit-Il, ne leur pardonnerait pas. Chapitre 9, At Tawbah, verset 80 :

« Imaginez pour eux ou ne demandez pas pardon. Même si vous implorez pour eux soixante-dix fois, Allah ne leur pardonnera jamais. C'est parce qu'ils ont mécru en Allah et en Son Messenger, et Allah ne guide pas les gens rebelles. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit qu'il implorerait pardon pour lui plus de soixante-dix fois. Il dirigea alors sa prière funéraire. Allah, le Très-Haut, lui interdit alors de recommencer. Chapitre 9, At Tawbah, verset 84 :

« Et ne priez jamais [la prière funéraire] sur aucun d'entre eux décédé, et ne vous tenez pas sur sa tombe. Certes, ils ont mécru en Allah et en Son Messenger, et ils sont morts en étant persécutés. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 46-47, de l'Imam Ibn Kathir.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dirigé sa prière funéraire afin de satisfaire son fils, Abdullah Bin Abdullah (qu'Allah l'agrée), qui était un compagnon dévoué. De plus, cet acte de bonté aurait pu encourager les autres hypocrites à se repentir sincèrement et à embrasser l'islam.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 7376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'Allah, l'Exalté, ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux autres.

L'islam est une religion très simple. L'un de ses enseignements fondamentaux est que la façon dont les gens traitent les autres détermine la façon dont ils seront traités par Allah, le Très-Haut. Par exemple, ceux qui apprennent à ignorer et à pardonner les erreurs des autres seront pardonnés par Allah, le Très-Haut. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Ceux qui soutiennent les autres dans des domaines matériels et religieux bénéfiques, comme une aide affective ou financière, seront soutenus par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. Ce même hadith conseille que celui qui dissimule les défauts des autres verra les leurs dissimulés par Allah, le Très-Haut.

En termes simples, si l'on traite les autres avec bonté et respect, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, les traitera de la même manière. Et ceux qui maltraitent les autres seront traités de la même manière par Allah, le Très-Haut, même s'ils accomplissent les devoirs qui lui sont liés, comme les prières obligatoires. En effet, un musulman doit accomplir ces deux devoirs pour réussir, à savoir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres.

Un moyen facile d'obtenir la miséricorde divine est de simplement traiter les autres comme on désire être traité. Cela est vrai pour tous, quelle que soit leur foi, et s'étend même à toutes les créatures.

Enfin, il est important de noter qu'un musulman ne sera bienveillant envers Allah, le Très-Haut, que s'il traite les autres avec bienveillance pour Lui. S'il le fait pour toute autre raison, il perdra sans aucun doute la récompense mentionnée dans ces enseignements. Le fondement de tout acte et de l'islam lui-même est l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Purification du Saint Pèlerinage

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Allah, le Très-Haut, ordonna au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'annoncer que seul un musulman pourrait participer au Saint Pèlerinage après cette année. Auparavant, les non-musulmans l'accomplissaient, mais selon leurs propres coutumes erronées. Avant cette annonce et cette année-là, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) désigna Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) comme responsable du Saint Pèlerinage. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 4, pages 48-49), et dans la *Biographie d'Abou Bakr As Siddeeq* (pages 150-151) de l'imam Muhammad As Sallaabee.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya Ali Ibn Abou Talib, qu'Allah l'agrée, se joindre aux pèlerins afin de rendre publique cette annonce. Lorsqu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, le rencontra, il lui demanda immédiatement s'il était envoyé pour lui succéder ou pour lui transmettre un message. Ali, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il n'était envoyé qu'en tant que messenger. Ce point est évoqué dans un hadith publié dans *Sunan An Nasai*, numéro 2996.

Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, n'avait aucun scrupule à être remplacé, car il était sincère envers Allah, l'Exalté. Autrement dit, il ne recherchait pas le leadership, mais souhaitait simplement obéir sincèrement à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la récompense pour un pèlerinage sacré accepté n'est rien d'autre que le Paradis.

Le véritable but du Saint Pèlerinage est de préparer les musulmans à leur dernier voyage vers l'au-delà. De la même manière qu'un musulman abandonne sa maison, son entreprise, ses biens, sa famille, ses amis et son statut social pour accomplir le Saint Pèlerinage, ce même pèlerinage aura lieu à sa mort, lors de son dernier voyage vers l'au-delà. D'ailleurs, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2379, recommande que sa famille et ses biens l'abandonnent à sa tombe, ne laissant avec lui que ses bonnes et mauvaises actions.

Lorsqu'un musulman garde cela à l'esprit lors de son saint pèlerinage, il accomplira correctement tous les aspects de ce devoir. Il rentrera transformé, car il privilégiera la préparation de son voyage vers l'au-delà plutôt que l'accumulation des biens matériels. Il s'efforcera d'accomplir les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui inclut le fait de prendre de ce monde pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance. Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Les musulmans ne doivent pas considérer le Saint Pèlerinage comme une simple fête et une virée shopping, car cette attitude en va à l'encontre de son objectif. Il doit rappeler aux musulmans leur dernier voyage vers l'au-

delà, un voyage sans retour ni seconde chance. C'est la seule façon de les inciter à accomplir correctement le Saint Pèlerinage et à se préparer adéquatement pour l'au-delà. Celui qui se comporte ainsi sera conduit au Paradis par son Saint Pèlerinage.

N'ayez pas peur de la pauvreté

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, Allah, l'Exalté, a décrété que les polythéistes ne devaient pas pénétrer dans la zone sacrée entourant la Maison d'Allah, l'Exalté, à La Mecque, la Kaaba, ni pendant le Pèlerinage ni à d'autres moments. Certains Mecquois s'inquiétaient de dépendre des pèlerins musulmans et non musulmans pour leurs échanges commerciaux pendant la saison du Pèlerinage. Mais Allah, l'Exalté, a promis de subvenir à leurs besoins en toutes circonstances. Chapitre 9, At Tawbah, verset 28 :

Ô vous qui avez cru ! Les associateurs sont certes impurs. Qu'ils ne s'approchent donc plus de la mosquée après cette année. Et si vous craignez la privation, Allah vous enrichira de Sa grâce, s'Il le veut...

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Page 1, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith trouvé dans le Sahih Muslim, numéro 6748, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué qu'Allah, l'Exalté, a attribué toutes choses, telles que la subsistance, à toutes les créatures plus de cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre.

Il est important de comprendre que toute situation, comme l'obtention de sa subsistance, comporte deux aspects. Le premier est ce qu'Allah, le Très-Haut, a décidé, c'est-à-dire le destin ; cela se produira et rien dans la création ne peut l'empêcher. Puisque cela échappe au contrôle de l'homme, il est inutile de s'attarder sur cet aspect, car il n'a aucune influence sur le destin, quels que soient ses actes ou ceux des autres. De plus, cette subsistance comprend le minimum vital. Autrement dit, tant qu'il est en vie, il continue de recevoir sa subsistance et rien ne peut l'empêcher de la recevoir et de l'utiliser, pas même lui-même.

Le deuxième aspect concerne les efforts personnels. Chacun a le contrôle total sur cet aspect et doit donc se concentrer sur celui-ci en utilisant les moyens qui lui sont fournis, comme sa force physique, pour obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, sur lequel il n'a aucun contrôle, selon les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela implique de s'efforcer d'obtenir des ressources licites afin de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, tout en évitant l'illicite, l'excès, le gaspillage et l'extravagance.

En conclusion, un musulman ne doit jamais perdre son temps à s'inquiéter de choses sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Il doit plutôt utiliser les moyens dont il dispose et agir selon les préceptes de l'islam. Il doit éviter d'adopter une mentalité extrême, soit par paresse, soit en s'en remettant au destin pour subvenir à ses besoins, soit en s'appuyant entièrement sur ses propres efforts. L'équilibre consiste à s'efforcer d'acquérir des biens licites conformément aux préceptes de l'islam et à compter sur la garantie d'Allah, le Très-Haut, car cette confiance préviendra l'impatience et la recherche de richesses par des moyens illicites. Tel est le commandement d'Allah, le Très-Haut.

Soyez un bon invité

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation lui rendit visite. Ces personnes accoururent et l'appelèrent bruyamment et grossièrement depuis son appartement. Allah, le Très-Haut, révéla alors le chapitre 49 Al Hujurat, versets 4-5 :

« Certes, ceux qui t'appellent de derrière les chambres, la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. Et s'ils avaient patienté jusqu'à ce que tu sortes vers eux, cela aurait été mieux pour eux. Mais Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 60, de l'Imam Ibn Kathir.

Il est important pour un musulman de respecter les règles et les conditions des visites, conformément aux enseignements de l'islam, afin d'obtenir sa récompense. Il ne doit pas rester trop longtemps, au risque de causer des problèmes à son hôte et à sa famille. De nos jours, il est facile de contacter son hôte et sa famille à l'avance afin de s'assurer de leur rendre visite au moment opportun. Il doit maîtriser ses actes et ses paroles afin d'éviter tout péché, comme les commérages, la médisance et la calomnie. Il doit discuter de sujets bénéfiques pour la vie présente et l'au-delà. Ce n'est qu'en se comportant ainsi qu'on obtiendra la récompense décrite dans les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). S'il manque à cette règle, il ne sera pas récompensé ou risque de se

retrouver avec des péchés, selon son comportement. Malheureusement, de nombreux musulmans apprécient d'accomplir cette bonne action, mais ne remplissent pas correctement ses conditions. Chapitre 4 An Nisa, verset 114 :

« Il n'y a de bien dans leurs conversations privées que ceux qui recommandent l'aumône, la bonne conduite ou la conciliation. Et quiconque cherche l'agrément d'Allah, Nous lui accorderons une énorme récompense. »

Deux qualités bénies

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation lui rendit visite. Tous les membres de cette délégation se hâtèrent vers lui, à l'exception d'un homme, Ashajj Mundhir Bin Amir, qu'Allah l'agréa. Il descendit lentement de sa monture et attacha son chameau. Il sortit ensuite et revêtit deux vêtements blancs qu'il garda dans ses bagages. Il attacha ensuite les chameaux des autres délégués, puis partit à la rencontre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara qu'il possédait deux qualités qu'Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), aimaient : le discernement et la réflexion. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, page 63.

Le véritable discernement ne peut s'acquérir qu'en acquérant et en mettant en pratique la connaissance islamique. Il est important que les musulmans comprennent que leurs connaissances matérielles, quelle que soit leur ampleur, ne suffisent pas à réussir leur vie religieuse. Bien que l'acquisition de connaissances matérielles utiles soit louable selon les enseignements de l'islam, car elle constitue un excellent moyen d'assurer sa subsistance et celle de ses proches, elle ne suffit pas à guider sereinement leur vie religieuse. Par exemple, dans la plupart des cas, les connaissances matérielles ne permettent pas de traverser sereinement une difficulté ou une épreuve d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, et d'obtenir une récompense dans les deux mondes. Les devoirs et traditions obligatoires du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne peuvent être appliqués par un musulman qui ne possède que des connaissances matérielles. En réalité, les connaissances religieuses ont le pouvoir de guider vers la réussite dans les deux mondes, tandis que les connaissances matérielles ne sont utiles

qu'en ce monde. Celui qui possède la connaissance religieuse adhérera à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui lui apportera de telles bénédictions et grâces qu'il réussira dans les deux mondes. En revanche, la connaissance matérielle l'incitera à déduire sa propre voie en religion plutôt qu'à agir selon les enseignements des bien-guidés, c'est-à-dire des pieux prédécesseurs. La religion ne consiste pas à tracer sa propre voie, mais simplement à adhérer aux enseignements de l'islam.

Malheureusement, de nombreux musulmans possédant des connaissances matérielles ignorent ce point important, ce qui réduit leurs chances de réussite dans les deux mondes. Par conséquent, les musulmans doivent s'efforcer d'acquérir et d'appliquer à la fois les connaissances religieuses et les connaissances matérielles utiles s'ils souhaitent réussir dans les deux mondes. C'est pourquoi l'acquisition de connaissances utiles est un devoir pour tous les musulmans, selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224.

De plus, la réflexion est extrêmement importante car elle prévient les péchés. Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2012, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que la réflexion approfondie est l'œuvre d'Allah, l'Exalté, tandis que la précipitation est l'œuvre du Diable.

Il s'agit d'un enseignement extrêmement important à comprendre et à mettre en pratique, car les musulmans qui accomplissent beaucoup de bonnes actions les détruisent souvent par précipitation. Par exemple, ils peuvent prononcer des paroles malveillantes dans un accès de colère, ce qui pourrait les précipiter en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2314.

La grande majorité des péchés et des difficultés, comme les disputes, surviennent parce que les gens ne réfléchissent pas suffisamment et agissent avec précipitation. Le signe de l'intelligence est de réfléchir avant de parler ou d'agir, et de ne le faire que lorsqu'on sait que ses paroles ou ses actes sont bons et bénéfiques, tant sur le plan profane que religieux.

Même si un musulman ne doit pas tarder à accomplir de bonnes actions, il doit néanmoins bien réfléchir avant de les accomplir. En effet, une bonne action peut ne pas être récompensée simplement parce que ses conditions et ses règles n'ont pas été respectées à cause de sa précipitation. À cet égard, il ne faut avancer dans toute affaire qu'après avoir bien réfléchi.

Celui qui se comporte de cette manière minimisera non seulement ses péchés et augmentera son obéissance à Allah, l'Exalté, mais il minimisera également les difficultés qu'il rencontre, telles que les disputes, les difficultés et les désaccords, dans tous les aspects de sa vie.

Musaylima, la menteuse

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation lui rendit visite. Parmi eux se trouvait Musaylima, le menteur, qui, après son arrivée à Médine, déclara qu'il ne suivrait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) que s'il était nommé à la tête de la nation islamique après lui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut averti en rêve que Musaylima, le menteur, finirait par prétendre faussement à la prophétie. Au lieu de le punir, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui adressa un sévère avertissement. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 66.

De retour à Yamama, Musaylima, le menteur, finit par annoncer sa prophétie et, par avidité pour les biens matériels, nombre de ses compatriotes l'acceptèrent. Il écrivit alors une lettre au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), l'informant de son annonce et tenta de trouver un compromis avec lui. Il déclara qu'ils partageraient le pouvoir. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui répondit par une lettre citant le verset 128 du chapitre 7 d'Al A'raf :

« ...En vérité, la terre appartient à Allah. Il en fait hériter qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et le meilleur sort est pour les pieux. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 452-454.

Musaylima, le menteur, a tenté de composer des versets conformes au Saint Coran, tentant ainsi de tromper les autres en leur faisant croire qu'il recevait lui aussi une révélation divine. À cet égard, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset 93 du chapitre 6 d'Al-An'am :

« Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou dit : « Cela m'a été révélé », alors que rien ne lui a été révélé, et que celui qui dit : « Je vais révéler [quelque chose] semblable à ce qu'Allah a révélé. » Et si vous pouviez voir les injustes agoniser, tandis que les anges étendent leurs mains en disant : « Libérez vos âmes ! Aujourd'hui, vous serez punis d'une humiliation extrême pour ce que vous disiez contre Allah en dehors de la vérité et pour votre orgueil envers Ses versets. »

Sa bêtise devint encore plus évidente aux yeux des personnes sensées lorsqu'il tenta cette voie, car sa poésie reposait sur des choses futiles et inutiles. Il gagnait des adeptes grâce à une loyauté aveugle et en leur promettant des biens matériels, tels que la richesse et l'autorité. Ce sujet est abordé dans la Biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'Imam Muhammad As Sallaabee, page 480, et dans Asbab Al Nuzul de l'Imam Wahidi, 6:93, pages 77-78.

Durant son califat, Abou Bakr envoya Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, affronter Musaylima, le menteur. Wahshi était l'affranchi de Jubair Ibn Mut'am. Lors de la bataille d'Uhud, qui eut lieu la troisième année après

l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, Wahshi assassina l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Hamza Ibn Abdul Muttalib (paix et bénédictions sur lui). Des années plus tard, Wahshi embrassa l'islam et décida de se joindre à l'expédition contre Musaylima, le menteur. Il souhaitait tuer le pire être sur terre pour compenser le meurtre du meilleur. Au cours de la bataille, Wahshi lança une lance sur Musaylima, le menteur, et le blessa mortellement. Un autre compagnon, Abou Dujaanah (paix et bénédictions sur lui), acheva ensuite Musaylima, le menteur. Ceci a été discuté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 4072.

Comme Musaylima, le menteur, et ses disciples, une personne peut être encouragée à franchir toutes les limites légales lorsqu'elle a un amour extrême pour la richesse et le statut social.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que le désir de richesse et de statut est plus destructeur pour la foi que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons.

Cela montre que la foi d'un musulman ne peut guère rester stable s'il aspire à la richesse et à la gloire dans ce monde, tout comme il est rare qu'une brebis soit sauvée de deux loups affamés. Cette grande similitude contient donc un avertissement sévère contre le mal que constitue la soif de richesse excessive et de statut social.

Le premier type de soif de richesse se manifeste par un amour irrésistible pour la richesse et une quête incessante de l'acquérir par des moyens licites. Un tel comportement n'est pas le signe d'une personne sage, car un musulman doit être fermement convaincu que sa subsistance lui est garantie et que cette allocation ne peut être modifiée. En effet, la subsistance de la création a été allouée plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Cette personne négligera sans aucun doute ses devoirs et responsabilités, trop préoccupée par l'acquisition de richesses. Un corps trop occupé à acquérir des richesses ne se préparera jamais adéquatement à l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. En fait, cette personne consacrera tant d'efforts à acquérir davantage de richesses qu'elle n'aura peut-être même pas la chance d'en profiter. Au lieu de cela, elle quittera ce monde et le laissera derrière elle pour que d'autres puissent en profiter, même si elle en sera tenue responsable. Cette personne peut acquérir des richesses légalement, mais elle ne trouvera pas la paix intérieure, car, quelle que soit la richesse obtenue, elle ne désirera que davantage. Cette personne est nécessiteuse et, par conséquent, un véritable indigent, même si elle possède de grandes richesses. S'efforcer d'accroître ses richesses implique d'ouvrir davantage de portes et de préoccupations matérielles. Plus elle s'efforce d'accroître ses richesses, moins elle trouvera la paix intérieure et intérieure. Et plus elle abusera des bienfaits qui lui ont été accordés pour s'enrichir. Seul celui qui oublie Allah, l'Exalté, abuse des bienfaits qu'Il lui a accordés. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Le seul désir qui est bénéfique est le désir d'accumuler de véritables richesses, à savoir des actes justes afin de se préparer pour le jour de son retour.

Le deuxième type d'avidité est similaire au premier, mais en plus, cette personne acquiert des richesses par des moyens illicites et néglige de respecter les droits des personnes, comme l'aumône obligatoire. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre cela dans de nombreux hadiths. Par exemple, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6576, il avertit que cette attitude a détruit les nations du passé, car elles ont légalisé des choses illicites, privé autrui de ses droits et tué autrui pour s'enrichir. Cette personne aspire à des richesses auxquelles elle n'a pas droit, ce qui la conduit à commettre d'innombrables péchés majeurs. Adopter cette attitude la rend intensément avide. Comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1961, l'avidité est loin d'Allah, le Très-Haut, loin du Paradis, loin des gens et proche de l'Enfer. En fait, un hadith trouvé dans Sunan An Nasai, numéro 3114, avertit que l'avidité extrême et la vraie foi ne se combineront jamais dans le cœur d'un vrai musulman.

Si un musulman adopte ce type de désir, le danger extrême qu'il représente est évident, même pour un musulman inculte. Cela détruira sa foi jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'un peu. Comme le souligne le hadith principal, cette destruction de la foi est plus grave que celle causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. Ce musulman risque de perdre le peu de foi qu'il possède au moment de sa mort, ce qui constitue la plus grande perte.

La soif de célébrité et de statut social est sans doute plus destructrice pour la foi que la soif de richesse. On dépense souvent sa fortune pour acquérir gloire et statut social.

Il est rare d'obtenir un statut et une renommée tout en restant fidèle au droit chemin, privilégiant l'au-delà au monde matériel. Un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6723, prévient d'ailleurs que quiconque aspire à un statut social, comme un poste de direction, devra s'en occuper seul. En revanche, si quelqu'un l'obtient sans l'avoir demandé, Allah, le Très-Haut, l'aidera à rester obéissant envers Lui. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne nommait pas à un poste d'autorité une personne qui le demandait ou en manifestait le désir. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6923. Un autre hadith du Sahih Boukhari, numéro 7148, prévient que les gens aspireront à un statut et à une autorité, mais qu'ils en seront profondément désolés le Jour du Jugement. C'est un désir dangereux car il oblige à lutter intensément pour l'obtenir, puis à lutter davantage pour s'y accrocher, même si cela encourage à commettre l'oppression et d'autres péchés.

La pire forme de désir de statut social est celle qu'on obtient par la religion. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2654, que cette personne irait en Enfer.

Par conséquent, il est plus sûr pour un musulman d'éviter le désir de richesse excessive et d'un statut social élevé, car ce sont deux choses qui peuvent conduire à la destruction de sa foi en le distrayant de la préparation adéquate pour l'au-delà, qui implique d'utiliser les bénédictions qui lui ont été accordées d'une manière agréable à Allah, l'Exalté, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

La vraie beauté

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation lui rendit visite. Deux hommes de la délégation revêtirent des vêtements coûteux et extravagants, ainsi que des bagues en or. Lorsqu'ils saluèrent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il ne leur répondit pas et ne leur adressa pas la parole. Les délégués interrogèrent alors les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui leur conseillèrent de remettre leurs vêtements de voyage et d'ôter leurs bagues en or. Lorsqu'ils retournèrent auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il répondit à leur salut et leur parla. Il leur raconta que lorsqu'ils s'étaient présentés à lui dans leurs vêtements extravagants, le Diable était avec eux et qu'il les avait ignorés. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, page 72.

Même si l'Islam n'interdit pas de s'embellir, cela doit se faire sans extravagance ni gaspillage.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1999, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la beauté.

L'Islam n'interdit pas au musulman de consacrer énergie, temps et argent à sa beauté, car cela peut être considéré comme un respect des droits de son corps. Ceci est prescrit dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5199. Mais ce qui distingue ce comportement d'une attitude détestable,

voire pécheresse, c'est l'excès, le gaspillage ou l'extravagance en matière de beauté. Un bon moyen de le déterminer est de savoir que la beauté ne doit jamais conduire à négliger son devoir envers Allah, le Très-Haut, ou envers les autres, ce qui est impossible sans acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique. De même, la beauté ne doit pas empêcher d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. En réalité, soigner son apparence physique pour paraître propre et élégant n'est ni coûteux ni exigeant en temps ni en efforts.

Cette attitude d'embellissement s'applique à toutes choses, y compris à son foyer. Tant que l'on évite l'extravagance et le gaspillage et que l'on continue d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, on est libre de se rendre confortable avec modération.

De plus, il est plus important de comprendre que la véritable beauté, chère à Allah, est liée à la beauté intérieure, c'est-à-dire au caractère. Cette beauté perdurera dans les deux mondes, tandis que la beauté extérieure finira par s'estomper avec le temps. Il faut donc privilégier cette véritable beauté à la beauté extérieure en s'efforçant d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique afin d'éliminer tout défaut, comme l'envie, et d'adopter de bonnes qualités, comme la générosité. Cela nous aidera à accomplir les devoirs d'Allah, Exalté soit-Il, en accomplissant Ses commandements, en nous abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et à accomplir les devoirs des autres, notamment en traitant autrui comme nous le souhaitons.

Une délégation chrétienne visite Médine

Le statut le plus élevé

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation chrétienne lui rendit visite. Ils passèrent de longs moments à débattre avec lui de leur croyance en la divinité du Saint Prophète Jésus (paix et bénédictions sur lui). Ils accusèrent le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'avoir insulté le Saint Prophète Jésus (paix et bénédictions sur lui) en le qualifiant de serviteur d'Allah, l'Exalté. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit qu'il n'était pas honteux pour lui d'être le serviteur d'Allah, l'Exalté. À ce propos, Allah, l'Exalté, révéla le verset 172 du chapitre 4 d'An Nisa :

« Jamais le Messie ne dédaignera d'être serviteur d'Allah, ni les anges qui sont près de Lui. Et quiconque dédaigne Son adoration et s'enfle d'orgueil, Il le rassemblera tous à Lui. »

Ceci a été discuté dans Asbab Al Nuzul, 4:172, page 65 de l'Imam Wahidi.

Ceci indique le rang le plus élevé qu'une personne puisse atteindre, à savoir celui de serviteur sincère d'Allah, l'Exalté. S'il existait un rang plus élevé, Allah, l'Exalté, l'aurait désigné comme le Saint Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui. Ceci est corroboré par de nombreux hadiths,

comme celui du Sahih Muslim, numéro 851, où le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'est présenté comme le serviteur d'Allah, l'Exalté, avant de proclamer sa mission de Messager. Ceci est une leçon claire pour tous les musulmans : s'ils aspirent au succès ultime et aux plus hauts rangs dans les deux mondes, ils doivent devenir de véritables serviteurs d'Allah, l'Exalté. Cela ne peut être atteint qu'en suivant les traces du plus grand serviteur d'Allah, l'Exalté, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). La servitude ne peut être atteinte autrement. Chapitre 3, Ali Imran, verset 31 :

Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

La vérité claire

Une délégation chrétienne a longuement débattu avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) au sujet de leur croyance en la divinité du Saint Prophète Jésus (paix et bénédictions sur lui). À ce propos, Allah, le Très-Haut, a révélé le chapitre 3 du Coran, versets 59-61 :

En vérité, l'exemple de Jésus pour Allah est comparable à celui d'Adam. Il l'a créé de poussière ; puis Il lui a dit : « Sois », et il fut. La vérité vient de votre Seigneur. Ne soyez donc pas du nombre des sceptiques. Si quelqu'un discute avec vous à ce sujet après que cette science vous soit parvenue, dites : « Venez, appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nous-mêmes et vous-mêmes. Puis, invoquons Allah avec ferveur et implorons la malédiction d'Allah sur les menteurs parmi nous. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 450-452.

Après avoir discuté de ces questions avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), la délégation chrétienne de Najran persista à rejeter obstinément la vérité. En réponse à leur obstination, Allah, le Très-Haut, réfuta encore davantage leur croyance en les invitant à une réunion où les deux parties invoqueraient la malédiction d'Allah, le Très-Haut, sur le groupe des menteurs. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) convoqua sa famille, Ali Bin Abu Talib, son épouse et la fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui),

Fatima, ainsi que leurs deux fils, Hassan et Hussein (qu'Allah les agrée). Après avoir assisté à la scène, la délégation chrétienne refusa de participer à cette réunion, sachant pertinemment que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) disait la vérité. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara que s'ils avaient accepté cette imprécation mutuelle, le feu se serait abattu sur eux. Ceci a été discuté dans l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul, 3:61, page 33. Un autre Hadith cité par Tafsir Ibn Kathir, Volume 2, Pages 179-180, avertit que s'ils avaient tous supplié la malédiction d'Allah, l'Exalté, sur les menteurs, alors la délégation chrétienne n'aurait pas retrouvé leurs biens ou leurs familles à leur retour chez eux.

Lorsqu'ils refusèrent de prendre part à cette imprécation mutuelle, il devint clair pour tous que les prêtres et les dirigeants du christianisme à Najran, dont le dévouement à leur foi était très connu, suivaient des croyances dans lesquelles ils n'avaient pas eux-mêmes pleinement confiance.

D'une manière générale, le Saint Coran a prouvé aux chrétiens qu'aucune des raisons qui les avaient poussés à croire en la divinité du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) n'était valable. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était un être humain qu'Allah, le Très-Haut, avait créé de manière spéciale et unique et lui avait accordé le pouvoir d'accomplir certains miracles afin de prouver sa prophétie. Allah, le Très-Haut, a sauvé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) de la crucifixion et l'a élevé à Lui. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, cela n'aurait pas été nécessaire, car un être divin ne connaît pas la mort. Puisqu'Allah, le Très-Haut, traite Ses serviteurs selon Sa volonté, comment ce traitement extraordinaire du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) peut-il justifier sa divinité ?

De plus, l'appel du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est le même que celui de tous les Saints Prophètes, y compris le Saint Prophète Jésus (que la paix soit sur eux tous).

Enfin, le Saint Coran établit même qu'après l'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut), la religion de ses disciples est restée la même, à savoir l'islam, désormais soutenu et clarifié par le Saint Coran. Mais au fil du temps, les chrétiens ont abandonné les enseignements du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut), et ont introduit des innovations dans la religion qu'il avait apportée. Mais Allah, le Très-Haut, a envoyé son dernier Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), afin de redresser la situation et de réorienter l'humanité sur le droit chemin tracé par les Saints Prophètes précédents (sur eux la paix et le salut). Cela était clair pour les gens du Livre, car le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) étaient décrits dans leurs Écritures divines. Pourtant, ils les ont rejetés par avidité pour les richesses et le statut social acquis en transigeant avec leur foi. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »

Les raisons de la propagation des fausses croyances concernant le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) incluent sa naissance miraculeuse, les miracles qu'il a accomplis et son ascension au ciel de son vivant. Le Saint Coran confirme la naissance miraculeuse du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) et décrit clairement sa naissance sans père comme un signe de la puissance infinie d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 47 :

Elle [Marie, qu'Allah l'agrée] dit : « Seigneur, comment aurais-je un enfant si aucun homme ne m'a touchée ? » [L'ange] dit : « Tel est Allah ; Il crée ce qu'Il veut. Lorsqu'Il décrète une chose, Il lui dit seulement : “Sois”, et elle est. »

Allah, le Très-Haut, a créé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) sans père, tout comme Il a créé le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) sans père ni mère. Cette réalité ne signifie pas qu'ils sont divins. Chapitre 3, Ali Imran, verset 59 :

« En vérité, l'exemple de Jésus pour Allah est comme celui d'Adam. Il l'a créé de poussière, puis Il lui a dit : « Sois ! » et il fut. »

Il est étrange que les chrétiens croient que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) est le fils d'Allah, le Très-Haut, puisqu'il est né sans père. Or, ils ne croient pas qu'Adam (sur lui la paix) soit le fils d'Allah, le Très-Haut,

bien qu'il soit né sans père ni mère. Selon leur mentalité, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) a plus de droit à être appelé fils d'Allah, le Très-Haut, que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais ils ne le revendiquent pas. Il est étrange qu'ils fassent preuve de logique et de bon sens dans le cas du Saint Prophète Adam (sur lui la paix), sans pour autant appliquer la logique et le bon sens au cas du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix).

Les miracles du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) ont été confirmés par le Saint Coran. Il précise cependant que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) a accompli ces miracles avec la volonté, la permission et l'ordre d'Allah, le Très-Haut. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) était divin, il n'aurait eu besoin ni de la volonté ni de la permission d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 49 :

« Et [que le Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui] soit un messenger pour les Enfants d'Israël, [qui dira] : « Je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur : je façonne pour vous avec de l'argile [ce qui ressemble] à la forme d'un oiseau, puis je souffle dedans et il devient un oiseau, par la permission d'Allah. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous amassez dans vos maisons... »

L'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) au Ciel de son vivant témoigne de la puissance d'Allah, le Très-Haut, qui l'a accompagné dans ce voyage. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) était divin, il aurait pu entreprendre ce voyage grâce à sa propre puissance innée. Chapitre 3, Ali Imran, verset 55 :

« [Rappelle] quand Allah dit : « Ô Jésus, en vérité, Je te prendrai et t'élèverai vers Moi et te purifierai [c'est-à-dire te libérerai] de ceux qui ne croient pas... » »

Le Saint Coran dit aux chrétiens que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), contrairement à leur croyance, n'a pas été crucifié. Celui dont l'image a été vue sur la croix n'était pas le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais quelqu'un qui lui ressemblait. Allah, l'Exalté, avait déjà élevé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) vers les cieux à ce moment-là. Chapitre 4 An Nisa, versets 156-158 :

« Et à cause de leur mécréance et de leur grande calomnie contre Marie. Et à cause de leur parole : « Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messenger d'Allah. » Ils ne l'ont ni tué, ni crucifié ; mais un autre leur a été créé à son image... Allah l'a élevé vers Lui. »

La croyance chrétienne erronée selon laquelle le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) aurait été crucifié, c'est-à-dire tué, est étrange en soi, car un être divin authentique est bien au-delà de l'expérience de la mort. Si une entité peut mourir, elle ne peut être divine. Ainsi, en réalité, leur croyance erronée concernant sa mort par crucifixion nie leur croyance erronée en sa divinité.

Un être divin est par nature autonome, c'est-à-dire qu'il n'a pas besoin de quelqu'un d'autre pour le soutenir. Si un être est soutenu par un autre, il

ne peut être divin. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère, Marie (qu'Allah l'agrée), n'étaient pas des êtres divins, car ils avaient besoin de la nourriture d'Allah, l'Exalté. Autrement dit, ils n'étaient pas autonomes. Chapitre 5 Al Maidah, verset 75 :

Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un messenger. D'autres messagers l'ont précédé. Et sa mère était véridique. Ils mangeaient tous deux. Regarde comme Nous leur expliquons les signes ; puis regarde comme ils sont égarés.

De plus, nul ne peut prétendre que, puisque les anges ne mangent pas, ils peuvent être considérés comme des dieux. En réalité, ils sont également soutenus par Allah, le Très-Haut, d'une autre manière, et ne sont donc pas non plus autonomes. Le fait qu'ils aient été créés et qu'ils connaissent la mort, comme le reste de la création, suffit à nier leur divinité.

Un enfant biologique partagera toujours certaines caractéristiques avec ses parents. Mais dans le cas du Saint Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui, il ne partage aucune qualité avec Allah, le Très-Haut. En réalité, toutes ses caractéristiques sont partagées avec les autres humains. Il a été créé, il a été nourri et arrosé, il mourra et ressuscitera, comme tous les autres humains. Ses caractéristiques suffisent à nier toute divinité.

Les Romains, qui ont adopté le christianisme, ont introduit dans leur foi le concept de divinité du Saint Prophète Jésus (que la paix soit sur lui),

concept qu'ils avaient hérité de leur ancienne foi, le paganisme. Ils ont choisi un Saint Prophète (que la paix soit sur lui) noble et béni, et l'ont associé à des fables et des mythes, tels que Zeus, Hercule et Oden. Il suffit d'un peu de bon sens pour comprendre qu'un être créé, soutenu par quelqu'un d'autre et susceptible de mourir ne peut jamais être divin, car ces choses contredisent la qualité d'un être divin.

Esclaves du monde

Après avoir débattu avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), une délégation chrétienne refusa l'islam, mais accepta un traité de paix avec lui. Lorsque la délégation quitta Médine, deux frères, Abu Haritha et Kurz Bin Alqama, chevauchaient côte à côte. La mule d'Abu Haritha trébucha et Kurz, frustré, réprimanda indirectement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Abu Haritha le réprimanda en retour. Lorsque Kurz l'interrogea sur sa réponse, Abu Haritha lui répondit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était sans aucun doute le dernier Prophète (paix et bénédictions sur lui), qu'ils attendaient et qui était décrit dans leurs écritures divines. Lorsque Kurz lui demanda pourquoi il rejetait l'islam alors qu'il savait que c'était la vérité, Abu Haritha répondit qu'il le faisait en raison de l'honneur, de la richesse et de l'autorité que leur peuple leur avait accordés et qu'il craignait de tout perdre en acceptant l'islam. Kurz réfléchit longuement aux paroles d'Abou Haritha et finit par retourner à Médine et se convertir à l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 75-76.

L'islam enseigne aux musulmans qu'ils ne doivent jamais transiger sur leur foi pour obtenir quelque chose du monde matériel. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

« Ô vous qui avez cru ! Soyez persévérants dans la justice, témoins d'Allah, même si c'est contre vous-mêmes ou contre vos père et mère ou vos proches... »

Le monde matériel étant éphémère, tout ce que l'on en retire finira par s'estomper, et l'on sera tenu responsable de ses actes et de son attitude dans l'au-delà. En revanche, la foi est le joyau précieux qui guide le musulman à travers toutes les difficultés, ici-bas et dans l'au-delà. Il est donc tout simplement insensé de compromettre ce qui est plus bénéfique et durable au nom d'une chose éphémère.

De nombreuses personnes, et notamment des femmes, traverseront des moments dans leur vie où elles devront choisir de faire des compromis sur leur foi. Par exemple, une musulmane peut croire qu'en retirant son foulard et en s'habillant d'une certaine manière, elle sera plus respectée au travail et pourra même gravir les échelons plus rapidement. De même, dans le monde de l'entreprise, il est important de se mêler à ses collègues après les heures de travail. Ainsi, une musulmane peut être invitée dans un pub ou une boîte de nuit après le travail.

En des temps comme ceux-ci, il est important de se rappeler que la victoire et le succès ultimes ne seront accordés qu'à ceux qui demeurent fidèles aux enseignements de l'islam. Ceux qui agissent ainsi connaîtront le succès matériel et religieux. Mais surtout, leur réussite matérielle ne deviendra pas un fardeau pour eux. Au contraire, elle deviendra pour Allah, le Très-Haut, un moyen d'accroître leur rang et leur souvenir parmi les hommes. Les califes bien guidés de l'islam en sont un exemple. Ils n'ont pas transigé sur leur foi et sont restés fidèles toute leur vie. En retour, Allah, le Très-Haut, leur a accordé un empire matériel et religieux.

Toutes les autres formes de succès sont très éphémères et, tôt ou tard, elles deviennent une difficulté pour celui qui les porte. Il suffit d'observer les nombreuses célébrités qui ont sacrifié leurs idéaux et leurs convictions

pour accéder à la gloire et à la fortune, pour constater que ces compromis sont devenus une cause de tristesse, d'anxiété, de dépression, de toxicomanie et même de suicide.

Réfléchissez un instant à ces deux chemins, puis décidez lequel doit être préféré et choisi.

Digne de confiance

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation de Najran lui rendit visite. Cette délégation demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de lui envoyer une personne digne de confiance pour répondre à leurs questions. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, souhaitèrent cette personne, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) choisit Abou 'Ubaida Bin Jarrah, qu'Allah l'agrée, et le déclara comme la personne la plus digne de confiance de sa nation. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 71.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que trahir les fiducies est un aspect de l'hypocrisie.

Cela inclut toutes les confiances que l'on a reçues d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Chaque bienfait que l'on possède nous a été confié par Allah, le Très-Haut. La seule façon de remplir ces confiances est d'utiliser ces bénédictions de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci a été expliqué et décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur assurera d'autres bénédictions, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on confie les biens d'autrui ne doit pas en abuser et les utiliser uniquement selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes valeurs de confiance entre les personnes est de garder le secret sur les conversations, sauf s'il y a un intérêt évident à en informer les autres. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les musulmans. Il faut traiter les devoirs de confiance entre soi et les autres de la même manière qu'on souhaite que les autres traitent les devoirs de confiance qui nous unissent.

De plus, ces responsabilités incluent les personnes dont il a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de les respecter en respectant les droits de ces personnes conformément aux préceptes de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, comprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Les plans diaboliques se retournent contre eux

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation des Banu Amir lui rendit visite. Trois hommes se présentèrent auprès de lui avec l'intention de le trahir et de le martyriser. Amir Bin Tufayl projetait de distraire le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) afin de permettre à son ami maléfique, Al Arbad, de l'attaquer. Al Arbad échoua, Amir Bin Tufayl abandonna son projet et menaça verbalement le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui implora Allah, le Très-Haut, de prendre soin d'Amir Bin Tufayl en son nom. Après leur départ de Médine, Amir réprimanda Al Arbad pour ne pas avoir lancé l'attaque, mais celui-ci répondit qu'à chaque fois qu'il attaquait, il ne voyait qu'Amir debout devant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il ne s'agissait en réalité que d'une protection divine. Sur le chemin du retour, Amir contracta une infection au cou qui entraîna sa mort. Al Arbad fut finalement frappé par la foudre et mourut. À ce propos, Allah, le Très-Haut, révéla le verset 13 du chapitre 13 d'Ar Ra'd :

« Et le tonnerre exalte [Allah] en Le louant, et les anges [aussi] par crainte de Lui, et Il envoie la foudre et en frappe qui Il veut, tandis qu'ils disputent au sujet d'Allah ; et Il est dur dans ses attaques. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 66-80, de l'Imam Ibn Kathir.

Il ne faut jamais comploter pour faire le mal, car cela se retournera toujours contre soi, d'une manière ou d'une autre. Même si ces conséquences sont reportées à l'au-delà, ils finiront par les subir. Par exemple, les frères du Saint Prophète Joseph (sur lui la paix) désiraient lui faire du mal, car ils recherchaient l'amour, le respect et l'affection de leur père, le Saint Prophète Jacob (sur lui la paix). Mais il est clair que leurs manigances ne firent que les éloigner encore plus de leur désir. Chapitre 12, Joseph, verset 18 :

« Et ils mirent du faux sang sur sa chemise. [Jacob] dit : « Mais vos âmes vous ont séduits, la patience est donc la plus convenable... »

Plus on complot le mal, plus Allah, Exalté soit-Il, l'éloignera de son but. Même s'il parvient à ses fins, Allah, Exalté soit-Il, fera de ce qu'il désire une malédiction dans les deux mondes, à moins qu'il ne se repente sincèrement. Chapitre 35, Fatir, verset 43 :

« ...mais le complot maléfique ne vise que son propre peuple. Alors, n'attendent-ils que le sort des peuples anciens ?... »

Un caractère noble mène au paradis

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une tribu non musulmane fut capturée et emmenée à Médine. La fille de Hatim Al Tai était parmi eux. Voyant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) passer, elle lui demanda de la libérer et de lui épargner les moqueries des tribus arabes, car elle était la fille du chef de son peuple. Elle évoqua alors certaines qualités de son père : il était le gardien de leurs objets sacrés, il soulageait les personnes en détresse, nourrissait les affamés, habillait les personnes dénudées, offrait une hospitalité généreuse, fournissait la meilleure nourriture, répandait la paix et ne refusait jamais les demandes des nécessiteux. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que c'était bien la description d'un vrai croyant, même si Hatim Al Tai n'était pas musulman. Il annonça ensuite la libération de sa fille et commenta que son père était un homme qui aimait les qualités morales nobles et qu'Allah, Exalté soit-Il, aime les qualités morales nobles. Il conclut que nul n'entrera au Paradis sans un caractère noble. Ce point est abordé dans La Vie du Prophète (p. 92), volume 4, de l'imam Ibn Kathir.

Dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2003, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué que le plus lourd fardeau du Jour du Jugement dernier sera le bon caractère. Cela implique de faire preuve de bon caractère envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela incitera chacun à utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. L'essentiel est d'apprendre et d'appliquer le savoir islamique.

Le hadith principal inclut également la bonne conduite envers autrui. Malheureusement, de nombreux musulmans s'efforcent d'accomplir leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, mais négligent ce second aspect en maltraitant autrui. Ils n'en comprennent pas l'importance. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515, indique clairement qu'une personne ne sera pas un véritable croyant tant qu'elle n'aimera pas pour autrui ce qu'elle aime pour elle-même. Autrement dit, de la même manière qu'une personne désire être bien traitée, elle doit également traiter autrui avec bonté.

De plus, une personne ne peut être véritablement croyante et musulmane tant qu'elle ne protège pas autrui et ses biens de toute atteinte verbale ou physique, quelle que soit sa foi. Ceci est confirmé par un hadith publié dans Sunan An Nasai, numéro 4998.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 3318), qu'une femme entrerait en Enfer pour avoir maltraité un chat, entraînant sa mort. Un autre hadith, cité dans les Sunan Abu Dawud (numéro 2550), rapporte qu'un homme a été pardonné pour avoir nourri un chien assoiffé. Si tel est le résultat d'une bonne conduite et les conséquences d'une mauvaise conduite envers les animaux, peut-on imaginer l'importance d'une bonne conduite envers Allah, le Très-Haut, et les gens ? En fait, le hadith principal en question conclut en conseillant que celui qui possède une bonne conduite sera récompensé comme le musulman qui adore Allah, le Très-Haut, et jeûne régulièrement.

Enfin, selon le hadith principal, si le bon caractère est le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en faveur d'une personne, cela signifie que le facteur le plus important dans la balance du Jour du Jugement en sa défaveur sera le mauvais caractère. Mauvais caractère envers Allah, le Très-Haut, en ne Lui obéissant pas sincèrement, et envers la création, en ne la traitant pas comme on souhaite être traité par les autres.

Le véritable honneur dans l'humilité

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un célèbre érudit chrétien, qui devint plus tard musulman, Adi Bin Hatim (qu'Allah l'agrée), avant d'embrasser l'islam, rendit visite au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Après l'avoir rencontré, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) le ramena chez lui. En chemin, il fut arrêté par une vieille femme handicapée. Il resta longtemps avec elle à discuter et à résoudre son problème. Au cours de cette longue conversation, Adi Bin Hatim (qu'Allah l'agrée) se dit que ce n'était pas le comportement d'un roi de ce monde. De retour chez lui, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) insista pour qu'Adi (qu'Allah l'agrée) s'assoie sur un coussin tandis que lui-même s'asseyait par terre. Adi (qu'Allah l'agrée) se dit à nouveau que ce n'était pas le comportement d'un roi de ce monde. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, Volume 4, Pages 87-88, de l'Imam Ibn Kathir.

Ceci est lié au chapitre 25 Al Furqan, verset 63 :

« Et les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent facilement sur la terre... »

Les serviteurs d'Allah, l'Exalté, ont compris que tout bien qu'ils possèdent ne leur est accordé que par Allah, l'Exalté, et tout mal dont ils sont préservés, c'est parce qu'Allah, l'Exalté, les a protégés. N'est-il pas insensé d'être fier de quelque chose qui n'appartient pas à quelqu'un ?

Tout comme on ne se vante pas d'une voiture de sport. Les musulmans doivent comprendre que rien en réalité ne leur appartient. Cette attitude permet de rester humble en toutes circonstances. Les humbles serviteurs d'Allah, le Très-Haut, croient pleinement au hadith du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), rapporté dans le Sahih Bukhari, numéro 5673, qui déclare que les bonnes actions ne mèneront pas au Paradis. Seule la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, peut y parvenir. En effet, toute bonne action n'est possible que lorsqu'Allah, le Très-Haut, nous donne la connaissance, la force, l'opportunité et l'inspiration nécessaires pour l'accomplir. Même l'acceptation de l'action en dépend. La miséricorde d' Allah, l'Exalté. Garder cela à l'esprit préserve de l'orgueil et incite à l'humilité. Il faut toujours se rappeler que l'humilité n'est pas un signe de faiblesse, car l'islam encourage à se défendre si nécessaire. Autrement dit, l'islam enseigne aux musulmans l'humilité sans faiblesse. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2029, que quiconque s'humilie devant Allah, l'Exalté, sera élevé par Lui. En réalité, l'humilité mène à l'honneur dans les deux mondes. Il suffit de réfléchir au plus humble de la création pour comprendre cela, à savoir le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Allah, l'Exalté, a clairement ordonné aux gens, en ordonnant au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), d'adopter cette qualité importante. Chapitre 26 Ash Shu'ara, verset 215 :

« Et abaisse ton aile [c'est-à-dire fais preuve de bonté] envers ceux qui te suivent parmi les croyants. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) menait une vie humble. Par exemple, il accomplissait avec bonheur les tâches ménagères, prouvant ainsi que ces tâches sont neutres. Ceci est confirmé par l'Adab Al Mufrad (numéro 538) de l'imam Boukhari.

Le chapitre 25 d'Al Furqan, verset 63, montre que l'humilité est une qualité intérieure qui se manifeste à l'extérieur, notamment par la démarche. Ce point est abordé dans un autre verset, le chapitre 31 de Luqman, verset 18 :

« Et ne tends pas ta joue [avec mépris] aux hommes, et ne marche pas sur la terre avec allégresse... »

Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que le Paradis est réservé aux humbles serviteurs dénués de tout orgueil. Chapitre 28, Al Qasas, verset 83 :

« Nous réservons la demeure de l'au-delà à ceux qui ne désirent ni l'élévation sur terre ni la corruption. Et le meilleur sort est pour les pieux. »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé dans un hadith paru dans Jami At Tirmidhi, numéro 1998, que quiconque possède ne serait-ce qu'un atome d'orgueil n'entrera pas au Paradis. Seul Allah, le Très-Haut, a le droit d'être fier, car Il est le Créateur, le Soutien et le Maître de l'univers tout entier.

Il est important de noter que l'orgueil se manifeste lorsqu'une personne se croit supérieure aux autres et rejette la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle n'aime pas accepter la vérité lorsqu'elle vient d'autrui. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4092.

Droits des musulmans

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un homme nommé Jarir Bin Abdullah Al Bajali s'y rendit et se convertit à l'islam. Lors de sa conversion, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui demanda de s'engager à accomplir les prières obligatoires, à s'acquitter de la charité et à être fidèle à tous les musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 106.

De nos jours, les musulmans accordent souvent une grande importance aux deux premiers éléments de ce serment, à savoir les prières obligatoires et l'aumône obligatoire, mais négligent souvent la sincérité et la loyauté envers tous les musulmans. Le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ait placé ce devoir parmi les deux piliers de l'islam témoigne de l'importance de son accomplissement. Par conséquent, les musulmans doivent toujours s'efforcer de maintenir leurs liens avec les autres musulmans, qu'ils soient apparentés ou non, et qu'ils se connaissent ou non. De nombreux droits des musulmans sont mentionnés dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et chaque musulman doit s'efforcer de les apprendre et de les respecter. Par exemple, dans un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 1240, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a énuméré cinq droits qu'un musulman doit à un autre musulman.

Premièrement, il leur incombe de répondre à la salutation de paix, même si cette réponse contredit leur désir. Plus important encore, un musulman doit accomplir la salutation de paix islamique de manière concrète, en

manifestant paix et bienveillance envers autrui par ses paroles et ses actes. Tel est le véritable sens de la salutation de paix islamique.

Un musulman devrait s'efforcer de rendre visite aux malades afin de leur apporter un soutien physique et psychologique. Il serait difficile de rendre visite à tous les malades, mais si chaque musulman rendait au moins visite à ses proches malades, la grande majorité des malades bénéficieraient de ce soutien. Toute forme de paroles et d'actes vains ou répréhensibles doit être évitée, comme les commérages, sans quoi le musulman ne s'attirerait que des péchés au lieu de bénédictions.

Un musulman devrait, dans la mesure du possible, assister aux funérailles d'autres musulmans, chacun implorant le pardon du défunt. Par conséquent, plus il y a de musulmans présents, mieux c'est. Tout comme on souhaite que d'autres assistent à ses funérailles et implorent pour soi, on doit faire de même pour les autres. Ce geste est un bon rappel pour le musulman qu'il finira lui aussi par mourir. Espérons que cela améliorera son comportement et lui permettra de mieux se préparer à sa propre mort en obéissant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que les musulmans doivent accepter les invitations à des repas et à des événements sociaux, à condition qu'aucune activité illicite ou détestable n'y ait lieu, ce qui est assez rare de nos jours. Il est important de noter que certains musulmans assistent à des événements sociaux où se déroulent des activités illicites ou détestables et citent ce hadith pour justifier leurs actes. Il ne faut pas interpréter les enseignements divins de manière erronée pour satisfaire

ses propres désirs, car cela constitue un égarement évident et une invitation au châtement divin.

Enfin, le hadith principal conclut en conseillant aux musulmans de prier pour le musulman qui loue Allah, l'Exalté, après avoir éternué.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué un devoir extrêmement important dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2714, qui est d'offrir de bons et sincères conseils aux autres musulmans.

Tout d'abord, il est important de souligner que de bons conseils doivent être prodigués à tous, quelle que soit leur religion. Ceci est clairement recommandé dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4204. Les musulmans doivent conseiller les autres comme ils souhaitent qu'on les conseille. Il ne faut jamais laisser ses ressentiments les empêcher d'accomplir ce devoir, car celui qui donne délibérément de mauvais conseils se verra mal conseillé. Donner des conseils sincères est si important que, comme le mentionne un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1925, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) exigeait des gens qu'ils s'engagent à accomplir ce devoir, en plus des obligations telles que la prière. Le fait que conseiller sincèrement les autres ait été placé parmi ces obligations souligne son importance. Un musulman ne doit donc jamais négliger ce fait.

Toute personne, quelle que soit sa foi, aspire à obtenir ce qui lui est bénéfique et à se protéger des dangers. Le Saint Prophète Muhammad

(paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement déclaré dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515, qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres musulmans ce qu'elle aime pour elle-même. Cela doit se manifester par ses actes, en s'efforçant de faire en sorte que les autres obtiennent ce qu'elle aime pour elle-même, par tous les moyens possibles. Un musulman ne doit pas se contenter de le proclamer par ses paroles.

Un autre droit de tous les musulmans est d'invoquer sincèrement pour eux. C'est un aspect de la miséricorde mutuelle mentionné dans le Saint Coran. Chapitre 48 Al Fath, verset 29 :

« Muhammad est le Messager d'Allah ; et ceux qui sont avec lui sont... miséricordieux entre eux... »

En fait, lorsqu'un musulman invoque pour un autre, il en bénéficie lui-même. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 6927, lorsqu'un musulman invoque secrètement pour d'autres musulmans, un ange invoque pour lui.

Un autre droit important est qu'un musulman doit aimer et détester pour les autres musulmans ce qu'il aime et déteste pour lui-même. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait de cela une condition de croyance sincère dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

Un musulman doit se réjouir de la joie légitime d'un autre musulman et espérer qu'elle perdure. Il doit s'attrister lorsqu'un autre musulman rencontre une difficulté et l'aider à la surmonter, même s'il ne s'agit que d'une simple invocation. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith du Sahih Al-Bukhari (numéro 6011), que les musulmans sont comme un seul corps. Si une partie du corps est malade, le reste du corps partage la douleur.

Un musulman ne doit jamais causer de tort injustifié à un autre musulman ou non-musulman, que ce soit par ses paroles ou ses actes. C'est la définition même du musulman donnée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2627. En fait, protéger autrui est un acte de charité envers soi-même. Ceci est recommandé dans un hadith rapporté dans Sahih Muslim, numéro 250. C'est un acte de charité envers soi-même, car cela nous protège du châtement d'Allah, le Très-Haut.

Les autres musulmans ont le droit d'éliminer tout obstacle sur leur chemin, qu'il s'agisse d'obstacles physiques ou symboliques susceptibles de leur porter préjudice. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6670, indique d'ailleurs qu'une personne obstruant le chemin emprunté par ses coreligionnaires obtiendra le Paradis.

Le musulman a le droit de recevoir l'aide des autres musulmans lorsqu'il est opprimé, par tous les moyens nécessaires, notamment une aide financière, et d'aider les musulmans qui commettent l'oppression en les avertissant des conséquences de leur comportement. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6952. Il est important de noter

que le conseil ne doit être donné que si le conseiller est à l'abri des menaces de l'oppresseur.

Il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pendant plus de trois jours pour une raison matérielle. Cela est clairement établi dans de nombreux hadiths, comme celui de Jami At Tirmidhi, numéro 1932. Se détourner ainsi d'un autre musulman est un acte si grave que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 1740, qu'Allah, le Très-Haut, pardonne à tous les musulmans chaque lundi et jeudi, sauf à ceux qui ont délaissé un autre musulman, jusqu'à ce qu'ils se réconcilient.

Un autre droit est qu'un musulman ne doit pas se montrer arrogant envers d'autres musulmans. Il doit plutôt faire preuve d'humilité, ce qui favorise l'affection et la propagation de l'amour au sein de la société. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4895. À l'inverse, l'arrogance et l'orgueil ne font que créer des barrières sociales et une ségrégation au sein des sociétés. Si un musulman est traité avec arrogance, il ne doit pas réagir de la même manière, mais plutôt faire preuve de patience et de pardon.

En fait, l'humilité envers autrui, quel que soit son statut social, est une caractéristique du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Comme le recommande un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1415, il n'hésitait jamais à accompagner les pauvres et les nécessiteux afin de subvenir à leurs besoins.

Il est important pour un musulman de ne jamais prêter attention aux rumeurs ou aux ragots concernant d'autres musulmans, car la plupart du temps, ils sont soit totalement faux, soit composés de quelques faits mêlés à une bonne dose de fiction. Souvent, même la vérité est déformée hors de son contexte afin de satisfaire les désirs maléfiques de quelqu'un. Un musulman doit ignorer ce qui a été dit et conseiller au commérage de se repentir sincèrement. Il ne doit jamais répéter ces ragots à autrui ni en parler à autrui. En les cachant, il doit espérer qu'Allah, le Très-Haut, dissimulera ses fautes dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1930.

De plus, un musulman ne doit jamais médire ni calomnier d'autres musulmans, car cela constitue un péché majeur. D'ailleurs, un hadith du Sahih Muslim, numéro 290, prévient que le rapporteur n'entrera pas au Paradis.

Il est du devoir du musulman de s'efforcer, dans la mesure de ses moyens, d'aider les autres musulmans en cas de détresse. Un hadith, tiré du Sunan Ibn Majah, numéro 225, confirme que quiconque agit ainsi sera soulagé d'une épreuve le Jour du Jugement. Le même hadith précise que quiconque allège le fardeau financier d'un autre musulman, Allah, le Très-Haut, le soulagera dans les deux mondes. Les musulmans doivent donc être bienveillants envers ceux qui leur sont redevables.

Un autre droit du musulman sur les autres musulmans est que, si un musulman commet un tort à un autre musulman et lui demande ensuite pardon, la victime doit lui pardonner par amour pour Allah, le Très-Haut.

Allah, le Très-Haut, pardonnera alors à la victime ses péchés. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6592, que quiconque pardonne aux autres pour l'amour d'Allah, l'Exalté, sera béni avec plus d'honneur.

De plus, un musulman doit traiter les autres musulmans selon leur statut, comme le recommande un hadith extrait du Jami At Tirmidhi, numéro 1921. Cela signifie que les aînés doivent être traités avec respect et les jeunes avec miséricorde. Ce hadith avertit que ceux qui ne se comportent pas ainsi ne suivent pas la voie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). De plus, un hadith extrait du livre Adab Al Mufrad de l'imam Boukhari, numéro 357, recommande que le respect d'Allah, le Très-Haut, passe notamment par le respect des personnes âgées. Tous les êtres humains font partie de la création d'Allah, le Très-Haut ; les respecter conformément aux enseignements de l'islam revient donc à respecter le Créateur, à savoir Allah, le Très-Haut.

L'islam enseigne aux musulmans que ce qu'ils donnent est ce qu'ils recevront. Selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2022, lorsqu'un jeune honore et respecte une personne âgée en raison de son

âge, Allah, Exalté soit-Il, désignera quelqu'un pour l'honorer lorsqu'il atteindra la vieillesse.

Un autre droit du musulman envers les autres musulmans est de se montrer joyeux avec eux, à condition d'éviter les péchés. D'ailleurs, sourire à un autre musulman pour le réconforter est considéré comme une aumône. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1956.

Celui qui est facile à vivre, doux et bienveillant envers les autres musulmans, a reçu la bonne nouvelle de la protection contre le feu de l'Enfer, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2488. Être joyeux implique de parler gentiment aux autres. C'est si important que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 7512, que c'est un acte qui protège du feu de l'Enfer. D'ailleurs, celui qui agit ainsi se voit promettre une belle chambre au Paradis, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 1984.

Il est du devoir des musulmans de régler les conflits entre musulmans, selon leurs capacités. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2509, que cela est préférable à la prière surérogatoire, au jeûne ou à la charité.

Un autre droit du musulman sur les autres musulmans est de dissimuler ses fautes. Un hadith, publié dans Jami At Tirmidhi (numéro 1930),

recommande qu'Allah, le Très-Haut, couvrira les fautes d'un musulman qui les dissimule pour Allah, le Très-Haut. Un hadith, publié dans Sunan Ibn Majah (numéro 2546), avertit que quiconque expose les fautes des autres verra les siennes exposées par Allah, le Très-Haut. Cela ne signifie pas qu'un musulman doive ignorer les péchés d'autrui. Mais qu'il doit conseiller gentiment et discrètement au pécheur de se repentir sincèrement et de ne pas en parler à autrui. Même si un musulman souhaite enseigner aux autres à ne pas commettre un péché similaire, il doit suivre la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et conseiller les autres sans nommer personne. Un exemple de cela est rapporté dans un Hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6979. Un musulman devrait donc masquer les défauts des autres tout comme Allah, l'Exalté, masque leurs défauts et les erreurs de tous les autres.

Un musulman doit toujours éviter toute situation suscitant la suspicion et le doute chez les autres musulmans. Ceci afin de les protéger des péchés que pourraient commettre d'autres personnes soupçonneuses, comme la médisance et la calomnie. Protéger les autres musulmans fait partie de l'amour du bien envers eux, tout comme on aime soi-même. Dans un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3101, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) rencontra un jour sa femme pendant la nuit. Au même moment, deux Compagnons, qu'Allah les agrée, passèrent précipitamment. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les appela et les informa qu'il rencontrait sa femme et non une inconnue. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, leur firent comprendre qu'aucune pensée erronée ne leur avait traversé l'esprit. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit ainsi afin d'enseigner à tous les musulmans qu'il est important de clarifier toute activité susceptible d'être considérée comme suspecte afin de protéger les pensées des autres musulmans.

Ceci est lié à une autre caractéristique pieuse. Il s'agit d'éviter de faire des choses licites afin d'éviter que les autres musulmans ne se sentent mal. Par exemple, un mari ne manifeste pas publiquement son affection à sa femme devant d'autres musulmans, comme sa sœur. Bien que cela soit parfaitement licite, le faire devant sa sœur pourrait la mettre mal à l'aise, surtout si son mari ne fait pas de même avec elle. Il s'agit d'un niveau de noblesse supérieur, non obligatoire, mais d'une grande vertu.

Un autre droit des musulmans sur les autres musulmans est d'être salués par la salutation islamique de paix. Cela vaut aussi bien pour les musulmans connus que pour ceux qu'ils ne connaissent pas. De nombreux hadiths évoquent l'importance et la vertu de cette bonne action. Par exemple, un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 68, associe la salutation de paix aux autres musulmans à l'entrée au Paradis. Chapitre 4 An Nisa, verset 86 :

« Et quand on vous salue, saluez-en un meilleur ou, du moins, répondez-lui de la même manière... »

Un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2706, conseille au musulman de saluer un autre musulman lorsqu'il le rencontre et lorsqu'il le quitte.

Il est important de noter que la salutation de paix islamique indique qu'un musulman ne doit pas se contenter d'accueillir un autre musulman par des paroles pacifiques, mais doit aussi maintenir des paroles aimables dans chaque conversation. De plus, cette diffusion de la paix doit se

manifester par des actes et non par des paroles. C'est là le véritable sens de la salutation de paix islamique.

Un musulman doit également suivre la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en serrant la main des autres musulmans lorsqu'ils leur adressent leurs salutations. En effet, les musulmans qui agissent ainsi et évitent tout péché lors de leurs conversations verront leurs péchés mineurs pardonnés avant leur séparation. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 5212.

Il est du devoir de tout musulman de défendre les droits des autres musulmans autant que possible, sans commettre de péchés ni se nuire. Par exemple, il doit protéger l'honneur des autres musulmans, souvent bafoué dans leur dos par la médisance et la calomnie. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi (n° 1931), que quiconque protège l'honneur d'un autre musulman sera protégé du feu de l'Enfer le Jour du Jugement.

Si un autre musulman fait preuve de mauvaises manières, les autres musulmans ont le devoir de les respecter. De plus, ils doivent le conseiller en privé pour qu'il s'améliore. Agir ainsi en public peut le mettre dans l'embarras, et il est du devoir du musulman de ne pas embarrasser les autres musulmans. De plus, une personne gênée sera plus susceptible de se mettre en colère et sera donc moins encline à accepter les bons conseils qui lui sont prodigués.

Laisser les choses aller

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un prince de l'Hadramaout au Yémen, Wa'il Bin Hujr, arriva à Médine et accepta l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) le nomma alors commandant des autres princes de l'Hadramaout et lui confia la responsabilité d'un territoire spécifique. Il envoya le Compagnon, Mu'awiya Bin Abu Sufyan, raccompagner Wa'il chez lui, qu'Allah l'agrée. Mu'awiya n'avait pas de chameau et fut contraint de marcher à côté de Wa'il, qu'Allah l'agrée, tandis que lui-même montait son chameau. Il demanda à monter derrière Wa'il, qu'Allah l'agrée, mais celui-ci refusa, prétextant qu'il n'était pas en état de monter derrière des rois. Des années plus tard, Mu'awiya, qu'Allah l'agrée, devint calife de l'islam. Lorsque Wa'il, qu'Allah l'agrée, lui rendit visite, il lui témoigna un profond respect et lui rappela en plaisantant ce qu'il lui avait dit durant ce voyage. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 108.

D'une manière générale, cet événement indique l'importance de ne pas tenir compte des erreurs des autres et de les pardonner.

Tous les musulmans espèrent qu'au Jour du Jugement, Allah, le Très-Haut, oubliera, oubliera et pardonnera leurs erreurs et péchés passés. Mais le plus étrange est que la plupart de ces musulmans qui espèrent et prient pour cela ne traitent pas les autres de la même manière. Autrement dit, ils s'accrochent souvent aux erreurs passées des autres et les utilisent comme armes contre eux. Cela ne fait pas référence aux erreurs qui ont un impact sur le présent ou l'avenir. Par exemple, un accident de voiture

causé par un conducteur et qui handicape physiquement une autre personne est une erreur qui affectera la victime dans le présent et l'avenir. Ce type d'erreur est naturellement difficile à oublier et à ignorer. Mais beaucoup de musulmans s'accrochent souvent aux erreurs des autres qui n'ont aucune influence sur l'avenir, comme une insulte verbale. Même si l'erreur s'est estompée, ces personnes persistent à la raviver et à l'utiliser contre les autres dès que l'occasion se présente. C'est une mentalité bien triste, car il faut comprendre que les gens ne sont pas des anges. À tout le moins, un musulman qui espère qu'Allah, le Très-Haut, oublie ses erreurs passées devrait ignorer celles des autres. Ceux qui refusent d'agir ainsi verront la plupart de leurs relations brisées, car aucune relation n'est parfaite. Il y aura toujours des désaccords, ce qui peut conduire à une erreur dans chaque relation. Par conséquent, celui qui se comporte ainsi finira par se sentir seul, car sa mauvaise mentalité le pousse à détruire ses relations avec les autres. Il est étrange que ces mêmes personnes détestent la solitude et adoptent une attitude qui éloigne les autres d'elles. Cela défie la logique et le bon sens. Tout le monde désire être aimé et respecté de son vivant et après sa mort, mais cette attitude produit l'effet inverse. De son vivant, on en a assez et, à sa mort, on ne se souvient pas d'eux avec affection et amour véritables. S'ils se souviennent d'eux, c'est simplement par habitude.

Laisser le passé derrière soi ne signifie pas nécessairement être excessivement gentil avec autrui, mais le minimum est d'être respectueux, conformément aux enseignements de l'islam. Cela ne coûte rien et demande peu d'efforts. Il faut donc apprendre à ignorer et à oublier les erreurs passées des gens. Peut-être qu'alors Allah, le Très-Haut, les oubliera le Jour du Jugement. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Sincérité dans le leadership

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une famille se plaignit auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) d'un gouverneur qu'il avait nommé à leur tête. Ils accusèrent le gouverneur de se comporter négativement à leur égard, car ils avaient des problèmes entre eux avant l'avènement de l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fit alors remarquer qu'il n'y avait aucun avantage matériel à commander pour un vrai croyant. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 113.

La déclaration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pourrait signifier qu'un vrai croyant ne profiterait pas de sa position d'autorité pour des raisons mondaines.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 4721, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que ceux qui ont agi avec justice seront assis sur des trônes de lumière, près d'Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cela inclut ceux qui sont justes dans leurs décisions, à l'égard de leur famille et de ceux qui sont sous leur garde et leur autorité.

Il est important pour les musulmans d'agir avec justice en toutes circonstances. Ils doivent faire preuve de justice envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux

traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ils doivent utiliser tous les bienfaits qui leur ont été accordés de manière appropriée, conformément aux enseignements de l'islam. Cela inclut la justice envers leur corps et leur esprit, en respectant leurs droits à la nourriture et au repos, et en utilisant chaque membre conformément à sa véritable fonction. L'islam n'enseigne pas aux musulmans à pousser leur corps et leur esprit au-delà de leurs limites, au risque de se nuire.

Il faut être juste envers les autres en les traitant comme on souhaite être traité. Il ne faut jamais transiger avec les enseignements de l'islam en commettant des injustices pour obtenir des biens matériels, comme la richesse et le pouvoir. Cela constitue une cause majeure d'entrée en Enfer, comme l'indique un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Ils doivent rester justes, même si cela contredit leurs désirs et ceux de leurs proches. Chapitre 4 An Nisa, verset 135 :

Ô vous qui croyez ! Soyez fermes dans la justice, témoins d'Allah, même contre vous-mêmes ou contre vos père et mère. Qu'on soit riche ou pauvre, Allah est plus digne des deux. Ne suivez donc pas votre inclination, de peur de manquer de justice...

Il faut être juste envers ses proches en respectant leurs droits et leurs besoins conformément aux préceptes de l'islam. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 2928. Un aspect important de cette responsabilité est d'enseigner à ses proches l'islam et l'importance d'en appliquer les préceptes. Il ne faut ni les négliger ni les

confier à d'autres, comme les enseignants de l'école ou de la mosquée. Il ne faut pas assumer cette responsabilité si l'on est trop paresseux pour agir avec justice à leur égard.

Pour conclure, personne n'est exempté d'agir avec justice, car le minimum est d'agir avec justice par rapport à Allah, l'Exalté, et à soi-même.

L'Indépendant

La neuvième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a un jour averti que ceux qui mendient inutilement sont source de maux de tête et d'estomac. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 113.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 7432, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé qu'Allah, le Très-Haut, aime le serviteur indépendant de la création. Cela signifie que le musulman doit pleinement utiliser les ressources qui lui ont été fournies par Allah, le Très-Haut, telles que sa force physique, afin d'accomplir ses devoirs et ses responsabilités. Il ne doit pas se comporter avec paresse ni solliciter inutilement les autres, car cette habitude conduit à la dépendance et sape la confiance en Allah, le Très-Haut. Il doit croire fermement que, quoi qu'il arrive, ce qui est destiné à lui être accordé lui a été attribué plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim numéro 6748. Le musulman doit se concentrer sur l'utilisation de ses ressources, telles que sa force physique, et avoir confiance qu'Allah, le Très-Haut, lui accordera ce qui est le meilleur pour lui. D'un point de vue religieux, on peut devenir dépendant des autres en croyant qu'une personne, comme un maître religieux et spirituel, suffira à assurer la réussite dans les deux mondes grâce à ses supplications et son intercession. Cette attitude ne fait qu'encourager la paresse, car on croit être libre d'agir comme on le souhaite et réussir malgré tout dans les deux mondes grâce à son maître spirituel. Le musulman doit éviter cet égarement et suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, qui ont bénéficié de la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les

bienfaits qui leur avaient été accordés de manière à Lui plaire. Telle est l'attitude juste à adopter.

L'amour d'Allah (SWT) et des gens

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation non musulmane s'y rendit. Parmi eux, Abdul Rahman Bin Abu Aqil, raconta qu'avant leur visite à Médine, ils ne haïssaient personne plus que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), mais qu'après l'avoir rencontré, ils n'aimaient personne plus que lui. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 116.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4102, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé comment obtenir l'amour des gens.

Un musulman peut gagner l'amour des autres en évitant et en convoitant ses biens matériels. En réalité, une personne ne se comporte négativement envers autrui que lorsqu'elle sent que les autres convoitent activement ses biens ou qu'ils rivalisent activement pour les biens matériels qu'elle convoite. Autrement dit, la peur de perdre ses biens et de se priver de ce qu'on désire par la compétition peut engendrer des sentiments négatifs envers autrui. Si un musulman se concentre plutôt sur la première partie de ce hadith, il évitera de rivaliser pour les biens matériels superflus que les autres convoitent, car la grande majorité de ces désirs concernent des biens matériels superflus. Et si un musulman évite de nuire à lui-même et aux biens d'autrui, ce qui, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998, est le signe d'un véritable croyant, il gagnera également l'amour des autres.

Intercession

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation s'y rendit pour se convertir à l'islam. L'un d'eux demanda au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pourquoi il n'avait pas demandé à Allah, l'Exalté, un royaume physique comme celui que le Saint Prophète Soliman (paix et bénédictions sur lui) avait demandé. Chapitre 38, verset 35 :

Il dit : « Seigneur, pardonne-moi et accorde-moi un royaume tel qu'il n'appartiendra à personne après moi. C'est Toi, en vérité, le Dispensateur. »

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) rit et répondit qu'Allah, l'Exalté, lui avait peut-être accordé un statut supérieur à celui du Saint Prophète Soliman (paix sur lui). Il ajouta qu'Allah, l'Exalté, avait accordé une invocation particulière à chaque Saint Prophète (paix sur eux). Chacun d'eux a utilisé son invocation durant sa vie terrestre, mais il l'avait réservée pour le Jour du Jugement, où il implorera Allah, l'Exalté, de lui permettre d'intercéder en faveur de sa nation.

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 116, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'il est la première personne à intercéder et la première personne dont l'intercession sera acceptée par Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement.

Le musulman doit donc s'efforcer de se rendre digne de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en accomplissant les actes qui y conduisent, comme l'invoquer après avoir entendu l'appel à la prière. Ceci est recommandé dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 679. Mais cela implique d'assister régulièrement aux prières obligatoires à la mosquée plutôt que de les accomplir chez soi. La meilleure action qui mènera à l'intercession est d'apprendre et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le musulman ne doit pas vivre dans l'insouciance en rejetant ce devoir et en espérant ensuite l'intercession au Jour du Jugement. Cela relève davantage d'un vœu pieux, blâmable et sans valeur réelle comparé à l'espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

Malheureusement, certains musulmans qui adoptent ce vœu pieux espèrent obtenir le Paradis grâce à cette intercession, même s'ils n'obéissent pas à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces musulmans doivent comprendre que, même si l'intercession est une réalité, certains musulmans dont le châtiment sera allégé par cette intercession iront tout de même en Enfer. Même un seul instant en Enfer est véritablement insupportable. Il faut donc abandonner ce vœu pieux et adopter un véritable espoir en s'efforçant concrètement d'obéir à Allah, le Très-Haut.

L'honnêteté dans tous les aspects de la vie

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un homme nommé Tariq Bin Abdullah et ses compagnons se rendirent à Médine pour acheter des dattes. Arrivés à Médine, un étranger les accueillit et les interrogea sur leur voyage. L'étranger leur proposa alors d'acheter leur chameau en échange de dattes. Tariq accepta, et l'étranger prit le chameau en leur disant qu'il leur apporterait les dattes sous peu. Lorsque l'étranger disparut, ils commencèrent à soupçonner une escroquerie. Mais une femme qui les accompagnait leur fit remarquer qu'ils ne devaient pas se blâmer, car le visage de l'étranger était plus beau que la pleine lune et qu'il n'avait pas l'air d'un imposteur. Quelques instants plus tard, l'étranger réapparut et leur annonça qu'il était le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il les invita ensuite à manger autant de dattes qu'ils le désiraient et à prendre la mesure convenue. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 117.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que les commerçants seront élevés comme des gens immoraux au Jour du Jugement, sauf ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec droiture et disent la vérité.

Ce hadith s'applique à tous ceux qui participent à des transactions commerciales. Il est extrêmement important de craindre Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur

lui). Cela inclut de traiter autrui avec bienveillance, conformément aux enseignements de l'islam. En fait, chacun doit traiter autrui comme il souhaite être traité.

En matière de transactions commerciales, un musulman doit faire preuve d'honnêteté en divulguant tous les détails de la transaction à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2079, prévient que dissimuler des éléments lors de transactions financières, comme des défauts de biens, peut entraîner une perte de bénédictions.

Agir avec droiture implique d'éviter de tromper autrui en lui faisant payer des prix excessifs. Un musulman doit simplement traiter les autres comme il souhaite être traité, c'est-à-dire avec honnêteté et transparence. De la même manière qu'un musulman ne souhaite pas être maltraité financièrement, il ne doit pas maltraiter les autres.

Agir avec droiture implique d'éviter les pratiques illégales mentionnées dans l'islam et la loi du pays. Si l'on n'est pas satisfait du droit des affaires de son pays, il ne faut pas y exercer d'activité commerciale.

De plus, agir avec droiture implique également d'utiliser sa réussite commerciale de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira que ses affaires et sa richesse deviendront pour lui une source de confort et de paix dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais ceux qui abusent de leur succès en affaires le verront devenir une source de stress et de souffrance, car ils ont oublié Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé le succès. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Ceux qui font des affaires doivent toujours éviter de mentir, car cela mène à l'immoralité et l'immortalité mène à l'Enfer. En fait, une personne continuera à mentir et à agir selon le mensonge jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un grand menteur. Ceci est mis en garde dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Histoire de l'Antéchrist

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, un compagnon nommé Tamim Al Dari (qu'Allah l'agrée) visita Médine et raconta au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) son étrange voyage. Tamim (qu'Allah l'agrée) voyageait sur un bateau lorsque celui-ci dévia de sa route. L'équipage finit par échouer sur une île inconnue. Ils quittèrent le bateau à la recherche d'eau potable et rencontrèrent finalement un homme enchaîné. Le prisonnier leur demanda qui ils étaient, et ils répondirent qu'ils étaient arabes. Le prisonnier leur demanda si un homme s'était présenté comme le dernier Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui). Ils répondirent que cela s'était produit et que les gens croyaient en lui, le suivaient et le tenaient pour véridique. Le prisonnier répondit que c'était mieux pour eux. Il demanda ensuite des nouvelles d'Ayn Za'r, une localité du Hedjaz. Les hommes le lui expliquèrent, et le prisonnier fut comblé de joie. Le prisonnier demanda alors si les dattiers de Baysan, situé à Al Yamama, portaient des fruits. Les hommes répondirent par l'affirmative, et il fut de nouveau transporté de joie. Le prisonnier finit par affirmer que s'il en était autorisé, il parcourrait le pays, à l'exception de celui de Tayba. Après que Tamim, qu'Allah l'agrée, eut raconté cette histoire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), déclara que le prisonnier était l'Antéchrist et que le pays de Tayba était Médine. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 119.

L'épreuve de l'Antéchrist a été décrite par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4077, comme la plus grande épreuve que les musulmans auront à affronter durant leur vie sur Terre. Par conséquent, les musulmans devraient tirer d'importantes leçons de cet événement futur. La première est l'importance d'une foi solide. Seuls ceux dont la foi est faible seront

égarés par lui. Une foi solide est extrêmement importante, car elle constitue une arme contre toute épreuve ou difficulté rencontrée au cours de la vie. Celui qui possède une foi solide surmontera toujours, par la miséricorde d'Allah, l'Exalté, chaque difficulté avec récompense et satisfaction, car il comprend le comportement à adopter en chaque situation. En revanche, ceux dont la foi est faible sont facilement égarés et détournés de l'obéissance à Allah, l'Exalté, par les épreuves qu'ils rencontrent au cours de leur vie, tout comme les personnes dont la foi est faible seront égarées par l'Antéchrist. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne son visage vers l'incrédulité. Il a perdu la vie présente et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

La meilleure façon d'acquérir une foi solide est d'acquérir la connaissance islamique et de la mettre en pratique. Cela permettra au musulman de comprendre la raison et la sagesse des épreuves et de les surmonter avec succès.

L'autre leçon à tirer de ce grand événement est l'importance d'éviter les choses douteuses. Tout comme une personne voyageant près d'une frontière est plus susceptible de la franchir, un musulman en proie à des tentations est plus susceptible de s'égarer. Celui qui évite les lieux et les choses qui le poussent au péché protège sa foi et son honneur. Ce conseil est donné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1205. Les musulmans doivent donc préserver leur foi en évitant les choses, les lieux et les personnes qui les incitent ou les poussent à désobéir à Allah, le

Très-Haut, et veiller à ce que leurs proches, comme leurs enfants, fassent de même.

Se favoriser soi-même

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation, les Banu Asad, s'y rendit pour se convertir à l'islam. Leur commandant fit un commentaire suggérant qu'ils rendaient service au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) en se convertissant à l'islam. Allah, l'Exalté, révéla alors le verset 17 du chapitre 49 :

Ils considèrent comme un bienfait pour vous d'avoir embrassé l'islam. Dis : « Ne considérez pas votre islam comme un bienfait pour moi. Au contraire, Allah vous a accordé un bienfait en vous ayant guidés vers la foi, si vous êtes véridiques. »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 120, de l'Imam Ibn Kathir.

Allah, le Très-Haut, encourage les gens à utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, afin d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement apportera donc la paix de l'esprit dans les deux mondes. Allah, le Très-Haut, ne tire aucun bénéfice de l'obéissance des gens, et leur désobéissance ne porte aucun préjudice à Allah, le Très-Haut. Chapitre 17 Al Isra, verset 7 :

« [Et il dit] : « Si vous faites le bien, vous le faites à vous-mêmes ; et si vous faites le mal, vous le faites à vous-mêmes. »... »

Il faut donc éviter d'adopter une attitude arrogante qui consiste à croire rendre service à Allah, le Très-Haut, en lui obéissant. Cette arrogance ne fera qu'égarer si ses désirs sont contredits par les enseignements de l'islam. Cet imbécile est comparable au patient imprudent qui se comporte comme s'il rendait service à son médecin en l'écoutant et en suivant ses conseils. Ce patient imprudent ignorera les conseils de son médecin si ses désirs sont contredits, ce qui ne fera que lui porter préjudice. Il faut plutôt se comporter comme un patient sage qui comprend que son médecin l'aide et qui suit donc ses conseils pour son propre bien.

Là où réside la grandeur

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) à Médine, une délégation s'y rendit. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) leur offrit d'importants présents. Il demanda à un jeune homme quel cadeau il désirait. Le jeune homme répondit qu'il souhaitait que le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) implore Allah, l'Exalté, de lui pardonner, de lui accorder sa miséricorde et de placer dans son cœur la richesse, c'est-à-dire le contentement. Le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) exauça sa demande et le jeune homme devint l'un des hommes les plus pieux et les plus ascétiques. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 127.

La grandeur et le véritable succès ne sont pas liés aux biens matériels, tels que la richesse ou la célébrité. On peut obtenir un certain succès matériel grâce à ces biens, mais il est évident, à la lecture de l'histoire, que ce type de succès est très temporaire et finit par devenir un fardeau et un regret. Un musulman ne doit jamais croire que la supériorité réside dans ces biens, se consacrant ainsi à leur acquisition tout en négligeant ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et la création. Il ne doit pas non plus mépriser ceux qui ne possèdent pas ces biens matériels, les considérant comme dénués de valeur ni d'importance, car cette attitude est contraire aux enseignements de l'islam. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué dans un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 6071, que les habitants du Paradis sont ceux que la société considère comme insignifiants et a conclu que s'ils prêtaient serment sur quelque chose, Allah, le Très-Haut, l'accomplirait pour eux.

Le véritable honneur, la réussite et la grandeur, ici-bas comme dans l'au-delà, ne résident que dans la piété. Ainsi, plus on s'efforce sincèrement d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus on est grand, même s'il paraît insignifiant aux yeux de la société. Chapitre 49, Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Le musulman doit donc rechercher le véritable succès dans ce domaine et ne pas gaspiller son temps et ses efforts à le rechercher dans les biens matériels. Cet objectif est atteint en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement lui apportera donc la paix de l'esprit dans les deux mondes. Acquérir la paix de l'esprit est la véritable réussite, car toutes les autres choses, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière, n'ont de valeur que si l'on possède la paix de l'esprit. Cela est évident lorsqu'on observe ceux qui possèdent des biens matériels, mais qui mènent une vie misérable, car ils ne jouissent pas de la paix de l'esprit. Par conséquent, il est essentiel de rechercher le véritable succès, qui réside dans l'acquisition de la paix de l'esprit en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, sinon il sera perdant dans les deux mondes, même s'il possède de nombreux biens matériels. Chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

« Dis : « Veux-tu que nous [les croyants] t'informions des plus grands perdants quant à leurs œuvres ? Ceux dont les efforts sont vains dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »

La vraie dévotion

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation de non-musulmans arriva à Médine et accepta l'islam. Leur foi leur interdisait de consommer une viande spécifique, pourtant licite en islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fit cuire cette viande et la présenta à leur guide, lui assurant que sa foi ne serait complète que lorsqu'il la mangerait. Le guide mangea la viande, malgré quelques hésitations. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 127.

Cet événement indique l'importance d'adhérer strictement aux deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et d'éviter toutes les autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que toute question qui n'est pas basée sur l'Islam sera rejetée.

Si les musulmans souhaitent une réussite durable, tant matérielle que religieuse, ils doivent adhérer strictement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Même si certaines actions qui ne sont pas directement inspirées de ces deux sources de guidance peuvent

néanmoins être considérées comme de bonnes actions, il est important de les privilégier. En réalité, plus on agit en fonction de ce qui ne provient pas de ces deux sources, même si ce sont de bonnes actions, moins on les appliquera. Un exemple flagrant est le nombre de musulmans qui ont adopté des pratiques culturelles qui ne reposent pas sur ces deux sources de guidance. Même si ces pratiques ne constituent pas des péchés, elles les empêchent d'apprendre et d'agir en conséquence, car ils se sentent satisfaits de leur comportement. Cela conduit à l'ignorance de ces deux sources de guidance, ce qui ne peut que les égarer.

C'est pourquoi le musulman doit apprendre et mettre en pratique ces deux sources de guidance établies par les guides, puis accomplir d'autres bonnes actions volontaires seulement s'il en a le temps et l'énergie. Mais s'il choisit l'ignorance et des pratiques inventées, même si elles ne constituent pas des péchés, au lieu d'apprendre et de mettre en pratique ces deux sources de guidance, il ne réussira pas.

Enfin, si l'on persiste à commettre des actes qui ne sont pas directement liés aux deux sources de la guidance, par ignorance, on tombe facilement dans des pratiques et des croyances contraires à la science islamique établie. Cela entraîne le musulman sur le chemin des péchés et de l'égarement, alors qu'il se croit bien guidé. Celui qui se sait égaré est susceptible d'accepter et de changer de direction sur les conseils d'autrui. En revanche, celui qui pense être sur la bonne voie est très peu susceptible de changer et de corriger sa direction, même s'il est averti par des personnes possédant la connaissance et des preuves évidentes. La seule façon d'éviter ce résultat est de s'efforcer d'acquérir et d'appliquer la connaissance des deux sources de la guidance et d'éviter toute autre action, même si elle semble être une bonne action.

La vraie croyance

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation s'y rendit après sa conversion à l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur demanda ce qu'ils étaient. Ils répondirent qu'ils étaient croyants. Il leur répondit ensuite que toute déclaration véridique est étayée par des preuves, et quelles étaient donc les preuves de leur déclaration et de leur affirmation de foi. Ils répondirent qu'ils avaient agi selon quinze principes : cinq principes auxquels les représentants du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur avaient recommandé de croire, cinq principes qu'ils avaient reçu l'ordre d'appliquer et cinq principes qu'ils avaient eux-mêmes développés avant de se convertir à l'islam et qu'ils n'abandonneraient que sur ordre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur demanda de nommer ces quinze principes. Ils répondirent que les cinq principes qui leur avaient été recommandés étaient de croire en Allah, le Très-Haut, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers (paix et bénédictions sur eux) et au Jour de la Résurrection. Les cinq choses qu'ils devaient mettre en pratique étaient de déclarer verbalement qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, le Très-Haut, d'accomplir les prières obligatoires, de faire l'aumône obligatoire, de jeûner pendant le Ramadan et d'accomplir le pèlerinage sacré si possible. Les cinq dernières choses qu'ils avaient eux-mêmes développées avant d'embrasser l'islam étaient la gratitude dans la prospérité, la patience face aux difficultés, la satisfaction du destin, la sincérité lors des réunions sociales et l'abstention de maudire leurs ennemis. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les a grandement félicités après avoir entendu cela, puis leur a indiqué cinq autres choses à mettre en pratique, pour un total de vingt. Il leur a dit de ne pas accumuler ce qui ne leur servirait pas, de ne pas construire ce qu'ils n'habiteraient pas, de ne pas rivaliser pour ce qu'ils laisseraient bientôt derrière eux en ce monde, de craindre Allah, l'Exalté, vers qui ils retourneront dans l'au-delà et qui les a précédés, et de désirer ardemment le lieu vers lequel ils se dirigeaient et où ils demeureront éternellement, à

savoir l'au-delà. La délégation a ensuite quitté Médine et a suivi ce conseil, prouvant ainsi concrètement sa foi. Ceci est traité dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, page 128.

Certains prétendent que leur croyance et leur obéissance à Dieu sont ancrées dans leur cœur et qu'ils n'ont donc pas besoin de les démontrer concrètement. Malheureusement, cette mentalité absurde a contaminé de nombreux musulmans qui croient posséder un cœur pur et fidèle, même s'ils négligent les devoirs de l'islam. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement déclaré dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3984, que lorsque le cœur est pur, le corps le devient, ce qui signifie que les actions deviennent correctes. Mais si le cœur est corrompu, le corps le devient également, ce qui signifie que les actions seront corrompues et incorrectes. Par conséquent, celui qui n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, en accomplissant ses devoirs concrètement ne peut jamais avoir un cœur pur.

De plus, démontrer sa foi en Allah, le Très-Haut, est une preuve concrète, indispensable au Jour du Jugement pour accéder au Paradis. Ne pas posséder cette preuve concrète est aussi absurde qu'un étudiant qui rend une copie vierge à son professeur, prétendant que son savoir est dans sa tête et qu'il n'a donc pas besoin de le transcrire en répondant aux questions. De la même manière que cet étudiant échouerait sans aucun doute, celui qui atteindra le Jour du Jugement sans obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, même s'il a la foi au plus profond de son cœur, échouera.

Enfin, il est essentiel de comprendre que la foi est comparable à une plante qui doit être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même qu'une plante privée de nourriture, comme la lumière du soleil, mourra, la foi de celui qui ne la nourrit pas par des actes d'obéissance pourrait bien mourir. C'est la plus grande perte.

Salutations de paix

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation musulmane d'Al Sadif s'y rendit. Ils entrèrent dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'il prononçait un discours sur sa chaire. Ils s'assirent sans prononcer le salut islamique. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) leur demanda s'ils étaient musulmans, ce à quoi ils répondirent par l'affirmative. Il leur demanda ensuite s'ils allaient prononcer le salut islamique. Ils se levèrent et le saluèrent tous. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 129.

Dans un hadith du Sahih Bukhari numéro 12, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé une vertu inhérente à l'islam : transmettre la salutation islamique à ceux que l'on connaît et à ceux que l'on ne connaît pas.

Il est important d'agir selon cette bonne habitude, car de nos jours, les musulmans ne transmettent souvent la salutation islamique de paix qu'à leurs connaissances. Il est important de la transmettre à tous, car cela favorise l'amour entre les gens et renforce l'islam. D'ailleurs, cette qualité mène au paradis, selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 194. Il faut éviter la mauvaise habitude de se contenter de serrer la main à d'autres musulmans sans leur adresser la salutation islamique de paix. La salutation verbale est plus importante que la simple poignée de main.

Un musulman ne doit jamais oublier qu'il recevra au moins dix récompenses pour chaque salut de paix adressé à autrui, même si celui-ci ne lui répond pas. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 5195.

Enfin, un musulman doit accomplir correctement la salutation islamique en manifestant cette paix dans ses paroles et ses actes envers autrui, en évitant de nuire verbalement et physiquement aux personnes et à leurs biens. C'est d'ailleurs la définition d'un véritable musulman et croyant, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il est hypocrite de saluer quelqu'un et de lui nuire ensuite par ses paroles et ses actes. Une telle attitude va à l'encontre de l'objectif de la salutation.

Choix donné aux épouses du Prophète Muhammad (PBUH)

La neuvième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, la situation de l'islam devint plus facile après la conquête de certains territoires. De ce fait, certaines de ses épouses souhaitèrent qu'il leur facilite la vie. Elles agissaient ainsi, désirant observer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et vivre une vie confortable. Elles ne recherchaient ni le faste ni les fastes du monde, car aucune d'elles n'accepta l'offre d'Allah, le Très-Haut, révélée dans le chapitre 33 d'Al Ahzab, versets 28-29 :

Ô Prophète, dis à vos épouses : « Si vous désirez la vie présente et ses ornements, alors venez, je vous procurerai de quoi vivre et vous accorderai une grâce. Mais si vous désirez Allah, Son messenger et la demeure future, alors Allah a préparé une énorme récompense pour les bienfaisants d'entre vous. »

Ceci a été discuté dans le Tafseer Ibn Kathir, Volume 7, Pages 672-675, et dans les Hadiths trouvés dans Sahih Muslim, Numéro 3690 et Jami At Tirmidhi, Numéro 3204.

De plus, ils ne recherchaient qu'un certain confort, car ils vivaient tous dans une extrême pauvreté. Par exemple, il arrivait souvent que trois mois se passent sans qu'aucune des maisons du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'allume de feu pour cuisiner. Ils se nourrissaient de dattes et d'eau. Ce fait est évoqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6459.

Les musulmans doivent donc suivre leurs traces et préférer l'au-delà et s'y préparer plutôt que les luxes du monde matériel.

Il est important de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, n'a donné qu'un seul cœur à chaque personne. Par conséquent, deux choses opposées ne peuvent y être contenues simultanément, tout comme le feu et la glace ne peuvent se réunir dans un même récipient. De même, un voyageur se dirigeant vers l'est s'éloignera inévitablement de l'ouest. De même, l'au-delà et le monde matériel sont deux opposés. Ils ne peuvent donc être contenus simultanément dans le cœur d'une seule personne. Plus on aime et aspire concrètement aux excès du monde matériel, moins on aime et aspire concrètement à l'au-delà. C'est une réalité inévitable. Le musulman ne doit pas se leurrer en croyant que c'est possible. Les deux ne peuvent jamais se réunir dans un seul cœur. L'un l'emportera toujours sur l'autre. Même si l'on croit pouvoir s'adonner aux excès licites de ce monde matériel, il faut d'abord comprendre que cela le détournera de la préparation de l'au-delà. Deuxièmement, cela les rapprochera d'autant plus de l'illicite, car se livrer à des choses licites est généralement le premier pas vers l'illicite et les péchés. Quiconque évite cette mentalité préservera sa foi et son honneur. Ceci est indiqué dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1205, chapitre 87 Al A'la, versets 16-17 :

« Mais vous préférez la vie présente. Alors que l'au-delà est meilleur et plus durable. »

De plus, il faut comprendre que s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, permet d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement conduit donc à la paix de l'esprit dans les deux mondes. En revanche, celui qui s'adonne aux luxes vains fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, même s'il ne commet pas de péchés. Son comportement le déséquilibrera mentalement et physiquement, l'amènera à égarer toute chose et toute personne dans sa vie et l'empêchera de se préparer adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, s'adonner aux luxes temporels empêche d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes. La paix de l'esprit valorisant tous les biens matériels, tels que la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et la carrière, il est donc essentiel de privilégier la paix de l'esprit plutôt que de se complaire dans les luxes de ce monde, même licites. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Il doit se comporter en patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, sachant que c'est le mieux pour lui, même s'il lui est prescrit des médicaments amers et un régime alimentaire strict. De la même manière que ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. En effet, seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer à chacun un état mental et physique équilibré et pour placer chaque chose et chaque personne dans sa vie. La connaissance de l'état mental et physique des humains, telle que la possède la société, ne suffira jamais à atteindre ce résultat, malgré toutes les recherches menées. En effet, elle ne peut résoudre tous les problèmes de la vie, ni éviter tous les stress mentaux et physiques, ni guider l'individu dans sa vie, en raison de ses connaissances, de son expérience, de sa clairvoyance et de ses préjugés limités. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance et l'a transmise à l'humanité sous la forme du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vérité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui

leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam et ceux qui ne le font pas. Même si, dans la plupart des cas, les patients ne comprennent pas la science des médicaments qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, invite chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin d'en apprécier les effets positifs. Il n'attend pas des gens qu'ils fassent aveuglément confiance aux enseignements de l'islam, mais plutôt qu'ils reconnaissent sa véracité à partir de ses preuves évidentes. Mais cela exige de chacun une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

La 10^e année après la migration

Surplombant et pardonnant

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation s'y rendit après sa conversion à l'islam. Cette tribu était composée d'hommes qui, avant leur conversion, avaient traité le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de manière très dure et grossière pendant les périodes de pèlerinage auxquelles il participait pour inviter les gens à l'islam, avant son émigration à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reconnut l'un de ces hommes qui l'avait traité avec brutalité, sans toutefois le critiquer. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage d'Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 122.

Un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 6853, conseille que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais vengé de lui-même, mais a plutôt pardonné et ignoré.

Les musulmans ont le droit de se défendre de manière proportionnée et raisonnable lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. Mais ils ne doivent jamais outrepasser cette limite, car cela constitue un péché. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 190 :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, mais n'exagérez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs. »

Comme il est difficile d'éviter de dépasser les bornes, le musulman doit faire preuve de patience, ignorer et pardonner aux autres, car cela fait partie non seulement de la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), mais aussi du chemin vers le pardon d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 24, An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Pardonner aux autres est également plus efficace pour changer le caractère des autres de manière positive, ce qui est le but de l'Islam et un devoir pour les musulmans, car se venger ne conduit qu'à davantage d'inimitié et de colère entre les personnes impliquées.

Ceux qui ont la mauvaise habitude de ne pas pardonner et de toujours garder rancune, même pour des choses mineures, pourraient bien constater qu'Allah, le Très-Haut, ne néglige pas leurs fautes et examine au contraire chacun de leurs petits péchés. Un musulman devrait apprendre à lâcher prise, car cela mène au pardon dans les deux mondes. De plus, la paix de l'esprit disparaît lorsqu'on prend l'habitude de s'accrocher à chaque petit problème qui nous a contrariés. Apprendre à ignorer et à pardonner aux autres aide donc à se libérer des petits soucis, ce qui contribue à la paix de l'esprit.

Enfin, le hadith principal ne signifie pas qu'il ne faut pas se défendre lorsque les autres dépassent les bornes, car l'islam enseigne l'humilité sans faiblesse. De plus, même pardonner aux autres ne signifie pas qu'il faille leur faire une confiance aveugle ou continuer à les fréquenter comme d'habitude. Cela ne fait qu'accroître les risques d'être à nouveau lésés. Il faut pardonner aux autres pour l'amour d'Allah, le Très-Haut, respecter les droits d'autrui, conformément aux enseignements de l'islam, et faire preuve de prudence envers ceux qui nous ont fait du tort par le passé. Cela permettra d'éviter que l'histoire ne se répète et d'obtenir bénédictions et récompenses dans les deux mondes.

Vaincre les ennemis

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya un groupe, dirigé par Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, auprès d'une tribu non musulmane, les Banu Al Harith Bin Ka'b, pour les inviter à l'islam. Ils acceptèrent l'islam et une délégation se rendit ensuite à Médine. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur demanda comment ils avaient réussi à vaincre leurs ennemis avant d'embrasser l'islam. Ils répondirent qu'ils y étaient parvenus en restant unis et en ne commettant aucune injustice envers qui que ce soit. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 135.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6541, aborde certains aspects de l'unité sociale. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a d'abord conseillé aux musulmans de ne pas s'envier les uns les autres.

C'est lorsqu'une personne désire obtenir le bienfait même qu'une autre personne possède, et souhaite que le bénéficiaire perde ce bienfait. Cela implique de détester que le bénéficiaire ait reçu ce bienfait d'Allah, l'Exalté, à sa place. Certains désirent simplement que cela se produise dans leur cœur, sans le manifester par leurs actes ou leurs paroles. S'ils détestent leurs pensées et leurs sentiments, on espère qu'ils ne seront pas tenus responsables de leur envie. Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de l'autre, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est de s'efforcer de priver le bénéficiaire du bienfait, même si l'envieux ne l'obtient pas.

L'envie n'est licite que lorsqu'une personne n'agit pas selon ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que son propriétaire perde le bien qu'elle possède. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, il est détestable si elle porte sur un bien matériel et n'est louable que si elle implique un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. Le premier est lorsqu'une personne envie celui qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, le Très-Haut. Le second est lorsqu'une personne envie celui qui utilise sa sagesse et son savoir de manière juste et les transmet aux autres.

L'envie, comme mentionné précédemment, remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. L'envieux se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis l'erreur d'accorder une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il s'agit d'un péché majeur. En effet, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4903, l'envie détruit les bonnes actions comme le feu consume le bois.

Un musulman envieux doit s'efforcer d'appliquer le hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Ce hadith indique qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même. Un musulman envieux doit donc s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne qu'il envie, par exemple en louant ses qualités et en l'invoquant jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il doit continuer à respecter les droits de la personne qu'il envie, conformément aux enseignements de l'islam. Il doit apprendre et mettre en pratique la connaissance islamique afin de comprendre qu'Allah, le

Très-Haut, accorde le meilleur à chacun et que si un bienfait temporel ne lui a pas été accordé, il est préférable pour lui de ne pas l'obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un autre conseil du hadith principal cité au début est que les musulmans ne doivent pas se haïr les uns les autres. Cela signifie qu'il ne faut détester quelque chose que si Allah, le Très-Haut, le déteste. Ceci a été décrit comme un aspect du perfectionnement de la foi dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Un musulman ne doit donc pas détester les choses ou les personnes selon ses propres désirs. Si l'on déteste autrui selon ses propres désirs, il ne doit jamais laisser cela influencer ses paroles ou ses actes, car c'est un péché. Un musulman doit s'efforcer d'éliminer ce sentiment en traitant l'autre conformément aux enseignements de l'islam, c'est-à-dire avec respect et bienveillance. Un musulman doit se rappeler que les autres ne sont pas parfaits, tout comme eux-mêmes. Et si autrui possède un défaut, il possède sans aucun doute aussi de bonnes qualités. Par conséquent, un musulman doit conseiller aux autres d'abandonner leurs défauts et de continuer à aimer leurs qualités. Un musulman doit détester les péchés, mais pas la personne, car chacun peut toujours se repentir devant Allah, le Très-Haut. Ils doivent manifester leur aversion pour les péchés dans les limites de l'islam. Ils doivent conseiller avec douceur les autres contre le mal, car la dureté éloigne souvent davantage du retour à Allah, l'Exalté.

Un autre point important à ce sujet est le suivant : un musulman qui suit un savant défendant une croyance particulière ne doit pas se comporter comme un fanatique, croyant que son savant a toujours raison et haïssant ainsi ceux qui s'opposent à son opinion. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit la respecter et ne pas détester ceux qui diffèrent de ses convictions.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ne doivent pas se détourner les uns des autres. Cela signifie qu'ils ne doivent pas rompre les liens avec d'autres musulmans pour des raisons matérielles, refusant ainsi de les soutenir conformément aux enseignements de l'islam. Selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6077, il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle pendant plus de trois jours. En fait, celui qui rompt les liens avec un autre musulman pendant plus d'un an pour une question matérielle est considéré comme celui qui a tué un autre musulman. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4915. Rompre les liens avec autrui n'est licite qu'en matière de foi. Mais même dans ce cas, un musulman doit continuer à conseiller à ses compagnons de se repentir sincèrement et de ne les éviter que s'ils refusent de s'améliorer. Ils devraient toujours les soutenir dans les choses licites lorsqu'on le leur demande, car cet acte de bonté peut les inciter à se repentir sincèrement de leurs péchés.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ont pour commandement d'être frères les uns envers les autres. Cela n'est possible qu'en suivant les conseils donnés précédemment dans ce hadith et en s'efforçant d'accomplir leurs devoirs envers les autres musulmans conformément aux enseignements de l'islam, notamment en

aidant les autres dans les bonnes choses et en les mettant en garde contre les mauvaises. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1240, recommande au musulman de respecter les droits des autres musulmans : rendre la paix à ses proches, rendre visite aux malades, participer à leurs prières funéraires et répondre à l'éternuement qui loue Allah, le Très-Haut. Le musulman doit apprendre et respecter tous les droits que les autres, et en particulier les autres musulmans, ont sur lui, car chacun sera interrogé sur le respect des droits des autres au Jour du Jugement. Il doit traiter les autres comme il souhaite être traité.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est qu'un musulman ne doit pas faire de tort à un autre musulman, ni l'abandonner, ni le haïr. Les péchés commis doivent être haïs, mais pas le pécheur, car il peut se repentir sincèrement à tout moment.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4884, que quiconque humilie un autre musulman, Allah, le Très-Haut, l'humiliera. Et quiconque protège un musulman de l'humiliation sera protégé par Allah, le Très-Haut.

Les traits négatifs mentionnés dans le hadith principal cité au début peuvent se développer lorsqu'on adopte l'orgueil. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, l'orgueil consiste à mépriser les autres. L'orgueilleux se considère comme parfait et perçoit les autres comme imparfaits. Cela l'empêche de respecter les droits d'autrui et l'encourage à les détester. L'orgueil, quant à lui, l'incite à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle ne vient pas de lui et contredit ses désirs.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que la véritable piété ne réside pas dans l'apparence physique, comme le port de vêtements islamiques, mais dans une qualité intérieure. Cette qualité intérieure se manifeste extérieurement par l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit que l'on utilise les bienfaits qui lui sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4094, que lorsque le cœur spirituel est purifié, le corps tout entier l'est également, mais que lorsque le cœur spirituel est corrompu, le corps tout entier l'est également. Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, ne juge pas sur la base des apparences, comme la richesse, mais considère les intentions et les actions des gens. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6542. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'adopter une piété intérieure en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin qu'elle se manifeste extérieurement dans la manière dont il interagit avec Allah, l'Exalté, et la création.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que la haine d'un musulman envers un autre musulman est un péché. Cette haine s'applique aux choses de ce monde, et non à l'aversion pour Allah, le

Très-Haut. En fait, aimer et haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Mais même dans ce cas, un musulman doit faire preuve de respect envers autrui en toutes circonstances et ne détester que ses péchés, sans pour autant haïr la personne. De plus, cette aversion ne doit jamais l'inciter à agir à l'encontre des enseignements de l'islam, car cela prouverait que sa haine est fondée sur ses propres désirs et non sur la volonté d'Allah, le Très-Haut. La cause profonde du mépris d'autrui pour des raisons matérielles est l'orgueil. Il est essentiel de comprendre qu'un atome d'orgueil suffit à nous mener en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 265.

Le hadith principal mentionne ensuite que la vie, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés. Un musulman ne doit violer aucun de ces droits. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'une personne ne peut être un véritable musulman tant qu'elle ne protège pas les autres, y compris les non-musulmans, de leurs paroles et actions nuisibles. Et un véritable croyant est celui qui protège la vie et les biens d'autrui de ses méfaits. Quiconque viole ces droits ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque sa victime lui pardonnera. S'il ne le fait pas, justice sera rendue au Jour du Jugement : les bonnes actions de l'opprimeur seront imputées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront imputés à l'opprimeur. Cela pourrait entraîner l'opprimeur en Enfer. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce fait.

En conclusion, un musulman doit traiter les autres exactement comme il souhaite qu'on le traite. Cela lui apportera de nombreux bienfaits et créera une unité au sein de sa société.

En outre, l'événement principal en discussion mentionne également le fait d'éviter de commettre une injustice envers quiconque, comme une caractéristique pour vaincre les ennemis.

Dans un hadith tiré du livre de l'Imam Munzari, « Conscience et Appréhension », numéro 2556, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé la bonne nouvelle à celui qui possède l'humilité, sans faiblesse ni défaut. L'humble se soumet, accepte et met en pratique les commandements et les interdits d'Allah, le Très-Haut, prouvant ainsi sa servitude envers Lui. Il accepte volontiers la vérité lorsqu'elle lui est présentée, même si elle contredit ses désirs et quel que soit celui qui la lui transmet. Autrement dit, il ne rejette pas la vérité, croyant savoir mieux. Il ne méprise pas les autres, se croyant supérieur à eux en raison de leurs biens matériels ou de leur obéissance à Allah, le Très-Haut. Il comprend que tous les biens matériels qu'il possède lui appartiennent et lui ont été créés et accordés par nul autre qu'Allah, le Très-Haut. Il n'a donc aucune raison d'être fier. De plus, ils comprennent que faire de bonnes actions n'est possible que par la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car l'inspiration, l'opportunité, la force et la capacité d'accomplir une bonne action viennent toutes d'Allah, le Très-Haut. De plus, seul un imbécile adopte l'orgueil, ignorant son sort final ni celui des autres. Autrement dit, il peut mourir sans qu'Allah, le Très-Haut, ne soit satisfait de lui, et même en état d'incrédulité. Comprendre ces vérités préserve une personne du péché mortel de l'orgueil, dont un atome suffit à nous mener en Enfer. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 265. L'humilité sans faiblesse signifie qu'un musulman fait toujours preuve de bonté envers autrui, sans craindre de se défendre si nécessaire et de défendre la vérité. Son humilité ne le fait pas paraître déshonoré aux yeux des autres.

Envoi de gouverneurs au Yémen

Sous votre autorité

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya Abou Moussa Al-Ashari et Mou'adh Ibn Jabal, qu'Allah les agrée, gouverner deux provinces du Yémen. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, pages 135-136).

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2409, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que chaque personne est un gardien et donc responsable des choses dont elle a la garde.

Le plus grand bien dont un musulman est le gardien est sa foi. Il doit donc s'efforcer d'en assumer la responsabilité en obéissant aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Cette protection inclut également tous les bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut, qu'ils soient extérieurs, comme les biens, ou intérieurs, comme son corps. Le musulman doit assumer la responsabilité de ces biens en les utilisant conformément aux prescriptions de l'islam. Par exemple, il

doit se limiter à regarder les choses licites avec ses yeux, à prononcer des paroles licites et bénéfiques avec sa langue, et à utiliser ses biens de manière vertueuse et bénéfique.

Cette tutelle s'étend également aux autres personnes qui l'entourent, comme sa famille et ses amis. Un musulman doit s'acquitter de cette responsabilité en respectant ses droits, notamment en subvenant à leurs besoins, en ordonnant avec douceur le bien et en interdisant le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il ne faut pas se couper des autres, surtout sur les questions matérielles. Au contraire, il faut continuer à les traiter avec bienveillance, en espérant qu'ils s'améliorent. Cette tutelle s'étend également à ses enfants. Un musulman doit les guider par l'exemple, car c'est de loin la manière la plus efficace de les guider. Il doit obéir à Allah, le Très-Haut, comme expliqué précédemment, et apprendre à ses enfants à faire de même. Cela repose sur l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique.

En conclusion, selon ce hadith, chacun a une responsabilité. Il doit donc acquérir et mettre en pratique les connaissances nécessaires pour les accomplir, car cela fait partie de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et sera donc interrogé à ce sujet au Jour du Jugement. Chapitre 17 Al Isra, verset 34 :

« ...Et honorez chaque engagement. En effet, l'engagement est toujours remis en question. »

Facilité et bonnes nouvelles

Lorsqu'il envoya Abou Moussa et Mou'adh Ibn Jabal, qu'Allah les agrée, gouverner deux provinces du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur conseilla d'être indulgents et non durs, d'annoncer la bonne nouvelle et d'éviter d'effrayer les gens. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 135-136.

Un musulman doit toujours se faciliter la vie, d'abord pour lui-même, en apprenant et en appliquant les connaissances islamiques, afin de pouvoir accomplir ses devoirs, se conformer aux traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches. Cela lui permettra de profiter pleinement des biens licites sans gaspillage ni extravagance. Un musulman doit agir selon ses forces en accomplissant des bonnes actions volontaires et éviter de se surcharger, car cela est déconseillé en islam. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6465. Une approche équilibrée est toujours préférable.

De plus, les musulmans devraient faciliter la vie des autres, notamment en matière religieuse, afin que les gens ne s'éloignent pas de l'islam, le considérant comme une religion pénible alors qu'il s'agit d'une religion simple et facile. Ceci est confirmé par un hadith de l'imam Boukhari, Adab Al Mufrad, numéro 287. Il est important d'enseigner cela aux autres, en particulier aux enfants. Si les enfants croient à tort que l'islam est une religion difficile, ils s'en détourneront en grandissant. Il faut enseigner aux enfants que l'islam comporte des obligations qui ne prennent pas beaucoup de temps à respecter et qui leur laissent suffisamment de temps pour s'amuser de manière saine et agréable.

Il est important de noter que faciliter les choses, pour soi-même ou pour les autres, en matière religieuse ne signifie pas qu'un musulman doive être paresseux et enseigner aux autres à l'être. En effet, les obligations minimales doivent être respectées en tout temps, sauf si l'islam en dispense. Celui qui agit avec paresse n'obéit pas à Allah, le Très-Haut, mais seulement à ses propres désirs.

Un autre aspect de la facilitation des choses pour les autres consiste pour un musulman à ne pas exiger d'autrui l'intégralité de ses droits. Il doit plutôt utiliser les moyens qui lui sont accordés, comme sa force physique ou financière, pour s'aider lui-même et faciliter la vie des autres. Dans certains cas, ne pas respecter les droits d'autrui peut entraîner une sanction. Afin de faciliter la vie des autres, un musulman ne devrait donc exiger leurs droits que dans certains cas. Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas s'efforcer de respecter les droits d'autrui, mais qu'il doit s'efforcer de négliger et de justifier les personnes sur lesquelles il a des droits. Par exemple, un parent peut dispenser son enfant adulte d'une tâche ménagère particulière et la faire lui-même, s'il en a les moyens, surtout s'il rentre du travail épuisé. Cette indulgence et cette miséricorde non seulement inciteront Allah, Exalté soit-Il, à être plus miséricordieux envers lui, mais elles augmenteront également l'amour et le respect que les gens lui portent. Celui qui exige toujours l'intégralité de ses droits n'est pas un pécheur, mais il perdra cette récompense et ce résultat s'il se comporte ainsi.

Les musulmans devraient faciliter la vie des autres et espérer qu'Allah, le Très-Haut, leur facilite la vie ici-bas et dans l'au-delà. Mais ceux qui compliquent la vie des autres pourraient constater qu'Allah, le Très-Haut, leur complique la vie dans les deux mondes.

Le musulman doit se rappeler, ainsi qu'aux autres, les innombrables bienfaits d'Allah, le Très-Haut, et l'immense récompense qu'Il accorde aux musulmans, ici-bas et dans l'au-delà, à ceux qui Lui obéissent en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette approche, dans la plupart des cas, est plus efficace pour encourager les gens à obéir à Allah, le Très-Haut. Ce n'est que dans certains cas, lorsqu'une personne se laisse aller à des illusions et désobéit à Allah, le Très-Haut, tout en espérant sa réussite, qu'un musulman devrait l'avertir des conséquences de ses actes, inspirant ainsi la crainte d'Allah, le Très-Haut.

Le meilleur équilibre est celui qui consiste à espérer en Allah, le Très-Haut, pour encourager Son obéissance et Sa crainte, afin d'éviter les péchés. Et chaque fois qu'on se sent déséquilibré ou qu'on constate que d'autres le sont, le musulman doit agir de manière appropriée afin de se réajuster, lui et les autres, à la juste voie.

Aide au bien

Lorsqu'il envoya Abou Moussa et Mou'adh Ibn Jabal, qu'Allah les agréa, gouverner deux provinces du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur conseilla de coopérer et d'éviter les conflits. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, pages 135-136).

Depuis la disparition de nos pieux prédécesseurs, la force de la nation musulmane s'est considérablement affaiblie. Il est logique que plus un groupe est nombreux, plus il devient fort, mais les musulmans ont, d'une certaine manière, défié cette logique. La force de la nation musulmane n'a fait que diminuer à mesure que le nombre de musulmans augmentait. L'une des principales raisons de ce phénomène est liée au verset 2 du chapitre 5 d'Al-Ma'idah du Saint Coran :

« ... Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Allah, le Très-Haut, ordonne clairement aux musulmans de s'entraider dans toute bonne action et de ne pas se soutenir dans toute mauvaise. C'est ce qu'ont fait leurs pieux prédécesseurs, mais de nombreux musulmans n'ont pas suivi leurs traces. Nombreux sont ceux qui observent désormais l'action de quelqu'un plutôt que ce qu'il fait. Si une personne leur est proche, par exemple un proche, ils la soutiennent même si ce n'est pas bien. De même, si elle n'a aucun lien avec eux, ils s'en détournent, même si ce n'est pas bien. Cette attitude est en totale

contradiction avec les traditions de leurs pieux prédécesseurs. Ils soutenaient autrui dans le bien, quel que soit l'auteur. En fait, ils ont tellement appliqué ce verset du Saint Coran qu'ils soutenaient même ceux avec qui ils ne s'entendaient pas, pourvu que ce soit bien.

L'autre aspect lié à cela est que de nombreux musulmans ne se soutiennent pas mutuellement, croyant que la personne qu'ils soutiennent deviendra plus importante qu'eux. Cette situation a même affecté les érudits et les établissements d'enseignement islamique. Ils invoquent des excuses fallacieuses pour ne pas aider les autres, prétextant qu'ils n'entretiennent pas de relations avec eux et craignent que leur propre institution soit oubliée et que ceux qu'ils aident gagnent en respect au sein de la société. Or, c'est totalement faux, car il suffit de tourner les pages de l'histoire pour constater la vérité. Tant que l'intention est de plaire à Allah, le Très-Haut, soutenir les autres dans le bien accroîtra leur respect au sein de la société. Allah, le Très-Haut, attirera les cœurs vers eux, même si leur soutien se porte sur une autre organisation, institution ou personne. Par exemple, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a quitté ce monde, Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée) aurait pu facilement briguer le califat et aurait trouvé de nombreux soutiens en sa faveur. Mais il savait que la meilleure chose à faire était de nommer Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, comme premier calife de l'islam. Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, ne craignait pas d'être oublié par la société s'il soutenait autrui. Au contraire, il obéit au commandement du verset mentionné précédemment et soutint la justice. Ceci est confirmé par les hadiths du Sahih Al-Bukhari numéros 3667 et 3668. L'honneur et le respect d'Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, au sein de la société n'en ont fait que croître grâce à cet acte. Cela est évident pour ceux qui connaissent l'histoire de l'islam.

Les musulmans doivent y réfléchir profondément, changer de mentalité et s'efforcer d'aider les autres dans le bien, quel que soit l'auteur, sans

hésiter, de peur que leur soutien ne les fasse oublier. Ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, ne seront jamais oubliés, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, leur respect et leur honneur ne feront que croître dans les deux mondes.

Évitez l'obscurité

Lorsqu'il envoya Abou Moussa et Mou'adh Ibn Jabal, qu'Allah les agrée, gouverner deux provinces du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) leur conseilla de craindre la malédiction des opprimés, car rien ne les sépare d'Allah, le Très-Haut. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 136.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2447, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que l'oppression deviendrait une obscurité le Jour du Jugement.

Il est essentiel d'éviter cela, car ceux qui se trouvent plongés dans les ténèbres ont peu de chances de trouver le chemin du Paradis. Seuls ceux qui recevront une lumière directrice pourront y parvenir. L'oppression empêchera donc d'obtenir cette lumière.

L'oppression peut prendre de nombreuses formes. La première consiste à ne pas obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, et à s'abstenir de Ses interdictions. Même si cela n'affecte en rien le statut infini d'Allah, le Très-Haut, cela plonge la personne dans les ténèbres des deux mondes. Selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4244, chaque fois qu'une personne commet un péché, une tache noire se grave dans son cœur spirituel. Plus elle commet de péchés, plus son cœur est enveloppé par les ténèbres. Cela l'empêche d'accepter et de suivre la vraie guidance en ce monde, ce qui, à son tour, la plonge dans les ténèbres de l'au-delà. Chapitre 83 Al Mutaaffin, verset 14 :

« Non ! Au contraire, la tache a recouvert leurs cœurs de ce qu'ils avaient acquis. »

Le deuxième type d'oppression survient lorsque l'on s'opprime soi-même en ne respectant pas la confiance que Dieu nous a accordée en nous accordant les biens matériels, tels que notre corps et nos biens. Cette confiance est respectée lorsqu'on utilise chaque bienfait accordé d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, Créateur et Propriétaire de tous les bienfaits.

La plus grande de ces bénédictions est la foi. Elle doit être protégée et renforcée par l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique. La foi est comme une plante dont il faut constamment prendre soin et se nourrir par l'apprentissage et la mise en pratique de la connaissance islamique. La mort de cette plante éteint la lumière de la foi, laissant l'individu dans l'obscurité des deux mondes.

Le dernier type d'oppression est celui qui maltraite autrui. Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas ces péchés tant que la victime de l'opresseur ne les aura pas d'abord pardonnés. Les gens étant peu miséricordieux, cela a peu de chances d'arriver. Alors, justice sera faite au Jour du Jugement, où les bonnes actions de l'opresseur seront rétribuées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront rétribués à l'opresseur. Cela peut conduire l'opresseur à être jeté en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce risque. Il faut éviter ce genre de situation en traitant les autres comme on souhaite être traité.

Un musulman doit éviter toute forme d'oppression s'il désire une lumière qui le guide dans ce monde et dans l'autre.

Compagnonnage prophétique

Lorsqu'il envoya Mu'adh Bin Jabal, qu'Allah l'agrée, gouverner une province du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) marcha aux côtés de sa monture à la sortie de Médine. Après lui avoir donné quelques conseils d'adieu, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui fit remarquer qu'il ne le reverrait peut-être plus après cette année et que Mu'adh, qu'Allah l'agrée, passerait la prochaine fois près de sa tombe. En réponse à cette remarque, Mu'adh, qu'Allah l'agrée, versa des larmes d'amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, page 137.

Mu'adh, qu'Allah soit satisfait de lui, a pratiquement prouvé son désir d'accompagner le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans les deux mondes et si quelqu'un désire cette compagnie prophétique, il doit faire de même.

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car

comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais

n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

Le plus proche du Prophète Muhammad (PBUH)

Alors qu'il escortait Mou'adh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) hors de Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se tourna vers Médine et déclara que les personnes les plus proches de lui sont les pieux, quels qu'ils soient et où qu'ils soient. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 137.

Si un musulman désire la proximité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà, il doit alors faire preuve de piété. La piété implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le précisent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), afin d'atteindre la paix intérieure dans les deux mondes. La piété assure ainsi un équilibre mental et physique, une bonne intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement.

De plus, un aspect de la piété consiste à éviter certaines choses licites par crainte de tomber dans l'illicite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Voici les limites [fixées par] Allah, ne vous en approchez donc pas... »

Allah, l'Exalté, n'a jamais dit de ne pas outrepasser Ses limites ; au contraire, Il a clairement indiqué que les gens ne devaient même pas s'en approcher. Ce conseil est repris tout au long du Saint Coran. Par exemple, Allah, l'Exalté, a ordonné au Saint Prophète Adam (sur lui la paix) de ne pas manger de l'arbre du Paradis, mais lui a conseillé de ne même pas s'en approcher, bien que cela soit licite. Chapitre 7 Al A'raf, verset 19 :

« Et « Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mange de là où tu veux, mais ne t'approche pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. » »

De nombreux exemples montrent que ce n'est pas parce qu'une chose est licite qu'il faut la pratiquer. S'approcher des limites d'Allah, le Très-Haut, n'est pas illicite, seul leur dépassement est illicite. Certaines choses licites, comme les choses vaines, doivent être évitées, car elles conduisent souvent à l'illicite. Par exemple, les paroles vaines, qui ne sont pas considérées comme un péché, conduisent souvent à des péchés tels que la médisance et le mensonge. Les dépenses vaines conduisent souvent au gaspillage, qui est un péché. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

« Certes, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »

La grande majorité des personnes qui se sont égarées l'ont fait progressivement. Par exemple, elles ont abordé des choses illicites sans y prendre part et, avec le temps, ont été encouragées et tentées de le faire. Par exemple, une personne qui accompagne des personnes qui

boivent de l'alcool est plus susceptible d'en consommer que celle qui n'accompagne pas ces personnes. Cette attitude consistant à éviter certaines choses licites, en particulier les choses vaines, est recommandée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451. En effet, il a indiqué qu'une personne ne peut devenir pieuse, c'est-à-dire s'astreindre à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, tant qu'elle n'abandonne pas certaines choses licites par crainte de les conduire à l'illicite. Il est donc essentiel de veiller particulièrement non seulement à éviter les choses illicites, mais aussi certaines choses licites, notamment les choses vaines, de peur de les commettre. Cela permettra de rester fidèle à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, qui implique une utilisation judicieuse des bienfaits qui nous ont été accordés, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui est l'essence même de la droiture et conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...Ainsi Allah expose clairement Ses versets [c'est-à-dire Ses ordonnances] aux gens afin qu'ils deviennent pieux. »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Tandis que celui qui ne comprend pas l'importance de ne pas s'approcher des limites d'Allah, l'Exalté, abusera du licite, surtout du vain, ce qui ne fera qu'accroître ses risques de commettre des actes illicites et l'amènera à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui engendrera stress, difficultés et troubles dans les deux mondes, même s'il profite de moments de divertissement, car il ne peut échapper au contrôle et au pouvoir d'Allah, l'Exalté. Ceci est bien évident si l'on observe la vie de ceux qui se comportent ainsi, comme les riches. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.

Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Traiter avec Allah (SWT) et les gens

Lorsqu'il envoya Mu'adh Bin Jabal, qu'Allah l'agrée, gouverner une province du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui conseilla les choses suivantes : craindre Allah, l'Exalté, où qu'il soit, faire suivre chaque péché d'une bonne action afin qu'il soit effacé et enfin, traiter autrui avec bonté. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 138.

Le premier conseil est de craindre Allah, le Très-Haut, par la piété. On y parvient en accomplissant les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela ne s'obtient qu'en étudiant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce conseil englobe tous les enseignements et devoirs de l'islam. En s'efforçant ainsi, on atteint finalement le haut niveau de foi appelé excellence. C'est lorsqu'on agit, par exemple en accomplissant la prière, comme si on était témoin de l'observance d'Allah, le Très-Haut. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 99. Cela garantit l'accomplissement de ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers la création. Ce dernier implique de respecter les droits des personnes conformément aux enseignements de l'islam. La meilleure façon d'y parvenir est de traiter autrui comme on souhaite être traité par les autres.

Le deuxième conseil est qu'un musulman doit faire suivre un péché d'une bonne action afin de l'effacer. Cela ne concerne que les péchés mineurs, car les péchés majeurs exigent un repentir sincère. Si l'on ajoute un repentir sincère à sa bonne action, cela effacera tout péché, mineur ou

majeur. Mais agir correctement implique de s'efforcer de ne pas récidiver, car pécher avec l'intention de le faire suivre d'une bonne action est une mentalité dangereuse et trompeuse. Il faut s'efforcer de ne pas commettre de péchés et, lorsqu'ils surviennent, se repentir sincèrement. Le repentir sincère implique d'éprouver du remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée. Tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, il faut promettre sincèrement de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et de réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux autres.

Enfin, le dernier point mentionné est de traiter les gens avec un bon caractère. C'est extrêmement important, car le bon caractère sera le critère le plus important au Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2003. Il faut adopter ce principe en s'inspirant et en agissant du caractère du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui est celui enseigné par le Saint Coran. Ainsi, on remplacera ses défauts par de bons. Ceux qui maltraitent autrui, même s'ils accomplissent leurs devoirs envers Allah, le Très-Haut, verront leurs bonnes actions retomber sur leurs victimes le Jour du Jugement et, si nécessaire, leurs péchés leur seront imputés. Cela pourrait les conduire en Enfer. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Une vie luxueuse

Lorsqu'il envoya Mu'adh Bin Jabal, qu'Allah l'agrée, gouverner une province du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'avertit de se méfier du luxe, car les serviteurs d'Allah, l'Exalté, ne recherchent pas le luxe. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 138.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4118, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la simplicité fait partie de la foi.

L'islam n'enseigne pas aux musulmans à renoncer à leurs richesses et à leurs désirs licites, mais plutôt à adopter un mode de vie simple dans tous les aspects de leur vie, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement et les affaires, afin de leur laisser le temps de bien préparer l'au-delà. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vie simple implique de s'efforcer, ici-bas, de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans excès, gaspillage ni extravagance. Plus on se concentre sur une vie simple, plus il devient facile d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

De plus, un musulman doit comprendre que plus sa vie est simple, moins il se préoccupe des choses de ce monde et, par conséquent, plus il sera en mesure d'œuvrer pour l'au-delà, obtenant ainsi la paix de l'esprit, du corps et de l'âme. En revanche, plus sa vie est complexe, plus il sera stressé, rencontrera des difficultés et s'efforcera moins d'atteindre l'au-delà, car ses préoccupations matérielles sembleront incessantes. Cette attitude l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, du corps et de l'âme.

La simplicité mène à une vie aisée en ce monde et à un compte rendu clair au Jour du Jugement. En revanche, une vie compliquée et complaisante ne mènera qu'à une vie stressante et à un compte rendu sévère et difficile au Jour du Jugement. Plus on est strict dans ses comptes, plus on sera puni. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103.

Utiliser correctement les connaissances

Lorsqu'il envoya Mu'adh Bin Jabal, qu'Allah l'agrée, gouverner une province du Yémen, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui demanda ce qu'il ferait s'il était amené à juger une affaire. Mu'adh, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il jugerait selon le Saint Coran. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit que se passerait-il s'il ne trouvait pas l'affaire et son jugement dans le Saint Coran ? Il répondit alors qu'il jugerait selon les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) répondit alors que se passerait-il s'il ne trouvait pas l'affaire et son jugement dans ses traditions ? Mu'adh, qu'Allah l'agrée, répondit finalement qu'il utiliserait un raisonnement indépendant, un jugement conforme au Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a loué Allah, le Très-Haut, de lui avoir donné un représentant qui lui a plu. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 140-141.

Lorsqu'un érudit maîtrise les différentes sciences de l'islam, il peut atteindre un niveau appelé raisonnement indépendant. Cela lui permet d'appliquer les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avec son jugement professionnel et impartial, afin de formuler une décision conforme à l'islam. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 4487, lorsqu'un érudit rend une décision erronée, il sera récompensé une fois pour ses efforts. S'il rend une décision correcte, il sera doublement récompensé.

Obtenir une récompense de toutes choses

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya Abou Moussa et Mou'adh Ibn Jabal, qu'Allah les agrée, gouverner deux provinces du Yémen. Mou'adh rendit alors visite à Abou Moussa, qu'Allah les agrée, et ils commencèrent à discuter de bonnes actions, comme la récitation du Saint Coran. Évoquant sa routine nocturne, Mou'adh, qu'Allah les agrée, expliqua qu'il dormait la première partie de la nuit, puis se réveillait pour réciter le Saint Coran. Il conclut qu'il espérait ainsi une récompense d'Allah, le Très-Haut, pour son sommeil et sa récitation. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 136.

Il attendait cette récompense, car son intention en dormant était de donner à son corps suffisamment de repos pour pouvoir se réveiller plus tard dans la nuit et réciter le Saint Coran. Cette pieuse intention lui valut d'être récompensé à la fois pour son sommeil et sa récitation.

D'une manière générale, cet événement indique l'importance du culte nocturne volontaire.

Dans un Hadith Divin trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1145, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, descend chaque nuit au Ciel le plus proche selon Sa majesté infinie et invite les gens à Lui demander de répondre à leurs besoins afin qu'Il puisse les satisfaire.

L'adoration nocturne volontaire témoigne de la sincérité envers Allah, le Très-Haut, car aucun autre regard ne les observe. L'accomplir est un moyen d'avoir une conversation intime avec Allah, le Très-Haut, et un signe de notre servitude envers Lui. Elle possède d'innombrables vertus ; par exemple, un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1614, recommande qu'elle soit la meilleure prière volontaire.

Personne n'aura un rang plus élevé, au Jour du Jugement dernier ou au Paradis, que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et ce rang est directement lié à la prière nocturne surérogatoire. Cela montre que ceux qui accomplissent la prière nocturne surérogatoire seront bénis des plus hauts rangs dans les deux mondes. Chapitre 17 Al Isra, verset 79 :

« Et priez avec elle (c'est-à-dire la récitation du Coran) pendant une partie de la nuit, comme un rite additionnel pour vous. Il est attendu que votre Seigneur vous ressuscite à une station louée. »

Un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 3579, indique que le musulman est le plus proche d'Allah, le Très-Haut, durant la dernière partie de la nuit. Par conséquent, il peut recevoir d'innombrables bénédictions en se souvenant d'Allah, le Très-Haut, à ce moment-là.

Tous les musulmans souhaitent que leurs invocations soient exaucées et leurs besoins comblés. C'est pourquoi ils doivent s'efforcer d'accomplir la prière nocturne surérogatoire, car un hadith du Sahih Muslim, numéro 1770, recommande qu'il existe une heure particulière dans chaque nuit où les bonnes invocations sont toujours exaucées.

L'instauration de la prière nocturne surérogatoire est un excellent moyen de prévenir les péchés, d'éviter les rassemblements sociaux inutiles et de se protéger de nombreuses maladies. Ce conseil est tiré d'un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3549.

Il faut se préparer à la prière nocturne surérogatoire en évitant de trop manger ni de trop boire, surtout avant de se coucher, car cela favorise la paresse. Il ne faut pas se fatiguer inutilement pendant la journée. Une courte sieste peut y contribuer. Enfin, il faut éviter les péchés et s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car il est plus facile pour les obéissants d'accomplir la prière nocturne surérogatoire.

Enfin, le hadith principal souligne l'importance de ne jamais perdre espoir, car la porte du repentir et du succès est toujours ouverte. Chaque jour et chaque nuit, l'homme a l'occasion de revenir à une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, afin de trouver la paix et le succès dans les deux mondes. Il faut apprécier la grande miséricorde d'Allah, le Très-Haut, qui n'a pas besoin de la création, mais l'invite à Lui pour qu'elle réussisse. Il faut saisir ces opportunités avant que le temps ne s'épuise et qu'il ne reste que des regrets.

Une expédition au Yémen

Être juste

La dixième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) envoya une expédition au Yémen, dirigée par Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée). Il lui expliqua que, jeune et instruit, il jugerait correctement les affaires qui lui seraient soumises au Yémen. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) posa la main sur la poitrine d'Ali (qu'Allah l'agrée) et implora Allah, l'Exalté, d'affermir sa langue et de guider son cœur. Il lui conseilla ensuite de ne pas juger si deux rivaux venaient le consulter avant d'avoir entendu les deux parties. Il conclut qu'agir ainsi lui éclairerait les choses. Ce point est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 147.

Cet événement souligne l'importance de toujours adhérer à la justice et à ce qui est juste en toute chose. Il ne faut jamais critiquer ou féliciter autrui en fonction de son identité, mais plutôt critiquer ou féliciter de manière constructive ses actes. Si une personne agit conformément aux préceptes de l'islam, elle mérite d'être félicitée, même s'il s'agit d'un inconnu ou d'une personne avec laquelle on ne s'entend pas. Si une personne se comporte d'une manière contraire aux préceptes de l'islam, elle doit être critiquée de manière constructive et douce, même s'il s'agit d'un proche. La loyauté doit donc aller à la vérité, telle qu'elle est énoncée dans les préceptes de l'islam, et non aux personnes. Il faut respecter les droits des personnes conformément aux préceptes de l'islam, mais sa loyauté doit toujours aller à la vérité, sous peine de s'écarter du droit chemin.

Soyez le meilleur

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya une expédition au Yémen. Parmi eux se trouvait un compagnon, Burayda (qu'Allah l'agrée), qui avoua avoir éprouvé à l'époque des sentiments négatifs envers un autre compagnon, Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée). Après cette expédition, le butin de guerre devait être distribué et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dépêcha Ali (qu'Allah l'agrée). Après cela, Burayda (qu'Allah l'agrée) retourna auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et critiquait Ali (qu'Allah l'agrée), bien qu'il n'ait commis aucun tort. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) demanda à Burayda s'il n'aimait pas Ali (qu'Allah l'agrée), ce à quoi il répondit par l'affirmative. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui dit alors de ne pas le détester et de l'aimer davantage, car il le méritait. Après ce commentaire, Burayda (qu'Allah l'agrée) déclara sincèrement qu'il n'aimait personne plus qu'Ali (qu'Allah l'agrée). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, pages 142-143).

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, constituent le meilleur groupe jamais créé après les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Le fait qu'ils aient observé physiquement le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) de son vivant est certainement un facteur. Mais quiconque connaît leur vie et leurs bonnes actions comprend que leur supériorité ne se limite pas à cet acte unique et grandiose.

L'une des principales raisons de leur supériorité est illustrée par cet événement et par un hadith impliquant le compagnon Abdullah Bin Umar,

qu'Allah l'agrée, et qui figure dans le Sahih Muslim, numéro 6515. Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, était un jour à cheval dans le désert lorsqu'il rencontra un Bédouin. Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, salua le Bédouin, plaça son turban sur sa tête et insista pour qu'il monte à bord. On lui répondit que son salut était plus que suffisant, car le Bédouin aurait été ravi d'être salué par le grand compagnon du Saint Prophète Muhammad, qu'Allah l'agrée. Pourtant, Ibn Umar, qu'Allah l'agrée, alla bien plus loin et témoigna un grand respect au Bédouin. Ibn Omar, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il avait agi ainsi uniquement parce que le Saint Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait un jour conseillé que l'une des meilleures façons d'honorer ses parents était de témoigner de l'amour et du respect à leurs proches. Ibn Omar, qu'Allah l'agrée, ajouta que le père du Bédouin était un ami de son père, le Commandeur des Croyants, Omar Bin Khataab, qu'Allah l'agrée.

Cet incident témoigne de la supériorité des Compagnons, qu'Allah les agrée. Ils se sont entièrement soumis aux enseignements de l'islam. Non seulement ils ont accompli les devoirs obligatoires et évité tout péché, mais ils ont aussi accompli tous les actes qui leur étaient recommandés, au plus haut degré. Leur soumission les a poussés à mettre de côté leurs propres désirs et à n'agir que pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ibn Omar, qu'Allah les agrée, aurait pu facilement ignorer le Bédouin, car aucun de ses actes n'était obligatoire. Pourtant, contrairement à de nombreux musulmans qui invoquent cette excuse, il s'est entièrement soumis aux enseignements de l'islam et a agi comme il l'a fait.

C'est le manque de soumission aux enseignements de l'islam qui a affaibli la foi des musulmans. Certains se contentent d'accomplir les devoirs obligatoires et se détournent des autres bonnes actions, comme l'aumône volontaire, qui contredisent leurs désirs en prétendant que ces actions ne sont pas obligatoires. Tous les musulmans aspirent à rejoindre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses

Compagnons, qu'Allah les agrée, dans l'au-delà. Mais comment cela est-il possible s'ils ne suivent pas leur voie ? Si un musulman suit une voie différente de la sienne, comment peut-il y parvenir ? Pour y parvenir, il faut suivre leur voie. Mais cela n'est possible qu'en se soumettant pleinement aux enseignements de l'islam, comme ils l'ont fait, au lieu de choisir les actes qui correspondent à ses désirs.

Nuire au Prophète Muhammad (PBUH)

La dixième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, il envoya une expédition au Yémen dirigée par Ali Bin Abu Talib, qu'Allah l'agrée. Un compagnon, Amr Bin Shas Al Aslami, qui faisait partie de cette expédition, estima qu'Ali, qu'Allah l'agrée, l'avait traité durement. De retour à Médine, Amr critiquait Ali, qu'Allah l'agrée, lors de diverses réunions et auprès de différents interlocuteurs. Un jour, il entra dans la mosquée et trouva le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qui le fixa du regard jusqu'à ce qu'il s'assoie à côté de lui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dit alors à Amr (paix et bénédictions d'Allah sur lui) qu'il lui avait fait du mal. Amr (paix et bénédictions d'Allah sur lui) exprima ses remords. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) conclut en déclarant que quiconque faisait du mal à Ali (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui faisait du mal. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 143, de l'Imam Ibn Kathir.

Tout d'abord, cet événement souligne l'importance de passer outre les comportements négatifs insignifiants des autres. Il faut toujours se rappeler que, n'étant pas des anges, les gens sont voués à commettre des erreurs, tout comme eux-mêmes. Et tout comme ils désirent qu'Allah, le Très-Haut, et les hommes leur pardonnent leurs erreurs, ils devraient apprendre à pardonner également celles des autres. Il est compréhensible qu'une personne puisse avoir du mal à pardonner à autrui pour un problème persistant, comme une invalidité consécutive à un accident de la route. Si elle parvient à pardonner même dans ce cas, la récompense sera plus grande. Mais lorsque le tort causé à quelqu'un n'est pas persistant, il faut pardonner aux autres et ne pas garder rancune. Celui qui garde rancune doit craindre qu'Allah, le Très-Haut, examine ses actes au Jour du Jugement, tout comme il a examiné et conservé les

erreurs des hommes en ce monde. Celui dont les actes seront examinés au Jour du Jugement sera puni. Ceci a été confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103. Enfin, il est important de noter que pardonner aux autres implique de prendre des mesures pour se protéger du mal d'autrui afin que l'histoire ne se répète pas. Être patient et pardonner aux autres n'implique pas d'adopter une attitude passive consistant à laisser les autres nous faire du tort sans prendre de mesures pour se protéger. Cette attitude passive n'a rien à voir avec les enseignements de l'islam. Par exemple, une femme victime de violences physiques de la part de son mari doit prendre des mesures pour se protéger et protéger ses enfants, même si cela implique d'appeler la police et de le quitter. Après s'être protégée, elle et ses enfants, et avoir repris sa vie en main, elle peut demander justice ici-bas, par l'intermédiaire du gouvernement, et demander justice à Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Mais si elle peut lui pardonner ses fautes passées envers elle par amour pour Allah, le Très-Haut, cela lui permettra d'obtenir son pardon. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

... et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ? Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

De plus, l'événement principal dont il est question ici indique également qu'un signe d'amour sincère pour Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est d'aimer tous ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pour l'amour d'Allah, l'Exalté, même si cela contredit leur opinion personnelle à leur sujet. Cet amour inclut ceux qui proclament l'amour par leurs paroles et, plus important encore, par leurs actes. Par exemple, il est évident que toute la famille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tous les Compagnons (paix et bénédictions sur lui), et les pieux prédécesseurs possédaient cet amour véritable. Aimer chacun d'eux est donc un devoir pour celui qui prétend aimer Allah,

l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est prouvé par de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Bukhari, numéro 17. Il recommande que l'amour des alliés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), autrement dit les habitants de la ville sainte de Médine, fasse partie de la foi, et que la haine à leur égard soit un signe d'hypocrisie. Dans un autre hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3862, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), a clairement mis en garde les musulmans contre toute critique des Compagnons, qu'Allah les agrée, car les aimer est un signe d'amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et les haïr est un signe de haine pour le Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), et pour Allah, l'Exalté. Cette personne ne réussira que si elle se repent sincèrement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a mentionné une déclaration similaire concernant sa famille bénie, qu'Allah soit satisfait d'eux, dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 143.

Si un musulman critique injustement un musulman qui manifeste son amour pour Allah, le Très-Haut, cela prouve son manque d'amour pour Allah, le Très-Haut. Si un musulman commet un péché, les autres musulmans devraient le détester, mais ils devraient, par amour pour Allah, le Très-Haut, continuer à l'aimer, en raison de leur amour pour Allah, le Très-Haut, et pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le signe de l'amour pour autrui est de le traiter avec bienveillance et respect. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le traitent.

Être vrai

Lors de l'expédition au Yémen, Ali Bin Abu Talib, qu'Allah l'agrée, choisit des chameaux pour les offrir aux nécessiteux. Certains de ses hommes demandèrent s'ils pouvaient les monter, leur permettant ainsi de se reposer. Mais il refusa, précisant que, puisqu'ils étaient choisis pour les dons, seuls ceux qui en avaient le droit pouvaient en profiter. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 144.

Cet événement témoigne de la sincérité d'Ali, qu'Allah l'agrée, envers autrui. On y parvient au mieux en aimant pour les autres ce qu'on aime pour soi-même. En fait, on ne peut être un véritable croyant sans se comporter ainsi avec les autres. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 13. Cela ne signifie pas qu'un musulman perdra sa foi s'il n'adopte pas cette attitude. Cela signifie que sa foi ne sera complète que lorsqu'il suivra ce conseil. Ce hadith indique également qu'un musulman ne parachèvera sa foi que lorsqu'il détestera pour les autres ce qu'il déteste pour lui-même. Ceci est corroboré par un autre hadith du Sahih Mouslim, numéro 6586. Il conseille que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage la douleur. Ce sentiment mutuel implique d'aimer et de détester pour les autres ce que l'on aime et déteste pour soi-même.

Un musulman ne peut atteindre ce statut que si son cœur est exempt de tout mauvais trait, comme l'envie. Ces traits incitent toujours à désirer le meilleur pour soi-même. En réalité, ce hadith indique qu'il faut purifier son cœur en adoptant de bonnes qualités, comme le pardon, et en éliminant les mauvais traits, comme l'envie. Cela n'est possible qu'en étudiant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il est important que les musulmans comprennent que désirer le bien d'autrui ne les prive pas de bonnes choses. Le trésor d'Allah, le Très-Haut, est sans limite ; nul besoin donc d'adopter une mentalité égoïste et cupide.

Désirer le bien d'autrui implique de s'efforcer de l'aider par tous les moyens possibles, par un soutien financier ou émotionnel, de la même manière qu'on souhaiterait qu'on l'aide dans un moment difficile. Cet amour doit donc se manifester par des actes et non par des paroles. Même lorsqu'un musulman interdit le mal et donne des conseils contraires aux désirs d'autrui, il doit le faire avec douceur, tout comme il souhaiterait qu'on le conseille avec bienveillance.

Comme mentionné précédemment, le hadith principal dont il est question souligne l'importance d'éliminer tous les défauts qui contredisent l'amour et l'attention mutuels, comme l'envie. L'envie se manifeste lorsqu'une personne désire posséder un bienfait spécifique qui ne peut être obtenu que lorsqu'il est retiré à autrui. Cette attitude remet directement en cause la distribution des bienfaits choisis par Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi elle constitue un péché majeur et conduit à la destruction des bonnes actions de l'envieux. Un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4903, met en garde contre ce phénomène. Si un musulman désire les biens licites d'autrui, il doit implorer Allah, le Très-Haut, de lui accorder la même chose ou un bien similaire sans que l'autre personne perde sa bénédiction. Ce type de jalousie est licite et louable sur le plan religieux. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896, recommande aux musulmans de n'être jaloux que d'une personne riche qui utilise ses biens correctement. Et soyez jaloux d'une personne bien informée qui utilise ses connaissances pour son propre bénéfice et celui des autres.

Un musulman doit non seulement aimer que les autres obtiennent des bénédictions terrestres légales, mais aussi qu'ils obtiennent des bénédictions religieuses dans les deux mondes. En fait, souhaiter cela pour les autres les encourage à s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce type de saine compétition est bien accueilli en islam. Chapitre 83 Al Mutaaffin, verset 26 :

« ... Alors, que les concurrents concourent pour cela. »

Cet encouragement incitera également le musulman à s'auto-évaluer afin de déceler et d'éliminer ses défauts. Lorsque ces deux éléments se combinent, s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et de purifier son caractère, cela mène au succès dans les deux mondes.

Un musulman doit donc non seulement affirmer verbalement aimer pour autrui ce qu'il désire pour lui-même, mais aussi le manifester par ses actes. Il est à espérer que celui qui se soucie ainsi des autres recevra la sollicitude d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1930.

Montrer la confiance

Lors de l'expédition au Yémen, Ali Bin Abu Talib, qu'Allah l'agrée, renvoya une pièce d'or au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), qu'il partagea entre quatre personnes. Quelqu'un fit remarquer qu'ils avaient plus de droits sur l'or que ces hommes. Lorsque la pièce parvint au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il se demanda si les gens lui faisaient confiance et ajouta qu'il avait la confiance de Celui qui lui fait descendre des nouvelles du Ciel, matin et soir. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 146.

Le musulman doit témoigner sa confiance au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en le suivant et en lui obéissant sincèrement, même si la sagesse de ses traditions ne lui est pas apparente. Chapitre 3, Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif. Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de

représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Juger les actions positivement

Alors qu'il distribuait une pièce d'or, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut critiqué par un hypocrite qui lui enjoignit de craindre Allah, le Très-Haut. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) le réprimanda et lui rappela qu'il craignait Allah, le Très-Haut, par-dessus tout. L'homme s'éloigna. Khalid Bin Walid (qu'Allah l'agrée) demanda la permission d'exécuter l'homme pour son blasphème, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) refusa, affirmant que cet homme pourrait être un homme accomplissant les prières obligatoires. Ali (paix et bénédictions sur lui) fit alors remarquer que beaucoup de gens priaient, mais étaient hypocrites, car ils prononçaient des paroles contraires à ce qu'ils avaient dans le cœur. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit alors qu'il ne lui avait pas été ordonné de sonder le cœur des gens ni de leur ouvrir le ventre pour en connaître l'intention. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 146, de l'Imam Ibn Kathir.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 4993, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que bien penser aux autres est un aspect de l'adoration correcte d'Allah, l'Exalté. Autrement dit, c'est un aspect de l'obéissance à Allah, l'Exalté.

Interpréter les choses de manière négative conduit souvent à des péchés, comme la médisance et la calomnie. Un musulman devrait interpréter les choses de manière positive, autant que possible, afin d'accorder le bénéfice du doute aux autres. Malheureusement, adopter un état d'esprit négatif affecte les individus, de la cellule familiale à l'échelle nationale. Par exemple, combien de fois une nation est-elle entrée en guerre à

cause d'une supposition ou d'un soupçon ? La grande majorité des scandales relayés par les médias reposent sur des suppositions. Même des lois ont été créées pour encourager ces suppositions et ces soupçons. Cela conduit souvent à des relations brisées, car les personnes ayant cet état d'esprit croient toujours que les autres s'en prennent à elles par leurs paroles ou leurs actes. Cela les empêche de suivre les conseils des autres, car ils pensent être la cible de moqueries de la part de celui qui les donne, et de donner des conseils, car ils pensent que l'autre ne prêterait aucune attention à ce qu'ils disent. Et on s'abstiendra de conseiller celui qui possède cet état d'esprit négatif, car on pense que cela ne mènera qu'à une dispute. Cela entraîne d'autres traits négatifs, comme l'amertume.

Il est important que les musulmans comprennent que même s'ils supposent que quelqu'un leur lance une pique, ils doivent quand même accepter leurs conseils s'ils sont basés sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Interpréter constamment les choses de manière négative engendre également une maladie mentale grave : la paranoïa. Celui qui adopte la paranoïa soupçonnera toujours les autres de mauvaises choses. Cela peut être extrêmement destructeur pour les relations, notamment les mariages.

Il faut s'efforcer d'interpréter les choses de manière positive, autant que possible, ce qui favorise une mentalité positive. Et un état d'esprit positif favorise des relations saines, des sentiments sains et l'unité. En revanche, interpréter systématiquement les choses de manière négative encourage à toujours penser et agir négativement envers les autres,

même lorsqu'ils se comportent bien. Cela ne fait qu'empêcher de respecter les droits d'autrui, ce qui est ordonné par Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 12 :

« Ô vous qui croyez ! Évitez toute conjecture [négative]. Certes, certaines conjectures sont des péchés... »

Le Saint Pèlerinage d'Adieu

La dixième année après son émigration à Médine, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quitta Médine avec l'intention d'accomplir le pèlerinage (Hajj). Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 152.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 1773, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la récompense pour un pèlerinage sacré accepté n'est rien d'autre que le Paradis.

Le véritable but du Saint Pèlerinage est de préparer les musulmans à leur dernier voyage vers l'au-delà. De la même manière qu'un musulman abandonne sa maison, son entreprise, ses biens, sa famille, ses amis et son statut social pour accomplir le Saint Pèlerinage, ce même pèlerinage aura lieu à sa mort, lors de son dernier voyage vers l'au-delà. D'ailleurs, un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2379, recommande que sa famille et ses biens l'abandonnent à sa tombe, ne laissant avec lui que ses bonnes et mauvaises actions.

Lorsqu'un musulman garde cela à l'esprit lors de son saint pèlerinage, il accomplira correctement tous les aspects de ce devoir. Il rentrera transformé, car il privilégiera la préparation de son voyage vers l'au-delà plutôt que l'accumulation des biens matériels. Il s'efforcera d'accomplir les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du

Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui inclut le fait de prendre de ce monde pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance. Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Les musulmans ne doivent pas considérer le Saint Pèlerinage comme une simple fête et une virée shopping, car cette attitude en va à l'encontre de son objectif. Il doit rappeler aux musulmans leur dernier voyage vers l'au-delà, un voyage sans retour ni seconde chance. C'est la seule façon de les inciter à accomplir correctement le Saint Pèlerinage et à se préparer adéquatement pour l'au-delà. Celui qui se comporte ainsi sera conduit au Paradis par son Saint Pèlerinage.

Sincérité dans les actions

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quitta Médine pour le Saint Pèlerinage, il était monté sur une selle en lambeaux sous laquelle se trouvait un morceau de tissu bon marché. Il emportait tout son bagage. Il déclara alors que le Saint Pèlerinage devait se faire sans ostentation ni recherche de réputation. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 155.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 3989, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que même le fait de se montrer légèrement est du polythéisme.

Il s'agit d'une forme mineure de polythéisme qui ne fait pas perdre la foi. Au contraire, elle entraîne la perte de la récompense, car ce musulman a agi pour plaire aux autres, alors qu'il aurait dû agir pour plaire à Allah, le Très-Haut. En fait, il leur sera demandé, le Jour du Jugement, de rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Si le Diable ne peut empêcher quelqu'un d'accomplir de bonnes actions, il tentera de corrompre son intention, détruisant ainsi sa récompense. S'il ne peut corrompre son intention de manière évidente, il essaie de la corrompre par des moyens subtils. Cela inclut l'étalage subtil de ses bonnes actions. Parfois, c'est si subtil que la personne elle-même n'en est pas pleinement consciente. L'acquisition et l'application du savoir étant un

devoir pour tous, selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224, l'ignorance ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement.

L'auto-flagellation subtile se manifeste souvent sur les réseaux sociaux et dans les discours. Par exemple, un musulman peut informer les autres qu'il jeûne sans que personne ne lui ait directement demandé s'il jeûne. Un autre exemple est celui de réciter publiquement le Coran de mémoire devant d'autres personnes, prouvant ainsi qu'il l'a mémorisé. Même se critiquer publiquement peut être considéré comme une démonstration d'humilité.

En conclusion, se montrer subtilement arrogant nuit à la récompense du musulman et doit être évité afin de préserver ses bonnes actions. Cela n'est possible qu'en apprenant et en appliquant les connaissances islamiques, notamment la manière de préserver ses paroles et ses actes.

Qu'est-ce qui est sacré

Lors de son voyage pour accomplir le Saint Pèlerinage, lorsqu'il atteignit une vallée appelée Wadi Al Aqiq, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) déclara avoir reçu la visite d'un esprit d'Allah, l'Exalté, c'est-à-dire d'un ange, qui lui ordonna de prier dans cette vallée sacrée. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 162.

La plupart des musulmans font preuve d'un grand respect envers les lieux sacrés et les objets islamiques, mais négligent souvent les autres choses qu'Allah, l'Exalté, a rendues sacrées.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 67, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré que le sang, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés dans l'Islam.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres, enseigne aux musulmans que le succès ne peut être atteint que par le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, tels que les prières obligatoires, et des droits des personnes. L'un sans l'autre ne suffit pas. La justice sera établie au Jour du Jugement : l'opresseur sera contraint de transmettre ses bonnes actions à ses victimes et, si nécessaire, il se verra imputé les péchés de ses victimes. Cela pourrait le conduire en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce fait.

Un véritable croyant et musulman est celui qui évite de nuire verbalement ou physiquement à lui-même et aux biens d'autrui. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il est donc essentiel pour les musulmans de ne pas nuire à autrui par leurs actes ou leurs paroles.

Un musulman doit respecter les biens d'autrui et ne pas tenter de les acquérir illégalement, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 353, prévient que quiconque commet un tel acte ira en enfer, même si l'objet acquis est aussi insignifiant qu'une brindille. Les musulmans doivent utiliser les biens d'autrui selon leurs désirs et les restituer d'une manière qui plaise à leur propriétaire. Il faut traiter les biens d'autrui comme on aimerait que les autres traitent les siens.

L'honneur d'un musulman ne doit pas être bafoué par des actes ou des paroles, tels que la médisance ou la calomnie. Il doit plutôt défendre l'honneur d'autrui, en sa présence ou en son absence, car cela le protégera du feu de l'Enfer. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1931. Il ne faut parler des autres que de la manière dont on souhaite qu'ils parlent de soi. Il faut donc dire du bien ou se taire.

En conclusion, il faut éviter de porter préjudice à soi-même, à ses biens ou à l'honneur d'autrui en traitant les autres exactement comme on souhaite qu'ils nous traitent. De même qu'on aime cela pour soi-même, on doit aimer les autres et le prouver par ses actes et ses paroles. C'est le signe d'un véritable croyant, selon un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

Sermon à Arafat

La religion avant la culture

Lors de son pèlerinage, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) arriva au pays d'Arafat, il prononça un sermon. Il y déclara notamment qu'il avait détruit tout ce qui avait trait aux pratiques ignorantes, courantes avant l'islam. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 210-211.

Les musulmans ne doivent pas suivre et adopter les coutumes des non-musulmans. Plus ils le font, moins ils suivront les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est particulièrement évident de nos jours, car de nombreux musulmans ont adopté les pratiques culturelles d'autres nations, ce qui les a éloignés des enseignements de l'islam. Par exemple, il suffit d'observer le mariage musulman moderne pour constater combien de pratiques culturelles non musulmanes ont été adoptées par les musulmans. Pire encore, de nombreux musulmans ne font pas la distinction entre les pratiques islamiques fondées sur le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et les pratiques culturelles des non-musulmans. De ce fait, ces derniers ne peuvent pas non plus les distinguer, ce qui a causé de graves problèmes à l'islam. Par exemple, les crimes d'honneur sont une pratique culturelle qui n'a rien à voir avec l'islam. Pourtant, en raison de l'ignorance des musulmans et de leur habitude d'adopter des pratiques culturelles non musulmanes, l'islam est blâmé chaque fois qu'un crime d'honneur est commis dans la société. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a supprimé les barrières sociales liées aux castes et

aux fraternités afin d'unir les peuples. Pourtant, les musulmans ignorants les ont ressuscitées en adoptant les pratiques culturelles des non-musulmans. En d'autres termes, plus les musulmans adoptent de pratiques culturelles, moins ils se conforment au Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

La loi s'applique à tous

Lors de son sermon à Arafat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré avoir aboli les taux d'usure pratiqués avant l'islam, car ils étaient illégaux. La première usure qu'il a abolie fut celle de son propre oncle, Abbas Bin Abdul Muttalib, qu'Allah l'agrée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 210-211.

La première chose à noter est que cet événement indique que la loi de l'Islam s'applique de manière égale à tous les peuples.

L'une des principales raisons de la déviance de la société est l'abandon de la justice. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith du Sahih Bukhari (numéro 6787), que les nations précédentes étaient détruites, car les autorités punissaient les faibles qui enfreignaient la loi, mais pardonnaient aux riches et aux influents. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors chef de l'État, a même déclaré dans ce hadith que si sa propre fille commettait un crime, il lui infligerait la peine légale. Même si le grand public n'est pas en mesure de conseiller à ses dirigeants de rester justes dans leurs actions, il peut les influencer indirectement en agissant avec justice dans toutes leurs transactions et actions. Par exemple, un musulman doit agir avec justice envers les personnes à sa charge, comme ses enfants, en les traitant sur un pied d'égalité. Ceci est spécifiquement recommandé dans un hadith du Sunan Abu Dawud (numéro 3544). Il doit agir avec justice dans toutes ses transactions commerciales, quel que soit son interlocuteur. Si les gens agissent avec justice au niveau individuel, alors les communautés peuvent changer pour le mieux et, à leur tour, ceux qui occupent des

postes influents, comme les politiciens, agiront avec justice, qu'ils le souhaitent ou non.

De plus, l'intérêt financier désigne le montant qu'un prêteur reçoit d'un emprunteur à un taux d'intérêt fixe. À l'époque de la révélation du Saint Coran, de nombreuses formes de transactions à intérêt étaient pratiquées. Parmi celles-ci, le vendeur vendait un article et fixait un délai de paiement, stipulant que si l'acheteur ne payait pas dans le délai imparti, il prolongerait ce délai mais augmenterait le prix de l'article. Une autre forme de transaction consistait à prêter une somme d'argent à une autre personne et à stipuler que l'emprunteur devrait restituer un montant supérieur au montant prêté dans un délai donné. Une troisième forme de transaction à intérêt consistait à ce que l'emprunteur et le vendeur conviennent que le premier rembourserait le prêt dans un délai déterminé à un taux d'intérêt fixe, et qu'en cas de non-respect de ce délai, le prêteur prolongerait le délai mais augmenterait simultanément le taux d'intérêt. C'est à de telles transactions que s'appliquent les injonctions mentionnées ici.

Ceux qui croient cela ne font pas la distinction entre le profit tiré d'un investissement légal et l'intérêt financier. Du fait de cette confusion, certains soutiennent que si le profit sur l'argent investi dans une entreprise est légal, pourquoi le profit réalisé sur un prêt devrait-il être considéré comme illégal ? Ils soutiennent qu'au lieu d'investir sa fortune, une personne la prête à quelqu'un qui en tire un profit. Dans de telles circonstances, pourquoi l'emprunteur ne verserait-il pas une partie du profit au prêteur ? Ils ignorent qu'aucune entreprise n'est à l'abri du risque. Aucune entreprise n'offre une garantie absolue de profit. Par conséquent, il est injuste que seul le financier ait droit à un profit à taux fixe en toutes circonstances et soit protégé contre tout risque de perte. Il est contraire à la justice que ceux qui consacrent leurs ressources ne soient pas assurés d'un profit à un taux fixe, alors que ceux qui prêtent leur fortune sont

entièrement protégés contre tous les risques de perte et bénéficient d'un profit garanti à taux fixe.

Dans une transaction légale normale, un acheteur tire un avantage d'un bien qu'il achète à un vendeur. Le vendeur reçoit une compensation pour les efforts et le temps consacrés à la fabrication du bien. En revanche, dans les transactions portant intérêt, l'échange de bénéfices n'est pas équitable. La partie bénéficiaire reçoit un montant fixe en guise de paiement du prêt qu'elle a accordé, garantissant ainsi son gain. L'autre partie peut utiliser les fonds prêtés, mais cela ne génère pas toujours de profit. Si une telle personne dépense les fonds empruntés pour un besoin, il n'y aura aucun profit. Même si les fonds sont investis, il existe un risque de profit ou de perte. Ainsi, une transaction portant intérêt entraîne soit une perte d'un côté et un profit de l'autre, soit un profit assuré et fixe d'un côté et un profit incertain de l'autre. Par conséquent, commerce légal n'est pas synonyme d'intérêt financier.

De plus, le poids des intérêts rend le remboursement du prêt extrêmement difficile pour les emprunteurs. Ils peuvent même être contraints de recourir à un autre prêt pour rembourser le prêt initial et les intérêts. En raison du mécanisme des intérêts, le montant dû reste souvent impayé même après le remboursement du prêt. Cette pression financière peut empêcher les personnes de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ce stress peut entraîner de nombreux problèmes physiques et mentaux.

En fin de compte, dans ce type de système, seuls les riches s'enrichissent tandis que les pauvres s'appauvrissent.

Même si, en apparence, l'intérêt financier peut sembler une source de richesse, il ne lui cause en réalité qu'une perte globale. Cette perte peut prendre de nombreuses formes. Par exemple, elle peut lui faire perdre des affaires licites et honorables qu'il aurait pu obtenir s'il s'était abstenu de recourir à l'intérêt financier. Allah, le Très-Haut, peut l'inciter à utiliser ses richesses à son gré. Par exemple, il peut être atteint de maladies physiques qui le poussent à dépenser ses précieuses richesses illicites, au détriment de leur satisfaction. Cette perte globale a également une dimension spirituelle. Plus il s'intéresse à l'intérêt financier, plus son avidité prend tout son sens. Son avidité pour les biens matériels n'est jamais satisfaite, ce qui, par définition, le rend pauvre, même s'il possède de grandes richesses. Ces personnes vont d'une affaire matérielle à une autre tout au long de la journée, sans parvenir à la satisfaction, car elles ont perdu la grâce qui accompagne les affaires et les richesses licites. Cela peut même les pousser à accumuler davantage de richesses illicites par l'intérêt financier et par d'autres moyens. La perte dans l'au-delà est plus évidente. Ils resteront les mains vides le Jour du Jugement, car aucune bonne action fondée sur l'illicite, comme le don de biens illicites, n'est agréée par Allah, le Très-Haut. Nul besoin d'un érudit pour savoir où cette personne risque de se retrouver le Jour du Jugement.

Il existe une différence considérable entre les transactions commerciales légales et les transactions liées aux intérêts. Les premières jouent un rôle bénéfique pour la société, tandis que les secondes la conduisent à son déclin. Par nature, l'intérêt engendre la cupidité, l'égoïsme, l'apathie et la cruauté envers autrui. Il conduit au culte de la richesse et détruit la compassion et l'unité avec autrui. Il peut ainsi ruiner la société, tant sur le plan économique que moral.

La charité, en revanche, est le fruit de la générosité et de la compassion. Grâce à la coopération et à la bonne volonté mutuelles, la société se

développera positivement, ce qui profitera à tous. Il est évident que si une société est égoïste dans ses relations, où les intérêts des riches s'opposent directement à ceux du commun des mortels, elle ne repose pas sur des bases solides. Dans une telle société, au lieu de l'amour et de la compassion, la rancœur et l'amertume mutuelles ne peuvent que croître.

En conclusion, lorsque les gens satisfont leurs propres besoins et ceux de leurs proches, puis dépensent leurs excédents de richesse à des fins charitables ou participent à des entreprises commerciales mutuellement légales, le commerce, l'industrie et l'agriculture d'une telle société s'améliorent. Le niveau de vie s'élève et la production y est bien supérieure à celle des sociétés où l'activité économique est limitée par les intérêts financiers.

L'harmonie dans le mariage

Lors de son sermon à Arafat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé aux musulmans de craindre Allah, le Très-Haut, envers leurs épouses en les traitant avec bienveillance en toutes circonstances. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 210-211.

Si les femmes et les hommes souhaitent vivre un mariage réussi, ils doivent trouver un conjoint basé sur les enseignements de l'Islam.

Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5090, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé de se marier pour quatre raisons : la richesse, la lignée, la beauté ou la piété. Il a conclu en avertissant qu'il faut se marier par piété, sous peine de perdre.

Il est important de comprendre que les trois premières choses mentionnées dans ce hadith sont très éphémères et imparfaites. Elles peuvent procurer un bonheur temporaire, mais à terme, elles deviendront un fardeau pour l'individu, car elles sont liées au monde matériel et non à la foi, source du succès ultime et permanent. Il suffit d'observer les riches et les célébrités pour comprendre que la richesse ne fait pas le bonheur. En réalité, les riches sont les personnes les plus insatisfaites et les plus malheureuses de la planète. Épouser quelqu'un pour sa lignée est une folie, car cela ne garantit pas que la personne fera un bon conjoint. En réalité, un mariage raté détruit les liens familiaux qui unissaient les deux familles avant le mariage. Se marier uniquement pour la beauté, c'est-à-

dire l'amour, n'est pas judicieux, car c'est une émotion changeante qui change avec le temps et l'humeur. Combien de couples, soi-disant noyés dans l'amour, ont fini par se détester ?

Il est important de noter que ce hadith ne signifie pas qu'il faille choisir un conjoint pauvre, car il est important d'épouser quelqu'un capable de subvenir aux besoins de sa famille. Cela ne signifie pas non plus qu'il ne faut pas être attiré par son conjoint, car c'est un aspect essentiel d'un mariage épanoui. Mais ce hadith signifie que ces qualités ne doivent pas être la raison principale ni ultime du mariage. La qualité principale et ultime qu'un musulman doit rechercher chez un conjoint est la piété. C'est la piété qui consiste à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En d'autres termes, celui qui craint Allah, le Très-Haut, traitera bien son conjoint dans les moments heureux comme dans les moments difficiles. À l'inverse, les impies maltraiteront leur conjoint dès qu'ils sont contrariés. C'est l'une des principales raisons de l'augmentation des violences conjugales chez les musulmans ces dernières années. Et même s'ils sont satisfaits de leur conjoint, ils ne parviennent pas à s'acquitter de leurs droits à cause de leur ignorance, que la piété contribue à dissiper. Chapitre 35 Fatir, verset 28 :

« ...Seuls craignent Allah, parmi Ses serviteurs, ceux qui ont la connaissance... »

De plus, la personne pieuse se soucie toujours davantage du respect des droits d'autrui, comme celui de son conjoint, que du respect des leurs. Elle comprend en effet qu'Allah, le Très-Haut, l'interrogera sur le respect des

droits des autres. Il ne lui demandera pas si les autres ont respecté leurs droits, car la question sera réglée lorsqu'Allah, le Très-Haut, interrogera les autres, et non lorsqu'il les interrogera. En revanche, le musulman impie ne se souciera que de ses propres droits, droits qu'il a empruntés à la société, à la culture, à la mode et à son imagination, et non à l'islam. Par conséquent, il ne sera jamais pleinement satisfait de son conjoint, même s'il respecte ses droits conformément aux préceptes de l'islam. C'est pourquoi l'ignorance de l'islam et le divorce sont si étroitement liés.

Enfin, si un musulman souhaite se marier, il doit d'abord acquérir les connaissances nécessaires, notamment sur les droits qu'il doit à son conjoint, sur les droits qu'il doit à son conjoint et sur la manière de se comporter correctement avec lui dans différentes situations. Malheureusement, l'ignorance de ces principes conduit à de nombreuses disputes et divorces, car les gens exigent des choses que leur conjoint n'est pas tenu de respecter. Par conséquent, la connaissance, source de piété, est le fondement d'un mariage sain et réussi.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance des droits des femmes. De manière générale, avant l'Islam, à l'ère de l'ignorance, il était courant d'assimiler les femmes à des objets domestiques. On les achetait et on les vendait comme du bétail. Une femme n'avait aucun droit au mariage. Loin d'avoir droit à une part de l'héritage de ses proches, elle était elle-même traitée comme un bien du ménage. Elle était considérée comme un bien appartenant aux hommes, alors qu'elle n'avait droit à rien. Et elle ne pouvait dépenser qu'au gré des désirs de l'homme. En revanche, l'homme pouvait dépenser toute richesse qui lui appartenait, comme son salaire, selon ses désirs. Elle n'avait même pas le droit de remettre en question cette méthode. Certains groupes européens considéraient même les femmes comme des êtres non humains et les assimilaient à des animaux. Les femmes n'avaient aucune place dans la religion. Elles étaient considérées comme impropres au culte. Certains les

affirmaient même dépourvues d'âme. Il était tout à fait normal qu'un père tue son nouveau-né ou sa jeune fille, car ils étaient perçus comme une honte pour la famille. Certains croyaient même qu'aucune mesure de justice ne serait prise contre celui qui tuait une femme. Certaines coutumes allaient jusqu'à tuer l'épouse d'un mari décédé, car elle n'était pas jugée apte à vivre sans lui. Certains affirmaient même que le seul but des femmes était de servir les hommes.

Mais Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), a enseigné à l'homme le respect de tous les êtres humains, a instauré la justice et l'équité comme loi, et les hommes ont été tenus responsables du respect des droits des femmes, parallèlement à leurs propres droits sur elles. Les femmes ont été rendues libres et indépendantes. Elles sont devenues propriétaires de leur vie et de leurs biens, au même titre que les hommes. Aucun homme ne peut forcer une femme à épouser quelqu'un. Si elle est forcée de le faire sans son consentement, elle a le choix de poursuivre le mariage ou de l'annuler. Aucun homme n'a le droit de dépenser quoi que ce soit de ce qui lui appartient sans son consentement et son approbation. Après le décès de son mari ou après un divorce, elle devient indépendante et ne peut être contrainte par personne. Elle reçoit une part de l'héritage comme les hommes, selon les responsabilités qui lui ont été confiées par Allah, le Très-Haut. Dépenser pour les femmes et les traiter avec bienveillance est un acte d'adoration déclaré par Allah, le Très-Haut. Tous ces droits, et bien d'autres encore, ont été accordés aux femmes par nul autre qu'Allah, le Très-Haut. Il est étrange de voir comment ceux qui défendent les droits des femmes aujourd'hui critiquent l'Islam alors qu'il a accordé des droits aux femmes des siècles plus tôt.

Supériorité dans l'Islam

Lors de son sermon à Arafat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré qu'aucun Arabe n'était supérieur à un étranger, ni un étranger à un Arabe. La seule qualité qui rend une personne supérieure aux autres est la piété. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), volume 1, page 1958.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6543, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, ne juge pas les gens en fonction de leur apparence extérieure ou de leur richesse, mais qu'il observe et juge l'intention intérieure des gens et leurs actions physiques.

La première chose à noter est qu'un musulman doit toujours corriger son intention avant d'accomplir une action, car Allah, le Très-Haut, ne le récompensera que s'il accomplit de bonnes actions pour Lui. Ceux qui accomplissent des actions pour le bien d'autrui et des choses seront avertis qu'ils seront récompensés par ceux pour qui ils ont agi le Jour du Jugement, ce qui sera impossible. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

De plus, ce hadith souligne l'importance de l'égalité en islam. Une personne n'est pas supérieure aux autres par des considérations matérielles telles que son origine ethnique ou sa richesse. Bien que de nombreux musulmans aient érigé des barrières, telles que les castes

sociales et les sectes, croyant ainsi que certains sont supérieurs aux autres, l'islam a clairement rejeté ce concept et déclaré que, de ce point de vue, tous les êtres humains sont égaux devant l'islam. La seule chose qui distingue un musulman des autres est sa piété, c'est-à-dire sa capacité à obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, à s'abstenir de Ses interdits et à faire face au destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

De plus, le hadith principal dont il est question ici indique également que les femmes ne doivent pas perdre leur temps à débattre et à argumenter sur leur position dans le monde par rapport aux hommes. Elles doivent plutôt comprendre que la supériorité ne réside pas dans le fait de copier ou de surpasser les hommes. Elle réside uniquement dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut.

Un musulman doit donc s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en respectant Ses droits et ceux des autres, et ne pas croire que ce qu'il possède ou à quoi il appartient le sauvera du châtement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement indiqué dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, que le musulman qui manque de bonnes œuvres, c'est-à-dire d'obéissance à Allah, le Très-Haut, ne verra pas son rang élevé en raison de sa lignée. En réalité, cela s'applique à tous les aspects de ce monde, tels que la richesse, l'origine ethnique, le sexe, les fraternités sociales et les castes.

Enfin, tout comme l'Islam juge les gens sur leur obéissance à Allah, le Très-Haut, il en va de même pour les gens. Ils ne doivent pas juger les autres inférieurs à eux ou selon des critères mondains, car cela conduit souvent à l'orgueil et au manquement aux droits d'autrui, deux causes de désastre dans les deux mondes.

Le véritable statut d'une personne est caché, tout comme ses intentions sont cachées aux yeux des autres, même s'ils peuvent observer ses actions. Il est donc insensé de mépriser les autres, car ils pourraient bien nous être supérieurs.

Accrochez -vous au succès

Lors de son sermon à Arafat, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré qu'il léguait aux gens le Saint Coran et ses traditions, qui les guideront dans la bonne direction tant qu'ils s'y accrocheront. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète (Volume 4, pages 210-211) de l'Imam Ibn Kathir et dans Le Nectar scellé (page 464) de l'Imam Safi Ur Rahman.

S'y tenir implique de leur obéir sincèrement et de les suivre à tout moment.

Il faut respecter les trois aspects du Saint Coran pour en tirer profit. Le premier est de le réciter correctement et régulièrement. Le deuxième est de le comprendre et le dernier est de le mettre en pratique. Il faut toujours se rappeler que le Saint Coran est un livre de guidance et non un livre de récitation. La guidance ne peut être obtenue que par son apprentissage et sa mise en pratique.

De plus, il est essentiel de soutenir sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Il faut s'inspirer de son caractère béni afin d'adopter de bonnes qualités, telles que la patience, la gratitude et la générosité, et d'abandonner les défauts comme l'envie, l'orgueil et l'avidité. Cela garantira la paix de l'esprit, car l'adoption de qualités positives conduit à un état d'esprit positif.

Apprendre et mettre en pratique la vie et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) permettra également de le représenter correctement auprès du monde extérieur. Quiconque ne le fait pas le déformera inévitablement et dissuadera les non-musulmans et les autres musulmans d'apprendre et de mettre en pratique les enseignements de l'islam. Le déformer incitera également le monde extérieur à critiquer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsqu'il constatera les mauvais comportements des musulmans. Chaque musulman en sera responsable, car il est de son devoir de représenter correctement Allah, l'Exalté, et Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), auprès du monde extérieur.

De plus, tout comme les nations précédentes qui prétendaient aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix) ne les rejoindront pas dans l'au-delà, faute de les avoir suivis dans la pratique, les musulmans qui ne suivent pas le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne le rejoindront pas dans l'au-delà. Au contraire, ils rejoindront ceux qu'ils ont imités dans la pratique ici-bas. Ceci est indiqué dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Apprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) permet d'utiliser correctement chaque bienfait qui lui est accordé. Cela lui permet d'atteindre un état mental et physique équilibré et de bien placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement apporte donc la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, chacun doit adopter et adhérer aux enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, sachant que même les médicaments amers et les régimes stricts sont bons pour son bien-être. Tout comme ce patient sage

peut améliorer sa santé mentale et physique, celui qui accepte et suit les principes de l'islam le peut aussi. En effet, la véritable connaissance de l'équilibre mental et physique, ainsi que de la bonne organisation de ses relations et de ses responsabilités, appartient uniquement à Allah, le Très-Haut. Malgré des recherches approfondies, la compréhension que la société a de la santé mentale et physique est insuffisante pour résoudre les problèmes de chaque individu. L'orientation humaine ne peut protéger de toutes les formes de stress ni aider à prioriser chaque aspect de la vie, en raison de limitations et de préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire, transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on compare ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam à ceux qui ne le font pas. Alors que de nombreux patients ne comprennent pas la science derrière leurs médicaments et font une confiance aveugle à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur la sagesse des enseignements islamiques afin de reconnaître les changements positifs dans sa vie. Il ne demande pas une foi aveugle ; il souhaite plutôt que les gens en apprécient la vérité grâce à des preuves évidentes. Pour y parvenir, il faut un esprit ouvert et impartial lors de l'exploration des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix intérieure, Il décide seul qui l'obtient et qui l'ignore. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer.* »

Et il est clair qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées.

Une révélation sublime

Le jour d'Arafat, le 9^{Dhul} Hijjah, la révélation divine suivante a été révélée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) : chapitre 5 Al Ma'idah, verset 3 :

« ...Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 254, de l'Imam Ibn Kathir.

La sincérité envers Allah, le Très-Haut, implique l'accomplissement de tous les devoirs qu'Il nous a imposés, qu'il s'agisse de commandements ou d'interdictions, uniquement pour Son agrément. Comme le confirme un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1, chacun sera jugé selon son intention. Ainsi, quiconque manque de sincérité envers Allah, le Très-Haut, accomplit de bonnes actions sans en tirer de récompense, ni ici-bas ni dans l'au-delà. En fait, selon un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, ceux qui ont commis des actes insincères seront invités, le Jour du Jugement, à rechercher leur récompense auprès de ceux pour qui ils ont agi, ce qui sera impossible. Chapitre 98 Al Bayyinah, verset 5.

« Et il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, en étant sincères envers Lui... »

Quiconque néglige ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, fait preuve d'un manque de sincérité. Il doit donc se repentir sincèrement et s'efforcer de les accomplir. Il est important de garder à l'esprit qu'Allah, le Très-Haut, ne charge jamais une personne de devoirs qu'elle ne peut accomplir ou assumer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286.

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Être sincère envers Allah, le Très-Haut, signifie toujours privilégier son plaisir à celui de soi-même et des autres. Un musulman doit toujours privilégier les actions qui visent Allah, le Très-Haut, avant tout. Il faut aimer autrui et rejeter ses péchés pour Allah, le Très-Haut, et non pour satisfaire ses propres désirs. Lorsqu'on aide autrui ou qu'on refuse de participer aux péchés, cela doit être pour Allah, le Très-Haut. Celui qui adopte cette mentalité a perfectionné sa foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681.

Être sincère envers Allah, l'Exalté, c'est croire que Ses décrets et Ses choix sont les meilleurs pour les personnes concernées, même si la sagesse qui les sous-tend n'est pas évidente. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Se contenter des décrets qui satisfont ses désirs et s'irriter de ceux qui les contredisent est un manque flagrant de sincérité envers Allah, le Très-Haut. Celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en toute situation, est véritablement sincère.

La sincérité envers le Saint Coran implique un profond respect et un profond amour pour la parole d'Allah, le Très-Haut. Cette sincérité se démontre par l'accomplissement des trois aspects du Saint Coran. Le premier est de le réciter correctement et régulièrement. Le deuxième est de comprendre ses enseignements grâce à une source et un enseignant fiables. Le dernier aspect est d'agir conformément aux enseignements du Saint Coran afin de plaire à Allah, le Très-Haut. Le musulman sincère privilégie l'application de ses enseignements plutôt que ses désirs contraires au Saint Coran. Modeler son caractère sur le Saint Coran est le signe d'une véritable sincérité envers le livre d'Allah, le Très-Haut. C'est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), confirmée par un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 1342. Être sincère envers le Saint Coran implique de l'aborder avec l'intention sincère de le comprendre et d'agir en conséquence, même si ses désirs sont contredits par le Saint Coran. Celui qui choisit avec enthousiasme les commandements, les interdictions et les conseils à suivre ou à ignorer selon ses caprices fait preuve d'insincérité et ne bénéficiera donc pas pleinement de leurs conseils. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Coran est un remède aux problèmes matériels, le musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté pour le remettre dans sa boîte à outils. La fonction principale du Coran est de guider vers l'au-delà en toute sécurité. Négliger cette fonction essentielle et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais sans moteur. Se comporter ainsi est un manque de sincérité envers elle.

Le hadith principal mentionné ensuite est la sincérité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela inclut l'acquisition du savoir afin de mettre en pratique ses traditions. Ces traditions incluent celles liées à Allah, le Très-Haut, sous forme d'adoration, et à sa noblesse et à sa sainteté envers la création. Chapitre 68 Al Qalam, verset 4 :

« Et en effet, vous êtes d'une grande moralité. »

Cela implique d'accepter ses commandements et ses interdictions en tout temps. Allah, le Très-Haut, en a fait un devoir. Chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messager vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

La sincérité implique de privilégier ses traditions aux actes d'autrui, car tous les chemins menant à Allah, l'Exalté, sont fermés, à l'exception du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 3 : Ali Imran, verset 31 :

« Dis : [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... »

Il faut aimer tous ceux qui l'ont soutenu durant sa vie et après sa mort, qu'ils soient de sa famille ou de ses compagnons, qu'Allah les agrée tous. Soutenir ceux qui suivent son chemin et enseignent ses traditions est un devoir pour quiconque désire lui être sincère. La sincérité implique également d'aimer ceux qui l'aiment et de rejeter ceux qui le critiquent, quelle que soit sa relation avec eux. Tout cela est résumé dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 16. Il conseille qu'une personne ne peut avoir la vraie foi tant qu'elle n'aime pas Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus que toute la création. Cet amour doit se manifester par des actes et non par des paroles. Être sincère envers lui signifie le respecter, l'aimer et le suivre

concrètement. Mais cela est impossible sans connaître sa vie et ses enseignements bénis. Comment respecter, aimer et suivre quelqu'un qu'on ne connaît même pas ? Celui qui prétend l'aimer et le respecter mais ne parvient pas à le suivre dans la pratique n'est pas sincère dans ses affirmations.

Le hadith principal mentionné ensuite est la sincérité envers les dirigeants de la communauté, notamment envers les chefs religieux et les enseignants. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith extrait du Muwatta de l'imam Malik, livre 56, hadith 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, le Très-Haut. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messenger et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

Le dernier point mentionné dans le hadith principal est la sincérité envers le public. Cela implique de vouloir le meilleur pour lui en tout temps et de le démontrer par ses paroles et ses actes. Cela implique de conseiller aux autres de faire le bien, de leur interdire le mal, et d'être toujours miséricordieux et bienveillant envers eux. Ceci peut être résumé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 170. Il avertit qu'on ne peut être un véritable croyant tant qu'on n'aime pas pour les autres ce qu'on désire pour soi-même.

Être sincère envers autrui est si important que, selon le hadith du Sahih Bukhari numéro 57, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a placé ce devoir au même niveau que l'accomplissement de la prière obligatoire et le don de la charité. Ce hadith seul permet de comprendre son importance, car il est associé à deux obligations essentielles.

La sincérité envers les autres implique de se réjouir lorsqu'ils sont heureux et de s'attrister lorsqu'ils sont en deuil, tant que son attitude ne contredit pas les enseignements de l'islam. Une sincérité élevée implique de se dépasser pour améliorer la vie des autres, même si cela se met en difficulté. Par exemple, on peut renoncer à l'achat de certains biens pour en faire don aux nécessiteux. Désirer et s'efforcer de toujours unir les

gens autour du bien fait partie de la sincérité envers autrui. En revanche, diviser les autres est une caractéristique du Diable. Chapitre 17 Al Isra, verset 53 :

« ...Satan cherche certainement à semer la discorde parmi eux... »

Une façon d'unir les gens est de dissimuler les défauts des autres et de les déconseiller en privé. Celui qui agit ainsi verra ses péchés voilés par Allah, le Très-Haut. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1426. Chaque fois que possible, il faut conseiller et enseigner aux autres les aspects de la religion et les aspects importants du monde afin d'améliorer leur vie, tant matérielle que religieuse. Une preuve de sincérité envers les autres est de les soutenir en leur absence, par exemple lorsqu'ils sont calomniés. Se détourner des autres et ne se préoccuper que de soi-même n'est pas l'attitude d'un musulman. D'ailleurs, c'est ainsi que se comportent la plupart des animaux. Même si l'on ne peut pas changer la société dans son ensemble, on peut toujours être sincère en aidant ceux qui nous entourent, comme ses proches et ses amis. En bref, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le fassent. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites le bien comme Allah vous a fait du bien... »

Être sincère envers autrui implique de l'aider à satisfaire Allah, le Très-Haut. Il ne faut pas rechercher la gratitude, car cela ruine sa récompense et constitue un manque de sincérité flagrant envers Allah, le Très-Haut, et les gens.

En conclusion, celui qui met en pratique les enseignements de l'islam veillera à utiliser correctement chaque bienfait qui lui est accordé. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement apportera donc la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, chacun doit accepter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs. Maîtriser ses désirs est un faible prix à payer pour atteindre la paix de l'esprit et du corps, tout comme contrôler son alimentation pour être en bonne santé physique. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Or, la vie devient une prison obscure pour celui qui ne parvient pas à trouver la paix intérieure, même en réalisant tous ses désirs. Cela est flagrant lorsqu'on observe les riches et les célébrités. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible.
Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira :
« Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? »
[Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ;
et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

Gardez la foi

Le jour d'Arafat, le 9^{Dhul} Hijjah, la révélation divine suivante a été révélée au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) : chapitre 5 Al Ma'idah, verset 3 :

« ...Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, J'ai accompli sur vous Mon bienfait et J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion... »

Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 309, de l'Imam Ibn Kathir.

Après avoir entendu cela, Omar Bin Khattab (qu'Allah l'agrée) pleura. Interrogé sur sa réaction, il répondit qu'après la perfection, il ne peut y avoir que déclin.

Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3997, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti qu'il ne craignait pas la pauvreté pour la nation musulmane. Il craignait plutôt que les biens matériels deviennent faciles à obtenir et abondants. Cela les pousserait à se disputer ces biens et, par conséquent, à disparaître, comme cette même concurrence a détruit les nations précédentes.

Il est important de comprendre que cela ne s'applique pas seulement à la richesse. Cet avertissement s'applique à tous les aspects des désirs matériels, notamment la gloire, la richesse, l'autorité et les aspects sociaux de la vie, comme la famille, les amis et une carrière. Toute personne cherchant à satisfaire ses désirs en poursuivant ces choses au-delà de ses besoins, même licites, détourne son attention de la préparation concrète de l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela la conduira à de mauvais comportements, comme le gaspillage et l'extravagance, et pourrait même la pousser à commettre des péchés pour obtenir ces biens. Ne pas les obtenir peut conduire à l'impatience et à d'autres actes de défiance et de désobéissance envers Allah, le Très-Haut. La compétition pour les bienfaits matériels conduit à l'adoption d'autres traits négatifs, tels que l'envie, la méchanceté et l'inimitié, qui conduisent à la désunion, au manque de sincérité et au non-respect des droits d'autrui. Cette compétition peut même conduire à nuire aux autres. Cela ne mène qu'à la destruction dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour une personne dans ce monde.

Il est évident que ces désirs mondains ont pris le contrôle de nombreux musulmans, car ils se lèvent volontiers au milieu de la nuit pour obtenir des bénédictions matérielles, comme la richesse, ou pour partir en vacances, mais ils ne le font pas lorsqu'on leur conseille d'accomplir la prière nocturne volontaire ou d'assister à la prière obligatoire du matin à la mosquée en congrégation.

Il n'y a aucun mal à acquérir ces biens, tant qu'ils sont licites et nécessaires à la satisfaction de ses besoins et de ceux de ses proches. Mais au-delà, on s'en préoccupe, au risque de perdre son avenir, car cela peut l'amener à violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Plus on poursuit ses désirs terrestres, moins on s'efforce de préparer l'au-delà, car on peut utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés soit pour plaire

à Allah, le Très-Haut, soit selon ses propres désirs. Cela mènera à la destruction annoncée dans le hadith principal. Une destruction qui commence par le stress et l'anxiété ici-bas et mène à d'extrêmes difficultés dans l'au-delà. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible.
Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »*

Qu'est-ce que la piété

Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) quitta Arafat, les gens se précipitèrent à sa suite. Il ordonna alors à quelqu'un d'expliquer aux gens que la piété ne se mesure pas à la vitesse. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 257.

La piété s'acquiert par l'acquisition et la mise en pratique du savoir islamique, afin de pouvoir utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés. Chapitre 35, Fatir, verset 28 :

« ...Seuls parmi Ses serviteurs craignent Allah ceux qui possèdent le savoir... »

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2451, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé qu'un musulman ne peut devenir pieux que s'il évite ce qui ne nuit pas à sa religion, par crainte que cela ne conduise à quelque chose de néfaste. Par conséquent, un aspect de la piété consiste à éviter le doute, et non seulement l'illicite. En effet, le doute rapproche le musulman de l'illicite, et plus on s'en approche, plus il est facile d'y tomber. C'est pourquoi un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1205, conseille que celui qui évite l'illicite et le doute protège sa religion et son honneur. Si l'on observe ceux qui se sont égarés dans la société, on constate que, dans la plupart des cas, cela s'est produit progressivement, et non d'un coup. Autrement dit, la personne s'est d'abord adonnée au doute avant de

sombrer dans l' illicite. C'est pourquoi l'Islam insiste sur la nécessité d'éviter les choses inutiles et vaines dans la vie, car elles peuvent conduire à l'illicite. Par exemple, les paroles vaines et inutiles, non considérées comme des péchés par l'Islam, conduisent souvent à des propos malveillants, tels que la médisance, le mensonge et la calomnie. Si l'on évite la première étape en s'abstenant de paroles vaines, on évitera sans aucun doute les propos malveillants. Ce principe s'applique à tout ce qui est vain, inutile et, surtout, douteux.

La bonne façon

Lors de son pèlerinage, arrivé à Wadi Muhassir, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) jeta des cailloux sur les Jamarat et ordonna aux gens d'en faire autant. Il leur conseilla ensuite d'adopter ses rites, car ils ne le reverraient peut-être plus après cette année. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 264.

Bien que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ait expressément mentionné les rites du pèlerinage, ses paroles impliquent indirectement qu'un musulman doit suivre ses traditions dans tous les aspects de sa vie. Cela est clairement énoncé dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chapitre 3 : « Ali Imran », verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, alors Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Et chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messager a obéi à Allah... »

Les musulmans doivent donc s'attacher strictement aux deux sources de la guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et éviter toute autre source de connaissance religieuse. Plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles conduisent à de bonnes actions, moins on s'appuie sur les deux sources de la guidance, ce qui conduit à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de la guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on s'oriente vers des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les gens, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté sera invitée à pratiquer certains exercices spirituels qui contredisent et remettent en question les enseignements de l'islam. Comme cette personne est ignorante et a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse, elle tombera facilement dans ce piège et se lancera dans des exercices spirituels qui remettent directement en cause les enseignements de l'islam. Elle en viendra même à croire à des choses sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent également les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres humains ou des créatures surnaturelles peuvent contrôler son destin, car sa connaissance provient d'autres sources que ces deux sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent clairement de la mécréance, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Ainsi, un musulman peut perdre la foi sans même s'en rendre compte, car il a tendance à se fier à d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi s'appuyer sur des innovations religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de la guidance revient à suivre les traces du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Contrôler les tentations

Lors de son pèlerinage, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) atteignit le lieu du sacrifice des animaux à Mina, il fit monter son jeune cousin Fadl Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée) sur son chameau. Une jeune femme s'approcha du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et lui posa une question. Tout en répondant à sa question, il détourna la tête de son cousin afin qu'il ne puisse pas la voir. Interrogé à ce sujet, il répondit qu'il avait vu un jeune homme et une jeune femme très proches l'un de l'autre et qu'il ne pouvait pas faire confiance au Diable, c'est-à-dire les influencer négativement. Ce sujet est abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 265.

Les musulmans doivent prendre des précautions pour éviter d'être tentés par des relations illégales. Premièrement, ils doivent apprendre à baisser le regard. Cela ne signifie pas qu'il faut toujours fixer ses chaussures, mais qu'il faut éviter de regarder inutilement autour de soi, surtout dans les lieux publics. Ils doivent éviter de fixer les autres et respecter le sexe opposé. Tout comme un musulman n'aime pas que quelqu'un fixe sa sœur ou sa fille, il ne doit pas fixer les sœurs et les filles des autres. Chapitre 24, An Nur, verset 30 :

« Dis aux croyants de réduire leur vue et de protéger leurs parties intimes . Cela est plus pur pour eux... »

Dans la mesure du possible, un musulman doit éviter de passer du temps seul avec une personne du sexe opposé, sauf si son lien de parenté interdit le mariage. C'est ce que recommande le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith rapporté dans Sahih Bukhari, numéro 1862.

Les musulmans doivent s'habiller et se comporter avec pudeur. S'habiller avec pudeur permet d'éviter d'attirer le regard des étrangers et d'éviter de commettre des actes qui pourraient mener à une relation illégale, comme parler inutilement à une personne du sexe opposé.

Comprendre les bienfaits d'éviter les relations illégales est une autre façon de s'en protéger. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a garanti le Paradis à celui qui préserve sa langue et sa chasteté. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2408.

La crainte d'être puni pour avoir eu des relations illégales aidera également un musulman à les éviter. Par exemple, la foi de celui qui commet la fornication s'éloignera. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4690.

En réalité, un musulman n'a pas besoin de relations illégales, car l'Islam prescrit le mariage. Ceux qui n'ont pas les moyens de se marier devraient jeûner souvent, car cela permet de contrôler ses désirs et ses actes. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 3398.

La religion de la facilité

Le matin du jour du sacrifice, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) demanda à son cousin, Fadl Ibn Abbas (qu'Allah l'agrée), de lui rassembler des cailloux destinés à lapider les Jamarat de Mina. Fadl, qu'Allah l'agrée, choisit de petits cailloux pouvant servir de lance-pierres et les donna au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui fut satisfait de son choix. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) conseilla alors de se méfier des excès, car ce sont les excès religieux qui ont détruit les anciennes nations. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 267.

Dans un hadith du Sahih Bukhari numéro 39, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que la religion soit simple et directe. Et qu'un musulman ne se surcharge pas, car il ne pourrait pas la suivre.

Cela signifie qu'un musulman doit toujours mener une vie religieuse et mondaine simple. L'islam n'exige pas des musulmans qu'ils se surchargent de bonnes œuvres. Au contraire, il enseigne la simplicité, qui est la religion la plus chère à Allah, le Très-Haut, selon un hadith retrouvé dans l'Adab Al Mufrad, numéro 287, de l'imam Boukhari. Un musulman doit d'abord s'efforcer d'accomplir ses devoirs obligatoires, qui sont sans aucun doute à sa portée, car Allah, le Très-Haut, ne charge pas un musulman au-delà de ses capacités. Ceci est confirmé dans le chapitre 2 d'Al Baqarah, verset 286 du Saint Coran :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

Ensuite, ils devraient consacrer du temps à l'étude des enseignements islamiques afin de pouvoir mettre en pratique le Saint Coran et les traditions établies du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), selon leurs forces. Cela attire l'amour d'Allah, le Très-Haut, selon le hadith du Sahih Boukhari, numéro 6502.

Si un musulman persiste dans ce comportement, il bénéficiera d'une telle miséricorde qu'il accomplira tous ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et les gens et trouvera le temps de profiter des plaisirs licites de ce monde sans excès, gaspillage ou extravagance.

C'est ainsi qu'un musulman se facilite la vie. Et s'il a des personnes à charge, comme des enfants, il doit leur apprendre la même chose, ce qui leur facilitera également la vie. Se surcharger rend les choses difficiles et peut pousser à l'abandon total. Trop se relâcher rendra les choses difficiles, car on se prive de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes par paresse. L'équilibre est donc préférable, ce que l'islam encourage toujours.

L'islam étant simple, le licite et l'illicite sont clairs, faciles à comprendre et à respecter. Il ne faut donc pas se compliquer la vie, ni celle de ses proches, en recherchant et en appliquant des connaissances religieuses qui ne s'appuient pas sur les deux sources de guidance, à savoir le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions

d'Allah sur lui). En adhérant strictement à ces deux sources, l'islam sera facile à comprendre et à mettre en pratique.

Enfin, par extension, il faut s'efforcer de maintenir une vie matérielle simple. On y parvient en s'efforçant d'acquérir les biens matériels, comme les richesses légales, en fonction de ses besoins et de ses responsabilités, tout en évitant l'extravagance et le gaspillage. Plus on adhère à cette règle, plus sa vie matérielle deviendra détendue. Associée à une religion simple, elle conduit à la paix de l'esprit et au succès dans les deux mondes.

Le vrai sacrifice

Lors de son pèlerinage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a sacrifié cent chameaux. Ce fait est décrit dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 209.

Le sacrifice est une tradition du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix), que les musulmans imitent pendant la période du pèlerinage (Hajj). Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) a reçu l'ordre de sacrifier son fils, le Saint Prophète Ismaël (sur lui la paix). Chapitre 37 As Saffat, verset 102 :

« Et lorsqu'il fut parvenu à l'âge de la fatigue, il dit : « Ô mon fils, j'ai vu en rêve que je devais te sacrifier, alors vois ce que tu en penses. » Il dit : « Ô mon père, obéis à ce qui t'est commandé. Tu me trouveras, si Allah le veut, du nombre des endurants. »

La première leçon à retenir est l'importance de la patience face aux épreuves. Un musulman doit toujours se rappeler que ceux qui étaient plus aimés d'Allah, le Très-Haut, à savoir les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), ont subi des épreuves bien plus sévères. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) a confirmé dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2472, que personne n'a été plus éprouvé que lui pour Allah, le Très-Haut.

Les musulmans doivent également garder à l'esprit que, quelle que soit la situation dans laquelle ils se trouvent, elle leur est bénéfique. Comme l'a conseillé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 7500, si un musulman fait face à une difficulté et fait preuve de patience, il en sera récompensé. Et s'il traverse des périodes de facilité et fait preuve de gratitude, il en sera récompensé. Ainsi, selon ce hadith, chaque situation rencontrée par un musulman est bénéfique, même s'il n'en observe pas la sagesse. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Les musulmans doivent également comprendre qu'ils seront confrontés à une situation décrétée par Allah, le Très-Haut, quelle que soit leur réaction. S'ils l'affrontent avec patience, ils trouveront une récompense incalculable ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Mais s'ils l'affrontent avec impatience, ils rencontreront davantage de difficultés. Dans tous les cas, ils doivent affronter la difficulté, autant en tirer profit.

De plus, un musulman ne doit pas être naïf et comprendre que ce monde n'est pas le Paradis. Il a été créé pour éprouver l'humanité et ne peut donc jamais être exempt d'épreuves. Lorsqu'un musulman reconnaît sa nature innée, affronter les difficultés et les épreuves ne le surprend pas, car il s'attend à cela de la part du monde. De la même manière qu'une personne s'attend à être attaquée par un animal sauvage, elle doit s'attendre à des épreuves en ce monde. Se préparer mentalement de cette manière évitera au musulman d'être pris au dépourvu, source d'impatience.

Une autre leçon à tirer de ce grand événement est que, de même qu'on ne peut acquérir des biens matériels, comme la richesse, sans sacrifice, un musulman ne peut obtenir l'agrément d'Allah, le Très-Haut, sans sacrifice. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 2 :

« Les gens pensent-ils qu'on les laissera dire : « Nous croyons » et qu'ils ne seront pas jugés ? »

Les musulmans devraient être reconnaissants qu'Allah, le Très-Haut, ne leur demande pas de grands sacrifices comme ceux du Saint Prophète Ibrahim et des autres Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut). Allah, le Très-Haut, n'exige pas non plus des musulmans des sacrifices comme l'ont fait les Compagnons du Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut). Ils ont sacrifié leurs biens, leurs maisons, leurs familles et leurs vies. Au lieu de cela, Allah, le Très-Haut, a confié aux musulmans quelques devoirs obligatoires qui exigent peu de sacrifices de leur temps, de leur énergie et de leurs biens. Si l'on réfléchit à la grandeur du Paradis,

on se rendra compte que les sacrifices qu'on leur a encouragés sont bien modestes comparés à la récompense promise. Par conséquent, les musulmans devraient exprimer leur gratitude en se soumettant avec obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience.

Le sacrifice du Saint Prophète Ismaël (sur lui la paix et le salut) indique que le musulman doit toujours être prêt à sacrifier ses désirs, son amour et ses vœux pour obéir à l'ordre d'Allah, le Très-Haut. Le rituel du sacrifice d'animaux pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, que les musulmans accomplissent chaque année en est la preuve. Il ne s'agit pas simplement du sacrifice d'un animal, mais de bien plus. Chapitre 22, Al Hajj, verset 37 :

« Leur chair n'atteindra pas Allah, ni leur sang, mais ce qui Lui parvient, c'est votre piété. Ainsi vous les avons soumis, afin que vous glorifiiez Allah pour ce vers quoi Il vous a guidés... »

Les musulmans devraient adopter la piété mentionnée dans ce verset tout au long de l'année en plaçant les commandements d'Allah, le Très-Haut, avant leurs désirs. Ce n'est qu'alors qu'ils pourront véritablement suivre les traces du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix).

Une autre leçon importante à tirer de ce grand événement est la confiance en Allah, le Très-Haut. Même dans des situations apparemment inévitables et désastreuses, comme celle-ci, un musulman doit toujours

faire confiance au choix d'Allah, le Très-Haut. Les musulmans doivent comprendre que leur savoir est très limité et qu'ils sont extrêmement myopes. Autrement dit, ils ne peuvent percevoir pleinement la sagesse qui sous-tend les choix d'Allah, le Très-Haut. En revanche, la connaissance et la perception divine d'Allah, le Très-Haut, sont illimitées. Par conséquent, un musulman doit faire confiance aux choix d'Allah, le Très-Haut, tout comme un aveugle fait confiance à son guide physique. Quelle que soit l'attitude d'un musulman, le choix d'Allah, le Très-Haut, se réalisera ; il est donc préférable de faire confiance à sa sagesse plutôt que de faire preuve d'impatience, ce qui ne fera qu'aggraver les problèmes.

De plus, il est important de se souvenir des innombrables exemples de personnes désirant quelque chose pour ensuite le regretter après l'avoir obtenu. Et de personnes qui détestaient quelque chose avant de changer d'avis par la suite. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Le destin étant hors de notre contrôle, il est important pour les musulmans de se concentrer sur ce qui est sous leur contrôle s'ils souhaitent être sauvés des difficultés : l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience. Allah, le Très-Haut, a déjà garanti qu'Il sauverait le musulman de toutes les difficultés, dans les deux mondes. Il leur suffit de Lui obéir. Chapitre 65, At Talaq, verset 2 :

« ...Et quiconque craint Allah, Il lui donnera une issue. »

Il est insensé de s'attarder sur ce qui n'est pas sous notre contrôle, c'est-à-dire sur le destin, et de rester indifférent à ce qui est sous notre contrôle, à savoir l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

L'amour est dans les actions

Après avoir accompli le sacrifice, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ordonna à un coiffeur de lui raser la tête, en commençant par le côté droit. Il ordonna ensuite que les cheveux rasés soient distribués aux gens. Ses compagnons, qu'Allah les agrée, l'encerclèrent pendant qu'on le rasait afin qu'aucun de ses cheveux ne tombe par terre. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 272.

Il est évident qu'ils se sont comportés de cette manière par amour et respect pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

Chaque musulman déclare ouvertement désirer la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), des autres Saints Prophètes (paix et bénédictions sur lui), et de leurs Compagnons (qu'Allah les agrée), dans l'au-delà. Ils citent souvent le hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 3688, qui recommande de vivre avec ceux qu'ils aiment dans l'au-delà. C'est pourquoi ils déclarent ouvertement leur amour pour ces serviteurs vertueux d'Allah, le Très-Haut. Mais il est étrange qu'ils désirent ce résultat et prétendent aimer le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors qu'ils le connaissent à peine, trop occupés à étudier sa vie, son caractère et ses enseignements. C'est absurde, car comment peut-on aimer véritablement quelqu'un qu'on ne connaît même pas ?

De plus, lorsqu'on leur demandera des preuves de leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), que diront-ils au Jour du Jugement ? Que présenteront-ils ? La preuve de cette déclaration réside dans l'étude et la mise en pratique de la vie, du caractère et des enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une déclaration sans cette preuve ne sera pas acceptée par Allah, le Très-Haut. Cela est évident, car personne ne comprenait l'islam mieux que les Compagnons (qu'Allah les agrée), et ce n'était pas leur attitude. Ils ont déclaré leur amour pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et ont soutenu leur déclaration par des actes en suivant ses traces. C'est pourquoi ils seront avec lui dans l'au-delà.

Ceux qui croient que l'amour est dans le cœur et n'a pas besoin d'être démontré par des actions sont aussi stupides que l'étudiant qui rend une feuille d'examen vierge à son professeur en prétendant que la connaissance est dans son esprit, de sorte qu'il n'a pas besoin de l'écrire pratiquement sur papier et qui s'attend ensuite à réussir.

Celui qui se comporte de cette manière n'aime pas les justes serviteurs d'Allah, l'Exalté, mais seulement ses propres désirs et il a sans aucun doute été trompé par le Diable.

Enfin, il est important de noter que les membres d'autres religions affirment également aimer leurs saints prophètes (sur eux la paix). Mais n'ayant pas suivi leurs traces et mis en pratique leurs enseignements, ils ne seront certainement pas parmi eux au Jour du Jugement. Cela est évident lorsqu'on y réfléchit un instant.

Ne pas nuire

Un aspect du pèlerinage sacré consiste à toucher et à embrasser la Pierre Noire, rattachée à la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a un jour dit à Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée, que, même s'il était fort, il ne devait pas se bousculer pour atteindre la Pierre Noire, car cela pourrait nuire à autrui. S'il ne parvenait pas à y accéder en raison d'une foule nombreuse, il devait la saluer de loin. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 4, page 228.

Bien qu'atteindre la Pierre Noire soit un acte d'adoration, un musulman n'a pas le droit de nuire à autrui. Cela souligne l'importance de s'abstenir de nuire à autrui.

Dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a présenté les signes d'un véritable musulman et d'un véritable croyant. Un véritable musulman est celui qui évite de nuire verbalement et physiquement à autrui. Cela inclut tous les individus, quelle que soit leur foi. Cela inclut tout type de discours et d'actes susceptibles de nuire ou de blesser autrui. Cela peut inclure le fait de ne pas donner les meilleurs conseils, car cela contredit la sincérité envers autrui. Ceci est prescrit dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4204. Cela inclut le fait de conseiller aux autres de désobéir à Allah, le Très-Haut, les incitant ainsi à commettre des péchés. Un musulman doit éviter ce comportement, car il sera tenu responsable de toute personne qui suit ses mauvais conseils. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 2351. Cela inclut également de ne pas s'immiscer dans les affaires d'autrui, car cela conduit souvent à nuire à autrui. Un musulman

doit parler de manière positive envers les autres, en leur présence et en leur absence, tout comme il désire que les autres parlent positivement de lui.

Les atteintes physiques incluent le fait de nuire aux moyens de subsistance d'autrui, de commettre une fraude, d'escroquer autrui et de maltraiter physiquement. Toutes ces caractéristiques sont contraires aux enseignements de l'islam et doivent être évitées.

Un véritable croyant, selon le hadith principal abordé, est celui qui préserve la vie et les biens d'autrui de tout préjudice. Cela s'applique à tous, quelle que soit leur religion. Cela inclut le vol, l'usage abusif ou la dégradation des biens d'autrui. Lorsqu'on se voit confier les biens d'autrui, il doit veiller à ne les utiliser qu'avec la permission de son propriétaire et d'une manière qui lui soit agréable. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 5421, que quiconque s'empare illégalement des biens d'autrui, sous un faux serment, même s'il ne s'agit que d'une petite branche d'arbre, ira en Enfer.

Pour conclure, un musulman doit appuyer sa déclaration de foi verbale par des actes, car ils constituent la preuve matérielle de sa foi, nécessaire à la réussite dans les deux mondes. De plus, un musulman doit exprimer les qualités d'une véritable foi envers Allah, le Très-Haut, et envers les hommes. Un excellent moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on souhaite être traité, c'est-à-dire avec respect et paix.

Aider les autres

Lors de son pèlerinage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'arrêta au puits de Zamzam, près de la Maison d'Allah, le Très-Haut, la Kaaba. Il observa la tribu d'Abdul Muttalib servir de l'eau aux pèlerins, comme elle le faisait depuis de nombreuses années. Il leur conseilla de continuer ainsi, car ils accomplissaient un travail convenable. Il fit ensuite remarquer que si certains n'avaient pas empêché la tribu de puiser l'eau du puits en le faisant eux-mêmes, à l'instar du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il l'aurait lui-même puisé. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 277-278.

D'une manière générale, cela souligne l'importance d'aider autrui selon ses moyens. Être sincère envers autrui est un aspect important de l'islam, selon le hadith du Sahih Muslim, numéro 196. Être sincère envers autrui est si important qu'il est associé à deux obligations essentielles : les prières obligatoires et le don de charité, selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 57. Il faut faire preuve de sincérité envers autrui en l'aidant selon ses moyens, qu'il s'agisse d'une aide financière, physique ou émotionnelle. Il faut éviter de nuire verbalement ou physiquement aux autres et à ses biens. C'est la définition même d'un musulman et d'un croyant, selon le hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. On peut faire preuve de sincérité envers autrui en le traitant comme on souhaite être traité.

De plus, l'événement principal évoqué souligne également l'importance de l'indépendance. Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 7432), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé qu'Allah, le Très-Haut, aime le serviteur indépendant de la

création. Cela signifie qu'un musulman doit pleinement utiliser les ressources qui lui ont été fournies par Allah, le Très-Haut, telles que sa force physique, afin d'accomplir ses devoirs et ses responsabilités. Il ne doit pas se comporter avec paresse ni solliciter inutilement les autres, car cette habitude conduit à la dépendance et sape la confiance en Allah, le Très-Haut. Il doit être fermement convaincu que, quoi qu'il arrive, ce qui est destiné à constituer sa subsistance lui a été attribué plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim (numéro 6748). Un musulman doit se concentrer sur l'utilisation de ses ressources, telles que sa force physique, et avoir confiance qu'Allah, le Très-Haut, lui accordera ce qui est le meilleur pour lui. D'un point de vue religieux, on peut devenir dépendant des autres en croyant qu'une personne, comme un maître religieux et spirituel, suffira à assurer la réussite dans les deux mondes grâce à ses supplications et son intercession. Cette attitude ne fait qu'encourager la paresse, car on croit être libre d'agir comme on le souhaite et réussir malgré tout dans les deux mondes grâce à son maître spirituel. Le musulman doit éviter cet égarement et suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, qui ont bénéficié de la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur avaient été accordés de manière à Lui plaire. Telle est l'attitude juste à adopter.

Sermon à Mina

Transmettre des connaissances correctes

Lors de son pèlerinage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prononcé un sermon à Mina. Il a notamment recommandé aux personnes présentes et à l'écoute d'informer les absents. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 280.

Pour diffuser l'islam au sein de la société, il est essentiel de veiller à transmettre le savoir exact. Dans le cas contraire, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 206, une personne peut non seulement être punie pour avoir transmis un savoir erroné, mais sa sanction peut s'alourdir en fonction du nombre de personnes qui l'appliquent. Malheureusement, ce hadith est souvent négligé, ce qui entraîne la diffusion de connaissances erronées et peu fiables. L'absence de connaissances exactes peut ouvrir la voie à l'incroyance. Par exemple, certains qualifient tout ce qu'ils ne comprennent pas d'innovation, de polythéisme ou d'illicite. Ils se contentent même de qualifier les musulmans d'apostats, sans se rendre compte d'un hadith du Sahih Muslim, numéro 216. Ce hadith avertit clairement que quiconque accuse faussement un musulman d'incroyance perd la foi. L'ignorance est l'une des armes du Diable, et on ne peut éviter ce piège qu'en acquérant le savoir exact auprès d'un savant fiable avant de le diffuser. Chapitre 39 Az Zumar, verset 9 :

« ...Dis : « *Ceux qui savent sont-ils égaux à ceux qui ne savent pas ?* »...
»

S'abstenir de nuire

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment affirmé que le sang et les biens d'un musulman sont sacrés. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète*, volume 4, page 280.

Dans un hadith trouvé dans *Sahih Bukhari*, numéro 67, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré que le sang, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés dans l'Islam.

Ce hadith nous enseigne une leçon importante : la véritable réussite pour les musulmans réside dans le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, comme l'accomplissement des prières obligatoires, et des droits de leurs semblables. Négliger l'un au profit de l'autre est insuffisant. Au Jour du Jugement, la justice triomphera, et les oppresseurs seront contraints de répercuter leurs bonnes actions sur leurs victimes et, si nécessaire, de porter les péchés de ceux qu'ils ont lésés. De telles conséquences pourraient les conduire à la descente aux Enfers, un avertissement formulé dans un hadith du *Sahih Muslim*, numéro 6579.

Un véritable croyant s'abstient de nuire, tant verbalement que physiquement, à autrui et à ses biens. Ce principe est corroboré par un hadith du *Sunan An Nasai*, numéro 4998. Il est donc crucial pour les musulmans d'éviter de nuire, que ce soit par leurs paroles ou leurs actes.

Respecter les biens d'autrui est essentiel, et les musulmans ne doivent jamais tenter d'acquérir illégalement ce qui ne leur appartient pas. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 353, met en garde contre l'Enfer ceux qui s'emparent illégalement des biens d'autrui par parjure, même s'ils s'emparent d'une chose aussi insignifiante qu'une brindille. Les musulmans doivent utiliser les biens d'autrui de manière à respecter les volontés de leur propriétaire. Chacun doit traiter les biens d'autrui de la même manière qu'il souhaite que ses propres biens soient traités.

De plus, l'honneur d'un musulman ne doit être compromis ni par des actes ni par des propos, y compris la médisance ou la calomnie. Il doit plutôt protéger l'honneur d'autrui, en sa présence comme en son absence, car cela le préserve du feu de l'Enfer. Ceci est confirmé par un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 1931. Il est essentiel de parler des autres comme on souhaite qu'ils le soient. Si l'on ne peut pas parler des autres avec bienveillance, qu'ils se taisent.

En résumé, il est essentiel d'éviter tout tort envers autrui, qu'il s'agisse de soi-même, de ses biens ou de son honneur. Il faut traiter autrui comme on souhaite être traité. Cela reflète l'essence même du vrai croyant, comme le souligne un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515.

Écouter et obéir

Dans son sermon durant ses jours à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a exhorté les musulmans à écouter et à obéir à leur commandant qui les guidait avec le Saint Coran, quel que soit leur statut social, par exemple celui d'esclave. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 282-283.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 196, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé que l'islam soit une forme de sincérité envers les dirigeants de la société. Cela implique de leur prodiguer les meilleurs conseils et de les soutenir dans leurs bonnes décisions par tous les moyens nécessaires, comme une aide financière ou matérielle. Selon un hadith du Muwatta de l'imam Malik, livre numéro 56, hadith numéro 20, l'accomplissement de ce devoir satisfait Allah, l'Exalté. Chapitre 4 An Nisa, verset 59 :

« Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'autorité... »

Cela montre clairement qu'il est de notre devoir d'obéir aux dirigeants de la société. Mais il est important de noter que cette obéissance est un devoir tant que l'on ne désobéit pas à Allah, le Très-Haut. Il n'y a pas d'obéissance à la création si elle conduit à la désobéissance au Créateur. Dans de tels cas, il faut éviter de se révolter contre les dirigeants, car cela ne fait que nuire à des innocents. Il faut plutôt conseiller aux dirigeants le

bien et interdire le mal, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut conseiller aux autres d'agir en conséquence et toujours implorer les dirigeants de rester sur le droit chemin. Si les dirigeants restent droits, le grand public le restera également.

Tromper les dirigeants est un signe d'hypocrisie, qu'il faut éviter en toute circonstance. La sincérité implique également de s'efforcer de leur obéir dans les domaines qui unissent la société et de mettre en garde contre tout ce qui peut la perturber. En islam, il n'y a pas de loyauté aveugle envers les dirigeants, mais seulement l'obéissance à Allah, le Très-Haut.

Liens familiaux

Dans son sermon durant les jours passés à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a exhorté les musulmans à respecter les droits de leurs proches sur eux en mentionnant expressément leur mère, leur père, leur sœur, leur frère, puis le parent le plus proche. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 284.

Allah, le Très-Haut, donne toujours des conseils exhaustifs dans le Saint Coran. Dans ce cas précis, Allah, le Très-Haut, exhorte souvent à bien traiter ses proches, car suivre ce seul conseil assurerait à lui seul la prospérité, la paix et la justice dans la société. Si chacun traitait ses proches avec bienveillance, aucune aide extérieure ne serait nécessaire. Ainsi, chaque membre de chaque cellule familiale serait traité avec bienveillance, ce qui aurait un effet positif sur la société tout entière.

Il faut aider ses proches dans tout ce qui est louable en islam et les mettre en garde contre tout ce qui est blâmable. Chapitre 5, Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Malheureusement, de nombreux musulmans ignorent aujourd'hui ce conseil et aident les autres en fonction de leur relation, que ce soit en bien

ou en mal. Un musulman doit respecter l'ordre du verset suivant et n'aider ses proches que dans les cas directement liés à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 2 Al Baqarah, 83 :

« ... N'adorez qu'Allah ; faites du bien à vos père et mère, et à vos proches... »

Il faut aider ses proches selon ses moyens, notamment émotionnels, physiques et financiers. Le meilleur moyen d'y parvenir est de traiter les autres comme on le souhaite. Il ne faut pas prêter trop d'attention aux critères et à la définition d'un bon parent définis par les gens, car ces critères et ces définitions sont souvent en contradiction avec ceux de l'islam. Il faut plutôt respecter les droits de ses proches conformément aux enseignements de l'islam, pour la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, qu'ils soient considérés comme de bons parents ou non. Enfin, un musulman ne doit jamais rompre les liens avec ses proches pour des raisons matérielles, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5984, que quiconque rompt les liens avec ses proches pour des raisons matérielles n'entrera pas au Paradis. De plus, même si un musulman peut couper les liens avec son proche pour des raisons religieuses, il est néanmoins préférable de maintenir les liens avec son proche en l'aidant dans les choses qui sont bonnes et en l'avertissant dans les choses qui sont mauvaises, car cela peut encourager son proche à se repentir sincèrement de son égarement.

Une branche de l'hypocrisie

Dans son sermon durant les jours passés à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment déclaré qu'Allah, le Très-Haut, peut ignorer les erreurs des gens, sauf celle de celui qui emprunte de l'argent à un musulman avec l'intention de ne pas le rembourser. Cette personne a un énorme problème et est ruinée. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 284.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que rompre ses promesses est un aspect de l'hypocrisie.

La plus grande promesse qu'un musulman ait faite est celle qu'il a faite à Allah, le Très-Haut, lorsqu'il l'a accepté comme Seigneur et Dieu. Cela implique d'obéir à Ses commandements, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Toutes les autres promesses faites à autrui doivent également être tenues, sauf excuse valable, notamment celles faites par un parent à ses enfants. Rompre ses promesses ne fait qu'inculquer aux enfants un mauvais caractère et les incite à croire que la tromperie est acceptable. Dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2227, Allah, le Très-Haut, déclare qu'Il s'en prendra à quiconque fait une promesse en Son nom puis la rompt sans excuse valable. Comment celui qui a Allah, le Très-Haut,

contre lui au Jour du Jugement dernier pourrait-il réussir ? Il est toujours plus prudent de ne pas faire de promesses à autrui, dans la mesure du possible. Mais lorsqu'une promesse licite est faite, il faut s'efforcer de la tenir.

De plus, il faut toujours se rappeler que tout bien matériel acquis illégalement deviendra pour lui une source de stress, de troubles et de difficultés dans les deux mondes, car il ne peut échapper au pouvoir et au contrôle d'Allah, l'Exalté. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

De plus, celui qui se comporte ainsi désobéira inévitablement à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'empêchera d'atteindre un état mental et physique équilibré et l'amènera à égarer tout et chacun dans sa vie. Cela ne fera qu'accroître son stress, ses problèmes et ses difficultés dans les deux mondes. Par conséquent, tout dans sa vie, comme sa famille, ses amis, sa carrière et ses biens, deviendra une source de stress. S'il persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, il imputera son stress aux mauvaises choses et aux mauvaises personnes qui l'entourent, comme son conjoint. En excluant ces bonnes personnes de sa vie, cela ne fera qu'aggraver ses troubles mentaux jusqu'à la dépression, la toxicomanie et même des tendances suicidaires. S'il persiste à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, il ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Le châtiment auquel il sera confronté dans l'au-delà sera bien pire que celui qu'il a subi ici-bas.

Enfin, il est important de comprendre que toute richesse ou tout bien matériel acquis illégalement ne sera qu'une malédiction pour son détenteur, car toutes les bonnes actions accomplies avec ces biens illicites seront rejetées par Allah, le Très-Haut, et ne feront qu'aggraver ses péchés et son châtement dans les deux mondes, s'il ne se repent pas sincèrement. En effet, le fondement apparent de l'islam repose sur l'acquisition et l'utilisation du licite, tout comme son fondement intérieur repose sur l'intention. Si le fondement est corrompu, tout ce qui en découle sera corrompu et donc rejeté par Allah, le Très-Haut, même s'il s'agit de bonnes actions. Nul besoin d'être un érudit pour prédire le sort de celui qui se comporte ainsi au Jour du Jugement.

Faire confiance à Allah (SWT)

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment déclaré qu'il n'existe aucune maladie pour laquelle Allah, le Très-Haut, n'ait prévu de remède, à l'exception de la sénilité. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 284.

D'une manière générale, cette courte affirmation explique un concept important de l'islam : comment faire confiance à Allah, l'Exalté. La bonne méthode pour faire confiance à Allah, l'Exalté, consiste à utiliser les ressources matérielles qu'Allah, l'Exalté, nous a accordées, comme les médicaments licites, de manière licite, conformément aux enseignements de l'islam, puis à accepter que ce qu'Allah, l'Exalté, choisit pour nous, comme la guérison ou non, est le meilleur pour nous, et ainsi à continuer à Lui obéir, l'Exalté, en toute situation. Telle était la méthode du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et de ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Faire confiance à Allah, l'Exalté, n'implique donc pas de renoncer à utiliser les ressources qu'Allah, l'Exalté, nous a accordées, comme les médicaments licites, car cela rendrait ces ressources inutiles et Allah, l'Exalté, ne crée pas de choses inutiles. Se fier à Allah, l'Exalté, ne signifie pas non plus se fier entièrement aux ressources qui nous sont accordées et oublier que tout n'arrive que par la volonté d'Allah, l'Exalté, et qu'Il choisit toujours ce qui est le mieux pour les gens, même si cela ne leur paraît pas évident. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Celui qui se repose excessivement sur ses propres ressources accordera souvent davantage sa confiance à des exercices et charmes spirituels non ancrés dans les enseignements de l'islam, ce qui affaiblit encore davantage sa confiance et sa conviction qu'Allah, le Très-Haut, seul contrôle les affaires de l'univers. Plus on s'enfonce dans cette attitude, plus on risque d'être trompé par des escrocs se faisant passer pour des guérisseurs spirituels qui prétendent résoudre les problèmes matériels moyennant finance, tout en prescrivant des exercices spirituels souvent en contradiction avec les enseignements de l'islam. Cela ne peut que corrompre sa foi. Il est donc essentiel de comprendre la réalité de la confiance en Allah, le Très-Haut, et d'agir en conséquence afin d'éviter les deux attitudes extrêmes évoquées.

Malheureusement, le Saint Coran, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, ont simplifié et facilité l'islam. Pourtant, de nombreux musulmans après eux l'ont compliqué en évoquant des sujets tels que la confiance en Allah, le Très-Haut, de manière confuse et complexe, alors que le concept est pourtant très simple et direct. Il est donc important pour les musulmans de s'attacher strictement à l'étude et à la mise en pratique des deux sources de guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car ils simplifient l'islam et facilitent la vie de chacun. Ils doivent éviter d'étudier et de mettre en pratique d'autres sources de connaissance religieuse, car elles ne feront que compliquer les choses et les convaincre que le chemin vers la proximité d'Allah, le Très-Haut, est réservé à une poignée de personnes, alors que Sa porte est ouverte à tous et facilement accessible. En

complexifiant l'islam, ils créent un système hiérarchique qui les pousse à convaincre le grand public que la proximité avec Allah, le Très-Haut, ne s'obtient qu'en servant et en obéissant aveuglément à des personnes spirituelles proches d'Allah, le Très-Haut. Ces personnes spirituelles complexifient encore davantage l'islam pour le grand public afin de s'assurer qu'elles continuent à les servir, à leur offrir des cadeaux et à leur obéir aveuglément en tout temps, même si les Compagnons, qu'Allah les agrée, qui comprenaient l'islam mieux que quiconque, ne se comportaient pas ainsi entre eux.

Se battre les uns contre les autres

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment recommandé aux musulmans de ne pas retomber dans la mécréance après lui en se frappant mutuellement le cou. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 284.

L'unité ne peut être atteinte que si les musulmans adhèrent sincèrement aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela garantit qu'ils vivent selon le même code de conduite et favorise ainsi l'unité. Adopter un code de conduite distinct conduit inévitablement à la désunion au sein de la société. Les musulmans doivent donc adhérer au code de conduite divin unique qui leur a été accordé par Allah, le Très-Haut, et éviter de suivre ceux qui prônent un code de conduite différent. Mais cela ne sera possible qu'en apprenant et en appliquant les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et en évitant de suivre aveuglément les autres. Il faut respecter ses maîtres, mais ne jamais les suivre aveuglément, car cela est contraire aux principes de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »

Protéger les enfants

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment recommandé aux musulmans de ne pas faire de mal à leurs enfants. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, *La Vie du Prophète* (volume 4, pages 284-285).

Un parent ne doit jamais nuire physiquement ou émotionnellement à son enfant, car cela est clairement contraire aux enseignements de l'islam. De plus, il doit éviter de lui nuire spirituellement en lui enseignant l'importance d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam, car cela seul lui assurera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Ces enseignements lui permettront d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela lui permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer correctement tout et chacun dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement lui apportera donc la paix de l'esprit dans les deux mondes. La meilleure façon d'encourager son enfant à apprendre et à appliquer les enseignements de l'islam est de montrer l'exemple. Par conséquent, un parent doit apprendre et appliquer les enseignements de l'islam afin de devenir un exemple à suivre pour ses enfants.

Types de péchés

Dans son sermon durant les jours passés à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment déclaré que le Diable désespérait, car il ne serait plus vénéré en Arabie. Cependant, les musulmans lui obéiront par des actes qui leur semblent insignifiants, mais qui lui plairont. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 284-285.

La seule façon d'éviter de minimiser les péchés est d'acquérir des connaissances islamiques afin d'apprécier les différents types de péchés et comment les éviter.

Les péchés ont été classés En péchés mineurs et majeurs. De nombreux aspects ont été abordés pour classer les péchés majeurs et mineurs. Par exemple, tout péché puni par le gouvernement islamique est défini comme un péché majeur. Et tout péché lié à l'Enfer, à la colère ou à la malédiction d'Allah, le Très-Haut, est considéré comme un péché majeur. De plus, persister dans des péchés mineurs peut les transformer en péchés majeurs. Les péchés majeurs ne sont pardonnés qu'avec un repentir sincère, tandis que les péchés mineurs peuvent être effacés en s'abstenant des péchés majeurs et en accomplissant de bonnes œuvres. Chapitre 4, An Nisa, verset 31 :

« Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous vous ôterons vos péchés mineurs... »

Le repentir sincère implique de se sentir coupable, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et aux autres. Il faut continuer à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Les enseignements islamiques ont volontairement évité de lister les péchés majeurs et mineurs afin que les musulmans restent vigilants et considèrent que tout péché commis peut être considéré comme majeur. Si une telle liste était donnée, beaucoup persisteraient sans doute à commettre des péchés mineurs, les considérant comme insignifiants.

De plus, on peut éviter les actions qui plaisent au Diable en adhérant strictement aux deux sources de guidance : le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et en évitant toute autre source de connaissance religieuse. Plus une personne s'appuie sur des sources alternatives de connaissance religieuse, même si celles-ci conduisent à des actions apparemment positives, moins elle s'appuiera sur les deux sources principales de guidance. Ce changement de confiance peut finalement mener à l'égarement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a mis en garde contre cela dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, où il a déclaré que toute pratique non fondée sur les deux sources authentiques de guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, agir sur la base de ces sources alternatives peut conduire à des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. Cette diversion progressive est une tactique employée par le Diable pour égarer les individus. Par exemple, une personne en difficulté peut être invitée à s'engager dans des exercices spirituels contraires aux principes de l'islam. Si cette personne est

inconsciente et a l'habitude de chercher conseil en dehors des sources établies, elle risque de tomber dans de tels pièges et de participer à des activités qui remettent en question les principes fondamentaux de l'islam. Par conséquent, elle peut adopter des croyances contraires aux enseignements islamiques concernant Allah, le Très-Haut, et l'univers. Elle peut croire à tort que son destin est contrôlé par d'autres êtres ou entités surnaturelles, influencés par des connaissances provenant de sources autres que les deux principales formes de guidance. Certaines de ces actions et croyances erronées peuvent conduire à une mécréance totale, comme le recours à des pratiques comme la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

Ce n'est pas Salomon qui a mécru, mais les diables qui ont mécru, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout. Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne, à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...

Un musulman peut donc, sans le savoir, s'éloigner de sa foi en s'appuyant sur différentes sources de connaissance religieuse. Ce recours à des pratiques religieuses dénuées de fondement dans les sources principales de la guidance peut conduire à l'égarement, et finalement à l'éloignement des principes et des enseignements essentiels à sa croyance. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »

Un seul corps

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment déclaré que le Diable continuerait à semer la discorde parmi les musulmans. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 290.

Afin d'éviter ce piège du Diable, les musulmans doivent se comporter comme une seule entité.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 6586), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage sa douleur.

Ce hadith, comme beaucoup d'autres, souligne l'importance de ne pas se concentrer sur sa propre vie, comme si l'univers tournait autour de soi et de ses problèmes. Le Diable pousse le musulman à se focaliser sur sa propre vie et ses problèmes au point de perdre de vue la situation globale. Ce qui engendre l'impatience et l'indifférence envers les autres, manquant ainsi à son devoir de soutien envers les autres selon ses moyens. Le musulman doit toujours garder cela à l'esprit et s'efforcer d'aider les autres autant qu'il le peut. Cela va au-delà de l'aide financière et inclut toute aide verbale et physique, comme les conseils judicieux et sincères.

Les musulmans devraient suivre régulièrement l'actualité et observer ceux qui traversent des situations difficiles partout dans le monde. Cela les incitera à éviter l'égoïsme et à aider les autres. En réalité, celui qui ne se soucie que de lui-même est inférieur à l'animal, car lui aussi se soucie de sa progéniture. En réalité, un musulman devrait être supérieur à l'animal en prenant soin des autres, au-delà de sa propre famille.

Ce hadith indique également l'importance de l'unité et de l'égalité dans l'Islam, car chacun doit aider les autres musulmans selon ses moyens, indépendamment de son sexe, de son origine ethnique ou de toute autre chose.

De la même manière qu'une personne désire se libérer de sa propre détresse, elle doit s'efforcer d'agir de la même manière envers les autres, car le hadith principal indique clairement que, pour un musulman, il n'y a aucune différence entre lui et un autre musulman confronté à une détresse. C'est une seule et même chose.

Enfin, même si un musulman ne peut pas résoudre tous les problèmes du monde, il peut jouer son rôle et aider les autres selon ses moyens, car c'est ce qu'Allah, l'Exalté, commande et attend.

Ne vous trompez pas

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment déclaré qu'un musulman ne doit pas commettre de mal et qu'il ne sera donc pas lésé. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 284-285.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2447, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que l'oppression deviendrait une obscurité le Jour du Jugement.

Il est essentiel d'éviter cela, car ceux qui se trouvent plongés dans les ténèbres ont peu de chances de trouver le chemin du Paradis. Seuls ceux qui recevront une lumière directrice pourront y parvenir. L'oppression empêchera donc d'obtenir cette lumière.

L'oppression peut prendre de nombreuses formes. La première consiste à ne pas obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, et à s'abstenir de Ses interdictions. Même si cela n'affecte en rien le statut infini d'Allah, le Très-Haut, cela plonge la personne dans les ténèbres des deux mondes. Selon un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4244, chaque fois qu'une personne commet un péché, une tache noire se grave dans son cœur spirituel. Plus elle commet de péchés, plus son cœur est enveloppé par les ténèbres. Cela l'empêche d'accepter et de suivre la vraie guidance en ce monde, ce qui, à son tour, la plonge dans les ténèbres de l'au-delà. Chapitre 83 Al Mutaaffin, verset 14 :

« Non ! Au contraire, la tache a recouvert leurs cœurs de ce qu'ils avaient acquis. »

Le deuxième type d'oppression survient lorsque l'on s'opprime soi-même en ne respectant pas la confiance que Dieu nous a accordée en nous accordant les biens matériels, tels que notre corps et nos biens. Cette confiance est respectée lorsqu'on utilise chaque bienfait accordé d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, Créateur et Propriétaire de tous les bienfaits.

La plus grande de ces bénédictions est la foi. Elle doit être protégée et renforcée par l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique. La foi est comme une plante dont il faut constamment prendre soin et se nourrir par l'apprentissage et la mise en pratique de la connaissance islamique. La mort de cette plante éteint la lumière de la foi, laissant l'individu dans l'obscurité des deux mondes.

Le dernier type d'oppression est celui qui maltraite autrui. Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas ces péchés tant que la victime de l'opresseur ne les aura pas d'abord pardonnés. Les gens étant peu miséricordieux, cela a peu de chances d'arriver. Alors, justice sera faite au Jour du Jugement, où les bonnes actions de l'opresseur seront rétribuées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront rétribués à l'opresseur. Cela peut conduire l'opresseur à être jeté en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce risque. Il faut éviter ce genre de situation en traitant les autres comme on souhaite être traité.

Un musulman doit éviter toute forme d'oppression s'il désire une lumière qui le guide dans ce monde et dans l'autre.

Rembourser les fiducies

Dans son sermon prononcé à Mina, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a notamment recommandé aux musulmans d'honorer leurs engagements. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 291-292.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2749, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que trahir les fiducies est un aspect de l'hypocrisie.

Cela inclut toutes les confiances que l'on a reçues d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Chaque bienfait que l'on possède nous a été confié par Allah, le Très-Haut. La seule façon de remplir ces confiances est d'utiliser ces bénédictions de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Ceci a été expliqué et décrit dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela leur assurera d'autres bénédictions, car c'est là la véritable gratitude. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »

Il est également important de respecter les devoirs de confiance entre les personnes. Celui à qui l'on confie les biens d'autrui ne doit pas en abuser et les utiliser uniquement selon les souhaits du propriétaire. L'une des plus grandes valeurs de confiance entre les personnes est de garder le secret sur les conversations, sauf s'il y a un intérêt évident à en informer les autres. Malheureusement, cet aspect est souvent négligé par les musulmans. Il faut traiter les devoirs de confiance entre soi et les autres de la même manière qu'on souhaite que les autres traitent les devoirs de confiance qui nous unissent.

De plus, ces responsabilités incluent les personnes dont il a la charge, comme les personnes à charge. Un musulman doit s'efforcer de les respecter en respectant les droits de ces personnes conformément aux préceptes de l'islam. Par exemple, il est du devoir d'un parent d'encourager ses enfants à apprendre, comprendre et mettre en pratique les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Sermon à Ghadir Khumm

De retour à Médine après son pèlerinage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) prononça un sermon à Ghadir Khumm. Il exhorta les musulmans à préserver les deux trésors qu'il laissait derrière lui : le Saint Coran et sa famille, qu'Allah les agrée. Il conclut que ces deux trésors ne se sépareraient pas avant de le rejoindre à son bassin céleste, le Jour du Jugement. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 301.

Dans un hadith extrait du numéro 30 du livre « Conscience et Appréhension » de l'imam Munzari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a annoncé que le Saint Coran intercéderait le Jour du Jugement. Ceux qui le suivent durant leur vie terrestre seront conduits par lui au Paradis le Jour du Jugement. En revanche, ceux qui le négligent verront qu'il les précipite en Enfer le Jour du Jugement.

Le Saint Coran est un livre de guidance. Il ne se limite pas à la récitation. Les musulmans doivent donc s'efforcer d'en respecter tous les aspects afin qu'il les guide vers la réussite dans les deux mondes. Premièrement, le réciter correctement et régulièrement. Deuxièmement, le comprendre grâce à un érudit fiable. Enfin, mettre en pratique ses enseignements conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantira une mise en pratique correcte du Saint Coran, car la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est la mise en pratique concrète du Saint Coran. Ceux qui se comportent ainsi sont ceux qui recevront la bonne nouvelle d'une bonne guidance à travers toutes les difficultés de ce monde et de son intercession au Jour du Jugement. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais comme l'indique le hadith principal, le Saint Coran n'est qu'une guidance et une miséricorde pour ceux qui agissent correctement selon ses enseignements, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En revanche, ceux qui évitent de le comprendre et de le mettre en pratique, ou qui l'interprètent intentionnellement de manière erronée et agissent selon leurs désirs, seront privés de cette guidance et de son intercession le Jour du Jugement. En fait, leur perte totale dans les deux mondes ne fera qu'augmenter jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Enfin, il est important de comprendre que, même si le Saint Coran est un remède aux problèmes matériels, un musulman ne doit pas l'utiliser uniquement à cette fin. Autrement dit, il ne doit pas le réciter uniquement pour résoudre ses problèmes matériels, le considérant comme un outil que l'on retire en cas de difficulté, puis que l'on remet dans sa boîte à outils une fois le problème résolu. La fonction principale du Saint Coran est de guider l'homme à travers les difficultés de ce monde afin d'atteindre l'au-delà en toute sécurité. Cet objectif est impossible à atteindre sans la

compréhension et la mise en pratique du Saint Coran. La récitation aveugle ne suffit tout simplement pas. Négliger cette fonction principale et l'utiliser uniquement pour résoudre ses problèmes matériels est incorrect, car cela contredit le comportement d'un véritable musulman. C'est comme celui qui achète une voiture avec de nombreux accessoires, mais qui ne peut pas être conduite, ce qui est la fonction principale d'une voiture. Il ne fait aucun doute que cette personne est tout simplement insensée. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

En outre, l'événement principal dont il est question indique également le statut élevé de la famille du Saint Prophète, qu'Allah soit satisfait d'eux.

Un signe d'amour véritable pour Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad, que la paix et les bénédictions soient sur lui, C'est aimer tous ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pour Allah, l'Exalté, même si cela contredit notre opinion personnelle à leur sujet. Cet amour inclut ceux qui proclament l'amour par leurs paroles et, plus important encore, par leurs actes. Par exemple, il est évident que toute la famille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tous les Compagnons (paix et bénédictions sur lui), et les pieux prédécesseurs, possédaient cet amour véritable. Aimer chacun d'eux est donc un devoir pour celui qui prétend aimer Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela est attesté par de nombreux hadiths, comme celui du Sahih Bukhari, numéro 17. Il recommande que l'amour pour les alliés du Saint Prophète

Muhammad (paix et bénédictions sur lui), autrement dit les habitants de la ville sainte de Médine, fait partie de la foi et que la haine à leur égard est un signe d'hypocrisie. Dans un autre hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 3862, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement mis en garde les musulmans contre toute critique envers les Compagnons, qu'Allah les agrée. Les aimer est un signe d'amour envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et les haïr est un signe de haine envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et envers Allah, le Très-Haut. Cette personne ne réussira que si elle se repent sincèrement. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a fait une déclaration similaire concernant sa famille bénie, qu'Allah les agrée, dans un hadith retrouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 143.

Si un musulman critique injustement un musulman qui manifeste son amour pour Allah, le Très-Haut, cela prouve son manque d'amour pour Allah, le Très-Haut. Si un musulman commet un péché, les autres musulmans devraient le détester, mais ils devraient, par amour pour Allah, le Très-Haut, continuer à l'aimer, en raison de leur amour pour Allah, le Très-Haut, et pour le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Le signe de l'amour pour autrui est de le traiter avec bienveillance et respect. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite qu'ils le traitent.

De plus, le musulman doit rejeter tous ceux qui manifestent de l'aversion pour ceux qui aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qu'il s'agisse d'un proche ou d'un étranger. Les sentiments d'un musulman ne doivent jamais l'empêcher d'accomplir ce véritable acte d'amour envers Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cela ne signifie pas qu'il doive leur nuire, mais qu'il doit leur faire comprendre que détester ceux qui

aiment Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) est inacceptable. S'ils persistent dans cette attitude déviante, il faut s'en séparer jusqu'à ce qu'ils se repentent sincèrement.

Discours sur la protection

De retour à Médine après son pèlerinage, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) monta en chaire et prononça un sermon. Il y affirma notamment qu'il ne fallait pas nuire aux musulmans par ses paroles et que si un musulman venait à mourir, les autres ne devaient que dire du bien de lui. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 308-309.

Il est essentiel pour les musulmans d'être constamment attentifs à leurs paroles, car un seul mot peut les précipiter en Enfer le Jour du Jugement. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3970. Il est important de réfléchir avant de parler et de ne s'exprimer que lorsque ses paroles ne sont ni vaines ni pécheresses. C'est le signe d'une personne intelligente. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 176, un moyen pour un musulman d'échapper aux dangers de la langue : soit de bien parler, soit de se taire. Apprendre à connaître les dangers de la langue renforcera cet enseignement. Mais si un musulman reste ignorant, il commettra de nombreux péchés par ses paroles sans même s'en rendre compte. C'est pourquoi l'acquisition de la connaissance est devenue un devoir pour tous les musulmans, comme le confirme un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 224.

Les paroles peuvent être divisées en trois catégories. La première est la mauvaise parole, qu'il faut éviter à tout prix. La deuxième est la bonne parole, qu'il faut prononcer au moment opportun. La dernière catégorie est la parole vaine. Ce type de parole n'est considéré ni comme un péché ni comme une bonne action, mais comme il conduit à la mauvaise parole, il est préférable de l'éviter également. De plus, la parole vaine sera source

de regrets le Jour du Jugement, lorsqu'elle se rendra compte des occasions et du temps perdus en paroles vaines. Par conséquent, le musulman doit soit dire ce qui est bien, soit se taire. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 176.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de parler en bien des morts. Dire du mal des morts ne fait que contrarier leurs proches et, même s'il est vrai, ce discours ne profite pas aux défunts, car ils ne peuvent plus changer de comportement. Si l'on souhaite donner une leçon aux autres, on peut le faire sans citer de noms.

La 11^e année après la migration

La dernière maladie du prophète Muhammad (PBUH)

Se souvenir des autres

La onzième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître. À ce moment-là, il se rendit au milieu de la nuit au cimetière de Baqi Al Gharqad et implora le pardon pour ceux qui y étaient enterrés. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 321.

Il est facile d'oublier les autres face à une difficulté, comme la maladie. Cet événement rappelle donc aux musulmans de rester sincères envers autrui, qu'ils traversent des moments de bonheur ou de difficulté.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 13, qu'une personne ne peut devenir un vrai croyant tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même.

Cela ne signifie pas qu'un musulman perdra sa foi s'il n'adopte pas cette attitude. Cela signifie que sa foi ne sera complète que lorsqu'il suivra ce conseil. Ce hadith indique également qu'un musulman ne parachèvera sa foi que lorsqu'il détestera pour les autres ce qu'il déteste pour lui-même. Ceci est corroboré par un autre hadith du Sahih Muslim, numéro 6586. Il conseille que la nation musulmane est comme un seul corps. Si une partie du corps souffre, le reste du corps partage la douleur. Ce sentiment mutuel implique d'aimer et de détester pour les autres ce que l'on aime et déteste pour soi-même.

Un musulman ne peut atteindre ce statut que si son cœur est exempt de tout mauvais trait, comme l'envie. Ces traits incitent toujours à désirer le meilleur pour soi-même. En réalité, ce hadith indique qu'il faut purifier son cœur en adoptant de bonnes qualités, comme le pardon, et en éliminant les mauvais traits, comme l'envie. Cela n'est possible qu'en étudiant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Il est important que les musulmans comprennent que désirer le bien d'autrui ne les prive pas de bonnes choses. Le trésor d'Allah, le Très-Haut, est sans limite ; nul besoin donc d'adopter une mentalité égoïste et cupide.

Désirer le bien d'autrui implique de s'efforcer de l'aider par tous les moyens possibles, par un soutien financier ou émotionnel, de la même manière qu'on souhaiterait qu'on l'aide dans un moment difficile. Cet amour doit donc se manifester par des actes et non par des paroles. Même lorsqu'un musulman interdit le mal et donne des conseils contraires

aux désirs d'autrui, il doit le faire avec douceur, tout comme il souhaiterait qu'on le conseille avec bienveillance.

Comme mentionné précédemment, le hadith principal dont il est question souligne l'importance d'éliminer tous les défauts qui contredisent l'amour et l'attention mutuels, comme l'envie. L'envie se manifeste lorsqu'une personne désire posséder un bienfait spécifique qui ne peut être obtenu que lorsqu'il est retiré à autrui. Cette attitude remet directement en cause la distribution des bienfaits choisis par Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi elle constitue un péché majeur et conduit à la destruction des bonnes actions de l'envieux. Un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4903, met en garde contre ce phénomène. Si un musulman désire les biens licites d'autrui, il doit implorer Allah, le Très-Haut, de lui accorder la même chose ou un bien similaire sans que l'autre personne perde sa bénédiction. Ce type de jalousie est licite et louable sur le plan religieux. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 1896, recommande aux musulmans de n'être jaloux que d'une personne riche qui utilise ses biens correctement. Et soyez jaloux d'une personne bien informée qui utilise ses connaissances pour son propre bénéfice et celui des autres.

Un musulman doit non seulement aimer que les autres obtiennent des bénédictions terrestres légales, mais aussi qu'ils obtiennent des bénédictions religieuses dans les deux mondes. En fait, souhaiter cela pour les autres les encourage à s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce type de saine compétition est bien accueilli en islam. Chapitre 83 Al Mutaaffifin, verset 26 :

« ... Alors, que les concurrents concourent pour cela. »

Cet encouragement incitera également le musulman à s'auto-évaluer afin de déceler et d'éliminer ses défauts. Lorsque ces deux éléments se combinent, s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, et de purifier son caractère, cela mène au succès dans les deux mondes.

Un musulman doit donc non seulement affirmer verbalement aimer pour autrui ce qu'il désire pour lui-même, mais aussi le manifester par ses actes. Il est à espérer que celui qui se soucie ainsi des autres recevra la sollicitude d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est indiqué dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1930.

Accrochez-vous à la foi

Lorsque les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se rendit au milieu de la nuit au cimetière de Baqi Al Gharqad et implora le pardon pour ceux qui y étaient enterrés. Il expliqua ensuite que les personnes enterrées là devraient se réjouir de ne pas connaître les épreuves que les vivants affronteront, comme les troubles qui, semblables à des périodes obscures de la nuit, se succéderont, la dernière étant pire que la première. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 321.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 7400, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui continue d'adorer Allah, l'Exalté, pendant les troubles et les séditions généralisées est comme celui qui a émigré vers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), au cours de sa vie.

La récompense d'avoir émigré auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), de son vivant, était un acte noble. En fait, cela effaçait tous les péchés antérieurs, selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 321.

Adorer Allah, le Très-Haut, signifie continuer à Lui obéir sincèrement, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en patientant avec le destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permet

de continuer à utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Il est évident que le temps mentionné dans ce hadith est arrivé. Il est devenu très facile de s'écarter des enseignements de l'islam, à mesure que les désirs matériels se sont ouverts à la nation musulmane. Grâce aux progrès des réseaux sociaux, de la mode et de la culture, les musulmans ont de plus en plus tendance à croire à tort que la paix de l'esprit réside dans un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Il est devenu plus facile d'adopter la mentalité de la majorité, qui réduit la foi à des pratiques vaines, sans rapport avec la façon dont chacun utilise concrètement les bienfaits reçus. Le vœu pieux en Allah, l'Exalté, s'est répandu au sein de la nation musulmane, ignorant les enseignements du Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), tout en espérant la paix et le salut dans les deux mondes. Ce qui était considéré comme un comportement déviant par toute personne sensée est devenu une incitation à l'adopter. Se détourner de tous ces égarements sera difficile, et même sa famille et ses amis le critiqueront pour s'être accroché aux enseignements de l'islam au lieu de suivre la majorité. Mais si l'on persiste, Allah, le Très-Haut, compensera toute perte subie, comme la perte de l'amour et du respect de ses proches, par quelque chose de bien supérieur, à savoir la paix de l'esprit et du corps. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Et ce qu'Allah, le Très-Haut, leur a réservé dans l'au-delà est bien plus grand. En revanche, ceux qui se détournent de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, faisant ainsi un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, verront leurs relations et leurs bienfaits terrestres devenir pour eux une source de stress et de malédiction ici-bas. Et ce qu'ils recevront dans l'au-delà sera bien pire. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »

Par conséquent, les musulmans ne doivent pas se laisser distraire par les désirs mondains qui se sont répandus et éviter les questions et les personnes controversées et plutôt rester obéissants à Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de leur vie, s'ils désirent obtenir la récompense mentionnée dans ce Hadith.

Préférer l'Éternel

Lorsque les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se rendit au milieu de la nuit au cimetière de Baqi Al Gharqad et implora le pardon pour ceux qui y étaient enterrés. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) informa alors le Compagnon, Abou Muwwaihibah (qu'Allah l'agrée), qui était avec lui, qu'il avait le choix entre détenir les clés des trésors de ce monde et continuer à vivre jusqu'au Jour du Jugement dernier, après quoi il entrerait au Paradis, ou rencontrer son Seigneur et y entrer ensuite. Abou Muwwaihibah (qu'Allah l'agrée) lui conseilla la première option, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui répondit qu'il préférerait la seconde. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète, volume 4, page 321 de l'Imam Ibn Kathir et dans La noble vie du Prophète (PBUH), volume 1, pages 1975-1976 de l'Imam Muhammad As Sallaabee.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a préféré l'au-delà parce qu'il comprenait clairement la différence entre ce monde et l'autre.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4108, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que le monde matériel comparé à l'au-delà est comme une goutte d'eau comparée à un océan.

En réalité, cette comparaison a été donnée afin que les gens comprennent combien le monde matériel est insignifiant comparé à l'au-delà. Mais en réalité, ils sont incomparables, car le monde matériel est temporel tandis que l'au-delà est éternel. Autrement dit, le limité ne peut être comparé à l'illimité. Le monde matériel peut être divisé en quatre catégories : la renommée, la fortune, l'autorité et la vie sociale, comme la famille et les amis. Quel que soit le bienfait matériel obtenu dans ces catégories, il sera toujours imparfait, passager, et la mort le privera de ce bienfait. En revanche, les bienfaits de l'au-delà sont durables et parfaits. Ainsi, à cet égard, le monde matériel n'est qu'une goutte d'eau comparée à un océan infini.

De plus, il n'est pas garanti à chacun de vivre longtemps ici-bas, car l'heure de sa mort est inconnue. Or, chacun est assuré de connaître la mort et d'atteindre l'au-delà. Il est donc insensé de privilégier l'aspiration à un jour, comme la retraite, qu'il n'atteindra peut-être jamais, plutôt que l'aspiration à l'au-delà, qu'il est assuré d'atteindre.

Cela ne signifie pas qu'il faille abandonner le monde, car il est un pont à franchir pour atteindre l'au-delà en toute sécurité. Au contraire, le musulman doit tirer de ce monde matériel suffisamment pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, conformément aux enseignements de l'islam, sans gaspillage, excès ni extravagance. Puis, consacrer le reste de ses efforts à la préparation de l'au-delà en accomplissant les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela permettra d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela garantira la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Une personne intelligente ne donnera pas la priorité à une goutte d'eau plutôt qu'à un océan sans fin et un musulman intelligent ne donnera pas la priorité au monde matériel temporel plutôt qu'à l'au-delà éternel.

Une personne intelligente ne donnera pas la priorité à une goutte d'eau plutôt qu'à un océan sans fin et un musulman intelligent ne donnera pas la priorité au monde matériel temporel plutôt qu'à l'au-delà éternel.

De plus, l'événement principal évoqué souligne l'importance de privilégier la proximité d'Allah, le Très-Haut, à toute autre chose. Une façon d'apprécier cette réalité est de comprendre que cette réalisation est précisément ce qui donne de la valeur à leur existence. De même qu'une invention n'a de valeur que lorsqu'elle remplit sa fonction première, de même, un être humain n'a de valeur que lorsqu'il remplit sa fonction première, qui est de se rapprocher d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes par une obéissance sincère. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Cette obéissance implique d'utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées, conformément aux enseignements islamiques. La proximité d'Allah, le Très-Haut, est donc le seul moyen d'accomplir sa mission et d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes, en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Tout ce qui est terrestre, comme la célébrité, la richesse, l'autorité, la famille, les amis et une carrière, n'a aucune valeur sans cette paix de l'esprit. Cela est évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres mener une vie misérable malgré leurs luxes matériels. Par conséquent, si l'on désire une existence pleine de sens et menant à la paix de l'esprit, il faut la rechercher dans la proximité d'Allah, le Très-Haut, par Son obéissance sincère. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Visite d'Uhud et sermon

Un témoin prophétique

La onzième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître. Il se rendit alors à Uhud et fit une prière d'adieu pour les martyrs qui y étaient enterrés. On aurait dit qu'il faisait ses adieux aux morts et aux vivants. Il monta ensuite en chaire et prononça un sermon. Il déclara notamment qu'il les précéderait et qu'il serait leur témoin. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 471-472.

Il est important de noter qu'un témoin peut témoigner en faveur ou contre quelqu'un. Pour recevoir un témoignage favorable, il faut obéir sincèrement et concrètement au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le suivre.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4308, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'il est la première personne à intercéder et la première personne dont l'intercession sera acceptée par Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement.

Un musulman doit donc s'efforcer de se rendre digne de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), en

accomplissant les actes qui y conduisent, comme invoquer après avoir entendu l'appel à la prière. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 679. Mais cela impliquerait d'assister régulièrement aux prières obligatoires à la mosquée, plutôt que de les accomplir chez soi. La meilleure action qui mènera à l'intercession est d'apprendre et de mettre en pratique les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Un musulman ne doit pas vivre dans l'insouciance en rejetant ce devoir et en espérant ensuite l'intercession au Jour du Jugement. Cela relèverait davantage de la chimère, blâmable et sans valeur réelle, comparée à un véritable espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

Malheureusement, certains musulmans qui ont adopté ce vœu pieux espèrent obtenir le Paradis grâce à cette intercession, même s'ils n'obéissent pas à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces musulmans doivent comprendre que, même si l'intercession est un fait, certains musulmans dont le châtiment sera allégé par cette intercession iront tout de même en Enfer. Même un seul instant en Enfer est véritablement insupportable. Il faut donc abandonner ce vœu pieux et adopter un véritable espoir en s'efforçant concrètement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur ont été accordés de manière à Lui plaire.

De plus, le musulman qui persiste dans sa désobéissance à Allah, le Très-Haut, et croit être sauvé par son intercession doit accepter la réalité : en raison de sa désobéissance et de son attitude moqueuse, il risque de ne même pas quitter ce monde avec la foi. Par conséquent, ce musulman doit se préoccuper davantage de mourir en tant que musulman que de bénéficier de cette intercession au Jour du Jugement, réservée aux seuls musulmans.

Rencontre avec le Prophète (PBUH)

Après sa visite à Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) monta en chaire et prononça un sermon. Il déclara notamment qu'il les précéderait, qu'il serait leur témoin et qu'ils le retrouveraient très bientôt à son bassin céleste. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, pages 471-472.

De nombreux hadiths évoquent le bassin céleste, comme celui du Sahih Bukhari, numéro 6579. Il précise qu'il faut un mois pour le traverser dans son intégralité, que son odeur est plus agréable que le parfum, que son eau est plus blanche que le lait et que celui qui en boit une fois n'aura plus jamais soif. Ce dernier point est extrêmement important, car au Jour du Jugement, les gens ressentiront une soif extrême et inimaginable. Par exemple, le Soleil sera amené à moins de trois kilomètres de la création, ce qui provoquera une transpiration abondante. Ceci est confirmé par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2421.

Il ne fait aucun doute que tout musulman désire s'abreuver à cette source, quelle que soit la force de sa foi. Mais il est important de noter qu'un musulman doit s'efforcer de s'en rendre digne, au lieu de simplement espérer y parvenir. Cela se fait en accomplissant les commandements d'Allah, le Très-Haut, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

De plus, les musulmans doivent éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, en particulier les actions qui les empêchent d'atteindre le bassin céleste. Par exemple, un hadith du Sahih Muslim, numéro 5996, avertit que certains musulmans ayant innové en islam seront détenus et empêchés d'atteindre le bassin céleste. Un autre hadith du Sunan An Nasai, numéro 4212, avertit que ceux qui soutiennent et croient aux mensonges et aux mauvaises actions des dirigeants injustes n'atteindront pas le bassin céleste. Il est donc important pour les musulmans qui désirent atteindre et boire à ce bassin céleste d'éviter de désobéir à Allah, le Très-Haut, et de s'efforcer de lui obéir sincèrement.

Craignant pour le peuple

Après sa visite à Uhud, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) monta en chaire et prononça un sermon. Il y déclara notamment qu'il ne craignait pas que les gens deviennent polythéistes après lui, mais plutôt que l'acquisition de richesses matérielles ne les incite à se battre. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, *Le Nectar scellé*, pages 471-472.

Dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 3997, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti qu'il ne craignait pas la pauvreté pour la nation musulmane. Il craignait plutôt que les biens matériels deviennent faciles à obtenir et abondants. Cela les pousserait à se disputer ces biens et, par conséquent, à disparaître, comme cette même concurrence a détruit les nations précédentes.

Il est important de comprendre que cela ne s'applique pas seulement à la richesse. Cet avertissement s'applique à tous les aspects des désirs matériels, notamment la gloire, la richesse, l'autorité et les aspects sociaux de la vie, comme la famille, les amis et une carrière. Toute personne cherchant à satisfaire ses désirs en poursuivant ces choses au-delà de ses besoins, même licites, détourne son attention de la préparation concrète de l'au-delà, qui implique d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela la conduira à de mauvais comportements, comme le gaspillage et l'extravagance, et pourrait même la pousser à commettre des péchés pour obtenir ces biens. Ne pas les obtenir peut conduire à l'impatience et à d'autres actes de défiance et de désobéissance envers Allah, le Très-Haut. La compétition pour les bienfaits matériels conduit à l'adoption d'autres traits négatifs, tels que l'envie, la méchanceté et l'inimitié, qui conduisent à la désunion,

au manque de sincérité et au non-respect des droits d'autrui. Cette compétition peut même conduire à nuire aux autres. Cela ne mène qu'à la destruction dans les deux mondes, même si cela n'est pas évident pour une personne dans ce monde.

Il est évident que ces désirs mondains ont pris le contrôle de nombreux musulmans, car ils se lèvent volontiers au milieu de la nuit pour obtenir des bénédictions matérielles, comme la richesse, ou pour partir en vacances, mais ils ne le font pas lorsqu'on leur conseille d'accomplir la prière nocturne volontaire ou d'assister à la prière obligatoire du matin à la mosquée en congrégation.

Il n'y a aucun mal à acquérir ces biens, tant qu'ils sont licites et nécessaires à la satisfaction de ses besoins et de ceux de ses proches. Mais au-delà, on s'en préoccupe, au risque de perdre son avenir, car cela peut l'amener à violer les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Plus on poursuit ses désirs terrestres, moins on s'efforce de préparer l'au-delà, car on peut utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés soit pour plaire à Allah, le Très-Haut, soit selon ses propres désirs. Cela mènera à la destruction annoncée dans le hadith principal. Une destruction qui commence par le stress et l'anxiété ici-bas et mène à d'extrêmes difficultés dans l'au-delà. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »

Exercer ses droits dans la facilité et la difficulté

La onzième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître. Il consacrait toujours autant de temps et d'attention à chacune de ses épouses, mais lorsque la douleur le submergeait, il convoquait ses épouses et leur demandait la permission de rester et d'être soigné chez son épouse Aïcha Bint Abou Bakr (qu'Allah les agrée toutes deux). Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 323.

Il est important de noter que, contrairement à tous les autres maris, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) avait la permission d'Allah, le Très-Haut, de répartir son temps entre ses épouses selon ses souhaits. Même alors, il continuait à les traiter équitablement. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 51 :

« Vous pouvez rejeter qui vous voulez parmi elles ou prendre pour vous qui vous voulez. Et celle que vous désirez parmi celles dont vous vous êtes séparés, vous n'aurez aucun mal à la lui rendre... »

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2612, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que celui qui possède une foi complète est celui qui a la meilleure conduite et le plus gentil avec sa famille.

Malheureusement, certains ont pris la mauvaise habitude de traiter les étrangers avec bienveillance, tout en maltraitant leur propre famille. Ils agissent ainsi car ils ne comprennent pas l'importance de traiter sa propre famille avec bienveillance et ne la respectent pas. Un musulman ne parviendra à la réussite que s'il accomplit les deux aspects de la foi. Le premier est d'accomplir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'utiliser tous les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut.

Le deuxième est de respecter les droits des personnes, ce qui inclut de les traiter avec bienveillance. Personne n'a plus droit à ce traitement bienveillant que sa propre famille. Un musulman doit aider sa famille dans tout ce qui est bon et la mettre en garde contre les mauvaises pratiques avec douceur, conformément aux préceptes de l'islam. Il ne doit pas la soutenir aveuglément dans les mauvaises choses simplement parce qu'elle est sa famille, ni la négliger dans les bonnes choses par ressentiment envers elle, car cela est contraire aux préceptes de l'islam. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

La meilleure façon de guider les autres est de leur donner un exemple pratique, car c'est la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction sur lui), et c'est beaucoup plus efficace qu'un simple conseil verbal.

Il est essentiel de connaître les droits qui nous sont dus et ceux que nous devons aux autres, en particulier à nos proches, afin de les respecter. Le musulman doit toujours se rappeler qu'Allah, le Très-Haut, demandera à chacun s'il a respecté les droits d'autrui, et non pas s'il a respecté les siens. Il doit donc se préoccuper de ce sur quoi il sera interrogé, c'est-à-dire les droits d'autrui, et s'efforcer de les respecter conformément aux enseignements de l'islam.

Enfin, il est conseillé de privilégier la douceur en toutes choses, notamment envers sa famille. Même s'ils commettent des péchés, il faut les avertir avec douceur et les aider dans les bonnes actions, car cette bienveillance est plus efficace pour les ramener à l'obéissance à Allah, l'Exalté, que la dureté.

La noblesse est dans l'obéissance

Durant sa dernière maladie, Fatima, la fille du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lui rendit visite. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui annonça que sa mort approchait et qu'elle devait craindre Allah, l'Exalté, faire preuve de patience et suivre ses traditions, car il était un digne prédécesseur. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 325.

Même si Fatima, qu'Allah soit satisfait d'elle, est issue de la famille la plus noble, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) l'a avertie de rester obéissante à Allah, l'Exalté, et de suivre ses traditions à tout moment.

Dans un hadith retrouvé dans le Sunan Abou Dawud, numéro 5116, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a clairement averti que la noblesse ne réside pas dans la lignée, car tous les êtres humains descendent du Saint Prophète Adam (paix et bénédictions d'Allah sur lui), créé à partir de poussière. Il a conclu qu'il fallait cesser de se vanter de sa famille et de sa lignée.

Il est important de comprendre que, même si certains musulmans ignorants ont adopté l'attitude d'autres nations en créant des castes et des sectes, croyant ainsi que certaines personnes sont supérieures à d'autres en fonction de ces groupes, l'islam a établi un critère simple de supériorité : la piété. Autrement dit, plus un musulman obéit aux

commandements d'Allah, le Très-Haut, s'abstient de Ses interdits et affronte son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plus son rang auprès d'Allah, le Très-Haut, est élevé. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous... »

Ce verset détruit toutes les autres normes qui ont été créées par des personnes ignorantes, telles que la race, l'origine ethnique, la richesse, le sexe ou le statut social.

De plus, si un musulman est fier d'une personne pieuse de sa lignée, il doit démontrer sa foi en louant Allah, le Très-Haut, et en suivant ses traces. Se vanter des autres sans suivre leurs traces ne servira à rien, ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Ceci est clairement expliqué dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 2945.

Celui qui est fier des autres mais ne suit pas leurs traces les déshonore indirectement, car le monde extérieur constatera leur mauvaise conduite et supposera que leur ancêtre vertueux s'est comporté de la même manière. Ces personnes devraient donc s'efforcer davantage d'obéir à Allah, le Très-Haut. Elles sont comparables à celles qui adoptent les traditions et les conseils du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard, mais qui négligent sa noblesse intérieure. Le monde extérieur ne pensera que négativement du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction sur lui), en constatant la mauvaise conduite de ces musulmans.

Enfin, se souvenir des origines de l'humanité préviendra l'orgueil, dont un atome peut suffire à nous mener en Enfer. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, met en garde contre ce phénomène. L'orgueil ne fait qu'encourager à mépriser les autres, même si tout ce qu'ils possèdent de bon a été créé et accordé par Allah, le Très-Haut. L'orgueil incite également à rejeter la vérité, même si elle ne vient pas d'eux. Par conséquent, il faut absolument éviter de s'enorgueillir de quoi que ce soit, comme de ses pieux ancêtres.

Évitez le désir de diriger

Durant la dernière maladie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Ali Bin Abu Talib (qu'Allah l'agrée) fut indirectement conseillé de demander au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) qui dirigerait les musulmans après lui. Il répondit qu'il ne l'interrogerait pas à ce sujet et ne demanderait pas à être nommé chef. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 326.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti que le désir de richesse et de statut social est plus destructeur pour la foi que la destruction causée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons.

La soif de gloire et de statut social est sans doute plus destructrice pour la foi que la soif de richesse excessive. On dépense souvent sa fortune chérie pour acquérir gloire et prestige.

Il est rare d'obtenir un statut et une renommée tout en restant fidèle au droit chemin, privilégiant l'au-delà au monde matériel. Un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6723, prévient d'ailleurs que quiconque aspire à un statut social, comme un poste de direction, devra s'en occuper seul, mais que celui qui l'obtient sans l'avoir demandé sera aidé par Allah, le Très-Haut, à Lui obéir. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ne nommait pas à un poste d'autorité une

personne qui le demandait ou en manifestait le désir. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Boukhari, numéro 6923. Un autre hadith du Sahih Boukhari, numéro 7148, prévient que les gens aspireront à un statut et à une autorité, mais qu'ils en seront profondément désolés le Jour du Jugement. C'est un désir dangereux car il oblige à lutter intensément pour l'obtenir, puis à lutter davantage pour s'y accrocher, même si cela encourage à commettre l'oppression et d'autres péchés.

La pire forme de désir de statut social est celle qu'on obtient par la religion. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2654, que cette personne irait en Enfer.

Il est donc plus sûr pour un musulman d'éviter le désir de richesse excessive et d'un statut social élevé, car ce sont deux choses qui peuvent conduire à la destruction de sa foi en le distrayant de se préparer adéquatement pour l'au-delà.

Le sermon final

Dissimuler les défauts

La onzième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître. À cette époque, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) prononça un sermon public dans lequel il fit l'éloge des Compagnons, en particulier ceux de Médine (qu'Allah les agrée). Il encouragea les Compagnons de La Mecque à toujours honorer leurs Compagnons de Médine (qu'Allah les agrée) et à oublier leurs fautes. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, pages 328-329).

Peut-être que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a encouragé les Compagnons de la Mecque à bien traiter les Compagnons de Médine (qu'Allah soit satisfait d'eux tous), de cette manière, comme les dirigeants après le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) sont allés vers les Compagnons de la Mecque (qu'Allah soit satisfait d'eux).

De plus, dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé que quiconque dissimule les défauts d'un musulman verra ses défauts dissimulés par Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Cela est évident à bien y réfléchir. Ceux qui ont l'habitude de révéler les défauts des autres sont ceux dont Allah, le Très-Haut, les rend publics. Or, celui

qui dissimule les défauts des autres est considéré par la société comme quelqu'un qui n'a pas de défauts apparents.

Il existe deux types de personnes concernant ce conseil. La première est celle dont les mauvaises actions sont privées, c'est-à-dire qu'elle ne commet pas de péchés ouvertement ni ne les expose avec vantardise. Si cette personne commet un péché qui devient connu des autres, il faut le cacher tant que cela ne porte pas préjudice à autrui. Chapitre 24, An Nur, verset 19 :

« Certes, ceux qui aiment que l'immoralité soit répandue [ou rendue publique] parmi ceux qui ont cru auront un châtement douloureux dans ce monde et dans l'au-delà... »

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé aux musulmans de fermer les yeux sur les erreurs de ceux qui s'efforcent d'obéir à Allah, l'Exalté, dans un Hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4375.

Le deuxième type de personne est le pervers qui commet des péchés ouvertement et ne se soucie pas que les autres les découvrent. En fait, il se vante souvent de ses péchés. Comme il incite les autres à agir mal, exposer ses fautes pour les avertir n'est pas en contradiction avec ce hadith. Allah, le Très-Haut, ne révélera pas ses fautes en retour de la révélation des siennes, mentionnée dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2546, tant qu'il dénonce les fautes d'autrui pour la bonne raison.

Un bon choix

Lors de son dernier sermon public, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré qu'un serviteur d'Allah, l'Exalté, avait le choix entre ce qui est sur terre et ce qui est auprès d'Allah, l'Exalté, et que ce serviteur avait choisi ce qui est auprès d'Allah, l'Exalté. Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, pleura alors, sachant que le serviteur auquel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) faisait référence était lui-même. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 328-329.

Il est important que les musulmans comprennent un concept clé de l'islam. Il n'y a rien de mal à désirer des biens licites d'Allah, le Très-Haut, mais il est préférable d'éviter de l'adorer et de lui obéir pour les obtenir. En effet, ces musulmans n'adorent souvent Allah, le Très-Haut, et ne fréquentent les mosquées que lorsqu'ils désirent des biens matériels. Mais s'ils ne les obtiennent pas, ils s'impatientent et se lassent, ce qui les pousse à cesser d'obéir à Allah, le Très-Haut. Ou, s'ils les obtiennent, la joie qu'ils en retirent les détourne souvent de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, car ils croient avoir obtenu ce qu'ils désiraient et n'ont donc plus besoin d'obéir à Allah, le Très-Haut. Ces musulmans adorent Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire qu'ils n'obéissent à Allah, le Très-Haut, que lorsque cela leur convient. Et à cause de cette attitude, ils risquent de s'égarer. Chapitre 22 Al Hajj, verset 11 :

« Et parmi les gens, il en est qui adore Allah avec frilosité. Si le bien le touche, il en est rassuré ; mais si l'épreuve le frappe, il tourne le dos. Il a perdu la vie ici-bas et l'au-delà. Voilà la perte évidente. »

Ces musulmans peuvent prétendre qu'ils adorent Allah, le Très-Haut, mais en réalité, ils n'adorent que leurs propres désirs et les dons et bénédictions qu'ils reçoivent.

Il est louable d'adorer Allah, le Très-Haut, afin d'obtenir des bénédictions religieuses, comme le Paradis, comme le recommandent les enseignements islamiques. Mais il est bien supérieur d'adorer Allah, le Très-Haut, car Il est le Seul à en être digne et parce que les créatures sont Ses serviteurs.

Si un musulman doit désirer des cadeaux et des bénédictions, il est préférable de viser les bénédictions religieuses, car viser les bénédictions terrestres peut changer l'intention d'une personne de sorte qu'elle finit par adorer le cadeau au lieu du Donateur.

De plus, l'événement principal évoqué souligne également l'importance fondamentale de privilégier une relation étroite avec Allah, le Très-Haut, par-dessus tout. Reconnaître cette vérité est essentiel ; atteindre cette proximité est ce qui donne véritablement un sens à l'existence. De même qu'une invention est précieuse lorsqu'elle remplit sa fonction, une personne ne trouve sa véritable valeur que lorsqu'elle accomplit son but dans la vie, à savoir atteindre la proximité d'Allah, le Très-Haut, par une obéissance sincère. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

L'obéissance à Allah, le Très-Haut, implique d'utiliser les bienfaits qui nous ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam. C'est grâce à cette proximité avec Allah, le Très-Haut, que l'on peut accomplir sa mission et trouver la véritable paix intérieure, ici-bas comme dans l'au-delà. Cette paix s'obtient en trouvant un équilibre mental et physique, en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Sans la tranquillité que procure cette proximité avec Allah, le Très-Haut, les aspirations matérielles – telles que la célébrité, la richesse, le pouvoir, la famille, les amitiés et la carrière – ont peu de valeur. Cette réalité est évidente lorsqu'on observe la vie des riches et des célèbres, dont beaucoup luttent contre des troubles intérieurs malgré leurs biens matériels. Quiconque cherche une vie pleine de sens et menant à une paix véritable doit commencer par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Rejoindre les Justes

Lors de son dernier sermon public, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a loué Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée. Il a déclaré qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, lui était le plus fidèle en amitié et en richesse. Et s'il devait choisir un ami intime après Allah, le Très-Haut, ce serait Abou Bakr, qu'Allah l'agrée. Puis il a ordonné qu'aucune porte ne soit ouverte dans la mosquée, sauf celle d'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée. C'est la porte qu'empruntait le chef de la prière en groupe. Ce point a été abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 329-330, et dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 3654.

Cet incident montre clairement qu'Abou Bakr Siddique, qu'Allah soit satisfait de lui, a prouvé son amour et sa sincérité envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) par des actions.

Il faut donc également appuyer sa déclaration verbale de foi, d'amour et de respect envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en s'inspirant de sa vie et de ses enseignements et en les mettant en pratique. Chapitre 3 Ali Imran, verset 31 :

« Dis : « Si vous aimez Allah, suivez-moi donc. Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Afin d'incarner la noblesse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il est essentiel de cultiver les vertus évoquées dans les enseignements islamiques, telles que la patience, la gratitude et la générosité, tout en s'efforçant de se débarrasser des traits négatifs tels que l'envie, l'orgueil et la cupidité. Cet effort conscient conduira à un sentiment de paix intérieure, car les qualités positives favorisent un état d'esprit sain. En étudiant et en mettant en pratique les enseignements du

Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), chacun peut représenter authentiquement ses valeurs au monde. Ne pas le faire risque d'entraîner une fausse représentation, ce qui peut dissuader les non-musulmans comme les autres musulmans d'adhérer aux principes de l'islam. Une telle fausse représentation peut malheureusement conduire à des critiques à l'encontre du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), lorsque le monde extérieur constate le comportement négatif des musulmans. Chaque croyant a la responsabilité de représenter fidèlement l'islam en veillant à ce que ses actes reflètent son véritable esprit au monde entier.

De plus, à l'instar des nations précédentes qui professent leur amour pour leurs saints prophètes (sur eux la paix et le salut), ceux qui ne suivent pas sincèrement l'exemple du saint prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut) ne lui seront pas unis dans l'au-delà. Au contraire, ils seront alignés sur ceux qu'ils ont véritablement imités ici-bas. Ce concept est souligné dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031.

Un cœur pur

Lors de son dernier sermon public, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a déclaré que son absence (c'est-à-dire sa mort) était proche. Et si quelqu'un avait été injustement blessé physiquement, il pourrait se venger de lui. Et si quelqu'un s'était approprié ses biens sans les restituer, il devrait demander réparation. Et si quelqu'un avait bafoué son honneur, il devrait se venger de son honneur. Il a ajouté qu'aucun d'entre eux ne devait craindre que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) nourrisse de la rancune envers quiconque se vengerait de lui, car cela ne correspond ni à sa nature ni à son caractère. Il a conclu que les meilleures personnes à ses yeux étaient celles qui se vengeaient de lui ou qui pardonnaient, car il souhaitait rencontrer Allah, le Très-Haut, exempt de toute injustice envers la création. Ce point est abordé dans La Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, pages 331-332.

Même s'il est clairement évident que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'a jamais fait de tort à personne, il a néanmoins prononcé ce sermon par humilité et pour avertir les musulmans d'éviter de nuire aux autres.

Cet événement montre l'importance d'éviter d'éprouver des sentiments négatifs envers les autres.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4860, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a mis en garde les

gens contre le fait de parler négativement des autres, car cela provoque de mauvais sentiments à leur égard dans le cœur des gens.

On observe souvent que les familles, notamment celles de la communauté asiatique, se désagrègent avec le temps. C'est l'une des principales plaintes des membres de la famille, notamment des parents. Ils se demandent pourquoi leurs enfants sont séparés alors qu'ils étaient autrefois profondément unis.

L'une des principales causes de rupture des relations entre proches est le fait que quelqu'un ait tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche. Ce comportement est souvent imputable à un membre de la famille. Par exemple, une mère parle négativement de son fils à son autre enfant. Cela engendre une inimitié entre les deux proches et, avec le temps, elle s'intensifie et crée un fossé entre eux. Ceux qui étaient autrefois une seule personne deviennent comme des étrangers l'un pour l'autre.

Il est important de comprendre que les gens ne sont pas des anges. À l'exception de quelques rares personnes, lorsqu'une personne tient des propos négatifs à son égard, elle en est affectée, même si elle ne le souhaite pas. Cette hostilité persiste même si la personne qui a initialement tenu des propos négatifs à l'égard d'un proche n'a pas l'intention de créer de conflit. Certains agissent souvent ainsi par habitude et ne cherchent pas à nuire aux relations. Par exemple, les parents adoptent souvent cette habitude et ne souhaitent sans doute pas que les relations de leurs enfants se brisent.

Cette attitude a un impact si profond sur la mentalité qu'elle affecte également les proches qui se voient ou se parlent très rarement. Par exemple, une personne peut tenir des propos négatifs sur un proche, même si ce dernier ne vit pas forcément dans le même pays. Ce comportement sème l'inimitié dans leur cœur et, avec le temps, ils finissent par détester ce parent éloigné, même s'ils le connaissent à peine.

Ce problème survient souvent lorsque deux personnes discutent de choses négatives sur autrui devant d'autres personnes. Par exemple, des parents peuvent évoquer des choses négatives sur leurs proches devant leurs enfants. Même s'ils ne le disent pas directement à leurs enfants, cela les touche néanmoins. En y réfléchissant un instant, on se rend compte que la plupart des ressentiments qu'ils éprouvent envers autrui ne sont pas causés par ce que cette personne leur a dit ou fait directement. Dans la plupart des cas, ils sont dus à une tierce personne qui leur a dit quelque chose de négatif à son sujet.

Lorsqu'on souhaite avertir autrui d'un danger, il est parfaitement acceptable de mentionner une personne de manière négative. Si l'on souhaite donner une leçon, il faut suivre l'exemple du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et mentionner le négatif sans nommer la personne. Un exemple de cette belle mentalité est donné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6979. Mentionner un négatif sans nommer la personne suffit à donner une leçon.

En conclusion, les musulmans devraient réfléchir profondément avant de parler négativement de leurs proches ou d'autres personnes, en privé ou en public. Sinon, ils risquent de constater, avec le temps, que leur famille et leurs amis s'éloignent et s'éloignent émotionnellement.

Celui qui entend des propos négatifs sur autrui doit avertir son interlocuteur de cesser toute médisance et lui expliquer les conséquences de ses actes. Il doit éviter de se focaliser sur les propos négatifs et se rappeler qu'un seul trait négatif ne définit pas la personnalité d'une personne. Il doit continuer à faire preuve de bonté envers la personne dont il a entendu parler et à respecter ses droits conformément aux préceptes de l'islam. En d'autres termes, il faut traiter les autres comme on souhaite être traité par les autres. Se comporter ainsi minimisera les effets négatifs sur son cœur causés par ceux qui parlent négativement des autres.

En outre, l'événement principal en discussion met également en garde contre les méfaits envers les autres, car cela conduit à des problèmes dans les deux mondes, en particulier le jour du jugement.

Dans un hadith du Sahih Muslim (numéro 6579), le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que le musulman failli est celui qui accumule de bonnes actions, comme le jeûne et la prière, mais que, s'il maltraite les autres, ses bonnes actions seront répercutées sur ses victimes et, si nécessaire, ses péchés lui seront répercutés le Jour du Jugement. Cela le mènera en Enfer.

Il est important de comprendre qu'un musulman doit accomplir les deux aspects de sa foi pour réussir. Le premier concerne les devoirs envers Allah, le Très-Haut, comme la prière obligatoire. Le second aspect est le respect des droits des autres, ce qui inclut la bienveillance envers eux.

D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'une personne ne peut être un véritable musulman et croyant tant qu'elle ne protège pas autrui et ses biens de toute atteinte physique et verbale, quelle que soit sa religion.

Il est important de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, est infiniment clément, ce qui signifie qu'Il pardonnera à ceux qui se repentent sincèrement. Mais Il ne pardonnera pas les péchés d'autrui tant que la victime n'aura pas pardonné. Puisque les gens ne sont pas aussi cléments, un musulman doit craindre que ceux à qui il a fait du tort se vengent de lui en lui retirant ses précieuses bonnes actions au Jour du Jugement. Même si un musulman respecte les droits d'Allah, le Très-Haut, il peut finir en Enfer simplement pour avoir fait du tort à autrui.

Il est absurde d'accumuler les bonnes actions, telles que les prières et les jeûnes, pour ensuite les transmettre à d'autres au Jour du Jugement. Il faut plutôt s'efforcer d'accroître ses bonnes actions et de minimiser ses péchés en accomplissant les devoirs d'Allah, le Très-Haut, et des hommes, conformément aux enseignements de l'islam.

Types de regrets

Lors de son dernier sermon public, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré qu'un scandale sur terre est plus facile à supporter qu'un scandale dans l'au-delà. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, page 332.

Un scandale peut désigner tout type de regret ou d'échec. Les musulmans doivent comprendre que les regrets se classent en deux catégories. La première concerne les regrets liés à des choses de ce monde, comme ne pas s'être marié ou ne pas avoir d'enfants. La seconde catégorie concerne les regrets que l'on éprouvera dans la tombe et au Jour du Jugement, comme ne pas avoir mieux utilisé son temps pour satisfaire Allah, le Très-Haut. Les regrets de ce monde, quels qu'ils soient, ne sont jamais permanents : ils disparaissent lorsque l'on satisfait son désir, change d'avis ou meurt. Ils sont temporaires par nature, car ils ne durent pas plus longtemps que la mort. Ils ne sont pas si graves, car ils peuvent engendrer de la tristesse, mais pas de châtement sévère ni de tourment. De plus, ces regrets disparaissent si l'on accède au Paradis par la miséricorde d'Allah, le Très-Haut.

En revanche, les regrets de l'au-delà sont durables, car le séjour dans la tombe et au Jour du Jugement dernier sera bien plus long que la vie sur Terre. Ils ne cesseront qu'avec l'entrée au Paradis, ce qui peut ne jamais se produire ou survenir après une période extrêmement longue, car un seul jour dans l'au-delà équivaut à mille ans sur Terre. Chapitre 22 Al Hajj, verset 47 :

« ...Et certes, un jour auprès de ton Seigneur est comme mille ans dont vous comptez les années. »

Enfin, ces regrets sont très importants car ils peuvent bien conduire à une punition sévère et à un tourment dans l'au-delà.

Le musulman doit donc méditer sur ce point et faire preuve de bienveillance envers lui-même en s'efforçant d'effacer les regrets potentiels qu'il éprouvera dans la tombe et au Jour du Jugement dernier avant de chercher à effacer les regrets de ce monde. Chapitre 89 Al Fajr, verset 24 :

« Il dira : « Oh, j'aurais aimé avoir envoyé quelque chose de bon pour ma vie. » »

Moulage de la vie

Une nuit, alors que sa maladie s'aggravait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) demanda à son entourage si les fidèles avaient prié. Ils répondirent qu'ils l'attendaient pour diriger la prière en groupe. Il leur demanda de verser de l'eau dans une bassine. Il se lava ensuite et tenta de se lever pour diriger la prière en groupe, mais il s'évanouit à cause de sa maladie. Lorsqu'il reprit connaissance, sa première question fut de savoir si les fidèles avaient prié. Mais sa famille, qu'Allah l'agrée, répondit qu'ils l'attendaient toujours. Il se lava de nouveau et tenta de se lever pour diriger la prière en groupe, mais il s'évanouit à nouveau à cause de sa maladie. Après cela, il ordonna à Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, de diriger la prière en groupe. Ce sujet est traité dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, pages 334-335.

Il faut noter que même pendant cette période de difficulté extrême, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'est entièrement consacré à l'accomplissement de la prière obligatoire.

Les musulmans se demandent souvent comment adapter leur vie à leur foi plutôt que de l'adapter à leur vie matérielle. Une façon d'y parvenir est de toujours accomplir les prières obligatoires dès qu'elles ont lieu pour les femmes et de les accomplir à la mosquée pour les hommes. L'accomplissement des prières étant le pilier principal de l'islam, comme le recommande un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2616, les accomplir ainsi oblige à organiser ses activités matérielles en fonction de ses prières obligatoires. En revanche, accomplir ses prières obligatoires tard ou à la

maison plutôt qu'à la mosquée facilite l'adaptation de ses prières obligatoires à son emploi du temps matériel, ce qui permet d'adapter sa foi à sa vie matérielle. Une attitude correcte permet également d'éviter les activités inutiles et vaines, comme les visites inutiles dans les centres commerciaux, qui empêchent souvent les musulmans d'accomplir leurs prières obligatoires à l'heure ou à la mosquée. Éviter ces choses et activités inutiles permet de modeler sa vie autour de sa religion.

De plus, l'accomplissement des prières obligatoires à l'heure étant l'une des actions les plus chères à Allah, le Très-Haut, selon un hadith du Sunan An Nasai, numéro 611, le musulman doit adhérer à cette habitude et ne pas reporter ses prières obligatoires sans une raison extrêmement valable, ce qui est très rare. Si l'on souhaite harmoniser sa vie avec sa foi, il est impératif d'accomplir ses prières obligatoires à l'heure dès qu'elles ont lieu. Les femmes et les hommes doivent les accomplir en congrégation à la mosquée. Cela leur permettra de se consacrer en priorité à la préparation de l'au-delà, sans se laisser distraire par les excès de ce monde matériel.

De plus, l'établissement des prières obligatoires implique leur accomplissement dans le respect de toutes leurs conditions et de leurs bienséances, notamment leur respect des horaires. L'établissement des prières obligatoires est souvent mentionné dans le Saint Coran, car il constitue la preuve concrète la plus importante de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, comme les prières quotidiennes sont réparties, elles constituent un rappel constant du Jour du Jugement et une préparation concrète à celui-ci, chaque étape de la prière obligatoire étant liée au Jour du Jugement. Se tenir droit, c'est ainsi qu'on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement. Chapitre 83 Al Mutaaffin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent, cela leur rappelle les nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être inclinées devant Allah, l'Exalté, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Cette critique inclut également le fait de ne pas se soumettre concrètement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de sa vie. Se prosterner pendant la prière rappelle que les hommes seront invités à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Or, ceux qui ne se sont pas prosternés correctement devant Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de Lui obéir dans tous les aspects de leur vie, ne pourront pas le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier rappelle à l'homme la position qu'il occupera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, craignant le jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

Celui qui prie en gardant ces éléments à l'esprit accomplira ses prières correctement, ce qui garantira une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Un modèle pratique

Lorsque la maladie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'aggrava, il ordonna à un compagnon, Abdullah Bin Zam'a, de dire à Abou Bakr Siddique, qu'Allah l'agrée, de diriger la prière en commun. Lorsqu'Abdullah (paix et bénédictions sur lui) entra dans la mosquée, ne trouvant pas Abou Bakr (paix et bénédictions sur lui), et ne voulant pas que la prière soit retardée, il demanda à Omar Bin Khattab (paix et bénédictions sur lui) de diriger la prière à sa place. Lorsqu'Omar (paix et bénédictions sur lui) commença la prière, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) entendit sa voix et déclara qu'Allah, l'Exalté, et les musulmans refusent quiconque sauf Abou Bakr (paix et bénédictions sur lui). Abou Bakr (paix et bénédictions sur lui) arriva alors et pria avec les fidèles. Plus tard, Omar critiquait Abdullah Bin Zam'a, qu'Allah l'agrée, car il croyait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui avait ordonné de diriger la prière, sinon il ne l'aurait jamais fait. Abdullah, qu'Allah l'agrée, s'excusait, ajoutant qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, étant absent de la mosquée à ce moment-là, il estimait que personne n'était plus digne de diriger la prière après Abou Bakr qu'Omar, qu'Allah l'agrée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 332-333.

Un autre jour, alors qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, dirigeait la prière, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) entra dans l'assemblée. Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, commença à s'éloigner, mais le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui ordonna de rester à sa place et s'assit à sa gauche. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) guida donc Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, tandis que ce dernier dirigeait le reste de l'assemblée. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar Scellé, pages 476-477.

Tout d'abord, ces événements, comme beaucoup d'autres, indiquent clairement qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, était le choix idéal pour être le premier calife de l'islam. De plus, le premier incident s'est déroulé de telle manière qu'il suggérait même que le second calife de l'islam serait Omar Bin Khattab, qu'Allah l'agrée.

Il est important de noter que ces âmes pieuses ont été choisies pour diriger car elles possédaient les qualités d'un bon leader, la plus importante étant de montrer l'exemple.

Montrer l'exemple implique d'apprendre et d'appliquer les enseignements de l'islam afin que les autres reconnaissent sa véracité par leurs actes et leurs paroles. Ce n'est qu'ainsi que les musulmans pourront enseigner le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à la génération suivante, afin qu'elle comprenne la véracité de l'islam par des preuves, plutôt que par une imitation aveugle. Cela garantira qu'ils resteront fidèles aux enseignements de l'islam tout au long de leur vie. Il est triste de constater que la plupart des parents musulmans sont extrêmement désireux d'inculquer à la génération suivante le savoir profane, qui mène à la réussite, mais négligent leur éducation religieuse et la confient à d'autres, alors qu'il est de leur devoir d'inculquer directement à leurs enfants les fondements de l'islam. Même s'il est louable d'encourager la génération suivante à acquérir le savoir profane, les parents ne doivent pas pour autant négliger l'enseignement religieux. Envoyer leurs enfants à la mosquée apprendre à réciter le Saint Coran sans le comprendre est tout simplement inacceptable. Un adolescent doit accepter l'islam sur la base de preuves, et non par imitation aveugle. Sinon, il s'en éloignera avec le temps, le considérant comme un élément culturel susceptible d'être

abandonné. En acceptant l'islam sur la base de preuves, il comprendra que l'islam est un mode de vie, qui doit être appliqué en toute situation et en utilisant chaque bénédiction reçue. Cela n'est possible que si les aînés de sa famille lui enseignent les preuves claires de la véracité de l'islam. Et cela n'est possible que si ces aînés, comme les parents, montrent l'exemple en apprenant et en appliquant eux-mêmes les enseignements islamiques.

Toutes les douleurs

Lorsque la maladie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) s'aggrava, Abdullah Bin Mas'ud, qu'Allah l'agrée, lui rendit visite et le toucha dans un geste de réconfort. Il sentit et remarqua que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) souffrait d'une forte fièvre. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondit que sa fièvre était deux fois supérieure à celle des autres. Abdullah, qu'Allah l'agrée, répondit qu'il devrait alors être doublement récompensé, ce que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accepta. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) déclara alors que tout musulman malade verrait ses péchés effacés, comme un arbre perd ses feuilles. Ce point est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 340.

Dans un hadith trouvé dans l'Adab Al Mufrad de l'Imam Bukhari, numéro 492, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'un musulman ne soit confronté à aucun type de difficulté physique, quelle que soit sa taille, comme une piqûre d'épine, ou à aucune difficulté émotionnelle, comme le stress, sauf qu'Allah, l'Exalté, efface ses péchés à cause de cela.

Il s'agit de péchés mineurs, car les péchés majeurs exigent un repentir sincère. Ce résultat se produit lorsqu'un musulman fait preuve de patience du début à la fin de sa vie. Il est important de le comprendre, car beaucoup pensent pouvoir se plaindre au début, puis faire preuve de patience. Il ne s'agit pas de véritable patience, mais simplement d'acceptation, qui s'accomplit naturellement avec le temps. Cela est indiqué dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 1870. De plus, la patience doit être

démontrée tout au long de la vie, car une personne peut détruire sa récompense en faisant preuve d'impatience par la suite.

Un musulman doit se rappeler qu'il est bien préférable d'effacer ses péchés mineurs malgré ces difficultés plutôt que d'arriver au Jour du Jugement dernier en les portant encore. Il doit constamment se repentir et s'efforcer d'accomplir de bonnes œuvres afin d'effacer ses péchés mineurs. Et s'il rencontre des difficultés physiques ou émotionnelles, il doit patienter en espérant que ses péchés mineurs seront effacés et qu'il obtiendra une récompense inestimable. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...En effet, le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite]. »

Celui qui affronte chaque difficulté avec patience, en évitant de se plaindre ou de désobéir à Allah, le Très-Haut, par la parole ou par les actes, et en ajoutant un repentir sincère à son comportement, verra ses péchés, petits et grands, effacés. Le repentir sincère implique le remords, la recherche du pardon d'Allah, le Très-Haut, et des personnes lésées, tant que cela n'entraîne pas de nouveaux problèmes, la promesse sincère de ne plus commettre le même péché ou un péché similaire, et inclut la réparation des droits violés envers Allah, le Très-Haut, et les personnes.

Celui qui affronte ainsi les difficultés et les moments de facilité avec gratitude, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, trouvera la paix et le succès

dans toutes les situations qu'il rencontrera, dans les deux mondes.
Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Bien penser à Allah (SWT)

Durant sa dernière maladie, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé, au moment de la mort, de ne penser qu'à Allah, le Très-Haut, avec une attitude positive. Ce point est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 341.

Dans un long hadith divin, publié dans le Sahih Boukhari (numéro 7405), Allah, le Très-Haut, conseille d'agir et de traiter Ses serviteurs conformément à leur perception de Lui. Cela signifie que si un musulman nourrit de bonnes pensées et s'attend à du bien d'Allah, le Très-Haut, Il ne le décevra pas. De même, si une personne nourrit des pensées négatives à son égard, comme la croyance qu'elle ne sera pas pardonnée, alors Allah, le Très-Haut, peut agir conformément à sa croyance.

Il est important de noter qu'il existe une grande différence entre le véritable espoir en Allah, le Très-Haut, auquel ce hadith fait référence, et le vœu pieux. Le vœu pieux consiste à ne pas s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), détournant ainsi les bienfaits qui lui ont été accordés, tout en espérant qu'Allah, le Très-Haut, lui pardonnera et lui accordera sa miséricorde dans les deux mondes. Ce n'est pas un véritable espoir, c'est simplement un vœu pieux. C'est comme un agriculteur qui omet de semer, d'arroser ses cultures et espère néanmoins une récolte abondante. Le véritable espoir consiste à s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, et à se repentir sincèrement de ses erreurs, puis à espérer la miséricorde et le pardon

d'Allah, le Très-Haut. C'est comme un agriculteur qui sème des graines, arrose ses cultures, s'efforce de les maintenir en bonne santé et espère ensuite une récolte abondante. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a résumé cette explication dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459.

D'une manière générale, un musulman devrait entretenir une plus grande crainte d'Allah, le Très-Haut, durant sa vie, car elle prévient les péchés, ce qui est supérieur à l'espoir qui incite à accomplir de bonnes actions, notamment les œuvres volontaires. Cependant, en période de maladie, de difficultés, et surtout au moment de la mort, un musulman ne devrait avoir d'autre espoir que la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, même s'il a passé sa vie à Lui désobéir, comme l'a expressément ordonné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 2877.

Vivre simplement

La nuit de sa mort, la maison du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) manquait d'huile pour allumer une lanterne. Son épouse, Aïcha (qu'Allah l'agrée), dut donc emprunter de l'huile à leur voisin. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) hypothéqua même son armure à un Juif pour une somme modique, car sa famille n'avait rien à manger. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Safi Ur Rahman, Le Nectar scellé, page 477.

Dans un hadith trouvé dans Sunan Ibn Majah, numéro 4118, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé que la simplicité fait partie de la foi.

L'islam n'enseigne pas aux musulmans à renoncer à leurs richesses et à leurs désirs licites, mais plutôt à adopter un mode de vie simple dans tous les aspects de leur vie, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement et les affaires, afin de leur laisser le temps de bien préparer l'au-delà. Cela implique d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'affronter le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette vie simple implique de s'efforcer, ici-bas, de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans excès, gaspillage ni extravagance. Plus on se concentre sur une vie simple, plus il devient facile d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

De plus, un musulman doit comprendre que plus sa vie est simple, moins il se préoccupe des choses de ce monde et, par conséquent, plus il sera en mesure d'œuvrer pour l'au-delà, obtenant ainsi la paix de l'esprit, du corps et de l'âme. En revanche, plus sa vie est complexe, plus il sera stressé, rencontrera des difficultés et s'efforcera moins d'atteindre l'au-delà, car ses préoccupations matérielles sembleront incessantes. Cette attitude l'empêchera d'atteindre la paix de l'esprit, du corps et de l'âme.

La simplicité mène à une vie aisée en ce monde et à un compte rendu clair au Jour du Jugement. En revanche, une vie compliquée et complaisante ne mènera qu'à une vie stressante et à un compte rendu sévère et difficile au Jour du Jugement. Plus on est strict dans ses comptes, plus on sera puni. Ceci est indiqué dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 103.

Embellissement

Durant ses derniers instants, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) portait un simple et grossier pagne yéménite. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 345.

Dans un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 1999, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a conseillé qu'Allah, l'Exalté, aime la beauté.

L'Islam n'interdit pas au musulman de consacrer énergie, temps et argent à sa beauté, car cela peut être considéré comme un respect des droits de son corps. Ceci est prescrit dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 5199. Mais ce qui distingue ce comportement d'une attitude détestable, voire pécheresse, c'est l'excès, le gaspillage ou l'extravagance en matière de beauté. Un bon moyen de le déterminer est de savoir que la beauté ne doit jamais conduire à négliger son devoir envers Allah, le Très-Haut, ou envers les autres, ce qui est impossible sans acquérir et mettre en pratique la connaissance islamique. De même, la beauté ne doit pas empêcher d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. En réalité, soigner son apparence physique pour paraître propre et élégant n'est ni coûteux ni exigeant en temps ni en efforts.

Cette attitude d'embellissement s'applique à toutes choses, y compris à son foyer. Tant que l'on évite l'extravagance et le gaspillage et que l'on

continue d'utiliser les bienfaits reçus d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, on est libre de se rendre confortable avec modération.

De plus, il est plus important de comprendre que la véritable beauté, chère à Allah, est liée à la beauté intérieure, c'est-à-dire au caractère. Cette beauté perdurera dans les deux mondes, tandis que la beauté extérieure finira par s'estomper avec le temps. Il faut donc privilégier cette véritable beauté à la beauté extérieure en s'efforçant d'acquérir et d'appliquer la connaissance islamique afin d'éliminer tout défaut, comme l'envie, et d'adopter de bonnes qualités, comme la générosité. Cela nous aidera à accomplir les devoirs d'Allah, Exalté soit-Il, en accomplissant Ses commandements, en nous abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et à accomplir les devoirs des autres, notamment en traitant autrui comme nous le souhaitons.

Amour Divin

Durant ses derniers instants, l'Ange Gabriel (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) rendit visite au Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) et lui demanda d'accorder la permission à l'Ange de la Mort qui l'attendait dehors. Il lui expliqua que l'Ange de la Mort n'avait jamais demandé la permission d'entrer chez quelqu'un auparavant et qu'il ne le ferait plus. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) lui accorda la permission. L'Ange de la Mort expliqua qu'Allah, l'Exalté, lui avait ordonné d'obéir au Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui). L'Ange de la Mort proposa alors au Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) de prendre son âme ou, s'il lui ordonnait, de le quitter. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) regarda l'Ange Gabriel (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui), qui lui dit qu'Allah, l'Exalté, désirait ardemment le rencontrer. Le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) ordonna alors à l'Ange de la Mort de prendre son âme. Ceci a été discuté dans La vie du Prophète d'Ibn Kathir, Volume 4, Pages 394-395.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a obtenu l'amour d'Allah, l'Exalté, en raison de son obéissance sincère envers Lui.

Dans un hadith du Sahih Muslim numéro 7432, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a conseillé qu'Allah, le Très-Haut, aime le serviteur qui possède les qualités suivantes. La première est la piété. Cela signifie qu'il s'efforce d'accomplir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant le destin avec patience,

conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il accomplit également ses devoirs envers les autres, notamment en s'efforçant, ici-bas, de subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches, sans gaspillage, excès ni extravagance. Cela lui permettra d'utiliser les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, ce qui mène à la paix et au succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

La caractéristique suivante mentionnée dans le hadith principal est l'indépendance par rapport à la création. Cela signifie qu'un musulman doit pleinement utiliser les ressources qui lui ont été fournies par Allah, le Très-Haut, comme sa force physique, afin d'accomplir ses devoirs et responsabilités. Il ne doit pas se comporter avec paresse ni solliciter inutilement les autres, car cette habitude conduit à la dépendance et sape la confiance en Allah, le Très-Haut. Il doit croire fermement que, quoi qu'il arrive, ce qui lui est destiné lui a été attribué plus de cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Un musulman doit se concentrer sur l'utilisation de ses ressources, comme sa force physique, et avoir confiance qu'Allah, le Très-Haut, lui accordera ce qui est le meilleur pour lui. D'un point de vue religieux, on peut devenir dépendant des autres en croyant qu'une personne, comme un maître religieux et spirituel, suffira à lui assurer la réussite dans les deux mondes par ses supplications et son intercession. Cette attitude ne fait qu'encourager la paresse, car on croit être libre de se comporter comme on le souhaite et réussir dans les deux mondes grâce à son maître spirituel. Le musulman doit éviter cet égarement et suivre les traces des Compagnons, qu'Allah les agrée, qui bénéficiaient de la compagnie du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction d'Allah sur lui), tout en s'efforçant d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui leur avaient été accordés de manière à Lui plaire. C'est l'attitude juste qu'il faut adopter.

La dernière caractéristique mentionnée dans le hadith principal est l'anonymat. Cela signifie qu'un musulman ne doit pas se battre dans les affaires mondaines ou religieuses pour obtenir la gloire ou la notoriété. Cette attitude peut conduire à de nombreux péchés, comme l'ostentation, qui conduit à la destruction de sa récompense. C'est pourquoi un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2376, avertit que la recherche de la gloire est plus destructrice pour la religion que deux loups lâchés sur un troupeau de moutons. Au contraire, un musulman doit s'efforcer d'accomplir ses devoirs et, s'il accède à la notoriété, il doit rester sincère envers Allah, le Très-Haut, sans altérer son obéissance pour plaire aux autres, car cela mène à la destruction dans les deux mondes.

Le dernier conseil

Derniers mots – 1

Parmi les dernières paroles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), on trouve l'importance de bien traiter ceux qui sont sous son autorité, comme ses serviteurs. Ce point est abordé dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2698.

Dans un hadith trouvé dans Sahih Bukhari, numéro 7376, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti qu'Allah, l'Exalté, ne fera pas miséricorde à celui qui ne fait pas miséricorde aux autres.

L'islam est une religion très simple. L'un de ses enseignements fondamentaux est que la façon dont les gens traitent les autres détermine la façon dont ils seront traités par Allah, le Très-Haut. Par exemple, ceux qui apprennent à ignorer et à pardonner les erreurs des autres seront pardonnés par Allah, le Très-Haut. Chapitre 24 An Nur, verset 22 :

« ...et qu'ils pardonnent et passent outre. Ne souhaiteriez-vous pas qu'Allah vous pardonne ?... »

Ceux qui soutiennent les autres dans des domaines matériels et religieux bénéfiques, comme une aide affective ou financière, seront soutenus par Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Ceci est recommandé dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4893. Ce même hadith conseille que celui qui dissimule les défauts des autres verra les leurs dissimulés par Allah, le Très-Haut.

En termes simples, si l'on traite les autres avec bonté et respect, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, les traitera de la même manière. Et ceux qui maltraitent les autres seront traités de la même manière par Allah, le Très-Haut, même s'ils accomplissent les devoirs qui lui sont liés, comme les prières obligatoires. En effet, un musulman doit accomplir ces deux devoirs pour réussir, à savoir ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres.

Un moyen facile d'obtenir la miséricorde divine est de simplement traiter les autres comme on désire être traité. Cela est vrai pour tous, quelle que soit leur foi, et s'étend même à toutes les créatures.

Enfin, il est important de noter qu'un musulman ne sera bienveillant envers Allah, le Très-Haut, que s'il traite les autres avec bienveillance pour Lui. S'il le fait pour toute autre raison, il perdra sans aucun doute la récompense mentionnée dans ces enseignements. Le fondement de tout acte et de l'islam lui-même est l'intention. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1.

Derniers mots – 2

Parmi les dernières paroles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), on trouve l'importance d'accomplir les prières obligatoires. Ce point est abordé dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2698.

Parmi tous les conseils qu'il aurait pu donner, il a choisi de mentionner les prières obligatoires. Cela seul devrait faire comprendre l'importance de les accomplir. En effet, selon un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, la prière est ce qui sépare la mécréance de la foi. Les musulmans se sentent déconnectés d'Allah, le Très-Haut, même s'ils croient en Lui et L'invoquent. Mais comme la plupart d'entre eux n'ont pas accompli leurs prières obligatoires, ils ont été privés de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Les musulmans doivent comprendre que l'accomplissement des prières obligatoires est la première barrière qui les protège de l'égarement. Il suffit de penser aux personnes qu'ils connaissent qui se sont égarées : dans la plupart des cas, la première étape de leur égarement a été de ne pas avoir accompli les prières obligatoires conformément à leurs règles et à leurs conditions. Une fois cette barrière brisée, l'égarement et les péchés majeurs sont devenus faciles. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Par conséquent, les musulmans doivent suivre les dernières paroles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) en

accomplissant correctement leurs prières obligatoires et en encourageant leurs proches, comme leurs enfants, à faire de même. Il est préférable de les encourager avant que cela ne devienne obligatoire pour eux, afin qu'ils s'y habituent avant d'atteindre cet âge. Ceci est indiqué dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 495.

Les musulmans ne doivent pas inventer de piètres excuses lorsqu'ils manquent à ce devoir, car Allah, le Très-Haut, n'impose pas à quelqu'un un devoir qu'il ne peut accomplir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

« Allah ne charge une âme que selon ses capacités... »

De plus, l'accomplissement des prières obligatoires ne se limite pas à leur accomplissement, mais se fait dans le respect des conditions et des règles de bienséance, notamment en étant ponctuel. L'importance de ces prières est soulignée tout au long du Saint Coran, car elles constituent une expression essentielle de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les prières quotidiennes, qui ont lieu à différents moments de la journée, rappellent constamment aux gens le Jour du Jugement et les préparent concrètement. Chaque étape de la prière obligatoire s'aligne sur la réalité du Jour du Jugement ; par exemple, la position de chacun en prière reflète la position qu'il adoptera devant Allah, le Très-Haut, en ce jour crucial. Chapitre 83 Al Mutaaffin, versets 4-6 :

« Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, Le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »

Lorsqu'ils s'inclinent pendant la prière, cela constitue un rappel poignant de ceux qui seront critiqués au Jour du Jugement pour n'avoir pas su se soumettre à Allah, l'Exalté, tout au long de leur vie sur Terre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »

Lors de la prière, se prosterner rappelle à tous le jour du Jugement dernier, celui où ils seront appelés à se prosterner devant Allah, le Très-Haut. Cependant, ceux qui n'ont pas su se soumettre sincèrement à Lui tout au long de leur vie – en adhérant à Ses commandements en toute circonstance – se retrouveront incapables de le faire ce jour-là. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »

S'agenouiller pour prier est un rappel poignant de la position qu'on aura devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement, tremblant à l'idée de son sort ultime. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois." »

En accomplissant les prières avec soin et en gardant ces éléments à l'esprit, on les accomplira correctement. Cela conduira à une véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29, Al Ankabut, verset 45 :

« ...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal... »

Cette obéissance implique d'utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées de manière à Lui plaire, comme indiqué dans le Saint Coran et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Décès du Prophète Muhammad (PBUH)

Dévotion à Allah (SWT)

La onzième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, les symptômes de sa maladie terminale commencèrent à apparaître. Avant sa maladie, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) avait un jour averti qu'aucun Prophète (paix et bénédictions sur lui) ne serait emporté par la mort avant d'avoir trouvé son lieu de repos au Paradis et d'avoir été invité à choisir entre la vie et la mort. Selon un hadith retrouvé dans le Sahih Bukhari, numéro 4428, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a indiqué que le poison qui lui avait été administré à Khaybar des années auparavant le faisait souffrir et qu'il pensait en mourir. Cela indique qu'Allah, l'Exalté, lui a accordé l'honneur du martyr.

Dans ses derniers instants, il leva les yeux vers le ciel et déclara son désir de rejoindre le Compagnon suprême, c'est-à-dire Allah, l'Exalté. Il avait 63 ans lorsqu'il s'éteignit. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, page 343.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) fut transporté par Allah, l'Exalté, de cette demeure éphémère vers un bien-être éternel, dans un lieu élevé, au plus haut et au plus splendide des niveaux du Paradis. Chapitre 17 Al Isra, verset 79 :

« ... on s'attend à ce que ton Seigneur te ressuscite à un rang loué. »

Et chapitre 93 Ad Duhaa, versets 4-5 :

« Et l'au-delà est meilleur pour vous que la vie première. Et votre Seigneur vous accordera, et vous serez satisfaits. »

C'était après avoir accompli la mission qu'Allah, le Très-Haut, lui avait confiée. Il avait prodigué des conseils sincères à sa nation et l'avait orientée vers le meilleur des deux mondes. Il l'avait mise en garde et l'avait préservée de ce qui lui aurait porté préjudice ici-bas et dans l'au-delà. Que la paix et la bénédiction soient sur lui, le dernier Messager d'Allah, le Très-Haut, le Saint Prophète Muhammad, que la paix et la bénédiction soient sur lui.

Une attitude positive

Le jour de la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout s'est assombri. Malgré cette perte tragique, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a un jour conseillé aux musulmans frappés par une calamité de se souvenir de sa perte, car c'était la plus grande calamité de ce monde. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'Imam Muhammad As Sallaabi, La Noble Vie du Prophète (PBUH), Volume 1, page 1985.

Il est important pour les musulmans d'adopter un état d'esprit positif, car c'est un outil précieux pour surmonter les difficultés et rester obéissants à Allah, le Très-Haut. Face à une difficulté, il est essentiel de comprendre que celle-ci aurait pu être bien pire. S'il s'agissait d'un problème matériel, il est essentiel d'être reconnaissant qu'il ne s'agisse pas d'une affliction affectant sa foi. Au lieu de s'attarder sur la tristesse immédiate qui accompagne la difficulté, il est préférable de se concentrer sur la fin et la récompense qui attendent ceux qui font preuve de patience pour Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une personne perd quelques bénédictions, il est important de se rappeler les innombrables bénédictions qu'elle possède encore. Face à chaque difficulté, le musulman doit se souvenir du verset du Saint Coran qui rappelle aux musulmans que les difficultés et les épreuves recèlent de nombreuses sagesse cachées, qu'ils n'ont pas observées. Par conséquent, la situation à laquelle ils font face est meilleure que celle qu'ils désiraient. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

En conclusion, un musulman devrait réfléchir à ces faits et à d'autres afin d'adopter un état d'esprit positif, élément clé pour affronter les difficultés et recevoir d'innombrables bénédictions dans les deux mondes. Rappelez-vous que la coupe n'est pas à moitié vide, mais à moitié pleine.

Discours d'Abou Bakr (RA) après la mort du Prophète Muhammad (PBUH)

Rester obéissant

Après le décès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les Médinois furent plongés dans une profonde anxiété et une grande confusion. Plongés dans une profonde tristesse, chacun réagit différemment à sa mort. Omar ibn Khattab, qu'Allah l'agrée, refusa d'abord d'y croire et prétendit que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était allé rendre visite à Allah, l'Exalté, et qu'il reviendrait, tout comme le Saint Prophète Moïse (paix et bénédictions sur lui) avait rendez-vous avec Allah, l'Exalté, et avait donc quitté son peuple pendant quarante jours.

À son arrivée, Abou Bakr Siddiq (qu'Allah l'agrée) s'adressa aux fidèles présents dans la mosquée du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il récita le verset 144 du chapitre 3 du Coran :

Muhammad n'est qu'un messenger. [D'autres] messagers l'ont précédé. S'il venait à mourir ou à être tué, retourneriez-vous sur vos pas [à la mécréance] ? Et quiconque retourne sur ses pas ne nuira en rien à Allah ; mais Allah récompensera les reconnaissants.

Puis il dit : « Allah, l'Exalté, a donné la vie au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et l'a maintenu en vie jusqu'à ce qu'il ait établi la religion d'Allah, l'Exalté, rendu ses ordres clairs, transmis Son message et combattu dans Sa cause. Ensuite, Allah, l'Exalté, l'a repris et vous a laissés sur le chemin. Et nul ne périra qu'après des signes évidents et une douleur. Ceux dont Allah, l'Exalté est le Seigneur, doivent savoir qu'Allah, l'Exalté, est vivant et ne mourra jamais. Et ceux qui adoraient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), doivent savoir qu'il est mort. Craignez Allah, l'Exalté, peuple ! Attachez-vous fermement à votre religion et placez votre confiance en votre Seigneur. La religion d'Allah, l'Exalté, est établie. La parole d'Allah, l'Exalté, est complète. Allah, l'Exalté, aidera ceux qui Le soutiennent et qui révèrent Sa religion. Le Livre d'Allah, l'Exalté, est parmi nous. Il est à la fois La lumière et le remède. Par elle , Allah, l'Exalté, a guidé le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Elle énonce ce qu'Allah, l'Exalté, considère comme licite et ce qui est illicite. Peu nous importe qui, parmi la création, descend sur nous (c'est-à-dire pour nous attaquer). Nous combattons vigoureusement ceux qui s'opposent à nous, tout comme nous avons combattu aux côtés du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète, volume 4, pages 348-349.

Après qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, se soit adressé à la foule, tous ont accepté la vérité. Omar, qu'Allah l'agrée, fut pris de vertige et tomba à terre, avant d'accepter finalement la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de l'imam Ibn Kathir, La Vie du Prophète (volume 4, pages 348-349), et dans l'ouvrage de l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, Sa Vie et son Histoire (volume 1, pages 139-141).

Abou Bakr (RA) - Le premier calife

Soutenir la vérité

Après le décès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les Médinois sombrèrent dans une grande anxiété et une grande confusion. À cette époque, les Compagnons, qu'Allah les agrée, décidèrent à l'unanimité d'élire Abou Bakr Siddique, qu'Allah les agrée, comme premier calife de l'islam. Ce fait est évoqué dans les hadiths du Sahih de Boukhari, numéros 3667 et 3668.

Un enseignement important à tirer de cet événement est l'importance de soutenir les autres dans les bonnes actions. Ce hadith, ainsi que d'autres, démontrent clairement qu'Abou Bakr Siddîq, qu'Allah l'agrée, conseilla au peuple de choisir un autre calife. Il nomma même Omar Ibn Khatâb, qu'Allah l'agrée. C'était l'occasion idéale pour Omar Ibn Khatâb, qu'Allah l'agrée, d'assumer le rôle important de premier représentant du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sans contestation ni difficulté. Mais Omar, qu'Allah l'agrée, choisit de faire le bien et d'aider la nation musulmane en nommant la personne la plus compétente pour ce rôle. Il ne craignait pas qu'en soutenant quelqu'un d'autre, son rang et son statut social soient dégradés ou qu'il soit oublié. Au contraire, son honneur et son statut social n'en ont fait que grandir après ce choix judicieux.

Malheureusement, de nombreux musulmans, et même des institutions islamiques, ne se comportent pas de la sorte. Ils se contentent souvent

de soutenir ceux avec qui ils ont des liens, au lieu d'aider quiconque fait le bien. Ils se comportent comme si leur statut social allait diminuer s'ils soutenaient les autres dans de bonnes actions. Certains sont tombés encore plus bas et soutiennent leurs amis et leurs proches dans de mauvaises actions, négligeant ainsi les étrangers qui font le bien. C'est l'une des principales raisons de l'affaiblissement de la communauté islamique au fil du temps. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient peu nombreux, mais ils accomplissaient toujours leur devoir en se soutenant mutuellement dans les bonnes actions, sans se soucier du reste. Les musulmans doivent changer d'attitude et suivre leurs traces s'ils aspirent à la force et au respect dans les deux mondes. Chapitre 5 Al Maidah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

De plus, même s'il était clair qu'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, était le choix préféré du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), il ne l'a pas nommé explicitement. L'une des raisons en est que la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et la nomination d'un nouveau dirigeant constituaient un test pour Allah, l'Exalté. Un test pour voir si les Compagnons, qu'Allah l'agrée, allaient se disputer et se battre pour le leadership ou se soumettre sincèrement à Allah, l'Exalté, et nommer la personne la plus compétente pour ce rôle. L'histoire le montre clairement, ils ont réussi ce test haut la main. Ce fut donc un test pour eux et une leçon pour les futurs musulmans : ils doivent toujours s'efforcer d'aider les autres dans le bien.

De plus, s'il avait été explicitement désigné par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), certains auraient prétendu que les Compagnons, qu'Allah les agrée, n'avaient jamais été unanimement satisfaits de sa nomination et qu'ils ne l'avaient acceptée que sur ordre. Par conséquent, éviter un ordre explicite a permis d'éviter cette fausse croyance, car les Compagnons, qu'Allah les agrée, ont été libres de choisir leur chef, sous prétexte qu'Abou Bakr, qu'Allah les agrée, devait être le premier calife de l'islam. Cela a encore renforcé le droit d'Abou Bakr, qu'Allah les agrée, comme calife, comme l'avait implicitement désigné le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et qu'il avait été nommé indépendamment par les Compagnons, qu'Allah les agrée.

Enterrement du Prophète Muhammad (PBUH)

Après la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), les Compagnons, qu'Allah les agrée, hésitèrent à l'endroit où l'enterrer. Certains suggérèrent sa mosquée à Médine, d'autres le cimetière principal. C'est Abou Bakr, qu'Allah les agrée, qui les unifia en déclarant avoir entendu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dire que les Saints Prophètes (paix et bénédictions sur eux) sont enterrés là où ils sont morts. Les Compagnons, qu'Allah les agrée, acceptèrent cette affirmation et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) fut enterré là où il est décédé : la maison de son épouse, la mère des croyants, Aïcha (qu'Allah les agrée). Ce fait est évoqué dans un hadith retrouvé dans le Sunan Ibn Majah, numéro 1628.

Il ne fait aucun doute que la tombe du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) se trouve dans le plus grand jardin du Paradis. Il est donc important de se demander si l'on sera placé dans un jardin du Paradis ou dans un gouffre de l'Enfer lorsqu'on descendra dans sa tombe, et donc d'agir selon ses désirs.

Dans un hadith rapporté dans le Jami At Tirmidhi, numéro 2460, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a indiqué qu'une tombe est soit un jardin du Paradis, soit un gouffre de l'Enfer. Ce hadith explique également que lorsqu'un croyant accompli est placé dans sa tombe, celle-ci s'élargit et devient confortable, tandis que celle d'un pécheur devient extrêmement étroite et dangereuse.

Il est important de noter qu'en réalité, chaque personne emporte avec elle le Paradis ou l'Enfer lorsqu'elle quitte ce monde, par ses actes. Si un musulman obéit à Allah, le Très-Haut, en accomplissant Ses commandements, en s'abstenant de Ses interdits et en affrontant son destin avec patience, conformément aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), il fera alors usage des bienfaits qui lui ont été accordés d'une manière qui plaira à Allah, le Très-Haut. Cela lui permettra de préparer les actes nécessaires pour faire de sa tombe un Paradis. Mais s'il désobéit à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ses péchés créeront l'Enfer où il reposera jusqu'au Jour du Jugement.

Par conséquent, les musulmans doivent agir dès aujourd'hui et ne pas tarder à se préparer, car l'heure de la mort est inconnue et survient souvent brutalement. Retarder un lendemain imprévisible est insensé et ne mène qu'à des regrets. De même qu'une personne consacre beaucoup d'énergie et de temps à embellir sa demeure ici-bas, où elle ne séjournera que pour un temps limité, elle doit redoubler d'efforts pour embellir sa tombe, car le chemin vers elle est inévitable et le séjour y est très long. Et si l'on souffre dans sa tombe, la suite ne sera que pire. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4267. Il ne faut jamais oublier que les personnes et les biens matériels, comme les affaires, auxquels elle consacre la majeure partie de son énergie, l'abandonneront une fois arrivée dans la tombe. Seules ses actions l'accompagneront, celles-là mêmes qui détermineront son envoi au Paradis ou en Enfer.

Enfin, il ne faut pas croire que sa foi est suffisante pour garantir le Paradis. La foi est un état intérieur qui doit se refléter extérieurement dans les actes. Tel est l'ordre de Celui qui connaît le contenu des cœurs. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant... Nous lui donnerons certes sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »

En vérité, la foi est comme un arbre : elle doit être arrosée et nourrie par des actes justes. Si l'on néglige de nourrir la plante de la foi, on risque fort de la voir se faner avant d'atteindre la tombe.

Unité

Après avoir été nommé à l'unanimité premier calife de l'islam, Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) tenta de démissionner, ne souhaitant pas exercer un pouvoir. Il lança publiquement cette requête, et c'est Ali Ibn Abou Talib (qu'Allah l'agrée) qui prit la parole et affirma clairement que personne ne souhaitait sa démission ni ne l'accepterait. Il réitéra comment le Saint Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) le plaçait au-dessus de tous les autres en toutes circonstances, notamment lorsqu'il dirigeait les prières en groupe pendant sa dernière maladie. Ceci est confirmé par de nombreux hadiths, comme celui du Sahih de Boukhari, numéro 682. Tous les Compagnons étaient d'accord avec Ali et insistèrent pour qu'Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) les dirige. Ce point est abordé dans la biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'imam Muhammad As Sallaabi, page 212.

Des années plus tard, durant son califat, Ali Ibn Abou Talib (qu'Allah l'agrée) dira que le Saint Prophète Muhammad (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) s'était contenté d'avoir choisi Abou Bakr (qu'Allah l'agrée) pour guider chacun dans sa religion, en dirigeant les prières en commun pendant sa dernière maladie. De même, tous les Compagnons (qu'Allah l'agrée) étaient satisfaits de le voir diriger leurs affaires terrestres. Ce point est abordé dans le Tarikh Al Khulafa de l'Imam Suyuti, page 5.

Les Compagnons, qu'Allah les agrée, se comportaient ainsi, car le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) les avait instruits à s'unir dans les bonnes choses. Les musulmans doivent

s'efforcer d'adopter ces enseignements afin de s'unifier eux aussi dans les choses qui plaisent à Allah, le Très-Haut.

Un hadith du Sahih Muslim, numéro 6541, aborde certains aspects de l'unité sociale. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a d'abord conseillé aux musulmans de ne pas s'envier les uns les autres.

C'est lorsqu'une personne désire obtenir le bienfait même qu'une autre personne possède, et souhaite que le bénéficiaire perde ce bienfait. Cela implique de détester que le bénéficiaire ait reçu ce bienfait d'Allah, l'Exalté, à sa place. Certains désirent simplement que cela se produise dans leur cœur, sans le manifester par leurs actes ou leurs paroles. S'ils détestent leurs pensées et leurs sentiments, on espère qu'ils ne seront pas tenus responsables de leur envie. Certains s'efforcent, par leurs paroles et leurs actes, de confisquer le bienfait de l'autre, ce qui constitue indéniablement un péché. Le pire est de s'efforcer de priver le bénéficiaire du bienfait, même si l'envieux ne l'obtient pas.

L'envie n'est licite que lorsqu'une personne n'agit pas selon ses sentiments, les déteste et s'efforce d'obtenir un bienfait similaire sans que son propriétaire perde le bien qu'elle possède. Bien que ce type d'envie ne soit pas un péché, il est détestable si elle porte sur un bien matériel et n'est louable que si elle implique un bien religieux. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné deux exemples de ce type louable dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 1896. Le premier est lorsqu'une personne envie celui qui acquiert et dépense des biens licites d'une manière qui plaît à Allah, le Très-Haut.

Le second est lorsqu'une personne envie celui qui utilise sa sagesse et son savoir de manière juste et les transmet aux autres.

L'envie, comme mentionné précédemment, remet directement en question le choix d'Allah, le Très-Haut. L'envieux se comporte comme si Allah, le Très-Haut, avait commis l'erreur d'accorder une bénédiction particulière à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi il s'agit d'un péché majeur. En effet, comme l'a averti le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4903, l'envie détruit les bonnes actions comme le feu consume le bois.

Un musulman envieux doit s'efforcer d'appliquer le hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2515. Ce hadith indique qu'une personne ne peut être véritablement croyante tant qu'elle n'aime pas pour les autres ce qu'elle aime pour elle-même. Un musulman envieux doit donc s'efforcer de chasser ce sentiment de son cœur en faisant preuve de bonté et de bienveillance envers la personne qu'il envie, par exemple en louant ses qualités et en l'invoquant jusqu'à ce que son envie se transforme en amour. Il doit continuer à respecter les droits de la personne qu'il envie, conformément aux enseignements de l'islam. Il doit apprendre et mettre en pratique la connaissance islamique afin de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, accorde le meilleur à chacun et que si un bienfait temporel ne lui a pas été accordé, il est préférable pour lui de ne pas l'obtenir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Un autre conseil du hadith principal cité au début est que les musulmans ne doivent pas se haïr les uns les autres. Cela signifie qu'il ne faut détester quelque chose que si Allah, le Très-Haut, le déteste. Ceci a été décrit comme un aspect du perfectionnement de la foi dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Un musulman ne doit donc pas détester les choses ou les personnes selon ses propres désirs. Si l'on déteste autrui selon ses propres désirs, il ne doit jamais laisser cela influencer ses paroles ou ses actes, car c'est un péché. Un musulman doit s'efforcer d'éliminer ce sentiment en traitant l'autre conformément aux enseignements de l'islam, c'est-à-dire avec respect et bienveillance. Un musulman doit se rappeler que les autres ne sont pas parfaits, tout comme eux-mêmes. Et si autrui possède un défaut, il possède sans aucun doute aussi de bonnes qualités. Par conséquent, un musulman doit conseiller aux autres d'abandonner leurs défauts et de continuer à aimer leurs qualités. Un musulman doit détester les péchés, mais pas la personne, car chacun peut toujours se repentir devant Allah, le Très-Haut. Ils doivent manifester leur aversion pour les péchés dans les limites de l'islam. Ils doivent conseiller avec douceur les autres contre le mal, car la dureté éloigne souvent davantage du retour à Allah, l'Exalté.

Un autre point important à ce sujet est le suivant : un musulman qui suit un savant défendant une croyance particulière ne doit pas se comporter comme un fanatique, croyant que son savant a toujours raison et haïssant ainsi ceux qui s'opposent à son opinion. Ce comportement ne signifie pas détester quelque chose ou quelqu'un pour Allah, le Très-Haut. Tant qu'il existe une divergence d'opinion légitime entre les savants, un musulman qui suit un savant particulier doit la respecter et ne pas détester ceux qui diffèrent de ses convictions.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ne doivent pas se détourner les uns des autres. Cela signifie qu'ils ne doivent pas rompre les liens avec d'autres musulmans pour des raisons matérielles, refusant ainsi de les soutenir conformément aux enseignements de l'islam. Selon un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6077, il est interdit à un musulman de rompre les liens avec un autre musulman pour une question matérielle pendant plus de trois jours. En fait, celui qui rompt les liens avec un autre musulman pendant plus d'un an pour une question matérielle est considéré comme celui qui a tué un autre musulman. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4915. Rompre les liens avec autrui n'est licite qu'en matière de foi. Mais même dans ce cas, un musulman doit continuer à conseiller à ses compagnons de se repentir sincèrement et de ne les éviter que s'ils refusent de s'améliorer. Ils devraient toujours les soutenir dans les choses licites lorsqu'on le leur demande, car cet acte de bonté peut les inciter à se repentir sincèrement de leurs péchés.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que les musulmans ont pour commandement d'être frères les uns envers les autres. Cela n'est possible qu'en suivant les conseils donnés précédemment dans ce hadith et en s'efforçant d'accomplir leurs devoirs envers les autres musulmans conformément aux enseignements de l'islam, notamment en aidant les autres dans les bonnes choses et en les mettant en garde contre les mauvaises. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 1240, recommande au musulman de respecter les droits des autres musulmans : rendre la paix à ses proches, rendre visite aux malades, participer à leurs prières funéraires et répondre à l'éternuement qui loue Allah, le Très-Haut. Le musulman doit apprendre et respecter tous les droits que les autres, et en particulier les autres musulmans, ont sur lui, car chacun sera interrogé sur le respect des droits des autres au Jour du Jugement. Il doit traiter les autres comme il souhaite être traité.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est qu'un musulman ne doit pas faire de tort à un autre musulman, ni l'abandonner, ni le haïr. Les péchés commis doivent être haïs, mais pas le pécheur, car il peut se repentir sincèrement à tout moment.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4884, que quiconque humilie un autre musulman, Allah, le Très-Haut, l'humiliera. Et quiconque protège un musulman de l'humiliation sera protégé par Allah, le Très-Haut.

Les traits négatifs mentionnés dans le hadith principal cité au début peuvent se développer lorsqu'on adopte l'orgueil. Selon un hadith du Sahih Muslim, numéro 265, l'orgueil consiste à mépriser les autres. L'orgueilleux se considère comme parfait et perçoit les autres comme imparfaits. Cela l'empêche de respecter les droits d'autrui et l'encourage à les détester. L'orgueil, quant à lui, l'incite à rejeter la vérité lorsqu'elle lui est présentée, car elle ne vient pas de lui et contredit ses désirs.

Un autre point mentionné dans le hadith principal est que la véritable piété ne réside pas dans l'apparence physique, comme le port de vêtements islamiques, mais dans une qualité intérieure. Cette qualité intérieure se manifeste extérieurement par l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, l'abstention de Ses interdits et la patience face au destin, conformément aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela garantit que l'on utilise les bienfaits qui lui sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 4094, que lorsque le cœur spirituel est purifié, le corps tout entier l'est également, mais que lorsque le cœur spirituel est corrompu, le corps tout entier l'est également. Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, ne juge pas sur la base des apparences, comme la richesse, mais considère les intentions et les actions des gens. Ceci est confirmé dans un Hadith trouvé dans Sahih Muslim, numéro 6542. Par conséquent, un musulman doit s'efforcer d'adopter une piété intérieure en apprenant et en agissant selon les enseignements de l'Islam afin qu'elle se manifeste extérieurement dans la manière dont il interagit avec Allah, l'Exalté, et la création.

Le point suivant mentionné dans le hadith principal est que la haine d'un musulman envers un autre musulman est un péché. Cette haine s'applique aux choses de ce monde, et non à l'aversion pour Allah, le Très-Haut. En fait, aimer et haïr pour Allah, le Très-Haut, est un aspect du perfectionnement de la foi. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4681. Mais même dans ce cas, un musulman doit faire preuve de respect envers autrui en toutes circonstances et ne détester que ses péchés, sans pour autant haïr la personne. De plus, cette aversion ne doit jamais l'inciter à agir à l'encontre des enseignements de l'Islam, car cela prouverait que sa haine est fondée sur ses propres désirs et non sur la volonté d'Allah, le Très-Haut. La cause profonde du mépris d'autrui pour des raisons matérielles est l'orgueil. Il

est essentiel de comprendre qu'un atome d'orgueil suffit à nous mener en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 265.

Le hadith principal mentionne ensuite que la vie, les biens et l'honneur d'un musulman sont sacrés. Un musulman ne doit violer aucun de ces droits. D'ailleurs, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré dans un hadith retrouvé dans Sunan An Nasai, numéro 4998, qu'une personne ne peut être un véritable musulman tant qu'elle ne protège pas les autres, y compris les non-musulmans, de leurs paroles et actions nuisibles. Et un véritable croyant est celui qui protège la vie et les biens d'autrui de ses méfaits. Quiconque viole ces droits ne sera pardonné par Allah, le Très-Haut, que lorsque sa victime lui pardonnera. S'il ne le fait pas, justice sera rendue au Jour du Jugement : les bonnes actions de l'opresseur seront imputées à sa victime et, si nécessaire, ses péchés seront imputés à l'opresseur. Cela pourrait entraîner l'opresseur en Enfer. Un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 6579, met en garde contre ce fait.

En conclusion, un musulman doit traiter les autres exactement comme il souhaite qu'on le traite. Cela lui apportera de nombreux bienfaits et créera une unité au sein de sa société.

Premier sermon d'Abou Bakr (RA)

Après le décès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), les Médinois sombrèrent dans une grande anxiété et une grande confusion. À cette époque, les Compagnons, qu'Allah les agrée, décidèrent à l'unanimité d'élire Abou Bakr Siddique, qu'Allah les agrée, comme premier calife de l'islam. Ce fait est évoqué dans les hadiths du Sahih de Boukhari, numéros 3667 et 3668.

Le lendemain de la mort du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), Abou Bakr était assis sur la chaire tandis qu'Omar Ibn Khattab, qu'Allah soit satisfait d'eux, prononçait un sermon. Omar, qu'Allah l'agrée, dit : « Ô gens, hier je vous ai tenu des propos déplacés. Je n'ai rien trouvé de tel dans le Livre d'Allah, l'Exalté, et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne m'en a pas parlé. Je pensais que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) continuerait à nous guider jusqu'à sa mort. Mais Allah, l'Exalté, a laissé parmi vous Son Livre, dans lequel se trouvent les enseignements d'Allah, l'Exalté, et de Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Si vous vous y tenez, Allah, l'Exalté, vous guidera vers ce vers quoi Il l'a guidé. Allah, l'Exalté, vous a réunis sous la conduite du meilleur d'entre vous, le Compagnon du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), le deuxième des deux lorsqu'ils étaient dans la grotte. Alors, levez-vous et jurez-lui allégeance. »

Omar, qu'Allah l'agrée, encouragea le peuple à s'unir sous celui qui était le plus digne de le diriger, sans manifester la moindre envie. Ses actions évitèrent divisions et tribulations et affermirent les musulmans face aux difficultés qui les attendaient. Ce sujet est abordé dans l'ouvrage de

l'imam Muhammad As Sallaabi, Omar Ibn Al Khattab, His Life & Times, Volume 1, page 143.

Dans son premier sermon, Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, a déclaré : « Ô gens, j'ai assumé l'autorité bien que je ne sois pas le meilleur d'entre vous. Si je fais le bien, alors aidez-moi. Si je me trompe, alors redressez-moi. L'honnêteté est loyauté ; la malhonnêteté est tromperie. Ce sont les faibles parmi vous qui sont puissants à mes yeux jusqu'à ce que je puisse éliminer leur faiblesse. Ce sont les forts parmi vous qui sont faibles jusqu'à ce que je puisse obtenir d'eux le droit qu'ils doivent aux gens, si Allah, l'Exalté, le veut. Aucun peuple n'abandonne le combat pour la cause d'Allah, l'Exalté, sans qu'Allah, l'Exalté, ne les afflige de dégradation. La dépravation ne se propage jamais sur un peuple sans Allah, l'Exalté, pour lui faire subir le malheur. Obéissez-moi aussi longtemps que j'obéis à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Si je désobéis à Allah, l'Exalté, et à Son Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Que les bénédictions d'Allah soient sur lui, je ne m'attends pas à votre obéissance. Ce point a été abordé dans La Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, volume 4, pages 355-356.

Cet incident rappelle aux musulmans la position très importante qu'Allah, le Très-Haut, leur a attribuée : celle d'ambassadeurs de l'islam. Il est crucial pour eux d'accomplir ce devoir selon leurs capacités. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'obéir aux commandements d'Allah, le Très-Haut, de s'abstenir de Ses interdits et d'être patients face à Ses choix. L'islam s'est répandu dans le monde entier grâce à la grande importance accordée par ses prédécesseurs pieux à ce devoir. Lorsqu'ils ont acquis et mis en pratique des connaissances utiles, le monde extérieur a reconnu la véracité de l'islam par leur comportement. Cela a incité d'innombrables personnes à adhérer à l'islam. Malheureusement, de nombreux musulmans aujourd'hui croient que montrer l'islam aux autres se limite à

l'apparence, comme se laisser pousser la barbe ou porter un foulard. Ce n'est qu'un aspect de la représentation de l'islam. Le plus important est d'adopter les traits du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), décrits dans le Saint Coran et ses hadiths. Seule cette attitude permettra au monde extérieur de percevoir la véritable nature de l'islam. Un musulman doit toujours se rappeler qu'adopter une apparence islamique tout en présentant des caractéristiques contraires aux enseignements de l'islam ne fait qu'inciter le monde extérieur à manquer de respect envers l'islam. Il sera tenu responsable de ce manque de respect, car il en est la cause. Un musulman doit donc se comporter en véritable ambassadeur de l'islam en adoptant ses enseignements intérieurs ainsi que son apparence extérieure.

De plus, cette position importante devrait rappeler aux musulmans qu'ils seront tenus responsables et interrogés sur leur accomplissement de ce rôle au Jour du Jugement. De même qu'un roi s'irriterait contre son diplomate et son représentant s'ils manquaient à leur devoir, Allah, le Très-Haut, s'irriterait contre le musulman qui manque à son devoir d'ambassadeur de l'islam.

Se concentrer sur des questions plus pertinentes

La nomination d'Abou Bakr, qu'Allah l'agrée, comme premier calife de l'islam a toujours suscité de nombreux débats. Les érudits bien guidés ont souvent abondamment discuté des preuves accablantes de son droit à être le premier calife de l'islam afin d'unifier les deux groupes autour de la vérité : les sunnites et les chiites. Bien que cet objectif soit louable, le musulman moyen ne devrait pas s'attarder sur ces discussions ni sur d'autres sujets similaires, comme les désaccords entre les Compagnons, qu'Allah l'agrée, car ce sont des questions sur lesquelles Allah, Exalté soit-Il, ne l'interrogera pas le Jour du Jugement. Ces questions concernent Allah, Exalté soit-Il, et les Compagnons, qu'Allah l'agrée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 141 :

« C'est une nation qui a disparu. Elle subira les conséquences de ses actes, et vous subirez les conséquences de vos actes. Et on ne vous demandera pas compte de ce qu'ils faisaient. »

Un musulman doit croire fermement que les Compagnons, qu'Allah les agrée, étaient sur la bonne voie et qu'Allah, le Très-Haut, les agréait tous. Cela est prouvé par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Par exemple, le verset 100 du chapitre 9 d'At Tawbah :

« Et les premiers précurseurs parmi les Muhājireen (émigrés de La Mecque) et les Anṣār (habitants de Médine), et ceux qui les ont suivis avec une bonne conduite, Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfaits de

Lui. Il leur a préparé des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Voilà la grande réussite. »

Comme ces questions ne seront pas abordées le Jour du Jugement, le musulman doit se concentrer sur celles qui le seront. Ce n'est qu'après avoir pleinement compris et mis en pratique le Coran et les hadiths du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) qu'il a le droit d'aborder d'autres questions. Comme pratiquement personne n'a atteint ce niveau, il faut veiller à se concentrer sur les questions pertinentes, c'est-à-dire celles qui détermineront son entrée au Paradis ou en Enfer.

De plus, quiconque déteste l'un des Compagnons, qu'Allah l'agrée, doit craindre de devenir mécréant, car les mécréants détestent les Compagnons, qu'Allah l'agrée, selon le Saint Coran. Chapitre 48 Al Fath, verset 29 :

« Muhammad est le Messenger d'Allah ; et ceux qui sont avec lui [les Compagnons, qu'Allah les agrée] sont durs envers les mécréants et miséricordieux entre eux. Tu les vois s'incliner et se prosterner [en prière], implorant la grâce d'Allah et [Son] agrément. Leur signe est sur leurs visages, dû à l'effet de la prosternation [c'est-à-dire de la prière]. Telle est leur description dans la Torah. Et leur description dans l'Évangile est celle d'une plante qui produit ses rejetons et les fortifie, de sorte qu'ils deviennent fermes et se tiennent sur leurs tiges, pour le plus grand plaisir des semeurs – afin qu'Il [Allah] exaspère par eux [les Compagnons, qu'Allah les agrée] les mécréants... »

Celui qui les déteste fait partie des trois groupes de personnes couronnées de succès mentionnés dans le Saint Coran et est donc condamné dans les deux mondes. Le premier groupe est celui des Compagnons qui ont émigré de La Mecque à Médine, qu'Allah les agrée. Chapitre 59 Al Hashr, verset 8 :

« ...les pauvres émigrés qui furent expulsés de leurs maisons et de leurs biens, en quête de la grâce d'Allah, de Son agrément et pour soutenir la cause d'Allah et de Son Messenger, [il y a aussi une part]. Ceux-là sont les véridiques. »

Le deuxième groupe est celui des Compagnons de Médine, qu'Allah les agrée. Chapitre 59 Al Hashr, verset 9 :

« ...ceux qui étaient établis à Médine et qui ont adopté la foi avant eux. Ils aiment ceux qui ont émigré vers eux et ne ressentent aucune privation de ce qui leur a été donné, mais les privilégient, même s'ils sont dans la privation. Et quiconque est préservé de l'avarice de son âme, voilà ceux qui réussiront. »

Le dernier groupe de réussite est celui qui n'éprouve aucun sentiment négatif envers les Compagnons de La Mecque ou de Médine, qu'Allah les agrée, et qui, au contraire, leur fait grâce. Chapitre 59 Al Hashr, verset 10 :

« ...ceux qui viennent après eux, disant : « Notre Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets pas dans nos cœurs de ressentiment envers ceux qui ont cru. Notre Seigneur, certes, Tu es Clément et Miséricordieux. »

Quiconque n'aime pas et critique l'un des Compagnons, qu'Allah soit satisfait de lui, ne fait pas partie de ces trois groupes de réussite et est donc condamné dans les deux mondes.

Une belle description du Prophète Muhammad (PBUH)

Voici quelques-unes des nobles qualités du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), que tous les musulmans doivent s'efforcer d'imiter. Chapitre 33, Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Un hadith retrouvé dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 215, mentionne les caractéristiques suivantes. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) semblait toujours inquiet, passant beaucoup de temps à méditer sur l'au-delà et le sort de ses disciples. Il était constamment plongé dans ses pensées. De ce fait, il ne semblait jamais totalement détendu. Lorsqu'il parlait, il le faisait clairement et lentement, afin d'être facilement compris. Il s'exprimait avec concision et sens, ses quelques mots contenant un océan de savoir. En fait, c'était l'un des

miracles qu'Allah, l'Exalté, lui avait accordés. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sahih Muslim, numéro 1167. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), n'était pas colérique, n'insultait ni ne déshonorait autrui. Il était toujours reconnaissant pour tous les bienfaits d'Allah, l'Exalté, même s'ils semblaient insignifiants. Il ne critiquait jamais la nourriture. Il ne s'irritait jamais pour les choses de ce monde. Mais il était profondément irrité lorsque les limites d'Allah, l'Exalté, étaient transgressées, mais même alors, il demeurait toujours juste et miséricordieux. Le rire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était un sourire.

Dans un hadith retrouvé dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 227, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a confirmé qu'il plaisantait parfois, mais disait toujours la vérité. Malheureusement, certains musulmans semblent croire qu'il est acceptable de dire de petits mensonges, appelés « mensonges blancs ». Or, c'est faux. Tout mensonge doit être évité, car le Saint Coran a maudit ceux qui mentent. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 61 :

« ...et invoquez la malédiction d'Allah sur les menteurs [parmi nous] ».

En fait, dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2315, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a prononcé trois malédictions contre celui qui ment en plaisantant. Si tel est le cas, peut-on imaginer les conséquences de mentir en trompant les autres ? Celui qui ne ment pas, même en plaisantant, se voit promettre un château au milieu du Paradis. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4800.

Une partie de la noblesse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) résidait dans son zèle pour l'adoration d'Allah, le Très-Haut. Par exemple, un hadith du Sahih Muslim, numéro 7124, rapporte que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) accomplissait des prières surérogatoires si longues la nuit que ses pieds bénis enflaient. Interrogé à ce sujet, il répondit simplement qu'il désirait être un serviteur reconnaissant. Bien qu'une telle ferveur ne soit pas attendue des musulmans, chacun doit néanmoins s'efforcer, selon ses capacités, de témoigner sa gratitude à Allah, le Très-Haut. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'utiliser chaque bienfait, comme la force physique, conformément aux enseignements de l'islam.

La grande humilité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est bien connue. C'est une caractéristique essentielle du véritable service, et son contraire, l'orgueil, peut conduire à l'Enfer, même si l'on n'en possède qu'une infime partie. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 265. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a fait preuve d'humilité tout au long de sa vie bénie. Par exemple, un hadith du Shama'il E Tirmidhi, numéro 315, recommande de rendre visite aux malades, qu'ils soient pauvres ou non. Il assistait aux funérailles et acceptait l'invitation de tous, en particulier des pauvres. Tout au long de l'histoire, ces qualités ont toujours été méprisées par les orgueilleux. Pourtant, l'islam enseigne aux musulmans à accomplir ces devoirs et d'autres, car ils peuvent leur ouvrir les portes du Paradis. Ceci est recommandé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 2374.

Un long hadith, extrait du Shama'il E Tirmidhi, numéro 319, souligne l'humilité et la simplicité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Il faut garder à l'esprit que la simplicité fait partie intégrante de la foi, selon un hadith extrait du Sunan Ibn Majah, numéro 4118. Lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui)

était chez lui, il divisait son temps en trois parties : la première était consacrée à l'adoration d'Allah, le Très-Haut ; la seconde à l'accomplissement des droits des membres de sa famille ; et la dernière partie était consacrée à son repos. Cette dernière partie était divisée en deux et il en consacrait la moitié aux besoins du public. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) répondait toujours aux besoins des gens, même si cela le mettait en difficulté. Il s'adressait toujours aux gens en fonction de leur niveau de connaissance et ne discutait que de sujets utiles. Chaque fois que les gens se réunissaient avec lui, ils ne discutaient que de sujets utiles et évitaient les propos futiles. Les gens quittaient toujours ses réunions en apprenant quelque chose de nouveau et de bénéfique. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne prononçait que des paroles utiles et nécessaires et détestait les propos vains et futiles. Quiconque lui rendait visite se sentait à l'aise et bien accueilli. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) faisait toujours preuve de respect envers chacun et évitait de nuire à autrui. Il se souciait toujours des affaires d'autrui et s'efforçait de remédier à leurs problèmes. Il louait les bonnes actions et les encourageait. Il expliquait les effets négatifs des mauvaises choses et s'efforçait de les éliminer. Il suivait la voie du juste milieu, évitant les excès et la paresse afin de donner le parfait exemple à l'humanité. La meilleure personne aux yeux du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) était celle qui désirait le bien d'autrui et s'efforçait de les aider. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) commençait et terminait ses conversations et ses réunions en invoquant Allah, le Très-Haut. Lorsqu'il assistait à une réunion, il s'asseyait là où il y avait de la place et ne dérangeait jamais les autres. Mais où qu'il soit assis, il devenait le centre de l'attention. Il respectait toujours les droits de ceux qu'il rencontrait et avec qui il s'asseyait. Chacun croyait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) les honorait au plus haut point. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) ne quittait une conversation que lorsque la demande de l'autre était satisfaite. Il répondait toujours aux besoins d'autrui. Il traitait toujours les gens avec joie. Tous étaient égaux à ses yeux en matière de droits, c'est-à-dire qu'il ne donnait pas la priorité à certains pour des raisons matérielles. Ses réunions étaient axées sur le savoir bénéfique, la modestie, la patience et la véracité. Tous étaient

honorés et personne n'était gêné. Il couvrait les défauts d'autrui et soulignait leurs erreurs sans nommer personne directement. Seuls ceux qui craignaient Allah, le Très-Haut, étaient plus vertueux que les autres. Il témoignait de sa miséricorde et de son amour aux jeunes. Les pauvres étaient traités avec bienveillance et leurs besoins étaient satisfaits. Il prenait toujours soin des étrangers et des voyageurs.

Un hadith trouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2015, informe que le compagnon, Anas Bin Malik, qu'Allah soit satisfait de lui, a servi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) pendant dix ans et pendant cette période, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) ne s'est jamais mis en colère contre lui s'il n'a pas accompli une tâche qu'il lui avait confiée.

L'épouse du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et la mère des croyants, Aïcha (qu'Allah l'agrée), ont conseillé au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) de ne jamais tenir de propos indécents, grossiers ou bruyants. Lorsqu'il était offensé, il ne se vengeait pas, mais pardonnait et oubliait les offenses. Ceci est confirmé par un hadith du Shama'il E Tirmidhi, numéro 330.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a jamais frappé une femme, un enfant ou un civil. Il n'a combattu que pour Allah, le Très-Haut, en légitime défense contre des soldats masculins. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6050.

Un long hadith, publié dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 334, évoque certaines des qualités du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Il était toujours joyeux et facile à vivre. Il souriait souvent. Il était d'un naturel très doux. Il ne parlait jamais durement aux autres et n'avait pas un cœur dur. Il ne prononçait jamais de paroles vulgaires ou irrespectueuses. Il ne recherchait jamais les défauts d'autrui. Il ne critiquait jamais ni ne faisait d'éloges excessifs. Il plaisantait rarement, mais n'exagérait jamais. Il n'était pas avare. S'il n'était pas d'accord avec les souhaits de quelqu'un, il ne le décourageait jamais en lui expliquant le meilleur choix. Il se tenait complètement à l'écart de trois choses : les disputes, l'orgueil et les propos vains. Il ne déshonorait ni n'insultait autrui, ne recherchait pas les défauts d'autrui et ne parlait que de choses utiles. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a toujours fait preuve de patience face aux insultes et à la dureté d'autrui. Il n'interrompait jamais les gens lorsqu'ils parlaient.

Un hadith, publié dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 335, mentionne l'extrême générosité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Chaque fois que quelqu'un lui demandait quelque chose de bien, il ne le refusait jamais.

Il était si généreux que, comme mentionné dans un Hadith trouvé dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 337, il n'a jamais stocké de provisions pour lui-même pour le lendemain car il les donnait toujours en charité.

Sa générosité atteignit un tel sommet que, même lorsqu'il n'avait rien à donner, il conseillait au demandeur de prendre ce qu'il voulait au marché local et de dire au marchand que le Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédiction d'Allah sur lui) paierait ensuite. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 338.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction sur lui) récompensait toujours les autres pour leurs actes de bonté et leurs dons. Un hadith, publié dans Shama'il E Tirmidhi, numéro 339, rapporte qu'un jour, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction sur lui) reçut un plateau de fruits. En retour, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction sur lui) offrit à cette personne une poignée de bijoux.

Dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2472, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a déclaré que personne n'avait été plus terrorisé que lui pour Allah, le Très-Haut. Il a été soumis à de telles difficultés que, pendant trente jours, il n'a pu obtenir que quelques bouchées de nourriture. En réalité, des mois passaient sans que rien ne soit cuisiné chez le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédiction d'Allah sur lui). Lui et sa famille se nourrissaient d'eau et de dattes. Ceci est confirmé par un hadith retrouvé dans Sahih Bukhari, numéro 2567. Cela ne signifie pas qu'il faille s'abstenir de manger. Mais les musulmans doivent d'abord apprécier ce qu'ils ont. Ensuite, ils doivent profiter du monde matériel dans les limites de l'islam, en évitant l'extravagance, le gaspillage et les excès.

Conclusion

En observant la vie bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), on constate clairement qu'il a été mis à l'épreuve à chaque étape de sa vie, bien qu'il fût la créature la plus aimée d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, une épreuve ou une difficulté ne sont ni une malédiction ni le signe d'une vie misérable. C'est au contraire une occasion pour l'homme de briller et d'accumuler une récompense abondante. Chapitre 39 Az Zumar, verset 10 :

« ...*le patient recevra sa récompense sans compte [c'est-à-dire sans limite].*
»

Il faut garder cela à l'esprit chaque fois que l'on est confronté à des épreuves et à des difficultés afin de pouvoir rester patient et reconnaissant, comme il l'a fait.

De plus, même si le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a dû faire face à des difficultés et des épreuves constantes, son cœur a toujours été en paix. Cette paix a été obtenue grâce à sa persévérance à utiliser les bienfaits qui lui étaient accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Chapitre 13 Ar Ra'd, verset 28 :

« ...Certes, c'est par l'évocation d'Allah que les cœurs trouvent la paix. »

Et le chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »

Mais celui qui ne l'imite pas ne trouvera qu'une vie sombre et étouffante, même s'il a le monde à ses pieds. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

« Mais quiconque se détourne de Mon Rappel aura certainement une vie misérable... »

Par conséquent, utiliser correctement les bénédictions qui nous ont été accordées selon les enseignements islamiques fait la différence entre obtenir la paix de l'esprit et une vie misérable, même si l'on fait face à des difficultés ou à des moments de facilité.

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a consacré sa vie à guider l'humanité vers la satisfaction d'Allah, le Très-Haut. Il est important pour les musulmans de suivre les traces de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, qui sont restés fidèles à ses enseignements après sa disparition. Tous les musulmans désirent sa compagnie dans l'au-delà, mais ils ne l'obtiendront que s'ils suivent sa voie. On ne retrouvera pas son compagnon ayant suivi un chemin spécifique s'il en emprunte un autre. De même, les musulmans ne rejoindront pas le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans l'au-delà s'ils empruntent un chemin différent du sien. Cela ne peut se faire qu'en apprenant et en mettant en pratique sa vie et ses enseignements bénis. C'est pourquoi aucun de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, ne s'est contenté de déclarer sa foi en paroles et de s'abstenir de le suivre concrètement, sachant que cette attitude les empêcherait de le rejoindre dans l'au-delà. Telle était en réalité l'attitude des autres nations qui prétendaient aimer leurs Saints Prophètes (sur eux la paix), mais qui ne les suivaient pas concrètement. C'est pourquoi elles ne rejoindraient pas leurs Saints Prophètes (sur eux la paix) dans l'au-delà.

De plus, en observant la vie bénie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), et par extension celle de ses Compagnons, qu'Allah les agrée, on comprend que la seule façon pour une personne de mener une existence pleine de sens, de valeur et de sens est d'accomplir le but de sa création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »

Cela ne s'obtient que par une obéissance concrète à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui ont été accordés de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Se contenter de déclarer sa foi verbalement sans la soutenir par des actes est comme un vase qui paraît beau à l'extérieur mais qui est creux à l'intérieur. Cela ne mènera pas à une existence pleine de sens ici-bas, même si l'on accède au Paradis dans l'au-delà. Ceci est indiqué dans un hadith extrait d'At Tabarani, Al Mu'jam Al Kabir, Hadith 182, Volume 20, qui avertit que les seules choses qu'une personne regrettera au Paradis sont les moments de sa vie terrestre où elle ne s'est pas souvenue d'Allah, le Très-Haut. Autrement dit, les moments où elle n'a pas accompli le but de sa création en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. C'est la raison pour laquelle de nombreux musulmans, qui ne remplissent que les devoirs obligatoires de base, ressentent encore un vide dans leur vie, un vide que rien ne peut combler, si ce n'est en embrassant son objectif de manière complète et pratique.

De plus, en général, les gens se réjouissent lorsqu'ils héritent de biens matériels, comme des richesses. Or, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas légué de richesses aux gens. Comme les autres Saints Prophètes (paix et bénédictions d'Allah sur eux), il a légué le savoir. Ceci est confirmé par un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 223. Par conséquent, les musulmans doivent prendre part à cet héritage s'ils souhaitent être ses véritables héritiers.

Enfin, la vie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est l'exemple parfait de la manière dont un musulman doit accomplir ses

devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers la création. Il est la représentation concrète du Saint Coran.

Par conséquent, les musulmans doivent étudier et mettre en pratique cette vie bénie afin d'accomplir correctement leurs devoirs. Sans cela, la réussite est impossible. Chapitre 33 Al Ahzab, verset 21 :

« Il y a certes pour vous dans le Messenger d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment. »

Et chapitre 3 Alee Imran, verset 31 :

« Dis [au Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] : « Si vous aimez Allah, suivez-moi, Allah vous aimera et vous pardonnera vos péchés... » »

Et chapitre 4 An Nisa, verset 80 :

« Celui qui obéit au Messenger a obéi à Allah... »

Et le chapitre 59 Al Hashr, verset 7 :

« ...Et tout ce que le Messenger vous a donné, prenez-le ; et ce qu'il vous a interdit, abstenez-vous-en... »

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messenger, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

500+ FREE English Books & Audiobooks / اردو کتب / کتب عربیة / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

<https://shaykhpod.com/books/>

Backup Sites for eBooks: <https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>
<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>
<https://shaykhpod.weebly.com>
<https://archive.org/details/@shaykhpod>

YouTube: <https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

AudioBooks, Blogs, Infographics & Podcasts: <https://shaykhpod.com/>

Autres médias ShaykhPod

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>
Blogs quotidiens : <https://shaykhpod.com/blogs/>
Photos : <https://shaykhpod.com/pics/>
Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts/>
PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman/>
PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid/>
Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts/>
Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live/>

Suivez anonymement la chaîne WhatsApp pour des blogs quotidiens, des livres électroniques, des photos et des podcasts :

<https://whatsapp.com/channel/0029VaDDhdwJ93wYa8dgJY1t>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>

